

**Université Sorbonne
Nouvelle – Paris 3**

ED 268 – Langage et langues:
description, théorisation, transmission
UMR 7597 – Laboratoire d’Histoire
des Théories Linguistiques

**Universidad
de Salamanca**

Facultad de Filología
Departamento de Lengua Española

THÈSE DE DOCTORAT

SCIENCES DU LANGAGE

Alejandro Díaz Villalba

**LE PARTICIPE
DANS LES GRAMMAIRES
DES LANGUES ROMANES
(XV^e–XVIII^e SIÈCLES)
Histoire comparée
d’une classe grammaticale**

THÈSE PRÉPARÉE
SOUS LA DIRECTION DE

**M. le Professeur
Jean-Marie Fournier**

&

**M. le Professeur José
J. Gómez Asencio**

JURY

M^{me} María Luisa Calero Vaquera

M. Bernard Colombat

M. Jean-Marie Fournier

M. José J. Gómez Asencio

M^{me} Carmen Quijada Van den Berghe

M. Gilles Siouffi

Catedrática, Universidad de Córdoba

Professeur, Université Paris Diderot – Paris 7

Professeur, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Catedrático, Universidad de Salamanca

Profesora contratada, Universidad de Salamanca

Professeur, Université Paris – Sorbonne

SOUTENUE

LE 13 SEPTEMBRE 2017

Alejandro Díaz Villalba

**LE PARTICIPE
DANS LES GRAMMAIRES
DES LANGUES ROMANES
(XV^e–XVIII^e SIÈCLES)**

Histoire comparée
d'une classe grammaticale

Alejandro Díaz Villalba

**THE PARTICIPLE IN
THE ROMANCE LANGUAGES'
GRAMMARS**

(15th–18th CENTURIES)

A compared history
of a grammar category

**EL PARTICIPIO
EN LAS GRAMÁTICAS DE
LAS LENGUAS ROMÁNICAS**

(SIGLOS XV–XVIII)

Historia comparada
de una clase gramatical

RÉSUMÉ

L'étude présente l'histoire de la classe du participe à travers un corpus de grammaires de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais parues entre le xve et le xviii^e siècle. La démarche comparative s'appuie sur le principe méthodologique de la mise en série d'une centaine d'ouvrages regroupés et confrontés selon des paramètres variables : la chronologie, le thème ou la tradition grammaticale de la langue-objet.

La première partie aborde la question de la catégorisation en linguistique et s'interroge sur la nature des formes non finies du verbe, tout particulièrement du participe et de son emploi dans les formes verbales analytiques. La deuxième partie traite de l'histoire du participe sous un angle général. Ainsi, après avoir donné un aperçu des aspects problématiques qui intéressent les grammairiens grecs et latins, l'analyse se centre sur le traitement de la classe dans les grammaires des langues romanes. La troisième partie s'attache à étudier les approches et les concepts dont se servent les grammairiens de la Renaissance pour traiter les temps composés ainsi que la façon dont ils décrivent et (re)catégorisent les formes participiales de ces temps verbaux.

MOTS CLÉS : catégorie grammaticale, catégorisation linguistique, classes des mots, définition du participe, formes non finies du verbe, grammaire, grammatisation, grammaire espagnole, grammaire française, grammaire italienne, grammaire latine, grammaire portugaise, histoire comparée des grammaires, histoire des idées linguistiques, historiographie linguistique, langues romanes, linguistique romane, participe, participe passé invariable, participe des temps composés, parties du discours, Renaissance, série textuelle, temps composés, tradition linguistique, verbe auxiliaire, XV^e siècle, XVI^e siècle, XVII^e siècle, XVIII^e siècle.

ABSTRACT

The study investigates the history of the word-class of participle through a close study of a corpus of French, Spanish, Portuguese and Italian grammars which were published between the 15th and 18th centuries. The comparative approach is based on the methodological principle of “series of texts”, by grouping and collating a hundred works according to several variable parameters: the chronology, the theme or the grammatical tradition of the language in question.

The first part of the study deals with the linguistic categorization and questions the nature of the non-finite verbal forms, especially the participle and its use in an analytical verbal form. The second part deals with the history of the participle from a more general point of view. Thus, after an overview of the problematic aspects of Greek and Latin grammarians, the analysis focuses on the treatment of the word-class in the grammars of the Romance languages. The third part focuses on the approaches and concepts used by the Renaissance grammarians to deal with compound tenses and on how they described and (re)-categorized the participle forms of these verbal tenses.

KEYWORDS: grammatical category, linguistic categorization, word classes, definition of the participle, non-finite verb forms, grammar, grammatization, Spanish grammar, French grammar, Italian grammar, Latin grammar, Portuguese grammar, compared history of grammars, history of linguistic ideas, linguistic historiography, Romance languages, Romance linguistics, participle, invariable participle, past participle of compound tenses, Renaissance, series of texts, compound tenses, linguistic tradition, auxiliary verb, 15th century, 16th century, 17th century, 18th century.

RESUMEN

El estudio presenta la historia de la clase del participio a través de un corpus de gramáticas de español, francés, italiano y portugués publicadas entre los siglos XV y XVIII. El enfoque comparativo se basa en el principio metodológico de la constitución de series textuales, que nos permite agrupar y cotejar un centenar de textos en función de parámetros variables: la cronología, el tema o la tradición gramatical de la lengua objeto.

La primera parte aborda el asunto de la categorización en lingüística e indaga la naturaleza de las formas no finitas del verbo, especialmente la del participio y su utilización en las formas analíticas del verbo. La segunda parte propone una aproximación a la historia del participio desde una perspectiva más general. Así pues, tras una cala en los aspectos problemáticos relacionados con el participio tratados por los gramáticos griegos y latinos, el análisis se centra en el tratamiento de la clase en las gramáticas de las lenguas romances. La tercera parte investiga sobre los enfoques y los conceptos que emplean los gramáticos del Renacimiento para tratar los tiempos compuestos, y sobre el modo en que describen y (re)categorizan las formas participiales de esos tiempos verbales.

PALABRAS CLAVE: categoría gramatical, categorización lingüística, clases de palabras, definición del participio, formas no finitas del verbo, gramática, gramatización, gramática española, gramática francesa, gramática italiana, gramática latina, gramática portuguesa, historia comparada de las gramáticas, historia de las ideas lingüísticas, historiografía lingüística, lenguas románicas, lingüística románica, participio, participio de pasado invariable, participio de los tiempos compuestos, parte de la oración, Renacimiento, serie textual, tiempos compuestos, tradición lingüística, verbo auxiliar, siglo XV, siglo XVI, siglo XVII, siglo XVIII.

Remerciements

L'histoire de la rédaction de cette thèse se laisse analyser en fonction de deux régimes de temporalité comportant des causes, des progrès, des mouvements enchevêtrés et des lignes de continuités propres.

Ainsi, il y a un aspect de l'exposé en histoire des sciences qui doit rendre compte des changements des paradigmes et de l'état de la réflexion. Le sujet scientifique, acteur de la réflexion est traversé par l'histoire et les conditions sociales, institutionnelles, de réseaux de savants. Ces facteurs se répercutent à des degrés variables sur le développement de l'activité épistémique. Le présent texte reflète à sa manière l'ensemble de ces déterminations.

Je remercie chaleureusement M. Jean-Marie Fournier pour les échanges intellectuels de haut niveau que nous avons eu sur toute la durée de ce travail et de m'avoir donné accès à une discipline passionnante. Je remercie également M. José Gómez Asencio pour avoir voulu se joindre à cette aventure intellectuelle. Merci à tous les deux pour leur temps, leurs conseils et leurs encouragements.

Je souhaite exprimer l'honneur que représente pour moi la participation dans mon jury de thèse de Mme María Luisa Calero Vaquera, M. Bernard Colombat, Mme Carmen Quijada Van den Berghe et M. Gilles Siouffi.

Je suis reconnaissant à l'École Doctorale 268, de l'Université Sorbonne Nouvelle, de m'avoir permis, grâce à un contrat doctoral, de me consacrer pendant trois ans à la recherche, libre des soucis pécuniaires.

Je salue en particulier les personnes qui font vivre cette école, notamment le personnel administratif des services de doctorat qui m'a aidé tant de fois et spécialement dans les questions relatives à la convention de cotutelle. Leur travail est remarquable.

Je me sens extrêmement redevable envers le laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, où je me suis senti accueilli par une famille scientifique. Merci pour leur soutien matériel, intellectuel et moral. Cette structure a constitué une véritable *alma mater* pour le (jeune) chercheur qui écrit ces lignes. Un souvenir spécial pour les membres du programme de grammaires françaises et pour ceux du projet du Dictionnaire historique de la terminologie grammaticale.

La Universidad de Salamanca me ha recibido en el marco de un convenio de cotutela. Reciban mis agradecimientos el Departamento de Lengua Española, la profesora Elena Bajo particularmente por aceptarme en sus cursos. Asimismo le estoy agradecido a Ana María García Martín que generosamente me ayudó y me proporcionó numerosos artículos y libros sobre la historia de la lengua portuguesa y de sus gramáticas.

Todas las instancias y personas de esta universidad me ayudaron en mi estancia científica, rica en lo intelectual y en lo personal.

Un recuerdo especial va dedicado para los becarios del departamento y para la junta organizadora del XIII^o congreso de la AJIHLE (2013): Clara Grande, Carolina Martín, Leyre Martín, Itziar Molina, Pablo Postigo y Soraya Salicio. Un saludo con todo el cariño y el orgullo de haber organizado un congreso exitoso.

L'histoire personnelle est faite d'évènements singuliers : des accidents de la vie, inattendus et brutaux, ou des moments de bonheur et d'accélération du flux des événements. En d'autres termes, certaines causes agissent sur la chronologie externe. Je laisse à d'autres la tâche de savoir si mon histoire constitue un échantillon d'histoire locale, s'il s'agit d'un exemple de micro-histoire, ou si la mise en série de ce cas avec d'autres de la même nature fait émerger un sens. Je m'attache à rendre leur place aux agents. Je souhaite exprimer ici ma gratitude sincère et mon amour (*l'agape* des Grecs) aux protagonistes de ce récit historique : à mes parents et mes sœurs, à Perquinichou d'amour, sans le soutien de qui cette thèse aurait été engloutie à jamais par les vicissitudes de la vie, à tous mes amis, qui m'ont tant aidé. À Coco, Andrea, Max, Carlos, María, Eleni, Efi, Vanesa, Tino, Rosario, qui ont été là dans des moments difficiles et dans les moments sympathiques. La liste des amis ne saurait être exhaustive, et serait donc imparfaite. Les remerciements se feront, pour tous les autres, en tête-à-tête, accompagnés d'une bouteille de champagne.

Le travail du doctorant est solitaire, mais d'autres dans la même situation m'ont accompagné au jour le jour : Linh et Maryna, pour leur discussions sophistiquées de linguistes passionnés, Javier, Lavinia, David, et tant d'autres...

Je dois remercier les personnes qui m'ont donné des conseils pour la rédaction de ce texte ou ont collaboré d'une façon ou d'une autre dans ce travail de longue haleine : Jacopo, Yekaterina, Marie-Laure, Virginie, Jaime, Lavinia, Evgenia, Olga, Yéyette, Ratou, Sarah, M. Cuge, Enrique, Chercolina, Jérémie, Raúl. Merci à Brice pour avoir fait de ce travail un livre, dans le sens matériel du terme, pour avoir ajouté une dimension esthétique à ce texte et à mon quotidien (surtout au rebord de ma fenêtre).

Un recuerdo con todo el cariño para los abuelos que se fueron, en especial para mi abuelo Rafael, que siempre estuvo orgulloso de que yo estudiase en la universidad y que creía que yo era catedrático, por más que yo negara el hecho. Les horizons de projection font partie de la discipline, mais ce n'est pas tant leur réalisation factuelle que la formulation et les conditions d'énonciation qui nous importent ici.

SOMMAIRE	15
INTRODUCTION	21
PARTIE I	
CATÉGORISATION DU PARTICIPE ET FAITS DE LANGUE	41
Chap. 1 La catégorisation	43
Chap. 2 Le participe et les formes non finies du verbe	71
Chap. 3 Problèmes descriptifs dans les langues romanes : constructions absolues et formes verbales analytiques	135
PARTIE II	
LE TRAITEMENT DU PARTICIPE DANS L'HISTOIRE DES GRAMMAIRES	181
Chap. 4 Le participe dans les grammaires du grec ancien et du latin	183
Chap. 5 Le participe dans les grammaires des langues romanes : définition et accidents	231
PARTIE III	
LE PARTICIPE DES TEMPS COMPOSÉS DANS LES GRAMMAIRES DES LANGUES ROMANES	333
Chap. 6 Le participe des temps composés dans les grammaires de l'espagnol et du portugais (XV ^e -XVI ^e siècles)	335
Chap. 7 Le participe des temps composés dans les grammaires du français (XV ^e -XVI ^e siècles)	357
Chap. 8 Le participe des temps composés dans les grammaires de l'italien (XV ^e -XVI ^e siècles)	411
Chap. 9 Le participe des temps composés dans les grammaires de l'espagnol dans les « foyers » européens (XVI ^e siècle)	435
Chap. 10 Comparaison des grammaires de la Renaissance	451
Chap. 11 Le participe des temps composés dans les grammaires au XVII ^e siècle	487
Chap. 12 Les options de (re)catégorisation de la forme participiale des temps composés (XV ^e -XVIII ^e siècles)	551
CONCLUSIONS	569
BIBLIOGRAPHIE	581
TABLE DES MATIÈRES	628
ANNEXE 1 Les définitions du participe	639
ANNEXE 2 Définitions du participe : le terme définitoire	671
ANNEXE 3 Tableaux synthétiques sur le participe	680

Abréviations

FPTC	forme participiale des temps composés
GGR	<i>Grammaire générale et raisonnée</i> de Port-Royal
GL	<i>Grammatici Latini</i> de H. Keil (voir bibliographie)
GLC	<i>Gramática de la lengua castellana</i> (1492) d'Antonio de Nebrija
GLP	<i>Grammatica da lingua portuguesa</i> (1540) de João de Barros
IP	<i>infiny præterit</i> (chez Ramus 1572)
IPA	<i>infinitif prétérit et actif</i> (chez Louis Meigret 1550)
NPI	<i>nombre participial infinito</i> (chez Antonio de Nebrija 1492)
RAE	Real Academia Española
TLL	Thesaurus Linguae Latinae

Langues

Des lettres en petites capitales antéposées à un exemple ou à un terme grammatical indiquent de manière abrégée la langue dans laquelle ils sont exprimés.

AL.	allemand	FL.	flamand	NA.	nahuatl
ALB.	albanais	FR.	français	NL.	néerlandais
ANG.	anglais	GA.	galicien	PT.	portugais
AR.	arabe	GR.	grec	RU.	russe
BS.	basque	IE.	indo-européen	SD.	suédois
CAT.	catalan	IT.	italien	SK.	sanskrit
ES.	espagnol	LAT.	latin	SL.	islandais

Conventions graphiques des transcriptions

Le *s long* ou <ʃ> des textes originaux a été partout remplacé par <s>.

La distribution de <i/j> et de <u/v> des textes originaux a été respectée.

Les mots du grec ancien sont translittérés*, alors que nous avons choisi des transcriptions phonologiques ou phonologiques pour le grec moderne.

* Nous avons préféré une translittération de <ō> pour l'oméga, <ē> pour l'êta, <y> pour l'upsilon, et non pas ô, ê, u, comme il est coutume de les noter dans une certaine pratique.

Dates

- Pillot [1550] 1561 Une date entre crochets [] indique la première édition d'un ouvrage, suivie de la date de l'édition citée.
- Meigret 1550/1980 Deux dates séparées par une barre oblique / indiquent la date de parution d'une source primaire et la date d'une édition moderne du même ouvrage.

Orthographe et orthotypographie

Cette étude comporte des citations, des exemples et des termes dans plusieurs langues. Nous avons respecté dans la mesure du possible les normes orthotypographiques d'usage dans ces langues pour les citations.

La rédaction d'expression française suit dans la mesure du possible les recommandations relatives à l'orthographe que le Conseil Supérieur de la Langue Française a rédigées sous le titre de « Les rectifications de l'orthographe », publiées dans les « Documents administratifs » du *Journal officiel* du 6 décembre 1990.

Représentation des formes participiales

Afin d'éviter un étiquetage des formes du participe susceptible d'entrer en conflit avec la catégorisation que les grammaires analysées proposent (*participe passé*, *participe présent*, *adjectif verbal*, *gérondif*, etc.), nous avons représenté les formes participiales en indiquant la base verbale (V-) suivie de la terminaison du masculin caractéristique, sans prendre en compte non plus la voyelle thématique. Par exemple. ES. *cant-a-do* est pour nous une forme en V-*do*. Voici la représentation des participes dans les langues étudiées :

- FR. V-*é* formes du participe français du type *aimé*, *entendu*, *fini*, etc.
- ES. V-*do* formes du participe espagnol du type *amado*, *entendido*, etc.
- PT. V-*do* formes du participe portugais du type *amado*, *entendido*, etc.
- IT. V-*to* forme du participe italien du type *amato*, *finito*, etc.
- FR. V-*ant* formes du participe français du type *aimant*, *croissant*, etc.
- ES. V-*nte* formes du participe espagnol du type *amante*, *creciente*, etc.
- PT. V-*nte* formes du participe portugais du type *amante*, *crecente*, etc.
- IT. V-*nte* forme du participe italien du type *amante*, *crecente*, etc.

INTRODUCTION

Notre étude porte sur le traitement de la catégorie « participe » par les auteurs des grammaires de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais parues du XV^e au XVIII^e siècle. Le participe est dans la tradition grammaticale gréco-latine une *partie du discours*, c'est-à-dire une classe de mot primaire établie depuis l'Antiquité. En conséquence, le statut du participe, la définition, le classement dans le système grammatical, et les subdivisions dont la catégorie est parfois l'objet, sont l'héritage d'une tradition linguistique.

En ce qui concerne le terme technique *participle*, formé en français sur la même base que *participier*, il est justifié, tout au long d'une histoire descriptive qui s'étend sur deux millénaires, par le fait que cette classe partage des propriétés du verbe et du nom, phénomène qui est conçu comme un emprunt ou encore comme une « participation » à d'autres classes. En effet, avec *μετοχή* en grec, ou *participium* en latin, et son transfert terminologique au français *participle*, à l'espagnol *participio*, à l'italien *participio*, au portugais *participio*, le problème de l'existence et de la caractérisation de la classe et de ses frontières se présente comme une question théorique inscrite dans sa propre désignation, remotivée sans cesse par les grammairiens : il s'agit d'une unité linguistique définie comme catégorie hybride associant des traits de deux autres classes primaires.

Dès l'origine dans la tradition grecque (Swiggers et Wouters 2007), le traitement théorique du participe présente des aspects problématiques liés à sa définition – sans aucun trait exclusif à la catégorie – et à son statut vacillant en tant que classe. En effet, contrairement aux autres parties du discours, le participe ne possède pas de caractéristiques sémantiques ou formelles distinctives, mais elles coïncident avec celles du verbe (la diathèse, le temps) ou du nom (le genre, le nombre, le cas).

S'agissant du statut de la classe dans l'organisation des *parties du discours*, le participe a fait l'objet de positions théoriques diverses dans la tradition grecque. Si les grammairiens alexandrins (Aristarque de Samothrace et Denys le Thrace, II^e siècle av. J.-C.) établissent une liste de huit parties du discours – héritée et adaptée plus tard par les grammairiens latins –, les stoïciens (du III^e siècle av. J.-C. au I^{er} siècle ap. J.-C.) proposent des regroupements des parties du discours différents. Ainsi, dans les textes conservés, le participe peut être classé dans trois types de classes de mots : deux classes sont de type nominal (le nom, le nom commun) ; la troisième est la classe du verbe.

Ainsi, le participe, dont la définition ne semble pas avoir d'assises suffisamment solides, est susceptible d'être déplacé à l'intérieur du système grammatical dès que de nouveaux choix théoriques poussent à un regroupement des parties du discours dans la tradition grecque. La fluctuation entre une catégorisation proche du nom ou au contraire proche du verbe n'est pas de nature anecdotique ; elle est au contraire révélatrice du questionnement sur l'existence-même de la classe du participe. Au-delà, le récit des origines soulève la question plus générale du fonctionnement des procédés analytiques dans les sciences, en l'occurrence de la catégorisation en linguistique, pour rendre compte des objets que l'on cherche à décrire.

Définition de l'objet d'étude

Le travail sur un corpus de grammaires des langues modernes pose le problème du transfert du cadre théorique de la grammaire latine, dont la classe du participe fait partie, vers la description de nouvelles langues à la Renaissance. À partir de cette époque, les langues de l'Europe sont grammatisées en même temps que les langues des régions du monde où les Européens arrivent dans un mouvement de découverte, de colonisation ou à des fins commerciales. En effet, le processus de *grammatisation*, selon le terme consacré depuis le travail de Sylvain Auroux (1992, 1994 : 9, n. 3), se fait dans ces langues à partir du même modèle : la grammaire latine. En ce sens, on parle de *grammaire latine étendue* (Auroux 1994 : 82-85) lorsqu'il y a transfert de l'outillage conceptuel et descriptif du latin vers l'analyse d'autres langues.

Cette étude s'interroge sur le fonctionnement du transfert. Plus concrètement, l'objet de cette investigation est l'adaptation d'une classe, délimitée et définie dans la grammaire des langues classiques, à des langues différentes. La problématique peut être scindée en deux questions complémentaires, auxquelles ce travail se doit de répondre.

On peut d'une part adopter une approche consistant à analyser les modalités d'adaptation de la classe en générale. En ce sens, on peut s'intéresser au statut que la classe présente dans les grammaires, aux définitions et aux *accidents* ou propriétés que l'on attribue à la classe. Les grammaires du corpus suivent-elles les modèles latins ? Quelles propriétés sont conservées ou au contraire supprimées ? Les auteurs s'interrogent-ils sur la nature des formes de cette classe ? En somme, il s'agit de comprendre comment ils (re)bâtissent la catégorisation de la classe du participe. L'analyse du traitement de la définition et des accidents offre à l'historien l'occasion de repérer les faits d'adaptation et d'innovation de la classe. L'étude du transfert d'une classe sous-tend au fond le questionnement sur la capacité du modèle à aborder des problèmes descriptifs et des faits de langue nouveaux ou différents. C'est pourquoi il faut se pencher sur les objets décrits au moyen des catégories héritées. Aussi, sont prédicables du participe des propriétés telles que le genre, le nombre, le temps, la diathèse, etc., mais elles ne recouvrent pas forcément les mêmes faits dans les grammaires latines et dans celles des langues romanes. En résumé, selon cette perspective, il est question d'une étude de la classe du participe dans les premières grammaires de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais.

On peut d'autre part interroger les textes à propos d'un objet ou d'un problème particuliers liés à la classe concernée. Il s'agit dans ce cas de repérer l'ensemble des traitements de l'objet dans le corpus afin d'examiner les différentes façons d'appréhender les données, les options théoriques qui servent à aborder le réseau des questions connexes et, comme dans le traitement général de la classe mentionné plus haut, les modalités d'adaptation et d'innovation du cadre descriptif. Nous avons choisi d'analyser le traitement de la forme participiale des temps composés, telle qu'elle apparaît dans ES. *he hablado*, FR. *j'ai parlé*, IT. *ho parlato*, PT. *tenho falado*. Les formes du participe – soit ES. *V-do*, FR. *V-é*, IT. *V-to*, PT *V-do* – figurent dans une structure verbale nouvelle par rapport au latin classique et, par conséquent inconnue des grammaires du latin. En effet, les

grammairiens de la Renaissance se trouvent face à un objet qui n'a pas été décrit dans la tradition descriptive latine dont ils héritent. Le but de notre recherche est d'observer la manière dont les premiers analystes et descripteurs de la langue abordent cet objet.

Il convient d'énumérer les problèmes que soulèvent les formations verbales analytiques précitées afin de saisir l'enjeu de l'activité descriptive des grammairiens de la Renaissance. À l'égard de la conjugaison verbale des langues vernaculaires romanes, les grammairiens sont confrontés à un nouveau type de formation du verbe où, à côté des formes flexionnelles, un ensemble de tiroirs verbaux se construisent avec plus d'un « mot ». Le phénomène périphrastique n'est pas inconnu en latin classique, où notamment le verbe LAT. *esse* [être] est associé à des participes (du type *laudaturus, laudatus, laudandus*) pour l'expression de valeurs temporelles ou modales variées. Néanmoins, le rôle central que jouent les temps composés dans le paradigme flexionnel du verbe des langues romanes constitue une donnée nouvelle. Ainsi, les mécanismes dont se servent les grammairiens pour résoudre le problème théorique et descriptif du caractère analytique de bon nombre de tiroirs verbaux doivent être examinés dans la série textuelle. L'étude des différents aspects de la question (l'appréhension des données par les grammairiens, la façon dont ils forgent les outils terminologiques, la conceptualisation des faits, enfin l'intégration de ces faits à l'armature théorique générale de leurs grammaires) constituent un excellent observatoire de l'*extension* de la grammaire antique à la description de nouvelles langues.

Si l'on se réfère aux éléments constituant ces formations (*he + hablado* par exemple dans ES. *he hablado*), on découvre des unités dont la nature fait appel à une réflexion sur les classes disponibles. D'un côté, on est en présence d'un verbe, que l'on désigne aujourd'hui comme FR. *auxiliaire*, que la grammaire latine n'envisage pas dans la classification des verbes. En effet, le verbe auxiliaire présente différents défis à l'analyse, que nous détaillerons le moment venu. Ainsi, un exemple tel que IT. *avevo cantato* [j'avais chanté] pose le problème de la sémantique temporelle et aspectuelle (*avevo + V-to* n'exprime pas le même contenu que IT. *avevo* [j'avais] seul) ; syntaxique (IT. *cantato* est-il un mot dépendant du verbe transitif IT. *avevo* ?) et formel (si les deux unités expriment un seul sens, pourquoi le deuxième élément ne varie-t-il pas ?). On peut ajouter de surcroît l'existence de deux items, IT. *avere* [avoir] mais aussi IT. *essere* [être], comme dans *sono venuta* [je suis venue], pour exprimer le même type de valeurs. Comment expliquer ce double paradigme ? Comment articuler une explication prenant en compte ces deux possibilités ? Ce sont là quelques-unes des questions relatives au phénomène de l'auxiliarité verbale.

D'un autre côté, la forme participiale des temps composés pose un défi majeur aux grammairiens de la Renaissance. Pièce-clé du système verbal des langues romanes, elle présente un comportement qu'aucune forme de la langue latine n'adopte. En effet, du point de vue syntaxique, ce type de mot s'accommode mal de la classe du participe qui exhibe les propriétés fonctionnelles de l'adjectif dans ses rôles prototypiques d'attribut ou de modificateur du nom. La position de ces formes participiales est au contraire fixée à proximité du verbe auxiliaire FR. *avoir* / IT. *avere* / ES. *haber* / PT. *ter*, le participe se plaçant régulièrement à droite dans les langues modernes. Quel est donc le rapport entre ce verbe et la forme participiale ? En ce sens, les grammairiens peuvent se demander si la position du participe signifie une dépendance vis-à-vis du verbe FR. *avoir*, etc. Du point de vue morphologique, il y a également matière à débat. Les catégories du genre et du nombre font partie des traits définitoires de la classe du participe dans les grammaires latines.

Mais ce n'est pas confirmé constamment par les faits romans. Comment expliquer que le participe varie en genre et en nombre dans certaines constructions (la voix passive, comme dans FR. *je suis aimée*, ou les prétérits du type FR. *nous sommes venus*) et qu'il puisse rester invariable dans d'autres formations composées ? Même avec le verbe *avoir*, les données ne sont pas homogènes. Si l'espagnol et le portugais n'admettent qu'un participe invariable depuis le XV^e siècle, le français et l'italien autorisent la variation morphologique dans certaines configurations syntaxiques. Là encore, le comportement est particulier, puisqu'on rencontre des possibilités diverses au sein des formes participiales. En effet, l'accord se fait tantôt avec le sujet (FR. *elle est partie*), tantôt avec l'objet (FR. *je lis la lettre que tu m'as envoyée*) ; enfin, il peut rester invariable (FR. *nous avons aimé*). Sur ce point, les faits sont d'ailleurs loin d'être stabilisés en italien et en français. Dans le processus de fixation des temps composés, qui dans les langues romanes, se caractérise par la tendance vers l'invariabilité de la forme participiale associée à *avoir*, le XVI^e et le XVII^e siècles représentent une période de variations importantes dans les usages. Dans ce contexte, les grammairiens sont des témoins, voire des agents de l'élaboration d'une norme. Dès lors, le rôle de la grammatisation dans la grammaticalisation des temps composés se constitue en problème historique.

Du point de vue sémantique, on peut également s'interroger sur la validité de la désignation FR. *passé* ou FR. *prétérit* que l'on attribue à ces formes participiales. Employé dans la voix passive (FR. *je suis aimé*), le participe semble avoir une valeur de présent. Mais l'association du participe avec un auxiliaire au temps présent (FR. *j'ai chanté*) construit un temps de passé ou au moins un temps qui donne accès à un événement qui commence dans le passé. En outre, le même auxiliaire du passif sert à former des temps de la voix active (FR. *je suis venu*). Cependant, le trait diathétique constitue une nouveauté incontournable dans les formes participiales des temps composés. La grammaire latine assigne, sauf quelques exceptions, le trait passif au participe en *V-tus*, mais la signification passive est complètement absente dans des formations telles que FR. *j'ai souri* ou FR. *j'ai parlé*.

Voilà un éventail de questions non exhaustives auxquelles doivent répondre les grammairiens de la Renaissance face aux données des langues vernaculaires. Leur traitement concerne essentiellement deux aspects. Il s'agit d'une part de réfléchir aux propriétés évoquées plus haut afin de savoir si elles sont toujours valables pour caractériser les participes. Il y a lieu d'examiner d'autre part la nature même de la classe dans le sens où l'on peut envisager que les formes participiales des temps composés peuvent constituer une classe de mot à part ou même une nouvelle espèce du participe. A cet égard, les solutions théoriques apportées par les grammaires du corpus sont diverses. Or le problème du participe des temps composés n'a pas fait l'objet, jusqu'à présent, d'une monographie historiographique et épistémologique sur l'ensemble des langues romanes grammatisées à la Renaissance, ni même dans aucune des traditions descriptives prises séparément.

Enjeux de l'histoire comparée des grammaires des langues romanes

L'entreprise de description collective de l'*Histoire des idées linguistiques* dirigée par Sylvain Auroux (1989, 1992, 2000) a offert la possibilité de mise en parallèle des différentes traditions linguistiques. Ce récit global concerne de façon programmatique l'histoire des théories sur les langues dans leur ensemble. Il s'avère plus ardu de mener des travaux qui s'attachent à un seul problème ou un seul objet dans plusieurs traditions linguistiques ou qui prennent comme point de comparaison une tradition ou une époque différente à celle qui fait l'objet de l'étude. Depuis trente ans, des recherches comparatistes voient le jour grâce à la collaboration entre des experts de langues diverses ou de parcelles culturelles différentes : on peut évoquer le travail sur les conceptions de l'énonciation dirigée par Delesalle (1986), celui sur l'adjectif ou celui sur l'étude des parties du discours, dirigés tous deux par Colombat (1992). La méthode de la monographie ouvre ainsi la voie d'un dialogue entre différentes traditions, différentes époques ou différents auteurs.

Par ailleurs, cette étude prend ses assises dans les axes de recherche du laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, dont les cadres problématiques structurants cherchent à examiner de façon large les outils grammaticaux et les traditions descriptives. Il s'agit d'un projet scientifique commun qui nourrit l'ambition de couvrir des aires linguistiques diverses et toutes les périodes. Ainsi, la démarche de ce travail s'inscrit dans les programmes de cette structure, par exemple l'étude historique de la terminologie grammaticale et l'exploration de grands corpus textuels, ainsi que dans l'esprit des projets d'envergure que projette le laboratoire, tels que l'élaboration d'une histoire générale de la grammaire française ou l'étude épistémologique du phénomène des *grammaires étendues* dans l'histoire de la linguistique.

La confrontation directe de deux traditions sur un sujet demeure rare. Il faut citer néanmoins le travail d'Alessandra Mosca (2010) sur la terminologie grammaticale autour de l'adjectif dans les grammaires françaises et italiennes. Notre approche prend résolument parti pour l'étude d'un problème dans un espace large, les pays de langues romanes à partir de la Renaissance, ce qui signifie concrètement les grammaires de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais. L'enjeu de cette démarche est la comparaison directe.

Ainsi, cette investigation tente d'analyser le processus de grammatisation des langues vernaculaires. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la grammaire latine se trouve à l'origine du modèle servant à la grammatisation de toutes les langues de l'Europe et au-delà, à un grand nombre de langues non apparentées, dans un phénomène historique d'extension de la grammaire latine (Auroux 1994), ou de façon plus large, du cadre gréco-latin.

Cependant, on ne saurait trop mettre l'accent sur le double rapport de dépendance des grammairiens des vernaculaires romans face à la latinité, qui justifie leur étude comparée. En effet, ces descripteurs se trouvent confrontés de façon plus accrue au problème de formes qui proviennent de la langue latine, mais dont la définition, les

traits et le rôle que la grammaire lui assignait ne sont pas à même de rendre compte des emplois de ces formes dans les langues vernaculaires. On peut ainsi élargir l'analyse sur la grammatisation à partir du modèle latin à un groupe de langues qui partagent des caractéristiques communes. Bien entendu, la *Romania* n'est pas un domaine linguistique homogène, mais bon nombre de phénomènes sont partagés. Même dans les cas où les données ne coïncident pas, la parenté permet de mesurer aisément la distance et de délimiter et comparer les divergences entre les langues.

En somme, les traditions que nous nous proposons d'analyser partagent deux caractéristiques : d'un côté, ressemblance des langues, avec un nombre important de faits commensurables ; de l'autre côté, l'héritage d'un cadre descriptif commun.

Ainsi, l'étude s'appuie sur ces deux aspects qui caractérisent les séries textuelles analysées. Étant donné un cadre théorique initial commun, on s'interroge sur la possibilité d'une analogie des solutions théoriques et descriptives. On peut même envisager la possibilité d'un transfert des solutions de la grammaire latine pour des objets similaires, voire le transfert d'une série nationale vers une autre. L'examen des séries textuelles concerne tous ces cas de figure.

En amont, on peut se demander quels sont les problèmes de description qui ont attiré l'effort théorique des grammairiens. Autrement dit, il faut d'abord savoir si l'on délimite les mêmes problèmes dans toutes les traditions. Par ailleurs, il faut se demander quelle sorte d'outils théoriques les grammaires se donnent-elles pour décrire leur objet. En effet, il est possible de conserver des notions théoriques en y introduisant des modifications pour les adapter ; ou bien, de forger des concepts et des catégories *ad hoc*.

Enfin, il est important de tenir compte de la circulation des idées autour du participe. En effet, la thématization de certaines questions grammaticales peut se construire en réseau dans un contexte européen. La construction des savoirs se fondant sur un même cadre initial, *i.e.* l'extension de la grammaire latine, on observe une parenté épistémologique entre les différentes traditions de grammatisation. En conséquence, l'élaboration d'un récit historique à propos d'un concept, d'un outil ou d'un procédé discursif dans une tradition peut recevoir un éclairage nouveau grâce à la comparaison avec une autre tradition.

Aussi notre point de départ réside dans le constat de faits similaires dans des langues différentes, mais apparentées. Cette circonstance est doublée d'une deuxième, à savoir que les grammaires décrites prennent comme modèle explicatif la grammaire latine. Le système latin pourrait sembler à priori moins exotique pour la description des langues romanes – la thèse est bien entendu discutable – que pour d'autres langues auxquelles on a voulu appliquer le même dispositif analytique¹.

¹ Les langues de l'Amérique, de l'Afrique ou de l'Asie, décrites dans les ainsi nommées « grammaires missionnaires », répondent au modèle de la grammaire latine étendue (*cf. supra*).

Cadre théorique et méthodologique : la mise en série des textes et le principe de commensurabilité à l'épreuve

Les particularités de notre corpus, étendu du point de vue chronologique et plurilingue tant pour les langues de rédaction que pour les langues-objets, posent de façon cruciale le problème de son traitement. Cette étude adopte l'approche méthodologique de la mise en série des textes et le principe de commensurabilité des discours des savoirs.

La série textuelle

La recherche historique – l'histoire de l'évènementiel – utilise depuis longtemps la *série*, qui représente la réunion des spécimens d'un même type d'objet. Ainsi, selon Paul Veyne, la *mise en série* est « cette méthode qui consiste à recueillir, pour interpréter un fait, le plus grand nombre possible d'occurrences de ce fait : recueillir tous les emplois d'un mot donné dans les textes conservés, ou tous les exemples d'une coutume » (Veyne 1971 : 231). Comme l'auteur le signale, c'est une méthode chère aux épigraphistes, dans la mesure où le regroupement de cas semblables ouvre la voie d'une explication de ce qui est la *norme* dans le passé.

En histoire de la grammaire, la série concerne la sélection des textes, alors conçus comme des événements. En effet, le concept de *série textuelle* est utilisé pour le travail sur des ensembles cohérents de textes s'inscrivant dans une même approche théorique (Schlieben-Lange 1991, 1992)². Lorsque la constitution en série fait le choix de la longue durée, on se donne des moyens de mieux comprendre la transmission et la circulation des idées, ainsi que le rythme du changement théorique (Fournier et Raby 2008 : 958-9).

L'appropriation de la méthode sérielle implique une adaptation aux objectifs de notre investigation historique, ce qui permet d'établir des séquences textuelles sur la base de paramètres divers. Tout d'abord, les séries sont chronologiques dans un double sens : d'une part parce que la délimitation temporelle d'un groupe de textes préside

² La définition de la série textuelle peut ainsi prendre des contours bien délimités, par exemple chez Hassler : « Une série de textes est un ensemble de textes imprimés ou manuscrits qui traitent le même sujet dans le même cadre épistémologique ou bien sans méthode déclarée, mais avec le même but et dans des conditions comparables. À ces dernières peuvent s'ajouter des relations sociales, immédiates ou par le biais de correspondances entre les auteurs des écrits en question, des exigences académiques et des normes de production des textes. Nous distinguerons donc les séries de textes méthodologiques qui suivent le même paradigme et utilisent souvent une terminologie commune, et les séries de textes pragmatiques, qui s'occupent d'une question commune suffisamment bien délimitée dans un champ de recherches plus vaste, sans être marquée par une méthodologie commune ou des procédés de recrutement bien définis. » (Hassler 2000 : 97). Cf. Hassler (2001, 2007).

nécessairement à notre travail d'historien ; d'autre part parce que la disposition sur un axe temporel est un principe méthodologique de base du point de vue théorique bien sûr, mais tout autant dans sa réalisation discursive dans la mesure où nous construisons, sauf exceptions justifiées, notre récit partant du plus lointain vers le plus récent.

Néanmoins, la temporalité du calendrier n'est pas signifiante en elle-même. Il faut la faire habiter par les éléments de la série. Dès lors, il faut s'interroger sur les principes qui peuvent orienter la mise en série des textes. Notre réponse est empirique, se traduisant par la prise en compte de trois critères vertébraux qui autorisent la comparaison : a) la langue-objet, b) le cadre épistémologique, c) le thème ou l'objet traités.

Comment ces critères se traduisent-ils dans le corpus ? Notre choix a porté sur quatre séries de grammaires qui décrivent des langues historiquement apparentées. Les textes sont des traités sur des langues particulières (espagnol, français, portugais et italien) et certains s'inscrivent, à partir du XVII^e siècle, dans le courant de la grammaire générale. Toutefois, notre étude se focalise sur les premiers siècles de la période, moment de déclenchement du processus de grammatisation des langues vernaculaires. En ce sens, le passage de la description du latin à celle des nouvelles langues nationales est central dans notre recherche. Le thème fédérateur est, comme nous l'avons développé plus haut, le traitement du participe et toutes les problématiques que sa catégorisation et son fonctionnement soulèvent dans ces grammaires.

À l'égard de l'histoire comparée, Paul Veyne (1971 : 374-7), évoque ce qu'une géographie générale ou une littérature comparée impliquent en termes de découpage d'*items*. Chez les géographes en particulier, signale l'auteur, il existe le principe méthodologique de rapprocher des phénomènes semblables dans d'autres régions de la planète pour éclairer le cas local. En outre, ils peuvent adopter dans leurs descriptions, soit une méthode horizontale d'étude d'un *continuum* (une région donnée), soit une méthode verticale (on sélectionne des *items*).

En ce sens, notre récit découpe un type d'objets semblables et compare son traitement dans différents espaces en les disposant dans un axe temporel afin d'éclairer une « région métalinguistique » par une autre. Cependant, l'orientation de la présente investigation ne se borne pas à aligner quatre séries métalinguistiques fixées définitivement. Notre approche fait de la série un outil dynamique, que nous avons souhaité tester en formant des regroupements successifs des textes. Ainsi, se rangeant au principe de la chronologie comme facteur primordial d'organisation de la narration historique entreprise ici, nous opérons divers agencements séquentiels des textes, qui peuvent être ramenés à trois types.

Le premier type, que nous considérons comme le degré minimal d'intervention, consiste dans l'étude d'un élément grammaticographique (le thème, le dispositif, l'exemplification, etc.) au moyen de séries structurées selon la langue-objet, cette étude étant associée à une comparaison synthétique. Un exemple de cette démarche se trouve dans l'examen de la question de l'indétermination temporelle du participe réalisé dans le chapitre 5 (5.5.1.1.).

Le deuxième type proposé consiste dans la mise en parallèle de deux séries descriptives pour une langue donnée, interrogées sur un même problème. Deux situations sont susceptibles de nous pousser à choisir ce procédé. À un premier niveau, on peut souhaiter avoir un aperçu représentatif d'un problème à une époque. Par exemple, on aborde par ce biais la complexité des classifications des formes du participe au moyen

d'étiquettes diathétiques (par exemple *participe actif*) ou temporelles (par exemple *participe présent*) dans les grammaires du français et de l'italien aux XVI^e et XVII^e siècles. À un deuxième niveau, le but recherché est surtout d'avancer par paliers dans la comparaison des traditions. Cette méthode est spécialement bienvenue lorsque les similarités entre deux séries se présentent d'emblée à l'historien. Ainsi, les grammaires de l'espagnol et du portugais thématisent de façon analogue durant la même période le problème des participes de terminaison « passive » mais de signification « active » (voir 5.6.4.1.). Il paraît pertinent d'effectuer un rapprochement entre les deux séries avant de les comparer au traitement dans les grammaires du français et de l'italien ; en d'autres termes, il s'agit de mettre deux séries textuelles dans une seule série plus serrée avant que de les faire rejoindre le faisceau de toutes les séries à comparer.

Dans le troisième type, une seule série est constituée de textes décrivant des langues différentes et affichant des cadres théoriques distincts. Le seul critère qui guide le récit est le thème. Cette option a été adoptée pour le traitement du constituant de forme participiale des temps composés des langues romanes, auquel est consacrée la troisième partie de cette étude. Dans ce cas, deux approches peuvent encore être distinguées. Dans la première, la description historique s'attache à présenter un cadre plus général sur la question dans chaque série nationale pour se resserrer ensuite sur des représentants à même de nourrir particulièrement notre réflexion. C'est ainsi que les XV^e et XVI^e siècles sont parcourus dans une perspective globale mais aussi par l'analyse d'une sélection de textes. Après cette expérience, la deuxième approche représente un recentrage de la première, prenant uniquement les textes qui permettent de former une série innervée par la présence d'un même type de problème (ou d'une réponse à ce dernier). C'est ainsi qu'une sélection de textes du XVII^e siècle (et en partie du XVIII^e siècle) constitue une seule séquence pour nos analyses. Il en résulte une série de textes réduite. Or loin de faire une histoire des idées fondées sur des éphémérides, c'est-à-dire par des textes que l'on considère importants selon des critères axiologiques, c'est la découverte d'un même objet qui invite à mettre ensemble des textes grammaticaux de nature hétérogène.

La commensurabilité

La démarche comparative décrite ici pousse à s'interroger sur le degré de commensurabilité des textes et des traditions. L'histoire des idées linguistiques se fonde sur le principe selon lequel la comparaison des discours sur les savoirs ne sont pas enfermés dans une pensée et un métalangage intraduisible et que l'on doit toujours pouvoir rendre compte de ce discours, c'est-à-dire en faire une reconstitution (Auroux 1980c, 1989 : 16-17). En ce sens, Colombat *et al.* (2010 : 19, 35-6) énoncent la nécessité de comparer la tradition occidentale à d'autres traditions grammaticales, qu'elles soient plus ou moins connues, et plus ou moins assimilables par leurs méthodes et leurs catégories. Si les auteurs posent le principe de commensurabilité pour des traditions autochtones, la mise en parallèle de traditions nationales de l'Europe occidentale à une époque donnée devrait être d'autant plus aisée que ces dernières prennent leur essor en s'appuyant sur une tradition grammaticale commune, qui représente un équipement théorique, méthodologique et discursif partagé.

Notre pari est que l'on peut dépasser la simple juxtaposition d'aspects partiels pour aller vers l'élaboration d'un véritable récit comparé d'envergure. C'est seulement

en prenant au sérieux le travail d'une histoire comparée des grammaires des langues romanes que l'on peut répondre à des questions d'ordre épistémologique sur ce que l'on est à même d'appeler une « commensurabilité forte ». On peut ainsi formuler différentes questions qui guident notre recherche.

Tout d'abord il est légitime de s'interroger sur les limites factuelles de ce que l'on est en mesure de comparer. De toute évidence, des différences entre les langues peuvent conditionner les faits que les grammairiens établissent. Dans ce sens il peut être intéressant d'observer si des concepts ou des procédés descriptifs similaires servent à grammatiser des objets différents et pourquoi ils ont cette aptitude.

Par ailleurs, sur des problématiques théoriques et descriptives circonscrites, nous mettons en regard les textes dans le but de faire dialoguer les grammairiens entre eux. Mais est-ce que le débat sur des objets non-identiques est vraiment possible ? La réponse à cette question réside en réalité dans une autre question d'ordre méthodologique, à savoir, à quel niveau de traitement du problème (situé entre la description des faits particuliers et la théorisation d'un phénomène) faut-il que l'historien se place pour faire la comparaison ?

Enfin, la question ultime de ce travail de recherche est de nature téléologique : à quoi peut servir une histoire comparée ? En effet, le parcours balisé à travers quatre traditions peut nous donner des éléments suffisants pour comprendre en quoi et comment la démarche comparatiste est en mesure de faire avancer nos connaissances sur l'histoire de la grammaire en général et sur ses histoires particulières. Au-delà des études consacrées à l'influence d'une tradition sur une autre, nous cherchons à éclairer les histoires des grammaires françaises, espagnoles, portugaises et italiennes les unes par rapport aux autres. En dernière instance, il s'agit de mieux comprendre ces traditions à la lumière des autres sur la base d'une circulation des idées, qui constitue une miriade de données historiographiques à élucider localement, mais non pas la fin ultime de notre travail.

Pourquoi et comment interroger les textes du passé

Au regard des problèmes sur lesquels porte la comparaison, nous menons, dans la première partie de l'étude, une réflexion sur trois questions qui définissent avec plus de précision les objets linguistiques qui nous intéressent. Il s'agit concrètement de cerner : a) la manière dont on procède pour catégoriser les mots, b) comment on peut décrire les participes selon deux paramètres, à savoir leur spécificité au sein des formes non finies du verbe et les types de participes que l'on rencontre dans les langues du monde, c) quels sont la nature et le fonctionnement des formes participiales des temps composés dans les langues romanes et dans d'autres langues européennes. La démarche de l'investigation part ainsi des aspects les plus généraux pour se resserrer progressivement sur des questions plus particulières.

La place que nous accordons à ces problématiques, situées en réflexion liminaire de l'analyse de textes, traduit notre approche de l'histoire des idées linguistiques. L'examen des approches contemporaines à l'égard d'une question suppose, dans notre perspective, que l'on cherche à comprendre et à expliquer des théories d'horizons divers, y compris lorsqu'il s'agit de textes d'époques différentes. Cette discussion se fait par le truchement du travail d'exégèse accompli par l'historien. En effet, l'étude de l'histoire des idées implique la comparaison des textes et des théories ou, en d'autres termes, que l'on invite les auteurs du passé à converser entre eux. Mais l'on peut étendre la conversation à

l'époque actuelle, afin d'interroger les théories du passé à partir de nos questionnements. Autrement dit, pour que les textes du passé nous « parlent », il faut leur poser nos propres questions.

Ainsi, la justification épistémologique réside dans l'idée que l'historien doit choisir dans le passé des objets qui constituent des réponses au sens large à des questions qui sont toujours intéressantes au regard de nos critères actuels, dans la ligne de ce que Panaccio (1994) postule pour l'histoire de la philosophie. Cet auteur considère que le travail de l'historien n'est pas uniquement explicatif. Ce rôle est certes central à nos yeux, mais il se situe, nous semble-t-il, à un autre niveau. En effet, l'explication est liée à la tâche de rendre compte de l'historicité de l'activité de description grammaticale, c'est-à-dire de la manière dont la théorie et la description se constituent en fonction de régimes de temporalités variables. Signalons au demeurant que nous adoptons un relativisme modéré quant à la possibilité de trouver des théories imputables d'une véracité³. En ce sens, nous appréhendons les théories grammaticales comme le résultat d'une élaboration historique ; elles sont un produit discursif situé, mais nous ne renonçons pas à évaluer les différentes constructions théoriques, les descriptions, les procédures, les règles. En définitive il s'agit d'aborder l'ensemble des discours des grammairiens, en fonction de critères tels que leur cohérence, leur économie scientifique et leur pouvoir explicatif.

Mais il y a toutefois une autre explication à la démarche scientifique qui fonde sur les questions que le linguiste projette sur le passé. Elles constituent en quelque sorte le souffle de cette entreprise. En effet, les savoirs sur le langage, épilinguistiques et métalinguistiques, sont indissociables. Si le linguiste adopte une position consciente face au langage (métalinguistique), on peut également admettre la thèse qu'il y a circularité plutôt que rupture entre les deux dimensions, en ce sens qu'il y a un retour du métalinguistique sur l'épilinguistique, d'où l'importance d'expliquer les conditions d'émergence, d'élaboration et de transmission du premier (Colombat *et al.* 2010 : 41-48).

Ainsi, les réponses aux questions que l'on peut se poser en tant que linguistes peuvent contenir une composante historique et épistémologique. Il s'agit de savoir comment les connaissances ont été élaborées. Si l'on se réfère plus précisément à notre problématique, cela signifie que l'on s'intéresse à une classe de mots et à sa constitution historique parce qu'on s'interroge avant tout sur ce qu'est qu'une catégorie linguistique. C'est en ce sens que l'historien est légitimé à poser des questions « pertinentes ». Par exemple, on peut se demander par quel moyen on peut décrire le fonctionnement d'un ensemble de formes partageant des propriétés communes (formelles, sémantiques, fonctionnelles) à partir de leur inscription à une classe. Ce qui revient à se demander en quoi l'attribution d'une étiquette renvoyant à une classe ou à une propriété est à même de fournir une explication sur le fonctionnement des mots. Est-ce que ce procédé est nécessaire ou il y a d'autres manières d'aborder l'objet ? En somme, on cherche à saisir quel est le rendement épistémologique de la catégorisation pour la description et la théorisation.

Or la possibilité de confronter des doctrines de périodes différentes découle du principe de *commensurabilité* que nous avons défendu ci-dessus. Ceci peut prendre une forme particulière dans la présente étude dans la mesure où l'on regarde les textes du passé à partir de problèmes d'aujourd'hui. Toutefois, cette démarche ne poserait

³ Nous suivons donc les thèses exposées par Auroux (1980a). Voir notamment l'introduction à *l'Histoire des idées linguistiques*, t. 1 (Auroux 1989).

pas de problèmes épistémologiques essentiellement différents de ceux afférents à la comparaison de deux doctrines contemporaines (voir Panaccio 1994 : 185-193).

La ligne de force majeure de notre étude est sans doute le questionnement sur ce que les textes du passé ont à nous dire sur une classe de mots, sans pour autant nous forcer à une gymnastique de comparaison anachronique. Nous interrogeons, de façon générale, les textes passés à partir de problèmes qui nous concernent et estimons la valeur des descriptions – parmi d’autres critères – conformément à l’état de nos connaissances et des modèles explicatifs existant aujourd’hui.

Un dernier point quant à la comparaison doit nous arrêter : la traduction des textes. C’est pour cette raison que de nombreuses citations parcourent notre étude. En ce sens, la traduction en français des extraits présente une valeur documentaire en elle-même. En effet, nous mettons à disposition du lecteur un bon nombre de citations et d’exemples traduits. Nous fournissons dans les annexes cinquante-huit textes traduits du latin, de l’espagnol, du portugais, de l’italien et de l’anglais, hormis des textes dont l’original est en français. Nous avons fait le pari que la reconstruction des théories du passé doit prendre ses assises dans l’accès aux textes, médiatisés par notre élaboration d’une version avec un métalangage contrôlé et sans anachronismes.

Nous croyons en la reconstruction des théories, en la traduction au sens de passage d’un discours sur le savoir linguistique, dans le sens général qu’Auroux (1980c) attribue au terme « traduction ». Or ce passage ne peut se réaliser, nous semble-t-il, sans l’exercice concret d’un travail sur les textes du passé.

Présentation du corpus

Venons-en à notre corpus de textes. Il est constitué de grammaires publiées ou du moins rédigées entre le début du XV^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. Compte tenu du nombre accru de textes aujourd’hui disponibles, une sélection s’imposait. Nous avons constitué un corpus de référence, assez représentatif (quatre-vingt-dix-sept textes), dont le contenu a été analysé de manière systématique, comparé et formalisé dans des tableaux. Néanmoins, les textes consultés pour cette étude sont bien plus nombreux et sont susceptibles d’être mentionnés exceptionnellement pour éclairer tel aspect d’une problématique donnée.

Afin de faciliter leur identification, les textes sont désignés par le nom de l’auteur précédé de deux lettres et un chiffre indiquant le numéro d’ordre dans la série textuelle concernée. Par exemple, lorsqu’on lit la première mention de PT4 Argote (1725), il faut interpréter que c’est une grammaire du portugais (PT), composée par (Jerônimo Contador de) Argote, parue en 1725, et qu’elle occupe la quatrième place chronologique dans la liste de grammaires portugaises de notre corpus. Lorsque nous citons un extrait ou un exemple grammatical d’un texte, nous indiquons systématiquement la date de la première édition, suivie de la date de l’édition consultée. Par défaut, la mention d’une seule date renvoie toujours à la première édition d’un texte. Lorsqu’un texte est mentionné plusieurs fois

dans un paragraphe, nous ne donnons pas toujours ce type de renseignements facilement identifiables en amont, à moins que cela ne se révèle pertinent.

Quant aux textes qui ne font pas partie du corpus de référence, ils ne sont pas indexés par un chiffre, mais uniquement précédés de l'indication de la langue-objet suivie d'apostrophe < ' >. Ainsi, IT' Lancelot (1660) désigne une grammaire de l'italien écrite par (Claude) Lancelot, dont on pourra trouver les références complètes dans la bibliographie.

Les auteurs sélectionnés sont les suivants.

Corpus de l'espagnol

code	1 ^{ère} édition	auteur
ES1	1492	*Nebrija, Antonio de
ES2	1555	*Anonyme de Louvain
ES3	1559	*Villalón, Cristóbal de
ES4	1560	*Alessandri, Giovanni Mario
ES5	1566	*Miranda, Giovanni
ES6	1590	*Corro, Antonio del
ES7	1596	*Charpentier, Antoine
ES8	1597	*Oudín, César
ES9	1608	*Saulnier, Jean
ES10	1614	*Jiménez Patón, Bartolomé
ES11	1616	Luna, Juan
ES12	1619	Texeda, Jerónimo de
ES13	1624	*Encarnación, Diego de
ES14	1624	Franciosini, Lorenzo
ES15	1627	*Correas, Gonzalo
ES16	1644	Doujat, Jean
ES17	1651	*Villar, Juan
ES18	1659	Dupuis, Claude
ES19	1660	*Lancelot, Claude
ES20	1697	Sobrino, Francisco
ES21	1708	Vayrac, Jean de
ES22	1728	*Torre y Ocón, Francisco de la
ES23	1743	*Martínez Gómez Gayoso, Benito
ES24	1769	*San Pedro, Benito
ES25	1770	Puig, Salvador
ES26	1771	*Real Academia Española
ES27	1793	Muñoz Álvarez, Agustín
ES28	1796	Ballot, Joseph Pablo
ES29	1796	Real Academia Española

* Un astérisque précédant le nom de l'auteur signale l'existence d'une notice dans la base *Corpus de textes linguistiques fondamentaux* [CTLF], URL : <http://ctlf.ens-lyon.fr>.

La série des grammaires de l'espagnol constitue un cas singulier au sein de notre corpus en raison du caractère hétéroclite de la tradition hispanique quant aux lieux de publication des textes. Ils sont parus, dans plus de la moitié des cas, hors de la Péninsule Ibérique. L'activité grammaticographique prenant l'espagnol comme objet de description ne manifeste pas une continuité comparable à celle des traditions italienne et française. Après le texte fondateur, la grammaire de Nebrija (1492), on dénombre trois grammaires en espagnol XVII^e siècle, et cela avant que la *Gramática de la lengua castellana* (1743) de Martínez Gómez Gayoso ne vienne inaugurer une production suivie. Pendant deux siècles et demi, la langue espagnole fait pourtant l'objet d'un intérêt certain dans les pays d'Europe occidentale. Dans les différentes aires nationales ou linguistiques, s'est constitué ce qu'on appellera avec Gómez Asencio (2006, 2008, 2011) les *ES.focos*, soit les « foyers » des traditions de grammatisation de la langue espagnole.

Par conséquent, nous avons retenu les premières de ces grammaires, parues dans les Flandres (ES₂, ES₃) et en Italie (ES₄, ES₅, ES₁₄), en plus de la première grammaire du foyer anglais (Corro 1590) et le texte de Luna (1623)⁴. Le contingent de grammaires pour francophones est sans doute le plus important de notre corpus, avec douze traités⁵. Ce fait tient à deux raisons au moins. Il s'explique d'abord en termes de représentativité dans la mesure où le foyer français est le plus prolifique au XVII^e siècle, ce qui permet de constituer une série textuelle singulièrement étoffée. Mais ce choix permet aussi une comparaison avec la description du français et nous invite à enquêter sur l'impact de cette dernière sur la description de la langue étrangère. Nous avons consulté d'autres textes de ces foyers, auxquels nous renverrons ponctuellement pour éclairer certains points ou confirmer des hypothèses.

Pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle, nous avons sélectionné uniquement des grammaires de l'espagnol pour le lecteur natif. En ce sens, les premières grammaires de la Real Academia Española (1771, 1796) représentent un jalon important de l'histoire de la grammaticographie de l'espagnol, dans la mesure où elle se nourrit des réflexions précédentes et en même temps est appelée à constituer un texte de référence pour l'élaboration de la norme linguistique.

⁴ Nous avons consultés un plus grand nombre de grammaires ; nous ne les avons pas retenues pour le corpus représentatif : Stepney (1591), Percyvall (1591), Minsheu (1599), Owen (1605), Sanford (1611), Howell (1662), Smith (1674), Anton (1711), Stevens (1725), Pineda (1726), Puchol (1739), Giral Delpino (1766).

⁵ ES₇, ES₈, ES₉, ES₁₁, ES₁₂, ES₁₃, ES₁₆, ES₁₈, ES₁₉, ES₂₀, ES₂₁, plus une grammaire hispano-française parue à Madrid (ES₂₂).

Corpus de l'italien

code	1 ^{ère} édition	auteur	
IT1	ca 1441	*Alberti, Leon Battista	
IT2	1516	*Fortunio, Giovanni Francesco	
IT3	1525	*Bembo, Pietro	
IT4	1529	*Trissino, Giovan Giorgio	
IT5	1543	Acarisio, Alberto	
IT6	1545	Gabriele, Giacomo	
IT7	1549	*Corso, Rinaldo	
IT8	1550	*Dolce, Lodovico	
IT9	1552	*Giambullari, Francesco	
IT10	1555	San Martino, Matteo di	
IT11	1563	*Castelvetro, Lodovico	
IT12	1576	*Salviati, Leonardo	
IT13	1581	*Ruscelli, Girolamo	
IT14	1613	Pergamini, Giacomo	
IT15	1618	Ceci, Giovanni Battista	
IT16	1643	*Buommattei, Benedetto	
IT17	1652	Lampugnani, Agostino	
IT18	1677	Rossi, Pio	
IT19	1685	*Mambelli, Marcantonio	
IT20	1720	Rogacci, Benedetto	
IT21	1721	Gigli, Girolamo	
IT22	1737	*Manni, Domenico Maria	* Un astérisque précédant le nom de l'auteur signale l'existence d'une notice dans la base <i>Corpus de textes linguistiques fondamentaux</i> [CTLF], URL : http://ctlf.ens-lyon.fr .
IT23	1745	*Corticelli, Salvatore	
IT24	1756	Soresi, Pier-Domenico	
IT25	1771	*Soave, Francesco	
IT26	1783	*Valdastri, Ildefonso	

La série de textes de la tradition italienne se veut relativement exhaustive. Elle va des origines, avec le texte d'Alberti (milieu du XV^e siècle) jusqu'à Valdastri (1783). Le XVI^e siècle est particulièrement riche du point de vue ecdotique ; nous avons gardé la presque totalité des textes consultés. Au contraire, les XVI^e et XVIII^e siècles présentent moins de textes. Certains ouvrages ont été écartés du corpus de référence⁶.

⁶ En raison de leur nature, ont été laissés en dehors les traités de Bartoli (1655) et Pallavicino (1661), qui appartiennent au genre des *remarques* et ne sont pas des grammaires. Le texte d'Erico (1674) est très bref. D'autres traités n'ont pas été retenus pour le corpus de référence parce qu'ils ne contiennent guère d'informations sur le participe (Barba 1734, Cesarotti 1785).

Corpus du français

code	1 ^{ère} édition	auteur	
FR1	ca. 1409	*Barton, John [commanditaire]	
FR2	1530	*Palsgrave, John	
FR3	1531	*Sylvius (Jacques Dubius)	
FR4	1550	*Meigret, Louis	
FR5	1550	*Pillot, Jean	
FR6	1557	*Estienne, Robert	
FR7	1558	*Garnier, Jean	
FR8	1562, 1572	*Ramus (Pierre de la Ramée)	
FR9	1570	*Cauchie, Antoine	
FR10	1586	*Bosquet, Jean	
FR11	1598	Serreus	
FR12	1607	*Maupas, Charles	
FR13	1632	*Oudin, Antoine	
FR14	1656	*Irson, Claude	
FR15	1659	*Chiflet, Laurent	
FR16	1660	*Arnauld, Claude et Lancelot, Claude	
FR17	1681	*Vairasse d'Allais, Denis	
FR18	1694-1722	*Dangeau, Abbé Louis Courcillon de	
FR19	1705	*Régnier-Desmarais, François-Séraphin	
FR20	1709	*Buffier, Claude	
FR21	1719	*Vallange, de	
FR22	1730	*Dumarsais, César Chesneau	
FR23	1730	*Restaut, Pierre	
FR24	1744	*Vallart, Joseph	
FR25	1747	*Girard, Gabriel	
FR26	1754	*Wailly, Noël François de	
FR27	1760	*D'Açarq, Jean-Pierre	
FR28	1767	*Beauzée, Nicolas	* Un astérisque précédant
FR29	1775	*Condillac, Étienne Bonnot de	le nom de l'auteur signale
FR30	1778	*Domergue, François Urbain	l'existence d'une notice
FR31	1798	*Sicard, Roch-Ambroise-Cucurron	dans la base <i>Corpus</i>
FR32	1799	*Serreau, Jean-Edmé	<i>de textes linguistiques</i>
			<i>fondamentaux</i> [CTLF], URL :
			http://ctlf.ens-lyon.fr .

La série textuelle de description du français répond à l'ambition d'offrir un haut degré de représentativité de tous les moments de la grammatisation de la langue. Pour le XVI^e et le XVII^e siècles nous avons fait un choix parmi les textes de la base *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XVI^e-XVII^e s.)*, dirigée par

Colombat, Fournier et Ayres-Bennett (2011). Peu de textes ont été écartés⁷ si bien que l'ensemble constitue une série assez complète de la production des premiers siècles de la tradition française.

La série française comporte également des ouvrages relevant de la grammaire générale. Ils sont inclus dans la même série que les grammaires du français parce qu'elles sont d'expression française, que la réflexion est souvent construite sur des faits du français et, surtout, parce que les grammaires relevant du paradigme « général » se nourrissent de la réflexion sur la langue française produite à la Renaissance et à l'Âge classique.

Corpus du portugais

code	1 ^{ère} édition	auteur	
PT1	1540	*Barros, João de	
PT2	1619	*Roboredo, Amaro de	
PT3	1672	*Pereira, Bento	
PT4	1725	*Argote, Jerônimo Contador de	
PT5	1770	*Lobato, Antônio José dos Reis	
PT6	1783	*Bacelar, Bernardo de Lima e Melo	* Un astérisque précédant le nom de l'auteur signale l'existence d'une notice dans la base <i>Corpus de textes linguistiques fondamentaux</i> [CTLF], URL : http://ctlf.ens-lyon.fr .
PT7	1791	*Cunha, João Pinheiro Freire da	
PT8	1792	*Casimiro, João Joaquim	
PT9	1799	*Fonseca, Pedro José da	
PT10	1799	*Figueiredo, Pedro José de	

La série de grammaires portugaises pose le même problème de densité que la série textuelle pour l'espagnol, la tradition connaissant son véritable essor dans le dernier tiers du XVIII^e siècle. En dépit d'une situation similaire, nous n'avons pas cherché à pallier cette absence par l'intégration des grammaires destinées à un public étranger, de toute façon encore peu nombreuses à cette époque. La série est donc composée de grammaires du portugais dont nous faisons commencer la tradition par Barros (1540) et non pas par Oliveira (1536), qui ne traite pas le participe⁸.

Outre les grammaires qui ont pour objet les langues nationales, la constitution du corpus est toujours guidée par l'intérêt pour les œuvres de grammaire générale ou comparative. En ce sens, la série portugaise comporte un traité qui aspire, du point de vue théorique, à une certaine universalité, c'est le *Methodo* de PT2 Roboredo (1619). Au XVII^e siècle, l'influence de Roboredo se fait sentir sur la production nationale, comme chez Lobato (1770). Quant à elle, la grammaire de Bacelar (1783) contient dans son titre

⁷ Par exemple, au XVII^e siècle, certains textes ne traitent pas spécifiquement la classe du participe (Masset 1606, La Grue [ca. 1665] 1669, La Touche [1696] 1730). Nous n'avons pas retenu non plus Mauger ([1653] 1684).

⁸ Oliveira se limite à signaler leur existence en portugais : « E também têm os nossos verbos gerúndios, como *sendo, amando, fazendo* e participios, como *lido, amado, regido, lente, regente, perseverante*, e os nomes verbais, como *lição e regedor* » (Oliveira 1536/1975 : 123) [Nos verbes ont aussi des gérondifs, comme *sendo, amando, fazendo*, des participes comme *lido, amado, regido, lente, regente, perseverante*, et des noms verbaux comme *lição e regedor*].

l'étiquette de *PT. filosófica* [philosophique] ; elle permet en effet de représenter la réception de la grammaire générale au Portugal dans notre série textuelle.

Structure de l'étude

Les résultats de l'investigation sont présentés en trois parties touchant des thèmes généraux liés sous différents angles à la classe du participe.

La première partie constitue une présentation générale et descriptive des faits linguistiques que nous avons choisi d'examiner dans les textes : la catégorisation, la nature et la typologie des participes et d'autres formes non finies du verbe, la forme participiale des temps composés.

Ainsi, l'étude part d'une interrogation sur la nature du participe et sur les propriétés qui permettent de délimiter les contours formels, sémantiques et fonctionnels de la classe. Il s'agit de s'intéresser d'abord à la question de la catégorisation en linguistique (chapitre 1). Le but est de délimiter de façon nette quels sont les problèmes inhérents au phénomène de la classification des mots. Cela passe par une présentation des modes dans lesquels la catégorisation s'est constituée comme problème dans la grammaire occidentale, en mettant l'accent sur la continuité dans la linguistique actuelle de certaines questions que la discipline est amenée à se poser constamment. L'approximation du problème de la catégorisation sera l'occasion de mettre au point une typification des différentes approches que l'on peut envisager ainsi que les grandes divisions que l'on opère dans différents systèmes théoriques.

Afin de saisir ce qui caractérise la classe du participe, l'étude s'attache à l'exploration de ce qu'il convient de désigner comme les *formes non finies du verbe* (chapitre 2). Cet ensemble d'objets nécessite tout d'abord une analyse générale concernant la variation terminologique que montre le discours grammatical. La définition de ces formes passe par le croisement de propriétés verbales avec d'autres propriétés identifiées comme appartenant à d'autres classes, ce qui justifie également la dénomination de *classes hybrides*. Il s'agit ensuite de se donner, pour les fins de cette étude, une classification de ces éléments linguistiques variés. S'appuyant sur la conception de nature hybride, l'organisation des formes non finies en trois classes sera prise comme grille opératoire pour classer les formes de différentes langues. Il faudra alors définir et identifier les formes qui correspondent à l'*infinitif*, au *gérondif* et au *participe*. L'étude de ce dernier en particulier, défini comme forme verbale avec des propriétés d'adjectif, doit nous permettre d'établir les types les plus fréquents dans les langues, à savoir le participe passé et passif et le participe présent et actif. Il est question notamment de la description de ces deux classes majeures, parce que récurrentes, dans les langues romanes.

Après un aperçu général sur les propriétés de la classe du participe, la réflexion portera sur la nature de formes participiales dont le fonctionnement se détache de ce que l'on pourrait appeler les emplois prototypiques de l'adjectif (chapitre 3). Nous livrons d'abord une série de remarques qui concernent les constructions absolues du participe, notamment dans la syntaxe de l'italien, parce que dans cette langue les propositions

participiales absolues montrent la possibilité de conserver une forme invariable au participe passé, cette caractéristique nécessitant un questionnement sur les catégories grammaticales qui touchent au comportement de ces formes participiales. Nous nous attelons ensuite à la mission de décrire l'ensemble des aspects problématiques relatifs aux temps composés, qui dans les langues romanes utilisent une forme participiale. Afin de saisir la particularité de ce type de tiroir verbal, nous fournissons un panorama typologique, comparatif et diachronique des formations analytiques qui recourent à l'association d'un verbe *avoir* et d'une forme participiale. Ensuite, nous nous appuyons sur le concept de grammaticalisation pour approfondir la nature de ce que l'on a coutume d'appeler *verbe auxiliaire* et *participe* dans les temps composés. Enfin, nous concluons cette exploration comparative par la présentation des lignes de divergence plus ou moins accusées dans les langues romanes : le choix de l'auxiliaire, l'accord du participe et la sémantique temporelle du passé composé.

La deuxième partie du travail est consacrée au traitement du participe dans l'histoire des grammaires. Le parcours cherche à construire une histoire du participe en tant que classe, en deux étapes. Dans un premier temps, l'histoire concerne les grammaires grecques et latines (chapitre 4). Il s'agit de dessiner un large paysage du traitement de la classe du participe dans la tradition gréco-latine, qui se trouve à l'origine des modèles descriptifs dont hérite la tradition grammaticale européenne moderne. Il est question dans ce chapitre d'une recherche sur la définition du participe, sa place dans le système des parties du discours, les accidents (ou catégories grammaticales) qu'on lui attribue, les problèmes de délimitation de la classe, ainsi que diverses questions relatives aux propriétés syntaxiques et discursives du participe.

Dans un second temps, nous analysons le traitement du participe dans le corpus des grammaires de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais (chapitre 5). Cette partie se présente comme un parcours général consacré la définition et à chacun des accidents et propriétés grammaticales du participe dans un ensemble de textes quantitativement important. La confrontation avec les annexes contenant les définitions du participe et des tableaux synthétiques correspondant à une centaine de textes constitue le complément indispensable au discours analytique que nous proposons. Du point de vue méthodologique, ce chapitre fournit l'occasion, comme annoncé plus haut, de réaliser de multiples rapprochements de textes au sein de ce corpus étendu.

La troisième partie du travail de recherche porte sur le traitement de la forme participiale des temps composés (désormais FPTC) dans les grammaires des langues romanes à partir de la Renaissance. Nous nous sommes intéressé à la catégorisation (étiquettes terminologiques, définition, propriétés grammaticales) de cette forme dans les grammaires tout comme au traitement des formations verbales analytiques en général et aux conceptions et approches descriptives liés aux temps composés en particulier. Cette partie présente une structure fondée sur des monographies qui correspondent à des séries textuelles articulées par des synthèses à tous les paliers et des comparaisons des séries. Le chapitre 6 aborde les deux sujets mentionnés dans les grammaires de l'espagnol et du portugais (XV^e et XVI^e siècles), concrètement chez ES1 Nebrija (1492) et PT1 Barros (1540). Le chapitre 7 examine la même question dans les grammaires du français (XV^e et XVI^e siècles), avec deux études plus approfondies sur FR4 Meigret (1550) et FR8 Ramus (1562). Le chapitre 8 s'attache à l'étude des grammaires de l'italien (XV^e et XVI^e siècles). Le chapitre 9 explore la série des grammaires de l'espagnol destinées aux

étrangers qui paraissent sur le sol européen (XVI^e siècle). Après ces études particulières, nous entreprenons une comparaison de l'ensemble des textes dans le chapitre 10. Il s'agit notamment de confronter et synthétiser les résultats pour écrire une histoire commune des sujets suivants : a) le traitement conceptuel et terminologique des formations verbales analytiques et plus précisément des temps composés dans les grammaires, b) la question des « verbes auxiliaires », une innovation terminologique de la Renaissance, c) la catégorisation des formes participiales des temps composés. Pour exposer les résultats de la recherche sur le XVII^e siècle (chapitre 11), la démarche adoptée est la constitution d'une série sélective de textes – FR12 Maupas (1607), PT2 Roboredo (1619), ES15 Correas (1627) et les grammaires de Port-Royal, soit FR16 Arnauld et Lancelot (1660) et ES19 Lancelot (1660) – qui montrent un type d'innovation conceptuelle au sujet de la catégorisation de ces formes participiales ainsi que des verbes auxiliaires qui les accompagnent. L'analyse de tous ces textes nous conduit à une étude plus générale sur les options de (re)catégorisation de la FPTC dans tout le corpus (chapitre 12). Cette étude, qui englobe des textes du XV^e siècle au XVIII^e siècle, a une orientation résolument épistémologique. Elle est l'occasion de dresser un bilan des résultats obtenus dans la troisième partie et de réfléchir à leur signification en termes de possibilités théoriques développées pour le traitement de la catégorie en question.

CATÉGORISATION DU PARTICIPE ET FAITS DE LANGUE

I

Audaz mi pensamiento
el Cenit escaló, plumas vestido,
cuyo vuelo atrevido,
se no ha dado su nombre a tus espumas,
de sus vestidas plumas
conservarán el desvanecimiento
los anales diáfanos del viento.

Esta pues culpa mía
el timón alternar menos seguro
y el báculo más duro
un lustro ha hecho a mi dudosa mano,
solicitando en vano
las alas sepultar de mi osadía
donde el Sol nace o donde muere el día.

CHAPITRE
1

LA CATÉGORISATION

Le premier chapitre que nous consacrons à l'étude générale sur le participe part de très haut en s'intéressant à la question de la catégorisation. La réflexion qui suit cherche donc à poser un certain nombre de problèmes connus de la grammaire dans la période étudiée. Nous voudrions mettre en évidence la continuité avec les problèmes de la linguistique dans son état actuel. En effet, la lecture des textes du passé nous intéressent dans la mesure où certaines thématiques, telle que la catégorisation des formes et la division des mots en classes sont des sujets toujours pertinents dans la réflexion linguistique. Cela ne signifie absolument pas que le discours contemporain et le discours passé soient à mettre sur le même plan, mais plutôt que l'intérêt du passé s'explique parce qu'il nous parle de problèmes qui nous interrogent, même si les solutions apportées doivent être transposées dans notre métalangage, c'est-à-dire traduites et interprétées. Deux postulats sous-tendent notre démarche, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction. Il s'agit, d'un côté, du principe selon lequel on peut interroger les textes du passé à partir des questions qui interpellent la pensée contemporaine (Panaccio 1994). D'un autre côté, le récit historique auquel nous nous livrons s'appuie sur le fondement épistémologique de la commensurabilité des textes, laquelle passe par la traduction, c'est-à-dire la possibilité de reconstituer le discours sur un objet dans un langage compréhensible par la communauté contemporaine, franchissant l'hiatus entre les deux types de discours (Panaccio 1994, Auroux 1980c, Colombat *et al.* 2011 : 35-6). En ce sens, la distance qui nous sépare d'une autre discursivité sur le langage (contemporaine, passée, domestique ou étrangère) n'est jamais insurmontable.

En matière de réflexion sur les classes de mots, leur classification, les procédures de délimitation et de caractérisation, les critères de définitions, etc. les études sont variées. Le but du présent chapitre est de faire émerger la validité de la réflexion sur la catégorisation à l'aune des travaux actuels. Nous avons cherché à passer les connaissances actuelles au tamis des problèmes qui nous aiguillent tout au long du récit sur le participe, plutôt que la représentation exhaustive des approches contemporaines présentes dans l'agora internationale des linguistes.

Notre exposé est constitué de deux volets autour du problème de la catégorisation.

Le premier volet pose des concepts essentiels et des points de vue épistémologiques relatifs à la question de la catégorisation. Il fait la part belle aux principes méthodologiques qui dirigent la démarche à suivre au sein de l'histoire des idées linguistiques en termes de catégorisation.

Le deuxième volet présente un panorama des études sur les classes de mots dans différents courants de la linguistique contemporaine. Les problèmes sont regroupés autour d'aspects transversaux aux études consultées. En tant que synthèse, nécessairement sélective, ce tour d'horizon sur les classes de mots n'hésite pas à mettre côte à côte des théories et des approches parfois diamétralement opposées dans leurs conceptions sur le langage. Les points de fuite sont toujours compensés par les mises en parallèle, dans le but de dresser l'inventaire des problématiques qui intéressent les linguistes, tous horizons théoriques confondus.

1.1

Le concept de catégorisation et les critères de classification des parties du discours

Il s'impose dans cette première partie de poser quelques jalons d'ordre épistémologique afin de saisir quels sont les modalités vérifiées historiquement sous lesquelles la question de la catégorisation se présente. Il faut ainsi s'attaquer au problème du découpage du discours en segments repérables : il s'agit d'un travail préalable à l'attribution d'une classe (point 1). Il est ensuite question de définir le concept même de catégorisation (point 2) et de repérer la nature des critères qui servent à l'établir (point 3). Ce travail doit être complété par l'étude des catégories grammaticales afférentes à toute définition, aussi appelées « accidents » dans la tradition grammaticale occidentale (point 4). Enfin, l'analyse se termine par quelques remarques sur la part d'universalité et d'historicité que l'on rencontre dans la division en classes (point 5).

1.1.1 Le découpage du discours

Notre travail se fonde sur une donnée essentielle, le fait que les grammairiens de la tradition gréco-latine opèrent le découpage du discours en unités discrètes, les mots, dont l'existence n'est pas discutée, même si la notion reste difficile à définir et même à appliquer à toutes les langues¹. En effet, le « mot » manque très souvent de définition dans les grammaires de l'Antiquité. Si l'on laisse de côté des éléments d'ordre inférieur, comme la *lettre* et la *syllabe*, l'étude du langage dans la tradition occidentale s'intéresse principalement aux mots regroupés selon leurs propriétés formelles et fonctionnelles, soit les *parties du discours*². C'est sous cette configuration particulière, c'est-à-dire en tant qu'entité catégorisée, que le mot est décrit dans les grammaires³. En conséquence, les parties du discours ont joué un rôle méthodologique capital puisqu'elles constituent les unités de base sur laquelle les grammaires grecques et latines ont construit leur bâtiment théorique. Cela va sans dire que le choix des parties du discours a orienté la science

1 « la tradition occidentale et sa catégorie de mot s'adaptent difficilement à des langues agglutinantes ou polysynthétiques (cf. Franz Boas, *Introduction to the Handbook of America Indian Languages*, rééd. Georgetown University Press, 1968, pp. 22-26) » (Auroux 1994 : 110).

2 Peu nombreuses sont les grammaires qui s'attachent à définir le « mot ». Elles passent donc des syllabes aux parties du discours, qui sont déjà des mots insérées dans une classe. À cet égard, le type des langues qui sont à l'origine de la tradition occidentale sont pour beaucoup responsables de cette caractéristique : « Les langues où la théorie a été inventée, le grec puis le latin, sont de celles où la notion de mot s'impose comme une évidence. Le mot grec ou latin, avec sa désinence casuelle ou personnelle, porte en lui-même une marque formelle de sa fonction dans la phrase, si bien qu'à propos de telles langues la distinction entre les niveaux morphologique et syntaxique peut rester implicite » (Garde 1983 : 3).

3 Pour une vision du traitement des parties du discours dans diverses traditions linguistiques, voir le numéro de *Langages* consacré aux parties du discours dans l'histoire des grammaires (Colombat (dir.) 1988).

grammaticale au détriment d'autres perspectives qui n'ont été exploitées que plus tard, telles que l'analyse des morphèmes ou la syntaxe de la phrase.

Ainsi l'établissement des classes de mots se trouve en aval du découpage de la chaîne du discours. Pour des langues flexionnelles que sont le grec et le latin, qui dit découpage dit identification des formes fléchies. La segmentation de la linéarité du discours et la classification des éléments discrets ont une base résolument morphologique⁴. La notion de flexion (en grec *ptōsis*) est dégagée par Aristote en même temps qu'il procède à la partition des classes des mots, ce qui révèle l'importance qu'elle présente dans les premières classifications de la tradition (voir Colombat 1988 : 7-8). Sans doute, les terminaisons nominales et verbales, pour ne mentionner que deux classes primordiales, constituent des frontières de mots repérables et intuitives du point de vue épilinguistique. L'étude de la flexion a un avantage en termes d'économie descriptive, puisqu'elle permet de regrouper l'examen des mots qui présentent le même type de morphèmes (*ibid.*).

Pour résumer, il y a à l'origine de l'étude de la langue grecque et latine une délimitation des mots qui est à la fois syntagmatique et paradigmatique. L'observation systématique des « accidents » et donc des flexions se présente comme un problème empiriquement bien délimité dans les langues synthétiques (Garde 1983 : 7-8). Cette approche précède l'étude des unités regroupées selon des critères syntaxiques. Notre étude ne porte pas spécifiquement sur la question du « mot »⁵, mais nous nous penchons sur la problématique, plus ciblée, de la nature des « classes » de mots et de leur classification.

1.1.2 Précisions terminologiques sur la catégorisation

Le fait de classer implique la segmentation en items associée à leur affectation à une classe de mots ou *partie du discours*. Nous appellerons cette opération la *catégorisation*. Le concept fait partie d'un réseau théorique que Sylvain Auroux détaille ainsi :

a – CATÉGORISATION : action de classer une forme linguistique : on lui donne une étiquette (ex. : « « qui » est un adjectif conjonctif ») :

b – POLYCATÉGORISATION : le fait de classer la même forme dans plus d'une catégorie :

c – DÉCATÉGORISATION : le fait que dans des circonstances déterminées une forme puisse changer de catégorie (cf. la translation de Tesnière) :

d – AXIOME DE MONOCATÉGORISATION : thèse selon laquelle une même forme ne peut être assignée qu'à une seule catégorie, quelles que soient ses occurrences.

(Auroux 1988a : 80).

Cet ensemble terminologique a l'avantage de mettre l'activité du grammairien au cœur de la problématique des classes de mots. En effet, la catégorisation ainsi entendue met en relief la démarche positive par laquelle le théoricien ou le descripteur procède à assigner à une forme une *catégorie*. En fait, la monocatégorisation des formes fonctionne de fait comme une option fréquente dans les grammaires des langues grecque et latine,

⁴ « La grammaire suppose la décomposition de l'énoncé en parties. Toute décomposition de l'énoncé n'est pourtant pas *ipso facto* grammaticale. Pour qu'elle le soit, il semble qu'elle doive rejoindre la *morphologie*. » (Auroux 1994 : 62).

⁵ Pour l'histoire de la question du mot (définitions et théories), voir Baratin *et al.* (2004), Léon *et al.* (*à paraître*). On trouve un exemple d'approche contemporaine du problème chez Bauer (2000).

en raison de leur richesse morphologique, qui facilite la différenciation des classes sur une base formelle (cf. Colombat 1999 : 189-190).

Or il convient, avant de passer outre, de remarquer l'ambivalence d'emploi du terme FR. *catégorie* sur lequel est construit ce champ lexical. En effet, en linguistique on peut entendre par *catégorie* ce que nous appellerons de préférence une FR. *classe de mots* (par exemple le verbe, le substantif ou le pronom). Mais il y a un autre sens qui est celui des propriétés grammaticales telles que le genre, le nombre ou le mode qui affectent ces classes⁶. Ces diverses notions sont désignées dans la tradition grammaticale occidentale par le terme de FR. *accident*, d'extension sémantique assez proche mais tombé en désuétude dans la grammaire contemporaine. Nous nous permettons cependant de l'utiliser dans le présent travail à côté de FR. *catégorie grammaticale* et d'autres termes équivalents mais moins marqués tels que *propriétés*, *traits* ou *attributs* en emploi général (par exemple dans *propriétés syntaxiques*) ou particulier (*le trait sémantique « actif »*).

Sans doute la *catégorisation* en tant qu'« étiquetage » d'une forme donnée (cf. *supra* la définition d'Auroux) implique de façon implicite l'attribution d'une série de propriétés aux mots. La question est en réalité plus complexe car les classes dénommées *parties du discours* ne sont en réalité pas homogènes. Le problème que cela pose peut être résolu, par exemple, par la création de sous-classes avec des propriétés supplémentaires. L'étude des *accidents* se révèle à ce stade fondamentale. C'est pourquoi nous ferons usage du terme *catégorisation* pour décrire l'assignation d'une forme ou d'un ensemble de formes à une classe mais aussi à l'affectation explicite d'attributs caractéristiques de la classe. À titre illustratif, nous pourrions déterminer que tel auteur italien « catégorise » les formes en *V-nte* (par exemple IT. *amante, temente, udiente*) comme des participes (*i.e.* une classe), alors que tel autre grammairien italien les « catégorise » comme des participes actifs n'exprimant pas le temps verbal (*i.e.* une classe associée à une description des valeurs).

Par ailleurs, ce grammairien virtuel peut décider en prenant en compte des propriétés morphologiques ou syntaxiques particulières, qu'une forme donnée doit être classée dans une classe différente de celle de départ. Dans ce cas, le terme choisi est FR. *recatégorisation*. À titre d'exemple, nous déterminerons qu'un grammairien recatégorise les participes en *V-nte* en tant que noms lorsqu'ils prennent l'article (*l'amante, il temente*). Cela suppose que nous évitions l'emploi du terme pour désigner le phénomène linguistique par lequel une forme (morphème ou mot) change de classe. Le terme présente certes ce sens dans la linguistique contemporaine. Cependant nous le réserverons aux cas d'opérations réalisées dans les grammaires avec tous les aspects connexes que nous traiterons : les procédures de découverte et le rôle de la classification et de la définition. En revanche, pour le deuxième sens relevé, il existe déjà d'autres termes usuels tels que *translation*, *transposition*, *transfert*, *dérivation impropre* (Arrivé *et al.* 1986 : 592, 675), ou encore *conversion*, *dérivation zéro* ou *transcatégorisation*, qui conviennent mieux à notre propos.

1.1.3 Les critères de catégorisation

L'attribution d'une étiquette à une forme se fait à partir de critères ou « propriétés définitionnelles » (Auroux 1988b : 110). Dans les travaux portant sur les parties du discours

⁶ Le dictionnaire de terminologie grammaticale d'Arrivé *et al.* (1986 : 99) signale cette ambivalence à l'entrée « catégorie ».

ces propriétés sont souvent regroupées en trois ensembles aux désignations variables : morphologiques, sémantiques et syntaxiques (*vide* Gómez Asencio 1981 : 91-95, Calero Vaquera 1986 : 51-54). Auroux (1988b : 111) y ajoute une classe de critères métalinguistiques. Gómez Asencio les présente comme des critères pour classifier et définir les parties du discours, Calero Vaquera s'en sert également pour parler des systèmes de classification des parties du discours. Nous utiliserons cette palette de critères à des fins diverses, pour décrire :

- Les classifications des parties du discours. Les grammairiens créent des systèmes de classes de mots en retenant des propriétés particulières.

- La catégorisation d'une forme peut s'effectuer en évoquant l'une ou plusieurs des propriétés de la classe à laquelle on l'assigne.

- La nature des définitions.

- La description grammaticale d'une forme peut revêtir l'un de ces trois aspects.

- Les accidents. Ils peuvent appartenir à différentes composantes. À titre illustratif, on peut dire : « alors qu'il relève d'habitude de la morphologie, le genre reçoit chez Beauzée une définition sémantique » (Auroux 1988b : 110).

- La terminologie, soit dans le choix d'une étiquette disponible, soit dans sa création. Ainsi, les grammairiens italiens peuvent préférer retenir pour les participes du type *amante* les appellations de *participle actif*, *participle présent*, *participle terminé en « nte »*, qui sont, quant aux deux premières, sémantiques, la dernière étant morphologique (voire morphématique).

Les critères de nature morphologique ou formelle ont trait à la structure interne des mots. Ils sont étroitement associés à la manifestation de catégories grammaticales telles que le genre, le nombre et le temps. En effet, nous avons déjà remarqué l'importance accordée à la flexion dans la tradition gréco-latine. Elle peut se refléter dans certains cas dans l'explicitation du caractère flexionnel des mots par la dichotomie entre mots *variables* et mots *invariables*, ou bien mots *déclinables* et mots *indéclinables*. Il nous intéresse de même de signaler un cas particulier de procédé d'identification formelle des classes que l'on pourrait appeler « morphématique ». Il constitue une modalité ostensive par la mise en évidence d'un élément du signifiant qui permet de reconnaître de façon non équivoque la sous-classe. Il s'agit dans les grammaires de notre corpus des cas comme celui évoqué plus haut de « *participle terminé en nte* ». Dans notre étude nous recourons dans notre discours à un moyen de ce type et parlons, par conséquent, des formes en *V-do* en espagnol ou des formes en *V-ant* en français afin d'éviter des désignations véhiculant une représentation orientée des formes.

Les critères sémantiques se rapportent à des éléments extralinguistiques. Ils ont pu être appelés également logico-objectifs (Gómez Asencio 1981 : 92) ou même critères notionnels. Sylvain Auroux (*art. cit.*) distingue dans les critères sémantiques : psychologique, ontologique et sémiologique. Il n'est pas sûr qu'une telle typologie soit nécessaire aux fins de notre étude. Par ailleurs, certaines catégories grammaticales telles que le temps et les « significations » active et passive dans le verbe semblent avoir acquis une certaine autonomie dans le discours grammatical. En effet, si nous continuons de les considérer comme des traits sémantiques, nous estimons que leur emploi à l'intérieur de la charpente discursive et théorique permet de leur adjuger un statut différent. Ainsi il y a une différence de spécialisation métagrammaticale entre le fait de définir une classe de mot d'un point de vue ontologique, par exemple, « L'Adjectif

est un nom, qui signifie les qualitez d'une chose, c'est-à-dire qui marque de quelle façon elle est » (Irsou 1662 : 18) et dans le fait de considérer qu'un verbe est actif ou passif, car cette option implique des considérations d'ordre syntaxique (par exemple transitivité, présence d'un complément d'agent) et morphologiques (en latin présence des désinences verbales spécifiques). Le binôme sémantique *action/passion* relève certes de distinctions notionnelles prototypiques des verbes en questions mais elles ont des significations propres à la théorie grammaticale et possèdent par là une nature conceptuelle différente de celles que l'on peut construire au moyen des catégories logiques ou plus généralement de celles qui correspondent, d'un point de vue cognitif, à nos représentations des objets extralinguistiques. Autrement dit, elles ont une nature technique qui permet de classer, et il n'est pas toujours pertinent de remotiver le contenu sémantique qu'elles évoquent.

Le troisième type, les critères syntaxiques, a trait aux relations que les mots entretiennent entre eux dans la phrase. Lorsqu'il est intéressant de distinguer la nature syntaxique de façon affinée, nous adoptons la bipartition proposée par Gómez Asencio (*op. cit.*). Ce dernier distingue d'un côté le critère ES. *sintáctico funcional*, que nous traduisons par *fonctionnel*, par lequel on fait allusion à la fonction des mots : il existe d'un autre côté un critère ES. *sintáctico colocacional o combinatorio*, qui se réfère à la position des mots dans le discours par rapport à d'autres mots. Nous l'appellerons critère *combinatoire* ou *syntagmatique*, dans la mesure où il prend en compte les propriétés syntaxiques du mot.

1.1.4 Les définitions et les accidents des parties du discours

La catégorisation couvre deux aspects complémentaires mais parfaitement dissociables : d'une part l'assignation d'une étiquette (la mention d'une classe) à une forme ou à un ensemble de formes et sa justification : d'autre part la construction de la catégorie à laquelle appartiennent ces formes. Il sera question à présent de ce deuxième aspect de la constitution de la classe du point de vue théorique et formel, c'est-à-dire dans sa formulation discursive. Plus précisément, il sera question ici des définitions et des accidents des classes.

La définition est un procédé, rentable du point de vue descriptif et cognitif, pour délimiter une classe de mots. Il est possible de dégager plusieurs types de procédés. La définition en *intension*, soit l'énumération des caractéristiques communes aux différents individus, constitue une manière économique de circonscrire une classe, mais ce n'est pas la seule. Ainsi, le recours à l'*ostension* est également un moyen de pointer la classe dans la matérialité de ses formes. La définition en ostension consiste à mentionner des items illustratifs de la classe qui représentent tous les autres individus partageant des propriétés semblables, qu'elles soient explicitées ou non par la suite. Par ailleurs, on peut signaler la possibilité d'évoquer tous les membres d'une classe en *extension*. Dans le cas des mots grammaticaux ou invariables tels que les prépositions et les conjonctions, les grammairiens peuvent prétendre à l'exhaustivité des listes des individus. En dehors de la tradition gréco-latine, la définition en extension prend des formes originales. Tel est le cas de la tradition indienne inspirée de l'œuvre de Pāṇini, où les classes de mots sont conçues fondamentalement d'un point de vue formel. Dans cette grammaire, sont des noms ou des verbes tous les mots qui présentent certains suffixes, c'est-à-dire

des terminaisons que l'on peut ajouter à un type de base donné. Le terme même de la classe de mot évoque ce fait : le terme *sk. subanta* (noms) signifie les mots qui ont une terminaison *sup*, ce qui représente l'abréviation de la liste de désinences comprises entre la première et la dernière, c'est-à-dire *sU...P* renvoient schématiquement à un inventaire de morphèmes (*ibid.*). L'exemple de catégorisation des verbes est aussi significatif du procédé de catégorisation formelle. La grammaire inventorie, pour délimiter la classe du verbe (dit *sk. tñanta*), tous les types de bases verbales possibles en sanskrit représentées par un petit groupe de mots-modèles (voir Aussant à *paraître*).

Les définitions des classes de mots adoptent souvent un modèle logique en ce sens qu'elles mentionnent une classe générale ou supérieure (*partie du discours, mot*) dont la classe en question est un genre. Les traits spécifiques des classes sont d'ordre notionnel, formel, fonctionnel ou autre (*cf. supra les critères de catégorisation*). Ils renvoient à des propriétés grammaticales. Ces dernières reçoivent dans la forme traditionnelle de la grammaire gréco-latine, le nom d'*accidents*. Ils servent à caractériser la classe si bien que dans certaines occasions la définition n'est que la somme des accidents affectant une partie du discours, comme dans la définition du participe proposée par Donat (Colombat 1999 : 225). Elle est formulée ainsi :

Participium est pars orationis, dicta quod partem capiat nominis partemque uerbi. Recipit enim a nomine genera et casus, a uerbo tempora et significationes, ab utroque numerum et figuram. Participiis accidunt sex, genus, casus, tempus, significatio, numerus, figura. (*Ars maior, in Holtz 1981 : 644*)

Traduction → Le participe est une partie du discours ainsi appelée du fait qu'elle prend une part du nom et une part du verbe. En effet, il prend du nom les genres et les cas, il prend du verbe les temps et les significations : il prend de l'un et de l'autre le nombre et la figure. Six accidents échoient au participe : le genre, le cas, le temps, la signification, le nombre et la figure.

En effet, la définition accorde une place importante à la mention des accidents nominaux (le genre et le cas) et des accidents verbaux (le temps et la signification), ainsi que les accidents communs au nom et au verbe (le nombre et la figure).

Les accidents ne sont pas toujours des propriétés inhérentes. Colombat (1999 : 224) signale que la grammaire grecque s'est intéressée à la question de la distinction entre les propriétés spécifiques, inhérentes, de la classe (*idia*) et les propriétés contingentes ou véritables « accidents » (*parepomena*), distinction qui ne sera pas reprise par la tradition latine⁷. Cela signifie, si l'on se réfère par exemple à la classe du nom, qu'il possède des catégories grammaticales en propre, le genre et le cas, tout comme le verbe possède le temps et la signification. D'autres catégories, telles que le nombre et la figure sont à proprement parler accidentelles et ne touchent pas à l'essence de la classe, puisqu'ils concernent plusieurs classes. Il est facile d'en tirer les conséquences pour le participe, qui n'a pas de ces propriétés exclusives, mais qui les emprunte à d'autres classes majeures.

Quant à la place de la définition, elle apparaît d'habitude en premier, suivie des accidents, mais cela n'est pas obligatoire.

⁷ Néanmoins, la grammaire latine médiévale propose des distinctions hiérarchiques entre propriétés accidentelles et essentielles (autrement dit, des propriétés secondaires face à des propriétés caractéristiques) des parties du discours. Voir Rosier (1988 : 42-3), De Libera et Rosier (1992).

L'utilisation des accidents pose un certain nombre de problèmes supplémentaires (voir Colombat 1999 : 223-7) relatifs à leur statut et leur fonction. Dans une définition idéale, il doit y avoir du point de vue logique correspondance entre les traits retenus dans une définition et les propriétés de toutes les formes définies. Or l'un des chefs d'accusation contre le système des parties du discours formulés par la linguistique moderne (cf. Lagarde 1988 : 94) est précisément l'insuffisance des définitions à l'égard des caractéristiques nécessaires pour délimiter l'extension de la classe. Cela produit un effet de « circularité » (*ibid.*) dans les définitions, qui ne semblent pas poser de difficultés dans nombre de textes de la tradition.

1.1.5 L'universalité face à l'historicité des classes

Il est une idée discutée dans la philosophie du langage qui consiste à considérer que notre pensée est intimement organisée par le langage, c'est-à-dire qu'il influe directement sur notre façon d'analyser et de catégoriser le monde. C'est l'hypothèse de Sapir-Whorf qui propose de voir dans le langage (des langues que l'on parle) une détermination de nos représentations. Un cas particulièrement suggestif de cette thèse nous est offert, par exemple, par la proposition de Benveniste⁸, postulant de voir dans les catégories d'Aristote la « transposition des catégories de langue », *i.e.* les catégories grammaticales de la langue grecque.

On n'a probablement pas besoin de recourir à une hypothèse aussi controversée pour postuler que les classes et les catégories grammaticales des grammaires grecques et latines répondent aux besoins de décrire les objets de ces langues. Si cette approche s'avérait exacte, il faut tirer la conséquence manifeste que le socle de nos catégories grammaticales s'alignent sur les faits d'une paire de langues, le grec et le latin. En effet, l'histoire des grammaires montre qu'il y a eu six traditions autochtones (Auroux 1994)⁹, produisant des descriptions des langues différentes. L'un des foyers de la grammatisation, l'Antiquité grecque et latine, a forgé des outils descriptifs adéquats aux langues grecque et latine, sur certains points assez proches, voire ressenties comme une unité¹⁰, et en tout cas, constituant les seuls deux systèmes auxquels auraient réfléchi les grammairiens de cet espace culturel. Or la description des langues vernaculaires européennes, et au-delà d'autres contrées du monde, par le procès d'extension de la grammaire latine, implique bel et bien le *transfert* de catégories. La conséquence ultime en est que l'un de ses outils

⁸ « Catégories de pensée et catégories de langue » (Benveniste 1966 : 63-74).

⁹ La tradition la plus ancienne est celle de Mésopotamie (au tournant du III^e et du II^e millénaire avant notre ère), qui produit des tablettes bilingues sumérien-acadien et les premiers paradigmes grammaticaux. D'autres traditions se sont développées ensuite : les traditions de l'Égypte ancienne, de l'Inde, de l'Antiquité gréco-latine, de la Chine et, enfin plus récemment (VIII^e siècle), la tradition arabe. Toutes les autres traditions de réflexion grammaticale se seraient constituées par transfert, c'est-à-dire par l'emprunt et l'adaptation du cadre théorico-descriptif d'une des traditions autochtones mentionnées.

¹⁰ Il était peut-être ressenti comme un seul système avec deux manifestations. Les Romains de l'époque impériale ne parlaient-ils pas de LAT. *utraque lingua* [l'une et l'autre langue] pour désigner le latin et le grec ? (*cf.* Dubuisson 1981). En effet, les concepts de diglossie et de bilinguisme sont des catégories étrangères au monde latin. La langue grecque n'est pas pour eux une langue étrangère : ils se la représentent comme un élément complémentaire, c'est l'altérité dans l'unité. Cette approche de l'imaginaire linguistique latin (Vallette-Cagnac 2005), s'étend également à la réflexion grammaticale antique, puisque les Romains trouvent que les deux langues sont indissociables et que les faits de langue latins s'alignent sur le grec. *Cf.* Desbordes 1989.

primordiaux, le système des parties du discours qui sert à décrire les langues modernes à la Renaissance est créé sur les unités des langues grecque et latine. Il n'est pas fructueux, dans l'approche de l'historien de critiquer un tel transfert¹¹, qui relève de l'empiriquement observable, mais l'on doit pouvoir apprendre davantage en analysant les mécanismes d'adaptation et le gain cognitif de disposer d'un outil, tout en pointant vers les limites et les obstacles concrets de ce dernier.

Toutefois, quelque conditionnée que fût l'origine des parties du discours, la question reste ouverte de considérer la possibilité qu'un certain nombre des catégories soient universelles. Dans la perspective de la typologie linguistique, Haspelmath (2007) nie l'existence de catégories translinguistiques prédéterminées et valables pour toutes les langues, la description d'une langue ayant à établir ses propres catégories adaptées à l'objet. Plus précisément, il y a lieu de distinguer (Haspelmath 2010) entre les catégories propres à chaque langue et des *ANG. comparative concepts* [concepts pour la comparaison], créés par les typologistes pour pouvoir travailler dans la comparaison de différents systèmes linguistiques afin d'identifier des phénomènes comparables et des généralisations (*art. cit.*, p. 663). Bien que ces concepts ne soient pas uniquement sémantiques, le composant sémantique joue un rôle majeur dans leur formulation.

Au regard de ces considérations préalables, la tentation est forte de dissocier, dans l'étude des classes, deux aspects bien différenciés. En fait, on peut vouloir, d'un côté, orienter la recherche vers l'établissement de classes générales valables dans une perspective translinguistique. On peut, d'un autre côté, se centrer sur la description de la constitution historique des classes.

On peut sans doute accepter comme un fait établi du point de vue historique le transfert d'un modèle théorico-descriptif latin vers la mise en grammaire d'autres langues et son adaptation à la pluralité de systèmes linguistiques, dans ce que l'on a appelé la *grammaire latine étendue* (Auroux 1994 : 82-5). La réponse de l'historien, qui est proposée au fil de la réflexion sur le participe, tient en deux principes.

D'une part, l'étude historiographique et épistémologique s'intéresse naturellement aux langues, à leur diversité et leur développement historique. C'est pourquoi nous accordons une place importante à la synthèse de ce que l'on sait sur le participe dans différentes langues et dans une perspective diachronique. La présente étude se fonde sur ces travaux mais elle devrait permettre, c'est notre souhait, d'avancer dans la réflexion sur ce qui constitue une classe de mot. Notre apport à ce questionnement plus général réside dans les résultats de l'investigation historique.

D'autre part, les descriptions grammaticales constituent pour l'historien un objet d'étude qui vaut par lui-même, indépendamment du fait que les analyses et les méthodes qu'elles reflètent puissent être jugées dépassés, voire falsifiées par l'état actuel de nos connaissances et de nos conceptions linguistiques. Au contraire, il est du ressort de l'historien d'expliquer, de « traduire » et de situer la valeur des théories passées, comme nous l'avons mis en exergue dans l'introduction de ce chapitre.

Un exemple, légèrement déplacé de notre objet, illustrera ce propos, grâce à une histoire hispano-nahuatl. L'historien doit informer du fait que les grammairiens de l'espagnol à la Renaissance constatent que cette langue présente moins de formes

11 Comme Lagarde le signale (1988 : 96), l'un des aspects de la critique contemporaine à l'encontre des parties du discours se fonde sur le caractère forcé du transfert des catégories gréco-latines à d'autres langues. Nous ne saurions pas adhérer à une telle critique.

participiales que le latin. Ces premiers descripteurs construisent de formes pour rendre la valeur des participes latins au moyen d'un procédé qu'ils nomment des *ES. circunloquios* [circonlocutions]. Par exemple, Villalón (1559 : [47]) propose comme participe présent *ES. El que ama* [celui qui aime], et comme participe futur *ES. El que a, o espera de amar* [celui qui doit/espère aimer]. Ce procédé assez productif dans la grammatisation de l'espagnol a un pendant dans la grammatisation de langues de l'Amérique. En effet, comme une conséquence du transfert de la grammaire latine à la langue nahuatl – on parle alors d'*exogrammatisation* – les descriptions de cette dernière réalisées par les missionnaires avant le XVIII^e siècle introduisent des « participes » dans leurs paradigmes (Zwartjes 2003), alors même qu'à cette classe ne correspond en nahuatl aucune forme spécifique (mots ou morphèmes). Les descripteurs recourent à la particule *NA. in* ou *-ni* (équivalentes à un article défini) associés à d'autres morphèmes comme moyen de traduire les participes latins ou espagnols. Les grammairiens utilisent un procédé qu'ils connaissent déjà dans la traduction du latin vers l'espagnol, les *circunloquios* [circonlocutions] à l'aide du pronom relatif. Ils traduisent ainsi les « participes » aztèques qu'ils « fabriquent » par des segments espagnols tels que *el que ama, el que amaba, el que ha de amar*, [celui qui aime, celui qui aimait, celui qui doit aimer], etc. Mais les grammairiens ne sont pas dupes : certains indiquent explicitement que les participes n'existent pas formellement en nahuatl et affirment même avoir appliqué des catégories extérieures (*art. cit.* p. 316). Par leur invention et l'effort de réflexion, ils montrent qu'ils connaissent le fonctionnement de la langue-objet et disposent en outre d'un outil pour formaliser et communiquer ce savoir.

La partie du discours « participe » n'est vraisemblablement pas opératoire en nahuatl, qui ne distingue même pas une classe formelle d'adjectifs, mais cela ne nous autorise pas à dédaigner l'activité grammaticographique qui se servirait de telle classe grammaticale. La série de grammaires du nahuatl dans ses trois premiers siècles reflète un état de la science qu'il faut analyser et expliquer, car on y voit éclore des problèmes de catégorisation qui ne nous sont pas étrangers.

En définitive, il s'agit d'une démarche empirique dans la mesure où l'historien s'attèle à la tâche d'expliquer l'origine des méthodes d'identification de classes rencontrées et il se propose, en dernière instance, de les évaluer en termes d'efficacité (de correction descriptive, utilité pédagogique, économie théorique, etc.). À cette fin, il faut se donner un point de comparaison. Les perspectives contemporaines sur les catégories grammaticales et les classifications linguistiques devraient jouer ce rôle de point de référence.

1.2

Tour d'horizon sur la catégorisation dans la linguistique contemporaine

Ce chapitre se propose de passer en revue les points de vue sur la catégorisation et les parties du discours dans la linguistique contemporaine dans différentes approches ou différentes disciplines. La présentation qui suit n'est pas guidée par un objectif d'exhaustivité, le but n'étant pas de faire une synthèse de toutes les théories en présence mais de faire apparaître un certain nombre de problèmes et de questionnements d'une part, d'idées et de modèles théoriques d'autre part, qui pourraient toucher de loin ou de près notre enquête sur la nature des classes de mots. Les sujets privilégiés par cette étude sont en particulier les critères de définition et de classification des parties du discours et les principes qui président à l'établissement des classes et de leurs limites.

1.2.1 Le rôle de la catégorisation dans la réflexion linguistique

La question de la catégorisation n'est pas l'apanage de la théorisation linguistique, mais concerne la pensée sur le plan philosophique et cognitif. Il faut remonter aux textes de la *Métaphysique* et des *Catégories* d'Aristote pour trouver le noyau conceptuel qui a permis à la philosophie européenne de penser les *catégories*¹². Ces dernières, pour le maître grec, peuvent être définies en termes de conditions nécessaires et suffisantes que présentent les individus qu'elle englobe. C'est un modèle logique dans lequel tous les individus partagent un nombre de propriétés définitoires. Ce système peut présenter des problèmes d'application à certains champs de la connaissance, dans la mesure où il implique que les classes sont homogènes (les mêmes propriétés et le même statut à l'intérieur de la classe) et où l'on doit s'attendre à ce que les classes puissent toujours être nettement distinguées (limites intercatégorielles), de telle sorte que le fait d'appartenir à telle ou telle classe n'admet pas de degrés variables.

La pensée contemporaine a proposé des modèles alternatifs. Ainsi, Wittgenstein (1953) utilise la notion de *ressemblance de famille*, qui n'implique pas le partage d'une même propriété par tous les membres d'une classe, mais la présence chez les individus d'éléments plus ou moins repérables qui permettent leur identification à un ensemble. La notion a influencé la linguistique contemporaine, comme l'on verra, à la suite de la

¹² Chez le philosophe grec, *catégorie* ne signifie pas « classe » mais « prédication », c'est-à-dire ce qu'on déclare de quelque chose. Le terme passe ensuite à signifier les types de prédication, pour en venir à la signification de « classe » (Bruun et Corti 2005 : 12-13).

théorie du *prototype*, récemment développée (Rosch 1973), qui assouplit les conditions de catégorisation.

À l'extérieur de la linguistique, l'importance de la catégorisation varie d'une discipline scientifique à l'autre. Si certaines parmi elles réclament explicitement la démarche de classification, dans d'autres, comme l'anthropologie, elle s'avère plus problématique (cf. Alvarez-Pereyre 2008 : 6-7). En tout cas, dans la discipline linguistique, « l'héritage des catégories aristotéliennes est un socle durable et solide » (*ibid.*). Cette assertion pointe une dimension historique du savoir sur le langage, qui nous intéresse particulièrement ici. En effet, dans l'histoire de la linguistique, telle qu'elle s'est constituée dans la tradition gréco-latine et dans son extension aux langues modernes, la catégorisation représente un problème majeur sous la forme de l'assignation des mots à des parties du discours (voir *Langages* n° 92, dirigé par Colombat 1988), à tel point que cette dernière devient une problématique autonome (Auroux 1988 : 80) au sein de la réflexion grammaticale. La présente étude en est une illustration, dans la mesure où l'accès à un faisceau de problématiques historiques et linguistiques se fait par le biais d'une classe (le participe) dont s'est servi la tradition pour décrire des phénomènes observables.

Il peut sembler inévitable que le langage articulé, constitué par des unités discrètes, analysables à plusieurs niveaux, recoure à la classification, à l'inventaire, à la démarche analytique, etc. des ces unités (lettres, syllabes, parties du discours, énoncé). C'est une autre question de savoir si la tradition a choisi les unités pertinentes. Notre réflexion est à même de couvrir un seul aspect de ce découpage : la couche correspondant aux classes de mots.

Le rôle majeur joué par la catégorisation des mots en *parties du discours*, constatée dans l'histoire de la linguistique n'est pas démenti par le présent de la discipline. L'époque contemporaine a connu certes des critiques à l'encontre des parties du discours, pourtant les classes héritées sont toujours utilisées, avec des amendements, dans la linguistique contemporaine (cf. Lagarde 1988).

1.2.2 Études et approches

Il existe des études d'ensemble entièrement consacrées à la question de la catégorisation des mots. On peut en citer, parmi d'autres, Garde (1983), Bosque (1989), Lemaréchal (1989), Colombat (1988), Basset et Pérennec (1994), Brown & Miller (1999), Ansaldo *et al.* (2010), ces ouvrages représentant des vues singulièrement différentes sur le sujet. Cela signifie que le problème des parties du discours et de la catégorisation intéresse les différents courants linguistiques, qui ont produit une littérature conséquente. Ainsi, des auteurs que l'on pourrait classer *lato sensu* comme fonctionnalistes¹³, mais aussi ceux situés dans le sillon du générativisme¹⁴, ont consacré une part de leurs travaux à la question des parties du discours. Malgré la difficulté que représente l'établissement des classes des mots valables pour une pluralité de langues, les études translinguistiques et typologiques continuent à travailler dans le cadre des classes (Schachter 1985, Sasse 1993, Plank 1997¹⁵, Vogel et Comrie 2000, Haspelmath 2001, Creissels 2006), même si les manuels destinés

13 Voir les travaux de Dixon (1982), Givón (1984), Hopper y Thompson (1984), Croft (1991), Anderson (1997).

14 Voir les travaux d'Emonds (1985), Baker (2003).

15 Il s'agit d'une bibliographie sur la question.

aux typologues descriptivistes ne privilégient pas forcément le découpage en parties du discours.

Il en va de même des disciplines qui ont émergé plus récemment au sein des sciences du langage. C'est ainsi que les études basées sur des grands corpus oraux ou les travaux en traitement automatique des langues n'ébranlent pas l'édifice des classes de mots, mais s'en servent bien au contraire comme d'un outil de base¹⁶.

Nous recourons, dans ce qui suit, à différentes approches des parties du discours dans les sciences du langage, afin de soulever les principaux problèmes posés par la catégorisation des mots.

1.2.2.1 Les approches fonctionnelles et distributionnelles

Le comportement syntaxique des mots est dans la linguistique contemporaine l'un des principes charnière dans l'établissement des classes, si bien que l'on parle souvent de « catégories syntaxiques » pour les désigner¹⁷.

Il faut noter que depuis le structuralisme, y compris le courant américain (Bloomfield 1933)¹⁸ on a pu postuler que les lexèmes n'ont pas de catégorie spécifique mais qu'ils accèdent à l'une d'entre elles dans un contexte syntaxique. Dans les classes de mots telles qu'elles sont envisagées par le structuralisme, le contenu syntaxique est renforcé par les paradigmes morphologiques (Robins 1965 : 227).

L'investigation structuraliste, s'appuyant sur les propriétés distributionnelles des mots, c'est-à-dire leur combinatoire, peut ainsi échapper aux contraintes des définitions sémantiques des parties du discours. Cette perspective montre sa ligne de force dans un classement original de morphèmes sous le chapeau de « déterminants ». Selon une procédure distributionnelle de découverte, ce sont les mots qui présentent les mêmes capacités combinatoires que l'article. L'interdépendance au niveau syntagmatique entre le substantif et le déterminant est telle que plus tard la grammaire générative postule une règle de réécriture du syntagme nominal par la compositionnalité : SN = Déterminant + Nom.

Dans les travaux s'inscrivant dans les paradigmes théoriques de type fonctionnaliste, c'est principalement le critère syntaxique qui prédomine dans la délimitation des classes de mots. Dans la présentation des classes d'André Martinet (1985 : 105-109), la sémantique est à l'origine des classes de mots telles que l'expérience humaine les a conçues (les noms

16 À titre illustratif, on peut lire ces indications sur le niveau d'analyse morphologique en TAL : « Tout système d'analyse morphosyntaxique part d'une suite de caractères (le texte) et commence par découper ce texte en « mots » ou « formes » auxquelles il doit associer des « étiquettes » qui sont l'interprétation que l'on peut donner du mot, sans prendre en compte son contexte. Ces « étiquettes » proposent en général au moins la catégorie lexicale de la forme (Substantif, Adjectif, Verbe, Adverbe...), ainsi que les catégories grammaticales qui correspondent (nombre, genre, temps...), sa forme lemmatisée, et éventuellement d'autres informations, d'ordre syntaxique ou sémantique principalement, qui peuvent être extraites d'un dictionnaire par l'analyste. » (Labat-Jacquemin 2006 : 220).

17 Nous parlons d'approche fonctionnelle *lato sensu*. On peut comparer avec la distinction qu'établit Croft (1991 : 3-5) entre approche formelle (la générativiste) et l'approche fonctionnaliste. La première identifie les catégories à partir de propriétés grammaticales vérifiées par des tests, alors que la deuxième s'appuie sur des fonctions sémantiques et pragmatiques.

18 Il faut noter que le structuralisme américain ne s'est pas intéressé, sauf exceptions, aux parties du discours (Aarts 2006 : 369). Si Sapir (1921), ou même Bloomfield, a une vision souple des limites entre classes, les linguistes américains développent ultérieurement une approche assez rigide de la catégorisation (Aarts 2004 : 348-351, 2005 : 369-370).

désignent des individus, les verbes des procès et les adjectifs des qualités) mais le critère notionnel n'étant pas valable en synchronie, l'auteur fonde les classes sur ce qu'il nomme les « compatibilités, c'est-à-dire, un comportement strictement matériel » (p. 109). Dans sa définition, « [f]orment une classe, les monèmes qui présentent les mêmes compatibilités, à la condition [...] qu'ils s'excluent mutuellement à un même point de la chaîne » (p. 108). La compatibilité est une notion d'ordre syntaxique et combinatoire. Ainsi les substantifs sont compatibles avec des « spécifiants » (*un arbre, deux arbres, plusieurs arbres*), mais les adjectifs ne le sont pas (**plusieurs utiles*) (*ibid.*). La conséquence directe de cette attention portée au comportement des unités, c'est qu'elles n'ont pas une validité universelle, mais il faudra dégager les classes dans chaque langue.

Les fonctions jouent un rôle majeur dans cette perspective. À titre illustratif, Clairis (1984), lorsqu'il tente de fonder une distinction universelle entre le nom et le verbe, définit ce dernier comme :

[...] la classe ou les classes d'une langue qui ont comme vocation exclusive d'être employées comme prédicat, ce dernier étant défini comme le centre autour duquel se rattachent les autres éléments de l'énoncé. Bien entendu, l'existence d'une classe de ce type n'est pas obligatoire pour le fonctionnement d'une langue : il existe bien des langues sans une classe spécialisée dans l'emploi prédicatif. (Claris 1984 : 28)

Hopper et Thompson (1984) se fondent également sur des fonctions typiques pour dégager des classes dans les langues du monde. Les auteurs développent l'idée de fonctions discursives, qui permettent de dégager des catégories pour les unités lexicales concernées. Les deux grandes classes, les noms et les verbes sont caractérisés en tant que parties du discours qui ont pour fonction de coder des participants ou des événements respectivement.

L'importance accordée à la syntaxe dans la mouvance de la grammaire générative a introduit dans le panorama contemporain de nouvelles perspectives sur les classes de mots. C'est dans son sein que le terme ANG. *syntactic categories* [catégories syntaxiques] a été forgé (Sasse 1993 : 647). Il faut noter comme particularité novatrice la création de catégories fonctionnelles abstraites ainsi que des classes nouvelles telles que FR. *complémenteur* (en anglais *complementizer*), proposée pour Rosenbaum (1967) pour désigner les morphèmes qui, comme *que* en français, introduisent un complément de type phrastique.

La force du modèle générativiste a également des conséquences sur la nature qualitative des classes. En effet, l'une des manifestations de la primauté accordée aux recherches syntaxiques dans ce type de grammaire formelle se reflète dans le postulat de l'existence, dans la théorie et dans les analyses, de catégories vides, sans matérialité phonologique ni contenu sémantique (*cf.* Pica et Ronat 1985). Un exemple de catégorie vide est le pronom dit *pro* qui apparaît dans les « sujets nuls » des langues romanes, comme en espagnol « *ha leído el correo* » ({il/elle} a lu le courrier), interprétable comme « *pro* ha leído el correo », où *pro* représente un sujet pronominal nul, c'est-à-dire non exprimé, qui sature l'argument sujet du verbe ou, dans d'autres cas, l'objet (voir Bosque 2009 : 344-363). À première vue, cette analyse a des ressemblances avec ce que la tradition grammaticale connaît sous le nom d'*omission* ou encore d'*ellipse*, outil d'analyse crucial dans l'analyse syntaxique de la grammaire causiste et dans la grammaire générale entre le XVI^e et le XVIII^e siècle (Clérico 1979, Lecointre 1979, Colombat 1999). Mais les implications de

l'approche générativiste sont très différentes de la notion traditionnelle d'ellipse (Aarts 2006 : 373 ; Bosque 2009 : 114-117) par la systématisme et les fondements théoriques sur lesquelles elle se base. En effet, dans l'ellipse on admet que des mots normalement visibles peuvent être absents, et dans la conception théorique de Port-Royal on envisage une structure profonde de la phrase. Cependant, la grammaire générative travaille avec le principe de l'existence de classes abstraites spécifiques dont la propriété est qu'elles ne sont pas manifestes dans la phrase, mais qui ont des traits spécifiques que l'on doit pouvoir définir.

Malgré l'importance de la dimension syntaxique, conçue chez les structuralistes comme un comportement distributionnel, pratiquée chez les générativistes comme une théorie axiomatique (Sasse 1993 : 647), ces deux dernières propositions contemporaines ne seraient pas toujours créditées de ANG. *universal applicability* [applicabilité à toutes les langues] (*ibid.*). Il faut en effet prendre en considération d'autres facteurs lorsqu'on cherche à établir des classes dans la perspective d'une palette élargie de langues où les classes fonctionnelles n'ont pas les mêmes propriétés.

1.2.2.2 Les approches sémantiques

La dimension de la signification des classes de mots est l'un des critères les plus décriés au XX^e siècle en raison de sa validité limitée lorsqu'il est utilisé comme critère unique de classification, mais il persiste à jouer un rôle important dans la catégorisation linguistique, car de nouvelles perspectives ont été ouvertes dans les dernières décennies.

Dans le champ de la linguistique cognitive, la réflexion sur la catégorisation part de l'axiome que toute classification a une base cognitive (Delbecque 2002, 2008 : 19). En effet, l'on soutient que les structures sémantiques et les classes de mots sont motivés par des fondements cognitifs (*ibid.*). En particulier, la sémantique cognitive s'est intéressée aux catégories qui servent à classifier le domaine conceptuel, toute une batterie de notions servant à étudier la catégorisation de l'expérience humaine¹⁹.

En ce qui concerne les classes de mots, Langacker (1987 : 189) propose de les caractériser à partir de leurs propriétés sémantiques. En effet, elles correspondent à des « schémas » abstraits, dans lesquels les noms réfèrent à des « choses » et les verbes à des « procès ». Dans leur considération des catégories en général, les cognitivistes manient un concept fondamental, à savoir le *prototype*. Les études sur le prototype prennent leur source dans les travaux de psychologie cognitive de Rosch (1973), qui montrent que tous les membres d'une même catégorie ne se valent pas. Ainsi, il y aurait des exemplaires de la catégorie plus représentatifs que d'autres, dans la mesure où les attributs des classes ne se distribuent pas de façon homogène dans l'ensemble des spécimens.

Dans le domaine qui nous occupe présentement, ce type de catégorisation a été appliqué aux classes de mots. À titre illustratif, le substantif sert à désigner des *objets*, selon un critère sémantique traditionnel, mais l'on reformule et approfondit sa caractérisation pour établir qu'il possède un « noyau sémantique prototypique » (Delbecque 2008 : 45) qui correspond à des entités concrètes telles que « arbre » ou « montagne », et des extensions

19 Nous avons retenu cette approche sémantique contemporaine, car elle nous paraît suggestive pour le traitement des parties du discours, mais elle n'est pas la seule. On peut mentionner à cet égard les propositions de base sémantique de Dixon (1977, 1991) et de Wierzbicka (1986, 1996). Cette dernière a développé le concept de ANG. *semantic primitives* ou *semantic primes*, qui postule l'analyse en sèmes primitifs, incompressibles.

vers d'autres membres : les noms abstraits. Par ailleurs, la notion de prototype a connu des applications dans le domaine des fonctions. Si l'on se réfère encore au nom, on peut dire qu'il est, grâce à ses capacités référentielles, typiquement un *argument* d'un prédicat. En outre, les noms ont des propriétés sémantiques typiques, telles que « statique », « permanent » et « non graduables », qui les distinguent d'autres classes telles que le verbe et l'adjectif. Ce type de configuration permet de d'éviter l'écueil que représente l'absence éventuelle de traits dans certaines unités ou dans certaines sous-classes. Par exemple, les adjectifs ont l'attribut typique d'être susceptibles de l'expression de degrés, mais l'on sait que certains adjectifs n'ont pas une telle propriété, sans préjudice de la présence d'autres attributs.

Nous avons retenu cette approche sémantique contemporaine, mais elle n'est pas la seule. On peut mentionner à cet égard les propositions de Dixon (1977, 1991) et de Wierzbicka (1986, 1996) comme des propositions de base sémantique.

Le critère sémantique peut fournir certes un modèle souple pour bâtir des classes de mots, mais il ne dit pas grand chose sur les procédures de découverte des parties du discours. Cependant, lorsqu'on travaille avec des classes hybrides, les notions de *prototype* et de *continuum* (cf. *infra*) s'avèrent particulièrement riches de possibilités d'analyse, notamment grâce au fait que la catégorisation n'est de nature ni statique ni cloisonnante. Nous reviendrons plus loin sur ces développements théoriques.

1.2.2.3 Les approches morphologiques

Depuis la tradition grecque, la morphologie est pertinente pour la délimitation et la classification des mots. La flexion, comme il a déjà été noté à maintes reprises, a joué un rôle de premier ordre dans la constitution des classes dites traditionnelles.

Sans doute, la linguistique du XX^e siècle a connu un changement de perspective dans la façon d'envisager la structure formelle des mots grâce à l'entrée en scène du concept de *morphème*. Son utilisation entraîne des problèmes de délimitations, puisque le morphème peut se situer au niveau inférieur du mot, peut s'identifier au mot ou constituer une phrase.

Le critère de la forme a inspiré des systèmes de parties du discours. Dans le premier tiers du XX^e siècle, Hjelmslev (1928) propose une classification des classes se fondant sur des propriétés morphologiques. Le linguiste danois se donne deux principes, la subordination et la possibilité de morphèmes casuels, ce qui produit un système où la première grande dichotomie donne deux branches : les noms (+ morphèmes casuels) et les verbes (- morphèmes de cas) (voir Lagarde 1988 : 100).

Or qu'en est-il des *accidents* de la tradition qui avaient une manifestation morphologique ? Ferguson (1978 : 2-3) note que des catégories grammaticales telles que le nombre, le cas, la personne, le temps, l'aspect, le genre et la définitude ne font pas l'objet d'études translinguistiques dans le courant structuraliste, tandis que la grammaire transformationnelle, quant à elle, ne les traite que comme des catégories d'un niveau abstrait. Néanmoins quelques tentatives sont faites dans le même ouvrage collectif (Greenberg 1978) pour étudier les catégories grammaticales exhibées par des parties du discours en particulier.

Force est de constater que les catégories grammaticales sont le fondement de nombreuses descriptions des langues particulières. Elles sont de même mobilisées

dans une perspective de description générale des langues. Ainsi, Creissels (2006 : 49-65) consacre dans son traitement général du nom, des chapitres spécifiques aux affixes typiques du nom (ou du groupe nominal dans certaines langues) : le cas, le nombre, la définitude, le genre, la possession et l'*obviation*²⁰. L'on remarquera l'importance, pour la catégorisation linguistique, des morphèmes flexionnels lorsqu'il est question de la caractérisation des mots. Dans l'approche de la morphologie générale, ce type de marques est au cœur de l'inscription du mot dans le discours en tant que membre d'une classe²¹, et partant de la procédure d'identification de cette dernière.

En ce qui concerne le nombre de classes qu'une catégorie peut affecter, il est nécessaire de rappeler que la tradition gréco-latine était sensible au fait qu'une catégorie grammaticale peut être partagée par plus d'une classe de mots – bien entendu, sous des manifestations formelles différentes –. L'on observe qu'il y a continuité dans ce sens dans les études de morphologie contemporaine, car cette particularité pointée dans les langues particulières (Mel'čuk 1996 : 266). Malgré la généralisation des groupes de morphèmes (voir plus haut le nombre d'affixes nominaux les plus répandus), il est admis qu'il y a une assez grande latitude dans les types de marquage formel que les langues exhibent : si les marques du temps sont dans les langues romanes l'apanage du verbe, cette catégorie affecte en guarani le verbe et le nom, et en japonais le verbe et l'adjectif.

Il faut mentionner enfin le statut que la morphologie acquiert dans les paradigmes linguistiques d'orientation formaliste. L'on signalera ici l'émergence, depuis les années 1970, d'un débat, au sein de la grammaire générative, concernant le composant de la grammaire (morphologie ou syntaxique) dans lequel sont générées les propriétés de formation du mot. Ainsi, il existe un courant (le *lexicalism* en anglais) qui, à partir des travaux d'Aronoff (1976), postule que la morphologie intervient avant la syntaxe, c'est-à-dire que les unités lexicales contiennent déjà des informations grammaticales avant leur insertion au niveau syntaxique, alors que d'autres propositions théoriques considèrent que le module morphologique n'intervient que tardivement, après la syntaxe²².

1.2.3 Les grandes divisions

Lorsqu'on s'intéresse spécifiquement à une ou à plusieurs parties du discours, on rencontre rapidement des problèmes de limites intercatégorielles variées et multiformes. Elles n'ont pas toutes leur place dans notre étude. Il y a toutefois des divisions plus générales qui servent à caractériser les classes, fondées sur des principes binaires. Il s'agit des étiquettes de « mots variables » face à « invariables », « mots lexicaux » face à « grammaticaux », « classe ouverte » face à « fermée », en usage dans la description

20 L'auteur entend par *obviation* le « marquage systématique de la saillance discursive relative des référents nominaux présents dans les limites d'un domaine donné. » (Creissels 2006 : 63).

21 Un morphologue peut ainsi souligner toute l'importance de ces catégories : « Une catégorie flexionnelle est obligatoire par rapport à une classe donnée de signes d'une langue particulière. Cela veut dire que si le sujet parlant utilise, dans le discours, un signe de cette classe, il est forcé (par la langue) de faire un choix parmi les éléments de la catégorie en question et d'exprimer l'élément choisi auprès du signe qui déclenche le choix – sauf si son expression est bloquée par un choix similaire, mais « plus puissant ». (Mel'čuk 1993 : 262-3).

22 Le « lexicalisme » s'opposa, à l'époque, à la sémantique générative. Pour plus d'amples renseignements sur les différentes approches en présence, voir Borer 1988. Dans le même ordre d'idées, Fábregas (2008 : 56-7) oppose le lexicalisme (en espagnol *lexicismo*) et la morphologie distribuée. On peut citer également les articles de Spencer (2000) et Aronoff (2000) pour un traitement global de ce problème théorique formel.

grammaticale. Nous ferons enfin quelques remarques sur une opposition de deux classes supposées universelles, le nom et le verbe.

1.2.3.1 Mots variables et invariables

Dans la tradition grammaticale il y a un partage des parties du discours en deux grands groupes, les variables et les invariables, dites aussi les déclinables et les indéclinables. Cette division traduit bien l'importance que la variation morphologique joue dans une langue flexionnelle telle que le latin. La division s'est heurtée dès la Renaissance à l'accueil des données de nombreuses langues où les classes syntaxiques ne partagent pas les mêmes traits formels. C'est par exemple le cas de l'adjectif et du participe en anglais, ce qui demande des réajustements de la liste : Bullokar (1586/1906 : 339) déjà classe le participe parmi les indéclinables, une preuve que le grammairien est attentif aux faits linguistiques du vernaculaire anglais.

L'existence d'une telle division dans une langue implique que cette dernière possède des formes fléchies des mots, c'est-à-dire que certaines catégories grammaticales soient codées dans la structure du mot. Il semble, en tout cas, que dans les langues où ces flexions existent, ce soient les mots lexicaux qui sont soumis à une plus grande variation de ce type. Mais ce fait général connaît des contre-exemples : les adjectifs anglais sont invariables : les prépositions des langues celtiques sont fléchies selon la catégorie de la personne (Fife et King 1998 : 483-5).

1.2.3.2 Mots lexicaux et mots grammaticaux

La grammaire descriptive recourt souvent à une distinction entre les *mots lexicaux*, c'est-à-dire des mots ayant un contenu sémantique – typiquement les noms, les adjectifs, les verbes et certains adverbes – et les *mots grammaticaux*, dont le contenu notionnel est plus abstrait car lié au fonctionnement des mots si bien que leur existence se justifie du point de vue constructif. Dans le même ordre d'idées, l'on retrouve l'opposition terminologique entre *mots pleins* et *mots vides*, par laquelle on souligne de façon plus accusée les différences sémantiques entre les deux ensembles. En réalité, les mots « vides » ne sont dépourvus que d'un sens lexical, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de référence, contrairement aux mots pleins ou référentiels²³. C'est pourquoi Kleiber (1999) propose de parler de sens *référentiel* ou *descriptif*, par opposition au sens *instructionnel*, qui renvoie au fait que les mots grammaticaux contribuent, du point de vue sémantique, à un codage de l'accès au référent.

Notons qu'il y a eu un réinvestissement de l'opposition entre les deux ensembles catégoriels dans le courant de la linguistique générative et transformationnelle. En effet, cette orientation scientifique pratique la division entre catégories lexicales et catégories grammaticales – appelées dans la grammaire générative actuelle *catégories fonctionnelles* (Bosque 2009 : 108) – à tel point qu'elle constitue le fondement de la théorie grammaticale formelle (*ibid.*). Les catégories lexicales communément reconnues par la

²³ L'on peut évoquer ici que dans la tradition grammaticale médiévale l'on pratique l'opposition entre les parties du discours avec signification propre (*catagoremata*), et les parties qui signifient « à côté » des autres (*synctagoremata*) (voir Rosier 1981). Les premiers ont reçu une attention privilégiée en raison de leur complexité morphologique (variables) dans les langues anciennes.

grammaire transformationnelle sont le nom (N), le verbe (V), l'adjectif (A) et la préposition (P). Chomsky (1970) a défini ces classes de mots en les considérant comme l'association de traits syntaxiques binaires [$\pm N$: $\pm V$] de telle sorte que les noms sont caractérisés par la présence du trait nominal et l'absence de celui du verbe [$+N$, $-V$], les verbes sont [$-N$, $+V$], les adjectifs sont [$+N$, $+V$] et les prépositions sont [$-N$, $-V$]. Ce système de traits a connu des critiques et d'autres propositions sont apparues dans le courant, par exemple celles d'Edmonds (1985) et de Baker (2003)²⁴.

Signalons pour l'intérêt que cela peut revêtir pour notre étude qu'il existe une caractérisation des participes selon ces principes. Ainsi Rouveret et Vergnaud (1980)²⁵ proposent de distinguer les participes comme formes ne possédant que le trait [$+V$], à la différence des verbes, soit [$+V$, $-N$], qui ont la singularité de s'opposer distinctement aux noms.

La ligne de partage entre les deux ensembles a pu être remise en cause dans certains travaux. C'est ainsi que le concept fondamental de *continuum*, qui rejette l'idée que l'on puisse établir des limites définitives entre unités discrètes, est communément accepté en linguistique cognitive pour différentes sortes de catégorisation, y compris les classes de mots. En effet, la classification en deux types, les mots lexicaux et les mots grammaticaux, peut être également alignée sur un continuum (Delbecque 2008 : 20-22). Le pôle lexical serait constitué du substantif, la classe la plus opposée aux classes grammaticales. En effet, c'est la classe la plus étendue face aux inventaires limités des classes dits « fermées » : elle présente les unités les plus longues face aux éléments réduits du point de vue phonologique propres aux prépositions ou les conjonctions : elle couvre une grande diversité de domaines cognitifs alors que les classes grammaticales servent surtout à exprimer des rapports conceptuels structuraux de la langue.

L'un des apports de la linguistique contemporaine consiste dans la prise en considération du degré de perméabilité entre les deux ensembles, mise au premier plan par le concept de grammaticalisation. Le terme aurait été introduit par Antoine Meillet (Heine *et al.* 1991), mais il a connu différents sens. Pour Meillet, la grammaticalisation implique une perte d'autonomie des mots (voir Meillet [1926]1982 : 132-135). Dans la définition de Kuryłowicz (1965), la grammaticalisation implique un déplacement de type catégoriel :

Grammaticalisation consists in the increase of the range of a morpheme advancing from a lexical to a grammatical or from a less grammatical to a more grammatical status, e.g. from a derivative formant to an inflectional one. (Kuryłowicz 1965 : 69)

Traduction → La grammaticalisation consiste en l'augmentation de l'étendue d'un morphème qui avance d'un statut lexical vers un statut grammatical, ou d'un statut grammatical vers un autre qui l'est à un plus haut degré, par exemple d'un formant dérivationnel vers à un formant flexionnel.

Le mouvement du domaine lexical vers le grammatical concerne un ou plusieurs morphèmes, qui ne s'identifient pas toujours au mot. Le concept a été mis au point par des travaux plus récents (Hoppert et Traugott 1993, Marchello-Nizia 2006). Nous reviendrons sur les implications de la grammaticalisation au sujet des verbes auxiliaires et des temps composés dans le chapitre 3.

24 Pour un état de la question, voir Aarts 2006 : 371-2

25 Cité par Bosque (1990 : 188-9). Le passage en question se trouve dans Rouveret et Vergnaud 1980 : 194, n. 69.

1.2.3.3 Classes ouvertes et classes fermées

On trouve dans la description grammaticale une opposition entre des classes ouvertes et des classes fermées. Les premières sont des classes dont les unités sont théoriquement illimitées, par exemple les noms, les verbes et les adjectifs. Ces classes connaissent la néologie et leur nombre varie constamment. Les classes fermées, telles que celles des pronoms, des articles et des conjonctions, présentent des inventaires réduits et fixes d'unités lexicales. Il semble que l'on puisse considérer cette opposition comme universellement valable (Schachter et Shopen 1985 : 3), bien que le statut des classes fermées diffère d'une langue à l'autre²⁶.

Quant à l'emploi dans le discours de ces différentes classes, Martinet (1985 : 106) met en garde contre la division tranchée entre les deux ensembles, mais attire l'attention en même temps sur la relation existant entre l'inventaire limité de certaines classes (les mots grammaticaux) et leur fréquence moyenne d'utilisation assez élevée, face aux inventaires lexicaux dont les unités concrètes ont moins de chance d'apparaître dans le discours.

1.2.3.4 Le nom et le verbe

À l'égard des classements des mots en parties du discours, la tradition grammaticale présente une assez grande stabilité. Il en va de même de certaines caractérisations des classes. C'est ainsi que le nom et le verbe sont souvent définies comme des classes qui s'opposent. Elles sont considérées en effet comme les deux classes majeures. L'opposition est du ressort de notre étude du fait que le participe a été pendant longtemps défini comme une partie du discours qui combine des accidents du nom et du verbe, ou bien comme une classe intermédiaire entre ces dernières.

Il est difficile de trouver un accord sur une définition translinguistique des deux classes au-delà de leurs rôles fonctionnels au sein de la proposition. Le verbe a en effet la fonction fondamentale de prédicat. Le nom quant à lui joue le rôle d'actant/argument prototypique. Voilà une proposition assez répandue dans les travaux contemporains²⁷.

Si l'opposition verbo-nominale existe dans toutes les langues, elle ne se manifeste pas de façon homogène sur tous les plans de l'analyse grammaticale. Ainsi, Lazard (1984) distingue les différences aux niveaux morphologique, syntagmatique et propositionnel pour montrer qu'il y a des langues où l'opposition est marquée à tous les niveaux (esquimaux) alors que dans d'autres celle-ci est plus difficile à saisir. En français²⁸ les noms et les verbes ont des caractéristiques différenciées au niveau morphologique (sauf dans les racines qui ne sont pas distinctes) et de la proposition : les verbes sont toujours des prédicats alors que les noms ont besoin de la copule pour former un prédicat (*art. cit.*, p. 32).

Sur le plan sémantique, les noms et les verbes exhibent un comportement différent à l'égard du temps. Givón (1979 : 320-3, 1984 : 51-2) formule l'hypothèse de ANG. *time-stability* [stabilité temporelle] selon laquelle les noms et les verbes sont deux types de

²⁶ Voir dans (Schachter et Shopen 1985) la thèse sur la relation entre les types linguistiques plus ou moins synthétiques ou analytiques et le rôle des classes fermées.

²⁷ Hopper et Thompson (1984) parlent de fonctions discursives de ANG. *participants* [participants] et ANG. *events* [événements]. Croft (1990) distingue entre les fonctions pragmatiques de *référence* et de *prédication*. Cf. Creissels (2006 : 39-41)

²⁸ Pour des travaux sur l'opposition dans d'autres langues, voir le numéro de revue de *Modèles linguistiques* (1984, VI/1). Voir aussi Award (2001 : 730a).

lexicalisation qui servent à encoder des objets plus ou moins stables dans le temps. Ainsi, les noms sont de façon prototypique des entités stables qui persistent, alors que les verbes prototypiques dénotent des actions ou des événements, dont l'étendue temporelle est plus réduite. Sur l'échelle qui va des verbes aux noms, les adjectifs (*i.e.* la lexicalisation des « propriétés ») se trouvent au milieu.

Il y a également une autre option pour sortir de l'impasse de la multitude des clivages. Il s'agit non pas d'une distinction par niveaux d'analyse mais d'un continuum des formes entre les deux pôles que constituent la nature nominale et verbale (Sasse 2001). Il nous faut à présent approfondir les notions de continuum et de scalarité, car elles touchent de près la catégorisation des formes hybrides de nom et de verbe, dont le participe est un type.

1.2.4 Les théories contemporaines face aux classes hybrides

Lors de la séparation des mots en classes on peut mobiliser des principes variés. Nous avons parlé de binarité à propos des types de classes. Le principe binaire est également à la base du modèle de traits [$\pm N$: $\pm V$] promu par la grammaire générative et transformationnelle.

L'on a assisté au siècle dernier à la création de nouveaux modèles de classification des parties du discours. Dans certains cas, on a essayé de regrouper les parties du discours traditionnelles à partir de seulement quelques critères. Nous avons décrit plus haut la proposition de Hjelmslev (1928), qui se tourne vers des critères essentiellement morphologiques. Se fondant sur des fonctions universelles et sur quatre types de relations entre les mots, Zemb (1978), arrive à établir neuf classes fonctionnelles, dont les éléments qu'elles comprennent ne correspondent pas aux items que la tradition des parties du discours a l'habitude d'y classer (par exemple, sont rapprochés *exact* dans *être exact* et *lentement* dans *progresser lentement*)²⁹.

Ces approches et ces propositions concernent principalement les classes de mots majeures, le participe n'apparaissant pas toujours comme un élément primordial. On ne peut pas dire pour autant que le participe n'ait pas posé d'intéressants problèmes de catégorisation aux grammairiens contemporains. Nous retraçons dans ce qui suit quelques chemins parcourus par les théories actuelles pour expliquer la nature du participe d'un point de vue catégoriel.

La théorie sur les classes de mots doit envisager l'instabilité des frontières entre classes et l'existence de formes dont le statut catégoriel n'est pas toujours aisé à définir. Dans cette partie, nous nous proposons de parcourir quelques-unes des tentatives d'explication de ce phénomène. Nous ciblerons les analyses en restreignant les idées en présence aux cas du participe, de l'infinitif et du gérondif, anticipant ainsi le chapitre suivant, que nous consacrerons à la description de ces trois formes verbales non finies.

Dans la catégorisation du participe, la notion de classe hybride est véritablement une constante dans l'histoire de la grammaire issue du modèle latin, par une configuration que nous étudierons plus loin comme classe « partageant » des propriétés d'autres classes ou bien comme formes « appartenant » à deux classes. Pourtant la caractérisation comme classe hybride est souvent critiquée dans des travaux actuels (*vide infra*).

29 Cité par Lagarde (1988 : 100)

Outre des objections à la notion d'hybridation, l'on retrouve également l'idée qu'il faut resserrer l'extension de ce que l'on met sous l'étiquette des formes hybrides. Ainsi, Di Tullio (2008 : 106-8) croit en la capacité de la syntaxe comme critère pour lever l'ambiguïté entre les participes et les adjectifs espagnols. Autrement dit, toutes les formes d'une classe ne montrent pas des propriétés hybrides, mais elles existent tout de même. Ainsi, n'échapperaient à une catégorisation nette que certaines formes participiales des verbes d'état (ES. *transitado*, ES. *vigilado*) et de réaction psychologique (ES. *irritado*, ES. *entretenido*), qui peuvent réunir – en espagnol – des comportements morphosyntaxiques de verbe et d'adjectif dans une même occurrence. Mais la plupart des formes en *V-do* se laissent catégoriser en contexte soit comme participes (c'est-à-dire avec des caractéristiques verbales) soit comme adjectifs.

Creisels (2006 : 228-231) réserve la désignation de « catégories mixtes » à un sous-ensemble de formes. Il faut restreindre l'extension d'emploi, affirme-t-il, et surtout éviter le flou définitionnel³⁰. En effet, n'appartiennent à cette classe que les formes qui combinent des propriétés de verbes et des noms. Par exemple, certains emplois de l'infinitif en italien et en espagnol sont mixtes, à savoir l'infinitif manifeste la possibilité de se combiner avec un déterminant et un adjectif, comme dans un groupe nominal canonique et d'avoir en même temps des compléments propres au verbe. Par exemple, la phrase suivante illustre une syntaxe mixte : ES. *El quejarte de la situación no va a arreglar nada* [Te plaindre de la situation ne va rien arranger]. Dans cette phrase la forme verbale à l'infinitif se construit avec un pronom *te* et présente un complément du verbe (*de la situación*) en même temps qu'il est la tête d'un SN déterminé par un article (*el*).

Comme nous l'avons annoncé, il y a des approches en linguistique qui postulent que les catégories, au sens large, ne peuvent pas être fixées de façon rigide. L'assomption d'une flexibilité dans la catégorisation ouvre de nouvelles perspectives de recherche dans le traitement du participe et d'autres classes définies comme « intermédiaires ». Les propositions de modèles de catégorisation qui assouplissent les frontières entre classes ou qui du moins les mettent en relation sont variées³¹. Le concept de scalarité est fondamental par les implications que son utilisation entraîne pour le participe, à mi-chemin entre les classes majeures que sont d'un côté le verbe et de l'autre côté l'adjectif ou le nom. Nous nous contenterons de mentionner deux exemples de scalarité pour illustrer des applications possibles du concept : la scalarité des classes et celle des emplois dans le discours.

Dans le système proposé par Ross (1972), au sein de la sémantique générative, les classes du verbe, de l'adjectif et du nom ne sont pas de catégories discrètes mais des éléments saillants d'un *quasi-continuum* (p. 316) de frontières perméables (ANG. *squishy*) dans lequel viennent s'intégrer d'autres entités :

verbe → participe présent → participe parfait → participe passif → adjectif →
adjectif → préposition (?) → « nom adjectival »³² → nom

³⁰ « Il s'agit d'un point sur lequel on peut généralement reprocher aux grammaires traditionnelles un manque de précision. En effet, les descriptions traditionnelles des infinitifs romans par exemple mentionnent toujours que ces infinitifs ont des propriétés à la fois nominales et verbales, mais omettent généralement de préciser s'il s'agit là d'emplois différents d'une même forme, ou s'il existe des constructions dans lesquels les propriétés verbales et les propriétés nominales de l'infinitif peuvent se manifester simultanément. » Creisels 2006 : 228, n.5

³¹ Pour les aspects théoriques et les propositions, on consultera l'exploration historique et épistémologique du concept de ANG. *gradience* [gradation] dans la linguistique anglo-saxonne, voir Aarts (2004).

³² L'auteur inclut ici des noms comme ANG. *fun* ou ANG. *snap* (Ross 1972 : 316).

L'auteur précise que le modèle devrait prendre une forme triangulaire dont les classes du verbe, de l'adjectif et du nom sont les trois sommets, ce qui permet une lecture du continuum dans plusieurs sens. À partir des années 1970, les systèmes scalaires ont connue des avatars divers, mais l'intérêt pour les formes verbales dites hybrides est souvent manifeste (Sasse 2001 : 495).

Les exemples du travail de Ross manipulent des données de l'anglais, de telle sorte qu'on ne saurait pas appliquer de façon hâtive un tel « espace » catégoriel à d'autres langues. Hopper et Thompson (1984) soutiennent des vues semblables en les étendant à une gamme de langues plus large.

Cela nous conduit à nous intéresser également aux manifestations effectives de la scalarité dans les emplois particuliers de chaque langue, car l'on peut la créditer d'une assez grande hétérogénéité interlinguistique. Torterat (2012) fournit des analyses des formes de participes, gérondifs et infinitifs dans leur emplois discursifs en français pour en venir à les disposer sur un axe allant, au regard du participe par exemple, des emplois verbaux aux emplois adjectivaux. L'auteur réserve le statut de conversion (FR. *recatégorisation* dans son métalangage) à des cas où le participe a perdu totalement ses prérogatives verbales³³. Les autres formes connaissent des emplois plus ou moins verbaux qu'il faut mettre sur le compte des comportements discursifs et grammaticaux (graduellement) propres aux verbes ou aux adjectifs³⁴.

Outre la scalarité, nous nous sommes déjà référé au concept de *prototype* et à leur importance pour la catégorisation contemporaine. Le concept implique qu'il y a des items qui se situent plus ou moins près des unités prototypiques : il en résulte que les items les plus éloignés peuvent déjà être engagés, moyennant des propriétés spécifiques, dans une autre classe.

Ainsi, dans une tentative de fixer une définition générale du verbe, Creissels (2006 : 38) appelle des « *des formes verbales prototypiques* les mots qui participent à la construction des phrases indépendantes (notamment assertives) de façon illustrée par *chante* dans *Marie chante* ». Ces formes ont une caractérisation sémantique (« type de situation ou d'événement impliquant la participation d'une ou de plusieurs entités concrètes ») qui ne se retrouve pas toujours dans des unités formellement semblables (*Marie éprouve bien des difficultés*). Dans une troisième sphère plus loin du prototype, se trouvent des formes qui ne sont pas des têtes de phrases indépendantes, par exemple les infinitifs et les participes. Autrement dit, les exemplaires d'une classe, ou bien les sous-classes, peuvent être loin du centre. En ce sens, Rodríguez Espiñeira (2008) soutient que les infinitifs espagnols sont plutôt dans le prototype verbal mais que seulement dans des emplois secondaires, ils montrent des traits du prototype nominal. Faisant le parallèle avec le latin, il en déduit que les infinitifs de cette langue sont moins engagés dans le prototype nominal que ceux de l'espagnol.

Selon Croft la basse prototypicité a aussi des conséquences pour le marquage morphosyntaxique. Les formes verbales prototypiques sont formes non marquées. En revanche, le participe, est une forme non prototypique. Suivant cette proposition, Anna

³³ Les exemples étalés sont : « ce top est plein d'humour. Un brin provocant, vous ne passerez pas inaperçue (*Femme Actuelle*) » et « la séquence Ciné : « Shame », répétitif et faussement provocant (*Les Inrocks.TV*) (Torterat 2012 : 174).

³⁴ Pour le participe passé, les critères mobilisés sont essentiellement la capacité à être détaché dans sa position d'adjectif au nom, le type d'incidence, la prédication et le type de complémentation. L'étude se sert également du concept de FR. *rattachement*, qui n'intéresse pas directement notre propos ici.

Pompei présente donc le participe comme la classe qui « code une action (comme les verbes) mais qui a une fonction de modification (comme les adjectifs) » (Pompei 2004 : 35). Les conséquences sont que le participe a un « morphème additionnel par rapport au verbe » et « une moindre capacité flexionnelle par rapport aux combinaisons non marquées » (p. 43). Toutefois, l'auteure préconise l'intégration de plusieurs paramètres de distinction entre le nom et le verbe pour analyser les formes hybrides, puisque les caractéristiques (morphologique, syntaxique, sémantiques et pragmatiques) de chaque classe ne se répartissent de la même façon dans toutes les formes participiales.

Nous reviendrons sur la catégorisation des formes qui, comme les participes, ont une double nature. Nous nous donnerons un modèle dans lequel les formes que l'on dénomme les *infinitifs*, les *gérondifs* et les *participes* sont des membres de la classe verbale susceptibles de présenter des caractéristiques d'autres classes.

1.3

Bilan et projection

Ce chapitre représente une entrée en matière sur le sujet de la catégorisation, qui doit nous occuper tout au long de cette étude. Dans la première partie, nous nous sommes penché sur la démarche épistémologique à adopter pour l'analyse des catégorisations que l'on trouve dans les textes. Nous avons ainsi cherché à nous constituer une boîte à outils à partir des éléments que proposent les études d'orientation épistémologique. L'élément déterminant de cette étape est sans doute la définition de la *catégorisation* et des concepts connexes. En effet, il faut mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une activité métalinguistique : catégoriser implique une démarche réflexive et procédurale d'étiquetage des unités de la langue. Nous avons constaté que la catégorisation des mots est au cœur de la théorie et de la description grammaticales dans la tradition occidentale. Qui plus est, l'étude des mots en *parties du discours* ou classes est aussi prégnante qu'elle a relégué à un deuxième plan les recherches sur la nature, les délimitations et les propriétés de l'entité « mot ».

Nous avons d'abord remarqué que dans l'atelier de l'analyste, quelques éléments sont indispensables. Tout d'abord, on doit se donner une grille des critères de catégorisation (formels, notionnels, fonctionnels), un socle incontournable dans la mesure où il jouit d'une certaine stabilité dans le champ de l'histoire et de l'épistémologie des théories linguistiques. Nous avons ensuite déterminé le type d'artéfact que les grammairiens construisent pour catégoriser. Il s'agit des *définitions* et des *accidents* ou catégories grammaticales conçues comme des propriétés (inhérentes ou empruntées) des classes. Il s'agit là d'objets empiriques que l'on rencontre dans les grammaires. Ce sont des contenants qui façonnent la réflexion et la découverte d'items séparables dans le discours.

L'observation que les définitions et les accidents sont des objets élaborés à un moment de l'histoire pousse à se demander quel est le degré d'adéquation des catégories lorsqu'elles sont appliquées à des objets (en l'occurrence les unités linguistiques d'autres langues) pour lesquels elles n'ont pas été conçues. En tant qu'historien, le travail à entreprendre est l'analyse des procédés d'adaptation de l'outil, c'est-à-dire comment et pourquoi il est modifié : de cerner également ce que le transfert permet de décrire ainsi que l'obstacle qu'il peut représenter.

Dans la deuxième partie du chapitre, nous avons fait un tour d'horizon sur la question de la catégorisation dans la linguistique contemporaine. Nous avons mis l'emphase sur la pérennité de la réflexion relative à la nature des classes et aux propriétés qui servent à les distinguer. Bien entendu, la diversité d'approches est patente dans le panorama actuel. En dépit de l'hétérogénéité des procédures et même des postures des courants de la linguistique à priori inconciliables, l'on prend le parti de ramener les différentes approches sous des types qui font appel à des critères fonctionnels, notionnels et formels. Dans le premier type (fonctionnel, syntaxique, discursif), nous avons mentionné l'importance de la définition des classes comme catégories (morpho-)syntaxiques dans le structuralisme, dans le fonctionnalisme, mais aussi dans la grammaire générative, avec une attention particulière au postulat novateur des catégories vides dans cette dernière courant. Dans le deuxième type (sémantique), nous avons choisi de parler surtout des propositions théoriques de la grammaire cognitive, qui voit dans les classes des types notionnels, envisagés sur des modèles de *prototypicité* mais aussi de *continuum* catégoriel. Dans le troisième type (morphologique), nous avons mis l'accent sur la persistance d'un statut fort de la morphologie dans la délimitation des classes, grâce notamment au concept de *morphème* que la linguistique s'est donné au XX^e siècle. À titre illustratif, la description des langues du monde a élargi l'inventaire des types de catégories grammaticales qui peuvent adopter une manifestation formelle pour une classe donnée. Par ailleurs, les courants formalistes accordent un rôle important au marquage morphologique, même si la place dans l'analyse syntaxique est diversifiée.

Ce parcours coïncide avec les critères utilisés dans les études d'histoire des théories linguistiques assumés dans ce travail, mais qui se trouvent enrichis par cette traversée contemporaine, suggestive en ce sens qu'elle donne de la profondeur aux étiquettes que nous manipulons.

L'exposé aborde également dans cette partie la question des grandes divisions les plus usuelles dans les études sur la catégorisation : a) mots variables *vs.* invariables, b) mots lexicaux *vs.* mots grammaticaux, c) classes ouvertes ou illimitées *vs.* classes fermées et enfin d) une opposition majeure dans les langues entre la classe nominale et le classe verbale. Nous avons pu dégager l'idée que la division n'est pas tranchée entre les deux membres de chaque paire, mais qu'il s'agit plutôt d'étiquettes opératoires qu'il convient de remettre en question opportunément. Cet inventaire sommaire des grandes oppositions catégorisantes offre également l'occasion de poser quelques jalons qui nous guideront dans la réflexion sur la nature des formes participiales. Par exemple, les formes du participe (variables en grec et en latin) ne satisfont pas à la propriété a) dans des langues comme l'anglais (où les participes ne varient pas), ou bien certains participes français ont perdu cette propriété générale de la classe (les formes verbales en FR. *V-ant*). Il en arrive de même aux formes participiales des temps composés des langues romanes, un objet auquel nous devons consacrer une place primordiale dans cette étude. Dans le même sens, nous

avons signalé que la distinction entre mots lexicaux et mots grammaticaux est mise à mal par les processus de grammaticalisation. Nous y reviendrons également dans le chapitre 3 sur les participes des temps composés. Quant à la distinction entre le nom et le verbe, elle est essentielle pour cette étude parce qu'elle est précisément problématique dans la mesure où des formes non personnelles du verbe, telles que l'infinitif et le participe, illustrent des propriétés des deux classes.

À cet égard, nous avons consacré le dernier point à examiner quelques approches théoriques contemporaines pour traiter les formes ou les classes hybrides – on pense naturellement aux formes non personnelles du verbe –. Nous avons considéré que les approches binaires basés sur un seul trait ne sont pas en mesure de rendre compte de la complexité du comportement des formes à cheval entre deux classes. Il faut plutôt – c'est le postulat que nous assumons – un croisement de plusieurs critères pour appréhender la nature et les propriétés de ces classes.

Ainsi, nous avons évoqué trois modèles stimulants pour la réflexion sur ces formes. En premier lieu, nous avons mentionné les travaux qui les conçoivent comme des *formes hybrides*. L'une des critiques à cette approche est que le degré d'hybridation ou de mixité est assez variable au sein d'un même groupe de formes. Il faut donc s'attacher à discerner les types qui présentent un plus haut grade de verbalité ou au contraire de propriétés d'autres classes. Nous reviendrons sur la nature hybride dans le chapitre suivant, puisque l'adoption du caractère hybride permet une typification bien délimitée des formes verbales non finies. En second lieu, nous nous sommes référé aux concepts de catégorisation *scalaire* ou de classification sur un *continuum*. Suivant ces procédés, les unités peuvent être disposées dans une gradation entre deux classes, si bien que les participes se situent dans un point intermédiaire entre le verbe et le nom ou l'adjectif, mais la distance par rapport à chacun de ces pôles est variable au sein de la classe participe. En dernier lieu, nous avons mentionné comment on peut se saisir de la théorie des *prototypes* pour décrire les formes non personnelles comme des membres éloignés du centre de la classe, occupé quant à lui par les formes verbales finies.

En résumé, notre cheminement part des considérations générales sur la catégorisation (programmatisques et méthodologiques) pour se tourner ensuite vers la réflexion contemporaine autour des classes en linguistique. Le dernier point traité, les formes hybrides, représente un resserrement sur une problématique qui doit nous intéresser au premier chef dans le chapitre suivant, puisque nous comptons définir le participe dans un ensemble plus vaste d'unités verbales que l'on peut nommer les *formes non finies du verbe*.

CHAPITRE

2

**LE PARTICIPE ET LES FORMES
NON FINIES DU VERBE**

Qu'est-ce qu'un participe ? Nous pourrions adopter plusieurs approches afin d'apporter des éléments de réponse à cette question. Sans doute, la réflexion sur la catégorisation a-t-elle permis d'évoquer quelques pistes de recherche. Ainsi, le principal constat que l'on puisse faire est assurément que dans aucun des modèles de catégorisation que nous avons examinés le participe n'est une classe de mot primordial, ni le membre prototypique d'une classe donnée, ni le pôle dans un continuum, ni une classe universelle, ni un type aux propriétés sémantiques, morphologiques ou syntaxiques nettement délimitées vis-à-vis d'autres classes.

Afin d'appréhender la nature de la classe « participe », nous nous tournerons vers d'autres ensembles de formes qui présentent les mêmes caractéristiques, à savoir, les formes que l'on connaît sous le nom d'*infinitif* et *gérondif*. Les trois classes semblent être affectées par des problèmes d'incertitude catégorielle et par le phénomène d'hybridation : en définitive, elles témoignent d'un comportement susceptible d'être qualifié tantôt de verbal, tantôt de nominal (infinitif), d'adverbial (gérondif) ou d'adjectival (participe). La comparaison des trois classes doit nous permettre de saisir les propriétés que le participe partage avec d'autres formes hybrides, ou de comprendre si elles présentent le problème de l'incertitude catégorielle au même degré.

Nous adoptons dans ce chapitre une approche très générale pour définir le participe et les formes non finies du verbe. En effet, nous prenons en compte les données que nous prêtent la typologie linguistique et les études sur la comparaison des langues, mais aussi la diachronie (de l'indo-européen aux langues classiques, du latin aux langues romanes, des vernaculaires médiévaux aux états de langue modernes). Dans la mesure du possible, le comparatisme privilégie dans cette étude les rapprochements entre les faits de langue au sein de l'espace roman.

Les propositions descriptives proposées s'organisent en deux moments. Dans un premier moment, il s'impose d'aborder quelques questions d'ensemble concernant les désignations que ce groupe de formes reçoivent ainsi qu'un examen de ce que l'on entend par propriétés verbales dans les infinitifs, gérondifs et participes. Dans un deuxième moment, nous examinons les différentes classes en distinguant dans chaque cas les propriétés « mixtes » qu'on leur attribue, l'origine des formes, et les types les plus communs représentés dans les langues. Assurément, la description des participes et leur classification en espagnol, français, italien et portugais constituent la partie la plus riche de cette étude.

2.1

Questions d'ensemble

La première partie de notre étude aborde des aspects génériques relatifs aux formes non finies du verbe ou formes hybrides. Dans cette partie de l'étude ont été retenues trois questions pertinentes pour la compréhension des classes de l'infinitif, du gérondif et du participe. Nous nous penchons tout d'abord sur des problèmes de terminologie afin de mettre l'accent sur la variété des désignations existantes dans la littérature linguistique (2.1.1.) : par le biais des termes, nous réalisons une première approximation aux différentes manières dont on peut concevoir ces formes. Il faudra ensuite s'interroger sur leur nature. Pour ce faire, nous rapprochons d'une part les formes non finies du verbe des propositions subordonnées (2.1.2.) : nous présentons d'autre part quelques propriétés de nature verbale qui servent à caractériser les formes concernées (2.1.3.).

2.1.1 Questions terminologiques

Le participe se voit assigner, dans la description linguistique contemporaine, des étiquettes terminologiques qui renvoient à une classe ou un ensemble de classes large regroupant trois types : les infinitifs, les participes et les gérondifs. La question de la dénomination de cet ensemble ne fait pas l'objet d'un consensus. Dans sa dernière grammaire, la Real Academia Española (RAE) évoque le problème des désignations foisonnantes en ces termes :

El infinitivo (*cantar*), el gerundio (*cantando*) y el participio (*cantado*) se denominan FORMAS NO PERSONALES DEL VERBO. Han sido llamadas también FORMAS FINITAS, NO FLEXIONADAS, NO FLEXIVAS, NO CONJUGADAS, DERIVADOS VERBALES y VERBOIDES. Algunos de estos términos (en particular, NO FLEXIONADAS y NO FLEXIVAS) se han criticado justificadamente con el argumento de que dan a entender que estas formas verbales carecen de estructura morfológica, lo que no es correcto [...] Así pues, las tres formas no personales del verbo poseen AFIJOS FLEXIVOS, aunque carezcan de la flexión de persona, de tiempo y de modo propia de las restantes formas verbales. (RAE, *NGLE t. II* 2009 : 1961)

Traduction → L'infinitif (*cantar*), le gérondif (*cantando*) et le participe (*cantando*) sont dénommés FORMES NON PERSONNELLES DU VERBE. Ils ont été également appelés FORMES FINIES, NON FLECHIES, NON FLEXIONNELLES, NON CONJUGUÉES, DÉRIVIVÉS VERBAUX et VERBOIDES. Certains de ces termes (en particulier, NON FLÉCIES et NON FLEXIONNELLES) ont été critiqués judicieusement avec l'argument qu'ils laissent entendre que ces formes sont dépourvues de structure morphologique, ce qui n'est pas correct [...] Ainsi, les trois formes non personnelles possèdent des affixes flexionnels, bien qu'elles soient dépourvues de la flexion de personne, de temps et de mode propre au reste des formes verbales.

Dans un souci informatif, la RAE évoque un problème terminologique très souvent signalé par les grammaires contemporaines, qui tendent à renseigner au moins sur

deux dénominations concurrentes. En effet, les grammairiens sont bien prodiges dans ce secteur de la terminologie, d'où l'impression d'hétérogénéité qui en ressort. C'est pourquoi nous nous proposons d'établir un inventaire des désignations des trois classes, dans une démarche sémasiologique, afin d'observer dans un premier moment ce que les noms nous disent des objets, et de décrire dans un deuxième moment les propriétés et les fonctions de ces objets.

Pour récupérer les items d'une terminologie assez variée, nous avons consulté la base textuelle Frantext CTF (ATILF-CNRS, Université de Lorraine), qui contient un important nombre de textes linguistiques contemporains (nous avons extrait principalement des occurrences de la première moitié du XX^e siècle). Nous avons complété le panorama avec une poignée de grammaires des langues romanes parues dans les cinquante dernières années. Cela n'a pas été réalisé dans un but d'exhaustivité ni de quantification des résultats, mais avec le propos de pouvoir dresser une liste assez riche des désignations en usage dans l'activité grammaticographique contemporaine.

2.1.1.1 « Formes » et « modes »

Le texte de la RAE cité plus haut désigne l'infinitif, le gérondif et le participe en tant que *ES. formas nominales del verbo* [formes nominales du verbe]. D'autres désignations reprennent le terme *ES. formas* [formes] en lui juxtaposant des qualificatifs qui en réduisent l'extension. Cependant on n'observe pas de stabilité, même pour le terme de *FR. forme* (et ses équivalents dans d'autres langues) puisqu'il est en concurrence avec *FR. mode*, tel que dans l'expression *FR. mode nominal du verbe* et dans d'autres semblables. Des *formes* et des *modes*, il faut faire le pari que chacune de ces étiquettes est indicatrice d'une représentation différente.

Dans sa qualité de classe verbale, l'infinitif est catégorisé comme un mode depuis les grammaires de l'Antiquité gréco-latine. Ce statut a une grande stabilité du point de vue historique, contrairement à ce qui arrive au gérondif et au participe, dont le statut a beaucoup évolué, comme nous aurons l'occasion de le constater.

La décatégorisation modale de l'infinitif est fréquente dans les grammaires récentes. Zamorano (2001 : 173-174) dans une analyse des grammaires espagnoles de la période 1847-1999 en conclut que c'est dans la deuxième moitié du XX^e siècle que se situent majoritairement les grammaires rejetant le statut modal de l'infinitif – entendu comme classe complexe englobant également le gérondif et le participe –. L'auteur explique ce fait par l'influence des nouvelles théories linguistiques qui écartent la tradition gréco-latine. Ces dernières vont dans le sens de la limitation ou du rejet de la nature verbale des infinitifs et des autres formes nominales (*op. cit.*, 175-176).

Sans doute, la clé pour expliquer la décatégorisation de l'infinitif, mais aussi du gérondif et du participe comme sous-classes modales est la notion même de mode, façonnée dans la linguistique contemporaine par le concept de *modalité*³⁵. Le traitement de la *Grammaire méthodique du français* de Riegel *et al.* en est révélateur :

³⁵ Le concept de *modalité* est d'origine logique. Il est utilisé également en linguistique dans une perspective énonciative. La notion de *mode*, telle qu'elle est développée par la tradition grammaticale grecque, a un composant sémantique – les modes étant définis comme « manières » d'exprimer l'action du verbe – et un composant morphologique sous-jacent à l'organisation de tous les items dans la conjugaison, puisque, toutes les formes verbales sont à classer dans au moins l'un des modes (voir Lallot à *paraitre*).

La définition traditionnelle des modes s'appuie sur la notion de modalité : les modes expriment l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé : ils manifestent différentes manières d'envisager le procès. Ainsi, l'indicatif le présente dans sa réalité (*il est venu*), par opposition au subjonctif qui l'apprécie dans sa virtualité (*qu'il vienne*) : l'impératif le présente sous la forme directive d'un ordre ou d'une prière (*Venez*) » (Riegel *et al.* 2004 : 287).

Les auteurs remettent en question la validité de la notion. Le cœur de la critique réside dans le fait que les modes et les types de modalités ne coïncident pas (un mode peut exprimer différentes modalités, une modalité peut s'exprimer de différentes façons). En ce qui concerne les formes non finies, « on ne voit pas quelles modalités pourraient être exprimées par l'infinitif et par le participe » (*ibid.*). En conséquence, cette grammaire considère les modes comme des ensembles de formes : les unités verbales sont classées en fonction d'autres catégories. Plus précisément, la première division à faire se situe, dans la démarche qui est la leur, entre les FR. *modes personnels* et les FR. *modes impersonnels*, selon leur aptitude à exprimer la personne.

On retrouve dans la *Grande grammatica italiana di consultazione* de Renzi et Salvi (1991) le même type de critique sur la notion de mode attribuée aux IT. *forme verbali non finite* [formes verbales non finies]. En effet, elles ne sont pas aptes à se positionner à l'égard d'un énoncé, ce qui constitue à l'inverse une caractéristique fondamentale des formes verbales finies : « Ogni frase di forma verbale finita deve, nella misura in cui si presenta come enunciato autonomo, prendere posizione rispetto alla validità e alla relazione col modo esterno del suo contenuto » (*op. cit.* 115) [Toute phrase avec une forme verbale finie doit, dans la mesure où elle se présente comme un énoncé autonome, prendre position par rapport à la validité et à la relation avec le monde extérieur du contenu de l'énoncé]. À cause de l'absence de cette propriété, les formes verbales non finies s'apparentent, selon les auteurs, aux noms.

Il est intéressant de constater que le mode fait partie des propriétés verbales susceptibles d'être absentes du verbe, ou même de la phrase, car dans la grammaire précitée, au chapitre sur les IT. *frasi subordinate al participio* [propositions subordonnées participiales] (partie sous la responsabilité de Bertucelli 1991 : 593), on indique que ces unités phrastiques manquent de personne, de temps et de mode.

Lorsqu'on n'attribue pas le statut de mode à l'infinitif, au gérondif et au participe, c'est majoritairement le terme de *forme* (*verbales/du verbe*) qui sert à les désigner. Cette façon de représenter les trois classes permet d'évacuer la question de la catégorisation, mais le procédé parvient à les situer toutefois à l'intérieur du paradigme verbal. Le terme de *forme* se complète par d'autres étiquettes qui expriment, pour certaines d'entre elles, une représentation négative (absence de temps, absence de personne, absence de finitude). Toutefois il y a également une représentation positive implicite car ces formes appartiennent à la sphère verbale. La remarque n'est pas futile puisque ce statut contemporain va à l'encontre de l'ancienne catégorisation du participe comme partie du discours.

2.1.1.2 Autres désignations hétérogènes

Les termes de *forme* et de *mode*, qui constituent le noyau des désignations, sont assortis, dans la terminologie d'usage, de qualifications qui permettent de fixer des caractéristiques

plus spécifiques, par exemple dans FR. *formes nominales du verbe* ou dans FR. *modes nominaux* l'on renvoie à la nature hybride (verbo-nominale) des unités en question.

La liste des désignations repérées est abondante et hétérogène. Nous les passons en revue en opérant des rapprochements lorsque cela s'avère possible.

► « **Formes nominales du verbe** », « **mode nominal** »

Il s'agit de la désignation la plus fréquente dans la base textuelle Frantext CTLF avec un total de seize occurrences³⁶ : elle est présente aussi dans les autres langues romanes : IT. *forme nominali del verbo* : PT. *formas nominais do verbo* : ES. *formas nominales del verbo*³⁷.

La désignation place ces formes dans la classe verbale et rappelle par l'étiquette de *nominales* qu'elles ont des propriétés appartenant à la classe du nom, entendue ici dans le sens le plus ancien, c'est-à-dire comme englobant les substantifs et les adjectifs. La dénomination souligne la double nature des éléments (verbale et nominale) mais en les hiérarchisant.

La désignation de FR. *mode nominal* est de même profusément attestée dans la première moitié du XXe siècle³⁸. Guillaume emploie également l'expression FR. *mode quasi nominal* : « le mode quasi nominal et les formes temporelles (toutes impersonnelles) qui en font le contenu sont l'infinitif, le participe dit présent et le participe dit passé [...] » (Guillaume 1964 : 253)³⁹. L'expression a été hispanisée chez Molho (1975 : 665).

► « **Formes dérivées du verbe** », « **dérivés verbaux** », « **formes transposées** »

L'on retrouve une occurrence dans Frantext CTLF de *formes dérivées* (Bally 1932 : 36). C'est de même l'étiquette ES. *derivados verbales* [dérivés verbaux] que Bosque (1999 : 277) utilise pour catégoriser les participes passés de l'espagnol.

Il est difficile de déterminer quel est le processus morphologique de dérivation pour toutes ces formes, la question centrale étant de savoir si la dérivation va de pair avec une transcatégorisation. Il n'est pas toujours aisé de trancher dans cette question, comme l'illustre l'extrait suivant :

Dans le verbum infinitum, il n'y a pas de flexifs verbaux, mais la racine verbale est dérivée vers une autre partie du discours, tout en conservant sa fonction verbale. C'est donc une dérivation d'un caractère particulier. Il y aurait trois types de dérivation :

1. La dérivation homogène, où le dérivatif ne change pas la fonction, la partie du discours, du mot auquel il s'ajoute. C'est le cas des préfixes et des diminutifs.
2. La dérivation hétérogène, où c'est le dérivatif qui décide quelle sera la fonction du mot entier, sa partie du discours. C'est le cas de la plupart des suffixes.
3. La dérivation homo-hétérogène du verbum infinitum, où le dérivatif fait passer la racine verbale en une autre partie du discours, tout en lui laissant sa fonction verbale, notamment celle de verbe principal d'un temps composé et celle de prendre un objet.

³⁶ Ces occurrences se trouvent chez Sechehaye (1926), Benveniste (1966, 1974), Bally (1965), Tesnière ([1959] 1965) : dans la compilation *Les langues du monde* ([1924] 1952) dirigée par Meillet et Cohen, on retrouve l'expression dans la description des différentes langues du monde : Deny (p. 328, 351-2, 361), Dumézil (p. 237), Haudricourt (p. 195) et Sauvageot (p. 313).

³⁷ Exemples en italien : Serianni (1988 : 324) ; en portugais : Cunha et Cintra (1992 : 480) ; en espagnol : GRAE 1931 (pour l'infinitif), Alarcos (1994 : 142-3), Hernanz (1999 : 2201).

³⁸ Attesté chez Guillaume (1941 (*in* Guillaume 1994 : 122-3), 1951 (*in* Guillaume 1994 : 196, 266) et dans la compilation de Meillet et Cohen (1952 : 1190, 1276).

³⁹ FRANTEXT-CTLF en atteste vingt-quatre occurrences chez cet auteur.

Le terme de participe correspond parfaitement à cette définition. Les participes, et l'infinitif aussi d'ailleurs, sont des formes qui participent à la fois de la nature du verbe et de la nature du nom. (Togebly 1983 : 7)

L'option de l'auteur met au jour la spécificité des infinitifs, des participes et des gérondifs, dont le procédé dérivationnel diffère de ceux qui se manifestent dans d'autres classes. Dans le souci d'éviter les problèmes posés par l'opposition flexion/dérivation, Haspelmath (1996) préfère parler d'un type de flexion qui change la classe de mot.

Dans un autre ordre d'idées, la notion de dérivation joue un rôle important dans la formulation des définitions du participe dès lors qu'il est considéré comme un mot « dérivé » du verbe. La notion de dérivation a une épaisseur historique qui devra être précisée ultérieurement pour comprendre la portée de ces définitions (voir notre chap. 5).

Quant à l'appellation FR. *formes transposées*, elle est utilisée par Bally (1932 : 115). Elle sert à dénommer l'infinitif, le participe et les noms d'action. Le terme de FR. *transposé* renvoie à l'idée de FR. *transposition fonctionnelle*, définie en ces termes : « Un signe linguistique peut, tout en conservant sa valeur sémantique, changer de valeur grammaticale, en prenant la FR. *fonction* d'une catégorie lexicale (substantif, verbe, adjectif, adverbe) à laquelle il n'appartient pas » (1932 : 116). Ce point de vue représente un transfert de ces unités de la classe verbale vers une nouvelle classe nominale ou adjectivale.

Dans le même esprit, Tesnière affirme que les participes ne sont pas des formes verbales, mais le résultat d'une FR. *translation* (1959 : 451), c'est-à-dire le résultat d'un « verbe transféré en adjectif ». Que c'est une forme FR. *translatée* se manifeste dans la diathèse des participes, plus limitée et hésitante que dans le véritable verbe, ainsi que dans la perte « de la faculté d'être compatible avec la catégorie du mode et celle du temps » (*ibid.*, 452).

► « **Formes hybrides** », « **formes mixtes** », « **substantif verbal** », « **adjectif verbal** »

Les étiquettes de FR. *formes mixtes* ou FR. *formes hybrides* évoquent les deux natures réputées présentes dans les formes non finies du verbe, les mettant sur un pied d'égalité. Les notions d'*hybridation* – soit la fusion ou croisement de deux catégories – et de *mixité* – soit l'appartenance à deux classes, la combinaison d'éléments ou des propriétés de nature différente – sont assez proches. Elles renvoient à une conception qui est, pour ce qui est du participe tout au moins, à l'origine historique de la création de la classe. Ce type de dénominations appartiennent encore à la littérature grammaticale du XX^e siècle : « L'infinitif (comme le participe en *-ant*) est une catégorie mixte » (Le Goffic 1993 : 35)⁴⁰, mais l'encrage historique est lointain⁴¹, comme nous montrerons plus tard.

Le caractère mixte ou hybride peut également être exprimé par l'association de deux étiquettes catégorielles, soit FR. *substantif verbal* ou FR. *adjectif verbal*⁴². Le problème de ces étiquettes est que les grammairiens ne précisent pas dans toutes circonstances quelles sont les limites des formes hybrides avec des substantifs dérivés d'une base verbale (par exemple FR. *accusation*, d'*accuser*) ou avec des adjectifs (FR. *brillant(-e)-s*, de *briller*), qui peuvent partager des propriétés sémantiques et syntaxiques avec les verbes dont ils sont ornés.

40 Exemples en espagnol : Seco (1930) parle de ES. *forma híbrida*, Pérez Rioja (1954) de ES. *forma mixta*.

41 FRANTEXT-CTLF fournit deux occurrences pertinentes ici : chez Brosses (1765 : 202), dont l'occurrence concerne l'infinitif, et chez Guillaume ([1943 : 148] = 1973), pour décrire le caractère à la fois actif et passif des participes en *V-tus* du latin. Il n'y a pas dans cette base de données d'occurrence pour FR. *forme hybride*.

42 Par exemple Lenz (1920) appelle l'infinitif ES. *sustantivo verbal* [substantif verbal].

Les critiques à l'encontre d'une catégorisation hybride ou mixte peuvent s'articuler autour d'une catégorisation plus décidée comme noms/adjectifs ou, au contraire, comme verbes. Toutefois, l'une des critiques les plus approfondies provient de la remise en question d'une éventuelle *hybridation* homogène pour toutes les formes. Telle est la teneur de la réflexion suivante sur la nature mixte :

Il s'agit d'un point sur lequel on peut généralement reprocher aux grammaires traditionnelles un manque de précision. En effet, les descriptions traditionnelles des infinitifs romans par exemple mentionnent toujours que ces infinitifs ont des propriétés à la fois nominales et verbales, mais omettent généralement de préciser s'il s'agit là d'emplois différents d'une même forme, ou s'il existe des constructions dans lesquelles les propriétés verbales et les propriétés nominales de l'infinitif peuvent se manifester simultanément. (Creissels 2006 : 228, n. 5)

L'enjeu de cette critique est de justifier la restriction de l'étiquette de FR. *catégories mixtes* aux seules formes qui montrent des caractéristiques verbales et nominales. En ce sens, les infinitifs de l'italien et de l'espagnol, par exemple, illustrent parfaitement dans leur syntaxe cette nature. À l'égard des infinitifs espagnols par exemple, Rodríguez Espiñeira dénonce la prétendue « neutralisation catégorielle » (2008 : 127-8), arguant que toutes les formes de la classe ne participent pas de la nature double : il y a intérêt à distinguer, selon l'auteur, des emplois primaires de l'infinitif espagnol qui fonctionnent selon le prototype verbal et des emplois secondaires de type nominal⁴³.

En ce qui concerne les noms de *substantif verbal* ou d'*adjectif verbal* pour le participe, leur utilisation est plus limitée. Elles ne sont pas choisies comme termes généraux pour ces classes, mais il y a des exceptions :

L'essence logique que nous appelons substantif verbal recouvre la notion classique d'infinitif. C'est pourquoi, au cours de ce chapitre et des chapitres suivants, nous userons indifféremment du terme de substantif verbal ou du terme d'infinitif. (Damourette et Pichon 1911-1933 t. 3 : 468)

En effet, cette dernière œuvre emploie systématiquement FR. *substantif verbal*, FR. *adjectif verbal* et FR. *affonctif verbal* [i.e. adverbe verbal] pour désigner respectivement l'infinitif, le participe et le gérondif.

► « Verbirds » (anglais) / « verboides » (espagnol)

Le terme anglais ANG. *verbids* a été forgé par Otto Jespersen (1914) pour désigner des formes qui n'ont pas la propriété syntaxique de former des phrases⁴⁴. La désignation a

⁴³ On peut lire d'autres critiques portant sur l'imprécision de la notion d'hybridation chez Bosque (1989 : 148, 164) et Di Tullio (2008 : 106-8).

⁴⁴ « This sentence-building power is found in all real verb forms (often called finite verb forms), but not in such forms as *barking* or *stolen* (participles) or in infinitives like *to bark*, *to steal*. Participles are really a kind of adjectives, and infinitives have something in common with substantives, though syntactically they retain many of the verbal characteristics. We shall therefore do well to restrict the name of *verb* to those forms that have eminently verbal power of forming sentences, and to apply the name of *verbid* to participles and infinitives » (Jespersen 1914 : t. II, p. 6-7). [Le pouvoir de construire des phrases se trouve dans toutes les véritables formes verbales (souvent appelées formes verbales finies), mais non pas dans des formes telles que *barking* ou *stolen* (participes) ou dans des infinitifs comme *to bark*, *to steal*. Les participes sont réellement un type d'adjectifs et les infinitifs ont quelque chose en commun avec les substantifs, même s'ils conservent syntaxiquement beaucoup de caractéristiques verbales. Nous ferions mieux de restreindre le terme de *verbe* aux seules formes qui ont la capacité éminemment verbale de former des phrases, et d'assigner le terme de *verbid* aux participes et aux infinitifs. (nous traduisons)]

été hispanisée par Lenz sous la forme ES. *verboides*, qu'il définit dans une perspective fonctionnelle ainsi :

[...] formas verbales que no encierran en sí la expresión de la persona del sujeto y que, si se agregan a un nominativo sujeto, no forman con él una proposición separable, aunque contengan todos los elementos de un juicio completo (Lenz 1920 : 396)

Traduction → [...] formes verbales qui n'enferment pas l'expression de la personne du sujet et qui, se joignant à un nominatif sujet, ne forment pas avec lui une proposition séparable, même si elles contiennent tous les éléments d'un jugement complet.

Le terme a eu un succès relatif dans la linguistique hispanique ultérieure : comme on constate dans l'extrait de la nouvelle grammaire de la RAE reproduit plus haut, il est cité comme une appellation disponible par les auteurs contemporains. Il a été adapté en français comme FR. *verboïde*, terme donc disponible également.

► « **Formes impersonnelles** », « **formes non personnelles** »,
« **mode impersonnel** »

Certaines expressions ne mentionnent pas la nature nominale ou adjectivale des infinitifs et des participes. Ce groupe désignationnel véhicule l'idée que les formes ou les modes verbaux manquent de propriétés verbales, par exemple la personne ou, plus généralement, la flexion.

Il existe fondamentalement deux étiquettes, FR. *impersonnel* et FR. *non personnel*, qui mettent en évidence l'absence des marques formelles de la catégorie grammaticale de la personne.

La première désignation, FR. *formes impersonnelles*, présente l'inconvénient d'être utilisée aussi pour les verbes qui ne reçoivent que la terminaison de troisième personne (comme dans FR. *il pleut*). La désignation est pourtant bien représentée dans la littérature scientifique. Ainsi, on la retrouve attestée dans la base Frantext CTLF⁴⁵. De même en espagnol, Fernández Lagunilla (1999 : 3454) utilise ES. *forma impersonal* pour caractériser le gérondif. On connaît également FR. *formes non personnelles*⁴⁶. La désignation ES. *formas no personales* est utilisée par exemple dans l'*Esbozo* de la RAE (1973 : § 3.16.1) : elle connaît en outre de nombreuses occurrences dans la linguistique hispanique du XX^e siècle⁴⁷.

En ce qui concerne la dénomination FR. *modes impersonnels*, sa diffusion est assurée dans les manuels scolaires français du fait qu'il est utilisé dans l'*Arrêté relatif à la nouvelle nomenclature grammaticale* de 1910. Ensuite les deux terminologies officielles publiées au XX^e (1975 : 2374, 1997 : 25) conseillent ces termes pour désigner l'infinitif, le gérondif et le participe. Leur usage est donc courant : ils figurent dans des grammaires françaises contemporaines (Riegel, Pellat et Rioul [1994] 2004 : 288, Wilmet 1997 : 290)⁴⁸. De même, il existe l'option de FR. *mode non personnel*. C'est ainsi que Wagner et Pinchon (1962 : 306) ont baptisé le chapitre sur ces formes comme « Les modes non personnels

⁴⁵ Valin ([1961] 1994 : 14) dans la préface à l'œuvre de Guillaume (1994). Trois autres occurrences trouvées ne désignent pas les formes qui nous occupent.

⁴⁶ Dans FRANTEXT-CTLF, on trouve Jespersen ([1924] 1971 : 106), dans une traduction de l'anglais.

⁴⁷ Dans son traité sur ces formes, Luna Traill (1980 : 17) fournit une série de références bien étoffée : Gili Gaya (1967 (9^e éd.) : §141), Roca Pons ([1960] 1971 (2^e éd.) : 405), Manuel Seco (1972 : §8.2.3), Alarcos Llorach (1970 : 56), Pérez Rioja (1966 : 429), Marcos Marín (1972 : 206), Alcina et Blecua (1975 : §5.1).

⁴⁸ Frantext-CTLF : Svedelius (1897 : 104, note) et Tesnière ([1959] 1965 : 239, 245, 303, 432, 452).

et non temporels », en justifiant d'abord que les désinences des personnes sont les seuls morphèmes qui opposent ces formes aux autres modes (p. 303-4)⁴⁹.

L'équivalent espagnol existe, ES. *modos no personales*, par exemple chez Sánchez Márquez (1972), tout comme la désignation ES. *formas no personales* (Alcina et Blecua 1994 : 740, Hernanz 1999 : 2201). D'après Zamorano (2001 : 176), c'est Gili Gaya (1961 [1943] : 103) le premier linguiste qui utilise cette dénomination dans la tradition hispanique.

Nous avons trouvé une dernière variante en français : FR. *apersonnelles* (Schmidely 1979 : 121), dans ce qui semble être une création terminologique isolée.

► « Mode indéfini », « mode infini »

La base Frantext CTLF ne produit pas d'attestation des désignations FR. *mode indéfini* ou FR. *mode infini* se référant aux formes qui nous intéressent. Pourtant elles étaient bien connues de la tradition française, comme l'on verra plus tard (chap. 5.1.1.).

Nous illustrerons l'emploi de cette désignation dans quelques grammaires italiennes. La séquence terminologique IT. *modi indefiniti* [modes indéfinis] souligne l'idée de l'absence de catégories grammaticales plus larges que celle de la personne. En effet, Dardano et Trifone ([1985] 2003 : 197) opposent les IT. *modi finiti* [modes finis] aux IT. *modi indefiniti* par le fait que les premiers déterminent le temps, la personne et le nombre, tandis que les derniers (infinitif, participe, gérondif) ne déterminent pas la personne ni, à l'exception du participe, le nombre. Les auteurs rappellent aussi que ces formes peuvent s'appeler IT. *forme nominali del verbo* [formes nominales du verbe]. Sans les définir, Regula et Jernej (1965) opposent les IT. *modi finiti* (207 sv.) aux IT. *modi infiniti* (225 sv.) qui englobent les trois classes concernées. Remarquons que c'est également dans une grammaire italienne (Serianni 1988 : 324) que l'on enregistre une critique du statut de mode, les termes de IT. *modi indefiniti* étant appliqués aux trois formes « tradizionalmente ma arbitrariamente » [de manière traditionnelle mais arbitraire], dans la mesure où elles n'expriment aucune modalité de l'action ni assument de valeurs modales propres aux formes finies.

► « Formes non finies »

La désignation FR. *formes non finies du verbe* projette une image de l'infinitif, du gérondif et du participe en tant que formes du verbe affectées par moins de marques formelles (personne, temps, aspect, mode) que les formes dites finies. Cette nouvelle distribution fondée sur la finitude coïncide, quant à son extension, avec le clivage entre *modes personnels* et *modes impersonnels* (*vide supra*), à la différence que la distinction est, dans la nouvelle expression, plus large que la seule marque de la personne grammaticale. Cependant, dans les deux cas les désignations font l'économie des propriétés nominales, qui restent implicites.

À l'origine de l'expression se trouverait ANG. *non-finite forms of the verb* (Blanvillain et Guimier 2006 : 7), ce que tend à confirmer le fait que la base textuelle Frantext CTLF propose une seule occurrence pour FR. *formes non finies* (Brøndal 1942) alors qu'il y en a neuf occurrences anciennes pour l'équivalent anglais pour désigner des verbes : par exemple ANG. *non-finite forms of verbs* chez Jespersen (1924) et ANG. *non-finite verb* chez Harris (1944). C'est également le terme utilisé plus récemment dans *The Encyclopedia of Language and Linguistics* (Koptjevskaja-Tamm 1994), qui s'occupe principalement de

49 Frantext-CTLF n'en atteste pourtant aucune occurrence.

décrire l'opposition ANG. *finitenes/non-finitenes* [finitude ou caractère non fini / infinitude ou caractère non fini] dans une perspective interlinguistique : l'on retrouve ainsi la même opposition dans *Language Typology and Language Universals* (Bisang 2001). C'est précisément dans les d'études de description de linguistique générale que l'on observe un usage fréquent de la désignation, comme l'on peut voir dans les deux numéros de la revue *Travaux linguistiques du CERLICO* (Blanvillain et Guimier 2006, Lambert *et al.* 2007) consacrés à la description et à la comparaison de ces unités verbales dans une pluralité de langues⁵⁰.

La terminologie a été adaptée généralement par d'autres langues à des dates récentes. À titre illustratif, Renzi et Salvi (1991 : 415) utilisent dans le même texte deux désignations assez proches IT. *forme verbali infinite* [formes verbales infinies] et IT. *forme verbali non finite* [formes verbales non finies]. Cette grammaire est critique à l'égard de la considération de ces formes comme modes verbaux. La *Gramática descriptiva de la lengua española* parle, dans le chapitre sur le gérondif (Fernández Lagunilla 1999 : 3454), de ES. *formas no finitas del verbo* [formes non finies du verbe].

► « **Formes non fléchies** », « **formes non flexionnelles** », « **formes non conjuguées** »

Le texte de la RAE cité plus haut nous livre également ES. *(formas) no flexionadas* [(formes) non fléchies] et ES. *no conjugadas* [non conjuguées]. Bien qu'apparentées par leur sens aux étiquettes de FR. *impersonnel*, FR. *non personnel* et FR. *non fini*, ces dernières mettent en évidence l'absence de flexion de type verbal. Toutefois, comme la RAE elle-même l'indique, il ne faut pas en déduire que ces formes manquent de structure morphologique, puisqu'elles présentent de morphèmes affixaux caractéristiques. Ces étiquettes font d'ailleurs l'impasse sur le fait que ces formes ont une flexion nominale (ou adjectivale) dans certaines langues, comme l'illustrent les participes des langues romanes : IT. *mangiato, mangiata, mangiati, mangiate*.

On trouve un exemple dans FR. *formes non conjuguées du verbe* chez Halmøy (2003 : 70). Hernanz (1999 : 2201) évoque le terme de ES. *formas no flexivas*. Bosque (1989 : 148) défend l'expression ES. *formas no flexivas* ou bien ES. *no flexionadas* face à ES. *formas nominales*, qui est peu claire, ainsi que face à ES. *formas no personales*, orientée vers une seule catégorie grammaticale, la personne, et inexacte car l'infinitif en portugais et en galicien présente une flexion personnelle.

► **Autres termes**

Outre les désignations plus répandues, il existe des propositions terminologiques dont la diffusion semble plus limitée. Damourette et Pichon (1911-1933, t. 3 : 468) appellent les trois classes FR. *extrafactifs verbaux*, les distinguant des autres formes du verbe, les FR. *factifs*, « terme marquant l'expression d'un fait tel que l'est un verbe à un mode personnel » (*op. cit.*, t. 8 : 9). Pour les auteurs, « [l]es extrafactifs verbaux sont le centre de phrases adynamiques » (t.3 : 7-8), ce qui met au premier plan du partage entre les deux ensemble l'aptitude à former des phrases indépendantes⁵¹.

Nous ne cherchons pas à donner une liste exhaustive. D'autres termes peuvent compléter notre panorama. Par exemple, Zamorano (2001 : 176) signale que Rafael Seco

⁵⁰ C'est également le terme choisi dans la syntaxe générale de Creissels (2006 : 217)

⁵¹ La définition de FR. *adynamique* est : « proposition qui, par sa structure même, est impropre à jouer le rôle d'une principale, par exemple celle centrée autour d'un infinitif ou d'un participe. » (Damourette et Pichon, 1911-1933 t. 8 : 2).

(1930) les appelle *ES. formas accesorias*, *ES. formas adjuntas*, *ES. formas auxiliares* [formes accessoires, adjointes, auxiliaires]. Le dépouillement d'autres textes représentatifs pourrait éclairer certains choix.

Pour conclure, on peut s'apercevoir après ce balayage rapide que l'hétérogénéité des formes ne cache pas que la considération des classes de l'infinitif, du gérondif et du participe comme items verbaux entraîne une vision soit d'absence de catégories (ou bien, de façon plus nuancée, de leur expression) soit de nature hybride avec d'autres classes. Notre étude, sans vouloir résoudre de manière tranchée le problème de leur nature, prend parti pour la dernière perspective (l'hybridation ou mixité de propriétés) en ce qui concerne la classification des formes, comme nous verrons plus loin pour l'établissement des typologies des formes.

2.1.2 Les formes verbales non finies et les propositions subordonnées

Il n'est pas certain que l'on puisse toujours établir des limites nettes entre deux ensembles de formes verbales, finies et non finies. Ainsi, la grammaire fonctionnaliste décrit la séparation entre elles en termes de scalarité (cf. Bisang 2001), dans un continuum allant des formes constituant typiquement le centre syntaxique d'une phrase – les formes verbales conjuguées – jusqu'aux formes non finies.

A cet égard, les formes verbales non finies peuvent être notamment rapprochées d'autres formes verbales qui apparaissent typiquement en proposition subordonnée, telles que les formes de subjonctif dans les langues romanes. La comparaison entre les deux ensembles est mise en place dans des ouvrages de teneur typologique. Ainsi, Creissels les réunit sous la même bannière comme « des formes verbales intégratives, inaptées à être la tête de phrases indépendantes mais ayant par ailleurs des propriétés syntaxiques de verbes » (Creissels 2006 : 218). Leur similitude, d'ordre syntaxique, s'arrête là, les différences morphologiques venant créer une distinction entre les formes de subjonctif et les formes non finies. En effet, la structure morphologique des premières présente les mêmes caractéristiques que les « formes verbales indépendantes » – telles que celle de l'indicatif dans nos langues – c'est-à-dire les marques de personne, temps et aspect, alors que les mêmes marques sont absentes ou réduites dans les formes verbales non finies.

En conséquence, le trait commun à différentes langues est d'avoir des formes verbales susceptibles d'être la tête d'un prédicat dans une phrase indépendante (voir Koptjevskaja-Tamm (1994 : 1246)⁵². Cette approche nous incite à chercher l'universalité des formes qui nous intéressent non pas dans leurs traits morphologiques, ou même sous l'étiquette du « mode verbal » par lequel on caractérise souvent tant les formes non finies que le subjonctif, mais à travers des considérations syntaxiques.

En somme, la spécificité des formes non finies par rapport aux formes verbales dépendantes, c'est l'absence de certaines marques formelles propres au verbe ainsi que l'inaptitude à avoir un sujet propre. Cette approche fait que l'utilité de distinguer entre les deux types décrits n'ait de sens que pour certaines langues, en l'occurrence celles qui

52 Voir en particulier la partie « Non finites and Other Dependent Verb Forms ».

ont une « morphologie verbale riche » (Creissels 2006 : 218)⁵³. Par ce fait, la distinction se justifie pleinement pour les langues romanes, où la configuration formelle du paradigme verbale distingue les deux types.

De façon plus générale, l'on peut affirmer que si elles n'existent pas dans toutes les langues, les formes non finies jouissent d'un « certain degré d'universalité » (Blanvillain et Guimier 2006 : 7), ou comme Haspelmath affirme à l'égard des gérondifs et des classes assimilables, elles sont « *universally applicable or cross-linguistically valid in the sense that they are found in various languages irrespective of their genetic and areal connections, and must be seen as belonging in some way or other to universal grammar* » (Haspelmath 1995 : 1)⁵⁴.

Il est aisé tout au moins de les identifier dans toutes les langues indo-européennes, sur le modèle desquelles la notion a été créée (Blanvillain et Guimier 2006, Toptjevskaja 1994 : 1245). L'on peut établir, dans d'un autre ordre d'idées, la relation entre d'une part le nombre de formes verbales non finies et leur degré de différenciation syntaxique et sémantique dans une langue donnée et d'autre part la fréquence d'emploi. En ce sens, des langues avec un grand nombre de formes non finies peuvent les utiliser au détriment des propositions subordonnées, ou même de la coordination, au moyen des ANG. *conjunctive participles*, ou participes prédicatifs, notamment dans les langues de l'aire indo-asiatique (Masica 1976, *apud* Toptjevskaja : 1246), ou bien, pourrions nous ajouter, dans une langue comme le grec ancien qui fait profusément usage du participe, comme nous verrons plus loin.

On peut noter dans ce sens que le subjonctif français, au moins dans sa variante parlée, n'a que deux tiroirs verbaux. La différenciation temporelle est ainsi réduite au minimum, et dans certaines constructions le rôle de marquer la personne devient primordial. L'infinitif peut ainsi remplacer le subjonctif dans certains contextes où il y a coréférentialité du sujet :

- (1) FR. Je veux que tu viennes.
- (2) FR. Je veux venir.

La comparaison avec le grec moderne peut se révéler fructueuse, parce que le subjonctif de cette langue connaît une extension importante même dans les cas où il n'est pas nécessaire de distinguer deux sujets, comme en témoigne l'exemple (4), cette langue exhibant un marquage plus systématique de la personne :

- (3) GR. Θέλω να έρθεις
/θέλο na érθis/
[Je veux que tu viennes]
- (4) GR. Θέλω να έρθω
/θέλο na érθo/
[litt. Je veux que je vienne, i.e. Je veux venir]

⁵³ Toutefois, il ne manque pas des tentatives d'étendre la distinction générale entre formes finies et non finies à d'autres langues sur la base de la syntaxe. On peut consulter Bisang (2001 : 1409-1411) pour une illustration de ce type de proposition appliquée à la langue sranan (créole à base lexicale anglaise) et au chinois.

⁵⁴ « Applicables universellement ou valables à travers les langues en ce sens qu'elles se retrouvent dans différentes langues indépendamment de leur filiation génétique et des relations dans une aire linguistique donnée. Elles doivent être considérées comme appartenant d'une certaine façon à une grammaire universelle. » [Nous traduisons]

Dans un mouvement inverse, l'infinitif grec réduit ses emplois au cours du Moyen Âge, puisque l'extension du subjonctif s'est faite aux dépens de cette classe. En effet, depuis la koinè « la proposition infinitive avec sujet à l'accusatif cède la place à une subordonnée au subjonctif avec la conjonction *ina*, qui perd son sens final. » (Tonnet 2011 : 61). Dans la langue contemporaine, des contenus propositionnels en fonction prototypiquement nominale dans la structure phrastique s'expriment au moyen dudit « subjonctif », le recours à la flexion du verbe se constituant en alternative à de véritables substantifs :

- (5) GR. Το βρισίδι κάνει καλό. Το να βρίζεις κάνει καλό.
 /to vrisíði káni kaló/ /to na vrízis káni kaló/
 [L'insulte / le fait d'insulter fait du bien.] [litt. Le fait que tu insultes fait du bien]
- (6) GR. Ο πόνος είναι δυσάρεστος. Το να πονάς είναι δυσάρεστος.
 /o pónos íne ðisárestos/ /to na ponás íne ðisárestos/
 [La douleur est pénible.] [litt. Le fait que tu ais mal est pénible.]

Dans les exemples à gauche on trouve un nom qui prend l'article dans un synstagma nominal défini : GR. *to vrisíði*, GR. *o pónos* : dans les exemples à droite on trouve une forme de subjonctif substantivée grâce à l'emploi d'un article neutre GR. *to*. Si cette dernière structure emploie une forme de deuxième personne singulier (GR. *na vrízis*, GR. *na ponás*), elle exprime un contenu sémantique qu'on pourrait qualifier d'impersonnel.

On peut également évoquer des phénomènes romans qui montrent des procédés morphologiques divergents mais dans le résultat est comparable. Ainsi, le portugais et le galicien présentent des formes d'infinitif avec une flexion indiquant la personne grammaticale. Par exemple pour le verbe GA. *partir* [partir], il se conjuguerait en galicien : GA. P1 *partir*, P2 *partires*, P3 *partir*, P4 *partimos*, P5 *partirdes*, P6 *partiren*. On retrouve au fond un mécanisme, dans la mesure où ces formes rejoignent fonctionnellement le subjonctif français. Ainsi, le GA. *infinitivo conxugado* [infinitif conjugué] du galicien peut avoir son propre sujet (exemple 7.a) ou le même sujet que le verbe principal (sujet 7.b) :

- (7)
- a) GA. Chamáronnos xusto despois de saíres ti co teu sobriño⁵⁵.
 [Ils nous ont appelé juste après que tu es sorti(e) avec ton neveu.]
- b) GA. Para teres sitio seguro, tes que reservar a praza⁵⁶.
 [Pour être sûr d'avoir une place / litt. Pour avoir (toi) une place sûrement, tu dois réserver ta place.]

Dans les exemples ci-dessus, l'infinitif GA. *saír-es* [sortir] est accompagné du sujet pronominal GA. *ti* [tu], alors que l'infinitif GA. *ter-es* [avoir] a le même sujet que GA. *tes* [tu as]. On peut dire en guise de conclusion que les formes non finies peuvent se définir au sein du verbe par un premier clivage entre d'un côté formes verbales qui apparaissent comme têtes des phrases indépendantes et d'un autre côté des formes qui servent à introduire d'unités phrastiques à l'intérieur d'un énoncé : ce sont notamment le subjonctif et les

⁵⁵ Exemple cité dans Feixó Cid (2008 : 134).

⁵⁶ *Ibid.*

formes non finies ou hybrides. Ces deux classes ne se manifestent pas dans toutes les langues, mais lorsque cela se fait – telle est la situation dans les langues romanes –, les formes non finies se caractérisent par la réduction – plutôt que l’absence – de catégories ou propriétés verbales.

2.1.3 Les propriétés verbales : étude sélectif de trois catégories grammaticales

Le concept de FR. *finitude* dans le verbe est problématique en soi (Lehmann 1988, Haspelmath et König 1995). Nous avons signalé à plusieurs reprises que les grammaires examinées mentionnent l’absence de certaines catégories du verbe dans les formes non personnelles (temps, mode, personne, etc.). Il faut s’interroger à présent sur la nature de ces limitations.

On prend vite conscience que les propriétés verbales des formes dépendent de la langue à décrire. Par exemple, Rodríguez Ramalle (2008 : 20-1) signale ces propriétés verbales des formes non personnelles de l’espagnol : la capacité à avoir un sujet, admettre des compléments et des modificateurs verbaux, admettre des pronoms clitiques, adopter des formes passives et composées. La linguiste remarque que les participes ont moins de caractéristiques verbales, par exemple parce qu’ils n’admettent pas les clitiques. Toutefois, cette dernière propriété, absente dans les participes espagnols, est bien attestée dans les participes italiens. Par exemple, dans la phrase suivante le participe IT. *rivelato* se construit avec un clitique *si*, tout comme les autres formes du verbe *rivelarsi* [se révéler] :

(8) IT. Allarme ieri mattina a Firenze per un pacco poi *rivelatosi* inoffensivo⁵⁷.

[Panique hier à Florence à cause d’un paquet qui s’est révélé ensuite inoffensif.]

Nous avons abordé la capacité des formes non finies à avoir un rôle prédicatif (2.1.2.) comme une manifestation de leurs propriétés verbales. Nous allons revoir quelques catégories grammaticales propres au verbe qui sont censées faire défaut aux infinitifs, participes et gérondifs, ou dont l’expression est, dans ces classes, plus réduite que dans les formes finies. Ainsi, on pourrait parler de temps et de l’aspect ou encore de l’aptitude à avoir un sujet, mais ce sont là des propriétés sur lesquelles nous reviendrons dans l’étude particulière des trois classes en question. Le choix est porté donc sur seules trois catégories grammaticales : le mode, la diathèse et le régime.

2.1.3.1 Le mode

La catégorie du mode est difficile à définir du fait qu’il recouvre un nombre de notions hétérogènes dans les grammaires (voir plus haut 2.2.1.)

En diachronie, on reconstruit pour le proto-indo-européen (Rodríguez Adrados 1975) un moment originel d’indistinction modale dans la conjugaison, suivi d’une première opposition entre l’indicatif et l’impératif. À partir de l’indicatif, d’autres formes se sont développées dans les différents dialectes indo-européens (le subjonctif et l’optatif).

57 Exemple et traduction cités dans Labat-Jacqmin (2006 : 229).

Nous avons décrit une approche du mode entendu *stricto sensu* : sous l'étiquette de mode on retrouve des modalités énonciatives et épistémiques plus proches de la notion de *modalité*, mais on a vu plus haut qu'il n'y a pas toujours une correspondance entre les formes et les contenus sémantiques. Sous cet angle, les formes non finies semblent être étrangères aux significations modales.

Dans une perspective descriptiviste, la distinction en modes verbaux ne se manifeste pas dans toutes les langues. Lorsqu'il y a des distinctions formelles, elles ne correspondent pas toujours à des valeurs sémantiques : un mode tel que le subjonctif peut servir tout simplement à classer des tiroirs verbaux qui apparaissent en proposition dépendante – les formes de subjonctif peuvent être tout simplement obligatoires dans certains contextes sans valeur modale reconnaissable, comme nous l'avons suggéré pour le subjonctif français. Cet emploi du terme *mode* est plus technique, et sert en dernière instance à regrouper tous les tiroirs verbaux dans des grandes classes de la conjugaison, sans que l'on puisse pour autant démêler valeurs temporelles et valeurs modales dans de telles classifications. Le souci de classification peut conduire, nous semble-t-il, à assigner à chacune des formes verbales un *mode*.

Les deux aspects de la classification sont à tenir en compte lorsqu'on observe que les formes non finies ou hybrides sont classées comme un ou plusieurs modes. Il convient alors de faire la part entre la démarche épistémique de vouloir tout classer (l'idée sous-jacente est que le participe ou le gérondif doivent être des modes puisqu'ils sont des formes verbales) et la conception sémantique d'une « manière de voir » propre à la définition du mode qui permet d'assigner à ces formes des contenus modaux d'indétermination ou d'autre nature indéfinie.

2.1.3.2 La diathèse

La diathèse figure parmi les catégories verbales que les formes non finies partagent avec les autres formes verbales. Elle concerne principalement deux types sémantico-syntaxiques : la construction active et la construction passive. Dans la description grammaticale, on a l'habitude d'expliquer le dernier par rapport au premier. En effet, dans le passif les rôles sémantiques des actants occupent des positions syntaxiques moins typiques : en particulier le patient/objet de la phrase active occupe la position de sujet dans la phrase passive alors que l'agent se réalise par un mot ou groupe syntaxique effaçable puisque c'est un complément périphérique et accessoire. Cette définition, si discutable soit-elle, met en relief l'importance de prendre en considération la proposition entière, car la structure phrastique est le lieu où se manifestent les propriétés sémantiques et morphosyntaxiques de la diathèse :

(9) FR. Cet avion *est piloté* par un capitaine inexpérimenté.

C'est la présence d'un sujet identifié comme le thème et d'un circonstanciel représentant l'agent du procès qui permettent d'assigner l'étiquette « passive » à la phrase. Le problème des arguments du verbe et des formes non finies doit encore nous occuper sous d'autres angles (voir ci-après « le régime »). Si l'on s'intéresse pour le moment à la manifestation formelle de la diathèse dans le verbe, l'on se heurte vite à la difficulté de repérer un morphème de passif dans le verbe car dans les langues romanes la diathèse

passive adopte une construction périphrastique : qu'est-ce qui est passif dans l'exemple (9) ci-dessus, s'agit-il de *est piloté* (*est* + *V-é*) ou du seul constituant *piloté* (*V-é*) ?

Pour l'expression formelle de la *diathèse*, nous utiliserons le terme de FR. *voix*, que les latinistes s'efforcent de distinguer soigneusement du premier, car il n'y a pas univocité entre sémantique et forme en latin. Du point de vue morphologique, il existe divers procédés de formation de la voix passive dans les langues (Kazenin 2001). Il s'avère que le type le plus répandu est le modèle synthétique, comme celui du grec ancien, où les morphèmes de passif sont attachés près de la racine verbale, même avant des marques de temps et d'aspect, auxquelles l'on ajoute des terminaisons propres au passif (*op. cit.*, 900). De même, les signifiants verbaux des infinitifs et des participes peuvent être identifiés, sans difficulté, comme passifs par des terminaisons spécifiques, par exemple *-σθαι* pour l'infinitif : GR. λύεσθαι, *lyesthai* [être délié] face à GR. λύειν, *lyein* [délier]. Quant au latin, l'on marque le passif dans les tiroirs du thème de l'*infectum* uniquement par des flexions spécifiques (présent actif LAT. P1 *am-o*, présent passif LAT. P1 *am-o-r* : infinitif actif LAT. *am-a-re*, infinitif passif LAT. *am-a-ri*) : le latin représente en cela un type plutôt rare du point de vue translinguistique. En revanche, cette langue dispose de structures périphrastiques (LAT. *amatus sum* [j'ai été aimé]) pour les tiroirs verbaux du thème de *perfectum*. Ce dernier procédé est, au contraire, plus important dans les langues du monde⁵⁸. Il est notamment représenté dans les langues romanes, qui forment la voix passive par l'association d'un verbe auxiliaire intransitif (FR. *être* et ses équivalents romans) et d'un participe. Les formes finies ne font pas autrement : FR. *être piloté*, FR. *ayant été piloté*. Le signifiant *V-é*, soit un participe comme *piloté*, constitue l'élément commun à toutes ces formes. Il s'impose dès lors de faire apparaître en quoi réside la nature passive du participe : c'est cette réflexion qu'il s'agira de nourrir plus loin grâce à d'autres éléments (voir plus loin 2.2.4.1.1.).

2.1.2.3 La complémentation du verbe et le régime

Parmi les propriétés des formes verbales non finies on signale souvent leur capacité à se construire avec les mêmes compléments que les formes conjuguées. Ainsi, pour les verbes transitifs, cela implique notamment les constructions avec un complément direct :

(10) FR. Il prouva, Que chez les Gaulois dont nous descendons, la Science des Sacrifices, & celle des Loix, estoient en pareille recommandation ; & que les Druïdes *en exerçant leurs Disciples*, leur faisoient *apprendre* par cœur *leur Doctrine*, qui consistoit, dans la Religion & dans la Iustice [...] *Mercurie galant*, janvier 1681 : 55-56. (Nous soulignons)

Dans ces exemples les verbes FR. *exercer* et FR. *apprendre* montrent des compléments similaires à ceux que l'on trouverait dans des formes finies :

(11) FR. Les druides *exerçaient leurs disciples* (dans la science des sacrifices et celle des lois).

(12) FR. Les disciples *apprenaient* par cœur *la doctrine*.

Le concept de FR. *complément* est certainement problématique puisqu'il fait appel à des considérations d'ordre morphologique, syntaxique et sémantique. Si l'on choisi

⁵⁸ Toutefois, le procédé est moderne dans les langues indo-européennes, y compris le latin. On ne reconstruit pas pour l'indo-européen des morphèmes spécifiquement diathétiques (Kurzová 1993 : 158 *sv.*), le marquage se développant dans les langues ultérieurement.

d'aborder le problème par un angle d'approche sémantique, on peut constater tout d'abord que le verbe a une structure argumentale qui peut coïncider avec celles d'autres classes de mots :

(13) FR. Les druides transmettaient la science des sacrifices à leurs disciples.

(14) FR. La transmission de la science des sacrifices par les druides à leurs disciples...

L'on peut observer pour les mots FR. *transmettaient* et FR. *transmission* une sélection sémantique des arguments similaire – on est même autorisé à parler, par le procédé évident de dérivation, d'« héritage » des arguments (Randall 1988, Bosque 1989 : 79-82). Mais le schéma argumental se manifeste différemment du point de vue syntaxique : on retrouve, d'un côté, un groupe nominal fonctionnant comme un complément essentiel du verbe (*la science des sacrifices*) : on constate de l'autre côté, un groupe prépositionnel fonctionnant comme un complément du nom (*de la science des sacrifices*). Dans les langues avec flexion casuelle, on aurait pu trouver certainement des cas différents pour les deux fonctions. Par exemple en latin, le premier complément se mettrait à l'accusatif (LAT. *scientiam sacrificorum*), le deuxième au génitif (LAT. *scientiæ sacrificorum*). La manière dont se manifestent ces deux fonctions – c'est-à-dire la sélection d'un complément (direct) du verbe ou d'un complément (prépositionnel) du nom – nous apprend précisément que les têtes syntaxiques dont ils dépendent sont un verbe et un nom respectivement. Qui plus est, le type de complémentation que les noms et les verbes sont à même de recevoir constitue sans doute une caractéristique fondamentale de la distinction entre les deux classes⁵⁹.

Il faut tenir compte en outre de la position syntagmatique que ces arguments/compléments occupent par rapport à la tête⁶⁰. Dans les exemples ci-dessus, l'agent occupe la position préverbale lorsqu'il est sujet alors qu'il est relégué à un GP postnominal lorsqu'il est un constituant qui dépend du nom. Force est de constater par ailleurs un changement de statut syntaxique significatif : les rôles de sujet et de groupe dépendant du nom ne sont pas comparables du point de vue de l'organisation de la phrase, le dernier étant effaçable.

Pour résumer, on peut dire que FR. *transmission*, en tant que nom déverbal, conserve des arguments du verbe FR. *transmettre*, mais le phénomène de dérivation implique que les arguments de l'agent et l'objet doivent s'exprimer en français par des compléments construits en syntagme prépositionnel⁶¹. C'est sur ce point que les infinitifs, les gérondifs et les participes peuvent se démarquer nettement des dérivés verbaux, puisque les compléments qui en dépendent peuvent prendre la même forme que les compléments du

⁵⁹ La distinction connaît différents avatars historiques. Que l'on pense à la notion d'*assignation de Cas* dans la théorie X-barre comme trait distinctif entre les formes verbales [-N] et les formes nominales et adjectivales [+N]. Ces dernières ne peuvent pas se construire avec un complément d'objet, propriété réservé aux verbes, et doivent recourir à des prépositions.

⁶⁰ « A pattern of government is minimally the core arguments (subject, object, possessor) a given head can take, the cases these arguments appear in, if any, and the positions of these arguments relative to the head. » (Award 2001 : 732). [Le modèle de régime comprend, dans un schéma minimal, les arguments majeurs (sujet, objet, possesseur) qu'une tête donnée peut avoir, les cas dans lesquels ces arguments apparaissent, s'il y en a, et les positions de ces arguments par rapport à leur tête.] Nous traduisons.

⁶¹ Il s'agit là évidemment d'une présentation cavalière qui ne tient pas compte de tous les problèmes posés par l'interface sémantique-syntaxique des noms déverbaux.

verbe en question. L'on peut ainsi comparer dans les exemples suivants les compléments rattachés aux formes en FR. *transmett-* :

(15)

(a) FR. Les druides s'efforçaient de *transmettre* la science des sacrifices aux disciples. [INFINITIF]

(b) FR. Les druides assuraient la continuité de leur fonction sociale *en transmettant* la science des sacrifices aux disciples. [GÉRONDIF]

(c) FR. Les druides *transmettant* la science des sacrifices aux disciples étaient les garants de la continuité d'une fonction sociale. [PARTICIPE]

La possibilité d'avoir des compléments propres au verbe peut être érigée en critère distinctif de la nature verbale des infinitifs, des gérondifs et des participes. En effet, il est indéniable que le fait de constituer des têtes autour desquelles s'organisent des compléments prototypiquement verbaux les rapproche des verbes finis, puisque ces derniers représentent le noyau de la syntaxe de l'énoncé (*cf. supra*).

Cependant, l'analyse du détail des données n'est pas aussi simple et le critère révèle des limites d'application et des zones ambiguës. Ainsi, il n'est pas exclu que des formes non finies présentent une syntaxe des compléments similaire à celle des noms ou des adjectifs : c'est le propre des classes hybrides. De même, il peut s'avérer difficile, en dehors des compléments directs, de déterminer si le complément qui dépend d'une tête syntaxique est de type verbale ou autre, lorsqu'il est introduit par une préposition ou marqué par un cas exigés tant par le verbe que par le nom dérivé. C'est un fait translinguistique constaté que les marques de complémentation du nom et du verbe peuvent se chevaucher (Award 2001 : 733), ce qui montre les limites du recours à la complémentation comme critère distinctif des classes.

Il faut préciser toutefois que le complément direct est à mettre à part, car il n'est pas permis aux adjectifs et aux noms :

(16) FR. Les étudiants détenant une carte bénéficient de beaucoup de réductions.

Cette forme en *V-ant* (FR. *détenant*) ne peut être qu'une forme verbale dans la mesure où un adjectif n'admettrait pas un complément de ce type. En ce sens, le complément ou régime direct constitue le type de complémentation prototypique du verbe. Cette caractéristique fait que le complément direct ou le cas accusatif est de loin le plus utilisé par les grammaires pour déterminer la nature verbale des infinitifs et des participes⁶².

Le régime

Au cours de notre investigation nous rencontrerons également le terme de FR. *régime*. Tel qu'il a été développé à la fin du Moyen Âge dans le cadre de la grammaire latine⁶³, le concept de régime désigne le phénomène par lequel un verbe, ou une autre classe, exige que le mot qui dépend de lui prenne un cas ou une préposition particulière. C'est ainsi que l'on parle de mot *régi* et de mot *régissant* pour le constituant dépendant et pour le mot

⁶² Pour la séparation entre noms adjectifs et participes à l'aide du critère du régime dans la série des grammaires de l'espagnol, du français et de l'italien, voir dans notre étude le point 5.7.2.

⁶³ Nous retraçons cette histoire dans le chapitre 4 (point 4.2.2.4.6.).

qui impose la dépendance. Comme pour le terme de *complément*, le régime peut jouer sur deux terrains, puisque il est susceptible de désigner la forme (cas ou préposition) ainsi que le complément lui-même (« le régime du verbe », « le régime du nom »). Autrement dit, il désigne soit la relation de dépendance elle-même soit son reflet au niveau formel.

Sur le plan historique, le concept de régime précède dans l'histoire de la syntaxe celui de complément, qui émerge au XVIII^e siècle (Chevalier 1968). Les deux objets historiques, le régime et le complément, ne sont évidemment pas équivalents. Le concept de régime est en corrélation, dans la tradition grammaticale, avec celui de l'*accord*, dit aussi la *concordance*. En effet la syntaxe au moins depuis la Renaissance⁶⁴ étudie les rapports entre les mots en tant que des phénomènes de régime ou d'accord⁶⁵. Toutefois la syntaxe du régime et la syntaxe de l'accord sont intimement liées par leurs assises théoriques et se complètent mutuellement (Gómez Asencio 1981 : 56-66). La notion de concordance ne se réduit absolument pas à des phénomènes de nature formelle, mais sa conceptualisation réside sur des principes logiques et prend en compte la position des éléments dans l'énoncé, dans la mesure où dans un ordre logique de la proposition, ce qui précède impose une forme à ce qui suit. Le régime quant à lui suppose un principe de dépendance, lié également à l'ordre des mots et à la logique, par lequel le mot régissant précède le régi. Le régime est, dans cette approche, solidaire de la concordance, l'un ne se comprend pas sans l'autre.

En revanche, la complémentation est un concept sémantico-syntaxique (*op. cit.* : 61) qui exprime le phénomène par lequel un mot complète la signification d'un autre, ce qui a pour corollaire la dépendance syntaxique de l'élément qui fonctionne comme complément à l'égard de celui qui est complétement.

L'on ne saurait établir l'équivalence grossière entre les concepts de régime et de complémentation, qui connaissent des fondements aussi différents. Si l'on met entre parenthèses le réseau théorique dans lequel chaque concept s'insère, la comparaison des phénomènes que l'on met sous chaque étiquette ferait ressortir que le régime recouvre moins de phénomènes que la complémentation⁶⁶. Nous utiliserons souvent dans notre discours le terme de FR. *régime*, d'autant plus que c'est le seul disponible pendant une grande partie de la tranche chronologique que nous analysons.

⁶⁴ Michael (1970 : 133) attribue à Ramus la première distinction claire des deux types de syntaxe, alors que Bursill-Hall (1972 : 97) affirme que la distinction remonte au Moyen Âge. Nous citons ces informations d'après Gómez Asencio (1981 : 57, n. 94).

⁶⁵ Pour une description du contenu des phénomènes étudiés dans la syntaxe de *concordantia* dans les textes latins, voir Colombat *et al.* (1999 : 149-151).

⁶⁶ Dans son analyse des premières attestations du concept de ES. *complemento* [complément] dans la tradition espagnole, Gómez Asencio (1981 : 61-3) montre que le régime est une possibilité de complémentation, mais cette dernière notion possède une extension plus large puisqu'elle permet d'englober des phénomènes plus variés que le régime ne le faisait.

2.2

Les classes : infinitif, gérondif et participe

La description des classes non finies du verbe passe également par leur classification. Nous avons employé jusqu'à présent les termes de FR. *participe*, FR. *infinitif* et FR. *gérondif*. Cependant sont-ils légitimement fondés sur des faits linguistiques homogènes dans les différentes langues ? Pour aborder le problème de la division en classes, l'on peut recourir à l'étude des observables ou bien s'appuyer sur une comparaison des descriptions et des classifications déjà existantes. La nature de notre étude nous fait pencher pour la deuxième option, mais cela n'évacue pas les problèmes propres à la première démarche puisque les deux approches sont connectées. En effet, proposer une classification des types de formes verbales non finies de portée générale revêt une extrême complexité, à cause non seulement de la diversité des faits linguistiques et des spécificités d'organisation de chaque système linguistique, mais aussi en raison des descriptions métalinguistiques qui y sont attachées dans chaque tradition grammaticale.

C'est pourquoi, nous exposons en préambule les deux types de problèmes : d'un côté, nous abordons le risque, pour le descripteur, de partir de faits particuliers et trop spécifiques à une langue : de l'autre côté, nous examinons les particularités de classification dans différentes traditions descriptives. Enfin, nous proposons une justification raisonnée de notre division en trois classes.

a) Partir des formes dans les langues

L'on peut rencontrer dans une langue donnée des formes sans correspondances exactes dans un autre système linguistique. Les formes verbo-nominales du latin peuvent illustrer ce cas de figure. En effet, cette langue possède des formes verbales non finies, que l'on appelle normalement les *infinitifs*, les *gérondifs* et les *supins*. Ces trois ensembles partagent le fait d'apparaître dans des contextes syntaxiques propres au nom ou au groupe nominal :

(17)

(a) Infinitif : LAT. *Errare humanum est* [Il est humain de se tromper]⁶⁷

(b) Gérondif : LAT. *Legit ad discendum* [Il lit pour apprendre]⁶⁸

(c) Supin : LAT. *Eo lusum* [Je viens pour jouer]⁶⁹

Les formes soulignées dans les exemples peuvent être apparentées aux noms par leur fonction syntaxique : l'infinitif est sujet dans l'exemple (a) : le gérondif est un complément

⁶⁷ Exemple cité dans Morisset *et al.* (2000 : 140-1).

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

au cas accusatif de la préposition *ad*, dans l'exemple (b) : le supin est le complément au cas accusatif imposé par le verbe de mouvement LAT. *eo*, dans l'exemple (c). Les deux derniers types manifestent donc une variation de nature flexionnelle dont l'infinitif est dépourvu. En ce sens, les formes du type gérondif (b) et supin (c) sont, du point de vue fonctionnel, des formes casuelles obliques complémentaires de l'infinitif (a), forme quant à elle indéclinable. C'est pourquoi il n'est pas rare de lire dans les manuels et les grammaires scolaires l'idée que le gérondif et le supin « servent à donner une déclinaison complète » (Morisset *et al* 2000 : 141, cf. aussi Saussy 2010 : 265), et l'on a pu parler même d'« allomorphisme » dans la grammaire savante⁷⁰.

Le fait de figurer dans des rôles dévolus de façon prototypique au groupe nominal rapproche certes ces formes, mais il est pertinent de les considérer, dans les grammaires latines, comme des classes distinctes puisque l'on observe des suffixes différenciés. Dans l'économie descriptive de la grammaire latine, il est donc pertinent et même nécessaire de reconnaître la spécificité formelle et la distribution fonctionnelle de chacune de ces classes. Il est pourtant moins sûr que le modèle soit transposable à d'autres langues, où les correspondances avec ces trois formes n'est pas garantie – que l'on pense à la traduction française des exemples ci-dessus, qui recourt dans les trois phrases à des infinitifs –.

Cependant le cas inverse reste possible, c'est-à-dire un même morphème dans une langue peut apparaître dans des rôles syntaxiques différents. Ces formes sont « plurifonctionnelles », comme Creissels (2006 : 223) le déclare. C'est ce qu'illustrent les formes en *V-ing* de l'anglais dans ces exemples fournis par l'auteur lui-même (*op. cit.*, 224) :

(18)

(a) ANG. *Waiting in the rain is very unpleasant.*

[Attendre sous la pluie est très désagréable.]⁷¹

(b) ANG. *He caught a man breaking into his car.*

[Il a surpris un homme entrant par effraction dans sa voiture.]

(c) ANG. *Realizing his mistake, he apologized at once.*

[S'étant aperçu de son erreur, il s'est excusé tout de suite.]

Il est clair que ces énoncés montrent les formes en ANG. *V-ing* dans des fonctions nettement différentes, mais l'on peut discuter de la pertinence de distinguer trois classes ou une seule classe – les grammaires anglaises l'appellent ANG. *gerund* [gérondif] – avec des emplois diversifiés. Tout comme dans les exemples latins cités plus haut, la traduction nous met face au problème de la classification : une seule forme en anglais, tandis que le français en propose deux. Les formes en FR. *V-ant* que l'on retrouve dans (b) et (c) sont désignées du terme de FR. *participe présent* dans les grammaires françaises. En dernière instance, ces étiquettes, FR. *participe* et ANG. *gerund*, soulèvent le problème d'une dimension historique, voire « traditionnel », qui se trouve au cœur de la problématique épistémologique.

70 « Le supin et le gérondif sont des allomorphes de l'infinitif représentant un morphème de subordination, qui apparaissent lorsque la proposition subordonnée est réduite à un SV sans référence personnelle précise et qu'elle commute avec un SN qui serait à un cas particulier. Il n'est donc pas inexact de les considérer comme des formes de la déclinaison de l'infinitif. » (Touratier 1994 : 153)

71 Nous traduisons les exemples.

b) Partir des classes d'une tradition descriptive

Des termes latins ont été employés par les grammaires décrivant des langues modernes pour nommer des phénomènes de natures variées, dans le processus de ce que l'on a appelé la « grammaire latine étendue » (Auroux 1994). Ainsi sont des emprunts au latin les termes FR. *infinitif*, FR. *participe*, FR. *gérondif*, pour ne citer que des catégories qui nous intéressent particulièrement. Du fait de cette extension, le problème de la terminologie et des classifications des formes se révèle extrêmement délicat, la même étiquette pouvant renvoyer à des objets totalement différents dans les langues décrites. C'est un phénomène bien connu parmi les spécialistes de la typologie linguistique qui ont affaire à des « traditions » grammaticales différentes, en particulier dans le domaine des formes non finies du verbe (Creissels 2006 : 224 : Koptjevskaja-Tamm 1994 : 1246). Les deux auteurs mentionnés parlent de « traditions » pour des langues avec une histoire descriptive d'une temporalité inégale et avec des liens non explicités (par exemple, l'anglais et les langues bantoues). La latitude du concept de « tradition » est, dans ces conditions, difficile à saisir. Il est évident que les grammaires des langues que l'on vient de mentionner prennent comme point de départ des catégories semblables, soit que l'on adopte la terminologie utilisée pour une autre langue, soit que l'on cherche à l'éviter⁷².

Un nouvel exemple, en grec moderne, nous permettra de nourrir la réflexion à cet égard. Cette langue présente une forme verbale en V-οντας ou V-ώντας, prononcée /odas/, héritée du participe actif et présent du grec ancien, invariable depuis le VI^e siècle (Mirabel 1983 : XIX). Quelles options de catégorisation pour une telle forme ? Nous soumettons à analyse deux types de descriptions, dans les grammaires composées en grec et dans les grammaires dans d'autres langues.

La grammaire de Giannakopoulou (1991 : 315), rédigée en grec, catégorise ces formes comme des GR. ενεργητικές μετοχές [participes actifs] sur la base d'une terminaison qui dans les grammaires grecques est assimilée, pour des raisons diachroniques, au participe du grec ancien. Selon cet ouvrage, une telle forme participiale servirait, dans la plupart des cas, à exprimer une détermination du sujet de type prédicatif comme dans l'exemple (a), ou de type adverbial comme dans les exemples (b) et (c) :

(19)

(a) GR. Βλέπω τα πελέκια στον αέρα σκίζοντας προτομές αυτοκρατόρων.

/vlépo ta pelékia ston aéra skízodas protoméas aftokratóron/

[Je vois les haches dans l'air couper [litt. « coupant »] des bustes d'empereurs.]

(b) GR. Ρωτώντας πας στην πόλη. (proverbe)

/rotódas pas stin póli/

[litt. En demandant, tu vas à la ville. / « En demandant son chemin, on arrive toujours à destination. »]

(c) GR. Περιμένοντας το λεωφορείο είδα τον Γιάννη.

/periménodas to leoforío íða ton jáni/

[En attendant le bus, j'ai aperçu Giannis.]

72 « [...] dans le souci louable d'éviter un usage impropre des termes traditionnels, des linguistes travaillant sur tel ou tel groupe de langues utilisent parfois une terminologie spécifique qui dans certains cas ne fait malheureusement qu'ajouter à la confusion. » (Creissels 2006 : 224).

Les grammaires de référence désignent la forme en GR. *V-odas* comme GR. ενεργητική μετοχή [participe actif] (Triantafyllidis [1941] 1996 : 373) ou bien comme GR. ενεργητική επιρρηματικής μετοχής [participe adverbial actif] (Klairs et Babiniotis 2005 : 542) avec les valeurs de temps, cause, manière, etc. Triantafyllidis (*ibid.*) signale que souvent ce participe modifie le sujet de la phrase.

Dans une autre grammaire du grec, rédigée en anglais (Holton *et al.* 1997 : 234-5), ce n'est pas au chapitre sur les ANG. *participles* [participes] que l'on parle des formes en *V-odas*, mais au chapitre sur les ANG. *gerunds* [gérondifs]. L'on y décrit le gérondif comme un mot d'emploi adverbial exprimant une action développée en parallèle de l'action qu'il modifie. La traduction à l'anglais des exemples proposés se fait par des formes en *V-ing*, pour lesquelles le terme de ANG. *gerund* [gérondif] est d'usage, comme nous l'avons déjà signalé. En revanche, le premier type, *i.e.* un complément prédicatif de l'accusatif de l'exemple (a), n'est pas décrit dans cette grammaire.

De même en français, le terme de FR. *gérondif* pourrait convenir puisque les exemples (b) et (c) montrent des valeurs de circonstant adverbial semblables à celles du gérondif français. C'est ainsi que l'on décrit ces formes dans une grammaire pour francophones : « Le participe actif tient plutôt lieu d'un *gérondif* » (Mirabel 1983).

En somme, il existe en grec des formes verbales invariables fonctionnant adverbialement comme le « gérondif » français – c'est-à-dire *en V-ant* – mais l'on classe ces formes comme des « participes » en emploi adverbial dans la tradition grecque contemporaine, alors qu'ils sont des « gérondifs » dans la perspective d'une grammaire pour anglophones, ou encore dans le métalangage des langues romanes.

c) Une proposition de division en trois types

Notre démarche consiste à faire une description analytique des textes autour des participes et d'autres formes verbo-nominales, mais paradoxalement il est presque impossible de se tenir dans une position de neutralité absolue, du moment où nous nous sommes attelé à la mission de fournir une description de l'objet « participe » et de sa classification. Le parti pris d'un relativisme modéré nous fait pencher pour une description qui part d'une généralité translinguistique ou, à défaut, d'une perspective romane, sans prétendre pour autant nous soustraire à tout prix à une tentative de classification propre.

Ainsi, nous proposons une caractérisation des formes non finies en les regroupant en trois grands types : infinitifs, gérondifs et participes. La raison de ce choix tient au fait que ces désignations sont les plus largement utilisées. En effet, malgré les difficultés de comparaison entre des descriptions des langues différentes évoquées plus haut, ces étiquettes restent disponibles et empiriquement rentables. À titre d'exemple, deux numéros de la revue *Travaux linguistique du CERLICO*⁷³ consacrés aux formes non finies du verbe dans différentes langues montrent que les trois termes restent, malgré tout, opérationnels dans des ouvrages présentant une « orientation inter-langues » (Blanvillain et Guimier 2006 : 7).

La division est fondée en trois types fonctionnels. La comparaison des langues conduit Haspelmath et König (1995 : 4) à profiler des classes verbales à partir du rapprochement des formes non finies avec d'autres classes de mots (le substantif, l'adjectif

73 Numéros 19 et 20. Voir Bibliographie.

et l'adverbe) auxquelles on assigne autant de fonctions syntaxiques. La version en français de leur tableau produirait la classification qui suit⁷⁴ :

Tableau 2.1

Les divisions des formes verbales non finies chez Haspelmath et König (1995)

Classe de mot	substantif	adjectif	adverbe
Forme verbale dérivée	masdar (substantif verbal)	participe (adjectif verbal)	«converb» (= adverbe verbal)
	argument	modificateur du nom	modificateur de nature adverbiale

Ainsi, le type AR. *mašdar* – terme emprunté à la grammaire arabe – désigne une forme verbale avec la propriété syntaxique, prototypique dans les noms, de fonctionner comme argument d'un verbe. Le concept diffère à certains égards de celui de l'infinitif, mais nous allons décrire tous les deux dans une même section. Le participe quant à lui ressemble à l'adjectif dans sa fonction d'adjectif du nom, qu'il modifie. Enfin le ANG. *converb* est un terme forgé pour désigner des formes verbales qui ont des emplois adverbiaux à la manière des compléments circonstanciels ou plutôt des subordonnées circonstancielles. Par exemple, le gérondif du français est un membre de cette classe.

Cette classification a l'avantage de répartir les formes verbales non finies dans trois grands groupes, ce qui semble être à même de rendre compte des formes que l'on trouve dans les langues romanes. En effet, nombre des grammaires attribuent respectivement des propriétés syntaxiques de substantif à l'infinitif, d'adjectif au participe et d'adverbe au gérondif. La tripartition est donc une base utile pour les langues qu'il nous est donné de traiter.

2.2.1 Les infinitifs

Selon le critère fonctionnel que nous avons retenu pour distinguer les trois groupes de formes non finies, l'infinitif est une forme verbale qui constitue la tête d'une proposition ou groupe syntaxique susceptible d'avoir les fonctions syntaxiques propres aux groupes nominaux.

2.2.1.1 Propriétés verbales et propriétés nominales

Les propriétés nominales et les propriétés verbales des infinitifs peuvent varier d'une langue à l'autre. L'on peut toutefois discerner, en guise de définition, quelques traits généraux, parmi lesquels certains ont déjà été pointés plus haut (voir 2.1.3.).

⁷⁴ Nous traduisons le tableau suivant (Haspelmath et König 1995 : 4) :

Word class	noun	adjective	adverb
Derived verb form:	masdar (verbal noun)	participle (verbal adjective)	converb (=verbal adverb)
	argument	adnominal modifier	adverbial modifier

L'on peut résumer les propriétés nominales comme suit. La sémantique des infinitifs est proche de celle des noms d'actions et plus généralement des noms déverbaux : ils ont la signification générale du verbe (procès, événement) mais sans une restriction de temps. Du point de vue syntaxique, la proposition infinitive est équivalente à un GN, bien qu'elle ne soit pas toujours commutable avec lui. Du point de vue formel, les infinitifs, sauf des types spécifiques à quelques langues, n'ont pas forcément des marques casuelles. Dans certaines langues ils peuvent être précédés d'articles ou d'autres déterminants, comme on l'observe en italien, en espagnol et en portugais⁷⁵. Par exemple, en espagnol on peut dire :

(20) ES. El decir mentiras es una enfermedad.

[Le fait de dire des mensonges est une maladie.]

Quant à leur nature verbale, les infinitifs font partie intégrante du paradigme verbal puisqu'il s'agit de formes obligatoires. Ils vont jusqu'à s'associer à des verbes auxiliaires pour exprimer des variations aspectuelles et temporelles (FR. *avoir aimé*). Les valeurs de modalité sont également possibles. À l'égard de la syntaxe, les infinitifs présentent des constructions de type verbal (mêmes compléments), ils peuvent s'adjoindre des clitiques et, dans certaines langues, avoir leur propre négation, avoir leur propre sujet (voire des marques de personne, comme en portugais et en galicien⁷⁶), etc. Un exemple de sujet indépendant pour infinitif espagnol :

(21) ES. (El) dejarme tú ha sido un golpe durísimo.

[Le fait que tu me quittes a été un coup très dur.]

Le français a des ressources pour exprimer un sujet propre, mais le phénomène reste plus circonscrit, comme dans ce cas particulier d'explicitation du référent de FR. *nous* inclusif :

(22) FR. Puisse venir bientôt ce jour si souhaité,

Où nous pourront tous deux avec sincérité,

Par de muets discours, dans les bras l'un de l'autre,

Moy vous nommer mon cœur, vous m'appeller le vostre !

(Balamier, de la Ville d'Usés, *Extraordinaire du Mercure Galant, Quartier de janvier XIII*, janvier de 1681 : 94) [nous soulignons]

Les propositions complétives latines avec un infinitif et un sujet à l'accusatif sont certainement à ranger sous le type de forme verbo-nominale présentant un sujet propre.

2.2.1.2 L'origine des infinitifs

Défini de la sorte, l'infinitif n'est pas une classe universelle, mais c'est un type fréquent dans les langues naturelles (Creissels 2006 : 225). Si l'on s'intéresse au processus qui a amené les langues à créer ces formes, il semble que les infinitifs étaient à l'origine, dans

⁷⁵ En français, le procédé est bien plus réduit : FR. *le boire*, FR. *le parler*, etc.

⁷⁶ Outre le portugais, il y a d'autres langues romanes non standards qui présentent des infinitifs flexionnels marquant la personne grammaticale (Scida 2004).

les langues indo-européennes, des formes déverbales, plus précisément des noms abstraits dérivés des verbes. Il s'est ensuite produit une grammaticalisation dans le sens où ces substantifs dérivés se sont transformés en des catégories flexionnelles du verbe, pleinement intégrées à la conjugaison (Kuryłowicz 1964 : 158, *in* Rodríguez Espiñeira 2008 : 134).

Le modèle d'évolution vers une terminaison spécifique consiste, dans les langues indo-européennes, dans la généralisation d'anciens cas obliques (datifs et locatifs) des noms déverbaux fossilisés, qui en viennent à constituer les suffixes d'infinitif. Leur réinterprétation comme terminaisons verbales a été favorisée par le fait que les racines sur lesquelles sont formées les infinitifs étaient, dans un stade ancien de l'indo-européen, des racines nominal-verbales (cf. pour le détail des suffixes Rodríguez Adrados *et al.* 1996 : 315). Les cas fossilisés ont un sens premier de direction et d'intention (Rodríguez Espiñeira 2006 : 134) : ils développent ensuite diverses valeurs de modalité (*op. cit.* 135). Ce gain progressif de valeurs montre que les infinitifs étendent leurs emplois au fur et à mesure qu'ils avancent dans ce que l'on a appelé un processus de *désémantisation* (Haspelmath 1989).

2.2.1.3 Types d'infinitifs

L'un des indices significatifs de l'intégration des infinitifs au paradigme verbal dans les langues classiques est le fait qu'ils tendent à manifester formellement les différentes catégories exprimées par les verbes. Ainsi en latin il y a une forme spécifique pour le thème de parfait, comme LAT. *laudauisse* [avoir vanté] et une autre pour la diathèse passive, comme LAT. *laudari* [être vanté], et, avec l'aide des participes, l'infinitif auxiliaire d'*esse* [être] peut assumer des valeurs de futur comme dans LAT. *laudaturum esse* [avoir à vanter] et de passif parfait, comme dans LAT. *laudatum esse* [avoir été loué]. Le grec ancien est spécialement riche en ce sens, puisqu'il possède huit formes infinitives (quatre actives et quatre passives). Sur ce point, chaque langue peut présenter des variations qui correspondent à des différences (de temps, aspect, diathèse) particulières.

La possibilité de s'associer à un verbe auxiliaire constitue sans doute une caractéristique verbale. Ainsi, dans les langues romanes les infinitifs ont aussi des formes composées : FR. *avoir fait*, ES. *haber hecho*, IT. *avere fatto*, PT. *ter feito*, etc.

Il en est une autre distinction entre formes infinitives qui concerne leur degré de nominalisation morphosyntaxique. Il est question ici du concept de *masdar*, déjà évoqué plus haut, qui sert à dénommer un certain type de formes verbales avec un comportement nominal plus accusé. Les caractéristiques avancées pour opposer les infinitifs et les *masdars* ont à voir avec leur niveau d'insertion dans la phrase (Creissels 2006 : 225). En effet, les *masdars* sont d'une part toujours commutables avec un groupe nominal, alors que les infinitifs ne le sont pas forcément (voir par exemple FR. *Le vent semble se calmer*, où l'infinitif a une fonction difficilement commutable avec un nom, exemple cité par Creissels, *op. cit.*, 224). Les *masdars* ont d'autre part des marques formelles de substantif, par exemple des affixes casuels et des adpositions, ce qui ne saurait pas arriver aux infinitifs. Les langues romanes ne connaissent pas un tel type de forme verbale. En revanche, le gérondif latin (le *gerundium* ou forme en V-*dum*, *-di*, *-do*) illustre ces propriétés :

(23) LAT. Qui hic mos est in publicum *procurrendi* et *obsidendi* uias et uiros alienos *appellandi*? (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIV)⁷⁷

[Quel est cet usage de se précipiter sur la voie publique, d'assiéger les rues et d'apostropher des hommes qui vous sont étrangers ?]

En effet, les formes LAT. *procurrendi*, LAT. *obsidendi* et LAT. *appellandi* reçoivent une flexion nominale (ici le cas génitif en -i) tout en gardant des compléments propres aux verbes (*in publicum*, *uias*, *uiros alienos*) dans les propositions infinitives dont ils sont la tête verbale. C'est le cas également du supin latin (formes en V-tu(m)), qui étaient des noms verbaux à l'origine⁷⁸. Rodríguez Adrados *et al.* (1996 : 316-7) considère ce type de formes hybrides – que l'auteur dénomme ES. *semiinfinitivos* [semi-infinitifs] – comme des stades plus anciens des infinitifs dans les langues indo-européennes, dans la mesure où les formes casuelles des noms verbaux y sont encore reconnaissables et ils peuvent avoir encore un régime nominal (par exemple en langue védique). L'évolution vers des infinitifs correspondrait à l'acquisition d'un régime verbal et à la perte de la flexion ou à la fixation d'un cas (par exemple dans les infinitifs latins).

2.2.2 Les gérondifs

Selon la tripartition établie plus haut, les gérondifs sont les formes verbales qui ont une valeur adverbiale. L'étiquette de FR. *forme adverbiale*, usitée dans la littérature grammaticale, est fondée sur une équivalence fonctionnelle, ce qui prête son flanc à la critique du point de vue des caractéristiques formelles, car l'expression est « inexacte morphologiquement » (Le Goffic 1993 : 435). En outre, dans une perspective typologique, la valeur adverbiale et le caractère non fini s'avèrent des conditions trop contraignantes pour une description interlinguistique (Tikkanen 2001 : 1112-3). Ces objections assumées, le critère nous est provisoirement utile pour subsumer quelques caractéristiques servant à délimiter la classe.

2.2.2.1 Propriétés verbales et propriétés adverbiales

La nature adverbiale du gérondif – ou le groupe syntaxique dont il est la tête – consiste en ce qu'il joue le rôle d'un circonstant, c'est-à-dire il fonctionne comme le complément circonstanciel d'un prédicat verbal ou comme le complément de phrase, au moins dans ses configurations prototypiques (Halmøy 2003 : 70). Il s'agit donc d'un élément facultatif comme dans l'exemple :

(24) FR. Il m'a annoncé la nouvelle *en pleurant*

Le syntagme *en pleurant* n'est pas obligatoire pour la structure de la phrase. Il se distingue nettement du participe en ce qu'il n'a pas un support nominal. L'exemple montre pourtant que le pronom *Il* contrôle sémantiquement la forme verbale *en pleurant*. Nous abordons ce problème plus loin.

⁷⁷ Exemple et traduction dans Deléani et Vermander (2003 : 237-8)

⁷⁸ Nous décrivons les formes verbo-nominales du latin dans le chapitre 4.

La valeur adverbiale exprimée par le gérondif est plus ou moins variée selon les langues. Dans les langues européennes, où les types de gérondif sont peu nombreux si on les compare avec des langues de l'Asie comme le coréen, la valeur est moins codifiée, elle doit être interprétée en fonction du contexte (Tikkanen 1119-1120). Les langues romanes présentent ainsi une panoplie de valeurs très diversifiées.

En ce qui concerne la valeur temporelle, certaines langues montrent une opposition entre un gérondif d'antériorité et un autre de simultanéité, souvent la forme non marquée, mais le gérondif de postériorité reste possible (*ibid.*).

En ce qui concerne la formation des gérondifs dans une perspective typologique, le procédé formatif le plus commun pour marquer la valeur de gérondif c'est la suffixation (Haspelmath 1995 : 9). Par ailleurs, dans certains cas il est possible de trouver des marqueurs non affixaux, tels que la particule FR. *en* du français ou ALB. *duke* de l'albanais (*ibid.*).

Si l'on se réfère exclusivement au français, la forme *en* est, en diachronie, une préposition, puisque les formes en *V-nd-o* du latin pouvaient former un syntagme prépositionnel (voir plus haut l'exemple LAT. *ex legendo*). Cependant, le statut de *en* est difficilement compatible avec celui d'une préposition dans une analyse synchronique⁷⁹.

En espagnol, si le gérondif signale la simultanéité avec l'action exprimée par le verbe, il y a dans la langue du Siècle d'Or des emplois, peu fréquents aujourd'hui, dans lesquels le gérondif, en vertu de sa valeur durative, peut renvoyer à des actions qui marquent la postériorité ou l'antériorité par rapport à l'action principale. En ce sens, la variante prépositionnelle *en V-ndo* (par exemple ES. *en llegando* [en arrivant]) est associée à la valeur d'antériorité⁸⁰. De même, en portugais la préposition PT. *em* précédant le gérondif sert à exprimer l'antériorité immédiate d'un fait par rapport à l'action principale (Ali 1971 : 356-7). En ce qui concerne les propriétés verbales des gérondifs espagnol et portugais, elles semblent être plus étendues qu'en français. La classe peut notamment avoir son propre sujet – nous y reviendrons – et peut constituer plus souvent une unité propositionnelle indépendante⁸¹.

En italien, l'emploi du gérondif avec plusieurs prépositions (IT. *in, ad, con, per*) est attesté en toscan ancien (Rohlf 1969 : 721-2). Ainsi, la construction IT. *en V-ndo* existe en italien, comme les grammairiens de notre corpus le signalent, en tant que variante de la forme sans préposition⁸².

⁷⁹ « D'un point de vue synchronique, pourtant, il peut être légitime de se demander si *en*, qui ne peut commuter avec aucune autre préposition, en a encore le statut. Certains linguistes préfèrent voir dans ce *en* un simple marqueur de fonction, un connecteur, un indicateur de relation, au même titre que les indices de l'infinitif *de/à* dans *il est interdit de fumer* ou *il commence à/de pleuvoir*. Certains vont même plus loin, et considèrent *en* comme un morphème à signifiant discontinu. » (Halmøy 2003 : 62)

⁸⁰ « La valeur d'antériorité immédiate est encore renforcée si le gérondif est précédé de « en » [...] On voit donc que cette construction EN + gérondif est un équivalent de « dès que, aussitôt que ». Tournure qui, avec la locution conjonctive « *así como* » est beaucoup plus fréquente que les modernes « *en cuanto* » ou « *tan pronto como* ». Mais l'expression EN + gérondif ne se cantonne pas à une valeur temporelle : elle peut prendre diverses nuances causales ou conditionnelles et signifier « à partir du moment où, si, pourvu que », etc. » (Dupont 1988 : 39)

⁸¹ Carvalho (2003) soutient une thèse suggestive selon laquelle l'espagnol et le portugais présentent un vrai gérondif, plus proche de la richesse d'emplois du gérondif latin que celui du français. Dans cette dernière langue la forme FR. *en V-ant* connaît une extension d'emplois plus restreinte, de sorte que l'auteur préfère la considérer comme un participe présent.

⁸² Les études que nous avons consultées ne font aucune allusion à une éventuelle valeur différentielle de cette tournure lorsqu'elle était encore employée dans la littérature. Aujourd'hui, elle est vivante dans le parler populaire toscan (Rohlf 1969 : 721-2).

2.2.2.2 L'origine des gérondifs et des « participes adverbiaux »

Pour les langues dont on peut reconstruire d'une manière satisfaisante une évolution diachronique, l'on observe deux patrons principaux dans l'origine des formes verbales adverbiales (Haspelmath 1995 : 17) Le premier type est l'émancipation d'une terminaison casuelle d'une forme verbale substantive, *i.e.* un masdar (*cf.* Tikkanen 2001 : 1120). Cela semble correspondre à l'origine des gérondifs des langues romanes, tels qu'elle a été décrite ici. Le deuxième type renvoie à des participes évoluant à partir des emplois adverbiaux. Ainsi, les langues slaves présentent des gérondifs qui ont une origine participiale (Haspelmath 1995 : 46). Cela ne doit pas nous étonner vu que les formes non finies peuvent être plurifonctionnelles, comme on l'a déjà constaté. De même, le « participe actif » indéclinable du grec moderne, que nous avons présenté dans ce chapitre, a visiblement une valeur adverbiale dans au moins l'une de ses fonctions.

Le lien entre les gérondifs et les participes ne se réduit pas à des faits diachroniques. Par exemple, en français le rôle de circonstant attribué au « gérondif » (*i.e.* le groupe [*en V-ant*]) peut être exprimé aussi par des formes que l'on catégorise dans les grammaires comme des « participes » :

(25) FR. *Arrivant/en arrivant* chez moi, j'ai compris que je m'étais fait cambrioler.

En effet, la fonction adverbiale, dont le sens serait « quand je suis arrivé chez moi », peut être rempli par le « gérondif » *en arrivant* tout aussi bien que par le « participe » *arrivant*. L'équivalence ou alternance véritable du gérondif avec des participes adverbiaux est circonscrite à quelques configurations syntaxiques et sémantiques (voir Halmøy 2003 : 159-161), mais l'on reconnaît de façon générale des emplois de circonstant aux participes⁸³. Par ailleurs, dans les cas où le sujet du groupe gérondif n'est pas le même que celui de la proposition principale, c'est obligatoirement le participe qui apparaît :

(26) FR. Les employés du métro faisant grève, nous sommes arrivés en retard au rendez-vous.

On peut enfin signaler que des participes avec la fonction de circonstant constituent un phénomène commun à plusieurs langues indo-européennes⁸⁴, dont les langues classiques (c'est le LAT. *participium coniunctum* du latin et du grec⁸⁵).

⁸³ Des grammaires contemporaines, telles que Le Goffic 1993 : 435, Riegel *et al.* [1994] 2004 : 342, signalent l'alternance du gérondif et du participe. Wagner et Pinchon (1991 : 337-8), Creissels (2006 : 227) signalent la fonction de complément circonstanciel possible du participe.

⁸⁴ Creissels signale la plurifonctionnalité de ces participes (2006 : 223, 227), Haspelmath (1995) étudie les similarités entre les *converbs* (*i.e.* les gérondifs) et les participes dits co-prédicatifs, dont l'existence est limitée à quelques langues : l'auteur cite le latin, le grec, les langues romanes, l'allemand.

⁸⁵ Pour les participes à valeur adverbiale du grec ancien, voir Pompei 2004, notamment p. 39-40 et Pompei 2012.

2.2.2.3 La question terminologique autour des « gérondifs »

Il y a de toute évidence un problème d'extension de la classe des « gérondifs » dans les langues qu'il nous est donné de comparer ici. Qui tente l'expérience de décrire le fonctionnement des « gérondifs » dans plus d'une langue se heurte à l'écueil d'un métalangage déroutant. Il semble dans ces cas inévitable de faire le point sur la question terminologique (cf. Haspelmath 1995 : 45-6, De Carvalho 2003 : 100-5, Halmøy 2003 : 7, 59-61, Creissels 2006 : 226-7). C'est à notre tour le moment de faire une telle démarche de précision métalinguistique.

Nous avons conservé l'appellation française FR. *gérondif* dans l'intitulé de ce chapitre pour deux raisons. La première raison est que FR. *gérondif* constitue le terme d'usage dans le discours grammaticographique en langue française pour désigner les formes FR. *en V-ant*, de telle sorte que son emploi pour désigner des faits analogues dans d'autres langues ne doit pas poser d'obstacles de compréhension. La deuxième raison est que le terme est traduisible dans les langues romanes : ES./IT. *gerundio* et PT. *gerúndio* réfèrent à des formes verbales avec un fonctionnement la plupart du temps adverbial (dans les mots en *V-ndo* comme ES.-PT.-IT. *cantando*). En ce sens, les gérondifs des langues romanes correspondent, dans une perspective interlinguistique, à des emplois typiques de la classe (Haspelmath 1995 : 45).

Cependant, il faut avertir que l'usage courant des termes *gérondif*, *gerundio*, *gerúndio* dans les langues romanes est en réalité une spécialisation du terme grammatical LAT. *gerundium* dont ils proviennent. En effet, les formes en question sont dans ces langues les descendants des formes verbales non finies latines en *V-nd-*, qui ont à l'ablatif (*V-nd-o*) une valeur de circonstant, mais ces dernières présentent, avec d'autres terminaisons casuelles (accusatif, génitif, datif), des emplois équivalents à des emplois typiquement nominaux (cf. *supra*).

Dans la description d'autres langues, l'on retrouve le terme FR. *gérondif* – et ses analogues – pour décrire la fonction adverbiale des verbes qu'on lui attribue dans les langues romanes⁸⁶. Cependant le sens de *gérondif* en tant que forme verbale en fonction nominale, à la manière du *gerundium* latin, est également possible, en raison de l'influence du terme anglais *gerund*, utilisé pour les formes en *V-ing* qui ont, entre autres, des emplois de type nominal (*vide supra*).

Mais les difficultés ne s'arrêtent pas à ce point. Il reste à rendre compte d'une précaution supplémentaire à prendre lorsqu'on utilise le terme *gérondif*, puisque celui-ci est susceptible d'être confondu avec des signifiants assez proches dans la plupart des langues qui héritent de la nomenclature grammaticale latine. Les formes en *V-nd-* du latin peuvent avoir certes un emploi nominal mais le même suffixe apparaît dans des formes verbales qui ont plutôt des caractéristiques de type adjectival (cf. De Carvalho 2003), que l'on peut étiqueter comme des FR. *participes futurs latins*, malgré l'habitude de les appeler en français FR. *adjectifs verbaux*. La grammaire latine distingue les deux signifiants en *-nd-* depuis le XV^e siècle par les étiquettes de LAT. *gerundium* pour la forme verbo-nominale et de LAT. *gerundivum* pour la forme verbo-adjective (Chomarat 1981 : 291-9, Margolin *et al.* 1991 : LVIII-LXIII, Colombat 1999 : 14 et 193, n. 46). Pour désigner la deuxième classe, c'est-

⁸⁶ Haspelmath (1995 : 49) signale cet emploi pour la description du sanskrit, de l'albanais, du japonais et du turc.

à-dire le « participe », les langues européennes modernes ont naturalisé le terme latin, si bien que l'on trouve dans la tradition grammaticale ES./IT./PT. *gerundivo*, ANG. *gerundive*, AL. *Gerundivum*. En français on préfère l'étiquette de FR. *adjectif verbal*, une disymétrie terminologique se créant entre les deux types de mots en V-nd- : *gérondif* face à *adjectif verbal*. C'est pourquoi, l'utilisation de l'étiquette terminologique imprécise *adjectif verbal* sera écartée dans cette étude au profit de *gerundivum*, *participe futur* ou tout simplement de *participe* ou de *forme en V-nd-*.

Dans la littérature grammaticale traitant des langues indo-européennes ou d'autres familles linguistiques, plusieurs désignations circulent pour parler des gérondifs : FR. *participe conjonctif*, FR. *participe adverbial*, FR. *participe indéclinable*, FR. *participe absolu*, etc⁸⁷. Pour remédier à cette profusion et à l'ambivalence de ces termes, dont celui de *gérondif*, quelques linguistes ont proposé, dans une perspective typologique et interlinguistique (Nedjalkov et Nedjalkov 1987, Haspelmath et König 1995), le terme de ANG. *converb* – établi de longue date dans la linguistique altaïque. Malgré l'utilité d'un terme résolument fonctionnel⁸⁸, des équivalents ne se sont pas imposés dans la description des langues romanes. Le terme FR. *coverbe* est en outre utilisé parfois pour la désignation des verbes à une forme finie qui accompagnent un verbe à une forme non personnelle (que l'on désigne aussi comme *semi-auxiliaires*), par exemple dans la formation des périphrases verbales. Nous ne retiendrons donc pas cette désignation pour le gérondif.

2.2.2.4 La coréférentialité du sujet

Le gérondif ne modifie pas directement un actant de la phrase comme le font les participes, de telle sorte que le sujet de la forme verbale n'est pas toujours exprimé dans toutes les langues. Dans ces cas, c'est un fait courant qu'il y ait coréférentialité entre le « contrôleur » sémantique du gérondif et le sujet du verbe principal ou avec un actant saillant du point de vue sémantique, syntaxique ou pragmatique (Tikkanen 2001 : 1117). Cette caractéristique correspond bien aux faits du français, où la norme veut que le sujet du verbe conjugué soit le contrôleur du gérondif, mais où l'on découvre également des emplois plus libres dans les usages (Le Goffic 1993 : 435-6, Halmøy 2003 : 109-123).

Cette configuration n'est pas partagée par toutes les langues, même pas par les langues romanes. À cet égard, Haspelmath (1995 : 9-10) fait l'hypothèse que l'expression du sujet du gérondif se laisse classer en trois types linguistiques. Ainsi, il y a un type de langues où le sujet est toujours implicite, car c'est le même sujet de la phrase. Ce cas est illustré par le russe. Nous pouvons affirmer également que la norme en français et en italien semble correspondre bien à ce type. Dans le deuxième type, le sujet du gérondif est toujours explicite, mais il n'est pas en rapport de coréférentialité avec le sujet du verbe conjugué. Le lituanien illustre, selon l'auteur, ce type de langues. Enfin, il y a un troisième type linguistique où il y a la liberté d'exprimer le sujet du gérondif : dans ces langues il peut être identique ou différent à celui du verbe conjugué. Exemple de langue : le lezguien (langue de Russie). Nous pouvons classer assurément l'espagnol et le portugais dans ce troisième groupe. Voici quelques exemples de gérondifs avec un sujet propre exprimé :

⁸⁷ Pour les termes en anglais, voir Haspelmath (1995 : 46).

⁸⁸ Ce terme présente toutefois d'autres inconvénients dus à son application en linguistique typologique dans des significations dérivées de son sens premier (Creissels 2006 : 227).

- (27) ES. *Pasando más aire por la nariz el paladar no vibra con la misma facilidad.*
 [Lorsque (si) davantage d'air passe par le nez, le voile du palais ne vibre pas aussi aisément]⁸⁹
- (28) PT. *Você querendo, eu venho.*
 [Dès lors que tu voudras, je viens]⁹⁰

En résumé, le caractère de circonstant, dans un certain degré périphérique, des gérondifs peut favoriser leur autonomie à l'égard du choix du sujet en espagnol et en portugais. En revanche, le français et l'italien connaissent une norme de coréférentialité, même si les données ne sont pas toujours homogènes : elle n'est pas respectée systématiquement. S'il en est ainsi, la norme grammaticale, plus restrictive, doit nous intéresser du point de vue historiographique, dans la mesure où elle peut être le résultat d'une construction.

2.2.3 Les participes

Selon le critère de base que nous avons adopté, de nature syntaxique, les participes et les groupes dont ils sont les têtes ont des propriétés typiques des groupes adjectivaux.

2.2.3.1 Propriétés verbales et propriétés adjectivales

Les participes remplissent des fonctions adjectivales prototypiques. Ils peuvent ainsi être des attributs ou avoir la fonction de modificateur du nom en position adnominale comme dans l'exemple suivant :

- (29) FR. Je me retiray insensiblement de chez cette Dame, & je tournay mes assiduez du costé d'une jeune Personne nouvellement *mariée*, fort bien *faite*, & qu'on disoit avoir de l'esprit. (*Mercurie galant*, janvier 1681 : 196). [nous soulignons]

À côté de ces emplois plus communs, les participes font partie de constructions plus problématiques (nous y reviendrons dans le chapitre 3).

Toutefois dans leur syntaxe interne, c'est-à-dire au sein du groupe ou proposition qu'ils forment, on retrouve une configuration de type phrastique dans laquelle le participe possède une structure argumentale semblable à celle du verbe dont il dérive.

Du point de vue morphologique, les participes partagent des propriétés adjectivales, par exemple des marques de genre et de nombre dans les langues romanes. Cela ne représente pas un obstacle à leur intégration au paradigme flexionnel du verbe, dans la mesure où ils sont formés régulièrement à partir des verbes et font partie de la conjugaison. Toutefois, tous les verbes ne peuvent pas former tous les types de participes.

En ce qui concerne les propriétés sémantiques, les participes peuvent exprimer des catégories temporelles, aspectuelles, diathétiques propres à la signification du lexème verbal, mais elles sont codées comme des propriétés rapportées à un nom. Par exemple

⁸⁹ Exemples cités dans De Carvalho (2003 : 107).

⁹⁰ Exemples cités dans De Carvalho (2003 : 107).

dans l'exemple précité, le participe FR. *mariée* s'adjoint un adverbe aspectuel comme FR. *nouvellement* et le participe FR. *faite* est de diathèse passive.

2.2.3.2 L'origine des participes

Bien qu'il n'y ait pas de participes dans toutes les langues du monde, ils sont bien représentés dans plusieurs familles, surtout en Europe et en Asie (à l'exception des langues du Sud-Est), ils sont communs en Afrique, mais rares dans les langues d'Amérique et d'Océanie (Haspelmath 1994 : 152). Du point de vue typologique, la présence des participes dans une langue présuppose l'existence d'adjectifs. Ce phénomène est en entier accord avec le fait que l'origine des participes est, pour les langues dont on connaît des stades plus anciens, de nature adjectivale ou nominale. Il en est ainsi des participes latins et grecs que nous décrivons plus loin⁹¹. Cela veut dire, plus précisément, que les suffixes participiaux ne semblent pas résulter de la grammaticalisation d'items préexistants – c'est-à-dire un processus habituel de grammaticalisation – mais que des suffixes servant à former des adjectifs déverbaux se sont spécialisés dans la formation des participes. Ce fait est corroboré par la linguistique indo-européenne, puisque des terminaisons participiales dans certaines langues sont restées des suffixes strictement adjectivaux ou nominaux dans d'autres. Ainsi par exemple, le morphème *-menos* des participes de la voix moyenne ou médio-passive du grec se retrouve dans des noms latins tels que LAT. *alumnus* [nourrisson, disciples] à l'origine « celui qui se nourrit », ou LAT. *femina* [femme, femelle] « celle qui allaite », alors que le suffixe du participe passif latin *-to-* (dans *laudatus*) se retrouve en grec comme adjectif : GR. ἀγαπητός, *agapētós* [aimé, aimable]⁹².

Ce fait autorise une mise en parallèle avec l'origine des infinitifs telle qu'elle a été présentée plus haut. De même que les infinitifs sont des substantifs qui subissent un processus de verbalisation, de même les participes sont des adjectifs qui par l'acquisition des propriétés verbales (par exemple le temps et l'aspect) en viennent à constituer une forme verbale. Il semblerait toutefois que les participes soient, de toutes les formes non finies du verbe, celles qui se sont le plus tôt assimilées au verbe dans les langues indo-européennes, grâce à l'intégration du régime verbal (Rodríguez Adrados *et al.* 1996 : 319).

2.2.4 Typologie des participes

Il existe une multitude d'étiquettes pour désigner des formes participiales, chacune renvoyant à une caractéristique en particulier. Ainsi, pour le seul participe espagnol, où il y a un morphème unique, Di Tullio (2008 : 99) signale le fait de la ES. *heterogeneidad interna* [hétérogénéité interne] propre à la classe, en raison des étiquettes variées que l'on retrouve dans le métalangage espagnol. L'auteure mentionne notamment : ES. *participio pasado* [participe passé], ES. *participio de perfecto* [participe de parfait], ES. *participio pasivo* [participe passif], ES. *participio invariable* [participe invariable], ES. *participio concordado* [participe accordé], ES. *participio semideponente* [participe semi-déponent], ES. *participio activo* [participe actif], ES. *participio adjetival* [participe adjectival], ES. *adjetivo participial*

⁹¹ Pour des informations sur d'autres langues, *vide* Haspelmath (1994 : 167-170).

⁹² Pour davantage de détails sur les suffixes participiaux des langues indo-européennes, voir Rodríguez Adrados *et al.* 1996 : 319-323.

[adjectif participial], ES. *adjetivo perfectivo* [adjectif perfectif]. Toutes les désignations des traits grammaticaux permettent de créer des sous-ensembles des formes ou donnent une vision partielle de la classe des formes en ES. *V-do*, mais on a l'impression d'une difficulté à retrouver une propriété apte à les rassembler toutes.

Cependant, d'autres langues présentent plusieurs formes de participe, comme par exemple le français, avec un système plus complexe : participes du type *chantant*, du type *chanté* et du type *ayant chanté*. Les deux premiers participes reçoivent dans l'usage grammatical contemporain les désignations de FR. *participe présent* et FR. *participe passé*. L'on considère que le premier est actif alors que le deuxième est passif. Cela veut dire plus précisément qu'il n'y aurait pas en français de formes spécifiques de participes « présents passifs » pour faire pendant aux formes en *V-ant*, participes « présents actifs ». Le système n'est pas équilibré.

Ainsi, il est fréquent de trouver dans les langues du monde des systèmes de participes asymétriques (Haspelmath 1994 : 155-6), c'est-à-dire des langues qui n'attestent pas des formes pour tous les temps (passé, présent, futur) ni pour les deux diathèses active et passive, même si des exceptions peuvent être trouvées, comme c'est le cas en turc où il existe six formes participiales par le croisement des deux paramètres mentionnés. De même, le grec ancien (voir notre chap. 4) offre un système exceptionnellement riche⁹³.

Par ailleurs, ces systèmes asymétriques se dessinent selon un patron récurrent où les formes les plus fréquentes sont le participe présent actif et le participe passé passif. La situation inverse, c'est-à-dire une langue qui n'aurait qu'un participe présent passif et un participe passé actif est probablement impossible (*op. cit.*, 156). Dans les langues où le passif a une forme supplémentaire, il ne s'agit pas du présent mais du futur, souvent avec une valeur modale. Par voie de conséquence, la distribution prototypique des participes peut être représentée ainsi :

Tableau 2.2
Les participes prototypiques dans les langues du monde
selon Haspelmath (1994)⁹⁴

	actif	passif
présent	+	–
passé	–	+
futur/modal	–	+

Les deux premiers types se retrouvent en français (*écrivant*, participe actif et présent : *écrit*, participe passif et passé), le troisième type est connu en latin, qui possède les formes en *V-ndo*⁹⁵ telles que :

(30) LAT. *Carthago delenda est*
[Il faut détruire Carthage]

⁹³ Pour approfondir la question, Rodríguez Adrados *et al.* (1996 : 319-323) peignent un panorama assez complet des possibilités des participes dans les langues indo-européennes.

⁹⁴ Traduit de Haspelmath (1994 : 164).

⁹⁵ Il y a aussi en latin des formes avec une valeur de futur actif (type en *-rus*), moins communes du point de vue typologique.

Dans cet exemple le mot LAT. *delenda* signifie « qui doit être détruite ».

Or comment peut-on expliquer la tendance des participes présents à être actifs et des participes passés à être passifs ? Haspelmath (1994 : 164-7) avance une explication sémantique, fondée sur leur aspect : les participes passés sont en réalité résultatifs/perfectifs, et dans ce type d'expression aspectuelle les formes s'orientent de préférence vers le patient : il en va de même pour les procès futurs ou on entre dans la sphère de l'*irrealis*. En revanche, les participes présents ou qui expriment une habitude sont naturellement orientés vers l'action d'un agent.

Toutefois, l'explication d'un tel modèle, avec deux ou trois participes dans nombre des langues, n'a pas été expliquée de façon tout à fait concluante⁹⁶. Il nous importe de retenir, pour notre travail, ce schéma « général » de manifestation des formes participiales dans les langues. En tout cas, il est suffisamment rentable du point de vue descriptif pour les langues romanes car les deux types majeurs de ces langues y sont représentés. C'est pourquoi nous avons adopté cette typologie comme outil structurant de notre caractérisation générale. Nous présenterons d'abord le participe passif~passé~parfait, ensuite le participe actif~présent~habituel.

2.2.4.1 Premier type : participe passif / passé / parfait

Nous pouvons délimiter formellement un premier type manifesté dans les signifiants FR. *chanté-(e)-(s)*, *promis-(e)-(s)*, *vendu-(e)-(s)*, etc., que nous représentons par V-é. Le groupe tel qu'il a été délimité plus haut se caractérise par les traits « passif » et « passé », comme l'illustre la phrase suivante :

(31) FR. Goutez les glaces *préparées* par mon mari avec sa nouvelle sorbetière.

Le mot FR. *préparées* présente de façon prototypique les deux traits signalés, c'est-à-dire que l'on peut parler d'une structure passive pour le participe, ou plutôt pour le groupe syntaxique dans lequel il s'insère. Si l'on ne peut pas parler d'une valeur de passé pour *préparées*, cette forme nous invite à reconstruire un événement passé dans la mesure où elle exprime l'état résultant d'une action accomplie dans le passé : l'agent *mon mari* a réalisé l'action à un moment indéterminé du passé. Cependant, il est des participes qui ne montrent pas ces propriétés :

(32) FR. Le coureur *arrivé* le deuxième est un sportif *admiré* par tous.

En effet, le participe FR. *arrivé* ne peut pas être qualifié de passif, de la même manière que le participe FR. *admiré* ne se laisse pas interpréter avec une quelconque valeur temporelle. Cette défaillance de certaines formes à l'égard des propriétés décrites plus haut, nous conduit à considérer qu'il y a de toute évidence des sous-ensembles de participes en V-é qui ne se recoupent que partiellement. C'est pourquoi nous proposons une description qui particularise les participes selon chacune des propriétés les plus saillantes. Notre choix s'est porté sur la tripartition de Di Tullio (2008), qui a l'avantage de mettre en évidence le fait que les étiquettes les plus usuelles, « passif »,

⁹⁶ L'auteur (Haspelmath 1994) propose deux pistes de recherches, l'une de nature sémantique, que nous avons esquissée et l'autre en rapport avec les fonctions discursives des participes.

« parfait » et « passé », appartiennent à des catégories grammaticales distinctes que nous représenterons ainsi : le trait [Passif] renvoie à la diathèse, le trait [Parfait] ou [Perfectif] est en rapport avec l'aspect, le trait [Passé] souligne la temporalité interne des participes.

2.2.4.1.1 Le trait « passif »

L'étiquette FR. *passif*, ES. *pasivo*, PT.-IT *passivo* est parfois utilisée abusivement pour désigner toutes les formes en FR. *V-é*/ ES. PT. *V-do*/ IT. *V-to*. Nous décrirons donc les participes qui sont proprement passifs à l'aide de la comparaison avec la phrase passive. Nous examinerons ensuite quels sont les participes dépourvus du trait [Passif]. Enfin, nous tenterons d'établir des caractéristiques communes aux deux ensembles.

Les constructions passives et le participe passif

Nous avons fait allusion plus haut (2.1.3.2.) à la problématique soulevée par la nature périphrastique de la diathèse passive (*être* + *V-é*) dans les langues romanes. Si l'on reprend l'exemple (8) de plus haut (FR. *Cet avion est piloté par un commandant expérimenté*), on peut affirmer que le problème est décomposable en deux aspects : l'un lié au statut du participe, l'autre lié à l'interprétation de la structure analytique *être* + *V-é*. Ainsi, l'on peut tout d'abord se demander ce qui est passif, le participe (*piloté*) ou l'association de l'auxiliaire et le participe (*est piloté*). Si l'on penche pour l'option que c'est le participe qui est dépositaire du sens passif, l'on risque de tomber dans une définition circulaire : est passif le participe qui sert à former la conjugaison de la voix passive. Cela permet nonobstant de délimiter un ensemble de formes, puisque il n'y a que les verbes transitifs qui peuvent former le passif. Sont ainsi exclus les participes des verbes intransitifs, que nous présenterons plus loin :

(33)

(a) FR. Le bébé a *dormi* toute la nuit d'une traite.

(b) FR. *Le bébé est *dormi*...

La composition de la forme verbale passive présente également un problème de limites de frontières puisque elle révèle des similarités avec la phrase copulative, en raison surtout des propriétés (plus ou moins) adjectivales des participes :

(34)

(a) FR. Nos glaces sont préparées par mon mari. (forme en *V-é* passive)

(b) FR. Nos glaces sont (très) parfumées. (forme en *V-é* passive ? / adjectif)

(c) FR. Nos glaces sont artisanales. (adjectif)

Il s'agit là d'un problème qui touche au cœur du problème de statut catégoriel du participe, entre le verbal et l'adjectival. Le problème est loin d'être résolu. Il ne manque

pas de tentatives pour distinguer les différentes possibilités de la syntaxe de *être* + participe, entre structures attributives et structures verbales (Buchar et Carlier 2008)⁹⁷.

Rappelons qu'il y a encore une structure homonyme en *est* + participe, puisque il y a un groupe de verbes intransitifs qui choisissent l'auxiliaire *être* pour former leurs temps composés, comme dans ces exemples français et italien :

(35) FR. Les filles sont parties (à cinq heures)

(36) IT. Les ragazze sono partite (alle cinque).

Par ailleurs, l'interprétation attributive reste disponible tant que des compléments à droite ne lèvent pas l'ambiguïté. Par contre, il ne semble pas pertinent d'assigner à ces participes ni aux structures dont ils font partie le trait [Passif].

Sur le plan syntaxique, la construction passive est symétrique de la phrase active. L'on présente, dans nombre des grammaires, le passif comme une permutation de la phrase active⁹⁸. C'est ainsi par exemple que la grammaire transformationnelle entend la phrase passive (Arrivé *et al.* 1986 : 488-9). On peut considérer dans cette perspective qu'il y a, dans les deux cas, une structure argumentale semblable, mais les fonctions syntaxiques attribuées aux arguments changent :

(37)

(a) FR. Mon mari prépare les glaces.

(b) FR. Les glaces sont préparées par mon mari.

C'est ainsi que le sujet de la phrase passive correspond au complément direct de la phrase active – rarement le complément indirect⁹⁹ – alors que le sujet devient un complément d'agent, lequel a la particularité de pouvoir être omis. Il en est des langues, telles dans l'aire romane, dans lesquelles il est optionnel, voire statistiquement rare (voir les données pour le français chez Le Goffic 1993) : dans d'autres langues il est impossible, comme en arabe. En définitive, il n'est jamais obligatoire (Touratier 1984 : 86, Kazenin 2001 : 903).

Il est possible donner une autre interprétation syntaxique à la passivation à partir de la valence verbale. Le passif constitue, dans cette perspective, la suppression d'un argument (le sujet), de telle sorte que le seul argument restant est obligé de remplir la fonction vacante. En définitive, il ne s'agit pas d'opposer la phrase passive à une virtuelle construction active, mais de considérer que le passif est une construction intransitive. C'est ainsi que l'on peut reconnaître dans le verbe passif une fonction d'« intransitivant » (Touratier 1984).

⁹⁷ Il existe une littérature abondante sur ce sujet : Creissels (2000 : 134, n. 2) cite des références sur le problème du statut catégoriel du participe associé à FR. *être* dans la linguistique française : Bosque (1989 : 166) fournit des références en linguistique espagnole à propos de la polémique autour de l'analyse de constructions passives comme attributives.

⁹⁸ Pour une critique de ces « présentations traditionnelles », voir Blanche-Benveniste (1984).

⁹⁹ Dans certaines langues, telles que le japonais, le grec classique ou l'anglais, l'objet indirect ou le datif peut aussi être passivisé : « Mary was given a book » [On a donné un livre à Mary / Mary s'est vue offrir un livre] (Kazenin 2001 : 902). Il y a pourtant des rares exemples français de compléments indirects devenus sujets du passif : « Tous obéissent à Jacques / Jacques est obéi de tous » (Gardes-Tamines 1986 : 44). En français, « la forme *je me vois* + infinitif : *je me suis vu refuser l'entrée* [...] permet de formuler au passif des verbes dont le sujet serait un complément de type « datif » à l'actif : *on lui a refusé l'entrée* » (Blanche-Benveniste 1984 : 19).

La grammaire générative, dans le modèle des « principes et paramètres » interprète ce changement comme une « promotion argumentale » par laquelle l'argument interne du verbe, c'est-à-dire l'objet d'un verbe transitif, reçoit la position du sujet, tout en conservant le rôle de « patient » qu'il a en tant qu'objet (Bosque 2009 : 379).

Si l'on se réfère maintenant à la syntaxe du seul participe passif, l'on aperçoit des ressemblances avec les constructions passives que nous avons décrites :

(38) FR. Les glaces *préparées* (par mon mari) sont délicieuses.

En effet, le participe a une structure argumentale similaire à celle de la périphrase passive : le sujet est dans cet exemple un substantif modifié par un participe qui provient d'un verbe transitif. Erreur : source de la référence non trouvée : le complément d'agent peut être exprimé ou non.

La similarité entre les deux structures a permis une analyse des groupes participiaux comme des propositions relatives réduites, comme l'illustrent les exemples suivants (Legendre 1989) :

(39) FR. Les comptes (*qui ont été vérifiés*) par l'expert-comptable serviront de base à l'enquête.

Mais avec les verbes intransitifs soit la proposition réduite n'a pas de valeur passive soit elle est carrément impossible :

(40) FR. Les marins (*qui ont péri*) *péris* en mer...

(41) FR. L'homme *qui a réagi*... / *L'homme *réagi*...

Cette interprétation des faits est intéressante pour trois raisons au moins. Premièrement, en soulignant le rapport syntaxique entre le participe passif et la phrase passive, cette analyse met en relief une propriété verbale du participe : son caractère prédicatif. Deuxièmement, la glose par la proposition relative nous rappelle que la syntaxe du participe et celle de la subordonnée constituent deux procédés alternatifs dans les langues du monde¹⁰⁰. Enfin, nous devons avancer que l'intuition linguistique de leur parenté ou de leur équivalence a conduit depuis la grammaire gréco-latine à recourir aux propositions relatives pour montrer la valeur des participes (par exemple pour montrer leur nature verbale, le caractère actif/passif, imaginer des valeurs non attestées, etc.). En effet, il s'agit d'un instrument de description et de théorisation linguistique récurrent qui joue un rôle de premier rang dans l'histoire de la classe « participe »¹⁰¹.

Il faut dire enfin quelques mots sur le composant sémantique du passif. Nous avons signalé que tant l'objet du verbe transitif que le sujet du verbe au passif ont le rôle de patient. En effet, on décrit souvent le contraste actif/passif en termes de « agir » vs « subir » à l'égard de l'action. Concrètement, les verbes transitifs qui permettent une construction passive sont prototypiquement des verbes d'action. Dans le cas des participes, cela se traduit par une contrainte supplémentaire à celle de la nature transitive du verbe :

¹⁰⁰ Nous avons abordé au point 2.1.2. les rapports de similarité entre les propositions subordonnées et les formes verbales non finies.

¹⁰¹ Nous nous référons à ce procédé par l'expression « paraphrase en QU+V », notamment dans le chap. 5.

l'existence d'un rôle agentif est essentiel pour accéder à une interprétation passive de la forme en question (Di Tullio 2008 : 110-1). C'est pour cette raison que *péris* dans l'exemple (40) FR. *Les marins péris en mer* n'est pas un participe passif.

Toutefois l'interprétation sémantique d'« action subie » est à prendre avec précaution. En effet, il y a des constructions passives où cette signification est discutable, comme dans FR. *Vous êtes concernés par cette question* (exemple de Touratier 1984 : 90). En revanche, il est raisonnable de parler de « réorganisation de [la] signification » du verbe (*ibid.*), qui est orienté vers le seul argument possible dans une phrase passive. La prétendue signification passive n'est qu'un effet de sens propre aux verbes dynamiques et d'action¹⁰². Dans les grandes lignes, les études qui tiennent compte des données translinguistiques posent comme deux caractéristiques saillantes la promotion et mise en avant du patient (ANG. *argumental promotion*) et la défocalisation de l'agent ou sa destitution d'un rôle argumental (ANG. *argumental demotion*) : d'autres propositions d'interprétations sémantiques ont été avancées dans la littérature sur la question, par exemple la nature « statique » de la voix passive, mais elles ne font pas l'objet d'un consensus¹⁰³.

Pour résumer, nous avons présenté différents points de vue sur l'analyse syntaxique et sémantique des constructions passives¹⁰⁴. Les participes passifs partagent nombre de leurs propriétés avec ces constructions et, dans les langues romanes, il y a identité formelle entre participes et structures passives (copule + participe). Plus loin, nous dépasserons ce parallèle afin de proposer une caractérisation plus large englobant d'autres participes.

102 Pour d'autres propositions d'analyses en langue française dans cette perspective, cf. Gardes-Tamine (1984 : 44-47).

103 Voir l'état de la question dans Kazenin (2001 : 906-8)

104 La morphologie a été abordée dans 2.1.3.2.

L'absence du trait « passif »

Il ressort de la description que nous avons dressée que tous les participes en V-é ne sont pas passifs. Il n'y a qu'un ensemble de formes qui peuvent se prévaloir de cette étiquette. Ce sont les participes des verbes transitifs : ils ont la propriété de pouvoir former en français des constructions passives s'ils satisfont certaines contraintes sémantiques.

Il reste à décrire les autres types de participes en V-é en français, de participes en V-do en espagnol et portugais et de participes en V-to en italien. Ces participes non passifs ont souvent reçu par défaut l'étiquette d'« actifs ». Il est possible de délimiter trois groupes distincts.

a) Participes des temps composés

Il est difficile d'imputer une valeur passive aux participes qui apparaissent dans les temps composés :

(42)

FR. L'homme a *réagi* violemment.

ES. El hombre ha *reaccionado* violentamente.

IT. L'uomo ha *reagito* violentamente.

PT. O homem tem *reagido* violentamente.

Ces exemples présentent de plus une spécificité en ce sens que le type *réagi* et ses traductions appartiennent au groupe des participes des verbes intransitifs qui n'existent que dans la formation des temps composés, dans un emploi complètement grammaticalisé. Dans les langues romanes que nous étudions ici, les formes qui servent exclusivement à composer des tiroirs verbaux composés (comme FR. *réagi*, IT. *reagito*, ES. *reaccionado*, PT. *reagido*) sont toujours invariables.

b) Les adjectifs d'origine participiale

Observons les séries de formes participiales suivantes :

(43)

FR. Les gens décidés, résolus, expérimentés, fermés

ES. La gente decidida, resuelta, experimentada, cerrada,

IT. La gente decisa, risoluta, sperimentata, chiusa

PT. A gente decidida, resolvida, experimentada, fechada

Ces formes sont dérivées de verbes transitifs ou de verbes pronominaux¹⁰⁵. Il s'agit de participes qui ont subi un processus de lexicalisation vers la classe des adjectifs. En effet ils expérimentent un changement de signification dans le sens d'une généralisation plus ou moins évidente : *une journaliste expérimentée* désigne un individu qui a de l'expérience, mais le lien sémantique permettant d'accéder à un procès exprimé par une paraphrase du type « qui a expérimenté » est faible ou nulle. Ces formes deviennent ainsi très proches des adjectifs qualificatifs. À la différence de ce que l'on a affirmé à l'égard des participes passifs, le substantif modifié par la forme en V-é ne peut pas être assimilé à un patient. En

105 Pour l'espagnol, Bosque (1989) Di Tullio (2008 : 117-121).

conséquence, ces formes se laissent interpréter comme « actives »¹⁰⁶. Cette interprétation est notamment renforcée par l'existence d'une contrepartie passive :

(44) FR. Une affaire entendue (participe) / un homme entendu (adjectif)

(45) FR. Un territoire occupé (participe) / une directrice occupée (adjectif)

Comme résultat de l'adjectivation, ces formes font l'objet d'une entrée du dictionnaire¹⁰⁷. Il s'agit d'un groupe hétérogène dans leurs rapports sémantiques aux véritables participes passifs¹⁰⁸.

L'on peut inclure également dans ce groupe les adjectifs formés sur une base nominale à l'aide d'un suffixe homonyme du morphème des participes, par exemple ES. *adinerado* [riche, argenté] pour lequel il n'y a pas de verbe correspondant **adinerar*, mais il est formé sur le nom *dinero* [argent] selon un modèle *a-N-ado*. Le procédé est attesté depuis le latin comme dans la forme LAT. *tunicatus* [vêtu d'une tunique]. Cela est en accord avec l'origine adjectivale des suffixes participiaux que nous avons décrite plus haut (voir 2.2.3.2). Suivant le même procédé parasynthétique, il peut arriver également que la formation ait une base verbale reconnaissable mais le verbe lui-même n'existe pas : FR. *invaincu* (mais **invaincre*), FR. *inconnu* (mais **inconnaitre*).

Notons enfin qu'il y a des d'autres indices de lexicalisation pour ces formes dans le fait que les terminaisons de ces adjectifs ne sont pas toujours les mêmes que celles des participes. Ainsi en espagnol et en portugais, l'ancien suffixe participial *-udo* n'est plus verbal¹⁰⁹ (il a été systématiquement remplacé par *-ido* au cours du Moyen Âge), mais reste disponible dans la morphologie dérivationnelle (ES. PT. *barbudo* [barbu], ES. PT. *barrigudo* [ventru], ES. *suertudo* [chanceux], PT. *bicudo* [pointu], etc.). En français, ce type de formation présente des contraintes morphologiques : elle n'est possible qu'avec les suffixes *-é* et *-u* mais pas avec la voyelle *-i* : FR. *attentionné*, *azuré*, *imagé*, *zélé*, *bossu*, *charnu*, *feuillu*, etc.

c) Participes inaccusatifs

Il existe également, outre les formes qui figurent dans les temps composés, des participes intransitifs en *V-é* (ou en *V-do* et en *V-to*) :

(46)

FR. Les enfants nés cette année

ES. Los niños nacidos este año

IT. I bambini nati quest'anno

PT. As crianças nascidas este ano

Ces participes de verbes intransitifs sont identifiés, depuis l'émergence de l'« hypothèse inaccusative » (Perlmutter 1978, Burzio 1986) en tant que formes verbales inaccusatives. Cela veut dire que le sujet des verbes comme FR. *naitre*, *mourir*, *aller*, *arriver* et *disparaître*, n'a pas un véritable rôle agentif mais il est en quelque sorte interprété

106 Elles peuvent aussi être décrites négativement : Alcina et Blecua (1975 : 754) : « ils perdent leur sens passif ».

107 C'est ainsi pour tous les exemples de (42) dans les quatre langues.

108 Pour une proposition de classification des adjectifs participiaux en espagnol, voir Di Tullio (2008 : 112-7).

109 Quelques mots portugais en *-udo* conservent la catégorisation participiale : *teúdo*, *manteúdo*, *contéudo*, *perleúdo*.

comme un « patient ». Autrement dit, ces verbes intransitifs ont un argument interne qui est une sorte d'objet profond mais qui se réalise sous la forme d'un sujet syntaxique. Ils se rapprochent ainsi des verbes transitifs – dont l'argument interne est leur complément direct – et se distinguent pour la même raison des vrais intransitifs, qui ont uniquement un argument externe, le sujet¹¹⁰.

Ainsi, il y a dans les langues romanes des formes participiales en V-é, V-do, V-to uniquement pour les verbes transitifs et les verbes intransitifs inaccusatifs, mais ils font défaut aux autres verbes intransitifs (*intransitifs purs* ou *inergatifs*): Par exemple dans ces énoncés, on voit les trois cas de figure :

(47) FR. La nouvelle constitution *approuvée* (par le congrès), le président renforça ses pouvoirs. [TRANSITIF]

(48) FR. Sa fille *née*, il décida de renoncer à l'alcool et au jeu. [INACCUSATIF]

(49) FR. *Pierre *réfléchi* longuement, la solution paraissait évidente. [INTRANSITIF]¹¹¹

L'existence des participes du type français V-é, c'est-à-dire avec un morphème partagé par les verbes transitifs et les intransitifs inaccusatifs constitue un phénomène très répandu dans les langues du monde (Haspelmath 1994 : 157-8).

Du point de vue épistémologique, ce qui suscite notre intérêt ici est le fait que quelques preuves invoquées par les tenants de cette théorie syntaxique impliquent, d'une façon ou d'une autre, le fonctionnement des participes^{112 113}. Concrètement, les participes des verbes inaccusatifs exhibent la possibilité d'apparaître dans plusieurs constructions syntaxiques caractéristiques de l'adjectif. Ainsi, ils figurent dans les exemples ci-dessus (46) comme modificateurs du nom en fonction épithétique : ils rentrent également dans la composition des constructions absolues (48). Les participes inaccusatifs peuvent également fonctionner en prédication seconde (51). On peut comparer :

(50) FR. On croyait la solution *approuvée* (par tous les membres du conseil)¹¹⁴ [TRANSITIF].

(51) FR. On croyait son père *mort* d'une crise cardiaque¹¹⁵ [INACCUSATIF].

(52) FR. *On croyait Pierre *attrapé* les papillons¹¹⁶ [INTRANSITIF]

110 D'autres propositions terminologiques ont été avancées pour désigner les verbes *inaccusatifs*. Pour l'intérêt historique d'une appellation ancienne, il faut noter que Bosque (1989 : 169 : 1990 : 201) revendique le terme ES. *deponente* [déponent], emprunté à la grammaire latine, en raison de son utilisation dans la tradition hispanique par Bello (1847, § 432). Ce dernier signale qu'il y a des participes tels que *nacida la niña* [«une fois» l'enfant née], *muerτος los padres* [«une fois» les parents morts] qui n'admettent pas la signification passive (en terminologie grammaticale latine « ils la déposent ». Notons également en linguistique française l'emploi du terme chez Guillaume (1973) dans la comparaison des verbes latins « déponents défectifs à participe essentiellement passif » comme LAT. *morior* (dont participe LAT *mortus* [mort]) et ce que l'auteur appelle la « voix mixte » française.

111 Exemples de Legendre (1989 : 129, 132, 135).

112 Quelques études : concernant l'italien, voir Burzio (1986) et Perlmutter (1989) : première présentation systématique des tests en français dans Legendre (1989) : pour l'espagnol, voir des exemples dans Bosque (1989), Bosque et Gutiérrez-Rexach (2009 : 392-406) : en portugais, Eliseu (1984), Mateus *et al.* (1994 : 172-4), Duarte (2003)

113 Voir aussi note Erreur : source de la référence non trouvéeErreur : source de la référence non trouvée

114 Exemples de Legendre (1989 : 114, 115).

115 Exemples de Legendre (1989 : 114, 115).

116 Exemples de Legendre (1989 : 114, 115).

Par ailleurs, la fonction d'attribut du sujet reste possible, comme l'attestent des participes inaccusatifs associés à des verbes attributifs :

(53) FR. Là, près des grosses branches de l'arbre qui *a l'air mort*. (G. Duhamel, *Le Désert de Bièvres*¹¹⁷)

(54) FR. Elle est dehors, toute seule sur le perron, où elle accueillait les invités. Mais tout le monde *paraît arrivé* à cette heure, et la belle fiancée s'attarde inutilement. (M. Tournier, *Les Météores*¹¹⁸)

(55) FR. [...] présentant dans leurs récits comme *arrivés* des événements qui ne *le sont* pas encore (E. Mounier, *Traité du caractère*¹¹⁹)

Toutefois, le choix du verbe copule *être* + participe inaccusatif pose des problèmes complémentaires en français, car le verbe *être* joue le rôle d'auxiliaire pour former des temps composés : FR. *l'arbre est mort*, FR. *tout le monde est arrivé à cette heure*, FR. *des événements qui sont arrivés*. D'autres langues connaissent, comme le français, la possibilité de construire les temps composés des verbes inaccusatifs avec un auxiliaire identique au verbe copule *être* : l'allemand, le néerlandais, l'italien, etc. L'auxiliation au moyen d'*être* est utilisée précisément comme un test d'inaccusativité. Parmi les langues romanes, l'italien est la seule langue à avoir systématisé l'emploi du verbe IT. *essere* [*être*] pour tous les verbes considérés comme inaccusatifs (voir Burzio 1986). En revanche, en français contemporain seulement une poignée de verbes choisissent l'auxiliaire FR. *être*, si bien que sa sélection par un verbe français est tenue par une condition suffisante, mais non nécessaire d'inaccusativité (Ruwet 1988, *apud* Legendre 1989 : 147). Par exemple, des verbes comme *fondre* et *jaillir* répondent positivement à d'autres tests d'inaccusativité mais choisissent l'auxiliaire FR. *avoir* : *la neige a fondu*, *l'eau a jailli de la fontaine*.

Dans d'autres langues romanes – en espagnol, en portugais ou en catalan – qui ne connaissent actuellement que l'auxiliaire *avoir*, l'auxiliation au moyen d'un verbe du type *être* est attestée dans des états de langue plus anciens (voir 3.3.3.1.).

Il reste à caractériser les verbes inaccusatifs du point de vue sémantique. Ils ont deux propriétés saillantes (Buchard et Carlier 2008 : 2423). D'une part, comme cela a été évoqué d'emblée, on attribue au sujet de ces verbes le rôle thématique de « patient ». D'autre part, ces verbes présentent souvent un trait lié à l'aspect lexical en ce sens que les « prédicats inaccusatifs ayant un argument interne sont [...] enclins à la télicité » (*ibid.*). Ces propriétés n'épuisent assurément pas la description de tous les verbes inaccusatifs. D'autres modèles de description sémantique sont possibles. Signalons à cet égard, les propositions de Sorace (1995), qui propose un système de verbes inaccusatifs prototypiques¹²⁰, au centre duquel se trouvent les verbes de changements de lieu (FR. *aller*), alors que les verbes d'« existence d'un état » (FR. *exister*) sont dans la périphérie (1995 : 8). L'échelle proposée semble reproduire en sens inverse, le processus de remplacement graduel de *habere* par *esse* dans l'auxiliarité des langues romanes (*ibid.*), c'est-à-dire que

117 Exemple cité dans Buchard et Carlier (2008 : 2429).

118 *Ibid.*

119 *Ibid.*

120 La hiérarchie est établie à partir des traits proéminents « dynamique », « concret », « télique ». Toutefois, la conception du verbe FR. *aller* comme télique est problématique parce que dans la perspective de l'auteure le verbe est envisagé uniquement comme l'expression du mouvement d'un être qui « parvient à être dans un LIEU différent » (Sorace 1995 : 7).

les verbes les plus prototypiques de l'inaccusativité sont les derniers à maintenir, dans la diachronie de l'espagnol et du catalan, l'auxiliarité par *être*, un phénomène qui se reproduit également dans le processus attesté en français et qui est confirmé par les données de l'italien parlé contemporain¹²¹.

Tentative d'explication unifiée du signifiant participial V-é / V-do / V-to

Nous avons passé en revue les différentes possibilités de participes qui ne peuvent pas être qualifiés de « passifs » *stricto sensu*, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas formés à partir de verbes transitifs et qui, dans les langues romanes, n'entrent pas dans la formation de la construction passive. Trois ensembles ont été dégagés. Le premier type appartient uniquement à la sphère verbale : il s'agit de l'élément de formation qui figure dans les temps composés (FR. *tu as mangé*), certains de ces éléments ne connaissant pas de forme participiale indépendante (FR. *souri* ne se trouve pas en dehors des composés du type FR. *tu as souri*). Le deuxième type, hétérogène, réunit des formes qui ont entièrement basculé dans la classe des adjectifs (FR. *un technicien expérimenté*). Le troisième groupe est constitué des participes tirés des verbes intransitifs inaccusatifs (FR. *un livre paru récemment*). Le premier groupe constitue un cas de grammaticalisation : le deuxième, de lexicalisation. C'est donc le troisième groupe qui connaît les emplois les plus variés, tout en gardant des propriétés verbales et adjectivales propres à la classe « participe ».

En conséquence, si l'on retranche les formes des temps composés et les formes nettement adjectivales, les participes en V-é et ses équivalents romans se laissent regrouper sous deux enseignes : « participes passifs » et « participes inaccusatifs ».

(56) [transitif]

(a) FR. *Les lettres postées hier (par les candidats)...*

(b) FR. *Les lettres ont été postées hier (par les candidats)*

(c) FR. *Les candidats ont posté les lettres hier.*

(57) [inaccusatif]

(a) FR. *Les lettres arrivées ce matin...*

(b) FR. *Les lettres sont arrivées ce matin*

Dans (56.a) et (57.a), le syntagme *les lettres*, sujet du participe, est l'argument interne. On doit en inférer que la condition nécessaire permettant la formation d'un participe est la présence d'un argument interne¹²². Si l'on réfléchit en termes de phrase finie, les deux types participiaux servent à former des structures proches. En effet, la construction passive *Les lettres ont été postées hier (par les candidats)* relègue l'agent au rang de complément accessoire (*par les candidats*). Ainsi configurée, la phrase au passif (56.b) est essentiellement intransitive : qui plus est, elle présente une configuration inaccusative, car le seul argument est l'interne, auquel revient le rôle de patient (Buchard et Carlier 2008 : 2425).

Pour expliquer la valeur commune aux participes passifs et inaccusatifs, Haspelmath (1994) recourt à une caractérisation unifiée résolument sémantique sur la base d'une seule classe de « participes résultatifs » :

¹²¹ Nous reviendrons sur les faits diachroniques dans le chapitre 3.

¹²² Pour la question de savoir si le sujet du participe ne peut avoir que le rôle de « thème », voir une discussion dans Arche *et al.* (2014 : 104-107).

Both past passive participles (as in *the abused child*) and past unaccusative participles (as in *the wilted dandelion*) characterize their head by expressing a state that results from a previous event. The fact that they express a state has to do with the fact that they are adjectives. Adjectives are generally more time-stable than verbs (Givón 1979: 320ff.; Pustet 1989) and therefore more likely to refer to (more time-stable) states than to (less time-stable) events. (Haspelmath 1994 : 159)

Traduction → Tant les participes passifs passés (comme dans *the abused child* [l'enfant maltraité]) que les participes inaccusatifs passés (comme dans *the wilted dandelion* [le pissenlit fané]), caractérisent leur tête par l'expression d'un état qui résulte d'un événement antérieur. Le fait qu'ils expriment un état s'explique parce que ce sont des adjectifs. Les adjectifs sont en règle générale plus à même de référer à des états (plus stables du point de vue temporel) qu'à des événements (moins stables du point de vue temporel).

En conséquence, les verbes intransitifs avec un sujet agentif ne peuvent pas former des participes du fait que le participant qui réalise une action n'en est pas affecté et il n'en résulte pas un nouvel état le caractérisant, comme l'illustre le participe dans **the danced boy* [*le garçon dansé]¹²³.

Les données diachroniques dont on dispose vont assurément dans ce sens. En effet, les suffixes adjectivaux que l'on pourrait appeler proto-participiaux en indo-européen, n'étaient pas adscrits à une diathèse spécifique. Ils se sont spécialisés ultérieurement, de telle sorte que les participes formés à partir des verbes transitifs, ont été interprétés comme « passifs » (Rodríguez Adrados 1996 : 321). Dans le même sens, Haspelmath (*op. cit.*) reconnaît que dans certaines langues les participes résultatifs ont acquis des propriétés syntaxiques si bien qu'ils sont orientés uniquement vers le complément d'objet direct et non plus vers le « patient ». En effet, dans des langues telles que le russe et le latin, possédant ce qu'il considère comme les « participes passifs purs », les participes inaccusatifs se seraient perdus.

Enfin, il faut noter que la division entre les verbes inaccusatifs et les inergatifs a été appliquée, dans quelques travaux (Cinque 1990, Stowell 1991), à la classe des adjectifs. Cela impliquerait, pour la séparation entre les participes et les adjectifs, un espace partagé par les deux classes.

Aborder la question de la propriété [Passif] des participes représente, on l'a vu, ouvrir un énorme dossier d'étude. Trois faits intéressants ont pu être dégagés : ils serviront à nos analyses ultérieures du corpus grammatical. Premièrement, l'on s'aperçoit que les frontières entre la voix passive des langues romanes et le participe passif sont ténues, en raison de la présence de ce dernier dans la formation de la construction passive. Par conséquent, on peut caractériser l'un et l'autre à partir de propriétés similaires. Mais la

123 Néanmoins, il existe, dans certaines langues, des participes agentifs à condition de caractériser l'agent par un état résultant. Haspelmath (1994 : 160) propose l'exemple de l'hindi et l'ourdou. De même, le phénomène est connu du latin (LAT. *cenatus* [ayant mangé], LAT. *potus* [ayant bu], LAT. *bibitus* [ayant bu]. Nedjalkov et Jaxontov (1988, in Haspelmath 1994 : 174, n. 10) identifient huit groupes de verbes qui permettent des participes résultatifs avec implication de l'agent, dont les verbes d'« ingestion ». Il faut noter que ce type de participes existe également en espagnol : ils y proviennent du latin (Di Tullio 2008 : 121). Voici quelques exemples : ES. *Alumnos recién desayunados* [des élèves qui viennent de prendre le petit-déjeuner], ES. *marineros completamente bebidos* [des marins complètement saouls], ES. *Bien comidos y bebidos los invitados, la fiesta decayó* [Une fois que les invités ont eu bien mangé et bien bu, la fête est retombée], ES. *adolescentes totalmente fumados* [des adolescents complètement défonceés / qui ont fumé], ES. *estamos recién cenados* [nous venons de dîner / litt. Nous sommes récemment (ayant) diné] (*ibid.*). Voir en français populaire : FR. *il est bu*, FR. *ce mec est fumé*. Pour des propositions théoriques à cet égard (des exemples en anglais et en espagnol), voir Arche et al. (2014 : 107).

confusion entre l'un et l'autre est également un problème dans le corpus des grammaires à étudier. Deuxièmement, l'on découvre que tous les participes en FR. V-é, ES.-PT. V-do, IT. V-to ne sont pas passifs. Nous avons dégagé plusieurs types, dont notamment les participes inaccusatifs. Les tentatives pour donner une explication au fait que les verbes transitif dont dérivent les participes passifs (FR. *une lettre postée*) et les verbes inaccusatifs (FR. *une lettre arrivée*) partagent un même type de participe du point de vue formel ne sont pas encore concluantes, mais les études actuelles pointent vers des critères sémantiques. D'autres formes partagent les mêmes suffixes que les participes passifs et les inaccusatifs : il s'agit des formes lexicalisées comme adjectifs (FR. *un explorateur décidé*), mais aussi des membres des formations verbales composées (FR. *tu as réagi*). Enfin, il faut en conclure que tous les verbes ne forment pas de véritables participes, c'est-à-dire, des formes qui partagent des propriétés verbales et adjectives. À la différence de ce qui a été déclaré au sujet des infinitifs, la formation d'un participe n'est obligatoire pour tout verbe des langues romanes.

2.2.4.1.2 Le trait « parfait »

Nous avons vu apparaître au cours de notre exposé des éléments qui relèvent de l'aspect verbal. Du point de vue translinguistique, les participes « résultatifs » décrits plus hauts dérivent dans la plupart des langues de verbes téliques (Nedjalkov et Jaxontov 1988 : 5, in Haspelmath 1994 : 174, n. 9). C'est pourquoi nous proposons dans cette partie une délimitation du groupe des participes par des traits aspectuels. Ainsi, après avoir défini la propriété aspectuelle qui nous intéresse et la façon dont elle se manifeste dans les participes en V-é, nous précisons quelles formes, parmi l'ensemble des participes en V-é, se laissent attribuer ladite propriété. Il sera question dans un deuxième moment des problèmes d'interprétation de ces participes dans le domaine des constructions verbales (la voix passive et les périphrases verbales).

Le terme retenu ici sera le trait « parfait », mais dans la littérature linguistique les participes auxquels nous avons affaire sont désignés par des termes variés.

Pour que le participe présente le trait [Parfait], il doit appartenir à un verbe télique, ce qui correspond uniquement à une partie des participes en V-é. Comme Di Tullio le signale (2008 : 111-112), à la signification perfective du verbe, le participe apporte une délimitation qui signale l'antériorité du procès, car ils expriment la phase suivant l'accomplissement du procès : ES. *una puerta cerrada* [une porte fermée], ES. *un avión aterrizado* [un avion atterri]. On ne rencontre pas de participes résultatifs en espagnol pour les verbes atéliques (*ibid.*) : soit leurs participes n'ont pas le trait [Parfait] (58.a), soit ils ne peuvent pas former de participes du tout, comme dans les verbes désignant un état permanent (58.b) :

(58)

(a) ES. *el delincuente buscado* [le délinquant recherché]

(b) ES. **el coche tenido* [*la voiture eue]

Dans le cas des verbes inaccusatifs, on trouve dans la littérature l'idée que la télicité est une condition nécessaire pour la formation d'un participe (Haspelmath 1994, Di Tullio 2008). Si l'on se tourne vers le français pour illustrer le phénomène à l'aide de quelques exemples, Bonnard (1976 : 3930) constate que tous les verbes auxiliés par *être* et quelques

intransitifs auxiliés par *avoir* (FR. *déborder, surgir, vieillir*) ainsi que certains pronominaux ont un « sémantisme conclusif ». Ce sont ces verbes qui peuvent former un participe, employés comme « épithète » (a) ou comme « attribut » (b) :

(59)

(a) FR. Les jeunes gens nés en 1948 sont convoqués devant le conseil de révision : la rivière débordée : une île surgie en plein océan : un comédien vieilli : un enfant endormi : un spectateur évanoui : un pêcheur repent. (exemples cités dans Bonnard 1976 : 3930)

(b) FR. La rivière est débordée, L'enfant est endormi (vision d'un état présent) vs. La rivière a débordé, L'enfant s'est endormi (vision d'une action antérieure au moment présent). Cet acteur est très vieilli (on quantifie l'état acquis) vs. Cet acteur a beaucoup vieilli (on quantifie l'évolution) (exemples et commentaires cités dans Bonnard 1976 : 3930)

Les exemples d'« attributs » proposés par l'auteur montrent, grâce à au contraste avec des exemples « verbaux », la façon dont le participe délimite l'état résultant.

Le caractère résultant est mis en évidence en espagnol, en catalan et en portugais dans le choix du verbe copule ES. *estar* pour les participes parfaits en fonction d'attribut. À preuve les participes des exemples ci-dessous traduits à l'espagnol : ES. *el niño está (recién) nacido*, ES. *el río está desbordado*, ES. *el actor está (muy) envejecido*, ES. *el niño está dormido*, ES. *el pecador está arrepentido*, ES. *el espectador está desmayado*, etc.

S'il s'avère qu'il existe un lien étroit entre les participes inaccusatifs et le caractère [Parfait], il en va autrement pour les verbes transitifs, puisque les verbes transitifs imperfectifs peuvent former des participes passifs non résultatifs : FR. *J'aperçois un facteur poursuivi par un chien*.

Il s'ensuit que l'on peut distinguer au sein des participes « passifs » un sous-ensemble qui ne présente pas le trait [Parfait]. Ce point apparaît clairement dans le sémantisme des constructions passives puisqu'elles ne produisent pas les mêmes sens selon les participes qui y figurent :

(60)

(a) FR. Le braqueur est poursuivi.

(b) FR. La maison est construite.

Cela produit une dissymétrie sémantique entre les deux constructions passives : elle est bien connue en français (Bonnard 1976, Blanche-Benveniste 1984, Gardes-Tamines 1986, Riegel *et al.* 1994 : 437-9, Creissels 2000, Carlier 2002). Il y a dans (60.a) ce que Blanche-Benveniste (1984) appelle une « concordance d'aspect avec l'actif », alors qu'il y a « non-concordance » entre l'exemple (60.b) et sa paraphrase dans un temps verbal prétérit que l'auteur exprime ainsi : « les maçons construisent la maison ». Toutefois les constructions du type (60.b) permettent également une interprétation non résultative notamment lorsqu'on exprime l'agent :

(61) FR. les maisons sont construites par les maçons / les maçons construisent les maisons¹²⁴.

Il y a ainsi ambigüité de type aspectuel dans les constructions en *être* + participe passif lorsque le participe est résultatif. Creissels (2000) parle d'« homonymie entre résultatif et passif ». Les emplois résultatifs seraient dans ce sens à rapprocher de la construction avec *être* + participe inaccusatif. Nous nous sommes déjà interrogé sur la mise en parallèle, en français et dans les autres langues romanes, entre la structure *être* + participe résultatif et les constructions attributives. La comparaison avec d'autres langues fait émerger que la différenciation peut être constitutive de la sémantique de la diathèse passive. Ainsi le latin est à même de distinguer « l'état résultatif » au moyen du participe en fonction attributive (LAT. *Gallia est omnis diuisa in partes tres* (César B. G. 1, 1, 1) [L'ensemble de la Gaule est divisée en trois parties]), alors que « une action en cours de réalisation au moment du récit » se dirait au présent du passif LAT. *dividitur* (Touratier 1984 : 79-80). De même, l'allemand possède un verbe auxiliaire AL. *werden* distinct de la phrase attributive avec le verbe copule AL. *sein* (*ibid.*). On pourrait illustrer cette différenciation dans le grec moderne qui possède de même, outre une forme passive synthétique, une construction passive avec l'auxiliaire *être* et le participe médio-passif¹²⁵, qui met l'accent sur une « situation accomplie » (Klairs et Babinotis 2005 : 546)¹²⁶. Nous pourrions ainsi opposer l'exemple (a) à l'exemple (b) :

(62)

(a) GR. Όταν φτάσαμε στο νοσοκομείο, η μητέρα μου δεν ήταν ακόμα εγχειρισμένη.

/ótan ftásame sto nosokomío i mitéra mu ðen ítan akóma enxirisméni/

[Quand nous arrivâmes à l'hôpital, ma mère n'était pas encore opérée.]

(b) GR. Η μητέρα μου εγχειρίστηκε από τον πιο γνωστό χειρουργό της Αθηνas.

/i mitéra mu enxirístike apó ton pio gnostó xirurgó tis aθínas/

[Ma mère fut opérée par le chirurgien le plus connu d'Athènes.]

Dans l'exemple (62.a) nous trouvons un verbe copule, GR. *ítan* [(ell) était] et un participe passif GR. *enxirisméni* [opérée], accordé avec le sujet, pour exprimer l'état résultant, alors que l'exemple (62.b) illustre une forme verbale finie d'aoriste passif, GR. *enxirístike* [(elle) fut opérée¹²⁷], met l'accent sur la réalisation du procès.

Les langues ibéro-romanes ont un procédé lexical pour distinguer les deux valeurs, puisqu'on sélectionne ES.-PT. *ser* pour former le passif avec « concordance d'aspect », et le verbe ES.-PT. *estar* + participe pour exprimer l'état résultant :

124 Exemple cité dans Blanche-Benveniste (1984 : 12).

125 Voici un bel exemple du contraste entre les possibilités du grec et du latin bibliques : « On rencontre les deux formes ensemble dans une curieuse opposition, par exemple J. XX, 30-31 : Πολλά μὲν οὖν καὶ ἄλλα σημεῖα ἐποίησεν ὁ Ἰησοῦς ... ἃ οὐκ ἔστιν γεγραμμένα ἐν τῷ βιβλίῳ τούτῳ · ταῦτα δὲ γέγραπται ἵνα πιστεύητε... « Jésus a accompli bien d'autres miracles qui ne se trouvent pas écrits dans ce livre : ceux-là ont été écrits pour que vous croyiez ». Pour rendre cette différence en latin, on n'a eu d'autre ressource que l'interversion des membres : « quae non sunt scripta..., haec scripta sunt ». (Benveniste 1964 : 204).

126 Mirambel (1983 : 126) parle d'une valeur de *parfait* pour ce type de construction : GR. εἶναι γραμμένο [c'est écrit], mais l'exemple ne nous semble pas concluant.

127 La forme verbale synthétique de l'aoriste passif n'a pas de marques de genre.

(63) [passif de procès]

(a) ES. Mi madre fue operada por el cirujano más conocido de Atenas.

(b) PT. A minha mãe foi operada pelo cirurgião mais conhecido de Atenas.

(64) [passif de procès]

(a) ES. Las casas son construidas por los albañiles.

(b) PT. As casas são construídas pelos pedreiros.

(65) [passif résultatif]

(a) ES. Las casas están construídas en la ladera de una montaña.

(b) PT. As casas estão construídas na encosta de uma montanha

On distingue souvent dans les grammaires de l'espagnol et du portugais le passif de procès essentiellement pour les verbes imperfectifs (avec ES. PT. *ser*), car le type de (64) est peu fréquent¹²⁸, et le passif « résultatif » ou d'« état »¹²⁹ pour les verbes perfectifs (avec ES. PT. *estar*). Il existe enfin un débat sur la nature de la construction résultative ES./PT. *estar* + participe : s'agit-il d'une vraie voix passive, d'une périphrase aspectuelle ou bien d'une construction attributive¹³⁰. L'un des arguments en faveur de la dernière option est précisément que le verbe ES./PT. *estar* comme d'autres verbes copules¹³¹ s'associent aux participes tant passifs qu'inaccusatifs¹³² :

(66) [PARTICIPE INACCUSATIF RÉSULTATIF]

(a) PT. O garoto está (muito) crescido.

(b) ES El niño está (muy) crecido.

[Le garçon est déjà (très) grand / litt. L'enfant est (très) grandi]

(67) [PARTICIPE PASSIF RÉSULTATIF]

(a) PT. Amanhã, a notícia já estará divulgada¹³³.

(b) ES. Mañana, la noticia ya estará divulgada.

[Demain, la nouvelle sera déjà divulguée]

Néanmoins, seul le participe transitif parfait peut s'associer à des verbes comme ES. *tener* ou ES. *llevar* pour former des périphrases qui expriment l'état résultant d'une action (voir Yllera 1999 : 3434) :

128 Le passif *ser* + participe télique n'est courant en espagnol et en portugais qu'avec des temps perfectifs (prétérit parfait), alors qu'il n'est pas admis avec les temps imperfectifs (présent, imparfait), sauf s'il manifeste un sens réitératif ou habituel (Alcina et Bleuca 1975 : 903-4 ; Duarte 2003 : 530) : *A janela era frequentemente aberta pelo gato Riscado* (Duarte 2003 : 530).

129 Alcina et Bleuca (1975 : 904-5) parlent de « valor situativo » [valeur locatif] propre à *estar* dans tous ses emplois. Quant à la diachronie de *estar* + participio, l'auteur signale que la construction n'apparaît qu'au XIII^e siècle et qu'elle n'avance pas vraiment jusqu'au XVI^e siècle. Le progrès de l'auxiliaire, toujours avec des verbes perfectifs, se fonde surtout dans un certain caractère locatif de *estar* : dans la langue médiévale on peut opposer *es dicho* [il est dit] et *está escrito* [il est écrit]. En ce sens, il faut noter que l'on peut former un passif avec *estar* + participe atélique qui exprime « état locatif » ou d'autres disposition physiques aussi bien en espagnol (RAE 2009 : 2215) qu'en portugais : *A aldeia está rodeada de montanhas* [Le hameau est entouré de montagnes] (Duarte 2003 : 535).

130 Voir Sepúlveda (1988), Duarte (2003 : 533-535), Mendikoetxea (1999 : 1623-5), RAE (2009 : 2214-2217).

131 D'autres copules : *ficar* (pt.), *quedarse* (es), *encontrarse* (es. et pt.), *andar* (es. et pt.), etc.

132 Avec les verbes atéliques, on n'apprécie pas de sens différenciés (Di Tullio 2008 : 112) : ES. *El barrio es/está vigilado* signifie indifféremment *Le quartier est surveillé*. Il suffit de délimiter le procès pour que la construction résultative *estar* + participe s'impose : ES. *El barrio estuvo vigilado todo el fin de semana* [Le quartier a été surveillé pendant tout le weekend].

133 Exemple portugais dans Duarte (2003 : 533).

(68) ES. *Tengo tostadas tres rebanadas de pan.*
[J'ai déjà fait griller trois tranches de pain]

Si l'on résume la catégorisation des participes du type en *V-é*, on peut affirmer qu'il y a deux sortes de participes résultatifs ou parfaits, à savoir les transitifs et les inaccusatifs. Comme il a été signalé plus haut, le trait [Parfait] semble précéder en diachronie la sémantique du trait [Passif]. La tentation est forte donc de trouver dans sa nature actuelle le caractère essentiel de l'ensemble des formes :

Le participe passé appartient au mode adjectif du verbe : il se caractérise par sa valeur aspectuelle purement résultative (il dénote l'état résultant de l'accomplissement du procès) : sans variation d'aspect ou de diathèse, il donne du verbe « une image morte : ce qui subsiste du verbe après que la tenion [=dynamisme] en est échappée (G. Guillaume, *Temps et verbe*, 1929, rééd. Champion, 1970, p. 17, *apud* Fournier 1998 : 315)

En effet, Gustave Guillaume propose de faire dériver secondairement le sens « passif » ou son absence à partir du type syntactico-sémantique du verbe (*ibid.*). Cela est en conformité avec notre but de caractérisation générale qui tente d'englober le maximum de formes : d'autres tentatives concernant le latin vont dans le même sens¹³⁴. Toutefois, ce type de présentation laisserait en marge, nous semble-t-il, un sous-ensemble de formes : les participes passifs non résultatifs (FR. *une actrice admirée du public*).

En conclusion, il convient d'accepter l'existence de deux traits, le diathétique et l'aspectuel, qui ne sont que partiellement superposés.

2.2.4.1.3 Le trait « passé »

Le nature temporelle du participe en *V-é* / *V-do* / *V-to* est sans doute la plus incertaine et la plus difficile à saisir, malgré ce que laisse penser l'habillage absolument chronologique exhibé par les désignations d'usage : FR. *participe passé*, ES. *participio pasado*, PT. *participio passado*, IT. *participio passato*. Pourtant la linguistique contemporaine ne semble pas accorder un rôle de premier plan à la valeur temporelle de ces formes.

D'emblée, les participes en *V-é* ne sont pas le pilier pour construire des références temporelles, contrairement à ce que peuvent faire les temps dits absolus ou déictiques (passé simple FR. *je fis hier*, futur FR. *je ferai demain*). Ainsi ces participes établissent leur valeur temporelle par référence à un repère temporel par rapport auquel ils marquent l'antériorité. Cette valeur provient du caractère résultatif, dans la mesure où l'on peut reconstruire pour un état résultant un procès achevé précédent :

(69) FR. Hier j'ai assisté à la pièce *Le Veilleur* écrite par Macián-Colet.

Le participe *écrite* nous permet d'accéder à un intervalle de temps antérieur au temps déictique de *hier j'ai assisté*. Le caractère antérieur du participe se manifeste ostensiblement dans les constructions absolues :

¹³⁴ Joffre (1987) tente de donner une interprétation unifiée au morphème *-to* qui fait partie des signifiants des participes passifs comme LAT. *amatus* [aimé], des participes qui semblent avoir une signification active comme LAT. *cenatus* [ayant diné] et des adjectifs de base nominale comme LAT. *barbatus* [barbu]. La thèse de l'auteure est que le suffixe ne marque que l'accompli. Le sens passif (qu'elle perçoit dans les participes passifs mais aussi dans les adjectifs) est secondaire : « La diathèse interne ne s'attache à l'adjectif en **-to-* que parce que cet adjectif est rapporté à un substantif dans le cadre d'une relation prédicative ou d'une construction épithète. » (Joffre 1987 : 314).

(70) FR. Une fois le rideau tombé, le public s'est mis à applaudir avec admiration.

C'est pourquoi, dans le cas des propositions absolues, que nous décrivons plus loin (chap. 3), la temporalité du participe sert expressément à créer un point de référence.

En revanche, ce trait temporel est absent des participes des verbes imperfectifs, dont la référence temporelle, non bornée, se pose comme simultanée :

(71) FR. Hier j'ai aperçu ce grand metteur en scène admiré du public.

Le trait [Passé] est également le seul qui soit évident dans les temps composés (*j'ai assisté, j'ai aperçu*), qui, suite au processus de grammaticalisation, ont perdu toutes les restrictions aspectuelles (Di Tullio 2008 : 113), mais aussi syntactico-sémantiques, comme l'on peut observer dans ces exemples :

(72) FR. Votre enfant a bien réagi. [intransitif pur : participe non passif]

(73) FR. La police a poursuivi le *braqueur*. [non résultatif]

Mais ce fait n'est pas généralisable, car les temps composés ont à l'origine une valeur aspectuelle perfective, qui s'est plus ou moins effacé dans l'histoire des langues.

2.2.4.2 Deuxième type : participe actif / présent / habituel

Le deuxième type de participe que nous examinons reçoit les étiquettes d'« actif », « présent » et « habituel », selon les critères que suit notre investigation pour la classification des participes (définis en 2.2.4.). Ces propriétés d'ordre typologique ne se retrouvent certainement pas dans toutes les formes participiales, tout comme les participes passifs, parfaits et passés décrits plus haut ne montrent uniformément les mêmes qualités dans l'ensemble de la classe. C'est pourquoi l'essentiel de notre étude a été consacré à délimiter ces valeurs au sein de la sous-classe. Cependant, nous procéderons autrement dans l'exposé qui suit, dans la mesure où les participes présents des langues romanes suscitent une nouvelle problématique. Il s'agit d'une interrogation plus générale sur la véritable nature participiale des formes en FR. *V-ant*, ES. *V-nte*, PT. *V-nte*, IT. *V-nte*¹³⁵, car les données montrent dans une grande partie de l'espace roman une perte des valeurs verbales des formes qui étaient hybrides (verbo-adjectives) en latin classique.

2.2.4.2.1 De l'indo-européen au latin : de l'adjectif au verbe

Les morphèmes que l'on observe dans les participes présents des langues romanes proviennent d'un morphème latin *-nt-*. Ce type de suffixe constitue, au vu des études de reconstruction proposées par la linguistique indo-européennes (Rodríguez Adrados *et al.* 1996 : 319), la forme la plus ancienne des adjectifs qui se sont intégrés à la sphère verbale, et partant la plus ancienne des formes non finies du verbe indo-européen. Le

¹³⁵ Nous ne représenterons pas dans *V-nte* en faisant abstraction de la voyelle thématique qui précède le suffixe en fonction du groupe verbal.

morphème pourrait être en rapport avec le suffixe *-to-* des participes passifs¹³⁶. Comme tous les suffixes participiaux, il s'ajoutait à des racines communes aux verbes et aux noms. Autrement dit, on pouvait former, dans les stades les plus anciens, des noms et des adjectifs, mais tous ces mots sont ensuite réinterprétés comme formes verbales. C'est ce qui est advenu aux adjectifs en *-nt-*, qui basculent dans le paradigme verbal, surtout lorsqu'ils en viennent à régir l'accusatif (*ibid.*). Comme les autres participes, il n'a pas de marques de temps ou de voix particulières, de sorte que sa réanalyse comme participe « présent » est une innovation de plusieurs langues de la famille indo-européenne.

2.2.4.2.2 Du latin aux langues romanes : du verbe à l'adjectif

Des formes avec suffixe *-nt-* pouvaient déjà en latin correspondre à de simples adjectifs sans valeur participiale (*i.e.* verbale) évidente. Par exemple, LAT. *recents*, *-ntis* [frais, récent] est un adjectif à part entière auquel on ne peut assigner aucune catégorie grammaticale propre au verbe. Dans un nombre important des langues romanes, ce morphème ne subsiste justement que comme adjectival, les emplois participiaux devenant rares voire nuls dans des langues comme l'espagnol et le portugais.

Ainsi, le morphème de participe actif ne laisse, dans les langues mentionnées, que des héritiers adjectivaux ou substantivaux. Il est remplacé toutefois dans certaines fonctions par des formes en LAT. *V-ndo*. Il faut rappeler que la forme du gérondif à l'ablatif, *i. e.* le type LAT. *amando* [en aimant] était en latin primordialement un circonstant de manière. Sa mise en relation avec le sujet de la phrase a conduit à une assimilation au participe actif du type LAT. *amans* [aimant]. Déjà en bas latin, les deux formes sont équivalentes pour exprimer la coexistence temporelle par rapport à la forme verbale finie de la phrase (Martínez 1954 : 498 *sv.*). Si les deux formes expriment « une action concomitante du procès principal » (Touratier 1994 : 162), le gérondif insiste en particulier sur le « moyen », mais cette valeur adverbale peut être exprimée par le participe présent en fonction du contexte :

(74) LAT. *leuabar cura uirum fortem et peritum ... audiens*¹³⁷.

[je sentais mes soucis se dissiper en écoutant cet homme énergique, expérimenté¹³⁸]

Nous avons déjà étudié le lien étroit qui existe, dans les langues du monde en général, entre les gérondifs et les participes exprimant une circonstance. Dans une complexe transformation du système latin – qu'il ne nous intéresse pas de retracer dans le détail – le gérondif envahit lentement le domaine du participe actif, c'est-à-dire l'un acquiert certaines caractéristiques du fonctionnement syntaxique de l'autre. Les exemples de ces nouveaux emplois du gérondif sont encore latins (Tekavčić 1972, t. II : 340). À la fin du processus, le participe actif ne survit dans une grande partie de la Romania que comme un adjectif verbal (*ibid.* : Maiden 1998 : 134). Cela veut dire concrètement que le participe actif latin disparaît comme forme verbale dans des langues comme l'espagnol, le portugais, et l'italien dans son rôle épithétique (modificateur du nom). Dans le rôle prédicatif, ce sont

136 C'est la thèse classique du suffixe commun **-t-* soutenue par Bréal et Saussure (voir Toledo (2013 : 30-1).

137 Exemple cité dans Touratier (1994 : 162).

138 Traduction de J. Bayet, *apud* Touratier (1994 : 162).

les formes en *V-ndo* qui reprennent certains emplois que remplissait le participe actif latin. Par exemple :

- (75) ES. La vi haciendo deporte
[Je l'ai vue faisant du sport]

Cet emploi de la forme *V-ndo* de l'espagnol correspond à un type fonctionnel « participe », invariable certes, plutôt qu'à un type « gérondif », si l'on se conforme aux critères fixés pour distinguer les formes non finies du verbe dans ce chapitre.

Il faut dès lors se pencher sur les usages qui persistent de la forme issue du participe présent-actif latin dans les langues modernes.

Les formes en *V-nte* de l'italien

La langue italienne présente des données linguistiques caractéristiques des langues romanes au regard de l'évolution des formes en *V-nte*, plus précisément la perte progressive du caractère verbal de ces formes, c'est-à-dire, l'incapacité à avoir les mêmes arguments que le verbe dont les formes dérivent.

Toutefois, les formes en *V-nte* à valeur verbale ne disparaissent pas complètement. Les historiens de la langue sont d'accord pour dire que la survivance d'un fonctionnement proche du verbe dans les formes en *V-nte* répond à l'« imitation des modèles syntaxiques latins » (Tekavčić 1972 t. II : 341). Mais la tendance générale sur le long terme est bien définie : l'emploi de ces participes devient de plus en plus rare dans l'histoire de la langue. Ils appartiennent surtout au discours littéraire (Rohlf 1969 : 112), un fait qui doit nous intéresser au premier chef dans la mesure où les modèles littéraires italiens médiévaux sont une référence pour la constitution d'une norme linguistique dans la grammatisation italienne¹³⁹.

L'utilisation des formes en *V-nte* avec des traits syntaxiques caractéristiques des verbes n'ont laissé que peu de traces dans la langue contemporaine : outre un emploi littéraire archaisant, elles sont restées vivantes dans le langage juridique. En effet, les exemples que l'on trouve de nos jours en italien relèvent de discours marqués, par exemple dans le registre soutenu ou encore dans le style bureaucratique (Benincà et Cinque 1991 : 604). Ces participes souffrent d'une restriction de nature sémantico-aspectuelle, puisqu'ils ne sont possibles qu'avec des verbes qui désignent une propriété permanente (*op. cit.*, 605), ainsi qu'une restriction syntaxique : ils sont toujours modificateurs adnominaux mais jamais attributs avec un verbe copule. Voici quelques exemples fournis par ces auteurs (*ibid.*):

- (76) IT. le norme concernenti gli stranieri
[les normes concernant les étrangers]
(77) IT. una regione comprendente tre province
[une région comprenant trois provinces]
(78) IT. *uno studente comprendente il problema.
[un étudiant comprenant le problème]

¹³⁹ En effet, Pietro Bembo (1525), la première figure majeure de cette tradition grammaticale, se positionne comme un défenseur important du choix de la variété florentine littéraire (Vitale 1978 : 50-51). Le débat évoluant au XVII^e siècle, les grammaires restent des garantes de la norme toscane basée dans la tradition littéraire (*op. cit.*, 160-1).

Il est utile de noter qu'un critère utilisé pour distinguer les propriétés verbales de ces participes est la capacité des formes provenant de verbes transitifs à se construire avec un complément direct (*op. cit.*, 604). C'est un argument distinctif dont les attestations remontent aux origines de la tradition grammaticale.

Mises à part ces formes avec des propriétés verbales, la plupart des mots en *V-nte* sont des adjectifs (IT. *urgente, apparente, differente*) ou des substantifs (IT. *insegnante, conducente, detergente*), pouvant se former même sur des bases nominales *N-nte* (IT. *negoziante, bracciante, casellante*) (Pompei 2004 : 34). Le suffixe est dans ces cas dérivatif : c'est pourquoi Luraghi (1999) propose de parler de « dégrammaticalisation » à propos du morphème italien *-ante/-ente*.

Quant à leur morphologie, les formes en *V-nte* sont des adjectifs épïcènes présentant une variation en nombre (singulier *-nte*, pluriel *-nti*), qu'elles soient des adjectifs, des substantifs ou qu'elles aient des propriétés verbales. Elles se distinguent par là des formes en *V-ndo*, qu'on appelle communément des IT. *gerundi* [gérondifs], qui sont quant à elles toujours invariables.

Les formes en *V-nte* de l'espagnol

En espagnol, les formes en *V-nte* héritées du participe actif latin sont fondamentalement des adjectifs et des substantifs verbaux (ES. *cantante* [chanteur]). Comme l'on a déjà signalé précédemment, l'espagnol ne connaît qu'un morphème participiale : *V-do* (participe passif-parfait-passé). Ainsi, les formes en *V-nte* relèvent du lexique et non pas du paradigme flexionnel du verbe.

Certaines valeurs du participe présent latin ont été reprises par les formes en *V-ndo* (Penny 2014 : 268), qui malgré la désignation de ES. *gerundio* [gérondif] peuvent avoir des fonctions de nature participiale, comme nous avons signalé plus haut. Seulement, cette substitution n'est pas possible lorsque le participe figure en position adnominale (fonction épithète).

Leur emploi avec des caractéristiques propres au participe, c'est-à-dire des caractéristiques verbales, est rare, et les occurrences que l'on trouve dans l'histoire de la langue répondent à la restauration d'une syntaxe savante par imitation du latin qui resurgit, le phénomène manifestant une certaine constance dans la langue médiévale et classique (Alvar et Pottier 1983 : 252-3). Ils ne se seraient pas transmis par voie orale (Penny 2014 : 268), c'est-à-dire que les participes en *V-nte* avec une syntaxe et une sémantique verbales relèvent toujours de la langue écrite de certaines époques¹⁴⁰. Ainsi, les documents de l'ancienne langue montrent des formes de participe :

(79) ES. [...] todos eran creyentes que era transida. (*Libro de Apolonio*, XIII^e siècle)¹⁴¹
[litt. tous étaient croyant qu'elle était accablée]

Le XV^e siècle représente également une période de relatinisation de la syntaxe qui fournit de façon éphémère des exemples de participes verbaux (Lapesa [1981] 2008 : 233, 241). Dans tous les cas, la restriction à former des participes de ce type va croissant en diachronie, si bien que très peu de verbes forment aujourd'hui des participes présents (Gili

¹⁴⁰ Pour un inventaire et une analyse des formes participiales dans la tradition écrite espagnole, voir Alvar et Mariner (1959).

¹⁴¹ Exemple cité dans Lapesa ([1981] 2008 : 187).

Gaya 1961 : 203-4). Quoi qu'il en soit, il ne s'agit jamais de participes transitifs¹⁴². On peut les considérer comme des adjectifs déverbaux, et leur syntaxe s'explique toujours à partir des patrons syntaxiques des autres adjectifs espagnols : ES. *asistentes al acto* [assistants à l'acte], ES. *proveniente de otro lugar* [provenant d'un autre lieu] (Real Academia 2009 : 562).

Le sentiment des grammairiens de la Renaissance est que les formes en *V-nte* n'ont pas de pouvoir verbal en espagnol. La grammaire d'Elio Antonio de Nebrija (1492), signale que le participe est peu usité dans cette langue. La problématique du traitement de ces formes tourne dans la tradition hispanique autour de la question de pouvoir assigner une valeur véritablement participiale aux formes ou au contraire de classer celles-ci dans la partie du discours « nom » ou bien « (nom) adjectif ».

Face au problème de l'existence d'une seule forme participiale espagnol, celle en *V-do* (considéré comme un participe passé ou passif), les grammaires de l'espagnol proposeront, pour rendre la valeur des participes latins, des moyens de substitution, telles que les formes en *V-ndo* (aujourd'hui appelés gérondifs) et des périphrases en *QU+v*, c'est-à-dire au moyen d'une proposition relative fonctionnellement équivalente. Ainsi, Villalón dans les tableaux des conjugaisons, présente la forme « Participios del presente son. El que ama » (Villalón 1559 : [47]) [Participes du présent sont : celui qui aime]. Nous nous trouvons face un problème qui est propre aux modalités de la dimension historique de la grammatisation : la description du participe castillan est, dans ce texte, subsidiaire du traitement du participe latin, qui demande l'existence d'une case de ce type dans la classe.

La proximité entre une valeur de participe présent latin et le gérondif espagnol, que l'on retrouve dans certaines grammaires, est facile à comprendre au vu des frontières peu claires qui au niveau translinguistiques séparent les participes et les gérondifs sur le plan diachronique et fonctionnel.

Les formes en *V-nte* du portugais

Le portugais témoigne d'une évolution similaire à celle de l'espagnol en ce sens que les formes en *V-nte* provenant du participe latin en *V-nt-* tendent à fonctionner comme des adjectifs¹⁴³, mais ici comme dans les autres langues abordées, ces formes sont attestées dans des emplois qui montrent des propriétés syntaxiques verbales. En effet, Ali (1976) consigne les formes en *V-ante*, *V-ente* et *V-inte* dans les textes du XVI^e siècle, mais l'historien les considère des latinismes plutôt que d'un usage spontané de l'époque. Par exemple, dans *Os Lusíadas* (1572) de Luís de Camões on lit « Perlas ricas e imitantes a cor da Aurora » (*Lus.* 10, 102, *apud* Said Ali 1971 : 46) [Des perles riches et imitant la couleur de l'Aurore]. Cet emploi avec des propriétés verbales est rare dans les œuvres sans prétentions littéraires (narrations, descriptions et chroniques de la même époque). Said Ali (*ibid.*) en conclut qu'ils ne font pas partie du langage courant.

Cette description correspond à l'état de la langue lorsque la grammatisation du portugais s'amorce. Il est intéressant de noter que les grammaires de Fernão de Oliveira (*Grammatica da lingoagem portuguesa*, 1536) et de João de Barros (*Grammatica da lingua portuguesa* 1540) ne mentionnent pas l'existence d'un participe en *V-nte*, la seule forme de participe représentée dans ces œuvres étant celle en *V-do* (participe passif-passé).

¹⁴² D'ailleurs le critère sous-entendu ou explicite de la construction avec un régime direct reste un élément crucial dans la description grammaticale. Par exemple, il est avancé par la Real Academia (2009 : 562).

¹⁴³ Le portugais contemporain, au contraire, tend à réintroduire les formes en *V-nte* à valeur participiale.

Les problématiques liées au participe présent sont dans cette tradition, tout comme dans la tradition espagnole voisine, d'une part la question de la valeur à assigner aux mots en *V-nte* : et d'autre part, la question de la représentation de ces valeurs de participe latin qui manque d'un signifiant dans la langue vernaculaire : la périphrase en *qu+v* et les formes en *V-ndo*, les représentantes modernes du gérondif latin à l'ablatif.

2.2.4.2.2 Le participe présent homonyme d'autres classes : un morphème français *-ant* polyfonctionnel

Les problèmes du participe présent français diffèrent de ceux que l'on a rencontrés dans les autres langues romanes. D'une part, la situation est différente parce que cette langue conserve mieux les valeurs verbales des formes provenant de LAT. *V-nt-*, même si elles sont concernées par des contraintes syntaxiques, sémantiques et stylistiques. Il existe d'ailleurs une différence morphologique entre des formes en *V-ant* invariables lorsqu'elles ont une syntaxe de nature verbale et des formes en *V-ant* variables en genre et en nombre lorsqu'elles sont lexicalisées comme adjectifs déverbaux, en conformité avec la morphologie des adjectifs français. D'autre part, le morphème du participe est homonyme de celui du gérondif, ce dernier étant toutefois précédé régulièrement de la préposition FR. *en*.

Si en français moderne la morphologie est solidaire d'une distinction entre trois classes, le participe, l'adjectif et le gérondif, la situation en ancien et moyen français ne permet pas de décider facilement à quelle classe appartiennent les formes en *V-ant* que l'on retrouve dans les textes. La langue médiévale a hérité du latin deux morphèmes homonymes *-ant* pour tous les groupes de verbes, l'un provenant du participe actif latin du type LAT. *amans* (dont les formes à l'accusatif sont *-antem*, *-entem*, *-ientem*), l'autre étant une évolution du gérondif latin au cas ablatif comme dans LAT. *amando* (terminaisons latines *-ando*, *-endo*, *-iando*). Les témoignages écrits montrent que la distinction entre les deux classes n'est plus possible dans la langue ancienne du point de vue morphologique, car toutes les finales convergent vers une seule terminaison *-ant*.

En ce qui concerne la forme *V-ant* héritée du gérondif, elle n'est pas encore précédée systématiquement de la préposition *en* dans les stades les plus anciens (Martin et Wilmet 1980 : 216), la construction sans préposition s'étendant jusqu'au XVII^e siècle. En outre, les gérondifs peuvent varier en nombre depuis le moyen français, de telle sorte que la construction gérondive FR. *en V-ant(s)* est attestée (Martin et Wilmet 1980 : 217), et la variabilité restera possible jusqu'au XVI^e siècle (Ngyussaly 2000 : 47). En outre, l'analyse sémantique et syntaxique ne s'avère pas un critère valable, puisque le gérondif ne se construit pas obligatoirement en coréférence avec le sujet du verbe principal comme il le fait dans la norme actuelle (Martin et Wilmet 1980 : 217). C'est toujours le cas en français classique, dans lequel l'usage est encore très libre quant au support auquel se rattache le gérondif (Fournier 1998 : 293-5).

De même, les données sur le participe présent français sont instables : il conserve la variation en nombre mais reste une forme épïcène en ancien français. À partir du moyen français, on voit apparaître des formes féminines par analogie avec d'autres adjectifs qui retrouvent également une terminaison *-e*, qui n'évincent pas toutefois complètement la forme non marquée (morphème de genre zéro), surtout au pluriel (*-ans*). Il n'est donc pas aisé d'établir des limites claires du point de vue formel entre le participe (c'est-à-dire une

forme à l'emploi verbal) et la forme en *V-ant* pleinement adjectivale. Ainsi, « le critère de l'accord ne permet pas de distinguer formellement l'un ou l'autre emploi, puisque cette forme en *-ant*, qu'elle soit gérondif, participe ou adjectif est apte à le recevoir » (Buridant 2000 : 324). On pourrait dire que le continuum des emplois que l'on décerne entre les participes (*i.e.* verbes) et les adjectifs est matérialisé dans ce cas par l'unité du signifiant.

Quant à la référence, le participe en position détachée sans sujet exprimé peut référer à un élément antérieur dans le discours, et cela est encore valable au XVII^e siècle :

(80) FR. *Ils jettoient donc des arbres entier dans la mer avec toutes leurs branches [...] ils remettoient d'autres arbres qu'ils couvroient d'une terre grasse qui leur servoit de mortier, puis là-dessus entassant encore de ces mêmes choses, le tout venoit à se lier en un corps.* (Vaugelas, *Quinte-Curce* I, 349-350)¹⁴⁴

Dans l'extrait précédant le participe *entassant* n'est pas corréférentiel avec le sujet de la phrase (*le tout*) mais avec le sujet de la phrase précédente. Il y a également une marge de liberté en position détachée en fin de phrase, où le participe se trouve en corréférence avec un élément différent du sujet :

(81) FR. *Le Roi étonné de les voir aller à la mort si gayement, les fit ramener, & leur demanda d'où leur venoit ce transport de joye, voyant la mort devant leurs yeux.* (Vaugelas, *Quinte-Curce* II, 168)¹⁴⁵

Il s'agit d'un fait du français classique qui a duré jusqu'au XIX^e siècle (Combettes 1995). Cette relative liberté constructive du participe présent constitue ainsi un élément de confusion supplémentaire par rapport aux formes gérondivales pour lesquelles la règle de corréférence n'est pas encore fixée en français classique. Certes l'Académie française (dans ses *Remarques sur le Quinte-Curce de Vaugelas* 1719-1720) fait un effort de régulation, comme l'atteste la censure systématique des participes détachées de ce type (Ayres-Bennett et Caron 1996 : 43-44), dont les deux exemples cités ci-dessus¹⁴⁶, mais elle ne correspond aucunement à la pratique de l'époque. La règle mettra encore longtemps à s'installer dans l'usage.

Toutefois, il faut mettre l'accent sur le fait que des tendances vers la distinction du point de vue morphologique entre les trois classes sont déjà à l'œuvre en moyen français dans le sens d'une plus grande fréquence statistique de l'accord des formes en *V-ant* en emploi exclusivement adjectivale (y compris les formes analogiques du féminin en *-antes*) que pour les formes présentant une rection verbale (cf. Nguissaly 2000). De même les textes montreraient une fréquence déjà élevée (80 %) du gérondif avec préposition *en* à la même époque (*ibid.*).

Si tendance il y a, elle n'aboutira pas à une stabilisation formelle à la Renaissance. Aussi la morphologie des formes en *V-ant* reste-elle instable aux XVI^e et XVII^e siècles lorsque les premiers descripteurs ont entamé la grammatisation du français. En d'autres termes, leur activité sera contemporaine de l'évolution que connaît le XVII^e siècle dans

¹⁴⁴ Cité dans Ayres-Bennett et Caron (1996 : 43).

¹⁴⁵ Cité dans Ayres-Bennett et Caron (1996 : 44).

¹⁴⁶ Nous avons dénombré une quarantaine de remarques relatives à des participes présents « mal construits » dans les *Remarques* (édition d'Ayres-Bennett et Caron 1996).

le sens d'une « stabilisation, incomplète, des oppositions morphologiques qui sont celles du français moderne » (N. Fournier 1998 : 292). Cette évolution consiste pour le gérondif dans le rattachement définitif de la préposition *en* consignée finalement dans l'exigence de cette marque par l'Académie. Les *Remarques* sur le *Quinte-Curce* de Vaugelas, 1719-1720 constitue un document crucial dans la fixation de la norme¹⁴⁷. En effet, bien que le texte soit resté inédit jusqu'à la fin du XX^e siècle, les historiens admettent son importance régulatrice (Ayres-Bennett 1996 : 12-13).

Les « doctes » – Fournier (1998 : 293) mentionne Bouhours et Régnier-Desmarais – s'occupent également d'établir une règle de corréférence qui veut que le gérondif ait pour sujet implicite celui de la phrase : cette règle est fixée définitivement au XVIII^e siècle (Brunot 1966 : 1842, *in* N. Fournier 1998 : 293). Toutefois, il n'est pas difficile de trouver des exemples d'écrivains de toutes les époques contrevenant à cette règle (cf. Halmøy 2003 : 113-4). Par ailleurs, plusieurs configurations syntaxiques permettent « l'infraction » de la proposition normative, ce qui tendrait à montrer l'incertitude de cette dernière (*ibid.* : 109-123).

Quant aux participes présents (c'est-à-dire en emploi nettement verbal) indiquant un procès, les formes de féminin sont en recul au XVII^e siècle (celles des verbes transitifs perdent la variation en genre dans le premier quart du siècle, N. Fournier 1998 : 300), alors que les formes de pluriel en *-ants/-ans* alternent avec le participe invariable en *-ant*. La variation est définitivement considérée comme marque de l'adjectif verbale face au participe toujours invariable dans une décision de l'Académie française en 1679, rendue publique seulement au milieu du XVIII^e siècle¹⁴⁸ par l'abbé d'Olivet (1754 : 341-3).

Les faits du français apparaissent comme particulièrement suggestifs puisque trois classes qui nous intéressent du point de vue catégoriel dans cette étude se trouvent mêlées en diachronie et partant, dans l'histoire descriptive de la langue. En effet, l'opposition entre le participe et l'adjectif d'un côté, entre le participe et le gérondif de l'autre côté, soulèvent des interrogations sur la nature de ces classes en général et sur la façon dont la description grammaticale peut se saisir d'un problème catégoriel pour répondre à des données vacillantes dans l'usage.

147 « Remarques de l'Académie Française sur le *Quinte-Curce* de Vaugelas, commencés en 1723 <sic>. Les premiers feuillets, tant du premier tome que du second, ont été égarés », 2 vols (Paris, Archives de l'Institut de France). Le texte est édité par Ayres-Bennett et Caron (1996).

148 « Alors que la décision de l'Académie confirmant l'invariabilité des participes actifs présents en sa séance du 3 juin 1679 n'a été rendue publique qu'en 1754 dans les opuscules de l'abbé d'Olivet, la question sera reprise et débattue ultérieurement entre autres par la Harpe, Daru, Bertrand, Bescher, et Girault-Duvivier [...] » (Sarré 2000 : 44)

2.3

Synthèse

L'étude des formes non finies du verbe a été réalisée, dans un premier moment, à partir de questions générales qui permettent de délimiter l'objet. L'exposé a été consacré, dans un deuxième moment, à la description des types hybrides reconnaissables dans les langues romanes.

Dans la première partie, nous avons abordé trois points. Le premier point concerne la terminologie relative aux infinitifs, gérondifs et participes dans une sélection de travaux linguistiques. Nous avons observé que les termes les plus usités dans les métalangues analysées sont *modes* et *formes*. La caractérisation de ces deux types d'unités se fait selon deux procédés : 1) en les catégorisant comme des membres de la classe verbale dépourvus de propriétés grammaticales (*indéfini, non fini, non personnel, non flexionnel, etc.*) : 2) en mettant en relief la présence de traits d'autres classes, voire la conversion catégorielle (*nominal, hybride, mixte, transposé, dérivé, etc.*).

Cette dernière caractéristique a orienté notre étude vers l'analyse des propriétés verbales des formes non finies. Ainsi, le deuxième point traite en particulier trois propriétés grammaticales. En premier lieu, nous avons mentionné le mode, qui pose le problème d'une double utilisation dans le dispositif grammatical. En effet, le mode peut être défini en corrélation avec l'expression de la *modalité*, mais l'étiquette du *mode* a été souvent employée également comme une grille classificatoire et structurante pour toutes les formes verbales, quitte à qualifier de mode certaines classes, comme les formes non finies, où la présence même de la modalité pose problème. En deuxième lieu, nous avons traité la diathèse, qui est particulièrement problématique à l'égard de l'identification morphématique du passif, dans la mesure où l'unité « participe passif » sert elle-même à former la construction passive pour les formes finies du verbe et la voix passive des infinitifs et gérondifs. En troisième lieu, nous nous sommes intéressés à la valence verbale, plus précisément aux compléments que peuvent prendre les formes non finies. Certainement, la valence des verbes est distincte de celle des noms ou des adjectifs, mais des zones d'ambiguïté demeurent. De même, nous avons souhaité montrer l'intérêt de l'épaisseur historique de cette propriété, en ce sens que les termes de FR. *complément* et de FR. *régime*, chacun avec son histoire, ne conceptualisent pas la valence verbale de la même façon. En ce qui concerne le participe notamment, nous avons mis l'accent sur le rôle catégorisant qu'il joue dans les grammaires. Le régime est en effet un critère discriminatoire pour déterminer la nature verbale des formes.

Le troisième point sur la caractérisation générale des formes non personnelles du verbe aborde la question du rapport de ces formes avec les propositions subordonnées. C'est surtout l'optique syntaxique qui permet de mettre en parallèle les deux éléments, dans la mesure où les formes non finies peuvent être appréhendées comme des prédicats verbaux intégrés à une structure phrastique majeure. Il s'avère que formes non finies et

propositions subordonnées représentent deux options complémentaires dans les langues du monde. La relation peut être plus ou moins étroite en fonction de la langue étudiée. En dépit de leurs similarités (certains modèles proposent de voir entre les deux unités un continuum plutôt qu'une séparation tranchée), la distinction est possible sur la base d'une distinction formelle ainsi que de contraintes syntaxiques spécifiques à chaque langue.

La deuxième partie du chapitre est consacrée à la caractérisation des différents types de formes non personnelles du verbe. Nous avons exposés une critique préliminaire de deux manières de classer les formes en question, en nous appuyant sur des exemples de diverses langues. D'une part, nous avons examiné l'option de classification qui part des formes existantes dans une langue donnée. Sur ce point, le problème connexe à résoudre est la non correspondance entre signifiants et fonctions (par exemple, nous avons noté la plurifonctionnalité du morphème *V-ing* de l'anglais, ou au contraire la présence de plusieurs formes pour un type fonctionnel verbo-nominal en latin : *infinitif*, *supin* et *gérondif*). D'autre part, nous avons envisagé l'option consistant à conserver un étiquetage hérité d'une tradition métalinguistique, ce qui nécessite des mécanismes de réajustement local. Par exemple, nous avons évoqué la question du *participe actif* du grec moderne ou encore des *gérondifs* des langues romanes). Notre proposition enfin consiste à adopter un modèle susceptible de favoriser la comparaison de différentes langues. Ainsi, les types verbaux non finis peuvent être catégorisés selon qu'ils présentent des propriétés (formelles, fonctionnelles, sémantiques ou discursives) de nom (le type « infinitif »), d'adverbe (le type « gérondif ») et d'adjectif (le type « participe »). Ensuite, une étude particulière est consacrée à chaque classe, dans laquelle sont expliqués leur origine (dans les langues indo-européennes notamment) ainsi que les différents types que peut manifester chaque classe dans une pluralité de langues. Nous livrons à plusieurs reprises des remarques sur la diversité terminologique afin de tenter de démêler la confusion régnant dans différentes « traditions » grammaticales.

En ce qui concerne spécifiquement le participe, nous l'avons défini à partir de la coprésence, dans les mêmes formes, de propriétés verbales telles que le rôle prédicatif ou les types de complément qu'elles peuvent prendre, et de propriétés adjectivales (les fonctions syntaxiques dans la phrase et la morphologie). Du point de vue génétique, les participes sont également des adjectifs intégrés progressivement à la conjugaison d'un verbe. Du point de vue classificatoire, on peut s'interroger sur les sortes de participes que l'on doit distinguer. La typologie linguistique nous est venue en aide : il y a fondamentalement deux types bien représentés dans bon nombre de langues. Le français montre les deux groupes en question : ce sont d'un côté les formes telles que FR. *chanté*, *allé*, *fait*, *pris*, etc. : de l'autre côté les formes telles que FR. *chantant*, *allant*, *faisant*, *prenant*, etc.

Cependant la caractérisation de chacun des groupes participiaux pose des problèmes. Ainsi, on peut attribuer au premier type des traits tels que « passif », « parfait » ou « passé », dont nous avons examiné opportunément la pertinence. En particulier, le trait « passif » se révèle notoirement incertain en ce sens que la sémantique passive n'est pas manifeste dans tous les spécimens de la classe. Nous avons tenté de réduire les participes non passifs à d'autres classes, principalement grâce à l'hypothèse de l'inaccusativité, qui propose de catégoriser quelques participes comme inaccusatifs.

Le deuxième type de participe, que l'on peut catégoriser comme « actif » et « présent », soulève, dans les langues romanes, des problèmes relatifs aux frontières des

classes, dans la mesure où l'on peut constater deux faits saillants : d'une part, les formes de participes actifs sont devenues, dans une grande partie de la Romania, des adjectifs, montrant rarement des propriétés verbales : d'autre part, dans toutes les langues romanes, il y a des conflits fonctionnels, certes de nature très diverse, entre les participes actifs et les formes de gérondif.

Au terme de cette exploration des possibilités terminologiques et classificatoires des formes verbales non personnelles, nous disposons de deux outils solides. Nous avons réuni des éléments théoriques afin d'affronter de manière plus sûre la distinction des classes et l'attribution des propriétés grammaticales. Ces éléments doivent nous permettre, par ailleurs, de comprendre les faits que les grammairiens construisent. En outre, nous possédons à présent des étiquettes relativement stables et commensurables pour les classes et les propriétés : ce réglage servira à évaluer et à analyser aisément les propositions de désignations et de caractérisation de nos textes grammaticaux.

CHAPITRE

3

**PROBLÈMES DESCRIPTIFS
DANS LES LANGUES ROMANES :
CONSTRUCTIONS ABSOLUES
ET FORMES VERBALES
ANALYTIQUES**

Le chapitre précédent propose une catégorisation générale du participe, portant une attention tout particulière à la sous-classe des participes que l'on a caractérisée au moyen des étiquettes *passif*, *parfait* et *passé*, qui correspondent aux formes en *V-é* du français, celles terminées en *V-do* de l'espagnol et du portugais, et celles en *V-to* de l'italien, avec tous les allomorphes que ces terminaisons manifestent.

Or dans les grammaires du corpus d'étude, les grammairiens sont confrontés au problème de l'existence de formes participiales dont le comportement morpho-syntaxique et sémantique semble diverger de notre caractérisation générale en ce sens que leur nature adjectivale est ostensiblement compromise. Il s'agit des constructions avec participe absolu en italien et des formes analytiques du verbe qui à l'aide de l'auxiliaire FR. *avoir* ~ ES. *haber* ~ PT. *haver* ou *ter* ~ IT. *avere* et d'une forme participiale du type *V-é*, etc. constituent des tiroirs verbaux que l'on appelle communément les « temps composés ». Leur écart à l'égard du prototype de la classe « participe passif » est complexe mais l'on pourrait le résumer dans les caractéristiques suivantes : ces formes « participiales » sont souvent invariables et elles ne manifestent pas une diathèse « passive ». Cette simplification ne signifie pas que nous considérons les deux types de structures comme de nature équivalente. Leur réunion dans un même chapitre répond au fait que ces formes participiales fournissent l'occasion de réfléchir à la question de la catégorisation du participe dans les grammaires étudiées. En conséquence, quelques mises au point sont nécessaires afin de saisir les raisons qui, partant d'une description générale du fonctionnement des constructions absolues et surtout des temps composés, nous conduisent à considérer que la catégorisation de ces formations verbales est problématique.

L'étude d'un type de formes analytiques du verbe, les temps composés, constitue donc une introduction à la problématique centrale de la troisième partie de cette étude, dans laquelle nous nous intéresserons à la description des temps composés et surtout à la catégorisation du formant verbal en *V-é* qui s'associe à *avoir* et qui provient en diachronie d'un véritable participe (c'est-à-dire un mot avec des propriétés verbales et adjectivales).

Afin d'arriver à la problématisation de la nature participiale des formants verbaux des temps composés, il convient de fixer tout d'abord quels sont les fonctions que le participe doit pouvoir remplir en tant que classe syntaxiquement proche de l'adjectif (3.1.). Il est question ensuite des constructions absolues, une configuration syntaxique assez commune du participe dans les langues du monde, mais qui sont problématiques en italien par l'invariabilité de la forme en *V-to* (3.2.). Enfin, la partie la plus importante du chapitre est consacrée à l'étude des formes verbales analytiques, au cœur desquelles la construction *avoir* + *V-é* est décrite en approfondissant trois problèmes (3.3.), à savoir la catégorisation des items impliqués, la grammaticalisation à l'œuvre en diachronie et les différences de fonctionnement au sein des langues romanes.

3.1

Emplois prototypiques : les fonctions de l'adjectif

Au regard de la définition du participe que nous nous sommes donnée, cette classe présente des propriétés syntaxiques de l'adjectif ; plus précisément, le groupe syntaxique dont le participe est la tête présente les fonctions que l'on reconnaît à l'adjectif. Les exemples suivants en témoignent :

(1) FR. Cette Lettre *écrite* de Rome me fait souvenir de la mort du Cavalier Bernin, *arrivée* dans la mesme Ville le Jeudy 28. de Novembre. (*Mercuré galant*, janvier 1681, p.76-77)

(2) FR. Les Cometes ont leur cours aussi bien *reglé* que les autres Planetes, bien que la science de leurs mouvemens ne soit pas encor bien *établie*. (*Mercuré galant*, janvier 1681, p. 126)

L'exemple (1) montre le participe en fonction de modificateur adnominal, soit dans la nomenclature scolaire française en fonction d'« épithète », que le participe peut remplir à l'instar de l'adjectif comme une épithète liée (*écrite*) ou comme une épithète en apposition (*arrivée*). L'exemple (2) quant à lui montre la fonction d'attribut également caractéristique des adjectifs sous deux formes, soit conformant une prédication seconde dans *reglé*, c'est-à-dire un attribut du complément d'objet direct dans la grammaire scolaire française¹⁴⁹, soit comme un attribut du sujet dans le participe *établie*.

Le dernier exemple est par ailleurs intéressant en ce sens que le participe est en lien avec les verbes *avoir* et *être* et que les constructions *avoir* + participe et *être* + participe servent, dans d'autres contextes, à former des tiroirs verbaux de la voix active et de la voix passive respectivement. Les limites des interprétations de *établie*, soit comme un attribut soit comme formant de la voix passive, sont ténues et le contexte ne permet pas toujours de lever l'ambiguïté¹⁵⁰. Cependant la similarité entre la construction avec un participe fonctionnant comme prédicat, que l'exemple (2) FR. *Les planètes ont leur cours ... réglé* illustre, et la formation d'un temps conjugué avec FR. *avoir* (par exemple FR. *Les planètes ont réglé leur cours*) est également importante pour l'histoire des idées linguistiques dans la mesure où elles sont susceptibles de faire l'objet d'une comparaison chez quelques grammairiens qui

¹⁴⁹ Ainsi la grammaire scolaire espagnole ou italienne appelle cette fonction le ES./ IT. *complemento predicativo* ; on retrouve aussi tout simplement PT. *predicativo* en portugais. Nous précisons bien qu'il s'agit de la terminologie scolaire française, car nous sommes conscients de la spécificité de la diversité terminologique dans le vocabulaire grammatical, les termes FR. *épithète*, FR. *attribut*, FR. *prédicatif*, etc. ne désignant pas les mêmes fonctions dans d'autres traditions scolaires. Pour les fonctions de l'adjectif en particulier, voir Almeida et Maillard (2001).

¹⁵⁰ Par ailleurs, nous avons déjà évoqué la tentative, dans un certain nombre d'études linguistiques, de ramener les constructions passives au modèle de la phrase attributive sur la base d'une homonymie syntaxique. On se reportera à notre étude sur le trait « passif » et le trait « parfait » du participe (voir 2.2.4.1.1. et 2.2.4.1.2.).

cherchent précisément à dégager des différences formelles, sémantiques et syntaxiques entre les deux types.

Nous nous intéresserons peu aux fonctions de modificateur du nom et d'attribut du sujet propres aux participes, car les définitions des grammairiens, au moins en ce qui concerne la Renaissance, s'intéressent peu à ce type de facteurs syntaxiques pour définir la classe. En outre, la morphologie des langues romanes ne justifie pas non plus une problématisation de la distinction. À titre comparatif, on peut évoquer le russe, car dans cette langue l'on distingue formellement les deux types de fonctions dans la mesure où il existe une forme courte de certains adjectifs (en fait, un ancien nominatif), cette forme ne fonctionnant que comme l'attribut du sujet, distincte de la forme longue qui elle peut être jointe à un nom en fonction de modificateur. Ce type de configuration où l'adjectif a une forme spéciale pour le prédicat, ainsi que le caractère hybride du participe, ont favorisé, dans le débat des grammaires russes sur la nature de l'adjectif, le rapprochement de ce dernier au verbe dans la théorie linguistique du XIX^e siècle (Archaimbault 1992).

Toutefois la présente étude s'intéresse à des formes participiales s'éloignant de ce prototype adjectival à cause de leur fonctionnement morpho-syntaxique et du contenu sémantique qu'elles aident à constituer. On entend parler, comme il a été annoncé plus haut, des temps composés, mais aussi d'une configuration syntaxique telle que que les propositions participiales absolues de l'italien.

3.2

Constructions participiales absolues

Les constructions du participe en proposition absolue sont bien attestées en latin, connues sous l'appellation d'*ablatif absolu*¹⁵¹. Dans cette partie, nous cherchons principalement à approfondir la question du fonctionnement de ce type syntaxique en italien, parce que c'est dans la série des grammaires de l'italien que se développe à partir de la Renaissance un intérêt accusé pour ce phénomène. En effet, les grammairiens s'interrogent sur plusieurs points de nature hétérogène : quelle est la diathèse de ces formes, à quel cas faut-il mettre leur sujet, faut-il laisser le participe invariable ou au contraire l'accorder avec un substantif ou un pronom, faut-il sous-entendre un verbe auxiliaire ?

Notre étude partira, conformément au cadre que nous nous sommes fixé, d'une perspective romane. On assumera ici pour commencer la définition suivante énoncée dans la grammaire de Salvi et Renzi : « *Per costruzione participiale assoluta* intendiamo una frase che funge da proposizione subordinata avverbiale in cui la predicazione viene espressa da un participio » (Egerland 2010 : 882). La nature adverbiale d'une telle proposition

151 On atteste plus rarement le nominatif absolu.

est manifestement variée, suivant plusieurs valeurs sémantiques : temporelle, causale, concessive, conditionnelle, etc¹⁵². Ce rapprochement de la construction participiale avec la classe adverbiale suggère aussi une parenté avec les « gérondifs » ou ANG. *converbs* que nous avons présentés dans le chapitre précédent (2.2.2.). De fait, dans les langues romanes les formes en FR. *V-ant* ou en ES.-PT.-IT. *V-ndo* sont à même de remplir les mêmes fonctions. Certes, l'on pourrait trouver des différences au niveau typologique entre les participes absolus et les gérondifs, en ce sens que les premiers sont indépendants du point de vue syntaxique, sont fléchis à un cas non régi et ne dépendent pas du sujet de la phrase (Tikkanen 2001 : 1117). Mais ces caractéristiques ne sont pas absentes dans les gérondifs des langues romanes, dont les formes en *V-ndo* se substituent aux fonctions d'un participe actif en position absolue :

(3) ES. *Estando apercibiéndose ya todos para el viaje, dos masagetas o alanos, esperando en un molino que les moliesen un trigo, llegaron algunos almogávares a tratar con descompostura una mujer que estaba dentro a tomar la harina [...].* (Moncada 1623/1941 : 48) [nous soulignons]

[*litt.* Tous se préparant déjà pour le voyage et deux Massagètes ou deux Alains attendant dans un moulin qu'on leur moulût le blé, quelques Almogavres arrivèrent et commencèrent à traiter d'une manière désobligeante une femme qui prenait de la farine.]

[Alors que tous se préparaient déjà pour le voyage et que deux Massagètes ou deux Alains attendaient dans un moulin ...]

Cependant, nous nous intéresserons dans cette étude uniquement aux formes des participes passés ~ passifs dans ces langues, soit FR. *V-é*, ES.-PT. *V-do*, IT. *V-to*. Ce groupe de participes absolus ne sont possibles qu'avec des types de verbes bien délimités : les constructions en question sont formées uniquement par des verbes transitifs et par les verbes inaccusatifs, par exemple ES. *pasadas las diez de la mañana* [à dix heures du matin passées]¹⁵³. Ces conditions ne diffèrent pas de celles que nous avons signalées pour qu'une forme soit considérée comme un véritable participe. Legendre (*ibid.*) indique en outre que ces participes doivent provenir de verbes perfectifs.

L'observation antérieure nous conduit à en inférer que le sujet du participe est l'objet d'un verbe transitif ou le sujet d'un verbe inaccusatif (ou un objet profond dans la théorie inaccusative). On doit mentionner qu'en latin l'ablatif absolu peut se construire avec un verbe impersonnel ou avec un verbe sans sujet exprimé :

(4) LAT. *Aliquantisper pugnato, nihil promovet Poenus (Quadrigarius)*¹⁵⁴

[Comme on a combattu un certain temps, le Carthaginois ne progresse pas.]

Le tour d'ablatif absolu impersonnel est également fréquent en français classique pour le participe présent (Fournier 1998 : 307-8) :

152 En latin la construction absolue pouvait marquer la coloration sémantique du tour à l'ablatif grâce à l'emploi des prépositions, comme dans LAT. *ab urbe condita* [*litt.* « depuis la ville fondée »]. Le tour de type prépositionnel est encore fréquent en français classique : FR. « Depuis ma lettre écrite, j'ai vu les Grignans » (Sévigné, in Bonnard 1976 : 3937).

153 Voir Bosque (1989 : 170) pour l'espagnol, et Legendre (1989 : 119-136) pour le français.

154 Exemple cité par Bonnard (1976 : 3937).

(5) FR. Le monstre partit et quitta sa femme plus matin que de coutume : si bien qu'*y ayant* encore beaucoup de chemin à faire jusqu'à l'aurore, notre héroïne en acheva une partie en rêvant à la visite qu'elle était prête de recevoir. (La Fontaine, *Psych.* 418)¹⁵⁵

Par ailleurs, l'expression du sujet n'est pas forcément obligatoire dans la proposition absolue. Sur ce point, Legendre (1989) distingue dans son analyse les constructions avec leur propre sujet de celles avec un sujet coréférentiel avec le sujet de la phrase. Cependant, Salvi (1991 : 243-4) traite des exemples italiens des deux types sous la même terminologie : IT. *frasi subordinate al participio* [propositions subordonnées de participe].

Nous avons évoqué plus haut le fait que ces constructions expriment des contenus perfectifs. À ce sujet, elles sont fréquemment accompagnées de la locution adverbiale FR. *une fois*. Des adverbess équivalents du point de vue sémantique et fonctionnel existent dans toutes les langues romanes, par exemple IT. *appena, una volta*, ES. *una vez*. Ce type de locution est qualifié par Di Tullio (2008 : 114-116) d'« adverbess aspectuels ». Sur ce point, il est intéressant de noter qu'ils permettent à certains participes d'accéder à la sémantique nécessaire pour former des constructions absolues.

En italien, tout comme en espagnol et en portugais, le participe précède le nom ou le pronom sujet. Le français se distingue des autres langues romanes par un schéma justement inverse¹⁵⁶. La grammaticalité de la phrase demande en italien l'ordre participe - nom¹⁵⁷ :

(6) IT. (Appena) *Arrivata sua moglie*, Gianni cambiò atteggiamento.¹⁵⁸

[Une fois sa femme arrivée, Gianni changea d'attitude]

(7) IT. *(Appena) *Sua moglie arrivata*, Gianni cambiò atteggiamento.¹⁵⁹

[Une fois sa femme arrivée, Gianni changea d'attitude]

C'est un point important pour comprendre l'analyse que les grammairiens italiens de la Renaissance font des constructions absolues, dont le participe (souvent invariable dans la langue ancienne) se voit attribuer une diathèse active.

Les constructions absolues présentent deux grands types selon que le participe est passif ou actif. Le premier type est similaire aux constructions absolues des autres langues romanes. Elle est possible avec les verbes transitifs et avec les verbes sélectionnant l'auxiliaire IT. *essere* (inaccusatifs et réfléchis) :

(8) IT. *Partita Sandra*, Gianni si dedicò al suo lavoro.

[Sandra partie, Gianni se dédia à son travail]

(9) IT. *Una volta eletto*, il candidato deve trasferirsi a Roma.

[Une fois élu, le candidat doit s'installer à Rome]

155 Exemple cité par Nathalie Fournier (1998 : 308).

156 Cependant, l'ordre est libre en ancien et moyen français pour le participe passif : « Passé la mer Picrocholine, voicy Barberousse qui se rend esclave. » (Rabelais, *in* Bonnard 1976 : 3937).

157 Il y a des exceptions syntaxiques (apposition) et stylistiques (cf. Bertucelli 1991 : 600).

158 Exemple cité par Bertucelli (1991 : 599).

159 *Ibid.*

Avec les participes passifs des verbes transitifs, le sujet doit être en coréférence avec celui du verbe principal (Bertucelli 1991 : 596, Salvi 1991 : 227). Cette contrainte n'existait pas dans la langue médiévale (Egerland 2010 : 885). L'accord se fait toujours avec le sujet, comme dans les autres langues romanes, et cela depuis la langue ancienne (Salvi 2010 : 566-7). Mais il existe également en italien des constructions absolues où le participe reçoit une interprétation active et peut prendre une forme invariable (du type *V-to*). Cette forme apparaît toujours avec les verbes transitifs lorsqu'ils se construisent sans complément et avec les verbes intransitifs qui forment leurs temps composés avec *avere* :

(10) IT. Appena starnutito, Maria chiese scusa a tutti.

[Ayant éternué, Maria s'excusa auprès de tous.]

(11) IT. Appena mangiato, Maria andò al cinema.

[Ayant mangé, Maria alla au cinéma.]

Deux remarques sont nécessaires. Tout d'abord le sens « actif » de la proposition propre à la langue italienne est un cas inconnu des autres langues que nous analysons ici. La proposition se laisse traduire en français par le composé *ayant + V-é*. En ce sens, Rohlf (1969 : 118) fait l'hypothèse que ce type de constructions a une origine indépendante de l'ablatif absolu latin, puisqu'il s'agit de l'abréviation d'un « gérondif passé »¹⁶⁰, si bien que IT. *finito* est mis à la place de IT. *avendo finito* dans :

(12) IT. Finito la lettera, il segretario uscì. (Grossi)

[Une fois la lettre finie / ayant fini la lettre, le secrétaire sortit.]

Cela pourrait expliquer l'existence des constructions avec des verbes inergatifs, assez libres dans la langue ancienne, même avec le participe IT. *stato* (Egerland 2010 : 884) ; elles connaissent toutefois des restrictions importantes dans la langue moderne¹⁶¹.

Il y a enfin des exemples où le participe d'un verbe transitif se construit avec un complément. Ces participes sont considérés comme actifs dans la grammaire italienne contemporaine (dans laquelle le sens passif impose que le participe soit rapporté au sujet de la phrase) et ils admettent des constructions avec des clitiques :

(13) IT. *Finiti i compiti*, Nora andò a lavarsi / Una volta *finitili*, poté andare a dormire.¹⁶²

[Ayant fini ses devoirs, Nora alla se laver / Une fois qu'elle les a eu finis, elle a pu aller dormir.]

¹⁶⁰ Serianni (1988 : 406) écarte cette hypothèse en s'appuyant sur les données de la diachronie, dans la mesure où les formes composées du type *avendo + V-to* ne sont pas attestées dans les premiers stades de la langue, on peut conclure elles se sont formées plus tard. Pour approfondir la question, Poggiogalli (1999 : 279, n. 19) apporte une série de références bibliographiques des partisans et des opposants de l'hypothèse de l'ellipse de IT. *avendo*.

¹⁶¹ Selon Egerland (2010 : 884) cette restriction est liée au fait que les verbes inergatifs sont typiquement atéliques, alors que la construction absolue est réservée en italien moderne à des verbes téliques. C'est pourquoi, ils ne peuvent apparaître qu'avec des adverbes tels que *una volta* ou *appena* pour être grammaticaux : IT. *appena cenato, andremo al cinema* [Après avoir diné, nous irons au cinéma]. Sur les conditions liées au type de verbe, voir Bertucelli (1991 : 593-5).

¹⁶² Exemple cité par Salvi (1991 : 244).

Dans la langue médiévale (Salvi 2010 : 567-8), l'accord est facultatif dans ces participes en *V-to* actifs, même avec les clitiques. Les cas de non-accord deviennent fréquents à partir du XIV^e siècle. On peut ainsi trouver :

(14) IT. ...assali a [dopo] pochi giorni la casa di San Piero, et *vintola* per forza, sì tolse e rubò il vasellamento che vi trovò d'oro e d'argento... (*Cronica fiorentina*, p. 97-98)¹⁶³

Cependant, dans la langue contemporaine, l'accord se fait toujours avec le complément lorsque ce dernier est un clitique de 3^e personne ou un SN (*ibid.*), mais il peut rester invariable avec les autres clitiques :

(15) IT. Vedutoci / Vedutici, si allontanò in fretta.
[Nous ayant vus, il/elle s'est éloigné(e) à toute vitesse.]

Dans notre étude, nous nous intéresserons moins aux participes présents ~ actifs en position absolue, dans la mesure où c'est surtout les formes de participe passé absolues qui permettent une comparaison avec les temps composés. On peut noter tout de même qu'ils sont également touchés par un problème descriptif dès lors que les formes en *V-nte* provenant d'un verbe inaccusatif montrent un accord facultatif (Salvi 2010 : 567) :

(16) IT. ... presente gli altri huomini (*Compagnia di S.M. del Carmine*, p. 71).
[les autres hommes étant présents...]

Les constructions absolues de l'italien sont intéressantes à plusieurs égards. Elles illustrent une évolution différente du reste des langues que nous étudierons ici. Quoi qu'il soit l'origine des constructions absolues, on trouve à l'arrivée une forme invariable, ce qui a conduit les grammairiens à les considérer comme des formes abrégées de constructions avec un verbe auxiliaire IT. *avendo*. Cela constitue un point de ressemblance avec les temps composés de la voix active. Les grammairiens italiens de la Renaissance ne manquent pas de traiter la question de l'accord du participe en recourant à des exemples tant des propositions absolues que des temps composés. Mais leur traitement n'est pas épuisé avec l'étude des problèmes de l'accord, puisque les formes absolues invariables, dès lors qu'elles ressemblent aux participes des temps composés, semblent partager beaucoup plus avec ces derniers sur le plan sémantique (diathèse active et temps parfait) et syntaxique (transitivité).

163 Exemple cité par Salvi (2010).

3.3

Formes verbales analytiques

L'une des caractéristiques des formes participiales, ainsi que des autres formes non finies du verbe, est leur aptitude à s'associer à des verbes finis pour construire des formes complexes, la combinaison équivalant à des formes simples ou fléchies de la conjugaison en ce sens que ces composés verbaux, à un degré de grammaticalisation variable, servent à l'expression des catégories verbales telles que le temps, la modalité ou l'aspect. On peut regrouper dans cet ensemble une grande variété de périphrases verbales, mais ce sont la formation de la voix passive, et celle des temps composés de la voix active qui sont particulièrement centraux dans notre étude. Ces deux ensembles intègrent la flexion du verbe à proprement parler, en ce sens qu'ils constituent des tiroirs verbaux au même titre que les formes simples dans les grammaires d'usage. On pourrait objecter à cette caractérisation qu'elle laisse une place trop importante aux choix du grammairien dans l'établissement de ce que constitue un temps composé. Cette approche ouverte s'aligne sur la perspective de Squartini (1998), qui propose de voir dans la séparation entre les formes analytiques et les formes synthétiques une gradation scalaire. Ainsi, il met en exergue le fait que deux formes romanes provenant d'une construction avec LAT. *habere*, à savoir le futur du type FR. *aimerai* (*aimer* + *avoir*) et les composés du type FR. *j'ai aimé* présentent des degrés d'analyticités différents, le premier ayant progressé plus loin vers la nature synthétique. En outre, cela n'est pas un obstacle, pourrions-nous ajouter, pour que les grammairiens de la Renaissance ES1 Nebrija (1492), PT1 Barros (1540), IT11 Castelvetro (1563) identifient l'un et l'autre types comme des « circonlocutions », une notion sur laquelle la troisième partie de notre étude doit s'attarder. Par ailleurs, les périphrases verbales sont conçues par Squartini (1998 : 20 *sv.*) dans un axe de scalarité, ce dernier constituant une extension de la gradation entre formes synthétiques et analytiques.

Il nous intéresse en ce sens de laisser un certain degré de flou, la question de l'inventaire des formes qui appartiennent à la conjugaison représentant un point assez problématique du processus de grammatisation des langues vernaculaires à la Renaissance. Les concepts qui servent à penser les composés verbaux sont variables à cette époque, tout comme les formes qu'ils recouvrent.

En ce qui concerne la formation des temps composés, les ressemblances sont constantes dans les langues romanes. En effet elles se caractérisent par l'association d'un participe à *avoir* et dans certains cas à *être*. Dans ce chapitre nous nous servirons des mots latins ESSE et HABERE pour désigner les différents signifiants qui dans les langues romanes sont les équivalents d'*avoir* et *être* dans ces formations. Nous étudierons consécutivement les deux types d'auxiliarité avec une attention spéciale portée à HABERE + le formant verbal homonyme du participe.

3.3.1 La formation en ESSE + participe

La formation verbale analytique associant une forme participiale en FR. *V-é* / ES.-PT. *V-do* / IT. *V-to* et un verbe ESSE est plurifonctionnelle. Lorsque la forme du type en *V-é* est un « participe passif » (voir 2.2.4.1.1.), une telle association exprime la diathèse passive. Lorsque la structure est composée du participe que nous avons caractérisé comme « inaccusatif » (*ibid.*), la formation correspond à un tiroir verbal de la voix active, exprimant les mêmes valeurs temporelles ou autres que la formation en HABERE + FR. *V-é* / ES.-PT. *V-do* / IT. *V-to*. Voici de manière simplificatrice les trois types pour rappel :

- (17) FR. Dès son entrée, il est reconnu de tout le monde.
- (18) FR. Dès que la musique a commencé, elle est partie.
- (19) FR. Dès que la musique a commencé, elle a dansé.

Nous avons consacré une partie importante de notre étude au traitement du trait « passif » des participes dits passés (voir 2.2.4.1.1) ainsi qu'au rapport entre ledit participe et les constructions verbales passives dont il fait partie. Nous nous contenterons de rappeler à présent que les langues romanes ont transformé considérablement le moyen d'expression du passif d'origine latine, dans la mesure où la conjugaison du passif roman se fait à l'aide des participes, alors que le latin disposait des formes flexionnelles spécifiques pour certains tiroirs verbaux, comme dans LAT. *laudatur*, FR. *il/elle est loué(e)*, et que leur sémantique temporelle ne correspond pas à celle des formes analytiques latines, puisque ces dernières sont employées pour la conjugaison du thème verbale du perfectum (LAT. *laudatus est* [il a été loué]).

Quant à la structure qui exprime un temps équivalent à la formation romane avec HABERE, son extension n'est pas homogène au sein de la Romania. Elle existe en français et en italien, mais dans les langues de la Péninsule Ibérique (portugais, galicien, espagnol, catalan) cet auxiliaire a disparu à l'époque moderne, c'est-à-dire aux XVII^e et XVIII^e siècles (cf. *infra* 3.3.3.1. « Le choix de l'auxiliaire »).

La cadre théorique connu comme l'hypothèse inaccusative a postulé assez tôt une explication (Burzio 1986, Perlmutter 1989) pour le choix d'ESSE en italien (IT. *essere*) en isolant un type de verbes intransitifs, les ainsi nommés « inaccusatifs » (voir plus haut 2.2.4.1.1.), mais la systématisme du phénomène n'est pas garantie¹⁶⁴. Ainsi, en français, le critère n'a pas un grand pouvoir explicatif¹⁶⁵ dans la mesure où certains verbes inaccusatifs prennent l'auxiliaire HABERE, alors que seule une petite série de verbes de cette classe sélectionnent ESSE :

- (20) FR. Quelques spectateurs *sont arrivés* en retard à la représentation.
- (21) FR. Après l'orage, un arc-en-ciel *a surgi* éclatant à l'horizon.

L'origine de la formation en ESSE + participe est à trouver dans le prétérit latin des verbes déponents (et sémi-déponents), qui présentent des temps composés pour les

¹⁶⁴ De Toledo y Huerta (2002 : 258, n. 2) fait une synthèse raisonnée de quelques travaux qui tentent d'expliquer l'auxiliaire ESSE dans les langues romanes.

¹⁶⁵ Legendre et Sorace (2003 : 203, 211 *sv.*) parlent de « tests syntaxiques non fiables ».

formes de parfait : LAT. *natus est* [il est né], LAT. *mortuus est* [il est mort], LAT. *ausus est* [il a osé], LAT. *fisus est* [il a eu confiance]. La construction romane exprime dans un premier moment une valeur résultative¹⁶⁶, l'extension à des valeurs de passé étant advenue seulement plus tard.

Remarquons pour l'heure la diversité fonctionnelle de la construction ESSE + participe, puisqu'elle prend en charge, outre des emplois comme verbe copule + participe (FR. *elle est douée pour les mathématiques*), l'expression de la diathèse passive (FR. *elle a été félicitée pour sa performance*) et la formation des temps composés des verbes inaccusatifs (FR. *elle est partie*), mais aussi d'un groupe hétérogène, à savoir les constructions pronominales (FR. *elle s'est lavée*). Cette identité formelle est d'une grande importance pour certaines théories grammaticales qu'il nous sera donné d'analyser, dès lors qu'il est légitime de s'interroger si l'on doit assigner nécessairement à un type structurel (*i.e.* manifestant les mêmes morphèmes ou les mêmes classes grammaticales) une signification unifiée, quelle qu'elle soit.

3.3.2 La formation en HABERE + participe

Dans cette partie nous nous intéresserons à la description des temps composés formés avec des verbes du type HABERE. Il faut d'abord situer cette sorte de formation du point de vue typologique, ce qui nous mènera à nous interroger sur la nature des deux signifiants qui composent ces temps composés. Ensuite, nous aborderons la question de la grammaticalisation à l'œuvre dans l'histoire de ces formations romanes. Notre approche synthétique doit permettre de repérer des nœuds de complexité et de comprendre un bon nombre de phénomènes qui interpellent les grammairiens de la Renaissance.

3.3.2.1 Perspective typologique : un phénomène européen

L'expression des temps verbaux à l'aide d'un verbe auxiliaire et d'un participe n'est pas un phénomène exclusif des langues romanes. Ces auxiliaires romans sont le verbe *être* (que nous avons convenu de désigner comme ESSE) et le verbe *avoir* (ou HABERE). Les mêmes auxiliaires sont documentés dans d'autres langues européennes. Dans le cas de la construction des temps composés par l'association de HABERE + participe passé ~ passif ~ parfait, on reconnaît une formation rare en dehors des langues européennes, au point que l'on peut la qualifier d'une tendance typologique¹⁶⁷ de l'aire linguistique européenne

¹⁶⁶ Rohlfs (1969 : 121) parle de « l'inizio d'un nuovo stato, o la conclusione di un'azione » [le commencement d'un nouvel état ou la conclusion d'une action].

¹⁶⁷ Il existe un débat sur l'extension de la construction périphrastique par un phénomène d'emprunt du modèle de l'auxiliaire HABERE aux langues romanes par les langues germaniques. Cette thèse, défendue par Meillet (1917 : 129 et *sq.*) et rejetée par Benveniste (1964 : 205-7), a eu des partisans et plus récemment des détracteurs. Pour une argumentation contraire à cette idée, voir Larsson (2009 : 138-9), qui présente un état de la question actualisé. Du côté roman, on a défendu également la forte influence du grec parlé sur le latin à la fin de l'époque impériale (Cosieriu 1977).

(Camus Bergareche 2008 : 66)¹⁶⁸. Par ailleurs, l'existence même d'un verbe qui signifie la « possession » est un fait rare dans d'autres langues¹⁶⁹.

Certaines langues ne connaissent que des auxiliaires ESSE (langues slaves, celtes, finnoises), alors que d'autres présentent uniquement le type avec HABERE (l'albanais et le grec). Par contre le basque possède un système double : HABERE pour les verbes transitifs et ESSE pour les intransitifs¹⁷⁰. Trois systèmes sont ainsi présents sur le continent.

Cependant, le groupe des langues germaniques est intéressant puisque ces langues se répartissent en deux types, à l'instar du domaine linguistique roman. L'allemand, le néerlandais, le danois et le norvégien d'un côté possèdent deux verbes avec la distribution que l'on connaît (HABERE pour les verbes transitifs, ESSE pour les intransitifs¹⁷¹). L'anglais, l'islandais et le suédois de l'autre côté ont un auxiliaire unique, HABERE. Du point de vue diachronique, ce système est récent en suédois, qui employait ESSE pour les intransitifs (Dahl 1995 : 61, *in* Camus Bergareche 2008 : 67, Larsson 2009 : 233-296).

L'espace linguistique latin présente de même deux systèmes. Le français, l'occitan, l'italien, le sarde, le rhéto-roman connaissent deux auxiliaires. En revanche, HABERE s'est imposé comme auxiliaire unique des temps composés de la voix active dans les autres langues romanes : le portugais, le galicien, l'espagnol, le catalan, quelques dialectes italiens méridionaux (le sicilien, le calabrais) et le roumain.

Ce panorama des langues romanes est simplificateur, puisque il ne tient pas compte de la variation (voir Camus Bergareche 2008), qui se manifeste tout d'abord sur le plan diatopique. Par exemple, des parlers catalans (Îles Baléares) utilisent ESSE pour CAT. *venir* [venir] et CAT. *tornar* [retourner]. De même, dans le premier groupe des langues avec deux auxiliaires, cité plus haut, la frontière entre verbes transitifs et intransitifs varie en fonction des dialectes. Mais la variation existe également sur le plan diachronique puisque toutes les langues à un seul auxiliaire ont connu au Moyen Âge (sauf le roumain, pour lequel la documentation médiévale n'est pas suffisante) le système avec deux auxiliaires. Nous donnerons plus de détails ultérieurement (3.3.3.1.).

3.3.2.1.2 Le verbe auxiliaire HABERE

Le signifiant du verbe HABERE dans son emploi transitif, qui précède toujours sa grammaticalisation comme verbe auxiliaire, peut avoir des origines différentes. S'il y a une origine commune pour ce verbe dans les langues romanes et dans les langues germaniques, le grec a choisi une racine différente. En général, les langues indo-européennes ont innové dans la création d'un signifiant pour ce verbe (Chantraine 1968 : 392, 394).

¹⁶⁸ Benvenise (1964 : 205) signale un parfait en *dar-* « avoir » + participe en sogdien, ancienne langue indo-européenne du groupe iranien.

¹⁶⁹ On peut rappeler ici que Benveniste (1964 : 187-207) soutient que *avoir* est un « être-à » renversé. À cet égard, la création d'un verbe pour exprimer la possession a été signalée comme un phénomène « exotique » propre aux langues européennes (cf. les références signalées par Heine 1997b : 19). En fait il s'agit d'un des quatre schémas possibles pour l'expression de la possession, celui que Heine (*op. cit.*, 15) désigne comme ANG. *action schema* [modèle d'action]. Ce type se caractérise par le fait que le possesseur est encodé comme le sujet de la phrase et le possédé comme un objet (*op. cit.*, 19). Il existe dans les langues romanes et germaniques, mais pas dans les langues slaves, celtes ou finno-ougriennes. Freeze (2001 : 950) signale aussi le persan.

¹⁷⁰ Toutefois Bottineau (2006 : 34, n. 1) rejette l'assimilation des auxiliaires basques BS. *izun* et BS. *ukan* à des bases lexicales équivalentes à celles des verbes ESSE et HABERE.

¹⁷¹ Notons que le norvégien permet l'auxiliarité des intransitifs avec les deux verbes de façon indifférenciée.

Mais il faut surtout noter que les langues peuvent présenter plus d'un verbe pour former les temps composés. Ainsi, dans les langues germaniques, les temps composés peuvent se construire à l'aide d'un verbe signifiant « posséder » (*egha* en ancien scandinave, *eigan* en vieux haut allemand, *eigun* en francique) en parallèle avec les formes en *hav-/hab-* (Benveniste 1966 : 206-7, Larsson 2009 : 116-124). Dans les langues romanes, les descendants du LAT. *tenere* [tenir] ont remplacé dans certaines langues (portugais, espagnol, catalan, dialectes italiens méridionaux) le signifiant issus de LAT. *habere* dans son emploi transitif, mais ils montrent de même une tendance à devenir un verbe auxiliaire concurrent (Harre 1991, Squartini 1998). Ainsi, le portugais témoigne une réfection du paradigme verbal à partir de PT. *ter*, qui a fini par reléguer PT. *haver* à des emplois marqués (écrits et formels) dans la langue contemporaine :

(22) PT. *Tenho escrito bastantes poemas.*

Hei de escrever muitos mais. Naturalmente.

(Alberto Caeiro, *Poemas inconjuntos*)

[J'ai écrit beaucoup de poèmes. / Je dois en écrire encore davantage. Naturellement.]

Dans les autres langues qui ont adopté *TENERE* comme verbe transitif pour remplacer *HABERE*, il sert à la formation d'une périphrase résultative¹⁷², comme c'est le cas en espagnol. Si l'on peut lui créditer à la périphrase verbale de l'espagnol une ancienneté aussi importante qu'à la périphrase *ter* + participe du portugais¹⁷³, la construction espagnole n'a pas évincé les temps composés avec *HABERE*. Nous reviendrons plus loin sur la situation en espagnol.

3.3.2.1.2 La classe de la forme du verbe auxilié

En ce qui concerne le verbe lexical qui participe à la construction analytique avec *HABERE*, sa nature peut varier. Le verbe auxilié se présente majoritairement sous la forme d'un participe du type passé~passif~parfait, soit en français le type FR. *aimé, pris*, etc. que nous désignons schématiquement comme type en *V-é*. Il en est ainsi dans les langues romanes, dans les langues germaniques et en albanais. Il y a néanmoins trois exceptions dans l'ensemble européen : le basque, le suédois et le grec moderne, qui choisissent d'autres formes nominales du verbe. Ceci est surtout vrai du grec et du suédois. Quant à la situation du basque, la question sera mise à l'écart dans cette étude en raison de la difficulté d'attribuer des étiquettes convenables aux formes non finies de cette langue, la tradition descriptive ayant fait un usage des termes tels que « participe », « infinitif » et « gérondif » qui brouille les pistes (Bottineau 2006 : 37-41).

Les faits de langue du grec et du suédois en revanche nous intéressent dans la mesure où l'élément appartient à une sous-classe verbale de formes non finies, mais distinctes du participe.

¹⁷² Pour les dialectes du Sud de l'Italie voir Rohlf's (1969 : 126-7). Les valeurs sont hétérogènes dans la Péninsule Ibérique. Ainsi Squartini (1998 : 152-167) compare le portugais, l'espagnol standard, l'asturien, le galicien et le judéo-espagnol. Voir aussi, pour ces différentes variantes linguistiques, Harre (1991 : 144-167).

¹⁷³ Selon Guiter 1982 (in García Martín 2001 : 41)

Ainsi, le grec se sert, pour la formation des temps composés, d'anciennes formes d'infinitif figées dans cette fonction. En effet, la conjugaison du grec moderne ne connaît pas d'infinitif à proprement parler, si l'on s'en tient aux critères pour définir cette dans le chapitre précédent. Toutefois, la grammaire contemporaine de Triandafyllidis ([1946] 1996 : 308), un ouvrage de référence pour l'enseignement scolaire grec au XX^e siècle, emploie l'étiquette terminologique « infinitif » pour la forme verbale qui sert à construire les temps composés, sous deux types : « l'infinitif aoriste actif » et « l'infinitif aoriste passif ». Par exemple, si l'on ajoute un auxiliaire précédant « l'infinitif », ces formes sont :

(23) GR. έχει χάσει

/éxi xási/

[il/elle a perdu]

(24) GR. έχει χαθεί

/éxi xaθí/

[il/elle a été perdu(e)]

Le grec possède également une construction constituée d'un verbe HABERE et du participe passif parfait. Dans cette formation, plus rarement employée dans la langue contemporaine, le verbe doit être obligatoirement transitif (Iordanidou 1991 : 113) et le participe s'accorde toujours avec le complément direct, comme dans GR. τὴν ἔχω χαμένη [je l'ai perdue] (Mirabel 1983 : 126).

Du point de vue historiographique, on peut signaler que la première grammaire du grec moderne (Sophianos *ca* 1550) indique pour le parfait uniquement la forme avec le participe, alors que pour le plus-que-parfait l'auteur propose en plus la construction alternative HABERE + infinitif. Usuelle pour le plus-que-parfait depuis le XIV^e siècle, la nouvelle composition périphrastique ne s'impose pour le parfait qu'au XVI^e siècle (Tonnet 2011 : 174). La structure HABERE + infinitif était au Moyen Âge une périphrase de futur¹⁷⁴. Le changement de sémantique temporelle est digne d'être commenté :

Cette apparition tardive du parfait périphrastique avec l'infinitif nous semble liée à la très lente évolution du sens de l'infinitif. Tant que γράψει(v) signifiait « l'action d'écrire » (envisagée globalement, mais sans référence à sa réalisation), la locution ἔχω γράψει(v) βιβλίον voulait dire : « j'ai à écrire un livre », « j'écrirai un livre ». Quand το γράψει est devenu l'exact équivalent du substantif verbal, το γράψιμο, « le fait réalisé d'écrire, l'écriture », la locution en est venue à signifier, comme aujourd'hui, « j'ai à mon actif l'écriture d'un livre ». (Tonnet 2011 : 174-5).

La réanalyse sémantique de HABERE + infinitif qui est possiblement à la base de la constitution d'un temps composés s'appuie, dans la métaphore de Tonnet, dans la nature nominale de l'infinitif. Elle est donc très différente de la construction romane à l'aide d'un participe, qui a des propriétés adjectivales. L'autre formation périphrastique que connaît la langue grecque, à savoir HABERE + infinitif, présente donc une configuration syntaxique différente, peu exploitée en grec mais développée par les langues romanes. Le complément de HABERE est dans ce type secondaire une structure à deux membres : groupe nominal ou pronom + adjectif :

174 C'est également une périphrase infinitif + HABERE (LAT. *cantare habeo*, LAT. *dicere habeo*) qui a donné lieu au futur de création romane : (Lapesa 1981 : 75).

(25) GR.

a)	Έχω /éxo	χαμένη xaméni	τη μάχη ti máxi/	b)	Έχω /éxo	χάσει xási	τη μάχη ti máxi/
	1 ^e sg. présent	acc.sg. fém. part.passif	acc. sg. fém.		1 ^e sg. présent	infinitif aoriste	acc. sg. fém.
	HABERE	perdu	le combat		HABERE	avoir perdu	le combat

[j'ai perdu le combat]

Les deux possibilités nous fournissent autant d'exemples d'origine des temps composés : le verbe lexical se révèle à l'origine une forme verbo-nominale ou bien verbo-adjektivale. Le type illustré dans l'exemple a) montre un participe (forme verbo-adjektivale) qui fonctionne au départ comme un prédicat second de type attributif, de façon assez proche de la périphrase qui se trouve à l'origine de la formation romane. En revanche le type b) ressemble à certains égards – l'invariabilité et la sémantique active du formant verbal (ou infinitif) – aux formes du verbe auxilié des langues romanes¹⁷⁵. Ces interprétations nous seront utiles pour analyser les temps composés romans en diachronie aussi bien qu'en synchronie et, à terme, avec un type de recatégorisation du participe des temps composés proposé dans les grammaires de la Renaissance.

Quant au suédois, on trouve pour la formation des temps composés une forme que l'on appelle communément dans les grammaires de cette langue *LAT. supinum* [supin], apparentée au SD. *perfekt partisip* [participe parfait] (Larsson 2009), mais différente en ce que le dernier est variable :

(26) SD. Jag har skrivit ett brev.

[J'ai écrit une lettre]

(27) SD. Brevet blir skrivet av mig

[La lettre est écrite par moi]

En réalité, il n'y a qu'un groupe verbal (la conjugaison des verbes « forts ») qui distingue formellement le supin (par exemple SD. *skrivit*) du participe neutre (SD. *skrivet*), tandis que dans les autres conjugaisons les deux formes sont identiques (par exemple le supin SD. *arbetat* [travaillé] et le participe SD. *arbetad* (m.), *arbetade* (f.), *arbetat* (n.). Du point de vue diachronique, les terminaisons du supin et du participe neutre sont deux variantes dialectales du même morphème que la norme du suédois standard a fixé dans deux catégories différentes (Larsson 2009).

Les faits du suédois mettent en évidence que le formant verbal des temps composés, au terme du processus de grammaticalisation, peut prendre une autonomie assez grande des formes de la classe du participe à tel point qu'elles adoptent un morphème différent. Qui plus est, la distinction est en grande partie le produit d'une activité régulatrice (*i.e.* de standardisation de la langue) sur la base de considérations grammaticales. Sur le plan

175 Du point de vue sémantique, la périphrase verbale de l'exemple (25.a), implique, comme dans les périphrases verbales des langues romanes du type ES. *tener* + participe, que le sujet est spécialement affecté par le résultat de l'action. Voir plus loin le point 3.3.2.3.1.

épistémologique, l'option d'une distinction catégorielle (entre le *supin* et le *participe*), étayée sur une distinction morphématique pour certains verbes, appelle une réflexion sur le rôle de l'activité métalinguistique (et son histoire) et des données diachroniques dans la saisie des données. À titre provisoire, l'on peut sans doute affirmer que le *supin* suédois aussi bien que l'*infinitif* grec et le *participe* des temps composés des langues romanes sont des entités linguistiques fonctionnellement comparables, mais à l'évidence les étiquettes catégorielles qu'elles reçoivent ne sont pas constamment les mêmes. Quant au problème de l'homonymie (partielle) entre les FPTC et les participes dans les langues romanes, il nous reste encore des aspects à mentionner sur lesquels nous reviendrons plus loin.

3.3.2.1.3 À l'origine une périphrase de formation « récente »

La création d'un temps verbal périphrastique avec HABERE est, comme on a pu l'observer, un phénomène circonscrit dans l'espace. On peut fixer aussi quelques repères dans le temps. La genèse des temps composés s'est produite dans les langues indo-européennes dans des périodes historiques documentées. Le grec ancien, le latin d'époque classique et le gothique n'ont pas encore des tiroirs verbaux constitués de cette sorte.

Le grec développe ce type de construction au Moyen Âge, et le type alternatif HABERE + infinitif semble être encore plus récent (*cf. supra*).

Le domaine linguistique germanique offre, dans sa variété dialectale et sa chronologie, un modèle de formation intéressant en vue d'une comparaison avec l'évolution de certains aspects du latin et de la famille romane.

L'apparition de la structure HABERE + participe n'est pas simultanée dans toutes les langues germaniques. Ainsi, le gothique présente une construction de ce type, mais HABERE y est à analyser comme un verbe lexical et non comme un auxiliaire. Ce type de configuration syntaxique où le participe (provenant d'un verbe transitif) remplit un rôle prédicatif par rapport au nom aurait été à la base d'une réinterprétation ultérieure comme une structure tempo-aspectuelle.

En revanche, les dialectes scandinaves sont plus précoces. En effet, ils témoignent depuis les premiers textes runiques des Vikings un parfait périphrastique en HABERE + participe, même avec des verbes atéliques et avec des intransitifs (Larsson 2009 : 116-8). Il faut noter tout de même que l'emploi de ce tiroir verbal est, dans ces textes, moins fréquent que dans la langue contemporaine.

Le vieux haut allemand développe ce type de structure plus récemment, avec quelques occurrences depuis le IX^e siècle, lesquelles vont en augmentant au X^e siècle, même si leur emploi avec des verbes intransitifs reste encore exclu. À la même époque l'on trouve les premières attestations en vieil anglais, qui connaît des constructions avec des verbes intransitifs. La fréquence générale est assez basse encore vers l'an 1000 (Larsson 2009 : 118-123). Le développement du parfait avec *have* est surtout un phénomène de l'anglais moyen.

Le point de départ du développement dans ces langues est une structure avec HABERE et un participe passif en rapport prédicatif avec un nom. C'est pourquoi les premiers verbes sont transitifs. L'extension de la structure suppose un affaiblissement de la restriction au regard du type verbal du prédicat. Les intransitifs apparaissent plus tard et sont encore peu fréquents dans toutes ces langues entre le IX^e et le XI^e siècle¹⁷⁶.

176 Larsson (2009 : 134-136) avance des statistiques basées sur des textes de l'époque.

Nous reprendrons ultérieurement l'exemple des langues germaniques pour d'autres détails sur le patron d'évolution qu'elles représentent, en faveur d'une mise en parallèle fructueuse pour la compréhension du phénomène roman, sans chercher pour autant à établir des rapports d'influence.

Si l'on se tourne à présent vers le latin, il y a dans cette langue une construction de HABERE et le participe passif qui fonctionne comme une périphrase verbale à valeur résultative d'état acquis (Ernout et Thomas 1953 : 223, Touratier 1994 : 116, Lapesa 1981 : 75).

(28) LAT. Ad meam fidem, quam *habent spectatam iam et cognitam*, configiunt. (Cicéron, *Diu. Caec.* II)

[Ils ont recours à ma confiance, qu'ils ont déjà éprouvée et connue.]

(29) LAT. [...] *equitatum* [...] quem ex omni prouincia *coactum habebat* (César, *De bello gallico* I.15.1)

[la chevalerie... qu'il avait réunie de toutes les provinces]

Ces exemples avec pronominalisation des compléments à l'accusatif (*quam, quem*) mettent en évidence que le participe et le substantif auquel il se rapporte ne forment pas un seul syntagme ; au contraire, ils possèdent bien deux fonctions (deux compléments dépendant de LAT. *habere*), le participe se présentant comme un adjectif dans une relation prédicative l'égard du complément à l'accusatif. Une autre preuve en est que le participe peut apparaître au degré comparatif (Salvi 1987 : 226-227, in Carrasco 2008 : 14-15) :

(30) LAT. [...] *comitiorum dilaciones occupatiorem me habebant* (Célius à Cicéron, *Epistulae ad familiares* VIII.4.3)

[l'ajournement des comices me tenait plus occupé]

Dans la littérature sur la question on peut lire l'hypothèse qu'à partir d'un premier emploi de type possessif du verbe LAT. *habere* (par exemple, LAT. *habeo cultellum comparatum*, [j'ai un couteau acheté]) la périphrase aurait été transférée à d'autres verbes (Penny 1993 : §3.7.4.1). Quoiqu'il en soit, les sources latines montrent également que « [c]ette périphrase a d'abord été représentée surtout par les locutions LAT. *cognitum, compertum, exploratum, perspectum, persuasum (habeo)*, etc. » (Ernout et Thomas 1953 : 223). La sémantique de tels exemples – ce sont en l'occurrence des verbes d'expérience cognitive – est peu compatible avec celle de la possession.

Au niveau paradigmatique, l'on trouve en latin d'autres verbes susceptibles de former le même type de construction : LAT. *tenere* [tenir], LAT. *attinere* [garder, maintenir], LAT. *possidere* [posséder] :

(31) LAT. [...] ne P. Clodius [...] ui *oppressam ciuitatem teneret* (Cic., *Mil.* 38)

[pour que Clodius ne tienne pas la cité tyrannisée par la violence]¹⁷⁷

Ces verbes montrent que la périphrase verbale avec LAT. *habere* connaît d'autres possibilités, sans doute moins engagées dans le processus de fixation qui caractérise une forme verbale analytique.

177 Exemple et traduction cités par Touratier (1994 : 117).

La périphrase avec LAT. *habere* a été bien étudiée¹⁷⁸ ; on ne cherchera ici qu'à mettre en évidence deux points : d'une part, la nature participiale de la forme latine en *V-tum/V-tam* qui est à l'origine des temps composés des langues romanes ; d'autre part le rôle prédicatif de ce participe relativement à un pronom ou groupe nominal à l'accusatif, ce qui explique que le premier se mette au même cas que le dernier. Ceci reste toutefois à nuancer dès lors que la périphrase peut apparaître sans aucun nom accusatif manifeste et qu'alors la forme neutre *V-tum* est sélectionnée par défaut. Nous devons revenir sur ce point plus bas.

On peut faire ici une mise en parallèle entre les constructions en HABERE + participe du latin, des langues germaniques médiévales et du grec moderne, toutes caractérisées par une configuration syntaxique similaire en ce sens que la périphrase n'est possible dans un premier moment qu'avec des verbes transitifs, soit, pour être plus précis, avec des participes « passifs ».

3.3.2.3 D'un système à l'autre : la grammaticalisation de HABERE + participe

La construction latine que nous avons décrite est à l'origine de la formation des temps composés romans. Il est clair que la fonction que la structure acquiert dans les langues romanes est nettement différente de celle qu'elle avait en latin. À l'arrivée, la suite HABERE + participe représente un procédé morphologique pour la formation de quelques paradigmes de la conjugaison, de telle sorte que les nouveaux systèmes linguistiques disposent d'un nombre important de tiroirs verbaux formés à l'aide de verbes auxiliaires et de formes non finies.

Il s'agit d'un changement linguistique que l'on peut expliquer par un processus de grammaticalisation. Dans la définition de Kuryłowicz (1965), la grammaticalisation implique un déplacement de type catégoriel :

Grammaticalisation consists in the increase of the range of a morpheme advancing from a lexical to a grammatical or from a less grammatical to a more grammatical status, e.g. from a derivative formant to an inflectional one. (Kuryłowicz 1965 : 69)¹⁷⁹

La nature du changement, on le voit, est appréhendée de façon assez générale. Dans le cas des verbes auxiliaires, on peut constater un changement catégoriel (de verbe lexical à morphème grammatical). Si on regarde toute la construction, nous avons au départ (en latin) une structure syntaxique dans laquelle le participe est la prédication seconde d'un groupe nominal. En ce sens, la structure telle qu'elle est attestée en latin, a déjà un statut « grammatical », si l'on entend par là qu'il n'est pas purement lexical. Comment la périphrase verbale en est venue à se conformer comme un temps verbal ? Autrement dit, comment elle a avancé dans l'échelle de l'analyticité verbale selon le modèle que nous avons suivi pour la définition des temps composés¹⁸⁰ ?

Le terme de grammaticalisation désigne deux objets différents : « d'une part un processus et son résultat et d'autre part un cadre d'analyse, voire une théorie » (Prevost 2006). Nous nous intéresserons dans ce qui suit aux éléments qui ont à voir aux

¹⁷⁸ On peut consulter un état de la question dans García Martín (2001).

¹⁷⁹ Voir la traduction de l'extrait dans la section 1.2.3.2.

¹⁸⁰ Voir l'introduction de 3.3.

mécanismes et aux résultats du processus, dans le but de comprendre les facteurs qui ont permis l'émergence des temps composés.

Dans les travaux de Hoppert et Traugott (1993), l'un des mécanismes de base c'est la réanalyse. Il s'agit d'une réinterprétation de la structure qui n'entraîne pas forcément une modification dans la forme. La réanalyse se manifeste néanmoins par l'extension de la structure de « contextes discursifs très localisés » vers d'autres contextes moins « typés » (Prevost 2006 : § 8). Dans le cas des périphrases du type HABERE + participe, la structure est réanalysée comme un temps verbal. Dans cette ligne, Larsson (2009 : 425 *sv.*) parle, à l'égard des langues germaniques, d'une réanalyse comme « temps parfait » de la structure HABERE + participe résultatif¹⁸¹.

L'autre mécanisme fondamental dans la grammaticalisation c'est l'analogie. En ce sens, le latin connaît d'autres structures verbales formées à l'aide d'un participe qui auraient pu favoriser le processus analogique. Les formes en ESSE + participe des verbes déponents et du passif analytique¹⁸² offrent un modèle de formes verbales analytiques qui mettent à contribution un participe (Wanner 2001, Carrasco 2008b).

3.3.2.3.1 Réanalyse : questions de sémantique et de morpho-syntaxe

On avance souvent, parmi les caractéristiques de la grammaticalisation, la perte de contenu sémantique des éléments soumis à réanalyse (on parle également de « blanchiment ») ou tout au moins le passage à un niveau d'abstraction plus élevé.

Les historiens de la langue, nous l'avons signalé, évoquent pour le verbe LAT. *habere* le sens premier de « possession » qui s'efface progressivement dans les temps composés. Lorsqu'il devient auxiliaire, le verbe HABERE ne fournit plus d'informations lexicales mais grammaticales.

Il faut pointer également que les verbes susceptibles de grammaticalisation sont déjà au départ des verbes assez généraux et courants. Le verbe HABERE n'est pas différent à cet égard. Cependant on peut s'interroger pourquoi les temps composés se sont formés sur un verbe qui signifie précisément la « possession ». Comment a-t-on pu passer de cette signification à celle des catégories grammaticales propres à la flexion du verbe ?

Nous avons mentionné plus haut que l'existence d'un verbe pour exprimer la « possession » est un phénomène relativement peu fréquent dans les langues. Par conséquence, l'existence d'un auxiliaire avec cette sémantique ne l'est pas moins. Quel lien peut-on alors établir dans ces langues entre ces deux faits tout compte faits assez rares ? Benveniste (1966 : 186-207) s'est penché sur la question. L'explication réside, pour cet auteur, dans la conception de HABERE comme un verbe d'état. En effet, la création d'un signifiant verbal pour la possession n'est qu'une ressource parmi d'autres pour exprimer un rapport qui, dans d'autres langues revient au verbe *être*, par exemple le latin *mihi est liber* [le livre est à moi]. Ainsi, affirme-t-il, la possession n'est qu'un type de rapport existentiel – Benveniste le qualifie d'extrinsèque par opposition au rapport instauré par *être*, qui est lui intrinsèque –. Par ailleurs, dans de nombreuses constructions (du type « avoir faim », « avoir envie ») « avoir ne se réfère à un objet, mais seulement au sujet » (*op. cit.*, 198).

¹⁸¹ Elle emploie la désignation ANG. *resultant state participles*.

¹⁸² Le passif fait l'objet en latin tardif d'une réanalyse de la structure du passif : LAT. *laudatus sum* [j'ai été loué] acquiert le sens de « je suis loué », parce qu'il existe une forme concurrente LAT. *laudatus fui*.

D'un point de vue translinguistique, HABERE n'est qu'un type de copule qui lexicalise une fonction qui est de type locatif dans d'autres langues (Freeze 2001 : 950), comme l'analyse de Benveniste proposait déjà pour les langues indo-européennes. Ainsi, « J'avais une sœur » se dit en russe :

(32) RU. U menja byla sestra. (Freeze 2001 : 198)

Prép.-Pron.1^{sg}.GEN.-était-sœur

[*litt.* Dans moi était sœur]

En portugais on peut dire par exemple PT. *o menino tem fome* [le garçon a faim] aussi bien que PT. *o menino está com fome* [*litt.* le garçon est avec faim] (*ibid.*)

Par ailleurs, les types de possession, la notion entendue au sens large, sont variés dans les langues. Elle peut concerner par exemple des entités inaliénables (FR. *J'ai les yeux bleus*, FR. *j'ai deux sœurs*) avec une claire relation d'existence entre le possesseur et l'objet, et même des notions abstraites (FR. *Il n'a pas de pitié*) (Heine 1997b : 14-15)¹⁸³. En somme, la sémantique de HABERE est suffisamment abstraite pour qu'on puisse se débarrasser de la notion de possession *stricto sensu*.

Les verbes auxiliaires (des temps composés aussi bien que dans les périphrases verbales) sont toujours des verbes d'un sens très général. Or, les remarques précédentes pointent vers le fait que dans le cas de la grammaticalisation de HABERE, tout comme pour ESSE, on peut postuler une signification plus abstraite de rapport existentiel.

Il est aisé d'imaginer que HABERE puisse avancer dans le chemin de l'abstraction. C'est ainsi que Delport, refusant le « sens initial » de possession attribué à HABERE¹⁸⁴, explique le changement en ces termes :

C'est là qu'on peut supposer une évolution du verbe, de HABERE par conséquent, en direction d'un sémantisme plus abstrait, plus général, plus subduit. Une évolution par laquelle un verbe d'abord apte exclusivement à mettre en relation des êtres, des entités, devient capable d'appliquer la mise en relation à un être, d'une part, et à un procès, d'autre part, dira-t-on pour résumer schématiquement. (Delport 2004 : 64)

Il y a, dans cette perspective, un rapport entre le verbe HABERE et le procès qui n'est pas encore celui des temps composés. Même si l'on n'est pas dans une sémantique de la « possession », il s'agit d'une conception de HABERE comme élément extérieur au procès. Autrement dit, nous sommes encore en amont de la réanalyse.

En latin, la prédication instaurée par le participe en relation à un nom à l'accusatif exprime un procès – ou le résultat d'un procès – mais l'agent de celui-ci n'est pas obligatoirement le sujet de HABERE. Cependant, lorsque les deux verbes (*i.e.* de HABERE et de la forme participiale) ont le même sujet, on se trouve dans la voie vers une plus grande coalescence entre les deux formes, et on accède à l'interprétation de HABERE + participe comme une forme temporelle (Timberlake 1977).

Ces remarques sur le signifiant HABERE nous intéressent à un très haut degré d'un point de vue historiographique et épistémologique parce que les grammairiens peuvent réactiver dans leurs descriptions l'homonymie du signifiant du verbe transitif et du

¹⁸³ Une présentation de la typologie se trouve dans Heine (1997a).

¹⁸⁴ L'auteure (2004 : 52-3) part de postulats différents de Benveniste, dont elle critique la démarche onomasiologique qui consiste à partir du concept de possession pour arriver à déterminer son expression dans chaque langue.

verbe auxiliaire avec des motivations théoriques diverses. En effet, l'auxiliaire exhibe son origine lexicale et permet de remonter aisément à la genèse de l'association qui a abouti à la réinterprétation de la structure comme temps composé. Les verbes FR. *avoir*, IT. *avere*, ES. *haber*, PT. *haver* (mais aussi PT. *ter* et ES. *tener*) se donnent à lire comme verbes de la « possession ». Ainsi Benveniste, dans l'article déjà évoqué, mobilise cette composante sémantique de l'auxiliaire :

Que le parfait soit dans ces langues lié à l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir*, qu'il n'ait pas d'autre expression possible que *être* et *avoir* avec le participe passé du verbe, et que cette forme périphrastique constitue une conjugaison complète, c'est là un ensemble de traits qui éclairent la nature profonde du parfait. C'est une forme où la notion d'état, associée à celle de possession, est mise au compte de l'auteur de l'action ; le parfait présente l'auteur comme possesseur de l'accomplissement.

Le parfait est bien, notamment dans les langues indo-européennes, une forme d'état énonçant possession. (Benveniste 1966 : 200)

La décomposition du binôme induit une lecture de la sémantique temporelle comme l'acquisition d'une action : elle est exprimée comme la possession d'un « accomplissement » chez Benveniste, alors que Tonnet (*cf. supra*) suggère que *j'ai écrit* peut être compris comme « le fait réalisé d'écrire » associé à « j'ai ». Autrement dit, si l'on se fie à ce que le signifiant *avoir* traduit, on a affaire à un « état », ici présent, auquel en adosse un fait accompli, l'objet dont le sujet peut se prévaloir.

Ainsi, la décomposition des éléments est importante pour nous en raison de sa récurrence dans l'activité métalinguistique. C'est une des pistes explorées dans l'histoire de la description des formes verbales analytiques. Toutefois, cette lecture est loin d'être consensuelle, puisqu'elle irait à l'encontre de certaines caractéristiques du processus de fixation grammaticale. À cet égard, Dietrich (1983 : 82-83) propose comme critère de grammaticalisation le fait que la signification de l'ensemble ne peut pas être dérivée de la signification de chacun des éléments.

La grammaticalisation a impliqué également la tendance vers un ordre des mots régulier. Il s'aligne sur le nouvel ordre roman (S-V-O), la séquence des constituants devenant, dans les langues que nous étudions, HABERE + participe alors que l'objet est envoyé à l'extérieur de ce composé verbal. Néanmoins, la tendance se manifeste sur le long terme si bien qu'elle n'est pas acquise au Moyen Âge¹⁸⁵, comme dans l'exemple cité par Palsgrave :

(33) FR. Et eussiez vous ma mort iurée (Alain Chartier, XV^e siècle)¹⁸⁶

Cependant, la stabilisation de l'ordre syntagmatique n'est pas forcément requise pour parler de temps verbal. Intéressons-nous désormais aux critères de fixation de l'ordre auxiliaire – forme participiale comme condition d'une grammaticalisation avancée. À l'égard des temps composés, la linguistique hispanique se fonde sur des critères qui ne s'avèrent imputables qu'à l'espagnol, ou tout au plus aux langues ibéro-romanes. Ainsi, plusieurs auteurs (voir Company 1980, 1983, Carrasco 2008b) estiment qu'en espagnol il n'y a pas un haut degré de cohésion entre les deux unités avant le XV^e siècle, sur la

¹⁸⁵ Sur l'interpolation d'éléments entre l'auxiliaire et le participe en castillan médiéval et les théories contemporaines sur ce point, voir García Martín (2001 : 137-143).

¹⁸⁶ Exemple cité par Palsgrave (1530/1852 : 790).

base des propriétés du castillan médiéval qui cessent d'être valables à cette époque. En effet, la langue médiévale permet l'interpolation d'éléments entre l'auxiliaire et le participe, l'accord du participe avec le complément, un ordre non fixe entre l'auxiliaire et le participe, et le verbe *ES. haber* a des emplois transitifs avec une sémantique pleine alors qu'il restreindra son domaine à l'auxiliarité ultérieurement.

Cependant, quelques-unes de ces propriétés sont valables en français contemporain, quoiqu'elles connaissent des restrictions importantes. Par exemple, les deux premières propriétés sont réunies dans cet énoncé :

(34) FR. Il nous a apporté une quiche qu'il a passablement réussie.

Le français réalise l'accord du participe et permet l'insertion d'un adverbe. Cette dernière est une possibilité extrêmement rare en espagnol contemporain, une caractéristique qu'il partage avec le portugais et le catalan. Faut-il pour autant en conclure un moindre degré de grammaticalisation des temps composés du français ? Il serait trop hasardeux, nous semble-t-il, de soutenir un tel propos. Cependant nous souscrivons l'idée que la grammaticalisation a permis de lever l'ambiguïté entre une construction transitive d'une part et une construction analytique (périphrase résultative ou temps composé) d'autre part. Deux interprétations sont encore possibles en vieux castillan, comme dans les exemples de *Cantar de mio Cid* (ca. 1200) tirés de Macpherson (1964 : 246) :

(35) ES. la lança a quebrada.

[il a la lance brisée / il a brisé la lance.]

(36) ES. las armas avién presas.

[ils avaient les armes à la main / ils avaient pris les armes.]

En ce sens, tant le français que l'espagnol contemporains ne manquent pas de ressources pour distinguer les deux sens. Par ailleurs, les deux interprétations (syntaxiques et sémantiques) ne s'excluent pas forcément dans le texte médiéval cité. Qui plus est, il ne semble pas toujours judicieux de s'évertuer à distinguer des valeurs pour ce qu'une langue manifeste par les mêmes signes. Tout bien considéré, tel procédé ne révèle qu'un problème au regard de la traduction vers les langues modernes. Néanmoins, dans notre perspective d'historien la distinction entre deux lectures alternatives des énoncés de ce type peut-être un objet d'étude profitable, si elle est attestée dans les grammaires de la Renaissance, dans le but d'évaluer le degré de grammaticalisation acquis dans la représentation des descripteurs de l'époque. Ainsi, notre analyse restera spécialement attentive aux exemples d'une telle distinction dans la saisie du problème des temps composés, c'est-à-dire une approche qui oppose deux structures homonymes mais fonctionnellement différentes.

En matière de grammaticalisation, le processus peut commencer à partir de signes équivalents dans la même langue. En effet, nous avons mentionné qu'en espagnol, le verbe *ES. tener* a remplacé *ES. haber* dans l'emploi transitif mais la structure *tener* + participe ne s'est pas imposée comme configuration des temps composés. Cette dernière a avancé moins dans le processus d'analyticité que *ES. haber* + participe ; elle conforme une périphrase verbale. Ainsi, l'espagnol dispose d'une formation qui permet deux analyses :

(37) ES. Tengo la camisa lavada.

[j'ai la chemise lavée / j'ai déjà lavé la chemise]

Bien entendu, la double possibilité d'une structure HABERE + participe existe dans les autres langues romanes. L'intérêt de la périphrase verbale de l'espagnol réside dans le fait qu'elle reproduit les conditions propices au réanalyse qui est à la base de la périphrase latine avec *habere* + participe¹⁸⁷. Ces propriétés se manifestent dans l'exemple suivant :

(38) PT. Tengo escritos casi dos actos de mi obra. Se llama, que ya está bautizada, *El labrador de más aire*. (Miguel Hernández)¹⁸⁸

[J'ai (déjà) écrit presque deux actes de ma pièce. Elle s'appelle, car elle est déjà baptisée, *El labrador de más aire*.]

Sur le plan sémantique, la caractéristique de ce type de périphrases est leur capacité à exprimer l'aspect accompli et résultatif (Yllera 1999 : 3434). Sur le plan syntaxique, la tendance est forte à placer fréquemment le participe après le verbe ES. *tener*, ce qui assure leur coalescence. Quant au type de participes susceptibles d'apparaître dans la périphrase, il doit provenir d'un verbe transitif, et lorsque le complément direct est exprimé, le participe doit toujours s'accorder avec lui. Le critère essentiel pour que l'on puisse parler de périphrase verbale (mais non de construction attributive) est sans doute la coréférentialité du sujet de ES. *tener* et de l'agent du procès exprimé par le participe¹⁸⁹.

L'accord du participe étant une caractéristique fondamentale dans la langue standard, il n'est pas exempt d'exceptions, comme dans ES. *les tengo escrito largamente* [je leur ai écrit longuement], mais les contraintes sont importantes : il faut un verbe transitif mais le complément direct doit rester omis, bien que le complément indirect puisse être exprimé, comme dans l'exemple cité¹⁹⁰.

La construction en HABERE+ GN + participe des autres langues romanes peut inviter dans certains contextes à une lecture résultative en vertu de la sémantique des participes passifs~parfaits. Cette observation donne lieu de rapporter ici les constructions françaises avec *de* +adjectif/participe introduisant une prédication seconde, dont une des configurations fréquentes concerne le verbe FR. *avoir* + participe en V-é comme dans FR. *j'ai, pour l'instant, deux livres de lus*. Ces constructions avec le participe se différencient de celles avec un adjectif par plusieurs caractéristiques, comme le note Lagae (2008). Ainsi, le participe est formé de préférence à partir d'un verbe transitif direct. Au niveau sémantique, on tend à identifier les arguments externes d'*avoir* et du participe, et la construction « dénot[e] un état résultant de l'achèvement du procès » (*ibid.*, 99). Une différence sémantique éloigne ces constructions et les temps composés, comme l'illustre la confrontation entre les énoncés :

187 Les conditions ne sont pas exclusives de l'espagnol : Dietrich (1983 : 208) compare le latin classique *habere* + participe avec les constructions romanes des verbes PT. *ter*, ES. *tener* et CAT. *tenir* + participe, comme dans les exemples PT./ES./CAT. « *tenho escritos dois livros, tengo escritos dos libros, tinc escrits dos llibres* » (*ibid.*).

188 Dans une lettre du 12 juillet 1936 à Carlos Fenoll. Cité par Eutimio Martín (2010 : 442).

189 La périphrase verbale ES. *tener* + participe est bien étudiée dans la littérature linguistique. Les références consultées sont notamment Seifert (1930), Yllera (1980, 2000), Company (1983, 2006), Harre (1991), Squartini (1998), García Martín (2001), Delpont (2004), Carrasco Gutiérrez (2008) et Sanz Martín (2011).

190 Amador (1954) tire cette information de la grammaire d'Andrés Bello (1847).

(39) FR. J'ai écrit une lettre¹⁹¹.

(40) FR. J'ai une lettre d'écrite.

(41) FR. * J'ai eu une lettre d'écrite.

Comme on voit dans ces exemples seul le passé composé « permet d'exprimer un évènement localisé dans le passé » (Lagae 2008 : 99), une valeur sémantique interdite à la tournure avec *de* ; cette dernière ne partage avec le temps composé que la capacité à exprimer l'état résultant.

Ces propriétés caractéristiques de la syntaxe avec un participe en prédication seconde sont comparables dans les grands traits à la périphrase verbale de ES. *tener* + participe en *V-do*. Or les formations analytiques de l'espagnol sont intéressantes parce que l'on trouve deux signes *haber* et *tener* pour le verbe HABERE dont la distribution est singulière : le premier est un verbe auxiliaire, le second est un verbe lexical transitif et sert en même temps à exprimer un aspect résultatif lorsqu'il est associé à un participe.

Nous nous sommes occupé, dans cette section, de quelques problèmes sémantiques et syntaxiques. Étudions désormais dans quelle mesure la grammaticalisation implique que les deux formes (l'auxiliaire et l'autre formant verbal, *i.e.* la forme participiale) s'éloignent morphologiquement du verbe transitif et du participe respectivement.

3.3.2.3.2 La forme du verbe auxiliaire

Dans les processus de grammaticalisation, on assiste souvent à des phénomènes de réduction phonétique. Ainsi le verbe HABERE, dans un autre emploi d'auxiliaire en coalescence avec la forme de l'infinitif, a servi à former le futur et le conditionnel après fusion phonétique donnant lieu à de nouveaux morphèmes flexionnels (par exemple CANTARE HABĒTIS → *chanterez*) La perte d'autonomie phonétique et intonative de ces morphèmes grammaticaux issus des formes de HABERE est totale dans la création romane¹⁹².

En revanche, le phénomène est très différent dans les temps composés. L'auxiliaire subit certes une érosion phonétique (par exemple FR. *ai, as, a*, etc., IT. *ho, hai, ha*, etc.) À cet égard, le castillan médiéval dispose de formes réduites, propres à l'auxiliaire (pour les temps composés, mais aussi pour le futur) et des formes pleines pour le verbe ES. *haber* dans ses emplois transitifs. Penny (2014) va jusqu'à proposer deux paradigmes morphologiques :

¹⁹¹ Les exemples sont empruntés à Lagae (2008 : 98-9)

¹⁹² Le portugais mais aussi l'espagnol – ce dernier au moins jusqu'au XVII^e siècle – permettent la séparation des formes de futur et de conditionnel en deux entités pour interposer des pronoms clitiques obliques : ES. *besar te he* pour ES. *te besaré* ou *besaréte* [je t'embrasserai] (Lapesa [1981] 2014 : 331-3).

Tableau 3
**La double évolution du présent de l'indicatif de HABERE
 en ancien castillan (Penny 2014 : 224)**

Forme latine		Verbe lexical	Verbe auxiliaire
HABEŌ	→	(h)e	(h)e
HABĒS	→	aves	(h)as
HABET	→	ave	(h)a
HABĒMUS	→	avemos	(h)emos
HABĒTIS	→	avedes	(h)edes
HABENT	→	aven	(h)an

Les formes de l'auxiliaire (atones) subissent une réduction de matière phonique, alors que le verbe lexical résiste mieux. La tendance en cours au Moyen Âge va dans le sens d'un remplacement des formes pleines *aves, ave, aven*, etc. par les formes de l'auxiliaire, à commencer par la confusion, très tôt, de la 1^{ère} personne, les autres ayant une chronologie variable. En somme, on arrivera aussi en espagnol à une seule série de formes pour l'auxiliaire, alors que le verbe ES. *aver* (graphie médiévale), en tant que transitif, est définitivement remplacé par ES. *tener* au Siècle d'Or.

Mis à part des phénomènes de concurrence comme celui que l'on vient de décrire, les langues modernes ne distinguent pas formellement entre les deux emplois. Cela est dû peut-être au fait que la fixation en tant qu'éléments antéposés se prêtait moins facilement à la fusion, alors que cette dernière est favorisée dans le futur et le conditionnel par la postposition de HABERE car il est interprété comme un morphème flexionnel par analogie avec d'autres tiroirs verbaux, le latin et les langues romanes préférant marquer l'information grammaticale du verbe par des terminaisons.

3.3.2.3.3 La morphologie du participe et problèmes de catégorisation

Toutes les données indiquent que le verbe HABERE des langues romanes montre en sa qualité d'auxiliaire une grande stabilité du point de vue morphologique ; il reste identique au verbe HABERE lexical et transitif en italien et en français. En revanche, ce dernier peut être remplacé dans d'autres langues : l'espagnol et le portugais sélectionnent pour l'emploi transitif un autre verbe (ES. *tener*, PT. *ter*).

L'autre signifiant du tandem, la forme du participe, garde donc son autonomie comme mot. Il est plus résistant à l'érosion phonétique par sa nature tonique (*i.e.* sa prééminence sur HABERE) et du fait de constituer le receptacle du contenu sémantique lexical du verbe.

La fixation des formes participiales en coalescence avec HABERE n'a pas entraîné des évolutions phonétiques substantiellement différentes pour ces éléments de celles subies par les participes : on dira FR. *j'ai chanté un air d'opéra* et FR. *un air d'opéra chanté avec sensibilité*.

Le morphème latin *-to-* (accusatif féminin *-ta(m)*, masculin et neutre *-tu(m)*) qui a donné lieu aux terminaisons des participes dans les langues romanes s'est fixé dans une seule forme qui coïncide avec celle du participe au masculin singulier : ES. *yo he cantado* [j'ai chanté]. En latin, où le participe de la périphrase se met à l'accusatif en concordance

avec un élément nominal, c'est la terminaison du neutre singulier qui est choisie lorsqu'il n'y a pas de complément direct dans la construction ou lorsque celui-ci est de nature infinitive ou réfère à un contenu propositionnel¹⁹³.

Le participe dans sa forme neutre du singulier se fige comme forme invariable dans les temps composés dans l'espace linguistique roman. Le déclin de la flexion casuelle a pu jouer un rôle important dans l'installation d'une forme non marquée (Carrasco 2008a). Dû à son évolution, cette forme peut évidemment être représentée par des allomorphes de la base verbale (par exemple ES. *hacer, hecho*). En cela, les langues romanes perpétuent un phénomène attesté en latin, où le thème verbal du supin (homonyme du participe) se distingue souvent des autres thèmes (LAT. *premo, pressi, pressum* [presser]).

Il y a en revanche des réfections analogiques pour les formes participiales des temps composés ; par exemple, FR. *tordre*, qui connaît les participes FR. *tors(e)* et FR. *tort(e)* a produit une nouvelle forme FR. *tordu(e)*, qui sert de participe et d'élément formant les temps composés, alors que les autres formes se sont conservées comme adjectifs et substantifs. On peut en inférer que l'adscription au paradigme verbal est d'une importance au moins égale dans les formes en V-é des temps composés et dans les participes. C'est dans les deux cas un argument pour soutenir que le rapport de ces formes aux verbes n'est pas de nature dérivationnelle mais flexionnelle.

Ces éléments nous conduisent à nous interroger sur la structure morphématique du participe. La segmentation des terminaisons du participe espagnol proposée par Di Tullio (2008 :100) suggère trois types de configurations qui prennent en compte le phénomène de lexicalisation des adjectifs. Nous reprenons les exemples de l'auteure pour les trois classes qu'elle propose :

PARTICIPE	[ORDENA-D-AS]	ES. Las carpetas (fueron) ordenadas alfabéticamente [Les dossiers (furent) classés alfabétiquement]
PARTICIPE INVARIABLE	[ORDENA-DO]	ES. Ya han ordenado las carpetas [Ils/elles ont déjà classé les dossiers]
ADJECTIF HOMONYME	[ORDENAD-A]	ES. Una persona muy ordenada [Une personne très ordonnée]

Ce tableau se prête à l'interprétation suivante. Comme on peut l'observer, l'adjectif d'origine participiale aboutit à une lexicalisation complète dans laquelle *-d-* n'est plus ressenti comme un morphème verbal. Sa présence ne permet pas d'accéder au procès (ou les issues de celui-ci) encodé dans le participe : caractère passif et aspect parfait. En ce qui concerne le participe invariable des temps composés, le morphème flexif *-do* ne peut pas être décomposé car /o/ n'est plus analysable comme marque de masculin singulier – ou du neutre latin en diachronie –, alors qu'il est tout à fait légitime de parler de flexion de type adjectival dans les véritables participes, dont la séquence morphémique *-d-o/a-(s)*

193 Voici quelques exemples extraits de García Martín (2001 : 31) : LAT. « Quam cum ita sint, de Caesare satis hoc tempore dictum habebō » (Cicéron, *Philippicae*, 5, 52, 1) [Cela posé, j'ai assez parlé au sujet de César pour l'heure] LAT. « Rogatus eras, ne referres ; cur in adversariis scriptum habebas ? » (Cicéron, *Pro Quinto Roscio Comoedo*, 3, 9) [Tu avais été prié de ne pas le rapporter, pourquoi le gardais-tu écrit dans tes brouillons ?], LAT. « Promissum enim habemus nihil sine eius consilio agere » (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, IX, 16). [En effet, nous avons promis de ne rien entreprendre sans lui en demander son avis]. Nous traduisons.

installe le participe dans la sphère verbale pour ensuite lui donner, à l'extérieur de la structure formelle du verbe, des marques d'adjectif.

Ces considérations d'ordre morphologique sont évidemment en consonance avec la distinction entre trois ensembles de formes participiales : le véritable participe, le formant verbal de l'auxilié dans les temps composés et l'adjectif verbal. Notre effort va dans le sens d'une caractérisation différenciée, autant que les données nous le permettent, puisque notre postulat est que l'hybridation peut être délimitée à l'aide des critères qui réduisent considérablement les occurrences d'ambiguïté, même si des zones d'entre-deux subsistent dans certains cas. Faut-il dans ces circonstances assumer la polycatégorisation ? À défaut d'une classification tripartite, l'on ne dispose que d'un terme de « participe » bien commode pour désigner des mots qui présentent une homonymie partielle, mais il subsume sous une étiquette des formes présentant des propriétés raisonnablement différentes.

La question de la polycatégorisation des formes participiales touche le cœur du problème de la distinction entre classes. En effet, il ne manque pas des propositions de catégorisation nettement distinctes des participes et des formes auxiliées des temps composés, comme nous aurons l'occasion de le voir dans l'histoire de la grammaire, à commencer dans la tradition hispanique par Antonio de Nebrija (1492) qui les considère comme deux classes de nature distincte. Dans son étude sur *tener* et *haber*, Delpont (2004 : 89-91) se met sous l'autorité de Nebrija pour proposer à son tour une opposition catégorielle entre FR. *participe* (i.e. la forme du verbe auxilié) et ce qu'elle désigne comme FR. *adjectif participial* (ce que nous désignons dans ce travail par le terme de *participe*). Seul le premier (par exemple dans ES. *he cantado* [j'ai chanté]) constitue une « forme pleinement verbale » (p. 90). L'auteure s'appuie sur des critères distributionnels et sémantiques¹⁹⁴, mais aussi morphologiques : le FR. *participe* n'a pas de « marques formelles du nominal » parce que c'est une véritable forme verbale. L'invariabilité du participe espagnol, soit sa perte de flexion adjectivale, constitue ainsi un argument en faveur du rapprochement avec le verbe.

Toutefois il peut exister des frontières plus accusées que l'invariabilité, assises toujours sur des critères morphologiques, entre les catégories du participe, les formes en *V-é* associées à HABERE, et les adjectifs d'origine verbale.

Il doit être rappelé ici le cas du supin suédois (cf. *supra*). En effet, dans cette langue, on est à même de distinguer par des moyens morphologiques entre les participes et le formant verbal des temps composés. Cette distinction est néanmoins limitée à un seul groupe de la conjugaison de cette langue. Toujours dans la famille germanique, l'anglais présente un cas intéressant de doubles participes pour certaines bases verbales qui se distinguent du point de vue morphologique, sémantique et distributionnel. Soit des items tels que¹⁹⁵ :

¹⁹⁴ Alors que le *participe* des temps composés exprime un « procès à l'état achevé », l'*adjectif participial* dénote ce même « événement éteint, à l'état achevé » en tant que « propriété ».

¹⁹⁵ La plupart des exemples sont tirés d'Embick (2004 : 358), cité par Arche *et al.* (2014 : 107).

Verbe	Participe A	Participe B	Traduction française
open	open	open- <i>ed</i>	« ouvert »
bless	bless- <i>ed</i> [ˈblesɪd]	bless- <i>ed</i> [blest]	« béni »
rot	rott- <i>en</i>	rott- <i>ed</i>	« pourri »
shave	shav- <i>en</i>	shav- <i>ed</i>	« rasé »
sink	sunk- <i>en</i>	sunk	« coulé »
empty	empty	empti- <i>ed</i>	« vide » / « vidé »
prove	prov- <i>en</i>	prov- <i>ed</i>	« prouvé »
melt	molt- <i>en</i>	melt- <i>ed</i>	« fondu »

Sur le plan morphologique, les formes participiales de la série A sont des formes irrégulières (la désinence est zéro ou un morphème *-en* qui n'est plus productif pour de nouveaux verbes dans la langue contemporaine) alors que la série B montre, dans quasi tous les cas, le morphème *-ed* des verbes réguliers. La dualité formelle est dans une forte corrélation avec une différenciation fondée sur la sémantique. En effet, la colonne B montre des formes qui invitent à une lecture aspectuelle en tant que participes exprimant un état résultant d'un évènement antérieur ; alors que cette interprétation est interdite par les formes de A, purement statives. Plusieurs tests servent à vérifier ce trait sémantique, comme le fait qu'elles n'acceptent pas certains adverbes de manière qui caractérisent l'évènement :

(42) ANG. The package remained carefully opened.

(43) ANG. * The package remained carefully open.¹⁹⁶

[Le colis resta soigneusement ouvert.]

Cela nous permet de rapprocher les participes de B du sous-ensemble des participes parfaits que nous avons décrits dans le chapitre précédent. Le caractère « résultant » est en effet propre à bon nombre de participes passifs et inaccusatifs. Par contre, les autres formes d'origine participiale (colonne A) ont une sémantique prototypiquement adjectivale, comme dans ANG. *The door is open* [la porte est ouverte].

Par ailleurs, ce sont les formes régulières (colonne B) qui servent à former les temps composés de façon exclusive ou prépondérante : ANG. *the apples have rotted* [les pommes ont pourri] mais ANG. *the apples are rotten* [les pommes sont pourries], ANG. *the rotten apples* [les pommes pourries].

En somme, le participe des temps composés ou participe auxiliaire et le participe tout court sont liés sémantiquement et formellement. La réfection analogique concerne tous les deux tandis que les adjectifs homonymes ont plus d'autonomie à cet égard. S'il semble exister d'une manière générale une proximité, dans le continuum catégoriel entre les formes auxiliées et le participe, le rapport se distend au contraire entre ces formes auxiliées et les adjectifs homonymes. Les données morphologiques de l'anglais peuvent venir en appui de cette hypothèse.

196 Exemple cité par Arche *et al.* 2014 : 108.

L'investigation conduite précédemment délimite la catégorie du participe auxilié par un versant (on a creusé l'écart avec l'une des classes, *i.e.* les adjectifs verbaux), mais la question subsiste toujours de savoir s'il est possible d'établir des distinctions formelles entre les participes et les formes auxiliées des temps composés. Or cette distinction intéresse spécialement la grammaire de l'espagnol et du portugais, puisque certains verbes disposent de deux formes participiales auxquelles correspondent une distribution du type :

(44) ES. He imprimido el formulario.

[J'ai imprimé le formulaire.]

(45) ES. un libro impreso a todo color.

[un livre imprimé tout en couleurs]

Tant en espagnol qu'en portugais, la forme régulière est préconisée dans les grammaires pour la formation des temps composés, alors que la forme irrégulière devrait être réservée à la classe du participe proprement dit. Les grammaires du portugais ajoutent également que la seconde forme sert à la formation du passif (Mateus *et al.* 2003). Aussi l'ensemble des participes forts ou irréguliers est hétérogène dans ces langues : certains sont devenus des adjectifs ou des noms et se distinguent clairement des formes des temps composés (ES. *absorto/absorbido* [absorbé]), d'autres, peu nombreux, servent à la formation des temps composés sans opposition en synchronie (ES. *roto* [cassé]), enfin un nombre également réduit de participes concurrencent des formes irrégulières dans cette fonction. Lorsqu'il y a deux formes en lice (ES. *impreso/imprimido* [imprimé], PT. *impresso/imprimido* [imprimé] ES. *frito/freído* [frit], PT. *pago/pagado* [payé]) les données de l'oral sont très fluctuantes dans les deux langues et s'accommodent mal de la « règle » des grammaires¹⁹⁷. L'étude des propriétés des participes irréguliers de ces langues dépasse les limites de ce bref exposé¹⁹⁸, mais il faut signaler comme fait intéressant l'effort pour séparer deux fonctionnements des formes en *V-do* dans la tradition grammaticale, qui ne va pas sans rappeler la normalisation d'une forme de participe invariable distincte dans la langue suédoise standardisée.

En définitive, deux points peuvent faire l'objet d'une étude sur les doubles participes. Certes on doit constater la tendance vers la sélection des formes régulières au détriment des participes forts pour la formation des temps composés, plus accusée dans les langues ibéro-romanes qu'ailleurs dans l'espace roman¹⁹⁹. Mais on peut de même s'interroger sur le rôle régulateur des grammairiens de l'espagnol et du portugais à cet égard, lesquels dès

¹⁹⁷ Une étude intéressante sur la généralisation des formes irrégulières en portugais contemporain se trouve dans Barros (2002).

¹⁹⁸ On peut consulter pour les doubles participes de l'espagnol Bosque (1990, 1999), Di Tullio (2008), González Pérez (2008) et Toledo (2013).

¹⁹⁹ L'italien connaît aussi des doubles participes pour la conjugaison : IT. *perduto/perso*, IT. *veduto/visto*. En outre, la langue italienne médiévale manifeste une extension des participes tronqués ou irréguliers de la première conjugaison, dont certains sont tombés en désuétude tels que IT. *cerco* (*cercato*), IT. *compro* (*comprato*), IT. *mostro* (*mostrato*) (Serrianni 1988 : 420) alors que d'autres subsistent comme adjectifs, distincts des participes : IT. *colmo/colmato*, IT. *domo/domato*, IT. *guasto/guastato*. Le problème de la catégorisation existait dans les textes poétiques médiévaux étant donné que la forme « tronquée » ou sans suffixe peut entrer dans la composition des temps verbaux (*ibid.*, 407). Les grammairiens de la Renaissance sont très attentifs à la diversité morphologique en poésie qu'ils inventorient opportunément (IT3 Bembo (1525), IT10 San Martino (1555), IT12 Salviati (ca. 1575) et IT13 Ruscelli (1581) présentent des remarques à ce propos). Mais là le problème semble d'une autre nature, puisqu'ils ne proposent pas de catégorisation distincte.

le dernier tiers du XVIII^e siècle énoncent des règles pour établir une séparation entre les deux formes en recourant à leur catégorisation en deux classes grammaticales.

En conclusion, on peut dire que les éléments permettant de distinguer formellement le formant verbal des temps composés et le participe sont peu nombreux. Malgré la fragilité de la distinction, l'on peut appréhender des caractéristiques qui particularisent la classe, soit par la distribution des formes lorsque plus d'une forme participiale coexiste, soit par l'invariabilité des formants verbaux. En dernière instance, la fixation au moyen d'un morphème sans la catégorie du genre et du nombre constitue le trait remarquable de la classe dans les langues où l'adjectif (et par conséquent le participe) présente de telles variations formelles. Or cette caractéristique n'est pas partout sans exceptions, dans la mesure où la variation peut se manifester ; c'est le fait que l'on connaît comme l'accord du participe passé. La thématique de la variation au sein des systèmes linguistiques romans nous poussera à examiner de près ce phénomène.

3.3.3 Variation dans les temps composés dans les langues romanes

Si l'on convient que les quatre langues-objets des grammaires de notre corpus, à savoir l'espagnol, le portugais, le français et l'italien, présentent des temps composés ayant une origine commune et jusqu'à un certain point comparables, des difficultés subsistent, au niveau de l'évolution, sur lesquelles on ne devrait pas faire l'impasse. En effet, les grammairiens sont confrontés à des données dissemblables dans les langues étudiées. Seulement si l'on tient compte de cette diversité, on sera en état de montrer et d'analyser ensuite la spécificité des faits et des catégorisations que les auteurs du corpus construisent.

Nous nous bornerons ici à examiner trois questions qui nous paraissent fondamentales. Pour commencer, nous verrons les différentes possibilités qui existent dans la sélection des auxiliaires HABERE et ESSE. Ensuite, nous regarderons l'évolution comparée de l'accord du participe. Pour finir, nous évoquerons quelques problèmes relatifs à la sémantique temporelle des temps composés.

3.3.3.1 Le choix de l'auxiliaire

On doit compter parmi les points d'hétérogénéité des langues romanes le choix de l'auxiliaire. Nous avons accordé la priorité aux temps conjugués avec HABERE, mais il se trouve des langues telles que le français et l'italien qui manifestent un double système d'auxiliaires, où ce verbe est concurrencé par ESSE. Cette situation représente un défi pour le traitement des grammairiens, dans la mesure où l'on doit expliquer principalement deux faces du phénomène. La première consiste à traiter quels verbes se conjuguent avec l'un ou l'autre auxiliaire (ou dans le cas de l'italien dans quels contextes syntaxiques et sémantiques cela se produit). La deuxième est d'ordre plus théorique, à savoir pourquoi la langue se sert de deux signifiants pour exprimer le même type de catégories grammaticales (temps, mode, aspect).

Pour commencer, posons le problème en termes de linguistique générale. L'auxiliaire HABERE étant rare dans les langues du monde, le système à deux auxiliaires HABERE et ESSE ne se retrouve pas fréquemment. Il existe pourtant dans des langues proches dans

la mesure où elles manifestent des phénomènes de nature aréale. Ainsi, les langues germaniques, on s'en souvient (3.3.2.1.), montrent différentes situations quant aux types de verbes auxiliaires : tantôt deux auxiliaires, ESSE pour les inaccusatifs et HABERE pour les transitifs, tantôt un auxiliaire unique HABERE. Il peut être utile de faire quelques remarques concernant l'évolution des systèmes d'auxiliarité dans ces langues.

Larsson (2006 : 142-186) signale qu'il existe une thèse assez répandue selon laquelle le suédois et l'anglais, qui ne connaissent que l'auxiliaire HABERE auraient possédé un auxiliaire ESSE dans des périodes plus anciennes, mais l'auteure critique cette supposition et ne considère pas les exemples attestés d'ESSE comme des réalisations d'un auxiliaire de temps. Dans le cas du danois, qui présente la double auxiliaité, l'émergence d'un parfait avec ESSE semble être plus récente que celui avec HABERE (*ibid.*). Il s'ensuit que dans des états plus anciens de la langue, HABERE était plus courant avec des verbes inaccusatifs que de nos jours (*op. cit.*, 433). L'étude pointe également le fait que la valeur de parfait est acquise par HABERE + participe avant ESSE + participe en néerlandais²⁰⁰.

Au sein des langues romanes, on peut établir une gradation selon l'importance du phénomène de l'auxiliarité d'ESSE. La disparité est en effet manifeste entre l'italien, dont une centaine de verbes sélectionnent ce verbe auxiliaire, le français, dont le groupe en question n'est représenté que d'une vingtaine de verbes, et les langues ibéro-romanes, où le nombre des verbes se conjuguant avec ESSE est allé en décroissant jusqu'à devenir nul. L'exposé suivra ce dégradé.

L'italien constitue pour les partisans de l'hypothèse de l'inaccusativité une langue qui représente de façon homogène les propriétés qui caractérisent les verbes inaccusatifs, en particulier la sélection d'un auxiliaire du type ESSE (en italien *essere*) par tous les verbes de cette classe. Il y a toutefois des zones de variation. Par exemple, le verbe *correre* présente la double auxiliarité, selon une distinction sémantique, l'énoncé incluant le but (ESSE) ou non (HABERE) :

- (46) IT. Il bambino è corso à scuola (exemple tiré de Legendre et Sorace 2003 : 186)
[L'enfant a couru à l'école]
(47) IT. Il bambino a corso nel giardino (*ibid.*)
[L'enfant a couru dans le jardin]

Le contexte se révèle ainsi fondamental²⁰¹, les verbes inaccusatifs se définissant comme un groupe qui partage des caractéristiques syntaxiques ainsi que sémantiques (Legendre et Sorace 2003 : 186).

La choix de l'auxiliaire pose des problèmes de description aux grammairiens. Nous ne cherchons pas ici, loin de là, l'exhaustivité. On peut mentionner encore un point significatif sur lequel les grammairiens de la Renaissance se sont penchés. C'est le problème des verbes comme IT. *volere* [vouloir], IT. *potere* [pouvoir], IT. *dovere* [devoir], dont l'auxiliaire est fréquemment sélectionné par l'infinitif qui le suit :

²⁰⁰ L'argumentation pour ces langues s'appuie en grande partie sur l'emploi de ESSE + participe dans des constructions contre-factuelles. Il est assumé dans cette étude que, tant que la structure n'est pas en mesure d'exprimer cette valeur, on ne peut pas l'interpréter comme un temps parfait.

²⁰¹ Sorace (1995) met l'accent sur le contexte télélique et met en corrélation les verbes italiens IT. *correre* [courir], IT. *saltare* [sauter], IT. *volare* [voler], verbes d'activité physique avec des verbes allemands et néerlandais présentant les mêmes propriétés de conjugaison.

(48) IT. Paola non è potuta venire.

[Paola n'a pas pu venir.]

(49) IT. Paola non a potuto bere.

[Paola n'a pas pu boire.]

Quant au français, les données sont sensiblement différentes. Dans la formation des temps composés, il existe depuis l'ancien français deux verbes servant d'auxiliaires, FR. *être* et FR. *avoir* ; le premier est employé avec un groupe de verbes intransitifs et les verbes pronominaux ou dans des constructions réflexives. Il faut noter que la liste des verbes pouvant prendre l'auxiliaire *être* s'est réduite au cours du temps. Ainsi aux XVI^e et XVII^e siècles une série de verbes intransitifs accepte les deux auxiliaires²⁰². Reprenant les positions de Damourette et Pichon (§1639) et de Benveniste (1974 : 182), Fournier (1998 : 261-2) propose une différenciation aspectuelle entre les deux types d'auxiliarités : *avoir* met en évidence une phase initiale du procès (FR. *j'ai couru chez la reine* : « j'ai pris ma course pour aller chez la reine »), alors que *être* présente une valeur résultative (FR. *j'y suis couru* : « j'y suis arrivé au terme de ma course »). La « réglementation » des remarqueurs et de l'Académie française a conduit à une réduction de telle opposition au profit d'un seul verbe et dans certains cas à l'établissement d'autres oppositions, un quelque peu arbitraires (p. 260-1).

Le groupe très restreint des verbes qui sélectionnent l'auxiliaire FR. *être* en français contemporain est constitué de quelques verbes inaccusatifs, mais pas tous : la sélection de l'auxiliaire n'est pas considérée, à juste titre, un critère fiable en français (Legendre et Sorace 2003 : 211-8). Ainsi, le français fait figure à part dans l'ensemble roman, entre l'italien, dont l'inventaire des verbes conjugués avec IT. *essere* est considérable, et les langues ibéro-romanes qui ont abandonné une telle construction.

Ainsi, l'espagnol contemporain ne connaît qu'un auxiliaire pour la formation des temps composés, le type HABERE (ES. *haber*). Pourtant, la situation du castillan médiéval offre des similarités avec les données du français et de l'italien. En effet, la langue ancienne maintient un double système d'auxiliaires ES. *haber* et ES. *ser*, ce dernier étant réservé à certains verbes intransitifs, particulièrement des verbes de mouvement ou de changement et aux verbes à flexion pronominale, comme montrent ces exemples :

(50) ES. un strela es nacida

[une étoile est née]

(51) ES. son idos

[ils sont allés]

(52) ES. exidos somos

[nous sommes sortis]

(53) ES. son entrados

[ils sont entrés]

(54) ES. se era alçado

[il s'était levé] (tous les exemples proviennent de Lapesa [1981] 2014 : 186)

202 « La faculté de choisir entre les auxiliaires *être* et *avoir* était plus large qu'aujourd'hui avec les verbes de mouvement. *Avoir* marquait le mouvement considéré en lui-même, *être* le mouvement dans son achèvement. » (Gougenheim 1974 : 119). Fournier (1998 : 255-262) présente une « liberté d'auxiliation » pour un plus grand nombre des verbes intransitifs : verbes de mouvement ou d'absence de mouvement et verbes de changement.

Néanmoins, depuis les plus anciens documents, le verbe *haber* (écrit *aver*) fait la concurrence à *ser* en tant qu'auxiliaire des intransitifs et des pronominaux²⁰³. Les emplois attestés conduisent à postuler que la sélection dépend de valeurs aspectuelles (Molho 1975 : 178-181), selon que la visée de l'énoncé soit l'opération (*haber*) ou le résultat (*ser*), comme l'illustrent ces exemples :

(55) ES. Entrados son los infantes al rrobredo de Corpes (*Mio Cid*, v. 2697).

(56) ES. Tornanse con las dueñas, a Valençia an entrado (*Mio Cid*, v. 2247).

Darbord et Pottier (2004 : 169) affirment que dans le premier exemple cité « l'important est de savoir que les infants sont effectivement dans la rouvraie » alors que dans le second « il s'agit de décrire l'entrée (opération) triomphale de la famille de Rodrigue ». L'opposition sémantique attribuable aux deux verbes auxiliaires, malgré les problèmes d'analyse qu'elle pose (cf. Company 1983 : 243-5) correspond bien à la différence que nous avons signalée pour le français et l'italien.

Quant à la chronologie de la disparition de ES. *ser* en faveur de ES. *haber*, Company (1983 : 241) affirme que l'auxiliarité des temps composés s'est quasiment stabilisée dans un système d'un seul auxiliaire à la fin du XV^e siècle²⁰⁴, consolidé seulement au XVI^e siècle. S'appuyant sur celle de Benzig (1931), Aranovich (2003) propose une chronologie de l'avancée de *haber* croisée avec les types sémantiques des verbes concernés. Certains verbes cessent de choisir ES. *ser* au XIII^e siècle (par exemple, ES. *finçar* [rester], ES. *rastar* [*idem*], ES. *quedar* [*idem*] ou ES. *exir* [sortir]). Au XV^e siècle le nombre de verbes qui se conjuguent avec *ser* est très réduit, dans une situation semblable au français actuel (Company 1983 : 242). Seule une demi-douzaine de verbes réussira à traverser le XVI^e siècle : il y a encore des occurrences de l'auxiliaire *ser* attestées dans la première moitié du XVII^e siècle pour trois verbes de mouvement (ES. *pasar* [passer], ES. *ir* [aller], ES. *partir* [partir]) et trois verbes de changement d'état (ES. *nacer* [naître], ES. *crecer* [grandir], ES. *morir* [mourir]). Mais dans la dernière étape, leur emploi est délimité. Par exemple, ES. *ir* [aller] conjugué avec *ser* subit une spécialisation fonctionnelle (textes entre 1470 et 1630) dans le sens exclusif du résultat permanent (Octavio 2002), équivalent au moderne ES. *se ha ido* [il est parti]. La grammaire d'Oudin (1604 : 132), témoin de l'époque, rend compte de la différence entre ES. *yo he venido* et ES. *yo soy venido* [je suis venu] par une opposition entre « l'action & mouvement de la venue » et le « repos après la venue »²⁰⁵.

Il nous reste à rendre compte du fonctionnement de ces verbes en portugais. Le verbe du type ESSE (PT. *ser*) a servi d'auxiliaire dans l'ancienne langue à des verbes réfléchis et à des intransitifs tels que PT. *morrer* [mourir], PT. *partir* [partir], PT. *passar* [passer] (lorsqu'il est synonyme de *morrer*), PT. *nacer* [naître], PT. *chegar* [arriver], PT. *criar* [grandir] (lorsqu'il est intransitif, normalement coordonné à *nacer*) (Mattos et Silva 1989 : 444-5). La disparition de PT. *ser* est plus récente qu'en espagnol. La chronologie

203 Lorsque ces verbes pronominaux avaient un complément direct différent du sujet, c'est-à-dire lorsqu'ils ne sont pas réfléchis : ES. *Mios averes se me an levado* (*Mio Cid*, ca 1200) [Ils ont emporté mes affaires] (in Cano Aguilar 1988 : 165).

204 L'auteure ne trouve que six occurrences d'auxiliation au moyen de ES. *ser* dans *La Celestina* (ca. 1500).

205 En outre, il y a des facteurs sociaux à prendre en compte. Dans le processus de déperdition du schéma *ser* + participe pour le temps composés, les discours marqués socialement sont les derniers bastions de résistance : la conjugaison avec ES. *ser* présente une haute fréquence dans les genres chevaleresque et poétique ainsi que dans la typification du langage rural et dialectal des personnages du théâtre (Octavio 2002).

succincte du processus peut être établie comme suit. Jusqu'au XVI^e siècle, le verbe PT. *ser* survit dans sa qualité d'auxiliaire des verbes réfléchis et de certains intransitifs, avec des substitutions occasionnelles par PT. *haver*. C'est au début du XVII^e siècle que *ser* décline, mais la construction *ser* + participe est encore attestée au XVIII^e siècle. Là se dessine une évolution qui est similaire à celle de l'espagnol, mais le déploiement dans le temps n'est pas concomittant dans les deux langues.

Cependant, le système des temps composés portugais se singularise dans le panorama roman pour avoir choisi comme verbe auxiliaire PT. *ter* [avoir], c'est-à-dire un descendant du latin TENERE, au détriment de PT. *haver* (HABERE) et de PT. *ser* (ESSE). L'histoire médiévale et moderne a vu les trois unités²⁰⁶ évoluer parallèlement avant que PT. *ter* n'en vienne à occuper une place centrale et quasi exclusive dans la langue contemporaine.

L'on doit partir, dans notre description, d'une remarque préliminaire concernant l'emploi du verbe PT. *ter* [avoir] comme mot lexical et dans un emploi transitif, comme par exemple dans PT. *tenho uma bicicleta* [j'ai un vélo]. Le verbe PT. *ter* a alterné avec PT. *haver* dans cet emploi dans la langue médiévale et jusqu'au XVI^e siècle, avant de l'écarter définitivement, à l'instar des autres langues de la Péninsule Ibérique. En parallèle, PT. *haver* est plus fréquent pour la formation des temps composés dans les premiers textes, mais PT. *ter* voit accroître sa présence à partir du XIV^e siècle²⁰⁷. En outre, la grammaticalisation de PT. *haver* est comparativement plus avancée aux mêmes époques. C'est ainsi qu'il peut s'adjoindre aux verbes de mouvement longtemps avant le verbe *ter*; qui n'offre pas cette possibilité avant le XVII^e siècle, moment où il devient prépondérant, remplaçant également *ser*.

Pour l'époque qui nous intéressera principalement, du XVI^e au XVIII^e siècle, ce sont les deux verbes PT. *haver* et PT. *ter* qui se trouvent au-devant de la scène. Cependant, la situation est toute autre dans la langue actuelle, puisque *haver* est réservé à la langue écrite, au registre soutenu et à des contextes de formalité.

On se rappellera également que PT. *ter* + participe correspond à deux constructions : le temps composé (avec un participe invariable) et la périphrase verbale (avec participe accordé). Le deuxième type est comparable à la périphrase ES. *tener* + participe que nous avons déjà mentionné plus haut. Il faut établir une différence sémantique par rapport à l'espagnol toutefois car, si dans les deux langues la périphrase sert à exprimer l'état résultant d'une action passée, la construction en espagnol met en relief la pertinence du résultat pour la situation actuelle, une caractéristique absente en portugais (Harre 1991 : 146-7).

3.3.3.2 L'accord du participe

Dans le processus de grammaticalisation de la séquence HABERE + participe, il est possible de prendre en compte, comme nous l'avons vu, plusieurs phénomènes (cf. *supra*). La perte de l'accord de la forme participiale qui accompagne HABERE est particulièrement intéressante à bien des égards. Du point de vue catégoriel, elle représente un défi de classification pour les grammairiens en ce sens que les morphèmes flexionnels (de cas,

²⁰⁶ La langue médiévale connaît en réalité plusieurs constructions associant un verbe auxiliaire (PT. *fazer*, PT. *tornar*, PT. *ter*, PT. *haver*) et un participe (Said Ali 1971 : 159), mais toutes n'intéressent pas directement à notre propos.

²⁰⁷ Guiter (1982, in García Martín 2001 : 57) chiffre les occurrences des temps composés avec PT. *ter* de 4,5% au XIII^e siècle.

de genre et de nombre) qui relie le participe à l'adjectif s'effacent définitivement dans certaines langues.

Le but de cette étude n'est pas de pourvoir une théorie sur la tendance vers l'invariabilité de ces formes ainsi que sur la signification de l'accord lorsque celui-ci se manifeste²⁰⁸, même si des éléments explicatifs parsèment notre étude. Nous avons préféré mettre l'accent sur les ressemblances dans l'origine des phénomènes de l'accord et dans un schéma d'évolution vers l'invariabilité qui, à des rythmes dissemblables, émerge de la comparaison des études diachroniques.

Si l'on nous permet de commencer notre parcours en dehors de la Romania, nous tournerons d'abord vers les langues germaniques. Dans ce groupe linguistique, des structures avec HABERE + participe accordé avec le complément direct sont attestées. Ainsi en islandais l'accord a lieu dans les verbes transitifs dans l'ancienne langue et en poésie, comme dans l'exemple SL. *hefe ik þik nun mintam* [je me suis souvenu de toi], pour lequel Benveniste (1964 : 206) propose la métaphore en allemand AL. *ich habe dich nun erinnert*. L'interprétation de ce type d'accord est toutefois controversée : Larsson (2009 : 384-401) soutient pour le cas du vieux norrois, contre d'autres auteurs qui pensent que l'ancienne langue permettait l'accord, qu'il y avait le choix entre une construction avec un participe d'état résultant, avec accord et une vraie forme de temps passé, avec un participe non accordé. Soit, une opposition du type FR. *J'ai les valises faites* / FR. *J'ai fait les valises*.

Pour les langues comme l'allemand et l'anglais, dans l'état de langue des premières attestations, les participes, tout comme les adjectifs, montraient la tendance à ne pas s'accorder (Larsson p 118-123). Dans ces langues, le complément du participe pouvait être au génitif ou au datif.

Passons en revue les faits dans les langues romanes, à commencer par ceux du français. Lorsque les temps composés sont formés avec l'auxiliaire FR. *être*, le participe s'accorde régulièrement avec le sujet en genre et en nombre : FR. *il est mort* / *elle est morte*. Il s'agit d'un phénomène assez stable dans l'histoire de la langue. En ancien français, le participe se met au cas sujet²⁰⁹ :

(57) FR. « Deus », dist Guillelmes, « tu seies graciez » (*le Couronnement de Louis*, 1238)²¹⁰

Pour le participe dans les temps composés formés avec FR. *avoir*, l'accord est toujours possible avec le complément direct (au cas régime donc) dans la langue médiévale, quelle que soit la place du complément, mais l'accord n'est pas obligatoire (Brunot et Bruneau 1966 : 356, Bonnard 1976 : 3935). Ce comportement variable peut être interprété du point de vue syntaxique : « lorsque cet accord se faisait, c'est que le participe était moins senti comme partie intégrante d'une forme verbale composée que comme un adjectif attribut du COD » (Fragonnard et Kotler 1994 : 89). C'est tout le problème de l'interprétation de la structure comme un temps composé auquel nous nous sommes référé à plusieurs reprises dans ce chapitre.

208 On peut lire un état de la question des théories contemporaines sur l'accord du participe dans García Martín (2001 : 128-130, 136).

209 Mais la tendance au cas régime est attestée, ainsi que l'invariabilité lorsque le sujet est à droite du verbe (Bonnard 1976 : 3935).

210 Exemple tiré de Bonnard (1976 : 3935).

Cependant la langue médiévale connaît des manquements à l'accord, notamment dans la structure complément + auxiliaire + participe et dans la structure auxiliaire + participe + complément, mais moins dans auxiliaire + complément + participe (Bonnard 1976 : 3935). Il y a en outre une certaine liberté dans des configurations syntaxiques variées (*ibid.*), mais nous ferons l'économie d'un exposé détaillé.

L'époque qui nous intéresse particulièrement est le XVI^e siècle, parce c'est un moment charnière dans lequel la grammaticalisation des temps composés dans la tendance vers l'invariabilité se croise avec la grammatisation du phénomène en question.

L'accord se restreint progressivement dans l'histoire du français. Les descriptions de cet état de langue font la distinction selon l'ordre des mots dans la phrase. Lorsque l'objet est postposé, la tendance est vers l'invariabilité depuis le Moyen Âge mais l'accord tarde à s'imposer : encore fréquent au XV^e, il apparaît rarement au XVI^e, dans des textes marqués du point discursif ou par des variantes diatopiques²¹¹. Nathalie Fournier (1998 : 318) note la rareté des exemples d'accord dans les textes du XVII^e siècle²¹².

En ce qui concerne la syntaxe où le complément se trouve à gauche du verbe, la situation est plus complexe. L'invariabilité est attestée dans des exemples du XV^e et du XVI^e :

(58) FR. [...] les propos que luy avoit tenu Tripet (Rabelais, *in* Bonnard 1976 : 3936)

Mais au XVI^e siècle, l'accord est également usuel dans ces cas. C'est à cette époque qu'apparaît la règle formulée par Clément Marot qui prescrit l'accord du participe avec le complément direct quand celui-ci est antéposé au verbe. Elle sera reformulée par Vaugelas au XVII^e siècle avec une multiplication des exceptions, et ce n'est qu'au XVIII^e siècle que la règle actuelle s'impose définitivement (Fragonnard et Kotler 1994 : 90).

Les textes de l'époque montrent qu'il y a des exemples d'accord (ou de son absence) non conformes à cette règle (Brunot 1967 : 470, Gougenheim 1974 : 252). En réalité, « la règle de Marot rend bien compte de l'usage, quand le participe est en position finale dans la phrase et la sous-phrase » (Fournier 1998 : 318). En revanche, on décèle de nombreuses exceptions suivant des facteurs phonétiques et syntaxiques (*op. cit.*, 318-322). Ainsi, il y a hésitation a) d'une part lorsque le participe n'est pas en position finale par la postposition du sujet (voir l'exemple de Rabelais ci-dessus) ou autre constituant phrastique ; b) il y a d'autre part des exemples d'accord ou de non accord lorsque le verbe régit deux compléments, typiquement un complément direct et un complément d'attribution ou prédicatif, c) en fin, lorsque le complément est régi par un infinitif :

(59) FR. Voilà les ennemis que la reine a eu à combattre (Bossuet, *Or. Fun. H. D'Angl.*, [1670] 1790 : 124)²¹³

(60) FR. Je sais des souverains la raison souveraine. / Si l'ardeur de vous voir l'a voulue ignorer (Corneille, *Tite*, 1671, vers 1608-1609, édition GEF, VII, 268)²¹⁴

²¹¹ Bonnard (1976 : 3936) parle des « besoins du mètre ou de la rime et la connotation d'archaïsme », ou encore de « quelques écrivains régionaux » (Montluc, d'Aubigné).

²¹² « Condamné par Vaugelas, l'accord avec le complément postposé est très rare [...] On remarquera que cet accord qui anticipe sur le complément direct, quoique proscrit à l'écrit, est attesté en français moderne à l'oral : *On avait faite cette robe en juillet* (ex. oral, Damourette et Pichon, *EGLF*, § 1177) » (Fournier 1998 : 318).

²¹³ Exemple cité par Fournier (1998 : 321).

²¹⁴ Exemple cité par Fournier (1998 : 322).

Ces trois cas de figure sont par ailleurs ceux qui suscitent les prises de position les plus polémiques dans les grammaires (Jean-Marie Fournier 2011 : 270).

Le rôle de l'évolution phonétique du français classique est crucial pour comprendre le facteur de l'ordre des mots. En effet, au XVI^e siècle les terminaisons des participes sont encore sensibles à l'oral. C'est seulement à la fin du XVI^e siècle que le -s du pluriel cesse d'être prononcé à la pause. Il s'ensuit une période d'hésitation, du début du XVII^e jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, qui se solde par un allongement compensatoire de la voyelle précédant le -s final (voir Morin 2008, Jean-Marie Fournier 2011 : 267-8).

On signalera pour conclure que même dans des cas moins complexes, l'accord prescrit par Marot n'est pas constamment respecté, que ce soit dans les textes littéraires (les infractions sont parfois gommées dans les éditions modernes), ou dans des textes épistolaires (Nathalie Fournier 1998 : 322).

En ce qui concerne l'italien, la langue médiévale manifeste de manière prépondérante l'accord du participe des temps composés régissant un complément direct, indépendamment de la place du complément :

(61) IT. Chi v'ha guidati (Dante, *Purgatoire* I, 43)

(62) IT. Piú volte v'ha cresciuta doglia (Dante, *Enfer*. 9, 96)

Nombreux sont les auteurs postérieurs, même modernes, qui maintiennent l'accord indépendamment de la position du complément (Rohlf 1969 : 115). Toutefois il existe en italien une tendance à l'invariabilité dans les temps composés formés au moyen de IT. *avere*. Comme dans les autres langues romanes, là aussi c'est la terminaison de masculin singulier en -o qui s'est généralisée comme forme invariable (elle est la seule possible avec les verbes intransitifs et avec les transitifs lorsqu'ils ne sont pas construits avec un régime direct).

Si l'accord était possible en toutes circonstances, il n'en est pas de même pour la forme invariable. Ainsi, en toscan médiéval²¹⁵ l'accord est obligatoire avec les pronoms clitiques d'accusatif à la troisième personne (Salvi 2010 : 563). Cet accord est toujours prescrit par la langue italienne actuelle (Salvi 1991 : 239) :

(63) IT. Maria, non l'ho più vista / *visto.

[Maria, je ne l'ai plus vue / *vu.]

Cet accord est justifié dans le discours grammatical pour des raisons de clarté à l'égard de l'identification du référent du pronom personnel²¹⁶. L'accord avec ce pronom est relayé par toutes les grammaires contemporaines. La seule exception est le pronom partitif IT. *ne*, dont l'accord est obligatoire à l'époque médiévale, mais l'absence d'accord est tolérée de nos jours²¹⁷.

²¹⁵ Notre description provient de Salvi (2010). L'ouvrage s'appuie sur un corpus textuel des XII^e-XIII^e siècles.

²¹⁶ Par exemple, lorsque le pronom est l'anaphorique d'un GN déjà exprimé dans le discours ou encore lorsqu'il s'agit du pronom de politesse de IT. *Lei* [vous], qui présente des formes atones homonymes du féminin de troisième personne : IT. *Caro signore, io L'ho vista in piazza* [Cher monsieur, je vous ai vu dans la place], cité par Leone (1986 : 92).

²¹⁷ Avec le pronom IT. *ne* [en] le non accord est toléré lorsque le complément direct n'indique pas le genre et le nombre (IT. *ne hanno mangiato la metà* [ils/elles en ont mangé la moitié] Lepschy et Lepschy 1998 : 170). Salvi (1991 : 239-240) indique que l'absence d'accord se produit dans certaines variétés italiennes septentrionales.

Cette norme correspond assez bien à l'usage du toscan parlé, dialecte de référence pour la construction de la norme, comme on le sait, ainsi qu'aux données des dialectes septentrionaux (Rohlf 1969).

Lorsque le complément prend une autre forme que la série des pronoms personnels cités, l'accord est plus variable. Ainsi, avec les autres clitiques (première et deuxième personne) l'accord peut se faire ou pas et dans la langue ancienne et dans la langue contemporaine (Lepschy le présente comme deux possibilités 1998 : 169-170). Exemples d'invariabilité :

Langue ancienne :

(64) IT. ... non senza ragione di tra tutte l'altre t'ho *eletto* per mia donna...²¹⁸

Langue contemporaine :

(65) IT. Maria, non ti ho visto alla festa.

[Maria, je ne t'ai pas vue à la fête.]

L'accord est facultatif dans l'ancienne langue avec les autres types de complément direct : un pronom relatif, un pronom interrogatif ou un groupe nominal (qu'il précède ou qu'il suive le verbe)²¹⁹ :

(66) IT. ...le pietre c'avea donate allo 'mperadore... (*Novellino*, 1, r. 41)

(67) IT. ...le pietre (...) avevano perduta loro virtude (*Novellino*, 1, rr. 41-42)²²⁰

Dans la langue actuelle, ce type d'accord ne se fait pas d'habitude mais il reste possible. Leone (1986 : 92) parle de « [a]ccordi affidati al gusto del parlante » [des accords confiés au goût du locuteur]. Cette attitude aussi peu régulatrice est significative. Quoique possible, ce type d'accord est marqué : Salvi (1991 : 239) signale que l'accord avec les compléments ci-dessus signalés est propre aux registres stylistiques soignés et à l'italien régional méridional :

(68) IT. Il padre rimprovera il figlio d'aver perduta la testa per una ragazza (F. Romani, *Da Colledara a Firenze*, 1915, p. 329)²²¹

²¹⁸ *Andrea Cappellano volgarizzato* (ed. Battaglia), livre I, p. 87, in Salvi 2010 : 563.

²¹⁹ Dans le but de simplifier l'exposé, nous omettons la description d'autres configurations syntaxiques : complément interpolé entre auxiliaire et participe, deux participes coordonnés, pronom réflexif au datif, etc, etc. Voir Salvi (2010 : 565).

²²⁰ Exemples cités par Salvi (2010 : 564).

²²¹ Exemple cité par Salvi (1991 : 239).

Avec les constructions factitives (IT. *fare* [faire] + infinitif) et avec les constructions à IT. *ristrutturazione*²²² (avec les verbes IT. *dovere* [devoir], IT. *potere* [pouvoir], IT. *volere* [vouloir], etc. suivis d'un infinitif), lorsque l'auxiliaire est IT. *avere*, le participe peut s'accorder avec le complément selon les mêmes conditions générales déjà mentionnées. Si l'auxiliaire est *essere*, le participe s'accorde avec le sujet :

(69) IT. *Ella non era ancora potuta venire...* (Novellino, 99)²²³

[Elle n'avait pas encore pu venir]

Dans la langue contemporaine, l'accord avec ce type de constructions est toujours régi par les mêmes règles générales de l'accord (cf. Salvi 1991 : 241-2).

Par ailleurs, l'on doit signaler enfin que la langue ancienne permet l'accord du participe passé associé à *avere* en genre et en nombre avec le sujet (Brambilla Ageno 1978 : 333a) :

(70) IT. *mai, se non dopo la morte, non dovrebbero le vostre lagrime avere restate* (Dante, Vita nova XXXVIII 2)²²⁴

Avec l'auxiliaire IT. *essere* le détail des possibilités de l'accord sont plus complexes. *Essere*, on s'en souvient, est l'auxiliaire de certains verbes intransitifs (les inaccusatifs). L'accord se fait régulièrement avec le sujet : IT. *Paola est partita* [Paola est partie]. Cet accord est une donnée ancienne dans la langue : en italien médiéval, l'accord du participe se fait avec le sujet pour tous les verbes inaccusatifs et réfléchis, dans la voix passive (*essere* + participe) et dans la passive avec le pronom *si* (Salvi 2010 : 561-2).

Avec les verbes pronominaux l'accord se fait également avec le sujet, de façon assez systématique, de façon plus large qu'en français dans la mesure où il n'est pas dépendant de la fonction du pronom. Aussi, on peut dire en italien *mi son detta* [je me suis dit], avec un participe au féminin, comme IT. *Maria e il fidanzato non si sono più scritti* [Maria et son fiancé ne se sont plus écrit] avec un participe au masculin pluriel, où le français n'admet pas l'accord vu que ces pronoms *me* et *se* ne sont pas ici des compléments directs.

Les verbes pronominaux construits avec un complément direct admettent l'accord avec le sujet ou avec le complément²²⁵. L'exemple suivant exhibe les deux possibilités :

222 Dans la grammaire italienne on appelle *ristrutturazione* (« restructuration ») le phénomène par lequel certaines constructions verbales du type IT. *Giovanni vuole mangiare la torta* (Jean veut manger le gâteau) permettent deux interprétations : IT. *vuole [mangiare la torta]*, où l'infinitif forme un groupe propositionnel dépendant du verbe *vuole* ; où bien IT. *[vuole mangiare] la torta*, avec les deux verbes réinterprétés comme un composé verbal régissant le complément. Cette dernière lecture, dite « restructurée », a des propriétés syntaxiques propres (cf. Manzini *et al.* 1991 : 513-524). L'une des propriétés que présente cette réinterprétation syntaxique est le changement de l'auxiliaire *avere* par *essere* lorsque l'infinitif est un verbe qui se conjugue avec *essere* : IT. *Piero ha / è voluto partire* [Pierre a voulu partir] ; IT. *Ha cominciato / È cominciata a cadere la pioggia* [Il s'est mis à pleuvoir], litt. « La pluie a commencé à tomber » (p. 516). Les verbes qui permettent la réinterprétation structurelle sont les verbes modaux (IT. *dovere, potere, sapere, volere*), des verbes aidant à construire l'aspect (IT. *cominciare a, continuare a, finire de*, etc.), des verbes de mouvement (IT. *andare a, stare a, tornare a*), le verbe IT. *mandare a* (p. 514).

223 Exemple cité par Salvi (2010 : 566).

224 Exemple cité par Brambilla Ageno (1978 : 333a).

225 Toutefois, si le complément est un pronom clitique, l'accord se fait toujours avec ce dernier. Avec le pronom *ne* l'accord est ici facultatif : IT. *Ugo se ne (= della birra) è bevuto/ bevuta in abbondanza* [Ugo en (=de la bière) a bu énormément].

(71) IT. Le donne nella sua assenza, dopo essersi *levate* il vestito delle feste e *messò* quello del giorno di lavoro (Manzoni)²²⁶

[Pendant son absence, les femmes, après avoir retiré les habits de fête et avoir mis ceux du travail...]

Pour conclure, nous pouvons affirmer qu'il y a une tendance à l'invariabilité du participe des temps composés formés avec IT. *avere*. Certes, la comparaison des normes médiévales et contemporaines montre que l'accord se produit obligatoirement dans les mêmes contextes (clitiques de troisième personne) et qu'il y a le choix pour tous les autres types de compléments entre l'accord et le non-accord. Mais dans la langue contemporaine, ce type d'accord facultatif est moins fréquent, et en tout cas il reste marqué (archaïsme, discours littéraire, dialectalisme).

Notons enfin que dans le traitement de l'accord du participe, les grammairiens de la tradition peuvent traiter conjointement l'accord dans les temps composés et l'accord dans les propositions absolues de participe. Comme il est rendu compte plus haut, ces constructions ont des caractéristiques propres au sein des langues romanes (voir 3.2.).

Pour finir, on doit consigner ici qu'il existe en italien, comme dans les autres langues romanes, une construction HABERE + participe qui ne constitue pas un temps composé mais l'expression d'une prédication seconde. En italien moderne le participe suit le complément direct et s'accorde avec lui, mais en ancien italien, la situation est plus libre (Squartini 2010 : 893-4).

La langue espagnole témoigne, dans les textes médiévaux, l'accord du participe. Cet accord était favorisé par l'ordre complément – verbe comme dans ES. « los seys días *passados los han* » [les six jours, ils les ont passés] (*in* Cano Aguilar 1988 : 165), mais il ne se manifeste pas de façon systématique.

Darbord et Pottier (2004 : 167) pensent que le choix de l'accord dépend également d'une différence sémantique. L'on pourrait ainsi distinguer entre une opération perfective (non-accord) et le résultat de cette opération (accord). Ce dernier serait ainsi illustré par l'exemple suivant :

(72) ES. Tierras de Borriana todas conquistas las ha (Mío Cid, v. 1093)

[Les terres de Borriana, il les a toutes conquises]

En ce qui concerne la chronologie, Company (1980 : 43-4, 1983 : 246-7) signale que dès le début du XIV^e siècle le non-accord l'emporte sur la concordance ; il finit par s'imposer au milieu du XV^e siècle. C'est pourquoi les quelques rares cas d'accord attestés après cette date sont à mettre sur le compte des archaïsmes (Keninston 1937 : 452, *in* Company 1983 : 248). La périodisation et l'analyse de Macpherson (1964) sont différentes relativement aux périodes intermédiaires, sans doute, pour avoir utilisé des sources différentes²²⁷. En revanche, c'est également au milieu du XV^e siècle qu'il fixe la limite de la syntaxe de l'accord en castillan (cf. aussi Andrés-Suárez 1994).

La perte ou le maintien de l'accord sont soumis à des conditions morpho-syntaxiques et sémantiques. Macpherson (1964) note que dans *El cantar de Mio Cid* (début du XIII^e

²²⁶ Exemple cité par Leone (1986 : 93).

²²⁷ Pour une comparaison des données chez différents historiens, voir Martín García (2001 : 119-130).

siècle) l'accord est la norme et que ce sont les cas de non-accord qu'il faut s'attacher à expliquer.

Il existe des facteurs extralinguistiques à prendre en considération pour le maintien de l'accord²²⁸. Parmi les facteurs proprement grammaticaux, la place du complément direct joue un rôle majeur. Lorsque le complément est à gauche du verbe, la concordance est favorisée, si bien qu'il s'agit d'un paramètre toujours pris en considération dans les études consultées²²⁹.

D'autres paramètres sont pointés par les historiens. Ainsi Company (1980 : 47-49, 1983 : 248) trouve que les compléments au pluriel imposent plus régulièrement l'accord, alors que son absence est fréquente avec le féminin singulier. L'auteure interprète cette tendance comme un mouvement qui part de la grammaticalisation des morphèmes les moins marqués (le masculin singulier est la forme adoptée par les verbes intransitifs) vers les plus marquées : d'abord le féminin singulier, ensuite les pluriels.

Quant au type de complément, l'accord s'est réalisé plus longtemps avec des compléments sous forme d'un pronom clitique, en particulier de troisième personne (Smith 1993). Cette tendance rappelle l'emploi actuel du catalan standard (Ruix i Vinyet 2000 : 187-8) où il n'est considéré comme correct que l'accord avec les pronoms clitiques CAT. *la, els, les, en* [la, les, en].

En portugais médiéval, aussi bien PT. *haver* que PT. *ter* admettent l'accord du participe avec le complément direct, indépendamment de la place de ce dernier dans la phrase, le participe étant ressenti au début comme un « anexo predicativo referido ao objeto » [annexe prédicatif rapporté à l'objet] selon Said Ali (1971 : 159).

En ce qui concerne la perte de l'accord, elle se manifeste en portugais depuis le XV^e siècle (Harre 1991 : 129-139). D'après les données utilisées par Said Ali (p. 159-160), l'accord subsiste jusqu'au début du XVII^e siècle.

Comme dans le cas espagnol, la langue portugaise retient à la fin du processus un seul auxiliaire pour les temps composés, *ter*, qui est joint à une forme invariable du participe passé. Il faut s'interroger sur la signification de cette évolution en termes de grammaticalisation. La position de Said Ali (*ibid.*) consiste à dire que l'accord a subsisté même lorsque le couple *ter* + participe pouvait être considéré comme un véritable temps composés et que la valeur originelle de *ter* a disparu. De même Harre (1991) se rend à l'évidence de la nature de coalescence des temps composés qui exhibent encore l'accord. Cependant, les vues de ces auteurs ne sont pas unanimement partagées. Divers linguistes lusistes sont de l'avis que l'on ne peut pas parler de verbe auxiliaire tant que l'accord du participe avec le complément persiste. La raison en est que seulement à partir du moment où *haver* et *ter* sont suivis d'un participe invariable, on peut parler d'une « fusion sémantique et syntaxique » des éléments de la construction²³⁰.

228 Dans la littérature sur la question, on a évoqué pour le Moyen Âge castillan divers facteurs qui favorisent le maintien de l'accord : les exigences de l'assonance, l'influence latinisante, l'influence de la traduction (du catalan ou de l'italien), la mode de la cour, l'origine dialectale aragonaise, etc. Pour un panorama général, voir Martín García (2001).

229 Company (1983 : 248), dans l'analyse d'un corpus de textes médiévaux, chiffre globalement au double les cas d'accord avec l'ordre OV face à l'accord dans une phrase VO (66% et 35% respectivement).

230 Pour un exposé bien informé du problème, voir Mattos e Silva (1989 : 438-9).

3.3.3.3 Les valeurs temporelles

La périphrase HABERE + participe a conduit dans l'ensemble des langues romanes à une restructuration globale de la conjugaison par rapport au système latin. Dans ces langues, des tiroirs verbaux formés sur le procédé analytique se constituent en une série de temps composés que l'on peut caractériser schématiquement du point de vue sémantique par l'expression de l'aspect accompli et d'une valeur temporelle d'antériorité.

Les temps composés que présentent les différentes langues romanes produisent une impression d'homogénéité quant aux types de formation – à l'exception des temps surcomposés, moins répandus (voir Camus Bergareche 2008 : 91-98) dans la Romania comme ailleurs²³¹, mais importants dans le traitement des grammaires françaises.

Or, s'il est un tiroir verbal qui résiste à une caractérisation générale, c'est manifestement le passé composé (le type FR. *j'ai chanté*), avec une sémantique nettement diversifiée dans les langues dont nous nous occupons. La sémantique de ce temps est à voir avec les deux valeurs aspectuelles du « parfait » et de l'« aoriste ». Ces termes sont inspirés de la grammaire grecque, où l'on possède deux tiroirs verbaux de passé distincts tels que GR. ἔγραψα [j'écrivis] GR. γέγραφα [j'ai écrit]. Le latin confond dans une même forme (LAT. *laudavi* [j'ai loué / je louai] ces deux valeurs du verbe indo-européen. La création d'un temps verbal en HABERE, comme dans LAT. *habeo factum* [j'ai fait] a permis « de rétablir une distinction claire des voix au parfait. À partir de là, l'ancien perfectum LAT. *feci*, libéré de l'expression du parfait, a pu se maintenir comme aoriste » (Benveniste 1964 : 205).

Ainsi, Kempas (2008) fait appel aux deux étiquettes pour décrire les valeurs temporelles de l'espagnol, étendant leur emploi à l'ensemble roman. Partant des critères énonciatif du contexte hodiernal, il caractérise l'aspect aoriste par le fait que « el evento está claramente terminado antes del momento del habla y desvinculado de este » tandis que l'aspect parfait exprime que « el evento está terminado antes del momento del habla o sigue o se repite durante este, así como es relevante para este. » Kempas (2008 : 231).

En latin, la périphrase HABERE + participe a une valeur d'état résultant qui constitue le point de départ d'autres développements. Suivant le modèle Camus Bergareche (2008), nous proposons trois groupes de langues selon les valeurs exhibées par le passé composé, qui vont du « parfait » jusqu'à l'aoriste appliqué à des contextes proches du moment de l'énonciation.

Dans le premier groupe il y a des langues dans lesquelles le passé composé n'a strictement que des valeurs de parfait. Il s'agit du portugais, de l'espagnol d'Amérique²³² et des dialectes italien méridionaux. Ainsi, le PT. *pretérito perfeito composto* du portugais a une valeur itérative ou de continuité dans le présent :

(73) PT. Tenho escrito mais versos que verdade.

Tenho escrito principalmente

Porque outros têm escrito.

(Pessoa ~ Álvaro de Campos)

²³¹ Pour une étude comparative des surcomposés français et allemands prenant en compte la diachronie, voir Schaden (2009 : 185-253).

²³² Mais aussi les régions du Nord-ouest de l'Espagne. La répartition de l'espagnol en zones dialectales devrait être plus nuancée qu'elle l'est dans notre exposé. On doit exclure de ce groupe une région dans le nord de l'Argentine qui pourrait s'étendre vers d'autres pays de la zone. Voir Kempas (2008) pour une discussion sur le sujet.

La valeur itérative est requise pour la bonne interprétation des énoncés :

(74) PT. ? Ela tem escrito uma carta.

[Elle a écrit une lettre.]

(75) PT. Ela tem escrito uma carta (todos os dias).²³³

[Elle a écrit une lettre (tous les jours).]

Comme Oliveira le signale (2003 : 143-4), cette forme n'est pas un temps du passé et l'aspect perfectif propre au passé simple est complètement absent. L'effet de perfectivité, ajoute l'auteur, peut être obtenu grâce à la structure du type :

(76) PT. Ela tem os testes corrigidos²³⁴.

[Elle a corrigé les tests.]

On observe dans cette construction un complément accordé avec le participe et un ordre des mots différent à celui du passé composé.

La valeur qu'on attribue au parfait du portugais moderne est bien attestée au Moyen Âge. Mais cette valeur n'est pas la seule dans l'ancienne langue dans la mesure où HABERE (PT. *haver* ou PT. *ter*) peut aussi exprimer une action dans le passé :

(77) PT. Do Príncipe, que Deus guarde, *tenho* já dado as novas a V. Ex.^a.

(Vieira, *Cartas*, 87)²³⁵

[Du Prince, que Dieu le garde, j'ai déjà donné des nouvelles à Votre Excellence.]

L'interprétation des deux valeurs dans la langue médiévale ne va sans problèmes, au vu de la sémantique temporelle et aspectuelle telle qu'elle se développe dans l'ensemble roman, schématisée dans la présentation que nous suivons par paliers du parfait vers l'aoriste²³⁶.

Le restant de l'aire romane moderne connaît des emplois du passé composé en tant qu'aoriste. Mais les contextes dans lesquels peut apparaître cette valeur aspectuelle distinguent le deuxième groupe et le troisième.

Dans le deuxième groupe, qui comprend l'espagnol européen, le catalan et l'occitan, les événements passés sont situés dans un intervalle qui inclut le moment de l'énonciation. En espagnol, des expressions temporelles telles que ES. *hoy* [aujourd'hui], ES. *esta semana* [cette semaine], ES. *este verano* [cet été], ES. *cette année* [este año] peuvent marquer l'inclusion ou l'actualité proche du contexte temporel. Kempas (2008 : 233) les étiquète à l'aide de l'expression ES. *contextos hodiernales* [contextes actuels] du latin *hodiernus* [d'aujourd'hui]. On devrait parler dans ce cas d'*aoristo hodiernal*, comme dans l'exemple suivant :

²³³ Exemples d'Oliveira (2003 : 143). L'auteur indique d'autres contraintes liées à la sémantique du verbe et de la perspective temporelle.

²³⁴ Exemple cité par Oliveira (2003 : 142, n. 18).

²³⁵ Exemple cité par Harre (1999 : 144).

²³⁶ En effet, Harre (1991 : 140-5) soutient qu'il y a une étape intermédiaire entre la valeur résultative qui caractérise la périphrase initiale panromane et les valeurs durative et itérative du portugais, à savoir la signification temporelle d'une « action passée ponctuelle ». Cela va à l'encontre de la tendance romane que d'autres auteurs ont proposée pour la sémantique temporelle, où l'action dans le passé représente un stade ultérieur aux valeurs de parfait (dont les sens duratif et itératif du portugais font partie).

(78) ES. Esta mañana *me he levantado* a las seis. (Kempas, *ibid.*)

[Ce matin je me suis levé à six heures]

Le fait que l'unité de base soit la journée dans laquelle se situe le moment de l'énonciation explique la terminologie d'« hodiernal ».

Le troisième groupe enfin a des emplois aoristiques du passé composé au-delà de ces limites. Tel est le cas du français contemporain, où ce temps verbal peut être utilisé dans tous les contextes du passé y compris le préhodiernal :

(79) FR. Cette semaine / La semaine dernière j'ai vu la nouvelle pièce de théâtre de Macián-Colet.

Au vu des données de la langue (Nathalie Fournier 1998) et de l'histoire des idées linguistiques (Jean-Marie Fournier 2013), le français classique reflète bien une situation de passé hodiernal selon le critère énonciatif mentionné, alors qu'en français moderne les emplois d'aoriste sont complets. Toutefois, Apothéloz (2016, 2017) remet en cause plus récemment la prépondérance accordée dans la romanistique à la notion d'aoriste pour décrire le passé composé français au détriment des valeurs de parfait, toujours présents dans cette forme mais assez souvent mal décrits. L'auteur met l'accent au contraire sur une valeur primordiale de parfait d'expérience développée dès le moyen français.

La même extension du passé composé avec valeur d'aoriste existe en italien (norme commune et dialectes septentrionaux), en roumain, en sarde, et en rhétoroman. Squartini (2010 : 524-7) indique pour le passé composé de l'italien médiéval des propriétés aspectuelles propres aux parfaits²³⁷. Selon le même auteur (p. 528) le passé composé n'est pas compatible dans la langue ancienne – textes du Duecento et du Trecento – avec « l'interprétation aoristique », même si l'on trouve déjà les premiers signes d'emplois d'aoriste dans certains textes narratifs. Quant à sa sémantique temporelle, le passé composé n'avait pas de caractère déictique, mais exprimait l'antériorité (*op cit.* 528-9). L'aspect aoristique revient donc au passé simple, qui se distingue du passé composé, expression de l'aspect accompli (p. 520). La distinction entre les deux n'est pas basée sur la distance de l'événement par rapport au moment de l'énonciation, puisque le passé simple peut apparaître en tant que IT. *passato odierno e preodierno* (p. 523) [passé hodiernal et préhodiernal] :

(80) IT. Messere, io non *parlai* oggi di voi (Novellino, 40)

(81) IT. ... e ben lo *mostró* iersera, sì ne *diede* povera cena. (Bono Gamboni, *Libro*, ch. 19, par. 4).²³⁸

Le modèle d'évolution des valeurs de parfait vers ceux plus modernes d'aoriste est intéressant parce qu'il permet de situer les langues dans une échelle de gradation, non pas seulement au sein des langues romanes, mais aussi au sein d'un groupe élargi incluant les langues germaniques, avec qui l'espace roman partage des phénomènes

²³⁷ Ces caractéristiques sont : IT. *inclusività* (une situation durative qui inclut le temps de référence, qui coïncide avec le moment de l'énonciation), IT. *rilevanza attuale* (le résultat de l'action est pertinent pour le moment de référence), et IT. *esperienzialità* (expression d'expériences significatives pour le sujet) (Squartini 2010 : 527).

²³⁸ Exemples (80) et (81) cités par Squartini (2010 : 523).

propres à une diffusion aréale²³⁹. Cependant, le modèle explicatif fait l'objet des critiques, comme nous l'avons évoqué au cours de l'exposé. La principale difficulté d'application à notre corpus – sans que ce soit pour autant un obstacle insurmontable – est le fait que ce cadre explicatif est dynamique et l'époque qui nous intéresse, les XVI^e et XVII^e siècles, ne connaît pas la situation actuelle des langues romanes, mais c'est au contraire une période de changement.

239 Larsson (2009 : 432) oppose la situation du suédois, qui n'admet pas l'adverbe *hier* avec le passé composé, à celle de l'allemand qui a franchit ce pas : « In languages like German, where positional pas time adverbials are compatible with the present perfect, the grammaticalization of HAVE has gone one step further. According to Grøvnik (1986 : 55), this change takes place in the 16th century. » (Larsson 2009 : 432).

**LE TRAITEMENT
DU PARTICIPE DANS
L'HISTOIRE
DES GRAMMAIRES**

II

CHAPITRE

4

**LE PARTICIPE DANS
LES GRAMMAIRES DU GREC
ANCIEN ET DU LATIN**

Parmi les formes non finies du verbe, l'histoire du participe en tant qu'objet de description par la science grammaticale présente un caractère singulier. En effet, les grammaires grecques de l'Antiquité, et ensuite les grammaires latines, accordent au participe le rang de *partie du discours*, c'est-à-dire de classe primaire dans la classification des mots de la langue. Les grammairiens de la tradition gréco-latine justifient cette place d'honneur par la présence d'*accidents* du nom comme du verbe dans le participe, qui rendent sa nature hybride irréductible aux autres classes de mots.

L'étude de la classe du participe, sa définition, son statut, ses propriétés verbales et nominales dans les langues classiques revêtent pour nous un intérêt double.

Premièrement, nous nous penchons sur le traitement du participe dans les grammaires de l'Antiquité, dans la suite de notre réflexion sur les formes nominales du verbe. En effet, il s'agit à présent de joindre à notre démarche la composante historique afin d'observer la manière dont une tradition linguistique *autochtone* (au sens d'Auroux 1994)²⁴⁰, catégorise et, de manière générale, décrit un type de formes non finies du verbe. C'est pourquoi dans notre investigation nous avons prêté une attention toute particulière aux différentes formes hybrides ou dérivées du verbe qui existent tant en latin qu'en grec. Nous avons cherché à cerner constamment la spécificité (et la généralité) dans les faits linguistiques du grec et du latin comme moyen d'explication de la conceptualisation et de la problématisation grammaticale que l'on rencontre dans les textes antiques.

Deuxièmement l'enjeu de ce chapitre est programmatique dans la mesure où l'analyse du corpus des grammaires des langues romanes nécessite des connaissances sur la tradition linguistique qui sert de modèle pour la grammatisation de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais. Nous avons ainsi souhaité commencer le récit historique par les textes grecs et latins qui expliquent et éclairent en partie les idées linguistiques de la Renaissance. Dans ce chapitre, l'histoire n'est pas sérielle, comme dans le traitement de notre corpus ; cela aurait débordé largement les limites de cette étude. La préférence a été donnée à l'étude de quelques textes majeurs qui ont influencé la tradition occidentale. Les noms de Donat (IV^e siècle) et de Priscien de Césarée (VI^e siècle) ont marqué l'activité grammaticale de manière pérenne au Moyen Âge, et restent des auteurs connus et imités à l'époque où les premières grammaires des langues vernaculaires de l'Europe paraissent.

Le traitement de cette description se fait en deux volets : nous interrogeons d'abord les textes grecs relatifs au participe, nous étudions ensuite les analyses grammaticales proposées par les grammairiens latins de l'Antiquité et du haut Moyen Âge. L'étude historique est précédée dans chaque cas d'une série de remarques sur le participe et les autres formes nominales du verbe dans ces langues.

240 Sur ce point, voir la section 1.1.5.

4.1

Le participe dans la tradition grecque

L'étude du participe dans la tradition grecque est organisée en deux moments. En premier lieu, l'inventaire des classes verbo-nominales du grec ancien (adjectifs verbaux, infinitif, participe) servira de préambule qui permettra de comprendre la catégorisation de ces formes dans les grammaires. En deuxième lieu, le traitement de la classe *participe* est présentée dans les grammaires de Denys le Thrace, Apollonios et dans les nombreux textes de *Scholies* de la tradition hellénique. Sont abordés différents objets tels que la définition, le statut catégoriel du participe et son rôle syntaxique majeur dans la phrase grecque, mais aussi le statut de l'infinitif, différent de celui du participe malgré des caractéristiques hybrides comparables.

4.1.1 Le participe et les formes verbo-nominales en grec

Le grec ancien comporte trois groupes de mots verbo-nominaux, même s'ils présentent des degrés variables des caractéristiques verbales et nominales. Ce sont les infinitifs, les adjectifs verbaux et les participes.

L'infinitif

L'infinitif grec est une forme nominale du verbe dépourvue de flexion casuelle mais qui à l'aide de l'article peut remplir toutes les fonctions d'un nom. Il a une riche morphologie puisqu'il existe des différences de voix (active et médio-passive) et des formes pour chacune des valeurs aspectuelles et temporelles (présent, futur, aoriste et parfait). La proposition infinitive s'est beaucoup développée en grec ancien et permet une panoplie de nuances sémantiques. En conséquence, la classe « infinitif » est bien représentée dans cette langue.

Les adjectifs verbaux

Les adjectifs verbaux, c'est-à-dire les adjectifs ayant une racine partagée avec des verbes, sont les formes dont le composant verbal est le moins marqué, de telle sorte qu'ils ne sont pas rattachés à un thème verbal déterminé, ni à aucun temps, voix, ou mode du point de vue formel. Ainsi les adjectifs en *V-τός* n'ont des traits verbaux que la sémantique (valeur passive, active ou de possibilité). Par exemple, le sens passif correspond à des racines de verbes transitifs, comme GR. *ἀγαπητός*, *agapētós* [aimé, aimable]. Par son origine indo-européenne, on rapproche ce suffixe de celui qui a servi à former des participes latins du

type LAT. *amatus* [aimé] (Rodríguez Adrados 1992 : 614). Les autres formes d'adjectif verbal se terminent en *V-τέος* et représentent l'adjectivation des noms en *-tu* (suffixe apparenté à celui du supin latin *amatum, amatu*). Ils ont une valeur d'obligation, comme GR *οἰστέος, οἰστέος* [qu'il faut porter, supportable], parfois une valeur passive, et sont plus proches du verbe en ceci qu'ils peuvent avoir un régime verbal (*ibid.* : 623).

Les participes

Les participes grecs sont également des adjectifs à base verbale mais présentent beaucoup plus de propriétés verbales que les adjectifs verbaux décrits ci-dessus. Ils sont construits au moyen de suffixes nominaux en indo-européen. En effet, les formes en *-ντ* ou en *-μενο*, que l'on retrouve entre autres dans les participes de présent, appartiennent au départ à la morphologie adjectivale et nominale. Ainsi, le suffixe *-μενο* se retrouve dans les mots latins LAT. *alumnus* [élève] qui signifie à l'origine « celui qui se nourrit » ou LAT. *femina* [femelle], qui signifie « celle qui allaite » (Rodríguez Adrados 1992 : 615). De même, les participes du thème du parfait doivent provenir également de formes qui étaient nominales à l'origine (*ibid.*).

La nature adjectivale de ces mots se reflète dans leurs propriétés formelles – ils sont variables en genre, nombre et cas comme les adjectifs – mais aussi dans leurs propriétés syntaxiques, puisqu'ils ont les mêmes emplois que les adjectifs : fonction de modificateurs du nom en position directement adnominale ou en apposition, fonction d'attributs ; le participe a de même la capacité à déterminer un autre participe, comme le font les adjectifs. Parfois, même, les participes peuvent construire leur complément à la manière des adjectifs (*i.e.* ils ont le régime des adjectifs).

Toutefois, ce qui distingue les participes des adjectifs verbaux, c'est que les premiers ont été rattachés aux verbes. Ainsi, ils ont été intégrés à la conjugaison verbale, présentant les mêmes distinctions d'aspect, de voix, parfois de temps (uniquement pour les participes futurs), et même des nuances de mode (Rodríguez Adrados 1992 : 612, 629-630), mais ils n'ont pas de marques de personne. Ainsi, le paradigme des participes grecs est particulièrement riche, comme on peut l'observer pour les participes du verbe GR. *βουλεύω, bouleúō* [délibérer] :

Tableau 4.1

Les participes du verbe GR. *βουλεύω* (formes du masculin au nominatif)

	Voix active	Voix moyenne	Voix passive
Présent	βουλεύων	βουλευόμενος	βουλευόμενος
Aoriste	βουλεύσας	βουλευσάμενος	βουλευθείς
Parfait	βεβουλευκώς	βεβουλευμένος	βεβουλευμένος
Futur	βουλεύσων	βουλευσόμενος	βουλευθησόμενος

La morphologie complexe des participes montre des morphèmes verbaux divers et une flexion adjectivale.

Il se dégage de ce tableau une image de complétude, d'ensemble cohérent des formes participiales. Dans l'histoire du traitement du participe, les grammairiens, déjà dans les descriptions du latin, seront sensibles à l'absence de formes dans leurs langues pour certains temps ou certaines voix face aux possibilités systémiques du grec²⁴¹.

Outre les propriétés verbales que nous avons signalées, le participe grec a les mêmes compléments (marqués par les mêmes cas régis ou les mêmes prépositions), adverbess et constructions d'infinitif qui caractérisent le verbe grec²⁴².

Sans doute, ce qui distingue plus nettement les participes grecs des adjectifs c'est qu'ils peuvent constituer le noyau verbal d'une proposition. La syntaxe des participes grecs est d'une grande complexité fonctionnelle. À partir des emplois adnominaux propres aux adjectifs, les participes peuvent devenir des équivalents d'une proposition relative, exprimer une circonstance concomitante à l'action du verbe principal à la manière des gérondifs des langues romanes²⁴³, ou se construire en emploi absolu (le génitif absolu). À partir des emplois d'attribut (avec verbe copule mais aussi en prédication seconde), les constructions possibles se sont diversifiées de sorte que certains verbes régissent de façon obligatoire un participe à un cas particulier, pouvant exprimer par exemple l'équivalent d'une proposition complétive : GR. *οἶδα γὰρ κατακτανὼν Κρέοντα* [je sais que j'ai tué Créon]²⁴⁴. Il peut même être un élément essentiel pour la construction de certaines périphrases verbales avec des verbes comme GR. *tygkhánō* ou GR. *lagkhánō*, qui sont vidés de leur sens.

Le participe peut faire l'objet de substantivation, par exemple GR. *ἡ οἰκουμένη*, *hē oikouménē* [la terre habitée, l'écoumène], participe passif de GR. *οἰκέω*, *oikéō* [habiter]. Outre ce type de cas lexicalisés, la langue grecque possède un procédé productif pour faire d'un participe la tête d'un groupe nominal au moyen de l'article défini, ou sans article dans les cas des groupes nominaux indéfinis. Il ne s'agit pas forcément de lexicalisations à la manière des langues romanes, puisque ces participes substantivés conservent leurs propriétés verbales.

Grâce à toutes les possibilités que nous ne faisons qu'esquisser, la souplesse et la liberté constructives du participe (mais aussi de l'infinitif grec) constituent, aux yeux de Rodríguez Adrados (1992 : 622), un trait essentiel de la syntaxe grecque, notamment dans la prose, à partir du V^e siècle. Antoine Meillet résume ainsi cette caractéristique de la phrase grecque :

Entre la phrase latine et la phrase grecque, c'est le participe qui fait la différence la plus profonde. Près de chaque thème verbal, l'indo-européen avait un participe qui se prêtait à s'apposer à un mot quelconque de la phrase. Le grec n'a pas seulement gardé tous ces participes ; il en a multiplié l'emploi. La façon dont il appose les participes permet de

241 Voir par exemple les remarques sur l'absence de temps dans le participe latin chez Priscien (*GL* 2,564-5).

242 Mais la distinction basée sur le type de régime ne fonctionne pas toujours en grec. Certes, les noms ou les adjectifs régissent de préférence un génitif en grec ; les verbes quant à eux peuvent assigner le cas accusatif. Cependant, il existe également de nombreux verbes qui régissent d'autres cas, par exemple le génitif, ce qui rend invalide le critère du régime pour la distinction entre l'emploi adjectival/nominal et l'emploi verbal des participes. Ainsi la forme *ἄρχοντα* [commandant] (du verbe *ἄρχω* [commander], qui régit le génitif) peut être substantif ou participe dans *ὁ Κύρος [...] τῶν Ἑλλήνων ἔχων ὀπλίτας ἀνέβη τριακόσιας, ἄρχοντα δὲ αὐτῶν Ξενίαν Παρράσιον* (Xénophon, *Anabase*, I. 1.2) [Cyrus monta vers le haut pays ayant avec lui trois cents hoplites de ses troupes grecques et Xennias de Parrhasie à leur tête (litt. comme leur commandant / les commandant)] (Pompei 2004 : 34-5).

243 Cf. Pompei 2012. Quant à la terminologie de ce dernier emploi, elle est variée : « Les manuels plus traditionnels désignent ces emplois par les termes de *participium conjunctum* (*das bezügliche Partizip*), participe apposé, ou de participe circonstanciel » (Lambert 2006 : 15).

244 Exemple dans Pompei 2004 : 45, n. 41.

suggérer les nuances sans les marquer d'une manière expresse, sans y insister. La phrase grecque doit avant tout au participe son caractère onduleux, sa souplesse, sa variété, sa capacité de suggérer délicatement. Le latin n'a aucune ressource pareille ; il y faut exprimer directement, positivement ce que l'on veut dire. (Meillet [1928] 1977 : 154-155)

Au-delà de l'envolée lyrique de l'auteur, le fragment met en évidence l'importance du participe pour l'analyse de la phrase grecque. En effet, le participe est une pièce-clé de la syntaxe hellénique, ne serait-ce que par sa fréquence élevée, qui a valu aux Grecs le qualificatif de GR. *φιλομέτοχοι*, *philométokhoi*, les « amateurs de participes »²⁴⁵.

4.1.2 Le traitement de la classe dans les grammaires du grec

Les textes grammaticaux de la tradition grecque sont à l'origine des théories linguistiques latines ainsi que de la forme que prend le discours sur le langage dans la tradition latine et, à travers celle-ci, dans la grammatisation des langues modernes. Cela est confirmé par la description du participe, dont nous ne ferons qu'ébaucher les éléments essentiels, qui nous permettront de comprendre les points de transmission ainsi que les développements ultérieurs.

4.1.2.1 La définition et la place du participe dans la liste des parties du discours

Les grammairiens grecs ont forgé le mot désignant le participe, GR. *μετοχή*, *metokhē* [litt. participation], à partir du verbe GR. *μετέχειν*, *metékhein* [participer]. Les définitions attestées étalent, comme dans d'autres définitions des parties du discours (pronom, préposition, adverbe, conjonction), la motivation du métaterme. En effet, les définitions du participe ne manquent pas d'évoquer la sémantique première du mot, telle la définition de la *Tékhne* (II^e siècle av. J.-C.), attribuée à Denys le Thrace :

Περὶ μετοχῆς
Μετοχὴ ἐστὶ λέξις μετέχουσα τῆς τῶν ῥημάτων καὶ τῆς τῶν ὀνομάτων ιδιότητος. Παρέπεται δὲ αὐτῇ ταῦτ' ἅ καὶ τῷ ὀνόματι καὶ τῷ ῥήματι δίχα προσώπων τε καὶ ἐγκλίσεων. (Denys le Thrace, ch. 15, *apud* Lallot 1998 : 58).

Traduction → Du participe.

Le participe est un mot qui participe de la propriété des verbes et de celle des noms. Il a les mêmes accidents que le nom et le verbe, à l'exception de la personne et du mode. (Lallot 1998 : 59)

La définition de la classe est ainsi fondée sur une justification étymologisante qui souligne la « participation » aux propriétés de deux autres classes, le nom et le verbe. L'idée de « participer » réfère dans l'extrait au fait que la classe en question partage des

²⁴⁵ : « Duhoux (1992 : 498), sur la base d'un *corpus* comprenant les poèmes homériques et un choix d'auteurs attiques des 5^{ème} et 4^{ème} s. a. J.-C., a établi que les formes participiales formaient 29% du total des formes verbales. Cf. Kühner-Gerth (II.2 : 98) et Schwyzer-Debrunner (II : 386) pour une définition des Grecs en tant qu' « amateurs de participes » (*φιλομέτοχοι*). » (Pompei 2004 : 43, n. 17).

catégories grammaticales qui affectent le verbe et le nom de façon essentialiste (*i.e.* définitoire) en raison de leur prééminence sur toutes les autres parties du discours.

Un autre type de définition met en relief le caractère intermédiaire (GR. *metaxý*) entre le nom et le verbe (Lallot à *paraître*, *s.v.* « methokê »). Il est intéressant de constater, dans les deux procédés utilisés pour mettre en place une classe de mots, des conceptions différentes de la nature du participe, puisqu'on pointe d'un côté le caractère hybride, et d'un autre côté la notion de scalarité entre deux classes²⁴⁶. Il s'agit évidemment de deux vues alternatives sur la classe qui sont attestées dans la linguistique contemporaine (*cf.* chap. 1). L'idée de classe intermédiaire est certes moins représentée dans notre corpus même si la tradition latine l'a relayée²⁴⁷.

La définition de Denys le Thrace, on l'aura constaté, n'énumère pas les accidents qui échoient précisément au participe, le grammairien se contente de déclarer la « participation » de ce dernier à d'autres classes. Cela est significatif de la façon dont est envisagée la catégorie en question, qui ne présente pas de traits définitoires propres, contrairement aux autres parties du discours dans la tradition (Swiggers et Wouters 2007 : 55-6), délimitées soit sur la base de leur contenu sémantique soit à partir de leurs caractéristiques formelles et fonctionnelles.

En ce qui concerne la place de la classe « participe » dans la liste des parties du discours, elle occupe la troisième position après le nom et le verbe. Depuis Apollonios Dyscole (Lallot 1998 : 187) cet ordre canonique²⁴⁸ connaît une justification. En effet, la place de chaque membre de la liste a une signification particulière (Lallot 1986, 1997b : 24, n. 79). Ainsi, le participe se situe après le nom et le verbe en raison de la communauté d'accidents avec l'un et l'autre, qui doivent ainsi être mentionnés au préalable pour comprendre en quoi consiste ladite « participation ». Apollonios compare la place du participe avec celle du genre grammatical « neutre » (le terme GR. *oudéteron* et LAT. *neutrum* signifient « ni l'un ni l'autre »), troisième par rapport au masculin et au féminin, puisqu'il ne peut s'expliquer qu'à travers eux (Apollonios [Lallot 1997a] : 103).

Dans la définition de Denys le Thrace, les accidents précis du participe ne sont pas mentionnés, mais on peut concevoir que cela n'était pas toujours ainsi dans les ouvrages anciens (Lallot 1998 : 190). Chez cet auteur, les accidents du nom sont au nombre de cinq : le genre, l'espèce, la figure, le nombre et le cas (ch. 12, p. 51) ; ceux du verbe sont au nombre de huit : le mode, la diathèse, l'espèce, la figure, le nombre, la personne, le temps et la conjugaison (ch. 13, p. 57). L'auteur en exclut le mode et la personne. Voilà l'inventaire des accidents (moins la conjugaison)²⁴⁹ qui sera adopté également par la tradition latine : genre, nombre, cas, diathèse, temps, espèce et figure.

²⁴⁶ On notera que le métalangage allemand possède deux termes pour désigner le participe, qui renvoient à autant de conceptions de la classe : AL. *Partizip* (*i.e.* idée de « participation »), emprunté au latin, et AL. *Mittelwort* (qui signifie « mot médian ») ; tous les deux sont attestés dès les premiers traités de la tradition allemande.

²⁴⁷ C'est ainsi chez Priscien et, par son truchement, chez Perotti, Nebrija, etc. Voir Colombat (à *paraître*, *s.v.* « participium »).

²⁴⁸ Jusqu'au IV^e siècle on découvre un autre modèle dans les papyrus, avec le participe après le nom et l'appellatif (Lallot 1998 : 187, n. 1).

²⁴⁹ En effet, on doit retrancher la conjugaison de la liste canonique dont hérite la tradition, même s'il est possible de trouver dans les *Scholies* de Denys le Thrace une définition du type « Mot qui participe des propriétés du verbe et de celles du nom. Du nom il a le genre et le cas, du verbe il a la diathèse, le temps et la conjugaison ». (*Grammatici Graeci* 1901 : 415, *apud* Lambert 2006 : 13).

4.1.2.2 Débats sur le statut catégoriel du participe

Le statut de partie du discours est acquis pour le participe dans le texte d'Apollonios (II^e siècle). Le grammairien latin Priscien (*GL* II, 548.4-7) nous apprend que ce fut Tryphon, un auteur du I^{er} siècle, qui lui conféra le premier ce rang catégoriel. Mais cela est en contradiction, comme le pointe Matthaios (1999, *apud* Swiggers et Wouters 2007 : 54), avec le fait que Denys le Thrace ainsi que son maître Aristarque (II^e siècle av. J.-C.) accordent le statut de classe distincte (*i.e.* partie du discours) au participe. Swiggers et Wouters (2007 : 56) interprètent l'assertion de Priscien comme une indication que Tryphon aurait été le premier auteur à argumenter sur le statut séparé du participe. Cette thèse est en conformité avec une révision de l'histoire du développement de la grammaticographie grecque (Matthaios 1999). Cette ligne d'étude a remis en cause l'établissement, supposé linéaire, du système des parties du discours. La période qui attire notre attention est tout d'abord celle qui comprend les deux siècles avant notre ère²⁵⁰, pendant laquelle les Stoïciens contestent la validité du participe en tant que classe majeure.

Ainsi, les sources anciennes montrent que le participe est assimilé tantôt au nom tantôt au verbe. Il convient de signaler d'emblée que, dans les textes des *Scholies* grecques, le participe n'est jamais rapproché directement de l'adjectif (Lallot 1998 : 189), ce dernier étant compris sous le nom. En réalité, il y a trois théories en présence, ou du moins on peut reconstruire trois types de catégorisation pour le participe (Swiggers et Wouters 2007 : 58-61) : le nom, le nom commun et le verbe.

L'inclusion dans la classe du nom, faite par Tyrannion, semble répondre à une tripartition de la classe du nom en noms propres, noms communs et noms participiaux, les deux derniers se distinguant par la possibilité qu'ont les noms communs de recevoir une dérivation *thématique*. Le sens de ce terme reste obscur.

La présence du participe dans la classe du nom commun ou GR. *προσηγορία*, *prosēgoría*, que les Stoïciens préfèrent séparer du nom propre en tant que partie du discours, s'explique par la désignation que les Stoïciens lui donnent, GR. *αντανάκλαστος προσήγορία*, LAT. *appellatio reciproca*, traduisible par « appellatif réfléchi » (Lallot 1998 : 187). Elle a trait à la « synonymie » ou, à leurs yeux, à l'interchangeabilité entre le participe et le nom commun. Plutarque (*Quaestiones Platonicæ*, X 6) l'illustre avec l'équivalence sémantique entre GR. *ὁ φρονῶν*, *o phronōn* (forme de participe) et GR. *ὁ φρόνιμος*, *phrónimos* (forme de substantif), qui signifie « le sensé », et entre *ὁ σωφρονῶν* (participe) et *ὁ σώφρων*, *o sōphrōn* (nom), c'est-à-dire « le sage ». Décivant la réunion du nom commun et du participe sous une même classe opérée par les Stoïciens, Priscien (*GL* II, 548) propose une série de mises en parallèle de ce type en latin ; par exemple, *lector est legens = legens <est> lector*, *cursor est currens = currens <est> cursor*, etc.

Le troisième type de regroupement concerne le verbe et le participe. Ce dernier constitue, selon les différentes *Scholies*, GR. *ἐνκλίμα ρημάτων* ou GR. *ἐνκλίσις ρημάτων* (*litt.* « forme fléchie » ou « flexion du verbe », le mot *ἐνκλίσις* est le métaterme pour le mode

250 La construction de l'évolution du système est la suivante : a) un premier système proposé par les Stoïciens (-III^e siècle) de cinq parties du discours : nom propre, nom appellatif, verbe, conjonction, article ; b) système alexandrin, qui porte les parties du discours au nombre de huit (-II^e s.) : nom, verbe, participe, article, pronom, préposition, adverbe, conjonction ; c) les Stoïciens réduisent le système de huit classes à un système de cinq éléments (-I^e s.), en arguant contre les divisions des Alexandrins ; d) réaction en défense du système des huit parties du discours. (Swiggers et Wouters 2007 : 62).

verbal dans un sens morphologique²⁵¹, que Priscien traduira par *modus*²⁵²) ou bien GR. *rhēmatos paragōgē* (dérivation du verbe) (Swiggers et Wouters 2007 : 58, 60). L'argument avancé est d'ordre formel : le participe est une forme dérivée ou une forme fléchie du verbe. Dans la scholie *D.T.* 518.17-22 (*ibid.* : p. 57) on soutient que le participe n'est pas une partie du discours car il n'a pas de « son » propre ou prototypique (GR. *prōtōtypos phōnē*)²⁵³, puisqu'il est dérivé du verbe, dont il est une forme de la flexion. Une autre scholie (*ibid.*) affirme que les Stoïciens opposent à cette forme fléchie ou dérivée qu'est le participe, la désignation de GR. *katēgōrēma* [prédicat], qu'ils réservent au verbe. Toutefois, ce type d'argumentation nie l'une des fonctions syntaxiques fondamentales du participe en tant que forme verbale. Elle n'est pas partagée, comme on le verra tout de suite, par tous les grammairiens.

4.1.2.3 La syntaxe du participe : un substitut du verbe

Dans son traité *Perì Syntáxeōs* (*De la construction*, I, 21), Apollonios énonce une idée qu'il a développée dans son traité sur le participe (qui n'est pas parvenu jusqu'à nous), à savoir « que la transformation des verbes en formes pourvues de cas, et par suite de genres, était nécessaire quand les verbes ne peuvent satisfaire à la congruence » (*trad.* Lallot 1998 : 103). Les *Scholies* précisent les idées de l'auteur grec. L'argumentation consiste à souligner l'agrammaticalité d'une séquence de deux verbes à une forme personnelle (**Agamemnon a combattu*⁽¹⁾ *a vaincu*⁽²⁾, où les deux items indexés ne sont pas compatibles), face à la construction possible de deux mots casuels (dans *le blond*⁽¹⁾ *Ménélas*⁽²⁾ *a combattu*, les deux items sont compatibles). Le participe sert ainsi à intégrer dans la phrase un deuxième verbe (avec une des deux formes manifestant la flexion de cas) au moyen d'une construction admise par la langue grecque : *Agamemnon ayant combattu*⁽¹⁾ *a vaincu*⁽²⁾ (Lallot 1998 : 189, cf. Lambert 2006 : 14).

L'argument fait apparaître d'une manière ingénieuse la double nature du participe. En effet, on peut comprendre que sa fonction première est verbale, mais il s'insère dans la phrase avec des propriétés flexionnelles de mot casuel (nom ou adjectif). En outre, l'analyse du grammairien met l'accent sur un aspect essentiel des capacités syntaxiques de l'emploi du participe, à savoir que le grec dispose d'une ressource très productive à même d'intégrer des formes verbales dépendantes à la phrase, cette ressource étant supplémentaire ou concurrentielle à celle de la subordination de type conjonctif ou pronominal²⁵⁴.

251 La grammaire grecque possède deux termes pour dire le *mode* verbal. Le mot GR. *énklisis* s'emploie sur le plan morphologique et renvoie au paradigme des formes (en ce sens, on distingue cinq modes en grec). La GR. *diáthesis tēs psykhēs* désigne « la face *signifiée* du mode, la *modalité* en tant qu'elle implique un engagement *sui generis* des personnes dans l'énonciation » (Lallot 1997b : 186).

252 Priscien (*GL* II, 54.8-10 et 549.1-6) emploie pour traduire le grec les expressions LAT. *verbum participiale/casuale* ou encore LAT. *modus verbi casualis*.

253 Dans la *Tekhnē* (ch. 12), GR. *prōtōtypon* désigne le mot « primaire » par opposition au mot dérivé formé à partir de lui.

254 Lambert (2006 : 14), s'appuyant sur l'exemple cité plus haut, remarque que l'intérêt du passage consiste dans la « relation d'équivalence entre le participe et la coordination ». Cette étude souligne les riches capacités coordinatives et paratactiques du participe grec, inconnues de la syntaxe française.

4.1.2.4 Le statut des autres formes verbo-nominales

On pourrait s'étonner, avec Rodríguez Adrados (1992 : 679), que le participe ait été considéré par les Grecs comme un hybride du verbe et du nom, et que l'on n'ait pas postulé le même type de nature pour l'infinitif. En effet, ce dernier a des caractéristiques proches du participe, dans la mesure où la classe GR. ἀπαρέμφατος, *aparémphatos* [infinitif] est le mot qui ne « montre » (GR. παρεμφαίνει, *paremphaínai*) pas le mode ni la personne, telle est la justification étymologique d'un texte de la tradition²⁵⁵. Or l'absence de ces accidents particularise le participe dans la définition de Denys le Thrace. Pour ce dernier, l'infinitif est le cinquième mode du verbe, mais sa catégorisation est soumise à débat dans d'autres sources. Ainsi, Apollonios Dyscole discute la possibilité de le traiter dans l'adverbe (Apollonios, *Synt.* I §53-56, §46.3-48.13). Il y a, chez cet auteur, toute une réflexion sur la nature de l'infinitif, comparé au participe, qui est, comme lui, un transposé verbal (I §55). Pour le grammairien, l'infinitif est la forme la plus générale du verbe²⁵⁶, dépourvue de la personne et du nombre certes, mais rattachée à la classe du verbe par les accidents du temps et les diathèses active, passive et moyenne, les deux accidents que seul le verbe possède en propre (I §59-60). Apollonios discute également sur la place à donner à l'infinitif parmi les modes (I 62).

Cette réflexion sur le participe est singulière. On peut opposer le statut du participe à celui des adjectifs verbaux, qui ne sont pas distingués quant à eux des autres types adjectivaux (Rodríguez Adrados 1992 : 613).

4.1.3 Synthèse

Tous les éléments que nous avons exposés nous autorisent à faire un bilan prospectif de ce qui constituera un noyau stable pour la description du participe lors du transfert à la grammaire latine. Il s'agit de la définition et des accidents du participe, toujours des catégories grammaticales « provenant » d'autres classes, celles des noms et des verbes. Quant à sa place parmi les parties du discours, force est de constater que d'autres modèles de listes émergeront plus tard, mais que la position du participe après le verbe sera conservée de façon assez régulière.

La qualité du participe en tant que substitut du verbe sera également reprise ultérieurement, notamment sous l'idée que le participe sert à la brièveté du discours puisqu'il aide à introduire un second verbe ou action dans la phrase. Nous souhaitons souligner surtout le fait que cette caractéristique est clairement induite par la syntaxe du grec. Dans le même ordre d'idées, on peut comprendre l'invention d'une partie du discours pour les formes participiales comme une adaptation à la langue grecque, dans la syntaxe de laquelle le participe joue un rôle important, comme nous l'avons remarqué plus haut. Cette position soulève des enjeux importants concernant la constitution des classes de mots dans la tradition. À ce propos, il vaut la peine de comparer l'attitude des Stoïciens qui ne trouvent pas de raisons assez solides pour maintenir le participe comme une partie du discours avec celle des grammairiens alexandrins, qui multiplient les classes.

255 Définition de la Scholie de D.Th. 245.19 (*apud* Rodríguez Adrados 1992 : 613)

256 Apollonios dit aussi que l'infinitif « est le nom de l'acte » (GR. *ónomá esti pragmátos*) (Apollonios *Des Adverbes*. 129.17, dans *Grammatici Graeci* II). Pour voir le rapport de l'infinitif, forme générale du verbe (*i.e.* forme non marquée) avec les autres modes, voir Lallot 1997b : 190, n. 138).

Comme Lallot l'a noté, le terme technique pour le participe « ne se rencontre pas dans les textes (platoniciens, aristotéliens, stoïciens) traitant du langage : sa spécialisation grammaticale est vraiment une invention des grammairiens » (Lallot à *paraître*, s.v. « metokhê »). Pour nous, il ne fait nul doute qu'une langue écrite qui a fait proliférer les participes a dû assurément favoriser dans le maniement des textes – que l'on pense au GR. *grammatikós* comme le praticien qui enseigne à lire et à écrire – la création et le maintien d'une classe très utile à l'analyse grammaticale la plus élémentaire et à l'exégèse de la phrase grecque.

4.2

Le participe dans la tradition latine

Cette partie se structure, à la manière de l'étude précédente, en deux volets. Il s'agit d'abord de faire un rappel descriptif selon nos critères définitionnels et catégorisants des formes verbo-nominales du latin ; nous entendons par là les formes hybrides du verbe et du substantif, mais aussi du verbe et de l'adjectif. L'étude devient ensuite de nature historique, elle est consacrée au traitement du participe et d'autres formes hybrides ou non finies dans les grammaires latines de l'Antiquité et du Moyen Âge.

4.2.1 Le participe et les formes verbo-nominales en latin

Le chapitre 2 de cette étude a fourni un nombre important d'informations sur les formes non finies du verbe en latin. Il s'agit à présent de donner un inventaire plus cohérent de cet ensemble de formes. À maintes reprises dans notre étude nous devons renvoyer vers la description de ces formes.

Deux ensembles de formes peuvent être délimitées en latin, selon le rôle fonctionnel de ces dernières. Nous distinguerons d'une part les formes hybrides de verbe et de substantif : l'infinitif, le supin et le *gerundium*. Nous présenterons d'autre part les formes hybrides de verbe et d'adjectif : le participe.

4.2.1.1 Les formes verbales avec des propriétés de substantif

Les formes verbales montrant des propriétés morpho-syntaxiques de substantif constituent trois groupes en latin : les infinitifs, les supins et les *gerundia*.

L'infinifit

L'organisation des infinitifs latins diffère sensiblement de ce que l'on a observé pour le grec. Si dans cette dernière langue, la morphologie de ces mots s'est complètement adaptée pour exprimer les possibilités aspectuo-temporelles de la conjugaison grecque, rien de tel en latin. Des formes synthétiques existent, qui proviennent du figement de noms déverbaux : LAT. *laudare* [vanter], LAT. *laudari* [être vanté], LAT. *lauduisse* [avoir vanté]. Le système est complété par le recours à deux procédés. D'une part, d'autres noms verbaux intégrés à la conjugaison (le supin et le *gerundium*), quant à eux fléchis à certains cas, autorisent des formes verbales dans des rôles syntaxiques plus variés. D'autre part, des formes périphrastiques créés par l'association de l'infinifit *esse* [être] et des participes (LAT. *amatus*, *amaturus*, *amandus*) pourvoient la langue de tournures infinitivales pour exprimer plus de catégories diathétiques et temporelles.

Le supin

Le supin est à l'origine un nom verbal en IE. *-tu-*, comme l'atteste la comparaison de son suffixe avec d'autres formations verbo-nominales des langues indo-européennes, avec un suffixe reconstruit IE. **-tew/*-tu-*, dont la sémantique est celle d'un nom d'action²⁵⁷. Il s'est intégré au verbe, comme les autres noms verbaux, l'infinifit et le gérondif, avec lesquels il se trouve dans un rapport de complémentarité fonctionnelle, puisque le supin ne peut apparaître que dans certains contextes syntaxiques. Il a deux terminaisons, une forme en *-tum*, à l'accusatif, qui s'associe à des verbes de mouvements, et une forme en *-tu*, qui fonctionne principalement comme complément d'un adjectif.

Du point de vue morphologique, le supin a une certaine importance dans la constitution d'un paradigme de la conjugaison puisque, en raison d'un suffixe qui vient s'ajouter au thème de présent (racine + voyelle thématique), il constitue un thème verbal différent. Nous donnons plus loin quelques indications morphologiques sur le participe passif qui concernent également le thème de supin.

En outre, le supin latin présente un cas d'homonymie intéressante avec le participe passif/parfait comme résultat de l'évolution phonétique convergente des morphèmes IE. *-tu-* (nom verbal) et IE. *-to-* (adjectif verbal) vers LAT. *-tu-*.

Le supin latin ne semble pas avoir laissé de traces dans les systèmes romans modernes.

Le gerundium

Le gérondif latin, que nous préférons appeler LAT. *gerundium*²⁵⁸, est une forme non finie du verbe proche du prototype nominal, même si ses caractéristiques nominales se réduisent, sur le plan morphologique, à l'expression du cas. En effet, c'est une forme verbale qui ne varie pas en temps, personne, genre et nombre. On attribue également au *gerundium* le trait « actif ». Il partage une origine commune avec des formes participiales possédant le même morphème *-nd-* (les ainsi nommés « adjectifs verbaux » ou LAT. *gerundiva*). Les *gerundia* latins, partagent une origine nominale commune (indistinctement adjectif/substantif) avec ces autres formes. Les deux types constituent ainsi deux réalisations

²⁵⁷ Benveniste décrit la sémantique de ce morphème en ces termes : « l'action comme subjective, émanant du sujet et l'accomplissement, en tant que prédestination ou disposition interne, déploiement d'une virtualité ou pratique d'une aptitude personnelle, dirigée toujours dans le mêmes sens » (Benveniste 1975 : 112, *apud* Toledo 2013 : 30).

²⁵⁸ Ce point a été développé au chapitre 2.

du même morphème, même si on a pu soutenir la thèse que le *gerundium* provient de la substantivation de l'adjectif²⁵⁹.

Ainsi, les formes de *gerundivum* (participe en *V-ndus*) ont une signification passive : comme tous les participes passifs, elles sont orientées vers un support nominal ou pronominal (leurs « sujets »), alors que le résultat de sa substantivation, le *gerundium* (nom verbal en *V-dum*), perd cette incidence²⁶⁰, devenant actif. C'est ainsi qu'il peut prendre des compléments directs, même si cette possibilité est restreinte à certaines formes de la flexion : LAT. « de <...> consilio *relinquendi Italiam* » (Cicéron²⁶¹) [à propos de mon projet de quitter l'Italie].

Le gérondif, du fait qu'il possède une flexion casuelle, sauf pour le cas nominatif, est perçu comme une déclinaison de l'infinitif (le type LAT. *amare*), qui n'a pas, quant à lui, de flexion en latin. Seule la forme d'ablatif a été conservée par les langues romanes (LAT. *amando* : FR. *aimant*, ES./PT./IT. *amando*). C'est pourquoi, les grammairiens romans rendent les valeurs du gérondif à l'aide des prépositions et de l'infinitif (p. ex. LAT. *amandi* = FR. *d'aimer*, au cas génitif).

4.2.1.2 Les formes verbales avec des propriétés d'adjectif

Les participes latins constituent un ensemble de mots construits par dérivation avec des suffixes d'adjectifs divers qui se sont intégrés au verbe en même temps qu'ils ont acquis des valeurs plus ou moins assignables aux catégories aspectuo-temporelles du verbe latin.

Le participe actif et inaccompli

Nous avons décrit l'origine de ce participe dans 2.2.4.2.1. Il s'agit d'un des premiers participes connus des langues indo-européennes (Rodríguez Adrados *et al.* 1996 : 319). Le morphème *-nt-* est en effet fréquent dans cette famille linguistique. Il a été assigné à la valeur de présent ou d'inaccompli probablement par opposition aux participes en *-tus*, résultatifs. Si ces participes peuvent figurer dans toute position syntaxique d'adjectif, leur syntaxe procure moins de possibilités constructives que le participe présent grec, dans la mesure où il ne peut pas constituer des prédicats indépendants, c'est-à-dire des participes absolus, mais ils sont toujours rattachés à un support nominal de la phrase principale.

Nous avons déjà signalé que dans certains emplois il entre en concurrence avec le gérondif à l'ablatif (expression d'une action concomitante au procès du verbe principal). Sa présence avec valeur hybride verbo-adjectif, c'est-à-dire de participe, n'est pas garantie dans l'espace roman, seul le participe présent français montrant une certaine vitalité des formes issues du participe actif latin.

Le participe passif et parfait

Le participe passé du type LAT. *amatus* [aimé] est variable en genre, en nombre et possède une flexion casuelle.

²⁵⁹ Chomarat 1981 : 295, n. 90, De Carvalho 2003 : 101-3. On trouvera chez ce dernier d'autres références bibliographiques d'auteurs qui soutiennent la même thèse.

²⁶⁰ « The gerund is thus only a special case of the gerundive. It is a gerundive without a direct object to agree with. » (Haspelmath 1987 : 11, *apud* De Carvalho 2003 : 102, n. 10).

²⁶¹ Cicéron, *Att.* 10,4-,6, *apud* Touratier (1994 : 168).

Le participe se forme sur une base verbale, avec le suffixe et la voyelle caractéristique des conjugaisons (-*atus*, -*itus* pour les verbes en -*a* et en -*ī*), mais pour les autres verbes il y a des formations diverses : LAT. *delētus*, *fugītus*, *factus*, *morsus*. Le latin, dans son évolution vers les langues romanes, a transmis d'autres types plus récents (LAT. -*utus*, -*stus*, -*ctus*) (cf. Meyer-Lübke 1890-1906 II : 409-429). Il y a donc une grande diversité. En ce qui concerne le radical, il peut se distinguer de celui du présent par la modification de la voyelle (LAT. *dīc-o* mais LAT. *dīc-tus*) ou par l'absence des consonnes *n* ou *m* du présent (LAT. *rump-o* mais LAT. *rup-tus*). Notons toutefois que le suffixe sert également à former des adjectifs sur une base nominale (LAT. *tunicātus*, LAT. *barbātus*), qui n'ont aucune propriété verbale.

Il se distingue des participes LAT. *amans* et LAT. *amaturus* en ce que ces deux derniers sont actifs ; il s'oppose à l'adjectif verbal LAT. *amandus* qui est aussi passif, en ce que ce dernier marque le futur alors que le participe *amatus* est un participe de passé. Il faut toutefois nuancer cette caractérisation, dans la mesure où les formes en *V-tus* constituent le groupe le plus complexe au niveau sémantique.

Nous avons noté dans le chapitre 2 que les formes en *V-tus*, -*ta*, -*tum* sont des anciens adjectifs déverbaux, dont la sémantique est orientée vers le sujet et exprime principalement le résultat, ce qui explique les valeurs sémantiques qu'il a prises en latin, à savoir le parfait et le passif. Cette orientation vers le sujet a favorisé leur emploi dans des constructions où associées au verbe LAT. *esse* [être] les participes expriment un contenu passif, par exemple LAT. *amātus sum* [je suis aimé]. Dans le même sens, les verbes déponents comme LAT. *loquor* [je parle] génèrent des tournures comme LAT. *locūtus sum* [j'ai parlé, litt. je suis ayant-parlé]. Ces formes résultatives en fonction d'attribut ont été interprétées comme des expressions de passé et ont intégré le paradigme verbal en tant que tiroirs verbaux du parfait. Le latin se donne ainsi des formations verbales périphrastiques à l'aide des participes. Leur ancienne sémantique résultative est encore manifeste en latin dans le fait que ces participes peuvent exprimer des procès qui n'ont rien de passif, comme LAT. *cenātus* [ayant diné], où le sujet est tout de même spécialement concerné par l'action.

Pour des théories qui tentent d'expliquer les différentes valeurs du suffixe, voir la partie 2.2.4.1. de cette étude.

Dans l'économie de la phrase latine, le participe parfait joue un rôle crucial grâce à une structure prédicative indépendante, l'*ablatif absolu* des grammaires latines, qui recouvre des nuances sémantiques variées et souples si on les compare à des propositions introduites par un mot subordonnant qui les détermine sémantiquement. C'est la proposition absolue la plus typique du latin, même si les auteurs classiques se sont proposé de cultiver aussi des tournures avec le participe présent, par imitation du grec (Meillet [1928] 1977).

Le participe actif et futur (ou modal)

Le latin développe un participe futur de diathèse active, catégorie rare du point de vue translinguistique (voir chap. 2.2.4.). Il s'agit des formes en -*V-tur-us*, -*a*, -*um*, dans le morphème desquelles l'on reconnaît le suffixe -*tū-* des noms verbaux (cf. la description du supin) et le formant -*ro-* suffixe pour former des adjectifs (Benveniste 1975 : 104).

Outre la diathèse active, ce participe sert à l'expression de la valeur d'obligation, tout comme les formes de futur à sens passif en *V-nd-us*. Cette notion prospective conduit nécessairement à des interprétations sémantiques de futur.

Le participe passif et futur (ou modal)

Le participe du type LAT. *amandus*, -a, -um, aussi nommé LAT. *gerundivum*²⁶², est passif. Il varie en genre et en nombre et exprime une valeur temporelle de futur. Comme dans les participes décrits ci-dessus, il peut exprimer également la nécessité ou l'obligation.

La forme en *V-ndus* connaît des emplois proches de ceux du gérondif. Rappelons que ce dernier est à l'origine une forme substantivée de l'adjectif. Le participe passif futur constitue une alternative à l'emploi du gérondif régissant un accusatif :

- 1) *cupidus petendi pacem* (gerundium)
[désireux de demander la paix]
- 2) *cupidus pacis petendae* (participe passif)
[litt. désireux de la paix qui-est-à-demander]

On voit que la différence réside dans le fait que le verbe-nom (le *gerundium*) régit le nom à l'accusatif alors que le verbe-adjectif (participe futur ou *gerundivum*) s'accorde avec le nom. Dans certains cas, le latin classique impose le choix du participe en *V-ndus* au détriment du *gerundium*, qui est taxé d'incorrect ; par exemple, avec un gérondif à l'accusatif précédé de préposition²⁶³ :

- 3) (avec *gerundium*) **Pompeius ad oppungandum praedones profectus est*²⁶⁴
[Pompée est parti pour combattre les pirates]
- 4) (avec participe) *Pompeius ad praedones oppugnandos profectus est*
[litt. Pompée est parti pour les pirates qui-doivent-être-combattus]

Il y a sans doute des raisons stylistiques qui expliquent la préférence de l'adjectif verbal (Touratier 1994 : 167-9), mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit de deux types de tournures qui constituent des structures syntaxiques différentes et que les représentations sémantiques qu'elles construisent restent distinctes²⁶⁵.

En résumé, on peut affirmer que le latin possède un groupe de formes hybrides verbo-substantives et verbo-adjecives hétérogènes. Dans le premier groupe (infinitifs, *gerundia* et supins), les formes se complètent partiellement du point de vue fonctionnel avec une multiplication de formes assez proches, que l'économie du système finira par

²⁶² Nous avons développé les questions terminologiques autour du gérondif dans la section 2.2.2.3.

²⁶³ La règle est ainsi formulée aujourd'hui : « Le gérondif accompagné d'un complément à l'accusatif peut être remplacé par l'adjectif verbal en *-ndus* s'accordant avec le substantif qui aurait dû être le complément du gérondif, et mis au même cas où le gérondif aurait dû être mis » (Riemann, *Syntaxe latine*, p. 505). Et *ibid.* p. 506 : « La substitution de l'adjectif verbal en *-ndus* au gérondif est obligatoire dans certains cas. En effet les formes suivantes du gérondif ne peuvent être sans incorrection construites avec un complément à l'accusatif : datif du gérondif, accusatif du gérondif, ablatif précédé d'une préposition. Quand le gérondif est au génitif ou bien à l'ablatif non précédé d'une préposition, la substitution de l'adjectif verbal en *-ndus* au gérondif est habituelle mais non obligatoire ». (*apud* Clérico 1982 : 241, n. 1).

²⁶⁴ Cet exemple et le suivant sont tirés du manuel de Spes (1970 : 51).

²⁶⁵ « Et si ces deux structures désignent une même réalité extralinguistique, [...] elles ne la présentent pas du tout de la même façon, puisque le SV avec gérondif désigne un procès qui a pour point d'application un certain objet (*bella gerendi* « mener des guerres »), et que le SN avec adjectif verbal désigne un objet extralinguistique qui a une certaine propriété (*bellorum gerendorum* « des guerres qui sont à mener ») » (Touratier 1994 : 169). Nous n'adhérons pas complètement à l'analyse syntaxique de l'auteur, puisque dans les deux exemples mentionnés nous voyons un groupe nominal, avec une différenciation de la structure interne : le *gerundium* est la tête nominale, alors que le *gerundivum* ou participe est un adjectif modificateur du nom. Les propriétés verbales relèvent de la syntaxe interne du groupe syntaxique. En conséquence, on ne peut pas considérer que l'expression du « procès » soit l'apanage du *gerundium*.

réduire dans les langues romanes. Dans le deuxième groupe, on trouve une série de formes qui ne produisent pas l'image d'un système, mais plutôt une constellation de formes de participes avec des valeurs sémantiques, constructives, stylistiques avec un haut degré d'idiosyncrasie pour les ramener sous un étiquetage simplificateur du type participe présent, passé, futur ou participe actif, passif.

4.2.2 Le traitement de la classe dans les grammaires du latin

La grammaticographie latine est la continuatrice de la théorisation sur le langage engagée dans le monde grec. C'est pourquoi certains éléments de cette dernière seront repris, mais nous donnerons un développement plus important que dans la section sur le participe dans les grammaires grecques. En effet, nous accordons une grande importance au modèle grammatical latin, parce que la grammaire latine joue un rôle majeur dans le processus de grammatisation des langues romanes.

Si le projet général cherche à tisser un récit autour du participe, il doit se fonder sur les sources premières des textes qui servent comme point de départ à la description des langues modernes à partir de la Renaissance. Nous voulons signifier par là que, pour construire un enchaînement d'événements selon un principe de causalité, les textes antiques connus des premiers grammairiens – puisqu'ils ont servi à l'apprentissage du latin pendant des siècles – constituent l'objet premier vers lequel nous devons nous tourner pour expliquer la présence de telle ou telle idée dans les premiers traités grammaticaux des langues vernaculaires.

Dans cette partie du récit, nous ne procéderons pas pour autant de la même manière que dans la méthode d'analyse des textes des traditions modernes. La mise en série des textes traitant du participe latin requerrait beaucoup plus de place que ce travail ne pourrait admettre. En outre, il existe aujourd'hui des travaux de mise en série ; par exemple, Visser (2010) s'occupe des traités grammaticaux et des commentaires de l'œuvre de Donat au Haut Moyen Âge. Notre description filtre les textes pour ne retenir que des noyaux de problématisation. Nous ferons une place de choix au traitement du participe chez Donat (*Ars grammatica*, IV^e siècle) et chez Priscien de Césarée (*Institutiones grammaticae*, VI^e siècle), les textes linguistiques les plus lus au Moyen Âge. Au fil de cette présentation, d'autres auteurs et d'autres sources viennent compléter leurs vues pour créer un panorama de ce que la grammaticographie latine conçoit et transmet sur le participe. Pour le traitement de certaines questions seulement, nous fournissons des développements dans la tradition grammaticale latine médiévale et de la Renaissance.

L'objectif de cet exposé est de représenter de la façon la plus claire possible le type de description que le participe reçoit dans les grammaires latines à partir des catégories que les grammairiens eux-mêmes utilisent. Toutefois, les problématiques retenues et les notions explicitées dans les lignes suivantes répondent à une orientation marquée par l'intérêt d'expliquer des aspects importants de l'histoire plus récente. À titre d'exemple, nous n'hésitons pas à mettre côte à côte l'étude des accidents reconnus dans les définitions du participe de l'Antiquité (le temps, le genre, le cas, etc.) et une propriété telle que le régime, amenée à acquérir une place importante dans les débats sur le participe dans les grammaires romanes.

Nous aborderons dans ce chapitre le traitement de la définition et du statut catégoriel du participe ainsi que d'autres classes non finies du verbe. Il est suivi par la présentation des accidents grammaticaux et des propriétés que les grammairiens affectent au participe. Enfin, l'exploration de la grammaticographie latine représente également l'opportunité de questionner la nature du participe, problématique qui traverse en profondeur notre recherche. Cette réflexion se manifeste dans les textes de cette tradition sous deux sujets de discussion que nous souhaitons articuler : d'une part le questionnement sur l'extension de la partie du discours « participe » (quelles formes font partie de la classe et comment représenter des contenus participiaux non actualisés dans une langue mais qui existent en puissance) ; d'autre part ce que le participe constitue, en tant que prédicat inséré dans une autre unité phrastique, en termes syntaxiques, sémantiques et discursifs.

4.2.2.1 La définition et la place du participe dans la liste des parties du discours

La grammaire latine a traduit la terminologie grammaticale grecque des parties du discours par la méthode du calque. Le LAT. *participium* n'en est pas une exception. En effet, il signifie en latin « participation », comme l'original grec *metokhḗ*, formé sur le verbe LAT. *participare*, dont la composition est lisible pour les Romains : LAT. *partem capere* [prendre part]. En conséquence, le modèle de définition des grammairiens alexandrins peut être transplanté dans la grammaire latine assez fidèlement :

Participium est pars orationis, dicta quod partem capiat nominis partemque uerbi. Recipit enim a nomine genera et casus, a uerbo tempora et significationes, ab utroque numerum et figuram. Participiis accidunt sex, genus, casus, tempus, significatio, numerus, figura. (Donat, *Ars maior*, éd. Holtz 1981 : 644)

Traduction → Le participe est une partie du discours ainsi appelée du fait qu'elle prend une part du nom et une part du verbe. En effet, il prend du nom les genres et les cas, il prend du verbe les temps et les significations ; il prend de l'un et de l'autre le nombre et la figure. Six accidents échoient au participe : le genre, le cas, le temps, la signification, le nombre et la figure.

L'adoption de la définition par Donat comporte trois aspects, à savoir, la mention qu'il s'agit d'une partie du discours, la justification étymologisante avec le rappel des parties du discours auxquelles le participe emprunte des propriétés, et le listage de ces propriétés sous le format accoutumé d'accidents.

La glose étymologique du terme *participium* connaît des variantes chez les commentateurs de Donat (Visser 2010 : 43-44, 2011 : 379-380, Colombat à *paraître*, s.v. « participium »). Une première option consiste à donner une explication fondée sur le sens de LAT. *capere* [prendre]. Dans une série de grammaires qui, depuis Serge (*Commentarium de oratione et de octo partibus orationis*, V^e siècle), manifeste de façon limpide la formation par un étymon imaginé, une seconde option consiste à reconstruire le terme hypothétique LAT. **participium*. La variation de la formule donatienne la plus intéressante est toutefois le pluriel dans LAT. *partes capere* [prendre des parties], à partir du V^e siècle, qui implique que l'on passe d'une interprétation de « prendre part » comme l'appartenance du participe à l'essence des classes du nom et du verbe, vers une deuxième

interprétation qui renvoie aux catégories grammaticales (*i.e.* les accidents) de chacune de ces classes (Visser 2011 : 380).

Par ailleurs, la grammaire latine nous dévoile une figure indépendante à l'égard de la tradition alexandrine, et au demeurant de celle des Stoïciens, sous la plume de Varron (II^e-I^{er} av. J.-C.), qui propose dans *De lingua latina* (6,36) une classification des parties du discours en quatre ensembles, selon une démarche constructive de nature logique et selon un principe binaire qui consiste à examiner la présence de cas et de temps dans les mots. À l'aide de ces deux accidents clivants, il restructure en quatre groupe les mots : [+C, -T] nom (noms propres, noms appellatifs, pronoms, articles), [-C, +T] verbe, [+C, +T] participe, [-C, -T] mots invariables. Malgré son originalité²⁶⁶, le système quadripartite retient des éléments de la tradition reconnaissables : l'identification d'un ensemble de mots grammaticaux par leur nature invariable et la saillance de deux ensembles catégoriels polarisés, le champ verbal et le champ nominal. Dans cette configuration, le participe occupe un espace réunissant des propriétés mélangées et se trouve promu au premier plan de la catégorisation grammaticale. Les principes formels de la grammaire de Varron ont inspiré les grammairiens du Moyen Âge et de la Renaissance (Stéfanini 1978), même si ces derniers n'ont pas repris fidèlement sa classification des parties du discours.

Enfin, la définition que l'on trouve chez Priscien de Césarée (VI^e siècle) associe les propriétés nominales à la nature verbale du participe. Elle constitue donc un autre modèle différent de celui de Donat et ses commentateurs :

Participium est igitur pars orationis, quae pro uerbo accipitur, ex quo et deriuatur naturaliter, genus et casum habens ad similitudinem nominis et accidentia uerbo absque discretione personarum et modorum. (Priscien, *GL* 2,552)

Traduction → Le participe est une partie du discours qui peut être prise à la place du verbe, dont il dérive naturellement, qui a le genre et le cas, à la manière du nom, et qui présente les accidents du verbe à l'exception de la personne et du mode.

La mention que le participe est un dérivé du verbe ainsi que l'absence des accidents de personne et de mode remontent également à la tradition grecque (*cf. supra*). La tradition latine médiévale perpétue la définition du participe comme partie du discours qui partage les propriétés du verbe et du nom, à la seule exception des grammairiens modistes (Michael 1970 : 75). En effet, les grammaires d'orientation spéculative qui se développent dans la seconde moitié du XIII^e siècle opèrent les distinctions catégorielles en termes de LAT. *modi significandi* [modes de signifier]. Ce courtant nous dévoile une vision du participe tout à fait nouvelle. On peut en effet remarquer le changement notoire dans l'approche que revêt la catégorisation de la classe dans cette définition de Siger de Courtrai (XIII^e-XIV^e siècles) :

Modus autem significandi specificus participii est modus significandi indistantis seu uniti substantiae ; ita quod participium non significat actum ut alterum a substantia sed unitum substantiae ; ita quod quasi eodem modo imaginandum est de participio sicut de actu permixto potentiae. (Siger de Courtrai, *apud* Michael 1970 : 76 n.1)

²⁶⁶ Lambert, dans son édition de Varron, note : « Cette quadripartition attribuée aux Grecs en 9, 31 et reprise en 8, 44 et 10, 17, est fondée sur la combinaison de deux critères. Elle ne correspond pas à la distribution stoïcienne (Diog.-L. 7, 57), qui compte cinq parties du discours, même en regroupant noms propres et noms communs, puisque le contenu n'est pas encore le même (noms, verbes, conjonctions, articles). Dion d'Alexandrie, en 8, 11, utilise le même raisonnement logique, mais se limite à trois parties, en éliminant les participes ; la quadripartition doit relever des mêmes cercles philosophiques platoniciens. » (Lambert 1985 : 114, n.1)

Traduction → Le mode de signification spécifique du participe est le mode de signification non-distinct ou uni avec la substance, si bien que le participe ne signifie pas l'acte comme séparé de la substance, mais uni avec elle. En conséquence, l'on pourrait concevoir le participe de la même manière que l'on conçoit l'acte mêlé à la puissance.

Cette définition de nature éminemment sémantique montre bien que le cadre conceptuel évolue par rapport à la tradition artigraphique. Toutefois, nous trouvons aussi un type de définition qui met l'accent sur le caractère hybride de la classe. En effet, on retrouve sous les concepts de LAT. *actus* [acte] et de LAT. *substantia* [substance] les modes de signification du verbe et du nom respectivement. Or ces deux modes se trouvent amalgamés dans le participe. Il est bien entendu intéressant d'observer la manière dont la définition se situe sur un plan sémantique qui fait abstraction des catégories grammaticales propres au verbe et au nom pour ne garder que l'idée de fusion.

Ce genre de transmutation vers un type sémantique épuré des considérations morphologiques ou syntaxiques a un intérêt historique dans la mesure où il se reproduit à d'autres moments de l'histoire du traitement de la classe participe, notamment dans les grammaires rationalistes du XVII^e siècle (voir chap. 5) et dans les grammaires générales du XVIII^e siècle. Nous ne cherchons pas à mettre sur le même plan les trois moments. Il s'agit d'un maintien des considérations sur la nature hybride du participe, qui traverse les différents types d'approches grammaticales.

En ce qui concerne l'insertion du participe dans l'ensemble des classes de mots, sa place est plus ou moins fixée. Nous avons vu plus haut que la liste des parties du discours fait l'objet d'une exégèse dans les textes des grammairiens grecs. En effet, la position de chaque classe grammaticale possède une signification. Les grammairiens latins maintiennent le nombre de huit parties du discours de la tradition grecque avec un remaniement (l'article disparaît de la liste tandis que l'interjection est considérée comme une classe). Le nombre des parties du discours n'a pas subi de modifications dans les grammaires latines jusqu'à la Renaissance (Colombat 1999 : 186-9). En revanche, l'ordre des classes dans une liste et dans le traitement des ouvrages est plus susceptible de subir des altérations. Les deux principes de classification consistent dans l'opposition entre déclinables et indéclinables, avec comme conséquence la postposition des indéclinables aux dernières places de la liste, et la prééminence des deux classes majeures, le nom et le verbe, qui régissent la position des autres classes. On sait que le participe, mélange de nom et de verbe, suit ces deux classes, par exemple dans le modèle de Priscien, fidèle aux grammaires grecques :

Denys Th. : nom, verbe, participe, article, pronom, préposition, adverbe, conjonction.

Priscien : nom, verbe, participe, pronom, préposition, adverbe, interjection, conjonction.

Toutefois, Donat propose une autre configuration où sont couplés nom-pronom, verbe-adverbe, le participe occupant la cinquième position :

Donat : nom, pronom, verbe, adverbe, participe, conjonction, préposition, interjection.

Dans tous les cas, le participe est placé après le nom et le verbe, c'est l'ordre naturel puisque ceux-ci sont plus importants que lui et que le participe ne pourrait pas

exister sans eux, comme les commentateurs de Donat prendront le soin de le préciser (Visser 2010 : 106).

Les listes telles que Priscien et Donat les proposent constitueront deux modèles à suivre pour la tradition latine. Ainsi, à la Renaissance, l'ordre de Priscien se retrouve dans les grammaires parues en Italie alors que dans le nord de l'Europe elles accordent leur préférence au type donatien (Colombat 1999 : 186-9). À cette époque, seul Scaliger réfléchit à l'ordre des parties du discours et à l'organisation des grammaires en fonction de celles-ci (*ibid.*). La liste des parties du discours est, de plus, bouleversée chez Ramus et Sanctius, dont les systèmes sont décrits plus loin, car ils intéressent davantage le statut catégoriel du participe.

4.2.2.2 Le statut catégoriel du participe

Le participe de la tradition latine antique et médiévale ne semble pas avoir constitué autre chose qu'une classe primaire, soit dans un ensemble de huit parties du discours, soit de façon exceptionnelle, chez Varron, comme une classe d'un système quadripartite. Il faut donc attendre la Renaissance pour assister à des débats sur la nature du participe et donc que l'on commence à envisager des recatégorisations ou des réaménagements de l'organisation des classes de mots. Ainsi, Scaliger (1540) le rapproche du verbe, alors que Sanctius (1587) le rapproche du nom²⁶⁷.

Toutefois, une autre caractéristique verbale est mise en avant chez Priscien, qui signale que le participe « dérive » du verbe (voir plus haut la citation de Priscien *GL* 2,552). Dans son discours, le grammairien réitère dans sa description que les participes « naissent » (LAT. *nascuntur*, dix occurrences dans le livre sur le participe²⁶⁸). Cela signifie, en d'autres termes, que le participe est formé par un procédé de dérivation à partir d'une base verbale. À cet égard, les définitions du participe de la tradition ne conceptualisent pas cette propriété comme un accident. Il s'agit pourtant d'un élément d'une grande stabilité dans la description du participe, dont nous verrons les traces dans la description des grammaires de la Renaissance (voir la partie 5.8).

4.2.2.3 Le statut d'autres formes verbo-nominales

On a observé dans le chapitre précédent que le latin présente un éventail plus large que le grec au regard des formes verbales non finies proches du prototype nominal. Il compte en effet avec des formes d'infinitif *stricto sensu*, mais aussi des supins (type en *V-tum*) et des *gerundia* (type en *V-ndum*). On rappellera également que les *gerundia*, reconnaissables par le morphème *-ndo-* ont par ailleurs des emplois qui exhibent une syntaxe propre à l'adjectif, ce qui les rapproche des participes – ils reçoivent dans ce cas la désignation de FR. *adjectifs verbaux* ou de *gerundiva*²⁶⁹.

La description dans l'Antiquité, selon le format bâti sur les parties du discours, passe par la classification des formes. Ainsi, si l'on se réfère aux outils théoriques et descriptifs dont les grammairiens latins disposaient, on constate que la grammaire alexandrine offre au départ deux options. On retrouve, d'un côté, l'insertion des formes verbales non finies

267 Voir Colombat (*à paraître*, s.v. « participium »).

268 Quatre occurrences de l'infinitif *nasci* [naitre], quatre occurrences du singulier LAT. *nascitur* [il nait].

269 Nous avons abordé la question problématique de la terminologie des gérondifs en 2.2.2.3.

dans la partie du discours du *verbe* par le biais de la catégorie grammaticale du mode ; c'est ce qu'illustre l'existence d'un *mode infinitif*. On atteste, d'un autre côté, la création d'une partie du discours autonome, le *participe*.

Dans le transfert du modèle grammatical grec à la langue du Latium, les grammairiens doivent prendre en considération l'ensemble de formes mentionnées qui ne présentent pas d'équivalents exacts dans la nouvelle langue-objet et les adapter au modèle proposé par la grammaire alexandrine avec les deux options majeures citées.

Nous ne manquerons pas de souligner à cet endroit l'importance des enjeux soulevés par la catégorisation des formes verbales du *gerundium* et du supin. Ils peuvent être mis en parallèle, toutes choses égales par ailleurs, avec ceux du transfert opéré à la Renaissance du cadre latin vers les nouveaux objets que sont les langues vernaculaires de la Romania. En effet, le dispositif scientifique affiné dans la description du grec a affaire, lorsqu'il est question de décrire le latin, à des données observables sensiblement différentes. On peut affirmer que l'ensemble des formes verbales non finies latines et grecques se constituent en systèmes de distributions et d'oppositions nettement distincts. Nous nous occuperons de cet aspect de la question du transfert en nous référant plus spécifiquement aux formes du latin.

Il existe néanmoins un deuxième aspect de la problématique. En effet, la langue grecque possède une riche morphologie avec des paradigmes de formes pour l'infinitif et pour le participe qui semblent saturer toutes les possibilités d'expression du temps et de la diathèse du système verbal. On ne peut pas en dire autant pour le latin, comme les grammairiens de l'Antiquité le remarquaient déjà. Nous nous occuperons de ce problème plus loin (4.2.2.5.2.).

Si l'on se limite donc au premier problème évoqué, celui des formes des supins, des gérondifs nominaux (*gerundia*) et des adjectifs verbaux en *-nd-* (*gerundiva* ou, pour nous, participes passifs), il faut commencer par le constat général que les grammaires de la Basse Antiquité et du Haut Moyen Âge traitent majoritairement les supins et les *gerundia* dans le chapitre du verbe alors que les *gerundiva* sont traités dans le chapitre du participe où ils sont considérés comme des participes passifs futurs (Visser 2010 : 11).

En ce qui concerne la terminologie, les grammaires latines de l'Antiquité présentent une palette de termes variée pour désigner les formes en *V-dum* et en *V-tum* : LAT. *adverbia*, *gerundia* ou *gerundi* (plus rarement *gerendi*), *impersonalia*, *participialia*, *supina*, *usurpativa* (voir Schad 2007)²⁷⁰. Loin de la spécialisation que connaît aujourd'hui la terminologie relative à ces formes, les grammaires antiques utilisent les termes mentionnés pour désigner sans distinction toutes les formes. On attribue à Priscien le mérite d'avoir traité le premier les gérondifs et les supins de façon nettement distincte (*ibid.*, 186b, 187b).

Quant à leur statut, ces formes verbo-nominales peuvent se diviser en deux grands groupes, les formes ayant des caractéristiques de substantif (*gerundia* et supins) et celles ayant des caractéristiques d'adjectif (les participes en *-ndus*). Il sera question ici consécutivement de la catégorisation des formes verbo-nominales et de celle des formes verbo-adjectivales.

²⁷⁰ Schad (2007) fournit des informations terminologiques s.v. « gerundi » (p. 186-7), « gerundia » (p. 187-9), « participialis » (p. 287-9) et « supinus » (p. 390-1). Un tableau récapitulatif (s.v. « gerundia », p. 188) rassemble les emplois attestés chez les principaux auteurs.

4.2.2.3.1 Les *gerundia* et les supins

La grammaire latine déploie trois options de catégorisation variées des formes verbales non finies, qui comme l’infinitif, présentent des propriétés propres au substantif. Nous passerons en revue chacune des possibilités que les textes antiques et médiévaux proposent. En premier lieu, nous observerons le rapprochement du nom et de l’infinitif chez Priscien. En deuxième lieu, nous signalerons l’option catégorielle du participe. En troisième lieu, nous ferons plusieurs remarques sur la catégorisation de ces formes en tant que mode du verbe. Les deux dernières options, la classification comme participe et comme mode verbal, font l’objet d’un débat grammatical dont nous relèverons les arguments majeurs.

Ainsi, la première thèse est que les *gerundia* et les supins sont des noms ; elle se trouve chez Priscien de Césarée²⁷¹. L’auteur latin se fonde sur l’absence des accidents verbaux de la personne et du temps, ainsi que sur la présence de deux faits caractéristiques du nom : ces formes prennent des cas et peuvent être associées à des prépositions (« *praepositionibus separatis adiungantur* » IG 2.425). L’auteur en conclut que ce sont plutôt des noms, à la manière des infinitifs, qu’ils servent à remplacer (*ibid.*). C’est précisément en tant qu’équivalents des infinitifs que ces formes n’ont pas de distinctions en genre ni en nombre (IG 2,410).

Par ailleurs, le rapprochement de la classe des noms ainsi que des infinitifs est illustrée par les gloses ou métaphrases que l’auteur propose en latin – des noms comme tête d’un groupe nominal, ou insérés dans un groupe prépositionnel – ou en grec – au moyen d’infinitifs, qui dans cette langue sont généralement précédés de l’article, parfois aussi régis par une préposition. Dans l’*Institutio de nomine* (3.454), on trouve ainsi les gloses suivantes :

(5)

- a) pour le *gerundium* à l’accusatif : « *Amandum, necessitatem amoris* », « *ad hoc faciendum* πρὸς τὸ ποιεῖν *faciendum, pro oportet facere* »
- b) pour le *gerundium* au génitif : « *faciendi τοῦ ποιεῖν, sequendi τοῦ ἀκολουθεῖν, loquendi, τοῦ λαλεῖν* »²⁷²
- c) pour le *gerundium* ablatif : « *Amando, in ipso amore* », « *in hoc faciendo, ἐν τῷ ποιεῖν* »
- d) pour le supinum en -um : « *Amatum, itionem ad amare* », « *venatum εἰς τὸ κυνηγετῆσαι ad uenationem* »
- e) pour le supin en -u : « *Amatu, amatione uel amore* », « *venatu venatione miserabile uisu pro uisione, « nec dictu affabilis » pro dictione* »

On notera en outre l’utilisation de l’emploi du déterminant LAT. *hic*, que l’on appelle dans les grammaires l’*articulus* [article], marque métalinguistique utilisée pour signaler la flexion des noms.

La deuxième thèse est que les *gerundia* et les supins sont des participes, plus précisément des participes passifs. Pour Donat, les formes LAT. *legendi, legendo, legendum, lectum* et *lectu*, soit, dans notre terminologie, des *gerundia* et des supins, ne sont pas un mode du verbe (*Ars minor* 594.12, *apud Visser* 2010 : 11), mais l’auteur ne donne pas

271 Dans le traité du nom (3,454) et dans le livre du verbe des *Institutiones* (2.410-1, 2.425).

272 Les exemples de génitif du tableau ont été extraits d’un autre passage : chap. « de verbo » (IG 2.411).

beaucoup de précisions à cet égard et les grammairiens ultérieurs devront expliquer cette assertion. La raison de cette catégorisation est souvent liée au fait que ces formes ont les mêmes formes que les participes passifs, futurs et passés (le type en *V-ndus*) (par exemple chez Cleonius, cf. Visser 2010 : 100-111), mais elle peut être fondée sur la possibilité sémantique d'exprimer différents temps et la présence de marques de cas ou encore sur le fait qu'ils servent à former des substantifs dérivés (Julien de Tolède, *ibid* : 198-9).

D'autres auteurs enfin font de ces formes un mode du verbe²⁷³. Pour soutenir leur proposition, ils présentent des arguments contre la thèse que ces formes sont des participes. Certains de ces auteurs se situent déjà dans le V^e siècle. En effet, les traités grammaticaux médiévaux livrent des exemples de réflexion autour de ces formes. Louise Visser montre la diversité des questionnements que les textes du Haut Moyen Âge possèdent, notamment par leurs commentaires des œuvres plus anciennes (Visser 2010 : 11, 107-111, 198-204, 281-9). Il est possible de dégager de ce panorama large les arguments les plus récurrents mais aussi les plus intéressants par leur portée théorique.

Du point de vue morphologique, les formes du LAT. *modus gerundi* ou *participialis* ne peuvent pas être des participes parce qu'ils n'ont pas les accidents du genre et du nombre.

Du point de vue sémantique, les remarques concernent deux problèmes de la sémantique verbale : le temps et la diathèse. Pour ce qui est de la temporalité, les formes en *V-ndus* ont une signification de futur qui ne saurait pas être imputée aux autres formes (gérondifs et supins), sous peine d'incohérence. En effet, comment interpréterait-on un exemple du type LAT. *legendo didici* [J'ai appris en lisant] ? Selon la thèse du participe, il faudrait admettre qu'une forme verbale au passé (LAT. *didici*) de sens parfait (LAT. *sensus... perfectus*) est associée à un participe futur, alors que la phrase signifie LAT. *dum lego, didici* [j'ai appris en même temps que je lis] (Pompeius, *GL* 5.218). En ce qui concerne l'expression de l'actif et du passif, on trouve l'idée chez divers auteurs (Dionysios, Servius, *Explanationes in Artem Donati*, Pompée, Priscien, *apud* Visser 2010 : 204) que les *gerundia* sont censés signifier le sens actif et passif (LAT. *cantando* exprime [en chantant] et [en étant chanté]) alors que les formes en *V-ndus* sont toujours passives.

On pourrait rassembler un troisième type de remarques d'ordre syntaxique. Elles concernent le rapport des formes avec un autre élément chez les participes ou formes en *V-ndus*, qui se manifeste par l'accord avec un nom. À la différence de ces participes, les formes du *modus gerundi* gardent une autonomie syntaxique, ils constituent une LAT. *absoluta elocutio* [expression détachée] (*Explanationes in Artem Donati GL* 4.550). L'auteur anonyme²⁷⁴ oppose ainsi LAT. *scribendi gratia ueni* [je suis venu pour écrire] à une transformation possible en forme participiale dans LAT. *scribendi libri gratia ueni* [je suis venu pour écrire un livre] où la forme en *V-ndus* dépend du nom [litt. « un livre ayant à être écrit »]. La paraphrase (LAT. *simpliciore sermone*) du gérondif montre bien la portée de cette forme verbale : LAT. *ueni ut scribam* [litt. « je suis venu pour que j'écrive »].

La paraphrase nous renseigne sur la façon dont la grammaire antique conçoit la fonction des gérondifs. Des grammairiens tels que Dionysios (chap. *De speciebus verborum*, *GL* 393.11-397.10) et Macrobe (*GL* V,626.28 et 648.26) utilisent pour les désigner le terme

273 Voir les textes chez Schad (2007 : 186-7) : Victorinus (*GL* 6,199) les classe comme le dixième mode du verbe. Dionysios (1.354.17) les réunit sous l'appellation de LAT. *modus participialis*. Ils constituent également un mode pour Macrobe (Exc. 5.626.28), qui les appelle aussi les LAT. *usurpativa*. Des auteurs du V^e siècle, Servius, l'auteur d'*Explanationes in Artem Donati*, Cleonius et Pompée donnent des raisons en faveur de la catégorisation en tant que modes et contre la catégorisation en tant que participes.

274 L'œuvre est attribuée à Serge dans *Grammatici Latini*.

usurpatiuu species, qui est en fait une classe verbale. L'explication du sens du terme tel qu'il est défini par Diomède pose des problèmes d'interprétation. Marc Baratin (1989 : 144-6) propose de voir dans cette appellation l'idée que les gérondifs sont des « équivalents sémantiques » d'un verbe et même des équivalents fonctionnels en tant qu'ils jouent le rôle d'une proposition. Ils constituent une véritable *sermonis species*, c'est-à-dire l'équivalent d'un énoncé. En ce sens, Diomède propose de lire dans les gérondifs des équivalents de propositions avec des verbes finis :

(6)²⁷⁵

<i>Legendo proficit</i>	<i>dum legit</i>	« il progresse en lisant »
<i>Legendi causa uenit</i>	<i>ut legat uenit</i>	« il vient pour lire »
<i>Legendum tibi est</i>	<i>neesse est ut legas</i>	« il faut que tu lises »

Si l'on se fie à l'explication de Baratin (cf. Visser 2010 : 199-202), les grammairiens de l'Antiquité proposent de voir dans les gérondifs des formes qui sont, du point de vue fonctionnel, des verbes sans pour autant manifester tous leurs accidents typiques. C'est bien ce que nous donnent à voir les exemples des grammairiens antiques et postérieurs. La représentation des grammairiens va dans le sens de notre catégorisation syntaxique des formes non finies du verbe en tant qu'unités verbales qui permettent l'insertion d'un contenu propositionnel dans la phrase principale. En ce sens, il est intéressant de mettre en parallèle la glose fonctionnelle des *gerundia*, avec celle, tout aussi codifiée, qui consiste dans la résolution d'un participe au moyen d'une proposition relative introduite par un pronom de la série en *qu-*, que nous analyserons plus loin. Avançons toutefois que, dans la grammaire antique, la conception de l'énoncé et de la hiérarchisation des propositions qu'une seule phrase peut enchâsser est complètement étrangère aux cadres d'analyse contemporains, le nombre de formes verbales (conjuguées ou non) ne constituant pas un élément décisif pour délimiter des unités phrastiques.

4.2.2.3.2 Les différences entre les *gerundia* et les *gerundiva*

Les formes en *-nd-* présentent une homonymie morphologique, puisque l'on trouve un même signifiant morphémique en latin dans le *gerundium* ou type en *V-ndum* – pour nous une forme verbale de type nominal – et dans le *gerundivum* ou type en *V-ndus* – c'est-à-dire des formes verbales apparentées à l'adjectif.

Les auteurs des grammaires de l'Antiquité sont conscients des différences qui les séparent. Nous avons signalé plus haut que les grammaires les plus anciennes considèrent déjà les formes en *V-ndus* comme des participes passifs futurs²⁷⁶, c'est-à-dire des formes séparées des *gerundia* et des supins. D'après Visser (2010 : 11), les critères pour distinguer entre les deux types de formes en *-nd-*, soit le type verbo-nominal et le type verbo-adjectival, consistent, dans les textes antérieurs et contemporains de Donat, en l'absence, pour les *gerundia*, de degrés de comparaison, de marques de nombre et de signification passive.

²⁷⁵ Exemples et traduction dans Baratin (1989 : 144).

²⁷⁶ Pour une liste des textes latins où l'on trouve cette catégorisation, voir Schad (2007 : 187)

Priscien s'est également occupé de les distinguer. Les participes du type *gerundivum* sont pour cet auteur des noms, plus précisément des noms LAT. *mobilis*²⁷⁷, terme qui signifie chez Priscien que le mot possède une variation en genre. Ce sont donc des formes homonymes des *gerundia* (« nomina vero supra dictae formae similiter » IG 2.411), mais le grammairien mentionne des différences sur les plans sémantique, formel et syntaxique.

Au niveau sémantique, c'est la diathèse (LAT. *significatio*) qui les distingue : si les *gerundia* peuvent avoir la signification active ou passive, les noms en *-ndus* ont exclusivement un sens passif – Priscien le montre au moyen de gloses en latin et en grec (IG 2.411, 2.426). En ce qui concerne l'expression du temps, le grammairien explique dans le livre sur le participe (XI) que les participes en *V-ndus* signifient le temps futur. Le critère du temps sert à les distinguer des simples noms (LAT. *nomina verbalia*). Ce trait temporel des formes en *V-ndus* ne les oppose pas explicitement aux formes de *gerundium* en *V-dum* chez Priscien. Nous évoquons toutefois cette caractérisation parce qu'il s'agit d'un critère mis en avant par la grammaticographie latine ultérieure.

Au niveau morphologique, les noms en *V-ndus* varient en cas et en genre avec un autre nom, alors que les *gerundia* ne varient ni en genre ni en nombre, gardant toujours le singulier, à la manière des infinitifs (*ibid.*).

Enfin au niveau syntaxique, les *gerundia* sont « suivis » du même cas que le verbe dont ils dérivent (*ibid.*), c'est-à-dire qu'ils ont le même régime, alors que les formes en *V-ndus* s'ajoutent à un nom en s'accordant avec lui en cas.

Cet ensemble de caractéristiques nous permet d'observer la batterie de critères dont dispose la tradition grammaticale médiévale et postérieure pour distinguer les deux types en *V-nd-*. La question de la distinction entre les deux ensembles connaît un intérêt renouvelé à la Renaissance. C'est en effet à cette époque que Despautère (XVI^e siècle) propose la spécialisation d'un terme déjà existant *gerundivum* pour les formes de participe-adjectif et de réserver *gerundium* pour les formes de verbe avec comportement de substantif. La nomenclature aura un succès certain dans la grammaire latine, même si en français on semble préférer la désignation d'adjectif verbal pour le *gerundivum*. La discussion autour de la catégorisation de ces formes est riche aux XV^e et XVI^e siècles (Chomarat 1981 : 291-299, Margolin 1991 : LVIII-LXIII, Colombat 1999). Il y a une raison fondamentale à cela. Comme on l'a déjà relevé lorsque notre étude présentait le fonctionnement de ces formes, il y a des constructions syntaxiques où les deux types sont possibles et dans d'autres cas, la norme du latin classique impose la substitution du type en *V-ndum* par le type en *V-ndus*.

Nous ne nous attarderons pas sur l'exposé détaillé des débats à ce sujet à la Renaissance. On signalera toutefois que la discussion se continue à partir des critères déjà évoqués dans les sources antiques. L'investigation sur la sémantique des différentes formes en *V-nd-* présente notamment un intérêt majeur : on discute de leur valeur temporelle (les participes sont du temps futur) mais aussi de l'expression de la modalité (l'obligation ou la nécessité) et de la signification active ou passive²⁷⁸.

²⁷⁷ Schad (2007 : 249, s.v. « mobilis »).

²⁷⁸ Voir aussi les notes de Clérico (1982 : 241-8) à l'édition de la *Minerve* de Sanctius.

4.2.2.4 Les accidents et les propriétés du participe

Le nombre des accidents du participe est fixé à six chez Donat (Holtz 644.4-5) et chez Priscien (GL 2, 551.21-22). Seulement, leur ordre varie :

Donat : genre, cas, temps, signification, nombre, figure.

Priscien : genre, cas, signification, temps, nombre, figure.

Le nombre d'accidents de la classe manifeste une grande stabilité. Il y a donc continuité des grammaires latines antiques, au Moyen Âge. Si le système des accidents se maintient à la Renaissance, il y a cependant une tendance à utiliser de moins en moins le terme d'*accident* et l'énumération de ceux-ci (Colombat 1999 : 228), le participe ne constituant pas une exception à cet égard.

4.2.2.4.1 Les accidents du nom : le genre et le cas

Les catégories grammaticales du genre et du cas sont caractéristiques du nom, lequel les partage avec les classes du pronom et du participe. La manifestation morphologique des accidents nominaux ne pose aucun problème d'identification en latin. Qui plus est, ils constituent deux arguments fondamentaux pour catégoriser les formes participiales comme hybrides. Ainsi, ils font partie de la liste des accidents du participe sans altérations significatives chez les grammairiens, à l'exception notoire de la catégorisation de Varron, fondée de façon économique sur deux catégories grammaticales, le cas et le temps (*cf. supra*), que l'on retrouve également chez Sacerdos (« *participium est pars orationis cum tempore et casu* » GL 6,443, « le participe est une partie du discours exprimant le temps et le cas »).

Le procédé métalinguistique pour distinguer les genres du participe consiste en l'antéposition du démonstratif *hic* :

Genera participiorum quot sunt ? Quattuor. Quae ? Masculinum, ut hic lectus ; femininum, ut haec lecta ; neutrum, ut hoc lectum ; commune tribus generibus, ut hic et haec et hoc legens. Casus participiorum quot sunt ? Sex. Qui ? Nominatiuus, ut hic legens ; genetiuius, ut huius legentis [...]. (Donat, *Ars minor* GL 6,597)

Traduction → Combien les genres du participe sont-ils ? Quatre. Lesquels ? Le masculin, comme hic lectus ; le féminin, comme haec lecta ; le neutre, comme hoc lectum ; le commun de trois genres, comme hic/haec/hoc legens. Combien les cas du participe sont-ils ? Six. Lesquels ? Le nominatif, comme hic legens ; le génitif, comme huius legentis [...]

Ce type de configuration métadiscursive correspond à celle utilisée pour décrire également les accidents du nom, c'est-à-dire qu'il s'agit de donner la liste des formes du paradigme nominal. Ainsi, on fournit ce que l'on appelle les « déclinaisons » du participe.

Il est significatif que la conversion des participes vers des comportements substantivaux ou adjectivaux plus marqués n'entraîne pas de modifications formelles, si bien que les accidents du nom, le genre et le cas, ne servent pas à distinguer les véritables participes des formes homonymes.

4.2.2.4.2 Deux propriétés nominales problématiques :

les degrés de comparaison et la dérivation adverbiale

Nous regroupons ici deux caractéristiques morphologiques des noms ou, plus précisément, des adjectifs latins. D'un côté, ils peuvent s'adjoindre des morphèmes pour former le degré comparatif, par exemple LAT. *doct-us* [savant] fait LAT. *doct-ior* [plus savant]. D'un autre côté, ils sont aptes à former des adverbes par l'ajout de morphèmes spécifiques, comme par exemple LAT *doct-ē* [savamment].

Il est intéressant de noter que la comparaison sert déjà, dans le chapitre du nom de la tradition latine, à distinguer les adjectifs des autres noms. Elle permet en outre la séparation entre les (noms) adjectifs et les participes. En effet, Probus (*GL* 4,142) signale comme une « règle » (cf. Visser 2010 : 99) que les participes ne peuvent pas avoir de degrés de comparaison. Chez Donat (4,649), le fait d'accepter les degrés de comparaison est un argument suffisant pour recatégoriser une forme participiale dans la classe des noms.

La faculté de former des adverbes à partir de participes est admise par Donat (*Ars maior GL* 4,640, 646), par exemple dans LAT. *indulgenter* [avec bienveillance], alors que d'autres auteurs la rejettent : il s'agirait dans ce cas de noms²⁷⁹.

Ce qui est remarquable dans le cas de ces deux propriétés morphologiques c'est que les grammairiens les présentent souvent côté à côté dans les mêmes passages. La possibilité de se construire avec les morphèmes mentionnés permet un clivage entre les participes et les noms ou les adjectifs, dans la mesure où les premiers partagent avec les noms des catégories grammaticales, mais non toutes. Rien de semblable n'émerge dans les textes à l'égard des propriétés verbales. La catégorie du participe est instable en raison de sa nature hybride, mais la recatégorisation de certaines formes, dirions-nous, ne va que dans un sens unique : vers les substantifs et les adjectifs.

4.2.2.4.3 Les accidents du nom et du verbe : le nombre et la figure

Nous avons vu dans la définition du participe chez Donat que le participe partage deux accidents grammaticaux avec le nom et le verbe. Il s'agit du nombre et de la figure. Le résultat en est une distribution égale entre les accidents de chacune des classes : deux accidents du nom (le genre et le cas), deux accidents du verbe (le temps et la signification) et deux accidents mutualisés (le nombre et la figure). Cependant, nous pouvons remettre en question le caractère commun de ces deux derniers accidents. Le nombre est en effet une catégorie que l'on trouve tant dans le nom que dans le verbe, mais leur expression morphémique dans ces classes est différenciée en latin. Le participe présente des désinences de cas-genre-nombre semblables à celles des adjectifs. Ainsi le pluriel de LAT. *ueniens* [venant] est LAT. *uenientes*, comme celui de LAT. *prudens* [prudent] est LAT. *prudentes*. Autrement dit, l'attribution du nombre du participe aux noms et aux verbes répond à des critères sémantiques, tandis que la morphologie reflète une origine nominale (voire adjectivale) à l'égard des terminaisons participiales.

En ce qui concerne la figure, l'accident correspond à la formation du mot par dérivation. Donat attribue cet accident du participe aussi bien au nom qu'au verbe, alors que Priscien considère que la figure possède uniquement un caractère verbal dans le participe (*GL* 2,568), car les participes qu'il désigne par le terme de LAT. *composita* [composés], argumente le grammairien, ne sont possibles que s'il existe le verbe composé

²⁷⁹ Voir des détails sur les auteurs concernés par ces deux propriétés chez Visser (2010 : 99-101, 111, 186-8).

correspondant. Soit, il y a le participe LAT. *efficiens* [effectuant] parce qu'il dérive d'un verbo LAT. *efficio* [j'effectue]. En conséquence, le phénomène de composition à partir d'une base participiale produit des « noms » et non des participes, car il n'y a pas de verbes analogues auxquels les rattacher. Par exemple, le mot LAT. *innocens* [inoffensif] formé sur LAT. *nocens* [nuisible] ne correspond à aucun verbe (*ibid.*). Le même problème apparaît chez Donat :

Sunt item alia participia, quae accepta praepositione et a uerbis et a participiis recedunt, ut nocens innocens : nam noceo dicitur, innoceo non dicitur. (Donat *Ars maior*, GL 4,646).

Traduction → De même, il y a d'autres participes qui, après avoir reçu une préposition²⁸⁰, s'écartent tant des verbes que des participes. Par exemple, dans *nocens* [nuisible], *innocens* [inoffensif], car on dit bien *noceo* [je nuis], mais non **innoceo*.

En ce qui concerne la morphologie des participes, certains auteurs incluent un accident, la LAT. *qualitas* [qualité], qui désigne des procédés de suffixation provenant des verbes, selon Diomède (GL 1,401), lesquels permettent d'expliquer la formation de LAT. *feruescens* [qui se met à bouillonner] comme verbe inchoatif dérivé de LAT. *feruens* [bouillant] (*ibid.*)²⁸¹.

On peut enfin signaler que Probus ajoute un troisième accident provenant du nom et du verbe : l'accent (GL 4,138).

4.2.2.4.4 L'accident verbal du temps

Le temps du verbe est un critère fondamental dans la caractérisation du participe comme classe partageant des traits verbaux. Il apparaît dans les définitions du participe, et constitue, associé à la *signification* (cf. *infra*), un principe de classement des formes participiales en sous-catégories.

Pour Donat, les participes sont, selon le temps, au nombre de trois : LAT. *praesens prateritum et futurum* (*Ars maior* GL 644) [présent, prétérit et futur]. Le grammairien ne mentionne que trois formes : LAT. *luctans* [luttant], *luctatus* [ayant lutté], *luctaturus* [qui doit lutter], puisqu'il s'agit d'un verbe déponent *luctari* [lutter]²⁸² qui n'a pas la forme en *V-ndus*. Dans les séries de formes, il distingue pourtant entre deux types de futurs : les formes en *V-turus* (dans les verbes actifs, les neutres et les déponents) et les formes en *V-ndus* (dans les verbes passifs) ; les verbes dits communs possèdent les deux formes (cf. *infra* tableau).

Chez Priscien, le traitement et la classification des temps du participe dérivent de sa conception du temps dans le verbe. Le grammairien reconnaît pour le verbe trois temps, soit le prétérit, le présent et le futur, et divise le temps du prétérit à son tour en trois espèces différentes : l'imparfait, le passé parfait et le plus-que-parfait²⁸³. Les cinq temps ainsi postulés correspondent, au mode indicatif, à autant de formes distinctes de la conjugaison latine. Mais la correspondance univoque entre le sens et la forme est extensible aux autres modes verbaux et au participe :

²⁸⁰ Le terme « préposition » désigne ici le préfixe *in-*.

²⁸¹ Cf. Probus GL 4,138-9.

²⁸² Certains commentateurs médiévaux s'attacheront à discuter le choix de ce verbe (Visser 2010 : 150-1).

²⁸³ La proposition du grammairien tente de distinguer trois temps verbaux au passé autour d'un critère que l'on pourrait appeler, avec Fournier (2013 : 14-15) la « perfection de l'action ».

Tempora coniuncta habent praesentis et praeteriti imperfecti, praeteriti perfecti et plusquamperfecti tam participia quam infinita uerba ad similitudinem optatiuorum. (Priscien, *Inst.*, GL 2.557)

Traduction → Les participes aussi bien que les infinitifs présentent, à la manière de l'optatif, des temps réunis < sous une seule forme > : le présent et le prétérit imparfait d'un côté, le prétérit parfait et le plus-que-parfait de l'autre côté.

Les formes des participes en *V-ns* et en *V-tus* sont ainsi porteuses d'une sémantique temporelle double, ce qui permet de maintenir le système temporel de Priscien pour les participes et partant pour tous les modes du verbe²⁸⁴.

Nous verrons plus loin que certaines formes participiales peuvent faire défaut pour quelques racines verbales. Cette absence s'explique par une association de critères de classification dont nous nous occuperons plus loin, car la problématique nécessite la connaissance de l'accident de la *signification*. On peut signaler pour l'heure le fait que d'après Priscien quelques verbes ne présentent pas tous les participes possibles. Il s'agit d'une faille systématique dans la langue, mais selon le grammairien (*Inst. GL 2.565*) on peut y remédier par une combinatoire syntaxique. Priscien signale que, puisqu'il n'y a pas de participes présents pour les verbes passifs (nous dirions aujourd'hui que les participes présents sont toujours actifs) et qu'il n'y a pas de participes prétérits pour les verbes actifs (ces participes sont toujours passifs), on peut recourir à la combinaison d'un participe et d'un verbe de temps différents pour signifier les temps manquants. C'est ainsi qu'un participe présent, qui signifie aussi l'imparfait, lorsqu'il est conjoint à un verbe fini au parfait ou au plus-que-parfait, exprime la signification de ceux-ci. De même, le participe prétérit associé à un verbe fini au présent, exprime le prétérit. Le grammairien propose donc des équivalences sémantiques entre :

(7)

(a) LAT. *caenatus sum* ≈ *caenauī*

(b) LAT. *caenans fui* ≈ *caenauī*

(d) LAT. *caenans fueram* ≈ *caenaueram*

Le texte ne nous donne pas plus de renseignements sur une possible différenciation des valeurs de LAT. *caenatus sum* et LAT. *caenans fui*²⁸⁵. La remarque de Priscien nous intéresse surtout en raison du succès de l'idée que les participes peuvent se combiner

²⁸⁴ Le sens de temps amalgamé pour le terme LAT. *coniunctus*, -a, -um est propre à Priscien – il y a toutefois des occurrences chez Charisius (347) et Donat (4.509) (cf. Schad 2007 : 88). S'il s'agit de montrer, dans les diverses attestations du terme, la polysémie temporelle des formes verbales latines, dans un cas au moins, le subjonctif, le latin présente des temps distincts (LAT. *diuisa*) là où le grec a des temps confondus (LAT. *coniuncta tempora*) (Priscien *Inst. GL 2.408*).

²⁸⁵ On peut s'interroger sur l'orientation du choix lexical de Priscien, qui porte ici sur le participe LAT. *caenatus* [qui a diné]. Priscien classe, quelques lignes plus loin, le même participe dans l'ensemble des rares formes de participe prétérit que présentent les verbes dit neutres (c'est-à-dire les verbes intransitifs). Donat, avant lui, considère que ces formes – certaines sont les mêmes que chez Priscien – ne sont pas de véritables participes dans la mesure où elles n'expriment pas de diathèse (*Ars maior GL 645*). Il a déjà été question du mot latin *cenatus* (2.2.4.1.1.), qui appartient à un groupe restreint de participes formés sur des verbes agentifs mais dont le sujet est considéré comme affecté par l'action. Le même type de participes est connu de l'espagnol. L'interprétation des rapports d'équivalence des exemples de Priscien semble alors plus aisée dans une traduction vers l'espagnol. Ainsi, nous aurions d'un côté LAT. *caenatus sum* / *caenauī*, soit ES. *estoy cenado* [je suis dans l'état d'avoir diné] / *he cenado* [j'ai diné], et d'un autre côté *caenans fui* / *caenauī* pour ES. *estuve cenando* [je passai un certain temps à diner] / *cené* ou bien *hube cenado* [je dinai] ou [j'eus diné].

avec des verbes de tous les temps, et par conséquent, que les formes de participes n'expriment pas un temps exclusif.

Comment le participe signifie le temps

Il reste à rendre compte du contenu sémantique que les grammairiens mettent derrière la catégorie du temps verbal et du participe dans la mesure où il dérive du verbe. C'est dans le contexte d'une opposition entre les noms et les participes (GL 2.549-550) que Priscien nous livre ses idées à cet égard. La question se pose en ces termes : si la temporalité est une propriété propre aux verbes et aux participes, mais qu'elle est exclue des noms, comment faut-il expliquer que des noms tels que LAT. *annus* [année], LAT. *mensis* [mois], LAT. *dies* [jour] puissent signifier le temps ? La différence réside, c'est la thèse du grammairien, dans la manière de signifier le temps, d'une manière nettement distincte dans les classes du nom et du verbe. En effet, les noms signifient « ipsum tempus per se », que l'on pourrait paraphraser par un contenu notionnel qui correspond à une subdivision de l'axe chronologique, c'est-à-dire à un intervalle ou période de temps. Les participes ne signifient pas le temps par eux-mêmes, mais ils tiennent compte de l'axe temporel qui affecte un événement : « participia uero actionem uel passionem aliquam in diuerso fieri tempore demonstrant, non tempus ipsum per se » (GL 2.549-550) [les participes expriment qu'une action ou qu'une passion a lieu à un moment donné du temps acte]. La temporalité des noms, contrairement à ce qui se produit dans le verbe, n'a pas de reflet dans la flexion : « nec in propriis sunt transfigurationibus » (GL 2.549) [le temps n'est pas exprimé au moyen de changements spécifiques]. Il nous semble que le sens de cette remarque est capital, dans la mesure où le fait de fléchir systématiquement les formes verbales en fonction de l'accident du temps signifie que la portée de telle propriété sémantique concerne l'ensemble des individus de la classe, alors que le contenu sémantique des quelques noms cités par Priscien est propre à un groupe restreint de noms.

L'idée que Priscien expose se retrouve dans la tradition latine de la Renaissance. On se permettra ici l'évocation de quelques remarques sur le temps chez Scaliger et Sanctius, dans la mesure où ces auteurs ont été lus par les grammairiens des vernaculaires. Ainsi, Scaliger (1540 : 124) établit dans le chapitre LXXII, où il expose la méthode pour distinguer les classes de mots, une différence entre les noms et les verbes qui tient aux différentes natures de la temporalité exprimées par ces classes. Les noms d'un côté réfèrent à des entités possédant une stabilité temporelle ; les verbes d'un autre côté réfèrent au temps qui affecte ces entités, représenté chez Scaliger par le concept de LAT. *fluxus* [flux]. Toutefois, on discerne l'existence d'un nom tel que LAT. *annus* [année], qui signifie une entité chronologique qui s'écoule mais non l'écoulement du temps lui-même ou le « devenir »²⁸⁶, signification réservée au seul verbe.

Sanctius, quant à lui, intitule les deux chapitres traitant du participe ainsi : dans le livre I, le chapitre XV « Singula participia omnia tempora adsignificare » [Chaque forme de participe a la signification de tous les temps²⁸⁷] ; dans le livre III, le chapitre X « Singula participia esse omnium temporum et tempus uerbi cui iunguntur adsignificare »

²⁸⁶ « Constantium igitur rerum notam, NOMEN dixere : eorum uero, quæ fluunt, VERBUM. Nam tametsi nomina quædam rem fluentem significant, ut ANNVS, at non rei fluxum. » (Scaliger 1540 : 124) [« Ce qui dénote donc les réalités durables on l'a appelé NOM ; et ce qui dénote donc les réalités en devenir le VERBE. En effet, bien que certains noms désignent une réalité en devenir, comme l'ANNEE, ils ne désignent pas le devenir de cette réalité. », traduction de J. Stéfanini / Centre aixois de l'histoire de la grammaire in Scaliger 1540/1986 : 147].

²⁸⁷ Traduction du chapitre de G. Clérico (Sanctius 1587/1982 : 150-3).

[Chaque forme de participe exprime tous les temps et signifie le temps du verbe qu'elle accompagne²⁸⁸]. Le verbe LAT. *adsignificare* utilisé par Sanctius renvoie à la différence entre LAT. *significatio* [indication directe] et LAT. *adsignificatio* [indication ajoutée] telle qu'elle est exprimée à la même époque par le commentateur d'Aristote italien Julius Pacius²⁸⁹.

4.2.2.4.5 L'accident verbal de la signification (la diathèse)

La diathèse constitue, avec le temps, la propriété fondamentale dans la catégorisation du participe comme classe partageant des caractéristiques verbales²⁹⁰. Cette catégorie grammaticale ne semble pas être remise en question dans les textes antiques. Qui plus est, elle sert à délimiter des frontières entre le participe et d'autres classes morpho-syntaxiques.

Certes dans un modèle de catégorisation très économique, tel celui de Varron (*De lingua latina*, livre 6), les accidents du cas (catégorie du nom) et du temps (catégorie du verbe) suffisent à délimiter la classe du participe. L'auteur s'occupe dans un autre passage (8,58) des formes participiales en fonction de leur diathèse (cf. *infra*), mais il ne nomme ni la catégorie elle-même ni les espèces de cette catégorie (passif/actif).

Du point de vue terminologique, le terme pour désigner l'opposition passif/actif dans les participes est LAT. *significatio* [signification]. On évite ainsi le terme synonyme LAT. *genus* [genre]²⁹¹ qui décrit plus spécifiquement la voix verbale, pour éviter une possible confusion avec l'accident du LAT. *genus* appliqué au genre grammatical de type nominal (masculin/féminin/neutre), que possède également le participe (Colombat 1999 : 227, Schad 2007 : 362, Visser 2010 : 58-60).

En ce qui concerne les types de signification, il peut y avoir homogénéité entre le verbe et le participe, voire dans la classification des membres des deux classes. Ainsi, les verbes sont classés en latin sous cinq types selon une combinatoire de critères sémantiques et formels : actifs, passifs, neutres, déponents et communs. Des auteurs tels que Diomède (1.401) et Priscien (2.564)²⁹² attribuent aux participes autant de types de *significatio* qu'aux verbes. Or le latin ne possède pas un nombre si important de suffixes. C'est pourquoi, les mêmes désinences participiales apparaissent dans plusieurs groupes. Le dispositif théorique produit chez Donat (*Ars maior*, GL 644-645) les formes suivantes :

²⁸⁸ *Op. cit.*, 249.

²⁸⁹ « Pacius, commentateur d'Aristote (par Tricot, trad. fr. du *De Interpretatione*, p. 81), décrit ainsi cette opposition : « Signifier est une chose, « ad-signifier » une autre. Certains noms signifient le temps, comme heure, jour, mois, année. Mais le propre du verbe est d'« ad-signifier » le temps, c'est-à-dire d'ajouter à la chose signifiée principalement, le temps où elle a lieu, par ex. *currit*, signifie la course qui a lieu actuellement, *currebat* signifie la course qui a eu lieu auparavant. » (Clérico, in Sanctius 1587/1982 : 150, n.1).

²⁹⁰ Nous avons abordé le thème de la diathèse dans les formes non finies du verbe en 2.1.3.2.

²⁹¹ Cependant il y a des auteurs qui restreignent le sens de LAT. *significatio* à l'opposition *actif/passif* (composant sémantique) face à un emploi de LAT. *genus* plus large qui tient compte des combinaisons de sens et de forme qui donnent lieu en latin à cinq groupes de verbes (Schad 2007 : 362, s.v. « *significatio* »).

²⁹² Cités par Schad (2007 : 362). Cf. aussi Visser (2010 : 58-77, 152-161, 253-259), qui analyse en détail le traitement de la LAT. *significatio* des participes.

Tableau 4.2
Les significations des participes dans l’*Ars maior* de Donat

	verbe actif	verbe passif	verbe neutre	verbe déponent	verbe commun
présent	legens		stans	luctans	crimians
passé		lectus		luctatus	criminatus
futur	lecturus	legendus	staturus	luctaturus	criminaturus (actif), criminandus (passif)

Mais il existe de même l’option de circonscrire la diathèse du participe au couple sémantique de l’actif et du passif et non pas aux types verbaux :

[...] significationem aut activam, ut « docens docturus », aut passivam, ut « doctus docendus » (Sacerdos, *GL* 6.443)

Traduction → <Les participes sont> soit de la voix active, comme *docens* [enseignant], *docturus* [ayant à enseigner], soit de la voix passive, comme *doctus* [enseigné], *docendus* [ayant à être enseigné].

Les formes, on l’aura constaté, sont au nombre de quatre : deux participes actifs (présent : LAT. *docens* ; futur : LAT. *docturus*) et deux participes passifs (parfait : LAT. *doctus* ; futur : LAT. *docendus*), c’est-à-dire que Sacerdos suit l’inventaire des morphèmes participiaux de la langue pour créer ses classes. Dans le cas contraire, les critères utilisés pour classer les participes selon le temps (présent, passé, futur) et la diathèse (actif, passif), avec virtuellement six combinaisons, conduisent les grammairiens latins à percevoir que leur langue n’exploite pas toutes les possibilités que permet le croisement des deux propriétés. En effet, Priscien (*GL* 2.564-5) signale le fait qu’on ne possède pas de formes spécifiques pour chaque temps et pour chacune des significations. En effet, les verbes actifs et les neutres ont un type du présent (LAT. *amans*) et du futur (LAT. *amaturus*) mais ils ne peuvent pas produire de forme pour le temps prétérit. De même le verbe passif a un prétérit (LAT. *amatus*) et un futur (LAT. *amandus*), mais manque d’un membre du temps présent. Pour combler ces manques le grammairien propose d’employer des propositions relatives.

Nous développerons plus loin (4.2.2.5.) une autre constellation de problèmes liés à l’extension de la classe pour lesquels la diathèse est un facteur d’analyse essentiel. Il s’agit de la distinction entre classes homonymes (participes et noms) et de la façon de représenter les valeurs du participe, dont l’expression de la diathèse.

4.2.2.4.6 La valence : le régime (nominal ou verbal) du participe

La notion de régime, telle que nous la connaissons, n’a pas été nettement délimitée dans l’Antiquité, si bien qu’on ne trouve pas de terme spécialisé chez les auteurs latins. Il existe toutefois le concept de LAT. *consequentia* [enchaînement], que Priscien traduit du grec GR. *καταλλελοτης*, *katallelótēs*, correspondant à une notion plus large qui recouvre, parmi d’autres phénomènes, la syntaxe de régime (Manzano Ventura 2012). À cet égard, Priscien

(GL 2.550, 20) utilise le terme lorsqu'il est question de rapprocher la construction du verbe de celle des participes (Colombat *et al.* 1999 : 154).

La spécialisation du terme LAT. *regere* [régir] se produit au cours du Moyen Âge, alors que dans les textes de l'Antiquité et du haut Moyen Âge, plusieurs verbes sont employés pour les constructions de régime²⁹³. Par exemple, pour parler de la syntaxe régissante du participe, on relève chez Charisius : LAT. *cum habet accusatiuum casum* [lorsqu'il a le cas accusatif], LAT. *si genetiuis sequatur* [s'il est suivi d'un génitif] (Charisius, *De nomine*, GL 1.126), LAT. *uerbum enim huius participii datiuum recipit* [le verbe dont dérive ce participe reçoit le cas datif] (*ibid.* 380). Chez Probus on découvre un autre verbe : LAT. *haec [...] genetiuo casui inquntur* [ces derniers se joignent au cas génitif] (Probus, *Instituta artium*, « De participio », GL 4.142). Ces exemples doivent suffire pour illustrer le fait qu'il n'y a pas de stabilisation d'un terme technique²⁹⁴, mais que la notion de régime s'applique au traitement de la syntaxe du participe. Nous développons ce point plus bas, dans la mesure où le régime devient un paramètre récurrent pour distinguer la syntaxe du participe (*i.e.* verbale) de la syntaxe des noms.

Bien que le régime ne constitue pas un accident du participe – mais pas non plus du verbe – dans les définitions de Donat et de Priscien, il est amené à acquérir une telle importance dans le traitement de la classe, voire dans sa définition, qu'il mérite une place parmi les autres propriétés qu'on lui attribue.

4.2.2.5 L'extension de la classe du participe

Un des aspects fondamentaux de la catégorisation linguistique implique un effort de délimitation du groupe des formes qui peuvent être considérées comme membres légitimes d'une classe. La recherche sur l'extension de la classe du participe fait émerger deux problèmes déjà évoqués au cours de notre exposé. D'une part, il faut décrire le procédé d'exclusion de formes qui en raison de leur formation peuvent sembler des participes. D'autre part, il s'impose de signaler la productivité d'un mécanisme attesté dans les grammaires latines pour représenter la valeur véritable des participes, au moyen de ce que nous appelons la périphrase en QU+V.

²⁹³ Priscien multiplie les termes pour désigner la construction de régime (LAT. *coniungi, adiungi, construi, sociari, associari*). Pour désigner précisément le cas associé au verbe cet auteur emploie LAT. *exigere, desiderare, sequi* (Manzano Ventura 2012 : 586) On peut trouver d'autres termes latins chez Michael (1970 : 133). Quant au verbe technique *regere*, il est déjà présent dans les traités grammaticaux de l'Antiquité, mais il n'a pas de valeur syntaxique (Colombat 1999 : 427-8). Ce sont les grammairiens médiévaux qui ont agi dans le sens d'une spécialisation du terme, ce qui permet à terme d'organiser les différents faits de langue sous une seule étiquette (Percival 2003 : XI, 247). Le premier à consacrer une partie spécifique de son œuvre au régime est Pierre Hélie dans sa *Summa super Priscianum* (1140). Au début du XIII^e siècle, c'est pourtant Alexandre de Villedieu qui, dans le *Doctrinal*, traite le régime dans la conception que l'on voit s'imposer dans les grammaires de la Renaissance (Manzano Ventura 2012 : 591-2), c'est-à-dire selon l'idée qu'un mot exige un cas en particulier.

²⁹⁴ On atteste également l'adverbe LAT. *participialiter* [à la manière d'un participe] chez Charisius (GL 1.99). Le grammairien qualifie ainsi l'emploi de LAT. *praefectus* dans LAT. *praefectus fabris* (« intendant des ouvriers », Gaffiot s.v. « praefectus »), interprété comme un participe suivi d'un datif, à l'instar du verbe LAT. *praeficio*, qui régit un datif, par opposition à LAT. *praefectus fabrum*, interprété comme un nom suivi d'un autre nom au génitif. Pour d'autres occurrences du terme LAT. *participialiter*, on peut consulter Schad (2007 : 289, s.v. « participialiter »).

4.2.2.5.1 La recatégorisation et la distinction entre classes homonymes

Nous nous intéresserons dans notre étude à la possibilité, vérifiée dans certaines formes, de passer d'une classe à l'autre (soit en langue soit en discours). Plus concrètement, cela signifie que les formes participiales peuvent fonctionner tantôt comme des verbes tantôt comme des substantifs ou des adjectifs à part entière. Ce type de problème est abordé dans la grammaire antique sous l'angle de l'homonymie entre formes qui peuvent appartenir à des classes différentes²⁹⁵. La métalangue grecque dispose, chez Apollonios Dyscole, du terme GR. *συνέμπτωσης*, *synéptomōsis* pour désigner la coïncidence sur une seule forme (un mot lexical, mais aussi un morphème ou une forme fléchie) de plusieurs significations. Les Romains n'ont pas de concept correspondant exactement à ce terme. En effet, les Latins traduisent le terme grec au moyen de désignations variées, par exemple LAT. *coincidentia/coincidere* chez Priscien (*GL* 3.145, 3.159) (Uría 2015 : 3).

En dépit de cette circonstance, les Latins se sont efforcés de distinguer des unités lexicales homonymes qui appartiennent à des classes différentes, mettant en œuvre des critères pour délimiter les classes. Ces critères diffèrent en fonction des classes concernées ; nous signalerons ici ceux qui ont servi à décider si les formes sont des participes ou bien si elles appartiennent à une autre classe.

La catégorisation des formes représente un enjeu de premier ordre pour la grammaire antique, où le découpage de l'énoncé en parties du discours constitue un exercice fondamental de l'activité grammaticale des élèves. Il est très significatif que Visser (2011 : 383-4, 389-390) montre comment la préoccupation pour discerner la classe de formes homonymes augmente considérablement chez les commentateurs de l'œuvre de Donat (V^e-VIII^e siècles) par rapport à l'œuvre de ce dernier. Cela est dû, c'est l'hypothèse de l'auteure, au fait que les élèves, pour qui le latin était souvent une langue (quasi-)étrangère, ont moins d'intuition linguistique qu'aux époques précédentes.

En ce qui concerne les participes, il faut noter que Quintilien (I^{er} siècle) déclare que l'on peut hésiter, pour certaines formes, entre la catégorisation comme participe et comme nom :

Sed in uerbis quoque quis est adeo inperitus ut ignoret genera et qualitates et personas et numeros ? Litterarii paene ista sunt ludi et triuialis scientiae. Iam quosdam illa turbabunt, quae declinationibus non teruntur. Nam et quaedam participia an [uerba an] appellationes sint dubitari potest, quia aliud alio loco ualent, ut « tectum » et « sapiens » : quaedam uerba appellationibus similia, ut « fraudator » « nutritor ». [...] « Pransus » quoque ac « potus » diuersum ualet quam indicat [...] Quaedam simile quiddam patiuntur uocabulis in aduerbium transeuntibus. Nam ut « noctu » et « diu », ita « dictu » « factu » ; sunt enim haec quoque uerba, participalia quidem, non tamen qualia « dicto » « facto » que. (Quintilien, *Institution oratoire*, I,4.27-29)

²⁹⁵ La grammaire latine a développé, surtout à la Renaissance, un appareil conceptuel à même d'expliquer les cas de conversion catégorielle que nous ne faisons qu'évoquer ici car il ne concerne pas directement le participe : « La monocatégorisation étant une donnée de départ, les grammairiens du latin ont été confrontés aux termes qu'il était difficile de classer dans une seule catégorie. Leur traitement amenait à deux solutions : soit reconnaître une dé- et recatégorisation, soit inventer des solutions permettant de défendre l'axiome de la monocatégorisation. Nous donnerons ici seulement un aperçu de ces problématiques – traitées essentiellement par les grammairiens d'alors en termes d'énallage et d'ellipse – dans la mesure où elles ont été au centre des préoccupations linguistiques pendant trois siècles. » (Colombat 1999 : 189-190).

Traduction → Quant aux verbes, est-il un homme assez mal informé pour ignorer qu'ils ont des voix, des modes, des personnes et des nombres ? C'est là, à peu près, le programme de l'école élémentaire et du savoir commun. Mais il y aura des faits de langue embarrassants, parce que la flexion n'est pas banalisée. On peut douter, en effet, si certaines formes sont des participes ou des appellatifs, puisque leur sens varie avec leur emploi comme *tectum* et *sapiens*. Certains formes verbales ressemblent à des formes nominales, comme *fraudator*, *nutritor*. [...] Et encore, *pransus* et *potus*, qui ont une valeur différente de ce que leur forme indique. [...] d'autres [verbes] subissent en quelque mesure le même procès que des mots devenus adverbes. Ne dit-on pas *dictu* et *factu* comme *noctu* et *diu* ? *Dictu* et *factu* sont, en effet, à vrai dire, des formes participiales, à ne pas confondre avec *dicto* et *facto*. (traduction de Cousin 1975 : 85-6)

Le passage de Quintilien fournit des renseignements sur les difficultés d'interprétation catégorielle rencontrées par les locuteurs du latin classique à l'égard des formes telles que LAT. *pransus* [ayant mangé] et LAT. *potus* [ayant bu], qui semblent présenter une signification active malgré le morphème *-tu-/-su-* de participe passif. De même, l'auteur observe qu'il faut prendre soin de distinguer entre deux valeurs (de participe ou de nom) pour les mots LAT. *tectum* [couvert] / [toit] et LAT. *sapiens* [sachant] / [sage]. À propos du dernier exemple, qui avertit sur la confusion entre les morphèmes des participes et ceux des adverbes, on doit attirer l'attention sur l'occurrence de LAT. (*uocabulis*) *transeuntibus*, du verbe LAT. *transire* [passer], terme technique pour désigner le procédé de conversion catégorielle.

Le texte de Quintilien laisse le lecteur sur sa faim, lorsqu'on s'intéresse aux critères de distinction. C'est la grammaticographie ultérieure qui s'occupera d'explicitier les moyens pour assigner assurément des classes (voir Schad 2007 : 288, s.v. « participalia »). Ainsi, Donat (*Ars maior* H. II, 645-6), après la description des accidents du participe, fait une série de sept remarques sur des formes ambiguës, voire homonymes, que l'on peut confondre avec des participes. Priscien (livre VIII des *Institutions*) s'attache également à distinguer les participes des noms. De même, chez d'autres artigraphes de la basse latinité l'on trouve des critères semblables à ceux de Donat et de Priscien²⁹⁶. Le premier grammairien qui propose une étude structurée sur les frontières entre le nom et le participe est Pseudo-Probus dans *GL* 4,142.12-143.21 (Visser 2010 : 101-2 ; 2011 : 381-2). Ensuite, les traités du haut Moyen Âge représentent un apport très important dans le développement des critères pour séparer les classes du participe et du nom (Visser 2011 : 90-104, 106-7, 111, 116).

Nous nous centrerons principalement sur la réflexion de Donat et de Priscien au regard de la distinction catégorielle à partir de trois critères : le temps, la diathèse et le régime.

a) Le critère du temps

Il a été signalé plus haut que les terminaisons des participes sont à l'origine des suffixes d'adjectif. En latin, le suffixe peut fonctionner encore comme procédé de formation d'adjectifs ou de noms par dérivation, ou bien figurer dans des noms et des adjectifs par lexicalisation de participes²⁹⁷. L'absence de valeur temporelle des mots est un principe de discrimination crucial entre les participes et les noms (adjectifs). Elle sert en effet à établir des frontières entre les deux classes. L'origine de cette caractéristique se trouve

²⁹⁶ Voir Colombat (*à paraître*, s.v. « participium »).

²⁹⁷ Pour l'origine des participes en général, voir 2.2.3.2 ; pour le fonctionnement des participes latins, voir 4.2.1.2 ; pour les thèses sur l'origine du participe passif latin, cf. 2.2.4.1.1 ; pour l'origine du participe actif latin, voir 2.2.4.2.1.

déjà dans la tradition latine. Ainsi, Donat s'y réfère deux fois lorsqu'il expose les sept cas d'ambiguïté catégorielle du participe, dans le chapitre « De participio ». Il s'agit de :

Sunt ueluti participia, quae a uerbo ueniunt, et, quia tempus non habent, nomina magis quam participia iudicantur, ut furibundus, moribundus. Sunt multa participia eadem et nomina, ut passus, uisus, cultus, quae tamen et in casibus discrepant et de temporibus dinoscuntur (Donat, *Ars maior*, éd. Holtz : 646).

Traduction → Il y a pour ainsi dire des participes, comme *furibundus* [déliquant], *moribundus* [mourant], qui dérivent d'un verbe et, dans la mesure où ils n'ont pas de temps, ils doivent être considérés comme des noms plutôt que comme des participes. Il y a beaucoup de participes qui sont eux-mêmes des noms, comme *passus* [pas], *uisus* [vue, action de voir], *cultus* [culture des champs, action de cultiver]. Les participes et les noms <homonymes> diffèrent par leur déclinaison et se reconnaissent <à la présence ou l'absence> du temps.

Donat expose deux cas différents. D'une part, il est question des adjectifs en *V-ndus* qui ont une terminaison homonyme à celle des participes futurs passifs. D'autre part, il fait allusion à des substantifs en *-tus* (ou l'allomorphe en *-sus*) qui pourraient être confondus par leur terminaison avec des participes passifs. Dans les deux types de formes, c'est l'absence de signification temporelle qui détermine l'interprétation comme des noms. Pour le deuxième groupe, le grammairien avance un critère supplémentaire, la déclinaison (LAT. *in casibus*), puisque les mots *passus*, *uisus*, *cultus* appartiennent à la quatrième déclinaison, au génitif en *-ūs*, alors que des participes en *-us* présentent un génitif en *-i*.

Priscien signale également l'existence de formes qui ressemblent à des participes mais qui ne le sont pas du fait qu'ils sont dépourvus de sémantique temporelle (GL 2.562-3). Il mentionne vingt-six unités lexicales du type LAT. *galeatus* [coiffé d'un casque] ou LAT. *scutatus* [muni d'un bouclier] qui appartiennent au groupe des noms qui prennent une forme extérieure de participe. Le grammairien cite également quelques autres formes (seize spécimens en tout) qui peuvent être des participes ou des noms selon qu'ils ont une sémantique temporelle ou au contraire selon qu'ils en sont privés. L'auteur illustre cette ambivalence par des équivalences en grec : LAT. *armatus* peut signifier GR. *ὁ ὀπλισθεὶς*, *ho hoplistheis* (participe, « celui qui a été armé ») GR. *ὁ ὀπλίτης*, *ho hoplitēs* (substantif « le soldat ») ou encore LAT. *iudicatus*, que l'on rend par GR. *ὁ κριθεὶς*, *ho kriteis* (participe, « celui qui a été jugé ») ou bien par GR. *ἡ κρίσις*, *hē krisis* (substantif, « le jugement »). Les traductions en grec valent pour explicitation de la valeur temporelle ou de son absence, aucune démonstration en latin ne venant à démontrer l'interprétation de ces formes comme participes ou leur conversion en substantifs.

b) Le critère de la diathèse

La diathèse ou *significatio* des participes constitue, on s'en souvient, une catégorie qui sert à créer des sous-classes. C'est en outre une catégorie majeure sur le plan de la catégorisation des items. En effet, elle est essentielle pour la classe à tel point que son absence peut être érigée en argument en faveur d'une recatégorisation des formes participiales dans une autre classe :

Sunt nomina speciem participiorum habentia [...] ex quibus sunt etiam illa, quae, cum participia uideantur, uerborum tam significatione priuata sunt, ut *pransus*, *cenatus*, *placita*, *nupta*, *triumphata*, *regnata* : nam *prandeor*, *cenor*, *placeor*, *nubor*, *triumphor*, *regnor* non dicitur. (Donat *Ars maior*, 645).

Traduction → Il est des noms qui ont une forme de participe [...]. Appartiennent également à ce groupe les mots qui, bien que similaires aux participes, sont dépourvus de la signification des verbes, comme *pransus* [ayant déjeuné], *cenatus* [ayant diné], *placita* [agréable], *nupta* [mariée], *triumphata* [conquis, mené en triomphe], *regnata* [étant sous le règne de], puisque on ne peut pas dire *prandeor* [*je suis déjeuné], *cenor* [*je suis diné], *placeor* [*je suis plu], *nubor* [*je suis épousé], *triumphor* [*je suis mené en triomphe], *regnor* [*je suis régné].

On perçoit les conséquences, pour l'analyse des formes du participe, de faire dériver une catégorie grammaticale de la classe du verbe. Cela veut dire que les grammairiens conçoivent qu'un participe passif doit être formé d'un verbe morphologiquement et sémantiquement passif, tout comme un participe actif doit provenir d'un verbe actif. En effet, dès lors que l'on considère que les participes sont actifs, passifs, neutres, déponents ou communs en fonction du type du verbe dont ils proviennent, les formes en *V-tus*, considérées comme provenant des verbes passifs, entrent en conflit avec toute autre catégorisation. La série de verbes LAT. **prandeor*, **cenor*, etc. ont une forme active : LAT. *prandeo*, *ceno*, etc. mais ceux-ci ne seraient pas en mesure de produire des participes passifs²⁹⁸. À l'inverse, Varron (8,58) affirme que les verbes LAT. *amor* [je suis aimé] et LAT. *legor* [je suis lu] ont un participe passif, par exemple *amatus*, mais n'ont pas de participe présent ni futur, c'est-à-dire que *amans* et *amaturus* proviennent du seul verbe actif *amo*.

c) Le critère du régime

Les grammairiens latins sont à même d'opposer la syntaxe du verbe à celle des noms, pour mettre en évidence le fonctionnement analogue des verbes et des participes concernant le régime qu'ils établissent avec les mots qui dépendent d'eux. Le critère est récurrent : les noms s'adjoignent d'autres noms au cas génitif, alors que les participes se construisent avec une syntaxe verbale, c'est-à-dire avec le même cas que le verbe dont ils dérivent. La citation suivante de Priscien illustre ce propos :

Est tamen quando in nominum uim transeunt participia et genetiuo coniunguntur relicta uerborum ordinatione, ut *fugitans lites* participium est, « *fugitans litium* » nomen; *amans illum* similiter participium, *amans illius* nomen, unde et comparatur *amantior*, *amantissimus*; *praefectus urbi* participium, quia et *praeficior urbi*, *praefectus urbis* nomen. participium autem comparationem habere non potest, cum loco uerbi fungatur, quod comparatione penitus caret, quantum in sua uoce: nam adiectione aduerbii possunt comparari, [...] (Priscien, *Institutiones*, Livre XVII, GL 3.160)

Traduction → Cela étant, il y a parfois transfert des participes à la valeur des noms ; ils se combinent alors avec le génitif en abandonnant la construction verbale : *fugitans lites* [évitant les procès], c'est un participe, *fugitans litium*, un nom ; de même, *amans illum* [aimant celui-ci], c'est un participe, *amans illius*, un nom, ce qui fait qu'il a aussi des

²⁹⁸ Nous n'entrerons pas dans le détail de l'analyse des valeurs verbales de ces participes. Signalons pourtant quelques faits. Un verbe tel que LAT. *regno* [régner] peut présenter des terminaisons passives (*Gotones regnantur*, Tacite G.44, « Les Gotons sont en royauté », cité par Gaffiot, s.v. « regno » II). En outre, la forme en LAT. *regnat-* manifeste des propriétés verbales dans un exemple comme *terra regnata Lycurgo* (Virgile *En.* 6,770) « terre sur laquelle régna Lycurgue » (*ibid.*). Quoi qu'il en soit, ces participes ont un morphème *-to-*, qui n'est pas, à l'origine, exclusif au participe passif, mais qui caractérise un individu comme affecté par l'action ou l'état exprimé par le verbe. Cf. supra, dans le chapitre 2, le point sur « le trait passif ».

dégrés de comparaison : *amantior*, *amantissimus* [plus aimant / très aimant] ; *praefectus urbi* est un participe, parce qu'on a aussi *praeficior urbi* [je suis préposé à la ville], tandis que *praefectus urbi* est un nom. Le participe ne peut avoir de degré de comparaison quand il a un fonctionnement de type verbal, parce que le verbe est absolument dépourvu de degré de comparaison – au moins morphologiquement, car les verbes peuvent en avoir par d'adjonction d'un adverbe [...] Traduction du groupe *Ars Grammatica* (Priscien, *Grammaire, Livre XVII, Syntaxe, 1*, trad. 2010 : 183)

Le texte de Priscien oppose deux propriétés qui serviront à distinguer les participes et les noms homonymes : la construction avec un complément et les degrés de comparaison. La possibilité de prendre des formes du comparatif est une caractéristique que le nom (nous dirions plus spécifiquement l'adjectif) ne partage pas avec le participe. La présence du morphème de comparatif dans un mot en *V-ns* implique pour le grammairien l'exclusion de fait de ce mot de la classe des participes. En revanche, la construction du participe avec des compléments de type verbal ne fait que confirmer le statut participial des formes en question. Ce rôle pourrait s'expliquer par le fait que Priscien rapproche le participe plus du verbe que du nom. Quoi qu'il en soit, dans deux passages de son exposé, l'auteur réunit les deux critères (livre XI « de participio » et livre XVII « de constructione uel syntaxi »).

Le régime est appréhendé dans cette perspective comme un critère syntaxique de type combinatoire. Cela se traduit concrètement dans le discours par un procédé fréquent : les grammairiens s'attèlent à la tâche de déterminer quels sont les cas que peut prendre l'élément nominal ou pronominal dépendant du participe. Un véritable participe est suivi – nous dirions aujourd'hui qu'il se construit – avec un complément fléchi au même cas que le verbe qui lui correspond. Le phénomène est désigné par Priscien comme *LAT. consequentia*, c'est-à-dire comme une sorte d'« enchaînement syntagmatique »²⁹⁹. Le grammairien exemplifie tous les cas possibles pour le verbe et le participe :

Tableau 4.3 ³⁰⁰Les cas régis par les verbes et les participes selon Priscien (*GL 2,550*)

cas régi	verbe	Participe	traduction du sens verbal²
génitif	<i>misereor illius</i>	<i>miserens illius</i>	«avoir compassion de quelqu'un»
datif	<i>parco illi</i>	<i>parcens illi</i>	«épargner quelqu'un»
accusatif	<i>oro illum</i>	<i>orans illum</i>	«prier quelqu'un»
ablatif	<i>careo illo</i>	<i>carens illo</i>	«être privé/libre de quelque chose»

Au demeurant, il faut noter que Priscien nous renseigne sur la fréquence des constructions : la plupart des verbes actifs se construisent avec un accusatif (*GL 2.550*) ;

²⁹⁹ Le terme dans une acception grammaticale n'est attesté que chez Priscien (Colombat *et al.* 1999 : 153-4). Il a surtout le sens d'« enchaînement » ou de « série » dans une relation entre deux éléments que l'on peut qualifier de « perspective syntagmatique » (*ibid.*). Dans certains contextes, comme celui dans lequel Priscien décrit le participe, le terme peut être interprété comme « construction ».

³⁰⁰ Nous adoptons, pour la traduction du pronom *LAT. ille*, les habitudes lexicographiques du français, rendant *illum* par *quelqu'un*, etc.

les verbes passifs se construisent avec un ablatif, et de façon figurée (LAT. *figurate*) avec un datif ; seulement quelques verbes se construisent avec un génitif. Cette remarque est intéressante parce que le régime à l'accusatif peut être qualifié de prototypique des participes actifs. On pourrait en dire autant du cas ablatif vis-à-vis du participe passif, dont Priscien propose de même une illustration plus loin : LAT. *acceptus ab illo* [reçu par quelqu'un].

En ce qui concerne les noms, le grammairien déclare qu'ils présentent majoritairement une LAT. *sequentia* [suite] au cas génitif, ou bien un datif « per compassionem », soit *amicus illius / amicus illi* [l'ami de quelqu'un]³⁰¹. En conséquence, lorsque la forme participiale maintient la construction propre au verbe, elle est considérée comme un véritable participe (tel LAT. *amans illum* [aimant quelqu'un], puisque on dit LAT. *amo illum* [j'aime quelqu'un]), alors qu'il suffit de varier la construction pour que le participe devienne un nom, et que sa sémantique se trouve conséquemment affectée : LAT. *amans illius* équivaut à LAT. *amator illius* [amant de quelqu'un].

En somme, la construction du participe avec un mot dépendant, fléchi au même cas que celui d'un complément du verbe dont il dérive, constitue une pierre de touche pour vérifier la nature participiale d'une forme donnée. Ce rôle dévolu par les grammairiens latins à ce que l'on appellera au Moyen Âge le *régime* du participe témoigne d'une longévité notoire dans les grammaires latines et, à partir de la Renaissance, dans celles des langues modernes.

En conclusion, la grammaticographie latine montre que la problématique de la distinction entre classes est posée principalement comme une question de séparation entre le participe et le nom. Il faut additionner des remarques diverses concernant trois propriétés grammaticales positives que nous avons abordées. Nous les avons développées ci-dessus. D'une part la sémantique temporelle et l'expression de la diathèse constituent deux critères d'un poids considérable ; d'autre part, le type de régime instauré par la forme participiale est un outil fondamental pour analyser des occurrences. Le critère négatif est l'absence de comparaison (et plus généralement absence formelle de degrés de l'adjectif). En résumé, il n'existe pas un modèle de catégorisation ou un critère unique, mais l'on découvre surtout différents outils d'analyse qui concernent selon les textes des spécimens ou des sous-ensembles de formes.

4.2.2.5.2 Représenter les participes : la périphrase en qu+V

Nous avons pu observer dans la panoplie des textes cités dans le présent chapitre les procédés mis à l'œuvre pour montrer non seulement les valeurs des participes, mais encore celles des différentes catégories non finies du verbe : les infinitifs, les *gerundia*, les participes d'obligation ou *gerundiva* et les supins. C'est notamment le cas de la glose analytique que l'on peut représenter de manière archétypique comme « le participe LAT. *amans* signifie LAT. *qui amat* ». Ainsi, on présente dans ce qui suit une schématisation du relevé des occurrences textuelles tentant d'exprimer par divers moyens le sens ou la fonction des participes. En premier lieu, nous inventorions les procédés utilisés. En

³⁰¹ Attentif à la syntaxe des noms, Priscien signale qu'il existe quelques noms qui sont suivis d'un ablatif, comme dans LAT. *dignus illa re* [digne de quelque chose] et, uniquement dans des constructions figurées, à l'accusatif, comme LAT. *exosus bella* [qui hait les guerres].

deuxième lieu, nous dégageons la fonction de ces derniers. En troisième lieu, nous examinons la terminologie employée pour nommer lesdits procédés.

En ce qui concerne les moyens eux-mêmes, il est possible de distinguer d'emblée entre le recours au grec, dont l'emploi peut dépasser le simple stade de la traduction et les équivalences ou réanalyses en latin. Voici un exemple d'utilisation du grec :

Illud obseruandum est, impersonalium uerborum omnino participia non esse, quamuis uisum fuerit Sallustio dicere « paenitentem Lepidum »; et pudens. Sed magis appellatio quam participium est, ὁ αἰσχυνητός, unde inpudens ὁ ἀναἰσχυντος. (Dosithée, GL 7,408)

Traduction → Il faut observer qu'il n'y a pas de participes des verbes impersonnels, bien que l'on trouve chez Salluste *paenitentem Lepidum*, ainsi que le participe *pudens* [qui a de la pudeur]. Mais il s'agit d'un nom commun plutôt que d'un participe : <il se dit en grec> ὁ αἰσχυνητός, ho aiskhyntērós ; à partir de lui <on a formé> *inpudens* [impudent], en grec ὁ ἀναἰσχυντος, ho anaiskhyntos.

Dans cet extrait, l'hellénisation constitue un outil d'appoint, en association à un argument (la possibilité de la préfixation) en faveur d'une catégorisation de LAT. *pudens* en tant que nom commun.

Si l'on se centre maintenant sur les systèmes de représentation sur la base d'un matériau signifiant proprement latin, on remarque une diversité de possibilités pouvant aller de la simple expression de synonymes pour des mots isolés à des périphrases plus élaborées. La sémantique des noms avec une forme de participe futur est étalée grâce à des syntagmes adjectivaux dans cet extrait de Priscien :

tertia forma in dus terminantium est participialis, id est quae terminationem habet participiorum futuri temporis passiuorum, et significat dignum esse aliquem eo, quod demonstratur, ut laudandus laude dignus, amandus dignus amari, curandus dignus cura, ornandus dignus ornari, ordinandus dignus ordinari, legendus dignus legi, loquendus dignus de quo loquantur homines. (Priscien, livre « de nomine », GL 2,137-8)

Traduction → La troisième forme <des noms> qui terminent en *-ndus* est participiale, c'est-à-dire qu'elle a une terminaison de participe futur passif, et signifie *esse aliquem eo, quod demonstratur* [quelqu'un est digne de ce qui est indiqué], comme *laudandus* signifie *laude dignus* [digne de louange], *amandus* signifie *dignus amari* [digne d'être aimé], *curandus* signifie *dignus cura* [digne de soin], *ornandus* signifie *dignus ornari* [digne d'être honoré], *ordinandus* signifie *dignus ordinari* [digne d'être ordonné], *legendus* signifie *dignus legi* [digne d'être lu], *loquendus* signifie *dignus de quo loquantur homines* [digne de ce que les hommes en parlent].

Il est intéressant de noter que la sémantique du morphème adjectival *-ndus* est transposée à l'aide d'un adjectif assez général tel que LAT. *dignus*. Il s'agit d'un procédé minimal d'une grande efficacité, puisqu'un (nom) adjectif est représenté par un autre adjectif.

Si l'on regarde les trois groupes de formes non finies du verbe que nous reconnaissons dans notre étude, on peut observer que les équivalences dans les textes sont éloquentes quant à la catégorisation. Autrement dit, les exemples nous livrent un nombre important d'informations sur la nature des formes qu'ils sont censés illustrer. On peut ainsi remarquer les types d'équivalences établis dans certains exemples que nous avons déjà évoqués, et d'autres nouveaux. Les classes répondant au type nominal, tels que les *gerundia* et les supins (a) sont rendus par un SN ou bien par une proposition complétive, ou bien par un infinitif grec précédé d'article. La classe de type adverbiale,

c'est-à-dire le *gerundium* au cas ablatif (b) est rendu par une subordonnée de sémantique circonstancielle introduite par une conjonction. Toutefois, le *gerundium* au génitif peut être le terme d'une préposition et dans ce sens exprimer lui aussi des valeurs proches des subordonnées circonstancielle. Les classes de profil adjectival, c'est-à-dire les participes (c) sont régulièrement glosés à l'aide d'un adjectif latin, d'un adjectif verbal grec (parfois substantivé) ou d'une proposition relative. Voici quelques exemples :

(7)

a) *amandum* = *necessitatem amoris*³⁰², *amatum* = *itionem ad amare*³⁰³; *amandi* = τὸ φιλεῖν καὶ φιλεῖσθαι³⁰⁴; *legendum tibi est* = *necesse est ut legas*³⁰⁵.

b) *natando exercetur* = *dum natat (exercetur)*³⁰⁶; *natandi causa uenit* = *ut natet (uenit)*³⁰⁷; *me docente* = *dum ego docens sum*³⁰⁸, *pietate manente* = *dum pietas manet*³⁰⁹.

c) *amandus* = *dignus amari*³¹⁰, *amandus* = ὁ φιλετέος, *id est qui debet amari*³¹¹.

Les périphrases ou traductions visibles dans les citations ci-dessus sont des formes dont le discours grammairien se sert pour représenter différents objets. Ces objets de représentations ou manipulations des exemples (Fournier 2007b) peuvent jouir d'une certaine stabilité dans l'histoire du participe comme classe grammaticale, comme c'est le cas dans le type (c).

Il reste donc à observer les fonctions que réalisent les métaphrases. Nous accordons une place de choix à l'expression du contenu sémantique ou autre des participes par une proposition relative, que nous désignerons désormais par « périphrase en QU+V », en raison de son succès d'abord dans la tradition latine, ensuite dans les traditions romanes.

Les fonctions les plus saillantes de l'utilisation de la périphrase sont :

a) Montrer la sémantique temporelle et la diathèse du participe

La périphrase permet d'abord de rendre explicites des propriétés telles que la diathèse et le verbe grâce à des formes verbales conjuguées qui possèdent des morphèmes différenciés pour ces catégories grammaticales. Ainsi Priscien met l'accent sur la signification passive dans LAT. *faciendus* ou LAT. *qui debet fieri* [qui doit être fait] (GL 2,411).

b) Vérifier la nature participiale des formes

Le rapport entre le participe et une construction en QU+V atteint un tel degré d'identification que la possibilité de transformation au moyen de la périphrase en question constitue une preuve de la nature participiale des formes soumises à examen. Cette deuxième fonction est une conséquence de la première. Elle représente un outil très intéressant dans la mesure où les cas d'ambiguïté catégorielle des participes est un problème qui nous intéresse au plus haut degré.

302 Priscien, « de nomine », GL 3,454.

303 *Ibid.*

304 Priscien, « de verbo », GL 2,426.

305 Diomède, « de speciebus verborum », GL 1,396.

306 Diomède, « de speciebus verborum », GL 1,396.

307 Diomède, « de speciebus verborum », GL 1,396.

308 Priscien, « de constructione uel syntaxi », GL 3,215.

309 *Ibid.*

310 Priscien, « de nomine », GL 2,138.

311 Priscien, « de verbo », GL 2,426.

c) Représenter des participes inexistantes

Le procédé a enfin l'avantage de pouvoir construire des représentations de formes participiales qui n'existent pas. Comme on sait, le latin ne possède pas autant de formes différenciées que la langue grecque. Les grammairiens latins ont ressenti dès les premiers textes que le latin « manque » de certains temps pour les diathèses active et passive. Au I^{er} siècle, Varron déclarait que le latin manque de formes (« in lingua latina reperiri non potest ») pour le participe de prétérit d'un verbe actif comme LAT. *amo*, ainsi que des formes de passif pour le présent et le futur (Varron, 8,58). Visser (2010 : 70-71, 153-4), s'occupant de ce problème dans les textes médiévaux, signale l'existence de remarques relatives au manque de ces deux participes chez plusieurs auteurs d'*artes* et des commentaires de Donat³¹². Certains comme Charisius, Diomède, Pompée et Serge incluent des exemples grecs de ces participes manquant en latin.

Toutefois, nous nous intéresserons encore une fois à Priscien pour examiner cette question. Dans le sous-chapitre sur les temps du participe, l'auteur remarque l'absence de certaines formes de participe en latin. Ces absences sont tout à fait intéressantes au niveau de l'organisation des formes car les manques sont, tels que le grammairien les présente, de nature systémique :

et sciendum, quod non ex omni significatione omnia tempora inueniuntur. Nam cum quinque sint significationes, id est actiua, neutra, passiuua, communis, deponens: ab actiua quidem et neutra praesentis et futuri ueniunt participia, ut amans, amaturus. In quibus quia praeteritum deficit, loco participii uerbo utimur et nomine infinito, ut qui amauit, ὃς ἐφίλησεν, id est ὁ φίλησας. Quomodo enim loco uerbi participium accipitur necessitatis causa cum uerbo substantiuo, sic etiam, ubi participium deficit, necessario uerbum infinito nomini substantiuo iunctum participii officio fungitur. Passiuuum quoque praeteritum et futurum habet, amatus, amandus; in praesenti autem deficit, pro quo similiter uerbum cum praedicto nomine proferimus dicentes qui amatur, ὃς φιλεῖται, pro ὁ φιλούμενος. ex quo quoque ostenditur significatio participii, quod tam nominis quam uerbi uim obtinet, quod et hoc pro illis et illa pro hoc ponuntur. dicimus enim legens est, qui legit et qui legit, est legens, caenatus est, qui caenauit et qui caenauit, caenatus est. (Priscien, *Inst.*, GL 2,564-5).

Traduction → Il faut noter que l'on ne trouve pas de participes de toutes les significations [*i.e.* diathèses] ni de tous les temps. En effet, des cinq significations (active, neutre, passive, commune et déponente), on forme certes des participes des <significations> active et neutre pour le présent, comme *amans*, et le futur, comme *amaturus*. Mais ces significations active et neutre n'ont pas de participe prétérit, au lieu duquel on emploie un verbe et un nom indéfini [*i.e.* le pronom relatif], par exemple *qui amauit* [qui aima], ὃς ἐφίλησεν, ἢς ἐφίλησεν [qui aima], c'est-à-dire ὁ φίλησας, ἢς φιλέσας [celui ayant aimé]. Ainsi, de même que l'on admet le participe associé à un verbe substantif à la place du verbe pour certains besoins, de même, lorsqu'un participe fait défaut, forcément le verbe associé à un nom substantif indéfini [*i.e.* un pronom relatif] remplit la fonction du participe. Le passif, quant à lui, comporte un participe prétérit (*amatus*) et un futur (*amandus*); cependant, il lui manque un participe présent, que nous semblablement avec un verbe et ledit nom [*i.e.* pronom relatif]: *qui amatur* [qui est aimé], ὃς φιλεῖται, ἢς φιλεῖται [qui est aimé], pour dire ὁ φιλούμενος, ἢς φιλούμενος [celui étant aimé]. Cela met en évidence la signification du participe, qui prend à la force tant du nom que du participe, si bien que l'on peut employer le participe à leur place, tout comme on peut employer le nom et le verbe à la place du participe. En effet, nous disons *legens est, qui legit* [« lisant » équivaut à « celui qui lit »] et *qui legit, est legens* [« celui qui lit » équivaut à

³¹² On les trouve chez Charisius (346), chez Diomède (GL 1,402), chez Asper (GL 5,552-3), chez Servius (dans le commentaire de l'Énéide, *Aen.* I.121; VI.22; VIII.636; IX.562, et dans son *Commentarium in artem Donati Minorem*, GL 4,417), chez Serge (GL 4,514) et chez Pompée (GL 5,259). Visser (2010 : 153-4) signale la présence des remarques dans deux œuvres anonymes du VII^e siècle : *Ars Ambrosiana* et *Expositio latinitatis* (Anonymys ad Cuimnanum).

« lisant »], ainsi que *caenatus est, qui caenauit* [« ayant diné » équivaut à « qui a diné »] et *qui caenauit, caenatus est* [« qui a diné » équivaut à « ayant diné »].

On peut être sensible à l'effort de Priscien pour rendre perceptible la signification des participes latins mais surtout pour rendre compte d'une éventuelle expression des participes défailants en latin. Le procédé dans ce dernier cas est intéressant car il se construit sur plusieurs niveaux. Ce type de participes se forment en latin au moyen d'une combinaison du pronom relatif et d'un verbe conjugué, par exemple LAT. *qui amaui* [qui aima]. Le grammairien propose en outre des équivalences en grec en deux étapes : d'abord une traduction par une proposition relative grecque (GR. *hòs ephilēsen* « qui aima »), qui donne à voir la structure syntaxique et l'expression du passé de la construction latine ; ensuite un participe aoriste grec (GR. *ho philēsas*, « celui qui aima »), censé représenter plus précisément le type de participe absent en latin.

Quant au statut de la périphrase en QU+V, elle montre un haut degré de codification. Il s'agit en effet d'un procédé fréquent dans les traités grammaticaux. Priscien et d'autres grammairiens n'ont pas pour autant un terme spécialisé pour se référer à ce procédé. Cependant, on trouve dans les *Explanationes in Artem Donati* de Serge (V^e siècle) l'expression *per circumlocutionem*.

actiuum duo habet participia, praesens et futurum, in ens vel in ans et in rus. Graeci habent praeteritum ab activo, ὁ δράσας, nos non habemus, sed per circumlocutionem explicamus hoc ipsum: dicimus enim is qui egit. a passiuo, duo participia ueniunt: praeteritum et futurum, in tus et in dus. praesens a passiuo non habemus, Graeci habent ὁ λαλοῦμενος: nos similiter per circumlocutionem hoc dicimus: is de quo loquimur. duobus ergo participiis deficit Latinitas, praeterito ab activo, praesenti a passiuo. (Serge, *GL* 4,514)

Traduction → Le verbe actif a deux participes, le présent et le futur, en *-ens* ou *-ans* et en *-rus*. Les Grecs ont un participe prétérit de l'actif, ὁ δράσας, *ho drásas* ; nous ne l'avons pas mais nous pouvons exprimer la même chose par circonlocution. Ainsi, nous disons *is qui egit* [celui qui a agi]. Deux participes sont formés du verbe passif : le prétérit et le futur, en *-tus* et en *-dus*. Nous n'avons pas un participe présent du passif, alors que les Grecs ont ὁ λαλοῦμενος, *ho laloúmenos*, que nous exprimons également au moyen d'une circonlocution, *is de quo loquimur* [celui dont on parle]. Deux participes donc font défaut à la langue latine : le participe prétérit de l'actif, et le participe présent du passif.

Le terme provient de l'art oratoire où il signifie « périphrase »³¹³. Nous trouvons chez Schad (2007 : 62, *s.v.* « *círumloquor* ») un autre contexte grammatical : Macrobe (IV^e-V^e siècles) dans les *Excerpta* (*GL* 5,640) oppose la forme grecque de parfait passif au latin qui doit recourir à une combinaison en *sum* + participe : « quod est Latinitas, quamvis [circumloqui]-endo, non tamen respuit ». Dans le livre XVIII sur la syntaxe de Priscien, l'expression *per circumlocutionem* est utilisée également pour le passif (à l'impératif) :

Et Graeci quidem habent imperatiua praeteriti temporis, nos autem in actiuis uel neutralibus uerbis penitus ea habere non possumus, in passiuo uero et omnibus, quae habent participia praeteriti temporis, per circumlocutionem possumus habere, ut doctus es uel esto, δεδίδαξο, doctus sit uel esto, δεδιδάχθω [...]. (Priscien, *GL* 3,238)

³¹³ Visser (2010 : 71 n.1) signale que les quinze autres occurrences du terme dans la Bibliotheca Teubneriana Latina -4 appartiennent au contexte du style et de l'oratoire, la plupart se trouvant dans des commentaires de l'œuvre de Priscien.

Traduction → Les Grecs ont également des formes d'impératif de présent, qui sont impossibles en latin dans les verbes actifs et les neutres, alors que dans la voix passive et pour tous les verbes qui ont des participes de prétérit, on peut les formes par circonlocution, comme *doctus es* ou *esto*, en grec δεδιδάχθω [qu'il ait été enseigné]...

On retrouve le terme LAT. *circumlocutio* donc appliqué, au sens grammatical, aux formes analytiques de la voix passive et à la glose QU+V des participes. Il traduit le terme GR. *períphrasis*, utilisé également dans la rhétorique (cf. TLL 3,1155 s.v. « *circumlocütio* »). Un terme attesté plus tardivement est LAT. *circumloquium* défini dans les *Étymologies* d'Isidore : « dum res una plurimis verbis significatur » (1,35,15, *apud* TLL *op. cit.*)

Le terme de LAT. *circumloquium* est important pour notre histoire car il est utilisé dans les grammaires espagnoles (sous la forme adaptée GR. *circunloquio*) pour désigner justement des constructions analytiques du verbe, soit la voix passive et les temps composés, mais aussi les propositions relatives qui servent à exprimer la valeur des participes. La problématique de la traduction et de la représentation des participes est relayée par les grammaires médiévales et est héritée également par les grammaires des vernaculaires avec autant de force que dans la tradition latine. Pour une application scolaire du mécanisme, on peut consulter l'étude d'un manuscrit consacré à la traduction des participes dans la cadre de la méthode de LAT. *grammatica proverbiandi* de la fin du Moyen Âge (voir Calvo Fernández 1993).

4.2.2.6 Les propriétés syntaxiques et discursives du participe

S'inspirant d'une idée que l'on retrouve chez le grammairien grec Apollonios (voir 4.1.2.3), Priscien parle de l'utilité syntaxique du participe dans le livre XI (*GL* 2,552-5). En effet, sa propriété d'exprimer des cas confère aux participes intransitifs la faculté de se mettre avec un autre nom à un cas oblique : LAT. *bonum hominem loquentem audiui* (*GL* 2,553) [j'ai écouté un homme honnête parler]. L'autre vertu du participe, également reprise de la grammaticographie grecque, consiste en l'utilité d'éviter la conjonction lorsqu'on veut associer deux verbes dans une construction intransitive, mettant le premier au nominatif ou au vocatif : LAT. *bene legens delectat pro bene legit et delectat* (*GL* 2,554) [« lisant bien il délecte » pour « il lit bien et il délecte »]. Aux autres cas, le participe se joint plutôt à des verbes transitifs³¹⁴ : par exemple LAT. *imperanti homini oboedio pro imperat homo et ei oboedio* (*GL* 2,555) [j'obéis à un homme qui commande pour un homme commande et je lui obéis]. Au passage, Priscien signale que les participes peuvent s'adjoindre des adverbes, comme le montre l'exemple précédent³¹⁵.

Priscien dans le même livre XI (*GL* 2.565, voir texte plus haut) affirme que le pronom relatif joint au verbe exprime la même chose que le participe, car celui-ci tient sa LAT. *vis* [force] du nom et du verbe. La justification théorique réside dans la catégorisation des pronoms relatifs, qui sont considérés par le grammairien comme des « noms indéfinis ».

³¹⁴ Le concept de verbe transitif est, dans la grammaire latine antique, de nature sémantique ; elle consiste chez Priscien dans la capacité pour un verbe donné de faire passer l'action d'une personne à une autre (« ad aliam transeunt personam » *GL* 2,552).

³¹⁵ Ces fonctions du participe ont intéressé les grammairiens médiévaux. Visser (2010 : 242-4) signale des auteurs du VIII^e siècle (l'anonyme de l'*Ars Ambianensis*, Alcuin, Donatus Ortigraphus) et du IX^e siècle (Clément d'Irlande), qui reprennent les arguments de Priscien.

Afin de saisir toute la portée des substitutions à l'aide du pronom relatif, il faut se demander en dernière instance quel statut attribuent les grammairiens antiques aux propositions relatives, ce qui revient à s'interroger sur la nature de l'équivalence entre propositions relatives et syntagmes participiaux. Pour répondre à la question, on s'inspirera des vues de Priscien sur les relatives.

Dans la conception de la structure de l'énoncé de la grammaire antique, telle qu'elle se manifeste chez Priscien³¹⁶, la conjonction ne joue pas le rôle essentiel qu'on lui accorde aujourd'hui (mot subordonnant ou coordonnant) dans la syntaxe de la phrase. En effet, la conjonction ne sert pas à relier deux propositions (Baratin 1989 : 422), dans la mesure où une proposition comportant un tel élément est considéré comme un énoncé indépendant. En revanche, les pronoms anaphoriques constituent le pilier sur lequel Priscien peut établir une hiérarchisation syntaxique. C'est en effet le problème de la référence et partant des procédés anaphoriques, notamment au moyen des pronoms, qui intéressent Priscien (Baratin 1989 : 423-7).

Signalons tout d'abord que l'analyse de Priscien s'insère dans le cadre général de l'énoncé. Il y a au départ un énoncé minimal, dont le noyau de base est le couple formé par le nom et le verbe. L'intelligibilité est sans doute la base pour la considération d'une suite de mots comme un énoncé complet. C'est pourquoi le pronom relatif (chez Priscien il est catégorisé comme « nom général relatif ») associé à un verbe n'est pas à même de constituer un énoncé, dans la mesure où il doit construire sa référence par rapport à un autre énoncé dont il dépend³¹⁷.

Ce type d'analyse conduit à mettre sur le même plan des structures phrastiques telles que

5) *Ajax uenit ad Troiam, idem fortiter pugnavit* (exemple de Baratin 1989 : 425)

[Ajax vint à Troie, lui-même combattit avec courage.]

6) *Homo uenit qui scripsit* (*ibidem*)

[Un homme vint qui écrivit.]

Dans ces exemples, le rapport de dépendance des propositions soulignées se manifeste également, du fait qu'elles renvoient, du point de vue référentiel, aux propositions à gauche – plus précisément aux noms *Ajax* et *homo*.

Il se dégage de ce type d'analyse une conséquence majeure quant au rôle qui revient aux propositions relatives dans leur faculté de réunir deux énoncés par un lien de dépendance. Dès lors, il est aisé d'appréhender toute la valeur du participe, en tant qu'équivalent fonctionnel d'une relative, puisqu'il opère de façon plus économique qu'une proposition subordonnée la réunion de deux propositions.

Revenons à présent à l'utilité du participe dans l'œuvre de Priscien, que l'on peut résumer en ces termes : a) faculté pour un verbe de se mettre à une forme casuelle, b)

316 Voir le chapitre II « L'énoncé minimal » chez Baratin (1989 : 408-428).

317 « Ces constructions sont considérées comme la combinaison de deux énoncés, dont l'un est dépendant de l'autre parce qu'il y fait référence, et il s'agit de préciser les termes de cette référence. La base de cette analyse, c'est que les énoncés *qui uenit* [dans *uirum cano qui uenit*], ou *qui scripsit* [dans *homo uenit qui scripsit*], qui correspondent pourtant au noyau minimal de structure assertive qui constitue en principe l'énoncé complet (nom + verbe), ne sont pas, malgré cela, des énoncés indépendants : la « substance initiale » n'est pas intelligible indépendamment d'un terme antécédent. » (Baratin 1989 : 425).

résolution d'une syntaxe de coordination entre deux verbes en une construction avec un seul verbe conjugué, c) équivalence fonctionnelle entre les participes et les propositions relatives.

Toutefois, ces propriétés syntaxiques du participe renvoient à l'idée, exposée plus haut dans notre étude (2.1.2.), que les participes, tout comme les autres formes non finies du verbe, représentent l'un des mécanismes linguistiques dont disposent les langues pour intégrer des syntagmes verbaux dans des ensembles phrastiques où il existe déjà au moins un verbe principal. Les participes sont en ce sens assez proches des propositions relatives par le type d'insertion qu'elles permettent, c'est-à-dire dans des fonctions prototypiquement adjectives. Quant à la faculté d'utiliser le participe plutôt qu'une syntaxe de coordination, on peut évoquer également le rôle discursif du participe grec, qui semble être à l'origine de cette promotion du participe au rang d'outil syntaxique permettant d'alléger l'expression.

La démarche explicative à laquelle nous nous risquons met l'accent sur le fait que la grammaire antique voit, au travers du prisme de l'aspect utile du participe (LAT. *ad hoc sunt utiles*, Priscien, *GL* 2,545), un comportement syntaxique du participe au-delà du simple mot ou du syntagme³¹⁸ pour se référer à des phénomènes au niveau de la phrase. Dans le cas de Priscien, ce comportement est pensé sur le mode de trois points distincts quoique interconnectés. Ils sont repris ultérieurement dans la grammaticographie latine.

Si l'on nous permet un saut chronologique important, pour nous rapprocher de l'époque moderne qui constitue l'objet principal de cette étude, on se tournera vers la Renaissance. Les qualités du participe sont vantées par les auteurs latinisants de cette époque (Colombat à *paraitre*, s.v. « participium »). Pour sa faculté d'éviter la coordination, inférieure stylistiquement, Valla et Pasi mettent en avant l'utilité du participe, alors que Despautère considère qu'« il a été inventé par cause de nécessité, de brièveté et d'ornement ». Scaliger (1540 : 288-290) parle également de nécessité : outre les arguments inspirés de Priscien (mettre le verbe à un cas oblique ; évitement de la conjonction), il ajoute l'expression de la cause, qu'il signifie mieux qu'une conjonction, comme dans *percutiens uulneraui* [en frappant, j'ai blessé]. C'est pourquoi il parle à l'égard du participe de la nécessité et, au-delà, de la beauté.

Citons enfin un exemple du XVII^e siècle. Dans sa *Grammatica audax* (1654), Caramuel parle de la faculté d'abrégé l'expression du pronom relatif et du verbe :

Inuentum est compendii causa, et non complectitur nomen uerbumque, ut uulgo dicuntur, sed Pronomen relatiuum et uerbum, quoniam idem est dicere *qui amas*, duabus uocibus, quam unica *Amans*. (Caramuel 1654 : 42)

Traduction → Il a été inventé pour permettre d'abrégé, et il ne rassemble pas le nom et le verbe, comme on dit d'habitude, mais le pronom relatif et le verbe, parce c'est la même chose de dire *qui amas* [(toi) qui aimes], avec deux mots, que de dire *amans* [aimant] avec un seul.

On notera un phénomène de catégorisation intéressante. L'auteur justifie la classe hybride du participe par la réunion d'un pronom relatif et d'un verbe, et non à partir d'un nom et d'un verbe, proposant ainsi une catégorisation assez originale. On peut mettre ceci en parallèle avec l'idée, exprimée par Priscien, que le substitut du participe

318 Nous pensons ici à la syntaxe de régime et d'accord.

est naturellement QU+V dans la mesure où le relatif est un nom. Le chemin théorique est différent, mais les deux auteurs se fondent sur l'idée que le participe est un hybride du verbe et d'une forme en *qu-*, catégorisée quant à elle différemment.

CHAPITRE

5

**LE PARTICIPE DANS
LES GRAMMAIRES
DES LANGUES ROMANES :
DÉFINITION
ET ACCIDENTS**

Le présent chapitre prend en charge le traitement du participe dans les grammaires des langues romanes. Il fait suite, du point de vue chronologique, au chapitre 4 sur l'histoire de la description du participe dans les grammaires du grec et du latin, mais également il en constitue une continuation du point de vue historiographique et discursif, puisque nos analyses sur les grammaires modernes s'appuient sur ce que proposent en termes de théorie et de description les grammaires antiques et médiévales, mais aussi les grammaires latines de la Renaissance.

L'objet d'étude

Le mode de représentation des connaissances grammaticales sur une classe se fait tout au long de la tradition à travers le format du chapitre consacré à chaque partie du discours, dans lequel sont exposés sa définition et ses accidents. La définition et la présence d'une liste des parties du discours sont par ailleurs les moyens les plus certains pour identifier la place que les grammairiens assignent à une classe dans leur système théorique.

Les principes régissant les types de définition, soit l'*intension*, l'*ostension* et, dans une moindre mesure, l'*extension*, ont été décrits plus haut (voir 1.1.4). Il en va de même pour les critères formels, notionnels et syntaxiques qui servent à définir et à catégoriser les mots de la langue (voir 1.1.3 et 1.2.2). La configuration typique sous la forme d'une définition suivie de l'énumération des accidents impose une armature descriptive à l'exposition raisonnée sur une classe. Elle peut à cet égard être taxée d'une certaine artificialité. Mais la contrainte se tourne en avantage pour les fins de notre étude, puisque la communauté de catégories grammaticales dans les traditions gréco-latine et romanes représente un outil fondamental pour la commensurabilité des textes.

C'est somme toute le phénomène d'extension de la grammaire latine à la description des idiomes vernaculaires, *i.e.* la « grammaire latine étendue », qui est la base d'une comparaison des traditions romanes. Ainsi, le balayage large de certaines idées rend possible de dessiner des lignes d'invariance ou au contraire de changement dans une série de grammaires représentatives. Qui plus est, nous pouvons comparer les rythmes de changement et repérer la circulation des idées. La démarche comparatiste qui est au cœur du présent travail s'applique dans ce chapitre à des objets réputés stables ou tout du moins manifestant un caractère de continuité, à savoir la définition et les accidents des parties du discours.

Par ailleurs le fonctionnement des accidents au sein du traitement d'une classe constitue une problématique par elle-même (voir encore 1.1.4). En ce sens, un principe de cohérence demande que tous les items assignés à une classe ou à une sous-classe partagent les propriétés définitionnelles. Toutefois, l'application de certains accidents s'avère problématique, tels le nombre et le genre (par exemple les participes en *V-ant* du français sont invariables à partir d'un certain moment de l'histoire de la langue). De même, le temps et la diathèse ne s'adaptent pas toujours facilement à toutes les formes concernées par des étiquettes telles que « participe passif » ou « participe passé ».

Remarques méthodologiques

Une série de remarques concernant la méthodologie est nécessaire pour comprendre les résultats présentés dans ce chapitre.

La mention des auteurs se fait presque systématiquement selon le procédé montré dans la présentation du corpus, à savoir que le nom de l'auteur de grammaire est précédé de deux lettres capitales qui indiquent qu'il s'agit de grammaires de l'italien (IT), du français (FR), de l'espagnol (ES) et du portugais (PT). Ces lettres sont accompagnées d'un indice numérique qui renvoie à la place de la grammaire selon un principe d'ordre chronologique dans la série correspondante. Ainsi, selon cette nomenclature, l'expression ES19 Lancelot (1660) désigne la *Nouvelle Methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole*, dont l'auteur est (Claude) Lancelot, qui occupe dans la série de grammaires espagnoles la dix-neuvième place par ordre chronologique de parution. La date 1660 signale la première édition de l'œuvre, ce qui permet de situer le texte dans une chronologie générale, même si l'édition choisie dans notre étude est différente, en l'occurrence celle de 1665 (soit la deuxième édition). Cette dernière n'est signalée que lorsque cela est nécessaire pour repérer une citation ou pour le renvoi vers un passage concret. Lorsque le même auteur apparaît à plusieurs reprises dans le traitement d'une question, nous avons limité l'usage de ce procédé.

L'exploitation des annexes se révèle fondamentale dans ce chapitre, notamment l'annexe 1, qui contient les définitions et des extraits établissant une catégorisation des participes. L'annexe 2, qui inventorie le terme générique utilisé dans les définitions et le rapport de dérivation établi avec le verbe, nourrit la réflexion des points 5.1.2 et 5.8 de notre étude. L'annexe 3, de nature globale et synthétique, contient un grand nombre d'informations – essentiellement la présence d'une définition et les accidents traités dans l'ensemble du corpus – qui sont déployées et analysées tout le long de ce chapitre. L'annexe 4 assemble les parties des tableaux de conjugaison des grammaires du corpus dans lesquelles figurent les formes non finies du verbe, dont le participe. Malgré l'intérêt pour la catégorisation du participe, cette annexe est sous-exploitée dans le présent chapitre.

Dans les annexes, les données sont regroupées dans quatre séries textuelles qui correspondent aux quatre langues décrites : italien, français, espagnol et portugais, dont les membres sont disposés dans l'ordre chronologique déjà mentionné.

L'organisation de ces annexes reflète la méthode comparative que nous avons adoptée dans ce chapitre. En effet nous exposons majoritairement les résultats de nos analyses sur chaque point suivant chaque série textuelle dite « nationale » et selon l'ordre chronologique. Ces analyses ne représentent pourtant qu'un palier dans la démarche comparatiste préalable à la comparaison *stricto sensu*. Pour atteindre celle-là, la description de toute problématique dans chaque tradition fait l'objet d'une synthèse. Ensuite, une synthèse de toutes les traditions permet de faire le point et d'établir des points de coïncidence ou de divergence. Ainsi, la méthode de la synthèse fait émerger des zones d'homogénéité ou de stabilité ou au contraire la singularité d'une tradition en particulier.

Toutefois, dans les cas où les données sont peu importantes du point de vue quantitatif dans l'ensemble du corpus, nous avons dérogé à ce principe méthodologique au profit de rapprochements et de comparaisons directs. Dans d'autres cas, une étude comparative exhaustive se révélant trop lourde, nous avons choisi des échantillons significatifs concernant deux traditions ou des époques plus limitées (voir notamment 5.5.2. La classification des participes selon le temps).

En définitive, la mise en parallèle de cet ensemble d'informations concernant une classe représente un enjeu majeur du chapitre, puisqu'il s'agit de tester de façon

expérimentale la pertinence de la méthode comparatiste pour l'ensemble des traditions grammaticographiques romanes et surtout de pousser à l'extrême le principe de commensurabilité des traditions.

Par ailleurs, tous les objets décelés dans les grammaires ne présentant pas le même intérêt pour une possible problématisation, l'étude de deux accidents a été privilégiée, à savoir du « temps » et de la « signification » ou diathèse. Pour l'ampleur de la comparaison qui leur a été consacrée, ces deux études constituent une illustration remarquable de la démarche comparatiste, qui révèle son intérêt mais aussi ses limites, car l'examen est confronté à la description de faits de langue dissemblables que les auteurs grammatisent au moyen des accidents connus.

Le chapitre commence par une partie consacrée à l'étude des définitions, mais aussi du terme « participe ». Les parties 2 à 6 traitent les accidents traditionnels ou hérités de la tradition latine : le nombre et le genre (2), le cas et la déclinaison (3), la figure et l'espèce (4), le temps (5) et la signification (6). Le régime (7) est une propriété fréquemment citée ; elle est considérée comme un accident chez certains auteurs. Enfin, nous avons consacré des parties à l'étude de propriétés qui ne sont pas constamment identifiées comme des accidents. Ainsi, nous avons étudié l'origine verbale du participe, c'est-à-dire sa formation par dérivation (8), et la propriété de la « qualité » ou capacité à qualifier un nom (9), que le participe partage avec l'adjectif. Certains accidents hétérogènes que nous traitons avec moins de profondeur ont été regroupés (10) : la personne, le mode, l'attribut, l'association à un mode auxiliaire et la brièveté.

5.1

Autour de la définition

5.1.1 Le terme « participe »

Le terme LAT. *participium*, est un substantif dérivé de l'adjectif LAT. *particeps*, *-cipis* qui signifie « qui prend part à » (Ernout et Meillet 1959 : 485). Les grammairiens latins ont donc eu recours à un mot dont la composition est suffisamment transparente (racine nominale de LAT. *pars*, *-tis* « partie », et racine verbale de LAT. *capio* « prendre ») pour traduire le mot grec μετοχή.

La désignation, forgée dans les différentes langues romanes au Moyen Âge³¹⁹, est disponible lorsque le processus de grammatisation de celles-ci est engagé. Le terme a été adopté dans les langues vernaculaires par transmission savante moyennant les modifications morphologiques nécessaires pour les accueillir. En français, le signifiant FR. *participle* connaît la concurrence de la variante FR. *participle*³²⁰ dans les textes médiévaux, finalement évincée au profit du premier. En italien, le terme prend la forme IT. *participio*, mais au XVI^e siècle on trouve également la variante IT. *partecipio* avec un vocalisme en accord avec le verbe IT. *partecipare* (qui apparaît encore à l'époque aussi sous la forme IT. *participare*) chez IT5 Acarisio (1543), IT7 Corso (1549), IT8 Dolce (1550) et ES5 Miranda (1566). Un grammairien, IT13 Ruscelli (1581 : 329-330), se penche sur le sujet avec une discussion terminologique qui prône l'adoption de IT. *participio*, à l'instar d'autres emprunts au latin qui conservent les voyelles de l'étymon latin. Dans notre corpus, IT15 Ceci (1618) est le dernier qui emploie la forme IT. *partecipio*, en cooccurrence toutefois avec IT. *participio*.

Il faut mentionner ici le choix terminologique de IT11 Castelvetro (1563), qui emploie IT. *partefice* au lieu de IT. *participe*. Ce n'est pas le seul terme grammatical par lequel l'auteur s'écarte des désignations d'usage (voir par exemple IT. *vicenome* à la place de IT. *pronome* et IT. *giuntura* pour IT. *congiunzione*). Ces adaptations, de nature à rapprocher le vocabulaire métagrammatical du langage commun, sont critiquées par le grammairien IT12 Salviati (ca 1575) mais aussi par d'autres auteurs de traités sur la langue³²¹. La tentative de Castelvetro traduit, c'est notre avis, le souci de rendre transparente la signification du terme IT. *participio*. Nous la rapprocherons volontiers de l'interprétation chez IT16 Buommattei (voir Annexe 1) du vocable IT. *participio* comme « quasi *participante* » [comme si l'on disait *participant*].

Un cas singulier est constitué par l'absence de terme désignant les participes chez IT3 Bembo (1525), qui évite tout au long de son œuvre les termes qui sentent trop la technicité métalinguistique. Il recourt au langage commun et aux périphrases pour parler des objets linguistiques si bien que Cortelazzo (2000 : 657) parle de « carattere aterminologico dei modi di designazione degli oggetti grammaticali » [caractère aterminologique des modes de désignation des objets grammaticaux]. Ainsi, le grammairien multiplie les manières de désigner le participe, mais le verbe IT. *partecipare* est à la base des tournures telles que IT. *partecipanti voci* [voix participantes]³²².

La grammatisation des vernaculaires européens montre des situations diverses, avec des emprunts directs et des calques. Ainsi, en anglais le terme ANG. *participle* est d'origine française, mais l'on découvre également dans la tradition anglaise de tentatives pour

319 Pour l'espagnol, la base textuelle CORDE fournit plusieurs documents antérieurs à 1500 contenant le mot ES. *participio* ou ES. *participio*, le plus ancien document étant un texte notarial de ca 1250 (Vidal Mayor, anonyme) ; les autres textes sont datées du XV^e siècle. Quant à l'italien, le corpus OVI de l'italien ancien produit six occurrences du terme IT. *participio* dans des textes du XIV^e siècle. De même, Battaglia (1984 : XII, 671 s.v. « participio ») mentionne S. Agostino volgar (i.e. Agostino da Scarperia) et Serdini, tous les deux auteurs du XIV^e siècle (cf. Cortelazzo-Zolli [1979-1988] 1999 : 1141, s.v. « participio »). En français, le TLFi atteste une occurrence de la variante FR. *participle* du XIII^e siècle : « Ca 1265 *participle* (Henri d'Andeli, *Bataille des sept arts*, 259 ds Œuvres, éd. A. Héron, p. 52) ; xiv [ms.] *participe* (ds Thurot, pp. 51 et 187) ».

320 On trouve également *participle*, *participils*, *participres* dans les différentes versions francisées de Donat (Städler 1988 : 251-2).

321 Pour plus de détails, voir Castelvetro, édition de Motolese (2004 : 3 n. 4, 128 n. 233).

322 Cortelazzo (2000 : 659-670) les inventorie : « *partecipanti* [...] *voci* (III, 32), *voci che partecipano* (III, 32), *voce che partecipa di verbo e di nome* (III, 41), con denominazioni specifiche per il passato: *voce, la quale di verbo e di nome pure nel passato tempo partecipa* (III, 32), *voce del passato tempo* (III, 36), *voce del passato che di verbo e di nome partecipa* (III, 50) ».

forger une désignation vernaculaire, comme témoigne le terme ANG. *partaker* [litt. qui prend part] de George Sampson (1790)³²³. Le terme néerlandais pour la classe concernée traduit l'idée de participation, NL. *deelwoord* [litt. part-mot]. En allemand en revanche l'on dispose de deux termes, l'un emprunté au latin, AL. *Partizip*, l'autre forgé, AL. *Mittelwort*, ou « mot médian ». On retrouve par cette désignation l'idée d'une catégorie intermédiaire entre deux classes. Un terme moins usité, AL. *Theilwort*, proche de la formation du terme néerlandais puisque l'on découvre également dans sa composition le mot AL. *Theil* [part] chez Gueintz :

Das Mittelwort ist ein Wandelbar wort welches ein ding mit der zeit durch die enderung bedeutet. Es kan ein Theilwort genennet werden weil es zum theile mit dem Nennworte zum theile mit dem Zeitworte ist deutlicher » (Gueintz 1641/1978 : 83)

Traduction → Le participe est un mot déclinable qui, à travers une déclinaison, signifie une chose avec un temps. Il peut aussi être appelé *Theilwort*, parce qu'il se comprend en partie avec le nom et en partie avec le verbe³²⁴.

La création du nouveau terme se fait, comme on peut l'observer, sur la base des mots qui signifient la « part », la notion de participation étant essentielle dans la constitution de la classe.

5.1.2 Le terme définitoire : vers une première classification du participe

Nous avons vu dans le chapitre 1 que la saisie des unités linguistiques que sont les mots passe toujours par la catégorisation préalable de ces unités, c'est-à-dire on s'intéresse directement aux parties du discours et à leurs propriétés et on s'attache peu souvent à définir le mot. Quoi qu'il en soit, lorsque les grammairiens latins en viennent à définir le participe dans leurs traités, la liste des parties du discours a déjà été établie en amont, si bien que tous les éléments qui seront étudiés correspondent à une de ces classes.

Les définitions latines de Priscien et de Donat commencent affirmant que le participe est une LAT. *pars orationis* [partie du discours]. Ce terme définitoire place le participe dans le système classificatoire des mots. La mention de la nature du participe n'est pas banale. La suite des définitions du participe s'articule de façon à justifier l'existence même de cette partie du discours par son irréductibilité à d'autres parties du discours. La présence de l'expression *partie du discours* est ainsi à lire comme une classification. En ce sens, les éventuels changements de terme définitoire devraient traduire d'autres types de classifications. Afin de vérifier cette assertion, nous passerons en revue la série des termes génériques. Nous appelons termes génériques le mot qui, dans une définition, se trouve en position d'attribut du sujet, comme dans les exemples suivants :

- a) Le participe est *une partie du discours*.
- a) Le participe est *un nom adjectif*.

Dans le modèle aristotélicien, une définition est correctement formée si elle pose en premier lieu le genre pour ensuite le particulariser par des différences spécifiques, voire par la mention de l'espèce. Cette configuration s'adapte mal aux définitions du

³²³ Cf. Michael 1970 : 319.

³²⁴ Traduction de Marie Odoul (communication personnelle).

participe que nous avons relevées, où un premier terme n'est souvent spécifié que par des périphrases ou avec la liste des attributs, voire par la mention d'une espèce proche (par exemple « nom adjectif » dans certaines définitions). C'est pourquoi notre choix s'est porté sur l'expression « terme définitoire », qui évite volontairement l'opposition genre / espèce, pour parler de la nature générique du premier élément posé dans la définition.

Les données recueillies pour cette partie de l'étude ont été réunies sous forme de tableau dans l'annexe 2. Nous étudions successivement l'emploi des différents termes retrouvés dans l'ensemble des définitions, à savoir les termes (dans l'ordre de traitement, du plus général au plus spécifique) : IT. *segno* [signe], FR. *mot*, FR. *voix*, FR. *partie du discours*, IT. *misto* [mélange], FR. *nom* (ainsi que FR. *nom adjectif*, *adjectif*), FR. *mode* et FR. *partie du verbe* (mais aussi FR. *dépendance du verbe*, ES. *dicción verbal*)

IT. *Segno* [signe]

Nous proposons dans l'annexe 1, deux définitions du participe chez IT16 Buommattei (1643). Le texte B définit le participe comme une IT. *parte d'orazione* [partie du discours], tandis que dans le texte A, le même auteur attribue au participe l'aptitude à « accennar con un solo segno e la cosa e l'azione » (1643/2007 : 128) [indiquer par un seul signe et la chose et l'action].

FR. *Mot*

Il y a sept occurrences du terme FR. *mot* et des équivalents dans la définition du participe. Le terme est IT. *parola* chez IT23 Corticelli (1745) et IT26 Valdastri (1783); FR. *mot* chez FR6 Estienne (1557), FR21 Vallange (1719) et ES18 Dupuis (1659); ES. *palabra* chez ES28 Ballot (1796); et PT. *palavra* chez PT4 Argote (1725). Or il faut se demander quel statut catégoriel accordent les grammairres aux participes dénommés comme « mot ». Les auteurs qui emploient cet hypéronyme dans leur définition assignent par ailleurs au participe le statut de partie du discours ou, dans le cas de Vallange (1719), le statut de verbe. L'utilisation de *mot~parola~palabra~palavra* montre, dans certains exemples relevés, que le terme est mobilisé pour parler des caractéristiques formelles des participes : « parola declinabile, formandosi da alcun verbo » [mot déclinable, formé d'un verbe] (Corticelli, 1745), « mots deriuez des verbes » (Estienne, 1557), « palabra que nace del verbo » [mot qui naît du verbe] (Ballot, 1796); « huma palavra, que tem casos, e tempos » [mot qui a des cas et des temps] (Argote, 1725); l'expression « ces mots » chez Vallange renvoie anaphoriquement aux formes FR. *chantant & ayant chanté*.

FR. *Voix*

Le terme LAT. *voces* de PT3 Pereira (1672) semble signifier « mot » ou bien « partie du discours » dans le chapitre sur les participes et les pronoms : « Voces quæ imitantur naturam nominis, & cum eo magnam affinitatem habent, sunt participia, & pronomina » (Pereira 1672 : 13) [Il y a des voix qui imitent la nature du nom avec lequel elles présentent des ressemblances ; ce sont les participes et les pronoms]. La tradition grammaticale latine dispose de plusieurs termes pour désigner l'entité mot : LAT. *dictio*, *locutio*, *verbum*, *vocabulum*, *vox* (Colombat 1999 : 172-180, Colombat à paraître, « dictio »). La répartition du champ sémantique du « mot » et le degré de synonymie varient considérablement d'un

auteur à l'autre et selon les époques³²⁵. Il est intéressant de noter que lorsqu'on essaie de délimiter sa spécificité sémantique (par exemple Varron, Caramuel), le terme *LAT. vox* renvoie à la forme du mot, à son signifiant.

Ainsi, on trouve deux autres occurrences – une portugaise, l'autre espagnole – où le terme est synonyme de « mot » ou encore de « partie du discours » (PT8 Casimiro 1792, ES25 Puig 1770). Dans la tradition italienne, cette acception générale se retrouve chez IT3 Bembo (1525), IT8 Dolce (1550) et IT15 Ceci (1618). En revanche, dans l'emploi de IT5 Acarisio (1543) le terme *IT. voci* désigne les deux formes que présentent les participes en italien (en *-te* et en *-to*), ce qui le rapproche de la signification de contenu formel que nous avons signalée plus haut. Remarquons que chez les trois autres auteurs italiens, le terme *IT. voci* apparaît également au pluriel, ce qui permet aisément une traduction par « formes ». On pourrait arguer en faveur de cette interprétation que la tradition italienne se sert de la désignation *voci* pour parler du signifiant des mots dans un autre contexte, à savoir dans la description du contraste des formes analytiques face aux formes simples du verbe. Nous nous occuperons de cette utilisation du métaterme plus loin, lorsqu'il en sera question dans le traitement des temps composés chez les auteurs italiens (chap. 8).

FR. *Partie du discours*

C'est sans doute l'option la plus utilisée dans l'ensemble du corpus avec un total de seize occurrences, au nombre desquelles nous comptons des variantes de traduction de *LAT. pars orationes* : *IT. parte del parlare* (IT9 Giambullari 1552), *IT. parte del parlamento* (IT13 Ruscelli 1581), *FR. partie du langage* (FR4 Meigret 1550), ainsi que des mentions du terme *FR. partie* tout seul. Toutefois, il faut mitiger l'importance des définitions comportant ces termes. Rappelons en effet que notre corpus total contient quatre-vingt-dix-sept ouvrages de référence, dont soixante-deux uniquement proposent une définition.

Remarquons que l'absence de cette mention n'implique pas que le participe ne soit pas catégorisé comme partie du discours. Si l'on prend à titre illustratif la tradition française, on constate qu'il n'y a que trois auteurs qui formulent les définitions sur la base de ce terme, à savoir FR4 Meigret (1550), FR10 Bosquet (1586), FR17 Vairasse d'Allais (1681), alors même que la considération du participe comme partie du discours est majoritaire dans l'ensemble du corpus, notamment aux XVI^e et XVII^e siècles, comme on peut l'observer dans l'annexe 3, mais cette catégorisation est indiquée plus souvent par l'inclusion du participe dans la liste des parties du discours énoncée dans les premiers chapitres des grammaires.

Le nombre assez limité de définitions qui parlent de *FR. partie du discours* nous permet d'affirmer que les modèles de Donat et de Priscien n'est pas suivi de façon systématique dans aucune tradition métalinguistique. On retrouve ainsi un décalage entre la classification du participe comme partie du discours, notamment par l'inclusion dans une liste, et la catégorisation effective dans le discours. Ainsi, on peut consulter dans l'annexe 3 que soixante-quatre grammaires (soit deux tiers du corpus) présentent le participe comme une partie du discours, mais seul un petit nombre d'entre elles l'indiquent dans la définition.

³²⁵ Il est intéressant de noter que lorsqu'on essaie de délimiter sa spécificité sémantique, par exemple chez deux auteurs aussi éloignés que Varron (I^{er} siècle av. J.-C.) et Caramuel y Lobkowitz (XVII^e siècle), le terme *LAT. vox* renvoie à la forme du mot, à son signifiant. Voir notre étude sur les définitions du participe dans les grammaires latines (chapitre 4).

IT. **Misto** [mélange]

On trouve dans la tradition italienne une option de choix moins étendue (IT14 Pergamini 1613, IT17 Lampugnani 1652, IT21 Gigli 1721), qui met en avant le caractère hybride du participe par l'emploi du terme IT. (*un*) *misto* [mixte, mélange]. Chez Pergamini et Gigli, cette notion de mixité est corrélée de celle de participation dans la même définition.

FR. **Nom, nom adjectif, adjectif**

Au même niveau quantitatif que *partie du discours* (seize occurrences), le corpus montre le choix d'un terme qui prend le parti de mettre au premier plan la nature nominale ou adjectivale du participe. Le nombre si important d'occurrences reflète l'une des tendances majeures dans le changement de statut du participe, qui est considéré comme un nom (en tant que classe comprenant la sous-classe des adjectifs) ou comme un adjectif. Nous nous occuperons plus longuement de la théorisation de ce débat sur la catégorie. L'analyse se circonscrit pour l'heure aux données, très localisées, des termes *nom* et *adjectif* dans les définitions du participe.

Il est frappant que la tradition italienne ne témoigne d'aucune définition comportant les termes en question. Cette absence traduit bien combien peu d'ampleur la catégorisation du participe en tant que nom ou en tant qu'adjectif prend dans cette série textuelle.

Dans les grammaires du français, FR8 Ramus (1562, 1572) parle de FR. *nom*, certaines grammaires utilisent FR. *nom adjectif* (FR14 Irson 1656, FR16 Arnault et Lancelot 1660, FR20 Buffier 1709, FR23 Restaut 1730), et à partir de FR24 Vallart (1744) les grammaires choisissent la dénomination simple FR. *adjectif*: FR29 Condillac (1775), FR30 Domergue (1778) et FR32 Serreau (1799). Ce changement est sans doute le reflet du nouveau statut de la classe de l'adjectif, qui s'autonomise au XVIII^e siècle de la classe du nom. La présence du terme dans la définition ne suppose pas nécessairement que le participe soit recatégorisé comme nom ou comme adjectif. Par exemple, Restaut, Vallart et Domergue postulent que le participe est une partie du discours. Il s'agit dans ces cas de formulations qui mettent en avant la nature proche de l'adjectif des participes, pour ensuite ajouter des caractéristiques également verbales :

D. QU'est-ce qu'un Participe ? R. C'est un nom adjectif qui a quelques propriétés du verbe. (Restaut [1730] 1758 : 346)

Dans les traditions ibéro-romanes, on trouve des termes définitoires qui traduisent bien la catégorisation du participe comme « nom » (ES17 Villar 1651), comme « nom adjectif » (ES10 Patón 1614, ES15 Correas 1627), ou comme « adjectif » (PT2 Roboredo 1619). Il s'agit d'une option théorique d'inspiration sanctienne sur laquelle nous devons revenir. Chez ces auteurs, définir le participe comme nom ou comme nom adjectif implique qu'il n'est pas considéré alors comme une partie du discours (classe autonome) mais qu'il est rattaché à une autre. Cela concerne les textes du XVII^e siècle. En revanche, les occurrences des termes définitoires « nom adjectif » du XVIII^e siècle ne sont pas contradictoires avec une catégorisation du participe comme partie du discours chez ES23 Gayoso (1743), PT5 Lobato (1770), PT9 Fonseca (1799). Chez ces auteurs, la mention du *nom adjectif* constitue, à l'instar de ce que l'on observe chez les grammairiens français, un rapprochement

du participe d'une autre classe, mais non pas une recatégorisation ou la perte de son statut autonome.

FR. *Mode*

L'intégration du participe à la classe du verbe se fait par le biais de la notion de « mode », qui correspond à un autre statut. Les textes qui parlent du participe comme un mode appartiennent majoritairement au XVIII^e siècle. Le premier est la grammaire de FR15 Chiflet (1659)³²⁶, suivi par une grammaire espagnole provenant du foyer français (ES21 Vayrac 1708). Les autres auteurs écrivent des grammaires du français (FR25 Girard 1747, FR28 Beauzée 1767 et FR31 Sicard 1798).

*Partie du verbe, dépendance du verbe, ES. *diccion verbal**

Peu de définitions commencent par dire que le participe fait partie du verbe ; il s'agit d'occurrences individuelles. Il existe l'expression « *diccion verbal* » chez ES24 San Pedro (1769), qui souligne l'idée que le participe est formé sur un verbe, mais ne remet pas en cause son statut de partie du discours. Les deux autres occurrences appartiennent aux grammaires du français : « une partie du verbe » chez FR15 Chiflet (1659) ; « les Verbes ont, deus parties ou dépendances » chez FR18 Dangeau (1694-1722).

5.1.3 **La motivation étymologique (*definitio nominis*) du terme « participe »**

L'un des faits remarquables des définitions du participe est la mise en évidence du caractère motivé du terme technique. Formé sur LAT. *pars*~*partis* [part] et LAT. *capere* [prendre], le verbe LAT. *participare* est la base pour le dérivé LAT. *participium*. Nous avons relevé, dans la grammaire de Donat et dans les ouvrages des commentateurs qui le suivent de près, le phénomène discursif qui consiste à gloser le terme LAT. *participium* par l'analyse des deux termes latins dont il est composé. (cf. 4.2.2.1). Il s'agit d'une explication du terme en même temps que d'une justification de celui-ci : « *pars orationis, dicta quod partem capiat nominis partemque uerbi* » (*Ars maior, H. 644*) [partie du discours ainsi appelée parce qu'elle prend une part du nom et une part du verbe]. La présence de cet élément dans la définition du participe est intéressante du point de vue épistémologique dans la mesure où la question de la motivation des termes (et donc de leur transparence) est un point constamment en débat dans les discussions relatives à la formation d'une terminologie bâtie correctement, que ce soit en linguistique ou dans d'autres champs disciplinaires.

La justification étymologique se retrouve dans les séries textuelles romanes depuis la Renaissance, comme l'illustre la définition de IT4-B Trissino (1529) :

Meritamente d'op^o il n^ome, et il v^{er}b^o principalissime parte de la ^orazi^one s^eguita il Participi^o ; il quale de lun^o, e de l'altr^o partecipa ; d^onde n'ha tratt^o il n^ome. (Trissino 1529 : 43)

Traduction → Après le nom et le verbe, les parties du discours les plus importantes, le participe doit justement suivre, puisqu'il participe de l'un et de l'autre. C'est de ce fait que l'on a tiré son nom.

326 Voir dans l'annexe 1, la définition FR15, texte B.

L'explicitation de l'information véhiculée par le métalangage technique n'est pas l'apanage du participe. On évoquera ici l'exemple de la définition du pronom chez ES1 Nebrija (1492) : « E llamase pronombre por que se pone en lugar de nombre proprio » (1492/1980 : 180) [Il s'appelle « pronom » parce qu'il se met à la place du nom propre]. Quijada et Swiggers (2009 : 266) qualifient ce type de définition de « análisis « etimológico-explicativo » del término *pronombre* » [analyse étymologico-explicative du terme *pronombre*]. Il est important de noter que l'on peut avoir le même contenu fonctionnel dans la définition sans pour autant renvoyer à l'analyse étymologique :

Un objet dont on parle & qui est déjà connu, soit pour avoir été nommé, soit par sa présence, s'exprime dans la suite du discours par un mot que l'on appelle *pronome*. Ainsi le PRONOME est un mot qui tient la place du nom d'une chose déjà nommée, & il en épargne la répétition. (Vallart 1744 : 161)

Dans cette dernière définition, nous lisons que le pronom se substitue à un nom – avec la différence, par rapport à Nebrija, qu'il s'agit d'une approche anaphorique – mais FR24 Vallart n'évoque pas l'étymologie du terme, qui reste implicite.

L'explicitation du caractère motivé du terme FR. *participe* est récurrente dans le discours grammatical si bien que l'on peut faire l'hypothèse qu'il a façonné la conception et la définition de la classe ou du moins qu'il est difficile de s'en écarter. Il y a souvent imbrication entre le terme et l'objet. On évoquera ici la distinction entre la LAT. *definitio rei* ou définition de l'« objet » et la LAT. *definitio nominis* ou définition du « nom », que Quijada et Swiggers (*ibid.*) mobilisent pour analyser les formulations des définitions du pronom. Il s'agit d'une bipartition de la philosophie médiévale (LAT. *definitio quid rei / definitio quid nominis*) qui doit nous intéresser particulièrement. En effet, la justification étymologique tant dans la définition du pronom que dans celle du participe illustre le type de définition du terme, soit la LAT. *definitio nominis*. On doit noter que le renvoi à d'autres classes (au nom dans le pronom ; au verbe et au nom dans le participe) rend à ce type de formulation un statut que l'on pourrait caractériser comme « métagrammatical ». En effet, la définition au moyen d'une réanalyse étymologisante ne nous livre pas directement les propriétés sémantiques, formelles ou fonctionnelles du participe, mais elles sont en quelque sorte médiatisées par les classes du verbe et du nom. Cela est particulièrement visible dans la définition suivante de ES1 Nebrija (1492) :

Participio es una de las diez partes de la oracion, que significa hazer τ padecer en tiempo como verbo, τ tiene casos como nombre; τ de aqui se llamó participio, por que toma parte del nombre τ parte del verbo. (Nebrija 1492/1980 : 191)

Traduction → Le participe est une des dix parties du discours, laquelle signifie faire et souffrir dans le temps comme le verbe, et elle a des cas comme le nom. C'est pourquoi on l'a appelée participe, parce qu'elle prend part du nom et part du verbe.

En effet, une telle définition souligne l'idée que le participe ne possède des propriétés qu'en vertu de sa nature d'emprunt.

En ce qui concerne les formulations utilisées, le discours des grammairiens présente une variation intéressante. Par exemple Nebrija traduit de près la définition donatienne, notamment le verbe employé : « toma parte del nombre τ parte del verbo » [il prend part du nom et part du verbe]. Mais chez les Espagnols, l'explication à la manière de Donat ne rencontre guère d'héritiers parmi les auteurs de notre corpus de référence. Outre Nebrija,

on peut faire mention de « tiene parte de » [il a part de] chez ES15 Correas (1627). Dans les textes italiens, on atteste l'expression « avere parte » [avoir part] chez IT8 Dolce (1550) et IT18 Rossi (1677), ainsi que d'autres verbes, dans des occurrences individuelles, qui manifestent la notion d'« emprunter » quelque chose à une autre classe³²⁷. Un seul auteur chez les Portugais utilise une formulation proche, « tem parte » [il a part] (PT4 Argote 1725). Par contre, il n'est pas d'expression semblable dans les grammaires du français analysées pour cette étude.

Or la justification étymologique est exprimée, dans la plupart des grammaires, par une tournure contenant le verbe FR. *participier* (et ses cognats romans IT. *participare* et ES./PT. *participar*). La définition de Vallart est représentative de ce type d'explication :

Les participes sont ainsi appelez parce qu'ils participent de la nature du nom & de la nature du verbe. Ils participent de la nature du nom en ce qu'ils servent toujours à qualifier un nom substantif, & qu'en certaines occasions ils ont deux terminaisons, l'une masculine & l'autre féminine, comme, *Un homme estimé; une femme estimée*. Ils participent de la nature du verbe en ce que non seulement ils en ont la signification & le régime, mais encore les deux voix active & passive, avec divers temps. (Vallart 1744 : 361) [nous soulignons]

Le verbe « participier » sert à introduire la nature hybride du participe, présenté comme une classe empruntant ses propriétés à d'autres classes. Le concept de « participation » renvoie dans ce type de justification étymologique à une double nature, entendue comme l'assemblage partiel de deux autres natures auxquelles le participe emprunte seulement certaines propriétés ; il ne retient pas toutes les caractéristiques d'un verbe, pas plus qu'il ne retient celles du nom.

Ainsi, cette configuration spécifique à la définition du participe permet d'introduire d'une part des informations sur l'étymologie du terme grammatical ; il permet d'autre part d'aborder une caractéristique majeure du participe, à savoir sa condition hybride, et partant de lister les propriétés provenant d'une telle nature.

Le relevé sur les définitions étudiées (voir annexe 1) montre que la justification étymologique choisit dans la plupart des cas le terme « participier » (quarante-trois des grammaires utilisent ledit verbe dans les textes étudiés. Toutefois, il y a des différences notables entre les différentes traditions examinées.

Dans le corpus italien, la moitié des auteurs, 13 grammairiens sur 26³²⁸, utilise le verbe IT. *participare*~*partecipare* dans leurs définitions du participe (voir annexe 3). IT16 Buommattei (1643) emploie quant à lui le substantif IT. *participante* (« participant »).

Les grammaires françaises emploient le verbe FR. *participier* dans 14 définitions³²⁹ pour un corpus de 32 ouvrages. Mais d'autres options sont possibles. Ainsi, FR2 Palsgrave (1530) déclare que les participes « ressemble » [ils ressemblent] par leurs accidents aux noms et aux verbes. Des formulations particulières sont également celle de FR28 Beauzée

327 On trouve « piglia alcuna cosa » [il tire quelque chose] (IT9), « piglia » « prende » [il prend] (IT10 San Martino, 1555) et « trae i suoi accidenti » [il tire ses accidents] (IT16 Buommattei 1643).

328 IT3 Bembo (1525), IT4 Trissino (1529), IT7 Corso (1549), IT10 San Martino (1555), IT13 Ruscelli (1581), IT14 Pergamini (1613), IT15 Ceci (1618), IT17 Lampugnani (1652), IT21 Gigli (1721), IT23 Corticelli (1745), IT25 Soave (1771) et IT26 Valdastri (1783).

329 FR6 Estienne (1557), FR8 Ramus (1562, 1572), FR10 Bosquet (1586), FR14 Irsou (1656), FR15 Chiflet (1659), FR18 Dangeau (1694-1722), FR19 Régnier-Desmarais (1705), FR20 Buffier (1709), FR21 Vallange (1719), FR23 Restaut (1730), FR24 Vallart (1744), FR26 Wailly (1754), FR29 Condillac (1775), FR30 Domergue (1778), FR31 Sicard (1798).

(1767) (« il réunit [...] la nature indestructible de l'adjectif & celle du verbe ») et celle de FR₃₁ Sicard (1798) (« cette partie tient alors et du verbe, et de l'adjectif »).

Les grammaires de l'espagnol utilisent moins le verbe *ES. participar* dans leurs définitions du participe. On constate que le terme est employé dans tous les textes du XVIII^e siècle³³⁰. Avant cette période, il n'est présent que chez ES₁₈ Dupuis (1659), grammaire appartenant au foyer français. La proposition de ES₉ Saulnier (1608) est singulière : « vne partie laquelle prouient tant du nom que du verbe ».

Les grammaires portugaises manifestent un emploi considérable du verbe *PT. participar*, soit six grammaires³³¹ sur les dix du corpus.

Les données décrites sont rassemblées dans le tableau suivant³³² :

Tableau 5.1
Le nombre des définitions et la justification étymologique

Tradition	corpus total	définitions	justification étymologique	terme participer	expressions avoir/ prendre part
IT	26	19 (73%)	17 (65%)	13 (50%)	3 (11%)
FR	32	21 (65%)	15 (46%)	14 (43%)	0
ES	29	14 (48%)	11 (37%)	10 (34%)	2 (6%)
PT	10	8 (80%)	6 (60%)	6 (60%)	1 (10%)
Total	97	62 (63%)	49 (50%)	43 (44%)	6 (6%)

La présence chiffrée de la justification étymologique dans les textes doit être rapprochée du nombre de définitions. Dans les grammaires où une définition au sens large est fournie, on trouve ce type d'informations sur la classe du participe avec une fréquence élevée, comme on peut observer en comparant les colonnes « définitions » et « justification étymologique » (le détail sur les grammaires en question se trouve dans l'annexe 3).

Parmi les grammaires qui présentent une définition du participe, la grande majorité propose des formulations où la nature hybride de la classe est entendue comme une « participation » de deux autres classes, le nom ou l'adjectif d'un côté et le verbe de l'autre côté. Cependant, il y a neuf exceptions à cette vulgate, dans lesquelles on remarque que la classe participe seulement du nom/adjectif ou du verbe. Aussi, on peut distinguer deux auteurs qui signalent que la classe participe du nom et sept auteurs qui signalent que la classe participe du verbe.

Dans le premier groupe, on compte deux grammaires contemporaines entre elles. D'une part, FR₁₅ Chiflet (1659), qui considère, dans la définition A (p. 5, voir annexe 1), que

³³⁰ ES₂₁ Vayrac (1708), ES₂₂ Torre (1728), ES₂₃ Gayoso (1743), ES₂₄ San Pedro (1769), ES₂₅ Puig (1770), ES₂₆ RAE-1771, ES₂₇ Muñoz (1793), ES₂₈ Ballot (1796), ES₂₉ RAE-1796.

³³¹ PT₂ Roboredo (1619), PT₃ Pereira (1672) (rédigé en latin, le verbe prend la forme *participat*), PT₅ Lobato (1770), PT₈ Casimiro (1792), PT₉ Fonseca (1799) et PT₁₀ Figueiredo (1799).

³³² Les nombres décimaux ont été supprimés dans l'expression des pourcentages.

le participe est une partie du verbe qui participe des propriétés du nom, même si dans la définition B (p. 63, *ibid.*), il signale la double participation. D'autre part, ES18 Dupuis (1659), une grammaire espagnole du foyer français, catégorise le participe comme un dérivé du verbe qui participe de l'« adjectif », auquel il emprunte le genre et le nombre.

Dans le second groupe, on comprend donc les grammaires qui mettent en avant une catégorisation du participe comme nom ou adjectif à laquelle on superpose une « participation » au verbe. On y dénombre trois grammaires françaises, deux portugaises et deux espagnoles. On notera d'abord que dans la grammaire latine de la Renaissance, une telle catégorisation est présente dans l'œuvre de Sanctius (Livre I, ch. XV), qui pense que le participe s'appelle ainsi du fait de sa participation au verbe, mais non par ses caractéristiques nominales, qui sont inhérentes à la classe puisque le grammairien catégorise les participes comme « noms ».

Du côté français, on observe une grande hétérogénéité dans la catégorisation du participe comme classe participant du verbe : pour FR8 Ramus (1572), le participe est un nom qui participe du verbe en « temps » et en « forme » (c'est-à-dire par sa formation) ; pour FR16 Arnauld et Lancelot (1660) il participe du verbe par l'« attribut » et la « désignation du temps » ; pour FR20 Buffier (1709), le participe est un adjectif qui emprunte du verbe la « signification » et le « régime ».

Deux textes portugais appartiennent également à ce groupe : PT2 Roboredo (1619) et PT5 Lobato (1770). Le premier suit la proposition de Sanctius et catégorise aussi le participe comme un nom ; la participation au verbe est associée chez Roboredo à l'expression de la valeur temporelle. Le deuxième auteur catégorise le participe comme un « nom adjectif » qui participe du verbe par la « propriedade de mostrar tambem o tempo » (p. 167) [la propriété de montrer le temps].

Les grammaires espagnoles qui nous intéressent ici sont toutes les deux du XVIII^e siècle. ES25 Puig (1770) catégorise les participes comme « noms adjectifs » qui participent du verbe par l'expression de la « signification ». En revanche, ES26 RAE (1771) envisage la double participation pour les participes latins, mais en espagnol la classe ne participe que du verbe par sa « formation » et sa « signification ».

Nous pouvons à présent apporter quelques remarques conclusives. La remotivation étymologique du terme « participe » est assurément un élément crucial de la définition du participe par le nombre important de grammaires (50%) qui la mettent en avant. Le recours à l'actualisation du pouvoir explicatif de la composition du terme est possible dans la mesure où les grammairiens continuent d'établir une catégorisation hybride de la classe. En effet, les définitions proposent de voir les catégories afférentes au participe comme des « emprunts » à deux classes, le nom (ou l'adjectif) et le verbe. Seuls quelques textes proposent une catégorisation du participe soit comme un « nom/adjectif » qui emprunte des propriétés verbales soit comme une forme du « verbe » qui emprunte des propriétés nominales ou adjectives.

Si l'on s'intéresse au plan matériel du discours, on découvre qu'il y a une panoplie de formulations pour exprimer que le participe partage des propriétés grammaticales avec d'autres classes. Malgré cette diversité, le verbe « participer » est une option privilégiée dans les définitions du participe puisque 44% des grammaires du corpus emploient ledit terme. Aussi, les mots « participe » et « participer » sont souvent à proximité dans les textes analysés, renforçant la motivation étymologique de la désignation de la classe par la cooccurrence même des deux signifiants.

5.2

Les accidents du nombre et du genre

Nous regroupons dans cette partie de l'étude les considérations sur le statut du genre et du nombre dans les grammaires du corpus. Il nous semble que ces accidents doivent être associés dans la mesure où les marques de genre et de nombre que les participes manifestent dans les langues romanes peuvent être apparentées aisément aux morphèmes flexionnels des noms et des adjectifs, c'est-à-dire qu'on peut les identifier comme des propriétés formelles par lesquelles les participes se rapprochent des champs nominal et adjectif.

Cependant la grammaire latine ne favorise pas ce point de vue. En effet, la définition du participe proposée par Donat (voir 4.2.2.1.) sépare les deux accidents en fonction des classes auxquelles le participe les emprunte. Ainsi, le participe prend le genre du nom, alors qu'il prend le nombre à la fois du nom et du verbe. En effet, le nombre est un accident de ces deux classes, même si, dans la perspective qui est la nôtre, l'expression du nombre des participes peut être difficilement attribuée à leur nature verbale en raison de la nature morphémique homonyme des noms/adjectifs et des participes.

À cet égard, les aspects qui ont retenu notre intérêt sont la présence de ces deux accidents dans les définitions, ainsi que leur statut, c'est-à-dire, l'affectation à la nature nominale ou adjectivale du participe et leur association comme accidents qui vont ensemble. Les résultats de l'analyse seront exposés successivement dans chacune des quatre séries textuelles nationales.

Dans les grammaires de l'italien, les accidents du genre et du nombre figurent régulièrement dans les définitions du participe ou dans les descriptions qui suivent les définitions. Lorsqu'on explicite les accidents, cette tradition manifeste une longue permanence de la conception donatienne. Ainsi, le genre provient de la participation du participe au nom, alors que le nombre provient tant du nom que du verbe, dans une séquence de définitions qui va jusqu'à IT21 Gigli (1721)³³³. Dans deux cas, IT4 Trissino (1529) et IT13 Ruscelli (1581), la mention se réduit à signaler les accidents du verbe et du nom (dont le genre) séparément, mais pas les accidents mutualisés, omettant ainsi l'accident du nombre.

On doit remarquer comme une spécificité de la tradition italienne, les classifications de participes sur la base de l'accident du « genre ». Par exemple, IT14 Pergamini (1613) distingue selon le genre les participes masculins (comme *IT. amato*), les féminins (comme *IT. amata*) et communs (*IT. amante*). On se reportera à l'annexe 3 pour plus d'exemples.

³³³ La série comprend IT7 Corso (1549), IT9 Giambullari (1552), IT10 San Martino (1555), IT14 Pergamini (1613), IT16 Buommattei (1643), IT17 Lampugnani (1652), IT18 Rossi (1677) et IT21 Gigli (1721).

Dans les grammaires portugaises ces deux accidents sont absents des définitions. Font exception deux textes du XVIII^e siècle : la grammaire de PT9 Fonseca (1799), où l'on affirme que les participes ont « muitas vezes » [très souvent] une variation en genre et en nombre, ainsi que la grammaire de PT10 Figueiredo (1799), où le modèle donatien est maintenu, puisqu'on signale les accidents du nom (le genre et le cas) et du verbe (le temps et l'action), mais l'auteur n'explicite pas les accidents communs à l'un et l'autre.

Dans les grammaires de l'espagnol, le traitement des accidents est assez hétérogène. Si l'on se tourne vers les textes parus exclusivement en Espagne, la grammaire de ES1 Nebrija (1492) propose une liste de six accidents, dont le genre et le nombre, sans expliciter d'où ils proviennent individuellement, du nom ou du verbe. ES15 Correas (1627) et ES23 Gayoso (1743) imitent le modèle traditionnel donatien, alors que ES24 San Pedro (1769) et ES25 Puig (1770) déclarent que le participe se décline en genre, en nombre et en cas. ES26 RAE (1771) et ES27 Muñoz (1793) attribuent la déclinaison du participe à la participation au nom, cette « déclinaison » désignant la variation morphologique dans laquelle il faut comprendre le genre et le nombre.

Dans nombre de grammaires destinées à l'apprentissage de l'espagnol par un public alloglotte les auteurs font l'impasse des définitions des parties du discours ; ils accordent moins d'importance au contenu doctrinal qu'à la description utile du point de vue didactique. C'est pourquoi ils n'explicitent pas régulièrement les accidents de la classe, mais ils sont implicites dans les paradigmes morphologiques ou dans les exemples. Le texte de ES5 Miranda (1566) affirme que les participes espagnols ont le genre, la signification et le temps, comme ceux des Latins. Dans le foyer français, ES8 Oudin (1597) suit Miranda dans cette caractérisation, alors que ES7 Charpentier (1596) ne mentionne que le genre et le temps. Nous attirons l'attention ici sur la description de ES18 Dupuis (1659) qui attribue à la nature adjectivale du participe le fait de s'accorder au substantif en genre et en nombre, rompant ainsi avec la tradition qui ne lie que l'accident du genre à la nature nominale.

La tradition française manifeste également une grande hétérogénéité dans le traitement de ces deux catégories grammaticales dans les œuvres de la Renaissance. La grammaire de FR3 Sylvius (1531) inclut le genre et le nombre dans une liste des six accidents traditionnels du participe. FR10 Bosquet (1586) est très proche du modèle donatien puisqu'il attribue le genre à la nature nominale du participe alors que le nombre est une propriété nominale et verbale du participe. On trouve également des définitions qui ne parlent que du genre comme accident hérité du nom (FR15 Chiflet 1659 et FR19 Régnier-Desmarais 1705). Doit-on lire de façon implicite dans ces définitions que le nombre n'est pas exclusivement une catégorie nominale ? Rien ne permet de lever le doute sur le statut de cette catégorie.

La tradition française se singularise toutefois par le fait que le genre et le nombre sont assez tôt associés comme catégories dans la description du participe. Ainsi, FR2 Palsgrave (1530) présente comme un accident du participe la déclinaison en genre et en nombre. Ensuite, une série d'auteurs du corpus (FR4 Meigret 1550, FR6 Estienne 1557, FR7 Garnier 1558, FR18 Dangeau 1694-1722, FR26 Wailly 1754) attribuent le genre et le nombre directement à l'origine nominale ou adjectivale des participes. La variation s'accorde, comme dans les adjectifs, au nom que le participe qualifie, comme FR28 Beauzée (1767) le fait remarquer :

[...] on doit reconnoître ici la nature de l'adjectif. De là vient qu'en grec, en latin, en allemand, &c. le Participe est soumis à différentes terminaisons relatives aux nombres, aux cas, & aux genres, comme les adjectifs ; & que, comme eux, il s'accorde en genre, en cas, & en nombre avec le nom auquel il est appliqué (Beauzée 1767 : II, 298-9).

Outre le problème de la nature originelle des accidents, soit nominale soit verbale, on observe dans les grammaires françaises des remarques sur l'extension de ces deux accidents au sein des diverses formes participiales et l'inhérence du genre et du nombre à la classe participe.

Nous voulons parler ici de ces accidents dans quelques grammaires du XVIII^e siècle. Il faut rappeler au préalable que les « participes présents » du français sont invariables en *-ant* au XVIII^e siècle, au terme des débats sur la variation de ceux-ci aux XVI^e et XVII^e siècles qui relègue les formes variables à la classe des « adjectifs verbaux ».

Ainsi, le traitement des accidents que nous étudions ici se fait l'écho de cette problématique. En effet, FR23 Restaut (1730) nous informe des propriétés de genre et de nombre uniquement pour les participes passifs ; FR24 Vallart (1744) signale que le genre affecte les participes « en certaines occasions » ; FR26 Wailly (1754) s'exprime dans des termes semblables pour le nombre et le genre. La critique de Girard reprend l'expression dans le but d'attaquer des définitions du participe qui ne tirent pas toutes les conséquences relatives à la catégorisation de la classe :

Si le nom de Port-royal ne m'a pas ébloui sur la nature du Verbe ; la foule des autres Grammairiens ne m'entraînera pas dans le parti qu'ils ont pris à l'égard des PARTICIPES. Ne voulant les mettre au rang des Verbes a cause que ces mots prennent en certaines occasions nombre & genre, ne voulant pas nonplus les placer à celui des Adjectifs a cause qu'ils servent à marquer l'action conjointement avec le verbe auxiliaire, ils en ont fait, dans l'énumération des parties d'oraison, une espece particuliere distinguée des autres. Quelques modernes en petit nombre, encore plus frapés de ce genre & de cette terminaison, les ont entierement rélegués dans le district des Adjectifs. Pour moi qui cherche le caractere d'un personnage dans le rôle qu'il joue & non dans l'habit qu'il porte, je ne m'arrête point aux diverses terminaisons que le Participe peut prendre : je considere immédiatement son service ou l'emploi pour lequel il a été établi : & je vois qu'il est fait, ainsi que les autres Modes du Verbe, pour marquer l'action & peindre l'évenement. (Girard 1747 : 63-4)

La définition de la classe doit être basée – c'est la proposition de Girard – sur la fonction et non sur la forme. L'inclusion des participes dans la classe des adjectifs – on doit supposer que le grammairien vise FR20 Buffier (1709) dans cette remarque allusive – n'est pas solide car fondée sur des ressemblances formelles entre les participes et les adjectifs. Or les participes français n'expriment pas le genre et le nombre constamment. Cela n'est d'ailleurs pas pertinent pour leur catégorisation. Girard affirme à l'égard de la variation morphologique des participes :

On les voit seulement changer d'ornement & se revêtir quelquefois, selon le génie de la Langue, de genre & de nombre comme de purs accidens : dans lesquels on ne sauroit trouver rien d'immuable ni de propre à être la base d'une définition & à constater la nature du Participe. » (Girard 1747 : 66)

Le terme d'« accident » n'a pas le sens technique – soit propriété grammaticale affectant une classe – que nous lui connaissons dans la tradition grammaticale, mais indique dans le métalangage de Girard qu'il ne s'agit pas de propriétés essentielles ou

intrinsèques. Il met en garde contre la confusion qui résulte de ne pas distinguer entre « l'accidentel » et « l'essentiel » (p. 65). Si le genre fait l'essence de l'adjectif (*ibid.*), il en va autrement pour le participe, dont l'essence réside dans son « service » ou « fonction », qui n'est autre chose que l'expression de l'action ou l'événement, comme nous l'avons lu dans la citation plus haut (p. 64).

Les grammairiens postérieurs ne mentionnent pas de façon explicite le statut de ces deux accidents, mais dans la caractérisation du participe comme proche de l'adjectif, la variation morphologique est souvent présentée pour illustrer cette nature (voir dans l'annexe 3, les citations de FR30 Domergue 1778, et de FR31 Sicard 1798).

Au terme de cette esquisse sur le traitement du genre et du nombre dans le corpus de référence, nous avons pu dégager les caractéristiques suivantes.

Premièrement, si l'on s'intéresse, d'un point de vue comparatiste, au problème du transfert de la description du participe latin à la grammatisation des langues vernaculaires, on observe que l'évolution de chaque série produit des situations dissemblables. Ainsi, il existe un modèle donatien suivi régulièrement dans la tradition italienne, mais de façon plus inégale dans les autres traditions. Dans la tradition espagnole et la tradition portugaise, si ces propriétés font partie de la description morphologique de la classe, elles ne sont pas souvent mentionnées en tant qu'accidents dans les définitions antérieures au XVIII^e siècle, ce qui rend difficile une vision d'ensemble sur le long terme. La tradition française n'offre pas non plus un modèle de traitement unique.

Deuxièmement, il a été question de repérer dans les textes le problème de la nature nominale des deux accidents. Nous avons signalé dans les mots d'introduction que les morphèmes du genre et du nombre des participes des langues romanes sont assimilables à ceux des noms et des adjectifs, mais qu'ils reçoivent dans les grammaires de ces langues un traitement peu unitaire, puisque le genre est identifié dès l'origine à la participation de la classe à la nature nominale, alors que le participe emprunterait le nombre à la fois au nom et au verbe. L'idée que la variation en nombre du participe est, à l'instar de celle en genre, d'origine nominale ou adjective, s'ouvre toutefois un chemin dans la tradition française dès les textes de la Renaissance, soit à partir de FR4 Meigret (1550). Le texte de FR25 Girard (1747) marque un changement de perspective, dans la mesure où le genre et le nombre ne sont pas tenus pour essentiels à la nature du participe.

5.3

Les accidents du cas et de la déclinaison

En latin, le participe a les propriétés nominales et adjectivales de la flexion casuelle. Les accidents qui s’y réfèrent sont le *cas* et la *déclinaison*. Nous avons réuni dans les tableaux synthétiques (annexe 3) les deux désignations dans une seule case, tout en distinguant l’étiquette que les grammairiens choisissent. Cela nous a permis notamment de signaler les textes où le cas et la déclinaison sont considérés comme des accidents distincts.

Ces accidents ont une longue vie dans les traditions étudiées. Il n’y a que la tradition française qui fait cas à part, puisque les grammairiens abandonnent lesdits accidents pour parler du français au XVIII^e siècle.

Il y a dans un premier moment des exemples de paradigmes de déclinaison, c’est-à-dire des participes fléchis à la manière de ce que l’on découvre dans les grammaires de la Renaissance pour le nom. Voici un exemple de la déclinaison du « participe actif » chez FR6 Estienne (1557) :

Tous Participes presens sont terminez en *ant*, pour le masculin, et en *ante*, pour le femenin: comme, *aimant*, *aimante*.

Ils se declinent ainsi que les Noms: comme,
 Nominatif, *Aimant*, l’*Aimant*, ung *Aimant*.
 Genitif, *d’Aimant*, de l’*Aimant*, d’ung *Aimant*.
 Datif, *a Aimant*, a l’*Aimant*, a ung *Aimant*.
 Accusatif *Semblable* au nominatif.
 Ablatif *Semblable* au genitif.

Le pluriel se fait du singulier, en tournant le *t* en *s*: comme, *aimant*, *aimans*. Le femenin se fait en adioustant *e* au masculin pour le singulier: et *es* pour le pluriel: comme, *aimant*, *aimante*, *aimantes*. (Estienne 1557: 71)

Toutefois, tout comme pour le nom, les cas du participe se vident progressivement de leur sens dans le discours des grammairiens. En effet, le cas et la déclinaison n’ont pas constamment un contenu morphologique, mais sont à prendre, nous semble-t-il, au sens syntaxique.

5.4

Les accidents de la figure et de l'espèce

La figure est un accident morphologique qui désigne le caractère simple ou composé du signifiant du participe. Ainsi ES1 Nebrija (1492) l'attribue au participe : « Las figuras del participio son dos, como en el nombre: sencilla, como amado; compuesta, como desamado. » (1492/1980 : 192) [Les figures du participe sont au nombre de deux comme dans le nom : simple, comme amado [aimé] ; composée, comme desamado [desaimé]].

Cet accident est déjà problématique dans les grammaires latines, comme nous l'avons signalé dans le chapitre 4. En effet, pour Priscien (*GL* 2,568) la figure est un accident du verbe, car le participe formé par composition n'est attesté que si le verbe analogue existe.

L'accident de la figure est peu fréquent dans le traitement du participe. Ainsi, dans les grammaires espagnoles, après Nebrija, seulement ES23 Gayoso (1743) en parle. De même, aucune grammaire portugaise ne le mentionne. Il n'y a que deux grammaires françaises qui incluent cet accident dans leur traitement du participe : FR3 Sylvius (1531) et FR10 Bosquet (1586).

Cependant, l'accident de la figure apparaît de manière régulière dans les grammaires italiennes (huit auteurs). Selon la figure, il y a deux types, la forme simple et la composée. IT4 Trissino (1529 : 44) signale qu'en réalité il n'y a qu'une figure simple puisque la composée se forme sur le verbe et non pas sur le participe. En revanche, Corso (1549 : 75v^o) propose jusqu'à trois classes selon la figure, dont l'exemple est la série IT. *spinto* [appuyé], IT. *sospinto*, IT. *risospinto*, que le grammairien qualifie de IT. *semplice* [simple], IT. *composta* [composée] et IT. *ricomposta* [surcomposée] respectivement. Des auteurs ultérieurs rejettent la troisième classe (IT14 Pergamini 1613 : 341, IT18 Rossi 1677 : 285, IT21 Gigli 1721 : 210) en arguant qu'elle peut être comprise sous le deuxième type.

Quant à l'espèce, c'est-à-dire l'accident qui considère la nature primitive ou au contraire dérivée d'un mot, un seul grammairien l'attribue au participe. En effet, ES23 Gayoso (1743 : 243, 246) mentionne l'accident mais il ne fournit aucune explication supplémentaire. Un auteur, IT7 Corso (1549 : 74v^o) affirme que l'accident ne s'applique pas à la classe dans la mesure où tout participe est dérivé d'un verbe.

En somme, les accidents de l'espèce et de la figure sont mal représentés dans notre corpus. Ils deviennent marginaux dans le transfert que représente la grammatisation des langues romanes à la Renaissance. Cette tendance à la réduction contraste énormément avec l'importance que deux accidents acquièrent dans les séries textuelles analysées, à savoir le temps et la signification, deux propriétés verbales qui soulèvent d'importants problèmes descriptifs et théoriques.

5.5

L'accident du temps

L'accident du temps a un contenu éminemment sémantique (situer un évènement sur l'axe chronologique), mais le *temps* peut avoir d'autres emplois dans le discours des grammairiens. Il s'agit comme on sait d'un problème terminologique présent dans les langues romanes qui ne distingue pas, à la manière de l'anglais, un temps chronologique (ANG. *time*) et des classes morphologiques du paradigme verbal (ANG. *tense*). Ainsi par exemple, FR26 Wailly (1754) se sert du terme FR. *temps* pour désigner les sous-classes verbales comprises dans le mode infinitif : « Les Temps de l'Infinitif sont le *Présent*, le *Participe*, le *Parfait*, les *Gérondifs* présent & passé. » ([1754] 1786 : 53). Par ailleurs, le temps sert à structurer l'extension de la classe participe en sous-classes (participe présent et participe passé), si bien que FR28 Beauzée (1767) utilise par exemple l'expression « inflexions temporelles » (1767 : II, 299) pour nommer les divers types formels de participe.

Le temps fait partie de la définition de la classe du verbe dans la tradition gréco-latine. En tant que propriété verbale, le temps constitue un critère utilisé par les grammairiens pour décider de la nature participiale ou nominale/adjectivale des mots ambigus du point de vue catégoriel.

Malgré l'image de stabilité de l'accident que nous avons soulignée, il faut noter que n'y a pas d'accord absolu dans toute la tradition sur le fait que le participe exprime le temps. Quelques voix dissonantes existent. Au XVI^e siècle, IT9 Giambullari (1552) et IT11 Castelvetro (1563) dans la tradition italienne rejettent l'idée que les participes ont une valeur temporelle dans la langue vernaculaire ; pour Giambullari la conséquence sur le plan catégoriel c'est qu'ils doivent être considérés comme des noms. Au XVII^e siècle ES10 Patón (1614) dans la tradition espagnole avance également le critère de l'absence de temps dans les participes pour les catégoriser tous comme noms. Au XVIII^e siècle, la grammaire française de FR25 Girard (1747) soutient que le seul mode où le temps est absent c'est le participe, « que par cette raison on emploie très rarement seul dans sa pure valeur, & dont en récompense on fait grand usage avec ce qu'on nomme auxiliaire » (1747 : 18). Somme toute, il s'agit de peu de grammairiens, lesquels ne sont pas significatifs pris isolément. Pour comprendre le sens de leur refus de l'accident du temps participial, il est plus juste de les insérer dans une étude plus ample tenant compte des séries de grammaires qui abordent la question de savoir quel temps exprime le participe. C'est précisément le sujet qui nous occupera dans la première partie consacrée à l'étude du temps du participe. Il constitue le plus important débat concernant l'accident du temps du participe dans la période étudiée.

Pendant, le problème de la sémantique temporelle n'épuise pas tous les problèmes afférents à cet accident. Sur le plan de l'organisation de la classe, le participe possède, dans les définitions et dans les descriptions des chapitres qui lui sont consacrés, deux propriétés verbales majeures, le temps et la signification (*i.e.* la diathèse). Ces deux

accidents sont mentionnés fréquemment dans les grammaires du corpus puisque chacune d'elles figure comme propriété du participe dans cinquante-neuf grammaires sur un total de quatre-vingt-dix-sept, ce qui représente soixante pour cent (60%) des ouvrages. Ces chiffres reflètent une grande stabilité de l'accident du temps sur le long terme. L'importance de ces données doit être complétée en regardant la fréquence relative : cinquante-sept grammaires emploient des étiquettes de nature temporelle (par exemple *participe présent* ou *participe futur*) pour désigner et classifier les formes de participes. Il n'y a pas de correspondance exacte entre les différentes données ; cela répond au fait qu'il peut y avoir absence de définition mais classification des participes (par exemple, ES3 Villalón 1559 et ES8 Oudin 1597) et que l'on peut attribuer aux participes la propriété de l'expression du temps tout en choisissant des désignations pour les sous-classes selon des critères autres, notamment la diathèse (par exemple ES23 Gayoso 1743). Dans certains cas, c'est la seule propriété mentionnée pour le définir (voir définition ES14 Franciosini 1624) ou la seule propriété verbale de la définition (IT25.b Soave 1771). Pour ES29 RAE (1796 : 213-4) c'est la seule propriété que le verbe partage en exclusivité avec le participe, puisque la diathèse affecte aussi certains noms. La deuxième partie de l'analyse consacrée à l'étude du temps des participes aborde le problème de la classification et la désignation des formes participiales selon le critère du temps.

5.5.1 Comment le participe signifie le temps

Dans cette partie de l'étude on s'interrogera sur la façon dont les grammairiens du corpus conçoivent la sémantique temporelle des participes. Dans un premier moment il s'agira d'observer la forme que prend dans les œuvres du corpus l'idée que le participe dépend, pour construire une signification de temps, d'un verbe conjugué. Dans un deuxième moment, il sera question de la théorie selon laquelle le participe ne signifie pas la temporalité *per se* – à la différence des noms qui peuvent signifier lexicalement le temps – mais qu'il indique, à l'instar des verbes, qu'un événement se produit dans un moment du temps.

5.5.1.1 L'indétermination temporelle des participes

L'étude a été divisée ici par traditions nationales, dans le but de faire émerger certaines continuités ainsi que les caractéristiques de la périodisation particulière à chaque tradition. Dans un premier moment, les grammaires italiennes feront l'objet de notre analyse. L'idée de l'indétermination temporelle du participe est exprimée pour la première fois dans cette tradition par IT3 Bembo (1525), à l'origine d'une série importante d'ouvrages qui transmettront de façon assez proche ses idées et ses exemples. Dans un deuxième moment, nous décrirons ce que la tradition française produit comme réflexion autour de la question. La chronologie des textes est plus irrégulière : à la Renaissance seul le texte de FR4 Meigret (1550) fait une analyse fine des phénomènes aspectuels ; puis au XVIII^e siècle, divers textes proposent des interprétations intéressantes sur la temporalité du participe, notamment chez FR28 Beauzée (1767), qui est le seul auteur du corpus qui mène une critique approfondie de l'idée dont nous retraçons ici l'histoire. Pour la

tradition espagnole enfin, deux moments seront décrits : on s'arrêtera au XVII^e siècle pour mentionner les idées de ES10 Patón (1614) sur l'absence de temps chez le participe – en rapport avec la même théorie de l'indétermination – et à la fin du XVIII^e siècle, où les grammairiens présentent une version standard de la théorie que nous étudions.

5.5.1.1.1 Les grammaires italiennes

L'œuvre grammaticale de IT3 Bembo, *Prose della volgar lingua* (1525), a exercé une influence singulièrement importante sur les premiers textes de la grammatisation de l'italien (Trabalza [1908] 1984 : 75-86). Son empreinte se manifeste clairement dans l'analyse des formes participiales, plus précisément dans sa manière d'aborder la question de l'accord du participe passé et dans ses considérations sur la sémantique du temps des participes. Dans le présent chapitre nous nous occuperons de décrire avec détail cette dernière thématique.

Le « participe », comme tant d'autres classes grammaticales, n'est pas désigné par un terme spécifique chez Bembo, qui évite la terminologie technique (Cortelazzo 2000). L'auteur présente les deux sous-classes par le procédé de l'ostension des formes :

[...] due sole guise di queste voci ha la lingua e non più. Perciò che bene si dice Amante Tenente Leggente Ubidente e Amato Tenuto Letto Ubidito. (Bembo 1525/1960 : 266)
Traduction → [...] la langue n'a que deux types de ces mots, puisque l'on dit bien *amante, tenente, leggente, ubidente et amato, tenuto, letto, ubidito*.

Seulement à la fin du chapitre les formes en *V-nte* reçoivent une étiquette terminologique, IT. *voce del presente* [forme du présent]. Toutefois, cette désignation relative au temps, corrélatrice à celle de IT. *tempo passato* [temps passé] pour le participe en *V-to*, ne pourrait être fondée sur la sémantique temporelle des formes dans la mesure où Bembo soutient que le « temps » exprimé par ces mots provient du verbe conjugué dont elles dépendent. En effet, la valeur temporelle du participe n'est pas fixe :

Di queste due voci, come che l'una paia voce, che sempre al tempo dare si debba, che corre mentre l'uom parla, Amante Tenente, e l'altra, che è Amato Tenuto, medesimamente sempre al tempo che è passato, nondimeno egli non è così. Perciò che elle sono amendue voci, che a quel tempo si danno, del quale è il verbo che regge il sentimento (Bembo [1525] 1960 : 266)

Traduction → En ce qui concerne ces deux formes, bien qu'il semble que l'une des deux (*amante, tenente*) doit exprimer le temps qui s'écoule lorsqu'on parle [*i.e.* présent], et que l'autre (*amato, tenuto*) exprime de la même manière toujours le temps qui est déjà passé, il n'en est pourtant rien. En effet, elles sont toutes les deux des formes qui sont du même temps que le verbe qui régit le sens [*litt.* « sentiment »].

Il ne s'agit pas d'une conception du temps du participe isolée dans l'ensemble du corpus, il s'agit de l'attestation la plus ancienne dans l'ensemble de grammaires analysées³³⁴. On distinguera les différents traitements selon les traditions. Or l'élaboration

³³⁴ Danilo Poggogalli (1999 : 180, n. 71) propose de voir la source de cette idée bembienne dans les *Institutiones* de Priscien dont il cite le passage en question : « participia vero actionem vel passionem aliquam in diverso fieri tempore demonstrant, non tempus ipsum per se » (*GL* 2, 549). Nous ne sommes pas d'accord avec le choix de l'extrait car celui-ci oppose des noms qui signifient le temps « par eux-mêmes » (jour, mois, année) et les participes, dont la sémantique temporelle est d'un autre ordre. Sur l'accident du temps du participe dans les grammaires latines, voir plus haut 4.2.2.4.4.

et la transmission des exemples jouent un rôle majeur à l'intérieur de chacune d'entre elles. C'est pourquoi il est intéressant de regarder en détail l'originalité du dispositif mis en place pour illustrer les conceptions du temps du participe. Les exemples proposés concernent le participe présent et le participe passé. Le but est de mettre en évidence la manière dont les formes censées exprimer le présent (le type IT. *amante*) peuvent également exprimer le passé et le futur. Le grammairien fournit des énoncés (*op. cit.*, 266) sur lesquels il opère des transformations tendant à souligner la valeur temporelle des formes en *V-nte* :

Exemples et traductions	Transformations
La donna <u>rimase dolente</u> oltre misura [La femme resta affligée outre mesure]	→ La donna <u>si dolse</u> [La femme s'affligea]
La donna <u>rimarrà dolente</u> se tu ti partirai [La femme restera affligée si tu pars]	→ <u>Si dorrà</u> [Elle s'affligera]

D'après Bembo, il y a une équivalence entre le premier exemple et sa transformation. En effet, les deux phrases sont équivalentes parce que IT. *rimase* et IT. *si dolse* sont des prétérits ; de même, les deux dernières phrases expriment le temps futur. Les exemples fournis par Bembo jouent sur le fait que le participe IT. *dolente* fonctionne comme un attribut du verbe IT. *rimanere* [rester] et par là il est apte à être réabsorbé dans une construction sans copule. Dans la transformation, le participe est effacé au profit du verbe IT. *dolere*, qui possède le même contenu sémantique que l'attribut.

Cependant, le grammairien se sert d'une autre périphrase à valeur explicative ou *métaphore*. Dans ce cas concret, la métaphore consiste en la transformation du participe en une proposition relative, afin de montrer la valeur temporelle du participe en question. Ce dernier adopte le temps du verbe régissant, en l'occurrence le temps du IT. *presente* [présent] et du IT. *pendente* [imparfait] :

Exemples et traductions	Transformations
La donna <u>amata</u> dal marito non <u>può</u> di ciò dolersi [La femme aimée par son mari ne peut s'en affliger]	→ La quale il marito ama [...laquelle son mari aime]
La donna <u>amata</u> dal marito non <u>poteva</u> di ciò dolersi [La femme aimée par son mari ne pouvait s'en affliger]	→ La quale il marito amava* [Laquelle le mari aimait]

* *Ibid.*, p. 266-7.

Bembo conclut sa démonstration par la remarque que cela arrive toujours à ces formes : « E così per gli altri tempi discorrendo, si vede che avviene di questa qualità di voci, le quali possono darsi parimente a tutti i tempi. » (*ibid.*) [Il en est de même pour tous les autres temps : on observe qu'il arrive à cette sorte de mots d'exprimer n'importe quel temps].

La présentation bembienne montrée ci-dessus est la source pour le traitement de l'accident du « temps » dans les grammaires de l'italien de la Renaissance. En effet, la conception de la dépendance de la signification temporelle du participe à l'égard du verbe conjugué de la phrase se répète au point de devenir un lieu commun non discuté chez

certain auteurs du XVII^e siècle. En outre, le type d'exemplification exposé plus haut se retrouve dans les textes ultérieurs.

Si nous passons plus avant dans la série chronologique, nous devons inclure dans cette façon d'envisager les participes les grammaires de IT7 Corso (1549) et de IT10 San Martino (1555). Ce dernier se sert d'une nomenclature de nature temporelle pour classer les formes participiales (présent/passé), mais il est tout autant le continuateur de Bembo dans l'idée que le participe n'exprime que des temps indéterminés (IT. *indistinti*), en lien étroit avec le verbe régissant (San Martino [1555] 1999 : 140-151).

C'est également la position de IT9 Giambullari (1552), qui à partir de l'absence de valeur temporelle arrêtée dans les participes, tire des conséquences qui se répercutent sur la classe du participe. Ainsi, il commence par une remarque sur la divergence entre la sémantique temporelle assignée au participe latin et celle du participe italien :

Le quali due terminazioni, non significano appo noi, que' due tempi, che elle significavano già a' Latini: a' quali era la prima tempo presente, o pendente; et questa ultima sempre finito. Dove a noi che più licenziosamente le usiamo, si muta spesso il significato di esse terminazioni, quanto al tempo; adoperandole noi, non secondo quella valuta, ma secondo il suono di quel verbo, che regge esso participio (Giambullari [1552] 1986 : 65).

Traduction → Ces deux terminaisons <amante, amato> ne signifient pas chez nous les deux temps qu'elles signifiaient chez les Latins. Pour eux, la première était du temps présent, et la deuxième du temps passé. Parmi nous, qui les utilisons plus librement, ces deux terminaisons changent souvent leur signification à l'égard du temps. Nous les employons non pas selon leur valeur <propre>, mais selon le sens [litt. "son"³³⁵] du verbe qui régit le participe.

L'extrait est suivi d'exemples tirés du *Décameron* de Boccace illustrant les différentes valeurs temporelles que peuvent adopter chacune des formes participiales. Il convient de noter la façon dont le grammairien florentin s'efforce de dissocier l'emploi des participes dans les langues latine et italienne. La spécificité de l'emploi en discours du participe italien, le conduit à douter de la nature de ces formes en italien :

Ma perché in ciascuno di questi significati; ed in quelli del futuro passivo, onorando et reverendo, che importa degno di onore et di reverenzia, più tosto che da essere onorato et reverito; noi lo sentiamo più tosto come nome, che come participio, non avendo egli tempi determinati: e' si potrebbe forse scemare questa parte, da le altre parti del parlare; chiamandola schiettamente nome; o nome participativo (Giambullari [1552] 1986 : 66).

Traduction → Vu que dans chacune de ces significations (de même que dans les formes de futur passif telles que *onorando* et *reverendo*, qui signifient « digne d'honneur et de vénération » plutôt que « ayant à être honoré et vénéré ») nous percevons ces mots plutôt comme des noms que comme des participes puisqu'ils n'ont pas de temps déterminés, nous pourrions exclure cette partie des parties du discours, et l'appeler franchement « nom » ou « nom participial ».

Cette remarque se trouve à la fin du chapitre sur le participe et n'a pas de retombées sur la considération du système des classes de mots de Giambullari, dans lequel apparaît tout de même le participe en tant que partie du discours. Il est ainsi difficile d'évaluer la portée du rapprochement des participes avec les noms (adjectifs).

L'ouvrage de IT11 Lodovico Castelvetro, *Giunta fatta al ragionamento degli articoli et de verbi di Messer Pietro Bembo* (1563) est construit comme une suite de commentaires et

335 Dans l'acception de « sens », l'emploi de IT. *suono* est littéraire (cf. dictionnaire Zanichelli 2006, entrée SUONO).

de développements relatifs à la grammaire de Bembo. Plusieurs de ces annotations sont consacrées à des questions du participe. En ce qui concerne la description bembienne de l'indétermination temporelle du participe, Castelvetro est en désaccord avec l'auteur commenté. Castelvetro affirme que le participe n'exprime jamais le temps (1563/2004 : 297), sauf dans le cas de certains participes en *V-to* qui ont une valeur de passé (dans les temps composés et dans les constructions absolues). En dépit du fait que les participes ne signifient – en dehors des emplois mentionnés – que l'action ou la passion, les termes retenus par le grammairien pour désigner les deux classes renvoient à la temporalité (par exemple, « partefici del presente », « quelli del preterito », *ibid.* : 296).

Le dernier auteur que nous examinons pour le XVI^e siècle italien, IT13 Girolamo Ruscelli (1581), soutient que les participes actifs (*V-nte*) peuvent se décomposer, au moyen de ce que nous avons appelé la périphrase en *QU+v*, dans tous les temps de l'indicatif, toujours en fonction du verbe le plus proche (1581 : 334). L'auteur ne signale rien de semblable pour les participes passifs, lesquels de toute façon sont identifiés aux prétérits, de telle sorte que leur formation est décrite dans le chapitre du verbe (*De' Preteriti*, p. 280-9).

Ce point de la théorie du temps du participe que Bembo expose le premier dans la tradition italienne se retrouve dans les textes du XVII^e. En effet, les auteurs ne fixent pas un « temps » définitif pour chaque sous-classe de participe, mais proposent d'examiner pour toute occurrence particulière de participe le verbe dit « régissant », c'est-à-dire le verbe principal de la phrase qui est une forme finie. Les six auteurs du corpus choisis pour la tranche 1600-1700 (IT14 Pergamini 1613, IT15 Ceci 1618, IT16 Buommattei 1643, IT17 Lampugnani 1652, IT18 Rossi 1677, IT19 Mambelli 1685), puis IT21 Gigli (1721) et IT23 Corticelli (1745)³³⁶ au siècle suivant, adhèrent à cette idée. À cet égard, la configuration de la description est systématisée chez quatre auteurs, Pergamini, Lampugnani, Rossi et Gigli, qui établissent cinq temps pour le participe. Il s'agit invariablement des cinq temps de la grammaire latine tels qu'ils apparaissent chez Priscien (Fournier 2013 : 14-15) : présent, passé (imparfait, parfait, plus-que-parfait) et futur. Le dispositif d'exemplification consiste à accoler le même participe aux cinq tiroirs verbaux d'un même verbe, par exemple « Mio Padre Viue, Viue, Viueua, E Viuuto, Era viuuto e Viurà Dolente » (IT14 Pergamini 1613 : 339) [Mon père vit/vivait/a vécu/avait vécu/vivra affligé]. IT15 Ceci (1618) tendrait à démontrer que la forme qui commute avec le participe détermine le temps de ce dernier. On peut relever au demeurant que les items lexicaux choisis pour les exemples de ce sous-ensemble de grammairiens jouissent d'une grande stabilité – dans l'exemple ci-dessus le participe *IT. dolente*, comme dans la source bembienne.

L'idée bembienne d'une dépendance de la signification temporelle du participe à l'égard du participe se transmet de façon régulière pendant un peu plus de deux siècles de tradition italienne. C'est seulement dans le traité grammatical que nous avons choisi pour fermer notre corpus, IT26 Valdastri (1783) que l'on découvre une critique à l'encontre de « l'autorità del Bembo venerata dal Buommattei » (p. 333) [l'autorité de Bembo vénérée par Buommattei]. Toutefois, la critique se réduit au cas exclusif des participes en *V-nte*,

³³⁶ Corticelli évoque certes la théorie selon laquelle le participe n'exprime pas un temps spécifique par lui-même mais celui du verbe régissant (« verbo, che regge il sentimento » (1745 : 143) [verbe qui régite le sens]) et mentionne les noms de Bembo et de Buommattei à cet égard. Cependant, le grammairien nuance ce propos en faisant remarquer que la désignation *IT. passati o preteriti* [passés ou prétérits] que reçoivent dans l'usage grammatical les participes en *V-to* est due au fait qu'ils servent majoritairement à exprimer le passé, sans qu'aucune explication ou démonstration supplémentaire à cette affirmation soit apportée.

qui auraient, pour Valdastrì, un sens imparfait ou de présent, mais qui ne sauraient jamais avoir un sens de passé accompli ou de futur (p. 333-4). L'erreur des auteurs évoqués consisterait en une mauvaise explication des exemples, ce que Valdastrì démontre en proposant une réfection des exemples classiques au moyen de la périphrase en QU+V :

La donna rimarrà dolente, quando ti partirai → la donna rimarrà come una che si duole, quando ti partirai.

[La femme restera affligée quand tu partiras → la femme restera comme une <femme> qui s'afflige quand tu partiras]

L'auteur ajoute enfin la remarque que le participe, bien qu'il puisse remplir des fonctions d'adjectif, conserve la signification du verbe sous la forme d'un IT. *stato* [état] alors que les adjectifs indiquent une IT. *qualità* [qualité] (p. 334).

Cependant, Valdastrì reconnaît, à défaut de la théorie de l'indétermination temporelle aux participes en *V-nte*, au moins une double valeur temporelle aux participes en *V-ndo* qui sont considérés soit comme participes présents ou imparfaits, soit comme équivalents au passé simple, en fonction du verbe fini dont ils dépendent. Par exemple, dans la phrase IT. « *Disprezzando generosamente le ingiurie, restano gli offensori delusi* » (IT26 Valdastrì 1783 : 331) [Méprisant généreusement les injures, les offenseurs restent déçus], le participe IT. *disprezzando* [méprisant] est présent comme le verbe IT. *restano* [ils restent] ; tandis que dans IT. « *avendo trascurati gli avvisi paterni Icaro cadde nel mare* » (*ibid.*) [ayant désobéi aux conseils paternels, Icare tomba dans la mer], le participe IT. *avendo trascurati* est déterminé sur le plan temporel par le passé simple IT. *cadde* [tomba].

Ainsi le participe en *V-ndo* aura une signification temporelle déterminée par le verbe fini auquel il est lié, ce verbe « régulant et définissant » le temps du gérondif. Cela représente une reprise des termes³³⁷ qui caractérisent l'indétermination temporelle que Valdastrì refuse aux participes en *V-nte*.

5.5.1.1.2 Les grammaires françaises

Les grammaires françaises du corpus de référence contiennent des remarques sur la dépendance temporelle du participe proches de ce que l'on a pu observer dans les grammaires transalpines. La séquence de ces grammaires est, dans la tradition française, irrégulière et moins dense du point de vue chronologique. Ainsi le sujet du temps des participes fait l'objet d'un intérêt certain chez FR4 Meigret (1550) qui tente d'analyser finement la sémantique temporelle des participes passés tenant compte d'éléments d'ordre aspectuel ; la *Grammaire générale et raisonnée* de FR16 Arnauld et Lancelot (1660) ne présente qu'une mention de la question. Autrement dit, les grammairiens immédiatement postérieurs à Meigret ne se font pas l'écho des remarques qu'il nous livre dans son *Traité*. Cependant l'idée qu'une même forme participiale peut exprimer tous les temps donne matière à réflexion chez les grammairiens français du XVIII^e siècle, de FR23 Restaut (1730) à FR29 Condillac (1775), si l'on s'en tient aux auteurs de notre corpus.

337 « Questo in ambi i casi richiede il conseguente legame d'un verbo, che regoli, e definisca il tempo di esso, sia presente, o imperfetto, passato vicino, o lontano [...] » (Valdastrì 1783 : 330-1) [Ce <participe> requiert dans les deux cas le lien correspondant d'un verbe qui régule et définit le temps du participe, soit le présent ou l'imparfait, le passé proche ou lointain].

Nous avons intérêt à distinguer les idées de Meigret en matière de signification temporelle pour le participe actif et pour le participe passif, car l'auteur lyonnais n'établit pas le même type de faits pour chacun d'entre eux.

À propos du participe actif, Meigret (1550/1980 : 98-99) indique qu'il n'a pas, « le plus communément », de signification temporelle propre, sans plus de précision sur les circonstances où le fait inverse pourrait éventuellement se produire. Le grammairien considère, comme il est habituel dans la théorie de l'indétermination temporelle, que le participe adopte la valeur temporelle du verbe auquel il s'associe dans la phrase. Cependant les termes utilisés par Meigret sont FR. *surposé ou postposé* ; cela constitue une différence par rapport à la tradition ultérieure, qui préfère le verbe FR. *se joindre*. Il emploie également (voir citation plus bas) le terme FR. *conjoindre*.

Une question en particulier nous arrêtera : le travail d'exemplification de cet aspect théorique, auquel nous accordons une grande importance. Sur ce point, la présentation de Meigret diffère sensiblement de ce qui est d'usage dans la tradition italienne (périphrase en QU+V), puisque les participes actifs du grammairien se font au moyen de propositions introduites par FR. *quand* (« *je súa courant a Paris* : qui s'expose *qant je cours a Paris* : du prétérit imparfait, *je súo courant a Paris* : c'est-à-dire *qant je couro a Paris*³³⁸ ») (*op. cit.*, 99). On ne peut que constater que le choix du grammairien est d'une grande utilité pour illustrer son propos. En effet, l'emploi d'une conjonction avec une sémantique temporelle assez générale permet de mettre en avant l'expression du temps par le participe. En outre, le participe est transformé dans une forme verbale personnelle du même tiroir verbal que le verbe principal (FR. *je súo* , *je couro*), ce qui ne peut que renforcer l'alignement des deux verbes dans un même moment du temps.

La périphrase proposée par Meigret nous autorise également à inférer qu'il perçoit dans le participe en *V-ant* de FR. *je súa courant a Paris* un emploi adverbial, lequel on attribue volontiers à la classe du gérondif aujourd'hui³³⁹. Par ailleurs, le type de glose par une proposition de sens temporel telle que celle introduite par FR. *quand* sera un moyen aux siècles suivants pour décider, dans les exemples de grammaire, si une forme en *V-ant* donnée est un « gérondif » (rappelons que la préposition FR. *en* ne devient normative que bien plus tard) ou bien si elle est un participe présent.

En ce qui concerne le participe passif, Meigret fait preuve d'une grande finesse d'analyse en prenant en compte des critères sémantiques variés pour délimiter sa signification temporelle. Pour ce faire, le grammairien nous invite à observer la sémantique de l'événement signifié par le participe afin d'identifier les possibles valeurs de passé :

Au regard du passif, il ne signifie non plus aucun temps que l'actif: excepté toutefois qu'il faut entendre que quand sa signification est telle qu'elle dénote perfection et fin d'action, alors il signifie l'effet et la passion présente de l'action passée : comme si je dis *un home blessé t mal de so* : nous n'exposerons pas *un home q'on bl sse*, quoiqu'il soit conjoint à un verbe de temps présent : ni ne pourra cette manière de participe établir le présent de l'indicatif : tellement que combien que je dise *je suys blessé*, il ne se pourra résoudre par l'actif présent *on me bl sse* : d'autant qu'étant l'action reçue, elle cesse: mais en ce signifie-t-il temps présent : qu'il dénote la passion et l'effet présent. (Meigret 1550/1980 : 99)

338 Les exemples transcrits en orthographe actuelle donnent : je sue courant à Paris ; quand je cours à Paris ; je suis courant à Paris ; quand je courais à Paris.

339 Cf. chapitre 2.2.

Ainsi, lorsque le participe est perfectif (« <il> dénote perfection et fin d'action »), il se laisse interpréter comme l'expression d'un résultat (« l'effet et la passion présente de l'action passée » *ibid.*). Les gloses consistant à paraphraser le participe par QU+v renforcent cette idée, puisqu'il est impossible, souligne-t-il, de paraphraser « *un home blessé et mal de soe*³⁴⁰ » par « *un home q'on blesse*³⁴¹ » (Meigret, *op. cit.*, 99) au présent de l'indicatif.

Le grammairien s'efforce de montrer qu'il s'agit bien d'un problème de ce que nous qualifierons d'éléments aspectuels dans la mesure où il est question, dans les propos de Meigret, de décrire le déroulement de l'action ainsi que le point final de celle-ci. Les concepts sémantiques qui permettent à l'auteur de penser l'aspect verbal sont le *terminus a quo*, ou origine de l'action, et le *terminus ad quem*, la fin ou la borne finale. Et l'auteur de nous illustrer son propos par un exemple qui met en scène le déroulement d'un procès. Il nous laisse imaginer le moment de payer à quelqu'un en comptant progressivement. Si l'on exprime cela à l'actif (« *je paye Pierre* », p. 99), celui qui doit recevoir l'argent ne sera pas si « nice » d'énoncer « *je suys payé de vous* » (*ibid.*), tant qu'il n'aura pas reçu la totalité de son dû, puisque cette phrase signifie le résultat d'une action passée et implique que l'on a atteint la fin de l'action. L'énoncé FR. *je suys payé de vous* est paraphrasable, nous rappelle Meigret, par « *vou' m'avé' payé*³⁴² » (*ibid.*). Dans la formulation meigretienne (« l'action cessée, son seul effet demeure » *ibid.*), il s'agit d'une action accomplie et permet l'interprétation d'un état résultant. Par ailleurs, le soin avec lequel le grammairien lyonnais analyse le type de procès exprimé par FR. *payer* est tout à fait remarquable. En effet, il mobilise des critères qui servent à tester le caractère télique du verbe.

L'intérêt de la description de Meigret, c'est qu'il conserve tout de même l'idée selon laquelle les participes peuvent exprimer n'importe quel temps tout en opérant toutefois une réduction de la portée de cette propriété aux seuls verbes qui ne contiennent pas dans leur sémantique une borne finale. En effet, l'absence de limite du procès est soulignée par Meigret :

Mais si cette action a continuité, alors ce participe passif peut servir à tous temps: et si peut, sans verbe étant conjoint au nom, signifier passion présente: comme en ce trait *l'hom' eyme du monde n'et pas toujours eyme de Dieu*³⁴³: nous exposerons *l'hom' eyme du monde, qe le mond' eyme*³⁴⁴: et non pas *q'il a eyme*³⁴⁵. Et si nous disons *je suys eyme de Dieu*³⁴⁶, nous l'exposerons *Dieu m'eyme*³⁴⁷, parce que c'est une action sans signification de fin. (Meigret 1550/1980: 99)

L'attention portée par le grammairien au problème du déroulement de l'action le conduit à s'intéresser à tout ce qui, dans le discours, contribue à la construction de la sémantique temporelle. En ce sens, les adverbes peuvent jouer un rôle décisif (« aucuns adverbes adjoints leur donnent toutefois continuation », p. 99). Ainsi, l'exemple FR. « *un home battu tou' lès jours*³⁴⁸ » (p. 100) se paraphrase nécessairement au présent FR. « *un home*

340 En orthographe actuelle : Un homme blessé est mal de soi.

341 Un homme qu'on blesse.

342 Vous m'avez payé.

343 L'homme aimé du monde n'est pas toujours aimé de Dieu.

344 Que le monde aime.

345 Qu'il a aimé.

346 Je suis aimé de Dieu.

347 Dieu m'aime.

348 Un homme battu tous les jours.

*q'on bat*³⁴⁹ » (*ibid.*), non au passé. De surcroît, d'autres repères temporels peuvent modifier la sémantique ; par exemple, l'ajout d'un verbe fini permet d'autres interprétations :

[...] si le verbe auquel il est conjoint ne le force à quelque autre temps: comme *un home battu tou' lès jours, a voulèntiers çherçhé vènjance* : car lors nous dirons *un home q'on a battu* aussi bien *q'on bat*. Mais si nous disons *je suys tou' lès jours battu*, nous les résoudrons par le présent indicatifon *me bat tou' lès jours*. (Meigret 1550/1980 : 100)

L'observation du comportement des participes dans le discours évite certaines difficultés et l'embarras de devoir expliquer certains exemples que retrouverait une classification généralisante à la manière des grammairiens italiens.

Le grammairien ne se limite pas à établir une correspondance systématique entre le temps du verbe conjugué de la phrase et le temps du participe, mais il livre au contraire au lecteur-analyste d'autres éléments intervenant dans la signification temporelle du participe, à savoir la sémantique du verbe dont dérive le participe et la présence d'adverbes de nature temporelle, dans une démarche dynamique. Pour ces raisons, on peut affirmer que la présentation de Meigret constitue la description la plus réussie de la temporalité des participes passés au XVI^e siècle à partir d'une recherche autour de la ténacité. En s'appuyant sur des concepts tels que « perfection et fin », « action cessée » et « continuité », il arrive à proposer des moyens d'analyse assez économiques du point de vue théorique et facilement mobilisables en termes opératoires, comme le montrent les diverses paraphrases proposées.

Comme annoncé plus haut, le deuxième texte où l'on trouve des remarques sur la possibilité pour tout participe d'exprimer tous les temps c'est la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal (1660). Les Messieurs de Port-Royal (FR16 1660) y présentent une version standard de cette théorie, puisque la variation temporelle du participe se manifeste dans le fait que le participe peut s'associer à des verbes sous différentes inflexions temporelles (« vn mesme participe se joignant souvent toutes sortes de temps » ([1660] 1676 : 130-1)).

Chez FR23 Pierre Restaut ([1730] 1758 : 352-3), on retrouve l'indétermination temporelle pour le *participe actif présent* (soit les formes en *V-ant*), mais le type participial composé (FR. *ayant aimé*) « exprime toujours par lui-même un temps passé » (p. 353), tout comme FR. *devant aimer* exprime le futur. La sémantique des participes passés est plus complexe. Pour les formes jointes à l'auxiliaire FR. *avoir*, Restaut déclare que elles n'ont qu'« une signification vague & indéfinie du verbe dont ils dépendent » (p. 357). Mais cette dépendance ne concerne pas les participes des verbes dits neutres :

Les participes passifs des verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ont ordinairement par eux-mêmes une signification active, rapportée à un temps passé : c'est-à-dire, qu'ils expriment une action ou une chose arrivée, avec rapport à un sujet auquel l'une ou l'autre peut être attribuée : & c'est ce qui fait qu'ils présentent d'eux-mêmes & sans le secours de l'auxiliaire, une idée déterminée, & qu'ils peuvent être joints à un nom comme adjectifs ou comme attributs. Ainsi *venu, monté, descendu, tombé, &c.* veulent dire, quelqu'un qui a fait l'action de venir, de monter, de descendre, & à qui il est arrivé de tomber, puisqu'on peut dire, *un homme venu de loin : un couvreur monté sur le toit : un ange descendu du ciel : un enfant tombé dans la rivière*. Et ces participes conservent la même signification indépendamment du verbe *être*, dans les temps composés *je suis venu ; je suis monté, je suis descendu, je suis tombé, &c.* (Restaut ([1730] 1758 : 357-8))

349 Un homme qu'on bat.

On peut être étonné que Restaut n'attribue la valeur de passé qu'aux participes des verbes neutres qui se conjuguent avec FR. *être*, alors que les participes en V-é des verbes actifs ne se voient pas attribuer une telle valeur, mais uniquement une « signification passive », que ce soit « quand ils sont employés simplement comme adjectifs » comme dans FR. *un ennemi vaincu* ou dans les verbes dits passifs (*l'ennemi fut vaincu*) (op. cit., 356). Quoiqu'il en soit, les participes du type en V-é n'ont pas l'indétermination temporelle comme caractéristique propre, que l'auteur restreint aux participes en V-ant.

On remarquera que FR4 Meigret (1550), aussi bien que FR23 Restaut (1730), parlent d'indétermination temporelle pour le participe actif (le signifiant en V-ant). Il faut voir ici une plus grande adéquation de cette théorie à expliquer cette sous-classe, dans la mesure où le participe actif est à même d'exprimer un procès concomitant au procès principal. En ce sens, FR24 Joseph Vallart (1744) est le premier auteur du corpus qui indique que le participe présent exprime une simultanéité relativement à un autre temps :

Le présent dans les participes ne signifie point toujours le temps présent auquel la proposition est énoncée, mais bien le temps présent par rapport au verbe auquel il est joint. Ainsi quand je dis : *J'ai vu votre père écrivant une lettre*, le participe *écrivant* qui est au présent n'exprime pas pour cela le temps présent dans lequel je parle, mais une action qui se faisoit dans le temps auquel je l'ai vu. (Vallart 1744 : 362)

Ce type de présentation représente un changement de perspective, puisqu'on peut aisément considérer qu'il y a une différence considérable entre, d'un côté, le postulat – que nous avons rencontré dans la tradition italienne et française – qui attribue la même signification temporelle au participe et au verbe personnel de la phrase et, d'un autre côté, l'idée que le participe exprime un présent par rapport au temps exprimé par le verbe, soit, en d'autres termes, un instant simultané.

La tradition française possède les éléments théoriques nécessaires pour penser un temps positionné par rapport à un autre événement, au moins depuis le XVII^e siècle, grâce à la réflexion sur le temps chez les FR16 Messieurs de Port-Royal (1660), qui envisagent la possibilité de décrire un temps en relation à un autre temps représentant un événement de référence, distinct de l'instant de la parole, que l'on appellera avec Fournier (2013 : 36-40) le *repérage à trois critères*. La description du temps des verbes bénéficie plus régulièrement de l'intérêt des grammairiens, ce champ étant un lieu privilégié de réflexion dont les avancées sont sensiblement notoires. Il n'en va pas de même du participe, dont la sémantique temporelle ne fait pas l'objet d'une investigation suivie dans la série de grammaires que nous examinons.

Parus dix ans après la grammaire de Vallart, les *Principes généraux et particuliers de la langue française* de FR26 Wailly (1754) parlent de FR. « présent relatif » pour décrire la valeur temporelle des formes en V-ant, que l'auteur catégorise comme FR. *gérondifs*, qu'elles soient précédées de la préposition *en* ou non :

Le Gérondif présent marque un présent relatif au Verbe qui le précède. On a guéri un grand Prince d'un vomissement invétéré, en lui faisant prendre tous les jours deux cuillerées de vin d'Espagne. (Wailly [1754] 1786 : 54)

La notion de FR. *temps relatif* est un emprunt terminologique à FR25 Girard (1747). Un temps relatif est ainsi appelé du fait que, dans un système de repérage, il situe un événement par rapport à un temps de référence – distinct de l'instant de la parole – exprimé par le temps *principal*, dit également *absolu*. Le type de repérage que Girard

nomme par ces termes de FR. *relatif* et FR. *absolu* est déjà prévu dans le système temporel de Port-Royal ; seulement Girard le généralise pour organiser l'ensemble des temps verbaux (voir Fournier 2013 : 104-5).

Ces deux termes d'*absolu* et *relatif*, qui informent tout le système des temps chez Girard, est réduit dans l'emprunt de Wailly à l'opposition *présent absolu* (présent) et *présent relatif* (imparfait) (voir Fournier 2013 : 147-8). Ce dernier temps est défini par Wailly ainsi : « L'*Imparfait* ou *Présent relatif* marque l'action comme présente dans le temps qu'une autre action s'est faite » (*op. cit.* : 55). On retrouve ici un mécanisme de double repérage appliqué à l'imparfait qui existe dans la tradition française depuis le XVI^e siècle (Fournier : *ibid.*). L'expression FR. *présent relatif* (on notera l'ambiguïté syntaxique de *relatif* dans la citation de Wailly) appliquée au gérondif doit s'interpréter dans le même sens d'un double repérage dans lequel le gérondif exprime un événement contemporain du temps de référence marqué par le verbe de la phrase.

Le double repérage permet de penser la temporalité du participe dans des termes différents que l'option consistant à assigner à toute forme participiale tous les temps possibles. Les formes en *V-ant*, participes ou gérondifs, se laissent assigner l'étiquette de « présent » ; elles expriment bel et bien une valeur temporelle de présent dans le sens de « contemporain ». Cette façon d'aborder la sémantique temporelle des formes en *V-ant* sera approfondie par FR28 Beauzée (1767), qui les étend à l'ensemble des formes participiales. Nous verrons plus loin la façon dont les nouvelles configurations qu'établit sa théorie des temps a des retombées sur la description de la sémantique temporelle des participes.

Avant de présenter les analyses de la théorie beauzéenne, il vaut la peine de se tourner vers les idées de FR25 Gabriel Girard (1747) en matière de signification temporelle des participes. À l'égard du temps des formes en *V-ant* (toutes des « gérondifs » pour l'auteur), on ne retrouve pas de traitement particulier hormis ce que la terminologie est à même d'évoquer : FR. *faisant* est un « présent gérondif », FR. *ayant fait* est un « prétérit gérondif » (Girard 1747a : II, 30). Il n'y a donc pas d'exploitation de la notion de temps relatif, laquelle l'auteur a pourtant systématisée pour les formes verbales fléchies.

On se souviendra ici que Girard ne désigne du terme de *participe* que les formes en *V-é*, dont il conteste la propriété d'exprimer le temps :

Quant au Participe, j'ai déjà dit qu'il n'avoit point de Temps, étant dénué d'accessoire & de tout autre rapport que de celui qui en constitue le mode, consistant à représenter l'événement précisément comme complet & fini : on dit simplement, FAIT. (Girard 1747a : II, 30)

Il est intéressant de retrouver deux siècles après FR4 Meigret (1550) l'idée que le participe en *V-é* exprime l'action en termes aspectuels. Rappelons en effet que Meigret parlait de « perfection et fin de l'action », là où Girard parle de réalisation complète et fini. Il est piquant de noter qu'il s'agit encore une fois d'un couple notionnel : le participe (passé) marque l'accomplissement du procès et l'idée que celui-ci a cessé. On rapprochera également la formulation citée ci-dessus d'un autre passage dans lequel Girard traite la question des passés du français (passé composé *vs.* passé simple) : on représente en effet le passé composé « en faisant simplement répondre l'événement au temps où sa production est finie ; ce qui a pu arriver dans le période actuellement présent » (*op. cit.* : 1747 : II, 21-2).

La notion de FR. *période* n'est pas pertinente pour décrire le participe³⁵⁰, mais on retiendra que les deux prétérits représentent un événement fini.

Nous avons annoncé plus haut des développements importants de la théorie du temps relatif chez FR28 Nicolas Beauzée (1767). S'agissant de la théorie de l'indétermination temporelle du participe, il est le premier grammairien qui réalise une critique cohérente de l'idée que le participe exprime tous les temps (1767 : II, 310-2). Ce faisant il propose une explication nouvelle. Son exposé commence par l'énonciation du postulat général dans les termes que l'on connaît :

Sanctius & après lui Scioppius prétendent que tout Participe est indistinctement de tous les temps ; & Lancelot a presque approuvé cette doctrine dans sa *Méthode latine*. La raison générale qu'ils allèguent tous en faveur de cette opinion, c'est que chaque Participe se joint à chaque temps du verbe auxiliaire, ou même de tout autre verbe. (Beauzée 1767 : II, 310-1)

Pour Beauzée les participes ne renvoient certainement pas au passé, au présent et au futur de manière absolue, mais à la différence de ces prédécesseurs, il n'en conclut pas que tous les participes, en vertu de leur éventuelle association à différents tiroirs verbaux, peuvent exprimer toutes les valeurs temporelles.

Ainsi, l'exemple du participe latin LAT. *metuens* [craignant] combiné avec le verbe LAT. *sum* dans différents temps lui sert à illustrer ces propos : « *sum metuens* (je suis craignant, ou je crains) ; *metuens eram* (j'étais craignant, ou je crains) ; *metuens ero* (je serai craignant, ou je craindrai) » (II, 311). Ces exemples n'autorisent pas à considérer que le participe exprime tous les temps, mais qu'il marque partout un présent de type indéfini, « [la] crainte comme présente à l'égard des diverses époques », dont la traduction dans un langage actuel serait que le temps signifié par le participe se trouve dans un rapport de simultanéité à l'égard de LAT. *sum, eram, ero*. Le terme de FR. *époques* désigne dans le métalangage de l'auteur des « instants repères ponctuels » (Fournier 2013 : 113), par rapport auxquels se situe le temps du participe.

En effet, la sémantique temporelle telle qu'elle est décrite par l'Encyclopédiste se fonde sur la valeur temporelle relative des participes, c'est-à-dire sur un rapport d'antériorité, simultanéité ou postériorité au regard du temps exprimé par un autre verbe (un verbe à un mode personnel). Cette interprétation de la signification temporelle des participes a été rendue possible, dans le cadre général de la théorie des temps verbaux élaborée par Beauzée, par la prise en compte du rapport d'existence à une époque, c'est-à-dire un instant qui sert à la comparaison, et à la notion de *temps indéfinis*. En ce qui concerne le participe, la théorie se résume, en termes beauzéens, comme suit :

Or tous les temps du Participe, étant indéfinis, expriment une relation déterminée de l'existence du sujet à une époque indéterminée, qui est ensuite caractérisée par le verbe qui accompagne le Participe. » (II, 312).

On voit ainsi que le temps du participe établit une « relation déterminée », toujours la même pour chaque type de participe. On trouve ici la « première division générale des temps », qui établit un rapport d'existence que l'on peut traduire en termes de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité. Ce rapport se construit relativement à

³⁵⁰ La notion de période, qui suppose une certaine étendue du temps dans la représentation de l'événement, permet chez Girard d'opposer théoriquement le passé composé et le passé simple (cf. Fournier 2013 : 106-9).

un autre instant (« époque indéterminée »), celui du verbe auquel s'associe le participe. Ce verbe marque certes un temps qui sert de repère pour situer le temps du participe, mais il ne lui impose pas – comme la théorie traditionnelle le faisait – une identification temporelle uniformisante.

C'est la faculté d'exprimer un rapport à une époque indéterminée, c'est-à-dire pas fixée d'avance, qui caractérise comme *indéfinis* les temps du participe.

On peut considérer qu'il y a un dépassement d'un problème théorique et descriptif à l'égard de la signification temporelle du participe grâce à l'apport de nouveaux éléments d'analyse. Pour ce faire, Beauzée reprend un composant théorique qui se trouve déjà dans l'explication traditionnelle, à savoir le principe selon lequel le participe construit sa sémantique temporelle dans l'association à un verbe fléchi à une forme personnelle ; cela s'adapte par ailleurs aisément à son cadre théorique qui prévoit un point repère. L'autre option théorique traditionnelle consiste à assigner aux formes des participes des valeurs concrètes définitives que leurs désignations traduisent : *participes présents, passés, futurs*. La nouvelle perspective qu'ouvre l'interprétation de Beauzée permet de concilier les deux positions : elle réunit d'un côté l'analyse qui s'appuie sur des occurrences du participe associé à un verbe dans un énoncé, aussi minimal soit-il ; d'un autre côté l'assignation des valeurs temporelles généralisables pour chacune des formes participiales identifiées. À cet égard, il nous semble que la description de Beauzée est porteuse d'un pouvoir explicatif dynamique : l'expression d'un temps *indéfini* (i.e. relatif) – antérieur, simultané, postérieur – est une propriété qui réside dans les types participiaux eux-mêmes, mais ces derniers retrouvent leur point de repérage temporel dans le discours, pourrait-on dire, lorsqu'un verbe vient s'associer au participe dans l'énoncé.

L'explication de la signification temporelle des participes à laquelle se livre FR29 Condillac (1775), dans le chapitre IX « Des Modes », présente, du moins dans le métalangage, des ressemblances avec les propositions théoriques que l'on lit dans la grammaire de Beauzée :

Or, cet adjectif est ce qu'on nomme *participe*, & il y en a deux : l'un est le participe du présent, ainsi nommé d'après ce qu'il paroît être, *faisant* ; l'autre est le participe du passé, qui concourt aux formes composées des temps passés, *fait*. Ces noms participent de l'adjectif & du verbe ; de l'adjectif en ce qu'ils modifient un substantif, du verbe en ce qu'ils le modifient avec un rapport de simultanéité à une époque quelconque. Je dis à une époque quelconque, parce qu'ainsi que l'infinif *faire*, ils ne sont ni passés, ni présents, ni futurs. (Condillac 1775 : 187-8)

Toutefois le « rapport de simultanéité à une époque » de la citation ne recouvre pas le même contenu que le « rapport d'existence à une époque » de Beauzée. En effet, dans la théorie des temps de Condillac, toute inflexion verbale exprime nécessairement un rapport de simultanéité à une époque (antérieure, actuelle ou postérieure respectivement à l'instant de la parole). On ne retrouve plus, dans la théorie de Condillac, le point de comparaison que proposait Beauzée, le système du premier mettant en place « une théorie strictement chronologique » (Fournier 2013 : 176)³⁵¹. Ainsi, le passage cité doit s'interpréter dans le sens d'une simultanéité du participe à une époque passée, présente ou future. Aucun exemple ne vient illustrer l'assertion du grammairien, mais on doit entendre dans

351 Pour une analyse de la réception du modèle beauzéen par Condillac, voir Fournier (2013 : 171-5).

ces mots l'affirmation que le participe exprime tous les temps, passé, présent ou futur, aucune de ces trois valeurs ne pouvant être décidée pour chacun des types participiaux.

Il suit de ces remarques que Condillac ne s'éloigne pas fondamentalement de la théorie que tout participe est de tous les temps. Il nous invite à rapprocher le mécanisme de la sémantique temporelle du participe de celui qu'il décrit pour l'infinitif. Le passage concernant l'infinitif confirme l'idée que le participe renvoie à toutes les *époques* :

[...] dans l'infinitif, l'indétermination est encore plus sensible que dans le subjonctif. Car ce mode qui, par lui-même, ne se rapporte à aucune époque, semble pouvoir se rapporter à toutes. *Faire*, par exemple, paroît présent dans *je ne puis faire*, passé dans *j'ai pu faire*, futur dans *je pourrai faire*. Mais, à mieux juger des choses, c'est *je puis* qui est présent, *j'ai pu* qui est passé, *je pourrai* qui est futur, [...] En effet, Monseigneur, si vous considérez que, lorsque le verbe est à l'infinitif, nous faisons abstraction de tous les accessoires qu'il a pris dans les autres modes, vous en concluez que nous faisons abstraction des rapports d'actualité, d'antériorité & de postériorité, & que, par conséquent, il ne peut plus exprimer aucun de ces rapports. (Condillac 1775 : 186-7)

On retrouve dans cet extrait une idée que nous avons déjà eu l'occasion de découvrir chez d'autres grammairiens à propos du participe. La démarche consiste à établir une équivalence entre le fait qu'une forme verbo-nominale peut s'associer à des verbes fléchis à différents temps et l'idée que cette forme n'exprime pas le temps. Tout se passe comme si l'incapacité de décrire une valeur temporelle unitaire pour chaque forme signifiait l'absence d'une telle valeur.

En résumé, les grammaires de la tradition française présentent la même idée de l'indétermination temporelle du participe. On découvre cependant, dans la série française, des réflexions qui vont au-delà de cette idée générale. D'un côté, FR4 Meigret (1550) s'efforce de décrire les valeurs temporelles des participes passés en tenant compte de la sémantique des verbes et des facteurs qui produisent des effets dans le discours. D'un autre côté, le XVIII^e siècle représente un moment où l'on commence à penser l'expression temporelle du participe comme une temporalité relative et non une temporalité absolue.

5.5.1.1.3 Les grammaires espagnoles

Les grammairiens espagnols de la Renaissance compris dans notre corpus ne consignent pas la théorie de l'indétermination temporelle. Il faudra attendre le texte de ES10 Patón (1614) pour avoir quelques remarques relatives à ce sujet, inspirées directement de la grammaire latine de Sanctius. C'est seulement dans le dernier tiers du XVIII^e siècle que la théorie de l'idée d'un temps indéterminé pour les formes participiales connaît une certaine continuité dans les grammaires espagnoles.

Jiménez Patón (1614 : 15v^o) refuse l'existence de valeur temporelle dans les participes. C'est précisément en s'appuyant sur cette absence de signification qu'il fonde la catégorisation du participe comme ES. *nombre verbal adjetiuo* [nom verbal adjectif], comme on peut l'observer dans l'annexe 1 (ES10). Le texte de Patón est directement inspiré d'un chapitre de la *Minerva* (1587) de Sanctius (livre I, ch. XV « Singula participia omnia tempora

adsignificare » [Chaque forme de participe a la signification de tous les temps³⁵²], dont il emprunte même les citations latines, sans mentionner la source.

Or pour Sanctius les participes sont des noms qui participent du verbe, ils sont plus précisément des ES. *adjectiva nomina et verbalia* [noms adjectifs et verbaux]. Il défend l'idée de l'indétermination temporelle, c'est-à-dire que la valeur temporelle d'une forme participiale n'est pas fixe, mais dépend du verbe auquel elle s'associe : « Amaturus, si omnia tempora non significaret, omnibus temporibus non adiungeretur ; quare a uerbo personali omnia participia deducunt suam significationem »³⁵³ (livre I, ch. XV). Cette idée n'a rien de nouveau à l'époque, puisqu'on l'a évoquée pour les textes italiens de la Renaissance et dans le *Traité* de FR4 Meigret (1550) dans la tradition française. Patón signale aussi cette idée : « Amatus, Amaturus, Amandus al variar de los verbos los vemos juntos con todos los tiempos »³⁵⁴ (f. 16r^o), mais la conclusion que le grammairien en tire est l'inverse de celle de Sanctius. Pour ce dernier, les participes signifient tous les temps en vertu de leur association à différentes formes personnelles, alors que pour Patón cette capacité à se joindre à divers temps verbaux est un argument suffisant pour considérer qu'ils n'expriment pas de temps du tout.

La question de la valeur temporelle indéterminée du participe réapparaît dans les grammaires du XVIII^e siècle : ES25 Puig (1770), ES26 RAE (1771), ES28 Ballot (1796), ES29 RAE (1796), lui consacrent des réflexions. Ainsi, la RAE affirme dans sa première édition (1771 : 173) que les participes expriment le temps du verbe auquel ils se joignent, alors que la troisième édition (1796 : 214-5) soutient que le participe signifie toujours le temps qui par sa nature lui correspond (c'est-à-dire le participe présent exprime le présent, etc.), à condition d'être de vrais participes. Cette assertion est suivie d'une illustration des cas où le participe semble exprimer un temps différent de celui que sa forme laisse présager ; les auteurs de la RAE cherchent à montrer qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation. Ainsi, ils argumentent que, dans certains cas, on prend pour des participes, des mots qui sont employés comme des adjectifs (« *Soy amado, seré amado* » (p. 214) [je suis aimé, je serai aimé].

Les auteurs proposent également des exemples où les participes ont un sens de présent indépendant de la sémantique du verbe personnel (« sin relacion alguna con los verbos », p. 215). Les exemples sont : « Le hallé siempre *obediente* á mis preceptos » (p. 214) [je l'ai toujours trouvé obéissant à mes préceptes], et « seré *participante* de tu desgracia » (*ibid.*) [je serai participant de ton malheur].

Les considérations de Puig (1770 : 131-2) sur la sémantique temporelle des participes se fondent sur le procédé de la décomposition analytique du verbe. En effet, les participes peuvent exprimer tous les temps et modes dans la mesure où l'on peut former des équivalents de chaque tiroir verbal au moyen de ES. *ser* + participe, du type : « *Yo Habito, Yo soy Habitante en Barcelona* » (p. 132) [J'habite, Je suis habitant à Barcelone].

Il faut remarquer par ailleurs la grande fréquence du verbe FR. *être* ainsi que IT. *essere* et ES. *ser* dans l'ensemble d'exemples du corpus pour montrer la dépendance du participe à l'égard du verbe conjugué. En ce sens, le verbe copule espagnol ES. *estar* est également

352 Traduction du chapitre de G. Clérico (1982 : 150-3). Sanctius reprend la même idée dans le livre III, chapitre X. « Singula participia esse omnium temporum et tempus uerbi cui iunguntur adsignificare » [Chaque forme de participe exprime tous les temps et signifie le temps du verbe qu'elle accompagne]. Cf. livre I, ch. V « De nomine » [Le nom], où il annonce que le participe est un nom à part entière, même s'il exprime le temps.

353 « Si amaturus ne signifiait pas tous les temps on ne pourrait pas le joindre à tous les temps, c'est pourquoi tous les participes ne tirent leur signification que du verbe personnel » (trad. de Clérico 1982 : 151).

354 « Les mots *amatus, amandus, amaturus*, on les voit joints à tous les temps que produit la variation des verbes ».

mis à contribution pour parler, chez Ballot, d'indétermination temporelle du gérondif espagnol (*V-ndo*) : « *verdaderamente el gerundio denota el tiempo del verbo que se le junta ; así estoy estudiando es presente, estaba estudiando es pretérito y estará estudiando futuro* » (Ballot [1796] 1825 : 75) [Véritablement le gérondif dénote le temps du verbe auquel il se joint ; ainsi, *estoy estudiando* (je suis en train d'étudier) est présent, *estaba estudiando* (j'étais en train d'étudier) est prétérit et *estará estudiando* (je serai en train d'étudier) est futur]. Le gérondif, classe proche du participe, se voit assigner une propriété équivalente. Il est frappant que les exemples se construisent comme dans les descriptions du participe, au moyen d'un verbe copule, qui fonctionne par ailleurs comme verbe auxiliaire (soit auxiliaire de la voix passive dans les exemples d'autres auteurs, soit, dans l'exemple de Puig, comme auxiliaire de périphrase verbale à valeur progressive).

Dans la tradition espagnole, nous avons relevé deux faits intéressants concernant le sujet de l'indétermination temporelle du participe. Le premier est que ES₁₀ Patón (1614) met en parallèle l'indétermination temporelle et l'absence de temps et que cette absence suffit pour renvoyer les participes dans la classe des noms adjectifs. Le deuxième fait est d'ordre historiographique, à savoir que la tradition espagnole ne parle de la théorie de l'indétermination qu'au dernier tiers du XVIII^e siècle. Cela signifie concrètement que les grammaires de l'espagnol des foyers étrangers, qui constituent le contingent le plus important du corpus aux XVI^e et XVII^e siècles, ne s'intéressent pas à ces aspects, sans doute parce que ces éléments théoriques ne retrouvent pas d'application pratique dans l'apprentissage de la langue.

5.5.1.1.4 Analyse comparée et synthèse

Arrivés au terme de la présentation du problème que nous avons dénommé l'indétermination temporelle du participe, il est possible de faire quelques observations à partir de la comparaison des différentes traditions.

L'idée que le participe exprime le même temps que le verbe conjugué de la phrase est présente dans trois traditions, l'italienne, la française et l'espagnole, mais elle est absente de la tradition portugaise ainsi que d'un pan important de notre corpus espagnol (les grammaires pour l'apprentissage de l'espagnol comme langue étrangère).

Les termes dans lesquels on pose le problème dans l'ensemble des textes sont assez homogènes. Les grammairiens considèrent que le participe n'est pas autonome du point de vue phrastique, mais qu'il dépend d'un verbe conjugué à une forme personnelle. On dit dans ce cas que le participe est « conjoint » au verbe. L'association du participe à ce verbe se reflète dans la sémantique temporelle si bien que le participe est réputé exprimer le même temps que le verbe fini qui se trouve à proximité.

Il est intéressant néanmoins que le même critère puisse être employé pour argumenter en faveur de deux positions opposées : que le participe exprime tous les temps parce qu'il se joint à n'importe quel temps exprimé par un verbe fini, ou que le participe n'exprime aucun temps en vertu de la même propriété. Du point de vue épistémologique, la réversibilité de l'argument soulève le problème complexe de l'élaboration de théories divergentes à partir d'un constat partagé. La conséquence ultime de l'absence de sémantique temporelle du participe (c'est-à-dire la deuxième position) est sa recatégorisation comme IT. *nome* [nom] IT₉ Giambullari (1552) ou comme

ES. *nombre verbal adjectiuo* [nom verbal adjectif] chez ES15 Correas (1627) ou nom adjectif chez ES10 Patón (1614).

Sur le plan chronologique les traditions diffèrent considérablement quant au rythme auquel cette idée apparaît. Ainsi dans la tradition italienne, la théorie figure très tôt dans une grammaire (IT3 Bembo 1525) et se transmet régulièrement dans la série textuelle que nous avons constituée. En revanche, nous n'avons pu mentionner pour les grammaires françaises et espagnoles que peu d'auteurs aux XVI^e et XVII^e siècles, mais la théorie apparaît clairement dans les textes du XVIII^e siècle. Cependant, la densité et la fréquence d'une telle théorie dans la tradition italienne ne se traduisent pas dans un approfondissement théorique ou descriptif. Il s'agit au contraire d'une transmission sans modifications majeures.

En ce qui concerne l'acceptation de ce point théorique, nous avons repéré uniquement deux textes où l'on rejette l'indétermination temporelle, FR28 Beauzée (1767) parmi les Français, et IT26 Valdastrì (1783) parmi les Italiens, c'est-à-dire des dates assez récentes dans les séries textuelles envisagées. Dans les deux cas, l'horizon de rétrospection est explicite puisque on nomme les autorités où l'on peut lire la théorie à laquelle ils s'opposent. Ainsi, Beauzée évoque des grammairiens de la latinité moderne (Sanctius, Scioppius, Lancelot), alors que Valdastrì rapporte qu'il s'agit de l'opinion de IT3 Bembo (1525) et de IT16 Buommattei (1643), soit deux grammairiens de l'italien, le premier étant la source sur laquelle s'appuient les auteurs postérieurs.

On discerne dans la tradition française des réflexions intéressantes connexes à la réflexion sur l'indétermination temporelle du participe. Ainsi, FR4 Meigret (1550) s'attarde à décrire la temporalité du participe passé comme une action achevée et des grammairiens du XVII^e siècle parlent de l'expression de la simultanéité par le participe présent ou le gérondif (formes en *V-ant*). Enfin, FR28 Beauzée (1767) est le seul auteur du corpus qui propose une alternative à la description traditionnelle du temps du participe, puisqu'il propose de saisir la signification temporelle du participe comme une temporalité relative, de telle sorte que le participe exprime l'antériorité, la simultanéité et la postériorité au lieu du passé, du présent et du futur absolus. En réalité, le grammairien propose une théorie générale des temps verbaux, dont nous n'avons observé ici que l'application au participe. En ce sens, l'on peut faire une observation générale sur le traitement de la question du temps des verbes dans notre corpus. La description de la sémantique du temps a lieu dans les chapitres sur le verbe et autour de cette classe, alors que la temporalité du participe prend peu de place dans le discours des grammairiens, elle est même souvent absente des chapitres sur le participe. C'est pourquoi l'élaboration de théories sur la sémantique temporelle plus complexes ne se produit pas en rapport avec la partie du discours « participe ».

5.5.1.2 Le participe signifie « avec temps »

L'étude sur les grammaires latines dans le chapitre 4 (partie « L'accident verbal du temps ») a soulevé un problème dans le domaine de la sémantique temporelle déjà observé dans la grammaire de Priscien. Il s'agissait dans l'*Ars grammatica* de s'interroger sur la nature de la signification temporelle des participes. Le questionnement est posé en termes d'opposition entre les verbes et les noms, ces derniers n'étant pas touchés par l'accident du temps, même si certains noms signifient le temps (*jour, mois, année, etc.*). En effet,

ces derniers signifient le temps *per se*, nous dit le grammairien antique ; autrement dit le temps fait partie du signifié de ces mots, pourrait-on dire, alors que les participes, à l'image des verbes, montrent qu'une action a lieu dans un moment du temps.

Ce point n'apparaît pas massivement dans les textes sur le participe que comprend notre corpus de référence. Nous avons déjà signalé que lorsqu'il est question de l'accident du temps dans le participe, l'on se limite à signaler que cette classe exprime le temps (présent, passé ou futur) ou bien qu'il le retient du verbe auquel il se joint (*cf. supra*). Parfois, les grammaires indiquent que les participes possèdent des temps, voulant dire par là qu'il y a diverses sous-classes participiales classifiables selon le critère du temps. Autrement dit il y a identification de la classification et de la sémantique.

Cependant il est tout à fait remarquable que les définitions des grammaires espagnoles ne formulent pas la présence de l'accident du temps comme une propriété signifiée par le participe, mais paraissent renvoyer à une propriété qui s'ajoute à sa signification. En effet, si l'on passe en revue les définitions du participe dans les sept grammaires espagnoles parues en Espagne antérieures à l'œuvre de l'Academia (ES26 RAE 1771), l'on obtient les expressions suivantes :

- ES1 Nebrija (1492), « significa hazer padecer en tiempo »,
- ES10 Patón (1614), « sinificar con tiempo »,
- ES15 Correas (1627), « sinifica con tiempo »,
- ES17 Villar (1651), « conota tiempo »,
- ES23 Gayoso (1743), « guarda la significación, y régimen de su Verbo, con señal de tiempo »,
- ES24 San Pedro (1769), « guarda la señal de tiempo con significacion i regimen de verbo »,
- ES25 Puig (1770), « Voz significativa de accion ò de pasion con tiempo ».

Il est significatif que dans quatre d'entre elles (ES1 Nebrija 1492, ES10 Patón 1614, ES15 Correas 1627, ES25 Puig 1770), la signification du temps se formule au moyen d'une construction prépositionnelle, c'est-à-dire indirecte. Dans le cas de Nebrija, le texte de Priscien paraît servir d'étalon à sa définition (« participia uero actionem uel passionem aliquam in diuerso fieri tempore demonstrant » (*GL* 2.549-550) [« les participes expriment qu'une action ou une passion a lieu à un moment donné du temps »]. Après Nebrija, on préfère la préposition *ES. con*. L'équivalent latin (*significat*) *cum tempore* est attesté dans les grammaires latines depuis l'Antiquité et reste usité également dans les grammaires latines de la Renaissance. Elle se transmet aux grammaires castillanes ; ensuite, la formule revient au XVIII^e siècle, sous la plume de Puig, mais on retrouve aussi à la même époque, dans la tradition portugaise, une occurrence chez PT10 Figueiredo, « significa com tempo » ([1799] 1811 : 86).

L'expression de ES17 Villar (1651) constitue une exception à ce type, puisqu'il utilise le verbe *ES. connotar*. Or le sens de ce dernier pourrait être proche du *LAT. adsignificatio* du temps dans le participe chez Sanctius (*cf. chapitre 4 ci-dessus*), c'est-à-dire ce n'est pas une signification *per se*. Cette thèse peut être renforcée par le fait que l'œuvre de Villar manifeste une influence récurrente de l'auteur de la *Minerva seu de causis linguæ latinæ* (Yllera 1983), qui a bien pu se répercuter dans cette définition du participe.

À la même époque que Villar, nous discernons, dans la tradition italienne, une distinction entre le participe et le gérondif qui est entendue en termes d'« inclusion » de temps. En effet, dans sa définition, IT16 Buommattei (1643) (voir l'annexe I) affirme à propos du participe : « si cava alcuna significazione del verbo e, se ella include tempo [...] » (1643/2007 : 128) [on emprunte quelque signification au verbe, de sorte que si cette

signification inclut un temps...]. Cette signification du temps, ajoutée au verbe, est ici également de nature indirecte, comme dans la théorie dont nous tentons de retrouver les traces.

Si l'on se tourne à présent vers la tradition française, toujours au XVII^e siècle, on découvre une formulation particulière pour la signification du temps dans la FR16 GGR (1660), où l'on utilise le terme FR. *désignation* : « Ainsi ce que le participe retient du Verbe, est l'attribut; et de plus la désignation du temps » ([1660] 1676 : 130). De même, chez FR23 Restaut (1730), le participe emprunte au verbe « la signification & le régime, avec désignation du temps » ([1730] 1758 : 356). Plus loin, l'auteur reprend le terme : « J'entends que le participe exprime le même attribut, & régit le même cas que le verbe dont il est formé, & qu'il désigne tantôt le présent & tantôt le passé, comme on l'a vu dans la conjugaison des verbes. » (*ibid.*). Ces deux définitions du participe ne sont pas des cas isolés de l'emploi de FR. *désigner* et de FR. *désignation* pour référer à la sémantique temporelle des verbes ou des participes. Elles apparaissent dans d'autres passages de la GGR ainsi que dans les *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française* de FR23 Restaut³⁵⁵ (1730). Si l'on se limite aux seules occurrences de la GGR, on constate que, lorsqu'il est appliqué au verbe, le terme recouvre d'autres propriétés grammaticales :

Ainsi le verbe, selon ce qui luy est essentiel, est vn mot qui signifie l'affirmation. Mais si l'on veut joindre dans la définition du verbe ses principaux accidens, on le pourra définir ainsi : *Vox significans affirmationem cum designatione personæ, numeri et temporis* : Vn mot qui signifie avec désignation de la personne, du nombre et du temps. Ce qui convient proprement au verbe substantif. (Arnauld et Lancelot [1660] 1676 : 102)

Dans cette définition, le temps, tout comme la personne et le nombre, représentent des accidents du verbe, entendus ici comme des catégories s'ajoutant à sa caractéristique fondamentale, « signifier l'affirmation » (*cf.* p. 95), qui constitue la vraie nature essentielle du verbe.

La théorie port-royaliste du verbe, telle qu'elle est exposée dans le chapitre XIII « Des Verbes : et de ce qui leur est propre et essentiel » (*op. cit.*, 94-104), implique un changement de statut du temps dans la définition de la classe du verbe. Les auteurs eux-mêmes se chargent de mettre en évidence la nouveauté de leur proposition théorique par la critique raisonnée de la nature de cet accident verbal dans la tradition grammaticale. La critique se fonde sur l'insuffisance des accidents tels que le temps, mais aussi la personne ou la diathèse, pour définir le temps. Les auteurs rappellent la définition du verbe au regard du temps dans la tradition issue d'Aristote : « *vox significans cum tempore* : vn mot qui signifie avec temps » (p. 98). Ils mentionnent aussi Buxtort et Scaliger, qui incluent également la temporalité comme élément essentiel de la définition de la classe. Pour les Messieurs de Port-Royal (FR16 1660) il ne s'agit que des significations accidentelles qui s'ajoutent à la signification principale (l'affirmation). La théorie de la signification « avec temps » est tout particulièrement visée :

³⁵⁵ À la même époque que la GGR, la grammaire d'Irson ([1656] 1662) emploie le terme pour parler de la signification de la diathèse passive (p. 22), des modes (p. 23), ou des temps prétérits (p. 27 et 73). Restaut l'utilise pour parler de la sémantique du gérondif (p. 351) de l'indétermination temporelle des participes (p. 352-3), ou encore pour parler de l'absence de l'accident de la personne dans les participes : « En ce qu'il en exprimer l'attribut sans affirmation, & par conséquent sans la désignation des personnes, qui est une suite de l'affirmation. » (p. 346-7).

Mais il est aisé de voir que toutes ces définitions sont fausses, et n'expliquent point la vraie nature du Verbe.

La maniere dont sont conceües les deux premieres le fait assez voir, puis qu'il n'y est point dit ce que le verbe signifie; mais seulement ce avec quoy il signifie; *cum tempore, cum persona*. (Arnauld et Lancelot [1660] 1676 : 99)

Le deuxième argument consiste à pointer que ces accidents ne sont pas exclusifs du verbe, puisque les participes présentent également la diathèse et le rapport au temps (p. 99-100). La cible de la critique n'est donc pas la théorie de la signification *cum tempore* du verbe, mais le fait que cette signification ne constitue pas l'essence du verbe et de surcroît du participe non plus : « les Participes signifient aussi avec temps, puis qu'il y en a du present, du passé et du futur, sur tout en Grec. » (p. 100).

Restaut est fortement influencé par Port-Royal, dont il adopte la définition du verbe en tant que mot signifiant l'affirmation (voir Restaut [1730] 1758 : 177), de telle sorte que, pour cet auteur aussi, la signification temporelle est de nature accidentelle. En outre, la définition du participe (cf. annexe 1) est également inspirée de celle de Port-Royal.

Il nous reste à rendre compte de deux autres auteurs espagnols du XVIII^e siècle, en lien avec Port-Royal et Restaut, à savoir ES23 Gayoso (1743) et ES24 San Pedro (1769). Il est difficile d'interpréter l'expression « con señal de tiempo » chez Gayoso, qui inspire directement la définition de San Pedro. En effet, dans le chapitre du verbe, Gayoso affirme à l'égard du temps : « El *Tiempo* es la vária inflexión del Verbo, segun el tiempo que denota. » ([1743] 1769 : 124) [Le temps correspond aux diverses inflexions du verbe conformément au temps qu'il dénote]. Faut-il assimiler le terme ES. *señal* [signal] à un contenu sémantique (*i.e.* signification du temps) ou à une distinction morphologique ? Dans la suite, Gayoso ne fournit pas beaucoup d'informations permettant de dissiper le doute. En effet, sa classification des participes est de nature diathétique (actifs et passifs) et n'indique, au regard de la temporalité, que le fait que le participe passif signifie toujours le passé (p. 245). Il est évident que les deux auteurs espagnols connaissent la GGR et, dans le cas de San Pedro au moins, on décèle une lecture attentive de FR23 Restaut (1730), que le grammairien espagnol suit ostensiblement dans le traitement du verbe (García Folgado 2005 : 301-5). En effet, San Pedro, dans sa théorie du verbe, s'aligne dans l'héritage port-royaliste par le truchement de Restaut. Le verbe est ainsi, chez San Pedro, le mot qui signifie l'affirmation, mais il a en outre des propriétés supplémentaires : le nombre, la personne, le temps et les modes³⁵⁶. Quoique le grammairien espagnol n'utilise pas le mot ES. *señal* dans la définition du participe, on peut émettre l'hypothèse qu'il suit Restaut ici. Comparons les deux définitions :

FR23. Restaut

D. Quelles propriétés le participe emprunte-t il du verbe ? / R. Il en a la signification & le régime, avec désignation du temps. ([1730] 1758)

ES24. San Pedro

Participio es una diccion verbal o que sale del verbo, que guarda la señal de tiempo con significacion i regimen de verbo, que se declina por generos, numeros, i casos. (1769 : 76)

Les trois propriétés verbales qui affectent le participe sont les mêmes. Malgré des influences évidentes de Port-Royal et de Restaut chez Gayoso et San Pedro, la théorie

356 « Lección IV. De las Propiedades del Verbo. Por las conjugaciones del verbo se ha visto que se le aplican numeros, personas, tiempos, i modos. » (San Pedro 1769 : II, 54) [Leçon IV. Des propriétés du verbe. On a vu dans les conjugaisons du verbe qu'on lui applique des nombres, des personnes, des temps et des modes.]

sur le caractère accidentel du temps du verbe ne transparait pas directement dans leurs grammaires respectives.

En guise de conclusion, on a observé que la théorie du temps comme accident ajouté à la signification du verbe ne laisse pas de traces dans les chapitres sur le participe de notre corpus de référence. Il y a néanmoins, chez les Messieurs de Port-Royal (FR16 1660), une réflexion intéressante sur ce point théorique, mis à contribution pour la formulation d'une nouvelle définition du verbe. Toutefois, il nous semble que même dans l'absence d'une réflexion suivie autour de ce sujet dans les œuvres analysées, les formulations d'un type général, tel que « le participe signifie l'action avec temps », dont les exemples sont majoritairement ancrés dans la tradition espagnole, constitue un bon exemple de la façon dont le discours métalinguistique est chargé, dans pareilles tournures, notamment définitionnelles, de contenus notionnels qui ne sont pas toujours réactualisés dans la description grammaticale.

5.5.2 **La classification des participes selon le temps : étude de cas autour des formes en *V-nte* et *V-ant***

Au vu du tableau synthétique où sont consignées les classifications internes de la classe participe (annexe 3), on peut constater que le temps et la diathèse sont les deux propriétés saillantes qui servent à désigner les subdivisions de la partie du discours. Elles ne sont pas d'ailleurs incompatibles, de telle sorte qu'il n'est pas rare de retrouver dans les textes des désignations doubles, voire deux étiquettes terminologiques interchangeables. Nous tenterons de montrer ici la façon dont la terminologie des sous-classes participiales présente des problématiques propres liées à la distribution des désignations et la prise en compte des propriétés définitionnelles du temps et de la diathèse.

Dans ce cas particulier, il nous a paru préférable de montrer un échantillon de la variation que révèle l'examen de la terminologie des classes participiales. Notre choix s'est porté sur une période, les XVI^e et XVII^e siècles, de mise en place de la terminologie grammaticale. L'étude prend pour objet les désignations des formes en *V-nte* de l'italien et les formes en *V-ant* du français.

5.5.2.1 **Les grammaires italiennes : les désignations du type en *V-nte***

L'analyse des textes italiens relatifs au participe présent montre qu'il existe certains éléments qui parcourent régulièrement la description. Sans doute, le point partagé par la quasi-totalité des grammairiens de notre corpus c'est la constitution d'une sous-classe de mots identifiable au morphème *-nte* qui fait pendant à une autre sous-classe apparentée dont les items se terminent par *-to*. Cette classe correspond à la partie du discours « participe » héritée de la grammaire latine, même si l'on trouve des grammairiens qui préfèrent éviter la terminologie technique traditionnelle. Nous avons traité plus haut dans ce chapitre les problèmes terminologiques liés à la classe « participe ». Dans le cas plus particulier des formes en *V-nte*, trois options se dessinent clairement pour les

désigner : *actif, présent, en -te*. Il faut noter d'emblée que la désignation actuelle d'usage dans les grammaires italiennes « *participio presente* » n'est pas la plus représentée. En ce sens, l'influence de IT₃ Bembo (1525) relativement à l'idée que le participe n'exprime pas un temps par lui-même mais celui du verbe fini le plus proche (voir 5.5.1.1.1) a pu se laisser sentir. Le tableau suivant permet de comparer les choix des grammairiens dans le discours et leur représentation du temps du participe.

Tableau 5.2

Le participe en *V-nte* dans les grammaires italiennes de la Renaissance

Date, nom du grammairien	désignation de la classe «participe»	désignation de <i>V-nte</i>	Expression du temps par le participe
(XV ^e s.) Alberti	participio	–	–
1516 Fortunio	participij	[participij] attivi	–
1525 Bembo		voce del presente	T' du verbe conjugué
1529 Trissino	participi@	participi@ del presente; participii in nte	accident verbal
1543 Acarisio	participi	voce in te	?*
1545 Gabriele	participio	–	–
1549 Corso	partecipio	attivo	T' du verbe conjugué
1550 Dolce	partecipio	“quelli che da gli operativi vengono” [ceux provenant des verbes actifs]	–
1552 Giambullari	participio	[actif]**	T' du verbe conjugué
1555 San Martino	participio	«[maniera] di cui le voci discendono da i verbi attivi» [manière dont les formes proviennent des verbes actifs] / participii presenti	T' du verbe conjugué
1563 Castelvetro	Partefice	partefice del presente	propriété non exprimée par le participe
1575 Salviati	Participio	«dimostrano il tempo presente»***	sert à classer les formes
1581 Rucelli	Participio	participio attivo	T' du verbe conjugué

* Acarisio n'énumère pas les propriétés des participes, mais signale tout de même en guise d'introduction une précision sur la temporalité qui reste ambiguë: « Due voci hanno in questa lingua i participi, l'una in Te, & l'altra in To, & possono servire à verbi di ciascun tempo [...] » (1543 : 16r) [Les participes ont deux formes dans cette langue, l'une en *te* et l'autre en *to*. Elles peuvent servir à des verbes de tous les temps].

** Si IT₉ Giambullari (1552) distingue entre le sens de IT. *fare* [faire] pour IT. *amante* et de IT. *partire* [éprouver] pour IT. *amato* ([1552] 1986 : 72), il n'établit pas une étiquette spécifique pour les sous-classes de participe.

*** Texte reconstruit car il manque dans l'original : « De' participi, altri [dimostrano il tempo presente], e altri dimostrano il tempo passato. Il primo in *ante* e in *ando* [...] » (Salviati 1991 : 182)

L'examen du tableau fait ressortir l'hétérogénéité des expressions désignationnelles des formes en *V-nte*. Il est aisé de lire dans ces choix la transposition des étiquettes de la grammaire latine, « participe présent » et « participe actif ». Dans le cas de l'option « participe actif », nous sommes tenté d'établir une corrélation entre la fréquence de ce choix et l'idée que le temps du participe dépend directement de celui du verbe (à une forme personnelle) auquel il est rattaché. Certes, la conception d'une temporalité du participe imposée par une forme verbale finie est à retrouver dans la tradition grammaticale latine humaniste ainsi que dans les traditions nationales modernes. Il n'en reste pas moins qu'il y a une transmission propre à la tradition italienne du dispositif descriptif choisi par IT3 Bembo (1525) à travers ses exemples et surtout que l'on retrouve cette idée plus fréquemment que dans d'autres traditions, de telle sorte que l'on peut assimiler cette continuité à la constitution d'une tradition descriptive qui pérennise la manière de présenter ce point de la théorie. Les auteurs qui se font l'écho de cette idée dans le sous-corpus du XVI^e siècle sont IT7 Corso (1549), IT9 Giambullari (1552), IT10 San Martino (1555) et IT13 Ruscelli (1581). Il se trouve un auteur, IT11 Castelvetro (1563), qui reprend l'idée de Bembo pour la récuser. En effet, il nie que le participe possède une quelconque sémantique temporelle (excepté le participe passé dans certaines constructions). Il n'en appelle pas moins les formes *V-nte* IT. « partefice del presente ». Il est indéniable le poids de la grammaire latine dans la présence de l'expression « participe présent » même chez les auteurs qui refusent de voir une valeur temporelle précise attribuable aux formes en *V-nte* (Bembo, San Martino).

Il y a toutefois un changement au siècle suivant. Selon ce que l'on a exposé sur l'indétermination temporelle, unanimement admise au XVII^e siècle, les grammairiens devraient s'appuyer sur des propriétés autres que le « temps » afin de trouver une désignation adéquate pour les formes en *V-nte*. Ils se tournent en effet majoritairement vers le trait « actif ». Mais il y a des exceptions ou des hésitations. Ainsi par exemple, IT15 Ceci (1618) appelle cette sous-classe IT. « voce del presente » ou IT. « voce del presente tempo » (1618 : 63). IT19 Mambelli (1685) présente le doublon terminologique *actif / présent*, même s'il retient IT. « participio presente » dans son discours descriptif : « Il Participio detto Attiuo da Alcuni, per esser infallibilmente sempre di significazione Attiua, e da Altri Presente, a distinzion del Participio Preterito [...] » (1685 : 502) [Le participe présent, que d'aucuns appellent *actif* du fait qu'il est invariablement de signification active, et que d'autres appellent *présent*, pour le distinguer du *participe prétérit*].

En somme, la catégorie grammaticale du « temps » reste une constante dans la classe du participe, mais elle ne permet plus de classer les diverses formes de cette partie du discours. On assiste à une répétition de l'idée bembienne de l'indétermination temporelle jusqu'à la banalisation. En effet, on doit rappeler ici que certains auteurs affirment que la même forme peut véhiculer jusqu'aux cinq temps prévus par la grammaire latine de Priscien. Il était difficile dans ces conditions d'assumer pleinement une terminologie fondée sur la temporalité.

5.5.2.2 Les grammaires françaises : les désignations du type en *V-ant*

La partie du discours « participe » dans les grammaires françaises est soumise à un clivage en deux classes – si l'on laisse de côté les participes futurs proposés dans certaines grammaires par imitation servile du latin – caractérisées selon une valeur temporelle (participes « présents » et « passés ») ou selon l'expression de la diathèse (participes « actifs » et « passifs »). Force est de constater que les désignations utilisées pour les formes en *V-ant* (« actif », « présent ») ne semblent pas répondre à un parti pris de catégorisation, dans le sens où elles sont très souvent interchangeables dans les textes³⁵⁷. Selon Pierre Swiggers (1988 : 188) les trois divisions attestées au XVI^e siècle, c'est-à-dire formelle (formes en *V-ant* face aux formes de participe passé), temporelle (participe présent et participe passé) et sémantique (participe actif et participe passif) se recoupent. Ainsi, dans notre corpus, tous les auteurs présentent la division sémantique en actifs et passifs, la sous-classe des actifs, qui nous occupe actuellement, soulevant moins de problèmes d'interprétations que celle des passifs au regard de la diathèse. Quant à la distinction entre participes présents et participes passés, si elle n'est pas toujours opérée explicitement dans les grammaires, au moins l'étiquette « participe présent » apparaît chez tous les auteurs³⁵⁸. Relativement à cette division, FR4 Meigret (1550) est le seul auteur français du XVI^e siècle à remettre en cause la valeur temporelle intrinsèque du participe, celui-ci exprimant le temps du « verbe auquel il est surposé ou postposé ». Il s'agit, comme nous avons eu l'occasion de le constater, d'une idée commune dans les grammaires italiennes. Pourtant dans les tableaux de conjugaison (1550/1980 : 108) le grammairien emploie l'appellation « participe présent et actif ». Quoi qu'il en soit, c'est le grammairien qui justifie le plus l'étiquette terminologique choisie.

Au XVII^e siècle la terminologie française pour désigner les participes en *V-ant* ne diffère pas de celle du siècle précédent, qui connaissait trois types. En effet, on retrouve les mêmes procédés. Le premier, que l'on pourrait appeler morphémique, consiste

³⁵⁷ Les désignations n'ont pas toujours le même statut : FR2 Palsgrave mobilise les deux traits (présent et actif) et il existe la désignation complexe FR. « present participle actyve » ([1530] 1852 : XXXVII). Mais dans le chapitre sur le participe (p. 134) c'est la diathèse qui lui sert à distinguer les deux sortes de participes, tous les participes actifs étant par ailleurs du temps présent (p. 135). FR3 Sylvius (1531) utilise l'étiquette LAT. « participium praesens », mais il dit aussi que « significatio praesentis actiua est » (1531 : 150). FR4 Meigret propose une catégorisation des formes en *V-ant* comme FR. « participe actif » ([1550] 1580 : 98), mais dans les tableaux de conjugaison il utilise la désignation « participe présent et actif » (p. 108). Chez FR5 Jean Pillot ([1550] 1561 : 168) seule la désignation participe actif (LAT. « participium actiuæ uocis ») figure dans le chapitre sur le participe, alors que dans les tableaux de conjugaison on retrouve aussi LAT. « participium praesens ». FR6 Robert Estienne (1557 : 71) utilise une désignation double (FR. « presens actifs » face aux FR. « preteritis passifs ») pour établir une division au sein de la classe des participes. FR7 Jean Garnier (1558 : 86) propose une division en participes des verbes LAT. *activi* [actifs] et LAT. *passivi* [passifs], mais plus tard (p. 88) il les désigne comme LAT. « praesentis et praeteriti temporis » respectivement. Si FR8 Ramus préfère la division en FR. *actifs* et FR. *passifs*, il établit l'équivalence « Le participe actif est tousiours present » (1572 : 80), alors qu'il n'y a pas d'assertion comparable pour le participe passif. FR9 Cauchie fonde la division sur la sémantique temporelle, mais accepte la désignation par la diathèse (« Participium praesens (actiuum aliàs dici uolunt) in *ant* desinit » [1570] 1586 : 68r^o). On lit chez FR10 Bosquet FR. « participe present de l'actif » (1586 : 129), mais aussi « participe actif » (p. 130). FR11 Serreius établit une distinction entre les participes actifs et passifs (LAT. « Activa et Passiva » [1598] 1623 : 94), mais dans le chapitre « De syntaxi participiorum » il parle de LAT. « Praesens participii » (p. 120).

³⁵⁸ Swiggers (1998 : 188) signale deux exceptions à l'égard de la division des participes selon le temps : FR5 Pillot (1550) et FR4 Meigret (1550). Il indique également (1998 : 192, n. 45) que « PILLOT 1550 parle de LAT. *participium praesens*, mais jamais de LAT. *participium praeteritum* ». Quant à Meigret, nous avons relevé le même type d'inconséquence, puisque ce dernier utilise également la désignation « participe présent et actif » tout en niant au participe une valeur temporelle. Cf. note précédente.

à montrer directement la terminaison *-ant* ; les deux autres sont sémantiques, qui correspondent aux clivages de temps et de diathèse. On notera que les grammairiens emploient souvent deux ou trois désignations dans leurs textes et dans les tableaux de conjugaison³⁵⁹, perpétuant une pratique attestée aussi au XVI^e siècle.

5.5.2.3 Analyse de comparaison et synthèse

La confrontation des séries textuelles française et italienne fait ressortir qu'il y a deux types de désignations pour les subdivisions grammaticales. Il y a d'un côté le procédé morphémique qui consiste à évoquer le suffixe caractéristique de la sous-classe concernée, par exemple « Participe terminé en (*ant*) » (FR17 Vairasse d'Allais 1681) ou « participii in nte » (IT4 Trissino 1529). Elle permet d'éviter une catégorisation définitive puisqu'elle ne s'appuie sur aucun accident identifié. On retrouve d'un autre côté des étiquettes terminologiques fondées sur deux accidents : le temps et la signification (*i.e.* la diathèse). On distinguera ainsi selon le temps, des participes passés ou prétérits, présents et éventuellement futurs ; on distinguera selon la signification, des participes actifs et passifs.

L'assignation des formes à chacune des sous-classes héritées de la grammaire latine ne semble pas poser de problèmes d'identification. En effet, les grammairiens du français assignent aux formes en *V-ant* l'étiquette de participe présent ou de participe actif, tout comme les grammairiens de l'italien assignent ces étiquettes aux formes en *V-nte*. Cela signifie concrètement que les descripteurs assimilent les formes en *V-nte* et en *V-ant* aux mots latins en *V-nt-*, catégorisés dans les grammaires comme participes actifs et présents. Il en va de même pour les formes en *V-to* de l'italien et pour les formes en *V-é* du français qui reçoivent les étiquettes de participe passé ou passif.

Le résultat de notre enquête montre que deux options terminologiques principalement, la diathétique et la temporelle, alternent dans les mêmes textes, comme porteuses d'une valeur égale. Cette alternance synonymique est particulièrement remarquable dans la tradition française. Quant à la tradition italienne, il semble qu'il y a une préférence pour l'étiquette diathétique, car en effet les grammairiens du XVII^e siècle penchent pour la désignation IT. *participio attivo* au détriment de IT. *participio del presente*. Notre tentative d'explication va dans le sens de mettre le choix de l'étiquette diathétique (IT. *attivo / passivo*) sur le compte de l'emprise de la théorie de l'indétermination temporelle du participe dans la tradition italienne. Toutefois, l'examen des textes montrent qu'il n'y pas une cohérence constante à cet égard. En effet, un certain degré d'alternance entre les différents types d'étiquettes persiste aussi dans cette série textuelle.

359 FR12 Maupas parle de FR. « Participe de temps pres[ent] terminé en *ant* » ([1607] 1618 : 155v) et de FR. « Participes de terminaison active » (*ibid.* : 159v) dans le chapitre « Du Participe », mais dans les tableaux de conjugaison, il les enregistre comme « Participe pres. et imparf. actif. Aimant. Amans » (*ibid.* : 104r). FR13 Oudin emploie deux désignations : FR. « participe en *ant* » ([1632] 1640 : 256) et FR. « participe present » (*ibid.* : 154) dans les tableaux de conjugaison. FR14 Irsou ([1656] 1662 : 19) l'appelle FR. « Participe Actif ». FR15 Chiflet (1659 : 91) se sert de l'expression FR. « Participes Actifs » mais il les appelle FR. « Present Actif » dans les tableaux de conjugaison (*ibid.* : 70). FR16 Arnauld et Lancelot réserve le terme de FR. « participes actifs » ([1660] 1676 : 141) pour les formes *-ns/-ntis* latines, alors qu'ils considèrent que la forme française en *V-ant* est un FR. « Gerondif » (*ibid.* : 142) et qu'il est « du present ». FR17 Vairasse d'Allais utilise les trois désignations : FR. « actif » (chapitre des participes, 1681 : 232), FR. « ceux qui sont terminez en (*ant*) » (*ibid.*), FR. « Participe terminé en (*ant*) » (p. 237), « le Participe terminé en (*ant*) qui est du Temps Present et de l'Imparfait » (p. 238). FR18 Dangeau le désigne comme FR. « participe actif » ([1694-1722] 1927 : 100). Pour FR' La Touche ([1696] 1730 : 198) le « Participe Actif » peut être « Présent » (par exemple FR. *donnant*) et « Passé » (FR. *aiant donné*).

5.6

L'accident de la signification (l'expression de la diathèse)

La « signification » du participe est, tout comme l'accident du « temps », un ensemble de propriétés partagées avec le verbe. Plus précisément les grammairiens latins et ensuite les grammairiens de notre corpus considèrent que le participe les emprunte au verbe.

L'étude de cette propriété verbale présente dans le participe a été décomposée en plusieurs problématiques. Nous commencerons par des questions plus générales concernant la partie du discours « participe ». Ainsi, après avoir fait quelques observations sur le terme lui-même qui sert à désigner les propriétés grammaticales étudiées, nous ferons quelques réflexions sur le rôle des étiquettes diathétiques pour créer des sous-classes participiales. Nous proposons ensuite d'examiner deux problèmes plus concrets, relatifs aux participes dits passifs, qui correspondent aux formes qui dans notre appellation nous nommons FR. *V-é*, ES. *V-do*, PT. *V-do*, IT. *V-to*. Il sera question, dans un premier moment, des rapports entre la classe du « participe passif » et celle du « verbe passif ». Une problématique d'adéquation de l'étiquette « participe passif » sera abordée, dans un deuxième moment, qui concerne l'ensemble des traditions romanes. En effet, certains grammairiens perçoivent que parmi les formes en *V-é / V-do / V-to* il y a des participes que l'on ne peut pas considérer comme passifs, mais plutôt comme actifs. L'analyse des quatre séries textuelles nous conduira à nous interroger sur la nature des objets variés que chaque série nationale traite au moyen de la recatégorisation des « participes passifs » en « participes actifs ».

5.6.1 La désignation de l'accident

L'accident grammatical qui sert à désigner le sens passif ou actif des participes est appelé dans la tradition grammaticale la *signification*. Le terme de FR. *signification* (LAT. *significatio*, ES. *significación*, PT. *significação*, IT. *significazione*) équivaut à celui que l'on nomme dans la classe de verbes le FR. *genre* (LAT. *genus*³⁶⁰, ES. *género*, PT. *género*, IT. *genere*), ce dernier étant évité dans le traitement des participes en raison de l'existence d'un autre *genre* grammatical, à savoir la propriété qui recouvre la distinction entre le masculin, le féminin et le neutre, partagée avec les noms (Colombat 1999 : 227).

La synonymie entre les deux termes, c'est-à-dire entre la *signification* du participe et le *genre* du verbe semble aller de soi dans le discours grammairien. Priscien dans le chapitre sur le verbe utilise la coordination « *significatio siue genus* » [signification ou genre] (GL 2,369)³⁶¹.

³⁶⁰ Le terme a connu dans l'Antiquité des synonymes (Flobert 1975 : 14, in Colombat 1999 : 264).

³⁶¹ Mais aussi « *significatio uel genus* » (GL 2,373), « *genus uel significacionem* » (GL 2,435).

IT16 Buommattei (1643) toutefois tente d'harmoniser la terminologie puisqu'il préfère appeler IT. *significazione* la propriété que d'autres désignent par le terme de IT. *genere* dans le verbe³⁶². À l'inverse, on discerne un emploi du terme IT. *genere* pour parler de la diathèse du participe chez Baldraccani dans ses commentaires de l'œuvre de IT19 Mambelli³⁶³ (1685), alors que le texte commenté parle de IT. *significazione*³⁶⁴. Une autre attestation dans ce sens se trouve chez FR7 Garnier (1558) (voir annexe 1, définition FR7) pour qui les participes tirent leur LAT. *genera* des verbes dont ils proviennent.

Nous avons consigné dans notre tableau synthétique (annexe 3) sous la rubrique « signification » tous les auteurs qui mentionnent l'accident dans la définition ou dans le traitement de la classe, y compris les textes où cet accident n'est pas désigné d'un terme spécifique. Cela veut dire exactement que certains grammairiens préfèrent décomposer le contenu sémantique de la « signification » en explicitant qu'il s'agit de l'expression de l'« action » et de la « passion ». Par exemple, les définitions de FR6 Estienne et de IT9 Giambullari :

Participes sont mots deriuez des verbes participans de l'action et passion de leurs verbes [...] (Estienne 1557 : 71)

Il participio, chiamato così da' Latini ancora, è una parte del parlare, che piglia alcuna cosa da 'l nome; alcuna da 'l verbo; ed alcuna da l'uno et da l'altro [...] Da 'l verbo il tempo, ed il senso di fare, o patire, come amante, colui che ama; ed amato, colui a chi è voluto bene. (Giambullari 1552/1986 : 65)

Traduction → Le participe, ainsi nommé déjà par les Latins, est une partie du discours qui prend quelque chose du nom et quelque chose du verbe, et quelque autre chose de l'un et l'autre [...] Il prend du verbe le temps et le sens de faire ou de subir, comme *amante*, « celui qui aime », et *amato*, « celui que l'on aime bien ».

Par ailleurs, ce type de formulation où l'on évite l'appellation de l'accident se généralise progressivement pour le *genre* verbal. L'accident est ainsi présenté comme l'expression des propriétés sémantiques du participe, comme dans la définition du verbe de FR24 Vallart (1744) :

Le *verbe* est un mot qui sert à exprimer ce qu'une chose est, ce qu'elle fait ou ce qu'elle reçoit ou souffre [...] Le verbe qui exprime ce qu'est une chose ou une substance, est appelé *substantif*; celui qui exprime ce qu'une chose fait, est appelé *verbe actif*; & celui qui exprime ce qu'une chose souffre ou reçoit, est appelé *verbe passif*. (Vallart 1744 : 216)

Comme l'on voit dans la définition de Vallart, le contenu sémantique des verbes peut se passer d'une étiquette qui renvoie à un accident unique.

La division des verbes selon les termes diathétiques connaît aussi la désignation *disposition* chez FR12 Maupas ([1607] 1618 : 98r^o-99r^o), mais il ne la mentionne pas pour parler des participes. Nous y reviendrons lorsqu'il sera question du traitement des participes passés des temps composés chez Maupas (chap.11).

³⁶² Le souci pour la clarté terminologique le conduit à avertir le lecteur qu'il appelle IT. *significazione* ce que l'on appelle communément le IT. *genere* des verbes, et cela à deux reprises : dans le traité du verbe (traité XII, chapitre VI, « Della significazione », [1646 : 238] 2007 : 283) et dans le traité du participe (traité XIII, chapitre V, « Della Significazione », [1646 : 313] 2007 : 373).

³⁶³ « Annotazione XXV. Del Participio », in Mambelli (1685 : 705-710).

³⁶⁴ « Della Formazione del Participio Presente. Cap. XLVIII » (Mambelli 1685 : 502-4).

5.6.2 Critères et divisions fondées sur la signification (et le genre)

L'accident de la *signification* ou du *genre* verbal est un ensemble de propriétés en ce sens qu'il est construit à partir de critères de forme (des désinences spécifiques en latin), de sens (la sémantique du prédicat verbal est interprétée en termes d'*action* ou de *passion*, selon que le sujet soit un agent ou un objet sur lequel s'exerce l'action) et syntaxiques (les compléments attendus dans la phrase diffèrent, notamment le verbe passif est intransitif et peut se construire en latin et dans les langues romanes avec un actant que l'on appelle dans la grammaire d'usage le *complément d'agent*) et même des propriétés que l'on pourrait qualifier de procédurales : est identifié en tant qu'actif le verbe qui peut se convertir au passif et vice versa. Nous renvoyons au chapitre 2 de cette étude où nous parlons de la diathèse et des constructions passives pour plus de détails.

Les latinistes contemporains recourent aux concepts de *voix* (au niveau du signifiant) et de *diathèse* (aux niveaux sémantique et fonctionnel). Néanmoins les grammairiens latins de l'Antiquité ne proposaient qu'un accident unique dont il résultait une division en cinq classes de verbes selon le genre, une telle division répondant à des critères pas toujours bien définis (voir Colombat 1999 : 264-5).

Il se pose alors le problème des classements des formes au sein des classes auxquelles la signification ou le genre s'appliquent. Si l'on se réfère aux deux textes les plus influents de la tradition tar-do-latine, Donat et Priscien, on voit que les verbes sont classés en actifs, passifs, neutres, déponents et communs, même si les définitions et les critères retenus ne sont pas homogènes (Colombat 1999 : 265-6). Quant aux formes participiales, les auteurs latins proposent des classifications isomorphes avec celles des verbes, par exemple chez Diomède, chez Donat ou chez Priscien, qui distinguent cinq types de participes selon la signification ; mais aussi l'on peut trouver des divisions en deux groupes, les actifs et les passifs, par exemple chez Sacerdos. Pour le détail de ces classifications, nous renvoyons au chapitre 4 sur les grammaires latines (« L'accident verbal de la signification (la diathèse) »). Le modèle des genres verbaux, lui-même complexe et peu économique en termes explicatifs, semble peu approprié pour rendre compte de la diathèse des participes.

Lorsque les grammaires de notre corpus de référence retiennent l'accident de la signification comme critère classificatoire, elles proposent majoritairement deux étiquettes : le *participe actif* et le *participe passif*, comme l'on peut vérifier dans les tableaux synthétiques (annexe 3). Il faut excepter quatre grammaires, dans lesquelles on divise les participes en trois classes, les actifs, les passifs et les communs. Il s'agit de deux grammaires du français, FR12 Maupas (1607) et FR14 Irson (1656), et deux grammaires de l'italien, IT16 Buommattei (1643) et IT23 Corticelli (1745). Ces deux derniers construisent la catégorisation du *IT. participio comune* [participe commun] sur des exemples des participes en *V-to* dans des constructions absolues, que nous décrivons dans le présent chapitre (*vide infra*). En revanche, les grammairiens français mentionnés créent la sous-classe du *FR. participie commun* afin de décrire le fonctionnement des formes en *V-é*, qui dans les temps composés seraient des participes actifs tandis qu'elles sont dans la voix passive des participes passifs.

On effleure, avec la classification singulière de Maupas et d'Irson, une problématique majeure qui fait l'objet d'une partie importante de notre étude, à savoir la façon dont

les grammaires des vernaculaires romans décrivent, analysent et théorisent en tant que catégorie la forme qui, en coalescence avec *avoir* ou avec *être*, sert à former les tiroirs verbaux que l'on nomme communément les FR. *temps composés*. Dans les grammaires de Maupas, et ensuite d'Irson, ce problème se traduit dans la division même de la classe des participes. Or considérer que les formes en V-é sont tantôt des participes actifs tantôt des participes passifs représente l'une des solutions les plus caractéristiques parmi les positions théoriques que nous décelons dans le corpus de référence ; mais ce type de recatégorisation n'est toutefois pas la seule proposition que les textes nous livrent et par ailleurs elle n'épuise pas tous les aspects du problème théorique et descriptif du nouvel objet à grammatiser.

5.6.3 Le participe passif et la voix passive

Dans le même ordre d'idées à propos des formes analytiques des langues romanes, la voix passive constitue elle aussi un problème qui concerne le participe. En effet, le signifiant complexe, composé de l'auxiliaire *être* associé à une forme en V-é, homonyme des « participes passés » ou « passifs », se généralise dans les langues romanes pour tous les temps verbaux. L'existence en latin de formes fléchies (du type LAT. *amor* [je suis aimé]) pour exprimer la diathèse passive dans les tiroirs verbaux de l'« infectum » – il faut noter néanmoins que les désinences en *-or* ne sont pas exclusives de la sémantique et de la syntaxe du passif – conduit les grammairiens latins à considérer que le passif est une classe verbale. En revanche, il n'y a rien de comparable aux formes passives flexionnelles dans les systèmes linguistiques des nouvelles langues qui en sont issues. Les difficultés posées par l'absence de formes synthétiques qui expriment le contenu sémantique passif sont variées et dépasseraient les limites que nous nous sommes données dans cette étude. Elles ne devraient nous intéresser que dans la mesure où elles se répercutent sur la catégorisation de la forme participiale qui en fait partie. En effet, on découvrira des grammaires où l'on oppose un véritable « participe passif », dont le rôle prototypique est de participer à la formation de la voix passive, à d'autres catégorisations d'un signifiant analogue dans d'autres fonctions. La troisième partie de notre étude doit souvent s'y référer.

En ce qui concerne le statut du verbe passif, les grammaires du français, pour ne prendre qu'un exemple, reflètent une double attitude. Si FR5 Pillot ([1550] 1561 : 72) et FR6 Estienne (1557 : 32), plus fidèles au modèle de la grammaire latine, considèrent que le verbe passif est une classe en français, d'autres auteurs tels que FR7 Garnier (1558 : 73-4) et FR9 Cauchie ([1570] 1586 : 103r^o) affirment qu'il n'y a pas de verbe passif en français mais qu'on met à leur place une LAT. *periphrasis* [périphrase] ou qu'ils LAT. *circunloquuntur* [ils sont exprimés par circonlocution]. On doit en inférer qu'il n'y a plus de verbe passif à proprement parler, le participe devenant une pièce clé de l'expression de la passivité :

Quòd autem verba passiva apud Gallos non tam verba quàm participia sint, ex eo maximè constat, quòd casus, articulos et genera, masculina scilicet et foeminina, vbiq̄ue recipiunt: quod contra naturam verborum est. (Garnier 1558 : 73)

Traduction → Mais que les verbes passifs chez les Français ne soient pas tant des verbes que des participes, cela tient surtout au fait qu'ils reçoivent partout les cas, les articles et les genres, à savoir les masculins et les féminins, ce qui n'est pas conforme à la nature des verbes. (Traduction d'Alain Cullière 2006 : 98)

Le verbe par l'intervention du participe exprimerait des propriétés nouvelles de nature nominale. Voilà ce que Garnier a du mal à accepter. Il se pose alors le problème de la nature catégorielle du verbe FR. *être* ainsi que de la forme en V-é qui apparaît associée.

Pour catégoriser le verbe FR. *être* – mais aussi FR. *avoir* – émerge au XVI^e siècle le concept de « verbe auxiliaire », dont notre étude se chargera de retracer l'histoire durant trois siècles. Bien entendu, l'idée qu'un verbe concourt à la formation d'un tel assemblage pose le problème du degré de coalescence entre les deux composants, c'est-à-dire entre ce que nous appelons l'« auxiliaire » et le « participe ». Il faut signaler que l'acceptation d'un signifiant complexe passif reste problématique même deux siècles plus tard après les grammaires de Garnier et de Cauchie, en ce sens que l'on ressent encore qu'il y a un manque dans la langue vernaculaire :

Être aimé renferme également deux éléments, auxquels les latins substituoient *amari*, verbe qu'ils nommoient *passif*, parce que dans les modes de ce verbe, le sujet est l'objet de l'action.

Notre langue ne peut rien substituer à de pareils éléments. Elle n'a donc point de verbe passif. En effet, c'est avec les participes du passé, joints aux différentes formes du verbe *être*, que nous traduisons les verbes passifs des latins. (Condillac 1775 : 194)

Par ailleurs la structure *être* + V-é n'est pas la seule possibilité pour exprimer la sémantique passive du verbe. Les grammairiens du corpus signalent pour l'espagnol, le portugais et l'italien des tournures où le verbe à la troisième personne du singulier et du pluriel se combine avec un pronom (ES. *se*, PT. *se*, IT. *si*) pour traduire le passif latin, par exemple ES1 Nebrija (1492/1980 : 187) propose un moyen alternatif au verbe ES. *ser* : « amasse Dios; amanse las riquezas » se met à la place de « es amado Dios; son amadas las riquezas » [Dieu est aimé, les richesses sont aimées]. Il s'agit d'un procédé proposé par les grammairiens de ces trois traditions pendant toute la période étudiée.

Dans la grammaire latine les formes en V-tus sont considérées comme des participes passifs. On constate à cet égard une continuité dans la grammatisation des formes des langues romanes qui proviennent des participes latins. Cependant on trouve des remarques intéressantes sur la question de la genèse du participe passif dans les grammaires italiennes. En effet, le participe dérive de manière générale du verbe (vide infra la partie consacrée à cette propriété). Or pour IT7 Corso, on ne peut pas affirmer que le participe emprunte sa signification au verbe dont il dérive puisqu'il n'existe pas de verbe passif en italien dont on puisse faire dériver un participe passif ; « Anzi il passiuo con la uoce del participio sempre si forma » (1549 : 75v^o) [Bien au contraire, le passif se forme toujours avec la forme du participe]. La langue italienne semble ainsi renverser l'origine de la sémantique passive. IT9 Giambullari, trois ans plus tard, écrit à propos de la même idée en forçant le trait de l'idiosyncrasie linguistique de l'italien :

Ma dirammi forse qualcuno, come vuoi tu avere participio passivo, non avendo verbi passivi? Et a questo non risponderò io altro; se non che l'uso, maestro universalissimo di tutte le lingue, ci dimostra evidentemente che noi abbiamo il participio passivo *amato, veduto, letto, sentito, et posto*: et il medesimo ci fa conoscere, et come si dice toccare con mano, che nessuno de' nostri verbi è passivo. Laonde lo avere questo participio senza il suo verbo, sarà forse una di quelle proprietà della lingua, che non se ne può assegnare ragione. (Giambullari 1552 : 72-3)

Traduction → Quelqu'un pourrait peut-être me dire : comment veux-tu avoir un participe passif, si tu n'as pas de verbes passifs ? À quoi je ne répondrai autre chose que ceci : l'usage, maître universel de toutes les langues, nous démontre manifestement que nous avons le participe passif, comme *amato, veduto, sentito et posto*. C'est pourquoi le fait qu'il y ait un tel participe sans qu'il y ait son verbe doit être l'une des propriétés de la langue pour laquelle on ne peut pas donner une raison.

Cette réflexion paraît particulière à cette série italienne ; elle a inspiré aussi la Grammaire italienne mise et expliquée en François (1610) de ES8 César Oudin (1597), qui produit un passage très fidèle au texte de Giambullari³⁶⁵, sans citer la source.

En tout état de cause, la catégorisation de la forme en V-é comme « participe passif » dans la forme analytique passive ne pose pas de problèmes théoriques. La difficulté se trouvera dans maints textes dans l'articulation de cette signification passive avec d'autres emplois de la même forme, notamment dans les temps composés, du type FR. j'ai aimé. Est-il question de la même classe ou sous-classe de mots dans la voix passive, dans les temps composés et dans tous les autres emplois des formes en V-é ? Voilà une question à laquelle les grammairiens du corpus tentent de donner réponse. Pour l'heure, nous réduisons la portée de notre étude au participe hors fonctionnement dans les formes verbales analytiques. En ce sens, une problématique s'est avérée particulièrement riche dans les textes étudiés, à savoir que certains auteurs assignent une valeur active à des formes en V-é – mais aussi, bien entendu, aux formes en ES. *V-do*, PT. *V-do*, IT. *V-to* des autres langues – comme une réponse théorique pour expliquer un changement perçu par ces auteurs dans la sémantique, la syntaxe et même le comportement morpho-syntaxique (l'accord) de ces mots.

5.6.4 Les participes de forme passive mais de « signification active »

La lecture analytique des textes du corpus montre que la nature diathétique que l'on assigne aux participes soulève des problèmes pour le traitement des formes en FR.V-é / ES. *V-do* / PT. *V-do* / IT. *V-to*. En effet, le trait « passif » ne semble pas convenir à certains mots présentant cette terminaison ou à certains emplois de ces mots. Dans le chapitre 2 nous avons présenté succinctement ce problème grammatical qui recouvre en réalité plusieurs types : des participes inaccusatifs comme FR. *un mail arrivé hier*, des formes plus proches

³⁶⁵ « Si d'auanture (sic) quelqu'un vouloit icy demander, comment il se peut faire qu'il y ait des Participes Passifs en la langue Italie[n]ne, veu qu'elle n'a point de verbes qui le soient, on luy pourra respondre que l'usage tres-vniuersel, maistre de toutes les langues, demonstre qu'il y a des Participes Passifs en icelle langue : comme *amato, veduto, letto, sentito, posto*, & infinis autres : aussi le mesme usage fait cognoistre, & comme l'on dit toucher au doigt, qu'il n'y a point de verbes Passifs, ce qui est (par aduanture) vne propriété de ladite langue, dont il ne se peut donner aucune raison. » (Oudin 1610 : 204).

de la classe de l'adjectif que celle du verbe, comme PT. *uma candidata experimentada* [une candidate expérimentée]; des participes qui semblent se rapporter à un agent tels que LAT. *vir pransus* [un homme ayant déjeuné] ou ES. *un hombre cenado* [un homme ayant diné]; enfin, des constructions absolues comme IT. *veduto la bellezza* [ayant vu la beauté]. Il faut noter que les types cités peuvent être plus ou moins représentés selon les langues, ou être spécifiques – ceci est valable pour les participes absolus invariables de l'italien – à une seule langue. Il faut donc examiner attentivement quels sont les objets repérés par les descripteurs pour chaque langue. L'intérêt de comparer les traditions choisies c'est que la réponse théorique avancée dans une majorité des cas consiste à recatégoriser comme des « participes actifs » les mots qui ne se laissent pas caractériser par le trait sémantique « passif ».

Comme annoncé plus haut, nous repoussons à plus tard l'étude des formes d'auxilié des temps composés. Nous ne nous y référons que lorsque les grammairiens mettent en parallèle les participes des temps composés avec les autres emplois.

Les résultats de l'analyse ont été organisés en trois parties. La première partie englobe les séries des grammaires de l'espagnol et du portugais, lesquelles gagnent à être mises en parallèle puisqu'elles produisent des descriptions semblables, inventorient des items lexicaux analogues et leurs chronologies se laissent comparer aisément; en outre, elles choisissent de disposer les unités grammatisées sous la forme de listes. La deuxième partie s'occupe d'exposer ce que les grammairiens italiens disent sur deux problèmes: on signale d'un côté la façon dont les grammaires identifient les participes en *V-to* perçus comme actifs aux formes en *V-nte* (c'est-à-dire de véritables « participes actifs »); on aborde de l'autre côté le traitement des participes en *V-to* qui dans les constructions absolues peuvent tantôt s'accorder avec l'objet tantôt rester invariables (le type IT. *veduto la bellezza*). La troisième partie présente une série de grammaires du français, moins fournie que dans les autres traditions, qui s'intéressent aux participes en *V-é* qui ne sont pas passifs.

5.6.4.1 Les participes en *V-do* actifs dans les grammaires de l'espagnol et du portugais

Dans les traditions espagnole et portugaise la question des participes en *V-do* prend une certaine ampleur comme on peut le constater au regard de la place que les grammairiens lui accordent, notamment dans le dernier tiers du XVIII^e siècle. Une analyse du traitement dans chacune des traditions s'impose avant de pouvoir les comparer.

5.6.4.1.1 Les grammaires espagnoles

Le premier texte du corpus espagnol, ES1 Nebrija (1492/1980 : 191-2), fait remarquer que les participes passés signifient parfois l'action. Cela constitue évidemment une exception à la catégorisation générale de ces participes qui sont affectés par la diathèse passive. L'auteur ne se contente pas de donner quelques exemples, mais fournit une série de vingt-six participes qui, dans l'édition originale (1942 : 40v^o), se présentent sous la forme d'une liste³⁶⁶. Ces formes ayant la propriété d'avoir une signification active sont accompagnées d'une périphrase en *QU+V* qui explicite leur valeur sémantique, si bien que l'on peut

³⁶⁶ Comme on peut l'observer dans le fac-similé d'Esparza et Sarmiento (Nebrija 1492/1992 : 256).

lire en tête de la liste : « agradecido, el que agradece » (*op. cit.*, 191), où le participe de ES. *agradecer* [remercier], avec une valeur équivalant à « reconnaissant » est glosé par « celui qui remercie ». L'inclusion d'un nombre si important d'items dans la liste induit à penser que Nebrija considère le sous-ensemble de participes en *V-do* actifs comme un point de grammaire sensible ou difficile à comprendre. Dans le chapitre concerné il n'apparaît qu'un autre groupe de participes disposés en série, à savoir les participes présents et futurs (*ibid.*), qui font aussi difficulté car ils sont peu nombreux et d'un emploi savant. C'est sans doute l'écart du fonctionnement usuel des participes en *V-do*, catégorisés comme participes passifs, qui explique que certains grammairiens s'attacheront dans la tradition ultérieure à illustrer le phénomène avec de nombreux exemples.

Dans les deux siècles qui suivent la Gramática de la lengua castellana, uniquement deux textes du corpus mentionnent ce type de participes, ES4 Alessandri (1560) et ES10 Patón (1614). La problématique reprend au XVIII^e siècle, lorsque la densité de la production grammaticographique espagnole se densifie : ES23 Gayoso ([1743] 1769), ES26 RAE-1 (1771), ES27 Muñoz (1793), ES28 Ballot (1796), ES29 RAE-4 (1796). Le tableau suivant présente une synthèse des données relatives au matériau illustratif fourni par les grammaires. Nous avons ajouté un auteur extérieur au corpus de référence, González de Valdés (1798), afin d'avoir un élément de comparaison supplémentaire pour l'époque qui nous intéresse.

Tableau 5.3

Les exemples des participes en *V-do* actifs dans les grammaires de l'espagnol

Code	date de première édition	auteur	nombre d'exemples	liste	périphrase en QU+V
ES1	1492	Nebrija	26	oui	oui
ES4	1560	Alessandri	2	–	oui
ES10	1614	Patón	4	–	–
ES23	1743	Gayoso	3	–	oui
ES26	1771	RAE-1	38	oui	oui
ES27	1793	Muñoz	36	oui	oui
ES28	1796	Ballot	3	–	oui
ES29	1796	RAE-4	35	oui	oui
–	1798	González	36	–	–

Au vu du tableau, on peut constater que la parution de la première édition de la Gramática de la Real Academia Española (1771) constitue le deuxième jalon important – après Nebrija – pour l'établissement d'un inventaire des participes actifs de l'espagnol. En effet, il s'agit, pour nombre de ces mots, de deux moments marquants dans leur grammatisation. Nous employons ici le concept de *grammatisation* appliqué à des

unités, à la suite de Gómez Asencio, qui dans ses études sur le traitement des locutions (adverbiales, conjonctives et prépositionnelles) de l'espagnol emploie le concept de ES. *gramatización* [grammatisation] et le verbe ES. *gramatizar* [gramatiser] dans ce sens. Le traitement historiographique de ces unités complexes est ainsi entendu comme « el largo proceso de gramatización – esto es, de inserción, tipificación y análisis – de locuciones » (Gómez Asencio 2011c : 80) [le long processus de grammatisation – c'est-à-dire, d'insertion, typification et analyse – de locutions].

En ce qui concerne la chronologie de la grammatisation, il importe de repérer la date d'insertion dans les grammaires ainsi que l'éventuelle date de sortie de chaque unité. Ce type d'études calcule également la fréquence d'inclusion d'un item sur des séries longues. Le tableau suivant regroupe en miroir la série espagnole et la série portugaise les auteurs apparaissant par ordre chronologique. Les unités grammatisées sont disposées par ordre alphabétique.

Tableau 5.4

**Les formes des participes en V-*do* de signification active grammatisées
dans les traditions espagnole et portugaise**

Participes españols	1492 Nebrija	1560 Alessandri	1614 Patón	1743 Gayoso	1771 RAE	1793 Muñoz	1796 Ballot	1796 RAE (4º)	1798 González	Participes portugais	1770 Lobato	1791 Cunha	1799 Fonseca	1799 Figueiredo	1804 Sousa
acostumbrado	x				x	x		x	x					x	
										agoniado				x	
agradecido	x	x			x	x		x	x	agradecido	x	x		x	x
aplicado						x									
										apressado				x	
										arrecadado		x		x	x
										arriscado				x	
										arrufado			x		
										attendado				x	
atrevido	x				x	x		x	x	atrevido		x		x	x
(bien) bebido			x	x											
callado	x	x			x	x	x	x	x	calado	x	x	x	x	x
cansado					x	x	x	x	x	cansado			x		
(bien) cenado			x	x	x	x		x	x						
comedido	x				x	x		x	x	comedido			x		
(bien) comido			x	x	x	x		x	x						
										confiado		x	x	x	x
conocido	x														
										considerado		x	x	x	x
										costumado		x	x	x	x
crecido	x									crescido		x	x		x
derramado	x														
										desatendido		x		x	x
										desconfiado		x	x	x	x
										desengañado	x	x	x	x	x
desesperado					x	x		x	x	desesperado			x		
										desmaiado				x	
										despachado			x		
										destemido		x			x
										determinado		x	x		x
disimulado					x	x		x	x	dissimulado			x		
dormido	x														
encogido	x				x					encolhido			x	x	
										engraçado			x		
entendido	x				x	x		x	x	entendido	x	x	x	x	x
esforzado	x				x	x		x	x	esforçado			x	x	
fingido					x	x		x	x	fingido			x		
ganado	x														
(bien) hablado	x				x	x		x	x						
jurado	x														
leído	x		x		x	x		x	x	lido	x	x	x	x	x
medido					x	x		x	x						
mirado	x				x	x		x	x						
moderado					x	x		x	x	moderado			x		
muerto	x														
nacido	x														
negado					x										
ocasionado					x	x		x	x						
ocupado					x					ocupado			x		
osado	x				x	x		x	x	ousado		x	x	x	x
parado					x	x		x	x						
parecido					x	x		x	x	parecido			x		
partido					x	x		x	x						
pausado					x	x		x	x	pausado			x		
perdido	x														
porfiado	x				x	x		x	x						
										preferido	x				
precavido					x	x		x	x	precatado			x		
preciado					x	x		x	x	prezado			x		
presumido					x	x		x	x	presumido			x		
proveído	x														
(bien) quisto									x						
recatado	x				x	x		x	x	recatado		x	x	x	x
sabido	x				x	x		x	x	sabido		x	x	x	x
sacudido					x	x		x	x						
sentido	x				x	x		x	x	sentido		x	x	x	x
sufrido					x	x	x	x	x	sofrido			x		
temido					x										
trascendido						x		x	x						
valido					x	x		x	x	valido		x	x	x	x

Concernant la question de l'insertion des unités, il s'impose de distinguer dans la série textuelle espagnole, comme il a été déclaré plus haut, une première période ouverte par ES1 Nebrija (1492). Cet auteur grammatisé 26 participes sur un total de 52 dans notre série. La deuxième période est inaugurée par la grammaire académique. L'institution propose une liste (1771 : 175-7) de participes en *V-do* actifs bien plus fournie, avec 38 participes). On peut observer que les items de la grammaire de l'auteur humaniste servent de base à la nouvelle liste. D'une grammaire à l'autre, l'on dénombre jusqu'à 10 unités supprimées et 16 unités conservées, auxquelles les Académiciens ajoutent 22 nouveaux participes. Cela constitue une avancée quantitativement importante, le nombre résultant n'étant pas dépassé pendant la période étudiée. La nouvelle liste, assortie de gloses explicatives (*i.e.* les périphrases en *QU+V*) sert à son tour d'étalon aux autres grammaires de la fin de la période. Ainsi, ES27 Muñoz (1793) supprime quatre éléments (*ES. encogido, negado, ocupado, temido*) et en ajoute deux (*ES. aplicado et trascendido*). La RAE dans son édition de 1796 présente les mêmes participes que Muñoz, un item en moins (*ES. aplicado*). González de Valdés n'ajoutera à ces participes qu'une nouvelle forme : « bien ó mal quisto » (1798 : 53-54) [bienveillant et malveillant].

Quant à la longévité de permanence dans les textes, certains items ne sont attestés qu'une fois. En ce sens, c'est Nebrija l'auteur qui présente le plus d'unités qui ne seront pas reprises, avec 9 participes sur 26 (*ES. crecido, conocido, crecido, derramado, dormido, muerto, nacido, perdido, proveído*). En revanche, la liste proposée par la RAE est reprise dans sa plus grande partie puisque seuls 3 participes sur 38 (*ES. ocupado, negado, temido*) ne sont pas conservés dans les grammaires postérieures. Muñoz et González, avec un participe chacun (*ES. aplicado et bien quisto* respectivement), présentent également deux exemples d'attestation unique. À l'opposé, d'autres participes couvrent une période longue. C'est ainsi que 15 participes sont présents du début à la fin de la série, c'est-à-dire 297 ans. Au contraire l'un des participes couvre seulement 5 ans. Les données sont les suivantes :

Tableau 5.5

Longévité de la grammatisation des participes actifs en *V-do*

dates	nombre d'années	nombre de participes
1492-1798 (Nebrija-Valdés)	297	15
1492-1771 (Nebrija-RAE)	279	1
1614-1743 (Patón-Gayoso)	129	1
1614-1798 (Patón-Valdés)	184	2
1771-1793 (RAE-Muñoz)	27	18
1793-1798 (Muñoz-Valdés)	5	1
1 seule attestation	–	14

Le tableau vient renforcer l'idée que Nebrija et la RAE sont deux moments importants puisque les unités introduites dans ces deux grammaires ont plus de garanties d'être reprises ultérieurement.

En ce qui concerne la fréquence, le taux le plus élevé est de 6 grammaires sur un total de 9 œuvres. Cela est attesté pour 5 unités (ES. *agradecido*, *callado*, *cenado*, *comido* et *leído*), alors que 14 participes ne figurent qu'une fois³⁶⁷. Des valeurs médianes sont également attestées. Aucun participe ne traverse toutes les dates.

Il reste à rendre compte de l'analyse proposée dans les grammaires du corpus. Nous distinguerons ici les deux périodes délimitées plus haut : la série des grammaires pré-académiques et celle inaugurée par la RAE-1771.

Les auteurs du premier groupe présentent certains points concomitants. ES4 Alessandri signale que les participes en V-*do* sont fréquemment passifs mais que beaucoup d'entre eux sont actifs (1560 : 131r^o). ES10 Patón (1614 : 20r^o) et ES23 Gayoso ([1743]1769 : 256) remarquent, à l'instar de Nebrija, que ce sont quelques participes qui ont cette propriété. Patón observe en outre que les mêmes participes peuvent être actifs et passifs, opposant ES. « *Ombre bien leydo* » [*homme bien instruit*] à ES. « *Libro leydo* » [livre lu] (f. 20r^o).

Quant aux exemples pourvus, il est intéressant de signaler que les périphrases en QU+v d'Alessandri sont des hybrides d'italien et d'espagnol : « *callado*, *agradecido*, per quello che *calla*, & *aggradece* » (f. 131r^o) [*callado* (« silencieux ») et *agradecido* (« reconnaissant »), pour « celui qui *calla* [celui qui se tait] et celui qui *agradece* [celui qui remercie] ». En ce qui concerne la catégorisation, l'auteur italien est de l'avis que ces participes doivent être considérés comme des noms (*ibid.*).

Notons enfin que Patón et Gayoso remarquent le fait que ces participes sont actifs comme en latin. Le dernier grammairien présente les mêmes exemples que le premier, soit ES. *comido* [ayant mangé], ES. *bebido* [ayant bu], ES. *cenado* [ayant soupiré], mais il ajoute les termes latins correspondants (« *Pransus, Pôtus, y Cœnátus* », *op. cit.*, 245). Il s'agit, comme nous l'avons signalé dans notre introduction (chapitre 2), de cas typiques où la sémantique des participes latins est manifestement active. Il est curieux ce retour sur la grammaire latine alors que Nebrija et Alessandri étaient déjà sensibles à la sémantique des participes castillans.

Dans le deuxième groupe, seulement la RAE tente d'établir des différences sémantiques entre les diathèses passive et active des formes concernées, mais la distinction de « signification » doit apparaître en contexte (« se conoce facilmente por el sentido que hacen en la oracion » (1771 : 177) [« <les significations> se connaissent facilement par le sens qu'elles produisent dans la phrase]. Or le passage en question ne fournit que l'analyse de deux exemples, dont l'application à d'autres formes est livrée, pour ainsi dire, au bon jugement du lecteur. Le premier exemple montre le participe ES. *leído* [lu / instruit], avec le sens actif de « el que ha leído mucho » (p. 176) [celui qui a beaucoup lu], employé avec des substantifs. L'analyse consiste à interpréter comme actifs les participes qui accompagnent les mots ES. *hombre* [homme] et ES. *muger* [femme]³⁶⁸ et comme passifs les participes associés à ES. *libro* [livre] et ES. *carta* [lettre]. L'explication reste donc implicite, que l'on pourrait formuler ainsi : avec des substantifs qui peuvent représenter un agent, le participe ES. *leído* est actif ; lorsque ledit participe est associé à un objet, il est passif.

³⁶⁷ Il y a des participes qui figurent 5 fois (12 unités), des participes qui figurent 4 fois (16 unités), des participes qui figurent 3 fois (2 unités), des participes qui figurent 2 fois (1 unité).

³⁶⁸ *Hombre leído* et *muger leída* se traduisent par « homme instruit » et « femme instruite ».

La deuxième série d'exemples, avec le participe ES. *cansado* [fatigué / fatigant], montre la double diathèse au moyen de gloses explicatives : le participe est actif dans ES. *Fulano es un hombre cansado* [Un tel est un homme fatigant] parce que c'est lui qui fatigue, alors que dans ES. *este hombre está cansado de trabajar* [cet homme est fatigué de travailler] c'est l'homme qui subit la fatigue (*op. cit.*, 177-8).

Le texte de la ES29 RAE dans son édition de 1796 reproduira le texte de 1771 quasi à l'identique. Il y a pourtant un ajout significatif concernant la catégorisation des mots, puisqu'il est dit que tous ces participes deviennent des « *adjetivos verbales* » (p. 222) [adjectifs verbaux]. Cette dernière observation est intéressante dans la mesure où aucun texte précédent n'avait signalé ce changement de catégorie, exception faite de *Il Paragone* d'Alessandri.

Après avoir analysé les neuf grammaires espagnoles qui traitent la question des formes en *V-do* catégorisées comme participes actifs, l'on peut dégager quelques traits majeurs. Le texte de Nebrija montrait déjà un souci descriptif des faits linguistiques de la langue vernaculaire. En effet, la catégorisation en tant que « participes passifs » des formes en *V-do* ne permettait pas d'expliquer une sémantique sensiblement différente de celle que le participe passif prototypique exprime. Malgré la pertinence de l'observation perspicace du grammairien, ce n'est qu'à la fin de la période étudiée que les descriptions du castillan retiennent ce fait de manière définitive. Aussi, il y a un effort illustratif tendant à récupérer un grand nombre de participes à deux moments significatifs de l'histoire de la grammaire espagnole, à savoir chez Nebrija et dans la grammaire de l'Academia. Cela se manifeste par l'introduction de nouvelles unités à grammatiser : Nebrija et RAE introduisent à eux seuls 48 sur un total de 52 participes grammatisés dans toute la série. On peut distinguer des auteurs qui proposent des listes bien fournies de (26 à 38 unités) et les auteurs (ES10 Patón 1614, ES23 Gayoso 1743, ES28 Ballot 1796) qui préfèrent proposer entre 2 et 4 participes pour illustrer leur propos. Quant au niveau de reprise des exemples, RAE représente la liste qui a servi le plus de modèle aux grammaires ultérieures, dans la mesure où seulement 35 unités sur 38 seront reprises. La longévité des unités est variable puisque certains exemples se retrouvent au début et à la fin de la série alors que d'autres constituent des hapax. Il vaut mieux s'abstenir de tirer des conclusions sur la longévité des unités illustrées dans la mesure où notre série s'arrête en 1798. Au regard de leur fréquence, le taux maximum est de 6 grammaires pour la même unité.

Le matériau des exemples est surtout intéressant parce qu'il est accompagné des périphrases en *QU+V*, un moyen efficace pour montrer la valeur sémantique des signifiants inventoriés, mais que l'on peut surtout mettre en parallèle avec d'autres emplois de cet outil théorique et descriptif.

Les textes de cette tradition montrent également des limitations à l'égard de la catégorisation des formes, qui pourraient être étiquetées comme adjectives au regard des critères syntaxiques (elles ne permettent pas de complément verbal, tandis qu'elles fonctionnent dans des positions typiquement adjectivales) et des critères sémantiques (elles n'expriment pas des « actions » ou des procès verbaux). On a discerné certes des remarques sur la nature nominale (Alessandri) ou adjectivale (RAE-4) de ces formes, mais aucun développement ne vient étayer cette catégorisation. Une autre absence remarquable est le fait que les grammairiens n'associent pas ce type participial « actif » à une classe de verbes, les intransitifs. En effet, les verbes qui servent à former ces

participes sont intransitifs ou sont pris comme tels dans ces emplois censés être actifs, dans lesquels aucune construction transitive n'est possible.

5.6.4.1.2 Les grammaires portugaises

Les grammaires du portugais révèlent à la fin de la période étudiée un intérêt pour la question des participes actifs. Les auteurs concernés sont PT5 Lobato (1770), PT7 Cunha (1791), PT9 Fonseca (1799), PT10 Figueiredo ([1799] 1811); nous avons ajouté à cette série la grammaire de PT' Sousa (1804), pour compléter, comme dans l'étude des grammaires espagnoles, le panorama de la question à cette époque. À l'instar de la tradition espagnole, le traitement des participes en *V-do* de signification active se manifeste dans les grammaires portugaises par l'attention portée aux unités lexicales qui présentent cette propriété sémantique. Les données recueillies sont dans le tableau suivant :

Tableau 5.6

Les exemples des participes en *V-do* actifs dans les grammaires du portugais

code	date de première édition	auteur	nombre d'exemples	liste	périphrase en QU+V
PT5	1770	Lobato	6	–	oui
PT7	1791	Cunha	20	oui	oui
PT9	1799	Fonseca	37	oui	oui
PT10	1799	Figueiredo	24	oui	oui
–	1804	Sousa	20	oui	oui

Du point de vue chronologique, le rapprochement est aisé avec la tradition espagnole où le même sujet est traité aussi surtout à partir de 1771 (première grammaire de la RAE). Le nombre d'exemples est chez la plupart des auteurs de la même teneur que dans la tradition voisine.

Nous nous référerons de même au tableau 5.4, qui propose les items lexicaux grammatisés tant dans les grammaires de l'espagnol que dans les grammaires du portugais. Au risque de perdre une certaine lisibilité des données de chaque série, il s'avère intéressant de pousser la méthode jusqu'à la comparaison des pièces lexicales répertoriées dans deux traditions linguistiques différentes. La proximité des signifiants espagnols et portugais facilite en outre la commensurabilité des objets. Si on se remet aux signifiants eux-mêmes, les grammaires du portugais de la série délimitée grammatisent au total 45 participes dont 26 ont des équivalents dans des participes de la série espagnole.

Notons d'emblée que les grammaires (voir tableau ci-dessus) adoptent un format connu, la liste d'items lexicaux suivis des périphrases en QU+V qui servent à montrer la valeur active des participes. Le seul auteur qui n'utilise pas de liste est Lobato, mais le dispositif descriptif n'est pas pour autant différent :

Entre os Participios passivos ha huns, a que por abuso damos tambem a significação activa, como v.g. *Calado*, quando significa o que cala; *Agradecido* o que agradece; *Entendido* o que entende; *Lido* o que lê [...] (Lobato 1770: 168)

Traduction → Parmi les participes, il y en a quelques-uns auxquels nous donnons par abus <de langage> la signification active, comme *calado* [silencieux] quand il signifie « celui qui se tait », *agradecido* [reconnaissant] « celui qui remercie », *entendido* [connaisseur] « celui qui s’y connaît », *lu* [instruit] « celui qui lit ».

En ce qui concerne les listes des participes, la première se trouve chez Cunha (1791 : 49) et contient 20 unités ; elle est reproduite à l’identique par Sousa (1804 : 48). Les deux grammaires parues au tournant du siècle représentent un enrichissement important de l’inventaire lexical de ces participes : d’une part, Figueiredo ([1799] 1811 : 92) propose une série de 24 participes, dont dix-huit sont empruntés à la liste de Cunha ; d’autre part Fonseca (1799 : 178-80) nous livre quant à lui 37 participes actifs, dont 24 correspondent à des participes de la liste de la *Gramática de la Lengua Castellana* de la Real Academia Española (1771 : 175-7). Il faut s’interroger sur la pertinence d’établir une série étanche pour la tradition portugaise à l’égard de ce point de grammaire. On pourra donner comme élément de réponse que Fonseca grammatisé 16 nouveaux participes actifs en portugais mais il n’y a que deux de ces participes qui apparaissent dans une autre grammaire, en l’occurrence chez Figueiredo (1799). Il faudrait étendre notre investigation au-delà de 1800 pour évaluer l’impact de la parution de la grammaire de la RAE dans la tradition portugaise.

À l’égard de la fréquence, on peut signaler que cette série présente la particularité d’avoir quatre unités qui apparaissent dans tous les textes (PT. *calado*, *desenganado*, *entendido*, *lido*), alors que plus de la moitié (23 unités) ne figure qu’une seule fois³⁶⁹. Il ne sera pas question pour cette série textuelle de la longévité des unités, à la différence de ce qu’il a été proposé pour l’espagnol, en raison de l’étendue plus courte de la période étudiée.

Il reste à rendre compte de l’analyse que les grammairiens portugais proposent pour ces formes de sémantique active. Sur ce point, il faut signaler que le jeu d’influences de la RAE sur Fonseca et de Cunha sur Figueiredo respectivement n’est pas restreint au choix des mots qui conforment leurs listes, mais il se répercute aussi sur les remarques que, au sujet de ces participes, font les deux auteurs du tournant du siècle. Ainsi, Cunha (*op. cit.*, 48-9) explique que ces participes ne servent pas à la voix passive et qu’ils signifient un temps différent que les participes puisqu’ils expriment le présent, ces deux idées étant reproduites chez Figueiredo (*op. cit.*, 92). La lecture de la *Gramática* de la RAE se traduit chez Fonseca par l’interprétation des formes en *V-do* en fonction du contexte (la phrase). On confrontera ainsi au texte de RAE (1771 : 177) reproduit plus haut, la remarque de l’auteur portugais :

Os sobreditos participios, e varios outros, que tem esta mesma propriedade, igualmente se usão em significação passiva, todas as vezes, que assim o pede o sentido da oração, e delle só deve tirar-se o conhecimento de huma tal differença. (Fonseca 1799 : 180-1)

Traduction → Les participes mentionnés ci-dessus, ainsi que quelques autres qui ont la même propriété, s’emploient également dans la signification passive chaque fois que le sens de la phrase le requiert. Ce n’est donc que sur le sens de la phrase que l’on doit s’appuyer pour percevoir une telle différence.

³⁶⁹ Il y a 10 participes qui apparaissent 4 fois, 5 participes qui apparaissent 3 fois, 3 participes qui apparaissent 2 fois.

Quelques vers classiques de Garcia de Resende contenant deux participes (PT. *comedidos*, *entremettidos*) viennent illustrer le caractère actif des formes, mais le grammairien ne les accompagne pas d'une exégèse ou d'une paraphrase.

Quant à l'explication donnée au changement de diathèse de ces participes, les commentaires des grammairiens renvoient le phénomène à la sphère de l'usage. Lobato et Sousa emploient l'expression « por abuso » [par abus], alors que Cunha affirme que le transfert à la voix active se fait « por Luzitanismo » [par lusitanisme]. On ne trouve pas dans les grammaires portugaises une caractérisation des verbes dont dérivent ces participes ni une typologie des participes qui font partie du groupe ; elles sont donc tout aussi absentes que dans les grammaires espagnoles.

5.6.4.1.3 Analyse de comparaison et synthèse

La comparaison des deux traditions ibériques nous permet de repérer les ressemblances dans le traitement de la question des participes en *V-do* recatégorisés comme actifs. Sur le plan de la périodisation, force est de constater que le fait est abordé dans les grammaires espagnoles de longue date, à commencer par le traitement chez Nebrija, même si la série textuelle est tout compte fait assez mince pendant deux siècles et demi. Dans les deux traditions le processus de grammatisation de ces unités s'accélère autour de 1770, ce qui ne laisse de favoriser la mise en parallèle à laquelle nous nous adonnons ici.

Sans doute le fait le plus remarquable du traitement des participes en *V-do* de « signification active » est l'intérêt que montrent les grammairiens pour répertorier des mots possédant une telle propriété. L'addition de tous les items ainsi grammatisés est au nombre total de 52 participes actifs pour la tradition espagnole et de 45 pour la tradition portugaise. La richesse du matériau invite à appliquer des outils méthodologiques déjà testés dans l'analyse de la grammatisation d'unités chez Gómez Asencio. La présente étude ne permet pourtant qu'une esquisse d'analyses plus amples qui nécessiteraient l'établissement d'une série plus longue au niveau chronologique.

Ces chiffres donnent aussi une idée de l'importance de ce fait de langue dans les chapitres du participe sur le plan matériel et de la forme. En effet, la liste est le format privilégié dans les présentations des grammairiens, avec les conséquences sur l'étendue spatiale du dispositif, qui peut occuper plusieurs pages, se détachant visuellement du reste du discours. Le procédé est partout le même, un participe associé à une périphrase en *QU+V*, qui contient le verbe dont dérive le participe ou une unité lexicale formée sur la même base, par exemple PT. « Soffrido, *que tem soffrimento* » (Fonseca 1799 : 180) [*soffrido* (« résigné »), celui qui éprouve de la souffrance]. On discerne donc une systématisation spectaculaire d'un mécanisme que la tradition grammaticale emploie dans le traitement du participe, comme nous aurons l'occasion d'observer, à plusieurs fins de représentation.

Or le type de glose utilisé exhibe souvent, comme on le vérifie dans l'exemple ci-dessus, une équivalence sémantique tout au moins approximative. Ce point constitue, à notre avis, l'une des faiblesses frappantes du traitement du problème. Nombre des participes répertoriés semblent avoir atteint le dernier degré de conversion catégorielle vers les adjectifs, comme l'exemple de Fonseca déjà cité : « Soffrido, *que tem soffrimento* ». De tels mots ont la syntaxe d'un adjectif, puisqu'ils n'admettent pas de compléments propres aux verbes dont ils dérivent et ils manifestent des différences sémantiques notoires. Au niveau sémantique, les auteurs signalent que ces participes expriment une

« action », et deux auteurs portugais (Cunha et Figueiredo) affirment que ce participe actif exprime le temps présent. On pourrait arguer toutefois que ces mots n'expriment en réalité aucun temps dans la mesure où ils sont des adjectifs. C'est un argument connu des traditions que nous étudions, comme nous l'avons vérifié dans l'étude du temps participial. Au niveau syntaxique, ces participes dits actifs ne présentent pas un régime de type verbal, si bien que les périphrases en QU+v, et pour raison, ne contiennent pas de constructions transitives. Un seul fait relevant du critère syntaxique combinatoire est noté dans le corpus choisi, à savoir le fait que ces participes se combinent avec *ser* (González de Valdés) tout en gardant la signification active, à la différence de *ser* + participe passif qui sert à former canoniquement la voix passive. Ces différents aspects ne sont pas exploités dans les grammaires pour appuyer une recatégorisation des formes en adjectifs. Deux auteurs ont remarqué la nature adjectivale de ce sous-groupe de formes participiales (Alessandri et RAE-4), mais ils ne mobilisent aucun de ces critères signalés pour fonder leurs affirmations.

5.6.4.2 Les participes en V-to actifs dans les grammaires de l'italien

Cette partie de l'étude aborde la question des participes en V-to de l'italien qui, hormis des emplois dans les temps composés, sont perçus comme actifs par les grammairiens. À cet égard, on doit distinguer deux questions. D'une part, il s'agira d'observer dans les grammaires italiennes la question des participes en V-to qui sont catégorisés comme actifs, à la manière de ce qui a été décrit pour les grammaires ibériques. Le traitement de cette question en Italie a la particularité de présenter certaines formes en V-to comme des substituts des participes proprement actifs, c'est-à-dire les formes en V-nte. D'autre part, l'étude se centrera sur le traitement des participes italiens qui, dans les constructions absolues, peuvent adopter une forme en -o invariable, que quelques grammairiens italiens expliquent en posant qu'il est de nature active.

5.6.4.2.1 Les participes en V-to comme substituts des participes en V-nte

La première question évoquée, le traitement des participes catégorisés comme actifs, n'apparaît que chez deux auteurs de notre corpus, IT9 Giambullari (1552) et IT13 Ruscelli (1581). Ces grammairiens affirment que certains participes en V-to s'emploient à la place des participes en V-nte.

Dans le livre VI intitulé « De la costruzione figurata » [De la construction figurée], Giambullari se propose d'aborder la figure de construction que les Grecs appelaient GR. *enallagē* et GR. *antimeria* et que l'auteur rend dans la langue vernaculaire par IT. *scambio* [litt. échange], qualifiée de « figura veramente di importanza non piccola, per lo scambiare et permutare che ella fa, di tutte le parti del parlar nostro » (p. 261) [figure véritablement d'importance non mince, du fait qu'elle consiste dans l'échange et la permutation de toutes nos parties du discours³⁷⁰]. On doit voir ici l'influence de la grammaire latine de

370 L'expression IT. *parti del parlar nostro* signifie littéralement « parties du notre discours ». L'œuvre contient dix-sept occurrences de *parti del parlar* [parties du discours], donc cinq suivies de l'adjectif IT. *nostro*.

Thomas Linacre (*De emmendata Structura Latini Sermone* 1524), que le grammairien italien mentionne déjà dans son introduction. En effet, Linacre consacre le livre II (35r^o-49r^o) à l'*enallage* ou changement des classes. Ainsi, dans le chapitre consacré à cette figure appliquée au participe italien, on peut lire chez Giambullari des exemples de substitution de noms et de verbes par des participes, mais également, et c'est là un phénomène plus remarquable, la substitution des participes en *V-nte* par des participes en *V-to* et inversement. Soit les exemples : « diciamo *evidente*, per *manifesto*; et *considerato*, *discreto*, et *cauto*; in vece di *considerante*, et *discernente*, cioè che discerne, et che usa cautela » (p. 291) [nous disons *evidente* [évident] pour *manifesto* [manifeste] et *considerato* [considéré], *discreto* [discret] et *cauto* [prudent] au lieu de *considerante* et *discernente*, c'est-à-dire « qui discerne » et « qui agit avec précaution »]. L'auteur n'utilise pas ici l'étiquette de participe actif pour les formes en *V-nte* puisqu'il évite la désignation sémantique (temporelle ou diathétique) pour ces formes, mais elles ont été définies sémantiquement comme ayant le sens de *faire* et Giambullari propose la périphrase en QU+V qui montre bien cette valeur (cf. définition IT9 dans l'annexe 1).

La raisonement de IT13 Ruscelli (1581) part du constat que certains verbes ne forment pas de participe actif en *V-nte*. Ainsi, le verbe IT. *solere* [avoir l'habitude de] ne forme pas **solente* ou **sogliente* (1581 : 333), mais fait recours à des formes en *V-to* telles que IT. *solito*, *usato* ou *avezzo*³⁷¹. La périphrase en QU+V (« Il qual Suole », *ibid.*) est proposée comme une alternative d'expression pour remédier à l'absence de la forme propre. Le verbe utilisé dans le passage IT. *sciogliere* ou *sciorre* [résoudre] ainsi que IT. *scioglimento* [résolution] désignent chez Ruscelli l'idée de circonlocution ou périphrase, s'inscrivant ainsi dans un ensemble terminologique de description de constructions analytiques auquel nous aurons affaire maintes fois dans ce travail.

5.6.4.2.2 Les participes invariables des constructions absolues (le type *veduto la bellezza*)

Le syntagme participial IT. *veduto la bellezza* est tiré de l'*Histoire de Florence* (1532) de Nicolas Machiavel³⁷². Il donne le titre à une étude classique de Škerlj (1932) sur les constructions participiales absolues de l'italien. L'expression se laisse traduire par « ayant vu/voyant la beauté », le participe n'est donc pas passif dans cette construction. Par ailleurs, le participe de ces constructions n'est pas nécessairement transitif : « il quale, *picchiato all'uscio*, e entrato dentro, se n'andò in camera » (*ibid.*) [lequel, ayant frappé à la porte et étant entré à l'intérieur, se dirigea à la chambre]. On peut consulter plus de détails sur les constructions absolues de l'italien médiéval et moderne au chapitre 3.2 de cette étude. Il suffira de retenir ici que lesdites constructions se caractérisent par l'emploi d'une forme en *V-to* invariable, par l'absence d'une sémantique passive de la forme, et par le fait qu'elles sont attestées tant pour les verbes transitifs que pour les verbes intransitifs ou utilisés intransitivement.

Il ressort de ces remarques que la construction constitue un fait linguistique singulier dans l'espace linguistique roman. Le traitement de ce phénomène, inconnu du

³⁷¹ Les sens de tous ces mots sont proches, que l'on peut formuler comme « habitué à faire quelque chose »

³⁷² « Il cavaliere, *veduto la bellezza* della fanciulla, si accesse » Machiavel, *Istorie* II, 46 (*apud* Škerlj 1932 : 117) [le chevalier, voyant la beauté de la jeune fille, se prit de passion pour elle].

latin³⁷³, se révèle donc un objet nouveau pour la description grammaticale. L'extension du modèle latin à l'italien offre dans ce cas particulier un observatoire de la façon dont la grammatisation de la langue vernaculaire se sert des outils déjà existants pour aborder des faits ressentis comme éminemment modernes et idiosyncratiques des écrivains italiens³⁷⁴.

Les grammairiens italiens mentionnent régulièrement l'existence des constructions participiales absolues et le fait que le participe peut rester invariable. Cependant nous suivrons dans les textes le fil rouge de la catégorisation de la forme en *V-to* comme participe actif, laissant de côté d'autres questions connexes à ce sujet, notamment les remarques sur la forme casuelle du pronom auquel se rapporte le participe (mais aussi le gérondif en construction absolue), le débat sur la possibilité d'un ablatif absolu avec les participes en *V-nte*³⁷⁵, ou enfin la question des gérondifs (formes en *V-ndo*) de nature passive³⁷⁶.

Les textes qui nous intéresseront s'élèvent à une dizaine, soit la série suivante dans l'ordre chronologique : IT3 Bembo (1525), IT8 Dolce (1550), IT9 Giambullari (1552), IT11 Castelvetro (1563), IT13 Ruscelli (1581), IT16 Buommattei (1643), IT19 Mambelli (1685), IT20 Rogacci (1720), IT23 Corticelli (1745) et IT26 Valdastris (1783).

L'analyse de la série s'articule autour de trois auteurs fondamentaux : Bembo, Buommattei et Mambelli. L'étude du XVIII^e siècle se centrera principalement autour de la réception de la théorie de Buommattei.

Bembo et le modèle explicatif par l'ajout du gérondif

Le point de départ pour la grammatisation du participe absolu italien se trouve dans *Prose della volgar lingua* (1525) de Pietro Bembo. Pour ce dernier, le participe tel qu'il apparaît dans les constructions absolues est mis à la place d'une forme complexe selon le schéma *avendo* + *V-to*, comme dans ces citations suivantes de Boccace³⁷⁷ que l'auteur reconstruit par l'ajout de la forme auxiliaire (Bembo 1525/1960 : 267) :

373 Škerlj s'intéresse toutefois dans son article (1932 : 130-143) aux possibles précédents de l'italien, plus précisément il examine les constructions absolues latines où un participe à l'ablatif neutre singulier régit une proposition infinitive ou introduite par une conjonction (*quod, ut*), du type « *audito* Q. Marcium Regem... ad Ciliciam tendere » (Salluste, *Hist.* 5, 14, *apud* Škerlj 1932 : 131) [« Lucullus », ayant entendu que Q. Marcius Rex... se rendait en Cilicie, ...].

374 IT3 Bembo (1525) affirme : « La qual guisa e maniera di dire, si come vaga e brieve e graziosa molto, fu da' buoni scrittori della mia lingua usata non meno che altra, e dal medesimo Boccaccio sopra tutti. » (*op. cit.*, 267) [Cette manière et façon de dire, comme raffinée, brève et gracieuse, fut utilisée par les bons écrivains de ma langue non moins que d'autres façons et par Boccace lui-même plus que les autres]. IT8 Dolce (1550 : 34v⁹) dira : « Il qual modo, come uago e leggiadro, si troua usitatissimo appresso i buoni Scrittori. » [Cette manière, comme raffinée et élégante, est très fréquente chez les bons écrivains].

375 Pour le traitement de ces trois questions dans les grammaires du Cinquecento, voir Poggiogalli (1999 : 197-201).

376 Voir Poggiogalli (1999 : 192-4).

377 Dionisotti dans son édition de Bembo (1960, p. 267, n. 2) signale la provenance des deux citations : *Décameron*, X, 4, 32 et *Décameron* II, 8, 22.

exemple	transformation proposée par Bembo
<p>I gentili uomini, <u>miratola e commendatola</u> molto, e al cavaliere affermando che cara la doveva avere, la cominciarono a riguardare. (nous soulignons)</p> <p>[Les gentilshommes, après l'avoir grandement honorée et louée, et avoir affirmé au chevalier qu'il devait l'avoir pour chère, se mirent à la regarder.*]</p>	<p>Avendola mirata e commendata</p> <p>[l'ayant honorée et louée]</p>
<p>E così detto, ad un'ora <u>messosi le mani ne' capelli</u>, e rabbuffatigli e stracciatigli tutti, e appresso nel petto stracciandosi i vestimenti, cominciò a gridar forte. (nous soulignons)</p> <p>[Et ayant ainsi dit, elle se porta à l'instant les mains aux cheveux, les brouillant et se les arrachant tous, et après avoir déchiré ses vêtements sur sa poitrine elle se mit à crier d'une voix forte⁶]</p>	<p>Messosi le mani ne' capelli</p> <p>[s'étant porté les mains aux cheveux]</p>

* Traduction de Reynard, dans l'édition de Boccace (1884 : 558).

** Traduction de Reynard, *op. cit.*, 119.

Les exemples ainsi que le procédé de transformation que Bembo leur fait subir sont importants du point de vue historique puisqu'ils sont repris dans la tradition ultérieure. Sous l'angle théorique, le passage de Bembo ne propose pas de développements importants. En effet, le grammairien ne renseigne pas sur le statut catégoriel de ce type de construction et, dans ses grands traits, la description des phénomènes de l'accord du participe – tant dans les constructions absolues que dans les temps composés – est fort confuse chez Bembo. Mais le matériau linguistique qu'il manipule pour illustrer le phénomène servira de façon décisive à la grammatisation du « participe absolu actif ». Ainsi, le texte suivant dans la série reflète une transmission de la présentation bembienne sous la plume de Lodovico Dolce (1550 : 34v^o), qui l'adopte sans modifications majeures puisqu'il reproduit les mêmes exemples accompagnés de l'explication par ajout de l'auxiliaire (IT. *messosi* → *havendosi messo*).

Cependant l'ouvrage le plus significatif de la réception de la grammaire de Bembo est dû aux commentaires de Lodovico Castelvetro (*Giunta fatta al ragionamento degli articoli et de verbi di Messer Pietro Bembo*, 1563/2004 : 311). Ce dernier utilise les formes composées V-ndo + V-to pour l'analyse des participes absolus à la manière de Bembo et de Dolce, mais elles affectent tous les types de verbes, puisqu'on l'utilise pour les verbes auxiliés par IT. *essere* (*uscito lui* ou *lui morto* deviennent IT. *essendo uscito lui* [lui étant sorti] et IT. *essendo lui morto* [lui étant mort] respectivement), ainsi que les verbes auxiliés par IT. *havere*, tant les transitifs que les intransitifs³⁷⁸, « perciöché agli uni et altri può mancare » (*ibid.*)

³⁷⁸ Pour désigner les intransitifs Castelvetro (*op. cit.*, 311) recourt à une périphrase : « verbi finiente in sé l'attione » [des verbes finissant l'action en eux-mêmes].

[puisqu'« le gérondif » peut manquer aux uns et aux autres]. Ces termes IT. *mancare* ainsi que le verbe IT. *celare* sont utilisés pour désigner l'absence de l'auxiliaire en V-ndo, c'est-à-dire pour indiquer que la forme n'est pas composée ; au contraire, l'auteur parle de IT. « gerondio manifesto » (*ibid*) [gérondif manifeste] pour signaler que la forme est complète.

Il subsiste certains exemples bembiens, lorsque le participe se construit avec un objet, que IT11 Castelvetro (1563) rejette en les attribuant à une mauvaise lecture ou même à une édition erronée des textes. Ainsi, pour les exemples IT. *miratola e commendatola*, le commentateur propose de reconstruire l'accord avec le nom (soit *miratala e commendatala*), qui dans ces citations est de mise puisque le participe doit toujours s'accorder avec les noms régis (*op. cit.*, 308)³⁷⁹.

Castelvetro constitue, par l'écriture de la *Giunta*, un maillon important dans la chaîne de réception et de transmission de la pensée de Bembo dans la tradition italienne. On notera en ce sens que IT' Claude Lancelot suit l'autorité de Castelvetro dans le traitement des faits de l'italien lorsqu'il écrit la *Nouvelle Methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue italienne* (1660). Ainsi, ayant traité les phénomènes de l'accord du participe (Lancelot 1660 : 89-91), le grammairien de Port-Royal regroupe à la fin du chapitre, sous le titre de « avertissement », des remarques sur les exemples d'absence d'accord consignés déjà par Bembo et commentés par Castelvetro (« l'auteur des additions à Bembo », *op. cit.*, 90). L'un des deux problèmes évoqués dans ces remarques est celui des constructions absolues, à l'égard duquel Lancelot prend parti pour l'explication bembienne et contre la critique de Castelvetro.

Et quant aux autres exemples de Bocace qu'on rapporte pour autoriser cette ancienne façon de parler, où parlant d'une femme il dit *miratola, commendatola, &c.* le même auteur prétend que les lieux sont corrompus, & qu'il faut lire *miratala, commendatola, &c.* Quoy qu'on pourroit aussi dire qu'en lisant *miratola*, on sous-entend le participe *hauendo*, l'ayant admiré, comme d'autres auteurs l'on remarqué. (Lancelot 1660 : 90-91)

Comme l'auteur de la *Nouvelle Méthode* l'indique, l'idée que l'on sous-entend IT. *havendo* apparaît dans d'autres textes de la tradition italienne. Deux auteurs importants en parlent dans leurs écrits : IT13 Girolamo Ruscelli (1581) et IT16 Benedetto Buommattei (1643). En effet, Ruscelli (p. 337) considère que ces participes invariables en -o sont mis à la place des formes composées, étendant le procédé explicatif, à l'instar de Castelvetro, aux participes qui prennent l'auxiliaire IT. *essere* [être], c'est-à-dire des intransitifs, de telle sorte que sont mis en parallèle des verbes tels que IT. *accostarsi* et IT. *dire* :

Exemple	transformation
Accostatosi à lei [s'«étant» approché d'elle]	→ Essendosi accostato à lei [s'«étant» approché d'elle]
dettolo il parer suo [lui «ayant» dit son avis]	→ hauendole detto [lui ayant dit son avis]

379 Voir d'autres réanalyses dans cette ligne chez Castelvetro (*op. cit.*, 312).

En conséquence, l'auteur propose expressément d'appliquer la transformation à tout verbe (« Et così si farà con ogn'altro uerbo », *ibid.*). Il nous semble que Ruscelli considère qu'il y a une équivalence entre IT. *detto* et IT. *avendo detto* plutôt qu'un remplacement de l'un par l'autre.

Toutefois le fait le plus intéressant est que l'auteur perçoit une sémantique de nature active dans des formes qui sont censées avoir le trait « passif » : « Vsa la nostra lingua questo Participio di uoce passiuu, & in costruttione così assoluta, in significazione Attiua [...] » (*ibid.*) [Notre langue se sert du participe de la voix passive dans une construction absolue avec une signification active]. Or cet extrait met en lumière, nous semble-t-il, la façon dont un procédé explicatif peut être à l'origine d'une amorce de théorisation plus élaborée. Ainsi, on observe au départ (*i.e.* chez Bembo) une tentative de faire rentrer dans un type connu une donnée étrange, quoique élégante et gracieuse, en reconstruisant en chemin inverse à une hypothétique ellipse ; à l'arrivée (chez Ruscelli), nous constatons un cas de recatégorisation des sous-classes participiales : les participes en *V-to* peuvent devenir actifs. Aussi, la donnée cruciale est-elle que Ruscelli est le premier à avoir posé l'idée que ces participes invariables sont actifs. Le chemin est ouvert vers une réorganisation de la sous-classe des participes en *V-to* ou « participe passif » dans la mesure où désormais l'on peut difficilement soutenir que ces participes ont une nature « passive » dans tous les emplois de la langue vernaculaire.

Buommattei : le *participio comune*

L'étape suivante dans le processus de grammatisation des formes absolues correspond à la catégorie du IT. *participio comune* [participe commun] de IT16 Buommattei (1643), une telle désignation servant à l'ensemble des formes en *V-to*, qui sont tantôt actives tantôt passives. La terminologie choisie par le grammairien pour classer l'ensemble des participes est fondée sur une tripartition de nature diathétique, à savoir participes *actifs*, *passifs* et *communs*. Les trois termes pourraient évoquer autant de désignations de classes de verbes dès lors que la grammaire latine connaît un *verbe commun*, un type de verbe qui, selon des critères diathétiques et syntaxiques, se distingue des autres, notamment des actifs et des passifs³⁸⁰. Or il n'existe aucun lien entre la classe des participes communs et le classement des verbes italiens opéré par Buommattei³⁸¹. En effet, pour Buommattei, il y a trois types de signification verbale : les verbes *actifs*, les verbes *passifs* et les verbes *neutres*. Le critère syntaxique pour les distinguer est la capacité de transformation des actifs à la voix passive et vice-versa³⁸². Il en résulte que la subdivision en trois éléments que le grammairien propose pour les participes n'est pas homogène avec celle du verbe :

³⁸⁰ Les verbes *communs* sont chez Donat les verbes qui « se terminent en *-r* et peuvent se construire avec un nominatif patient ou agent : *criminator te* et *criminator a te* (« je t'accuse » / « je suis accusé par toi ») » (Colombat 1999 : 266). Le texte latin est : « Communia sunt, quae *r* littera terminantur et in duas formas cadunt, patientis et agentis, ut *scrutor*, *criminator*: dicimus enim *scrutor te* et *scrutor in te*, *criminator te* et *criminator a te*. » (éd. Holtz, p. 635-7-636.5) » (in Colombat 1999 : 266). Chez Priscien, la signification *commune* est une des trois espèces des verbes en *-or* (« la commune qui sous une même terminaison signifie tant l'action que la passion » *ibid.*).

³⁸¹ *Trattato XII: Del Verbo*, chapitre VI : « Della significazione » (*op. cit.*, 283).

³⁸² Les actifs peuvent se transposer au passif et vice versa, ce qui ne saurait pas se produire chez les neutres. Les neutres se subdivisent en *neutres actifs* (la seule différence vis-à-vis des actifs étant leur inaptitude à la transformation) comme IT. *correre* [courir] et IT. *dormire* [dormir] ; et en *neutres passifs*, ceux qui sont proches sémantiquement des passifs, mais qui ne peuvent pas se transformer à l'actif (ce sont des verbes réflexifs qu'il donne en exemple : IT. *rasserinarsi* [se calmer], IT. *ratrinarsi* [s'attrister], IT. *riposarsi* [se reposer]).

« Son perciò i participij di tre sorte : *attivi, passivi e comuni* » (p. 373) [les participes sont de trois sortes : *actifs, passifs et communs*]. Le détail est comme il suit :

Tableau 5.7
Les classes de participe chez Buommattei

Classe de participe	Sémantique et périphrase illustrative
Les participes actifs comme <i>amante</i> [aimant, amant], <i>vegnente</i> [venant].	Ils signifient l'operazione [opération]. La valeur active est rendue visible par la périphrase en QU+V de la forme simple : <i>amante di lei</i> [amant d'elle] ou <i>quel che amava lei</i> [celui qui l'aimait].
Les participes passifs comme <i>amabile</i> [aimable], <i>commendabile</i> [recommandable], <i>reverendo</i> [honorable], <i>stupendo</i> [superbe].	Ils signifient la passione [passion]. La transformation analytique permet également de déceler leur valeur passive : Dans <i>amabil donna</i> , <i>venerabil nome</i> , <i>reverenda autorità</i> [aimable femme, vénérable nom, honorable autorité] le participe peut se traduire par : <i>degno d'esser amato</i> , <i>venerato</i> , <i>riverito</i> [digne d'être aimé, vénéré, honoré].
Les participes communs tels que <i>amato</i> , <i>trovato</i> , <i>veduto</i> , <i>sentito</i> .	Ils peuvent être passifs ou actifs.

On ne s'étonnera pas de trouver des formes telles que IT. *amabile* ou IT. *reverendo* que l'on hésiterait, à juste titre, à catégoriser comme des adjectifs. En effet, les participes chez Buommattei peuvent fonctionner comme des adjectifs ou avoir la valeur verbale caractéristique du participe. Par ailleurs, d'autres grammairiens italiens incluent ces formes dans la classe des participes, comme l'on peut observer dans notre tableau synthétique (annexe 3).

En ce qui concerne le participe *commun*, les formes sont celles du participe passé en V-to du type IT. *amato* ; il n'y a pas de coïncidence de formes avec les actifs (IT. *amante*) ni avec les passifs (IT. *amabile*, *reverendo*). Il s'impose d'étudier en détail dans quels contextes syntaxiques le type IT. *amato* peut fonctionner comme actif ou au contraire comme passif. Il s'agit d'occurrences de constructions absolues du participe. Dans le tableau suivant mettons en regard les exemples et les transformations que l'auteur propose dans le but de dégager la valeur précise dans chaque phrase :

Tableau 5.8

Exemples et transformations des participes communs chez Buommattei

type de participe commun	Exemple	transformation
actif	E trovato un paio de forficette delle quali per avventura v'erano alcun paio per la stalla.* [Et ayant trouvé des ciseaux dont, par aventure, il y avait une paire dans l'étable**]	→ Avendo egli trovat'un paio di forficette [(Lui) ayant trouvé une paire de ciseaux]
passif	Gian di Procida, trovato con una giovane*** [Jean de Procida, trouvé avec une jeune]	→ Gianni, essendo trovato da altri <con una giovane> [Jean, étant trouvé par d'autres avec une jeune]

* Boccace, *Décameron*, Journée III, nouvelle 2.

** Nous avons modifié la traduction de Raynard (Boccace 1884 : 160) : « et ayant cherché des ciseaux dont, par aventure, il y avait une paire dans la salle pour le service des cheveaux ».

*** Boccace, *Décameron*, Journée V, nouvelle VI.

La diathèse active ou passive se manifeste dans les exemples par l'explicitation de l'auxiliaire (*avere* ou *essere*), selon un procédé utilisé déjà par IT₃ Bembo (1525), IT₈ Dolce (1550) et IT₁₃ Ruscelli (1581), et qui s'étend ici au participe passif. Mais Buommattei complète les paraphrases en insérant des éléments avec des rôles syntaxiques qui désambiguïsent la fonction des mots : dans le premier exemple, il s'agit de l'introduction d'un pronom sujet IT. *egli* [il] qui révèle que IT. *un paio* est un complément direct ; dans le second exemple, la passivité nous est montrée par l'introduction d'un complément d'agent « da altri » qui permet d'assigner le rôle de sujet au nom auquel se rapporte le participe (*Gian* ou *Gianni*).

Afin de renforcer la catégorisation, Buommattei forge³⁸³ deux exemples supplémentaires opposant pour un même signifiant en *V-to* les valeurs d'actif et de passif : IT. *Veduto di non poter fare / Veduto da altrui* (p. 373) [voyant qu'il ne pouvait pas faire / vu par d'autres] ; *sentito il rumore / sentito mentre andava* (*ibid.*) [ayant entendu la rumeur / entendu alors qu'il marchait].

Il faut souligner que le passage que nous étudions ici constitue le seul endroit où l'auteur introduit une classification de l'ensemble des participes italiens. Cela signifie que ce type de propositions revêt une importance considérable pour le grammairien florentin. Faut-il comprendre que cette classification a une extension plus importante que la seule proposition participiale absolue, autrement dit que le participe en *V-to* est tantôt actif tantôt passif aussi dans d'autres emplois ? Si l'on regarde ce qui se passe dans d'autres traditions romanes, on observe que le participe des temps composés est catégorisé comme actif chez certains auteurs – c'est un sujet auquel notre étude accordera une place majeure – et l'on peut sans hésitation affirmer que la thèse d'un participe actif avec IT. *avere* dans les temps composés ne serait pas contraire au raisonnement syntaxique

³⁸³ Colombo signale dans son édition de Buommattei (2007 : 373, n. 961) que ces exemples ne sont pas attestés dans le corpus de contrôle, c'est-à-dire dans les œuvres littéraires où le grammairien a puisé ses citations.

et sémantique sous-jacent à la manipulation des exemples des constructions absolues. Toutefois cette sorte de catégorisation ne se produit pas dans la tradition italienne et Buommattei ne fait à aucun moment des observations dans ce sens. En effet, ailleurs Buommattei utilise invariablement le terme simple *IT. participio* pour désigner la forme verbale de l'auxilié.

Que l'on puisse appliquer l'étiquette terminologique de *IT. participio comune* à l'ensemble de formes en *V-to* ou qu'il faille la circonscrire aux seuls participes absolus, il s'impose de constater aussitôt que cette catégorisation rompt avec la tradition. Il n'est plus question de *participe passé* ni de *participe passif*, des expressions bâties sur les deux axes, le temps et la signification, qui permettent de classer les formes participiales à partir de propriétés verbales. Cela signifie que les deux propriétés verbales du participe sont mises à mal. D'un côté, on répète dans la tradition italienne que la valeur temporelle du participe n'apparaît que dans son association à un verbe recteur, une idée à laquelle Buommattei souscrit, comme nous avons signalé plus haut. D'un autre côté, l'accident de la signification n'instaure pas davantage une division du type *-nte* actif / *-to* passif.

La catégorie *IT. participio comune* a l'avantage de décrire le fonctionnement du participe dans la langue vernaculaire, puisque c'est la description de celle-ci qui a dû inévitablement inspirer le terme ainsi forgé. On rapprochera plus tard ce chapitre particulier de la grammaire italienne lorsqu'on abordera la catégorisation des formes participiales en *V-é* du français chez FR12 Maupas (1607) et chez FR14 Irson (1656), qui emploient l'étiquette *FR. participe comun* pour les mêmes raisons que Buommattei, c'est-à-dire que les mêmes participes sont susceptibles de fonctionner soit comme actifs (par exemple dans *j'ai aimé*) soit comme passifs (dans *je suis aimé*). Nous remettons l'étude de cette nouvelle sous-classe grammaticale au chapitre où l'on s'intéressera à la catégorisation du participe des temps composés.

Mambelli : la systématisation du modèle bembien

IT19 Mambelli (1685) ne mobilise pas une terminologie d'ordre diathétique pour expliquer le comportement morphologique du participe en *V-to* dans les constructions absolues, mais il emploie cependant des critères syntaxiques et sémantiques qui s'y rapportent.

L'auteur part du principe bembien que dans les constructions absolues il y a omission d'un *IT. gerundio* [gérondif], c'est-à-dire une forme en *V-ndo*, devant le participe invariable. Toutefois, Mambelli étend cette conception du participe absolu à toutes les occurrences, de telle sorte qu'il considère qu'il y a omission de *IT. hauendo* [ayant] devant le *IT. « Participio di transitivo »* [participe d'un verbe transitif], qu'il y ait accord du participe ou pas – sur ce point il va plus loin que ses prédécesseurs – et que l'on doit postuler de même la suppression de *IT. essendo* [étant] devant le *IT. « Participio d'Intransitivo »* [participe d'un verbe intransitif] (p. 576)³⁸⁴.

Ainsi, dans les participes auxiliés par *IT. avere*, où le participe exhibe un accord avec le substantif, l'auteur propose des périphrases avec la forme composée. Soit un exemple tel que (A) devient (B) :

³⁸⁴ La distribution des emplois des deux gérondifs *IT. hauendo* et *IT. essendo* correspond à celle des verbes auxiliaires *IT. havere* et *IT. essere*, dont l'auteur a parlé aux chapitres XXIV et XXV.

(A) exemple	(B) transformation
E <u>posta la Testa</u> sopra vno origliere, [...] (p. 586) [La tête posée sur un oreiller...]	Hauendogli Poste la testa sopra vn'origliere (p. 587) [Lui ayant mis la tête sur un oreiller]

On remarquera que dans la phrase résultant de la transformation le participe conserve l'accord avec l'objet, un phénomène tout à fait usuel dans les participes composés de l'italien, ce qui facilite l'ajout de la forme *IT. avendo*.

Dans les *Osservazioni della lingua italiana* on consacre un long extrait (p. 585-590) à expliquer la manière d'accorder le participe « a cui si cela il Gerundio » (p. 585) [auquel on masque le gérondif]. L'exposé s'appuie sur un binôme de concepts, dont on peut dater l'émergence chez *IT*¹¹ Castelvetro (1564) : le *IT. hauente* [l'ayant] et le *IT. hauuto* [litt. l'eu, la chose que l'on a], qui correspondent dans le discours de Mambelli au sujet et à l'objet respectivement. Le composant sémantique que comportent ces mots paraît s'être effacé dans l'emploi que le grammairien en fait³⁸⁵.

En ce qui concerne le participe associé à *IT. essendo* [étant], l'accord est de mise avec le *IT. havente* (p. 589), terme que l'on doit interpréter comme le « sujet ».

Cependant lorsque le participe dérive d'un verbe auxiliaire par *IT. hauere* [avoir], on nous propose de considérer que l'accord peut s'effectuer : a) avec l'objet (ou *IT. hauuto*), b) avec le sujet (*IT. hauente*), ou c) avec ni l'un ni l'autre. L'accord avec l'objet dans (a) correspond à une configuration similaire à celle des constructions absolues françaises (par exemple « une fois la tâche finie ») ; alors que dans les cas de non accord de (c) l'on décrit la construction typiquement italienne d'un participe à une forme invariable en *V-to*. En revanche, dans les cas d'accord avec le sujet (b), ce dernier est représenté dans tous les exemples par un nom ou pronom masculin singulier, ce qui implique que le participe se met à la forme de masculin singulier. Cela est déjà décrit dans les mêmes termes pour les temps composés avec *IT. avere*. Par exemple, il y a accord avec le sujet dans : « *Iddio [...] gli occhi m'Hà Aperto dell'Intellecto* » (p. 551) [Dieu... m'a ouvert les yeux de l'intellect].

S'agissant du dernier cas de figure, on doit signaler qu'il n'est pas inusuel, dans les grammaires italiennes de la Renaissance, de faire un cas à part de l'accord pour le sujet masculin singulier. Cela veut dire que les grammairiens italiens préfèrent parler d'accord dès lors qu'il y a un élément de la phrase auquel le participe peut se raccrocher. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect de l'explication des procédés d'accord dans certaines grammaires transalpines, lesquelles systématisent le critère de l'accord avec le sujet ou avec l'objet aux temps composés avec *IT. essere* et avec *IT. avere*, réduisant la possibilité d'une forme non marquée de participe aux exemples dans lesquels un accord est impossible avec les deux actants du verbe considérés.

Ainsi, les trois types d'accord du participe absolu sont les mêmes que dans tout verbe italien à un temps composé de la voix active. Or les verbes qui se conjuguent avec *IT. avere* sont de nature transitive et active : « il Participio Preterito di significazione

³⁸⁵ Poggiogalli inclut dans son glossaire (1999 : 308-9) les entrées *IT. « avente »* (ou *havente*) et *IT. « avuto »* (aussi *IT. havuto* ou bien *IT. cosa havuta*), dont les premières occurrences se trouvent chez Castelvetro (1563 : 52r^o-v^o). Poggiogalli définit *avente* comme le sujet du prédicat d'un verbe conjugué avec *IT. avere*, tandis que *IT. avente* signifie l'objet de ce même type de prédicat.

attiuu de' Verbi trasitiui [sic] si prende il Verbo Hauere sempremai seco » (p. 235) [le participe prétérit de signification active des verbes transitifs prend toujours avec lui le verbe IT. *havere*]. En ce sens, il nous intéresse de mettre en avant que la construction absolue (d'un participe transitif) n'est jamais analysée comme passive par Mambelli. Bien au contraire, le participe dans cette configuration syntaxique sous-entend toujours l'existence d'un auxiliaire IT. *avere* omis, ainsi que d'un objet et d'un sujet. En d'autres termes, généralisant la proposition d'un gérondif qui fait partie, dans une structure « cachée », d'une construction active et transitive, Mambelli ramène au même modèle tous les participes absolus alors qu'à l'origine la forme composée (V-ndo + V-to) n'était postulée que pour les formes de V-to invariables.

Réception du participe commun au XVIII^e siècle

Les œuvres du XVIII^e siècle de notre corpus révèlent un traitement inégal du problème des constructions absolues. Le procédé de reconstruction du participe en V-to en tant que forme composée est repris sans plus d'explications chez IT20 Benedetto Rogacci (1720 : 151), qui recommande pourtant l'accord dans tous les cas de participe absolu.

Quant à la réception du *Della lingua toscana* de IT16 Buommattei (1643), il faut signaler que la catégorisation en trois classes (participes actifs, passifs et communs) est reprise par IT23 Salvatore Corticelli (1745 : 144-5), qui suit le grammairien du XVII^e siècle sans des développements théoriques plus approfondis et avec des exemples très proches de ceux du prédécesseur.

Le modèle de classification de Buommattei est au contraire l'objet de la critique de IT26 Ildelfonso Valdastrì (1783), pour qui le participe en V-to est toujours passif. L'auteur refuse donc la catégorisation en tant que *participe comun* s'appuyant sur deux arguments (1783 : 333 n.1). Le premier est que le participe en V-to ne peut être que passif puisqu'il s'accorde toujours avec les noms sur lesquels s'accomplit l'action. Les exemples montrent des temps composés où le participe est accordé avec l'objet comme IT. « *Egli ha perduta una gemma* » (*ibid.*) [Il a perdu une gemme]. Nous rappellerons ici l'hypothèse que nous avons formulée plus haut que le *participe comun* pourrait s'appliquer également aux temps composés. Si l'idée n'était pas explicite dans la présentation de Buommattei, la lecture faite par Valdastrì actualise cette extension en puissance d'une telle catégorisation.

Le second argument consiste à signaler que Buommattei a mal interprété la phrase de Boccace censée illustrer le caractère actif du participe. L'exemple en question est IT. *trovato un pajo di forfichette* (sic), dans lequel, toujours selon Valdastrì, le participe n'exprime aucune action et s'accorde normalement avec le nom IT. *pajo*.

Force est d'admettre avec Valdastrì que les exemples où le nom qui suit le participe est un nom masculin singulier se laissent certes interpréter comme une construction passive. Cependant il n'en reste pas moins vrai que les participes absolus invariables pouvaient avoir un complément direct dans la langue médiévale du type IT. *veduto la bellezza*. Si Valdastrì n'en parle pas, il faut rappeler aussi que la langue moderne a réduit les possibilités des configurations morpho-syntaxiques qui admettent le participe invariable (voir chapitre 3). En effet, on pourrait penser que le participe en V-to non accordé avec un objet direct n'appartient plus à la norme moderne. En ce sens, les auteurs du XVIII^e siècle ne prônent pas l'invariabilité. Même les exemples d'un auteur comme Corticelli, qui reprend l'idée que le participe est IT. *comune*, ne montre tout au plus que des exemples de participe actif où l'objet est au masculin singulier, soit « *Egli, trovato un cavallo, andossene* ;

o : *sentito il romore, s'affacciò* » (*op. cit.*, 144) [ayant trouvé un cheval, il s'en alla ; ayant entendu la rumeur, il se montra] où le seul obstacle à une interprétation passive (soit, « un cheval trouvé », « la rumeur entendue ») est la proximité d'un pronom sujet (IT. *egli* [il]) avec lequel le sujet du participe doit être co-référentiel. Quant à IT20 Rogacci (1720 : 151), le passage concerné conseille l'accord mais consigne maints exemples de non-accord tirés de Daniello Bartoli (1655), auteur d'un ouvrage contenant des observations sur la langue (proche donc du genre des *remarques* dans la tradition française) : *Il torto e il diritto del non si puo dato in giudicio sopra molte regole della lingua italiana*. La série de dix exemples avec participes à la forme non-marquée en -o suivis d'un complément direct que cite Rogacci sont d'ordre à nous persuader que l'invariabilité du participe est possible³⁸⁶. Le renvoi à un recueil des remarques sur la langue (paru soixante-cinq ans plus tôt) devrait nous alerter sur l'ambiguïté de la position de Rogacci. Il faut en effet s'interroger sur la nature de ces exemples. Il semble n'admettre l'invariabilité qu'en raison des nombreuses citations qui le montrent, mais ce n'est pas pour autant l'usage qu'il conseille. Il en résulte que l'histoire de la constitution d'une norme pour le participe invariable, qui, on doit insister sur ce point, connaît d'importantes restrictions syntaxiques dans la langue moderne, nécessiterait la consultation d'autres textes ayant contribué à l'élaboration de ladite norme ainsi qu'une série textuelle dépassant largement les limites chronologiques que nous nous sommes fixées.

5.8.4.2.3 Synthèse

Dans cette partie nous nous sommes intéressé à l'étude de l'utilisation des étiquettes diathétique, en l'occurrence la désignation *actif* comme outil théorique permettant d'expliquer des faits de langue italiens.

Deux questions ont retenu notre attention. La première est la description des formes en *V-to* dont la sémantique semble s'éloigner du prototype de la passivité. Les mots concernés semblent se rapprocher de la catégorie des adjectifs. Il s'agit d'une classe que l'on trouve dans l'ensemble de l'espace linguistique roman et partant dans les grammaires des quatre traditions que nous parcourons dans cette étude. Dans la tradition italienne, il n'y a que deux auteurs qui abordent cette problématique (Giambullari et Ruscelli). L'approche des deux auteurs consiste à associer la valeur de certaines formes en *V-to* à celle des formes en *V-nte*. En outre, l'étude des exemples fait ressortir un emploi de la périphrase en *QU+v* semblable à celui que l'on observe dans les traditions espagnole et portugaise examinées plus haut.

La seconde question que nous avons abordée est le traitement des constructions participiales absolues. L'objectif visé a été de montrer la façon dont l'explication par un changement de diathèse du participe en *V-to* sert à traiter un phénomène linguistique propre à l'italien, les participes absolus invariables, c'est-à-dire sans accord avec un nom patient ou agent vers lequel s'oriente le participe. Pour ce faire, il était nécessaire de dessiner une série plus riche que le groupe restreint des auteurs qui considère que ce participe est actif. Il y a au départ le texte de Bembo (1525), qui fixe les bases sur lesquelles se construit le bâtiment explicatif dans les deux siècles qui suivent : la supposition qu'une

³⁸⁶ « Avvegnache i molti esempi in contrario persuadano, potersi usare ancor essi in maniera assoluta e indeclinabile. » (Rogacci 1720 : 151). [Néanmoins les nombreux exemples qui vont dans le sens contraire démontrent qu'ils peuvent être employés également dans une manière absolue et indéclinable].

forme simples telle que IT. *mirato(la)* est mise à la place de la forme composée IT. *avendola mirato* [l'ayant admirée]. Les développements les plus remarquables de la réception de IT3 Bembo (1525) et des auteurs qui s'y réfèrent se trouvent au XVII^e siècle chez IT16 Buommattei (1643) et chez IT19 Mambelli (1685). Le premier crée une division tripartite des participes dans laquelle le participe en *V-to* constituent la classe du IT. *participio comune*, en vertu de son attitude à fonctionner tantôt comme actif tantôt comme passif. Cette catégorisation est fondée, si l'on se tient aux exemples allégués par le grammairien, sur le comportement des participes absolus, dont les actifs sont invariables. Le dernier intègre la proposition bembienne de voir dans les participes absolus un « gérondif caché », la généralisant à l'ensemble des constructions absolues (avec accord ou pas) s'appuyant sur des critères syntaxiques explicites. Mambelli suit en cela deux auteurs précédents (IT11 Castelvetro 1563, IT13 Ruscelli 1581), qui ont chacun étendu le procédé analytique à des constructions absolues de plus en plus diversifiées.

L'étude du XVIII^e siècle, au regard des textes de notre corpus de référence, montre que les approches du problème se situent principalement dans la réception de la catégorisation de Buommattei.

Deux éléments de ce parcours par le traitement des constructions absolues nous donneront de la matière pour une comparaison avec des objets présents dans d'autres traditions.

En effet, la problématique suscitée dans la tradition italienne par les formes de participe absolu provient du caractère singulier de son invariabilité dans certaines constructions attestées dans les œuvres littéraires. En conséquence, ce sont les phénomènes de l'accord (ou de son absence) qui se trouvent à la base d'une réflexion sur le comportement syntaxique des formes. Cette réflexion conduit certains auteurs à une catégorisation nouvelle pour ces participes, si bien qu'elles sont considérées comme des participes actifs et non plus comme des participes passifs. Nous découvrons ici une démarche semblable à celle qui conduit à l'exploration de la syntaxe et la sémantique du participe des temps composés dans les traditions espagnole, française et portugaise. En effet, l'intérêt pour expliquer l'accord du participe ou son absence cristallise dans la recatégorisation des participes des temps composés dans une série conséquente de grammaires depuis la Renaissance.

En outre, dans un cas précis l'étude comparatiste de la tradition française et de la tradition italienne semble tout à fait suggestive. En effet, l'émergence d'une catégorie d'un *participio comun* chez Maupas, ensuite chez Irson dans la tradition française, est à même de permettre une mise en parallèle avec le IT. *participio comune* de Buommattei dans la mesure où des deux côtés des Alpes l'étiquette se justifie par l'ambivalence diathétique des formes de participe passé.

5.6.4.3 Les participes en V-é actifs dans les grammaires du français

La tradition des grammaires françaises offre peu de textes s'occupant du problème des formes en *V-é* qui ont une signification active. Nous avons tenté de délimiter – cela est valable pour toutes les traditions romanes étudiées – le traitement de cette question en écartant les réflexions des grammairiens qui touchent directement le problème des

participes des temps composés. En ce qui concerne les grammaires françaises, nous n'avons atteint ce but qu'imparfaitement, car la problématique apparaît liée, d'une façon ou d'une autre, à celle des participes qui choisissent l'auxiliaire *IT. être* dans les temps composés. Les trois auteurs chez qui la question a été repérée sont FR4 Meigret (1550), FR8 Ramus (1562) et FR23 Restaut (1730).

Pour FR4 Louis Meigret (1550), il y a un type de participe en *V-é* qui n'a pas la signification passive, à savoir les participes des verbes nommés *neutres* dans la tradition latine, c'est-à-dire qui ne sont ni actifs ni passifs. Il s'agit des participes comme FR. *venu, allé, mort* (1550/1980 : 100), auxiliés par FR. *être* et qui n'entrent pas dans la formation de la voix passive. La base de la catégorisation est leur emploi dans les temps composés, ce qui tombe hors de l'objet que nous nous sommes proposé d'étudier ici. Cependant il est intéressant de comparer cette catégorisation avec le traitement des participes FR. *considéré* et FR. *avisé*, dont la signification active ne relève que d'une « manière de parler » :

Outre lesquelles façons de dire, nous avons encore d'autres manières de parler esuelles le participe passif sonne en actif : comme *l'home bien considéré, bien avisé* qui signifie autant que *l'home qi considere bien* ou *qi bien avize* : combien que véritablement ces participes-là ne le peuvent faire s'ils ont leur gouvernement : car si nous disons *l'home bien considéré de tout le monde : l'home bien avisé d s aotres*, nous trouverons qu'ils reprennent leur signification passive : comme qui dirait *l'home qe tout le monde considere* : ou *sur leqel l s aotres ont leur regart*. (Meigret 1550/1980 : 100)

On remarquera l'emploi de la périphrase en *QU+V* comme procédure d'explicitation de la valeur diathétique. En effet, comme nous avons vu dans les parties consacrées aux autres traditions, ce genre de transformation constitue dans le discours grammatical un moyen bien établi pour rendre visibles différentes propriétés sémantiques et syntaxiques.

La singularité du texte de Meigret par rapport à ce que l'on observe dans les autres traditions grammaticographiques romanes réside dans la prise en compte du critère du FR. « gouvernement », un terme synonyme de FR. « régime ». Il désigne le type de complémentation requise par un verbe et partant du participe. Or le « gouvernement » propre au verbe n'est pas opératif pour ces formes « actives ». Le fait constitue une restriction d'ordre syntaxique à la considération des formes comme participes actifs et, en dernier terme, comme participes tout simplement. En effet, s'agissant de la distinction entre les noms et les participes, le grammairien met en avant le critère du régime : « Les participes aussi prennent lors nature de nom, qu'ils ne gouvernent point de la sorte que fait leur verbe » (Meigret 1550/1980 : 1009). Si l'on porte le critère du régime verbal à ses conséquences au niveau de la catégorisation, on devra admettre que FR. *considéré* et FR. *avisé* ne sont plus des participes lorsqu'ils ont une sémantique soi-disant active. Les remarques du grammairien ne contiennent pas expressément cette recatégorisation, même si elles nous indiquent les moyens pour la vérifier.

Douze ans plus tard, la grammaire française de FR8 Ramus reprend les deux groupes (et les exemples) relevés par Meigret³⁸⁷, réduisant au minimum la présentation de ce dernier : « Celçę' partisipęs activz son' dę terminezon pasivę, comę ale, vęnu, mort, aleę, vęnuę, mortę. Celçęs pasifz sonę en actif, comę omę bien considere e avize, ci

387 Le passage en question disparaît dans la réfonte à laquelle Ramus soumet son ouvrage en 1572.

considerer e avizé bien.³⁸⁸ » (Ramus 1562 : 55). Il en persiste néanmoins l'essentiel relatif à la catégorisation, puisque, si notre interprétation est correcte, les mots FR. *allé(e)* ou FR. *venu(e)* sont, pour le grammairien, des participes actifs malgré leur forme, tandis que les mots FR. *considéré(e)* et FR. *avisé(e)* n'ont une sémantique active que dans certains emplois.

Les idées sur les participes FR. *allé, venu, mort, etc.* vont, chez FR23 Pierre Restaut (1730), dans la même ligne que la catégorisation pointée par Meigret presque deux siècles plus tôt, c'est-à-dire que ce sont des participes actifs *per se*, mais le grammairien du XVIII^e siècle ne se limite pas à les catégoriser ainsi dans les temps composés mais aussi en tant qu'adjectifs. Leur sémantique diathétique (active) et temporelle (temps passé) est intrinsèque dans les participes des verbes dits « neutres » (p. 357), à la différence de celle des verbes conjugués avec FR. *avoir*, qui elle est indéterminée et ne se construit que dans leur association avec l'auxiliaire. La sémantique des participes conjugués avec FR. *être* se situe donc sur le plan catégoriel ; elle a des retombées sur l'analyse de ces participes dans leurs emplois comme « adjectifs » (*i.e.* en position adnominale) et « attributs », c'est-à-dire ce que nous pourrions qualifier comme les rôles syntaxiques prototypiques de l'adjectif :

[...] & c'est ce qui fait qu'ils présentent d'eux-mêmes & sans le secours de l'auxiliaire, une idée déterminée, & qu'ils peuvent être joints à un nom comme adjectifs ou comme attributs. Ainsi *venu, monté, descendu, tombé, &c.* veulent dire, quelqu'un qui a fait l'action de venir, de *monter*, de *descendre*, & à qui il est arrivé de *tomber*, puisqu'on peut dire, *un homme venu de loin : un couvreur monté sur le toit : un ange descendu du ciel : un enfant tombé dans la rivière*. Et ces participes conservent la même signification indépendamment du verbe *être*, dans les temps composés *je suis venu ; je suis monté, je suis descendu, je suis tombé, &c.* (Restaut [1730] 1758 : 357-8)

La description des participes en V-é des verbes « neutres » nous semble séduisante dans la mesure où Restaut propose un traitement unitaire pour toute la sous-classe. En effet, cette façon de procéder permet de caractériser conjointement les formes employées avec les temps composés et celles fonctionnant dans d'autres combinatoires syntaxiques. Il n'y a pas d'hiatus entre les diverses occurrences de ces participes, à la différence de ce qui arrive aux verbes actifs auxiliés par *avoir*, dont les participes peuvent fonctionner passivement comme adjectifs ou dans la formation de la voix passive (*op. cit.*, p. 356-8). Dans son traitement de ce sous-ensemble, le grammairien se montre très attentif à la justesse des désignations des participes fondées sur la diathèse, car il utilise les étiquettes terminologiques « actif »/« passif » pour classer les participes, mais il problématise l'adéquation de la désignation : ni tous les « participes actifs » sont actifs ni tous les « participes passifs » sont passifs ; il est conscient qu'il y a, à la base de cette façon de procéder, un critère plutôt formel permettant l'identification commode des classes.

En guise de conclusion, on peut affirmer que l'intérêt des grammairiens du français pour les participes en V-é actifs est subsidiaire des problèmes de catégorisation des formes des auxiliés verbaux homonymes. Cette dernière problématique dépasse les limites imposées à ce chapitre. Mais il faudra souligner comme une spécificité de la série de textes français le rapprochement entre divers types de « participes actifs » en V-é. Chez Meigret et Ramus on rapproche les formes qui servent à former les temps composés en association avec FR. *être* (comme FR. *je suis allé*) des participes dans d'autres emplois (FR. *un*

³⁸⁸ Soit en orthographe contemporaine : « Quelques participes actifs sont de terminaison passive, comme *allé, venu, mort, allée, venue, morte*. Quelques passifs sonnent en actif, comme *homme bien considéré et avisé, qui considère et avise bien* ».

homme avisé). Chez Restaut, le rapprochement se fait entre le même participe des temps composés (FR. *je suis venu*) et son emploi comme adjectif (FR. *un homme venu de loin*).

Notons par ailleurs un point intéressant concernant une ressemblance avec les autres séries romanes au niveau procédural : on vérifie également dans la tradition française la périphrase en QU+V pour montrer la valeur diathétique des formes.

5.6.4.4 Analyse de comparaison et synthèse

Les participes en FR. *V-é*, en ES. *V-do*, en PT. *V-do* et en IT. *V-to* se voient assigner dans nombre de grammaires l'étiquette de « participes passifs ». C'est pour ainsi dire leur catégorisation de base majoritaire, tout comme leur considération comme « participes passés ». Cependant dans la dernière partie de l'étude sur la « signification » ou contenu diathétique nous nous sommes attelé à analyser les textes qui envisagent la possibilité théorique que lesdits participes puissent être « actifs ». En effet, nous savons que certains participes ne présentent pas les caractéristiques morpho-syntaxiques et sémantiques du trait « passif ». La réponse dans les grammaires à ce phénomène consiste à attribuer à de telles formes le trait antinomique « actif ». Cela constitue une recatégorisation de certaines formes ; elle se manifeste dans toutes les traditions.

Or l'hétérogénéité des données trouvées dans les séries textuelles classées par langue-objet nous pousse à affiner la méthodologie historique utilisée pour les aborder.

Il a été question jusqu'à présent de la description de chacune des traditions, l'analyse portant une attention toute particulière aux modalités que prend la recatégorisation en « participes actifs » dans les différentes séries, ainsi qu'aux objets qu'une telle recatégorisation sert à expliquer. On a pu constater que les objets des quatre séries ne sont que partiellement superposables et la place qu'ils occupent dans la description générale de la classe est somme toute variable.

Si l'on regarde les séries sur l'axe temporel, on voit que le phénomène de recatégorisation est présent depuis la Renaissance, puis que des tendances inégales se dessinent dans chaque pays. Les grammaires espagnoles et portugaises connaissent un gain d'intérêt pour la problématique dans le dernier tiers du XVIII^e siècle pour des raisons propres à la dynamique interne de ces traditions, certainement la (re)découverte de l'œuvre de Nebrija dans ce siècle ainsi que l'autorité de la Real Academia. Rien de comparable à cette augmentation de la fréquence dans les grammaires ne se produit dans les autres traditions.

En ce qui concerne la densité des séries, les données sont également variables. Certes le problème des constructions absolues de l'italien fait l'objet d'un traitement dans dix grammaires, mais si l'on laisse de côté cette question trop spécifique, le nombre de grammairiens qui traitent le problème général des participes en *V-é* actifs ne constituent pas pour chaque tradition des séquences toujours abondantes : neuf auteurs pour l'espagnol, cinq pour le portugais, deux pour l'italien, trois pour le français. Prises séparément, ces traditions ne fournissent pas un matériau excessivement riche mais l'ensemble, dix-sept textes, est suffisamment représentatif de la façon dont la catégorie de la « signification » est mobilisée pour décrire des données de l'espace roman.

Ainsi, on découvre dans les quatre séries textuelles l'émergence d'un problème partagé : certains participes qui devraient, par leur type formel, exhiber des propriétés de passivité ne le font pas et, par conséquent, ils doivent être considérés comme actifs.

Cette démarche théorique n'est possible que parce que dans les quatre traditions la grammatisation prend comme source le modèle grammatical latin, qui véhicule les concepts de « signification », « passif » et « actif ». Le transfert d'un modèle vers la grammatisation des langues vernaculaires se révèle ostensiblement dans le procédé de réanalyse du participe par la proposition en QU+v. Assurément le dispositif de vérification de la valeur active des participes au moyen de cette périphrase traduit bien le partage du même type de manipulation grammaticale des objets à analyser. En effet, le procédé est disponible et se retrouve réinvesti du pouvoir de montrer l'orientation diathétique des participes dans quinze textes, toutes les traditions confondues.

Toutefois, des différences persistent dans le traitement. Ainsi, la spécificité de la tradition espagnole et de la tradition portugaise est fondamentalement liée au fait que les grammairiens sont attachés à recueillir un nombre important d'unités lexicales possédant la propriété d'être actives. On constate effectivement le développement du format de la liste comme dispositif caractéristique dans les traditions ibériques. Cette particularité des séries espagnole et portugaise se prête à une méthode historiographique adéquate à l'étude de la grammatisation des unités. La méthode nous a donné de surcroît l'occasion de mener une confrontation assez poussée des deux séries dont les ressemblances sont saillantes : la chronologie, le format employé, le discours explicatif et aussi, dans une certaine mesure, les unités grammatisées. Il s'est avéré pertinent de procéder à comparer les séries par paliers en établissant une première synthèse des résultats des traditions espagnole et portugaise avant de les mettre en parallèle avec les données italiennes et françaises.

Par ailleurs, l'accélération de la fréquence à laquelle la question est traitée dans l'espace grammaticographique ibéro-roman nous permet sans doute d'identifier l'élaboration d'un « fait » linguistique reconnaissable tant dans le type de présentation que dans les unités affectées par le fait. En ce sens, seule une étude sur une série textuelle plus étendue permettrait d'évaluer la place qu'occupe cette problématique dans les traditions concernées.

Les traditions italienne et française ne sont pas représentées de manière consistante puisque seuls deux et trois textes respectivement évoquent le problème étudié. Toutefois, c'est la mise en série de tous ces textes qui nous permet de voir ce que la grammatisation de ces langues durant trois siècles produit en termes d'analyse d'un ensemble de formes. On peut mettre sur le compte des grammairiens quelques observations intéressantes, aussi dispersées soient-elles. Il s'agit de remarques qui pourraient aider à classer les formes, par exemple des participes inaccusatifs, des participes qui témoignent d'une conversion en adjectifs. On trouve aussi des remarques d'ordre syntaxique liées au problème de la transitivité.

On décèle dans la tradition française l'idée que les participes des verbes auxiliés par *être* ne sont pas passifs. FR23 Restaut (1730), nous l'avons vu plus haut, met en parallèle le caractère actif dans les emplois pour former les temps composés et dans leur emploi comme « adjectifs » (FR. *un homme venu de loin*). Le repérage de cette spécificité du sous-ensemble de participes conjugués avec *être*, que nous qualifions d'inaccusatifs, est facilité par le choix de l'auxiliaire. Par exemple, FR4 Meigret (1550) et FR8 Ramus (1562, 1572) au XVI^e siècle ont rapproché ces participes d'autres participes de signification active (FR. *un homme considéré*) et Meigret distingue en outre les deux types de « participes actifs », le type *allé* et le type *considéré*. En ce sens, les grammairiens de l'espagnol et

du portugais incluent quelques participes inaccusatifs (par exemple ES. *muerto* [mort], *nacido* [né], *partido* [parti]) dans leurs listes mais ils ne proposent aucune typification des formes, vraisemblablement parce qu'ils ne disposent pas du même critère combinatoire (l'auxiliarité par *être*) pour dégager un groupe à part. Néanmoins les grammairiens sont à même (PT7 Cunha 1791, PT10 Figueiredo 1799 du côté portugais, ES' González de Valdés du côté espagnol) d'identifier que ces participes ne servent pas à former la voix passive avec *ser*, mais certains peuvent s'associer à *estar*.

Au sein des « participes actifs », certains items s'approchent davantage du prototype adjectival que du verbal. En effet, certaines formes montrent une conversion catégorielle vers l'adjectif, telles que ES./PT. *pausado* [lent], FR. *avisé*, IT. *solito* [habituel] pour ne citer que des exemples extraits des grammaires du corpus. Peu de remarques vont dans le sens de leur recatégorisation comme adjectifs. Ainsi, ES4 Alessandri (1560 : 131 r^o) et ES29 RAE (1796 : 222) pointent cette possibilité dans leurs grammaires espagnoles sans pour autant approfondir cette voie.

Par ailleurs, le portugais Cunha (1791 : 49) affirme que le participe actif peut exprimer le temps présent, comme l'illustre la transformation de PT. « *Este homem he atrevido* » [Cet homme est osé] en PT. « *Atreve-se* » [il ose] (1791 : 49) ; l'idée sera reprise par Figueiredo ([1799] 1811 : 92). Pourtant la sémantique temporelle n'est pas variable, pourrait-on leur objecter, mais simplement absente.

Quant à la nature concrète de ce à quoi renvoie la sémantique des « participes actifs », les grammaires nous livrent peu de renseignements allant dans ce sens hormis les périphrases en QU+v, dont l'équivalence sémantique avec les participes qu'elles glosent est douteuse. Faut-il en effet admettre avec Meigret que « *l'home bien considéré, bien avisé [...]* signifie autant que *l'home qi considere ou qi bien avize* » (1550/1980 : 100) ? En outre, ces périphrases ne sont pas soutenables du point de vue syntaxique, lorsque le verbe est transitif. C'est un fait que seul Meigret fait remarquer : des participes tels que *considéré* ou *avisé* ne fonctionnent jamais comme actifs lorsqu'ils ont leur « gouvernement », c'est-à-dire lorsqu'ils présentent des compléments, comme dans « *l'home que tout le monde considere* » (*ibid.*), exemple de participe manifestement passif. Pour distinguer entre le sens actif et le sens passif, la grammaire de la RAE, ainsi que Fonseca (1799 : 181) s'inspirant de cette grammaire, proposent de se tourner vers les emplois concrets, mais leur proposition d'analyse n'est que moyennement éclairante.

On peut dire, au terme de l'analyse de ces différentes remarques, qu'elles soulèvent plus de problèmes qu'elles ne résolvent. C'est sans doute l'absence de continuité entre les différentes œuvres qui empêche d'élaborer un discours plus solide, même si de nombreux éléments ont été repérés.

Si l'on laisse à présent de côté la problématique générale, on se rappellera qu'une partie importante de l'étude a été consacrée à retracer quelques jalons de la grammatisation des propositions participiales absolues de l'italien. Elles ont, dans notre enquête, la considération d'un objet spécifique à une tradition. Elles sont propres à la langue italienne en ce sens que les participes en V-to absolus présentent des caractéristiques morpho-syntaxiques tout à fait particulières au sein du domaine linguistique roman. Mais la spécificité a trait – et c'est en cela que leur description est pertinente pour l'historien – à l'ampleur que le traitement de cette structure syntaxique prend dans l'histoire du participe dans les grammaires italiennes.

Nous avons montré que les grammairiens italiens depuis Bembo (1525) mettent en place un procédé explicatif pour les occurrences où le participe en *V-to* ne s'accorde pas avec le nom auquel il se rapporte. Il s'agit de restituer une forme d'auxiliaire en *V-ndo* sous-entendue qui rendrait compte de l'absence d'accord (IT. *miratola* doit ainsi s'expliquer par IT. *avendola mirato* [l'ayant admirée]). Ce genre de procédure par transformation dévoile la genèse de la forme invariable en construction absolue, mais son intérêt épistémologique est dû à son extension. En effet, la procédure fait l'objet au cours de deux siècles d'une généralisation pour expliquer la totalité des participes en clause absolue. En outre, la réanalyse du type IT. *avendola mirato*, dans laquelle la forme composée ne montre nullement le trait « passif », conduit les grammairiens à interpréter les participes du type IT. *miratola* comme « actifs ».

La recatégorisation de ces participes absolus comme actifs est éminemment au cœur de la thématique de ce chapitre. Plus précisément, l'exemple italien nous offre l'occasion de saisir la façon dont une ressource théorique – i.e la distinction actif / passif et le concept de « signification » – est susceptible d'être transposée sur un objet que ne connaissait pas la langue latine. Il faut ainsi se demander pourquoi cette catégorie a été mobilisée plutôt qu'une autre ou pourquoi les grammairiens n'ont pas préféré innover en introduisant une nouvelle catégorie. C'est la comparaison avec d'autres traditions voisines qui devrait nous apporter des éléments de réponse ou tout du moins nous permettre d'élargir la problématique. En effet, la confrontation des séries nous aide à comprendre tous les enjeux et les possibilités de développement que le modèle grammatical fournit pour expliquer des objets nouveaux ou sans équivalent en latin.

En ce sens, nous avons pointé un élément de comparaison avec ce chapitre de l'histoire des grammaires italiennes. En effet, on trouve dans les grammaires du français, de l'espagnol et du portugais la catégorisation des participes en FR. *V-é* ou en ES. *V-do*, PT. *V-do* des temps composés en tant que participes actifs comme une possibilité théorique récurrente pour expliquer le fait qu'ils sont invariables ou qu'ils ne se rapportent pas à un nom. Nous avons deux objets différents, d'une part les constructions absolues, d'autre part les temps composés, mais dans les deux cas le point problématique est le comportement morpho-syntaxique du participe. Cependant la mise en parallèle fait émerger des ressemblances évidentes lorsqu'on regarde les thématiques afférentes aux deux objets. C'est ainsi que la question de l'accord ou de l'invariabilité du participe est un élément important dans le traitement des temps composés. Il faut noter que dans la tradition italienne, on ne fait pas constamment un traitement différencié de l'accord du participe absolu et celui des temps composés. Sur ce point, les deux problèmes se touchent.

En outre, la recatégorisation des participes en « actifs » signifie une réorganisation interne de la classe du participe, c'est-à-dire de ses subdivisions et de l'extension de celles-ci. Sans doute, le cas le plus frappant de coïncidence entre deux traditions est le choix terminologique de IT. *participio comune* [participe commun] chez IT16 Buommattei (1643) et IT23 Corticelli (1745), que l'on peut rapprocher du *participe commun* chez FR12 Maupas (1607) et FR14 Irsen (1656). Les deux catégories s'appliquent à des participes en *V-to* / *V-é* qui sont tantôt actifs tantôt passifs selon les critères de diathèse des grammairiens.

En conclusion, on peut affirmer que le traitement de l'accident de la signification pose quelques problèmes d'adaptation aux données des langues vernaculaires. Les grammairiens repèrent des cas où certaines formes, censées appartenir à la classe des « participes passifs » ne peuvent pas y être classées. Le recours à la recatégorisation en

« participes actifs » est un mécanisme partagé dans les quatre séries, mais les discontinuités dans les séries et la diversité des objets étudiés posent des problèmes épistémologiques relatifs à la commensurabilité. La démarche analytique choisie pour étudier les séries tend à préserver l'intérêt de l'étude des différences, mais l'accent est mis sur le point commun. Il se résume dans le fait que le modèle descriptif d'origine, la grammaire latine, fournit une notion, la signification active ou passive, que les grammairiens adoptent dans leur appareil théorique, et ils emploient les possibilités offertes par ladite notion dans le but de décrire l'objet qui leur est donné d'analyser.

5.7

L'accident du régime (verbal)

Le régime est un concept syntaxique qui envisage les rapports de dépendance des constituants (les éléments régis) vis-à-vis d'un élément qui instaure la dépendance (le régissant). La description du régime dans les grammaires latines, et ensuite dans celles des langues romanes, est exprimée comme une relation hiérarchique dans laquelle « A régit B », cette relation pouvant être appliquée à des catégories grammaticales :

Presque tous les Verbes de la forme neutre sont absolus, et ne tirent aucun cas après eux, ou bien ils gouvernent quelque Preposition qui regit le Datif, l'Accusatif ou l'ablatif. Exple. *Parler poliment. Agir honnêtement, croitre et grandir tous les jours etc.* (Vairasse d'Allais 1681 : 483)

L'accident peut être utilisé évidemment pour l'analyse des exemples ou encore pour prédire la construction d'un mot :

Ressembler, regit tousjours le Datif. *Ressembler à son père. Dites, Servir un maistre ; et non pas à un maistre. Parce que Servir, ne regit le Datif, que quand il signifie Estre utile : comme Cela sert à beaucoup de choses.* (Chiflet 1659 : 96).

En latin, le verbe LAT. *regere* se dit d'une catégorie qui gouverne ou demande une forme casuelle particulière. Ainsi, sont attestés des emplois du terme pour les cas requis par les verbes, les prépositions, et les noms ou les adjectifs (voir Schad 2007 : 345). À l'égard du participe, le régime verbal (*i.e.* avec une syntaxe de régime semblable à celle du verbe) est une propriété qui joue un rôle important dans la tradition latine puisqu'il constitue un critère pour identifier la nature véritablement participiale des formes en les distinguant des noms (substantifs ou adjectifs) qui manifestent un régime différent (voir chap.3). Cette propriété est par exemple mise en avant par Priscien (*GL*2.550, *GL*3.160), mais elle ne fait pas partie de la liste des accidents servant à définir la classe. Son statut

catégoriel n'est pas d'emblée celui d'un accident dans les premières listes fournies par les grammairiens de la Renaissance mais il y apparaîtra plus tard.

Dans notre corpus, le régime est une des propriétés les plus récurrentes hormis les accidents traditionnels. Nous allons dresser un panorama de son traitement dans les œuvres consultées pour cette étude. Premièrement, nous ferons le point sur les aspects relatifs à la terminologique. Deuxièmement, nous nous intéresserons à son statut parmi les accidents et, de façon générale, aux propriétés que l'on attribue au participe. Enfin, nous montrerons l'importance du régime comme critère distinctif dans la catégorisation des formes participiales.

5.7.1 Notes sur les désignations du régime

Le français possède deux champs lexicaux pour désigner la propriété du participe qui nous intéresse. D'un côté, le verbe *gouverner* et le nom *gouvernement*. Ainsi, *gouvernement* est le mot usité pour parler du régime du participe au XVI^e siècle³⁸⁹. Au XVII^e siècle le terme ne semble plus d'usage pour parler du régime³⁹⁰, mais le verbe *gouverner* continue d'être employé, comme chez FR16 Arnauld et Lancelot ([1660] 133, 143-4), pour ne citer qu'un exemple. D'un autre côté, on connaît les termes FR. *régime* (ou *regime*) et FR. *régir* (ou *regir*). Ces termes n'apparaissent pas dans le corpus du XVI^e siècle avec la valeur qui nous intéresse pour le participe³⁹¹, mais le verbe LAT. *regere* est utilisé pour le participe une fois (FR9 Cauchie [1570] 1586 : 38r^o). En revanche, le terme devient courant au XVII^e siècle³⁹². Le régime du participe peut aussi être désigné accessoirement par d'autres termes (LAT. *constructionem* chez Cauchie [1570] 1586 : 104^o). Le terme est francisé par exemple chez ES13 Encarnacion (1624), grammairien espagnol du foyer français, lorsqu'il remarque, pour distinguer entre les adjectifs et les participes, que ces derniers « ont la mesme construction, & ils demandent les mesmes cas » que les verbes (p. 170).

En italien, le verbe IT. *reggere* est le terme courant depuis la Renaissance pour désigner le rapport de dépendance syntaxique que nous décrivons ici³⁹³. Le nom IT. *reggimento* (IT13 Ruscelli 1581 : 329) traduit le « régime ». Il y a d'autres termes concurrents dans les chapitres sur le participe. Ainsi, Ruscelli (1581 : 261, 340) emploie le terme IT. *governo* et le verbe IT. *governare* ; IT11 Castelvetro utilise le verbe IT. *richiedere* (1563/2004 : 309). Les textes du XVI^e siècle présentent en outre d'autres termes appartenant au champ sémantique du régime. Poggiogalli (1999 : 352-3, s.v. « reggere ») signale les verbes IT. *governare*, *regolare*, *sostenere*, *sotentare*, *sottomettere* et les noms IT. *appoggio*, *basa*, *governo*, *sostegno*, *sotendimento* comme termes référant à la propriété de régir.

³⁸⁹ Meigret (1550/198 : 98), Estienne (1557 : 71), Bosquet (1586 : 112).

³⁹⁰ La base textuelle *Corpus des grammaires françaises du XVII^e siècle* ne fournit aucune occurrence de « gouvernement » en tant que métaterme grammatical.

³⁹¹ Les seules occurrences en français du *Corpus des grammaires françaises de la Renaissance* concernent la citation d'un poème de Marot dans lequel il parle de l'accord du participe (Cauchie [1570] 1586 : 38v^o, Ramus 1572 : 181). En termes absolus, le verbe est rare : l'on trouve une fois « les verbes regissans cas » (Bosquet 1586 : 140).

³⁹² Par exemple, des utilisations pour parler du participe : FR. *régime* chez FR12 Maupas ([1607] 1618 : 157r^o), FR13 Oudin ([1632] 1640 : 256, 258), FR15 Chiflet (1659 : 91-2), FR16 GGR ([1660] 1676 : 132, 141-3, 146, 149) ; FR. *régir* chez Maupas ([1607] 1618 : 156r^o), Oudin ([1632] 1640 : 258-9), Chiflet (1659 : 53, 91), FR14 Irson ([1556] 1662 : 88), GGR ([1660] 1676 : 133, 140, 142, 146, 150).

³⁹³ Le verbe IT. *reggere* apparaît dans les chapitres sur le participe de IT3 Bembo (1525/1960 : 266), IT5 Acarisio (1543 : 17r^o), IT9 Giambullari (1552/1986 : 65), IT13 Ruscelli (1581 : 334).

Dans les grammaires espagnoles et portugaises la diversité est aussi de mise. Ainsi, ES17 Villar (1651) n'a pas de terme spécifique pour parler de la construction verbale mais associe la propriété à la « action », c'est-à-dire à l'accident de la signification. ES22 Torre y Ocón (1728 : 315) utilise le terme ES. *construccion* [construction]. Dans les définitions des grammairiens portugais on repère le terme PT. *regencia* [réction] chez PT2 Roboredo (1619 : 67) et l'expression PT. « ter acusativo » [avoir accusatif] chez PT6 Bacelar (1783 : 44).

5.7.2 Le régime comme critère de distinction entre le participe et les noms (adjectifs)

Définir le statut du « régime » au sein de la classe du participe est plus problématique que pour les attributs grammaticaux qui sont catégorisés nettement comme des accidents. Il est amplement utilisé dans les grammaires mais peu sont les grammairiens qui lui octroient le statut d'accident. En effet, certains auteurs incluent cette propriété dans la définition comme une caractéristique de la classe aux côtés d'autres accidents. Mais de nombreux auteurs emploient la notion du régime sans pour autant la catégoriser comme une propriété définitoire au même rang que d'autres accidents. C'est ainsi que le tableau synthétique de l'annexe 3 (colonne « régime ») est à regarder avec précaution. On doit rappeler que l'on y a inclus les occurrences du concept parmi les propriétés définitoires ou au moins essentielles à la catégorisation du participe. Dans quelques cas, nous avons marqué par le symbole [R] que le régime est important dans la description mais n'est pas une propriété essentielle ou elle n'est pas désignée par un terme spécifique. Le statut du régime est donc très variable au sein du corpus avec des différences entre les quatre séries.

Dans la tradition italienne, le régime ne fait pas partie de la liste des attributs essentiels affectant le participe. Seul IT13 Ruscelli l'inclut dans la définition : « parte del parlamento, che contiene in se uoci, le quali deriuandosi dal uerbo, & come uerbi reggendo nomi doppo loro [...] » (1581 : 329) [partie du discours qui contient des voix dérivées du verbe qui régissent, en tant que verbes, des noms après eux].

Dans la tradition française les grammairiens parlent souvent du régime du participe. Cela est dû, dans une grande mesure, au fait que cette propriété syntaxique est d'une importance de premier ordre dans le traitement de l'accord du participe passé des temps composés. Outre ce rôle, le régime est élevé au rang d'accident ou de propriété essentielle faisant partie de la définition dans deux grammaires de la Renaissance. En effet, FR4 Meigret (1550) et FR6 Estienne (1557) l'incluent dans leurs définitions sous le nom de « gouvernement ». Puis, il réapparaît dans les définitions de cinq grammairiens du XVIII^e siècle : FR19 Régnier-Desmarais (1705), FR20 Buffier (1709), FR23 Restaut (1730), FR24 Vallart (1744) et FR26 Wailly (1754). Chez les quatre derniers, le régime et la signification sont associés dans les textes en tant que propriétés verbales.

Dans les grammaires de l'espagnol, l'inclusion du régime parmi les catégories définitoires du participe se produit au XVIII^e siècle, chez ES22 Torre (1728), ES23 Gayoso (1743), ES24 San Pedro (1769) et ES28 Ballot (1796). Cependant, le régime est d'une importance fondamentale dans les grammaires de l'espagnol car c'est lui qui sert de critère pour distinguer entre les noms/adjectifs et les véritables participes, notamment dans le

traitement des formes en *V-nte*, qui ne présentent que rarement une complémentation à la manière du verbe.

Dans les grammaires du portugais, le régime fait partie de deux définitions, à savoir chez PT2 Roboredo (1619) et chez PT6 Bacelar (1783). Tous les deux affirment la nature verbale de cette propriété. Ainsi, le dernier rappelle cette mise en parallèle : *Todo o Paciente depois do Verbo, ou Participio se põem em accusativo* (p. 105) [Tout patient placé après le verbe ou le participe se met à l'accusatif].

Quatorze grammairiens sur la totalité du corpus enregistrent cette catégorie syntaxique parmi les propriétés définitives. Mais d'autres problèmes, outre le statut catégoriel ou définitive, peuvent être intéressants pour la compréhension du rôle de cette propriété du participe. En effet, nous avons pu observer dans les parties de l'étude dédiées aux accidents du temps et de la signification que la question du statut de ces catégories grammaticales dans les définitions et dans la liste des accidents n'épuise pas les problématiques, particulières à chacun des accidents, que les textes nous livrent.

Le temps servira à illustrer notre propos. Il a été signalé que le temps est un accident fondamental dans la catégorisation du participe dans le corpus. Son traitement soulève néanmoins des problèmes sur la nature de ce « temps » puisque les grammairiens s'interrogent sur l'autonomie de la sémantique temporelle du participe vis-à-vis d'autres formes verbales dans le discours. On en arrive, dans les grammaires françaises du XVIII^e siècle, à théoriser la problématique à l'aide de concepts tels que « temps absolu » et « temps relatif ». Ainsi, le problème est posé dans ces grammaires dans des termes plus proches de notre discours contemporain ; autrement dit, dans des termes plus aisément traduisibles. Le problème peut être formulé ainsi : le temps exprimé par le participe est-il un temps absolu ou un temps relatif ?

En ce qui concerne l'utilisation de la catégorie du régime, deux grandes questions saillantes retiennent notre attention. La première question est son application à la description de l'accord du participe des temps composés, où l'observation des compléments du verbe joue un rôle majeur. La deuxième question a trait à la catégorisation de la classe du participe elle-même en ce sens que le régime de type verbal est l'un des critères que les grammairiens se donnent pour trancher entre la classification des formes comme « véritables » participes ou au contraire comme noms ou comme adjectifs, ces derniers étant considérés comme participes seulement au regard de leur forme. Suivant le même principe que pour l'étude des autres accidents, nous laissons de côté le problème relatif aux temps composés pour nous centrer sur les autres emplois du participe.

Cette partie de l'étude se focalise sur les XVI^e et XVII^e siècles, puisqu'il nous intéresse seulement d'esquisser le dispositif. Le thème sera abordé consécutivement dans les séries textuelles des grammaires italiennes, françaises et espagnoles.

5.7.2.1 Le régime comme critère de distinction dans les grammaires italiennes

Les textes italiens qui abordent le problème de la catégorisation du participe sur la base du régime appartiennent à quatre auteurs du XVI^e siècle : IT6 Gabriele (1545), IT7 Corso (1549), IT9 Giambullari (1552) et IT13 Ruscelli (1681).

Giacomo Gabriele, dans *Regole grammaticali* (1545) va assez loin dans la catégorisation du participe puisqu'il se démarque de la tradition latine en niant l'existence des participes en italien (voir définition dans l'annexe 1). D'après cet auteur, le « gérondif » (c'est-à-dire la forme en *V-ndo*) remplit en italien les mêmes fonctions qu'un participe latin. Toutefois il admet que l'on emploie parfois dans la langue vernaculaire des participes dans les mêmes fonctions, par imitation des Latins, comme dans « *Ne le mani tenente la preda tanto seguita* » (1545 : 19v^o) [tenant dans les mains la proie tant poursuivie]. Si l'auteur ne signale pas quel est le critère permettant d'identifier qu'il s'agit bien d'un participe, il n'en reste pas moins que les exemples latins et italiens fournis invitent à interpréter qu'il s'agit bien du critère du régime verbal présent dans le participe. Ce qui est frappant dans l'assertion de Gabriele, c'est qu'il ne nuance pas son propos en précisant les cas où le participe est possible en italien.

Si la catégorisation de Gabriele est trop allusive, celle de Rinaldo Corso (1549) montre sans doute l'une des applications les plus remarquables de l'accident du régime. Dans le chapitre sur le nom des *Fondamenti del parlar toschano* l'auteur livre les critères permettant de procéder à une distinction entre les participes employés en tant que noms et les vrais participes. Le texte mérite notre attention parce qu'il réunit jusqu'à trois critères, ce qui constitue un dispositif de distinction catégorielle entre les deux classes assez rare dans les textes de l'époque :

I Nomi simili à participi si conoscono esser nomi à trè segni, quando e non han tempo, che è proprio del participio, come il Pet. fù poeta honorato.
Quando e riceuono altro caso, che quel uerbo, onde par, che essi si formino, come il Pet. amò Laura. Et il Pet. fù amante di Laura :
Quando finalmente di loro si fà paragone, che del participio non si può fare, come io sono più possente, ò più honorato di te (Corso 1549: f. 26v^o).

Traduction → On reconnaît que les noms similaires aux participes sont effectivement des noms à l'aide de trois caractéristiques. D'abord, il s'agit de noms lorsque ces formes n'expriment pas le temps qui est propre au participe, comme *il Pet[ra]rca fù poeta honorato* [Pétrarque fut un poète honoré]. Ensuite, on les reconnaît lorsque ces formes reçoivent un cas différent de celui du verbe dont elles sont formées, comme dans *il Petrarca amò Laura* [Pétrarque aime Laura] et *il Petrarca fù amante di Laura* [Pétrarque fut amant de Laura]. Enfin, ce sont des noms lorsqu'on les met dans une comparaison, ce qui n'est pas possible avec le participe. Par exemple : *sono più possente, ò più honorato di te* [Je suis plus puissant ou plus honoré que toi].

Chacun de ces trois critères distinctifs mérite une remarque. Il s'agit, dans l'ordre où ils sont mentionnés, a) du « temps », b) du « régime » et c) de la « comparaison », c'est-à-dire la capacité à recevoir les degrés de l'adjectif.

a) Le temps du participe. Corso nous livre d'abord un critère sémantique. L'expression du temps écarte le participe du nom, l'accident du « temps » étant constitutif de la définition du participe en tant que trait verbal³⁹⁴.

b) Le régime ou plus exactement le cas régi. Le deuxième critère est de nature syntaxique puisqu'il consiste à observer le type de complémentation du participe. La

³⁹⁴ Danilo Pioggiogalli (*op. cit.*, p. 103) voit dans ce critère la distinction aristotélicienne entre le nom (privé de signification temporelle) et le verbe (pourvu d'une signification temporelle). Il s'agit en effet de la base sémantique sur laquelle repose la distinction nom/verbe. Au vu des deux autres critères (syntaxiques), nous préférons voir dans ce premier trait distinctif, du moins tel qu'il est présenté par Corso, un élément de nature strictement grammaticale.

grammaire de Corso constitue le premier texte de la série italienne où il est utilisé. Il s'agit d'un transfert de la grammaire latine (voir chapitre 4).

c) Le degré de comparaison. L'aptitude à recevoir des degrés, en particulier la comparaison, est depuis l'Antiquité un des critères qui servent à distinguer le participe de la classe du nom (sous le chef duquel on range dans les grammaires latines ce que nous appelons les adjectifs).

Nous renvoyons au chapitre 4 sur les grammaires latines pour voir les exemples d'autres auteurs se servant du critère en question (Charisius, 238.10 B ; Sacerdos, GL 6, 444.2). Il serait intéressant d'évoquer aussi le livre XVII de Priscien, puisque dans ce texte (GL3.160) le grammairien latin rassemble deux des trois critères utilisés par Rinaldo Corso dans le texte cité plus haut : outre la propriété du régime verbal, il présente la question des degrés de comparaison absents dans le participe. Par ailleurs, l'exemple de Corso (*il Pet[rarca] amó Laura / il Pet[rarca] fû amante di Laura*) montre en l'occurrence la même dissimilitude que l'un des exemples de Priscien, *amans illum, amans illius* (Priscien *Inst.* XVII), c'est-à-dire, le nom *amante* ou *amans* ne régit pas le même cas que le verbe et que le participe. Dans les grammaires latines de la Renaissance, on retrouve ce critère décrit avec celui du temps et du régime (Sanctius [1587] 1982 : 249). Cependant il est peu exploité par les grammaires des vernaculaires³⁹⁵.

Un autre auteur qui devrait nous intéresser est IT9 Francesco Giambullari (1552). Certes, on ne découvre pas chez lui un traitement aussi réfléchi que chez Corso, mais une remarque sur le régime des adjectifs qui va dans le sens de Corso, même s'il n'y a pas une telle systématisation.

Dans la partie syntaxique de son ouvrage, lorsqu'il traite le régime génitif imposé par certains adjectifs (IT. *agghiettivi*) ([1552] 1986 : 121), du type IT. *avido di gloria* [avide de gloire], il fait mention des adjectifs participiaux (IT. *participiali*), c'est-à-dire, qui ont le même régime de génitif, que ce soit les formes en *V-nte* (IT. *amante della donna* [amant de la femme]) ou en *V-to* (IT. *aggravato di pensieri* [chargé de pensées]). Dans le cas des formes en *V-nte*, il s'agit de ce que les grammaires latines désignent du terme de « génitif objectif ». Nous avons trouvé ce type de génitif plus haut chez Corso dans la distinction entre les régimes nominal et participial (*i. e.* verbal). Giambullari parle de ces formes (les IT. *participiali*) dans la description des adjectifs, ce qui est en soi révélateur de leur catégorisation. Toutefois, Giambullari ne nous informe pas davantage sur la syntaxe du participe.

Le quatrième maillon de la série italienne que nous avons choisi pour illustrer le traitement du régime est IT13 Vincenzo Ruscelli (*De' commentarii della lingua italiana*, 1581). L'auteur est conscient de la dissimilitude qui existe entre la classe des participes dans différentes langues. Ainsi, dans la présentation de la classe en question, il compare le nombre de participes en grec, latin et hébreu. Cette dernière langue, par exemple, n'a qu'une forme de participe, en net contraste avec la situation du grec, qui en comporte plusieurs types. Ce constat laisse une empreinte visible lorsqu'il procède de façon très nuancée à l'égard de la catégorisation des formes participiales en italien. Il est attentif aux problèmes des frontières entre le participe et le gérondif ainsi qu'entre le participe et le nom. À l'égard de ce dernier problème il fait des remarques sur la formation verbale

³⁹⁵ On le retrouve dans notre corpus chez ES25 Puig (1770 : 133-4) qui l'utilise également avec le critère du régime pour distinguer les noms et les participes.

du participe (voir plus loin, 5.8), et sur la syntaxe du participe, sur lesquelles nous nous attarderons dans les lignes suivantes.

La position de Ruscelli sur le régime est la même que l'on connaît depuis Priscien. En effet, comme les participes régissent le même cas que leurs verbes, l'absence de régime de type verbal dans certaines formes conduit à leur catégorisation comme « noms » : « E se non hanno tal caso doppo loro, non sono più Participij, ma nomi » (p. 334) [Et s'ils n'ont pas tel cas après eux, ce ne sont plus des participes, mais des noms]. Deux exceptions toutefois réduisent cette généralisation. La première a lieu lorsque le verbe dont les formes participiales dérivent est un verbe intransitif (« che per loro natura non ricercano altro caso doppo se » p. 334 [des verbes qui par leur nature ne nécessitent pas d'autres cas après eux]) ; ainsi, on pourra parler de participe malgré l'absence de régime dans l'exemple « Il numero de' uiuenti » [le nombre des vivants] car le participe est tiré du verbe intransitif *vivo* [vivre]. La deuxième restriction concerne les constructions dans lesquelles un possessif accompagne le participe et permet d'exprimer son objet :

L'altra, quando sarà seco un de' pronomi, che chiamano possessiui, Mio, Tuo, Suo, Nostro, & Vostro. Non al su' amante più Diana piacque. che è quanto dire, À celui che lei amaua, oue è chiaramente espressa la persona amata. La oue ne gli altri non così auuiene, & dicendo gli amanti, s'intende ciascuno che ama, & qual si uoglia donna, od'huomo che sia. (Ruscelli 1581 : 334).

Traduction → L'autre occasion a lieu lorsque le participe est accompagné d'un des pronoms que nous appelons « possessifs » (*mio, tuo, suo, nostro, vostro*). Exemple : *Non al su' amante più Diana piacque* [Diana ne plaisait plus à son amant]. C'est comme si l'on disait « à celui qu'elle aimait », où la personne aimée est clairement exprimée. Pourtant ça n'arrive pas à d'autres participes comme « gli amanti » [les amants], où l'on comprend « ciascuno che ama, & qual si uoglia donna, od'huomo che sia » [quiconque aime ou n'importe quel femme ou homme qui aime].

La valeur sémantique du « pronom possessif »³⁹⁶ exprimant l'objet de l'action verbale de *V-nte* permet de garder la forme *IT. amante* dans la sphère du participe dans certains contextes syntaxiques. La périphrase à l'aide d'une proposition relative contribue par ailleurs à une interprétation moins rigide du régime car le cas régi ne se retrouve pas dans l'énoncé qu'on veut analyser mais dans sa « traduction » syntaxique et sémantique. C'est le mécanisme que le grammairien appelle dans d'autres endroits le *IT. « scioglimento »* (Ruscelli 1581 : 334) [détachement, dissolution], qui n'est autre chose que ce que nous désignons comme périphrase en *QU-*. Ce procédé de représentation est utilisé par le grammairien de façon quasiment systématique dans le chapitre qui nous occupe pour *IT. « sciorre »* [délayer] le participe afin de rendre sensible des propriétés telles que le régime, la valeur temporelle (p. 334-335) et le nombre et le genre (p. 335-336), que ce soit pour le participe actif ou pour le passif, Ruscelli étant par ailleurs l'un des auteurs

³⁹⁶ Il faut noter que dans la grammaire latine antique le concept de transitivité est plutôt sémantique du moment où celle-ci est conçue comme le passage d'une action d'une personne à une autre (Colombat 2003). Dans l'exemple que nous analysons, le « pronom possessif » (nous parlerions aujourd'hui de déterminant possessif) *su'* [son] renvoie à un référent humain. Rappelons que depuis la grammaire latine et encore à cette époque, tous les possessifs sont classés dans les pronoms. La notion de transitivité n'est pas attachée uniquement aux verbes mais aussi aux pronoms chez Priscien (*GL2.582*) et dans la tradition qui s'inspire de son œuvre. En ce sens les ainsi nommés pronoms possessifs sont toujours transitifs et comportent deux personnes (le possesseur et le possédé). À titre de comparaison, on peut évoquer le chapitre VII « Del Pronombre » de Nebrija (1492/1980 : 180-1), où ce dernier consacre un long passage à expliquer la différence entre les possessifs qui signifient l'action (*moi, tui, suo*, etc.) et ceux qui signifient la passion (*de mí, de tí, de sí*, etc.).

qui tire le plus de profit de ce procédé dans son dispositif descriptif. L'équivalence est telle que le grammairien entend que la proposition relative est un substitut stylistique des participes actifs :

Veramente questi Participij non si leggono da gli Autori usati molto spesso, & più uolentieri ò gli sciolgono, ò gli usano con la uoce di Gerundio, come si dirà poco appresso. Il Bembo nelle prose sue gli usa molto spesso, ma però à certe occasioni, & con certi uerbi, che pare che in ogni altro modo che si dicesse stesser men bene (Ruscelli 1581: 333-334).

Traduction → En réalité, on ne lit pas souvent ces participes (*i. e.* les participes actifs) dans les écrits des auteurs, qui préfèrent soit les décomposer <*i. e.* utiliser une proposition relative> soit les exprimer avec la forme du gérondif, dont il sera question plus loin. Bembo, dans *Prose [della volgar lingua]* les utilise très souvent, mais uniquement dans certaines occasions et avec certains verbes, car il semble que dans quelque autre manière qu'on les eût exprimés, le résultat aurait été moins bon.

En guise de résumé, on peut dire de la tradition italienne qu'elle adopte dès les premiers textes le statut du régime comme critère distinctif entre les classes du nom (ou de l'adjectif) et du participe. L'adoption se fait dans quatre textes avec des niveaux de précision différents, notamment deux textes, ceux de Gabriele et de Giambullari, sont très allusifs et ne parlent pas directement de cette propriété. Il nous a semblé intéressant pourtant de les mentionner car il est intéressant d'évaluer la disponibilité à une époque d'une catégorie même lorsqu'elle n'est pas théorisée ou étiquetée dans les textes. Au contraire, chez Corso et chez Ruscelli, le critère du régime verbal du participe est totalement explicite. En particulier, on a décelé chez Ruscelli une attention particulière prêtée au caractère transitif ou intransitif du verbe dont proviennent les participes à analyser.

5.7.2.2 Le régime comme critère de distinction dans les grammaires françaises

La série textuelle des grammaires françaises nous révèle, pour la période des XVI^e et XVII^e siècles, deux auteurs qui utilisent le critère du régime verbal dans le participe pour décider de la catégorisation des mots ambigus. Il s'agit de FR4 Meigret (1550) et de FR15 Chifflet (1659).

Chez Meigret, la différenciation syntaxique entre les participes et les formes recatégorisées en tant que « noms » est particulièrement fine :

Les participes aussi prennent lors nature de nom, qu'ils ne gouvernent point de la sorte que fait leur verbe : comme *la plezante du Roë a fêt de grande' folies en luy complezant* : là où *plezante* est nom gouvernant du Roi, par manière de possession, tout ainsi que peuvent faire tous noms, comme *l'epée du Roë, le fol du Roë*, qui appartiennent au Roi : mais *complezant* demeure participe gouvernant par manière d'action *ao Roë*, tout ainsi que son verbe et non pas par possession. (Meigret 1550/1980 : 100)

Il est intéressant de noter que la notion syntaxique de « gouvernement », c'est-à-dire le régime, se double d'un composant sémantique (« possession » dans le cas du complément du nom de la forme en *V-ant*, « action » exercée par le participe-verbe sur

son objet). L'expression « par possession » semble ici désigner ce que nous avons qualifié de « génitif objectif »).

Louis Meigret n'est pas si intéressé par la distinction entre le participe et l'adjectif mais par celle plus générale entre le participe et le nom (substantif ou adjectif).

La distinction entre les participes et les adjectifs peut avoir un rôle décisif pour la construction de la norme. En effet, dans le débat sur les terminaisons des formes en *V-ant* au XVII^e siècle, où l'on n'a pas encore mis en place la distinction grammaticale moderne entre les participes présents, les adjectifs verbaux et les gérondifs, Laurent Chiflet invoque le critère du régime pour distinguer entre les emplois adjectifs et les emplois participiaux des formes en *V-ant*. Assez souvent ce critère distinctif est implicite chez les grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles, mais cet auteur l'exprime ainsi :

[...] aux Participes Actifs de tous les autres Verbes, c'est vne regle generale, qu'ils ne prennent jamais la terminaison feminine: comme Participe; c'est à dire, comme regissans le cas de leur Verbe. Par exemple, ce n'est pas bien dit; *Voila deux raisons concluantes vne mesme chose*. Dites; *Qui concluent vne mesme chose*. Il est vray qu'on dit bien; *Voila des raisons concluantes, pressantes*. Mais en telles phrases ces Participes sont mis comme des Noms Adjectifs, & non comme des Participes. Ainsi vous direz; *Je les ay rencontrés il y a peu de temps, allant toutes trois à la maison. Les Amasones, allant à la guerre*. Et non pas, *Allantes, ny Allans*. [nous soulignons] (Chiflet 1659 : 91) [nous soulignons]

Notons ici un usage intéressant de la périphrase en QU+V. Comme la forme de féminin pluriel est ressentie comme adjectif et afin d'éviter le masculin (dans l'exemple ça donnerait la forme FR. *concluants*), Chiflet suggère un substitut syntaxique, la proposition relative introduite par FR. *qui*. La même invitation à remplacer le participe présent dans sa forme de pluriel se retrouve chez Maupas : « Toutefois en ces termes pluriels quand le participe regit un cas apres soy, ie trouverois bon d'user de circonlocution par le relatif et le verbe fini, *les vertus qui reiglent, etc. Et les voluptez qui corrompent* » ([1607] 1618 : 156r^o). On découvre dans ce type de rapprochement un usage de la périphrase en QU+V qui quitte la sphère du discours analytique et théorique (montrer le contenu sémantique ou syntaxique) pour entrer dans le domaine de l'usage.

On peut dire par rapport à la tradition française que le régime est utilisé pour distinguer entre les participes et les adjectifs. Il est surtout utilisé pour des exemples des formes en *V-ant*. Ce sont elles qui deviennent problématiques puisqu'il est important de décider de leur catégorisation dans la mesure où certaines formes ne sont pas approuvées par le bon usage. La distinction entre les participes et les adjectifs acquiert alors une dimension normative. Toutefois le débat sur les formes en *V-ant* excède les limites du traitement du régime, puisque d'autres facteurs servent à distinguer les classes proposées par les grammairiens pour catégoriser l'ensemble des formes.

5.7.2.3 Le régime comme critère de distinction dans les grammaires espagnoles

Le problème fondamental dans la distinction entre les participes et les adjectifs de l'espagnol est la question de la nature des formes en *V-nte*. Les grammairiens affirment qu'il n'y a pas de tels participes en espagnol (toutes les formes sont alors adjectives) ou bien qu'ils sont pas très usités. Toutefois, le régime n'est pas constamment utilisé pour

les distinguer dans les textes que nous avons choisis pour la série des grammaires de l'espagnol des XVI^e et XVII^e siècles. On décèle deux textes où l'on parle de la configuration syntaxique de ces formes : ES13 Encarnación (1624) dans la série du foyer français et ES17 Villar (1651) dans la série nationale.

Diego de la Encarnación propose trois critères pour distinguer entre les noms et les participes : la combinatoire syntagmatique, à savoir la capacité à prendre des articles (les noms), ou la syntaxe de régime verbal (les participes) ; l'absence de signification d'action et de signification temporelle (les noms) :

Mais s'ils ne se déclinent point & se mettent sans articles, lors ils retiennent la signification de leurs verbes, & ils ont la mesme construction, & ils demandent les mesmes cas, comme *Pedro es hōbre diligente en sus negocios*. Pierre, il est hōme diligent en ses affaires, il les entēd bien, il est amoureux, ou aymant. Mais nous n'en vsons pas gueres des participes en qualité de verbes, comme vous voyez en les susdictes exemples, esquels ie pense que tous ces participes sont plustost en qualité de noms, d'autant qu'il semble qu'ils ne signifient pas l'action de leurs verbes avec le temps, & ils ont aussi la construction des noms, & non pas celles des verbes. (Encarnación 1624 : 169-170).

Juan Villar affirme que les participes présents de l'espagnol « en ninguna manera significan la accion de su verbo, sino que en todo rigor son nombres adjetivos, pues no diremos *amante la lecion creyente los misterios*. &c. sino *de la lecion* &c. [...] » (1651 : 18) [ils ne signifient nullement l'action de leur verbe, mais ils sont en toute rigueur des noms adjectifs, puisque nous ne dirons pas **amante la lecion* [amant la leçon] ni **creyente los misterios* [croyant les mystères], etc., mais <*amante*> *de la lecion* [amant de la leçon]]. La notion d'action est employée par Villar dans sa conséquence syntaxique – la propriété de la transitivité des verbes actifs, pourrions nous dire – et non pas purement sémantique. Tandis que chez Encarnación la sémantique et la syntaxe sont associées, chez Villar elles semblent être imbriquées.

En somme, il y a peu de textes dans la série espagnole qui prennent le soin d'explicitement le critère du régime comme outil distinctif pour dirimer la question de la nature participiale de certaines formes. Le problème est centré sur les formes en *V-nte*, fait qui coïncide remarquablement avec la situation dans les séries italienne et française.

5.7.3 Analyse comparative et synthèse

L'étude du régime, bien que plus succincte que celle du temps ou que celle de la signification, mérite aussi une mise en parallèle des différentes séries des grammaires.

Nous avons abordé premièrement le problème de la terminologie. Il y a dans ce sens des analogies, par exemple l'emploi du terme *regir* et des signifiants apparentés dans les autres langues. Mais il y a plus de variation concernant le substantif qui sert à désigner la propriété. Cela doit répondre au fait qu'il n'y a pas de terme unique et consensuel en latin.

L'accident du régime n'est pas l'un des plus mentionnés dans les définitions de la classe. Il joue pourtant un rôle important dans la distinction de la classe du participe face à d'autres classes, à savoir le nom ou l'adjectif, qui peuvent avoir des formes homonymes. L'analyse a été réduite aux seuls textes des XVI^e et XVII^e siècles, qui servent à illustrer la façon dont les grammairiens se servent de ce critère hérité des grammaires latines, le XVIII^e siècle n'apportant rien de substantiellement nouveau à l'usage de la catégorie

du régime comme critère distinctif entre classes. Notons que le nombre de textes dans lesquels on décèle son utilisation ne sont nombreux dans aucune série textuelle. Cependant ce qui est vraiment remarquable c'est que le critère apparaît dans trois traditions, c'est-à-dire qu'il constitue un élément du savoir grammatical partagé par toutes les traditions qui puisent dans le cadre descriptif latin, même si la réactualisation du procédé n'est pas effectuée dans un nombre assez important de grammaires.

L'analyse du traitement de cette catégorie révèle que celle-ci comporte moins d'aspects problématiques dans notre corpus que le traitement du temps ou celui de la signification. Sans doute la question de la différenciation catégorielle entre le participe et l'adjectif dépasse l'étude d'un seul accident. C'est pourquoi la portée d'une telle problématique ne peut pas être totalement reconstituée ici. En effet, la question nécessiterait l'étude exhaustive d'autres critères avancés par les grammairiens pour classer les formes. Nous en avons déjà relevé un certain nombre. D'une part, des critères sémantiques : l'opposition entre une sémantique de l'action/passion ou l'expression du temps du côté du participe et une sémantique de la qualité du côté de l'adjectif (par exemple chez FR12 Maupas 1607 et chez IT16 Buommattei 1643) ; le recours à la synonymie de certaines formes participiales avec des adjectifs et partant la possibilité d'une commutation entre elle (FR15 Chifflet 1659 : 92 et Buommattei 1643/2007 : 380-1). D'une autre part, il y a des critères formels tels que la dérivation des véritables participes à partir d'un verbe, dont on s'occupera plus loin. Le problème du traitement des formes en *V-ant*, dont la tendance est à devenir invariable dans certains emplois, fait apparaître le critère de la variation morphologique comme trait distinctif entre les adjectifs et les participes. Enfin, les critères syntaxiques forment un troisième ensemble où la complémentation verbale ou adjective des formes en question joue un rôle majeur, mais ce n'est pas le seul critère, comme on peut l'observer par le recours au critère syntagmatique chez ES13 Encarnación (1624) (voir citation plus haut), qui rappelle que les noms prennent des articles. Comme on peut le percevoir, le problème de la différenciation entre les deux classes offre une panoplie de sujets d'analyse.

On peut dégager néanmoins une caractéristique commune aux traditions étudiées concernant le problème de la distinction entre classes. Il s'agit de la question des formes en *V-ant* du français et des formes en *V-nte* en espagnol et italien. En effet, ce sont ces formes que les grammairiens utilisent le plus souvent comme exemple de recatégorisation en nom ou en adjectif. La problématique revêt des aspects différents dans la tradition française d'une part, où l'on assiste à des tentatives de régulation de la norme (la variation morphologique et l'usage), et dans les traditions espagnole et italienne d'une autre part où le problème est plutôt de savoir si les formes en question ont une vraie nature participiale ou si elles sont strictement des adjectifs ou des noms.

Il peut être intéressant, au terme de l'analyse des trois accidents les plus problématiques du participe, à savoir le temps, la signification ou la diathèse et le régime, d'évaluer le rôle de ce dernier par comparaison avec les deux premiers. Ces accidents conforment la triade de propriétés verbales sur laquelle peut être fondée la catégorisation du participe. Ils ne sont pas présents dans tous les textes des séries pour définir la classe ou pour la décrire, mais ils ont tous un pouvoir classifiant dans la mesure où leur présence ou leur absence peut être avancée pour décider de la nature participiale de certaines formes ou de l'ensemble des formes – par exemple, Jiménez Patón considère que tous les participes sont des noms dès lors qu'ils n'expriment pas le temps.

Toutefois le temps et la diathèse sont des catégories sémantiques dont la présence dans un exemple donné de participe est difficile à vérifier avec les tests dont disposent les grammairiens. En effet, la périphrase en QU+V est le procédé formel usité pour montrer la valeur diathétique ou temporelle des participes. Maints exemples de ce procédé ont été proposés au cours de ce chapitre. Or nous avons déjà évoqué que ce moyen technique si répandu tend à établir des équivalences sémantiques dont on peut regretter le caractère approximatif. Faut-il en effet accepter avec Nebrija (1492/1980 : 191) que ES. *agradecido* [reconnaisant] se laisse interpréter par ES. *el que agradece* [celui qui remercie] ?

En revanche, à l'aide du régime, les grammairiens sont à même de mettre en place un critère syntaxique pour identifier et prouver la nature participiale des exemples. Bien entendu, la validation des exemples reste dépendante de l'interprétation du grammairien, mais l'on a les moyens de vérifier plus aisément la conformité de ces exemples aux usages attestés ou, au contraire, impossibles. Le critère est ainsi vérifiable :

Ni todos los que pueden formarse de los verbos se deben considerar como verdaderos participios activos, porque son muy pocos los que conservan el régimen de sus verbos, y han pasado á ser adjetivos verbales que tambien suelen usarse como nombres sustantivos. Serian participios activos si pudiese decirse: *causante* la discordia: *leyente* los libros: *oyente* el sermon: porque este es el régimen de los verbos *causar*, *leer*, *oir*; pero careciendo de esta propiedad sus participios, vienen á quedar adjetivos verbales. (RAE 1771 : 178)

Traduction → En outre, tous les participes qui peuvent être formés à partir des verbes ne doivent pas être considérés comme de véritables participes actifs, parce que ceux qui conservent le régime de leurs verbes sont très peu nombreux et sont devenus des adjectifs verbaux qui d'habitude sont employés aussi en tant que noms substantifs. Ils seraient des participes actifs si l'on pouvait dire **causante* la discordia [causant la discorde], **leyente* los libros [lisant les livres], **oyente* el sermón [entendant le sermon], parce que tel est le régime des verbes *causar* [causer], *leer* [lire], *oir* [entendre]. Mais dans la mesure où leurs participes manquent de cette propriété, ils deviennent des adjectifs verbaux.

Cet avantage n'ôte rien à ce critère de son caractère dans une grande mesure arbitraire. En effet, il s'agit d'établir une limite entre classes en privilégiant la seule capacité de complémentation de type verbal, essentiellement la transitivité directe, alors que la catégorisation des formes en tant que noms, adjectifs ou verbes comporte, on le sait, davantage de facteurs.

5.8

La dérivation/formation à partir du verbe

Dans l'analyse du signifiant du participe, on retrouve un traitement inégal dans la manière d'aborder les caractéristiques nominales ou adjectivales et verbales. En effet, la flexion, c'est-à-dire la variation en genre, en nombre et en cas, est identifiée sans problème comme des catégories grammaticales que le participe emprunte à la classe du nom ou de l'adjectif. En revanche, le fait que le participe soit formé sur une base verbale n'est pas codé sous la forme d'un accident. Toutefois, quatre grammaires identifient la formation du participe comme une propriété à part, comme on peut l'observer dans le tableau synthétique de l'annexe 1 : FR2 Palsgrave (1530), FR8 Ramus (1572), ES26 RAE (1771), PT9 Fonseca (1799).

Nous nous intéresserons ici au procédé de dérivation qui est à l'origine des formes participiales romanes par l'ajout de morphèmes caractéristiques, par exemple en espagnol *-d(o/a)* précédé d'une voyelle thématique (*am-a-d-o*, *beb-i-d-o*). Dans l'annexe 2, on peut trouver un relevé des informations concernant la formation du participe à partir d'une racine verbale. Presque un tiers des grammaires du corpus de référence (30 sur 97) contient des remarques sur le phénomène de la dérivation ou de l'origine verbale des formes participiales.

Le terme FR. *dériver* a pour origine le verbe latin LAT. *deriuare*, déjà présent dans la définition priscianienne : « Participium est igitur pars orationis, quae pro uerbo accipitur, ex quo et deriuatur naturaliter » (Priscien, *GL* 2,552). Le terme FR. *dériver* (ou *dérivé*), dans ses variantes romanes, est présent dans dix grammaires : IT8 Dolce (1550), IT13 Ruscelli (1581), IT16 Buommattei (1643) ; FR4 Meigret (1550), FR17 Vairasse d'Allais (1681) ; ES17 Villar (1651), ES18 Dupuis (1659), ES23 Gayoso (1743) ; PT2 Roboredo (1619), PT9 Fonseca (1799). Des variantes de *former* sont également représentées : IT16 Buommattei (1643), IT23 Corticelli (1745) ; FR8 Ramus (1562, 1572), FR23 Restaut (1730), FR24 Vallart (1744), FR30 Domergue (1778), FR31 Sicard (1798) ; ES26 RAE (1771) ; PT9 Fonseca (1799). Mais le métalangage dispose d'autres termes moins techniques relevant du champ sémantique de la provenance : IT. « proceddono » (ES5 Miranda), ES. « sale » (ES15 Correas), LAT. « descendunt » (FR7 Garnier 1558), FR. « descend » (ES9 Saulnier 1608, FR17 Vairasse d'Allais 1681), IT. « nasce » (IT24 Soresi 1756), ES. « nace » (ES28 Ballot 1796). On peut y ajouter l'idée d'appartenance : FR. « dont ils sont Participes » (ES22 Torre 1728) ; ou même l'idée de transformation : IT. « verbo transformato » (IT25 Soave 1771), FR. « devient » (FR15 Chiflet 1659, FR31 Sicard 1798). On notera enfin l'idée que le participe a une forme distincte (« separata forma ») du nom et du verbe, chez deux grammairiens italiens (IT3 Bembo 1525, repris par IT15 Ceci 1618).

En somme, la vue d'ensemble sur le corpus permet d'affirmer que, bien que la formation par dérivation ne fasse partie – sauf quelques exceptions – de l'ensemble des

accidents du participe, les grammairiens consignent souvent le fait que le participe dérive d'une forme verbale.

On peut signaler que cette caractéristique du participe est mise au premier plan comme argument contre la catégorisation de certaines formes en tant que participes. En effet, une forme en apparence participiale peut se voir refuser la nature de participe lorsqu'on se trouve dans l'impossibilité de trouver un verbe (en synchronie) dont on puisse faire dériver une forme participiale. Nous citerons ici le cas de IT₁₃ Ruscelli (1581). Pour cet auteur, les formes en *V-nte* peuvent correspondre à des « participes actifs ». Il ne nie pas la nature participiale à toutes les formes, mais seulement à quelques-unes. Plusieurs types de remarques se retrouvent disséminés dans son exposé concernant ce sujet. Premièrement, il y a des observations que l'on pourrait qualifier de purement formatives : le grammairien avertit qu'il y a des verbes qui ne forment pas de participe présent. Il démontre cette assertion en déployant des formes non reçues : IT. **ardiente* ou **ardiscente* (p. 332), **solente* ou **sogliente*, **volente*, **sagliente*, **feriscente* ou **ferente* (p. 333). La raison de leur absence est que l'usage n'a pas créé ces participes, quoiqu'ils pourraient être formés selon la raison (p. 332) ou selon la règle et la raison (« la regola, & la ragione », p. 333), ce qui revient à dire que ces mots seraient conformes aux procédés de création morphologique que lui-même prend le soin de décrire. Parmi ces verbes, certains ont fait recours à des formes en *V-to* pour exprimer leur « participe actif » ou à d'autres mots (IT. *ardito* pour **ardiente* ; IT. *solito, usato, avezzo* pour **solente*).

Parmi les formes en *V-nte* attestées en italien, il faut extraire de la classe du participe toutes celles qui ne proviennent pas d'un verbe italien. Il s'agit des « noms » empruntés au latin. On peut retrouver une source pour cet argument distinctif dans la grammaire de Donat (*Ars maior* : II, 14), qui classe dans les noms les formes semblables à des participes mais qui ne dérivent pas d'un verbe (p. ex. LAT. *tunicatus*, « vêtu d'une tunique »³⁹⁷ ou LAT. *innocens*, « inoffensif », car il existe le verbe LAT. *noceo* mais non le composé LAT. **innoceo*). Cependant, dans le traité de notre grammairien italien le critère est doublé d'une revendication de synchronie, puisque la présentation de Ruscelli sous-tend le principe qu'il ne suffit pas d'identifier la terminaison d'un mot (*-nte*) comme propre à la classe « participe », encore faut-il qu'un rapport puisse s'établir dans la langue entre le participe et le verbe dont il dérive.

397 Gaffiot 1934 : 1612, s.v. « *tunicatus* ».

5.9

La « qualité » ou la propriété de « qualifier un substantif » à la manière de l'adjectif

Il est une propriété du participe qui se développe plus tardivement que les autres. Il s'agit de la « qualité », par laquelle le participe exprime à la manière d'un adjectif une caractéristique relative au substantif.

Le participe en tant que classe hybride de nom et de verbe hérite des propriétés de ces deux classes. Les adjectifs, en tant que type de noms dans la grammaire latine antique, ont été rapprochés des participes chez Priscien, qui déclare dans le livre XI que les participes ont la même valeur que les adjectifs et signifient comme eux des accidents relatifs aux noms communs et propres (*GL* 2,556)³⁹⁸. Quant à la définition de l'adjectif, elle a chez Priscien (*GL* 2,58), le composant syntaxique (c'est un mot qui s'ajoute au nom) et sémantique (l'adjectif signifie une qualité ou une quantité du nom). Concernant ce dernier point, certains auteurs latins désignent les adjectifs comme (*nomina*) *qualitatis* [noms de qualité] (Schad 2007 : 336). Les grammaires latines peuvent toutefois inclure la qualité dans la liste des accidents du nom, par exemple chez Donat (*GL* 4,355, 373), Charisius (*GL* 1,153), Diomède (*GL* 1,320), Probus (*GL* 4,51), Consentius (*GL* 5,338), mais par cette désignation ils entendent la distinction entre noms propres et communs.

Au Moyen Âge, l'adjectif passe d'être un type de nom à en constituer une sous-classe, le « nom adjectif », distincte du « nom substantif ». L'opposition se consolide au XII^e siècle (Rosier 1992). Le critère pour catégoriser l'adjectif par rapport au substantif est que l'adjectif exprime une « qualité » ou plus généralement un « accident » et qu'il ne saurait pas subsister par lui-même mais se rapporte toujours à un autre nom, le substantif. Notons que ce type de distinction reste valable jusqu'au XVIII^e siècle.

Dans la mesure où les grammairiens du corpus rapprochent le participe du « nom adjectif » et plus tard de l'« adjectif » tout court, ces propriétés se retrouvent dans la définition du participe. Nous ne ferons qu'esquisser ici les éléments d'analyse de l'accident de la qualité dans le corpus de référence. La propriété de la « qualité » ou la capacité à « qualifier » de l'adjectif figurent dans onze définitions appartenant aux séries italienne, française et portugaise.

Deux grammairiens italiens de la Renaissance mentionnent des propriétés sémantiques provenant du nom : IT10 San Martino (1555) attribue au participe la « substance » et la « qualité », qui correspondent aux sous-classes du substantif et de

³⁹⁸ « Nec mirum ad formam adiectiuorum haec dirigi, cum paene uim habeant participia quoque nominum adiectiuorum ; accidentia enim propriis uel appellatiuis nominibus significant, uelut illa, ut bonus homo, scribens homo, et illud accidit et hoc accidit : fortis Scipio, legens Scipio. » (Priscien, *Inst.*, *GL* 2,556).

l'adjectif. Ces propriétés sont combinées dans le participe avec la sémantique du verbe, soit l'« action » et la « passion ». La définition de IT₄ Trissino (1529) est plus ambiguë car elle rappelle les propriétés sémantiques du nom (substance et accidents, dont la qualité et la quantité) et du verbe (action et passion), afin de mettre en évidence que le participe emprunte celles du verbe et la substance du nom. Faut-il entendre que la qualité est exclue du participe ? En ce sens, un siècle plus tard, IT₁₆ Buommattei (1643) propose une catégorisation de ce type. Dans sa définition (voir dans l'annexe 1 le texte IT₁₆-A) le grammairien associe à l'« action » la sémantique de la IT. *cosa* [chose], que l'on doit interpréter comme la propriété sémantique des noms substantifs. La IT. *qualità* [qualité] est la propriété qui distingue cependant entre les formes qui fonctionnent comme adjectifs et les participes (1643/2007 : 380-1). On peut signaler aussi un texte italien plus récent, IT₂₆ Valdastri (1783), qui ne fait pas mention dans sa définition de la qualité mais qui, à la fin du chapitre sur le participe (p. 334), parle de la sémantique hybride provenant du verbe et de l'adjectif.

Parmi les grammaires françaises, il faut relever un texte intéressant au XVII^e siècle, celui de FR₁₂ Maupas (1607). L'auteur se sert d'un critère sémantique pour permettre la distinction entre les participes et les adjectifs : « vous connoistrez le pur participe participe, quand il s'attribue une action ou effect sortant du substantif. Pur adjectif, quand il attribue une qualité adherante. » (Maupas 1618 : 156v^o). Nous avons relevé la même distinction chez IT₁₆ Buommattei 1646 (voir plus haut).

Au XVIII^e siècle, trois grammaires françaises de notre corpus signalent que le participe « qualifie » un substantif à la manière de l'adjectif (voir les définitions de FR₂₃ Restaut 1730, FR₂₄ Vallart 1744 et FR₂₆ Wailly 1754 dans l'annexe 1). On doit y ajouter trois définitions du participe provenant de grammaires générales : FR₂₈ Beauzée (1767), FR₂₉ Condillac (1775) et FR₃₁ Sicard (1798). Pour ces derniers la propriété en question est formulée autrement en raison d'une définition de l'adjectif qui contient l'idée que le substantif est modifié par l'adjectif. En conséquence, la définition du participe s'en voit affectée également. Ainsi la définition du participe de Beauzée reprend des éléments de la définition de l'adjectif :

Le *Participe* est un Mode impersonnel qui énonce un être indéterminé, en le désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut (Beauzée 1767 : t. II, 297-8).

En effet, la dernière partie de la définition (« l'existence intellectuelle avec relation à un attribut ») correspond exactement à la définition du verbe de Beauzée (1767 : I, 395). Elle est combinée avec les propriétés sémantiques tirées de la définition de l'adjectif :

Les *Adjectifs* sont donc des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par une idée précise, mais accidentelle à la nature commune déterminément énoncée par les noms appellatifs auxquels on les joint. (Beauzée 1767 : I, 291).

Le rapport du participe au substantif est chez Condillac semblable à celui établi par l'adjectif : « Ces noms participent de l'adjectif & du verbe ; de l'adjectif en ce qu'ils modifient un substantif [...] » (1775 : 187-8). Une idée de cet ordre se retrouve également chez Sicard : « cette partie [...] tient de l'adjectif, parce qu'ainsi que lui, elle modifie un sujet par l'idée accidentelle de l'événement qu'elle exprime, et quelle [sic] prend, pour cela, les terminaisons relatives aux accidents. » ([1798] 1708 : 1, 261).

Dans la série des grammaires portugaises, on découvre la même idée dans les grammaires du XVIII^e siècle. Chez FR6 Bacelar (1783), le participe est une subdivision de l'adjectif. Or le grammairien dit de ce dernier qu'il « representa hum'a qualidade do agente, ou paciente » (p. 43) [il représente une qualité de l'agent ou du patient]. Chez PT9 Fonseca (1799) et PT10 Figueiredo (1799) la « qualité » est affectée à la classe du participe en raison de sa nature adjectivale. On retrouve les deux façons d'exprimer cette propriété que nous avons observées dans les textes précédents. Ainsi, soit le participe « qualifie » :

Participa da natureza do nom adjectivo, porque serve para qualificar os substantivos [...] (Fonseca 1799 : 176)

Traduction → Il participe de la nature du nom adjectif parce qu'il sert à qualifier les substantifs [...]

Soit le participe a la propriété de la qualité :

O Nome Adjectivo ou he Adjectivo propriamente dito, isto he, que se junta, ou accrescenta á cousa, ou á substancia, para lhe denotar a sua qualidade: Ou he Pronome [...] Ou he Participio, isto he, que não só lhe denota qualidade, mas até lhe chega a descobrir a acção. (Figueiredo [1799] 1811 : 11-12)

Traduction → Le nom adjectif est soit un adjectif à proprement parler, c'est-à-dire qu'il se joint ou s'ajoute à la chose ou à la substance pour en signifier une qualité ; soit il est un pronom [...] soit il est un participe, c'est-à-dire qu'il ne signifie pas seulement une qualité de la substance mais qu'il exprime aussi l'action en rapport avec elle.

Cette mise en parallèle des termes « qualité » et « qualifier » ou « modifier » mérite d'être examinée. En effet, FR26 Vallart (1744) et FR28 Wailly (1754) utilisent le verbe FR. *qualifier* et PT9 Fonseca (1799) le verbe PT. *qualifiar* dans les définitions du participe, ce qui représente une présence assez tardive du terme dans notre corpus. De même FR. *modifier* apparaît au XVIII^e siècle chez FR29 Condillac (1775) et FR31 Sicard (1798). Les termes ne connaissent pas de précédents d'emploi technique dans les grammaires latines antiques³⁹⁹ ; par ailleurs, ils ne sont présents, dans les définitions de l'adjectif des XVI^e et XVII^e siècles, ni dans la tradition française⁴⁰⁰ ni dans la tradition espagnole. L'introduction de ces termes dans les définitions du participe va donc de pair avec leur utilisation dans les définitions de l'adjectif au XVIII^e siècle.

Quant au contenu que l'on doit attribuer à « qualifier » dans les définitions, Gómez Asencio (1981) s'interroge sur l'éventuelle nature syntaxique de la qualification instaurée par l'adjectif dans les définitions de ES24 San Pedro (1769) et de ES26 RAE (1771) (en espagnol on retrouve le verbe ES. *calificar*), mais expose de façon argumentée que le terme traduit un accident sémantique. De même, le terme ES. *modificar* utilisé chez Martínez et Lacueva pour exprimer la même propriété (Gómez 1981 : 149-150).

Remarquons enfin que, dans la tradition espagnole, la qualité comme propriété de l'adjectif n'est pas prise en compte pour la définition du participe dans les textes de

399 Il n'y a pas d'entrées pour LAT. *qualificare* ni pour LAT. *modificare* dans Schad 2007.

400 Les occurrences du verbe FR. *qualifier* dans le *Grand Corpus* montrent un emploi différent : FR4 Meigret (1550/1980 : 120, 124, 126) applique le terme dans le traitement de l'adverbe ; FR12 Maupas ([1607] 1618 : 21v^o) l'emploie dans la définition de l'article. Quant à FR. *modifier*, le *Grand Corpus* en fournit des occurrences chez Maupas pour parler de l'adverbe ([1607] 1618 : 57v^o, 160v^o), FR16 Arnauld et Lancelot pour la définition de l'adverbe ([1660] 1676 : 94) et pour décrire les modes du verbe (p. 112), chez FR18 Dangeau pour différents emplois sans rapport à l'adjectif (1694-1722/1927 : 90, 91, 123).

notre corpus⁴⁰¹. On peut signaler toutefois que la nature adjectivale est présente dans les définitions mais par la propriété qui consiste à s'associer à un substantif, c'est-à-dire sans mentionner le composant sémantique de cette dépendance. On se reportera ainsi à la définition de ES18 Dupuis (1659). De même, il faut mentionner que l'une des trois fonctions que la Real Academia Española attribue aux participes passifs consiste à sa jonction au substantif⁴⁰² :

El tercer oficio que tiene el participio pasivo es juntarse con los sustantivos, y concertar con ellos en género y número del mismo modo que los adjetivos, y así se dice: *hombre perdido: cosa acabada, rematada: caudales adquiridos: haciendas ganadas*. (RAE 1771 : 185).

Traduction → La troisième fonction du participe passif c'est de se joindre aux substantifs et de s'accorder avec eux en genre et en nombre à la façon des adjectifs. Ainsi, on dit : *hombre perdido* [homme perdu], *cosa acabada, rematada* [chose finie, terminée], *caudales adquiridos* [fortunes acquises], *haciendas ganadas* [propriétés gagnées].

La capacité de s'associer à un substantif est donc une propriété que le participe emprunte à l'adjectif. Nous n'étudierons pas systématiquement cette propriété ; elle est de toute façon souvent combinée dans le discours grammatical à la « qualité » ainsi qu'à la variation morphologique, comme on peut le constater dans la citation de la RAE ci-dessus.

En résumé, on peut établir que les propriétés sémantiques du participe (hormis les propriétés empruntées au verbe) sont dans les grammaires italiennes de la Renaissance liées à la classe du nom dans ses deux subdivisions, c'est-à-dire le substantif et l'adjectif, de telle sorte que l'on attribue au participe le contenu sémantique de la « substance » comme dans le substantif et dans un texte au moins aussi la « qualité » comme dans l'adjectif. C'est seulement au XVIII^e siècle que l'on repère dans six grammaires françaises (à partir de FR23 Restaut 1730), puis dans deux grammaires portugaises de la fin du siècle, la présence de l'accident de la qualité dans les définitions du participe. Cela peut s'expliquer par un changement dans la catégorisation du participe qui, étant une classe mixte de verbe et de nom dans les premiers textes de la Renaissance, devient progressivement aux XVII^e et XVIII^e siècles une classe hybride de verbe et d'adjectif. C'est ainsi que la propriété sémantique attribuée à l'adjectif sera identifiée également dans la classe du participe. Si la modification affecte les grammaires françaises et portugaises, elle ne touche pas les grammaires de l'espagnol parmi lesquelles on connaît pourtant aussi la catégorisation du participe comme un mot hybride d'adjectif et de verbe.

⁴⁰¹ La distinction entre le substantif et l'adjectif existe pourtant dans la tradition espagnole depuis ES1 Nebrija (1492). Certains auteurs de notre corpus évoquent le critère sémantique pour distinguer l'adjectif et le substantif. Ainsi, pour ES3 Villalón (1558 : 32), l'adjectif signifie le ES. *açidente* [accident], pour ES5 Miranda (1566 : 22) et ES14 Franciosini (1624] 1707 : 15), l'adjectif signifie la IT. *qualità* [qualité], pour ES15 Correas (1627) l'adjectif signifie ES. *propiedad i calidad* [propriété et qualité], et pour ES24 San Pedro « Adjetivo es el que califica la cosa, o señala la calidad i manera de la cosa » (1769 : I,134) [l'adjectif est celui qui qualifie une chose ou en signale la qualité et la manière] et la ES26 RAE (1771 : 6) le définit également par la ES. *calidad* [qualité]. Mais ces propriétés sémantiques ne se répercutent pas sur la définition du participe.

⁴⁰² La première fonction est de former les temps composés ; la deuxième de former la voix passive ; la troisième de fonctionner comme un adjectif (voir RAE 1771 : 182-6).

5.10

Autres accidents ou propriétés

Il reste à énumérer un ensemble d'accidents ou de propriétés que le tableau synthétique de l'annexe 3 révèle. Nous n'entrerons pas dans le détail de leur traitement, nous nous limiterons à les consigner ici. Nous renvoyons le lecteur aux définitions concernées.

Il y a dans la tradition française quelques auteurs qui parlent de la catégorie grammaticale de la personne, une propriété caractéristique du verbe. Pour FR1 *Donait françois* (XV^e siècle), les participes sont tous de la troisième personne, alors qu'ils manquent explicitement de cet accident chez FR4 Meigret (1550), FR6 Estienne (1557), FR16 Arnauld et Lancelot (1660), FR17 Vairasse d'Allais (1681) et FR23 Retaut (1730). Pour FR28 Beauzée (1767) et FR31 Sicard (1798) le participe est un mode « impersonnel ».

Le mode est également un accident verbal négatif, c'est-à-dire qu'il est mentionné pour indiquer son absence dans le participe et le distinguer ainsi du verbe chez FR4 Meigret (1550) et FR6 Estienne (1557). Parmi les Italiens, seul IT6 Buommattei (1643) mentionne dans sa définition que les participes expriment tous les modes indistinctement selon le verbe principal qui les régit. Pour ES25 Puig (1770) les participes expriment de même tous les modes. Le participe peut être considéré lui-même comme un mode. Nous renvoyons le lecteur au point 5.1.2 pour avoir plus de renseignements sur cette question.

Dans la grammaire de Port-Royal (FR16 Arnauld et Lancelot 1660) le participe sert à exprimer l'« attribut » comme le verbe tout en se distinguant de lui par l'absence de la propriété de l'« affirmation », catégorie réservée au verbe. Ces deux caractéristiques se retrouvent dans la définition de FR23 Restaut (1730).

On peut également relever comme propriété dans les définitions le fait que le participe sert à former des temps en association avec les verbes auxiliaires. Cette propriété est attestée dans les définitions de FR26 Wailly (1754), FR30 Domergue (1778) et ES25 Puig (1771).

Il reste quelques accidents qui ne figurent que chez un auteur. Ainsi, chez FR2 Palsgrave (1530) on découvre parmi les accidents du participe passif les deux accidents suivants : ANG. *termynation* [terminaison] et ANG. *agreynges* [accord].

Finalement, on doit faire mention d'une propriété du discours, la « brièveté ». On a observé dans le chapitre sur les grammaires grecques et latines que, depuis Apollonios, le participe se voit attribuer la propriété de pouvoir introduire deux verbes dans une phrase, l'un deux (le participe) prenant la forme d'un nom. La qualité discursive d'« abrégé » le discours apparaît dans les définitions de FR4 Meigret (1550) et FR6 Estienne (1557) du côté français, et dans les définitions de IT16 Buommattei (1643), IT23 Corticelli (1745) et IT25 Soave (1771). Les définitions des quatre premiers affirment que le participe se met à la place d'un verbe, même si les exemples des participes fournis par les grammairiens

sont glosés par des propositions et non pas par des verbes seuls. Cependant, Soave (voir la définition IT25-B dans l'annexe 1) considère que le participe a la propriété de réduire deux ou plus *IT. proposizioni* [propositions] en une seule. Cela est une traduction de l'impact des nouvelles théories qui placent la proposition au centre de la réflexion syntaxique.

LE PARTICIPE DES TEMPS COMPOSÉS DANS LES GRAMMAIRES DES LANGUES ROMANES

III

Les géographes ont depuis longtemps renoncé à découper les régions d'après les frontières politiques ; ils les découpent en fonction de critères proprement géographiques. L'histoire se doit de les imiter et de se donner une complète liberté d'itinéraire à travers le champ événementiel, s'il est vrai qu'elle est œuvre d'art, s'il est vrai qu'elle s'intéresse purement au spécifique, s'il est vrai enfin que les « faits » n'existent que par une intrigue et que le découpage des intrigues est libre. Le premier devoir d'un historien n'est pas de traiter son sujet, mais de l'inventer. Cette histoire en liberté, débarrassée de ses limites conventionnelles, est une histoire complète. (Paul Veyne 1971 : 375)

CHAPITRE

6

**LE PARTICIPE DES TEMPS
COMPOSÉS DANS LES
GRAMMAIRES DE L'ESPAGNOL
ET DU PORTUGAIS
(XV^e–XVI^e SIÈCLES)**

Ce chapitre ouvre la partie consacrée au traitement du constituant verbal auxilié des temps composés, soit ce que l'on dénomme dans la grammaire d'usage actuel le participe passé. Il s'agit d'un sujet plus spécifique que la description de la classe du participe qui nous a occupé dans les deux chapitres précédents dans une perspective globale (la définition et les accidents) et comparative (diverses traditions nationales).

La question du participe qui, par un processus de grammatisation, en vient à constituer le deuxième élément des formes verbales analytiques des langues romanes a été décrite dans une perspective comparative au chapitre 3. La problématique englobe plusieurs aspects. Deux objets d'étude peuvent être délimités. Au niveau de la combinaison du verbe auxiliaire et du verbe auxilié, on peut s'intéresser au degré de coalescence que les grammairiens leur attribuent et à la répartition des rôles sémantiques (lequel des deux exprime le temps par exemple) et syntaxique (soit, dans quels termes on décrit le rapport qui s'établit entre le verbe auxilié et le verbe auxiliaire). En outre, l'une des problématiques les plus riches est la recherche sur les concepts qui servent à décrire le caractère composite (par exemple, « circonlocution », « périphrase », etc.). Au niveau des éléments impliqués, la catégorisation peut être distincte de chacun des deux composants verbaux qui composent la forme analytique : on assiste d'une part à l'émergence de la notion de « verbe auxiliaire » dès le XVI^e siècle, mais les textes témoignent d'une autre part de propositions de catégorisation du deuxième élément, homonyme du participe.

Les grammaires qui depuis la Renaissance ont décrit les différentes langues romanes se sont occupées d'étudier cette forme. La variété des traitements dont témoignent les textes du corpus et la longévité d'une telle problématique invitent à raconter l'histoire de la catégorisation de ladite forme. L'histoire que nous proposons de construire commence avec ES₁ Nebrija en 1492. Certes, deux textes du corpus sont de date plus ancienne (la *Grammatichetta* de IT₁ Leon Battista Alberti et le *Donait françois* commandité par FR₁ John Barton sont composés dans la première moitié du XV^e siècle), mais c'est seulement chez Nebrija que l'on trouve une attention portée au problème des formes verbales analytiques – qu'il conçoit comme des ES. *circunloquios* [circonlocutions] – et de la forme de participe qui s'associe à ES. *haber* [avoir] pour former les temps composés. Le traitement du problème se manifeste déjà par une réflexion admirablement mûre dans le discours du grammairien espagnol, qui propose de recatégoriser les mots en *V-do* dans une classe distincte du participe, le ES. *nombre participial infinito* [nom participial indéfini]. L'effort pour forger une nouvelle terminologie et l'argumentation qui mobilise des concepts que la tradition latine met à disposition du grammairien méritent qu'on s'attarde dans l'analyse de la *Gramática de la lengua castellana* (1492) de Nebrija, qui ouvre la série de (re) catégorisations du participe.

La première partie du chapitre est dédiée à l'étude de Nebrija. Nous contextualiserons d'abord l'œuvre de cet auteur. En effet, nous donnerons quelques renseignements sur les faits linguistiques qui nous importent dans l'espagnol de la fin du Moyen Âge et sur la production grammaticographique de Nebrija et de ses prédécesseurs. Ensuite, nous traiterons la façon dont le grammairien conçoit les temps composés comme des ES. *circunloquios* [circonlocutions] ou ES. *rodeos* [litt. détours], c'est-à-dire comme des périphrases, ce qui constitue un héritage des pratiques pédagogiques médiévales. À la suite de quoi, l'étude se centrera sur la question du participe des temps composés, l'ainsi nommé ES. *nombre participial infinito* [nom participial infini].

La deuxième partie du chapitre est consacrée à l'une des premières grammaires du portugais, *Grammática da lingua portuguesa* (1540) écrite par PT1 João de Barros. Ce texte représente la réception de la grammaire de Nebrija et son adaptation à une nouvelle langue.

6.1

Elio Antonio de Nebrija

Le texte étudié ici, la *Gramática de la lengua castellana*, paru à Salamanque en 1492, est sans doute un texte important pour la tradition espagnole, mais il n'est pas la seule œuvre grammaticale d'Elio Antonio de Nebrija. Sa production comprend les *Introducciones latinae* (1481), grammaire du latin de grand succès, dont il donne lui-même une version espagnole (*Introducciones latinas... contrapuesto el romance al latín*, 1486), ainsi que des dictionnaires bilingues : *Diccionario latino-espagnol* (1492) et *Vocabulario español-latino* (ca 1495). L'objectif de la grammaire castillane déclaré dans le prologue est de fixer la langue espagnole (1492/1980 : 100-1). L'œuvre s'adresse à trois types de lecteurs, puisque son utilité est triple : donner un outil pour les locuteurs natifs qui veulent avoir des connaissances certaines sur leur langue ; présenter en même temps une première approche à ceux qui veulent ultérieurement apprendre la grammaire latine ; enfin, fournir dans la dernière partie (tout le livre V) une grammaire à l'usage des étrangers.

Plus récemment, les études sur Nebrija soulignent la cohérence du programme grammaticographique de l'humanisme dans lequel la grammaire castillane trouve sa place tout au long du cursus qui doit mener l'étudiant à la maîtrise de la langue latine (Calvo et Esparza 1994).

La *Gramática de la lengua castellana* (désormais *GLC*) s'est souvent vue attribuer l'honneur d'être la première description grammaticale systématisée d'une langue romane. En tout état de cause, c'est elle qui inaugure solidement le processus de grammatisation massive des langues vernaculaires européennes. Cependant, dès le XIII^e siècle on trouve des traités en langue d'oc à l'usage des poètes, avec des explications grammaticales, dont le premier dans le temps est le *Donatz proensals*⁴⁰³. Ils ont exercé une grande influence dans le sud de l'Europe, surtout en Catalogne (Niederehe 1994b : 420). Dans le domaine castillan, il existe aussi des œuvres traitant des aspects linguistiques (voir Sarmiento 1992 : 328-9), parmi lesquelles il faut signaler *De la Gaya Scientia ó arte de trovar* (ca 1432) d'Enrique de Villena (Tollis 1998b [1971] : 24-54), qui s'inspire de la tradition poético-grammaticale occitane et catalane, tout comme *La Gaya de Segovia ó Silva copiosísima de consonantes para alivio de trovadores* (1475) de Guillén de Segovia. Il est intéressant de noter que ces auteurs se situent autour de l'influence du Marquis de Santillana

⁴⁰³ Pour un inventaire assez détaillé des ouvrages abordant des sujets linguistiques dans l'espace roman avant Nebrija, voir Tollis (1998a : 13-27, 85-88).

(1398-1458), poète et mécène connaisseur des traditions littéraires occitane et italienne, tout comme les auteurs castillans dont se sert Nebrija pour illustrer ses règles de grammaire (Niederehe 1994b : 416-7, 421).

Toutefois, c'est directement dans la tradition latine que Nebrija puise ses connaissances. Les sources directes sont Priscien, Diomède, Donat et Quintilien (Quilis 1980 : 20). Outre ces influences de la tradition antique, il faut faire mention des *LAT. grammaticae proverbiali*, méthode grammaticale médiévale répandue en Espagne, et dont l'influence dans le caractère didactique de l'œuvre de Nebrija a fait l'objet d'importantes études (Calvo et Esparza 1994).

6.1.1 Notes sur les temps composés de l'espagnol à la fin du Moyen Âge

Quelques précisions sur l'état de langue s'imposent, et cela pour deux raisons au moins. Tout d'abord, par souci méthodologique, dans le but de faire une comparaison ultérieure de la question du constituant en *V-do/V-é/V-to* qui sert à former les temps composés dans la description des langues romanes, il nous semble nécessaire d'aborder au préalable, ne fût-ce que succinctement, les données linguistiques propres à l'espagnol. Certains aspects ont déjà été évoqués au chapitre 3 dans une perspective panromane que nous restreignons ici de façon synthétique. Deuxièmement, pour mener à bon terme une analyse interne de l'œuvre de Nebrija, il n'est pas possible de faire abstraction de l'évolution linguistique qui s'achève au XV^e siècle. Il s'agit sans doute d'un moment charnière de la grammaticalisation des temps composés en espagnol, puisque cette langue s'éloigne définitivement du fonctionnement des temps composés qui caractérise le français et l'italien. Le rôle de Nebrija est en ce sens majeur du point de vue de la grammatisation puisqu'il scelle les nouveaux faits en codifiant la langue de son époque.

La situation de l'espagnol médiéval ne diffère pas dans les grands traits de ce que l'on retrouve dans les autres langues romanes concernant l'auxiliarité et l'accord du participe. En effet, il y a d'une part un double système d'auxiliaires : ES. *haber* [avoir] pour les verbes transitifs et ES. *ser* [être] pour les verbes intransitifs et les pronominaux. On atteste d'une autre part l'accord du participe avec le complément direct lorsque l'auxiliaire est ES. *haber* ainsi que l'accord du participe avec le sujet lorsque le verbe conjugué choisit l'auxiliaire ES. *ser* (voir Company 1983 : 238-9).

Cependant, tout au long du Moyen Âge le changement linguistique va dans le sens d'une réduction des emplois de ES. *ser* comme auxiliaire au profit de ES. *haber* et d'une perte de l'accord du constituant *V-do* avec le complément direct. Ce type de formation unifiance (un seul auxiliaire, un morphème invariable *-do*) existe déjà en espagnol même dans les œuvres littéraires les plus anciennes, le choix de l'auxiliaire et l'absence d'accord faisant l'objet de différentes hypothèses explicatives (voir chapitre 3). Ainsi, on doit mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une généralisation progressive de la fréquence d'une des configurations possibles des temps composés.

Dans les langues romanes contemporaines de la Péninsule Ibérique (espagnol, galicien-portugais, catalan-valencien) le passé composé se forme à l'aide d'un seul auxiliaire, issu de LAT. *habere* pour l'espagnol et le catalan-valencien, et de LAT. *tenere* pour le galicien-portugais. Ainsi, la question cruciale pour notre analyse est de savoir si l'état

de la langue contemporaine (auxiliaire unique, *V-do* invariable) s'est effectivement imposé lorsque Nebrija rédige sa grammaire en 1492.

En ce qui concerne l'invariabilité du participe avec ES. *haber*, les études diachroniques s'accordent à dire qu'elle est déjà consolidée dans la deuxième moitié du XV^e siècle. De ce fait, Nebrija, né en 1441, atteste l'accord comme un fait linguistique du passé (1492/1980 : 193-4).

Quant à l'éviction de ES. *ser* en tant qu'auxiliaire, il faut attendre le XVI^e siècle pour qu'elle se confirme⁴⁰⁴, même si certains spécialistes repoussent la date jusqu'aux débuts du XVII^e siècle (voir chapitre 3).

On peut donc considérer que Nebrija grammatisait dans une perspective synchronique les données du castillan de la fin du XV^e siècle pour la formation des temps composés avec l'auxiliaire ES. *haber* (alors que ES. *ser*, d'un emploi désormais réduit, n'est pas mentionné) et un constituant *V-do* invariable. S'il s'agit d'une situation linguistique récente – et Nebrija manifeste être bien conscient de la variation diachronique, comme on le verra par son traitement de l'accord du participe – il s'efforce d'argumenter l'existence d'une nouvelle catégorie en castillan, dont l'une des propriétés les plus saillantes est l'invariabilité.

6.1.2 La conception des temps composés : *rodeo et circunloquio*

Nebrija traite le participe passé dans trois chapitres du troisième livre de la *GLC*, à savoir le chapitre XI « De los circunloquios del verbo » [Des circonlocutions du verbe], où il présente toutes les formes verbales qui se construisent par l'association de deux mots ou plus, parmi lesquelles se trouvent les temps composés avec ES. *aver* et le ES. « nombre participial infinito » [nom participial indéfini], désignation qu'il emploie pour référer au constituant *V-do* de ces temps. Ensuite, le chapitre XIII est consacré à la partie du discours ES. *participio* [participe]. Enfin, la création originale du grammairien, le ES. *nombre participial infinito* (désormais *NPI*), est expliquée et défendue dans le chapitre XV. La nouveauté du contenu de ces trois chapitres a été remarquée dans la littérature critique (voir en particulier Tollis 1998b). La démarche adoptée ici consiste à partir des idées de Nebrija sur le groupe formé de ce que l'on appelle aujourd'hui l'auxiliaire et le participe passé, pour nous recentrer ensuite sur la catégorisation de ce dernier en tant que *NPI*, classe distincte du participe.

6.1.2.1 Le contenu extensionnel des *circunloquios*

L'origine du chapitre, Nebrija l'indique lui-même dès le début. Il est motivé par le constat d'une différence dans l'inventaire des formes grammaticales entre le latin et le castillan :

⁴⁰⁴ Par exemple, dans l'étude textuelle de Company (1983), l'œuvre étudiée la plus récente (*La Celestine*, 1499) montre encore six occurrences de temps composés de verbe intransitifs avec l'auxiliaire ES. *ser*.

Assí como en muchas cosas la lengua castellana abunda sobre el latín, assí por el contrario, la lengua latina sobra al castellano, como en esto de la conjugación. (Nebrija 1492/1980 : 187)

Traduction → De même que la langue castillane est plus riche que le latin pour certains aspects, de même la langue latine dépasse le castillan notamment du point de vue de la conjugaison.

Il est question ici d'une comparaison entre les deux langues qui fait ressortir le manque de formes verbales dans la langue vernaculaire. Nous sommes devant une confrontation basée dans la morphologie : en d'autres termes, nous dirions qu'à une forme fléchie latine correspondent en espagnol des morphèmes discontinus mobilisant des verbes auxiliaires et d'autres formes verbales. Le dédoublement ou la décomposition en plusieurs mots est désigné par le grammairien du terme de ES. *circunloquios*, que l'on peut traduire par « circonlocution » ou par « périphrase ». Dans le chapitre en question, l'auteur regroupe trois types de *circunloquios* typiquement vernaculaires :

a) Les verbes impersonnels du latin. Ils sont rendus soit par la 3^e personne du pluriel des verbes actifs (ainsi LAT. *curritur* [on court] se traduit par ES. *corren* (p. 187) [litt. ils courent]), soit par l'ajout du pronom ES. *se* (ES. *córrese* (*ibid.*) [on court]). Ce moyen propre au pronom ES. *se* est désigné comme ES. *reciprocación* [réciprocité] et ES. *retorno* [retour].

b) Les verbes passifs. Pour former les temps du passif, le castillan procède à la manière du latin dans les temps qui « manquent » dans cette langue. Ainsi, faute d'une forme propre, c'est le verbe ES. *ser* plus le participe passé qui expriment la passivité, par exemple ES. *son amadas las riquezas* (p. 187) [les richesses sont aimées], ou bien au moyen du pronom ES. *se*, comme dans ES. *ámanse las riquezas* (*ibid.*) [les richesses sont aimées, litt. les richesses s'aiment]. Cette manière est qualifié de ES. « retorno » par le pronom ES. *se*.

c) Les temps de la voix active. Ils se construisent avec ES. *haber* et le ES. *nombre verbal infinito*⁴⁰⁵ (p. 187-8). Le moyen employé ici est désigné du terme de ES. *rodeo* [détour, contournement].

On constate que les ES. *circunloquios* ou complexes pluriverbaux englobent des faits hétérogènes dans la conjugaison des verbes latins et espagnols. De plus, la terminologie n'est pas complètement stable puisque le ES. *circunloquio* présente un synonyme, le ES. *rodeo*, même si ce dernier a une extension plus large (voir chap. 10) et un emploi plus fréquent⁴⁰⁶. Il faut s'interroger dès lors sur l'intérêt méthodologique d'un concept aussi vague.

6.1.2.2 La méthodologie contrastive du *circunloquio*

Le chapitre sur les ES. *circunloquios* du verbe occupe une place importante dans la description grammaticale de la GLC. En effet dans le livre troisième, qui prend en charge le traitement des parties du discours, tous les chapitres sont consacrés à chacune des parties du discours ou de ses accidents (cinq chapitres pour les accidents du nom) à

⁴⁰⁵ C'est la première occurrence de la catégorie *NPI*, mais la nomenclature est différente : ES. *nombre verbal infinito* [nom verbal infini] au lieu de ES. *nombre participial infinito*, ce dernier étant la forme courante employée dans le chapitre XIV.

⁴⁰⁶ Pellen et Tollis dans leurs index lemmatisés de la GLC (2011 : 2, p. 466) enregistrent une occurrence de ES. *circunloquios* (1492 : 38^v) et une autre pour ES. *circunlocución* (1492 : 53^r) alors que le terme ES. *rodeo* est attesté dans cinquante-six occurrences (*op. cit.*, 755), ce qui le classe dans le 103^{ème} poste des mots les plus fréquents *ex aequo* avec le terme ES. *castellano* (*op. cit.*, p. 850).

l'exception du premier, qui sert de présentation de la division en classes, et du XI, dédié aux *ES. circumloquios*. Placé après le chapitre sur le verbe, le chapitre en question fournit un outil pour comprendre les relations entre les deux systèmes verbaux – latin et castillan – sur les plans morphologique et sémantico-temporel. En effet, le point de départ de l'analyse du grammairien est le système verbal latin. La démarche comparatiste est un fait courant dans les premières grammaires des langues romanes. Cependant, l'originalité de Nebrija est de regrouper sous un même chapitre toutes les formes verbales simples qui font défaut en castillan. À ce stade de la grammatisation, il ne s'agit pas encore d'établir des équivalences entre les deux systèmes, mais de constater l'absence de certaines formes verbales dans la langue vernaculaire. Dans la comparaison exclusivement flexionnelle, le castillan fait figure de parent pauvre. Mais il dispose des ressources nécessaires pour rendre le même contenu grammatical en assemblant plusieurs unités. La solution est ainsi la périphrase, *ES. decir por rodeo* [exprimer par un détour], expression qui traduit manifestement le verbe *LAT. circumloquor* [litt. dire autour de, dire en contournant].

L'hétérogénéité de l'extension de la catégorie *ES. circumloquio* s'explique certes par le composant latinisant de la comparaison entre les deux langues. Gómez Asencio (2015 : 67) parle d'une amorce simultanée de *ES. deslatinización* [délatinisation] dans le fait de reconnaître que des groupements de mots graphiques constituent des unités linguistiques. Cela soulève le problème de la concomitance de deux processus à l'œuvre pour un même dispositif explicatif. Néanmoins, il est indéniable que l'acceptation d'unités fonctionnelles complexes du point de vue formel est passée par une phase d'identification fondée sur la comparaison avant d'atteindre une organisation des faits linguistiques guidée uniquement par les faits de la langue vernaculaire.

La recherche d'une traduction des formes latines produit une conjugaison vernaculaire avec des doublons :

INDICATIF

Passado acabado (passé parfait)	<i>io e amado / io ove amado</i>
Passado más que acabado (plus-que-parfait)	<i>io avía amado</i>
Futuro (futur)	<i>io amaré / io e de amar</i>

SUBJONCTIF

Passado no acabado (passé imparfait)	<i>io amaría / io avía de amar</i>
Passado acabado (passé parfait)	<i>como io aia amado</i>
Passado más que acabado (passé plus-que-parfait)	<i>si io oviera amado / si io oviesse amado</i>
Venidero (futur)	<i>como io avré leído / aia leído / oviere leído</i>

OPTATIF

Passado (passé)	<i>o si amara / o si oviesse amado</i>
-----------------	--

INFINITIF

Passado (passé)	<i>aver amado</i>
Futuro (futur)	<i>espero amar / pienso amar</i>

Ce tableau appelle deux remarques. D'un côté, nous y trouvons des temps qui n'apparaissent pas, selon des critères modernes, parmi les temps composés. Ainsi, le futur et le conditionnel sont analysés comme infinitif + présent de ES. *haber* (ES. *amar+e*) et comme infinitif + imparfait de ES. *haber* (ES. *amar+ía*, même si cette terminaison n'existe pas comme forme indépendante pour l'imparfait de ES. *haber*). Du point de vue diachronique, cela est vrai pour l'espagnol ; le phénomène est attesté dans d'autres langues romanes. Nebrija montre que l'on peut interposer des pronoms d'objet entre les deux, soit le phénomène de la mésoclise, comme dans ES. *leértelo e*, décomposable en ES. *leer-te-lo-(h)e* (soit ES. *te lo leeré* [je te le lirai] en espagnol contemporain). Ces formes apparaissent sur le même plan que des tournures périphrastiques visibles sans transformation, par exemple le futur ES. *e de leer* [j'ai à lire].

D'un autre côté, la GLC ne possède pas une théorie aspectuelle claire permettant de distinguer des prétérits parfaits tels que ES. *io e amado* [j'ai aimé] et ES. *io ove amado* [j'eus aimé], présentés comme des formes équivalentes.

Le tableau demanderait plus de remarques de détail, mais nous nous limiterons ici à la vision d'ensemble des formes verbales analytiques dans la GLC. Nebrija appelle des ES. *circunloquios* et les formes de la voix passive, construites avec ES. *ser*, et les formes de la voix active, construites avec ES. *haber*. Il y a là une certaine symétrie qui doit être à la base de la polycatégorisation des formes en *V-do*, c'est au moins notre hypothèse. Rappelons que Nebrija omet les formes composées actives formées avec ES. *ser* (déjà en déclin). À partir du constat de formes verbales complexes dans la langue vernaculaire, on peut potentiellement s'interroger sur la nature des deux éléments conformant les ES. *circunloquios*. D'une part, on distingue le verbe fléchi (*ser* ou *haber*) qui sert de support aux informations morphologiques propres au verbe espagnol. L'émergence du concept de « verbe auxiliaire » se produit au XVI^e siècle ; Nebrija ne théorise pas cette catégorie. D'une autre part, la mise en parallèle entre ES. *ser* + *V-d-o(s)/-d-a(s)*_{sujet} et ES. *haber V-do* fait ressortir les ressemblances du deuxième élément ainsi que les différences. Dans le cas de ES. *ser*, le participe garde toutes les propriétés de la catégorie ; la forme variable et accordée à un nom ou pronom peut de surcroît apparaître ailleurs qu'en coalescence avec le verbe ES. *ser*. Le participe suivant ES. *haber* n'a, au contraire, aucun marquage en genre ou en nombre permettant de l'identifier comme tel (c'est pourquoi nous voyons dans *-do* un morphème non décomposable). La proposition théorique de Nebrija consiste à créer une nouvelle partie du discours pour accueillir le fonctionnement de ce que nous avons présenté ici comme nouveau morphème, homonyme du suffixe participial.

On peut considérer que les ES. *circunloquios* sont un outil théorique et pédagogique qui sert à analyser des faits linguistiques *a priori* dissemblables. L'obstacle qu'a dû surmonter le grammairien est l'existence très limitée de formes verbales latines qui dissocient en deux items une valeur temporelle. C'est la tradition grammaticale fondée sur une langue strictement formelle qui conduit au constat de l'« absence » de certains tiroirs verbaux en castillan. En effet, comment faire autrement lorsque l'on prend comme modèle une langue flexionnelle. Or « [l]a flexion n'est que l'élément d'un paradigme de formes servant à caractériser une espèce de mot. Autrement dit, il y a une corrélation très forte dans la tradition occidentale entre le rôle des classes de mots et l'opposition flexion/dérivation. » (Aurox 1988 : 110). Si l'on part de cette contrainte, il s'impose pour le descripteur de la nouvelle langue de justifier que des complexes verbaux qui comprennent plus de morphèmes que les exclusivement flexionnels puissent rester dans la sphère de

la partie du discours verbe (le titre du chapitre qui suit celui du verbe est ainsi « De los circunloquios del verbo »). Nebrija fait recours à un cadre conceptuel (le ES. *circunloquio*) qui lui permet de résoudre de façon économique un éventail de créations linguistiques vernaculaires. Toutefois, le dispositif n'est pas complètement nouveau, il s'inspire des pratiques pédagogiques du latin véhiculées en langue vernaculaire.

6.1.2.3 La méthode des *grammaticæ proverbiandi* et les premières grammaires des langues romanes

Les travaux d'Esparza et Calvo (1993, 1994) ont étudié les liens entre la pratique grammaticale dans la méthode de la LAT. *grammatica proverbiandi* de la fin du Moyen Âge et le projet didactique de Nebrija dans ses différentes œuvres. Les grammaires du type LAT. *proverbiandi*⁴⁰⁷ commencent à être bien connues (Calvo 1993, 1995, 2000, Calvo et Esparza 1999) et on s'intéresse récemment à leurs différences au sein de la production grammaticographique médiévale⁴⁰⁸. Dans cette méthode, la langue vernaculaire était employée comme outil dans l'apprentissage du latin. Elles ont eu un développement particulièrement notable en Espagne, où ces pratiques sont représentées dans les différentes langues péninsulaires (portugais, castillan, aragonais, catalan et valencien).

Les textes conservés témoignent que la pratique scolaire du latin dans cette méthode était fondée sur les exercices de thème et de version (LAT. *proverbiare*). Dans ce type de grammaire le schéma général est : définition et division de la grammaire, LAT. *littera*, LAT. *syllaba*, LAT. *dictio*, LAT. *oratio*, LAT. *partes orationis*, LAT. *figurae*, LAT. *suppletio* (Esparza et Calvo 1994 : 52). La LAT. *suppletio* est l'un des aspects caractéristiques de ces grammaires ; elle consiste dans la recherche des manières pour traduire en latin des tournures appartenant à la structure syntaxique de la langue vernaculaire, qui n'ont pas forcément d'équivalent exact en latin. L'exercice de la *suppletio* apparaît toujours à la fin du livre, à la manière d'un supplément à la grammaire (p. 54). Pour les chercheurs cités ci-dessus, cette méthode didactique a laissé une trace dans les ES. *circunloquios* ou ES. *rodeos* de Nebrija (*ibid.*). L'intérêt de cette hypothèse est qu'elle fournit une voie de réflexion pour comprendre comment le grammairien a pu isoler un des deux éléments linguistiques présents dans les temps composés, le ES. *nombre participial infinito*.

Nous apporterons un dernier élément à l'hypothèse médiévale de l'origine des ES. *circunloquios*. Dans le domaine des grammaires de la langue d'oc, le traité *Las flors del gay saber estier dichas Las leys d'amors* (Toulouse, XIV^e siècle), dont la rédaction a été confiée à Guilhem Molinier par une compagnie de troubadours, fait apparaître des expressions telles que OC. *suplitios* ou OC. *supletio et apostura de motz* [remplacement et composition de mots] et la variante, OC. *suplit per apostura* [suppléé par composition] et OC. *temps suplitiz* [temps supplées]. Voici le texte où l'auteur occitan décrit la formation de la voix passive et des prétérīts romans :

⁴⁰⁷ Le terme LAT. *proverbiandi* provient du mot qui figure souvent dans l'incipit ou dans l'explicit de ce type de textes (Esparza et Calvo 1994 : 59 n.2). Le verbe LAT. *proverbiare* désigne l'exercice de traduction du latin à la langue vernaculaire (*ibid.*, 51).

⁴⁰⁸ Les auteurs établissent quatre grandes formules au Moyen Âge : les grammaires versifiées, les commentaires, les grammaires érotématiques et la synthèse de la méthode LAT. *proverbiandi* (Esparza et Calvo 1994 : 47).

DEL PASSIU. Del passiu aytan pauc no tractam quar aytal meteyssha supletio et apostura de motz hy pot hom trobar per tot. segon romans. coma *yeu soy amatz*. Vet ayssi la primera persona del prezen del indicatiu de *sum es fui*. et aytal supletio pot hom trobar per los autres temps coma *yeu era amatz*. *yeu fui et hay estat amat*. *yeu havia estat amat*. Et aissi meteysh pot hom trobar per tot lo passiu segon romans. Et aquo meteysh segon lati en algus locz. coma *amatus sum vel fui*. *amatus eram vel fueram*.

Aytals suplitios negueysh pot hom trobar en lo preterit perfag. et en lo preterit plusqueperfog. del indicatiu segon romans coma *yeu amiey e hay amat*. *yeu havia amat*. Aquo meteysh en lo preterit perfag e plusqueperfag del optatiu. coma *am mo vol yeu aque amat*. Et en lo preterit perfag et en lo preterit plusqueperfag. et en lo futur del conjunctiu. coma *yeu havia amat*. *yeu agues amat et hauria et agra amat* et en lo futur cum *yeu hauray amat*. Aquo meteysh en lo preterit perfag e plusqueperfag ez en lo futur del infinitiu coma *haver amat*. *anar amar oz ad amador esser*. ([Molinier] édition de Gatien Arnoult 1843 : 350)

Traduction → DU PASSIF. Nous ne traiterons pas non plus du passif, parce qu'on peut y trouver partout cette même adjonction de mots, en Roman, comme *yeu soy amatz* (je suis aimé). Voilà la première personne du présent de l'indicatif *sum, es, fui*; et on peut trouver ce même supplément dans les autres temps, comme *yeu era amatz* (j'étais aimé), *yeu fui et hay estat amat* (je fus et j'ai été aimé), *yeu havia estat amat* (j'avais été aimé). C'est ce qu'on peut trouver en Roman dans tout le passif, et même en latin dans quelques endroits, comme *amatus sum* ou *fui*; *amatus eram* ou *fueram*.

On peut trouver ces mêmes suppléments au prétérit parfait et plus que parfait de l'indicatif en Roman, comme *yeu amiey et hay amat* (j'ai aimé); *yeu havia amatz* (j'avais aimé). On le trouve de même au prétérit parfait et plus que parfait de l'optatif, comme *am mo vol yeu agues amat* (plût à Dieu que j'eusse aimé); au prétérit parfait et plus que parfait, ainsi qu'au futur du conjonctif, comme *yeu haia amat*, *yeu agues amat*, et *hauria et agra amat* (j'aye aimé, j'eusse (sic) aimé et j'aurais aimé); au futur, comme *yeu hauray amat* (j'aurais aimé); au prétérit parfait et plus que parfait et au futur de l'infinitif, comme *haver amat* (avoir aimé), *anar amar* (aller aimer), ou *ad amador esser* (être pour aimer). (traduction de d'Aguilar *et al.*, in Molinier 1356/1843 : 351)

Les éléments qui apparaissent dans le texte de *Las Leys*, à savoir OC. *verb impersonal* [verbe impersonnel] (Molinier *op cit.*, 348), OC. *passiu* [passif] (p. 350), OC. *preterit perfag* [prétérit parfait] et OC. *preterit plusqueperfag* [prétérit plus-que-parfait] (*ibid.*) coïncident de manière remarquable avec le contenu du chapitre des ES. *circunloquios* rédigé par Nebrija un siècle et demi plus tard. Les deux grammairiens trouvent dans la langue vernaculaire des formes périphrastiques pour composer des tiroirs verbaux que le latin exprime au moyen de formes synthétiques. Les termes techniques, OC. *suplicio/supletio*, OC. *temps suplitiz* de *Las Leys* trahissent l'origine grammaticale de la méthode d'apprentissage du latin qui recourt à la comparaison avec la langue vernaculaire. On peut faire l'hypothèse qu'aussi bien Molinier que Nebrija connaissent la tradition grammaticale de la méthode LAT. *proverbiandi*.

Par ailleurs, *Las Leys* présentent une réflexion, à la suite du texte cité ci-dessus, autour de l'unité du signifiant des OC. *temps suplitiz* afin d'éclaircir s'il s'agit d'un ou de deux mots (« es duptes si [...] es us motz. o son duy mot. » (p. 350) [il existe un doute sur le point de savoir [...] s'il s'agit d'un mot ou de deux mots]). L'argumentation est frappante par l'association des critères. Ainsi, le grammairien invoque le régime (OC. *amatz* et OC. *amat* sont au nominatif ou à l'accusatif selon qu'ils s'associent à *être* ou à *avoir*), la prosodie (chacun des éléments possède un accent propre); ce qui penche en faveur de la séparation en deux mots (p. 352). En dépit de cette nature binaire, ces formes verbales sont fonctionnellement un seul mot : « il teno loc du mot. quar duy o trey podon tener loc du. » (*ibid.*) [Ils tiennent lieu d'un seul mot, car deux ou trois mots peuvent tenir lieu

d'un seul mot]. L'intérêt grammatical pour la séparation des mots est probablement (re) motivé par les objectifs poétiques de l'ensemble de l'ouvrage, un traité sur la langue des troubadours.

Il faut noter que l'on peut établir également un pont avec les grammaires italiennes de la Renaissance, qui mettent en évidence, par leur vocabulaire technique, le fait que certains temps verbaux de la langue vernaculaire se construisent à l'aide de deux *IT. voci* [voix], c'est-à-dire deux mots dans le sens de deux formes (voir chap. 8). En somme, la préoccupation pour le caractère complexe des tiroirs verbaux – plus exactement binaire, comme le signale la grammaire occitane précitée – est une constante des premières descriptions des langues romanes qui traitent la conjugaison des vernaculaires en comparaison au latin.

6.1.3 La catégorisation du constituant V-do des temps composés : le *nombre participial infinito*

Si le chapitre sur les *ES. circunloquios* comme complément au chapitre sur le verbe représente une originalité évidente par rapport à la tradition latine en visant des faits de langue propres à la langue romane, ce n'est qu'un carnet de route qui nécessite d'être développé : il a mentionné deux catégories nécessaires pour rendre les contenus sémantiques du verbe latin, à savoir le participe et le *NPI*. Le premier est une partie du discours dans la tradition latine et comme tel il reçoit un chapitre à part, le second est une invention de Nebrija, qui lui attribue le même rang de partie du discours ainsi qu'une description séparée.

6.1.3.1 La définition du *participio*

Dans l'ordre de présentation, le chapitre XIII sur le participe précède le *NPI*. Le chapitre répond à un schéma classique dans sa structure, avec une définition au début :

Participio es una de las diez partes de la oración, que significa hazer τ padecer en tiempo como verbo, τ tiene casos como nombre; τ de aquí se llamó participio, por que toma parte del nombre τ parte del verbo. (Nebrija 1492/1980 : 191).

Traduction → Le participe est une des dix parties du discours, laquelle signifie faire et souffrir dans le temps comme le verbe, et elle a des cas comme le nom. C'est pourquoi on l'a appelée participe, parce qu'elle prend part du nom et part du verbe.

La définition du participe ne présente aucune innovation par rapport à la tradition grammaticale, qui depuis Denys le Thrace fait de cette partie du discours une catégorie mixte, qui participe du nom et du verbe. Dans la définition du participe des *Introductiones latinae* (1481), Nebrija suit de près la définition latine de Priscien. À différence de la définition castillane, dans sa version latine Nebrija signale que le participe diffère du verbe en ce que le premier ne fait pas de distinction de mode et de personnes⁴⁰⁹.

409 « Quid est participium? Pars orationis declinabilis, quæ p[ro] verbo accipitur, ex quo deriuatur: genus & casus habens adsimilitudinem nominis, & accidentia verbi sine discretione modorum & personarum. » (Nebrija [1481] 1552 : 56v^o).

En ce qui concerne les accidents du participe, Nebrija lui en reconnaît six :

– Le temps. Le grammairien parle de trois temps : présent, passé et futur. Mais il précise que les participes présent et futur n'existent guère en espagnol, si ce n'est dans l'emploi qu'ont introduit quelques savants dans la langue.

– La signification. Nebrija établit la distinction entre ceux à signification active (le participe présent) et ceux à signification passive (le participe passé). Quoiqu'il existe des participes passés qui signifient passion⁴¹⁰.

– Les autres accidents du participe sont le genre, le nombre, la figure et le cas.

Bien que traditionnelle, cette présentation est tout de même attentive à la réalité de l'espagnol. Aussi, Nebrija signale-t-il à juste titre qu'en espagnol seul le participe passé a une existence sûre, les autres n'étant utilisés que dans des expressions employées par les savants.

Dans cet exposé, il n'y a aucune indication sur l'emploi de l'unité, mais le chapitre sur les ES. *circunloquios* indiquait déjà que le participe entre en formation avec ES. *ser* pour donner les temps périphrastiques de la voix passive, de même que l'explication des temps composés de la voix active renvoyait au chapitre sur le NPI.

6.1.3.2 La définition du nombre participial infinito

En guise d'introduction au chapitre XIV, le grammairien annonce l'originalité de cette catégorie :

Una otra parte de la oración tiene nuestra lengua, la cual no se puede reducir a ninguna de las otras nueve, τ menos la tiene el griego, latín, ebraico τ arávigo. E por que aún entre nos otros no tiene nombre, osemos la llamar nombre participial infinito: nombre por que significa substancia τ no tiene tiempos; participial, por que es semejante al participio del tiempo pasado; infinito, por que no tiene géneros, ni números, ni casos, ni personas determinadas. (Nebrija 1492/1980 : 193)

Traduction → Il y a dans notre langue une autre partie du discours, que l'on ne peut réduire à aucune des neuf autres. Elle n'existe ni en grec ni en latin ni en hébreu ni en arabe. Comme elle n'a pas encore de nom chez nous, osons l'appeler *nombre participial infinito* [nom participial indéfini] : <Il est> nom, parce qu'il signifie substance et n'a pas de temps ; <il est> participial, parce qu'il ressemble au participe du temps passé ; infini, parce qu'il n'a pas de genre, nombre, cas, ni personnes déterminées.

Déjà dans le chapitre I de la partie « Dición » Nebrija avance son inexistence dans les langues anciennes (*op. cit.* p. 163). Nous constatons que Nebrija ne connaît pas d'équivalent de cette forme dans d'autres langues – il est vrai qu'il ne cite que des langues classiques. En tout cas, c'est l'observation des conditions linguistiques du participe passé des temps composés en espagnol qui l'a conduit à créer cette nouvelle partie du discours.

Ensuite, Nebrija glose le groupe désignationnel, à commencer par le terme générique ES. *nombre* [nom] : « nombre, por que significa substancia τ no tiene tiempos » (p. 193). Le grammairien va insister plus loin sur la convenance d'appeler « nom » cette partie du discours. Nous pouvons rapprocher cette définition de celle donnée pour le nom : « Nombre es una de las diez partes de la oración, que se declina por casos, sin tiempos, τ significa cuerpo o cosa » [Le nom est une des dix parties du discours, qui se décline par cas, sans temps, et signifie corps ou chose]. Aucune incohérence donc, au niveau définitionnel.

410 Nous avons développé ce point dans 5.6.4.1.1.

Rappelons toutefois que le participe est proche de la catégorie du nom dans la mesure où il a des cas. Ce trait le sépare du nom et en même temps du participe. Pourtant, Nebrija ne mentionne pas la différence par rapport au nom en ce sens que le *NPI* est dépourvu de cas et de genre, mais cela constituera un écart à l'égard du participe.

Sans doute, la distance entre le *NPI* et le participe mérite-t-elle aussi d'être explicitée. En effet, le grammairien trouve utile de préciser ces différences, puisqu'un des obstacles pour la catégorisation de cette nouvelle partie du discours est qu'elle est un homophone du participe passé. L'analyse de ces différences permet de mieux cerner quelle idée il se faisait sur le *NPI* :

a) Le *NPI* est par lui-même inapte à exprimer la temporalité. La faculté est ainsi attribuée à l'association au verbe auxiliaire : « ni tiene tiempos, sino por razón del verbo con que se aiunta » (p. 193) [il n'a pas de temps, si ce n'est en raison du verbe auquel il se joint].

b) À différence du participe passé qui appartient à la « signification » passive, le *NPI* est actif en vertu du verbe auxiliaire. Encore une fois, c'est l'auxiliaire qui est porteur de la grammatisation.

c) Absence de marque de genre, de nombre, de personne et de cas. Nebrija l'illustre par un exemple de non-accord en genre avec le sujet : « ni tiene géneros, como participio, ni dirá la muger io e amada, sino io e amado » (p. 193) [il n'a pas de genres, comme le participe, et la femme ne dira pas : ES. *io e amada* [*j'ai aimée], sino ES. *io e amado* [j'ai aimé]]. On voit que l'accord ciblé ici est celui que le participe pourrait manifester lorsqu'il est construit avec *ser* pour former la voix passive. Pour montrer l'invariabilité du *NPI*, Nebrija propose encore trois exemples. Deux sont des anti-exemples forgés par l'auteur et montrent bien l'évidence d'un élément invariable :

*nos otros avemos amados las mugeres [*nous avons aimés les femmes]

*nos otros avemos amadas las mugeres [*nous avons aimées les femmes]

Le premier montre le manque d'accord avec le sujet, le deuxième avec son complément. Ce dernier est important car il anticipe une possible objection basée dans la diachronie. En effet, son exposé trouve un écueil dans un type d'accord pratiqué avec le complément direct antéposé, dont lui-même donne un échantillon en citant les vers :

Un grande tropel de coplas no coplas
Las cuales as hechas,

Nous retrouvons ici l'accord médiéval typique du participe des temps composés avec le complément qui précède le syntagme verbal. Nebrija corrige la phrase : « por dezir las cuales as hecho » [au lieu de ES. *las cuales as hecho*]. Il constate son existence dans les œuvres littéraires mais les qualifie d'archaïsme : « el uso echó de fuera aquella antigüedad » [l'usage a rejeté cette forme ancienne], évoquant la langue du XIII^e siècle⁴¹¹, alors que ses sources littéraires sont communément des auteurs castillans de son siècle (voir Niederehe 1994b : 416-7).

Il faut mettre sur le compte de la description du *NPI* deux types d'exemples, littéraire et forgé, tous négatifs. L'exemple littéraire est rejeté en vertu d'un critère de

⁴¹¹ Le grammairien nous rappelle que ce type d'accord est pratiqué dans les *Siete Partidas*, d'Alphonse X le Sage, c'est-à-dire dans la langue du milieu du XIII^e siècle, vis-à-vis de laquelle Nebrija entend marquer une distance.

description synchronique. Pour Nebrija les textes ne témoignent pas systématiquement la meilleure illustration des règles ; ainsi le grammairien critique la syntaxe latinisante de Villena (Niederehe 1994b : 416). Le grammairien prend acte du changement dans l'« usage ». S'il semble que la mention de l'usage est sous-jacente à une légitimation d'un nouvel état de la langue, Nebrija ne lui attribue toutefois aucune qualité axiologique à la différence de ce qui arrive dans d'autres passages. Les anti-exemples forgés mettent en évidence ce que nous pouvons appeler aujourd'hui l'agrammaticalité de tout type d'accord. Le choix des exemples montre que Nebrija ne retient que le possible rapport de dépendance du participe à l'égard du pronom *ES. nosotros* [nous] et du groupe nominal *ES. las mugeres* [les femmes]. En revanche, le critère de l'ordre des mots n'est pas pertinent pour le grammairien, si ce n'est qu'il lui sert à décrire l'accord médiéval du participe. La fabrication d'exemples est un procédé connu de la grammaire latine pour montrer divers aspects linguistiques. Les deux énoncés agrammaticaux où les formes *ES. amados* et *ES. amadas* sont accordés montrent des erreurs morpho-syntaxiques⁴¹². Le grammairien les introduit pour parler du trait [Invariable] uniquement et laisse en suspens l'interprétation d'autres propriétés linguistiques déductibles de ces exemples. Nous verrons plus tard, dans la série des grammaires que nous analysons, que la manipulation du matériau linguistique similaire de l'accord peut mettre en évidence également des propriétés sémantiques ou syntaxiques.

Une fois qu'il a récusé l'éventuelle identification du *NPI* au participe, il en vient à la discussion de son appellation, et par là à la catégorisation : « si esta parte quisiésemos reducir a una de las otras nueve, podíamos la llamar nombre » (p. 194) [Si nous voulions réduire cette partie à une des neuf autres, nous pourrions l'appeler nom]. Cependant, il lui faut un argument pour justifier la création de cette partie comme distincte aussi du nom. Cet argument est d'ordre syntaxique, à savoir que le verbe castillan n'admet pas la construction avec deux accusatifs. Or si *ES. amado* était un nom, il faudrait analyser la structure *ES. io e amado los libros* [j'ai aimé les livres] comme une suite de deux accusatifs après le verbe *ES. haber*. Il s'agirait d'une syntaxe étrangère à la langue.

Nous avons établi la nette démarcation faite sur le plan morphologique. Il reste donc à revoir quelle est la fonction que Nebrija entend lui attribuer. Ici, nous retrouvons l'idée de *ES. rodeo*. Son rôle est de former les temps composés avec le verbe *avoir* et de remplir ainsi les manques occasionnés par l'évolution du système verbal latin :

Esta parte fue hallada para que con ella τ con este verbo, *a, as, ove*, se suplan algunos tiempos de los que falta el castellano del latín; e aún para dezir por rodeo algunos de los que tienen, según que más larga mente lo diximos en el onzeno capítulo de este libro. (Nebrija 1492/1980 : 193)

Traduction → Cette partie a été trouvée afin de suppléer, avec le verbe *e, as, ove* [(j')ai, (tu) as, (j')eus], aux temps du latin qui n'existent pas en castillan, ainsi que pour dire grâce à une périphrase quelques-uns des temps qui existent déjà en castillan, comme nous l'avions indiqué plus longuement dans le onzième chapitre de ce livre.

À cet égard, il se crée une dissymétrie entre les chapitre sur les participes et celui sur le *NPI* puisque dans le premier Nebrija ne signale aucune fonction ou utilité du participe.

⁴¹² En ce sens, nous ne sommes pas d'accord avec l'assertion de Niederehe (1994b : 415), selon laquelle tous les exemples de Nebrija seraient littéraires.

6.1.3.3 Des critères de catégorisation croisés

Le chapitre XIV a la particularité d'être présenté comme une définition échelonnée d'une partie du discours. Ainsi, l'auteur justifie pourquoi le *NPI* est un nom ; ensuite, il le distingue du participe et, enfin, il défend son caractère invariable. Cela est sans doute attribuable à la nature novatrice du concept qui demande une explication de chacun des traits qui l'identifient. Francis Tollis (1998b : 91, 121) souligne le fait que Nebrija adopte la stratégie de présenter la nouvelle classe comme une « initiative néologique » pour un objet qui existe dans la langue afin d'éviter la polémique. Mais ce chapitre diffère des autres chapitres consacrés aux parties du discours, car son exposé n'est pas une description traditionnelle mais un raisonnement argumentatif pour garantir l'acceptation de la catégorisation d'une classe novatrice.

En ce qui concerne les critères morphologiques, le trait à retenir est [Invariable]. Nebrija utilise le terme ES. *infinito*, qui rappelle le mode verbal ES. *infinitivo* [infinitivo], qui est caractérisé par Nebrija comme le mode qui n'a pas de nombre ni de personnes et par son caractère ES. *indeterminado* [indéterminé]⁴¹³. Nous constatons que le *NPI* est caractérisé par des accidents *in absentia*. Au niveau des parties du discours le *NPI* est la seule classe à présenter ce type de configuration des accidents, car toutes les autres classes sont définies positivement (voir Gómez Asencio 2015 : 45). Seulement ils sont plus nombreux puisque l'on considère des accidents verbaux et nominaux : le *NPI* n'exprime pas le genre, le nombre, le cas ni les personnes et en tant que nom, il n'a pas de temps. L'importance de l'élément morphologique (flexion) pour le classement des parties du discours dans la tradition gréco-latine explique qu'il faille en tenir compte même pour indiquer ce qui fait défaut.

Outre les éléments morphologiques, il y a une partie de la définition du *NPI* qui présente des critères sémantiques. D'un point de vue ontologique, cette forme signifie la « substance » (elle est en définitive un nom). Mais il signifie aussi l'« action », caractéristique des verbes. Or le trait [Actif] est une propriété d'emprunt : le *NPI* est apte à exprimer l'action en vertu du verbe qu'il accompagne. C'est par conséquent une sorte de transfert d'une signification propre au verbe vers l'élément qui fait une unité avec lui. Ce dernier critère nous amène à analyser le *NPI* selon un autre critère qui – dans notre perspective actuelle – nous semble fondamentale, à savoir la coalescence avec le verbe ES. *haber*. La classe du *NPI* existe uniquement en compagnie de ce dernier. Qui plus est, c'est la présence de ce verbe qui permet de l'identifier dans l'énoncé. Toutefois, Nebrija n'introduit pas le trait [Auxilié] dans sa catégorisation.

Le critère de la cooccurrence opère sur l'axe syntagmatique⁴¹⁴. C'est donc la présence concomitante de *V-do* ou *NPI* et de *haber* qui conduit Nebrija à établir une relation entre les deux et à attribuer à l'un les caractéristiques de l'autre. Au niveau de son argumentation

⁴¹³ Le mode indicatif est défini ainsi : « aquél que no tiene números ni personas, a menester otro verbo para lo determinar, por que infinitivo es indeterminado ; como diziendo *quiero amar a Dios*. » (p. 185) [celui qui n'a pas de nombres ni de personnes et nécessite un autre verbe qui le détermine, parce que l'infinitif est indéterminé, comme dans ES. *quiero amar a Dios* [je veux aimer Dieux].

⁴¹⁴ On peut évoquer à ce titre le critère de catégorisation que Sylvain Auroux désigne comme « SYNTAGMATIQUE : La propriété est fondée sur la co-occurrence de deux types d'items lexicaux. Exemples : i) l'adjectif accompagne le nom (cf. aussi l'adverbe) ; ii) « potest per se stare cum verbo in sensu perfecto » (définition du *substantivum* par Nebrija) ; iii) « proprium est adverbii cum verbo poni sec sine eo perfectam significationem posse habere (...) ; si igitur invenias cum nomine adverbium sine verbo, scias hoc per illipsin fieri » (Priscien) » (Auroux 1988 : 111).

par ailleurs, le *NPI*, en tant que nom, devrait pouvoir être mis à « l'accusatif comme chose qui subit », mais en présence d'un autre substantif cela impliquerait que le verbe *ES. haber* a deux accusatifs. Cette argumentation, que nous avons évoquée plus haut, montre que le *NPI* est une classe qui ne peut pas être entendue séparée de l'autre verbe.

Un autre point épineux pour le grammairien est la ressemblance du *NPI* au participe passé, propriété qui fait partie de la désignation – il est « participial, parce qu'il ressemble au participe du temps passé ». Dans la perspective de Nebrija, *NPI* et participe sont des homonymes, et le principal problème à résoudre est de bien établir les écarts (sémantiques, morphologiques, fonctionnels) entre les deux. La solution du grammairien est de les dissocier, en créant une classe de mots supplémentaire. Sans doute, Nebrija ne craint-il pas l'innovation sur ce point – il reconnaît dix parties du discours en castillan, son autre innovation étant l'inclusion de l'article et du gérondif dans la liste. Le statut d'homonymie n'est qu'une solution possible, l'autre alternative étant la polycatégorisation, même si la frontière entre les deux choix n'est qu'une question de principe méthodologique dans la catégorisation exhibée par tout grammairien⁴¹⁵. En ce sens, il n'est pas sûr qu'on puisse attribuer à Nebrija un phénomène de polycatégorisation de participe passé. Et cela pour une raison majeure : pour le grammairien, ils ne sont pas homophones d'une façon homogène, puisque seul le participe passé masculin singulier (c'est-à-dire ce que nous pourrions segmenter en *V-d-o*, mais à l'exclusion *V-d-a*, *V-d-o-s*, *V-d-a-s*) pourrait être confondu avec le *NPI* (*V-do*). Dans ce cas, nous sommes tentés de parler de catégorisation (sans préfixe). Le trait [Invariable] nous semble un attribut majeur de la classe.

6.2

João de Barros

Lorsque PT1 João de Barros publie sa grammaire, il existe déjà un autre ouvrage portant le titre de *Grammatica da Lingoagem portuguesa* (1536) de Fernão de Oliveira. Pourtant Barros déclare avoir été le premier à mettre en art la langue portugaise. Buescu (1984 : 99-102) explique cette contradiction par le fait que l'œuvre d'Oliveira se présente comme une série de notes, et qu'elle répond plutôt au genre de l'essai où sont traités beaucoup de problèmes linguistiques mais sans la systématisation qui caractérise la grammaire comme un « art », selon la conception de Barros.

Les idées linguistiques de João de Barros sont contenues dans plusieurs œuvres, y compris celles écrites en tant qu'historien ou moraliste, son œuvre linguistique ne se

415 « Il n'est pas sûr que l'homonymie (le « que » relatif et le « que » conjonctif) et la polycatégorisation (« que » relatif, tantôt conjonction), soient autre chose que des variantes terminologiques, même si on leur trouve des incidences sur la forme des entrées du dictionnaire. En tout état de cause, il serait inutile de chercher des critères pour déterminer si telle forme est un seul ou deux « mots » ; ce qu'il faut évaluer, c'est l'axiome choisi au départ, dans ses conséquences (par ex. l'ellipse préserve-t-elle vraiment l'axiome de monocatégorisation dans tous les cas rencontrés?). » (Auroux 1988 : 80).

réduisant pas à la grammaire (Voir Buescu 1984 : 29-108). Il écrit également *Cartinha*, manuel pour apprendre à lire publié en 1539. Par ailleurs, il est l'auteur de *Diálogo em louvor da nossa linguágem*, un essai pour la défense de la langue portugaise, paru dans le même volume que la grammaire en 1540. En ce sens, la *Grammática da Língua Portuguesa* de Barros (désormais *GLP*) représente un maillon de son œuvre de pédagogue : il s'agit de la construction d'un système pour l'enseignement de la langue aux enfants.

Parmi les sources de la grammaire de Barros, on doit compter des auteurs anciens, fait commun chez les grammairiens de la Renaissance, mais aussi un auteur plus récent, ES1 Nebrija (1492), dont l'influence est évidente (Buescu 1984 : 87 *sv.*). Pourtant, il y a une différence d'orientation qui sépare nettement les deux œuvres, à savoir le caractère pédagogique de la grammaire du Portugais, face à l'abondance de réflexions théoriques du grammairien espagnol (p. 51). Les œuvres de grammaire de Barros et de Nebrija se distinguaient en ce que le premier donne des préceptes tandis que la grammaire du dernier est « doctrinale » (p. 96).

Or sur le point qui nous occupe, le participe passé dans les temps composés, Antonio de Nebrija forge deux outils théoriques, à savoir le ES. *nombre participial infinito* par lequel il nomme le constituant *V-do* des tiroirs verbaux composés comme partie du discours autonome, et le ES. *rodeo* ou formation périphrastique du prétérit et du passif dans la langue vernaculaire. Notre intérêt se tourne vers les rapports entre ces deux grammaires quant à l'articulation du participe et de la formation périphrastique. À cet effet, il convient de s'interroger sur l'usage que Barros fait du *rodeo* ainsi que sur la place du participe dans son ouvrage. Il s'agira de voir la capacité de l'armature théorique de la *GLC* à s'adapter à d'autres enjeux méthodologiques.

6.2.1 Le participe chez Barros

Barros traite le participe dans deux passages du chapitre sur le verbe, à savoir « Dalgûus suprimentos que temos dos tempos per maneira de rodeo » (1540 : 25r^o-26r^o) [De quelques remplacements que nous avons pour les temps au moyen des périphrases] et « Dos preteritos e participios » (f. 26v^o) [Des prétérits et des participes]. Le premier passage expose, à la fin des tableaux des conjugaisons verbales, les procédés pour suppléer l'absence de certaines formes verbales en portugais en comparaison du latin. Cela veut dire que le latin exprime au moyen de formes simples certains tiroirs verbaux auxquels le portugais répond par des temps composés. Le deuxième passage a un caractère purement morphologique, le grammairien se limitant à donner des règles pour la formation des temps du passé et du participe pour chacune des trois conjugaisons verbales (verbes en *-ar*, *-er*, *-ir*).

Contrairement à toutes les autres parties du discours, le participe n'est pas défini dans la *GLP*. L'insertion du participe dans le chapitre sur le verbe et l'absence de définition nous amènent à nous interroger sur le statut que Barros assigne au participe, car s'il le mentionne dans la liste des classes grammaticales (f. 2v^o), il ne lui consacre pas de chapitre particulier. L'auteur adopte le schéma de Nebrija pour la partie « etimologia » consacrée aux parties du discours, où le nom et le verbe sont les « deux rois » (assistés l'un du pronom, l'autre de l'adverbe), mais il s'éloigne de l'auteur espagnol par la classification des parties du discours (Swiggers et Vanvolsem 1987 : 173). En tout cas, Barros s'écarte

de Nebrija en ce sens que le grammairien portugais n'a pas retenu la création originale du *NPI* ni dans sa terminologie ni comme partie du discours, alors que l'explication des temps composés par périphrase, que la *GLC* appelait les ES. *rodeos* ou ES. *circunloquios*, est bien illustrée chez l'auteur portugais.

6.2.2 Les temps composés chez Barros : *suprimentos* et *rodeos*

Le sous-chapitre dans lequel Barros s'occupe des formes verbales analytiques (« Dalgûus suprimentos que temos dos tempos per maneira de rodeo » *op. cit.*, 25r^o-26r^o) pose un problème de traduction lié à l'interprétation des termes PT. *rodeo* [détour, circonlocution] et PT. *suprimentos* [suppléments] Nous savons que le premier vient de Nebrija, où ES. *dezir por rodeo* [litt. dire au moyen d'un détour] est une tournure hispanisante qui renvoie au substantif LAT. *circumloquium*, [circonlocution], que l'on peut gloser par son étymologie comme « parler autour de ». Mais ce dernier terme latin a été romanisé aussi par Nebrija dans la *GLC* par un emprunt direct comme ES. *circunloquio* et par Barros de même, dans la grammaire portugaise, comme PT. *circunloquio*.

La terminologie portugaise dispose ainsi d'un terme substantivé supplémentaire PT. *suprimento*, qui semble avoir le même référent que les deux autres termes PT. *rodeo* et PT. *circunloquio*. En effet, le terme, formé à partir de PT. *suprir* [suppléer] renvoie au remplacement des temps absents en portugais, compensés dans la traduction par une périphrase ou circonlocution.

Le verbe ES. *suplir* est bien attesté chez Nebrija. D'ailleurs, il y a trois occurrences du terme LAT. *circumloquimur* dans les *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín* (1488 : 149-150) que Nebrija traduit en castillan par ES. « *suplimos* » [nous suppléons] et ES. « *por circunloquio suplimos* » [nous suppléons au moyen d'une circonlocution] (Gómez Asencio 2015 : 65), ce qui met en évidence que les deux termes appartiennent au même champ conceptuel.

Le choix du terme PT. *suprimento* n'est pas anodin au vu de ce que nous avons exposé sur les sources de Nebrija. En effet, Calvo Fernández et Esparza Torres (1993, 1994) ont proposé l'hypothèse d'une source médiévale (le concept de LAT. *suppletio* des grammaires du type LAT. *proverbiandi*) pour le chapitre des « *circunloquios del verbo* » du grammairien espagnol. Il existe une proximité évidente entre le terme PT. *suprimento* et LAT. *suppletio* – on pourrait y ajouter aussi la OC. *supletio* de *Las Leys toulousaines* – au niveau de la racine des signifiants mais tout aussi bien sur le plan du signifié. Nous sommes tenté à notre tour d'avancer l'hypothèse que le grammairien portugais connaissait probablement cette pratique scolaire, ce qui n'exclut pas toutefois une possible influence de Nebrija. Au contraire, il faut peut-être considérer une convergence d'influences : d'un côté la grammaire de Nebrija ; d'un autre côté, un réseau de traditions

scolaires fortement implantées dans les pays du sud de l'Europe⁴¹⁶, dont le portugais ne manque pas d'exemples.

Barros introduit les PT. *suprimentos* [formes de substitution] du verbe après avoir inventorié toutes les formes simples dans les tableaux des conjugaisons. Cette partie vient compléter discursivement les paradigmes de la conjugaison, qui ne contient que des formes simples par la description des formes analytiques. Seulement pour le plus-que-parfait l'auteur propose deux variantes (simple PT. *amara* et composée PT. *tinha amado*). À la différence des formes simples, l'exposé ne signale pas toutes les formes composées possibles et se présente comme un procédé à réutiliser au besoin. Ainsi, après quelques exemples, il conclut de manière expéditive :

Algũus outros m\u00f3dos temos de uariar e suprir os tempos de n\u00f3ssas coniuga\u00e7\u00f5es: os qu\u00e1es por ac\u00f4ntecerem poucas vezes leixo, e tambem por d\u00e1r mat\u00e9ria aos cori\u00f3sos que nisso quis\u00e9rem entender. Estes me pare\u00e7em as\u00e1z pera esta n\u00f3ssa intrudu\u00e7\u00e1m: e que ao uso da n\u00f3ssa lingu\u00e1gem sam mais com\u00fas. (Barros 1540 : 261^o)

Traduction → Nous avons encore d'autres fa\u00e7ons pour varier et suppl\u00e9er aux temps des conjugaisons. Mais comme ils n'apparaissent que rarement, je n'en tiendrai pas compte. Je donne ainsi de la mati\u00e8re aux curieux qui voudraient approfondir la question. Les temps que j'ai mentionn\u00e9s me semblent suffisants pour cette introduction et pour comprendre les plus communs dans l'usage de notre langue.

Il peut se r\u00e9v\u00e9ler int\u00e9ressant de rapprocher les introductions de Nebrija et de Barros, dans la mesure o\u00f9 tous deux commencent par un constat, \u00e0 savoir que les syst\u00e8mes verbaux latin et vernaculaire ne se recoupent pas. Ainsi, tout comme Nebrija signale au d\u00e9but du chapitre sur les ES. *circunloquios* (*op. cit.*, 187) que le castillan est plus pauvre que le latin au regard de la conjugaison, Barros annonce la mati\u00e8re par la m\u00eame id\u00e9e :

Temos ainda em as no\u00e7as coniuga\u00e7\u00f5es alg\u00fas tempos que dizemos per rodeo: assi por uso de no\u00e7a lingu\u00e1gem: como para signific\u00e1r alg\u00fas que os Latinos tem, de que nos care\u00e7emos, os qu\u00e1es poder\u00e1m b\u00ea sentir os seus gramm\u00e1ticos: principalmente no m\u00f3do optat\u00eduo e suiunt\u00eduo. (Barros 1540 : 251^{o-v})

Traduction → Par ailleurs, nous avons dans nous conjugaisons quelques temps que nous disons au moyen d'un *rodeo* [circonlocution], aussi bien des temps qui sont form\u00e9s par l'usage de notre langue que d'autres temps cr\u00e9\u00e9s pour signifier quelques temps que les Latins ont et qui nous manquent, notamment dans les modes optatif et subjonctif.

Nebrija insiste sur les manques dans tous les temps, ind\u00e9pendamment de la diath\u00e8se verbale, tandis que pour Barros la plupart des temps \u00e0 « composer » se situent dans les modes optatif et subjonctif.

Mais l'int\u00e9gration du PT. *rodeo* par Barros se manifeste dans le fait que le concept est compl\u00e9t\u00e9 par une d\u00e9finition :

⁴¹⁶ En ce sens, Thurot (cit\u00e9 par Calvo et Esparza 1993 : 164) \u00e9crit sur des grammaires r\u00e9dig\u00e9es en Italie : « Les autres grammaires faites par des Italiens ont le m\u00eame caract\u00e8re. Ce qu'on ne rencontre que tr\u00e8s rarement dans les grammaires de l'Europe du nord, ils traduisent beaucoup de mots et de phrases en langue vulgaire ; ils enseignent souvent la mani\u00e8re de tourner en latin une phrase italienne, ou comme ils disent, un th\u00e8me. Ainsi : Nota quod thema datum in activa significatione quandoque oportet fieri per passivum, ut in his exemplis : *Questo malado guarira, iste eger leberabitur vel sanabitur* » (Ch. Thurot, *Extraits de divers manuscrits latins pour servir \u00e0 la histoire des doctrines grammaticales au Moyen \u00c2ge*, 1869 : 62).

Chamamos tempo per rodeo, quando simplesmente nam podemos usár dalgû, entã pera ô sinificár tomamos este verbo, tenho, na quelle tẽmpo que ẽ mais conforme ao verbo que queremos cõiugar, e cõ o seu participio paßado dizemos [...] (Barros 1540 : 25v^o).

Traduction → Nous parlons de « tempo per rodeo » [temps au moyen d'une périphrase] lorsque, ne disposant d'aucun temps simple convenable, nous prenons, afin de signifier la même chose, le verbe *tenho* dans le temps qui est le plus conforme au verbe que nous voulons conjuguer et le participe passé de ce dernier, si bien que nous disons [...].

La définition explicite le procédé de Nebrija, le PT. *rodeo* devenant ainsi un concept à part entière. La réception de l'étiquette PT. *tempo por rodeo* se consolide ainsi comme une désignation équivalente à nos « temps composés ». Elle est définie dans sa fonctionnalité, sa formation. De plus, la synonymie entre PT. *rodeo* et PT. *circunloquio* est établie (f. 21r^o).

En ce qui concerne le contenu sémantique de ces temps PT. « per rodeo », Barros fait une remarque qui fait penser qu'il penche pour une différenciation aspectuelle des temps, tout du moins du plus-que-parfait qu'il vise en particulier :

Temos mais algûs tẽpos simples, os quães por cópia da nõsa linguágem mais que por defeito della, os podemos dizer tãbem per rodeo: como o tempo paßado mais que acabado do módo para demonstrár, o quá simples dizemos amára, e por rodeo na mesma significaçã, tinha amádo. Ainda q parece no sentido, que estes tempos simples cõ o participio dã á óbra algũa mais perfeiçã em tempo. (Barros 1540 : 25r^o)

Traduction → Nous avons encore quelques temps simples que l'on peut dire également par *rodeo* où notre langue montre sa richesse plutôt que son défaut. Par exemple, le plus-que-parfait du mode indicatif, qui dans sa forme simple est *amara*, il est, avec la même signification mais au moyen d'un *rodeo* [périphrase], *tinha amado*. Bien que, d'après leur sens, ces temps simples avec le participe donnent à l'action une certaine perfection dans le temps.

L'extrait est intéressant du point de vue du dispositif théorique, dans la mesure où la forme complexe PT. *tinha amado* ne s'explique pas par le besoin de remédier à l'absence d'une forme simple vernaculaire, puisqu'une telle forme existe bel et bien. Il s'agit donc d'un surplus du portugais. Cela représente une extension du concept à des formes complexes en général.

Par ailleurs, l'existence de deux possibilités d'expression pousse le grammairien à établir une distinction sémantique entre elles. Ainsi, si Nebrija n'évoque aucune différence (à l'exception de la morphologie) entre les formes simples et leurs corrélats composés, Barros suggère un possible caractère perfectif du tiroir verbal du plus-que-parfait périphrastique, sans néanmoins développer cette idée.

Dans les grammaires de la méthode LAT. *proverbiandi*, les instructions pour traduire s'étendaient à toutes les composantes de la grammaire : la morphologie, mais aussi la syntaxe⁴¹⁷. Le phénomène de substitution concerne chez Barros les temps composés, mais la même idée se retrouve dans d'autres sections consacrées à l'étude du verbe :

- a) la voix passive (f. 18r^o) ;
- b) les verbes impersonnels passifs, qu'on exprime par un verbe à la 3^{ème} personne du singulier accompagné du pronom *se*. Le terme employé ici est PT. *reciprocãdo* (f. 19r^o), à rapprocher de la ES. *reciprocación* de Nebrija ;

417 Cf. une analyse de ce type de grammaires chez Calvo et Esparza (1999).

- c) les verbes neutres du latin (f. 19r^o-v^o). Le verbe PT. *ey* [« j'ai », avoir], à l'aide de beaucoup de noms substantifs, sert à suppléer à l'absence de certains d'entre eux (« Quando se aiunta com nome soprimos » [on supplée à l'aide de ce verbe lorsqu'il se joint à un nom]), par exemple PT. *ey vergonha, ey medo, ey sede, ey fome, ey frio* [j'ai honte, j'ai peur, j'ai soif, j'ai faim, j'ai froid].
- d) Le participe futur (19v^o) à l'aide du verbe PT. *haver* [avoir] : PT. *Eu ey deler os liuros* [j'ai à lire les livres].
- e) Des formes verbales de façon générale (f. 21r^o). Tous les temps des Latins qui n'existent pas en portugais sont exprimés – dans le texte PT. « *soprimos* » [nous suppléons] – par l'infinitif à la manière des Grecs ou à l'aide d'un PT. *circunloquio* ou PT. *rodeo*.

Comme on peut le constater, la dénomination PT. *rodeo* est complétée par d'autres termes servant à désigner la périphrase verbale tels que PT. *soprir*, PT. *circunloquio*, PT. *reciprocando*, dans une série terminologique qui s'inscrit dans la continuation de Nebrija, mais elle s'applique de façon plus large à tout phénomène de transfert des catégories latines à la grammaire portugaise. Si Nebrija avait bien délimité le champ notionnel du PT. *circunloquio*, et avait circonscrit les éléments dits par périphrase (passif, impersonnel, temps composé), la notion est au contraire employée chez Barros dans plusieurs paragraphes avant d'être définie. Le recours à l'explication au moyen de PT. *rodeos* est productif tout le long du chapitre sur le verbe, et *a fortiori* dans la conjugaison, à tel point que le PT. *rodeo* constitue une notion structurante de l'exposé grammatical du verbe chez João de Barros.

CHAPITRE

7

**LE PARTICIPE DES TEMPS
COMPOSÉS DANS LES
GRAMMAIRES DU FRANÇAIS
(XV^e–XVI^e SIÈCLES)**

Selon notre analyse du sous-corpus des grammaires françaises du XVI^e siècle, la formation des temps composés peut être traitée de deux façons différentes, mais non contradictoires. Une première solution consiste à sauvegarder la partie du discours « participe » et à expliquer la formation des temps composés par l'union des verbes *avoir* et *être* avec ledit participe. Le syntagme verbal ainsi créé est ressenti comme une « périphrase » et on met en parallèle le temps composé actif avec la formation du passif. Remarquons que dans ces textes, on a souvent recours au concept de circonlocution pour nommer le phénomène. Sylvius emploie, par exemple, le terme LAT. *circumloquium* (ainsi que le verbe *circumloquor*) pour décrire tant la formation du passif (1531 : 116, 135) que des temps composés (p. 119, 122-129). Garnier (1558 : 73) pour sa part se sert du même verbe *circumloquor* pour désigner la formation du passif en français. Nous avons donc intérêt à poursuivre dans le sous-corpus français l'investigation sur la notion de « circonlocution » que nous avons commencée avec Nebrija et Barros.

La deuxième proposition que l'on trouve dans les textes est représentée par Louis Meigret et Pierre de La Ramée. Ils distinguent entre une partie du discours traditionnelle, le participe passif, employé dans la formation des temps du passif avec *être*, et une nouvelle catégorie de mots, l'*infinitif prétérit actif* ou l'*infini prétérit*, qui désigne le constituant V-é des temps composés⁴¹⁸. Cette nouvelle partie du discours représente notre objet d'étude, avec les problèmes associés tels que la genèse de la catégorie, la désignation, le rapport au verbe auxiliaire et les phénomènes d'accord.

En outre, la recatégorisation du participe comme un « infinitif » et le concept de « circonlocution » peuvent figurer dans un même texte. En effet, Pierre de La Ramée ou Ramus consacre un chapitre de sa *Grammaire* à la « périphrase verbale » (ou « circonlocution ») des temps prétérits et futurs de la voix active et des temps du passif. On retrouve ici développée la notion de *circumloquium* des grammaires citées plus haut.

Les deux auteurs mentionnés, Meigret et Ramus feront l'objet d'une analyse plus approfondie car ils développent substantiellement une recatégorisation du constituant V-é des temps composés, et dans un cas, Ramus, elle est combinée avec une conception des temps composés. Il convient de souligner que la nouvelle catégorie et le cadre descriptif de cette catégorie que constitue la « périphrase » ou la « circonlocution » présentent des points communs avec la création du *NPI* et des *rodeos*, que nous avons eu l'occasion d'observer dans les grammaires espagnole et portugaise de l'époque. Cette coïncidence nous invite à comparer les trois traditions. Toutefois, les grammaires françaises doivent faire face au problème supplémentaire de l'accord pour bien décrire la catégorie *infinitif* ou *infini*. En effet, cette classe verbale se caractérise par son invariabilité, trait qui l'éloigne de la classe « participe ». Or cette catégorisation formelle présente deux exceptions importantes : l'accord avec le sujet dans la construction avec le verbe auxiliaire *être*, et un phénomène d'accord complexe et instable du participe avec le complément direct dans le cas des temps formés à l'aide d'*avoir*.

En ce qui concerne les temps formés par l'auxiliaire *être*, Meigret explique leur fonctionnement par l'absence d'*infinitif prétérit actif* pour quelques verbes comme *aller* et *venir* qui ne possèdent que la classe « participe », qui lui s'accorde, et doivent former le

⁴¹⁸ Il faut rappeler que la désignation du type « forme en V-é » ou « constituant V-é des temps composés » réfère, pour la commodité discursive, à toute forme de participe dit passé (aussi bien du 1^{er} groupe tel qu'*aimé* que des autres groupes, tels que *lu*, *pris*, *ouvert*, etc) et ne se conscrit pas à une conjugaison spécifique. Le type V-é est pris ici comme prototype de l'ensemble d'allomorphes.

passé selon le modèle du verbe passif. Ramus quant à lui explique la construction avec *être* par un phénomène de substitution d'un verbe par l'autre.

Quant à la question de l'accord de V-é, leur traitement varie d'un auteur à l'autre. Ainsi, Sylvius est partisan de l'accord et propose même d'introduire dans l'usage l'accord avec le complément direct postposé au syntagme verbal : *g'hai receiptès tes lettres*, ce qui soulignerait le lien de la langue française à l'égard du latin, selon le modèle latin *habeo receptas tuas litteras*. C'est une proposition d'accord qui s'avère pourtant rare dans les témoignages écrits de l'époque (Nathalie Fournier 1998 : 318). À l'autre extrême de cette proposition, Meigret prescrit que cette forme doit rester toujours « immuable » avec le verbe *avoir*, et ce même dans des constructions du type *ils se sont eymé*, où le verbe *être* a supplanté *avoir*.

Le grammairien Ramus crée à l'instar de Meigret une catégorie de forme invariable, et il résout le problème de l'accord du participe avec le complément antéposé en alléguant, pour légitimer cet emploi, des critères stylistiques (« façons de parler fort élégantes » (1572/2001 : 125) où l'on mettrait le participe à la place de la catégorie « infiny ». Il illustre cette élégance de la langue avec le poème où Clément Marot (ca. 1538) formule la règle, selon le modèle de la langue italienne.

L'étude de la catégorie « infinitif » ne peut par conséquent être comprise si l'on ne fait pas appel à d'autres aspects liés, et qui étaient absents en espagnol et en portugais. L'infinitif ou infini prétérit sera analysé en tenant compte de toutes ces particularités que les grammairiens doivent expliquer pour sauvegarder une classe de mot dont le trait fondamental est l'invariabilité. Leurs propositions doivent être insérées dans la série textuelle dans laquelle ils s'inscrivent. C'est pourquoi la première partie de notre étude fournira un panorama des questions que les grammairiens doivent décrire et des solutions apportées dans l'ensemble des grammaires françaises de la Renaissance.

7.1

Vue d'ensemble

Nous nous occuperons dans cette première partie du chapitre de quatre questions majeures relatives aux mots en V-é des temps composés. Le tableau ci-dessous regroupe un certain nombre d'informations qui nous guideront dans le traitement de ces questions dans la série textuelle des grammaires françaises des XV^e et XVI^e siècles :

Tableau 7.1
**Analyse des temps composés dans les grammaires françaises
 des XV^e et XVI^e siècles**

1. indice	2. date 1 ^{ère} éd.	3. auteur	4. désignation de la forme verbale analytique ou du verbe <i>avoir/être</i>	5. catégorisation générale des formes en V-é	6. terme pour le constituant V-é des TC.	7. traitement de l'accord
FR1	XV ^e s.	Barton	trois mots ensemble déclinez ^A	– ^B	participe preterit (sic) ^C	non
FR2	1530	Palsgrave	circumlocution, to circumlocute	betokening suffering/ preterit or passive	participe passive, participle preterit ^D	oui
FR3	1531	Sylvius	circumloquutione ^E	participium preteritum, in é	participium præteritum temporis ^F	oui
FR4	1550	Meigret	–	participe passif	infinitif passé ^G , participes de temps passé et de signification active ^H .	oui
FR5	1550	Pillot	verbum auxiliarium	p. passiuæ vocis	participium passiuum ^I	
FR6	1557	Estienne	[sorte] composée ^J	p. preterits passifs	participe préterit, participle du temps passé ^K	
FR7	1558	Garnier	auxiliaire	p. passiuæ, p. præteriti temporis	participium passiuum ^L	
FR8	1562	Ramus	Circonlocution, périphrase	p. passif	perpétuel préterit, infiny préterit	oui
FR9	1570	Cauchie	auxiliare	præteriti temporis (passiuæ ^M)	vox præteriti ^N	oui
FR10	1586	Bosquet	Périphrase, circonlocution/ verbe aidant	p. passif, preterit	p. passif ^O , preterit ^P	
FR11	1598	Serreius	auxiliare	p. passiva	p. passiuo ^Q , præterito ^R	oui

A Barton, f. 321^r^b. La désignation « trois mots » comprend le pronom sujet, le verbe *être* ou *avoir* et le participe.

B Les participes ne reçoivent pas d'étiquettes de sous-divisions, hormis celle qui sert à décrire les temps composés.

C « toutz les aultre temps, en quelque meuf que ils soient trouvez, sont fais des deux ou des trois mots ensemble déclinez, c'est a sçavoir ou de cest verbe *je ay*, ou de cest verbe *je suis*, et du participle preterit de mesmes le verbe, si come on dira cy avant. » (Barton ca. 1409 : f. 321^r^b).

D Selon le type d'auxiliaire, le participe a deux désignations : « the participle passyve folowyng the tenses of *ie suis* » (p. 136) [le participe passif qui suit les temps formés avec *je suis*], « the participle preterit foloweth the tenses of *ie ay* » (*ibid.*) [le participe préterit suit les temps formés avec *j'ai*].

E Sylvius 1531 : 122. De même, le verbe *circumloquor* est amplement employé pour les temps composés (p. 119-129), ainsi que pour le participe futur (p. 150).

F « Sed tritā Latinis præteriti perfecti & vulgarem significcaitonē circunloquimur per habeo & participium præteriti temporis, verum vel fictum. vt, amaui, g'-haï aime. feci, g'-haï faïct. volui, g'-haï volu, &c. ab habeo amatum, factum, volutum. » (Sylvius 1531 : 119). Voir aussi *op. cit.*, p. 122.

G « Lequel [prétérit parfait] nous formons par l'infinitif préterit avec le présent indicatif d'*avoer* [...] » (Meigret 1550/1980 : 91).

- H Il s'agit des participes auxiliés par *être* pour former les temps composés. Le terme « participe de temps passé et de signification active » n'est pas de Meigret mais il le décrit avec ces traits (cf. Meigret 1550/1980 : 91)
- I « Hoc præteritum constat participio passiuo, et suo verbo auxiliario » ([1550] 1561 : 98). Pour le participe de la voix passive, Pillot parle de : *participio perfecto* (p. 107), *participium præteriti temporis* (p. 129). L'auteur déclare que c'est le même participe que pour le second prétérit parfait (passé composé).
- J Estienne distingue dans les prétérits la forme simple *j'aimai* et la « composée » (1557 : 35).
- K « L'autre [sorte de preterit parfait] est composee du verbe *auoir*, et d'vng participe du temps passe » (Estienne 1557 : 35). Plus loin, il dit « participe preterit du verbe » (*ibid.*).
- L « Compositum vero est, quod aliunde nascitur, quasi ab alio emendicatum, quod aliud nihil est quàm participium passiuum eiusdem verbi à quo descendit, cum verbo habeo, vel sum, es, est : vt *i'ay aimé, tu as aimé, il aimé [...]* » (Garnier 1558 : 47). [« Mais le composé, qui est formé d'éléments extérieurs, est obtenu, par emprunt pourrait-on dire, à partir d'autre chose qui n'est rien moins que le participe passif du verbe dont il provient, avec le verbe *habeo*, ou *sum*, *es*, *est*, comme *i'ay aimé, tu as aimé, il a aimé [...]* » traduction de Cullière 2006 : 68].
- M « Participia passiuia » correspond à un titre de chapitre de syntaxe (f. 105).
- N « Huius præteriti uocem alij participium, alij Infinitiu præteritum esse contendunt, quod parum refert. » (Cauchie [1570] 1586 : 38r⁹). [Quant à la forme de prétérit, certains soutiennent que c'est un participe, d'autres qu'il s'agit d'un prétérit de l'infinitif, ce qui importe peu.]
- O « Et le second parfait, se termine par le participe passif, quy fine en-e-masculin, et le verbe aidant-*I'ay, tu as il a*, exemple-*I'ai aimé [...]* » (Bosquet 1586 : 81).
- P « Retenez donc, que sachant ce premier preterit parfait ne pourrez faillir au second preterit aussy parfait, lequel retenans des Grecz, nous expliquons en circonlocution, par le verbe aidant - *i'ay - tu as - il a*, aux vns ; et aux autres par l'autre verbe aussy aidant, substantif, ou essentiel - *ie suis* : loins iceux verbes aydants avec le participe preterit, quy est tousiours formé de ce preterit de verbe, et plus souuent semblable à luy [...] » (Bosquet 1586 : 88).
- Q « Tempora apud Gallos sunt sex : propter duplex præteritum. Aliud enim est simplex, ut, *I'Aimay* amavi : aliud Compositum ex Participio passiuo, & Auxiliari. » (Serreius [1598] 1623 : 52) [Les temps chez les Français sont six, parce que leur prétérit est double. L'un est simple comme *I'Aimay*, amavi, l'autre est composé du participe et de l'auxiliaire.]
- R Dans les tableaux de conjugaison le constituant des temps composés est appelé *praeterito participii* (Serreius [1598] 1623 : 60 et sq.).

Comme on peut l'observer, le matériau est considérable. L'étude générale de la série de la Renaissance est structurée en quatre parties. Premièrement, nous rappellerons quelques faits de langue importants pour comprendre plus tard leur traitement dans les grammaires du corpus. Nous avons présenté ces faits dans le chapitre 3 dans une perspective panromane ; il est question à présent d'une synthèse consacrée au français.

Deuxièmement, nous aborderons la question des temps composés comme nouvel objet d'analyse pour la grammaire issue de la tradition latine. Comme il se dégage de la lecture de la colonne 4, il s'agira concrètement d'analyser les occurrences des termes de *circonlocution* et de *périphrase* qui servent à décrire les formes analytiques en général de la langue vernaculaire. Il apparaît également dans la grammatisation du français le terme nouveau « verbe auxiliaire » pour étiqueter les verbes *être* et *avoir* qui entrent dans la composition des formes verbales. Nous étudierons les deux notions en parallèle puisqu'il s'agit dans les deux cas d'outils, de nature diverse et d'origine certainement différente, pour saisir le même objet.

Troisièmement, il faut faire une présentation générale de la catégorisation de la forme V-é des temps composés par rapport à la catégorie « participe » (voir colonnes 5 et 6 du tableau ci-dessus).

Enfin, nous abordons la question de l'accord du participe (colonne 7). Les grammaires du XVI^e siècle posent les éléments d'une règle qui se trouve dans un processus d'élaboration, avec des contours peu ou prou reconnaissables au regard de ce que la réglementation de l'accord devient au XVII^e siècle.

7.1.1 Notes sur les faits de langue : les temps composés du français

Le français présente un système binaire de verbes auxiliaires de temps (*être* et *avoir*) qui connaissent une distribution encore vacillante au XVI^e siècle (voir le chapitre 3 pour les références bibliographiques). Toutefois, l'identification de la nature équivalente des deux items ne pose pas de problème pour les grammairiens de la Renaissance. En effet, le verbe *être* est identifié comme étant de même valeur que *avoir* pour la formation des temps composés. Il reste pourtant à expliquer qu'il y ait deux verbes pour la même fonction. Sur ce point, les tentatives d'explication sont, dans la série des grammaires du XVI^e, siècle peu approfondies.

Un objet qui nous intéresse tout particulièrement est la sémantique temporelle des temps composés dans la mesure où elle peut impliquer une investigation sur la signification de la forme en *V-é*. Aux XVI^e et XVII^e siècles la langue française dispose de deux prétérits parfaits, une forme simple (*je chantai*) et une forme composée (*j'ai chanté*) dont la distribution des emplois est mouvante dans la mesure où la deuxième forme, de sémantique résultative à l'origine acquiert en français classique des valeurs de passé dit « hodiernal », ou en d'autres termes il inclut dans une perspective énonciative l'intervalle temporelle où se situe le locuteur. L'élaboration de ce que l'on a appelé la règle des vingt-quatre heures a déjà été étudiée dans le champ de l'histoire des idées linguistiques (Fournier 2011). Nous nous intéresserons exclusivement, dans nos analyses du corpus de la Renaissance et des textes en aval, à l'assignation du trait [Passé] ou bien au trait [Parfait] au participe des temps composés lorsque ce trait est érigé en argument pour expliquer la valeur temporelle des formes composés.

Sans doute l'aspect le plus problématique pour le traitement de la forme en *V-é* des temps composés est l'instabilité de sa flexion. Comme on sait, la grammatisation des formes composées implique dans l'ensemble des langues romanes une tendance vers la fixation de l'élément *V-é* au niveau syntagmatique (le participe à droite de l'auxiliaire) et de sa forme invariable. Cette dernière tendance se solde par l'indéclinabilité totale de l'élément originellement participial en espagnol ou en portugais. En revanche, la tendance générale vers l'invariabilité n'a pas abouti en français à un morphème constamment invariable. L'ordre des mots joue un rôle essentiel dans l'évolution. Ainsi, si le binôme *auxiliaire + V-é* précède le complément direct, la forme du verbe auxilié est généralement invariable au XVI^e siècle, même si quelques rares exemples d'accord sont encore attestés à cette époque. En revanche, l'accord se maintient mieux lorsque le complément est placé avant le verbe, selon la règle que Marot consigne dans une épigramme publié en 1538 (voir ici-même 7.1.4). Mais la tendance à l'invariabilité se manifeste cependant dans de nombreuses exceptions dues à des facteurs phonétiques et syntaxiques complexes (voir Nathalie Fournier 1998 : 318-322). La situation est donc variée dans les textes que les XVI^e et XVII^e siècles nous ont laissés. Nous renvoyons au chapitre 3 pour plus de détails sur la chronologie et les facteurs œuvrant dans le choix de l'accord. Il faut souligner ici l'importance de la grammatisation du français pour l'histoire interne de la langue pour deux raisons au moins. D'une part, parce qu'il semble que la réflexion grammaticographique de l'Âge classique, à laquelle il faut sans doute ajouter l'activité régulatrice des *remarqueurs*, a contribué à la fixation de la règle dans ses détails

les plus sophistiqués. En ce sens, la casuistique complexe qui y est attachée semble être à l'origine de la représentation de l'accord comme un objet grammatical difficile à manier. D'autre part, parce que la reconstitution des faits de langue de ces siècles ne se limite pas à consigner les données observables, mais exige aussi d'étudier la description qu'en font les grammairiens.

7.1.2 **Nommer les temps composés : la *circonlocution* et le *verbe auxiliaire***

Nous nous attacherons à présent à examiner le traitement des temps composés et de la question de l'auxiliarité verbale dans les grammaires (voir à ce propos Chevalier 1999), mais nous partirons toutefois, dans une démarche sémasiologique, des termes qui servent à les désigner, à savoir *circonlocution*, *périphrase*, *verbe auxiliaire* ; nous en tracerons l'histoire dans les premiers traités de la grammatisation du français.

7.1.2.1 **Les termes LAT. *circumlocutio* / FR. *circonlocution* et LAT. *periphrasis* / FR. *périphrase***

Les premières grammaires du français font un usage fréquent du terme FR. *circonlocution*, du verbe LAT. *circumloqui* et du substantif LAT. *circumlocutio*, ainsi que des termes ANG. *circumlocution* et *to circumlocute* chez Palsgrave, tous ces termes adoptant des formes graphiques très variables. Leur présence quantitative est considérable, comme les résultats de la base du *Grand Corpus* en témoignent par 90 occurrences (voir Fournier et Raby 2014 : 346-8). Cette série de termes rappelle le signifiant de l'espagnol et du portugais *circunloquios* dans les grammaires de Nebrija (1492) et de Barros (1590). Comme dans les grammaires ibériques, les grammaires françaises de la Renaissance utilisent le terme pour désigner des formes analytiques perçues à juste titre comme des tournures complexes exprimant un contenu grammatical que le latin peut signifier par une forme simple, souvent flexionnelle. Ces termes servent plus précisément à parler des temps composés de la voix active ainsi que tous les temps de la voix passive, mais leur extension n'est pas restreinte aux seules constructions verbales contenant des mots en V-é, même pas à la seule classe du verbe. Le détail des emplois de ces termes dépasserait le cadre thématique que nous nous sommes fixé pour ce travail⁴¹⁹. Les objets qui nous intéressent (tiroirs verbaux de la voix active et de la voix passive construits avec V-é) constituent cependant des éléments récurrents dans toutes ces grammaires.

La première attestation de FR. *circonlocution* se trouve, dans notre corpus, dans le *Donat* dit de Barton (ca. 1409 : 48v⁹a-b), où le terme sert à décrire les formes des verbes latins qui comme *gaudeo* forment un prétérit analytique du type *gausus sum*. Le terme est utilisé avec profusion dans les grammaires écrites en latin de Sylvius (1531) et de Garnier (1558). Le premier se sert des termes en *circumloq/c-* pour désigner la formation du passif français (p. 119) ainsi que que le passé composé (119, 122-9) ; le second les utilise pour le passif (p. 73). La grammaire de Palsgrave (1530), en anglais, y recourt aussi pour décrire

⁴¹⁹ On peut mentionner la morphologie nominale, la morphologie des formes non finies du verbe, les locutions adverbiales, les degrés de l'adjectif, des problèmes lexicaux ou encore stylistiques.

la conjugaison verbale du français, tant pour le passif que pour les temps composés⁴²⁰. Il est particulièrement intéressant de noter que le grammairien anglais octroie le statut d'accident du verbe à la propriété de ANG. *circumlocutyng of the pretertenses* [la circonlocution des temps prétérits] (1530/1852 : 86 sq)

Dans la série des grammaires françaises, le terme LAT. *periphrasis* [périphrase] ainsi que LAT. *periphrastice* [au moyen d'une périphrase] apparaissent plus tard chez Cauchie ([1570] 1586 : 35v^o, 105r^o) pour qualifier la formation de la voix passive du français. À la même époque, Bosquet ([ca. 1566] 1586) emploie le terme FR. *périphrase* pour parler de la formation des temps composés à l'aide de *être* et *avoir* (« la periphrase des autres temps », *op. cit.*, p. 7) ; mais c'est surtout Ramus (1562, 1572) qui lui accorde un statut singulier. Il emploie le terme pour le verbe passif (1572 : 77) et pour les temps composés, auxquels il consacre un chapitre éponyme (chap. 9 de la *Syntaxe* « De la periphrase des verbes », *op. cit.*, p. 171-8).

Le concept de circonlocution présente deux problèmes épistémologiques au moins. D'une part, les correspondances latin-français ou anglais-français que recouvre la notion ne sont pas toujours de la même nature en ce sens qu'elles peuvent être plus ou moins fixées (que l'on compare la formation des temps composés avec les traductions des adverbes latins au moyen de locutions françaises). Le seul point partagé par l'ensemble des points traités est la latinisation de la description grammaticale : le principe, c'est de rapporter la langue objet au latin, système pris comme référent pour la morphologie et le lexique. En ce sens, le premier mouvement du processus de grammatisation semble bien guidé par un principe d'inventaire des possibilités linguistiques, chez Sylvius ou chez Palsgrave⁴²¹. D'autre part, le concept reste trop flou pour nous permettre d'appréhender les propriétés de l'objet qui nous intéresse. Une fois que l'on a pointé le caractère analytique d'une partie de la conjugaison verbale de l'idiome vernaculaire – au demeurant ce n'est pas un moindre résultat que de constater le principe analytique – il reste encore à décrire la catégorie en question sur les plan sémantique et morpho-syntaxique. Il semble que le statut d'accident pour la « circonlocution des prétérits » chez Palsgrave, bien qu'à but probablement pédagogique, satisfasse déjà à la demande d'une catégorisation de l'objet [temps composé]. Quant à Ramus, il envisage les temps composés comme un fait de syntaxe. Il n'y a pas chez lui de principe d'organisation de la conjugaison par « périphrase ». Le chapitre que ce grammairien consacre à cette question pourrait être mis en parallèle avec des chapitres de la même teneur chez Nebrija et Barros, excepté que pour ces auteurs les *circunloquios* ne sont pas de faits de syntaxe mais sont au contraire résolument intégrés au chapitre de la morphologie verbale. Nous reviendrons sous peu sur le chapitre en question chez Ramus.

7.1.2.2 Le terme LAT. *auxiliarium* / FR. *auxiliaire*

Le terme LAT. *verbum auxiliarium* apparaît chez Pillot (1550 : 20v^o), qui fait remarquer, en tête des conjugaisons, qu'il y a deux verbes qui servent à conjuguer les autres :

⁴²⁰ Pour le passif seul (Palsgrave 1530/1852 : p. 111, 124, 125, 127-129, 136), pour les temps prétérits (p. 83, 86, 95, 113, 122, 381, 400, 409, 431), pour le passif et les temps composés conjointement (p. XXXIII-XXXV, 51)

⁴²¹ Voir Chevalier 1999, tout particulièrement le traitement de Sylvius et Palsgrave (p. 22-25)

Præmittemus verba auxiliaria, quæ ideo sic voco, quòd in aliis omnibus inflectendis necessariò auxilièntur. (Pillot [1550] 1561 : 73)

Traduction → Nous placerons en tête les verbes auxiliaires, que j'appelle ainsi parce qu'ils prêtent une assistance indispensable dans la flexion de tous les autres verbes. (trad. Colombat 2003 : 104)

Dans la décennie suivante le terme est repris par Meurier dans *Grammaire* (1557) et dans *Traité de conjugaison* (1558). Contemporain de Meurier, Robert Estienne (1557) n'utilise pas le terme mais la notion de service prêté à d'autres verbes est bien présente :

IL FAVLT maintenant veoir les exemples des quatre coniugaisons, pour plus ample demonstration des modes, aussi des temps et personnes. Et pourtant que le verbe *Auoir*, dict en Latin Habere: et le verbe *Estre*, que les Latins appellent Sum ou Esse, seruent aux coniugaisons des autres: il les fault premiers coniuguer: principalement le verbe *Auoir*, pourtant qu'il sert et a soimesme, et au verbe *Estre*: et le verbe *Estre* aussi sert necessairement non seulement aux passifs, mais aussi a plusieurs neutres, comme *Aller* et *Venir*. (Estienne 1557 : 37)

Le terme est attesté chez Garnier (1558) qui ne le définit pas⁴²², mais qui indique que l'on se sert d'*avoir* et d'*être* en allemand dans les même cas qu'en français (p. 81-2). Cauchie en donne une définition fonctionnelle :

Auxiliaria nominamus avoir et estre, sine quibus nullum præteritum absolutum potest efferi : qualia cùm Germani quoque habeant, pluribus uerbis non opus est. (Cauchie [1570] 1586 : 40r^o)

De même, Cauchie exploite le terme dans la classification des verbes et dans le sous-chapitre *de temporibus* (35r^o-39r^o) avec onze occurrences. En outre, l'extension de la classe des verbes auxiliaires est plus importante que chez Pillot : sont qualifiés d'auxiliaires les verbes *aller* (+infinitif), *venir* (*de* +infinitif), (44v^o), alors que d'autres verbes seraient, selon le grammairien, LAT. *périphrastica* [périphrastiques] plutôt qu'auxiliaires : *faire*, *rendre*, *devoir* (*ibid.*).

La grammaire de Bosquet utilise le terme *auxiliaire* ([ca. 1566] 1586 : 78, 89), mais l'auteur tente aussi des alternatives désignationnelles : *verbe aidant* (*op. cit.*, p. 78, 81, 88-9), *verbe engendrant* (78, 89), probablement inspirées par Abel Matthieu (1559, 1569)⁴²³, ou encore *nerfs des nerfs* (p. 89). Le terme semble bien établi à la fin du siècle et on le trouve dans la grammaire en latin de Serreius ([1598] 1623 : 52).

On peut donc suivre l'apparition d'un nouveau terme, dont le contenu conceptuel est encore à établir. On peut faire au moins trois remarques à l'égard de cette innovation : 1) il permet de donner un terme technique à des faits linguistiques non catégorisés par la grammaire latine ; 2) il s'agit d'une innovation terminologique qui apparaît quasi simultanément dans le métalangage latin et français : c) la définition est fonctionnelle dans tous les textes mentionnés, c'est-à-dire le verbe « auxiliaire » est toujours conçu comme un élément qui prête son secours à la formation de la conjugaison mais aucune

⁴²² Garnier 1558 : 47-8, 55, 73, 80-1.

⁴²³ Julien (1988 : 71) note cet emprunt. L'auteur nous informe que pour Matthieu (1559-1560), « les temps composés sont formés d'un *nerf principal* (27v^o) et *maître* ou d'un *nerf emprunté* (25r^o) et d'un *mot propre* et *engendré* (27r^o). » (*ibid.*). On remarquera l'intérêt du binôme terminologique que Matthieu emploie pour traduire dans les désignations la solidarité entre le mot auxiliaire et le mot qui est objet de l'auxiliarité. On peut rapprocher cette initiative de ce que Correas (1525) propose pour l'espagnol, *verbo ministeral* [verbe auxiliaire] et *partizipio ministro* [participe auxiliaire].

autre propriété n'est remarquée ; on pourrait parler de catégorie *ad hoc* dans la mesure où elle est clairement identifiable mais ne s'appuie pas sur un cadre théorique explicite ; d) l'extension de la classe concerne principalement deux verbes, *être* et *avoir*, même si l'on peut trouver un élargissement ponctuel vers d'autres verbes comme *aller* et *venir* ; e) la notion n'exclut pas celle de circonlocution, qui peut d'ailleurs être concomitante dans le discours (voir Garnier 1558 : 73, Bosquet 1586 : 88)⁴²⁴.

La catégorie de « verbe auxiliaire » connaît un succès consolidé au siècle suivant. Il est intéressant de remarquer que la théorisation sur cette classe arrive dans un deuxième moment, alors que sa genèse semble le fruit d'une innovation terminologique heureuse. En effet, le terme apparaît pour nommer un élément essentiel de la structure verbale française à un moment charnière où l'on assiste aux premières propositions pour organiser la description de la conjugaison.

7.1.3 Le constituant V-é des temps composés

La forme en V-é qui suit le verbe *avoir* ou *être* dans les temps composés est majoritairement catégorisée comme « participe » dans les grammaires françaises de la Renaissance, à l'exception de quelques textes que nous analyserons en détail dans ce chapitre.

Il est intéressant de remarquer qu'aucun terme ne vient faire pendant à *verbe auxiliaire* ou *verbum auxiliare* en ce qui concerne la deuxième partie de l'association auxiliaire + V-é. Tout se passe comme si la simple reconnaissance de la catégorie en tant que participe suffisait et que la nature d'auxilié semblait aller de soi. Ne semble pas non plus poser de problème le fait que le verbe doive recourir, pour compéter sa conjugaison, à ce que les grammairiens considèrent comme une autre classe, le participe.

Le relevé des passages où l'on décrit la formation des temps composés (voir le tableau de l'introduction de ce chapitre) montre que la désignation du constituant V-é qui suit l'auxiliaire reçoit la désignation de « participe passif » ou de « participe prétérit » ou encore « passé », ou leurs équivalents latins. L'interchangeabilité entre les deux types de désignations permet d'affirmer que les étiquettes terminologiques sont conventionnelles et servent à identifier des éléments formels mais ne véhiculent pas une caractérisation particulière. Autrement dit, il ne semble pas pertinent de considérer que ces auteurs cherchent à mettre en avant les traits [Passif] et [Passé].

Toutefois, on peut attribuer à quatre auteurs l'effort d'avoir réfléchi à la catégorisation du constituant V-é. Il s'agit de FR2 Palsgrave (1530), FR4 Meigret (1550), FR8 Ramus (1562, 1572) et FR9 Cauchie (1580).

John Palsgrave, auteur d'une grammaire du français en anglais réunit une somme de connaissances assez importante sur la langue. À l'égard des formes en V-é des temps composés, le grammairien leur attribue deux traits importants, à savoir [Passé] et [Invariable]. Palsgrave décrit les participes passifs – dans sa terminologie ANG. *betokenyng suffrynge* [dénotant souffrance] – dans le deuxième livre (1530/1852 : 135-6). Lorsqu'il y traite le deuxième accident affectant ces participes, à savoir le « temps », le grammairien fait une distinction entre deux ensembles de formes en V-é, selon le critère combinatoire

⁴²⁴ Cauchie ([1570] 1586 : 44v⁹) distingue cependant entre verbes *auxiliaria* à proprement parler (*être*, *avoir*, *aller*, *venir*) et des verbes *periphrastica* (*faire*, *rendre*).

ou syntagmatique du verbe qui les accompagne. Ainsi lesdits participes signifient la passion – il parle de ANG. *suffryng* – lorsqu’il se joignent au verbe *être*, tandis qu’ils expriment le temps passé (« they expresse the tyme that is passed », p. 136) lorsqu’ils entrent dans la formation des temps composés s’associant à *avoir* (« if they be added to the tenses of *ie ay* », *ibid.*) à l’exception, précise-t-il, des futurs et du mode subjonctif.

Si Palsgrave n’approfondit par la nature du trait [Passé] du « participe » associé à *avoir*, deux données viennent toutefois consolider cette catégorisation. D’une part, la valeur temporelle des participes n’est pas décrite pour d’autres configurations syntaxiques. D’autre part, lorsqu’il parle à d’autres endroits des participes en V-é de façon plus générale (par exemple pour aborder leur formation), la désignation est plus large (« all preterit or passyve particyple » *ibid.* [tous les participes prétérits ou passifs]), alors que la répartition entre les étiquettes est tout à fait cohérente dans d’autres passages de la grammaire où la distinction s’avère pertinente⁴²⁵.

Quant à la flexion du ANG. *participle preterit*, Palsgrave souligne à plusieurs reprises le trait [Invariable] avec le terme ANG. *unchanged* [inchangé] (p. 86, 98, 113, 137), mais il décrit aussi *in extenso* le phénomène de l’accord de ce participe associé à *avoir* sous certaines conditions (p. 135-7, 789-791) que nous verrons plus loin.

Le deuxième auteur qui propose une catégorisation particulière des formes en V-é des temps composés est FR4 Louis Meigret (1550). Si ce dernier a pu s’inspirer de Palsgrave, il va plus loin dans sa catégorisation puisque il lui attribue les traits [Actif], [Passé] et [Invariable]. En effet, le grammairien postule trois propriétés pour l’ensemble de ces formes. L’étiquette terminologique qui sert à le désigner est *infinitif prétérit actif*, dans laquelle on peut lire les propriétés qu’il accorde à cette classe. Le fait le plus remarquable est sans doute la catégorisation du constituant V-é comme un « infinitif », c’est-à-dire une forme relevant de la classe du verbe et par là distincte du participe. Nous consacrerons une partie de notre chapitre à analyser les arguments de Meigret pour défendre sa catégorisation.

Le troisième auteur qui doit nous intéresser dans cette histoire est Pierre de la Ramée, dit Ramus (1562), pour qui les formes en V-é en association avec *avoir* sont à classer dans la catégorie de ce qu’il nomme *infini prétérit*. Les termes reflètent par eux-mêmes une catégorisation en deux traits, [Invariable] et [Passé]. Mais le terme *infini* renvoie également à la classe des infinitifs, car Ramus, à l’instar de Meigret, conçoit cette classe comme proche de celle des infinitifs du français. C’est pourquoi, nous intéresserons particulièrement à la place qu’occupe ce type d’infinitif ou *infini* dans son système original des classes de mots.

Il faut mentionner enfin dans cette série, le traitement de FR9 Antoine Cauchie (1570), car il représente la réception immédiate des idées de Meigret et de Ramus. Ainsi, le grammairien signale la question débattue de la catégorie à assigner à la forme qui s’associe à l’auxiliaire :

⁴²⁵ Les étiquettes sont opportunes lorsqu’il traite le cinquième accident du participe, c’est-à-dire l’accord (1530/1852 : 136-7) : « the participle passyve folowyng the tenses of *ie suis* » (p. 136) [le participe passif qui suit les temps formés avec *je suis*] « the participle preterit foloweth the tenses of *ie ay* » (*ibid.*) [le participe prétérit suit les temps formés avec *j’ai*]. La désignation ANG. *participle preterit* est encore utilisée ailleurs (p. 86, 95) pour les participes associés à *avoir*. Il y a de même un passage où le terme ANG. *participle preterit* sert à parler des constructions passives, mais Palsgrave affirme qu’on pourrait l’appeler *passyve* [passif] en raison de cet emploi (p. 108).

Præteritum illud quod ex præsentī auxiliariis uerbi constat, absolutæ significationis est et perfectæ, nec ullo annexo opus habet, ideoque discriminis causa non absurdè dicetur absolutum. Huius præteriti uocem alij participium, alij Infinitiu præteritum esse contendunt, quod parum refert (Cauchie [1570] 1586 : 38r^o)

Traduction → Le prétérit qui se forme avec le présent du verbe auxiliaire a une signification absolue et parfaite et ne nécessite pas d'autre ajout. C'est pourquoi il est appelé *absolutum* [absolu] afin de le distinguer convenablement. Quant au mot de ce prétérit, certains affirment qu'il est un participe, d'autres qu'il est un prétérit d'infinitif, ce qui importe peu.

Cauchie ne prend pas parti et désigne la forme qui s'associe au verbe auxiliaire comme LAT. « [h]uius præteriti uocem ». L'expression se retrouve dans la suite du texte (« præteriti uox » f. 38 r^o, « præteriti uocem », f. 38v^o), dans lequel le grammairien décrit la possibilité d'accord de cette forme. Il ne faudrait pas voir dans l'étiquette LAT. *vox præteriti* une catégorisation exclusive des formes du LAT. *præteritum absolutum*, c'est-à-dire le passé composé. Cela apparaît clairement dans la définition du LAT. *participium præteritum* (f. 68v^o), qui est justement pour Cauchie, la *vox præteriti* qui, combinée avec le verbe *être* sert à rendre le passif des Latins. Ces formes FR. *aimé, bati, reçu*, etc (*ibid.*) sont appelées ailleurs LAT. *passivum participium* (f. 34v^o) [participe passif]. Seuls les LAT. *verba transitiva* [verbes transitifs] sont aptes à former ce type de participes, alors que les verbes impersonnels et les absolus ou neutres ne permettent pas de telle formation (f. 35r^o, 68v^o). Le grammairien prévient l'objection que certains verbes absolus forment de mots qui s'ajoutent au verbe *être* (« *ie suis venu, chu, tombé* » (68v^o) en affirmant : « tantum uerborum sunt præterita, non participia » (*ibid.*) [ce sont seulement des prétérits des verbes, et non pas des participes].

On peut tirer la conclusion que le traitement des formes en V-é chez Cauchie distingue clairement deux classes. D'un côté, il existe des formes manifestant le trait [Passif] ; servent à former la voix passive des verbes transitifs et reçoivent l'étiquette LAT. *passivum participium*. De l'autre côté, la forme qui sert à former des tiroirs du passé à l'aide du verbe auxiliaire. Cette forme n'a pas de terme spécifique ; elle apparaît combinée avec FR. *avoir* mais aussi avec FR. *être*. Cette forme constitue une classe à la catégorisation vague, car elle est dénommée LAT. *vox præteriti* ou *præteritum*, en raison du lieu où elle apparaît, selon le critère que nous nommons syntagmatique. Cependant on ne peut pas lui attribuer franchement le trait [Passé].

7.1.4 L'accord du participe : émergence des « règles »

Le problème de ce que l'on convient d'appeler « l'accord du participe passé » relève de la linguistique diachronique (et au-delà de la linguistique panromane) d'une part, de la l'historiographie grammaticale d'autre part. Nous avons déjà signalé l'imbrication des deux composantes dans l'étude de la question (7.1.1.). Pour ce qui nous concerne de plus près, l'histoire des idées linguistiques, le problème à résoudre est décidément épistémologique, la question étant de comprendre quelle est la nature normative de la règle. À propos de la règle de l'accord du participe, Fournier (2011 : 267) évoque la distinction proposée par Sylvain Auroux (1998) entre *normes morales*, « ce qui doit être », et les *normes techniques*,

qui renvoient aux éléments constitutifs de la langue. Est-il possible de démêler dans le sujet qui nous occupe ce qui ressortit des normes morales, ou en d'autres termes du bon usage, et ce qui est constitutif et que les grammairiens se borneraient à consigner dans leurs descriptions. Au vu de ce que nous avons exposé jusqu'à présent la réponse ne saurait être que négative, mais le pari mérite d'être tenu si l'on veut comprendre au moins la façon dont la règle a émergé. Dans le chapitre 3 nous avons fourni des indications sur l'évolution des temps composés et sur l'état de langue aux XVI^e et XVII^e siècles. Il est question à présent d'un exposé analytique des premiers textes décrivant l'accord.

La grammaire de FR2 Palsgrave (1530) représente dans notre corpus la première description de l'accord de la forme V-é des temps composés. La place accordée au problème et le statut du phénomène sont pourtant déjà remarquables. En effet, l'accord (ANG. *agreyng*) constitue le cinquième accident du participe⁴²⁶ (1530 : 135). Cet élément est problématique au regard de ce que nous avons signalé plus haut par rapport au participe des temps composés. En effet, dans le traitement de la conjugaison verbale, la forme en V-é des temps composés (conçus comme des temps par « circonlocution », p. 95) est catégorisée comme « participe prétérit » et possède la propriété de rester ANG. *unchanged* [litt. inchangé] (p. 96, 98), c'est-à-dire elle présente le trait [Invariable]. Or voilà que le grammairien décrit l'accord de cette classe dans le chapitre sur le participe (p. 136-7) ainsi que dans le livre III, où il fait des annotations sur l'accident en question (p. 789-791). Les chapitres sur le participe servent donc à nuancer la caractérisation première de cette forme :

[...] whan the participle preterit foloweth the tenses of *ie ay*, it is nat ever generall that he shall remaygne unchaunged, but as I somthyng touched in the note upon the thirde accident of verbes actyves parsonalles, yf the tenses of *ie ay* have a relatyve before them, or governe an accusatyve case eyther of a pronowne or substanyve, the participle, for the most parte, shall agree with the sayd accusative cases in gendre and nombre, and in suche sentences nat remayne unchaunged: as *The letters that I haue sent you, les lettres que ie uovs ay enuoyées. Helas I haue loued her, helás ie lay aymée. My husband hath beate me, mon máry ma batúe, he hath anon taken an arowe, il a tantóst prínse vne fléche.* (Palsgrave 1530 : 136-7)

Traduction → lorsque le participe prétérit suit les temps verbaux du verbe *ie ay*, ce n'est pas un fait général qu'il doive rester invariable. Au contraire, comme je l'ai déjà mentionné dans la note sur le troisième accident des verbes actifs personnels, si les temps verbaux de *ie ay* sont précédés d'un relatif, ou qu'il gouvernent un pronom ou un substantif au cas accusatif, le participe s'accorde dans la plupart des cas avec ledit accusatif en genre et en nombre, et ne reste donc pas invariable dans semblables phrases, comme dans *The letters that I haue sent you, les lettres que ie uovs ay enuoyées. Helas I haue loued her, helás ie lay aymée. My husband hath beate me, mon máry ma batúe, he hath anon taken an arowe, il a tantóst prínse vne fléche.*

On peut remarquer dans ce passage des critères variés qui feront partie par la suite de l'appareil théorique pour décrire l'accord du participe. On y retrouve d'une part le concept de régime (ANG. *govern* [gouverner, régir]), corrélé de l'observation du cas accusatif avec lequel le participe doit s'accorder. Il faut noter ici la conception du groupe verbal tel que le texte la présente, dans laquelle c'est le verbe *avoir* qui régit l'accusatif, c'est-à-dire le complément, plutôt que le participe ou que l'association de *avoir* et du participe.

⁴²⁶ L'accord est également un accident propre à l'adjectif : « THE THIRDE ACCIDENT. Agreyng with their substanyves for suche gender and nombre as the substanyve is, suche lyke gender and nombre shall the adjectyve be of, as *vng bon hómme, vne bónne fémme, les bons hómmes, les bónnes fémmes.* » (op. cit., 70-71).

On découvre d'autre part le critère de l'antéposition, qui ne touche dans ce texte que le relatif. En revanche, pour les autres pronoms ou pour les substantifs, l'accord semble possible dans toute position syntaxique, y compris avec complément postposé comme le témoigne l'exemple FR. *il a tantost prinse vne fléche*. Il est intéressant que Palsgrave explicite les classes grammaticales qui déclenchent l'accord (relatif, pronom, substantif).

Cependant, le grammairien n'entend pas fixer un principe régulateur pour décider de l'emploi de l'accord ou de l'invariabilité. La variation est ainsi évaluée en termes de fréquence d'après le texte ; l'auteur réitérera cette appréciation dans le troisième livre (« these passyve partyciples muste somtyme agree [...] », p. 788 [ces participes passifs s'accorde parfois]). Dans ce dernier chapitre, Palsgrave classe à nouveau les types d'accord et les illustre par de nombreux exemples tirés de textes littéraires. Les trois types sont : a) le participe s'accorde avec l'antécédent du relatif – on remarquera au passage la précision accordée à la co-référence du pronom sans doute en raison de l'invariabilité du pronom *que* – et non pas avec le cas nominatif (8 exemples, p. 789) ; b) le participe s'accorde avec le ANG. *pronowne primytive*, i.e. le pronom personnel au cas accusatif et non pas avec le cas nominatif (il s'agit de 3 exemples où le complément est un pronom clitique, en l'occurrence *me, te, la*, p. 790) ; c) le participe s'accorde avec un substantif postposé au verbe *avoir* auquel est joint soit un « pronom dérivatif » (ce que nous appellerions un déterminant) soit un adjectif qui n'est pas comparé⁴²⁷ (10 exemples, p. 790-1).

La dernière configuration syntaxique est singulière – elle ne se retrouve nulle part ailleurs dans la série que nous avons examinée – et parle de la contrainte d'avoir l'accord avec un substantif sans détermination⁴²⁸. En effet, toutes les exemples présentent des groupes nominaux avec un déterminant (articles définis et indéfinis, démonstratifs, personnels, indéfinis). Le complément vient après le verbe FR. *avoir* (comme il est précisé p. 789), ce qui veut dire que certains exemples le montrent entre le verbe auxiliaire et le participe (FR. *Et eussiez vous ma mort iurée*, p. 790). D'ailleurs ce type d'exemple dans certains cas invite à une interprétation syntaxique où le participe est un attribut plutôt qu'un verbe à une forme composée, mais Palsgrave ne fait aucune distinction de cet ordre.

Cependant le fait le plus remarquable est que pour le troisième type (complément postposé au verbe *avoir*), l'auteur augmente les précautions, parce que le phénomène n'est pas complètement stable :

So that in this later maner of speakynge I fynde nat the tonge utterly and thoroughly certayne, especially bycause that suche as write in ryme use their lybertye as maye best serve for their purpose. (Palsgrave 1530: 791)

Traduction → Ainsi dans cette manière de parler, je trouve que la langue n'est pas entièrement et pleinement sûre, du fait notamment que ceux qui écrivent en vers prennent des libertés qui servent le mieux leurs propos.

Palsgrave ne cherche pas, par la brève anthologie qui illustre les faits d'accord, à imposer une règle. La prudence à l'égard de la proposition de l'accord (au sujet de la fréquence et des exceptions faites dans les textes versifiés) relève plutôt de la présentation

⁴²⁷ La formulation exacte est la suivante : « Exemple where the partyciple agreeth with some substanyve that cometh after the verbe havynge a pronowne deryvatyve, or an adjectyve that is nat compared, joyned vnto hym. » (Palsgrave 1530: 790).

⁴²⁸ Nous n'avons pas trouvé des descriptions de l'accord médiéval ou de la Renaissance prenant en considération la détermination nominale.

d'une norme de toute évidence instable pour un public pour qui le français est une langue à apprendre.

Nous finirons cette série de remarques en évoquant une considération de Palsgrave sur le phénomène de l'accord. Le grammairien avertit l'apprenant qu'il s'agit de la construction la plus étrange de la langue⁴²⁹. L'appréciation du caractère particulier de ce fait du français est destinée à devenir une constante dans l'histoire du traitement. Le repérage d'une difficulté de la langue n'a rien d'extraordinaire dans une grammaire pour alloglottes, mais il est surtout intéressant parce qu'une partie de la tradition de grammaires françaises s'alignera aussi, toutes choses égales par ailleurs, sur cette manière axiologique d'envisager le phénomène.

Contemporaine de Palsgrave, la grammaire *In linguam Gallicam Isagoge* (1531) est rédigée en latin par FR3 Sylvius (Jacques Dubois). C'est la première grammaire publiée en France qui dans notre série décrit l'accord du participe. Cet auteur mérite notre attention dans la mesure où il soutient une position qui n'aura pas d'autres représentants par la suite. En effet, Sylvius propose d'accorder toujours le participe même avec un complément non exprimé : « In qua circumloquutione, danda opera est, vt participii vox, generi & numero substantiui vel additi vel intellecti respondeat. » (1531 : 123) [Dans cette périphrase, il faut s'appliquer à ce que la sonorité du participe réponde au genre et au nombre du substantif ajouté ou sous-entendu (*trad.* Demaizière 1998 : 338)]. Le critère de la position est complètement absent, le grammairien ne fournissant que des exemples avec des compléments à droite du verbe.

L'auteur met en relation cet accord avec celui qui se produit lorsque le participe est associé à *être* dans la conjugaison du verbe passif (p. 123-4). L'argument est d'ordre catégoriel. En effet, puisque les Français suivent les Latins, affirme l'auteur, alors le participe qui a plus d'une terminaison en latin, doit aussi varier dans la langue vernaculaire.

Sed quis vnquam (inquiēs) audiuit hunc sermonem? g'hai receûptēs tes letres, ab habeo receptas, id est accepi, tuas literas, Assuesce artem imitari, vsu multo auribus tuis suauius insonabit. Huius autem asperitatis opinio tibi forte hinc nascitur, quòd in coniugando præteritum perfectum, & sex tempora ab eo formata verborum in or, & quorundam in o, falsò æstimas participium præteriti temporis (quod in id mutuumur) esse Latinis vnus tantum vocis, & Gallis quoque Latinos studiosè imitantibus, vna tantum terminatione finiri debere. (Sylvius 1531 : 123-4)

Traduction → Mais, qui (diras-tu) a entendu un jour cette expression? g'hai *receptes tes letres de habeo receptas* pour *accepi, tuas literas*. Habitue toi à imiter l'art, il résonnera plus suavement à tes oreilles après beaucoup d'usage. Mais le sentiment de cette rudesse naît peut-être pour toi du fait que, en conjuguant le prétérit parfait et les six temps formés à partir de lui des verbes en *or* et de certains en *o*, tu estimes à tort que le participe du temps passé (que nous empruntons pour cela) n'a chez les Latins qu'une seule sonorité et que pour les Français aussi, qui imitent les Latins avec zèle, il ne doit avoir qu'une seule terminaison. (*trad.* Demaizière 1998 : 339)

Le critère catégoriel qui figure ici est en quelque sorte inversé par rapport à ce que ES1 Nebrija (1492) propose lorsqu'il crée la classe du ES. *nombre participial infinito* [nom participial infini] pour l'espagnol. Dans la démarche du grammairien andalou, l'observation de l'invariabilité le mène à envisager une classe différente du participe passif

429 « [...] Only in this place it is ynough to warne the lernar herof that he maye the better observe it, for there is nat a more straunger construction in all this tonge. » (Palsgrave, *op. cit.*, p. 137) [Il suffira de prévenir ici l'apprenant qu'il doit observer ceci le mieux possible, parce qu'il n'y a pas de construction plus étrange dans toute la langue].

des Latins, qui lui est déclinable. Au contraire, dans l'argumentaire de Sylvius la forme en *V-é* est un participe qui provient du participe latin, variable, et doit par conséquent le suivre sur ce point. Autrement dit, la forme en *V-é* doit être variable en raison de son appartenance catégorielle, même au prix d'une entorse au critère de l'acceptabilité, comme la citation ci-dessus en témoigne, d'un côté par l'idée de l'étrangeté de certaines constructions trop serviles à l'égard de la forme latine (on doit dire FR. *g'hai receiptès* pour suivre un hypothétique LAT. *habeo receptas*) ; d'un autre côté par l'impression de forçage excessif (LAT. *asperitas opinio*, que Demaizière traduit par « le sentiment de cette rudesse » dans la citation ci-dessus).

L'évocation de l'acceptabilité nous amène à des considérations sur l'attitude prescriptive y compris dans les réalisations orales. En ce sens, l'exposé de Sylvius est également intéressant parce qu'il met l'accent sur le plan phonique de l'accord. En effet, il nous renseigne que l'accord est sensible à l'oral et que le jugement se fait LAT. *auribus*, c'est-à-dire par l'« oreille », même si le mot est employé ici pour indiquer que le critère régulateur est précisément l'acceptabilité à laquelle nous avons fait allusion.

L'attitude de Sylvius peut être comparée à la prescription de Meigret (1550) qui défend, à l'opposé, que la forme en *V-é* associée à *avoir* doit toujours rester invariable. Ce grammairien fait intervenir dans sa description de l'accord des considérations sur la catégorisation de la forme en question. L'auteur voit en effet dans les formes en *V-é* des temps composés une catégorie verbale qu'il désigne du terme de « infinitif prétérit », dont l'une des caractéristiques est d'être « immuable », c'est-à-dire elle possède le trait [Invariable]. S'appuyant sur cette catégorisation de la classe, Meigret désapprouve les énoncés manifestant l'accord. Il va ainsi à l'encontre de la réalisation de l'accord, une manière de parler qu'il ne peut pas toutefois passer sous silence. Il la condamne en vertu du principe grammatical de la congruité : « il n'y a celui de nous qui ne prononce et écrive de lourdes incongruités : lesquelles toutefois ont, par faute de règles de grammaire, été reçues pour bien courtoises et élégantes » (Meigret 1550/1980: 69 [§ 23.11]). Le traitement de l'accord chez Meigret fait l'objet d'une analyse plus approfondie dans la présente étude (voir 7.2.4).

En somme, les points de vue tant de Sylvius que de Meigret coïncident dans le sens de vouloir uniformiser l'usage, le premier préconisant l'accord pour toutes les formes en *V-é*, le dernier prétendant normaliser la tendance vers l'invariabilité.

L'accord n'est pas mentionné chez FR5 Pillot (1550) ni chez FR6 Estienne (1557). FR7 Garnier (1558) quant à lui signale l'accord avec le sujet lorsque le participe se conjugue avec *être*, mais il remarque également l'impossibilité de cet accord lorsque le temps composé est construit avec *avoir*, de telle sorte qu'on ne peut pas dire : FR. **nous auons chantes, creus, dormis* (1558 : 82). La remarque est probablement utile pour le public étranger à qui le livre est destiné.

Le traitement de la forme en *V-é* chez Ramus diffère sensiblement de celui des auteurs qui l'ont précédé. Le grammairien propose une catégorisation de la forme concernée comme une forme invariable du verbe qu'il rapproche de l'infinitif, à l'instar de Meigret, désignée comme *infini prétérit*. *L'infini* est, par la nature même de la classe, invariable. Mais, à la différence de ce que Meigret veut, Ramus ne rejette pas la variabilité des formes en *V-é*. Toutefois il considère que les formes qui combinées avec *avoir* manifestent l'accord sont des participes passifs (Ramus 1572 : 178 sq). Il y a donc polycatégorisation ; elle permet de sauvegarder des manières de parler que Ramus estime

élégantes et même caractéristiques de l'idiosyncrasie du français. La configuration syntaxique qui impose l'accord est l'antéposition du complément direct. L'argument pour soutenir l'accord est chez Ramus d'ordre esthétique en quelque sorte, refusant l'approche strictement grammatical d'autres descripteurs qu'il évoque de façon allusive. En revanche, il cite l'épigramme de Clément Marot « À ses disciples » exprimant la règle de l'accord du participe sur la base de l'antéposition du complément direct au verbe. L'utilisation d'une source littéraire nous semble assez révélatrice de la façon dont Ramus envisage le phénomène de l'accord. En effet, le grammairien qualifie de « francisme » le phénomène de l'accord sujet à la contrainte d'un ordre de mots particulier. La défense d'une tournure réputée élégante s'inscrit sans doute dans le cadre de la quête de ressources stylistiques propres à l'« illustration de la langue française »⁴³⁰ qui caractérise la Renaissance. Nous devons revenir sur ce point de la présentation de Ramus plus loin (voir 7.3.3).

En ce qui concerne l'épigramme de Marot que nous avons mentionnée, citée par Ramus dans *Gramere* (1562 : 104-6), ensuite dans *Grammaire* (1572 : 181-2) et par Cauchie ([1570] 1586 : 38v^o), il faut rappeler que le texte est toutefois antérieur à juillet 1538, date de la première parution à Lyon chez l'imprimeur Dolet, puis il est réédité en 1543 (voir l'édition Defaux 1993 : t.2, 1036). Cela signifie concrètement que la règle de l'accord du participe lorsque l'objet est antéposé a été formulée (et imprimée) assez tôt dans le siècle. Nous voudrions attirer l'attention sur la circonstance singulière que la règle figure pour la première fois – si l'on exclut la description faite par Palsgrave en anglais – dans un discours extra-grammatical. La mise en forme d'un fait de langue dans un texte littéraire semble sans doute traduire opportunément l'enjeu d'une telle pratique langagière. En effet, le phénomène en dit long sur les valeurs (stylistiques, mais peut-être aussi diastatiques, comme nous verrons plus loin) attachées à la réalisation de l'accord à l'oral et dans les textes. Le poème mérite d'être cité, car certains éléments de la description auront des échos dans les grammaires :

À ses Disciples⁴³¹

- Enfants, oyez une leçon :
 Nostre langue a ceste façon,
 Que le terme, qui va devant,
 Vouluntiers regist le suyvant :
- 5 Les vieulx exemples je suyvray
 Pour le mieulx : car, à dire vray,
 La chanson fut bien ordonnée,
 Qui dit : M'amour vous ay donnée :
 Et du bateau est estonné,
- 10 Qui dit : M'amour voys ay donné.
 Voylà la force, que possede
 Le feminin, quand il precede.
 Or prouveray par bons tesmoings,
 Que tous pluriers n'en font pas moins :
- 15 Il fault dire en termes parfaicts,
 Dieu en ce monde nous a faicts :
 Fault dire en parolles parfaictes,
 Dieu en ce monde nous a faictes.
 Et ne fault point dire (en effect)
- 20 Dieu en ce monde les a fait :

⁴³⁰ Cf. le livre de Defaux et Colombat (dir.) (2003), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*.

⁴³¹ Nous suivons l'édition de Gérard Defaux (Marot 1993 : t. 2, 240-1)

- Ne nous a fait pareillement :
 Mais nous a faicts tout rondement.
 L'Italien (dont la faconde
 Passe les vulgaires du monde)
 25 Son langage a ainsi basty
 En disant : Dio noi a fatti.
 Parquoy (quand me suis advisé)
 Ou mes juges ont mal visé,
 Ou cela n'ont grand' science,
 30 Ou ilz ont dure conscience.

On ne peut que constater que le poème contient des éléments ayant trait au discours grammatical. En effet, on peut y relever la notion de régime verbal (l. 5), et l'idée que c'est l'antéposition qui déclenche l'accord (l. 12) ; l'accord se fait en termes de genre (l. 12) et de nombre (l. 14). Le terme même de « leçon » évoque le contexte d'énonciation d'une classe de grammaire, tout comme le titre « À ses disciples », même s'il n'est pas inconsidéré de l'interpréter dans le sens de l'autorité littéraire du poète auprès des gens de lettres de l'époque⁴³².

Le premier exemple où l'accord se réalise, « M'amour vous ay donnée », provient, comme Marot l'indique, d'une chanson connue à l'époque (Marot/éd. Defaux 1993 : t. 2, 1035, n. 3). Le poète nous renseigne sur le fait que le manque d'accord ne saurait pas être accepté, car il surprendrait (« Et du bateau est estonné / Qui dit : M'amour vous ay donné », l. 7-8). On doit pointer ici vers un élément qui nous avons vu chez Sylvius, à savoir le jugement d'acceptabilité du locuteur. Seulement, le grammairien pense qu'on peut le façonner par la pratique d'un nouvel usage.

Mais il y a de surcroît un autre aspect du texte qui renvoie nettement vers des considérations moins strictement grammaticales et que l'on pourrait qualifier plus généralement d'éléments de représentation linguistique. Ainsi, on peut distinguer d'un côté, la caractérisation du phénomène comme une particularité de la langue française (« Nostre langue a ceste façon », l. 2). Elle va dans le même sens que les remarques concernant la singularité de la langue que l'on a observées chez Palsgrave ou chez Ramus. On doit signaler d'un autre côté la référence à la langue italienne (l. 23-26). Le recours à une langue étrangère pour justifier un phénomène du français n'a rien d'étonnant si l'on sait le prestige dont bénéficie l'italien en France dans la cour de François Ier (Siouffi 2007 : 528-533), ce qui se reflète également dans le discours grammatical français⁴³³. Mais la présence du modèle linguistique transalpin est problématique à deux égards. D'une part, il est certain que l'italien de la Renaissance atteste l'accord du participe mais celui-ci est permis dans toute configuration syntaxique – que le complément soit à gauche ou à droite – et n'est pas contraint par l'ordre des mots comme dans la règle que Marot décrit pour le français. Il faut ajouter d'autre part qu'en matière d'accord les grammaires de l'italien du XVI^e siècle ne formulent pas de règle dans les mêmes termes que dans

⁴³² A propos du titre Defaux note : « Il est indiscutable, à l'époque où Marot a rédigé son épigramme, qu'il possède des « disciples ». Il est alors considéré comme le « Prince » incontesté des poètes français. On trouvera une liste de ces « disciples » (Brodeau, Horoët, Rabelais, Habert, de Saint-Marthe, Marguerite, etc.) dans l'Épître de Frippelippes [...]. Aucun poète du XVI^e siècle n'exerça une influence aussi considérable. Pas même Ronsard. » (Defaux (éd. de Marot) 1993 : t. 2, 1036, n. 2).

⁴³³ L'italien a également un poids considérable dans la production grammaticographique en France : voir Collet Sedola (1996), Esteba Ramos (2014). L'italien est par ailleurs la langue étrangère la plus souvent mentionnée dans les grammaires des XVI^e et XVII^e siècles (Díaz Villalba et Elalouf 2015).

les grammaires françaises⁴³⁴. Il suffit pour l'heure d'attirer l'attention sur le fait que les critères du régime verbal et de l'antéposition ne font pas partie de la description de l'accord dans cette tradition (Poggiogalli 1999).

La description de l'accord occupe une place importante dans la présentation du passé composé chez Cauchie ([1570] 1586 : 38r^o-38v^o). La variation de la *vox praeteriti* (la forme en V-é des temps composés) ne fait pas l'unanimité, puisque le peuple (LAT. *vulgi*) la laisse invariable selon le grammairien, et que les lettrés (LAT. *doctis*) l'accordent avec le cas régi. C'est encore une affirmation générale qu'il faut nuancer. L'avis du grammairien (« Sed ita quod dico, debet accipi », f. 38r^o) est qu'il faut la laisser invariable lorsque le cas régi est postposé au verbe. Lorsque le mot régi est antéposé, le peuple, remarque-t-il, la laisse invariable, tandis que les érudits (LAT. *eruditi*) veulent qu'elle s'accorde en genre et en nombre avec le mot qui précède (LAT. *antecedenti*). Pour appuyer cette observation, Cauchie cite un extrait du poème de Marot « À mes disciples », dont il a déjà été question plus haut.

La description de Bosquet (1585) est très sommaire, se bornant à indiquer une appréciation positive pour l'accord du participe (« en la langue Françoise, la phrase est trouuée meilleure », p. 112). Les conditions sous lesquelles il faut réaliser l'accord ne sont pas explicitées, mais les exemples montrent des compléments antéposés au groupe verbal.

De même, chez Serreius ([1598] 1623 : 53) la mention de l'accord est succincte. Elle consiste dans une note dans la description du passé composé. À l'instar de Garnier, Serreius rappelle que l'accord est de mise lorsque le verbe est *être*, mais le participe n'altère pas sa terminaison – on sous-entend qu'elle ne s'accorde pas avec le sujet – comme dans *J'ay disné* et *nous avons disné* (*ibid.*). Il varie alors en genre et en nombre lorsqu'un pronom précède dans la phrase, comme dans *Elle est icy car je l'ay Veüe* (*ibid.*).

L'addition des points abordés relatifs à l'accord du participe se dessine, au travers des grammaires analysées, comme un ensemble hétérogène d'approches. Dans ces conditions, il peut être fructueux de décomposer le discours des grammairiens afin de dégager tous les éléments que sept décennies de grammatisation présentent comme aspects pertinents pour la compréhension de la question de l'accord et, à terme, pour l'élaboration de la règle. Ces éléments sont regroupés dans le tableau suivant :

434 Nous abordons cette question dans la section 8.4.

Tableau 7.2

L'accord du participe dans les grammaires françaises du XVI^e siècle

1 ^{ère} édition	1530	1531	1538	1550	1562	1558	1570	1586	1598
auteurs →	Palsgrave	Sylvius	Marot	Meigret	Ramus	Garnier	Cauchie	Bosquet	Serreius
1. position du mot régi	+		+	(+)	+		+	(+)	+
2. régime	+		+	(+)			+	+	
3. cas acc.	+						(+)		
4. cas nom. / sujet	+	+				+			(+)
5. classe gramm. du mot régi	N, P	N			N			(N)	P
6. catégorisation de V-é		+		+	+				
7. exemples littéraires	+		+						
8. exemples forgés	+	+	+	+	+	+	+	+	+
9. exemple repris				(+)	+		+		
10. fait caractéristique français	+		+		+			+	
11. valeur stylistique	+	+	+	+	+			+	
12. groupe social				+			+		
13. débat principe grammatical/usage	+	+	?	+	+		+		

Le tableau ci-dessus retient tous les points évoqués dans les textes même lorsqu'un auteur donné cherche à réfuter leur légitimité ou leur existence même. Les parenthèses indiquent que les points ne sont explicités discursivement, qu'ils ne sont pas sûrs, qu'ils sont signalés dans un autre lieu ou qu'ils sont représentés par des exemples mais ils ne sont pas énoncés.

Sans doute les deux points les plus caractéristiques du traitement de l'accord sont ceux que nous avons traités sous (1) la position du mot régi, et sous (2) la notion de régime. L'antéposition du mot régi est absente comme critère chez Sylvius, qui admet l'accord de façon générale et chez Garnier, qui n'envisage pour *avoir* que l'invariabilité de V-é. Elle n'est pas énoncée chez Meigret et chez Bosquet, qui montrent toutefois des exemples avec des compléments antéposés (le premier pour en condamner le contenu). On peut expliciter – point (3) – que le mot régi est au cas accusatif (Palsgrave) ou au cas que le verbe régi (Cauchie). Le point (4) renvoie au fait que les grammairiens explicitent que le participe associé à *avoir* ne s'accorde pas avec le cas nominatif ou le sujet de la phrase, ou que l'on compare l'accord de ce participe avec les constructions de *être* + V-é. Ce point, qui peut sembler secondaire, est au contraire de premier ordre dans les grammaires

italiennes, qui considèrent le non-accord avec le sujet comme un aspect essentiel dans le traitement du phénomène.

Les points (5) et (6) touchent la question de la catégorisation des mots impliqués. Il est intéressant de noter que les grammairiens indiquent la classe grammaticale du terme qui s'accorde avec le participe, soit le nom soit le pronom – c'est le point (5). Le mot auxilié est également objet d'analyse, dans la mesure où les grammairiens font reposer l'accord ou l'invariabilité sur la catégorisation de la forme en *V-e*, fait consigné au point (6) : pour Sylvius cette forme doit être toujours variable parce que la forme en *V-é* est un participe ; pour Ramus elle peut être invariable (c'est alors un « prétérit infini ») ou variable (le participe est mis à la place du dit « prétérit infini ») ; pour Meigret enfin elle ne peut qu'être invariable de par sa nature même d'« infinitif prétérit ». En revanche, nous verrons que cet aspect est absent de la tradition italienne.

Les points (7), (8) et (9) donnent une idée du matériau linguistique utilisé. Tous les auteurs forgent des exemples pour illustrer l'accord. C'est une constante. Il s'agit également d'une particularité de la tradition française, puisque l'on verra que la série de grammaires italiennes connaît une continuité remarquable des exemples proposés, sans doute en raison de l'intérêt en Italie pour codifier la langue littéraire des classiques du Trecento, alors que dans la série française il y a peu d'exemples littéraires, seulement chez Palsgrave et la mention d'une chanson dans l'épigramme de Marot. Toutefois, le poème de Marot lui-même est cité chez Ramus et chez Cauchie, mais le statut épistémologique est différent puisque le texte joue le double rôle de formulation d'une règle mais aussi d'illustration du phénomène. On constate néanmoins que les exemples manifestant l'accord du participe avec un objet postposé sont critiqués par Meigret, dont la cible serait probablement Sylvius.

Le tableau synthétique contient trois points concernant la représentation linguistique attachée à l'accord : (10), (11) et (12). Dans (10) nous avons signalé les cas où les grammaires soulignent le caractère français du phénomène, comme bizarrerie ou comme fait idiosyncratique. Nous n'avons pas consigné sur le tableau le fait que pour Marot l'accord est aussi pratiqué par les Italiens. La valeur stylistique de (11) fait référence aux remarques sur le caractère élégant de l'accord ou à la qualité de la phrase en général. Enfin, très peu d'auteurs consignent des indications sur un groupe social auquel on peut lier l'accord (point 12) : Meigret le qualifie de façons « courtoises » et Cauchie fait allusion au LAT. *vulgus* [peuple] qui préfère l'invariabilité alors que les LAT. *docti* [les gens cultivés] et les LAT. *eruditi* [les érudits] pratiquent l'accord.

Le problème de la variation diastratique nous amène au problème de la nature épistémologique dont la règle de l'accord est investie, représentée au point (13). Déjà dans le texte de Palsgrave le phénomène de l'accord est décrit comme un ensemble de tournures qu'il est recommandable de respecter sans qu'une règle soit dictée, l'auteur avertissant même de la liberté que les poètes prennent sur ce point. Sylvius et Meigret quant à eux prétendent chercher un principe régulateur dans des raisonnements grammaticaux et recommandent de se plier à ces principes, en pleine connaissance que des usagers de la langue parlent et écrivent différemment. Plus précisément, Meigret fait appel à la « congruité », concept désignant l'adéquation d'une construction au regard des principes formels définis par la grammaire. La grammaire de Ramus se fera l'écho de la posture de Meigret pour la contrecarrer par l'assomption du critère de l'« usage », qui trouve sa légitimité dans la « souveraineté du peuple » (1572 : 182). On voit bien que l'enjeu de

l'élaboration de la règle dépasse le cadre de la dualité que l'on pourrait décrire en termes de description / prescription, ou encore au moyen de l'opposition *normes morales / normes techniques* (Auroux 1998) que nous avons évoquée plus haut. Il convient de mettre en avant le fait que les grammairiens investissent l'espace discursif pour orienter la nature épistémologique qu'il faut accorder à la règle. Nous analyserons sous peu cette question à travers l'étude plus approfondie des grammaires de Meigret et de Ramus.

Au terme de cette synthèse détaillée, nous pouvons faire un bilan de cette étape de la constitution de la règle de l'accord. Tout en faisant preuve de prudence – une perspective téléologique du récit historiographique n'est pas (toujours) souhaitable – on peut constater que le traitement de la question au XVI^e siècle n'est pas arrivé à la précision qui caractérise la formulation de la règle de l'accord au siècle suivant. On peut avoir l'impression toutefois qu'il y a un premier état de la règle qui préfigure clairement les éléments majeurs qui la caractérisent : les critères de l'antéposition et du régime verbal imposé sur un élément nominal ou pronominal. Qui plus est, les remarques d'ordre axiologique dont s'entoure la règle sont fortement ancrées dans la première étape de la grammatisation de l'accord.

Dans ce qui suit nous devons nous centrer dans l'examen de deux œuvres, le *Traité de la grammaire française* de Louis Meigret (1550) et la *Grammaire* de Ramus (1572), qui ont l'intérêt tout particulier d'associer dans leurs descriptions la question de la catégorisation de la forme en V-é des temps composés et le traitement de l'accord de ces formes.

7.2

Louis Meigret (1550)

L'activité linguistique de l'humaniste Louis Meigret comprend les domaines de la traduction et les écrits grammaticaux. Il est notamment connu du fait de sa position autour du débat sur l'orthographe car il prône une orthographe réformée basée sur des principes phonétiques, qu'il illustre en rédigeant ses œuvres selon ces principes⁴³⁵. *Le trętté de la gramęere franęoęze* (1550) est la première grammaire du français dont la métalangue est le français.

Il importe de souligner, relativement à notre sujet d'étude, que Meigret isole les formes de participe passé dans une catégorie appelée FR. *infinitif prétérit actif*, dont le principal attribut est d'être une forme FR. « immuable » (§ 24.8), c'est-à-dire d'être une forme qui reste toujours invariable. Assurément, le sujet de l'invariabilité est, au moment où Meigret rédige son *Traité*, un motif de débat. La position de l'auteur à l'égard de la

⁴³⁵ Nous avons utilisé pour cette étude l'édition de Franz Josef Hausmann (1980), qui divise le texte de Meigret en chapitres et en subdivisions de ceux-ci. Pour plus de précision dans l'identification des citations, nous indiquons à la suite du numéro de page la sous-partie concernée dans l'édition de Hausmann.

discussion n'est pas sans conséquences si l'on tient compte du fait que l'écriture de Meigret est phonétique, et que proposer une forme de participe passé toujours invariable est une façon de trancher la question.

Par conséquent, la réflexion sur le statut du participe dans sa grammaire doit être menée en parallèle avec des considérations sur la notion d'usage et de règle, que le grammairien invoque dans le débat sur l'accord.

Louis Meigret a consacré une place importante du chapitre III, consacré au verbe (« Des temps des verbes et des modes »⁴³⁶) au constituant verbal du type V-é auxilié par *avoir*, cette catégorie y étant désignée comme un *infinitif passé actif*. Or, pour comprendre l'originalité de sa description, il faut, nous semble-t-il, analyser premièrement ses idées sur la catégorie qu'il appelle *participe*. Selon la démarche déjà suivie dans notre étude sur le participe chez Nebrija, la comparaison entre la catégorie traditionnelle et le nouveau concept guidera notre analyse.

7.2.1 Le participe chez Meigret

Louis Meigret, dans le chapitre XXV intitulé « Des participes » définit le participe en ces termes :

Le participe est une partie du langage, faisant le devoir du verbe duquel il est dérivé et qui a genre et nombre comme les noms, souffrant les articles et prépositions sans aucune différence de personnes ni de modes. J'ai dit « en faisant le devoir du verbe » en tant que touche l'action et passion, et a gouvernement tout tel que lui, vu que le participe peut gouverner un nom, pronom, préposition et adverbe de même que le verbe. Car nous disons aussi bien *Pierre frappant un cheval* comme *Pierre frapp' un cheval* : et en semblable du passif, comme *Pierre frappé du cheval* tout ainsi que *Pierre et frappé du cheval* (Meigret 1550/1980 : 98 [§ 46.1]).

Cette définition est inspirée de Priscien et ne s'éloigne pas de la tradition grammaticale qui faisait du participe une partie associant le nom et le verbe. De fait, le participe possède des marques de genre et de nombre, comme le nom. Sa parenté avec le verbe est toutefois plus intéressante puisqu'elle aura des conséquences dans l'explication de l'*infinitif passé actif*. En effet, il fonctionne comme un verbe en ce sens qu'il est affecté par la voix verbale (« en tant que touche l'action et passion ») et qu'il peut « gouverner » d'autres parties du discours. La propriété de « gouverner » un nom ou un pronom confère au participe une qualité spéciale d'économie linguistique. En ce sens, le participe aurait « été inventé pour plus grande brièveté de langage » (*op. cit.*, p. 98 [§ 46.2]). Ce critère sous-tend une observation d'ordre syntaxique selon laquelle deux propositions se réunissent dans une seule (*en allant a Paris j'ey rencontré Pierre chevaoçant une haqenée* contiendrait la séquence *come j'alloç a Paris, j'ey rencontré Pierre qi chevaoçoçt* <une haquenée>). Cette caractéristique vient, comme on le sait de la grammaire grecque (voir 4.2.1.3.) par l'intermédiaire de Priscien (voir 4.2.2.6.).

À propos des autres traits concernant le participe (Meigret ne parle pas d'accidents), l'auteur signale que le participe n'exprime pas le mode, ou plutôt qu'« il s'applique à tous » (p. 98 [§ 46.4]), ni les personnes (p. 98 [§ 46.3]). Ces deux caractéristiques le distinguent par conséquent du verbe.

436 Chapitre 24 dans l'édition de Hausmann (1980). Le passage concerné correspond à 24.5-9.

Dans les considérations sur le rapport du participe aux propriétés du temps et de la « signification », on peut dégager des remarques qui seront réutilisées pour faire la distinction entre le participe et l'infinitif prétérit. À propos de la sémantique temporelle, le participe tant actif que passif ne peut pas indiquer le temps, valeur que seul le verbe conjugué de la phrase peut apporter. Toutefois, il repère des verbes qui par leur différence aspectuelle peuvent dénoter le présent ou le passé⁴³⁷.

Quant à la valeur passive des participes, le grammairien signale que l'on peut observer certains participes de forme passive, c'est-à-dire les formes en V-é, mais à signification active (voir *supra* 5.6.4.3). Il s'agit de deux groupes bien délimités :

a) les participes comme FR. *venu, allé, mort* (p. 100 [§ 46.10], désignés par les Latins comme « neutres » (*ibid.*).

b) Les participes comme FR. *bien avisé, bien considéré* (p. 100 [§ 46.11]), tant qu'il n'y a pas d'agent.

Notons que le premier type correspond aux verbes auxiliés par *être*, et que Meigret ne les recatégorise pas comme des FR. *infinitif prétérits*.

Néanmoins, le chapitre du participe ne fait pas l'objet d'une étude sur les différences entre les deux catégories, soit le FR. *participe passif* et FR. *l'infinitif prétérit actif*. Cela s'explique sans doute par le fait que la définition d'une catégorie déjà existante n'est pas sujette à discussion. Pourtant, Meigret introduit dans ce chapitre une distinction importante, non entre les deux catégories, mais entre les verbes qui les possèdent. En effet, il y aurait des verbes qui n'ont pas d'*infinitif prétérit* comme *aller* et *venir*. Ceux-ci ne comptent qu'un participe passif : FR. *allé, venu* (p. 103-4 [§ 46.24]), mais une forme combinable avec *avoir*. De même, il existe des verbes, tel *dormir*, qui manquent de participe (*ibid.*)⁴³⁸ ; en d'autres termes, ils n'ont que la forme en V-é qui sert aux temps composés.

7.2.2 L'infinitif prétérit chez Meigret

Si l'*infinitif prétérit actif* ou IPA, soit le constituant V-é associé à *avoir*, est mentionné dans le chapitre sur le participe (livre III, chap. XXV), c'est seulement dans le chapitre sur les temps du verbe (livre III, chap. III) qu'il identifie clairement la sous-classe verbale comme constituant associé à *avoir*. Ce dernier débute par une distinction entre les trois temps du passé (imparfait, passé simple, passé composé) au moyen de l'idée d'« accompliment » et de « perfection » (p. 69 [§ 24.1-4]). On voit ainsi une gradation sémantique qui va de l'imparfait où ces deux traits sont absents, jusqu'au FR. *second prétérit parfait et déterminé* (aujourd'hui passé composé), qui dénote perfection (voir Fournier 2013 : 19-21). La structure de ce parfait du type FR. *j'ey eymé Dieu* [j'ai aimé Dieu] est décomposée par Meigret en verbe *avoir* (il le nomme *ey, as, a*) et « infinitif passé du verbe actif *eymér* » (p. 70 [§ 24.4]). À ce moment de son exposé, le grammairien fera un long excursus (p. 70-71 [§ 24.5-9]) pour démontrer que le passé composé n'est pas formé par le participe passif. L'organisation de l'exposé tend à insister sur les relations entre l'IPA et le *second prétérit*.

L'extrait en question commence par une phrase qui met en évidence le caractère polémique de sa description : « Or nous faut-il maintenant montrer par raisons vives que ce prétérit n'est point formé par le participe passif » (p. 70 [§ 24.5]). Étant donné que la

⁴³⁷ Nous avons abordé ce point dans 5.5.1.1.2.

⁴³⁸ Cf. Meigret, *op. cit.*, p. 66 [§ 23.6]).

catégorisation en question ne va pas de soi, il lui faut une argumentation serrée afin de montrer la validité de sa désignation. En fait, contrairement à ce que Nebrija a fait pour catégoriser le *nombre participial infinito*, découpant les termes de la définition de l'élément nouveau pour montrer chacun de ses traits, Meigret se fonde sur un seul axe pour la catégorisation, à savoir démontrer que *aimé* dans *j'ai aimé* n'est pas un participe passé. C'est pourquoi, il examine plutôt la définition de participe que nous avons déjà abordée, et ne fournit pas de définition de l'IPA. Différents points de la catégorisation méritent l'attention : la sémantique temporelle et diathétique ; l'absence de propriétés adjectivales ; l'étude sur le régime (de l'IPA et du verbe *avoir*). Nous aborderons ces problèmes généraux de la classe avant de nous intéresser au statut de la classe dans le système verbal.

7.2.2.1 Le temps et la diathèse de l'infinitif prétérit

Les deux traits de la définition du participe qui servent à comparer le participe et le verbe, à savoir l'absence de temps et la signification passive du participe, constituent en quelque sorte deux prémisses dans l'argumentation de Meigret (p. 70 [§ 24.5]). Ainsi, il rappelle que les participes sont passifs (à l'exception des formes en *-ent/-ant*). D'un autre côté, ils n'expriment pas le temps. On voit que le grammairien omet ici une précision importante qui figure dans le chapitre sur le participe : il y a des participes à signification active, comme nous l'avons montré plus haut, mais il omet cette question dans le rappel de la catégorisation générale du participe.

L'observation selon laquelle les participes ne signifient pas le temps est quant à elle capitale pour expliquer plus loin dans notre analyse comment il est possible de statuer que *aimé* est un infinitif passé, porteur d'une signification de temps (p. 70 [§ 24.5]). Pour l'heure, il tire une première conclusion de cette remarque. Il oppose l'exemple d'un vrai participe passif, c'est-à-dire auxilié par le verbe *être* et le même participe auxilié par *avoir*. Ainsi, si dans FR. *je suis aimé* nous pouvons parler d'un énoncé au présent, il serait logique que FR. *j'ai aimé* aussi « sonne en présent » (*ibid.*). Or le lecteur ne peut qu'accorder au grammairien que l'expression, malgré la forme verbale au présent, marque le temps passé. La prise en compte du présent est évidemment nécessaire pour décrire correctement la sémantique temporelle du passé composé, mais ce paramètre n'est pas mobilisé par Meigret.

Le participe (passé) dans la tradition latine ne peut être que passif face au participe présent qui est toujours actif. Meigret est tributaire de la tradition latine (Priscien) pour sa définition du participe. Or, la définition et la terminologie pèsent pour beaucoup dans la notion véhiculée. En effet, malgré la reconnaissance de participes dit passifs avec une valeur active, le caractère passif inscrit dans les participes en *-é* a été un critère de discrimination dans sa catégorisation. La formule qui introduit cette catégorie spéciale est la suivante :

Or nous faut-il entendre qu'aucuns de ces participes passifs n'ont pas de signification passive : et n'ont que l'active : comme *venu, allé, mort* : entendez que je comprends sous la signification active celle que les Latins appellent neutre : combien que proprement la signification se doit dire active [...] ([§ 46.10])

Remarquons que le problème réside, à nos yeux, dans la différenciation entre la morphologie du participe et la voix qu'on lui attribue traditionnellement. Or, la distinction entre voix et diathèse est déjà problématique en latin. Appliquée au français,

l'identification du passif uniquement sur des critères morphologiques entraîne des obstacles pour une description adéquate. Meigret est ici confronté au problème de formes passives puisqu'il est question de participes passifs mais il pense y observer un comportement syntaxique de verbe actif.

En outre, il présente un autre type de verbes, les neutres. Ce sont les verbes qui « n'ont ni réciprocatifs ni ne sont transitifs en autre personne : comme *je dors* » (46.10). On peut constater que le critère morphologique n'est plus valable ici. Il va ajouter un troisième élément qui vient créer une hétérogénéité de critères : la temporalité étant donnée que FR. *venu* et *allé* sont actifs du fait qu'ils sont aussi de temps prétérit. Or on aura compris qu'ils sont prétérits joints au verbe *être* – si l'on admet que le participe n'indique pas temps.

Si Meigret qualifie ses participes d'actifs ou de passifs, dans les exemples, ils se trouvent en coalescence avec un verbe auxiliaire, *être* ou *avoir*. Ainsi, l'identification des verbes se fait dans le discours, et leur classification est donnée à rebours comme intrinsèque au verbe. Ces problèmes sont, par conséquent, liés au traitement des verbes *être* et *avoir*.

Sans doute, le couple actif / passif soulève de nombreux problèmes que Meigret n'arrive pas à résoudre dans son système. En d'autres termes, il retrouve des difficultés à intégrer dans son système, où *avoir* + IPA occupe une place centrale et prototypique, l'ensemble de données du français. Il a tout le mérite de n'avoir évité aucun problème, tentant de trouver une théorie satisfaisante pour l'ensemble de configurations des temps composés.

7.2.2.2 L'absence des propriétés adjectivales de l'infinitif prétérit

Une fois la temporalité et la signification active de l'élément à décrire abordées, Meigret passe aux faits de morphosyntaxe. Une fois encore, c'est par le biais de la définition traditionnelle du participe qu'il introduit son raisonnement. L'infinitif prétérit n'est pas un participe et manque donc des propriétés nominales et adjectivales que l'on attribue à cette classe. Nous montrerons cependant ici les conséquences qui en découlent.

Premièrement, le grammairien tient à préciser l'éloignement de l'IPA du nom, classe qui est restreinte ici aux noms adjectifs. Comme les adjectifs, « les participes ne peuvent pas être mis seuls en clause sans substantif exprès ou surentendu » (p. 70 [§ 24.6]). L'exemple proposé pour illustrer cette caractéristique « le blanc court » (*ibid.*) souligne l'omission d'un substantif. Partant de l'idée que l'on pourrait arguer l'omission, Meigret pose la question du substantif qu'on pourrait avoir omis dans *j'ai dormi*. Le choix d'un verbe intransitif est à l'avantage de son exposé, car les intransitifs – qu'ils appellent neutres – outre le fait qu'ils ne peuvent pas se construire avec un nom en tant que complément direct, ne forment jamais de formes en V-é variables.

Il tente ensuite une autre transformation. Il place l'IPA dans un syntagme nominal à la place qu'occuperait l'adjectif : FR. *un home dormy* [*un homme dormi] (p. 71 [§ 24.7]). L'exemple forgé montre bien que FR. *dormi* ne peut pas recevoir un substantif. Ceci tend à démontrer deux choses. D'une part, la forme FR. *dormy* n'est jamais un participe car il ne satisfait pas à la syntaxe d'un adjectif postposé au substantif. D'autre part, elle n'est

pas un participe parce qu'il lui manque la propriété verbale de régir un autre substantif (cf. définition), le choix d'un intransitif, comme nous l'avons signalé, reste fondamental.

7.2.2.3 Le régime de l'infinitif prétérit et la sémantique de l'auxiliaire

Au sujet du gouvernement propre aux participes, il revient ensuite avec un contre-exemple où il a dû cibler la proposition de Sylvius⁴³⁹ puisqu'elle montre un accord avec le complément direct postposé : FR. *je vous ai envoyées des lettres*. Au regard de ce type d'accord, que Meigret interprète comme un nom (*des lettres*) « gouverné » par le verbe *avoir* et conjoint au participe, le grammairien force à admettre :

1) que l'accord induit à interpréter que le verbe *avoir* a une valeur de présent (il parle de « sonner » en présent). Qui plus est, Meigret signale que le français privilégierait pour une telle valeur l'ordre verbe-nom-participe : FR. *j'ai maison faite*. Autrement dit, Meigret nous propose de dissoudre le lien entre le verbe *avoir* et le participe afin de voir dans ce cas une structure syntaxique différente. L'accord du participe serait ainsi le signe d'une prédication seconde dans laquelle la forme en V-é(-e) fonctionne comme l'attribut du complément direct.

2) que, dans l'exemple cité le verbe *avoir* conserve son sémantisme de la possession, la phrase signifiant : FR. « aucunes lettres à vous envoyées sont en ma possession » (p. 71 [§ 24.7]). Cela revient à dire qu'il ne fonctionne pas comme auxiliaire, mais comme verbe lexical.

Mais Meigret ne formule nulle part une théorie de l'auxiliarité, si bien que les deux preuves apportées par l'auteur soulèvent quelques problèmes relatifs au statut du verbe *avoir*. D'un côté, le grammairien n'explique pas comment le verbe peut porter la signification de la possession dans certains cas alors que celle-ci est neutralisée lorsqu'il figure en coalescence avec l'IPA. D'un autre côté, il n'indique pas pour quelle raison ce même verbe exprime (ou « sonne ») le présent dans une construction alors que dans l'autre cette valeur est également effacée. La sémantique temporelle de passé qui est dans le passé composé revient entièrement à l'IPA (« signifiant le temps passé du verbe actif nécessaire à la locution » (p. 70 [§ 24.4]) qui apporte la temporalité. Mais dans ce cas, qu'en est-il des marques formelles du verbe auxiliaire ? Quel est le rôle du verbe *avoir* dans l'expression du temps ?

7.2.2.4 Trois traits catégorisants : [Passé], [Actif], [Invariable]

Meigret en vient alors à sa conclusion : « Si donc nous voulons confesser vérité, nous trouverons que ce prétérit se forme par l'infinitif prétérit et actif » (p. 71 [§ 24.8]). Le grammairien ne revient plus sur le fait qu'il est [Passé], comme l'étiquette « prétérit » ; il l'a déjà indiqué au début de sa présentation, ainsi que dans d'autres lieux du chapitre sur le verbe ; nous y reviendrons. En revanche, pour appuyer sa conclusion le grammairien

⁴³⁹ FR3 Sylvius est prêt à accepter l'accord dans cette configuration syntaxique : « g'haï receûptes tes lettres » (Sylvius 1531 : 123-4) [j'ai reçues tes lettres].

s'occupe de souligner le trait [Actif]. Pour montrer cette caractéristique de la nouvelle sous-classe, il recourt à sa transformation possible au passif :

FR. *j'ai aimé Pierre et Jeanne => Pierre et Jeanne ont été aimés de moi*⁴⁴⁰

La réversibilité du verbe passif et de l'actif est d'ailleurs le critère définitionnel de ces deux types verbaux (Réf.), Meigret se gardant bien ici de choisir dans cette occasion un verbe neutre (c'est-à-dire intransitif) pour illustrer la valeur active de l'IPA.

Après constatation des faits l'auteur ne peut que condamner un accord du type *J'ai aimées les dames* qui répond à ses yeux à une mauvaise interprétation des énoncés, c'est-à-dire des constructions où l'on a analysé à tort des formes comme étant des participes. Puisque ces mots ne sont pas des participes, l'accord perd sa légitimité. Ce raisonnement se conclut par la prescription d'une règle grammaticale :

Nous userons donc de cet infinitif immuable, quelque singulier ou pluriel, masculin ou féminin qui le suive [...]. Ce *qu'il faudra observer* en tous autres prétérits de quelque mode qu'ils soient, [...]. (Meigret 1550/1980 : p. 71 [§ 24.8]) [nous soulignons]

Meigret dicte la règle d'un passé composé où le deuxième élément de la périphrase verbale doit rester invariable, il ne doit donc pas s'accorder avec le complément qui le suit. Il est vrai que les derniers exemples sont plus faciles à attaquer (car ils s'avèrent rares dans l'usage). Ainsi, le raisonnement gagne en force. Mais cette règle s'appuie sur l'idée que l'IPA ne gouverne pas le substantif. Même si la formulation ne retient que le cas des compléments postposés au participe, le grammairien a déjà condamné plus haut l'accord avec l'objet antéposé, c'est-à-dire dans les énoncés du type « le' grâces qe je vous ey fêttes sont telles, qe si on vou' lès avoët dites, vou' lè' voudriez reconoëtre »⁴⁴¹, (p. 69 [§ 23.11]). L'argumentation a donc une portée générale couvrant toutes les configurations syntaxiques, et partant pour les énoncés avec le complément d'objet précédant le verbe, qui sont abordés ailleurs dans le *Traité*.

7.2.3 L'infinitif prétérit dans le système verbal

7.2.3.1 Le choix du verbe auxiliaire

Si Meigret arrive à proposer une catégorisation raisonnée pour la combinaison *avoir* + V-é, il retrouve des difficultés à expliquer de façon économique l'existence des constructions des temps composés avec FR. *être*. Ici, nous renvoyons à la remarque selon laquelle il y a des verbes (tels que FR. *aller* et FR. *venir*) qui n'ont pas cet IPA et ont recours au participe. Ce participe est néanmoins passif par la forme et actif par la signification. Il s'agit par conséquent d'une classe de participe proche de l'IPA par ce trait [Actif]. La différence en est la variabilité propre au participe. L'absence d'IPA dans certains verbes est à l'origine de l'emploi du verbe FR. *être* comme auxiliaire verbal. En effet, comme le participe « ne peut se joindre à aucun substantif par quelque autre verbe que par le substantif *suis, es, est* » (p.

⁴⁴⁰ Meigret, *op. cit.*, p. 71 [[§ 24.8].

⁴⁴¹ Soit en orthographe actuelle : « Les grâces que je vous ai faites sont telles, que si on vous les avaient dites, vous les voudriez reconnaître ».

71 [§ 24.9]), ces prétérits comportent nécessairement un verbe *être* qui est mis à la place de *avoir*. Cette analyse est-elle une solution *ad hoc* ? Il nous semble que le grammairien a bien l'intuition que ces participes que nous catégorisons aujourd'hui comme « inaccusatifs » ont une sémantique différente, qu'il s'efforce de cerner, et partant un fonctionnement dans leur formation des tiroirs verbaux également différente. Ainsi, la création d'une classe de « participes passés actifs », n'est pas établie, nous semble-t-il, comme une sorte de solution *a posteriori* pour expliquer les cas non envisagés par l'IPA. Si telle était sa façon de procéder, le grammairien aurait pu suivre la même démarche et créer une sous-classe de participes aux traits [Actif] et [Passé] pour l'association avec *avoir*. Il a préféré, au contraire, leur assigner une nouvelle catégorie. Il semble que la caractéristique [Invariable] de l'IPA restait donc une donnée insoluble.

L'acceptation de la catégorie participe pour expliquer le temps passé entraîne une série de problèmes. Assurément, le passé *être + participe* est fait sur le modèle du verbe passif, et le grammairien trouvera en effet des obstacles pour bien établir la distinction passif/actif (voir Chevalier 1999 : 25-6). En effet, les verbes auxiliaires sont directement impliqués dans la construction d'autre composant sémantique, à savoir la diathèse : tout comme le verbe *être* est associé au passif, de même le verbe *avoir* sert à construire le prétérit des verbes actifs et des neutres. Or la forme de prétérit *avoir + IPA* est, pour Meigret, la seule susceptible d'être décrite de façon complètement satisfaisante, mais il se trouve dans l'embarras d'expliquer les temps composés avec *être + V-é* variable, comme nous venons d'examiner. Que faire du type *je me suys eymé* ? Le grammairien propose d'y voir une substitution, où *eymé* est un IPA devant rester invariable (selon une argumentation développée p. 67-9 [23.8-11]) et où la présence du verbe *être* est fortuite, due « au bon plaisir des nos anciens dont aujourd'hui il nous faut user » (p. 68 [§ 23.11]). Ce verbe se substitue à *avoir* sans raisons apparentes. Pourtant, puisqu'il y a valeur de passé, la catégorie IPA est conservée et l'invariabilité est de mise. Il propose ainsi une absence d'accord qui va à l'encontre des pratiques langagières.

7.2.3.2 La catégorisation comme « infinitif » et sa place dans la genèse des formes verbales conjuguées]

Nous avons signalé que l'une des caractéristiques de la nouvelle sous-classe verbale est qu'elle « immuable », c'est-à-dire qu'elle a le trait [Invariable]. Cette condition se manifeste perceptiblement dans la désignation d'« infinitif », c'est-à-dire en classant la forme sous une catégorie qui ne présente pas, en français, de marques de personne. Mais il faut insister sur le fait que l'argumentation manque d'une justification de la catégorisation comme infinitif. Autrement dit, à aucun moment, l'IPA fait l'objet d'une définition. Seul le participe bénéficie de ce procédé descriptif qui, à son tour, se répercute sur la description des traits de l'IPA. On peut parler plutôt d'une définition *a contrario* de la nouvelle classe.

En l'absence d'une définition, les motifs d'une telle catégorisation restent indéterminés, mais l'on peut s'interroger sur la place de la classe dans le système pour comprendre pourquoi il catégorise de telles formes comme des infinitifs. En ce sens, notre approche consiste à examiner la façon dont Meigret intègre la nouvelle sous-classe, qui appartient à la partie du discours du « verbe », au sein des autres formes verbales. Bref, il nous faut maintenant observer ce qu'implique la catégorisation des formes en *V-é*

comme des infinitifs. Le rôle joué par l'infinitif dans la formation de toutes les formes de la conjugaison nous semble à cet égard pertinent.

Quant à l'infinitif que nous disons présent, il est la souche des autres parties du verbe : ni ne se forme que de l'usage par emprunt des autres langues : ou par invention propre et reçue. Quant à la formation du prétérit, nous l'avons vidée es formaisons des verbes : pour autant qu'il était nécessaire pour trouver celles des prétérits. (Meigret 1550/1980 : 98 [§ 45.1])

La formation des différentes formes verbales à partir de l'infinitif, forme première ou « souche » de la conjugaison, répond au principe de la « congruité », essentielle chez Meigret. Glatigny définit le concept chez Meigret en ces termes : « adaptation d'un élément à ce qui l'entoure et la conformité à un *ordre*, c'est-à-dire l'insertion dans ce que nous appellerions une structure » (1987 : 147). Le grammairien s'efforce de trouver les règles de dérivation de l'ensemble des formes verbales simple à partir de l'infinitif (voir Glatigny 1987 : 148).

De la même manière que l'infinitif présent (forme en *V-er*) sert à former les temps simples, l'infinitif prétérit (forme en *V-é*) est impliqué dans la formation de deux formes verbales, à savoir

a) le participe passif, c'est-à-dire les formes en *V-é(-e)(-s)* :

Mais quant au participe passif, il se forme de l'infinitif passé, l'usurpant pour son genre masculin au nombre singulier : come des infinitifs *eymé, vu, dit, oí*, nous dirons les participes *eymé, vu, dit, oí*, auxquels, en ajoutant *e*, nous formerons le participe féminin [...]. (Meigret 1550/1980 : 103 [§ 46.23])

b) le passé simple (ou « premier prétérit parfait ») :

Notre langue a deux prétérits parfaits, desquels l'un, le plus souvent, se peut former de l'infinitif prétérit, en tournant seulement l'*é* long en la diphtongue *ey*, pour la première personne de la première conjugaison : parce que tous ses infinitifs prétérits sont terminés en *é* long : lequel davantage nous tournerons en *as*, pour la seconde, et en *a*, pour la tierce [...] (Meigret 1550/1980 : 86 [§ 32.1])

c) le passé composé (« second prétérit parfait et déterminé ») et les autres temps composés :

La langue française a (comme j'ai par ci-avant dit) un autre prétérit parfait et mieux déterminé que le premier, suivant les raisons que j'ai déduites en parlant de lui. Lequel nous formons par l'infinitif prétérit avec le présent indicatif d'*avoer* qui fait *ey, as, a, avons, avez, ont* : de sorte que nous disons *j'ey eymé, tu as eymé, il a eymé, nous avons eymé, vous avez eymé, il' ont eymé.* (33.1)

Dans le cas du participe passif, la forme variable est donc issue de la forme invariable. Les marques de genre et de nombre sont ainsi ajoutées à une base lexicale qui coïncide entièrement pour le participe masculin.

En ce qui concerne les deux parfaits (c'est-à-dire le passé simple et le passé composé), ils sont formés sur l'infinitif prétérit mais le procédé diffère substantiellement. Pour le premier parfait, Meigret découvre la correspondance d'une base formelle entre la série *infinitif prétérit* et *parfait*, soit dans les quatre groupes identifiés :

verbe (orthographe actuelle)	IPA	1 ^{er} parfait
<i>Aimer</i>	<i>ɛymé</i>	<i>j'ɛymej / ɛymé</i>
<i>Voir</i>	<i>vu</i>	<i>je vi/ visi*</i>
<i>Lire</i>	<i>lu</i>	<i>je lu / lús</i>
<i>Bâtir</i>	<i>báti</i>	<i>je báti / bátís</i>

* Meigret remarque le problème de ce groupe verbal hétérogène mais ne propose pas d'explication pour la divergence par rapport au principe de dérivation (p. 87 [§ 32.7]).

Par la comparaison de cette proximité morphologique, il y a, dans le *Traité*, deux séries dans la conjugaison du verbe qui s'opposent par leur composition. La première se forme sur l'infinitif présent et recouvre toutes les formes simples à l'exception du passé simple. La deuxième série de formes correspond à tous les temps composés ainsi que du passé simple. Dans ce dernier groupe, les formes appartiennent à des tiroirs verbaux du passé sauf un temps : le futur du subjonctif pour lequel Meigret propose deux formes FR. *j'aorey ɛymé, j'aorey u ɛymé*, « afin de n'appauvrir point la langue puisqu'on en use : et qu'il emporte plus grande perfection en temps futur » (p. 108 [§ 47.3]).

Par conséquent, ce qui distingue les deux thèmes verbaux n'est pas le temps passé dans la mesure où dans la série des temps formés sur l'infinitif présent, on identifie également des temps du passé, tel que l'imparfait, mais c'est l'idée de « perfection » propre aux temps composés.

7.2.3.3 De la valeur de « prétérit » vers celle de « parfait » des temps composés

L'un des traits fondamentaux de l'IPA est sans doute la sémantique de [Passé]. En effet, l'infinitif prétérit signifie bien le passé à la différence de l'infinitif dit « présent », dont l'étiquette est pour Meigret uniquement conventionnelle dans la mesure où cette forme n'exprime pas le temps (p. 76 [§ 24.25]). C'est donc l'IPA qui fournit, comme nous l'avons déjà signalé, la sémantique de passé au temps composé : « Et sa force est si grande que, combien qu'il soit conjoint à un verbe de temps présent, il le fait sonner en temps prétérit parfait et l'imparfait en plus-que-parfait » (p. 76 [§ 24.26]). Il en va ainsi même pour les futurs de forme composée « qui ont quelque signification du prétérit en futur » (*ibid.*). Assez proche de celui de [Passé], le trait [Parfait] est également attribué à l'IPA. Il est particulièrement visible dans la distinction entre les trois temps du passé (imparfait, passé simple et passé composé), qui se fonde sur une gradation guidée par les notions de « détermination » et de « perfection ». La détermination est liée chez Meigret à l'idée d'autonomie syntaxique et anaphorique de la référence temporelle⁴⁴². Le concept de « perfection » quant à lui indique l'achèvement du procès⁴⁴³. Or les temps qui servent

⁴⁴² Ainsi, le passé simple, moins déterminé que le passé composé, a besoin d'ancrer sa référence par rapport à d'autres repères temporels, soit un adverbe ou une proposition par exemple (voir Fournier 2013 : 20).

⁴⁴³ Le concept est déjà mobilisé par Priscien dans la grammaire latine pour décrire les temps du passé (imparfait, parfait, plus-que-parfait), même si chez lui la seule notion d'« achèvement » ne suffit pas à rendre compte du concept, puisqu'il y fait entrer en ligne de compte d'autres paramètres aspectuels (Fournier 2013 : 15).

à exprimer la perfection du procès sont ceux qui comportent un *infinitif prétérit*. Ainsi, « l'action ou passion <est> un peu plus parfaite » (24.3) dans le passé simple que dans l'imparfait, et la perfection de sens est complètement déterminée dans le passé composé, grâce à l'*infinitif prétérit*. Enfin, les formes surcomposées, comme le grammairien le souligne pour le second futur du subjonctif (voir plus haut), dénotent une plus grande perfection de l'action.

La caractéristique de la perfection est attachée somme toute à l'ensemble des formes qui se servent de l'association de l'infinitif prétérit et de FR. *avoir*, la perfection se manifestant formellement au niveau de la composition et, dans le cas du passé simple, dans sa genèse dérivationnelle. Plus que le trait « actif » de cette catégorie ne le faisait, la notion de « perfection » est plus saillant, parce que lisible, dans les formes composées.

Enfin, l'idée de congruité que nous citons plus haut, c'est-à-dire ce principe qui cherche la cohérence interne du système de la conjugaison, est évidente grâce à un élément qui reste quasiment partout le même. Les formes sont prévisibles du point de vue didactique mais la congruité, pourtant, n'est pas sauve. En effet, il y a un phénomène qui a failli ébranler le bâtiment construit sur ce principe : l'accord. Il est donc nécessaire à ce stade de notre analyse de parler de l'accord du participe passé avec le complément direct, auquel le grammairien s'oppose dans le chapitre III, précisément parce que dans le passé composé avec *avoir* il est toujours question d'un élément invariable, trait étranger au participe, mais condition *sine qua non* pour la catégorisation de l'infinitif.

7.2.4 La question de l'accord du participe chez Meigret

Lors de l'analyse du chapitre III, nous avons pu observer la manière dont Meigret veut démontrer que dans la forme FR. *j'ey eymé* il n'est question d'un participe passif, plus précisément il considère qu'il s'agit d'un FR. *infinitif passé actif*. Le but de son exposé est vraisemblablement de dicter la règle de l'invariabilité complète de cette forme. On a remarqué à juste titre le caractère « dirigiste » de sa démonstration (Glatigny 1980 : 190).

Or l'invariabilité du participe auxilié par *avoir* avec complément direct postposé est une donnée attestée à l'époque, les exceptions restant très rares (Fournier 1998 : 318), alors que l'accord avec le complément direct antéposé peut être discutable sous certaines conditions (p. 319-322). Nous renvoyons à notre introduction pour plus de détails sur ce point. En tout état de cause, l'invariabilité, telle que Meigret la veut, dans tout environnement syntaxique de V-é, est s'oppose à la règle des grammairiens qui commence à s'élaborer à cette époque et qui sera fixée au siècle suivant dans une forme proche de sa formulation actuelle⁴⁴⁴.

La controverse sur l'accord du participe est à l'origine d'une règle complexe dont une certaine artificialité suscite, aujourd'hui encore, des critiques⁴⁴⁵. Il est évident que Meigret, en grammairien avisé, a conscience de l'enjeu d'une telle proposition qui est présentée, en outre, comme une vraie prescription à l'encontre de certaines pratiques de

⁴⁴⁴ Les historiens de la langue peuvent fixer des périodes où la règle s'impose, par exemple le XVIII^e siècle (Fragonard et Kotler (1994 : 89-90). Nous restons prudents vis-à-vis de ce type d'assertions quant à la fixation de la règle. Nous ne nous proposons que reconstruire l'histoire de la règle dans les grammaires.

⁴⁴⁵ A cet égard, Hausmann (1980 : 175), l'éditeur moderne de Meigret se range parmi ses défenseurs relativement à la règle d'invariabilité totale.

ses contemporains. Rappelons, pour saisir la portée théorique de son exposé, que pour notre grammairien « les règles sont dressées sur l'usage et façon de parler » (p. 101 [§ 46.17]). En ce sens, il faut s'interroger sur ce que le grammairien entend par « usage ». Nous nous proposons donc, dans la réflexion qui suit, de fournir des éléments qui permettront de comprendre quelles notions sous-tendent l'inscription de l'IPA dans l'ensemble des mots infléchis. Au concept d'« usage » il faut associer celui de « congruité ».

7.2.4.1 Les concepts de « congruité » et d'« usage »

Meigret fait appel au concept de FR. *incongruité* pour délégitimer l'accord de l'infinitif prétérit. La profondeur théorique de la notion de FR. *congruité* mérite que l'on s'y arrête. La LAT. *congruitas*, que l'on peut traduire par « convenance » ou « conformité », est un concept connu de la grammaire grecque chez Apollonios Dyscole (Colombat *et al.* 1999 : 154-6, s.v. « katallèlotès »). Il est surtout développé par la grammaire médiévale à la suite de Priscien. Sous ce terme les médiévaux désignent « la correction grammat[icale], entendue comme correspondance des marques » (*art. cit.*, p. 151). Lorsqu'on parle de LAT. *incongruitas* on désigne donc une erreur de construction due à l'absence de conformité formelle entre deux constructibles. Par exemple, LAT. *turba ruunt* [la foule courent] (*ibid.*) montre un sujet singulier et un verbe au pluriel. La grammaire des Modistes considère que la LAT. *congruitas* est l'objet propre à la grammaire, à la différence de la logique qui traite du vrai (Rosier 1983 : 41, 76)⁴⁴⁶.

Le concept de LAT. *congruitas* et son antonyme LAT. *incongruitas* sont adaptés en français grâce aux termes FR. *congruité* et FR. *incongruité*, bien représentés dans la grammaticographie françaises de la Renaissance⁴⁴⁷. Si Meigret connaît bien Priscien, l'emploi de la LAT. *congruitas* chez le dernier, au sujet de problèmes syntaxiques, ne coïncide pas avec l'utilisation attestée chez Meigret, qui est de nature à prédominance morphologique (Glatigny 1982 : 96). C'est pourquoi on doit attribuer l'origine du concept chez Meigret à une tradition latine au sens large. Les termes FR. *congruité*, *congrues*, *incongru(es)* et *incongruité* sont solidement représentés chez Meigret par treize occurrences au total.

Au regard de l'accord des formes en V-é, Meigret qualifie d'« incongrues » deux sortes d'accord :

a) Condamnation de l'accord avec le complément antéposé. La remarque s'insère après l'exposé sur la nécessité de l'invariabilité de V-é avec les verbes pronominaux, puisque *être* est à la place de *avoir* dans FR. *Pierre s'est aimé*, de telle sorte que *aimé* n'est pas un participe mais un infinitif prétérit :

Par ces raisons donc je conclu que je me suis çymé et les autres semblables sont prétérits actifs formés de l'infinitif prétérit et actif avec le verbe substantif usurpé pour *ey*, *as*,

⁴⁴⁶ La question de la *congruitas* a occupé les grammaires spéculatives qui se sont intéressées en particulier aux différents types de constructions que l'on peut identifier (Colombat *et al.* 1999 : 152). L'ampleur des phénomènes visés varie d'un texte à l'autre. Ainsi, à partir de Pierre Hélié (XII^e siècle), s'établit une discussion dans les grammaires spéculatives sur la possibilité d'introduire le composant sémantique, distinguant ainsi entre conformité par le sens et conformité selon la forme vocale (LAT. *voce*). L'extension de la *congruitas* affectera ainsi différents traits grammaticaux. Mais dans les versions pédagogiques médiévales plus récentes la notion se réduit à la simple conformité des accidents grammaticaux (*art. cit.*, p. 153)

⁴⁴⁷ Le *Corpus des grammaires françaises de la Renaissance* atteste des termes avec la base *congru-* chez Bosquet, Bovelles, Meigret, Meurier, Palsgrave et Pillot ; des termes avec la base *incongru-* chez Meigret, Palsgrave et Ramus.

au bon plaisir de nos anciens dont aujourd'hui il nous faut user: et par conséquence que cet infinitif doit demeurer immuable: tellement que nous devons dire *çete fame s'ët eyme*, pour *eymée*: *nou' nous somes eymé* pour *eymez*: tout ainsi que nous disons *vous avez eymé les jens de bien*: comme je le prouverai par ci-après contre l'opinion de ceux qui tiennent que le prétérit actif soit formé par les participes: suivant laquelle il n'y a celui de nous qui ne prononce et écrive de lourdes incongruités: lesquelles toutefois ont, par faute de règles de grammaire, été reçues pour bien courtoisanes et élégantes: comme *le' grâces qe je vous ey fêtes sont tëlles, qe si on vou' lès avoët dittes, vou' lè' voudriez reconoëtre*: pour *lè' grâces qe je vous ey fêt*: et pour *dittes, dit*. (Meigret 1550/1980: 68-9 [§ 23.11]) Nous soulignons.

b) Condamnation de l'accord de V-é avec le complément postposé. La deuxième occurrence apparaît à la fin de l'exposé sur la catégorisation de l'*infinitif prétérit*. Meigret y déclare que cette catégorie doit manifester le trait [Invariable], soit « immuable » dans son métalangage. Il censure en conséquence la non-observance dudit trait :

Si donc nous voulons confesser vérité, nous trouverons que ce prétérit se forme par l'infinitif prétérit et actif: et pour tant se peut-il résoudre par le participe passif, tout ainsi que les autres modes et temps: de sorte que si nous voulons résoudre *j'ey eymé Pierr' è Jane* nous dirons que *Pierre et Jeanne ont été aimés par moi ou de moi*: tout ainsi que *j'eyme Pierre* se résout par *Pierr' èt eymé de moë*. Parquoi il s'ensuit que ces manières de parler en temps prétérit *j'ey eymées les dames* sont incongrues et contre la raison naturelle tant du bâtiment du langage que du sens: car le sens serait par raison que les dames aimées sont à moi. (Meigret 1550/1980: 71 [§ 24.8]) Nous soulignons.

Il est remarquable que dans les deux configurations syntaxiques possibles (complément à gauche et à droite), l'accord est qualifié d'incongru. L'écho entre les deux passages produit une image de cohérence qu'il convient de mettre en avant.

Notons toutefois qu'il y a un troisième type (FR. *Pierre s'est aimé* et *la femme s'est aimé* sans accord) qui apparaît entremêlé dans le discours aux deux autres. Même si Meigret ne parle pas directement d'incongruité à propos de l'accord de cette forme, il y a toutefois le problème sous-jacent de la congruité, *i.e.* de la convenance de la forme, puisque, pour analyser ce cas aussi, l'accord dépend directement de la catégorie impliquée. Assurément, pour admettre qu'il y a incongruité il faut au préalable souscrire à la théorie de Meigret (il y a substitution de l'auxiliaire et *avoir* se construit toujours avec infinitif prétérit). La conséquence en est que l'accord manque de bases grammaticales pour être expliqué. Le verbe FR. *eymmer* est un actif transitif et la construction pronominale est analysée comme relevant d'une transitivité qui se répercute sur le sujet de l'action. Ainsi la forme attendue est pour le grammairien FR. *je m'ai eymé*, si bien que l'accord proscrit se ferait avec le pronom *me*. Le traitement diffère ainsi du type FR. *je suis venu*, que Meigret régule selon d'autres critères (l'emploi du verbe substantif est motivé par une contrainte combinatoire dans la mesure où c'est le seul à pouvoir joindre le participe et le substantif). Cette analyse différente lui permet de délimiter deux emplois d'*être* dans le temps prétérit (auxiliaire des pronominaux et auxiliaire des verbes transitifs) et, par conséquent, de postuler l'accord dans FR. *je suis venu* et l'invariabilité dans FR. *je me suis aimé*, quitte à contrecarrer un emploi bien attesté (il postule qu'on doit dire FR. *nous' nous somes eymé*) mais tout en respectant la cohérence syntaxique que suppose la congruité. Ce type s'avère effectivement très problématique parce que Meigret prescrit l'emploi invariable malgré les données communément observées⁴⁴⁸. Il faut relever donc qu'il y a un conflit entre

448 L'accord est d'usage dans les textes dans ces cas (Fournier 1998: 317-8).

les emplois observés et l'incongruité que Meigret décerne dans certains comportements morphosyntaxiques. En ce sens, la congruité marque les limites de la prééminence de ce que l'on peut nommer provisoirement l'« usage ». Un cas illustratif de ces limites est explicité au sujet de la morphologie lexicale. Le grammairien recommande l'usage en tant que critère régulateur, tant que la congruité est observée :

Voilà pourquoi je ne m'amuse pas fort aux formaisons des dérivatifs: d'autant que cela requiert la lecture des grammaires grecques et latines: auxquelles celui se devra adresser qui les voudra entendre: sans toutefois se prescrire aucune loi contre l'usage de la prononciation française: comme font plusieurs qui disent [que] nous dussions dire ainsi suivant les règles latines et grecques: auxquels, pour toute satisfaction, il faut répondre que nous devons dire comme nous disons, puisque généralement l'usage de parler l'a reçu ainsi: car c'est celui qui donne autorité aux vocables: sauf toutefois là où les règles françaises et la congruité sont offensées: comme font ceux qui disent, *je venions, je donisse, frapisse*: qui sont fautes qui n'ont jamais été reçues par les hommes bien appris en la langue française. (1550/1980 : 29)

Le problème fondamental révélé par l'exemple cité est, à notre sens, que la congruité sert à trancher lorsqu'il y a des formes concurrentes dans l'usage, celles de gens qui emploient des formes fautives et ceux qui ont bien appris. Cependant, la congruité ne peut pas être invoquée pour le type FR. *Cette femme s'est aimé*, selon un principe de cohérence grammaticale et aux dépens de formes usuelles, car l'accord est généralement pratiqué à l'époque.

Un autre cas où Meigret manifeste la même attitude face à constructions usuelles se manifeste à l'égard de FR. *c'est moi, c'est toi*, ces expressions étant qualifiées de formes « incongrues » par le grammairien (voir Glatigny 1987 : 147).

Cependant cette contradiction entre emplois généralement acceptés et prescription grammaticale n'est pas une constante chez Meigret. À d'autres endroits, le grammairien prône la norme linguistique des personnes « bien apprises »⁴⁴⁹ (Kibbee 2003 : 69). Il n'est pas facile de circonscrire le groupe sociolinguistique auquel le terme se réfère. Ainsi, ce ne sont pas, d'après Kibbee, les écrivains ni les poètes, ni les praticiens, ni les femmes ni les mignons efféminés, ni les Parisiens, ni le « menu peuple », ni les ecclésiastiques, tous censurés par divers abus de langage (*art. cit.*, p. 69-70). L'usage tel qu'il est entendu par Meigret relève d'une « façon commune » à l'ensemble des locuteurs. Ce trait de « commun » est essentiel parce qu'il est la source de la généralité sur laquelle Meigret s'appuie pour établir les règles. La forme « commune » n'est pas l'apanage d'un groupe social en particulier dans l'interprétation de Glatigny (1982, 1987)⁴⁵⁰. Kibbee (2003) va dans le même sens, mettant l'accent sur l'accessibilité de la norme au plus grand nombre. En ce sens, sa thèse est que Meigret est animé du même esprit que les politiques linguistiques

⁴⁴⁹ La formule de Kibbee ne se retrouve telle quelle dans le texte de Meigret. On y trouve toutefois : « cette générale et commune façon qui sent son homme et qui est reçue entre les mieux appris » (p. 7 [§ 2.3]), « [...] qui sont fautes qui n'ont jamais été reçues par les hommes bien appris en la langue française » (p. 29 [§ 9.37]), « vu qu'un homme bien appris en la langue française a toujours prononcé *phyzionomie* : et à bonne raison » (p. 102 [§ 46.20]). Il y a cependant une occurrence de sens négatif d'*apprendre*. En effet, à l'égard de la prononciation de *venoient* par les Beaucerons et les Picards qui disent *venoint* et *vient* respectivement, le grammairien explique : « La raison est d'autant que le bâtiment de l'écriture ne lui montre point l'autre façon de parler : par quoi il n'y peut deviner que ce qu'il a appris » (p. 11 [§ 2.25]).

⁴⁵⁰ « L'usage n'est donc pas défini en termes de catégories sociales, même si, comme nous le verrons, Meigret, plus ou moins consciemment, réagit en fonction de la norme, réalité inévitablement socio-culturelle. Sa principale caractéristique est d'être *commun à la communauté linguistique*, comme celui de la règle, qui en est issue, est d'être *générale*. » (Glatigny 1982 : 9).

de l'époque qui rapprochent le droit à la communauté⁴⁵¹. Delesalle et Mazière (2003) proposent à leur tour la figure du « descripteur inclus » dans une analyse suggestive de la référence de l'énonciateur-grammairien Meigret, qui fait un avec la communauté linguistique à travers les emplois discursifs de FR. *nous* et de FR. *notre langue*.

Le grammairien se pose donc en descripteur de la « commune façon » (p. 7, 82) de parler. La règle doit par conséquent être un reflet des formes et des constructions communes, eu égard à la solidarité entre les deux concepts. Quel est donc le statut axiologique de la prescription de l'accord ? S'agit-il d'un exemple de plus où Meigret s'érige contre l'usage, contre la norme « commune » ou encore des « hommes bien appris » ?

7.2.4.2 Le conflit entre la règle et l'usage

Nous avons déjà évoqué le fait que Meigret semble opposer dans certains cas l'usage et la congruité. L'un de ces points est précisément l'accord du participe passé. Glatigny (1982) signale ce point de divergence dans un passage mérite d'être commenté :

Une autre manière de sortir de difficultés est d'expliquer qu'une donnée de l'usage commun ne s'accorde pas avec les règles, parce que celles-ci n'ont pas été formulées quand et comme il le fallait. En matière d'accord de ce que nous appelons le participe passé, tout le monde, selon Meigret, serait coupable de « lourdes incongruités » « par faute (=manque) de règles de grammaire » : notre grammairien n'avait pas encore exposé ses théories sur les formes verbales composées avec *avoir* (23, 11, 69 – IV, 2). Le conflit est résolu par la disparition d'un des antagonistes (la règle) ! Mais c'est au prix d'une double entorse à la théorie qui semblait sous-tendre l'analyse de Meigret. C'est d'abord le concept d'immanence qui est, implicitement, rejeté : la règle est bien plus dans l'esprit du grammairien que dans l'usage, puisqu'elle intervient après constatation et pour en condamner le contenu. Il faut ensuite souligner le caractère naïvement « rationaliste » et « dirigiste » de l'explication : si l'incongruité vient du défaut de règles, c'est que la formulation des règles est déterminante pour la pratique langagière. (Glatigny 1982 : 102)

Le jugement de la position de Meigret est problématique dans la mesure où pour évaluer le degré d'intervention dans la fixation de la règle tout dépend de la représentation que le grammairien se fait lui-même de la présence de l'accord de V-é. La question est de savoir si Meigret s'oppose délibérément à « tout le monde », comme le suggère Glatigny dans le passage ci-dessus, ou si au contraire ses invectives ont une cible identifiable. Pour répondre à cette question, il faut distinguer, nous semble-t-il, deux types d'accord, promus par deux groupes qui ne coïncident pas forcément. D'un côté, dans le cas de V-é accordé avec un complément à droite (comme dans *j'ai aimées les dames*), ce sont tous les latiniseurs qui sont visés. La position paradigmatique à cet égard c'est celle de Dubois (cf. supra 1531 : 123-4), qui sanctionnerait un accord dans tous les contextes y compris les moins usités dans les textes de l'époque. D'un autre côté, la condamnation de l'accord avec le complément à droite (du type FR. *je les ai reçues / les lettres que j'ai reçues*) concerne la promotion courtisane de la construction, dont le représentant est Clément Marot (1496-1544).

Il nous faut ici faire appel aux faits dont témoignent les textes. La position extrême de Dubois qui regrette qu'on n'accorde pas le participe lorsque le complément direct

⁴⁵¹ « Ce n'est donc à proprement parler la norme d'aucun groupe ou d'aucune région qui doit selon Meigret servir de modèle, mais la naïve grâce du français, ce qui est compris « communément », ce qui n'est pas prétentieux. En insistant sur la compréhensibilité, Meigret vise la même cible que les ordonnances que nous avons évoquées ci-dessus » (Kibbee 2003 : 71-2).

est postposé, prône en réalité un accord très rare. Quant à l'accord du participe avec le complément direct antéposé, Nathalie Fournier précise à propos de la règle : « Mais tant s'en faut qu'elle soit uniment respectée : d'une part elle laisse passer des négligences, d'autre part elle autorise des « exceptions » (Vaugelas), qui sont l'indice de la coexistence dans l'usage de l'accord et du non-accord du participe. » (Fournier 1998 : 318-9, § 460).

A une époque où les cas d'invariabilité ne sont pas encore codifiés, c'est-à-dire où un certain degré de variation est tolérée, les propositions des grammairiens peuvent pencher vers deux solutions : variabilité ou invariabilité totales. Meigret est l'incarnation de la deuxième position. En ce sens Ferdinand Brunot voit en Meigret un défenseur de l'usage populaire en matière d'accord⁴⁵². Franz Josef Hausmann soutient la même idée⁴⁵³. La posture de Meigret paraît avoir une nature emblématique. Assurément l'apologie de la position de Meigret est teintée de considérations sur le caractère artificiel de la règle de l'accord qui triomphe au siècle suivant et dont le français actuel a hérité, mais ces observations sont le fruit d'une réflexion sur des évolutions à long terme. Ce n'est pas du tout certain que Meigret se représente lui-même comme tel. En effet, il est difficile de prouver que le descripteur s'appuie, pour formuler sa règle, sur l'usage populaire. Un argument en faveur d'une interprétation sociolinguistique subsiste dans le texte : Meigret qualifie les constructions manifestant l'accord avec le complément à gauche de « reçues pour bien courtisanes et élégantes ». Il emploie dans la phrase un pronom *nous* dont le référent est ambigu « il n'y a celui de nous qui ne prononce et écrive » (p. 69 [§ 23.11]). Désigne-t-il les gens de lettres ? Meigret ne pratique pas lui-même l'accord dans son propre texte⁴⁵⁴. Pour le grammairien, l'accord est assurément connoté d'une affectation qu'il fuit.

Ce que nous voulons faire remarquer ici, c'est le fait que l'invariabilité décrite par Meigret est une donnée présente dans les textes de l'époque⁴⁵⁵, probablement plus fréquente à l'oral. Même si le critère d'un emploi trop marqué du point de vue sociolinguistique a pu peser dans la prescription, l'absence d'homogénéité entre les écrivains nous permet d'inférer que l'invariabilité n'est pas un fait purement populaire ou bourgeois, en tout cas pas au XVI^e siècle.

Au-delà de la question de la véritable extension de l'invariabilité à l'époque, le critère déterminant est, dans le *Traité*, la congruité, pierre de touche lorsqu'il y a le doute entre des emplois en coprésence dans le français de l'époque. En ce sens, Meigret choisit l'invariabilité, la seule option qui ait l'avantage de respecter les lois du « bâtiment

452 « Sans s'imposer, la formule [*i.e.* la règle de Clément Marot] devint célèbre, et les textes lettrés l'appliquent en général tant bien que mal. Mais était-elle pour cela la règle de la langue populaire ? Nullement. Le plus observateur des grammairiens, Meigret lui est hostile. À propos des phrases *Je vous remercie qui e vous'ay fectes... Si on vou' les auoet dittes*, « lourdes incongruités, s'écrie-t-il, reçues pour courtisanes et élégantes » (66r^o). Et il veut aussi qu'on dise : *nou nous somes eymé*. Abel Mathieu, sans être aussi net, admet que les deux « liaisons de parole » sont également belles : *les deniers qu'Alexandre a donné à ses gendarmes, et les deniers qu'Alexandre a donnez* (Dev., 1572, 31v^o). » (Brunot [1906] 1967 : 469-470).

453 « Il est probable qu'il suive en cela l'usage bourgeois et populaire, tel qu'il s'est maintenu jusqu'aujourd'hui dans la langue parlée (cf. *la lettre que j'ai écrit* dans le code parlé). Il faut regretter que la belle simplicité de la règle de Meigret n'ait pas réussi à s'imposer. L'usage écrit a préféré se plier aux complications introduites ou consacrées par les grammairiens du siècle suivant » (Hausmann 1980 : 175).

454 Mais le choix n'est plus lisible dans l'édition de Hausmann, qui prend la décision (1980 : XVI) de restituer l'accord selon les règles modernes.

455 Brunot (1967 : 470) inventorie de citations d'auteurs classiques sans accord de *V-é*, les plus nombreuses, et avec accord.

du langage »⁴⁵⁶. En effet, face à des emplois divergents, avec des exceptions fréquentes dans les textes, le grammairien choisit un seul emploi possible (l'invariabilité). Cet usage particulier a, pour le rationaliste Meigret, plus de ressemblance de règle, ce qui le mène à censurer l'accord. La variabilité du participe devient, après son argumentation, « des manières de parler [...] incongrues en contre la raison naturelle tant du bâtiment du langage que du sens » (24.8).

Il nous semble que l'affirmation selon laquelle « la règle est bien plus dans l'esprit du grammairien que dans l'usage » (cf. texte supra) est tout au moins hâtive. Dans le cas de l'accord du participe, la règle est loin d'être complètement fixée à l'écrit au XVI^e siècle, et il faut supposer qu'elle l'est moins encore à l'oral, si l'on croit à Meigret. La critique de Glatigny vise le caractère excessif de l'exposé de Meigret en ce sens que ce dernier fonde son analyse uniquement sur la rationalité sous-jacente à la congruité et sans aucun fondement dans l'usage. L'une des difficultés majeures se situe au niveau de la représentation : Meigret ne dispose pas encore d'une attitude normative à l'égard de l'accord ; qui plus est, probablement il ne pense pas que l'on puisse réguler autrement l'accord, et ne présentait pas encore les sophistications de la règle et de ses exceptions au siècle suivant.

Cependant, le danger d'appliquer à outrance – comme dans les verbes réfléchis et les constructions pronominales en générale – cette règle « découverte » à l'aide de l'idée de congruité persiste. On voit, dans cette extension de la prescription, les problèmes posés par les rapports entre règle et usage face à des données linguistiques instables telles que celles de l'accord du participe passé. La voie de la systématisation globalisante coûte que coûte est sans doute le point d'achoppement d'une description qui partait pourtant d'un constat lucide : le fait bizarre dans la langue vernaculaire de l'invariabilité dans le type FR. *j'ai aimé* et de l'accord dans FR. *je suis venu(e)*.

7.3

Petrus Ramus

Le grammairien Pierre de La Ramée, connu aussi sous le nom latinisé de Petrus Ramus est l'auteur d'ouvrages consacrés à la rhétorique, à la dialectique, aux mathématiques et à la grammaire. Il s'est occupé de trois langues : latin, grec et français. Nous examinerons ses idées sur le français, auquel il a consacré deux grammaires. La première, *Gramerç* (1562), est écrite selon l'orthographe réformée créée par l'auteur. Le grammairien la reprendra en la développant dans l'édition de 1572, sous le titre de *Grammaire*, qui fera l'objet de notre analyse.

456 L'expression est employée en § 24.8 pour défendre l'invariabilité.

L'œuvre grammaticale de Ramus est diversifiée. Par conséquent, certains concepts étalés dans la grammaire française nécessitent la lecture d'autres textes de l'auteur. Cela est particulièrement évident dans la terminologie employée et dans la classification de l'ensemble des formes verbales.

Ce chapitre présentera donc quelques problèmes liés à la catégorisation du participe passif et de la FPTC, que le grammairien désigne comme FR. *infiny præterit* (ou FR. *præterit infinny*, ou encore FR. *prétérit infini* dans l'autre orthographe ramiste). C'est à l'examen de la notion de FR. *infiny* que nous tenterons de délimiter la catégorie FR. *infiny præterit* (désormais IP), l'auteur ne la définissant pas. Ensuite, il sera question la place de cette catégorie dans le système de la conjugaison française. Ramus inventorie les constructions possibles à partir de l'IP dans le chapitre « de la périphrase des verbes ». Ainsi, les deux concepts de « périphrase » et d'« infini » doivent être observés ensemble pour saisir la façon dont le grammairien conçoit la conjugaison de la langue vernaculaire. Nous terminerons par quelques remarques sur l'accord du participe passé des temps composés, obstacle à la catégorisation de la forme comme élément invariable, comme nous avons pu l'observer chez Meigret, la solution de Ramus consistant à faire appel à la notion d'usage.

7.3.1 Le participe et l'« infini prétérit »

Suivant la même démarche que pour les auteurs précédents, nous allons exposer la catégorisation du « participe » chez Ramus ainsi que celle de la forme V-é des temps composés, nommée chez lui FR. *infiny præterit* (IP). Pour comprendre l'insertion de l'un comme de l'autre dans le système des classes de mots, il faut au préalable présenter la démarche sous-jacente à l'organisation de ces classes, à savoir les notions de FR. *verbe fini* et de *verbe infinny*, dans la mesure où le participe et l'IP relèvent de la dernière classe.

7.3.1.1 Le système verbal : le « verbe fini » et le « verbe infinny »

Dans ses grammaires françaises Ramus fait fi du classement des mots en parties du discours⁴⁵⁷, tout en conservant les termes dont la tradition se sert pour les désigner (FR. *verbe, nom, participe, etc.*). Son découpage du discours est fondé sur un petit nombre de traits. Le parti pris par Ramus reste cohérent et ces traits distinctifs ne sont pas nommés « accidents », désignations des catégories grammaticales impliquées dans la division des parties du discours ; à la place, il parle de FR. *notations*. Ces traits sont en réalité des LAT. *notae*, « les marques formelles des mots qui permettent de les ranger en catégories » (Swiggers 1989 : 121), alors que « le mot *notation* renvoie plutôt à la classification qu'au fondement formel de celle-ci » (p. 122). Les premières notations dans le chapitre 8 (« de la notation du nombre des noms » 1572 : 57a), sont l'espèce et la figure. Ensuite, vient le nombre des mots. Ramus s'appuie sur la distinction morphologique entre mots avec

⁴⁵⁷ D'une part parce que Ramus n'emploie pas les termes de LAT. *partes orationis* ou de FR. *parties du discours* ; d'autre part, parce qu'il évite l'hybridation des critères de catégorisation, en écartant par exemple les définitions en termes ontologiques. Ainsi, le nom n'est pas chez lui un mot exprimant la substance mais « un mot de nombre avec genre » (Ramus 1572 : 59a).

nombre et mots sans nombre, c'est-à-dire, entre les mots capables de recevoir une variation formelle singulier/pluriel et ceux qui ne sont pas affectés par celle-ci.

Le procédé de catégorisation suit ainsi un cheminement binaire, puisque à chaque descente dans le classement, le grammairien se sert de nouvelles *notations* pour arriver à une répartition de tous les mots. Ainsi, dans le groupe des mots avec nombre, on oppose le nom (manifestant le nombre et le genre) au verbe (manifestant la personne et le temps). Ramus spécifiera plus tard (chap. 12) que la « personne cest une speciale difference du nombre verbal » (1572 : 78b). La distinction se réduit par conséquent à la notation du genre dans le nom, et à celle du temps dans le verbe.

On a souvent signalé le *De lingua latina* de Varron (I^{er} siècle av. J.-C.) comme source de ce système de classement (Stéfanini 1978 : 189). La méthode ramiste a pour objectif de donner un classement des mots selon une description formelle, sur la base d'un composant théorique sous-jacent⁴⁵⁸. En effet, seule une classification basée sur des critères non arbitraires du point de vue formel peut produire un semblable système.

Il ne s'agira pas ici de développer toutes les conséquences de la méthode de Ramus ni d'en faire la critique raisonnée⁴⁵⁹ ; le système de Ramus fera plutôt l'objet d'une évaluation partielle dans la mesure où nous cherchons à établir s'il est efficace pour l'explication de la catégorie du participe.

Afin de mieux comprendre la théorie de Ramus sur le participe, il convient de s'arrêter d'abord sur le chapitre douzième, « du verbe et de ses temps et personnes » (1572 : 74 *sv.*). La définition du verbe que Ramus y propose (« Le verbe cest ung mot de nombre avec temps et personne » 1572 : 75a) s'intègre dans le schéma de classement des mots décrit plus haut. On peut reprendre les lignes du système. Il faut séparer les mots avec nombre (nom et verbe) des mots où cette marque est absente (adverbe et conjonction). À leur tour, les mots avec nombre peuvent être divisés selon d'autres critères : le temps et la personne pour le verbe. Si le verbe est un mot avec nombre, Ramus doit expliquer comment certaines formes du verbe qui manquent de marques formelles de nombre (ou de personne) appartiennent à cette classe. L'explication en est illustrée par un exemple avec l'infinitif :

Elles [les différences de notation du mot] sont avec nombre ou sans nombre : avec nombre quand elles notent avec leur principale signification un nombre singulier ou pluriel : comme *Bon*, est de nombre singulier, *Bons* de pluriel. Le mot de nombre est finit ou infinit. Finit quand il signifie son nombre par certaine terminaison : comme les *cerfs courent*. L'infinit au contraire, comme *courrir*, *Aimer*. (Ramus 1572 : 58b). [les italiques sont de nous]

Il ne faut pas penser donc que l'*infini* (ici un infinitif) n'exprime pas le temps et la personne. Le verbe FR. *finit* (« Finit quand il signifie son nombre par certaine terminaison ») a simplement une marque formelle, contrairement au verbe FR. *infini*. Cette division du verbe permet de sauver le critère du nombre, et de maintenir dans la sphère verbale les formes comme l'infinitif et le gérondif, comme nous le verrons plus bas. Il reste à résoudre le problème de l'expression du temps et de la personne dans des mots sans marques formelles. Nous y reviendrons plus loin (voir 7.3.1.3)

⁴⁵⁸ A ce sujet : « La raison morphologique se double d'une raison métathéorique qui est l'architecture dichotomique du discours scientifique. » (Julien 1988 : 73).

⁴⁵⁹ On peut lire chez Swiggers (1989) une évaluation de l'originalité de l'approche et des critiques sur ses limitations.

À l'intérieur de la catégorie FR. *fini*, Ramus classe donc toutes les formes variables du verbe, sans passer par une division en modes⁴⁶⁰. Premièrement, on distingue les temps FR. *aoristes*, « cest à dire de quelque temps prefix : comme a ceste heure, lors que » (1572 : 76b), que l'on peut interpréter comme des temps déterminés, et des temps FR. *oristes* – qu'il ne définit pas -. Le parfait composé (FR. *tu as ayme*, p. 173a) est un temps « aoriste », le parfait simple (FR. *tu aymas*, *ibid.*) est « oriste ». Cette distinction, fondée sur le sens défini ou indéfini des temps, provient de la théorie grammaticale grecque, qui n'est pas complètement inconnue dans la grammaire française à la Renaissance⁴⁶¹. Deuxièmement, il fait une autre division des temps verbaux sur des critères formels : d'un côté, on trouve des verbes simples ou synthétiques comme *j'amoys* ; d'un autre côté, tous les autres temps qui « s'expriment par syntaxe ». Il s'agit des temps composés, dont il annonce l'étude au chapitre sur la périphrase des verbes (« de laquelle sera parlé en son lieu » 1572 : 77a).

Quant aux formes du verbe *infiny*, elles se répartissent en deux classes : le FR. *perpetuel* et le FR. *gerondif*. Ainsi, le FR. *perpetuel present* correspond au type FR. *aimer* (c'est-à-dire l'infinitif), et le FR. *perpetuel préterit* correspond à une forme en V-é, comme FR. *aimé*. Nous trouvons ici une distinction capitale dans notre étude, puisque la même forme (en -é) sera désignée comme FR. *participe passif* plus loin. La différence entre ce que Ramus appelle FR. *infiny perpetuel preterit* et le FR. *participe passif* réside dans le fait que le premier (la FPTC) est invariable (*infiny*), alors que le deuxième reçoit les marques de nombre (et de genre), soit il est V-é(e)(s).

Nous ne retiendrons pas cette terminologie, car Ramus ne reprend pas la désignation de « perpétuel »⁴⁶² lorsqu'il parle des temps composés. Il sera question d'*infini préterit*, l'étiquette terminologique ne pouvant de toute façon pas être confondue avec les autres infinis verbaux (le *gerondif* et le *perpétuel present*).

Par la suite, le grammairien introduit une typologie de verbes assez hétérogène. En effet, il indique que « le verbe passif s'exprime par periphrase, ainsi que les temps susdis, dont sera aussi parle au lieu mesme » (1572 : 77a-78b). Il invite ainsi à se reporter aux chapitres de syntaxe, où il sera question de la formation des temps composés et de la conjugaison du passif. Ensuite, la notion de personne est introduite (« cest une speciale difference du nombre verbal ») afin d'établir la différence entre le verbe personnel et le verbe impersonnel. Immédiatement après, Ramus fait apparaître une deuxième classification selon que le verbe est « de forme active ou neutre ». La définition des verbes actif et neutre est importante car elle permet de mieux comprendre le chapitre sur la périphrase verbale. Il la formule en ces termes :

⁴⁶⁰ Ramus supprime la catégorie du « mode » du verbe, ce qui rend problématique l'organisation de la conjugaison verbale (voir Fournier 2013 : 22-23).

⁴⁶¹ Elle est utilisée par Dubois et Pillot (Padley 1987 : 38). Voir la distinction entre passé simple et passé composé chez Pillot, qui prend en compte la notion de « détermination » temporelle (Fournier 2013 : 19). Pour Dubois [Sylvius] voir 1531 : 131 et trad. de Demaizière (1998 : 338).

⁴⁶² Au sujet de l'origine du terme, Jacques Julien signale : « Ramus n'hésite pas à emprunter des termes en changeant complètement le contenu [...] de même perpétuel pour infinitif a peut-être pour origine le chapitre de l'adverbe chez Meigret, mais c'est de l'ordre de la réminiscence librement réutilisée. On peut se demander si l'affirmation nette des frontières épistémologiques, entre autres dans la Dialectique, n'est pas ce qui chez lui autorise les importations sauvages des termes. » (Julien 1988 : 72).

Le verbe actif, cest celuy qui peult former vn participe preterit : comme *Aymé*⁴⁶³, forme le participe *Aymé, aymée*. Le verbe neutre cest celuy qui ne peult former un participe preterit : comme *Rire, Dormir, Mentir*, forment seulement *Riant, Dormant, mentant*. (Ramus 1572 : 79a) [les italiques et les accents sont de nous].

On retrouve ici la question de la définition des verbes actifs. Le problème avait déjà été posé par Meigret ; pour ce dernier, certains verbes (comme *dormir*) n'ont point de participe, puisqu'il s'agit de verbes intransitifs. Ces verbes ne forment pas de participe passif ; en cela tous les deux suivent la tradition. La nouveauté chez Meigret et chez Ramus est que ces verbes forment tout de même une forme en V-é, l'infinitif (ou infini) prétérit.

7.3.1.2 Le participe passif chez Ramus

Ramus distingue deux types de participes : « un participe actif toujours present », qui vient du gérondif ; et un « participe passif », qui vient, quant à lui, du « parfait prétérit infini : *aymé, aymée* ». Se pose ainsi le problème de la genèse du participe. Pour notre grammairien, le participe, forme variable, procède d'un infini, forme invariable. Dans son approche théorique, les marques de genre viennent après les marques de nombre. Cela permet en même temps d'expliquer que certains verbes, les neutres, ne possèdent pas de participe – c'est pourquoi ils ne forment pas de verbe passif – alors qu'ils disposent de la forme première, l'*infini prétérit*, et peuvent par là former les temps composés.

La définition du participe (1572 : 79-80) ne présente pas d'éléments novateurs par rapport à la tradition (voir définition FR8 dans l'annexe 1). En effet, le participe est un « nom verbal » ou « nom formé du verbe ». Sa parenté au verbe est exprimée ainsi : « nom participant du verbe en temps et forme ». Nous avons décrit les propriétés du « temps » et de la « dérivation verbale » au chapitre 5 de cette étude. Mais la reprise d'une définition traditionnelle dans le système ramiste engendre des problèmes à l'intérieur du micro-système de la catégorie participe. Le participe a dans la tradition des rapports avec le nom et avec le verbe, dont le traitement chez Ramus doit être explicité.

En ce qui concerne l'appartenance du participe à la classe nominale, Ramus ne nous donne pas beaucoup de renseignements. Toutefois, on sait que le nom se caractérise par les marques de nombre et de genre. Ces deux conditions semblent à première vue être satisfaites, et le grammairien distingue en effet entre le masculin et le féminin (FR. *aymant aymante ; aym / aymée*). Or le genre fait irrémédiablement obstacle à la catégorisation du participe comme verbe. Il faut constater néanmoins que, dans sa définition du verbe, Ramus opte pour « l'absence d'une formulation en termes privatifs (« sans genre ») » (Swiggers 1989 : 124), mais, dans la distinction entre nom et verbe, il paraissait manifeste que le genre et le temps s'excluent réciproquement. Il ne peut en être autrement si le système binaire veut reposer sur une base certaine.

Quant au rapport du participe au verbe, le grammairien fait dans ce chapitre deux rapprochements entre les classes : « [...] quil est nom participant du verbe en temps et forme ». Le temps est précisé ensuite pour le participe en *-ant* (présent) ; quant au participe en *-é*, nous ne pouvons que déduire sa valeur temporelle sur la base de la remarque « le participe passif est prins du parfait praeterit infini » (1572 : 80b). Il s'agit vraisemblablement d'une valeur de passé, mais cette dernière remarque présente

⁴⁶³ Ramus n'emploie pas d'accent graphique <´>. Nous en avons mis sur les exemples en V-é pour en faciliter la lecture.

l'inconvénient de mélanger forme et valeur temporelle. En effet, la « forme » partagée avec le verbe correspond aux formes infinies : le gérondif (pour le participe actif) et le FR. *parfait praeterit infinit* (pour le participe passif). Les formes avec nombre procèdent donc des formes infinies. Dans le cas du participe passif (FR. *aymé*), cela implique que l'infini prétérit est antérieur à la genèse de la catégorie du participe, mais il est plus difficile d'affirmer qu'il y aurait une homonymie temporelle.

On remarquera à quel point le système de description du français atteint une autonomie par rapport au latin, si l'on tient compte du fait que le participe existe en latin alors que l'infini prétérit (FR. *aimé*) sous sa forme française est un élément nouveau. Il s'agit d'un micro-système de formes infinies qui n'est pas exempt de contradictions. Par exemple, on peut critiquer Ramus d'avoir réintroduit, par le biais de l'opposition actif/passif, le critère sémantique dans une organisation de la langue qui se donne pour principe la nature formelle des mots. La composante sémantique du participe est particulièrement problématique dans la première édition de l'œuvre. En effet, il y est question de « participes actifz » tels que FR. *allé, venu et mort* qui ont une « terminezon pasive » (1562 : 55), un problème que nous avons étudié plus haut (voir 5.6.4.3). Incontestablement la difficulté déclenchée par une analyse purement formelle se fait sentir dans l'exploration des rapports entre les formes assignées au passif et à l'actif et le sémantisme du verbe. Pour autant, ce problème ne découle pas uniquement de la division du discours opérée par Ramus. En effet, nous avons retrouvé le même écueil chez Meigret, à qui Ramus, du reste, emprunte les exemples. Il contribue ainsi à la confusion, en insérant dans son discours une distinction qui n'est présentée que pour en parler des exceptions et sans faire le lien avec l'emploi dans les temps composés (FR. *je suis allé, venu, etc.*).

7.3.1.3 L'« infini prétérit » chez Ramus

La désignation FR. *perpetuel preterit* (ensuite nommé *infiny preterit*) figure dans la grammaire de Ramus aux côtés du FR. *perpetuel present* (*aymer*) et de FR. *l'infini gerondif* (*aymant*). Il y a une division à l'intérieur de ce groupe d'infinis : « Le verbe infini est perpetuel ou gerondif ». Or le FR. *verbe infini* s'oppose au FR. *verbe finy*. Cette solution qui consiste à établir une division à l'intérieur des mots de nombre entre mot FR. *finit* ou FR. *infini* donne l'impression d'être une distinction *ad hoc* pour sauvegarder l'unité de la classe verbale ; elle permet en effet d'étouffer le risque d'éclatement de cette classe à cause de l'invariabilité de certaines sous-catégories⁴⁶⁴. Ces concepts utilisés par le grammairien ne sont pas développés dans la *Grammaire* si bien que leur interprétation devient malaisée si l'on se borne à la lecture de ce texte.

En ce sens, Padley (1985 : 38-9) montre que le traitement spécial de l'infinitif et du participe ne peut se comprendre qu'à la lumière des discussions présentes dans les *Scholae grammaticae* (1555). En effet, on y retrouve les termes FR. « infinitif perpetuel » (LAT. *amare*) et FR. « infinitif participiale » (LAT. *infinitivum participiale*, qui comprend les gérondifs et supins). Le FR. « infinitif perpetuel » (LAT. *amare*), qui devient dans la grammaire française le FR. « perpétuel » (FR. *aimer*), est dans la grammaire latine traditionnelle une classe d'infini uniquement quant à la personne, mais il possède le temps. Or Ramus soutient

⁴⁶⁴ « With his division of the words with number into 'finitis' and 'infinits' (the *finita* and *infinita* of the Latin grammar), Ramus is on safe ground as long as he can make a straight contrast, as in *courons/courir*, between words of the same class one of which shows an overt marker of number while the other does not. » (Padley 1985 : 31).

que cet infinitif exprime aussi la personne, seulement non de manière manifeste (LAT. *confusa*), c'est-à-dire qu'elle est, dans cette forme, sous-jacente. Ainsi, dans ses exemples, l'infinitif LAT. *amare* est de la première personne dans LAT. *cupio amare* et de la deuxième dans LAT. *cupis amare*.

L'innovation dans la *Grammaire* consiste à diviser l'infinitif en présent (FR. *aimer*) et prétérit (FR. *aimé*), non que cette division n'existe pas en latin (LAT. *amare/amavisse*), mais l'identification de FR. *aimé* comme infinitif passé ne va pas de soi. Comme la catégorie du temps figure déjà dans la classe du verbe, elle n'est pas remise en question et Ramus peut introduire deux des trois instances du système verbal existant (prétérit, présent, futur). Or cette répartition présent/passé doit, nous semble-t-il, être examinée tout d'abord à partir des critères internes à la *Grammaire* française, puisqu'au-delà des implications de notions générales dans le système linguistique ramiste, c'est de la description précise d'un nouvel item propre au français que Ramus doit rendre compte.

On peut parfaitement admettre selon la base théorique posée dans les *Scholae* que l'infinitif peut être du temps « prétérit ». Or cette caractéristique temporelle, qui est à l'origine de sa présence dans le « prétérit aoriste » [passé composé] et dans l'identification du trait [Passé] en question, est la conséquence de l'utilisation quasi unique du FR. *infini prétérit* dans les temps composés. À cet égard, on pourrait mettre en avant le trait de la coalescence avec le verbe FR. *avoir* comme un trait catégorisant. À l'exception toutefois d'un cas particulier de formes grammaticalisées, que Ramus présente dans une remarque « syntaxique » du chapitre 8 du *Second livre* ; il s'agit en réalité d'un cas de conversion grammaticale⁴⁶⁵. De ce fait, on en infère que la construction première et pour ainsi dire naturelle du FR. *infini prétérit* est le passé composé, en union avec FR. *avoir*. En d'autres termes, Ramus isole un élément dans le discours à partir d'un seul type d'arrangement ou, d'après la définition de la syntaxe, dans le « bastiment des mots entre eux par leurs propriétés » (1572 : 125a). En effet, les temps composés sont, pour Ramus, un fait de syntaxe, comme nous devons l'observer plus loin.

La valeur temporelle de passé vient après le repérage de cet élément infini dans la « circonlocution ». Le critère pour distinguer le présent et le prétérit dans les formes d'*infini* (ou perpétuel) ne peut être formel. C'est la sémantique de l'association entre les deux éléments qui le permet.

Toutefois, un élément formel nous est proposé par Ramus lui-même : « Le perpetuel preterit est semblable au preterit fini parfait, comme FR. *aymé, aymé*⁴⁶⁶, *veu, veu, cogneu, cogneu, basti, basti* » (p. 77a). Paradoxalement le FR. « preterit fini parfait » [passé composé]⁴⁶⁷ est réduit à son deuxième élément. On voit comment par ce système de renvois, le grammairien court-circuite toute tentative d'explication génétique de la classe « infinitif ». En somme, il s'agit d'un système où l'identification de la catégorie et les critères formels ne font que se refléter dans un jeu de miroirs.

⁴⁶⁵ « Le praeterit infiny est pratique dune aultre facon. *Veue que vous estes si saiges, cest merueille, etc. Attendu sa preudhomie on luy fait credit. Considéré tout ce, que dessus, nous jugeons etc.* Cest a dire apres auoir veu, considéré. (Ramus 1572 : 169a-170b) [Les italiques et les accents des exemples sont de nous].

⁴⁶⁶ Les accents et les italiques des exemples sont nôtres.

⁴⁶⁷ Le terme ne connaît qu'une occurrence chez Ramus. Dans le même paragraphe, le grammairien utilise un terme proche : « Le preterit parfait est tantot lung, tantost l'autre » (1572 : 77a), qui désigne une superclasse, à savoir le passé composé et le passé simple confondus, puisque la liste des temps se fonde sur la conjugaison latine qui ne connaît formellement qu'un parfait.

Il n'est pas impossible de justifier sa démarche. Le critère qui a dû conduire Ramus à la création de cette sous-catégorie de verbe infini est sans doute l'invariabilité. L'originalité tient au fait d'observer qu'il y a un élément non classé dans le discours et qu'il est difficile de l'introduire dans son classement. Enfin, sa hardiesse est d'arriver à l'intégrer selon les critères qu'il s'était imposés. Le grammairien a observé une construction hétéroclite, un prétérit « construit par syntaxe de mots », et constate que la deuxième forme ne change pas. Mais il n'explique pas pourquoi il s'agit d'un verbe. Ici on ne peut qu'avancer des hypothèses. Nebrija se servait de critères syntaxiques et sémantiques. Ramus n'avance, lui, aucune piste, même si l'intuition de voir dans la « périphrase » FR. *j'ai aimé* un sens complet de temps passé le conduit à le classer dans les verbes, puisque ce sont les seuls à même d'exprimer la temporalité.

Une fois que le grammairien peut définir l'*infini prétérit* comme un verbe, il procède au classement dans le système. Sur le plan morphologique, le rapprochement est fait avec l'autre infinitif perpétuel, soit l'infinitif présent (le seul dans sa grammaire latine) en raison des propriétés partagées. En effet, ils sont tous les deux invariables, c'est pourquoi ils conforment, avec le « gérondif » (*V-ant*), le verbe *infini*. Sur le plan sémantique, l'infinitif a l'avantage de présenter un certain degré d'indétermination, mais le texte ne nous apporte pas d'éléments dans ce sens. Sur le plan syntaxique, la mise en parallèle est moins aisée. La caractéristique saillante à l'égard de l'infinitif présent est qu'il peut être « gouverné » par un verbe à la forme personnelle, comme il le démontre dans le chapitre 8 (comme dans « *Tu veulx aymer, Tu vas chasser Venes voir* », Ramus 1572 : 169a). De toute évidence, on ne peut pas en dire autant de l'infinitif prétérit. Si le rapport entre le verbe FR. *avoir* et la forme en *V-é* est d'ordre syntaxique, par le biais du concept de « périphrase », il est toutefois difficile de saisir sa nature exacte ; en tout cas, Ramus n'emploie à aucun moment le terme de « gouverner » pour la catégoriser.

L'étiquette de « prétérit » nécessite aussi une analyse. L'infini ou perpétuel est départagé en deux sous-classes, le présent et le prétérit. En réalité, on peut penser que dans la sous-classe FR. *aymer*, la désignation de « présent » ne change rien à la temporalité, au vu des exemples que l'on vient de citer. Quant à la sous-classe de « prétérit », est-elle vraiment dépositaire de l'expression du [Passé] ? L'attribution du trait prétérit à l'infini FR. *aimé* pourrait être ici le résultat prévisible d'un remaniement du système pour sauvegarder les emboîtements d'items par sa méthode binaire. Au fond, il est question du même problème rencontré dans les analyses de Nebrija et de Meigret par rapport à la temporalité du groupe FR. *j'ai aimé*, à savoir lequel des deux éléments est porteur de la valeur temporelle du binôme. Ramus a tranché par sa terminologie en faveur du deuxième élément, en neutralisant en quelque sorte la temporalité d'*avoir*.

En somme, le critère de FR. « infiny » découle de son analyse à partir du caractère [Invariable] de l'élément. La marque de passé étant absente dans une forme invariable, c'est *a posteriori* qu'il semble lui attribuer le trait [Passé], par observation du couple formé par le [passé composé]. Telles sont quelques-unes des réflexions que l'on peut faire au sujet de ce FR. *infini prétérit*.

Quant au fonctionnement de l'infinitif prétérit en français, Ramus l'illustre par la traduction d'une série d'énoncés plutôt que par des formes isolées, comme on peut l'observer dans :

La périphrase du praeterit infiny est dodecuple, comme : Dic te amauisse, Dis que tu aymoïs, que tu aymas, que tu as aymé, que tu ayes aimé, que tu aurois aymé, que tu eusses aimé, que tu auois aymé : et puis apres as, ayes, aurois, eusses, auois, lon peult adiouster, eu, et entendre oriste ou aoriste comme deuant. (Ramus 1572 : 175a) [le italiques et les accents sont de nous]

À regarder de plus près dans cette série d'exemples, on trouve quelques pistes pour mieux comprendre la nature de la classe qui nous intéresse. En effet, le FR. « praeterit infiny » du latin, c'est-à-dire LAT. *amauisse*, n'est pas rendu par ce qui avait été nommé dans d'autres passages de la grammaire française FR. « infiny praeterit », la forme FR. *aymé*, pas même par un infinitif composé du type FR. *avoir eymé*, mais par des formes personnelles du verbe. Cette façon de procéder réaffirme l'idée que pour Ramus l'infinitif français ne peut être assimilé à l'[infinitif passé] latin. C'est une forme originale de par son fonctionnement.

Il est remarquable qu'il n'y ait pas d'isomorphisme des systèmes linguistiques latin et français, ce dernier se voyant attribuer une autonomie résolument revendiquée. Nous noterons toutefois que l'inconvénient majeur du classement opéré par Ramus est d'être coupé, dans la description interne de l'œuvre, des débats tenus dans ses autres œuvres. La grammaire française de Ramus ressemble à un condensé de propositions théoriques appliquées à la langue nationale. L'auteur humaniste est assez préoccupé de fournir la preuve que le français est digne d'une organisation formelle, mais certains éléments ne sont pas toujours fournis pour la compréhension cohérente du texte.

7.3.2 La conjugaison et la « périphrase des verbes »

Après avoir traité la question des formes en *V-é* comme un infinitif, il faut rappeler que Ramus expose le fonctionnement de l'élément dans un chapitre sur la syntaxe. L'explication d'un tel choix est que les temps composés, qui contiennent l'infini prétérit, sont catégorisés chez Ramus comme des « périphrases », c'est-à-dire comme des agencements de plusieurs mots.

7.3.2.1 Le concept de « périphrase »

Le « Second livre de la Grammaire [...] touchant la Syntaxe » (1572 : 124-211) correspond bien au concept de syntaxe tel qu'il est compris à la Renaissance (Percival 2004 : 69, 257-8) tant pour sa place dans l'ensemble de la grammaire – à la suite de la partie dite de l'« étymologie » - que pour les sujets abordés, c'est-à-dire les phénomènes d'accord et les phénomènes de régime, ou « gouvernance » dans le métalangage de Ramus, des différentes parties du discours.

Cependant, la partie dont il est question dans notre étude, « Chapitre 9. de la periphraise des verbes » (1572 : 171a *sv.*) présente une certaine originalité par rapport à la

tradition⁴⁶⁸. L'objet du chapitre est la description de la formation des temps composés et du verbe passif. L'auteur justifie sa démarche en ces termes :

Le Francois a default de plusieurs verbes, comme de tous les temps parfaicts actifs, fors le premier præterit, et de tous les passifs, ou il y a toutefois grande abondance doraison par periphrase et circonlocution, cest a dire par syntaxe de plusieurs mots. (Ramus 1572 : 172b)

On peut noter d'emblée la proximité de l'approche de Ramus avec celle de ES1 Nebrija (1492) dans le chapitre XI, « De los circunloquios del verbo ». Comme l'humaniste espagnol le fait quatre-vingts ans plus tôt, Ramus présente certaines constructions verbales, des « périphrases », qui rendent compte des absences que fait apparaître le transfert du système verbal latin lors de l'explication de la conjugaison de la nouvelle langue objet. Il est intéressant de remarquer que Ramus se montre soucieux de bien délimiter l'objet par la multiplication des termes (FR. *périphrase*, *circonlocution*, *syntaxe de plusieurs mots*, *abondance d'oraison*), ce qui méritera une analyse plus détaillée.

Les phénomènes abordés dans ce chapitre sont hétérogènes :

a) Les temps composés.

Les tiroirs verbaux concernés par la notion de périphrase sont des temps prétérits et futurs du type FR. *avoir + infini prétérit* (comme dans FR. *j'ai aimé*). Au demeurant, il ne signale pas la construction des temps prétérits et futurs avec l'auxiliaire FR. *être*. La raison en est que les premiers sont formés avec l'*infini prétérit*, élément invariable, absent dans les temps composés avec FR. *être*, qui eux sont suivis d'un participe passif. La conjugaison des temps composés qui résulte de cette méthode est très complexe, puisque Ramus rend chaque temps latin étudié par plusieurs variantes en français. La traduction, dans ces cas, dépend souvent de la conjonction qui introduit le syntagme verbal. Ainsi, la même forme apparaît dans des tiroirs verbaux différents.

b) Le verbe passif.

Ramus, comme Nebrija l'avait fait, range tous les temps du passif dans le chapitre de la périphrase verbale. Il s'agit d'une construction de nature syntaxique⁴⁶⁹, c'est pourquoi elle n'est pas décrite dans le chapitre sur la morphologie verbale. Cela est annoncé en amont dans le chapitre sur le verbe : « Le verbe passif s'exprime par periphrase ainsi que les temps susdis, dont sera aussi parle au lieu mesme » (1572 : 77a-78b).

c) Les verbes pronominaux et les intransitifs.

L'auteur inclut dans son inventaire de formes analytiques les constructions pronominales, ce qu'il justifie par leur signification passive malgré une forme de verbe actif. Le texte est :

Il y a quelquesfois vne circonlocution du passif par le verbe actif, comme : le mappelle Jehan, Tu tappelles Pierre, Il sappelle Iacques, pour, Je suis appellé, ou lon mappelle. Item. Les viviers se seichent, les montagnes seleuent. Quelquefois en telle syntaxe le verbe substantif est employe pour le verbe (Avoir) comme, Je me suis aimé à Rome, vous vous estes aymés à Paris, Je suis allé à Rome, vous estes venus à Paris. (Ramus 1572 : 177°-178b) [les italiques et les accents des exemples sont de nous]

⁴⁶⁸ « On trouve dans cette syntaxe aussi – innovation peu appréciée par Brunot, mais qui nous frappe par sa hardiesse au XVIe siècle – un traité des verbes composés, « fait de syntaxe » pour Ramus, comme actuellement, pour Nida » (Kukenheim 1966 : 27).

⁴⁶⁹ « La syntaxe du verbe passif present est composee de son participe passif, et du verbe sustantif en gardant la conuenance du nombre, genre et personne. » (Ramus 1572 : 176b).

On retrouve ici une variante du problème occasionné par la confusion entre la forme et la signification du couple actif/passif qui se révélait déjà chez Meigret. Ramus ajoute encore matière à la confusion en expliquant que ces mêmes verbes peuvent être employés avec FR. *être* au lieu de FR. *avoir*. Les exemples choisis témoignent d'un mélange de constructions pronominales et de verbes inaccusatifs. En effet, Meigret distingue entre deux classes grammaticales différentes dans FR. *vous vous êtes aimé à Paris* (invariable car infinitif) et FR. *je suis allé à Rome* (variable car participe). Cette distinction est abandonnée par Ramus ; l'emploi du passé composé avec FR. *être* ne peut être expliqué de façon plus énigmatique.

La variété des faits décrits dans le chapitre rappelle de façon frappante les chapitres des ES/PT. *circunloquios* dans la grammaire espagnole de Nebrija et dans la grammaire portugaise de PT1 Barros (1540). Toutefois ces derniers, bien que délimitant bien les phénomènes grâce à la structure du chapitre, ne situent pas leurs textes respectifs dans la partie de la grammaire consacrée à la syntaxe. Quelle est l'intentionnalité sous-jacente à ce choix de Ramus ? La réponse est dans le texte lui-même.

7.3.2.2 La conjugaison verbale comme un fait de syntaxe

Ramus a intitulé « de la periphrase des verbes » l'un des chapitres du livre de la syntaxe. Cette désignation est reprise dans le corps du texte à côté de FR. « circonlocution ». Les deux termes illustrent l'idée que se fait l'auteur de la nature de ces temps verbaux, c'est-à-dire comme d'un mécanisme pour arriver à compenser les lacunes laissées par les temps latins concernés. Il emploie aussi l'expression FR. « abondance doraison », qui témoigne de la même conception d'une structure formelle pluriverbale qui renvoie à une unité profonde : le tiroir verbal latin que l'on essaye de traduire. Enfin, l'appellation la plus intéressante, nous semble-t-il, est FR. « syntaxe de plusieurs mots ». Il faut rappeler à cet égard que la définition de syntaxe⁴⁷⁰ concerne chez Ramus les rapports que les mots entretiennent entre eux par le critère traditionnel de la « convenance ». Or quelle est cette « convenance » qui s'établit entre le verbe FR. *avoir* et le FR. *infiny praeterit* d'une part, et entre le verbe FR. *être* et le participe passif, de l'autre ? Le grammairien ne le précise pas et le traitement des temps composés comme un fait de syntaxe peut résulter choquant, car insuffisamment justifié⁴⁷¹.

L'explication du rapport syntaxique ne peut se trouver que dans l'observation directe des temps composés. En réalité, l'identification de la catégorie vient de la spécificité du contexte (présence d'un élément *infini* après FR. *avoir*) et la combinaison presque exclusive⁴⁷² du deuxième élément avec FR. *avoir*. Il s'agit d'un critère syntagmatique. L'auteur n'élabore pas une théorie de l'auxiliarité ; pour lui les temps composés restent

470 « C'est la seconde partie de Grammaire, qui enseigne le bastiment des mots entre eux par leurs proprietes, et est presque seulement en conuenance et mutuelle communion des proprietes, comme du nom avec le nom, ou avec le verbe : de laduerbe avec tous mots, ausquels il est adioinct : de la conionction en lordre des choses coniointes » (Ramus 1572 : 125-6).

471 Brunot le juge sévèrement : « Si j'ajoute que, sous prétexte de faire un livre à part de la syntaxe, Ramus y rejette la formation des temps composés, qui est pour lui, en français comme en latin, un fait de syntaxe, on devine ce que devient chez lui la théorie des formes verbales, une des plus essentielles cependant. » (Brunot 1906 : 153).

472 À l'exception des formes grammaticalisées dont il a parlé dans une autre section de la syntaxe (1572 : 169-170) : FR. *vu que, attendu*, etc.

une association de deux items, le verbe FR. *avoir*, sur le statut duquel le grammairien ne dit rien, et un infinitif. On pourrait, poussant à l'extrême son approche syntaxique, faire l'hypothèse que Ramus considère que l'infini est toujours « gouverné » par le verbe FR. *avoir*, sur le modèle de l'infinitif présent : « le verbe deliberatif gouverne l'infiny <présent>. *Tu veulx aymer, Tu vas chasser, Venes voir* » (1572 : 169a). Mais comme nous l'avons signalé plus haut, le texte ne nous invite aucunement à cette interprétation.

Dès lors, il faut se demander quelle est la nécessité d'un tel regroupement et s'il n'aurait pas suffi de classer ces temps composés dans la conjugaison à côté des formes simples en signalant, par une réflexion pertinente, leur formation spécifique.

La première hypothèse pour l'explication que ce chapitre soit séparé du reste de la conjugaison, est que Ramus considère qu'en réalité ces temps n'existent qu'en latin et que le français se limite à suppléer aux manques (au FR. « default ») de la conjugaison française. C'est ce que Ramus lui-même suggère.

Mais il y a une autre raison qui double celle-ci, qui est du même ordre que la motivation qui le conduit à écrire la « Syntaxe ». Le but poursuivi est de démontrer que la langue vernaculaire dispose de moyens linguistiques aussi sophistiqués que ceux des langues classiques, contrairement aux arguments souvent invoqués au XVI^e siècle, qui consistaient à discréditer les langues vulgaires du fait qu'elles ne peuvent pas être comparées au latin dans l'expression de toute sorte de pensées⁴⁷³. Autrement dit, selon ses adversaires, la langue française ne connaîtrait pas de règles de construction. À ce propos, il faudrait rappeler les considérations sur l'élégance et la richesse de la langue française⁴⁷⁴, qui parcourent ce livre sur la syntaxe.

Dans cette « illustration » de la langue française, Ramus ne lésine pas sur le nombre de temps composés de l'idiome national – il en arrive à vingt – pour démontrer la « noblesse et largesse de parole » de la langue décrite. Il n'est par conséquent pas étrange que le grammairien donne jusqu'à douze façons de traduire une seule forme latine. À la FR. « défaillance » (1572 : 172) d'une langue réputée pauvre à l'égard du latin, notre auteur répond par une profusion de formes verbales, traduisant par là l'enjeu complexe de faire une grammaire du vernaculaire.

Cependant, ce procédé avait un inconvénient majeur qui est, sous prétexte de dépasser le cadre de la conjugaison latine, de ne pas parvenir à montrer une conjugaison cohérente dans la langue cible. N'y a-t-il pas de principe organisateur de la conjugaison qui rende compte d'un traitement séparé des verbes dans deux livres ? Ramus ne fait pas de distinction entre les modes et le classement semble purement formel (formes simples *vs* formes composées). Le grammairien opère une division par le moyen de la distinction entre temps aoristes et oristes, mais leur analyse permet difficilement de dégager une opposition entre les deux types de formation, car si les formes simples qu'il a présentées dans le chapitre douze sont aoristes, dans le chapitre de la périphrase sont mélangés des temps des deux classes.

⁴⁷³ À ce propos, on peut voir une justification de « l'art de syntaxe » ramiste chez Padley (1987 : 37).

⁴⁷⁴ Le thème de la richesse ou de l'« abondance » des langues apparaît également dans le chapitre sur les ES. *circunloquios* de Nebrija : « Assí como en muchas cosas la lengua castellana abunda sobre el latín, assí por el contrario, la lengua latina sobra al castellano. » (Nebrija 1492/1980 : 187), où les verbes ES. *abundar* (< LAT. *abundare*) et ES *sobrar* (LAT. *superare*) traduisent la même idée.

7.3.3 La question de l'accord du participe chez Ramus

Ramus conçoit la forme en *V-é* des temps composés comme un infinitif, donc une classe invariable. Il lui reste à rendre compte des cas où la forme manifeste une variation morphologique. Contrairement à Meigret, Ramus accepte l'accord du participe. Qui plus est, le grammairien voit dans ce phénomène l'un des points où la langue française exprime sa singularité dans le concert des langues.

7.3.3.1 Le critère esthétique

On a pu constater que Meigret avait à expliquer et l'auxiliarité avec FR. *être* et l'accord dans les temps composés avec FR. *avoir*. On notera que, pour Ramus, la structure FR. *être* + participe ne mérite aucune remarque. Quant à l'accord du participe en coalescence avec FR. *avoir*, l'explication du grammairien humaniste est d'ordre esthétique.

Dans le chapitre 10 de son *Second Livre* consacré à la syntaxe nous trouvons un débat sur ce type d'accord. Le développement que le grammairien accorde à la discussion témoigne sans doute de l'enjeu du sujet. Toute personne lettrée se doit de prendre partie sur ce point. Que l'on se rappelle la fermeté de la position de Meigret. Contrairement à l'auteur du *Traité*, Ramus est partisan de l'accord du participe et pose habilement la nature du débat comme une question de style (« quelques façons élégantes de parler par le participe »). En effet, il formule la règle de cet emploi, incluant dans son texte le célèbre poème où Clément Marot, inspiré par l'exemple de l'italien, illustre le phénomène de l'accord avec le complément à gauche du verbe. Selon le critère de départ justifiant l'accord – esthétique –, Ramus ne fait pas appel à des arguments grammaticaux, tout en signalant que

Quelques Grammairiens toutefois estiment en se participe, *Données*, pour le verbe, *Donné*, une lourde incongruite, mais lusaige les combat : et a se propos ie ne veulx oublier ung poesme de Clement Marot [...] (Ramus 1572 : 179a) [les italiques et les accents des exemples sont de nous]

[...] semblables syntaxes pourraient se debattre, veu que elles sont basties selon la vraye raison & reigle de Grammaire, toutesfois tant sen fault que ie marque en ceste facon de parler aulcune lourde incongruite, comme font ces Grammairiens [...]. (Ramus 1572 : 182)

La référence à Meigret dans ce passage est incontestable. Aux raisons de Meigret et à sa règle, Ramus oppose la « souveraineté du peuple » (p. 182). Nous analyserons plus loin en détail les enjeux d'une telle position. Pour l'heure, remarquons seulement que la présentation de ce phénomène chez Ramus par un critère autre que grammatical ne peut que surprendre, si l'on considère la méthode théorique serrée dont il fait preuve dans la division des mots dans le premier livre.

Nous avons fait mention d'un critère esthétique, voire stylistique. Aussi le grammairien allègue-t-il une série d'arguments qui développent cette prise de position. Or nous souhaitons les examiner afin de comprendre l'importance d'un chapitre qui contraste par son ton avec la terminologie et les concepts de la partie consacrée à l'« étymologie ». La raison en est que, comme le propre Ramus l'indique, la langue française montre sur ce point son idiosyncrasie.

7.3.3.2 Les arguments en faveur de l'accord

Si le chapitre commence par une mise en parallèle de deux constructions « élégantes » par le participe, il ne sera question par la suite que de la deuxième. Ces constructions sont :

(a) avec FR. *aller* : « il sen alloit disant » pour « il disoit » (1572 : 178) ;

(b) avec FR. *avoir* : « Ce sont les graces que Dieu vous a données » par opposition à « Dieu vous a donné ces graces » (1572 : 179) [les accents sont de nous].

Le rapprochement des deux types s'explique sans doute par le fait que ce sont des tournures soumises à débat à l'époque de Ramus, notamment la deuxième, sur laquelle le grammairien va étaler des arguments pour en sanctionner l'usage. L'auteur n'omet pas les arguments que les adversaires de cet accord invoquent :

& semble que ce qualleguent nos repreneurs pour le contraire soit bien foible, cest que selon laduis dAristote les mots transposez doibuent signifier vne mesme chose. Car nous avons ia demonstre que le Francoys a certaine ordre de son oraison, qui ne se peut aucunement changer. (Ramus 1572 : 182)

À cette raison d'ordre philosophique, le grammairien répond en affirmant que la langue française a ses propres dispositions et son ordre. En effet pour Ramus, l'usage semble devoir s'imposer sur la règle, quels que soient les fondements rationnels de celle-ci dans le cas du participe. Cette pensée est encore plus évidente dans les attaques contre Meigret que l'on peut déceler dans les remarques au sujet des grammairiens que nous citons plus haut.

Les notions d'incongruité et de règle proviennent du texte de Meigret. Il est vrai que Ramus ne remet pas en cause la possibilité de réfléchir grammaticalement à ce type de construction ; cette démarche fondée sur la raison est pourtant vouée à l'échec face au critère de l'« usage ». En effet, c'est l'usage qui constitue le pilier de l'argumentation du grammairien. Il ne faudrait pas oublier que chez un grammairien aussi varronien que Ramus, la défense de l'usage n'est absolument pas déplacée⁴⁷⁵. Qui plus est, l'usage dans ce cas particulier est sanctionné par l'exemple italien, dont l'influence sur le modèle linguistique n'est pas à négliger au XVI^e siècle. Mais ce dernier argument vient s'ajouter à l'autre argument de Ramus, à savoir, l'usage propre au français, patrimonial en quelque sorte. Cette idée est développée dans la suite du texte.

[...] de ma part ie donne mon suffraige a Marot, me souvenant de la souuerainete du peuple, que nous ont enseigne Varron & Ciceron, voyre ie repute icy vng singulier Francisme, duquel aussi ses mesmes Grammairiens orment leur langaige. Voire en parlant de ceste oraison, les Francois (dient ils) lont introduite. Ainsi, comme deuant, telle doctrine est refutee par ses docteurs mesmes.

D[iscipline]. Ecquoy ? ie neusse jamais pense quung Francois fust tombe en soucy de telle elegance. Mais à se compte, ny Echines, ny Demosthenes, ny Hortense, ny Ciceron en contention de bien parler, oncques n'y firent euure. (1572 : 182-4)

⁴⁷⁵ La notion d'« usage » est chez Ramus d'origine varronienne. La défense de l'usage est propre aux théoriciens du XVI^e siècle qui s'inspirent du grammairien latin Varron (Stéfanini 1978 : 186). À propos de la position de Ramus dans la réforme de l'orthographe, le même auteur note : « « Quand il défend, dans sa *Gramere* de 1562, la « reformation de notre écriture » en invoquant Varron pour proclamer le droit du peuple à décider de notre orthographe : « comme dit Varron en parlant de la grammaire latine, le peuple est souverain seigneur de sa langue et lui doit-on obéir voire en faute et erreur » (p. 30), il entend l'usage dans le sens même où d'après Collar le concevait Varron : comme « une sorte de convention tacite simplificatrice, harmonisante ou créatrice. » (Stéfanini 1978 : 189).

Ramus avance donc deux raisons en faveur de cet accord : la souveraineté du peuple qui aurait tranché dans cette matière, et le caractère élégant de telles tournures. Il n'y a pas d'incompatibilité entre ces deux critères. Au contraire, ils sont fermement solidaires. La clé pour comprendre l'alliance des deux arguments se trouve dans le mot « francisme », formé selon le modèle de « atticisme » que l'auteur emploie pour parler de l'accord du participe⁴⁷⁶. Le terme a l'avantage d'évoquer deux idées, à savoir une tournure de langage élégante et une façon de parler propre à certains auteurs classiques, la singularité d'une langue en quelque sorte⁴⁷⁷. Cette notion se traduit dans un éloignement de la démarche théorique sur laquelle Ramus entend fonder son système⁴⁷⁸.

En effet, Ramus voit dans ce type de « façons de parler » une spécificité de la langue française, qu'il veut élever au rang de langage élégant. On perçoit ici un écho des discussions de la Renaissance autour des prérogatives des langues vernaculaires. Comme les langues classiques, le français connaît des contraintes syntaxiques qui en constituent autant de subtilités pour « les oreilles bien apprises ». En ce sens, la notion de syntaxe est capitale puisque le FR. « bastiment et structure de l'oraison » ne découle pas uniquement des règles de la raison. Sans doute, établit-il une opposition entre FR. « la vraie raison et reigle de Grammaire », allusion à la position de Meigret face à la langue, et le « francisme ».

7.3.3.3 Le livre de la Syntaxe et l'autonomie du français

Pour comprendre cette notion de singularité française, il faut se tourner vers le chapitre I du livre I. Dans ce texte, Ramus nie l'influence, en langue vernaculaire, de la langue des FR. « Romains » (le latin) et de celle des FR. « François » (de fait, la langue des Francs). À l'influence de ces langues, l'auteur oppose la survivance de la langue FR. « Gaulloise »⁴⁷⁹. Le latin et le francique ne seraient que des superstrats qui ont laissé des traces au niveau du vocabulaire et dans quelques expressions (voir 1572 : 2). La conclusion de Ramus est que « la Grammaire Francoise cest la Grammaire Gaulloise » (p. 3). Laissons de côté l'exactitude historique sur l'origine de la langue et la discussion sur la désignation (FR. *Roman, Francoys*) que Ramus attaque (*ibid.*) ; on s'intéressera plutôt aux conséquences d'une telle représentation de la genèse de la langue. Or si les Romains et les FR. « Francoys » ont laissé leur empreinte dans le vocabulaire fondamentalement, qu'en reste-t-il de

⁴⁷⁶ Le terme se trouve précisément dans l'incipit du « Chap. 10. de la syntaxe du participe, pour le præterit infiny » : « Auons nous point quelque atticisme en nos participes. P. Nous auons quelques facons de parler fort elegantes par le participe [...] » (Ramus 1572 : 178b).

⁴⁷⁷ Le terme « atticisme » a deux autres occurrences chez Ramus : a) pour parler de ce qui est accepté dans certaines langues mais censuré dans d'autres (Voyla grand merueille en ces langues qu'une mesme oraison soit louable en lune, qui est blasmee en lautre, et quen Latin ce soit solecisme, ce qui est atticisme en Francois. » Ramus 1572 : 162b-163a) ; b) pour justifier la construction française FR. *est-ce moi ?*, Ramus parle des tournures revendiquées comme idiosyncrasiques par les communautés linguistiques (« En aulcun lusaige a surmonte lart, comme Est-ce moy ? et non pas, Sui-ie se ? D. Or sa que les Grecs se glorifient de leurs atticismes [...] les Latins se vantent de leur latinisme [...] Nous auons nos Francismes, qui leurs metteront la paille en loeil. » (1572 : 167a-168b).

⁴⁷⁸ Par rapport aux formes FR. *C'est moy/ce suis-je* (voir note précédente), Swiggers note : « Affirmation de l'autonomie du français – ou de l'usage de la langue française –, ce passage est en même temps une abdication : en posant l'existence de « francismes » on abandonne le projet d'une classification systématique. » (Swiggers 1989 : 131).

⁴⁷⁹ « et puisque les Francoys ont esté dorigine germains, et quilz ont demeuré et commandé si longuement en Germanie, il sensuit que le langaige Francoys estoit germain, lequel nos Gaullois nentendent aucunement. Parquoy ie confesse que vostre demande est raisonnable, et que la grammaire Francoise cest la Grammaire Gaulloise » (Ramus 1572 : 2-3).

l'ancienne langue des Gaulois ? L'auteur entend que la grammaire gauloise subsiste dans les domaines suivants :

- « es nombres et cas des noms »
- « es personnes et conjugaisons des verbes »
- « en toute terminaison de chacun mot »
- « au bastiment et structure de l'oraison » (Ramus 1572 : 2).

On peut reconnaître dans cette liste quelques particularités linguistiques qui sont pertinemment traitées dans le *Second Livre* consacré à la syntaxe. Plus précisément, le dernier élément cité correspondrait à l'explication de l'accord du participe passé, et le rapprochement avec la remarque du chapitre 10 est aisé (« Voire en parlant de ceste oraison, les Francoys (dient ils) l'ont introduite ». Reste pourtant à savoir si le terme François renvoie ici aux Francs ou aux contemporains de Ramus. La suite semble confirmer la deuxième hypothèse (« Je neusse jamais pensé qu'ung Francois fust tombé en soucy de telle elegance »), où le référent de « François » est le locuteur indéfini et générique de son époque.

On admettra sans difficultés que la proposition de Ramus vise à accorder au français de l'autonomie à l'égard du latin. Comme nous l'avons déjà mis en avant au sujet de la périphrase verbale, l'idée majeure de la démarche c'est qu'il faut légitimer le prestige de la langue vernaculaire, même si cela ne se traduit pas chez Ramus par la délatinisation de la grammaire. Tous les phénomènes hétérogènes, et typiquement français devraient trouver leur place dans des chapitres de syntaxe. L'objectif d'écrire un livre consacré à la syntaxe se voit ainsi doublé, puisque l'objet de la syntaxe (la convenance et le régime) se combine avec une nouvelle matière, à savoir les faits de langue sentis comme idiosyncrasiques.

On n'attirera pas suffisamment l'attention sur le fait que le contenu de certains chapitres de syntaxe rappelle les chapitres sur les ES/PT. *circunloquios* du verbe chez Nebrija et Barros, et plus loin dans le temps, les explications de la grammaire LAT. *proverbiandi*. De la même manière que ces derniers, Ramus s'emploie à illustrer la formation analytique du comparatif et du superlatif vernaculaire (chap. 3), mais aussi la formation des temps composés et du passif (chap. 9). C'est dans ce cadre que Ramus intègre un phénomène qui relève uniquement du « francisme », l'accord du participe passé (chap. 10). Ce qui distingue Ramus des autres n'est pas tant le procédé que l'intention d'une telle description : si pour Nebrija la conjugaison castillane est plus pauvre que la latine, Ramus au contraire souligne la richesse du français. L'auteur veut rendre ses lettres de noblesse à la langue vernaculaire. Si la démarche de Nebrija est d'observer que le castillan est différent du latin sur le point de la conjugaison, un pas a été franchi par Ramus qui revendique et légitime la morphologie analytique, ce qui se manifeste dans son point de vue comme une conjugaison qui relève de la syntaxe plutôt que de la morphologie.

On voit que Ramus n'a pas recours à des explications grammaticales sur le sujet de l'accord. Il s'agit là de quelque chose qui ne répond pas à la « règle de Grammaire », mais à la singularité de la langue française. L'esprit de cette démarche cherche à signaler les formations singulières du vernaculaire par rapport au latin. L'originalité de ce type d'approche sauve partiellement les problèmes que soulève une systématisation très poussée dans la réflexion grammaticale, qui concerne surtout l'organisation des classes de mots, mais non l'agencement des unités dans la phrase. Ramus n'a pas encore les éléments nécessaires pour concevoir une formalisation de la syntaxe.

CHAPITRE

8

**LE PARTICIPE DES TEMPS
COMPOSÉS DANS LES
GRAMMAIRES DE L'ITALIEN
(XV^e–XVI^e SIÈCLES)**

Les grammaires italiennes de la Renaissance constituent la dernière série que nous devons comparer dans l'ensemble roman. Nous retiendrons les mêmes aspects que dans les chapitres précédents, et suivrons un ordre similaire, à la différence importante que nous ne consacrerons pas de partie spécifique à un auteur en particulier, puisque l'on ne retrouve pas de polycatégorisation des formes en *V-to* de l'italien, à la manière de ce que ES1 Nebrija (1492) propose pour l'espagnol (formes en *V-do*) et FR4 Meigret (1550) et FR8 Ramus (1562) pour le français (formes en *V-é*), en créant de nouvelles classes. On se propose toutefois de donner une vue d'ensemble sur le traitement des questions qui nous intéressent dans toute la série de la Renaissance, depuis IT1 Alberti (ca 1441) jusqu'à IT13 Salviati (1581).

L'exposé débutera par une synthèse (8.1.) des points de langue relatifs aux temps composés qu'il convient de rappeler afin de relever les aspects que l'on a étudiés chez les grammairiens du XVI^e siècle. Il sera question ensuite d'une étude sur le traitement des formes analytiques dans la série textuelle. On s'intéresse d'une part (8.2.1.) à l'emploi du terme IT. *voce*, au pluriel *voci* [litt. voix], qui désigne le mot sur le plan formel. Les grammairiens manient volontiers ce terme technique pour parler des formes verbales en tant qu'unités complexes ou pour parler des signifiants individualisés qui les composent. On explorera d'autre part (8.2.2.) la façon dont la tradition italienne aborde le problème du rapport entre les deux items conformant les temps composés, c'est-à-dire entre le verbe *avere* [avoir] ou *essere* [être] et la forme en *V-to*. Le concept d'auxiliaire n'est pas attesté à cette époque dans la série italienne, mais l'on emploie une terminologie renvoyant à l'idée de « jonction », ou on se sert également de la notion de régime. Après quoi, l'étude se centre sur la catégorisation des formes en *V-to* des temps composés (8.3.), qui correspond dans les grandes lignes à la classe du « participe passé » ou « passif », IT11 Castelvetro (1763) faisant lui-même des remarques d'ordre sémantique au sujet des formes des temps composés, qui elles manifestent en exclusivité le trait [Passé]. Le parcours à travers cette série ne serait pas complet sans un aperçu de la manière dont la question de l'accord du participe passé se construit en Italie (8.4.). Les données sur lesquelles s'appuient les grammairiens italiens et les critères auxquels ils recourent diffèrent considérablement de ce que l'on a observé dans la tradition française. Cette présentation devrait nous fournir des éléments suffisants pour une comparaison ultérieure entre les deux traditions.

8.1

Notes sur les faits de langue : les temps composés dans l'italien de la Renaissance

Nous esquissons dans cette partie les faits les plus significatifs concernant les verbes auxiliaires et le comportement morphologique du participe qui se combine avec eux afin de comprendre les enjeux de la description que les grammairiens du Cinquecento en font. On se rapportera au chapitre 3 de cette étude pour plus de détails.

L'italien connaît depuis les étapes anciennes jusqu'à la période moderne les deux auxiliaires hérités de LAT. *esse* et de LAT. *habere* : IT. *essere* et IT. *avere*. Le premier (*essere*) est employé dans la formation de la conjugaison périphrastique de la voix passive, comme dans *la casa è dipinta* [la maison est peinte] et dans la formation des temps composés de certains verbes intransitifs, les ainsi nommés verbes inaccusatifs (voir chap. 2) : *tu sei arrivato/a* [tu es arrivé(e)]. Le second verbe (*avere*) est associé aux verbes transitifs et à d'autres verbes intransitifs pour la formation de ladite conjugaison de la voix active : *ho dipinto la casa* [j'ai peint la maison], *ho parlato* [j'ai parlé].

Nous avons vu que les phénomènes d'accord jouent un rôle central dans l'explication du système des auxiliaires dans les langues romanes. Il faut distinguer d'une part l'accord dans les temps bâtis à l'aide de IT. *essere* et d'autre part l'accord pour les verbes conjugués avec *avere*.

Ainsi, les constructions périphrastiques avec *essere*, que ce soit pour la voix passive ou pour la voix active, montrent une formation constante : la forme en *V-to* s'accorde inmanquablement avec le sujet du verbe, comme dans IT. *Le donne sono uscite* [les femmes sont sorties]. Quant aux verbes réflexifs, construits avec *essere*, leur accord est également de mise avec le sujet, comme par exemple dans IT. *Le donne non se ne sono meravigliate* [les femmes ne se sont pas étonnées]. Mais d'autres possibilités subsistent en italien (voir chap. 3)

Cependant, le comportement du *V-to* avec *avere* est notoirement moins uniforme. Remarquons d'emblée que les données attestées révèlent que la place du complément direct par rapport à la forme en *V-to* ne jouait aucun rôle dans la langue médiévale⁴⁸⁰. Ainsi, normalement le *V-to* s'accorde, à un taux très élevé⁴⁸¹, avec son complément direct chez les auteurs du *Trecento* italien : Dante, Pétrarque, Boccace. Ces auteurs ont constitué un modèle littéraire mais aussi un modèle de norme linguistique pour les grammairiens, puisqu'on admet, à partir notamment de la thèse de Bembo (1525), qu'il faut façonner la

⁴⁸⁰ Rohlfs (1969 : 115, n. 2) affirme que les règles établies ultérieurement par les grammairiens en fonction de la place de l'objet sont complètement artificielles au vu des textes anciens de l'italien.

⁴⁸¹ Lucchesi (1962-3) fournit quelques données quantifiées (voir notre partie 8.4).

langue à partir de ces sommets linguistiques et artistiques. Certains auteurs postérieurs sont restés fidèles sur ce point de l'accord (Rohlf's 1969 : 115).

C'est seulement au cours des siècles qu'il s'est produit une fossilisation de la variation de la forme en *V-to*, cantonnée dans quelques configurations syntaxiques. Ainsi, le vernaculaire toscan – nous laisserons de côté le détail de la variation dialectale – oscille entre accord et le non accord. Voici dans quelques traits la situation de la langue moderne décrivant l'accord du participe avec *avere* :

1) Si le complément est placé après la forme en *V-to*, le verbe est intransitif ou n'est pas construit avec un complément, la tendance va vers l'invariabilité, l'accord restant toutefois possible. Par exemple, il n'y a pas d'accord dans IT. *Ho visto questa commedia* [J'ai vu cette comédie].

2) Si le complément direct sous forme de pronom personnel de troisième personne précède le verbe, le participe s'accorde avec le pronom. Ex. : IT. *Questa commedia non l'ho vista* [Cette comédie, je ne l'ai pas vue].

3) Si le complément direct prend une autre forme que celle précitée (le relatif *che* [que] inclus), la forme *V-to* reste invariable. Ex. : IT. *la commedia che abbiamo visto* [la comédie que nous avons vue].

Ce sont *grosso modo* ces tendances que reflète la norme standard moderne (Renzi et Salvi 1991 : 238-244), mais la variabilité est fréquente dans les textes anciens et dans diverses variétés marquées telles que le registre soutenu et l'italien régional méridional.

En outre, les grammairiens italiens doivent traiter un objet singulier, les constructions participiales absolues, équivalentes à l'ablatif absolu latin, dans lesquelles le participe peut prendre une forme invariable, comme dans IT. *finito la lettera* [une fois la lettre finie]. Alors que l'ablatif absolu latin et ses héritiers romans rendent une idée passive, la construction italienne se laisse interpréter comme active. Elle proviendrait – selon une thèse controversée – de l'abréviation d'un gérondif composé ou passé : IT. (*avendo*) *finito la lettera* [ayant fini la lettre] ; IT. *essendo venuta* (ou *venuto*) *la sera* [le soir (étant) arrivé]. En italien médiéval, le participe des verbes (transitifs et intransitifs) pouvait ainsi rester invariable. Ce fait caractéristique de l'italien constitue un objet problématique fondamental dans le traitement de l'accord au XVI^e siècle, ce qui constitue d'emblée une différence notable vis-à-vis de la tradition française.

8.2

La conception des temps composés

Comme on l'a constaté dans les autres traditions européennes dans les chapitres précédents, la description de la conjugaison des langues vernaculaires passe dans un premier moment par une étape de latinisation, dans laquelle le verbe latin sert d'étalon pour inventorier les formes de la conjugaison de la langue vulgaire et pour construire un métadiscours sur le verbe de la langue-cible. Il s'agira à présent d'étudier la singularité de la série des grammaires de l'italien dans l'approche de la conjugaison, plus particulièrement dans la présentation des formes analytiques.

8.2.1 Parler des formes simples et des formes composés : les *voci*

Le texte le plus ancien de notre série italienne est la grammaire de IT₁ Alberti, dit la *Grammatichetta* (ca 1441), qui contient quelques remarques intéressantes à propos des formations verbales analytiques (voix passive, temps composés). L'auteur affirme qu'il n'y a pas de passif (IT. *in voce* [selon la forme], Alberti 2003 : 23), si ce n'est pas par composition, comme le dit le verbe *compone* [on compose] (*ibid.*). Ce texte donne le ton de ce que nous observons dans la série italienne au XVI^e siècle. En effet, le terme de IT. *voce* joue un rôle important dans la conception des nouvelles formes italiennes (ressenties comme « composées ») par rapport aux formes latines synthétiques – au moins une partie de la conjugaison –, ou, selon la conception des grammairiens italiens de la Renaissance, pourvues d'une forme simple, c'est-à-dire une IT. *voce*. En effet, Alberti emploie le terme *voce* (dans des tournures comme IT. *in voce*, *voce propria*, etc.) pour désigner des formes simples. Cela implique qu'on peut les exprimer par d'autres moyens, mais il n'y a pas chez lui de terme spécifique pour désigner la morphologie analytique.

Le terme IT. *voce* est un terme technique emprunté au LAT. *vox*, bien attesté dans la tradition. Il faut rappeler que les grammaires latines dans l'Antiquité et au Moyen Âge disposent de plusieurs termes pour désigner le « mot » selon l'aspect que l'on veut mettre en avant (Colombat 1999 : 172-180, Baratin *et al.* 2004 : 838-844, Colombat à paraître (« dictio ») : LAT. *dictio*, *locutio*, *pars orationis*, *verbum*, *vox*, *vocabulum*. Le terme *vox* est employé depuis Varron pour désigner la forme des mots, s'opposant ainsi à la LAT. *significatio* ; dans certains contextes discursifs le terme est apte à désigner même chacune des réalisations du mot sous une forme fléchie. Le terme est ensuite exploité, dans les débats linguistiques médiévaux, pour signifier la dimension formelle du mot (Baratin, *op. cit.*). En ce sens, on peut évoquer à titre illustratif la distinction catégorielle

que la grammaire spéculative opère entre LAT. *adjectivum voce* / *adjectivum significatione* [adjectif selon la forme / selon le sens] (Rosier 1994 : 94-96), le binôme renvoyant d'une part aux marques formelles propres à la classe, l'autre à la sémantique et le pouvoir de détermination du mot, que d'autres classes de mots sont à même de manifester.

Si l'on évoque les grammaires latines médiévales c'est parce que dans la même ligne, les grammaires italiennes se servent de manière conséquente du terme IT. *voce* pour référer aux signifiants simples ou complexes que présente la conjugaison de l'italien, mais aussi d'autres domaines de la morphologie⁴⁸². On peut expliquer ainsi qu'Alberti indique également que certains temps de la conjugaison manquent de signifiants spécifiques en toscan. Ils « se composent » comme le passif, selon sa formulation quelque peu allusive :

Vedi come a e tempi testé perfetti et al futuro del subienctivo manchano sue proprie voci. E per questo si composero simile a' verbi passivi: el suo participio cho' tempi e voci di questo verbo: *ho, hai, ha*. (Alberti 1441/2003 : 31)

Traduction → Tu vois que les temps du parfait immédiat et le futur du subjonctif manquent de formes propres, c'est pourquoi on les a composés comme les verbes passifs : le participe du verbe en question avec le temps et les formes du verbe *ho, hai, ha*. (trad. Vallance 2003 : 30)

L'on doit constater que la conjugaison, ici comme ailleurs dans les premières grammaires des vernaculaires romans, est assurément l'un des objets qui posent le plus de problème dans le domaine de la description morphologique⁴⁸³. En cela il n'est comparable qu'avec l'absence de flexion nominale et pronominale, qu'Alberti note déjà pour l'italien (p. 11). Les noms et certains pronoms aussi manquent de différences casuelles *in voce*, c'est-à-dire sur le plan formel⁴⁸⁴.

La grammaire de Fortunio (1516) présente les faits de manière bien plus affirmée. Cet auteur emploie un terme, IT. *resolutione* [division, décomposition] pour désigner la propriété des verbes de se transformer dans une séquence analytique au moyen de IT. *avere* [avoir] et de IT. *essere* [être]⁴⁸⁵. Il est remarquable que Fortunio annonce cette propriété avant la conjugaison des deux verbes concernés et avant la conjugaison de tous les autres, qui en ont besoin. On voit ainsi configurée une présentation des verbes auxiliaires qui est très usuelle dans l'ensemble des grammaires romanes. Avant d'être théorisée, le verbe auxiliaire est dès l'origine un artefact qui sert à décrire de façon pédagogique la conjugaison des langues vernaculaires. Dans le même sens, le verbe IT. *risolversi* [se résoudre, se décomposer] est employé quatre fois chez Fortunio pour insister

⁴⁸² Par exemple, pour les pronoms Alberti signale : « Solo *io* et *tu*, in una voce, serve al masculino e al feminino » (Alberti 2003 : 19) [Seuls *io* et *tu*, formes uniques, servent au masculin et au féminin.] (trad. Vallance 2003 : 18).

⁴⁸³ Par ailleurs, la comparaison va dans les deux sens, car on doit noter que le grammairien remarque qu'il existe un temps du subjonctif *in voce* qui est absent en latin (Alberti 2003 : 27). Il s'agit du tiroir verbal que nous appellerions aujourd'hui « conditionnel » : *sarei, saresti*, etc. (*ibid.*).

⁴⁸⁴ A l'égard du pronom Alberti affirme : « Non troverai in tutta la lingua toscana casi mutati in voce altrove che in questi tre pronomi : *io, tu, esso*. » (Alberti 2003 : 19) [Dans toute la langue toscane, tu ne trouveras de formes spécifiques aux différents cas que pour ces trois pronoms : *io, tu, esso*.] (trad. Vallance 2003 : 18).

⁴⁸⁵ « Degli infiniti parleremo dopo la declinatione delli sui seguenti verbi, delli quali si per la resolutione in loro degli altri verbi, si etiamdior perché sono alquanto anomali, sarà la inflessione loro agli imparanti non inutile. » (Fortunio 1516/2001 : 72). [Quant aux infinitifs, nous en parlerons après la déclinaison [*i.e.* la conjugaison] des verbes suivants, dont la flexion ne doit pas être inutile aux apprenants, en raison de la périphrase [*litt.* résolution] que les autres verbes font grâce à eux, comme par le fait que ces verbes sont en grande partie anomaux.]

sur l'importance des deux verbes précités pour la conjugaison⁴⁸⁶. C'est sans doute le terme le plus proche que nous puissions trouver dans la tradition italienne de ce que Nebrija appelle les *circunloquios* en espagnol.

L'attitude de Fortunio à l'égard de ces verbes par *IT. resolutione* révèle l'empreinte de la latinisation dans cette grammaire. Après la conjugaison de *IT. amare* où seules des formes simples figurent, l'auteur refuse de montrer les temps formés analytiquement :

Di questo verbo e altri tali pospono li altri tempi e modi, perché *risolvendosi* in altro verbo et participio, non vengono nella volgar inflessione in consideratione alcuna; perché sono per rilevar solo il latino, il che non è per hora mia impresa, ma solo trattar delle volgari voci le quali hanno in sé il finimento di quel verbo. Pur, come ho predetto, non mi rimarrò di declinare li dui verbi nelli quali gran parte degli altri tutti *si risolvono* [...]. (Fortunio 1516/2001 : 70) [les italiqes sont de nous]

Traduction → Quant aux autres temps et modes de ce verbe <amare> ainsi que d'autres de ce type, je les laisse de côté. Étant donné qu'ils se font par résolution [risolvendo] d'un autre verbo et du participe, ces temps et modes n'intéressent absolument pas la flexion de la langue vulgaire, si ce n'est pas pour relever le latin, ce qui n'est pas mon objectif ; au contraire je me suis donné pour tâche de traiter uniquement les formes qui prennent sur le verbe lui-même les terminaisons. Il ne me reste donc qu'à donner la déclinaison des deux verbes qui servent à la plupart des autres à se résoudre [si risolvono].

Ce texte pose le problème que l'on rencontre dans toutes les traditions des vernaculaires romans de la découverte et l'inventaire des formes de la conjugaison. On observe le fait paradoxal que la latinisation de la grammaire italienne est patente chez Fortunio en même temps qu'il existe une méfiance vis-à-vis du caractère latinisant. Ainsi, les formes composées sont ressenties comme une tentative de traduire les formes de la conjugaison latine, la conjugaison de l'italien étant circonscrite aux seules formes simples. Outre le fait que la notion d'auxiliarité échappe à la conception de Fortunio, il manque un principe régulateur permettant de stabiliser les formes qui appartiennent à la flexion du verbe qu'il s'agisse de formes simples ou analytiques.

Pour Bembo (1525), le terme *IT. voce* désigne également le mot simple. L'auteur désigne les temps composés de l'italien par l'expression *IT. voci generale e mescolate* [des formes générales et mélangées] (1525/1960 : 243). De même pour désigner les formes composées de l'infinitif (l'infinitif passé et l'infinitif futur), il se sert du verbe *IT. componere* et de l'appellation *IT. composte voci* [formes composées] (p. 250-1)

En ce qui concerne le passif (1525/1960 : 261-2), le grammairien affirme qu'il n'a pas de forme spécifique distincte de l'actif. Il n'existerait rien de semblable à ce que le latin pratique par des terminaisons (« nuova faccia non ha, sì come ha la latina », p. 261), mais le passif peut être formé en prenant deux *voci*, à savoir le verbe *essere* et la forme en *V-to*, qui n'a pas chez lui de terme spécifique mais la même *voce* qui sert à former le passé (*ibid.*).

La même tendance terminologique se retrouve chez *IT₄ Trissino* (1529). L'auteur signale également que le nom varie *IT. secondo la voce* [selon la forme] en singulier et en pluriel, mais il se décline dans tous les cas *IT. secondo il senso* [selon le sens] (1529 : 14). Cette idée est assez proche de ce que *IT₁ Alberti* disait de la déclinaison romane. L'expression *secondo la voce* sert également à désigner l'opposition entre les formes primitives et dérivées des verbes (1529 : 15), comme dans *IT. dormo / dormackio*

⁴⁸⁶ Une seule fois le terme est employé dans le chap. sur l'adverbe (Fortunio 1516/2001 : 100) pour décrire une locution adverbiale (*IT. acciò che*), qui exprime en deux mot l'adverbe *LAT. ut*.

[dormir / somnoler]. En outre, on peut classer au rang des expressions pour décrire les formes simples l'expression IT. *propria formazione* [formation propre], mise au service du traitement de plusieurs items verbaux :

a) pour les temps composés :

l'j'altri dui passati poi non hannō propria fōrmaziōne, ma si fannō cōn, ho, verbō substantivō, e cōl participiō del passatō, a questō modō ; nel passatō di pocō, ho hōnōratō ; nel passatō di mōltō, havea hōnōratō. (Trissino 1529 : 18)

Traduction → Les deux autres passés n'ont pas de formation par eux-mêmes [IT. *propria formazione*], mais se forment avec *ho* [j'ai], verbe substantif, et avec le participe du passé, de cette manière : dans le passé proche, nous disons *ho honorato* [j'ai honoré] ; dans le passé lointain, nous disons *havea honorato* [j'avais honoré].

b) pour le verbe passif :

Il Passivō non ha propria fōrmaziōne, ma si supplisce cōl participiō del passatō, e cōn sōnō verbō sustantivō [...]. (Trissino 1529 : 19)

Traduction → Le passif n'a pas de formation par lui-même, mais on le supplée par le participe du passé et *sono* [je suis], verbe substantif.

On pourrait y ajouter un troisième élément pour lequel, si le terme utilisé n'est pas le même, l'idée d'absence de forme propre subsiste dans :

c) pour l'expression des les modes verbaux ; par exemple le passé composé n'existe qu'à l'indicatif :

l'j'altri modi mancanō, e si supplisce cōn quelli del passatō di pocō. (Trissino 1529 : 22)

Traduction → Les autres modes manquent, on les supplée par les temps du passé proche [i.e. passé composé].

Comme on peut l'inférer par les passages cités, IT. *propria formazione* est assez proche de *voce* dans les occurrences discursives relatives au verbe. Le processus de grammatisation représente dans la série italienne, comme cela arrive ailleurs, une période pendant laquelle on consigne la spécificité de la conjugaison verbale : aux côtés des formes verbales fléchies à l'aide d'une terminaison, les langues vulgaires exploitent plus que le latin la possibilité des formes analytiques, les différences entre les séries textuelles résidant dans les termes et concepts mis à contribution pour décrire le phénomène.

Les grammairiens du milieu du siècle témoignent d'une stabilité du discours autour des formes analytiques. Ainsi, chez IT6 Giacomo Gabriele (1545), on retrouve l'idée que le passif n'a pas de formes propres et spécifiques (*voci proprie, & particolari*, f. 19r^o) pour exprimer le IT. *concetto* [concept] de passif. Il faut donc le « composer » (le terme encore ici est IT. *componere*). De même, IT8 Dolce (1550) décrit en ces termes les verbes passifs (f. 32v^o). Il constate également que certains temps qui n'ont pas de formes propres (*voci*), se servent de IT. *havere* et des IT. *voci* dites IT. *participii* [participes] (f. 28v^o). IT10 San Martino (1555) énonce également que le passé composé n'a pas de « *voci simplici particolari del verbo, ma generali, mescolate con le voci del verbo havere* » (1555/1999 : 121), reprenant la formulation quasi identique de Bembo (1960 : 243). De même l'infinitif passé du type

IT. *havere amato* n'a pas de IT. *voci proprie* [formes propres] mais IT. *composte* [composées] (1555/1999 : 131).

On peut constater qu'il y a un type de discours qui se révèle par la récurrence de certains termes dans cette série. Il y aurait un élément caractéristique de l'ordre du contenu notionnel dont la traduction est que la langue vulgaire ne dispose pas de signe linguistique simple, mais que l'on peut exprimer au moyen de plusieurs signes qui deviennent ainsi des constructibles, ou en d'autres termes « ils se composent ». Le modèle ainsi défini, il est possible d'identifier des variantes dans la série. Ainsi, IT₉ Giambullari (1552) pointe le fait que le passif n'a pas de formes simples en italien en disant qu'il n'y a pas de IT. *suono di passivo* [forme sonore de passif] (p. 71) « nè segno, nè suono » [ni signe ni son] (p. 72), ou encore « la terminazione ed [i] suono » (p. 73) [la terminaison et le son]. Le grammairien souligne ainsi l'importance de l'absence de signifiant passif pour la conjugaison italienne en mettant l'accent sur les composantes phonétique et flexionnelle. Seule une étude plus détaillée de la terminologie grammaticale dans l'œuvre en question saurait éclaircir l'ampleur de cette conception des signifiants.

Dans la même ligne d'idées, le procédé explicatif est susceptible de présenter des extensions ponctuelles, le prototype étant sans doute la voix passive et les temps composés de la voix active. C'est ainsi que IT₁₁ Castelvetro (1563/1999 : 203) s'intéresse à la formation du futur italien. Ce dernier n'a pas de IT. *voce semplice* (forme simple), mais il se forme par IT. *componimento* [composition] de l'infinitif et du verbe *havere*. Il parle également de IT. *congiugnimenti* [assemblage] pour les composés verbaux (p. 192). En effet, le grammairien nous rappelle que le futur italien est l'association de deux unités, par exemple *dire ho*, à la manière du grec, qui exprime le futur par le même procédé (GR. *légein ékhō*). On doit reconnaître à Castelvetro la perspicacité d'avoir identifié le mécanisme de la genèse du futur simple italien, comme ES₁ Nebrija (1492) l'a fait pour l'espagnol. Fait encore plus passionnant pour notre propos, tous les deux conçoivent le phénomène à travers le prisme de concepts servant à se représenter les formes verbales analytiques ES. *rodeo* et IT *componimento* respectivement.

Cependant, l'innovation terminologique ne s'épuise pas avec les désignations évoquées jusqu'à présent. Ainsi, lorsque Castelvetro décrit la sémantique temporelle des temps composés (IT. *ho amato, havevo amato, hebbi amato, havrò amato*, Castelvetro, *op. cit.*, p. 192), le grammairien emploie le terme IT. *congiugnimenti*. On découvre de même un nouveau terme chez IT₁₂ Salviati (*ca* 1575), qui parle d'un côté de IT. (*semplici*) *parole* ou IT. *semplici voci* (1575/1999 : 181) pour les formes simples, et emploie de l'autre côté le terme IT. *favellare* (p. 159, 164, 180) pour les formes verbales analytiques. Ainsi, il peut dire à propos des temps composés:

Ora pogniamo le forme delle già dette coniugazioni. Ma perché delle voci de' tempi, come dicemmo, altre sono parole sole e proprie e innate di quel tal verbo del quale esprimono i sentimenti, altre non parole ma favellari e quasi descrizioni di ciò ch'una voce sola dovrebbe significare, e queste con la già detta voce del participio in tutti i verbi son le medesime, cioè le semplici voci principalissime del verbo *avere* : *ò, aveva, ebbi, avrò, avessi, avrei, abbia*, solamente delle primiere, cioè delle semplici voci di essi verbi, è da por le declinazioni, e per sofficiente notizia e comun regola di tutte l'altre la sola declinazione delle semplici voci del medesimo verbo *avere*. (Salviati 1575/1999 : 164)

Traduction → On exposera maintenant les formes desdites conjugaisons. Or, étant donné que parmi les formes des temps, comme nous l'avons dit, les unes sont des mots simples, propres et nés du verbe dont elles expriment le sens, les autres ne sont pas

des mots mais des expressions [IT. *favellari*] et presque des descriptions de ce qu'une seule forme devrait signifier, ces dernières étant les mêmes dans tous les verbes, à savoir la forme du participe et les formes simples et principales du verbe *avere* [...], en conséquence il suffira de mettre les déclinaisons des premières, c'est-à-dire les formes simples de ces verbes et la déclinaison du verbe *avere*, qui servira comme indication suffisante et règle commune à toutes les autres conjugaisons.

Il faut noter d'emblée que pour Salviati les formes composées ont le même statut que les formes simples, de telle sorte qu'il parle de quatorze tiroirs verbaux « tra favellari e parole » (Salviati 1575/1999 : 159) [entre périphrases et mots simples]. Le terme IT. *favellare* est particulièrement intéressant dans le métalangage de Salviati en raison de sa polysémie. En effet, il fait partie de la dénomination des parties du discours, qui se disent chez lui IT. *parti del favellare*, mais aussi des modes du verbe, dits IT. *modi del favellare* (p. 153). Le mot peut vouloir dire également quelque chose que l'on peut assimiler au « niveau de langue » dans IT. *domestico favellare* [registre familial] (p. 184). Toutes les occurrences ont le trait sémantique partagé de discours construit, de la réalisation linguistique par la parole⁴⁸⁷, le terme IT. *favellare* signifiant « parler » (cf. ES. *hablar*, PT. *falar*).

Enfin, à l'arrivée de la série du XVI^e siècle, IT₁₃ Ruscelli emploi le terme IT. *voce* pour désigner les formes qui entrent dans la composition des temps composés (1581 : 82) et du passif (p. 289), toutes les deux appartenant à la même catégorie, mais cet auteur ne met pas en avant l'absence de formes simples.

Au terme de ce parcours analytique au travers la terminologie des signifiants verbaux composés, on peut encore s'interroger sur l'existence d'un concept qui regroupe, à la manière de ES./PT. *circunloquio* et *rodeo* ou FR. *circonlocution* et *périphrase* la notion de construction périphrastique du verbe. Poggiogalli (1999) consigne une série de termes, qui relèvent tous du même champ sémantique, dans son glossaire (IT. *circonlocuzione*, *circoscrizione*, *perifrasi*, *risoluzione*, *scioglimento*) mais les objets qu'ils servent à décrire sont très divers. Selon nos analyses, seul le terme IT. *risoluzione*, ou IT. *risolvere* (chez IT₂ Fortunio 1516) est assez proche par son application de *circonlocution* et de *périphrase*. De même, nous avons mentionné les termes IT. *favellare* (IT₄ Trissino 1529) ou IT. *componimento* (IT₁₁ Castelvetro 1563). Ce qui importe c'est sans doute qu'il y a des termes qui traduisent la même conception que dans les autres traditions.

Cependant, un autre fait terminologique a retenu notre attention. S'agissant des formes analytiques des verbes, la série italienne met l'accent par la terminologie maniée sur la nature morcelée du signifiant que représentent IT. *ho amato* [j'ai aimé] ou IT. *sono amato* [je suis aimé]. Comme on a eu l'occasion de le souligner, la désignation des formes de mots à l'aide du terme IT. *voce* trouve ses racines dans la tradition grammaticale latine et son emploi de LAT. *vox*. On doit donc souligner pour la série analysée l'idée que la combinaison résultante relève de deux « formes » (IT. *voce*, *suono*, *segno*) pour la description d'un contenu notionnel (IT. *senso*, *concetto*)

La tradition italienne se donne un moyen de parler des signes linguistiques en évitant un problème fondamental du traitement dans les traditions ibérique et française. En se référant aux mots comme des « formes » et non pas comme des parties du discours, les grammairiens italiens se soustraient au problème de devoir définir la nature des mots impliqués dans la construction. En effet, on observe que pour décrire les formes

⁴⁸⁷ Il faut mentionner dans le même sens le titre de sa grammaire : *Regole della toscana favella* [Règles du parler toscan]. On évoquera de même *Orazione in lode della fiorentina favella* (1564) [Discours en louange du parler florentin].

composées la série italienne ne mentionne pas toujours que la forme en *V-to* est un participe – et encore moins qu'il s'agit d'une catégorie à part – et en conséquence on élude le problème primaire de savoir s'il s'agit d'un mot ou de deux mots.

8.2.2 Le rapport entre *avere* / *essere* et la forme *V-to*

Nous avons vu que la grammatisation du français innove au XVI^e siècle par l'introduction, dans le vocabulaire grammatical, du terme *auxiliaire*. La série des grammaires de l'espagnol atteste également à cette époque (chap. 9) le terme à la faveur du foyer de description de l'espagnol qui se développe à la même époque aux Pays Bas.

Dans la série italienne consultée pour cette étude, le terme IT. *ausiliare* [auxiliaire] est attesté relativement tard si on le compare avec les autres traditions. En effet, la première occurrence dans notre corpus figure chez IT₂₁ Gigli (1721 : 53) pour parler de *essere* en tant que verbe auxiliaire des verbes passifs, alors que *avere* est décrit comme « il secondo verbo servitore della nostre lingua » (p. 65) [le second verbe assistant de notre langue]. La désignation devient ensuite usuelle dans les grammaires de l'italien du XVIII^e siècle. Cortelazzo et Zolli (1999 : 148 s.v. « ausiliare ») situent la première attestation du terme chez Lorenzo Magalotti (avant 1712)⁴⁸⁸, ce qui fait de l'appellation en question un terme très récent par rapport au corps du métalangage grammatical italien qui emprunte massivement au latin au Moyen Âge et à la Renaissance⁴⁸⁹.

On notera que l'étiquette catégorielle *verbo substantivo* [verbe substantif] est appliquée chez IT₄ Trissino tant au verbe *havere* (1529 : 18), servant à former les tiroirs verbaux de l'actif, qu'au verbe *essere* (p. 19) qui sert au passif (voir la citation plus haut). La tentative d'extension de la classe du « verbe substantif » en incluant un nouvel item (*avere*) reste sans suite dans les grammaires de la série italienne.

L'association entre *avere/essere* et *V-to* n'est pas décrite généralement avec l'idée d'assistance que l'on a identifiée dès les premières occurrences du terme FR. *auxiliaire*. Seule une expression chez Salviati fait allusion à la notion de fonctionnalité, mais pour parler de l'aide du participe : « con l'aggiunta del participio di ch'ei si serve, concorrono a quest'ufficio » (1575/1991 : 181) [avec l'adjonction du participe dont il <le verbe *essere*> se sert, ils <les verbes actifs> concourent à cette fonction].

Outre le verbe IT. *comporre* [composer], ce sont les termes IT. *giungere* [joindre] et ses composés ainsi que IT. *accompagnare* [accompagner] qui sont le plus souvent utilisés pour exprimer le rapport entre le verbe *avere/essere* et la forme en *V-to*.

On peut relever des exemples de IT. *giungere* chez Bembo (1525/1960 : 243, 261) ou du composé IT. *congiugnere* [conjoindre] :

E questo uso di congiugnere una voce del verbo *Avere*, con un'altra di quel verbo, con cui si forma il sentimento, non solamente in ciò, ma ancora nel traccorso tempo [passé composé] di cui s'è detto, ha luogo [...] (Bembo 1525/1960 : 243)

⁴⁸⁸ La source du dictionnaire DELI (Cortelazzo et Zolli) est A. Turolo (1994), *Tradizione e rinnovamento nella lingua delle « Lettere scientifiche ed erudite » del Magalotti*, Firenze, p. 97.

⁴⁸⁹ On peut consulter une liste des premières attestations de certains termes courants chez Cortelazzo (2000 : 656).

Traduction → L'usage de joindre une forme du verbe *avere* avec une autre du verbe dont on forme le sens, a lieu non seulement dans ce temps verbal mais aussi dans le passé composé dont on a déjà parlé [...]

Les exemples de IT. *giungere* et de IT. *accompagnare* sont récurrents au XVI^e siècle⁴⁹⁰ et aux siècles suivants dans notre série italienne pour décrire la formation analytique des verbes. On peut constater que les termes *accompagnare* (ainsi que IT. *accompagnamento* et IT. *accompagnatura*) ainsi IT. *aggiungere/congiungere/giungere/soggiungere* et leurs dérivés acquièrent un statut technique dans le métalangage italien du Cinquecento pour désigner en général la connexion syntaxique (voir les nombreuses occurrences dans le glossaire de terminologie grammaticale de Poggiogalli 1999 : 297-370).

On notera que le rapport syntaxique de dépendance du participe vis-à-vis du verbe *avere* est exprimé par deux grammairiens IT11 Castelvetro (1563/2004 : 194-5, 307-8) et IT13 Ruscelli (1581 : 236). On retrouve chez ces auteurs l'idée que le participe est régi (ou plus exactement « gouverné »⁴⁹¹) par le verbe *avere*. L'exploration des possibilités de régime de *avere* au regard du participe est particulièrement productive chez Castelvetro. En effet, l'auteur de la *Giunta* distingue clairement entre les constructions dans lesquelles le participe est régi par le verbe *avere*, c'est-à-dire qu'elles forment un temps composé, et celles bien différentes, dans lesquelles le verbe *avere* régit un substantif auquel se rapporte un participe – à la manière d'un adjectif, pourrions-nous dire – comme dans l'exemple pétrarquien (p. 194) :

Le man l'havessi io avolte entro i capelli⁴⁹²
[les mains, si seulement je les avais enroulées entre les cheveux]⁴⁹³

On reconnaît dans cette structure la fonction de prédication seconde du participe *avolte* [enroulées]. Outre le fait que le participe n'est pas directement régi par le verbe *avere*, Castelvetro décèle trois caractéristiques qui opposent le temps verbal composé et la syntaxe attributive du participe :

a) Dans la syntaxe attributive, le participe s'accorde toujours – c'est d'ailleurs pour illustrer ce propos que le grammairien évoque la distinction syntaxique – alors que si le participe dépend de *avere* il peut s'accorder ou non selon des règles que nous détaillerons sous peu (8.4).

b) Il y a une différence notable dans la sémantique temporelle. Si dans le temps composé on exprime le prétérit grâce au trait [Passé] du participe (selon un calcul sémantique que nous décrirons plus bas sous 8.3), dans la construction avec prédication

⁴⁹⁰ C'est au moyen du verbe IT. *giungere* et ses dérivés que les décrivent IT5 Acarisio (« congiunte con questo verbo Havere », 1543 : 16r^o), IT6 Gabriele (« congiungendo il uerbo ESSERE », 1545 : 19r^o), IT7 Corso (« egli s'aggiungono col verbo *havere* », 1549 : 82r^o), IT10 San Martino (« le quali use sono di giungersi co'l verbo *havere* o col verbo *essere* », 1555 : 88), IT12 Salviati (« [la voce de' participi passati, cioè del tempo preterito soggiunto alla voce del verbo *sono* » 1576 : 158 ; « con la corrispondente voce del verbo *avere* e a quella aggiunta la passata voce del participio » p. 159 ; « Questo participio *stato*, addunque, soggiunto alle voci del detto verbo », p. 180-1). Pour le verbe *accompagnare*, l'on peut citer des exemples chez IT9 Giambullari (1552 : 73), IT12 Salviati (1575 : 79) ou IT13 Ruscelli (« accompagnate col verbo *HAVERE* » 1581 : 289 ; voir aussi p. 282, 331).

⁴⁹¹ Le terme utilisé est IT. *governare* [gouverner] chez IT11 Castelvetro (1563/2004 : 307-8) et IT13 Ruscelli (1581 : 236), même si le premier emploi d'autres termes comme IT. *rinchiudere* [enfermer] (p. 194) pour exprimer le rapport de régime (voir le glossaire de Poggiogalli 1999 : 329, s.v. « rinchiudere »).

⁴⁹² Pétrarque, *Canzoniere* LIII 14. Nous retrouvons ici un problème philologique, parce que les éditions que nous avons consultées donnent la leçon « l'avess'io avolto », avec un participe invariable.

⁴⁹³ Dans la traduction de Gérard Genot : « Eussé-je en main enroulés ses cheveux » (Pétrarque 2009 : t. 1, 82).

seconde c'est seulement le verbe *avere* qui exprime la temporalité, soit dans l'exemple cité ci-dessus on exprime selon Castelvetro que « il desiderio è presente » (p. 194) [le souhait est présent] ; en d'autres termes, on exprime un souhait qui correspond au moment de l'énonciation. En revanche, la coalescence de *avere* + *V-to* servirait à exprimer un temps du prétérit. Dans le premier cas, comme l'illustre le grammairien, le latin dirait LAT. *implicarem* (i.e. un subjonctif imparfait), dans le second LAT. *implicuissem* (i.e. un subjonctif plus-que-parfait).

c) Il n'y a pas de coréférence, dans la construction attributive, entre le sujet de l'action résultative exprimée par le participe IT. *avolte* et le sujet du verbe IT. *avere*. La finesse de la remarque mérite que l'on observe de plus près la formulation :

Oltre à ciò, l'attione dell'alvolgere di necessità non procede da colui che comprende il sostantivo solo sotto il verbo *havere* ; il che appare manifestamente in questo altro essemplio:

ne più lieto dal carcer si disserra,
chi intorno al collo hebbe la corda avinta⁴⁹⁴

percioché il ladro non s'haveva egli stesso avinta la corda al collo, ma il giustitiere. (Castelvetro 1563/2004: 195).

Traduction → En outre, l'action d' « enrôler » ne provient pas forcément du même < sujet > que comprend le substantif seul sous la dépendance de *avere*. Cela apparaît clairement dans cet exemple : « ne più lieto dal carcer si disserra, / chi intorno al collo hebbe la corda avinta » [ni plus joyeux de sa prison l'on n'élargit / qui eut la corde à son cou enrôlée (trad. Blanc)⁴⁹⁵] parce que ce n'est pas le voleur lui-même qui s'est serré la corde autour du cou, mais le bourreau.

On sait que la coréférence entre le sujet du verbe *avere* et l'agent du procès exprimé par le participe est une des conditions qui permettent de parler de grammaticalisation des formes verbales composées. Il est donc tout à fait pertinent que le grammairien repère qu'il y a deux constructions différentes du point de vue sémantique. Le problème réside dans le fait qu'il existe une homonymie syntaxique entre les deux constructions en italien médiéval dans la mesure où l'ordre de mots (l'intercalation du complément direct entre *avere* et *V-to*) ne permet pas de discriminer les deux types. En effet, quelques lignes plus loin, le grammairien considère comme des temps composés des exemples où le participe vient après le complément.

La perspicacité de Castelvetro fait de ce passage la description la plus approfondie de la sémantique du groupe *avere* + *V-to*, dans ses deux valeurs, pendant la Renaissance italienne.

494 Pétrarque, *Canzonere* XXVI 5-6.

495 Traduction de Pierre Blanc (Pétrarque 1988 : 88).

8.3

Le constituant *V-to* des temps composés

La catégorisation des formes en *V-to* des temps composés ne se distingue pas, dans la série des grammaires italiennes de la Renaissance, de la catégorisation générale comme « participe passif » ou « participe passé » qui affecte l'ensemble des formes avec cette terminaison. Nous entendons par là qu'il n'y a pas de recatégorisations des formes à la manière de ce que l'on observe chez ES1 Nebrija (1492) pour l'espagnol (la classe du *nombre participial infinito*) et chez FR4 Meigret (1550) et chez FR8 Ramus (1562, 1572) pour le français (la catégorisation comme *infinitif*). Il y a toutefois une catégorisation remarquable dans cette série, dans l'œuvre de IT11 Castelvetro (1563) qui établit une différence nette entre le participe des temps composés, défini comme participe passé, et le participe de la voix passive, qui lui a la diathèse passive mais le trait [Passé] lui fait défaut. Nous nous attarderons donc sur cette catégorisation ci-après.

On peut se reporter à l'annexe 3.1 pour avoir une vision d'ensemble des désignations. Nous ferons ici seulement quelques remarques concernant la catégorisation des mots entrant dans la formation des temps composés.

Les quatre premières grammaires de l'italien fournissent très peu d'information sur la catégorie en question. On peut citer des exemples de minimalisme : IT1 Alberti (*ca* 1441/2003 : 31) la nomme *IT. participio* [participe] ; quant à IT6 Gabriele (1545 : 14r^o-v^o), il n'énonce pas de catégorie particulière lorsqu'il décrit la formation des temps composés.

Chez IT3 Bembo (1525) le terme *IT. participio* n'existe pas. Pour désigner les formes en *V-to* le grammairien utilise deux procédés : a) soit il utilise l'expression *IT. voce del passato* [forme du passé] avec sept occurrences, b) soit l'identification de la forme passe justement par l'association aux verbes *essere* et *avere*, comme mot qui accompagne ces verbes (p. 266). Le critère syntagmatique est donc curieusement utilisé pour identifier la sous-classe générale de la forme en *V-to*, l'emploi dans les formes analytiques étant considéré vraisemblablement comme prototypique. Dans la même ligne, la catégorisation de IT13 Ruscelli (1581) pourrait être rapprochée de celle de Bembo par le critère d'identification combinatoire. En effet, le chap. XXXIII « De Preteriti » est consacré à la description morphologique du participe passé et non pas des formes composées, en raison de l'assimilation du participe passif avec le « préterit » et avec le verbe passif tel que le grammairien l'énonce (Ruscelli 1581 : 331).

Certains choix terminologiques pourraient porter à croire qu'il y a une catégorisation particulière, mais celle-ci n'est jamais évidente. Ainsi, IT7 Corso (1549) emploie dans le chapitre sur le participe l'étiquette « significazione passiva » pour nommer la sous-classe en *V-to*, alors que dans la formation du plus-que-parfait l'auteur parle de « participio perfetto » (f. 71v^o), mais il n'y a pas d'autres éléments qui nous permettent d'affirmer qu'il

s'agit d'une polycatégorisation. De même, IT9 Giambullari (1552) utilise pour la formation des temps composés des désignations variées : « *passato participio* » (1552/1986 : 32), « *participio del preterito* » (p. 33), « *participio finito* » (p. 63). Les désignations pourraient mettre en avant le trait [Passé] ou encore [Parfait], mais l'hypothèse est facilement infirmée parce que « *participio finito* » est employé également pour décrire la formation du passif (p. 63).

Mais, dans les grandes lignes il n'y a pas de catégorisation particulière. Dans les autres auteurs de la série du XVI^e siècle on trouve des désignations traditionnelles : chez IT5 Acarisio (1543) l'on relève un procédé formel (IT. *queste voci terminanti in O*, f. 16r^o) pour les formes associées aux deux verbes auxiliaires ; pour IT8 Dolce (1550 : 28v^o), il s'agit de participes passifs ; IT10 San Martino (1555) emploie tantôt la désignation IT. *participio del tempo passato* (1555/1999 : 140) tantôt IT. *participii di senso passivo* (p. 151) ; IT12 Salviati (1576) utilise les termes IT. *voce del participio* (1575/1991 : 159, 179, 180-1), IT. *participi di preterita voce* (p. 181), IT. *preteriti participi* (p. 182).

La seule catégorisation véritablement certaine se retrouve dans la grammaire de IT11 Castelvetro (1563). Ce grammairien considère que les formes en *V-to* sont de façon générale des participes signifiant la IT. *passione* [passion], c'est-à-dire il sont de diathèse passive, à l'exception de trois types où lesdites formes signifient le temps passé (Castelvetro 1563/2004 : 297) : a) lorsque la forme est associée à IT. *havere* ; b) lorsque la forme provient d'un verbe intransitif et s'associe à IT. *essere* c'est-à-dire dans la formation des temps composés mais non dans la voix passive ; c) lorsque le participe figure dans des constructions absolues. Pour Castelvetro les participes pris en proposition absolue sont en réalité, on s'en souvient (voir 5.6.4.2), l'expression abrégée de IT. *essendo* + *V-to* ou de IT. *havendo* + *V-to* (1563/2004 311). C'est pourquoi, les trois types peuvent être ramenés à une même configuration : la formation des prétérits, dans laquelle le participe contient le trait [Passé], indépendamment de l'auxiliaire auquel il s'associe. Le grammairien opposera nommément cette sémantique à celle de la construction passive, qui elle est prise en charge uniquement par le verbe *essere* (p. 270). Ainsi, la sémantique temporelle des temps composés se construit par l'addition des valeurs de IT. *havere* et de ce que Castelvetro appelle IT. *partefice passato* [participe passé] (p. 191). En effet, le grammairien considère que le verbe IT. *havere* dans la composition marque le terme d'une « *attione perfetta* » [action parfaite]. Cela veut dire concrètement que le grammairien interprète la forme du verbe IT. *havere* comme le terme final d'une action passée, si bien que dans IT. *ho amato*, la forme *ho* détermine que le présent est le point final de cette action (p. 192), dans IT. *haveva amato*, on allie la fin de l'action passé avec le début de l'imparfait (*ibid.*) ; de même IT. *hebbi amato* et IT. *havrò amato* font l'objet d'un calcul sémantique au moyen d'une combinatoire similaire (*ibid.*). Par ailleurs, l'auteur est sensible au rapport entre le verbe auxiliaire et le participe – nous l'avons signalé plus haut – comme témoigne le fait qu'il distingue nettement entre d'un côté les temps composés et d'un autre côté la construction attributive du type *avere* + substantif + participe dans laquelle le verbe IT. *avere* garde sa sémantique temporelle sans entrer en interaction avec une autre action passée (voir p. 194-5).

En résumé, on peut dire que la tradition italienne catégorise la forme en *V-to* des temps composés comme un participe. C'est le même phénomène que l'on découvre dans toutes les traditions romanes. Autrement dit, la plupart des grammairiens se fient à la forme du mot, homonyme du participe, pour classer l'un et l'autre dans la même partie du discours. Un cas particulier de catégorisation toutefois suscite notre intérêt,

chez Castelvetro (1563), qui accorde aux formes en *V-to* associées à *avere* ou à *essere* la propriété sémantique d'exprimer le [Passé]. Le trait en question est au contraire absent dans les participes qui servent à former la voix passive. Le grammairien s'intéresse ainsi à la sémantique de la forme en *V-to* mais également à celle des composés verbaux, dans lesquels le composant en *V-to* sert à construire l'expression du temps grâce à sa combinaison avec le verbe *avere*. On peut comparer cette catégorisation avec celle de FR4 Meigret (1550) et FR8 Ramus (1562) dans la série française, qui mettent en avant également le trait [Passé]. En revanche, le trait [Invariable] ne fait pas partie de la catégorisation de ces formes. Cela s'explique facilement par le fait que le participe est toujours pris comme un mot variable chez cet auteur, que ce soit pour composer des tiroirs verbaux ou dans d'autres emplois. Qui plus est, ce sont les cas d'invariabilité qui font l'objet d'une tentative d'explication théorique. La démarche est donc inverse au regard de ce qu'on a observé dans la série française ou encore espagnole. Le traitement de l'accord du participe a par ailleurs d'autres spécificités dans la série italienne, qu'il convient d'exposer maintenant.

8.4

L'accord du participe des temps composés

La description du traitement de l'accord du participe dans les grammaires italiennes de la Renaissance pose quelques problèmes de « traduction » dans une théorie moderne en ce sens que les critères utilisés peuvent différer, chez certains auteurs, de l'appareil théorique que l'on est accoutumé de mobiliser pour traiter l'accord, soit le choix de l'auxiliaire, l'élément avec lequel on accorde (sujet ou complément) et surtout la position du complément direct dans la phrase. C'est ce que l'on constate chez Bembo, qui s'intéresse cependant à signaler l'accord selon le genre et le nombre en faisant entièrement abstraction des critères mentionnés. C'est Bembo qui débute en effet la tradition descriptive de l'accord du participe en laissant son empreinte aux XVI^e et XVII^e siècles. Les grammaires prennent comme point de départ la description de IT3 Bembo (1525), soit pour l'approuver (IT7 Corso (1549), IT8 Dolce (1550)) soit pour rejeter certaines incongruités, comme chez IT5 Acarisio (1543) et IT11 Castelvetro (1563). Ainsi, ces derniers tentent de mettre au clair des aspects de la description en introduisant des distinctions plus fines à partir d'un rapport critique au texte de Bembo.

La grammaire de Bembo aborde la question de l'accord dans deux passages. Dans le premier de ces textes (chap. XXXVI, 1960 : 243-4), il aborde deux points :

a) l'auteur humaniste signale que la forme associée à IT. *avere* (non catégorisée chez lui) peut prendre la terminaison du féminin ou du nombre singulier ou pluriel, comme dans IT. *Io aveva posta ogni mia forza* [j'avais mis toutes mes forces] ou IT. *Tu avevi bien*

consigliati [tu avais bien conseillé], si bien que l'on peut trouver IT. *Io ho amato/amata* [j'ai aimé], IT. *Tu hai goduto/godute* [j'ai profité]. Le grammairien ne parle pas d'accord avec un autre élément ; les derniers exemples montrent tout simplement des variations. Autrement dit, il n'énonce nullement le phénomène en termes d'« accord », mais se borne à signaler qu'il y a de la variation : « *si muta, per qui vuole* » [la forme change, pour qui veut le faire].

b) Le deuxième type de variation – puisque l'on ne peut pas parler d'accord à ce stade de la description – correspond aux verbes pronominaux qui se conjuguent avec *essere* (*ibid.*) : IT. *La donna s'è doluta* [la femme s'est affligée].

Dans le deuxième passage (chap. LIV, 1960 : 267-8), Bembo explique qu'il arrive, chez les poètes mais aussi chez les prosateurs, que l'on donne la forme du masculin singulier à la place du féminin ou bien du pluriel. Autrement dit, l'auteur envisage la possibilité de laisser la forme en *V-to* invariable. Les exemples de Pétrarque dont se sert l'auteur pour illustrer son propos sont hétérogènes en ce sens qu'il ne fait pas la distinction entre les exemples avec les auxiliaires *essere* et *avere* ou encore moins entre le sujet et l'objet. Les trois types d'exemples sont :

a) IT. *Passato è quella, di ch'io piansi e scrissi* (Pétrarque⁴⁹⁶) [passée est celle dont je pleurai et écrivis]. On peut observer qu'il s'agit d'un passé composé conjugué avec *essere*, dans lequel *V-to* ne s'accorde pas avec le sujet *quella*. Il s'agit d'une exception à la construction usuelle, mais le grammairien ne le précise pas.

b) IT. *Che pochi ho visto in questo viver breve* (Pétrarque⁴⁹⁷) [dont j'ai vu peu dans cette vie brève]. Nous trouvons ici un cas d'invariabilité du participe. Le grammairien n'explique pas l'exemple, mais l'on doit comprendre, d'après ce qu'il a énoncé, qu'il s'agit d'une forme de masculin singulier mise à la place d'un pluriel. Il ne précise pas non plus pourquoi la forme devrait être au pluriel.

c) IT. *I gentili uomini, miratola e commendatola molto, e al cavaliere affermando che cara la doveva avere, la cominciarono a riguardare* (Boccace⁴⁹⁸). Cet exemple montre des formes en *V-to* dans des constructions absolues. Rappelons que Bembo interprète ces constructions, qui ont un sens actif en italien, comme des réductions de *avendo* + *V-to*. Ainsi, IT. *miratola e commendatola* se résout selon l'auteur en IT. *Avendola mirata e commendata* [l'ayant honorée et louée]. Nous avons décrit de manière approfondie cette question propre à la tradition italienne dans le chapitre 5 de cette étude (5.6.4.2.2). Dans l'analyse de Bembo, la forme en *V-to* pourrait se mettre au féminin et au pluriel (nous dirions qu'elle s'accorde avec le complément direct) mais les auteurs ont préféré la laisser au masculin singulier.

À grands traits, la description de Bembo avait deux défauts, que Pioggiogalli (1999 : 279) a soulevés. D'une part, le grammairien ne fait aucune distinction entre les accords de

⁴⁹⁶ Pétrarque CCCXIII 3. Le premier quatrain du sonnet est : « *Passato è 'l tempo omai, lasso, che tanto / con refrigerio in mezzo 'l foco vissi ; / passato è quella di ch'io piansi et scrissi, ma lasciato m'à ben la penna e 'l pianto* » [« Passé est désormais le temps, hélas, où tant / de fraîcheur je trouvai à vivre dans le feu ; / trépassée celle dont j'ai pleuré et écrit, / mais qui m'a bien laissé mes larmes et ma plume » trad. Blanc dans Pétrarque (1988 : 479).

⁴⁹⁷ Pétrarque CCCXXVIII 2. Le début de la strophe dit ainsi : « *L'ultimo, lasso, de' miei giorni allegri, / che pochi ò visto in questo viver breve* ». Dans la traduction de Pierre Blanc (Pétrarque 1988 : 503) : « *L'ultime hélas, de mes jours de bonheur, / si peu nombreux pour moi dans cette brève vie* ».

⁴⁹⁸ Boccace, *Décameron* X, 4, 32. Voici la traduction proposée par Reynard (1884 : 558) : « Les gentilshommes, après l'avoir grandement honorée et louée, et avoir affirmé au chevalier qu'il devait l'avoir pour chère, se mirent à la regarder. »

V-to avec le sujet et avec l'objet⁴⁹⁹. D'autre part, le non accord entre la forme V-to associée à IT. *essere* et le sujet n'est pas considéré par Bembo comme un fait irrégulier. En effet, le problème de l'absence du critère syntaxique enlève à Bembo toute possibilité d'arriver à une compréhension juste des phénomènes de la variation de la forme en V-to.

Si l'on suit l'ordre chronologique, le texte Acarisio (1543) montre un intérêt certain. Parmi tous les grammairiens du XVI^e siècle, cet auteur présente le traitement le plus systématique, car il fait appel, selon Poggiogalli (1999 : 280-1), aux facteurs indispensables dans une grammaire moderne pour décrire l'accord du participe, à savoir l'auxiliaire employé, le type de verbe (transitif/intransitif), l'élément avec lequel le participe s'accorde. Les conditions, exposées par Poggiogalli (*ibid.*) sont donc les suivantes⁵⁰⁰ :

a) IT. *avere* + participe, sans suite d'un autre nom. Le participe présente une terminaison invariable (-o), indépendamment du genre et du nombre de son sujet (1543 : f. 16r^o). L'auteur ne parle pas d'objet, mais de IT. *nome appresso*, c'est-à-dire « un nom qui suit le verbe ».

b) IT. *avere* + participe + un nom. Le participe peut s'accorder ou non (1546 : 16r^o). Remarquons que la position du complément ne constitue pas un critère déterminant, au contraire de ce qui arrive dans la grammaire italienne actuelle. Le rapport entre le verbe et le nom est décrit en ces termes : « havendosi relazione ad alcuno nome » [s'il a un rapport avec quelque nom]. Le critère syntaxique du régime est suggéré mais il n'est pas explicité, nous semble-t-il, de façon satisfaisante.

c) IT. *essere* + participe. Dans les verbes intransitifs ou passifs, le participe s'accorde avec le sujet. Notons que le grammairien parle de mot régi par le verbe, ce qui dans une construction intransitive ne peut être qu'un mot au cas nominatif : « col verbo *essere* si mutino sempre secondo che è l'altra voce che si regge dal verbo, massimamente quando ha la significatione passiva » (1546 : 17r^o). IT5 Acarisio fournit dans ce passage une explication pour l'exemple IT. *Passato è quella*, justifié comme un effet de répétition de la même structure (IT. *Passato è*) avec des sujets différents dans la même strophe.

d) Constructions absolues. Le participe peut s'accorder ou rester invariable (1543 : 17r^o-v^o).

e) Lorsque le participe a pour objet deux noms de genre différent, il se met au masculin ou au genre le plus proche (1543 : 17v^o).

La présentation d'Acarisio est de toute évidence plus structurée que celle de Bembo. L'idée est plus claire selon laquelle le participe varie en fonction d'un autre nom auquel il se rapporte. Nous sommes d'accord à cet égard avec Poggiogalli. Toutefois, cet élément, soit sujet ou complément, n'est pas explicité dans sa relation syntaxique à l'égard du verbe ou du participe.

À la suite de IT3 Bembo (1525), les grammaires italiennes (dans notre série : IT7 Corso (1549), IT8 Dolce (1550), IT10 San Martino (1549)) se situent dans une tradition avec des

⁴⁹⁹ La présentation de Poggiogalli diffère cependant de la notre en ce qu'il classe les exemples selon qu'ils devraient montrer l'accord de V-to avec le sujet ou avec l'objet (participe masculin + sujet féminin ; part. masc. + objet fém. ; objet pluriel + part. sing. ; part. masc. sing. + objet fém. pl.). Ce procédé, quelque éclaircissant qu'il puisse être pour le lecteur moderne, ne permet pas d'accéder directement, nous semble-t-il, à la manière dont Bembo conçoit l'absence d'accord, dans la mesure où les catégories d'objet et de sujet sont absentes de l'exposé du grammairien.

⁵⁰⁰ Nous suivons ici Poggiogalli, même si l'auteur emploie des termes tels que *sujet*, *objet*, *transitif*, *intransitif* et *accord* qui n'appartiennent pas au vocabulaire d'Accarisio. Il s'agit bien d'une « traduction », tout à fait légitime, mais notre propos est de mettre l'accent sur le fait que les critères que nous mobilisons aujourd'hui ne sont pas conçus de la même façon au XVI^e siècle.

traits spécifiques. D'un côté, les constructions absolues que nous avons décrites plus haut ne sont pas toujours différenciées à l'égard des formes de participe avec un auxiliaire exprimé. D'un autre côté, le critère du sujet et de l'objet n'est pas distingué. Comme on l'a observé, les grammairiens parlent toujours du nom « qui accompagne » ou « qui se joint au participe » (voir 8.2.3.) indistinctement pour le complément de IT. *avere* + V-to et pour le sujet de IT. *essere* V-to, et dans le meilleur des cas on se limite à signaler qu'avec IT. *avere* le participe varie souvent alors qu'avec *essere* la variation se produit presque toujours.

C'est ES4 Alessandri (1560) qui introduit définitivement la distinction casuelle (nominatif/accusatif) dans le traitement de l'accord du participe. Ensuite, elle sera présente chez IT11 Castelvetro (1563) et IT12 Salviati (1575 : 183-4), alors que chez IT13 Ruscelli (1581 : 289) le critère est encore ambigu⁵⁰¹. La grammaire de ES4 Alessandri (*Il paragone della lingua toscana e castigliana*, 1560) a été classée dans notre corpus dans la série espagnole car il s'agit de la première grammaire de l'espagnol produite dans le foyer italien, mais c'est en réalité une grammaire italo-espagnole. La description de l'accord de ce grammairien (1560 : 118r^o-119v^o) introduit deux éléments capitaux pour le traitement du phénomène : a) l'emploi du verbe IT. *concordarsi* [s'accorder], qui dit plus explicitement que le verbe *mutarsi* [changer, varier] que la variation morphologique se fait relativement à un autre élément (même si l'on omet d'explicitier quel est le rapport syntaxique entre eux) ; b) la discrimination précise, corrélée à la notion d'accord, de la fonction de l'élément avec lequel le participe s'accorde. Ainsi, c'est le « 4^o caso paziente » [quatrième cas patient], c'est-à-dire l'« accusatif », qui est pertinent pour l'accord dans les temps formés avec *avere* ; c'est le « primo caso » [premier cas], c'est-à-dire le « nominatif », qui importe pour décrire l'accord dans les tiroirs verbaux formés à l'aide de *essere*.

La description distingue donc entre les emplois avec IT. *avere*, où deux possibilités se présentent :

- a) Si le participe n'est pas suivi d'un cas accusatif, il reste invariable : « resta con la terminatione in, o, inuariabilmente precedendo qualsiuoglia genere & numero » (Alessandri 1560 : 118r^o-118v^o). On notera qu'il souligne bien le trait [Invariable] du participe et que le mot antéposé (les exemples fournis montrent des sujets de différents genres et nombres) n'influence pas l'accord. Exemple : IT. *Sua Alteza ha giouato non poco alli regni di Spagna* [Votre Altesse a servi beaucoup aux royaumes d'Espagne].
- b) Si le verbe est suivi d'un accusatif, le participe peut rester encore invariable (IT. *indeclinabile*, f. 118v^o) ou bien il peut s'accorder à cette flexion casuelle, comme dans l'exemple : IT. *da poiche sua Eccellentia ha conosciuto l'animo mio prontissimo, & ha vista l'opera (ancorche picciola) del mio debil ingegno, ho riceuuti tanti fauori dalla sua realissima benignità [...] (ibid.)* [depuis que Votre Excellence a connu la disponibilité de ma volonté et qu'elle a vu l'œuvre (quoique petite) de mon esprit, j'ai reçu tant de faveurs de Votre royale bénignité [...]]

Il faut remarquer que dans la deuxième possibilité, qui correspond à notre point (b), accord ou invariabilité sont mis au même niveau, le grammairien ne propose aucun critère régulateur. En revanche, lorsqu'il traitera l'accord dans les constructions absolues (f. 123r^o), il marque la réalisation de l'accord comme relevant du bon usage (« è miglior uso

⁵⁰¹ En effet, Ruscelli (1581 : 236-7, 289) signale que le participe avec *avere* varie en genre et en nombre sans signaler pour autant en fonction de quoi, alors qu'avec IT. *essere* il varie en fonction du locuteur (plus précisément le fait que ce soit un homme ou une femme qui parle) (p. 289)

che si concordino » [c'est un meilleur usage que de les accorder]), même s'il reconnaît que l'invariabilité est bien attestée.

Cependant, pour le participe en coalescence avec *essere*, que la construction soit passive ou non (le grammairien entend par là un temps composé d'un verbe intransitif), le participe s'accorde avec le nominatif (f. 119r^o), comme dans IT. *il Re è sommamente amato* [le Roi est énormément aimé], *su* IT. *Altezza era arriuata* [Votre Altesse était arrivée] (*ibid.*).

La prise en compte du critère sujet/objet peut entraîner des complications inattendues, comme c'est le cas chez Castelvetro (1563), qui cherche à systématiser l'investigation des possibilités combinatoires des deux paramètres, à savoir le sujet, qu'il dénomme IT. *l'havente* [litt. l'ayant], et l'objet, qu'il désigne au moyen de l'expression IT. *la cosa havuta* [litt. la chose eue], dont nous avons parlé plus haut (voir 5.6.4.2.2) au sujet de Mambelli.

Tout d'abord, Castelvetro met à part les cas où il considère que le verbe *avere* régit un substantif auquel se rapporte le participe, c'est-à-dire il s'agirait d'une prédication seconde (nous en avons discuté plus haut); dans tels cas, l'accord est de mise (2004 : 194-5). Lorsqu'il y a cependant un temps composé, ce que Castelvetro conçoit comme la dépendance et du participe et de l'objet à l'égard du verbe IT. *avere* (p. 195), l'accord est plus variable. Le grammairien distingue entre deux usages, à savoir celui de Pétrarque et celui de Boccace.

En ce qui concerne la prose de Boccace, le grammairien affirme que « il partefice appo lui sempre s'accorda in sesso et in numero con la cosa havuta » (Castelvetro 2004 : 197) [le participe, chez lui, s'accorde toujours en genre et en nombre avec l'objet], ce qui s'avère être assez juste⁵⁰². Après quoi, l'auteur s'attèle à la tâche ardue de relever toutes les configurations syntaxiques (2004 : 197-202) où le participe reste au masculin singulier, telles que le participe des verbes intransitifs ou construits intransitivement, les participes suivis d'un infinitif ou d'une proposition complétive, etc.

C'est l'étude de l'accord dans l'œuvre de Pétrarque qui pose plus de problèmes à Castelvetro (2004 : 195-7) en raison de la moindre régularité dans le respect de l'accord chez ce poète⁵⁰³. Le grammairien affirme que le participe peut s'accorder avec IT. *l'havente* ou avec IT. *la cosa havuta*, autant dire avec le sujet ou avec l'objet. Ainsi, l'auteur nous présente des exemples où le participe s'accorde avec le sujet (toujours masculin singulier)⁵⁰⁴, ou qu'il s'accorde avec l'objet.

Lorsque Castelvetro n'est pas en mesure de raccrocher des participes invariables en V-o il postule qu'il y a désaccord avec l'un des paramètres concernés :

- a) il y a accord en genre avec l'objet, c'est-à-dire au masculin, mais pas en nombre (l'objet est un pluriel) dans IT. *L'ultimo lasso de miei giorni allegri / che pochi ho visto* (Pétrarque⁵⁰⁵).

⁵⁰² Lucchesi (1962-3 : 260, *apud* Poggionalli 1999 : 283, n. 34) note que l'accord est observé systématiquement dans le *Décameron* lorsque le participe précède le complément, avec moins de 50 exceptions sur plus de 600 participes.

⁵⁰³ Lucchesi (1962-3 : 256, *apud* Poggionalli 1999 : 282, n. 32) signale, pour les participes précédant l'objet, un taux de 64% d'accords.

⁵⁰⁴ On atteste toutefois dans les textes médiévaux l'accord de V-to avec le sujet dans des composés avec *avere* (Brambillo Ageno : 1978 : 333a). Voir pour plus de détails le chap. 3 de notre étude.

⁵⁰⁵ Pétrarque, *Canzoniere* CCCXXVII 1-2. L'exemple provient de Bembo (voir supra).

- b) Il y a désaccord en nombre et en genre avec l'objet : IT. *Con che honesti sospiri l'havrei detto / le mie lunghe fatiche* (Pétrarque⁵⁰⁶).
- c) Parfois, le participe ne s'accorde ni avec le sujet ni avec l'objet : IT. *da le man, da le braccia, che conquiso / senza muoversi havrian qua più rubelli / fur d'Amor mai* (Pétrarque⁵⁰⁷).

C'est seulement après cette recherche systématique que le grammairien reconnaît qu'il y a en fait un phénomène d'invariabilité lorsque l'on ne trouve pas d'objet auquel le participe peut se rapporter soit par le genre ou par le nombre. La formulation mérite d'être examinée dans la discursivité propre à Castelvetro :

Concludiamo adunque che, appo il Petrarca, il partefice o s'accorda con l'havente o con la cosa havuta o si rimane nella voce maschile singolare senza accordarsi né con l'una cosa né con l'altra; ma, perchioché quando s'accorda con l'havente dee l'havente essere maschile et singolare, non sarà male a dire che mai non s'accorda con l'havente, ma che si rimane nella voce maschile singolare. (Castelvetro 1563/2004 : 197)

Traduction → Nous concluons donc que chez Pétrarque le participe s'accorde tantôt avec le sujet [IT. *l'havente*] tantôt avec l'objet [IT. *la cosa havuta*] tantôt il reste à la forme du masculin singulier sans s'accorder avec l'un ni l'autre. Mais étant donné que lorsqu'il s'accorde avec le sujet, ce dernier doit être masculin singulier, il n'est pas inconsideré de dire qu'il ne s'accorde jamais avec le sujet, mais qu'il reste < dans ce cas > à la forme de masculin singulier.

Deux points attirent notre attention dans ce passage. D'une part il est intéressant que la portée de ces conclusions ne concerne, comme l'auteur lui-même l'affirme, que la poésie de Pétrarque. L'attitude normative tient compte de la dimension littéraire. Plus loin dans son traité (« Giunta LXVIII », 2004 : 307-8) le grammairien introduit un critère de genre discursif. En effet, pour lui, la possibilité du participe associé à IT. *avere* de rester au masculin singulier malgré son rapport à un nom féminin ou pluriel est admissible uniquement en poésie, tel est le cas chez Pétrarque. Il critique au demeurant que Bembo pense que cela puisse arriver en prose, où la norme est, pour Castelvetro, de toujours accorder le participe.

À l'égard des participes absolus, le grammairien n'admet l'absence d'accord en genre et en nombre. Rappelons que ES4 Alessandri (1560) (*vide supra*) se borne à dire que l'accord est meilleur avec les participes absolus. Castelvetro suggère que les exemples cités chez Bembo proviennent d'une mauvaise leçon du texte consultée par ce dernier⁵⁰⁸. On découvre là une dimension philologique de l'activité grammaticale propre de l'humanisme italien.

Dans le même ordre d'idées, Castelvetro traite le problème de l'accord avec IT. *essere* sous le prisme littéraire. Ainsi, il signale que dans les verbes passifs le participe doit s'accorder toujours au nom tant en vers qu'en prose (p. 308). Mais il n'en est pas ainsi pour les verbes intransitifs : l'accord s'impose toujours dans la prose, mais l'on trouve chez Pétrarque le cas conflictuel déjà mentionné de IT. *passato è quella*, mis à la place de IT. *passata è quella*, cette liberté ne pouvant pas être prise en prose.

⁵⁰⁶ Pétrarque, *Canzoniere* CCCXVI 12-13. Blanc traduit : « Dans quels soupirs honnêtes lui eussè-je lors dit / mes longs tourments » (Pétrarque 1988 : 482).

⁵⁰⁷ Pétrarque, *Canzoniere* CCCXLVIII 5-7. Traduction de Blanc : « de ces mains, de ces bras, qui < auraient bien > conquis, / sans se mouvoir, les plus rebelles / à Amour qui jamais furent » (Pétrarque 1988 : 348) Les < > sont dans le texte.

⁵⁰⁸ Pour plus de détails, voir les commentaires à l'édition de Castelvetro par Motolese (2004 : 308, n. 890)

On peut faire quelques remarques au passage sur l'explication avancée par Castelvetro au à l'égard de l'exemple mentionné IT. *passato è quella*. Il argumente que la femme peut dire IT. *ho corso* [j'ai couru] et devrait pouvoir dire IT. *son corso* [j'ai couru]. En effet, on doit rappeler que le verbe IT. *correre* a cette double possibilité en italien⁵⁰⁹, même si la deuxième forme devrait s'accorder avec le sujet. Ce qui compte toutefois pour le grammairien c'est que « con l'un modo et con l'altro di dire si significa attione et non passione » (p. 308) [avec l'une et l'autre manière de dire on signifie action et non pas passion]. Au-delà du problème de l'accord, la commutabilité que suggère Castelvetro se justifie par le fait d'une équivalence sémantique (diathétique) entre la structure verbale *avere V-to* et *essere V-to* pour les verbes intransitifs. Dès lors, l'élément *V-to* est commun aux deux composés verbaux, le rapprochement étant d'autant plus aisé que les critères pertinents peuvent être similaires (l'accord avec le sujet est examiné tant pour *avere* que pour *essere*). Autrement dit, la catégorie de la forme en *V-to* est la même dans *ho corso* et dans *passato è*, c'est-à-dire un participe avec le trait [Passé] (*vide supra*) et qui sert à former un temps verbal ayant le trait [Actif] et non [Passif].

L'explication selon une raison générique ou littéraire de IT¹¹ Castelvetro (1563) trouve écho chez IT¹³ Ruscelli (1581 : 236-7). Ce dernier reprend ainsi sur son compte la distinction entre l'invariabilité⁵¹⁰ du participe « gouverné » par IT. *avere* dans le vers (quoique pas toujours, souligne-t-il) et la variation du participe en prose, où les cas d'invariabilité seraient plus rares.

Cet aspect littéraire de la question de l'accord est primordial. On ne doit donc pas sous-estimer le rôle important que joue la lecture des classiques du *Trecento* dans la série italienne lorsqu'on la compare avec la série française, dont l'enjeu normatif est tout autre. Les bases textuelles dans lesquelles les grammairiens italiens puisent leurs citations sont les œuvres des auteurs toscans (ou, à défaut, les traités grammaticaux qui les citent) précédant au moins de deux siècles la grammatisation de l'italien. De la sorte, certains grammairiens s'imposent de rendre compte de toutes les possibilités que l'on rencontre dans les classiques. L'exemple IT. *Passato è quella*, classé par Bembo comme un participe masculin avec un sujet féminin, est à cet égard illustratif. Un seul exemple peut s'ériger en combinaison possible (même s'il s'agit de toute évidence d'une irrégularité due à la composition poétique). Cette position a pourtant fait l'objet de critiques (*vide supra* Acarisio), qui n'ont pas été écoutées par certains auteurs qui suivent IT³ Bembo (1525).

Quant au niveau d'adéquation de l'exposé de Castelvetro, on reconnaîtra que ce dernier tient compte de critères pas toujours pertinents – pas uniquement parce qu'ils ne sont pas justes mais aussi parce qu'ils ne sont pas économiques du point de vue épistémiques – tels que la possibilité d'un accord partiel avec l'objet (seul en genre, seul en nombre) et celle d'un accord avec le sujet pour le participe uni avec *havere*. La sophistication de la méthode peut nous sembler superflue, mais on peut évaluer positivement l'effort d'une démarche scientifique exhaustive selon laquelle il faut épuiser toutes les combinaisons possibles pour arriver *in fine* à écarter l'un des critères (le sujet pour l'accord de IT. *havere* + *V-to*). Cela n'est pas le cas chez d'autres qui arrivent plus tard dans la série : IT¹² Salviati (1575 : 183-4) continue à observer le critère du sujet de façon inexplicable.

⁵⁰⁹ Nous avons décrit cette double possibilité dans la section 3.3.3.1.

⁵¹⁰ L'invariabilité est exprimée comme suit : « Et la parola Chiamato sta sempre ferma » (Ruscelli 1581 : 236) [Et le mot IT. *chiamato* < dans IT. *io ho chiamato* > reste toujours immuable].

Pour mesurer l'impact du critère de l'accord avec le sujet dans IT. *avere* + *V-to*, on peut faire quelques remarques sur sa prise en compte au XVII^e siècle. Ainsi, il en résulte, chez IT19 Mambelli (1685), une multiplication des cas de figure puisque pour expliquer chaque construction on prend en considération les deux fonctions (sujet et objet), les possibilités étant complexes : que *V-to* s'accorde avec un seul des éléments ou avec les deux en même temps ; que *V-to* s'accorde en genre et en nombre ou uniquement sur un seul de ces deux critères. Chez cet auteur, l'illustration par des exemples littéraires de chaque possibilité est profuse. Cet éventail des possibilités rend difficile une régulation satisfaisante de l'accord du participe. De son côté, IT16 Buommattei (1643 : 321) simplifie le système : il énonce qu'en compagnie de IT. *avere* le participe ne varie pas en fonction du sujet ni en genre ni en nombre, alors qu'avec IT. *essere*, la variation est toujours obligatoire. Mais du coup, l'auteur, sauf erreur de notre part, passe sous silence la possibilité de l'accord avec l'objet dans IT. *havere* + *V-to* en italien. Il est ainsi significatif qu'il ressente le besoin de rejeter le critère de l'accord avec le sujet, pointant uniquement ce qui est fautif comme démarche descriptive, alors qu'il est moins intéressé pour la régulation des faits d'accords facilement observables.

**LE PARTICIPE DES TEMPS
COMPOSÉS DANS LES
GRAMMAIRES DE L'ESPAGNOL
DANS LES « FoyERS » EUROPÉENS
(XVI^e SIÈCLE)**

Le présent chapitre se penche sur la question du traitement des temps composés et du participe qui sert à les former dans les grammaires de l'espagnol parues en dehors de la Péninsule Ibérique. Les historiens savent bien que le XVI^e siècle espagnol se caractérise par une absence frappante de grammaires de l'espagnol dans le Royaume de Castille. Après ES1 Nebrija (1492), les premiers traités sont publiés dans les Pays Bas dans les années 1550 et à Naples en 1560, territoires alors rattachées à la Couronne espagnole. En Angleterre et en France verront le jour les premières grammaires sur l'espagnol dans les années 1590. La production grammaticographique analysée dans ce chapitre couvre donc la deuxième moitié du XVI^e siècle, marquée par le règne de Philippe II (1556-1598), l'époque où l'Empire atteint son extension maximale en Europe.

S'il y a parmi les auteurs de ces textes certains grammairiens espagnols (Villalón, Miranda, Corro, probablement les deux auteurs anonymes de Louvain), le choix de mettre cette tradition à part et non pas à la suite de Nebrija, s'explique par le fait que les grammaires de l'espagnol parues dans différents lieux d'Europe sont, de par leurs destinataires, d'orientation contrastive. Elles constituent en d'autres termes ce que Beacco (Beacco, Kambach, Suso 2014) appelle des « contextualisations », c'est-à-dire de telles grammaires s'adaptent ou tiennent compte du système linguistique des apprenants et même de leurs connaissances grammaticales⁵¹¹. En outre, ces grammaires entrent en dialogue avec d'autres traditions grammaticales, dont d'eux d'entre elles, la française et l'italienne nous intéressent ici au premier rang. C'est pourquoi, l'analyse des séries textuelles des grammaires du français et de l'italien nous serviront à présent pour faire émerger les concepts et les procédés discursifs que les grammaires de l'espagnol partagent avec ces deux séries.

On remarque souvent le caractère pratique de ces textes et leur préoccupation théorique réduite⁵¹². Or notre étude s'intéressant aux séries textuelles, on fait le pari que c'est dans ces textes considérés comme « mineurs » que se produit la circulation de procédés et d'outils grammaticaux, voire des concepts entre les différentes traditions en raison de leur plurilinguisme.

Les points qui retiennent notre attention dans ces textes sont les questions qui nous ont occupé dans les chapitres précédents : la conception des composés verbaux, la catégorisation des formes en *V-do* des temps composés d'une part et des verbes *haber* et *ser* d'autre part, et la relation (formelle, sémantique, syntaxique) entre ces deux dernières classes grammaticales. La présentation ne sera pourtant pas thématique mais structurée suivant les pôles de grammatisation de l'espagnol dans des zones géographiques ou culturelles. Nous adoptons la terminologie d'usage dans l'historiographie hispanique (voir Gómez Asencio 2006, 2008, 2011a), qui désigne du terme de *ES. foco*, c'est-à-dire « foyer », chacun des pays d'Europe qui a donné naissance à une série textuelle de grammaires de l'espagnol. Au XVI^e siècle, ces foyers sont belge, italien, britannique et français.

⁵¹¹ Nous prenons en compte seulement un des aspects de la contextualisation, le concept étant plus complexe car il suppose un corps de grammaires de référence déjà établi et un discours métalinguistique pour un public de locuteurs natifs par rapport auquel les grammaires destinées aux alloglottes produisent des écarts.

⁵¹² Llisteras et García-Jalón (2006 : 215-7) réunissent quelques avis d'historiens, lesquels s'accordent tous sur ce point.

9.1

Le foyer belge

Dans les années 1550 quatre traités grammaticaux décrivant l'espagnol (seul ou avec d'autres langues) voient le jour à Louvain et Anvers ; ils représentent dans l'historiographie hispanique le *foco belga* [foyer belge] de grammatisation de l'espagnol (voir Gómez Asencio 1998, Swiggers 2006). Ces grammaires destinées à un public de non natifs constituent donc les premiers œuvres qui, après Nebrija, recommencent la série textuelle hispanique. Nous donnerons ici quelques analyses contenues dans les œuvres de l'Anonyme de Louvain (1555), Villalón (1558)⁵¹³, Meurier (1558) et l'Anonyme de Louvain (1559).

Vtil, y breve institution, para aprender los principios, fundamentos de la lengua Hespañola de l'Anonyme de Louvain (1555) est une description de l'espagnol en trois langues (latin, espagnol et français dans l'ordre d'exposition). Il s'agit de la première grammaire de l'espagnol parue hors de l'Espagne. Le contenu théorique est assez succinct, ce qui se répercute par exemple sur le traitement du verbe, où la priorité est accordée aux tableaux de conjugaison. Afin d'assister le lecteur dans la formation des tiroirs verbaux, l'auteur anonyme note que les verbes espagnols ont besoin de deux autres verbes pour construire tous les temps dont dispose le latin :

En ces coniugations des verbes Hispaniques, nous prendrons les exemples des Latins, pour exemplar [sic] ou patron, a cause que ilz sont les plus communs. Mais auant que ie vous donne les exemples des coniugations Espagnoles, le vous veulx bien admonester, que les Espaignolz ne peuuent par vn seul mot, exprimer par tous les meufz & temps, la vertu du verbe actif, ny passif. Et pourtant pour ce faire, ilz ont besoing de eulx ayder d'aultres verbes. Lesquelz sont habeo habes. l'ay. & sum, es, le suis. [...] (Anonyme de Louvain 1555: 44-5)

On retrouve dans cette description trois éléments que l'on a eu l'occasion d'observer dans les différentes traditions examinées. En premier lieu, l'idée qu'il n'y a pas de « mot » pour exprimer « la vertu » de certains modes et temps du latin. Autrement dit, l'espagnol manque de formes lexicales simples pour dire le contenu sémantique de ces temps. Ce dernier est dit ES. *fuerça* (p. 42) et LAT. *vim* (p. 40). Cependant le concept de circonlocution est absent de la description du verbe⁵¹⁴. En deuxième lieu, la notion d'un verbe auxiliaire est préfigurée par l'idée de « aide » que les verbes LAT. *habeo* et LAT. *sum* (donnés dans ses formes latines dans le texte) apportent aux autres verbes. En troisième lieu, l'association de ES. *ser* et ES. *haber* comme les deux verbes qui servent à construire les tiroirs verbaux

⁵¹³ Cristóbal de Villalón constitue, par le contenu théorique de son œuvre, une figure à part dans la grammaticographie du XVI^e siècle, de nature fondamentalement pédagogique. On lui a réservé l'honneur de représenter un pôle de grammatisation à lui tout seul (Llitas et García Jalón 2006), le *foco vallisoletano* [foyer de Valladolid] du nom de la ville où l'auteur a vécu une partie de sa vie. Cependant nous l'incluons dans le foyer belge pour des raisons pratiques.

⁵¹⁴ Alors que le terme ES. *circumloquio* / LAT. *circumlocutio* / FR. *circonlocution* sert à décrire, dans le chapitre sur le participe (p. 103-4) les formes de participe qui s'expriment au moyen d'une proposition relative.

des autres coïncident sur le point de l'extension de la classe des verbes auxiliaires (seulement préfigurée dans ce texte), qui dans toutes les traditions romanes incluent les verbes issus de LAT. *habere* et LAT. *esse*.

Il y a toutefois une absence importante pour l'objet de notre étude : on ne catégorise pas la forme en *V-do* qui sert à former les composés verbaux grâce auxquels l'espagnol remédie à l'absence de quelques tiroirs verbaux.

La deuxième grammaire de l'espagnol publiée dans les Pays-Bas espagnols, ES₃ Villalón (1558), ne fournit aucune description des temps composés. Dans les tableaux de conjugaison, on découvre peu de formes composées : ES. *aya amado* [j'aie aimé] et le binôme ES. *ouieremos / auremos amado* [nous aurons aimé] (Villalón 1558 : 46-7). On ne peut que s'étonner de l'absence de temps même de l'indicatif tels que ES. *he amado* [j'ai aimé] et ES. *había amado* [j'avais aimé]. En ce sens, l'auteur reproche à Nebrija (p. 37) d'avoir multiplié inutilement les temps verbaux pour suivre la grammaire latine. L'auteur reconnaît que l'on se sert de certains d'entre eux, mais qu'ils sont toujours réductibles à un des temps simples : présent, passé, futur. Cette attitude de méfiance à l'égard de la latinisation excessive de la grammaire de l'idiome vernaculaire nous rappelle la remarque de Fortunio (1516/2001 : 70) au sujet des temps composés, qu'il refuse de développer dans sa grammaire au prétexte qu'ils ne servent qu'à traduire les temps latins (voir le point 8.2.1.).

En revanche, Villalón décrit la formation du verbe passif (p. 40-1) dont la construction analytique est qualifiée de ES. *çircunloquio* [circonlocution] du verbe ES. *soy* [je suis] et de ce qu'il nomme un ES. *nombre verbal* [nom verbal], c'est-à-dire une forme en *V-do*.

Le même an 1558 apparaît également à Anvers un traité polyglotte pour apprendre français, italien, espagnol et flamand signé par Gabriel Meurier. Le texte est intéressant à l'égard de la grammatisation des verbes auxiliaires en espagnol. La grammaire emploie pour la première fois une étiquette pour désigner la catégorie en espagnol (ES. *verbo auxiliario*, f. 21r^o), aux côtés des autres langues⁵¹⁵. Il s'agit également d'une des premières occurrences du terme en français (voir 7.1.2.2). Le grammairien introduit une remarque (traduite dans les quatre autres langues) qui ne concerne que l'espagnol à propos de la différence entre ES. *haber* [avoir], verbe auxiliaire, et ES. *tener* [avoir], verbe transitif. La distinction est amenée à devenir un point incontournable des grammaires de l'espagnol pour les alloglottes (Díaz Villalba 2015) en raison de la difficulté que son maniement peut représenter pour l'apprenant. Voici le texte en français et en espagnol :

A fin que tu n'abuses de ce verbe (He) Espagnol, ia sus coniugué, sache que ledit (He) precede vn preterite, ou est auxiliaire aux autres verbes, comme, yo he hecho, yo hauia dicho &cæ. Mais Tengo requiert vn accusatif, comme appert par ces exemples. i'ay faim [...] (Meurier 1558 : 20v^o)

A fin que no te engañes con el verbo (He) Espagnol y arriba coniugado, paramientes *que* esso suele se poner adelante d'un preterito, o qualquier otro tiempo que d'el ha menester como de verbo auxiliario, pero Tengo rige siempre vn accusatiuo, como claramente parece por estos exemplos. yo tengo hambre [...] (Meurier 1558 : 21r^o)

515 On trouve ainsi : LAT. *vis verbi auxiliarii* (f. 18r^o-v^o), FR. *auxiliaire* (f. 20v^o), IT. *auxiliario* (f. 20v^o). En flamand, Meurier indique par périphrase que le verbe en question aide les autres verbes : FL. « dat den anderen woolde helpt » (f. 21r^o) [qui aiderait les autres].

L'observation de Meurier répond à un souci pédagogique qui prend en compte une spécificité de l'espagnol. La démarche contrastive des manuels multilingues repère ainsi des éléments intéressants du point de vue catégoriel. En effet, la distinction entre *haber* et *tener* est propre aux grammaires pour étrangers, comme l'est également la distinction entre *ser* et *estar* (voir Quijada Van den Berghe 2010).

Pour le propos de cette étude, le point le plus intéressant est sans doute l'examen de la distinction entre ce qui est un auxiliaire et ce qui ne l'est pas. Nous pouvons rappeler à cet égard la distinction sémantique et syntaxique (en termes de dépendance) que IT11 Castelvetro (1563) établit entre deux valeurs possibles de IT. *avere* [avoir]. L'espagnol dispose de deux signifiants pour exprimer les deux fonctions du verbe italien IT. *avere*, et c'est dans les grammaires pour les étrangers que cette distinction émerge. Le critère du régime avancé par Meurier œuvre pour une différenciation syntaxique entre l'auxiliaire *haber* et le transitif *tener*. Le procédé de différenciation est, comme on peut le constater, proche de ce que Castelvetro propose pour l'italien, tout au moins pour un des critères. Les outils théoriques que la grammaire latine met à la disposition des descripteurs conduit à des réflexions de même nature dans deux séries textuelles éloignées.

On peut avancer que la recherche sur les emplois du binôme ES. *haber* / ES. *tener* conduira à un élargissement de la classe des verbes auxiliaires à partir de Oudin (1597), qui envisage la structure *tener* + V-*do* comme un phénomène d'auxiliarité. Nous y reviendrons sous peu.

ES' l'Anonyme de Louvain de 1559, dont on a suggéré une origine aragonaise⁵¹⁶, s'inscrit par son traitement des temps composés dans la tradition ibérique initiée par ES1 Nebrija (1492) et suivie aussi au Portugal par PT1 Barros (1540). En effet, il décrit dans deux chapitres la façon dont l'espagnol forme les temps par « modos i maneras de hablar por rodeos » (1559/1966 : 55) [des moyens et des manières de parler par périphrase] ainsi que « por circuloquios (sic) » (*ibid.*) [au moyen de circonlocutions]. À l'instar de Nebrija et de Barros, l'Anonyme décrit les temps formés avec *haber*, c'est-à-dire les ES. *Perfetos Tiempos* [temps parfaits] et la ES. *Boz Paciente* [voix passive] dans une sous-partie spécifique nommée « Anotacion acerca delas Conjugaciones » (p. 54 *sv.*) [Annotations à propos des conjugaisons]. Tout comme ES3 Villalón, le grammairien anonyme ne présente dans les conjugaisons verbales que les formes simples, puisqu'il considère que certains temps comme le plus-que-parfait et toute la voix passive n'existent pas en espagnol. Au contraire, ils se construisent par circonlocution – il insistera sur le fait qu'il s'agit d'une « manera de hazer Tiempos » (p. 60) [manière de faire des temps] – instaurant ainsi un clivage très net entre les formes simples et les formes analytiques. L'auteur, en fin connaisseur de plusieurs langues – il fait des remarques sur le latin, l'italien, le français – rejette violemment la démarche des grammairiens qui veulent, prenant le latin comme modèle, ES. « formar i ordenar todas las otras » [façonner et ordonner toutes les autres] (p. 54). Le latin, comme le grec et l'hébreu, remarque-t-il, ont des temps qui n'existent pas dans les autres langues. On comprend ainsi qu'il refuse d'établir un tableau complet de la conjugaison espagnole à partir du système verbal latin, dans la mesure où, d'après lui, il ne s'agirait là que d'un abus commis par les grammairiens.

⁵¹⁶ C'est l'hypothèse d'Amado Alonso, mais d'autres auteurs ont été pointés comme possibles (voir l'édition de l'Anonyme de Balbín et Roldán 1966 : XIV, XVII).

Il nous a déjà été donné d'observer ce même point de vue dans les grammaires analysées jusqu'à présent. On peut faire deux réflexions sur l'attitude de l'Anonyme. D'une part, il critique une pratique très commune à l'époque, celle du transfert du cadre descriptif latin au traitement des langues vernaculaires. Le latin sert de modèle à toute langue à décrire. L'Anonyme n'est pas sûr que cette voie soit idéale pour l'apprentissage de la conjugaison espagnole. D'autre part, comme PT1 Barros (1540) l'avait déjà fait, son exposé laisse penser au lecteur que la formation des temps composés n'est qu'un artifice certes productif, mais que ces tiroirs verbaux ne font pas partie de la conjugaison de base de l'espagnol. L'auteur de Louvain le précise lui-même indiquant que l'art de la grammaire ne requiert pas ce type d'exercices.

Ce point de vue rappelle l'opinion de Nebrija qui refuse l'existence d'un participe futur, créé par les savants à l'image du participe latin. La systématisation du phénomène de formation périphrastique proposée par Nebrija est interprétée différemment dans les deux grammaires étudiées, mais celles-ci coïncident sur un point : il ne s'agit là que d'une ressource possible dans la langue, elle n'est jamais strictement nécessaire pour avoir une idée de toute la conjugaison de la langue vernaculaire. Le fait de mettre sur le même plan des créations vernaculaires faites sur le modèle latin – dont l'existence est douteuse – dans le système décrit, côte à côte avec d'autres éléments – les temps composés – propres au vernaculaire mais qui semblent combler des lacunes de la conjugaison, a conduit à une remise en cause de tous les transferts et à une difficulté grandissante pour établir ce qui appartient véritablement à la langue.

En ce qui concerne les verbes auxiliaires, l'auteur n'emploie pas de terme spécialisé pour dénommer *ser* et *haber*, mais il donne leurs conjugaisons dans le chapitre sur les « Anotaciones » déjà mentionné. Quant à la catégorisation des formes en *V-to*, que ce soit en association avec *haber* (p. 60) ou avec *ser* (p. 62), l'étiquette est dans les deux cas ES. *nombre verbal* [nom verbal], mais cette classe n'est définie nulle part, ni décrite du point de vue de sa variation flexionnelle. Le terme est d'ailleurs le même utilisé par Villalón pour décrire le ES. *çircunloquio* de la voix passive (1558 : 40-1).

En résumé, on peut dire que les composés verbaux sont décrits soit grâce au terme FR *auxiliaire* chez Meurier (uniquement pour la formation avec *haber*), soit au moyen du concept de ES. *çircunloquio* (chez Villalón uniquement pour le passif ; chez l'Anonyme de 1559 pour la formation avec *haber* et pour la voix passive). On constate donc d'un côté une innovation (FR. *auxiliaire*) toute récente propre à la série textuelle française qui se retrouve ici dans le texte polyglotte de Meurier. On assiste d'un autre côté, à l'emploi d'un concept (ES. *çircunloquio*) que les deux grammairiens d'origine espagnole peuvent avoir empunté à Nebrija.

9.2

Le foyer italien

Dans la décennie suivante, c'est l'Italie qui prend le relai dans la description grammaticale de l'espagnol (Encinas 2006), grâce à la publication des grammaires de ES4 Alessandri (1560) et de ES5 Miranda (1566).

La grammaire d'ES4 Alessandri (1560) est intéressante en raison de sa double filiation, parce que son auteur connaît des auteurs de la tradition italienne encore jeune (IT2 Fortunio 1516, IT3 Bembo 1525, IT5 Acarisio 1543) mais aussi la grammaire de l'espagnol de ES3 Villalón (1559) (Lope Blanch 1990 : XXI). La grammaire de ES5 Miranda (1566) est sans doute la grammaire de l'espagnol la plus influente du siècle, puisqu'elle constitue une base pour l'œuvre d'auteurs comme ES6 Corro (1590) en Angleterre et de ES7 Charpentier (1596) et de ES8 Oudin (1597) en France, et par leur truchement des grammairiens qui viennent après.

Le traité d'Alessandri présente une approche contrastive italien/espagnol très accusée, qui fait émerger des différences pertinentes pour notre étude. De même, Miranda prend l'italien comme langue de référence pour la comparer avec l'espagnol.

Dans le traitement des auxiliaires espagnols – rappelons qu'il n'existe pas de terme spécifique pour la classe des auxiliaires dans la tradition italienne – l'on retrouve l'idée de « aide » que les verbes *haber* et *ser* apportent à la conjugaison (IT. « per aiutarsi » [pour s'aider] Miranda 1566 : 122). L'auteur l'énonce concrètement que l'on ne peut pas exprimer l'action et la passion IT. « con una parola » [avec un mot]. Cette conception rappelle le problème de la IT. *voce*, par laquelle la série textuelle italienne se singularise dans notre corpus. Nous entendons par là le fait que les grammairiens mettent l'accent sur le fait qu'une forme du mot simple peut manquer à l'expression du temps et de la diathèse verbale.

Dans la description des auxiliaires italiens, le choix du verbe (IT. *essere* ou IT. *avere*) joue un rôle fondamental, cet objet se répercutant dans le traitement de l'espagnol. Ainsi, Alessandri signale que l'espagnol n'emploie que *haber* avec les verbes pronominaux, à la différence de l'italien (1560 : 111v^o), mais pour certains intransitifs il existe une double possibilité, comme il arrive à des verbes italiens, si bien que l'on peut dire ES. *es venido* [il/elle est venu(e)], ES. *es llegado* [il/elle est arrivé(e)] tout aussi bien que ES. *ha venido* et ES. *ha llegado* (f. 113v^o). Il est intéressant de noter que ce sont des auteurs étrangers, ES4 Alessandri (1560) mais aussi Meurier (voir la conjugaison du verbe ES. *ir* [aller], Meurier 1558 : 24r^o), qui notent la conjugaison des verbes avec l'auxiliaire *ser*, alors que ES1 Nebrija (1492) présente de façon monolithique les composés verbaux avec *haber*. De même, ES5 Miranda signale que les verbes pronominaux ne se conjuguent pas avec *ser* (1566 : 179). Cependant, pour la conjugaison des intransitifs (comme dans ES. *comer*, *beuer*, *subir*, *andar*, *uenir*, *tornar*, *yr*, p. 181), ce grammairien affirme qu'ils se construisent toujours avec *haber*, si bien que l'on ne peut pas dire ES. *yo soy andado* [j'ai marché] mais ES. *he andado*, etc.

Quoi qu'il en soit, les remarques pour les verbes pronominaux et pour les intransitifs s'expliquent par une comparaison avec l'italien⁵¹⁷.

En ce qui concerne les différentes valeurs de IT. *avere*, Miranda établit une distinction permettant aux italophones de faire un usage correcte des verbes ES. *haber* et *tener*. Le grammairien évoque un critère sémantique pour délimiter l'emploi transitif de ES. *tener*, que l'on doit préférer dans l'expression de la « possession » [possession] (p. 131), plutôt que le verbe ES. *haber*, qui lui connaît deux valeurs. Pour distinguer les deux emplois de ce dernier, Miranda opère dans des termes syntagmatiques ; il observe plus précisément la co-présence d'un verbe (en réalité une forme en V-to) :

Ma auuertirete che quando il detto uerbo uiene in compagnia d'un altro, come, *yo he amado, hauia amado, haure amado* ; & altri simili, alhora ual come in Toscano, ho amato, haueua amato, hauerò amato, & altri ; ma se uiene solo, senza appoggiarsi ad altro uerbo ; alhora nelle prime, & seconde persone di tutti i modi, ualerà tanto, come il uerbo *tener*, che in Toscano uol dire *hauer*, quando uiene solo (Miranda 1566 : 130)

Traduction → Mais vous remarquerez que lorsque ledit verbe accompagne un autre comme dans *yo he amado, hauia amado, haure amado*, et d'autres similaires, alors il a la même valeur qu'en toscan *ho amato, haueua amato, hauerò amato*, etc. Mais s'il est seul, sans s'appuyer sur un autre verbe, il a la même valeur, dans la première et la deuxième personne de tous les modes, qu'en toscan *hauer* quand il se construit seul.

On constate que le critère est applicable, par contrecoup, à l'italien. En dernière instance, l'absence d'une classe de « verbe auxiliaire » ne constitue pas un véritable obstacle pour décerner deux valeurs. De fait, l'auteur tourne autour d'une distinction catégorielle grâce à une manipulation syntaxique élémentaire.

La distinction de Miranda aura un certain succès dans les grammaires de l'espagnol, même dans ses détails non pertinents⁵¹⁸.

Quant à la catégorisation des formes en V-to des temps composés, ES4 Alessandri (1560 : 125v^o) l'étiquette comme IT. *partecipio passiuo* [participe passif]. Miranda pour sa part parle tantôt de « participe » (p. 213) tantôt de « verbe » (voir la citation ci-dessus).

Les deux auteurs mettent l'accent sur le trait [Invariable] de la forme en V-do de l'espagnol associée à ES. *haber* au moyen du terme IT. *indeclinabile* [indéclinable] (Alessandri 1560 : 125v^o, Miranda 1566 : 213). En matière de description des temps composés, l'accord joue un rôle crucial dans la série textuelle de grammaires de l'italien. Cela se traduit dans les grammaires de l'espagnol de facture italienne par la prise en considération des critères qui seraient pertinents pour le traitement du participe italien.

Ainsi, Alessandri signale l'invariabilité du participe IT. « *precedendo, o seguendo ogni genere, & numero* » (f. 125v^o) [qu'il précède ou qu'il suive n'importe quel genre ou nombre]. L'auteur, on s'en souvient (voir chap. 8), est le premier à signaler que la variation

⁵¹⁷ En ce sens, on pourrait également ajouter l'observation sur les composés de *ser*, dont la forme ES. *sido* dans *he sido* [j'ai été] choisit l'auxiliaire *haber* et reste invariable, contrairement à l'italien.

⁵¹⁸ En effet, Miranda affirme que l'emploi « seul » de ES. *haber*, c'est-à-dire comme transitif, est possible uniquement à la première et la deuxième personne ; il ne peut en outre apparaître au mode impératif, qu'il emprunte à *tener*. Dans les grammaires espagnoles pour les anglophones (del ES6 Corro 1590, ES' Stepney 1591, ES' Percyvall 1591) on mentionne le fait que ES. *haber* recourt aux formes d'impératif de ES. *tener*. Plusieurs grammairiens du XVII^e siècle reprennent ce fait dans la conjugaison de ES. *haber*, même lorsqu'ils ne font pas de distinction entre l'auxiliaire ES. *haber* et le transitif ES. *tener*, tombant ainsi dans une contradiction dans la mesure où *haber* n'est pas toujours reconnu comme verbe transitif au XVII^e siècle. Les deux remarques de Miranda sont seulement discutées par ES7 Charpentier (1596 : 55). Il faut attendre la grammaire de ES26 Academia (RAE 1771 : 108) pour voir publié un éclaircissement sur l'impératif de ES. *haber* comme auxiliaire et comme transitif.

du participe est un phénomène d'accord et qu'il se fait par rapport au cas accusatif (c'est-à-dire le complément direct). Dans le traitement de l'espagnol, la remarque citée pourrait évoquer soit l'ordre des mots, soit la non pertinence de l'accord avec le sujet ou avec l'objet. L'auteur trouve opportun de signaler que dans *haber + sido + V-to*, la forme *sido* reste invariable alors que le dernier *V-to* varie comme un adjectif : ES. « *esta mercèd no ha sido merecida* » [litt. cette faveur n'a pas été méritée].

La formulation de Miranda est également vague : « *sempre resta il participio in dō, indeclinabile, a tutti i generi e numeri* » (1566 : 214) [le participe en *do* reste toujours indéclinable vis-à-vis de tout genre et nombre], et précise la même observation relative à *haber + sido + V-to* dans des termes proches à celle d'Alessandri. Les exemples nous montrent que c'est l'accord avec le sujet qui est visé : IT. « *yo hauia amado los hombres hauian mado [...] & in toscano ; io haueua amato ; i huomini haueuano amato* » (Miranda, *ibid.*) [j'avais aimé, les hommes avaient aimé].

On remarquera comme les deux faits les plus significatifs de ces grammaires hispano-italiennes. On « découvre » en Italie, probablement sans connexion avec la grammaire de Meurier :

a) que ES. *haber* présente deux constructions concurrentes en espagnol, comme verbe auxiliaire (même si aucun terme désigne cette classe) et comme verbe transitif, cette dernière pouvant être concurrencée par ES. *tener* ;

b) que la forme en *V-do* des temps composés est invariable, indépendamment de l'ordre des mots et du sujet du verbe.

9.3

Le foyer britannique

Parmi les grammaires du ES. *foco británico* [foyer britannique], nous avons choisi un texte représentatif pour notre corpus, ES6 Antonio del Corro (1590)⁵¹⁹, l'initiateur de la série textuelle des grammaires espagnoles en Angleterre, bien que des matériaux pour apprendre la langue existent dès les années 1550 (Sánchez Pérez 2006). Ce texte nous livre peu de données nouvelles. Ainsi, la forme *V-to* du plus-que-parfait⁵²⁰ est catégorisée comme « the participle of the verbs » (1590 : 59) [le participe des verbes], sans d'autres précisions. Quant aux composés verbaux à l'aide de *haber*, l'auteur n'utilise pas de terme spécifique pour qualifier ledit verbe, mais la notion d'« aide » est évoquée : ANG. « by the helpe of the verbe *habeo* », p. 107) [à l'aide du verbe *habeo*]. Le concept de « circonlocution » n'est pas utilisé pour parler des temps composés, même s'il est connu pour d'autres

519 En réalité, la première grammaire est celle composée par Antonio del Corro lui-même, *Reglas gramaticales para aprender la lengua española y francesa* (Oxford, 1586).

520 Le passé composé n'est pas présenté dans cette grammaire. Pour l'infinitif composé, Corro utilise « the participles passives » (1590 : 61) [les participes passifs].

formations analytiques de l'espagnol et du français, telles que le gérondif et le supin, décrites du terme ANG. *circumloquution*, p. 61, 74

Deux autres grammaires ont été consultées pour cette étude : Stepney (1591) ne mentionne pas la formation des temps composés ; Minsheu (1599 : 21) emploie l'étiquette LAT. *verbum auxiliarium* et sa traduction ANG. *helpfull verb*, dont il se sert pour catégoriser ES. *avér* [avoir] et ES. *sér* [être], ainsi que pour les verbes équivalents en italien et en français. Le terme circule déjà à l'époque, comme nous l'avons mentionné (chap. 7), dans les grammaires du français.

9.4

Le foyer français

L'histoire des grammaires de l'espagnol en France commence à la fin du XVI^e siècle grâce à l'apportation de *La Parfaicte Methode pour entendre, escrire et parler la langue Espagnolle* (1596) de ES7 Charpentier (voir Quijada 2006, 2010), suivi peu de temps après par la grammaire de ES8 César Oudin (1596). Toutes les deux constituent les débuts du très prolifique ES. *foco francés* [foyer français] de description de l'espagnol (Lepinette 2006, Maux-Piovano 2000, 2008), mais c'est surtout la grammaire d'Oudin qui est appelée à avoir un énorme succès, influant durablement sur la série des grammaires de l'espagnol pour francophones.

Pourtant on a intérêt à mettre en parallèle l'étude des deux œuvres, dans la mesure où l'on observe des caractéristiques de la tradition française, plus précisément le concept de verbe auxiliaire, présent chez les deux auteurs, mais aussi par l'influence partagée d'*Osservationi della lingua castigliana* (1566) de ES5 Giovanni Miranda, qu'ils mentionnent dans leurs œuvres.

Dans la description des formes analytiques des verbes, le passif est traité par ES7 Charpentier comme une FR. *circonlocution* (1596 : 69^v°), employant ainsi un terme bien connu de la tradition française pour désigner les composés verbaux passifs. Quant à la grammaire de ES8 Oudin, le terme n'y figure pas mais l'on peut lire qu'il n'y pas de forme simple pour exprimer le passif :

[...] quant à la coniugaison, encore n'y a-il que l'actif qui se varie, d'autant que le passif n'a qu'une seule forme & voix, se servant seulement du verbe substantif, *soy*, pour sa variation en tous ses temps personnes & modes. (Oudin [1597] 1606 : 46)

Mettant l'accent sur le caractère formel de l'expression (« forme & voix »), la formulation rappelle le discours qui mobilise le concept de IT. *voce* dans la tradition italienne, dont Oudin est bien informé⁵²¹. Notons que le verbe *ser* n'est pas qualifié de « verbe auxiliaire », même si la notion d'aide (*i.e.* le verbe FR. *aider*) est bien présente dans

521 Outre le fait qu'il connaît la grammaire contrastive de Miranda, César Oudin est l'auteur d'une grammaire italienne (Oudin 1610), dans laquelle il fait preuve d'une lecture des grammaires de la série italienne.

la construction du passif (Charpentier 1596 : 69v^o, Oudin [1597] 1606 : 66). En réalité, le terme *auxiliaire* (ou *auxiliarium*) sert à catégoriser le verbe *haber* dans les grammaires de l'espagnol du XVI^e siècle dans les grammaires publiées en France (Charpentier 1596, Oudin 1596) comme dans d'autres pays (Meurier 1558, Minsheu 1599).

Il faut noter que l'étiquette de FR. *verbe auxiliaire* figure spécialement dans la distinction entre les verbes *haber* et *tener*. Ainsi, Charpentier (f. 58r^o-v^o) distingue trois valeurs dans ES. *haber* : a) synonyme de ES. *tener*, b) verbe auxiliaire, c) verbe impersonnel (c'est-à-dire ES. *hay* [il y a]). Oudin quant à lui opère une distinction entre un auxiliaire (ES. *haber*) et un verbe qui manifeste la sémantique lexicale de la possession (ES. *tener*). Toutefois, le rapport entre les deux verbes conduit ce grammairien à remarquer que la valeur d'auxiliaire peut être adoptée occasionnellement par ES. *tener* :

Reste à dire la différence qu'il y a entre ces deux verbes, quant à l'usage. Il faut sçauoir que le premier qui est, *hauer*, sert tousiours d'auxiliaire pour la coniugaison des autres verbes, comme il s'est veu en sa mesme variation, & se verra encor cy apres. L'autre qui est *Tener*, signifie auoir quelque chose en sa puissance : il veut aussi dire, *tenir*, par toute la coniugaison, mais d'autant que sa principale signification est, *auoir*, ie l'ay mise seulement, remettant l'autre à l'estude & iugement des estudians: quelquesfois on trouue, *tengo*, ayant la valeur de l'auxiliaire, comme, *yo tengo dicho arriba*. l'ay dit cy-dessus, au lieu de *yo he dicho arriba* (Oudin [1597] 1606 : 59).

Le grammairien conçoit donc la construction *tener* + V-*do* comme un composé dans lequel l'unité ES. *tener* est un auxiliaire, à la manière de *haber* + V-*do*. La formation périphrastique avec *tener* existe bien en espagnol et possède une valeur résultative⁵²². Il nous semble que le rapprochement entre *haber* et *tener* opéré dans les grammaires de l'espagnol a favorisé le questionnement sur la nature de chacun des items. Pour illustrer ce propos, on peut regrouper les informations sur les verbes *ser* et *haber* dans les grammaires du XVI^e siècle :

Tableau 9.1
Le traitement des verbes auxiliaires dans les grammaires
de l'espagnol de la Renaissance

	Anonyme (1555)	Villalón (1558)	Meurier (1558)	Anonyme (1559)	Alessandri (1560)	Miranda (1566)	Corro (1590)	Percyvall (1591)	Stepney (1591)	Charpentier (1596)	Oudin (1597)	Minsheu (1599)
contraste <i>ser</i> / <i>estar</i>			+			+				+	+	
contraste <i>haber</i> / <i>tener</i>			+			+				+	+	
<i>Haber</i> catégorisé comme auxiliaire			+							+	+	+
<i>Tener</i> catégorisé comme auxiliaire											+	

522 Nous avons décrit ce fait de langue dans la section 3.3.2.3.1.

L'on peut observer qu'il faut deux conditions pour rendre possible l'assignation de l'étiquette terminologique « auxiliaire » à ES. *tener*. D'un côté, la disponibilité dans la tradition en question du concept semble une condition évidente. D'un autre côté, la confrontation des valeurs de *haber* et *tener*, les deux mots qui traduisent FR. *avoir*.

On peut schématiser le cheminement vers la découverte de la nature d'auxiliaire de *tener* comme une mise en parallèle des emplois des verbes *haber* et *tener* qui conduit à vérifier que *tener* peut fonctionner comme auxiliaire. En effet, *haber* est relevé comme un verbe transitif synonyme de *tener* chez ES5 Miranda (1566) et ES7 Charpentier (1596). ES8 Oudin (1597) quant à lui procède à un transfert catégoriel dans l'autre sens. Ainsi, ES. *tener* signifie FR. *avoir*, mais aussi FR. *tenir* – on notera du reste l'importance du signifiant pour dévoiler les valeurs d'un mot – mais *tener* est aussi un verbe auxiliaire comme *haber*. La structure *tener* + V-*do*, qui est comparable à *haber* + V-*do* du point de vue syntagmatique (mais équivalent sémantique seulement dans la traduction). Il y a dès lors deux unités dans la classe des verbes auxiliaires espagnols. Il s'agit d'une « innovation extensionnelle » que l'on peut définir avec Jacques Julien comme « la modification du contenu des classes de phénomènes » (Julien 1988 : 66). Ce type d'innovation peut avoir des conséquences au niveau de la compréhension de la classe (*ibid.*). Dans le cas de l'extension des verbes auxiliaires, le problème se situe sur un autre plan dans la mesure où la classe n'est pas définie, si bien que l'on ne connaît pas les conditions qui font d'un verbe un auxiliaire. À défaut d'une telle délimitation, l'on est contraint d'interpréter que ES. *tengo dicho* a la même valeur temporelle que ES. *he dicho*, auquel il peut occasionnellement se substituer.

Si l'on doit retenir un trait saillant du traitement des temps composés dans ces deux grammaires de l'espagnol parues en France, c'est sans doute l'emploi de l'étiquette terminologique *auxiliaire*, qui apparaît donc dès le début de la série textuelle du foyer français.

9.5

Synthèse

Le parcours analytique à travers la grammaticographie de l'espagnol du XVI^e siècle fait émerger quelques caractéristiques qui reviennent dans le traitement des composés verbaux. Le tableau suivant rassemble les points les plus significatifs de la description.

Tableau 9.2
**Synthèse du traitement des temps composés dans les grammaires
 de l'espagnol au XVI^e siècle**

	Anonyme (1555)	Villalón (1558)	Meurier (1558)	Anonyme (1559)	Alessandri (1560)	Miranda (1566)	Corro (1590)	Stepney (1591)	Charpentier (1596)	Oudin (1597)	Minsheu (1599)
1. trait «invariable» de <i>V-do</i>					+	+					
2. le passif n'a pas de « mot simple »	+					+			+		
3. le passif se fait par circonlocution		+		+					+		
4. les temps actifs se font par circonlocution				+							
5. contraste <i>ser/estar</i> et <i>haber/tener</i>			+			+			+	+	
6. <i>haber</i> catégorisé comme auxiliaire			+						+	+	+
7. <i>tener</i> catégorisé comme auxiliaire										+	

Assurément, le point le moins prolifique de notre investigation est dans cette partie du corpus la catégorisation des formes *V-do*. Si Nebrija innove par rapport à la tradition latine en créant une catégorie qui donne une place visible à ces formes au sein du système des parties du discours, aucun grammairien de la série du XVI^e siècle ne le suit sur ce point. En effet, la catégorisation de la forme en *V-do* se réduit sans surprise à l'étiquette « participe », et ponctuellement à une catégorisation plus générale comme un « verbe » auquel *haber* assiste pour former les temps composés (Miranda, Charpentier, Oudin), sans autre explicitation de la sous-classe verbale concernée. S'agissant de la caractérisation de ses propriétés, le seul aspect digne d'être signalé est le trait [Invariable] que les auteurs de la série italienne (Alessandri, Miranda) mettent en avant (voir le point le 1), leurs observations s'expliquant par la nature contrastive de ces grammaires. En effet, les grammaires de l'italien de la Renaissance s'intéressent au problème de la variation morphologique de la forme en *V-to* des temps composés, cet intérêt se traduisant par des remarques dans les grammaires de l'espagnol. On peut avancer qu'au XVII^e siècle le problème de la variation (ou plutôt de l'invariabilité) est constamment signalé par les grammairiens, notamment dans les séries de grammaires à destination des italophones et francophones.

En ce qui concerne la conception des composés verbaux, on peut observer que le sous-corpus des grammaires de l'espagnol partage avec l'ensemble des grammaires des langues romanes l'idée que la langue vernaculaire n'a pas de formes propres pour exprimer le passif. Le tableau ne retient (au point 2) que l'expression d'une absence de forme simple (Anonyme de 1555, Miranda 1566 et Charpentier 1596), mais on pourrait inclure ici d'autres textes qui l'expriment autrement, comme celui de l'Anonyme de 1559, qui énonce simplement qu'il n'y a pas de passif en espagnol. La façon d'exprimer la

diathèse passive est appréhendée dans certaines grammaires comme une FR. *circonlocution* (ou ES. *circunloquio*), comme l'indique le point 3, alors que le terme n'est appliqué aux temps composés de la voix active que chez l'Anonyme de Louvain de 1559 (voir point 4), qui emploie également le terme synonyme ES. *rodeo*. Cette dernière désignation est attestée chez Nebrija (voir ici-même le chapitre 6). À l'instar du grammairien espagnol, l'auteur de la grammaire de 1559 consacre une partie spécifique du traité grammatical à la formation des composés verbaux (actifs et passifs). En fait, l'Anonyme de 1559, mais aussi Villalón, affichent dans leurs discours une défiance à l'égard de la latinisation inutile de la grammaire espagnole qui se reflète par le refus d'accorder la carte d'entrée aux formes verbales analytiques. Nous avons rapproché cette attitude de la prise de position, assez similaire, de IT2 Fortunio (1516) dans la série italienne (voir 8.2.1). Ces remarques sont la cristallisation textuelle d'une dimension métadiscursive de la grammatisation ; elles traduisent une distance réflexive sur le processus de mise en grammaire à partir du modèle grammatical latin, dont ils sont eux-mêmes les agents.

Outre le concept de circonlocution, les textes analysés dans ce chapitre nous livrent des occurrences d'une innovation terminologique, le « verbe auxiliaire » que nous avons identifié dans la série française du XVI^e siècle (chap. 6). Ainsi, l'étiquette apparaît chez quatre auteurs (voir le point 6 du tableau) pour catégoriser le verbe *haber*. L'examen de ces grammaires révèle que la conception de l'auxiliarité verbale ne se résume pas à la seule étiquette FR. *auxiliaire* (et ses traductions dans d'autres langues), mais que la notion d'« assistance » est véhiculée par d'autres termes du langage commun (FR. *aider*, IT. *aiutarsi*, FL. *helpen*, ANG. *by the help*), qui eux sont attestés aussi pour le verbe *ser*. Nous avons déjà constaté au sujet de la tradition française, que la catégorie n'est à son origine qu'une création terminologique pour dire justement cette « assistance », sans qu'aucun composant théorique ne l'articule dans un premier moment à la description de la conjugaison verbale.

Par ailleurs, cette série fournit d'informations intéressantes pour la grammaire de l'espagnol, telles que la possibilité de *ser* pour conjuguer des verbes intransitifs (Meurier 1558), Alessandri 1560) ainsi que les distinctions que les descripteurs de la langue perçoivent entre ES. *ser* et ES. *estar*, mais aussi entre ES. *haber* et ES. *tener*. La maîtrise de la répartition entre ces verbes peut représenter une difficulté dans l'apprentissage de l'espagnol chez les alloglottes. Ce point intéresse en particulier l'histoire de l'enseignement de l'espagnol. Pour notre étude, l'enjeu de ces observations didactiques concerne surtout la découverte de la catégorie du verbe auxiliaire, qui est susceptible de s'opposer, chez les auteurs de notre corpus, à d'autres types verbaux ; en l'occurrence, on assiste à l'opposition entre l'auxiliaire *haber* et le transitif *tener*.

L'opposition n'est pourtant entièrement nette entre les valeurs de ces verbes. Lorsque la grammatisation de l'espagnol démarre à la Renaissance, l'emploi de *haber* en tant que transitif recule progressivement, mais il reste encore possible. Il est vrai que ES5 Miranda (1566) et ES8 Charpentier (1597) signalent cet emploi, mais pour Meurier (1558) et Oudin (1597), seul ES. *tener* qui traduit la construction transitive de FR. *avoir*. Du reste, la valeur transitive de ES. *haber* n'est guère notée au XVII^e siècle⁵²³. De même, la

523 Nous avons trouvé uniquement chez ES15 Gonzalo Correas (1527/1984 : 162) l'idée que *haber* signifie *tener* lorsqu'on l'utilise « seul » (c'est-à-dire sans un participe). On notera que cette idée d'emploi « seul » pour dire sans participe se retrouve chez ES5 Miranda (1566 : 132). Cependant, ES11 Juan de Luna (1623 : f.D) rejette explicitement cet emploi du verbe *haber*.

construction *tener + V-do* est une périphrase verbale bien attestée à l'époque et encore aujourd'hui. La multifonctionnalité des deux verbes est particulièrement profitable pour notre objet d'étude parce qu'elle met à l'épreuve la capacité d'analyse des grammairiens.

Ainsi, on observe que le procédé pour spécifier le fait que l'espagnol dispose d'un verbe pour chaque catégorie peut être exprimé selon deux critères différents. L'on peut recourir à un critère sémantique d'une part, en indiquant que ce le verbe *tener* signifie la possession (chez Miranda, Oudin). Ce principe de partage introduit de l'hétérogénéité classificatoire parce qu'on met en relief tantôt la valeur fonctionnelle de ES. *haber*⁵²⁴ tantôt le contenu sémantique de ES. *tener*. L'on observe un critère syntaxique d'autre part, consistant à souligner le régime de *tener* (qui se construit avec un accusatif, selon Meurier). Les deux critères sont réutilisés au XVII^e siècle⁵²⁵. La catégorisation en tant que verbe lexical ou en tant que verbe transitif nous laisse interpréter *a contrario* ce que le verbe *haber* n'est pas.

Mais la comparaison des deux verbes conduit Oudin à classer *tener + V-do* (i.e. dans la périphrase ES. *tengo dicho*) comme un verbe auxiliaire. Cette remarque, aussi marginale soit elle, ouvre la voie d'une recherche au XVII^e siècle sur les limites de la classe (Díaz Villalba 2015). Du reste, on peut considérer que la question de l'extension de la classe auxiliaire est une illustration de plus du problème de l'inventaire des formes appartenant à une classe. La problématique caractérise fortement le processus de grammatisation en œuvre à la Renaissance. Certes, l'inclusion de *tener* dans la classe du « verbe auxiliaire » est au fond une innovation locale. Mais son importance est épistémologique tout autant qu'historiographique dans la mesure où l'observation d'Oudin est vite récupérée, le succès de sa grammaire aidant, dans les années suivantes (à partir de ES' Sandford 1611, qui connaît bien ES8 Oudin 1597), *tener* étant considéré comme un auxiliaire dans nombre de grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles. Le concept de verbe auxiliaire n'a pas encore été suffisamment exploré et théorisé au moment où César Oudin écrit sa grammaire espagnole ; son extension est moins encore stabilisée. On peut se demander à juste titre pourquoi des verbes tels que *ser* et *estar* ne sont pas catégorisés comme auxiliaires. Nous ne pouvons avancer en guise de réponse qu'un fait attesté : cela se produit au XVII^e siècle, lorsque les grammairiens mettent en parallèle les valeurs des binômes *haber/tener* et de *ser/estar*, tous les membres du groupe présentant la possibilité constructive de s'associer à *V-to*.

⁵²⁴ Rappelons que Miranda n'utilise pas l'étiquette « auxiliaire », mais il oppose clairement les valeurs de transitif : « quando detto uerbo *hauer*, uiene solo » et d'auxiliaire « quando uiene per aiuto d'altro uerbo » (1566 : 132).

⁵²⁵ Un exemple de critère syntaxique : pour Saulnier (1608 : 47) *tener* se construit avec l'accusatif, pour Dupuis (1659 : 82) avec un « nom substantif ».

CHAPITRE
10

**COMPARAISON
DES GRAMMAIRES DE
LA RENAISSANCE**

Dans les chapitres précédents (du 6 au 9) l'approche méthodologique a consisté à travailler sur le traitement d'un ensemble d'objets dans des séries textuelles établies sur le principe de la langue décrite dans les grammaires : l'espagnol, le portugais, le français, l'italien, l'espagnol pour les étrangers. Le but recherché était surtout de dégager des spécificités de chaque tradition, mais aussi se donner les moyens de proposer une analyse attentive aux faits de langue problématiques dans chaque système linguistique. Chemin faisant, de nombreuses ressemblances se dessinent à partir d'une lecture consécutive de ces séries. C'est pourquoi le procédé de l'investigation est modifié dans le présent chapitre. Tout invite en effet à une mise en série des textes décrivant les langues romanes à la Renaissance. Plutôt que d'une synthèse, pour laquelle on se reportera à chacun des chapitres concernés, il est question à présent d'une comparaison permettant de réfléchir aux points de convergence des différents textes.

En matière de traitement des formes analytiques, un procédé pour décrire le phénomène de composition particulièrement récurrent consiste à nommer ces formes par le terme FR. *circonlocution* ou par d'autres termes proches sémantiquement. Ainsi, nous aborderons dans la première partie du chapitre la façon dont on conçoit la formation analytique dans les grammaires de la Renaissance. Dans les deux autres parties, la problématique se tourne vers la catégorisation de chacun des membres du complexe verbal. Nous retracerons d'un côté l'apparition d'une désignation terminologique nouvelle, « verbe auxiliaire », tout en nous interrogeant sur l'opportunité, à ce stade de l'histoire de la grammatisation, de l'interpréter comme l'émergence d'une catégorie. Nous comparerons d'autre part les propositions de recatégorisation des formes participiales qui servent à constituer les temps composés, en menant une étude méthodique des propriétés que les auteurs lui attribuent par opposition à la classe du participe, héritée de la grammaire latine.

10.1

Le traitement des formes analytiques du verbe : « circonlocutions », « périphrases » et « rodeos »

La recherche sur le fonctionnement des formes d'origine participiale dans les temps composés doit s'intéresser nécessairement au statut que l'on accorde dans les grammaires à l'association de ces formes participiales et d'un verbe auxiliaire. Deux faits remarquables émergent de l'analyse des différentes séries textuelles explorées. D'une

part, la riche terminologie que l'on rencontre pour nommer les formations analytiques des verbes. D'autre part, l'attitude réflexive vis-à-vis de la nature hybride de la conjugaison des langues vernaculaires. Les grammairiens ne cessent en effet de faire le constat qu'il y a deux types de formes, les simples et les composées. Dans quelques grammaires telles que celles de Nebrija (1492), l'Anonyme de Louvain (1555), Barros (1540) et Ramus (1562, 1572), l'importance accordée au caractère composite de la conjugaison conduit à la création de chapitres à part pour traiter les formations analytiques.

Nous passerons en revue dans un premier moment les divers termes qui servent à décrire les composés verbaux dans les grammaires du corpus. Après cet inventaire raisonné, notre attention sera portée sur la façon de concevoir et de présenter les formes verbales analytiques dans un choix restreint de grammaires du corpus.

10.1.1 Désignations de la formation verbale analytique

Le fait de consacrer un chapitre aux composés verbaux chez les quatre auteurs mentionnés plus haut représente un effort pour définir un concept que nous avons appelé la FR. *circonlocution*, mais qui présente dans les textes d'autres désignations de sémantique proche telles que ES./PT. *rodeo* [détour, périphrase] ou FR. *périphrase*. Ces termes montrent le rapport entre le verbe auxiliaire et la forme participiale. Le métalangage pointe vers une notion de composition par plusieurs éléments, mais l'on observe une diversité terminologique, à tel point qu'il est difficile d'arrêter un seul terme même à l'intérieur de chaque grammaire. Nous avons regroupé ces désignations par leurs racines afin de nous munir d'un inventaire, si provisoire soit-il, dans une approche qui part des signifiants. Nous les mettons ici côte à côte dans les différentes langues, mais approfondissons moins dans les détails des analyses, puisque de nombreuses références ont été commentées dans les chapitres précédents. Le choix porte sur trois classes de signifiants :

a) *Circonlocution, circunloquio, circumlocutio, circumloquor*

Le terme ES. *circunloquio* est employé dans le nom du chapitre XI où ES1 Nebrija (1492/1980 : 187-8) décrit les différentes circonlocutions verbales, mais par la suite il se sert du terme ES. *rodeo*. On retrouve le terme dans la tradition espagnole (d'expression espagnole) chez ES3 Villalón (1558) pour qualifier le passif et chez ES' l'Anonyme de Louvain (1559) pour le passif et les temps composés. De même PT1 Barros, qui connaît bien la GLC de Nebrija, établit la synonymie entre PT. *rodeo* et PT. *circunloquio* (Barros 1540 : 21^r^o). La désignation sert dans toutes ces grammaires à décrire les formes verbales analytiques, principalement les temps composés de la voix active et de la voix passive, qui constituent le noyau extensionnel, mais d'autres objets peuvent apparaître. Nous renvoyons au chapitre 5 pour voir le détail chez Nebrija et Barros.

Dans les grammaires du français d'expression latine (FR3 Sylvius 1531 et FR7 Garnier 1558), on observe l'utilisation du verbe LAT. *circumloquor* et du substantif *circumlocutio* pour la formation des temps composés chez le premier, pour la formation du passif dans les deux grammaires. Par ailleurs, ces termes sont employés pour décrire un nombre important de points de la morphologie verbale, et de la syntaxe du nom et de l'adjectif,

parmi d'autres emplois, chez ces deux grammairiens mais aussi chez les auteurs écrivant en latin tels que FR9 Cauchie (1570) et Serreius (1598).

Le verbe LAT. *circumloquor* [exprimer par circonlocution] n'a pas d'héritiers dans les langues romanes ; il est rendu cependant par des expressions diverses, parmi lesquelles on peut mentionner « *dezir por rodeo* » chez Nebrija ou « *dizer per rodeo* » chez Barros. C'est donc le substantif dérivé qui est surtout adopté. En français c'est la forme FR. *circonlocution* qui prévaut. Parmi ses usages variés, on compte celui du traitement des composés verbaux chez FR8 Ramus (1572) et FR10 Bosquet (1566). Ainsi, par exemple, dans la Grammaire de Ramus, la circonlocution apparaît comme mécanisme pour compenser le défaut de certains tiroirs verbaux en français : « Où il y a toutefois grande abondance doraison par periphrase et circonlocution, cest à dire par syntaxe de plusieurs mots. » (Ramus 1572 : 172b). De même, la grammaire espagnole de ES7 Charpentier (1596 : 69v^o) se sert du terme pour parler du passif.

Dans la série italienne le terme n'est pas usité pour décrire des formes analytiques verbales. Cependant il existe bel et bien le terme IT. *circunlocuzione* (voir Poggiogalli 1999, s.v. « *circunlocuzione* »), mais il désigne d'autres objets grammaticaux complexes sans rapport avec notre sujet.

En résumé, le terme ES./ PT. *circunloquio*, qui ne jouit que d'une occurrence chez Nebrija, est restreint dans la tradition espagnole et portugaise aux formes verbales analytiques alors que dans la tradition française, la désignation FR. *circonlocution* (et les signifiants latins équivalents) recouvre des objets linguistiques plus variés ; dans la tradition italienne, IT. *circunlocuzione* ne concerne pas les composés verbaux.

b) *rodeo*

L'expression FR. « *dezir por rodeo* » [dire par un détour] est chez Nebrija une traduction du verbe LAT. *circumloquor*. Il s'agit d'une innovation terminologique « seconde »⁵²⁶. La locution sert à souligner les constructions périphrastiques de deux ou plusieurs mots qui correspondent à une seule forme latine. Elle est constamment employée par Nebrija dans la description de la conjugaison verbale et dans les noms des temps verbaux concernés, les temps « *por rodeo* ». Mais le terme est utilisé également dans d'autres contextes :

a) dans la définition de *copla* [strophe] dans le chap. X, livre II, où l'auteur explique que le nom latin pour la strophe, LAT. *circulus* [cercle], signifie ES. *rodeo*, c'est-à-dire l'union de plusieurs vers ;

b) dans la formation des adjectifs comparatifs et superlatifs, chap. III, livre III ;

c) dans la formation des adverbes (locutions adverbiales et adverbes en ES. *-mente*), chap. XVI, livre III ;

d) dans la définition de figures (chap. VI, livre IV) telles que ES. *perissología* [périsologie], ES. *macrología* [macrologie], ES. *períphrasis* [périphrase].

Toutes les occurrences du terme partagent le trait commun d'exprimer un contenu sémantique à l'aide de signifiants complexes ou plusieurs mots.

Sans entrer dans le détail, on peut constater que Nebrija applique le terme ES. *rodeo* dans plusieurs contextes. Il apparaît pour la première fois pour définir la strophe. Il souligne l'idée d'« union » (par le terme ES. *aiuntamiento* [assemblage, jonction]), mais

⁵²⁶ Julien (1988 : 66) dénomme ainsi l'innovation terminologique qui n'est pas un calque (adaptation morphologique du terme) ni une invention vernaculaire.

également l'idée de circularité. De même, il sert à la définition de figures rhétoriques de construction, où il souligne la notion de « circonlocution »⁵²⁷, d'expression par plusieurs mots. Enfin, le terme regroupe quelques faits grammaticaux, à savoir les locutions adverbiales et les superlatifs et comparatifs. Dans les deux cas il est question d'une seule signification exprimée par une construction analytique. Ce procédé descriptif sous-tend des formes latines (adverbes et superlatifs synthétiques) auxquelles le castillan supplée par un « détour ». Ces deux derniers exemples sont à comparer avec la construction du passif et des temps composés.

Le terme est également attesté dans la tradition portugaise, comme le montre PT1 Barros (1540 : 21v^o, 25r^o-v^o), qui emprunte le terme ES./PT. *rodeo* au grammairien espagnol et l'emploie de la même manière pour définir la périsologie ou la macrologie (f. 36v^o) avec une traduction très fidèle, même dans la reprise d'un exemple, ainsi que dans la description de la formation des temps composés. Il est intéressant de noter que le grammairien portugais nous fournit une définition de PT. « tempo per rodeo », que nous avons analysée au chapitre 6. La définition signale la fonctionnalité du PT. *rodeo* (signifier un temps manquant), et sa formation (verbe *tenho* + participe passé).

Le terme de PT. *rodeo* est donc un synonyme de PT. *circunloquio* (Barros rend même explicite la similarité entre les deux concepts, voir chap. 6), une création vernaculaire profusément utilisée par Nebrija, reprise ensuite dans la tradition, comme l'attestent Barros et l'Anonyme de Louvain de 1559.

c) *périphrase, periphrasis*

La périphrase est dans la tradition grammaticale une figure rhétorique. C'est ainsi que ES1 Nebrija (1492) place la périphrase parmi une liste de figures dans son livre de Syntaxe (voir plus haut). Dans sa définition on fait référence au ES. *rodeo* et à la ES. *circumlocución*, qui désignent en l'occurrence un procédé général de construction.

FR8 Ramus quant à lui intitule son chapitre sur les formes composées « De la périphrase des verbes ». Il s'agit également d'un procédé : « il y a toutefois grande abondance doraison par periphrase et circonlocution, cest à dire par syntaxe de plusieurs mots » (Ramus 1572 : 172). Cette application à la formation des temps composés, la rend l'équivalent français des *rodeos* de Nebrija. Néanmoins, dans la présentation des formes concernées, « syntaxe » et « périphrase » alternent pour introduire les exemples. Le terme est également attesté dans d'autres textes de la tradition française, par exemple chez FR10 Bosquet (1566) pour parler des temps composés et chez FR9 Cauchie (1570) pour parler du passif (voir le chap. 7).

Le terme, tout comme ES./PT. *circunlocution* et ES./PT. *rodeo* dans les grammaires ibériques, sert à décrire la morphologie verbale mais aussi des formations de locutions adverbiales chez Cauchie. L'extension des trois termes dépasse toujours la simple formation des temps verbaux pour décrire des phénomènes assez hétérogène du point de vue des catégories concernées.

On pourrait analyser d'autres termes intéressants, la grammatisation des langues vernaculaires mettant en place un complexe réseau provenant du métalangage latin. D'autres choix auraient été possibles parmi le vocabulaire repéré dans le corpus. Ainsi le

527 Il conclut la définition de la « périphrase » en ces termes : « et llama se periphrasis, que quiere dezir circumlocución » (Nebrija 1492/1981 : 222) [Cela s'appelle une périphrase, qui veut dire circonlocution].

terme FR. *suppléer* et ses équivalents romans, notamment la substantivation PT. *suprimento* chez PT1 Barros (1540), qui donne son nom au chapitre sur les circonlocutions. De même, l'idée d'« union » ou encore de « jonction » grâce aux termes ES./PT. *aiuntar* et ES./PT. *aiuntamiento* de Nebrija et Barros, qui pourraient être comparés avec la terminologie autour de IT. *giungere* et ses dérivés dans la tradition italienne (voir chap. 8), pour dire la relation syntagmatique des éléments des temps composés. Le terme de FR. *syntaxe* chez Ramus renvoie également à l'idée de construction pour décrire les composés verbaux. La grammaire italienne de Fortunio invite également à se pencher sur l'extension du terme IT. *resolutione* (ou *ressolutione*), que l'on peut appliquer à la morphologie verbale mais aussi aux adverbes exprimés par des complexes pluriverbaux.

La tradition italienne montre par ailleurs une attention toute particulière au fait que les signifiants ne sont simples mais complexes. En effet, au chapitre 8 nous avons observé que la présentation des formes verbales composées contient souvent des remarques dans ce sens.

En conclusion, on peut dire que la terminologie de la « circonlocution » ou la « périphrase » est très variée pour parler des composés verbaux. Elle n'est surtout pas spécifique à cet objet ; elle recouvre en réalité plusieurs objets, son extension étant en réalité foncièrement non définissable, puisque fondée sur la comparaison de l'idiome national à l'étalon de la langue latine. Si tous les grammairiens sont d'accord pour utiliser des termes assez proches du point de vue du contenu sémantique pour décrire les composés verbaux c'est que la description de la morphologie verbale pose des problèmes redoutables aux descripteurs des nouvelles langues. Mais il n'est pas étonnant de retrouver le même concept de « circonlocution » employé pour décrire des objets tout de même assez récurrents, tels que les locutions adverbiales ou les procédés pour exprimer les degrés de l'adjectif.

10.1.2 Le principe de construction par « périphrase »

Dans la partie précédente nous avons étudié les différentes désignations permettant de décrire les formes analytiques des verbes. Parmi la panoplie des termes, trois ont été examinés avec une attention particulière à titre illustratif : FR. *circunlocution*, FR. *périphrase* (et des signifiants apparentés espagnols et portugais), et ES./PT. *rodeo*. Afin d'approfondir le sujet, dans ce qui suit l'approche méthodologique consiste dans l'étude comparée de la notion de « circonlocution » sous ses désignations multiples dans les quatre grammaires qui proposent un chapitre consacré exclusivement aux formes analytiques. Il s'agit, on s'en souvient, des grammaires espagnoles de Nebrija et l'Anonyme de Louvain de 1559, de la grammaire portugaise de Barros et de la grammaire française de Ramus, qui ont fait toutes l'objet d'analyses particulières dans d'autres chapitres. On s'attèle à présent à mettre en parallèle ces textes afin de trouver des caractéristiques communes et en discerner les enjeux épistémologiques de leur démarche.

Nous voudrions d'emblée insister sur la différence qui existe dans le discours grammatical entre la dénomination du concept dans les titres des chapitres (ES. *circunloquio*

chez Nebrija, PT. *suprimento* chez Barros, FR. *périphrase* chez Ramus⁵²⁸) et les termes qui sont effectivement employés dans le discours pour illustrer chaque formation, qui constituent un ensemble d'expression plus ample. Cette profusion terminologique répond de toute évidence au besoin de définir le concept et au fait que les grammairiens ont conscience de l'absence d'un terme spécifique dans le discours grammatical. Ils font appel par conséquent à des « figures de syntaxe ». En tout cas, l'effort de recherche d'un métalangage adéquat pour la formation vernaculaire est manifeste. Malgré ce désordre terminologique apparent, on peut ramener les textes des chapitres concernés à un discours type qui est :

1. Une forme (F) de L1 manque en L2
2. On peut suppléer à F par le moyen d'une construction (C)
3. La C exprimant F est : exemple (X + Y)

Dans ce modèle, F renvoie à la forme, le temps verbal ou le mode de la langue à traduire (L1), en l'occurrence le latin, qui fait défaut dans la langue vernaculaire (L2). L'absence reçoit plusieurs expressions (par exemple en français, les termes FR. *default*, FR. *defaillance*). Une fois qu'on a constaté l'absence d'une telle forme, on signale qu'un procédé peut s'y substituer (C étant FR. *circonlocution* / ES./PT. *circunloquio*, FR. *périphrase*, ES./PT. *rodeo*, ES. *aiuntamiento*, PT. *suprimento*, FR. *syntaxe*, FR. *abondance*). Pour signaler l'idée de substitution on a ES. *suplir* / PT. *suprir* (Ramus se contente d'introduire l'opposition : FR. « il y a toutefois grande abondance », 1572 : 172). Enfin, il faut expliciter la formation que revêt C pour signifier F. À cet égard, on retrouve de même plusieurs possibilités (*se dize por rodeo de / se aiunta a / est composé de*).

Chez Nebrija et Barros, F représente un ensemble plus hétérogène que chez Ramus. En effet, le grammairien français ne reproduit ce schéma que dans le chapitre des périphrases verbales, alors que dans les deux autres grammaires il peut servir à expliquer des locutions adverbiales ou les degrés de l'adjectif. Nous allons étudier uniquement les périphrases verbales, en particulier les temps composés. Ce que nous avons représenté par X + Y se traduit dans les temps composés par *avoir* + forme participiale. Or pour comprendre le rapport entre ces deux éléments, il faut prendre en compte tous les types de F qui se disent par périphrase dans les chapitres étudiés. Le contenu des chapitres consacrés à la périphrase verbale chez les auteurs de notre corpus est hétérogène, comme on peut l'observer dans le tableau suivant :

528 Aucun terme spécifique dans le titre de l'Anonyme de 1559 : « Anotacion acerca delas Conjugaciones » (p. 54).

Tableau 10.1

Le contenu des chapitres sur les « circonlocutions » du verbe

Éléments dit par « périphrase »	Nebrija	Barros	Anonyme de Louvain	Ramus
Verbe impersonnel	+	+	+	+
Voix passive	– ser + part. – pronom se	ser + part.	ser + part.	– être + part. – construction pronominale
Temps prétérits et futurs de la voix active	aver + « nombre participial infinito »	ter + participe passé	haver + nom verbal	– avoir + « infini prétérit » – être + part.
infinitif passé	aver amado	ter amado	haver amado	Dic te amavisse: Dis que tu aymoies, que tu aymas, etc.
participe futur		aver d'amar		
futurs	– amaré (amar+é) – aver+infinitif: e de leer – Espero leer, pienso oír	– amaré – ey de ler		
« imparfait du subjonctif »	– amaría (amar+ía), avía de amar			
verbes neutres		– verbe ey + substantif: ey vergonha, ey medo, etc.		

On voit figurer dans ces tableaux des éléments de nature différente : la construction des temps à la voix passive, des verbes impersonnels, quelques temps de la voix active, etc. En outre, les éléments recensés comme relevant de la périphrase diffèrent sur le plan quantitatif. Ainsi, si Ramus représente les *minima* communs avec les autres grammairiens, un auteur comme Barros se sert généreusement de l'étiquette périphrastique.

Observé dans le détail, le tableau reflète des particularités de chaque langue et les enjeux théoriques investis par chaque grammairien dans son œuvre. D'autres formes périphrastiques n'apparaissent que chez un grammairien et quand il y a continuité dans le traitement d'une forme dans le chapitre de la périphrase, il n'est pas toujours accompagné de l'explication pertinente. C'est le cas de la formation périphrastique du futur roman ES. *amaré* (infinitif + verbe *aver* au présent) remarquée par Nebrija (*op. cit.*, 188) et expliquée avec des exemples de transformation syntaxique qui mettent en évidence la séparabilité de *leeré* en verbe *leer* + *é* (forme du verbe *aver*, 1^{ère} personne). Barros (*op. cit.*, 26r^o) désignera également cette forme comme construction par PT. *rodeo*, mais sans détailler la raison d'une telle étiquette.

Ce qui caractérise toutes les formes regroupées dans ces chapitres réside dans la traduction des formes synthétiques latines à l'aide d'une construction avec deux

éléments, ou plus, dans la langue vernaculaire. L’empreinte du modèle latin à traduire peut se faire sentir à des degrés différents en fonction de la forme dont il faut rendre compte, et le critère varie à l’intérieur du système de chaque grammairien. Ainsi, pour l’infinitif passé ou prétérit, les grammairiens espagnols et portugais proposent des formes composées du type ES. *haber amado*, selon le même schéma des temps composés, alors que Ramus préfère faire la défense des possibilités de traduction multiples d’une seule phrase latine. Ainsi, l’infinitif LAT. *amavisse* peut se traduire dans la phrase *dic te amavisse* de plusieurs façons. C’est en définitive la recherche de toutes les traductions possibles en langue vernaculaire, qu’on retrouve dans d’autres cas chez Nebrija, qui avance jusqu’à quatre manières d’exprimer le futur en espagnol (*amaré, e de leer, espero leer, pienso oir*).

Cependant, le parti pris de la traduction présente le risque de produire un système où à chaque valeur temporelle correspondent plusieurs formes. La visée d’une telle démarche semble être différente dans chaque grammaire. Chez Nebrija, nous avons souligné la construction de toute une série de paradigmes au moyen de *haber* (les temps « por rodeo ») symétrique à la série de formes simples. Ramus quant à lui revendique la richesse des constructions périphrastiques du français.

Néanmoins, trois types de périphrases sont constants dans cette série. Il s’agit des constructions du verbe impersonnel, du verbe passif, et de quelques temps de la voix active par l’auxiliaire *avoir*⁵²⁹. On voit que ces trois groupes illustrent la réunion de deux classes différentes :

Tableau 10.2

**Le contenu prototypique des chapitres sur les périphrases
dans les grammaires de la Renaissance**

Verbe impersonnel:	pronom <i>il/on/se</i>	+ verbe (3 ^e sg.)
Verbe passif:	<i>ser/être</i>	+ participe, nom verbal
Temps composés de l’actif:	<i>haber/ter/avoir</i>	+ participe, nom verbal, nombre participial infinito, prétérit inini

Nous laisserons de côté le problème de l’impersonnel que Ramus traduit par le couple FR. *il/on*, tandis que Nebrija et Barros proposent le pronom ES./PT. *se*. en même temps qu’ils suggèrent d’autres constructions impersonnelles (3^e personne du pluriel), dont l’analyse dépasserait les limites de notre sujet.

Dans les deux autres constructions périphrastiques, le schéma est également binaire : un verbe, *être* ou *avoir*, suivi d’une autre catégorie. Le premier type, *être* + participe, permet d’illustrer un des problèmes de la notion de périphrase, à savoir que le syntagme verbal est interprété comme une suite de deux unités appartenant à des catégories distinctes. De même que pour les verbes impersonnels il faut distinguer un pronom et un verbe,

⁵²⁹ Il faut remarquer que ces trois structures sont décrites comme des OC. *supletios* [suppléments] dans *Las Leyes d’Amors* (premier tiers du XIV^e siècle), qui explique la manière de rendre en OC. *roman* [langue romane, langue vulgaire] les formes qui manquent : l’impersonnel, le passif et les temps du prétérit (voir 6.1.2.3.).

de même pour les formes du verbe passif la structure est représentée comme étant un verbe suivi d'un participe. Dans le couple ainsi créé, les deux catégories conservent leur nature, notamment le deuxième élément (FR. V-é ou ES.-PT. V-do) est catégorisé comme un « participe » (que l'Anonyme de Louvain dénomme ES. *nombre verbal* [nom verbal]) ; sur ce point, tous les grammairiens sont d'accord.

Or dans la description grammaticale, tous les auteurs placent cette construction passive dans le même chapitre qu'une autre construction par « circonlocution », celle de nos temps composés, ce qui ne manque pas de montrer que les deux formations analytiques sont à mettre en parallèle, ou du moins que la comparaison est possible. Le noyau des chapitres des périphrases verbales peut, nous semble-t-il, être réduit à deux types majeurs :

ESSE + participe

HABERE + participe/autre classe

Le premier élément des temps composés est toujours le verbe *avoir* (ou HABERE dans notre métalangage panroman) – il nous faudra expliquer comment le type avec ESSE (FR. *je suis venu*) est intégré au système -. En revanche le deuxième item peut être un participe ou bien une nouvelle classe de mot que Nebrija et Ramus s'efforcent de définir (voir 6.1.3. et 7.3.1.), s'appuyant sur des critères qui procèdent de cadres théoriques propres, mais avec des analyses qui se recoupent. Il sera question d'une comparaison méthodique de cette catégorisation plus loin dans ce chapitre. On se contentera pour l'heure de signaler l'analogie frappante entre les deux auteurs cités, qui comptent une nouvelle classe grammaticale tout en l'incluant dans le chapitre sur les circonlocutions, dont elle devient un élément central.

Il nous semble que la catégorisation du participe invariable des temps composés est solidaire de la théorie des périphrases verbales. En effet, elles sont complémentaires en ce sens que pour isoler un élément dans un syntagme, il faut auparavant avoir l'idée d'une construction unitaire par sa valeur mais dissociée en deux mots. C'est le concept de circonlocution qui permet cette identification. Le critère syntagmatique, qui sert à isoler la catégorie joue en ce sens un rôle déterminant dans la conception de la nouvelle classe.

Certes, Barros et l'Anonyme de Louvain se limitent à faire le constat d'une formation analytique des tiroirs verbaux, identifiant le deuxième élément de ces formations selon une catégorie traditionnelle et cela sans doute pour maintenir la symétrie avec les formes passives (ESSE + participe / HABERE + participe). Mais le traitement de ces formations laisse sans explication des aspects importants tels qu'une temporalité différente dans chaque construction (ESSE + participe pour exprimer le présent ; HABERE + participe pour le passé) et notamment le problème de l'invariabilité du participe associé à HABERE (ES. *haber*, PT. *ter*)

10.1.3 Un sous-système de formation au sein de la conjugaison

Afin d'examiner si la théorie de la périphrase verbale constitue un sous-système à l'intérieur de la conjugaison, il faudra observer quels sont les traits qui particularisent ce cadre descriptif. Dans la recherche de la systématisme, les grammairiens illustrent le concept de « circonlocution » en l'associant à celui d'« abondance ».

Ainsi dans les grammaires de Nebrija et de Barros, les temps périphrastiques servent à suppléer aux temps latins qui n'existent pas dans la langue vernaculaire. Dans le début de son chapitre sur les ES. *circunloquios* du verbe, Nebrija (*op. cit.*, 187) affirme que le latin peut être une langue plus riche que le castillan sur certains points, mais que le castillan peut également être plus riche que le latin. L'auteur précise que c'est notamment dans la complexité de la conjugaison verbale que le latin montre sa supériorité sur le castillan (le verbe employé est ES. *abundar*). L'origine de ce chapitre, sans doute la section de la LAT. *suppletio* des *grammaticae proverbiandi* (voir chap. 6) conduit à une séparation dans la présentation des temps composés (du passif et de l'actif) des autres formes verbales (simples) qui ont une existence pleine. En revanche, dans le livre V, destiné aux étrangers, le grammairien procède autrement. On voit apparaître des tableaux où la forme composée fait suite dans l'exposé à une autre forme synthétique de valeur équivalente, selon un schéma

- a) Dans le temps X
- b) Dans le même temps, par ES. *rodeo*

Par exemple pour le temps du passé parfait : « En el pasado acabado : *Amé, amaste* [...] En el mesmo tiempo, por rodeo: *E amado, as amado* [...] » (Nebrija 1492/1981 : 238).

La deuxième forme peut présenter même une seconde variante, en opposant ainsi un temps simple à deux temps composés. Ce système met au premier plan une division par temps où le critère formel intervient dans un deuxième moment. Le classement de chaque tiroir verbal se fait par conséquent en deux étapes, l'une suivant un axe temporel, l'autre suivant la nature morphologique.

Cette réunion de la conjugaison des temps simples et des *rodeos* dans un ensemble unitaire est fortement contestée par l'Anonyme de 1559. Ce dernier refuse de réduire à un système de correspondances les temps du latin et de l'espagnol, et défend l'idée de la singularité de chaque langue (« cada lengua tiene sus particularidades », Anonyme 1559/1566 : 54). Il faut rappeler ici que la même conception a été observée dans les textes de IT12 Fortunio (1516) et de ES3 Villalón (1558), méfiant à l'idée d'inclure les temps composés dans la conjugaison de la langue italienne et espagnole respectivement. Aussi, les ES. *circunloquios* proposés par l'Anonyme ne sont-ils qu'une manière de trouver des tournures pour « répondre » à la langue latine, et la conjugaison des temps composés est présentée à part. Il est significatif que l'auteur insiste sur la « manière de faire » pour trouver des traductions à chaque temps. Il s'agit d'une défense de l'idiosyncrasie de la langue espagnole qui, tout comme le latin, l'hébreu et le grec possède des formes spécifiques sans équivalent dans les autres (*ibid.*). Ainsi, cette prise de position place les temps composés hors système :

Io pues (por allanar mas el camino a los amadores desta lengua ; aunque nolo requiere el arte) quiero mostrar el modo de añadirle a esta lengua los Tiempos que en la Boz Activa se le pueden añadir; i como se haga por rodeo la Paciente. (Anonyme 1559 : 55)

Traduction → Afin de faciliter le chemin aux amateurs de cette langue, même si l'art ne le requiert pas, je veux montrer la façon d'ajouter des temps de la voix active et la façon de faire la voix passive [*litt.* patiente] par périphrase.

Une remarque de Barros va également dans ce sens. Après avoir indiqué quelques PT. *rodeos* dans le chapitre sur les PT. *suprimentos*, il signale que l'on pourrait énoncer d'autres formations mais il les laisse hors de son discours car elles sont moins utilisées (Barros 1540 : 26r^o).

L'on constate en définitive l'absence d'un principe régulateur permettant de décider quels objets appartiennent de plein droit à la flexion du verbe et quels autres relèvent plutôt des mécanismes de traduction de valeurs divers, soit des tournures supplémentaires à l'inventaire de base. Le problème est général et ne surgit pas uniquement dans les textes qui traitent les composés verbaux au moyen des « circonlocutions ». On citera à ce propos les remarques de FR4 Meigret (1550) au sujet des temps surcomposés du français. Quand bien même l'auteur insère dans le tableau de la conjugaison les temps composés, il a pleine conscience que certaines formes peuvent être ressenties comme des « ajouts » pas toujours nécessaires (« Nous pouvons encore ajouter cet autre <temps>, afin de n'appauvrir point la langue puisqu'on en use : et qu'il emporte plus grande perfection de futur » Meigret 1550/1980 : 108). Meigret introduit ainsi un tiroir verbal illustré par FR. *j'aorey u eymé* [j'aurai eu aimé]. La forme surcomposée a une valeur sémantique identifiable, car elle insiste plus nettement sur la perfection de l'action, comme il l'énonce. Toutefois, aux yeux du grammairien, quelques temps sont « superflus ». Ainsi, après avoir donné deux formes de plus-que-parfait (FR. *j'avoę eymé* et *j'ús eymé*), le grammairien exprimera son hésitation à en intégrer une troisième (FR. *j'ey u eymé*) à la conjugaison :

Il faut toutefois entendre que nous n'en usons guère. Au regard de celui qu'on pourrait former du prétérit plus-que-parfait, comme *j'avoę u fet*, il me semble superflu : car *j'avoę fet* vaut tout autant. Je ne l'ai toutefois voulu laisser en derrière : combien que je ne le mettrai pas aux exemples des conjugaisons. (Meigret 1550/1980 : 92)

Il nous reste à dire quelques mots sur le chapitre des périphrases de Ramus. Le grammairien présente un parti pris au revers du point de vue des autres auteurs qui comme lui déclarent que certains temps font défaut à la langue vernaculaire. Tout d'abord, le « default » devient avantage, et le français montre sa supériorité précisément dans l'« abondance doraison », les tournures périphrastiques. Ainsi, ce qui était une limitation, voire un manque, dans la grammaire espagnole de Nebrija, constitue, c'est l'avis de Ramus, une richesse propre au français :

Dieu qui as forme [formé] la bouche et le parler de l'homme, quelle noblesse et largesse de parole voyie icy ? Que lon nous reproche maintenant que nostre langue est pauvre, à cause des verbes, sera ce pourtant que pour vne parole confuse nous en auons douze en plus diserte facon, que ny le Grec ny le Latin ne scauroit exprimer. (Ramus 1572 : 176b)

De ES1 Nebrija (1492) à FR8 Ramus (1562, 1572), l'angle d'analyse s'est déplacé radicalement. De la richesse du latin à laquelle la langue espagnole devait suppléer par des ES. *rodeos*, on passe à regarder les conjugaisons latines comme pauvres. Ainsi, à

une forme latine qui représente plusieurs temps par FR. « parole confuse », *i.e.* un seul signifiant, le français sait répondre en établissant des formes précises et nuancées pour les significations qui y sont contenues. Et le grammairien d'exhiber le mécanisme de traduction où l'on voit comment la richesse du français est porteuse de nuances non exprimées en latin : pour LAT. *Amaveris*, les traductions possibles sont FR. « Veux que tu aies aimé », « Combien que tu aies aimé », « O volontiers tu aurois aimé », « Veux que tu aies aimé », « Veux que tu aies eu aimé », « Combien que tu aies eu aimé », « Veux que tu aies aimé » (Ramus 1572 : 173-4).

Cependant, la revendication de l'abondance n'est pas suivie d'une tentative de systématisation des formes. En effet, Ramus ne classe pas les temps français, si ce n'est pas par l'entrée latine qui sert de départ à la traduction. Une raison qui pourrait être avancée pour expliquer ce manque d'un système de la conjugaison propre au français, se trouve dans la visée recherchée par le grammairien. Le but de Ramus est de promouvoir la défense des capacités stylistiques de la langue pour l'élever au même rang que le latin et le grec ; pour la classer même à terme sur un niveau supérieur. Et surtout la grammaire de Ramus ne cherche pas à faire un exposé pédagogique sur la langue mais à illustrer des enjeux théoriques appliqués au français.

Sans doute la notion d'abondance ou de richesse de la langue constitue-t-elle un critère de comparaison dans ce XVI^e siècle d'apologie des droits des langues vernaculaires face au latin. Toutefois, le sous-système des temps composés semble acquérir une autonomie différente en fonction des considérations sur la place de la langue vernaculaire vis-à-vis de la grammaire latine. On part ainsi d'un critère formel d'identification, la construction analytique, pour établir un inventaire plus ou moins complet des tiroirs verbaux de la langue. La deuxième étape, l'organisation des temps à l'intérieur de la conjugaison est plus problématique. On peut refuser d'intégrer ces formes dans les tableaux de la conjugaison, et c'est l'attitude de l'Anonyme, partiellement (elle est radicale chez Villalón) et d'une certaine façon celle de Nebrija ou de Barros. Toutefois, il reste possible de les inclure dans le système, qui devient ainsi plus riche. C'est la démarche de Meigret – et de Nebrija dans le livre pour les locuteurs étrangers –. Chez Nebrija, le même critère d'identification sert au classement des formes (simples ou « par rodeo ») sur une base purement morphologique. Néanmoins, les grammaires étudiées illustrent également une tentative pour trouver à la forme composée une valeur qui légitimerait son existence à côté de la série de formes simples.

Ainsi, Barros suggère que dans les deux formes du même temps PT. *amára / tinha amádo*, la forme simple semble apporter une plus grande perfection à l'« obra » [œuvre], *i.e.* l'action. Ne constituant en fait dans la grammaire portugaise qu'une remarque anecdotique, la notion de perfection n'est pas corrélée à d'autres explications pour le reste des formes verbales. On peut lui opposer à cet égard, la place fondamentale qu'elle occupe dans le système verbal de Meigret (voir à ce propos 7.2.3.3.). Dans la trilogie imparfait / passé simple / passé composé, le grammairien discerne une idée de perfection. Elle est absente du premier tiroir verbal (l'imparfait) ; dans le passé simple on peut parler de perfection « indéterminée », elle a besoin d'une suite pour être complète ; le passé composé montre la plus grande perfection, puisqu'il n'a pas besoin de suite. Le critère semble être syntaxique. En effet, on ne peut pas employer le passé simple sans une proposition subordonnée qui complète le sens ou sans une indication temporelle. Mais la présence de la classe d'« infinitif prétérit » (la forme en V-é) dans le temps composé a pu

y être pour beaucoup. Si l'on compare le passé composé avec les formes surcomposées, ces dernières montrent une plus grande perfection de sens, selon l'auteur. Il s'agit des trois types de formes verbales construites à partir de l'infinitif prétérît⁵³⁰. Plus la forme est impliquée par le degré de compositionnalité – le surcomposé serait par conséquent une sorte de composé second – plus la perfection est notoire dans le temps. Cela est une conséquence de la catégorisation de la forme en V-é, sur laquelle nous devons encore faire des remarques plus bas dans ce chapitre.

Pour conclure, nous voudrions faire remarquer la symétrie entre quatre grammairiens, ES1 Nebrija (1492), PT1 Barros (1540), ES' l'Anonyme (1559) et FR8 Ramus (1562, 1572), lesquels abordent la conjugaison de leurs langues en utilisant la notion de périphrase verbale. Le seul critère commun qui conduit à la création de deux séries verbales est le critère morphologique. Cette séparation qu'on constate entre un chapitre du verbe où l'on présente les temps simples et un chapitre additionnel qui regroupe les temps composés de l'actif mais aussi d'autres formations (le passif, l'impersonnel) représente d'un point de vue de l'organisation du système verbal un modèle explicatif complexe, qui ne permet assurément pas de construire une conjugaison complète des temps de la voix active. Sans doute, le projet de nos grammairiens n'était pas celui-là. Ils ont préféré signaler tout ce qui dans la langue vernaculaire se différencie de la conjugaison latine. Dans deux cas, Nebrija et Ramus, ce procédé descriptif est corrélé de la catégorisation d'un élément nouveau, alliant ainsi un cadre d'analyse grammaticale renouvelé pour décrire la conjugaison du vernaculaire (la « circonlocution ») et la découverte d'une nouvelle classe qui n'existe pas en latin.

10.2

Une innovation terminologique : « verbe auxiliaire »

Dans le corpus de grammaires de la Renaissance, l'on voit apparaître une étiquette terminologique pour désigner l'élément placé (quasi) constamment à gauche dans les formes analytiques, FR. *être* et FR. *avoir*. Le nouveau terme est attesté dans les grammaires du français (7.1.2.2.), mais il n'est pas présent dans la grammaire castillane de ES1 Nebrija, dans la grammaire portugaise de PT1 Barros ni dans les grammaires italiennes. Dans la série des grammaires espagnoles pour étrangers (voir notamment 9.5), le terme français est utilisé dans le foyer belge (Meurier 1558), le foyer français (ES7 Charpentier 1596,

⁵³⁰ Rappelons que Meigret explique la formation du passé simple à partir de l'infinitif prétérît. Ainsi, FR. *aimé* à donné FR. *j'aimai* comme FR. *fallu* donne FR. *il fallut*.

ES8 Oudin 1597) et les termes LAT. *verbum auxiliarium* et ANG. *helpfull verb* dans le foyer britannique (Minsheu 1599).

La désignation semble donc une innovation terminologique française. La première occurrence est en tout cas celle de FR5 Pillot (1550 : 20v^o) avec le terme latin *auxiliarium*. L'étiquette doit faire face à d'autres créations concurrentes (FR. *verbe aidant*, FR. *verbe engendrant* chez FR' Matthieu 1559, 1569 et FR10 Bosquet 1566), mais l'emporte sur elles ; elle se traduit par ailleurs facilement dans les autres langues (voir Meurier et Minsheu), si bien qu'à la fin du siècle un terme FR. *auxiliaire* ou de la même base est disponible, du moins dans notre corpus, en latin, français, espagnol et italien, mais pourtant dans une aire géographique qui exclut les pays du sud de l'Europe.

La notion à laquelle renvoie le terme de FR. *auxiliaire*, à savoir celle d'« assistance » apportée par un verbe à un autre pour former certains temps de ce dernier, peut être exprimée sans le recours à une désignation spécifique. Ainsi, nous avons signalé le fait que la définition de FR7 Garnier (1557) utilise le verbe FR. *servir* pour véhiculer la même idée que Pillot assigne aux verbes *être* et *avoir*. Plus généralement, le verbe FR. *aider* (et des verbes de contenu sémantique équivalent dans d'autres langues) apparaissent également dans les grammaires de l'espagnol des foyers européens. On voit ainsi se dessiner la nature fonctionnelle de cette classe de verbes, que l'on lit déjà dans la définition de Pillot. Il est important de souligner le fait qu'il s'agit d'une innovation qui cherche à intégrer les formes analytiques aux conjugaisons verbales, mais on ne trouve dans aucun des textes analysés une théorisation sur cette classe. En ce sens, les auteurs de la Renaissance ne se posent pas le problème de l'insertion de cette classe dans la partie du discours « verbe ». À ce stade, il s'agit d'une catégorie *ad hoc*, dont le succès est compréhensible du fait que la tradition latine ne fournit aucun terme pour parler de l'élément en question.

Du reste, la série française insiste sur l'idée d'« assistance », mais d'autres approches notionnelles restent envisageables. Ainsi, les grammaires de la série italienne emploient volontiers le verbe IT. *giungere* [joindre] ou des termes de la même racine, ainsi que IT. *accompagnare* [accompagner] pour décrire le lien entre les formes de IT. *avere* ou IT. *essere* et les formes en V-to, les premières étant conçues comme un ajout nécessaire pour la formation des tiroirs verbaux (voir 8.2.2.). Il faut voir sans doute dans la récurrence des idées soit d'« assistance » soit de « jonction » l'effet de continuité propre à chacune des séries. Sur ce point, l'on peut affirmer sans réserve que les deux traditions, la française et l'italienne, se caractérisent par deux façons singulières de construire une discursivité – à défaut d'une véritable conceptualisation – des composés verbaux.

Autre point sur lequel l'analyse s'est penchée dans les chapitres précédents : l'extension de la classe du « verbe auxiliaire ». Ainsi FR5 Pillot 1550 affecte le terme LAT. *auxiliarium* aux verbes FR. *être* et FR. *avoir*, et c'est avec cette extension que les grammairiens l'utilisent par la suite. Pour Pillot, FR. *avoir* est l'auxiliaire des actifs, FR. *être* l'auxiliaire des neutres et des passifs. L'utilisation des deux auxiliaires pour opposer les voix verbales est décidément une innovation (Colombat 2003 : 103, n. 6). Mais si la condition indispensable pour qualifier d'auxiliaire un verbe est sa capacité à « fléchir » un verbe, il faut au préalable une stabilisation des items de la conjugaison. Or nous avons observé des tentatives d'appliquer le terme à des verbes tels que FR. *aller* et FR. *venir* chez FR9 Cauchie 1570, qui relègue d'autres verbes (FR. *faire*, *rendre*) au rang de LAT. *periphrastica* [périphrastiques]. Dans la série des grammaires de l'espagnol du XVI^e siècle, seul est catégorisé comme auxiliaire le verbe ES. *haber* mais non pas ES. *ser*. Nous avons constaté

que dans cette série il y a en outre un élargissement de l'extension chez ES8 Oudin 1597, qui qualifie également d'auxiliaire le verbe ES. *tener* suivi de participe, en raison de l'analogie avec le verbe ES. *haber* (voir 9.4 et 9.5).

Tant du côté de la grammaire du français que de la grammaire de l'espagnol, les verbes concernés par la catégorisation servent à former ce que nous appellerions aujourd'hui des périphrases verbales. L'enjeu des catégorisations de Cauchie et d'Oudin n'est pourtant pas le même. Le premier s'intéresse aux verbes FR. *venir* et FR. *aller* en tant qu'ils sont à même d'exprimer des valeurs temporelles de « futur » et de « prétérit » (Cauchie [1570] 1586 : 44v^o) que l'on cherche à conjuguer. Le dernier pose le caractère auxiliaire du verbe dans ES. *tengo* + *V-do* comme un équivalent de *he* + *V-do*, sans d'autres précisions. La démarche d'Oudin s'explique par une recherche sur les valeurs des verbes ES. *tener* et ES. *haber* (qui se laissent traduire tous les deux par FR. *avoir*) conduisant à découvrir que *tener* peut fonctionner ponctuellement comme auxiliaire.

Sans doute, l'étude de l'histoire de la catégorie auxiliaire reste à être développée dans les grammaires de ces traditions. Les quelques auteurs qui utilisent l'étiquette en question ne vont pas plus loin dans la catégorisation de la classe. Une approche rentable dans la découverte des propriétés des verbes auxiliaires aurait été d'opposer la propriété d'« assistance » d'*être* et *avoir* à leur fonctionnement dans d'autres emplois. L'opposition rudimentaire entre *tener* (verbe transitif) et *haber* (verbe auxiliaire) dans les grammaires de l'espagnol oriente notre propos dans ce sens mais la description reste embryonnaire dans les textes de la Renaissance. On peut observer toutefois quelques remarques qui pointent vers cette opposition chez IT11 Castelvetro 1563 (voir 8.2.2.), mais il s'agit d'un questionnement sur la syntaxe d'*avere* (en termes de régime verbal) sans aucun type de considération sur une double catégorisation du verbe. Le même constat peut être fait à l'égard de FR4 Meigret (1550), qui sait opposer deux constructions possibles avec *avoir* et les deux valeurs sémantiques dont *être* est le support (passif et prétérit des intransitifs), mais ne propose pas une classe à part. En somme, l'innovation terminologique ne conduit pas dans l'immédiat à une recherche sur les propriétés de la nouvelle classe ; elle peut toutefois être menée dans des grammaires qui ne proposent pas une catégorie spécifique pour les « nouvelles » fonctions du verbe *avoir*, mais s'intéressent pourtant aux propriétés des formes participiales. Nous les étudierons dans ce qui suit.

10.3

Catégorisation de la forme participiale des temps composés

Nous avons examiné les idées sur le participe dans un nombre important de grammaires de la Renaissance (chap. 5). Au fil des chapitres sur chacune des séries textuelles (chap. 6-9) nous avons accordé une attention toute particulière à la question de la forme participiale qui sert à former les temps composés. Cet axe majeur de notre lecture du corpus doit nous permettre, dans ce qui suit, une comparaison du statut de la forme en FR. *V-é* / ES. *V-do* / IT. *V-to* des temps composés dans ces grammaires.

La mise en parallèle des différents systèmes peut se révéler intéressante pour la compréhension des difficultés épistémologiques propres à chaque système descriptif. Nous ne pouvons pas rentrer dans le détail de chaque description grammaticale autour de ces formes. L'examen préalable que nous avons réalisé devrait suffire pour comprendre les enjeux particuliers. Nous posons ici le problème de la catégorisation, ou plutôt de la polycatégorisation du participe dans ces grammaires. En effet, on assiste à une distinction entre d'un côté la classe traditionnelle du participe (passé ou passif), et de l'autre côté une nouvelle catégorie spécifique pour le traitement d'une forme homonyme du participe. La recatégorisation se produit dans la grammaire castillane de Nebrija (1492) et dans les grammaires françaises de FR4 Meigret (1550) et de FR8 Ramus (1562, 1572). On retient ici ces auteurs après avoir étudié la question dans toutes les séries textuelles du corpus. Il est temps de faire une sélection des textes les plus représentatifs décrivant la forme auxiliée des temps composés. Il s'agit donc d'une mise en série en fonction d'une thématique et non sur le principe de la langue-objet des grammaires, le but étant de mettre en dialogue les textes traitant le même problème à la Renaissance. La comparaison doit inclure à certains endroits des apports ponctuels d'autres grammairiens, notamment les idées de IT¹¹ Castelvetro (1563) à l'égard de la forme participiale des temps composés en italien.

Nous ne répéterons pas toutes les analyses détaillées de leurs définitions et du traitement de la classe. Au contraire, partant de ces analyses nous nous interrogeons, d'une part, sur les problèmes que soulève la création d'une nouvelle classe ; nous faisons, d'autre part, le bilan des propriétés que les grammairiens de la Renaissance décèlent dans le fonctionnement d'une classe qui se présente à leurs yeux comme nouvelle par rapport à la grammaire latine.

L'étude s'amorce par un examen détaillé des étiquettes employées pour la classe grammaticale, afin de comprendre quelle est sa place dans le système général des parties du discours. Ensuite, le dialogue entre les grammairiens portera sur les différents traits souvent analogues qui permettent de catégoriser la classe.

Toutefois, la hiérarchie des mots ainsi représentés ne résout pas le problème de la catégorisation de l'infini. L'infinif est dans la classe verbale. Seule la différenciation par les traits FR. *infinis* / *finis* est déterminante dans l'identification de la sous-classe. Le caractère invariable n'est pas un trait secondaire, comme chez ES1 Nebrija (1492) ; au contraire, on le retrouve deux échelons avant de retrouver la classe qui correspond à la FPTC. Nous y reviendrons.

Quant à l'innovation extensionnelle, elle est plus directement impliquée dans le procédé de catégorisation ici étudiée, dans la mesure où certaines formes V-é ou en V-do, que l'on pourrait autrement classer dans les participes, sont extraites d'une classe pour en intégrer une autre. Les trois grammairiens placent ladite classe dans la sous-classe « infinitif ». Le classement est pourtant moins explicite chez Nebrija, puisque le ES. *nombre participial infinito* apparaît classé uniquement dans le livre V (grammaire destinée aux locuteurs étrangers), dans la conjugaison du verbe :

EN EL INFINITIVO
 EN EL PRESENTE: *Amar, leer* [...]
 EN EL PASSADO, POR RODEO: *Aver amado, aver leído* [...]
 EN EL VENIDERO, POR RODEO: *Aver de amar, de leer* [...]
 LOS GERUNDIOS: *Amando, leyendo* [...]
 LOS PARTICIPIOS: *Amado, leído* [...]
 LOS NOMBRES PARTICIPIALES INFINITOS: *Amado, leído* [...] (Nebrija 1492/1981: 245)

Nebrija ne précise pas dans les chapitres précédents (livre III, sur les parties du discours) qu'il soit question d'infinif dans les gérondifs, les participes et les NPI. Comme de nombreux auteurs, la catégorie modale de l'« infinitif » semble regrouper toutes les formes nominales du verbe. On touche sur ce point une autre problématique qui concerne le statut général du gérondif et du participe, qui sont classées dans les tableaux des conjugaisons sous la rubrique du mode infinitif, sans que l'on puisse les considérer comme de véritables sous-classes d'une classe « infinitif », cette dernière désignation fonctionnant comme étiquette générale ou fourre-tout pour présenter ensemble toutes ces formes infinies.

Si l'on revient donc sur l'idée de modification extensionnelle, une première façon d'appréhender la classe de la FPTC est de l'interpréter comme une soustraction de la forme ES. *amado* ou FR. *aimé* de la catégorie participe pour la mettre dans une nouvelle classe. Il en résulte une polycatégorisation de la même forme en deux classes. Cette polycatégorisation est susceptible de modifier à son tour le contenu de la catégorie à laquelle appartient la FPTC. Ainsi, chez FR4 Meigret (1550), le fait de classer FR. *eymé* dans l'infinif prétérit élargit le contenu de la catégorie infinitif, une classe qui devrait comporter à priori seulement deux items :

L'infinif présent *eymer*
 Les passés *eymé, avoer eymé, u eymé*
 Le participe présent et actif *eymant* : le passif *eymé*. Duquel se forme le verbe passif [...]
 (Meigret 1550/1980 : 108)

On voit que la forme FR. *eymé* apparaît sous deux subdivisions, tout comme ES. *amado* dans le classement de Nebrija (cf. plus haut). Mais la FPTC en tant qu'infinif passé fait concurrence à une forme d'infinif composé (FR. *avoer eymé*). Meigret, qui n'a pas donné jusqu'ici cette forme d'infinif, n'explique pas non plus sa présence dans le tableau. Elle

peut répondre à une traduction récurrente de l'infinitif passé (voir plus haut le tableau 10.1), mais sa présence à côté de la FPTC est problématique. La principale difficulté à laquelle se heurte Meigret est de classer une catégorie originale par sa définition et son fonctionnement dans une case prévue par la grammaire latine. Les efforts de Meigret pour définir et défendre la nouvelle classe sont peut-être plus réussis que ceux de Nebrija ou du moins il arrive à montrer toute la complexité des constructions des temps prétérits. Néanmoins, dans l'attribution d'une sous-classe, l'intuition de Nebrija, qui perçoit l'impossibilité de l'insérer dans une classe existante, est plus aigüe. En effet, si la FPTC n'est pas un participe et n'existe pas en latin, comme l'auteur l'affirme, il ne reste qu'à créer une nouvelle partie du discours.

Cependant, ES1 Nebrija (1492) ne poursuit pas la voie innovatrice jusqu'à son but logique, la véritable innovation terminologique. Il se sert de termes disponibles dans le discours grammatical, ES. *nombre* [nom] et ES. *participial* [participial], ce qui entraîne des conflits en compréhension pour la nouvelle classe – dans le sens de l'innovation intensionnelle de Jacques Julien –. Soulignons toutefois que le ES. *nombre participial* est un nom selon un critère ontologique (il signifie la *substance*), mais Nebrija est conscient en même temps de son éloignement du nom. En effet un ES. *nombre participial* [nom participial] n'est pas dans la *Gramática* une sous-classe du nom. Selon un critère syntaxique latin (l'incompatibilité de deux noms substantifs accusatif, sauf exceptions), le NPI doit être une classe à part entière (« por esta causa pusimos esta parte de la oración distinta de las otras, por la manera de significar que tiene mui distinta dellas », Nebrija 1492/1981 : 194). Nous pensons que Nebrija suit ici le modèle de la définition du « participe », c'est-à-dire, la combinaison de traits procédant d'autres parties du discours (nom et verbe dans le cas du participe), mais qui ne permettent pas de la classer dans aucune des deux. Ainsi, le NPI est « nom » par sa signification et « participial » par sa forme, mais elle ne peut pas être réduite à aucune de ces parties. Le troisième trait, exprimé par la désignation *infinito*, ayant trait à la propriété de l'invariabilité, ne le relie à aucune autre classe. C'est seulement dans le livre V, comme nous l'avons signalé, que le terme semble renvoyer aux formes de l'infinitif. Mais il faut tenir compte du caractère pédagogique de cette section de la *Gramática*, qui cherche délibérément la simplicité dans les tableaux à l'usage des étrangers.

En revanche, FR8 Ramus (1562, 1572) met en avant le caractère « infini » dans son système. À ce propos, on peut s'interroger sur l'influence de FR4 Meigret (1550) dans Ramus. En tout cas, s'il y a influence dans le fait de dénommer la FPTC à l'aide de l'étiquette « infinitif », il n'est pas question d'une imitation servile chez Ramus. Il insère l'infinitif prétérit dans son système théorique des mots. Dans sa *Grammaire*, l'auteur montre toutes les subdivisions du mot qui conduisent jusqu'à la classe assimilable à la FPTC. On se reportera au schéma des parties du discours de Ramus (voir plus haut), qui s'organise par paliers ou nœuds progressifs. Grâce à ces derniers, Ramus parvient à expliquer le trait *infini* comme condition première de la FPTC puisqu'il se trouve en amont par rapport à la catégorie. L'on peut évoquer ici le traitement chez Nebrija : le caractère *infinito* est un trait fondamental dans l'identification des formes et dans leur catégorisation, mais c'est paradoxalement un trait secondaire dans la définition. La désignation de Nebrija par une association de trois termes grammaticaux n'illustre pas un ensemble de traits à mettre sur le même niveau. Elle ne sert pas non plus à « nouer » les subdivisions qui conduisent du nom jusqu'au NPI, telles que

nom → ?
 → participial → ?
 → infini

Le fait de définir la classe plutôt sur un axe horizontal ou accumulatif (*nom + participial + infini*), relève pourtant d'un enjeu majeur : créer une catégorie nouvelle sans attaches manifestes qui risqueraient de la faire basculer dans une catégorie déjà existante mais non apte à expliquer la singularité de la FPTC. En effet, l'absence de nœuds entre cette partie du discours dans la division des mots souligne l'importance de la catégorie et son autonomie respectivement des autres parties du discours, notamment le participe et le nom.

Pour conclure, nous pouvons parler dans ces grammaires de décatégorisation ou prélèvement d'une forme (*V-é* ou *V-do*) de la classe « participe ». Comme tous les mots de forme similaire n'ont pas été soustraits de cette classe, on peut parler de polycatégorisation, seules certaines formes (soit le formant verbal) étant concernés par la recatégorisation dans une nouvelle classe. Le traitement semble différer au moment du classement, selon le trait prééminent que le grammairien retient. La FPTC est ainsi un *infinitif prétérit* chez FR4 Meigret (1550) et FR8 Ramus (1562, 1572) et un *nombre participial infinito* chez ES Nebrija (1492). Chez ce dernier, il s'agit d'une création *stricto sensu* tandis que les grammairiens français recourent à une classe prévue par la grammaire latine. Mais chaque grammaire entraîne des difficultés différentes : chez Meigret, c'est la coprésence de l'item récemment classé avec l'ancien contenu de la catégorie ; chez Nebrija, la nécessité est plus grande de définir la catégorie, et sa terminologie est plus opaque en ce sens qu'elle ne permet pas de comprendre le FPTC, même si l'effort manifeste pour adapter les termes au concept n'est pas négligeable ; enfin, dans les grammaires de Ramus, la catégorisation et la terminologie présentent un haut degré de solidarité grâce à son système métathéorique englobant tous les mots du discours ; mais dans son texte une définition de la catégorie fait défaut.

10.3.2 Les traits de la classe

On a observé jusqu'à présent que la seule considération de la FPTC comme une classe séparée produit dans la tradition espagnole et la tradition française des catégories différentes. Les propositions des trois auteurs examinés dans cette étude diffèrent et par la désignation (autant dire par le choix de la classe où l'on recatégorise la FPTC) et par la place d'une telle catégorie dans le système des parties du discours.

Nous allons par conséquent chercher s'il y a des coïncidences, fussent-elles partielles, entre les catégories créées. Pour cela, il faudra entrer dans l'analyse des traits qui caractérisent la FPTC dans les trois grammaires. Or le propos de cette analyse est plus large que la réflexion que nous avons menée plus haut au sujet des catégories de Nebrija, Meigret et Ramus, dans la mesure où nous cherchons à donner une représentation globale des propriétés que les grammairiens de la Renaissance sont à même de découvrir à l'aide du cadre théorique et descriptif dont ils disposent. C'est pourquoi nous nous référerons, lorsque c'est pertinent pour notre étude, à des remarques d'autres grammairiens au sujet de ces formes participiales.

10.3.2.1 Les propriétés de « passé » et « parfait »

La valeur temporelle est un trait déterminant qui sert à discriminer les deux classes : la nouvelle classe et le participe. Dans les chapitres précédents notre discours nomme cette propriété au moyen de l'étiquette standardisée [Passé].

La capacité à exprimer le temps varie chez chaque grammairien en fonction de la définition utilisée pour le participe et des accidents qu'on lui reconnaît. Ainsi ES1 Nebrija (1492)⁵³² attribue au participe l'expression du « temps », un accident qui le rapproche du verbe. Plus précisément, le participe qui ressemble au NPI (les formes en *-ado, -ido*) indique le passé (Nebrija 1492/1981 : 191). Au contraire, le grammairien affirme que le NPI s'éloigne du participe précisément parce qu'il n'a pas de temps. C'est seulement grâce à son union avec le verbe *aver* qu'il peut l'exprimer (« no tiene tiempos, sino por razón del verbo con que se aiunta », *ibid.*, 193).

Le même critère du temps passé, chez FR4 Meigret (1550)⁵³³, permet d'établir une différence entre le participe et l'infinitif prétérit. Mais, dans le *Traité* de Meigret, c'est le participe qui ne signifie aucun temps, et la FPTC qui est de prétérit, comme son nom le laisse entendre (Meigret 1550/1980 : 76 [§ 24.25]). Dans son argumentation, le grammairien utilise ce trait pour marquer l'incongruité à laquelle conduirait le fait d'interpréter le passé composé comme une construction avec participe. En effet, si dans FR. *je vous ey envoyées des lettres* (*ibid.*, 71 [§ 24.7]), le mot FR. *envoyées* est un participe, la phrase prend une valeur de présent, puisque le participe n'exprime le temps qu'en fonction du verbe qui le gouverne, comme il l'a affirmé un peu avant (« Les participes, généralement, prennent leur temps des verbes auxquels ils sont conjoints » *ibid.* 68 [§ 23.10]). On a le même critère employé par Nebrija, mais on a renversé les items concernés par l'absence ou la présence du trait. On ne peut pas comprendre ce traitement antithétique en dehors du cadre plus général de la question de la temporalité du participe, qui est suivant les auteurs intrinsèque où déterminée par un verbe fini (voir 5.5.1.1). Néanmoins ce critère explique mieux chez Meigret pourquoi *j'ai aimé* n'est pas un verbe exprimant le présent. Tandis que dans le NPI de Nebrija, la question de la temporalité du passé composé reste en suspens, Meigret précise quel élément porte la temporalité dans le groupe verbal :

Les Français ont forgé un autre prétérit parfait, par le moyen du verbe *ey, as, a* gouvernant l'infinitif, signifiant le temps passé du verbe actif nécessaire à la locution : comme *j'ey eymé* Dieu : là où *eymé* est l'infinitif passé du verbe actif *eymer* [...] (Meigret 1550/1980 : 69-70 [§ 24.5])

Le trait [Passé] est en fait en corrélation avec celui de [Parfait] dans la théorie de Meigret, cette propriété étant déterminante pour la construction de la sémantique temporelle des verbes (voir 7.2.3.3.). Le participe joue un rôle majeur dans la présentation de la valeur de parfait, comme l'atteste cet exemple : « Combien aussi que *j'aorey* soit le futur de l'indicatif : si toutefois je lui ajoute un infinitif prétérit, comme *eymé*, ce sera un futur qui requerra une chose parfaite. » (Meigret, *op. cit.*, 76 [§ 24.26]). Le texte de Meigret

⁵³² Voir 6.1.3.

⁵³³ Voir 7.2.2.1. et 7.2.3.3.

constitue à l'époque un des rares traitements de la temporalité des composés verbaux à partir de l'idée de perfection véhiculée par le participe⁵³⁴.

Quant à FR8 Ramus (1562, 1572), son infini prétérit est également du temps passé⁵³⁵, c'est d'ailleurs ce trait qui permet de le différencier de l'autre classe d'infinitif (le présent *aimer*), mais son opposition au participe n'est pas explicite sur ce point. De fait, Ramus n'établit pas une dichotomie entre les deux catégories et par conséquent il ne sent pas le besoin de présenter des traits différenciateurs. Ainsi, on sait que la nouvelle classe ramiste est prétérit mais rien ne nous est dit sur le participe qui en provient génétiquement :

Le participe est prins du parfaict praeterit infinit, comme *Aymé* pour le masculin, et pour le féminin *Aymée*, Ainsi *Basti*, *Bastie*. (Ramus 1572 : 80)

En revanche, le grammairien précise que « le participe actif est toujours présent » (*ibid.*). S'agit-il d'un oubli de Ramus à l'égard du participe en V-é ? Quoi qu'il en soit, la temporalité n'est pas utilisée comme un critère distinctif entre les deux catégories. La FPTC est un infinitif prétérit et on peut supposer que le participe passif est également de temps passé.

On peut signaler de même un auteur anglais de la série des grammaires françaises, FR2 Palsgrave, qui ne crée pas de catégorie spécifique pour la FPTC, mais il prend soin dans son texte de bien distinguer du point de vue sémantique le participe passif, qui s'associe à *être* pour former la voix passive, et le ANG. *participle preterit* [participe prétérit], qui est toujours conjoint au verbe *avoir* (Palsgrave 1530/1852 : 135-6), comme il le réitère dans son texte (voir 7.1.3). Dans la même ligne que Palsgrave, la distinction opérée par FR9 Cauchie est de nature à opposer les formes de passif et les formes de prétérit, LAT. *praeteriti uox*, (Cauchie [1570] 1586 : 38r^o) pour les FPTC associés tant à *avoir* qu'à *être* dans les temps composés (voir aussi 7.1.3).

Le traité grammatical de IT11 Castelvetro (1563) met en relief également l'importance de la valeur temporelle du formant verbal des temps composés. La division des participes répond, dans la *Giunta* (Castelvetro 1563/2004 : 297), au critère de la diathèse active / passive, étant donné que les participes n'expriment aucun temps dans la théorie de ce grammairien. Seuls font exception, précise le grammairien (*ibid.*), les participes qui forment les temps composés (associés à *avere* ou *essere*), dans des formes verbales finies comme dans les constructions absolues de participe (voir 8.3). Toutes ces formes en V-*to* appartiennent à la classe IT. *partefice passato* [participe passé]. En outre, la catégorisation de ces formes de passé se répercute sur l'interprétation des temps composés dès lors que Castelvetro décrit la temporalité de toutes ces formes (*ibid.*, 192) comme l'intersection entre une « action parfaite » à laquelle la forme finie du verbe *avere* met un terme final (au présent pour le passé composé, au passé dans le plus-que-parfait, etc.). La sémantique temporelle des formes composées se construit donc par un calcul dans lequel le trait [Parfait] du participe joue un rôle déterminant (voir aussi 8.3). En ce sens, Castelvetro va plus loin que Meigret ne le fait, en analysant explicitement plusieurs tiroirs verbaux à partir des deux axes : l'« action parfaite » (participe) et la valeur temporelle exprimée par la forme verbale finie (auxiliaire).

⁵³⁴ Par ailleurs, il faut attirer l'attention sur le fait que Meigret écrit des réflexions sur des contenus aspectuels tels que la perfection et le résultat de l'action lorsqu'il traite le problème de la temporalité du participe passif en général (voir chap. 5.5.1.2.2.)

⁵³⁵ Voir la section 7.3.1.3.

En résumé, la temporalité constitue l'un des aspects que doivent aborder les grammairiens de la Renaissance qui s'intéressent à la catégorisation de la FPTC. Les grammairiens de la série française (Meigret, Ramus, mais aussi Palsgrave et Cauchie) catégorisent la FPTC en lui attribuant le trait [Passé]. Seul Meigret explicite que c'est précisément la nature de prétérit de la classe en question qui aide à construire la sémantique des temps composés. Le même auteur suggère en outre que la sémantique temporelle de ce qu'il appelle « infinitif prétérit » contient aussi le trait [Parfait]. Ses observations nous ont invité à en faire le rapprochement avec le grammairien italien Castelvetro, qui préconise la construction de la sémantique des tiroirs verbaux composés à partir de l'idée d'« action parfaite ». Peut-être que la remarque de PT₁ Barros (1540) sur le plus-que-parfait PT. *tinha amado* [j'avais aimé] pointe de façon très allusive vers une interprétation analogue⁵³⁶. Dans ce panorama, seule la grammaire de Nebrija refuse à la FPTC la capacité d'exprimer la temporalité par lui-même, au motif qu'il n'exprime le temps qu'en coalescence avec le verbe *haber*.

10.3.2.2 La propriété d'« actif »

La diathèse active du formant verbal des temps composés constitue un autre point de distinction du participe. La catégorisation du participe héritée de la tradition latine se reflète dans la considération des formes en V-é / V-do / V-to des langues romanes comme des participes passifs. Or la nature « passive » soulève certains problèmes dans le traitement de formes où une telle propriété diathétique n'est pas manifeste. Il s'agit d'un problème que nous avons déjà abordé dans les différentes traditions ; il ne touche pas seulement la FPTC mais les formes participiales dans leur ensemble⁵³⁷. La solution prend la forme d'une catégorisation contraire, c'est-à-dire les formes sont affectées du trait [Actif]⁵³⁸.

Toutefois, la problématique qui nous occupe à présent est tout autre. Il s'agit de savoir si la forme des temps composés est active.

Chez Nebrija, les participes passés sont censés exprimer « communément » la diathèse passive (1492/1981 : 191) sauf quelques exceptions⁵³⁹, alors que le *nombre participial infinito* a une signification active en coalescence avec le verbe auquel il est conjoint (*ibid.*, 193). Le grammairien énonce ainsi au moyen d'une formulation similaire le trait [Actif] et le trait [Passé], c'est-à-dire le NPI les possède en union avec le verbe auxiliaire.

De même, la diathèse représente un point de divergence entre le participe passif et la classe d'*infinitif prétérit actif*, dans le *Traité* de Meigret. Mais le traitement des deux catégories et les limites entre la forme et la signification ne sont pas bien définis. Le grammairien présente deux types de participes qui ont le trait [Actif]. D'une part, il

⁵³⁶ Voir la section 10.1.3.

⁵³⁷ Voir 5.4.6.

⁵³⁸ À titre illustratif, on peut évoquer la catégorisation de Meigret (1550/1980 : 100 [§ 46.11], qui affirme que les participes de forme passive peuvent avoir une signification active, comme dans FR. *l'home bien considéré, bien avizé* ; dans ces exemples on voit le caractère actif par la transformation au moyen d'une proposition relative : FR. *l'home qi considere bien* ou *qi bien avize*. Nebrija pour sa part avait trouvé également des participes passifs à signification active tels que ES. « *osado, el que osa* » [audacieux, celui qui ose], ou ES. « *sabido, el que sabe* » [connaisseur, celui qui sait] (Nebrija 1492/1981 : 191). Meigret fait remarquer pourtant qu'ils ne sont actifs que si l'agent n'est pas exprimé, car alors ils deviennent passifs : FR. *l'home bien considéré de tout le monde* (Meigret, *loc. cit.*).

⁵³⁹ Voir note antérieure.

évoque le type FR. *considéré, avisé*⁵⁴⁰. D'autre part, il existe de participes, à propos desquels le grammairien signale qu'ils sont formellement passifs mais qu'ils n'ont pas de signification passive. Ce sont les participes comme FR. *venu, allé, mort* (Meigret, *op. cit.*, 100 [§ 46.10], voir aussi p. 65 [§ 23.2]). Remarquons que des verbes comme *venir*, etc. n'ont pas d'infinitif prétérit (p. 103-4 [§ 46.24]), ils sont en conséquence obligés de former le passé composé avec un participe. En tant que participes ces mots sont conjoints au verbe *être*, le seul à même de relier un substantif et un participe selon l'auteur (p. 71 [§ 24.7]). Mais s'ils étaient passifs, la construction FR. *je suis venu* sonnerait au présent. Ils sont mis à la place d'un IPA, et pour cette raison ils sont actifs et prétérits, contrairement aux autres participes de forme passive : « Mais il faut entendre que tous les participes qui ont terminaison du passif et ont signification active, sont aussi de temps prétérit : comme *allé, venu* » (p. 100 [§ 46.10]). Bref, ces participes possèdent les mêmes traits qu'un infinitif prétérit, mais sans en avoir la forme invariable. Il s'agit d'une tentative de Meigret pour expliquer le passé composé du type *être* + « participe », en présentant cette construction comme une forme par substitution.

Chez Ramus, *l'infini prétérit* n'est pas défini et le caractère [Actif] ne peut être que déduit par son fonctionnement dans la conjugaison. Ainsi, *l'infini prétérit* sert à former les temps actifs : « La Syntaxe des temps actifs, tant preterits que futurs est composee de leur infiny præterit avec le verbe Auoir » (Ramus 1572 : 172b). On peut arguer de même que cette classe est remplacée par le « participe passif » lorsque la forme en V-é exhibe l'accord avec un substantif (*ibid.*, 178).

En conclusion, on peut affirmer que le caractère actif du formant verbal n'est indiqué que par un auteur de la Renaissance, Meigret, les autres auteurs le catégorisant comme un participe passif ou bien passant sous silence sa nature diathétique. Du reste, la catégorisation au moyen du trait [Actif] de Meigret n'est qu'un transfert d'une valeur attribuable à tout le temps verbal vers un seul élément. Nebrija explicite à cet égard que le caractère actif n'est exprimé qu'à la faveur d'une association avec le verbe *haber*.

10.3.2.3 La propriété d'« invariable »

Sans doute l'absence de marques formelles (de genre et de nombre) a joué en faveur de la catégorisation du formant verbal des temps composés comme élément séparé du participe, étant donné que ce dernier manifeste la propriété de la variation formelle selon ces deux catégories grammaticales (voir les définitions du participe dans l'annexe 1). Plusieurs grammairiens remarquent cette caractéristique particulière d'une forme participiale dépourvue de variation. Au fil de notre étude, lorsque les grammairiens parlent de cette propriété de la forme en V-é / V-do nous l'avons signalée comme le trait [Invariable].

Notons que dans les trois grammaires dans lesquelles une classe spécifique pour la FPTC est proposée, la désignation contient au moins un terme renvoyant à cette caractéristique (ES. *infinito*, FR. *infinitif*, FR. *infini*). Mais dans l'exposé grammatical elle apparaît à des moments différents, soit dans la définition soit sous forme de règle de grammaire.

540 Voir note antérieure.

Dans la *Gramática* de ES1 Nebrija (1492), l'absence de marques formelles est soulignée à deux reprises. Premièrement, le grammairien la mentionne dans la définition de la classe ES. *nombre participial infinito* [nom participial infini], pour préciser le terme FR. *infinito* (Nebrija 1492/1981 : 193). Le terme s'explique du fait que le NPI n'a pas les accidents du genre, du nombre, du cas, ni de la personne. C'est plus loin, dans la discussion sur les différences entre le NPI et le participe, que l'on comprend que cette absence de marques formelles est un critère important pour la distinction entre les deux classes de mots. L'absence de marques formelles requiert l'appui des exemples (*ibid.*). Il arrive à montrer l'invariabilité dans deux cas : absence d'accord du NPI avec le sujet, et avec le complément direct⁵⁴¹. À propos de ce dernier, il y a un type d'accord auquel il doit reconnaître une existence en diachronie :

Un grande tropel de *coplas* no coplas
Las cuales as *hechas* (Nebrija 1492/1981 : 193) [les italiques sont de nous]

En effet, le grammairien affirme qu'un tel genre d'accord est attesté dans les *Siete Partidas* d'Alphonse le Sage (XIII^e siècle). On observe que le participe du passé composé est accordé avec le complément antéposé au verbe, mais Nebrija ne le décrit pas en ces termes, se bornant à fournir l'exemple. Il lui suffit de le qualifier d'archaïsme (*ibid.*, 194) pour éliminer cet obstacle à la catégorisation de la FPTC comme un mot invariable. Il s'agit donc d'une description de l'élément en espagnol – l'accord médiéval a complètement disparu dans l'espagnol de la deuxième moitié du XV^e siècle – et son argumentation se fonde sur la distinction entre deux catégories plutôt que dans la défense de son invariabilité.

Le *Traité* de Meigret en revanche montre qu'en français on ne pouvait pas déclarer l'invariabilité de la FPTC de façon si simple, puisque le français ne fait pas de cet élément une forme invariable dans tous les contextes syntaxiques. Le modèle descriptif de Meigret est par conséquent très différent. Il se doit de démontrer les raisons de la distinction entre le participe et l'*infinitif prétérit actif* basée sur deux arguments, à savoir, les critères de temps et du régime, comme on l'a signalé plus haut. C'est uniquement après une démonstration autour de ces critères (Meigret 1550/1980 : 70-71 [§ 24.5-8]) qu'il peut en venir à attribuer définitivement le trait d'invariable à la classe. Et là encore, cela ne va pas de soi : le grammairien recourt à la prescription d'une règle pour éviter tout débat ultérieur. Il préconise que cet infinitif reste « immuable » indépendamment du substantif qui le suit. Néanmoins, il reconnaît deux exceptions, les prétérits du passif, qui eux se forment par la combinaison de FR. *avoir* et de FR. *être* (FR. *j'ey eté eymé*) ; et dans le passé composé des verbes qui ne possèdent pas d'infinitif prétérit (FR. *aller*, *venir*). Meigret résout le problème de l'accord de ces participes avec le sujet en invoquant que ces verbes n'ont qu'un participe passif. Dans ce cas, l'accord du participe est de mise avec le sujet, cette classe étant variable. Pourtant, aucune tolérance n'est permise à l'égard de l'accord de la FPTC associée à *avoir* avec le complément direct antéposé. Ces formes ont beau être regardées par certains comme « courtisanes et élégantes », elles restent tout de même « incongrues » suivant les principes de Meigret (sur cette notion, voir 7.2.4.1). Nous ne reproduisons pas ici l'analyse que nous avons faite à propos de la notion de règle et d'incongruité chez le grammairien. Nous voudrions plutôt comparer la position résolument indéfectible pour l'invariabilité de Meigret avec la notion d'« infini » de Ramus.

⁵⁴¹ Voir l'explication dans 6.1.3.2.

Ce dernier fait dans sa grammaire un classement de tous les mots selon un principe de divisions binaires, classement dans lequel le trait « nombre fini »/ « nombre infini » joue un rôle majeur (Ramus 1572 : 58). Constatons toutefois, que le grammairien ne définit à aucun moment l'infini prétérit. En effet, le classement des formes verbales effectué dans le chapitre sur le verbe (*ibid.*, 77) lui permet de se passer d'expliquer le caractère invariable de la FPTC. Elle s'explique par la position même de l'*infini prétérit* au sein des classes de mots (voir 10.3.1), le trait « infini » se trouvant à la base même de la classe verbale des « infinis ». La position de Ramus vis-à-vis de la norme diffère pourtant de celle de Meigret. Le premier consacre moins d'explications pour les cas de l'accord du participe auxilié par FR. *être*. Il s'agit selon lui, d'une simple substitution d'un verbe par un autre (*ibid.*, 178). Et s'il présente des exemples d'accord du participe avec le sujet (FR. *vous estes venus à Paris*), cela ne mérite aucun commentaire de la part de l'auteur.

En revanche, Ramus fait une défense de l'accord du participe avec le complément antéposé. Ramus explique cette construction par un changement de catégorie : « le participe passif est mis pour linfiny » (Ramus 1572 : 178). Il présente le phénomène comme une recherche d'élégance de la langue (p. 182-4) française, un critère contre lequel Meigret, on l'a vu, s'insurgeait. Il y a certes une vision tout à fait différente du concept d'usage chez les deux grammairiens. Mais nous voudrions surtout souligner qu'aucun des deux ne fait appel à une explication grammaticale de cet accord – par exemple le participe est ressenti dans ces cas plutôt comme un adjectif dépendant du complément substantif que comme un élément faisant unité avec le verbe FR. *avoir* -. Cette façon de procéder de Ramus illustre jusqu'à quel point le fait de l'accord est vu comme une construction où la norme d'un groupe social pèse plus que des discussions d'ordre purement théorique. Ainsi, il préfère mettre en avant des critères stylistiques, même s'il reconnaît qu'on pourrait éventuellement invoquer contre ces tournures des arguments de « raison et règle de Grammaire », et même citer « ladvis dAristote » (p. 182), ce qui ne manque pas d'une certaine ironie si l'on connaît la considération que le grammairien avait pour le philosophe grec.

Nous pouvons conclure par conséquent que le trait [Invariable] est un critère fondamental dans la catégorisation de la nouvelle classe, puisqu'il fait le consensus des trois grammairiens. Son importance est d'une telle envergure que les écarts par rapport à la nature invariable sont soit omis (Nebrija, dans le cas des passés composés avec ES. *ser* et l'accord médiéval avec ES. *aver*), attaqués ou expliqués selon les règles de grammaires (Meigret), soit ils conduisent à la recatégorisation (Ramus). Toutefois l'approche varie selon les données à traiter dans chaque langue. Nebrija peut se limiter à signaler à ses contemporains que les formes de la nouvelle partie du discours sont invariables en coalescence avec *aver*. Au contraire, Meigret ne peut s'arrêter devant ce constat et doit justifier d'une règle prescrivant l'invariabilité même dans les cas où l'usage contredit cette règle. Chez Ramus, l'invariabilité de la FPTC est donnée d'emblée par la catégorisation même de l'*infini prétérit* ; le grammairien évite les discussions en proposant des explications par substitution du verbe *avoir* par *être* (comme dans FR. *je suis venu*) ou de la catégorie « infini » par celle de « participe » (dans l'accord du type FR. *Ce sont les graces que Dieu vous a données*).

On peut faire encore quelques remarques sur la série des grammaires italiennes. Dans ces dernières le trait [Invariable] n'est jamais posé comme une propriété de base du formant verbal en V-to. Il y a un traitement de l'accord du participe dans cette tradition

(voir 8.4) qui diffère quelque peu de ce que l'on observe dans la tradition française, dans la mesure où l'accord est plutôt une donnée fondamentale chez les Italiens, dont les grammairiens sont tenus d'expliquer les cas où cet accord manque. Ce n'est pas le cas dans la série française. Par exemple, le traitement contraste fortement avec la présentation de la grammaire française en anglais de Palsgrave (1530), où le caractère invariable de la FPTC est bien mis en avant, comme en témoignent les abondantes remarques sur la catégorisation d'un participe à la base « unchanged » [inchangé] (voir 7.1.3.) Nous avons souligné le fait surprenant que certains grammairiens italiens cherchent à tout prix un élément auquel on peut rattacher l'accord (que ce soit le sujet de FR. *avere* ou même des accords partiels uniquement en nombre ou en genre), ce qui en dit long sur le caractère marquant de la variation morphologique en tant que caractéristique essentielle des formes en *V-to*, qui sont toujours catégorisées comme des participes dans la série italienne. Toutefois les grammaires d'expression italienne possèdent une terminologie pour parler de l'invariabilité du participe, et il est surtout intéressant de remarquer que les grammaires de l'espagnol parues en Italie, celles de ES4 Alessandri (1560) et ES5 Miranda (1566), d'orientation contrastive, signalent comme un fait fondamental la nature invariable du « participe » espagnol qui sert à former les temps composés (voir 9.2), alors que cela n'est pas remarqué dans les autres foyers européens de grammatisation de l'espagnol.

10.3.2.4 La coalescence avec le verbe HABERE

Une manière de définir le FPTC est de l'identifier, selon un critère combinatoire, comme l'élément qui s'associe à *avoir* / *haber* / *ter* / *avere* pour former un temps composé. À titre d'exemple on peut mentionner que dans la tradition italienne il est courant de signaler que le verbe *avere* accompagne un autre verbe, c'est-à-dire la forme en *V-to*, et vice versa. Chez les auteurs qui procèdent à une recatégorisation des formes (Nebrija, Meigret, Ramus), le critère syntagmatique de l'association avec le verbe *avoir* fait partie des éléments définitoires. Aussi le statut de l'association *être* + *V-to* devient-il problématique dans la mesure où la construction est escamotée ou bien elle est présentée comme une structure de substitution.

Les langues romanes présentent un système de double auxiliaire, ESSE et HABERE, dans la formation des parfaits analytiques. Cependant, pour des raisons d'évolution des langues particulières, les problèmes à traiter par chaque grammairien sont différents, parce que dans les langues romanes de la Péninsule Ibérique, la tendance est à réduire le couple ES./PT. *ser* / *haver* au profit du dernier. Nous avons signalé que cette tendance vers un parfait avec un auxiliaire unique est quasiment arrivée à son terme en espagnol à l'époque où Nebrija écrit. Cela permet à Nebrija de construire un système dichotomique où à chaque auxiliaire correspond une partie du discours différente, et une voix verbale également différenciée :

Tableau 10.3
Distribution syntagmatique du participe et du NPI chez Nebrija

exemple	voix	temps exprimé	verbe	Catégorie associée
(h)e amado	passive	présent	(h)aver	participe
soy amado	active	passé	ser	« nombre participial infinito »

Dans le premier cas, c'est le verbe *ser* qui porte la marque morphologique de la temporalité. Dans la forme de présent de *aver* dans ES. *io e amado*, le grammairien considère que c'est la réunion du NPI et du verbe qui exprime le passé, comme nous avons expliqué plus haut. Il y a par conséquent une solidarité entre les deux éléments pour signifier le temps.

Cependant, les constructions avec *haver* révèlent une grande complexité en ce sens que Nebrija propose une série de formes construites prenant ce verbe comme élément commun, mais non suivies d'un NPI. Ce sont le futur et le conditionnel de création romane *amaré* et *amaría* que Nebrija analyse comme *infinitif + aver*. Il ajoute d'autres locutions à valeur de futur comme *e de leer*. On voit ainsi apparaître des paradigmes de la conjugaison pour différents tiroirs verbaux avec *haver* comme dénominateur commun.

Quant au verbe ES. *ser*, Nebrija ne cite pas d'exemples de parfaits avec cet auxiliaire, ni de passif avec le verbe ES. *estar*. Il se pourrait que le premier soit déjà assez marginal dans la langue pour que le grammairien n'en tienne pas compte, même si quelques rares grammairiens du XVI^e siècle signalent encore des prétérits conjugués avec ES. *ser* tels que ES. *ir* et ES. *venir* (voir notre chap. 9). En revanche, le verbe ES. *estar* n'a pas encore pris à *ser* certaines fonctions qu'il acquerra par la suite, comme dans ce cas du passif avec ES. *estar*. Ce carrefour de l'évolution linguistique qu'est le XV^e siècle a pu favoriser le traitement simplificateur de l'auteur. Mais nous pensons qu'il ne faudrait pas négliger l'effort de synthèse du grammairien et le désir de ramener les différents phénomènes à un système simple où le participe et le NPI ont chacun un verbe associé en exclusivité. Quoi qu'il en soit, la co-présence du verbe *aver* fait partie intégrante de la définition de la classe.

Cependant, les faits linguistiques du français diffèrent notablement de ceux de l'espagnol sur le point des verbes auxiliaires, parce que le système à deux verbes, *être* et *avoir*, s'est maintenu dans la langue moderne.

Comme on a vu dans les chapitres précédents, Meigret catégorise comme « infinitifs » uniquement les formes en *V-é* qui s'associent à *avoir* et à l'exclusion des formes qui s'associent à *être* dans le parfait (comme dans FR. *je suis venu*). La présentation du passé composé n'évoque d'ailleurs qu'une seule possibilité : « les Français ont forgé un autre prétérît parfait, par le moyen du verbe FR. *ey, as, a* gouvernant l'infinitif, signifiant le temps passé du verbe actif nécessaire à la locution : comme *j'ey eymé Dieu* » (Meigret, *op. cit.*, 69-70 [§ 24.4]). Ainsi, le verbe FR. *avoir* signifie passé uniquement grâce à l'IPA, alors que si la forme en *V-é* est un véritable participe (par exemple dans les constructions avec attribut du complément direct), la sémantique temporelle est tout autre. Nous traiterons ce problème sous peu.

La présentation du passé composé de la citation ci-dessus implique au surplus que la construction *avoir* + IPA est la forme première de ce tiroir verbal. En effet, il faut mentionner que le grammairien interprète que la structure profonde de FR. *je me suys eymé* peut être ramenée au modèle prototypique *avoir* + IPA, soit dans la transformation du grammairien : FR. *je m'ey eymé*. (Meigret, *op. cit.*, 67 [§ 23.8]). Ce procédé explicatif est de même employé pour les verbes inaccusatifs : « au lieu de dire *j'ey allé a Rome, j'ey venu a Rome*, nous disons *je suys allé a Rome, je suys venu a Rome* ». S'agissant de ces constructions, on sait que le grammairien explique la substitution par l'absence d'IPA dans certains verbes.

En résumé, le grammairien n'admet l'accord du participe passé que dans les constructions pronominales et avec des verbes formant leur passé composé avec FR. *être*. Ces formes sont considérées comme secondaires ; elles sont liées à des problèmes touchant le couple participe / IPA. La seule forme de passé composé qui semble exprimer convenablement la temporalité est celle avec *avoir*. Ainsi, le schéma suivant présente deux constructions possibles :

- (1) PASSIF : *être* + participe
 (2) PASSÉ COMPOSÉ : *avoir* + IPA ↖ [à défaut de IPA dans le verbe, on recourt au type (1)]

Remarquons que la manière dont le grammairien présente la construction des temps composés (2), permet de privilégier la catégorie IPA comme nécessaire. Par ailleurs, selon Meigret, l'accord n'est possible que dans (1), c'est-à-dire, avec le sujet. Ainsi, la variation de IPA en (2) n'est pas possible car cela ferait s'effacer la distinction entre participe – catégorie n'exprimant pas le temps – et l'IPA qui lui possède le trait [Passé], et aucune solution n'est possible pour expliquer la temporalité du passé composé à partir du seul verbe *avoir*.

Chez Ramus, l'assemblage du verbe *avoir* et du formant verbal en V-é est envisagé comme un phénomène de « syntaxe ». Nonobstant le schéma que nous établissons pour le traitement chez Nebrija et chez Meigret semble pouvoir s'appliquer sans problèmes également pour l'auteur de la Grammaire, soit :

- (1) VERBE PASSIF : *être* + participe passif
 (2) TEMPS PARFAITS ACTIFS : *avoir* + infini prétérit [mais aussi (2') participe passif]

Pour ce grammairien, *avoir* + IP est la forme première des temps composés (2). De la même manière que Meigret l'avait fait, les constructions pronominales et celles de certains verbes transitifs avec *être* ne sont que secondaires. Dans son exposé, il ne ressent pas le besoin de s'attarder sur la justification théorique du phénomène de « substitution » : « Quelquefois en telle syntaxe le verbe substantif est employé pour le verbe (Avoir) comme, Je suis aimé à Rome, vous vous estes aymés à Paris. Je suis allé à Rome, vous estes venus à Paris. » (Ramus 1572 : 177-8).

Au chapitre 7, dans lequel nous traitons notamment de la catégorisation de V-é, nous sommes penché sur la variation formelle que l'infini peut présenter en français (le type représenté par FR. *les lettres que tu m'as envoyées*). Ramus propose également une substitution, cette-fois-ci de la catégorie qui affecte la FPTC. Il considère que dans ces cas le participe remplace l'infini : « Secondement avec le verbe, *Avoir*, le participe est mis

pour linfiny, si le substantif precede » (1572 : 178). Dans ce dernier cas, c'est le participe qui est mis à la place de l'IP. Toutefois, dans les deux emplois l'explication consiste en une dissolution des deux groupes fondamentaux (*être* + participe et *avoir* + IP), qui demande une justification. Dans le second emploi (accord avec le complément) le critère est stylistique, mais nous ne savons pas ce que le grammairien pense du type FR. *je suis venu à Rome*. Toutefois il est remarquable que Ramus ne cherche pas à sauver la catégorie IP par l'intégration par exemple de la variation morphologique occasionnelle comme propriété de la classe ; il penche plutôt pour une polycatégorisation des formes en V-é (représentée dans le schéma ci-dessus par (2')). Cette option préfigure en quelque sorte l'option théorique soutenue par les Messieurs de Port-Royal dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), comme nous aurons l'occasion d'observer plus loin (chap. 11).

Il faut en conclure qu'il y a chez Meigret et Ramus une forme première (*avoir* + infinitif) et qu'il est impossible de comprendre séparément chacun des deux éléments qui la constituent. Ainsi, la présence du verbe FR. *avoir* est essentielle à la catégorisation du formant verbal ; en conséquence, tout ce qui s'écarte de ce schéma doit être signalé et analysé. Telle semble être la dépendance du temps composé à l'égard de cette nouvelle catégorie.

Dans la perspective d'étude comparative qui est la nôtre, cela nous conduit au constat séduisant que la différence entre les systèmes des auxiliaires en espagnol – où *ser* a quasiment été évincé et l'accord du participe n'est qu'un souvenir historique – et en français – où FR. *être* est essentiel pour décrire la conjugaison et l'accord est un enjeu majeur – n'est pas un obstacle pour conduire à une catégorisation où la construction la plus fréquente *haber* / *avoir* + un formant verbal invariable est perçue comme prototypique.

A cet égard, un dernier rapprochement, à présent avec la tradition italienne, est encore envisageable. On peut en effet évoquer le nom de Castelvetro, qui recourt au modèle de la structure *avere* + V-to, i.e. à la transformation, pour expliquer certains exemples de participe invariable avec le verbe *essere* (voir 8.4). L'argument avancé dans cette grammaire est qu'un verbe comme IT. *passare* [passer] signifie l'action et non pas la passion (Castelvetro 1563/1999 : 308), malgré le verbe auquel il s'associe.

Les grammairiens des séries française et italienne de la Renaissance identifient sans problèmes l'équivalence des prétérits conjugués avec FR. *avoir* / IT. *avere* et FR. *être* / IT. *essere*, mais le verbe *avoir* / *avere* reste en quelque sorte le modèle pour expliquer l'ensemble des formes et il sert en particulier à circonscrire un type fonctionnant comme premier ou central.

10.3.2.5 La question du régime des verbes

haber, avoir, avere

Il reste à traiter le problème du rapport entre la FPTC et le verbe *avoir* tel qu'il est conçu dans les grammaires du corpus. Les réflexions les plus intéressantes se retrouvent dans les grammaires de ES1 Nebrija (1492) et de FR4 Meigret (1550), qui abordent la question en termes de « régime » dans le cadre de la catégorisation de la FPTC. Mais il faut mentionner également l'approche de IT11 Castelvetro (1563), qui s'occupe du régime d'*avere* vis-à-vis des formes en V-to pour aborder la question de l'accord du participe des temps composés.

Dans la *Gramática* de ES1 Nebrija (1492), le concept de régime est évoqué à propos de la distinction entre le NPI et le participe. L'argument du grammairien consiste à dire que si la forme en *V-do* était un nom signifiant la passion (c'est-à-dire un participe passif), il serait interprété comme un substantif accusatif lorsqu'il est placé à droite du verbe ES. *aver*. Or Nebrija souligne qu'un verbe ne peut pas avoir deux accusatifs. C'est pourquoi dans ES. *io e amado los libros* [j'ai aimé les livres], le NPI *amado* n'est pas un nom (Nebrija 1492/1981 : 194). Cependant, le grammairien n'indique pas si ES. *amado* est gouverné par le verbe *aver*, autrement que comme un substantif. Mais nous pensons que l'explication peut se trouver dans les remarques que l'auteur propose concernant les traits [Passé] et [Actif], à savoir que ces deux propriétés apparaissent dans le NPI en vertu de son union avec le verbe ES. *aver*. En ce sens, Nebrija aurait pu préciser que les deux éléments conjoints gouvernent l'accusatif ES. *los libros*. La discussion sur l'impossibilité d'un double accusatif pourrait nous faire pencher vers cette hypothèse. En d'autres termes, les deux mots *aver* et NPI fonctionnent en coalescence tant du point de vue sémantique que syntaxique.

De même, FR4 Meigret (1550) fait appel à la notion du « gouvernement », *i.e.* le régime, pour distinguer l'IPA du participe passif. En effet, le participe a la capacité de gouverner tout comme le verbe dont il est dérivé (*cf.* la définition FR4 dans l'annexe 1). De fait, lorsque le participe n'accompagne pas un substantif, il faut comprendre qu'il est « surentendu », c'est-à-dire qu'il y a omission. Or le grammairien se demande quel substantif est omis dans des formes telles que FR. *j'ey eymé, j'ey dormy, j'ey couru* (p. 70 [§ 24.6]). Assurément, la forme verbale est complète du point de vue sémantique et syntaxique. Qui plus est, certaines formes en *V-é* ne peuvent même pas s'associer à un substantif (par exemple FR. **un home dormy*, p. 71 [§ 24.7]), si bien qu'elles ne sauraient être des participes. La forme ES. *j'ey dormy* doit être composée donc d'une autre catégorie que celle du participe.

Ce même critère est employé pour analyser la construction ES. **je vous ey envoyées des lettres* (*ibid.*) dans le cadre d'une attaque contre l'accord du participe des temps composés. S'il était question de participe dans le passé composé, « gouverné par le verbe *ey* et conjoint au participe *envoyez* » (*ibid.*), on serait obligé d'interpréter l'énoncé au présent et la construction serait d'autant plus « incongrue », car le participe doit suivre le substantif, lorsqu'il est exprimé. Cela veut dire concrètement que le participe suit le complément direct en français, lorsque ce participe fonctionne comme une prédication seconde.

Meigret se sert en fait de la double valeur d'*avoir*, soit comme verbe transitif et comme verbe auxiliaire. Même si l'auteur ne conceptualise pas cette dernière notion, il tire profit du comportement nettement différencié dans chacune des deux natures. En effet, la fonction d'auxiliaire de FR. *avoir* est manifeste devant les participes. Si le participe s'accorde avec le complément, l'énoncé doit être interprété comme indiquant la possession, et le substantif complément d'objet est dans ce cas « gouverné » par le participe qui garde ses propriétés de rection. Ainsi FR. *je vous ey envoyées des lettres* (*loc. cit.*), une construction avec accord, se laisse métaphraser par « aucunes lettres à vous envoyées sont en ma possession » (*ibid.*). Cette analyse sous-entend que le verbe *avoir* conserve dans cette construction ses propriétés de sémantique lexicale (signification de la possession) et la propriété syntaxique de la transitivité, tout en conservant par ailleurs une adéquation entre la valeur temporelle et les marques morphologiques du verbe (*avoir* au présent exprime le présent).

Dans la série italienne on retrouve également un auteur qui fournit les résultats d'une réflexion approfondie sur la structure IT. *avere* + *V-to*. En effet, IT11 Castelvetro

(1563/2004 : 194-5) distingue deux emplois que l'on peut identifier avec ce que Meigret observe également en français, soit dans notre métalangage un temps composé d'un côté et une construction attributive illustrée par un substantif fonctionnant comme le complément direct du verbe IT. *avere*. La distinction entre les deux analyses possibles est décrite chez Castelvetro au moyen du rapport de régime. Ainsi, il parle volontiers d'un participe passé régi par IT. *avere* là où nous classons la forme comme un temps composé ; il considère cependant que le même verbe régit un substantif auquel un participe se rapporte dans l'interprétation attributive.

Le grammairien italien introduit cette distinction dans le traitement de l'accord du participe pour avertir que, dans les occurrences où le verbe IT. *avere* régit un substantif, l'accord se produit toujours. L'analyse détaillée de la description de l'auteur a été proposée au chapitre sur la série italienne⁵⁴². S'agissant de la distinction entre les deux structures homonymes disponibles dans la langue vernaculaire, le traité de Castelvetro met en relief deux points fondamentaux. Le premier point est la différence de sémantique temporelle que l'auteur discerne entre les deux interprétations syntaxiques. Ainsi, lorsque le substantif est directement dépendant d'*avere*, le temps exprimé n'est autre que celui indiqué par la morphologie du verbe *avere*. Lorsque le participe est régi par *avere* (i.e. c'est un véritable temps composé), le temps exprimé est une action parfaite, selon un calcul de sémantique temporelle auquel notre étude s'est déjà référée (8.3 et 10.3.2.1). La différence dans le temps exprimé est également repérée par Meigret, comme nous l'avons observé plus haut. Le deuxième point constitue cependant une découverte spécifique à Castelvetro. Il s'agit de la coréférence du sujet de l'action exprimée par le participe et du sujet d'*avere* dans le temps composé, alors que dans l'autre structure le sujet n'est forcément pas identique, comme le grammairien le souligne (Castelvetro, *op. cit.*, 195).

Cependant, Castelvetro n'accorde aucune importance à l'ordre des mots pour choisir entre l'une ou l'autre des interprétations syntaxiques, contrairement à FR4 Meigret (1550) qui induit une lecture attributive de l'ordre FR *avoir* – complément – participe⁵⁴³. Sans doute, ce n'est pas un critère décisif dans la langue décrite par Castelvetro, comme l'attestent les nombreux exemples de temps composés suivant cet ordre des mots dans son texte, tels que IT. *hanno del mondo ogni virtù bandita*⁵⁴⁴ (Castelvetro, *op. cit.*, 195) [ils ont banni du monde toute vertu].

On peut considérer qu'en réfléchissant au régime verbal de *avoir* / *haber* / *avere*, les grammairiens touchent de près le problème du fonctionnement syntaxique de ce verbe et le formant verbal en V-é / V-do / V-to. Le rapport syntaxique entre le verbe *avoir* et la FPTC n'est pas le même qu'entre *avoir* et un substantif au cas accusatif ; tous les grammairiens perçoivent ce problème, mais ils restent cependant limités par le cadre conceptuel des rapports de régime, qui se prête mal à l'explication des phénomènes de l'auxiliarité verbale. En tout cas, la coalescence entre les deux formes, *avoir* et la FPTC manque dans ces textes d'une explication théorique consistante, dans la mesure où l'approche employée consiste à déterminer ce que le verbe *avoir* n'exprime pas (en tant qu'auxiliaire, dirions-nous). En ce sens, il s'impose de mettre l'accent sur la distinction qui apparaît dans

⁵⁴² Voir la section 8.2.2.

⁵⁴³ On peut noter que FR2 Palsgrave (1530) traite cet ordre comme normal dans les temps composés. Voir à cet égard les exemples littéraires fournis dans le traitement de l'accord, tels que FR. *Iay son image paincte au vif et pourtraicte* (Palsgrave 1530/1852 : 790).

⁵⁴⁴ L'exemple est tiré de Pétrarque, Chansonnier VII 2.

les grammaires de l'espagnol pour étrangers à propos des deux manières de traduire FR. *avoir* ou IT. *avere*. Dans ces textes (Meurier 1558, Miranda 1566, Charpentier 1596, Oudin 1597) on distingue la valeur lexicale (« possession »), à même d'instaurer une dépendance syntaxique (régime à l'accusatif) et une valeur fonctionnelle, désignée par l'étiquette FR. *verbe auxiliaire*⁵⁴⁵, à laquelle ces propriétés font défaut.

545 À l'exception de Miranda.

CHAPITRE

11

**LE PARTICIPE
DES TEMPS COMPOSÉS
DANS LES GRAMMAIRES
AU XVII^e SIÈCLE**

Le chapitre précédent présente une comparaison des textes de la Renaissance portant sur le traitement des formes verbales analytiques et particulièrement sur le statut du constituant de forme participiale qui en fait partie. La problématique se pose de manière différente dans les textes soumis à l'analyse. Ces différences ne concernent pas uniquement les séries nationales de notre corpus, mais peuvent se manifester entre les textes d'une même série. Malgré cette nature hétérogène, on en vient à montrer que les membres des séries sont en dernier ressort commensurables. Dans le cas particulier du traitement du participe des temps composés, notre étude s'est efforcée de comparer uniquement les textes des auteurs qui approfondissent cette question. Pour ce faire, nous avons réduit les descriptions des grammairiens à une batterie de propriétés qu'ils attribuent au participe ou bien à des thèmes auxquels ils réfléchissent. On réussit à établir progressivement les éléments saillants dans l'ensemble de ces textes, et partant à justifier la légitimité de la mise en série de textes. En effet, ces textes décrivent des langues différentes mais abordent en fin de compte la même problématique, à défaut de parler de la même langue. Forte de cette expérience, l'investigation avancera désormais dans cette direction de façon à consolider la méthode comparative. Si dans l'étape précédente (XV^e – XVI^e siècle) la méthode consiste dans la présentation générale des traditions pour ensuite se focaliser sur la comparaison de quelques auteurs, la série du XVII^e siècle que nous observons ici procède par un raccord dans l'axe sur les personnages qui portent l'intrigue. On sélectionne ainsi les grammaires qui de 1600 à 1660 témoignent d'un questionnement sur la nature de la forme participiale des temps composés.

Les textes que nous abordons dans les pages suivantes présentent des options de recatégorisations variées. Le premier texte est la grammaire de FR12 Charles Maupas (1607), qui propose d'appeler FR. *participe commun* les unités participiales qui figurent dans toutes les formations verbales analytiques, quelle que soit leur nature. Le deuxième texte placé dans la série est écrit par PT2 Amaro de Roboredo (1619) ; cet auteur dénomme PT. *gerundio de preterito* [gérondif de prétérit] le participe accompagnant le verbe PT. *ter* [avoir] dans les temps composés. Le troisième texte est de ES15 Gonzalo Correas (1627), dont la création terminologique ES. *partizipio ministro* [participe assistant] fait pendant à ES. *verbos ministras* [verbes auxiliaires]. Enfin, les trois derniers textes sont écrits par Claude Lancelot seul ou avec l'aide d'Antoine Arnauld et publiés en 1660 (FR16, ES19 et IT'), dans lesquels on trouve une proposition théorique posant une distinction entre FR. *gérondifs* et un FR. *participes* selon les propriétés que les formes présentent dans la phrase.

11.1

Charles Maupas (1607)

La grammaire de FR12 Maupas, *Grammaire et syntaxe française* ([1607]1618), premier représentant français de notre série du XVII^e siècle, est une grammaire remarquable par son contenu. Elle accorde une place assez importante au traitement des questions syntaxiques par rapport à la tradition antérieure, comme son nom en témoigne. Toutefois, la syntaxe n'est pas séparée du corps de la morphologie, mais s'intègre à l'étude de chaque partie du discours.

Maupas se présente comme un praticien de la langue, c'est-à-dire, comme un pédagogue de longue expérience. Par conséquent, l'objectif avoué de sa *Grammaire* est d'enseigner le français. L'œuvre de ce grammairien est une illustre représentante des grammaires destinées à l'apprentissage de la langue. Il ne revendique aucune influence d'auteurs de la tradition française, mais d'auteurs antiques (Quintilien, Varron, Priscien, etc.).

Pourtant, sa place ici répond à une mise en série avec des auteurs d'autres traditions. Le texte de la *Grammaire* de Maupas nous intéresse parce qu'il s'occupe de la catégorisation du participe des temps composés, et en ce sens il inaugure notre investigation sur le XVII^e siècle dans l'espace grammaticographique roman. Mais on peut inscrire l'auteur dans une autre série suivant la proposition terminologique qu'il introduit en français, le *participe commun*, qui nous rappelle le IT. *participio comune* [participe commun] d'autres auteurs italiens déjà étudiés.

11.1.1 Mise en série pour une innovation terminologique : le « participe commun »

Nous avons traité le problème de la valeur active et de la valeur passive du participe dans les grammaires des auteurs qui parviennent à réaliser des transferts de catégories, en s'appuyant sur un accident que l'on appelle traditionnellement la « signification », assimilable à la diathèse. Dans cette partie, il nous faudra nous interroger plus précisément sur le statut de cet accident dans le problème de la catégorisation, puisque quatre auteurs se servent des traits *actif* et *passif* pour proposer en fin de compte une nouvelle possibilité théorique : donner un nom plus adéquat aux formes en FR. V-é et en IT. V-to que celui de FR. *participe passif*, et l'appeler donc FR. *participe commun*, qui recouvre tous les emplois de ces formes, tant comme constituant des temps composés que dans les autres fonctions.

Les auteurs concernés sont IT16 Buommattei (1643), FR12 Maupas (1607), FR14 Irson (1656) et IT23 Corticelli (1745). Dans notre étude, nous nous sommes penché sur la question du IT. *participio comune* [participe commun] dans les grammaires italiennes (5.6.4.2.2.). En effet, il y a été question de l'importance de la « signification », seul critère employé pour le classement des participes. Chez Buommattei, la catégorisation du participe en *V-to* comme « commun » s'explique par le fait que ce participe manifeste une syntaxe tantôt active tantôt passive dans les constructions absolues⁵⁴⁶. Corticelli (1745) s'inspire de la catégorisation proposée par Buommattei pour nommer également ces formes participiales selon le trait « commun ».

La problématique de la catégorie du IT. *participio comune* a été étudiée dans la partie consacrée à l'accident de la signification. Cependant le traitement chez Maupas (1607), comme chez Irson (1656), qui récupère l'innovation du premier, est analysée ici, parce que chez ces auteurs une telle catégorisation se fonde sur les emplois des formes en *V-é* dans les composés verbaux, soit en association avec FR. *être* et FR. *avoir*. Toutefois, nous voudrions établir un lien épistémologique entre les deux propositions, celle de Maupas et celle Buommattei, dans la mesure où ils coïncident dans leur choix d'une étiquette terminologique équivalente. Elle traduit, chez l'un et l'autre auteur, la difficulté à catégoriser les formes en FR. *V-é* ou les formes en IT. *V-to* comme des « participes passifs ». En effet, le trait [Actif] que ces participes montrent lorsqu'ils servent à la formation des temps composés rend problématique le terme classificatoire *passif*.

On peut alors s'interroger sur la façon dont le participe manifeste sa nature « active » ou « passive », *per se* ou par rapport aux autres mots avec lesquels il se construit. La question revient à plusieurs reprises tout au long de notre étude.

D'un point de vue classificatoire, la division selon l'accident de la *signification* ne fonctionne pas de la même façon dans la classe du verbe et du participe dans les grammaires latines. Si pour le participe, on reconnaît normalement des membres actifs et des membres passifs de la classe, pour le verbe toutefois la situation est plus complexe en latin, dont la tradition descriptive montre que plusieurs classifications sont possibles. Parmi les étiquettes dont disposent les grammairiens, se trouve celle du FR. *verbe commun*. On entend par *verbe commun* en général l'item verbal qui sous une même terminaison permet des constructions passives aussi bien qu'actives (voir 5.6.2. et 5.6.4.2.2.). Afin de comprendre la catégorisation de Maupas et de Buommattei, il faut s'intéresser à l'accident de la signification qui affecte deux classes, le verbe et le participe.

C'est pourquoi, nous analyserons chez Maupas à la fois la division des verbes et la division des participes, toujours selon cet accident. Cette comparaison pose des problèmes importants de transfert du modèle latin. En effet, on peut se demander de bon droit si la « signification commune » du participe provient des verbes *communis* de la grammaire latine. S'il en est ainsi, comment expliquer que Maupas recoure à cette désignation pour le participe, mais qu'il ne la retienne pas dans le classement du verbe ? Enfin, quels faits linguistiques propres aux langues romanes le FR. *participe commun* permet-il de penser ?

Dans notre réponse, nous montrerons que le traitement du participe en FR. *V-é* opéré par Maupas ne peut pas être compris sans tenir compte d'une modification de la notion exprimée par le terme de *signification*, auquel l'auteur substitue celui de FR. *disposition*.

546 Pour la description linguistique de ces constructions en italien, voir 3.2.

L'autre problème que son exposé soulève est celui de l'étiquette terminologique FR. *participe commun*, qui n'a pas de correspondance exacte avec aucun des types verbaux proposés par le grammairien.

11.1.2 La « disposition » des verbes

Sur le plan terminologique, Maupas évite les mots *signification* et *genre* auxquels il substitue le terme *disposition*, traduction du grec *diathesis*⁵⁴⁷. Mais selon Nathalie Fournier, Maupas entend construire une nouvelle notion « pas superposable au genre » (Fournier 2002 : 39). En effet, la *disposition* ne recouvre pas uniquement la nature verbale à proprement parler mais aussi la construction, puisqu'il ajoute aux types de dispositions les verbes FR. *réciproqués*, c'est-à-dire les verbes réflexifs, ainsi que le critère de la transitivité. Le cadre théorique que le grammairien se donne cherche à réunir *genre* et *construction*, deux notions normalement disjointes.

Maupas parvient à faire un classement des verbes en trois types : les actifs, les réciproqués et les neutres. Sommairement, ces catégories correspondent à : a) la *disposition active*. Ce sont les verbes transitifs (qui fusionnent en *actifs transitifs*), ils sont auxiliés par *avoir*, et marquent la transposition de l'action d'un agent dans un patient, qui se marque par deux cas distincts (nominatif d'un côté et accusatif ou datif de l'autre), par exemple, FR. *aimer*; b) *disposition réciproquée* ou *réfléchie* : différente de la précédente par l'auxiliation par *être*, et parce qu'il y a coréférence entre le sujet et le patient (représenté par le pronom réflexif, qui peut être d'accusatif ou de datif), exemple de verbe : FR. *s'aimer*; c) *neutres* : divisés en *neutres actifs* (auxiliés par *avoir* : comme *dormir*) et *neutres de conjugaison* (auxiliés par *être*, comme *aller*, *venir*), le verbe ne marque pas de transition vers l'objet⁵⁴⁸, et donc il n'y a pas de régime des cas. Ce système dont nous avons esquissé les lignes majeures répond au croisement des critères morphologiques, syntaxiques et sémantiques solidairement imbriqués.

Du système de Maupas, il nous intéresse de retenir quelques éléments qui nous permettent de comprendre la catégorie *participe commun*. Énumérons-les. Tout d'abord, l'importance de l'auxiliation comme critère distinctif entre les sous-classes. Ainsi posé, le schéma d'emploi des verbes auxiliaires est traité sur un seul axe, celui des verbes qui servent à former les temps prétérits, l'auxiliaire des passifs jouant sur un autre plan.

Cela mène au deuxième élément, l'élimination du passif comme classe verbale du système de la grammaire française. Selon Maupas, on peut expliquer le passif comme une transformation toujours possible pour les verbes actifs transitifs. Cette élimination ne doit pas nous surprendre au vu des difficultés rencontrées par la voix passive pour être acceptée comme un type de verbe dans les grammaires de la Renaissance.

Enfin, les *dispositions* verbales de Maupas sont des classes ouvertes. Si le passif est un retournement des verbes *actifs transitifs*, ces derniers peuvent aussi devenir des verbes *réciproqués*. Il suffit dans ce cas, de faire passer l'action de l'agent sur lui-même (*j'aime* →

⁵⁴⁷ Le terme GR. *diathesis* [disposition, arrangement] désigne la même notion que la *signification* : « manière d'être d'un verbe, c.à.d. 1. qualité d'un verbe transitif ou intransitif, actif, passif ou moyen, etc. », Bailly (1950 : II, 469, s.v. « »).

⁵⁴⁸ « En définissant les verbes neutres par l'absence de transition de l'action du verbe, Maupas simplifie très sensiblement, comme il le dit lui-même, la tradition latine, en restreignant de fait la catégorie des neutres aux proprement neutres et aux auto-passifs de Priscien. » (Fournier 2002 : 47).

je m'aime). En ce sens, l'auteur affiche les résultats d'un travail important de réflexion sur tous les types des constructions des verbes français. Il relève par exemple l'emploi des verbes symétriques qui peuvent avoir la disposition transitive, réfléchie et neutre, par exemple dans FR. *le Soleil mollit la cire, la cire mollit, la cire s'amollit au Soleil* (Maupas [1607] 1618 : 128v^o). En ce sens, Fournier dans son analyse du concept de FR. *disposition* chez Maupas met l'accent sur la nature perméable des sous-classes verbales, qui constituent des « configurations typiques » (Fournier 2002 : 53).

Or si la *disposition* de Maupas nous intéresse au premier chef, outre ses répercussions dans la description des temps composés, c'est également parce que l'expression *participe commun* illustre quelque part les mêmes enjeux de classe mobile que certains participes adoptant des *dispositions* variées⁵⁴⁹. Dans les deux cas l'effort du grammairien va dans le sens d'une adaptation des catégories latines à une description plus adéquate du vernaculaire français.

11.1.3 Le « participe commun »

La nouvelle classe créée par Maupas soulève divers problèmes liés à la catégorisation elle-même et aux rapports entre la classe et les verbes auxiliaires. Nous proposons d'examiner dans un premier temps les traits les plus caractéristiques de la catégorisation du FR. *participe commun* ; Nous nous interrogeons dans un deuxième temps sur les liens théoriques entre la FR. *disposition* décrite plus haut et la nouvelle sous-classe des *participes communs* ; nous esquissons enfin la façon dont la variation morphologique des formes en V-é dans les composés verbaux est abordée dans la grammaire de Maupas.

11.1.3.1 La définition et les fonctions de la classe

Le grammairien développe les raisons qui l'ont conduit à attribuer l'étiquette *commun* aux formes en V-é dans une série des remarques placées à la suite de la conjugaison du verbe FR. *être*, afin d'expliquer la formation du passif. Voici les arguments évoqués à propos de la catégorisation :

Vous composerez tous passifs, en adjoutant le participe preterit passif, (qu'autrement i'appelle *Commun*) de tous verbes, à tous les temps, nombres et personnes du present verbe qu'à cette cause nous appellons l'auxiliaire des Passifs.

Or pourquoy i'ay trouvé bon d'appeller ce participe *Commun*, la raison est manifeste, et double. Premièrement, parce qu'il sert en commun à plusieurs et divers temps, lesquels sont composez de l'auxiliaire, et de ce participe qui luy est subjoinct et apposé, comme. *I'ay eu. I'avoy eu. I'aye eu, etc. I'ay esté. I'avoy esté. I'avoye esté, etc.* L'auxiliaire change seulement és temps et personnes, mais ce participe demeure commun.

L'autre raison est, que bien qu'à part soy, il ait signification passive toutesfois estant joint à l'auxiliaire actif, il constitue des temps actifs, comme. *I'ay aimé, tu as aimé. I'ay escrit, tu as escrit.* Et joint à l'auxiliaire passif, il fait les verbes passifs, comme nous disions naguères, ainsi. *Je suis aimé, tu es aimé. I'estoy aymé. Je suis escrit, tu es escrit. I'estoy escrit, etc.* Tous-jours de mesme par tous les temps nombres et personnes, sauf que cedit participe est obligé à suivre le genre et nombre des noms substantifs qui luy

⁵⁴⁹ Il ne manque pas de piquant le fait que, comme Nathalie Fournier (2002 : 53) le fait remarquer, les verbes qui peuvent « se mouvoir » (d'après la terminologie de Maupas) dans les différentes *dispositions* reçoivent dans la grammaire latine l'appellation de *communis*, mais le grammairien ne reprend pas à son compte le terme grammatical.

servent de sujet. Comme une Damoiselle dira, Je suis aimée. On dira qu'une histoire est écrite, et ainsi des autres. (Maupas [1607] 1618 : 96^v^o-97^r^o)

Nous avons affaire à une innovation terminologique qui doit être justifiée d'emblée. L'étiquette catégorielle *participe preterit passif* n'est pas refusée aux formes en V-é, étant donné que le trait [Passif] fait partie de la catégorisation première (« bien qu'à part soy, il ait signification passivie »). Mais cette dénomination d'ordre classificatoire est d'une autre nature, nous semble-t-il, que celle exprimée par le terme *commun*. Les deux propriétés du participe, la valeur temporelle (*prétérit*) et la valeur sémantique (*passif*) servent à caractériser les signifiants participiaux indépendamment de leur emploi dans la formation des tiroirs verbaux ; ce qui revient à dire qu'elles possèdent une fonction d'identification. En effet, la reconnaissance des formes se réalise au niveau du micro-système du participe et sert à opposer les membres de la classe entre eux : par la combinaison des deux critères (la signification et le temps) on classe les formes participiales du français, c'est-à-dire les formes en V-ant et les formes en V-é, avec des étiquettes conventionnelles facilement identifiables (voir notre étude à ce sujet dans 5.5.2. et 5.6.2.).

Autrement dit, le trait *commun* ne touche pas à la catégorisation des formes en V-é. Le « participe passif » ainsi entendu n'est pas un participe commun par nature, mais il « fonctionne » en tant qu'élément commun à plusieurs types de conjugaisons. À preuve les termes qui marquent le rapport du participe à l'auxiliaire : FR. « en adjoutant le participe passif », FR. « il sert en commun à », FR. « joint à l'auxiliaire constituë », etc.

Bref, nous soutenons que le traitement du participe se réalise sur deux plans qui correspondent à autant de modalités propres à la description grammaticale. La première relève de la classification ou de l'identification. Elle est effectuée sur des critères traditionnels en termes de *action / passion* et de valeur temporelle. La deuxième tend à rendre compte de la formation d'une conjugaison typiquement française par rapport au modèle latin. À cet égard, elle est fondée sur le même esprit que la notion de *disposition* qui, nous semble-t-il, part du constat que le passif n'est pas un type de verbe en français.

Au demeurant, on pourrait invoquer un argument pour soutenir cette thèse, à savoir l'interprétation des tournures : « Participe preterit passif, lequel i'appelle ordinairement *commun* » et « le participe preterit passif, (qu'autrement i'appelle *Commun*) ». L'adverbe « ordinairement » ainsi que la parenthèse explicative avec la formule *j'appelle* (dont on trouve onze occurrences dans l'œuvre⁵⁵⁰) renvoient à la pratique enseignante de l'auteur qui affirme dans son prologue posséder une longue expérience dans l'enseignement. En ce sens, le terme *commun* serait une sorte d'astuce de praticien. En tout cas, le caractère novateur de la classe est mis en exergue.

Cependant une difficulté subsiste au niveau théorique dans la mesure où la fonction commune des formes en V-é n'est pas reliée explicitement à la notion de *disposition*. Le problème réside dans le fait que la « communauté », pour ainsi dire, est une propriété du participe alors que la *disposition* est une catégorie grammaticale des verbes. Le *participe commun* semble être une sorte d'élément partagé par toutes les espèces de *disposition*. En effet, puisque la *disposition* crée des classes ouvertes, quoi de plus commode qu'un participe appelé *commun* assurant le passage d'un sous-type à un autre, malgré le changement de verbe auxiliaire ? Or rien dans le texte n'explique une interprétation unitaire de cet ordre, même si elle paraît une conséquence théorique plausible au vu de

550 Maupas [1607] 1618: 8^r^o, 60^r^o (x2), 86^r^o, 94^r^o, 96^v^o, 100^v^o (x2), 104^r^o, 137^v^o (x2).

la description de Maupas. On peut en effet reprendre la citation de plus haut : pourquoi l'appelle-t-on *participe commun* ? Le texte révèle une argumentation structurée en fonction de deux types de qualités du participe « commun », que l'on peut schématiser comme suit :

- 1) Dans la formation des temps composés en association avec *avoir*, le participe présente la particularité de ne pas varier (« ce participe demeure commun », *op. cit.*, 97 r^o), alors que l'auxiliaire *avoir* est touché par la variation flexionnelle (temps et personne),
- 2) Il sert à former des temps actifs lorsqu'il est associé à *avoir* (ou « auxiliaire actif », *op. cit.*, 97r^o) ; il sert à former les temps passifs, lorsqu'il est joint à *être* (ou « auxiliaire passif », *ibid.*).

Si l'on convient de poser que le terme *commun* est un outil pédagogique pour faire référence à un élément plurifonctionnel, la désignation n'est pas discutable. C'est une façon bien commode de nommer les formes en V-é, tout en évitant des interprétations inductives sur les termes *prétérit* et *passif*, inaptes à expliquer la sémantique temporelle et diathétique variable des formes en V-é.

Pourtant l'utilité de l'étiquette ne satisfait pas au besoin de la cohérence du système. Certes, on peut parler de nature commune dans tous les cas, mais les critères ne sont pas homogènes : on parle d'invariabilité flexionnelle dans la propriété du point 1), on renvoie à la coïncidence d'un même type de morphème (-é) malgré la sémantique et la variation morphologique dans le point 2). Mais ces critères ne peuvent pas être croisés. Par exemple, à l'intérieur du passif, on ne peut pas parler de *participe commun* selon la propriété de 1), pourrait-on arguer, puisqu'il subit la variation en genre et en nombre.

Nous ne sommes en mesure de résoudre l'ensemble des problèmes entraînés par cette étiquette terminologique, mais nous pouvons proposer encore une série de remarques au sujet de certains traits *communs* qui permettent d'approfondir la question. À cette fin, il convient de séparer deux aspects : d'un côté, la question des auxiliaires, d'un autre côté, la question de l'invariabilité du participe.

11.1.3.2 La diathèse et le verbe auxiliaire

Commençons notre enquête par le couple sémantique *actif* / *passif*. Le participe n'est pas présenté comme une unité partagée par les diverses *dispositions* du verbe. Dans le passage où l'on explicite le choix terminologique de *commun* pour le participe en V-é, le grammairien ne fait aucune mention des FR. *dispositions réciproquée* et FR. *neutre*. Pourtant, les verbes de ces catégories se servent également du participe commun, comme il est dit par rapport aux noms *réciproqués* dans un autre passage : « Le second changement est, que le participe commun ensuit tous-jours le genre & nombre du substantif sujet sur qui il agit. Comme ie diray. Cette femme-cy est fardee, ses amoureux s'y sont abusez. » (Maupas, *op. cit.*, 107r^o).

Concernant la valeur temporelle, autrement dit, le trait [Passé], si important pour la catégorisation de la FPTC dans les textes du XVI^e siècle que nous avons analysés, n'est pas pertinent pour la catégorisation du *participe commun* de Maupas. Cependant, le grammairien pointe implicitement le problème de la différence dans l'expression du temps dans les constructions passives et dans les temps composés des autres verbes, comme l'atteste le passage suivant sur la conjugaison des verbes réflexifs :

Finalement vous devez avoir noté que le réciproquement apporte deux changements en la conjugaison. Le premier, que nous prenons le verbe substantif *Je suis*, pour auxiliaire. Et d'iceluy les mesmes temps que nous prendrions de l'actif *J'ay*, si le verbe n'estoit point réciproqué. (Maupas [1607] 1618 : 107r^o)

Assurément, la forme que prend *je suis* sélectionne le même tiroir verbal que *j'ai* imposerait pour les verbes actifs. Cela diffère toutefois de ce que l'on trouve dans les constructions passives, où *je suis* marquerait le présent.

Outre le silence sur la sémantique temporelle dissemblable, il existe le statut problématique des verbes auxiliaires eux-mêmes. Comme il a déjà été signalé, l'emploi du verbe auxiliaire constitue un critère morphologique pour distinguer les diverses *dispositions* du verbe. Or dans cet extrait, *avoir* est désigné comme *auxiliaire actif*, et parallèlement *être* l'est comme l'*auxiliaire passif*. Qu'en est il donc des *dispositions* qui se servent de l'auxiliaire *être*, c'est-à-dire, la *disposition réciproquée* (du type « *Je me delecte à l'estude* », f. 98v^o) et des *neutres de conjugaison* (c'est-à-dire les verbes tels que FR. *aller*, *venir*) ? Dans les passages de la *Grammaire* où il est question des auxiliaires de ces verbes, on ne qualifie pas le verbe *être* d'auxiliaire passif, mais Maupas remarque de manière générale : « S'ensuit la Conjugaison du verbe substantif, *Je suis* qui est l'auxiliaire des passifs, réciproquez & Neutres. » (*op. cit.*, 45r^o). L'absence des *verbes passifs* parmi les types de *dispositions* permet de comprendre la raison de la multifonctionnalité du verbe *être*. En effet, le passif n'est pas un type verbal (*i.e.* une *disposition*) mais un type de *conjugaison*.

Admettons donc que Maupas considère que tous les verbes, dès lors qu'ils se servent d'un auxiliaire, que ce soit pour former un temps prétérit ou le passif, font suivre ledit auxiliaire d'un *participe commun*. C'est-à-dire on peut étendre la propriété 2) (*i.e.* commun aux deux auxiliaires) mentionnée plus haut à toutes les constructions verbales avec une forme en V-é.

Il reste à observer la façon dont Maupas explique l'existence d'un *participe commun* pour tous les temps de l'actif, c'est-à-dire un participe partout invariable lorsqu'il est associé à *avoir*, face à un participe variable en nombre et en genre. En d'autres termes, il faut se demander comment le grammairien préserve la propriété rangée sous 1) (*i.e.* commun à tous les tiroirs verbaux conjugués avec FR. *avoir*).

11.1.3.3 Le « participe commun » face à la variation morphologique

Nous avons établi qu'il se produit une dissymétrie entre le trait *commun* associé à *avoir* (avec les verbes FR. *actifs transitifs*, auxquels il faudrait aussi ajouter les verbes FR. *neutres actifs* comme FR. *dormir*) et le trait *commun* appliqué aux verbes auxiliés par FR. *être* (construction passive, FR. *réciproqués* et verbes FR. *neutres de conjugaison*). Lorsqu'il est associé à *avoir* il est invariable, c'est cela le premier sens de *commun*, alors qu'avec *être* la variation formelle s'impose.

En ce qui concerne les participes qui sélectionnent l'auxiliaire *être*, il semblerait que c'est ce dernier qui exige la variation en accord avec le sujet « sous peine d'incongruité » (*op. cit.*, f. 158r^o). Quelle est l'assise théorique de la « congruité » de l'accord ? Maupas met en parallèle cette variation à celle du participe en sa qualité d'adjectif :

Que si ledit participe ne sert que d'adjectif, il est tenu de concorder en tout avec son substantif. *C'est une vertu bien séante que la modestie. Voila une fort luisante lame et bien trenchante.* Où vous noterez d'abondant que si le participe adjectif devance son substantif, il est tant plus obligé à l'ensuire de genre. Vous connoistrez le pur participe, quand il attribue une action ou effect sortant du substantif. Pur adjectif, quand il attribue une qualité adherante.

Tout de mesme est-il du participe passif, servant d'adjectif il doit en tout convenir à son substantif. *un Royaume divise ne subsistera point, et la cité desunie sera desolee.* Et ainsi tous-jours quand il sert de participe commun avec les verbes passifs, neutres de conjugaison, et reciproquez, et ce parce qu'ils ont le verbe substantif *le suis*, pour auxiliaire. (Maupas [1607] 1618 : 156r^o-v^o)

La lecture du texte ne nous permet pas d'inférer que le participe *commun* est un adjectif. Mais il y a des pistes suffisantes pour comprendre l'analogie. L'adjectif s'accorde (le terme employé est FR. *convenir*) au substantif dont il dépend. Or les verbes qui se conjuguent à l'aide d'*être* (la construction passive, les verbes FR. *neutres de conjugaison et réciproqués*) n'expriment pas de transition de l'action vers un objet, l'action revient au nom sujet. Autrement dit, qu'il y ait un lien exprimé par l'auxiliaire ou pas, le support nominal commande l'accord de l'adjectif ou du participe, ce nom étant le nominatif ou le sujet avec les verbes mentionnés⁵⁵¹.

Quant au *participe commun* associé à *avoir*, le traitement de l'accord est différent. On sait que la variation du participe peut advenir selon des contextes syntaxiques précis, réductibles *grosso modo* à l'antéposition du complément direct au verbe (accusatif dans le métalangage de Maupas). La description de l'accord fait fi du trait « commun » entendu comme « invariable » :

Mais estant joint à l'auxiliaire actif pour composer divers temps des verbes, Il y a bien de l'avis à en bien user. Or à mon jugement pour parler correct, il faut observer ces reigles. En parlant par verbes actifs transitifs en cas accus. si le participe commun precede l'accusatif, qui est le substantif sur lequel il agit, il n'est obligé à genre ni à nombre, ains se prononce comme masculin singulier. *I'ay enhui appris une belle leçon. un tel m'a dit des nouvelles de nostre país.* Le compren icy l'impersonnel composé de la syllabe *on*, et du verbe actif, car il retient mesme construction en toutes choses.

Que si ledit participe vient apres son substantif patient, c'est à dire, sur lequel il s'applique et agit, qui luy est rapporté par l'entremise d'un relatif accus. ou d'un pronom accus. prepositif, lors le meilleur est qu'il y conviène en genre et nombre, autrement le langage seroit fautif et soloccisme, n'en desplaise à qui que ce soit qui se licencie de parler sans cette observation. *I'ay receu les livres que i'avois achettez.* (Maupas [1607] 1618 : 156v^o-157r^o)

Si le grammairien a posé préalablement le *participe commun* comme élément invariable dans *avoir* + participe, il introduit maintenant les exceptions. On peut constater que la dimension du jugement diffère clairement du traitement de l'absence d'accord du participe associé avec *être*, qualifiée d'*incongruité* (voir plus haut), c'est-à-dire elle est considérée comme un phénomène d'agrammaticalité⁵⁵². Pourtant, on découvre, dans le traitement de l'accord de *avoir* + *participe commun* une série de formulations discursives qui contiennent l'idée du *bon usage* (« bien user », « parler correct », « le meilleur »). Assurément, le discours de Maupas revêt une attitude prescriptive (*règle, langage fautif,*

⁵⁵¹ Le grammairien énonce cette idée pour le passif en ces termes : « cedit participe est obligé à suivre le genre et nombre des noms substantifs qui luy servent de sujet » (Maupas [1607] 1618 : 97r^o) ; pour le réciproqué, la formule est similaire (*op. cit.*, 107r^o).

⁵⁵² Nous avons développé le concept de *congruité* dans le point 7.2.4.1.

solécisme). Une étude plus approfondie sur l'emploi de ces termes dans l'œuvre de Maupas et la façon dont il réadapte des concepts d'une longue vie dans la tradition grammaticale serait ici de mise, mais elle excède les limites de notre investigation. Notre but est plus local, puisqu'il s'agit de pointer le fait que Maupas ne cherche pas à expliquer comment un participe dont la forme est en principe fixe dans tous les temps composés peut varier sans que la catégorisation première en soit atteinte.

Nous sommes en mesure d'énoncer quelques conclusions. La désignation *participe commun* a le mérite d'être utile du point de vue didactique dans la mesure où elle sert à nommer toutes les formes en V-é à caractère verbal (c'est-à-dire à l'exclusion des participes adjectifs). Néanmoins, la catégorisation de la classe est moins solide du point de vue épistémologique car elle propose un mélange de critères, qui soutiennent la création terminologique, mais dont l'hétérogénéité rend difficile de dégager une unicité au-delà du simple partage d'un morphème homonyme. Quoi qu'il en soit, la catégorisation ne crée pas de conflit avec le concept de *disposition* en raison de la constitution de classes ouvertes que ledit concept permet et la souplesse conférée aux rapports entre les *dispositions* et les verbes auxiliaires. Enfin, la difficulté épineuse de l'accord du participe lorsqu'il est auxilié par *avoir* est évitée dans la caractérisation du *participe commun* et n'est pas résolue non plus lorsque le grammairien décrit l'accord du participe passé en détail.

11.2

Amaro de Roboredo (1619)

Le traité grammatical d'Amaro de Roboredo *Methodo grammatical para todas as Linguas* (1619) est l'une des tentatives de rédaction d'une grammaire universelle qui ont précédé la *Grammaire Générale et Raisonnée* (1660) de Port-Royal. L'auteur considère, comme il explique dans l'introduction, qu'il y a deux niveaux linguistiques, l'universel et le particulier, qui se trouvent souvent mêlés. Grâce à la « raison », le grammairien pense trouver l'universalisme linguistique. Roboredo s'inspire de la tradition rationaliste de la grammaire latine humaniste, c'est-à-dire Linacre et surtout Sanctius (Ponce de León 2002) ; il s'appuie également sur les grammaires de Nebrija et d'Álvares (Kossarik 2002).

Roboredo distingue dans l'étude de la langue trois niveaux, à savoir PT. *grammatica*, PT. *frase* et PT. *copia*, qui permettent de relier graduellement l'universel aux réalisations concrètes du discours dans les langues (Kossarik 2002 : 48). À ce titre, il convient de mentionner que Roboredo consacre une grande partie de son œuvre à l'étude du particulier (en l'occurrence, le latin). En effet, sa méthode est divisée en trois parties, selon la distinction des trois niveaux linguistiques, seule la première partie correspondant à une « grammaire universelle », dont l'objet de description est néanmoins le portugais et le latin.

La volonté pédagogique du grammairien apparaît comme un autre aspect important. La structure de l'œuvre en est marquée, elle constitue tout un programme d'enseignement, Roboredo préconisant l'apprentissage rationnel de la langue maternelle. En ce sens, *Método* fait partie d'une œuvre de pédagogue plus large, que l'auteur consacre à l'apprentissage de la grammaire : il écrit des traités sur le latin ainsi qu'une version portugaise de *Ianua linguarum* (1611) de William Blake⁵⁵³, qui porte le titre de *Porta de Línguas* (1623), cette dernière étant également incorporée à son *Método grammatical*.

La place de Roboredo dans notre série représentative des grammaires du XVII^e siècle s'explique par sa proposition de recatégorisation du participe passif en « gérondif » lorsque des mots de cette classe servent à former les temps composés actifs en association avec le verbe PT. *ter* [avoir]. Il s'agit donc d'une option terminologique que nous n'avons pas rencontrée jusqu'à présent. Malgré cette nouveauté, la catégorisation présente des propriétés auxquelles les grammaires du XVI^e siècle étaient sensibles, à savoir les traits que nous avons nommés avec les étiquetés [Actif] et [Passé].

Notre étude est structurée autour de trois thèmes. Tout d'abord l'exposé s'attache à présenter la conception roboredienne des formes analytiques du verbe à l'aide du terme de PT. *rodeio* [périphrase]. Ensuite, il faut regarder de plus près le traitement de la classe « gérondif » en général dans *Methodo*. Enfin, la catégorisation des formes en PT. *V-do* comme des « gérondifs » est examinée avec plus de détail.

11.2.1 Les « rodeios » du verbe

La grammaticographie portugaise partage avec la tradition espagnole les termes de *rodeo* [périphrase] et de *circunloquio* [circonlocution] pour décrire l'association de *V-do* avec les verbes auxiliaires. Ainsi, la grammaire de PT1 João de Barros, *Grammatica da lingua portuguesa* (1540) fait un ample usage des termes pour décrire toutes sortes de locutions verbales en portugais. Le grammairien présente au moyen de ce terme des phénomènes de la même nature que ceux décrits par ES1 Nebrija (1492), tout en élargissant le domaine d'application, de sorte que le *rodeo* devient une notion clé pour comprendre la façon dont Barros entend la morphologie du verbe portugais. L'œuvre de Nebrija est connue des grammairiens portugais. Ainsi, PT' Oliveira (1536), PT1 Barros (1540), mais aussi PT2 Roboredo (1619) le mentionnent dans leurs grammaires.

Par la réunion de différents faits sous le même concept et leur traitement comme un ensemble cohérent (réalisations analytiques des formes pour lesquelles le latin dispose de formes synthétiques), la tradition descriptive de l'auxiliaire en portugais, tout comme dans les grammaires espagnoles, pose le problème des rapports entre le participe et ces verbes dans des termes très différents de ce que l'on observe dans une partie de la tradition française, qui crée depuis le XVI^e siècle, l'étiquette terminologique FR. *verbes auxiliaires* (voir chapitres 7.1.2.2. et 9.4.). En effet, si les *verbes auxiliaires* se circonscrivent à la description de la conjugaison verbale (voix active et passive), les ES.-PT. *rodeos* (ou PT. *rodeios* chez Roboredo) affectent toutes sortes de formations verbales analytiques, des temps composés à l'expression de l'impersonnel, en passant par diverses périphrases verbales.

553 Pour une description détaillée du contenu de la méthode *Iuanua Linguarum* de Blake, voir Caravolas (2000).

Ainsi, Roboredo ne fait pas référence à la notion d'« auxiliarité ». Il explique les formations temporelles périphrastiques du portugais à l'aide du concept de périphrase ou de circonlocution. Il propose un chapitre « Aduertencias das Conjugações, que o Mestre dirá em voz. » (1619 : 32-34). Le procédé est à situer dans la série des chapitres de la même teneur que nous avons analysés (voir 10.1.2) dans le sous-corpus des grammaires du XVI^e siècle : ES1 Nebrija (1492), PT1 Barros 1540, ES' Anonyme de Louvain, FR8 Ramus (1562). Dans les formes composées du verbe PT. *ser* [être] ou du verbe PT. *ter* [avoir] employés avec le participe, l'attention du grammairien portugais porte sur le deuxième élément, c'est-à-dire le participe, et non sur le verbe auxiliaire. La recatégorisation de la forme en *V-do* associé à *ter* est particulièrement intéressante, parce qu'elle est considérée comme un gérondif. C'est pourquoi, il s'impose d'examiner de plus près cette catégorie dans *Methodo* de Roboredo.

11.2.2 Le classe du « gérondif »

Chez Roboredo les rapports entre « participe » et « gérondif » sont complexes et illustrent bien le transfert de formes et catégories dans la description, difficiles de stabiliser dans les deux cas, du fait que ces catégories ne sont pas utilisées selon un critère uniquement morphologique.

Le livre premier où est contenue la description de la conjugaison peut par sa disposition en deux tableaux parallèles, se lire dans les deux sens latin-portugais et portugais-latin. Le grammairien ne se fie pas aux formes et cherche dans chaque langue les formes simples ou les *rodeos* (ou *circunloquios*), c'est-à-dire les périphrases, qui correspondent à chaque catégorie. La base de la catégorisation semble néanmoins le latin, dont on donne des traductions portugaises. Pour faciliter l'identification des formes latines sans équivalents simples en portugais, l'auteur recourt, comme lui-même l'explique (1619 : 13), au symbole <†> dans les tableaux des conjugaisons

Qu'en est-il du gérondif chez Roboredo ? Rappelons tout d'abord que le FR. *gérondif*, terme par lequel nous traduisons le terme PT. *gerundio*, peut désigner une classe de la grammaire latine mais aussi une classe de la grammaire des langues romanes, comme nous l'avons posé dans notre étude sur le terme en question⁵⁵⁴.

En ce qui concerne les formes en *V-nd-* du latin, nous avons distingué dans le chapitre 2 entre deux classes, à savoir le LAT. *gerundium* d'une part, forme verbale qui fonctionne comme un nom, est de diathèse active et présente un régime verbal semblable aux verbes transitifs ou intransitifs ; et le LAT. *gerundivum* d'autre part, forme verbale qui fonctionne comme un adjectif et manifeste la diathèse passive. Le premier type ne reçoit pas d'étiquette dans les conjugaisons de Roboredo ; tandis que le deuxième est présenté avec l'étiquette de PT. *participio passivo de futuro* [participe passif futur], qui est, comme nous l'avons déjà évoqué, l'une des possibilités de classification usuelles dans la tradition grammaticale latine. L'ensemble de formes non finies du verbe (de la voix active) dans les tableaux de la conjugaison est le suivant :

⁵⁵⁴ Nous avons traité la question des problèmes terminologiques du « gérondif » dans le point 2.2.2.3. de notre étude.

Am-ar	Am-áre	I. Infinitif
† O que ama, amâva, & amando	Am-ans	I. Part. Act.
† O que ha, ou deve ser amâdo	Am-andus, amanda, amandum.	I. Part. passivo de fut.
† De amár.	Genitivo	Am-andi.
† A amár, & para amár	Accusativo	Am-andum.
Em amar, & Am-ando	Ablativo	Am-ando.

(Roboredo 1619 : 15)

Le type en *V-ndus,a,um*, qui présente une variation de genre et nombre (le *gerundivum* ou forme verbo-adjective), est rendu en portugais par le relatif, qui ne constitue qu'un équivalent fonctionnel de la forme latine. Le relatif est en conséquence une sorte de marque ou d'opérateur pour présenter les fonctions et la variation morphologique du véritable participe. Quoi qu'il en soit ces formes sont de sémantique passive⁵⁵⁵.

Quant aux formes du *gerundium* (un « gérondif » latin à proprement parler, soit *amandum*, *amandi*, *amando*), que l'auteur désigne également du terme PT. *participio*, leur signification est au contraire active : « < *advirtase* > *Que o Participio em di, dum, do, teem actividade* » (*op. cit.*, 34) [Il faut remarquer que le participe en *-di*, *-dum*, *-do* exprime une activité]⁵⁵⁶.

Les équivalents fonctionnels de ces dernières formes sont traduits de façon hétérogène (une forme en *V-ndo* pour l'ablatif latin, mais aussi par préposition + infinitif pour les autres formes casuelles). Ce sont des pratiques grammaticales héritées de l'enseignement du latin et fréquentes dans les premières grammaires des vernaculaires.

Cependant, la comparaison entre les langues latine et portugaise se fait dans les deux directions. En effet, la langue latine doit recourir aussi aux circonlocutions pour traduire des formes simples portugaises. Pour ce que Roboredo appelle le PT. *gerundio* [gérondif] du portugais, il propose des tournures qui montrent bien la fonction adverbiale du type *V-ndo* portugais, traduisibles en latin grâce au subordonnant LAT. *cum* (ou *quum*) :

Ao nosso gerundio, *Amando*, que encerra todos os tempos, numeros & pessoas responde a Latina com, *Quum*, & segundos tempos; como, *amando eu; quum amem, vel amarem; tendo nos amado quum amaverimus, vel amavissemus*. (Roboredo 1619 : 34)

Traduction → A notre gérondif *Amando* [aimant], qui enferme tous les temps, les nombres et les personnes, le latin répond avec *Quum* et des temps secondaires, par exemple *amando eu* [aimant (moi)] <se dit en latin> *quum amem, vel amarem; tendo nos amado* [ayant aimé (nous)] <se dit en latin> *quum amaverimus, vel amavissemus*.

⁵⁵⁵ Roboredo s'occupe de montrer, plus loin, la valeur passive de ces participes dans les périphrases avec le verbe *sum*, dans la série de tous les participes latins qui peuvent se combiner avec ce verbe, par exemple « *amandus essem, vel fuissem, Eu houvesse de ser amado* » (Roboredo 1619 : 33) [*amandus essem* ou *fuissem*, je dusse être aimé]. Toutes les périphrases latines en *sum* + participe sont d'ailleurs qualifiées de PT. *rodeios*.

⁵⁵⁶ Il le catégorise de façon semblable à un autre endroit, après la définition de la classe participe : « *estas terminações. Di, Dum, Do, formadas do Participio passivo, tem actividade, & por consequente regencia* » (Roboredo 1619 : 67).

Le grammairien portugais, du fait qu'il veut établir des correspondances universelles, transfère plus généralement au latin la notion de PT. *rodeio* [circonlocution] ; ainsi, il doit remarquer les correspondances entre les deux langues. Le modèle latin n'est pas la seule base de la description : le gérondif portugais peut être transposé en latin au moyen de périphrases.

On notera au passage que le terme PT. *gerundio* n'est appliqué qu'à des formes du portugais, alors que ce que nous entendons par LAT. *gerundia* et LAT. *gerundiva* (selon la catégorisation que nous donnons dans le chapitre 2) sont catégorisés comme des « participes ».

Dernier point à examiner, la forme en *V-ndo* portugaise unité équivalente du participe présent latin. Comme formes de participe présent, le grammairien fournit deux types pour traduire le participe LAT. *amans* : a) construction par le relatif (PT. *o que ama*) ; b) la forme en *V-ndo* (PT. *amando*) (p. 15). On voit ainsi que cette dernière forme est plurifonctionnelle.

Il y a seulement un emploi de l'étiquette *gerundio* qui nous semble problématique : Roboredo l'utilise aussi pour parler du participe passif de la voix passive. Normalement, il emploie le terme PT. *participio passivo* [participe passif] pour décrire les PT. *rodeios* passifs, c'est-à-dire la formation analytique de la diathèse passive (p. 32, 33, 64). Mais deux extraits parlent d'un *gerundio* (la même forme en *V-do*) qui sert à former le passif :

O Verbo, ou he Activo ou Passivo. Na Portuguesa não ha mais voz Passiva, que o Participio, & Gerundio em, Do.[...] (Roboredo 1619 : 13)

Traduction → Le verbe est soit actif soit passif. En portugais il n'y a pas d'autre forme passive que le participe et gérondif en *Do*.

Segue-se a voz passiva da Latina; porque a Portuguesa não tem mais que o participio, amado, respondente ao Latino *Amatus, a, um*; & com elle, & o verbo, *Sou*, interpreta a voz passiva; como se vê, & adiante se dirá: & tem o Gerundio passivo, *Amado*. (Roboredo 1619 : 16)

Traduction → Il vient ensuite la voix passive du latin, parce que le portugais n'a que le participe *amado*, qui répond au latin *Amatus, a, um*. Avec lui et le verbe *Sou* [je suis], cette langue interprète la voix passive, comme on peut le voir et comme on le dira encore plus loin. Et elle a le gérondif passif *Amado*.

Il est difficile d'expliquer cette catégorisation. Il peut s'agir d'une erreur dans le texte. Nous pouvons avancer également une autre interprétation, à savoir que la forme en *V-do* est polycatégorisée : elle peut être un « gérondif » ou un « participe » selon les emplois actifs ou passifs, ou selon qu'elle soit invariable ou variable. Quoi qu'il en soit, la forme en *V-do* qui sert à former la voix passive est toujours de nature « passive ». Elle se distingue ainsi de la forme des temps composés des verbes actifs.

On peut en conclure que les étiquettes « participe » et « gérondif » sont utilisées de façon assez souple chez Roboredo. C'est pourquoi il faut retenir, nous semble-t-il, d'autres traits proposés par le grammairien avec plus de force catégorisante dans la mesure où ils sont plus stables, à savoir la diathèse (actif/passif) ainsi que la temporalité (présent/prétérit/futur). C'est sur ces propriétés que notre analyse se centrera désormais.

Pour résumer l'analyse précédente, on peut schématiser l'emploi de l'étiquette *gerundio* en séparant deux ensembles :

1) le terme désigne les formes en PT. *V-ndo* : a) ces formes traduisent le gérondif ablatif latin (avec une sémantique temporelle large, qui se traduit à son tour en latin par des subordinées adverbiales) ; b) ces formes servent à traduire également le participe présent latin.

2) le terme désigne les formes en PT. *V-do*, ces formes peuvent a) être passives (*gerundio passivo* ?) dans la formation des *rodeios* du passif ; b) être de signification active et passée dans les temps composés actifs. C'est de cette dernière possibilité qu'il nous reste à parler.

11.2.3 Le « gerundio de preterito »

On doit approfondir la catégorisation des formes du portugais en *V-ndo* et *V-do*. La question des rapports entre catégories se révèle particulièrement intéressante. En effet, les deux formes sont des participes. Le premier traduit le participe actif LAT. *amans* (Roboredo 1619 : 15), le second le participe passif LAT. *amatus* (p. 18). La forme *amando* devient participe actif du fait de correspondre par sa syntaxe au participe latin, et Roboredo ne semble pas du tout embarrassé par la forme qui provient en diachronie des mots en *-nd-* latins.

Or ces deux « participes » PT. *amando/amado* du portugais sont également pour l'auteur des gérondifs :

Tem a lingua Portuguesa este participio Passivo, *Amado*, indiclinavel, assi como na Activa, *Amando*, tambem indiclinavel, que são ambos Gerundios. (Roboredo 1619 : 18)

Traduction → La langue portugaise a un participe passif *amado* indéclinable, ainsi que dans la voix active *amando*, indéclinable également, qui sont tous les deux gérondifs.

Le participe actif, telle est la catégorisation du type PT *amando*, est donc un gerundio en portugais. Mais cette catégorisation comme gérondif est le résultat de sa ressemblance au gérondif latin à l'ablatif, dont le fonctionnement n'est pas très éloigné (fonction de circonstant). Mais elle s'appuie également sur deux autres caractéristiques : a) l'absence de variation morphologique, *i.e.* il est PT. *indiclinavel* [indéclinable], comme le signale le texte ; b) mais aussi sa signification « active », qui constitue une caractéristique déjà signalée pour les formes latines en *V-dum*, *-di*, *-do*. Cette hypothèse peut être confirmée par le traitement analogue des formes en PT. *V-do*, qui est l'élément qui nous intéresse.

La forme en *V-do* du portugais (le type PT. *amado*) n'est pourtant pas un « gérondif » dans toutes circonstances, même si nous avons signalé qu'une certaine incertitude terminologique subsiste dans le texte de Roboredo à l'égard des formes utilisées dans la voix passive (*vide supra*). En tout cas, la forme qui nous intéresse à présent est la FPTC de la voix active :

He de advertir, que este Participio Amado, Movido, &c. despois do Verbo Tenho, he Gerundio de Preterito ; como tenho amado, tinhas amado, & que tem actividade, que passa em Accusativo. (Roboredo 1619 : 33)

Traduction → Je dois signaler que le participe *Amado* [aimé], *Movido* [mû], etc. placé après le verbe *Tenho* [j'ai] est un gérondif de prétérit, comme dans *tenho amado* [j'ai aimé], *tinhas amado* [tu avais aimé], et qu'il exprime une activité, qui passe vers l'accusatif.

Ce participe PT. *amado* est, c'est le choix terminologique de Roboredo, un PT. *gerundio* [gérondif] chaque fois qu'il se construit avec le verbe PT. *ter* [avoir]. La cooccurrence des deux éléments constitue donc un critère d'identification et de catégorisation. Il est question de ce que nous avons désigné comme le critère syntagmatique. En outre, la citation nous permet de cerner d'autres critères soutenant la recatégorisation en tant que PT. *gerundio*. D'abord, le grammairien déclare l'absence de variation morphologique. Le participe reçoit des marques formelles (genre et personne) puisqu'il est « nom adjectif »⁵⁵⁷, alors que le gérondif est indéclinable. Malgré la ressemblance entre les deux classes des formes en *V-do*, l'absence de variation est un point important pour séparer d'un côté les « participes passifs », d'un autre côté les « gérondifs de prétérit ». La solution adoptée par Roboredo est de placer la forme invariable sous une autre classe qui admet quant à elle l'invariabilité. Le choix de la classe du « gérondif » s'explique parce qu'elle désigne en latin des formes verbo-nominales, c'est-à-dire dérivées du verbe mais présentant des fonctions prototypiques du substantif. L'infinitif et le supin latin se laissent également décrire selon ce type de formes non finies, comme nous l'avons avancé dans notre étude sur les classes non finies du verbe (2.2.1. et 2.2.2.). Le trait [Invariable] conduit donc à choisir cette classe, mais les options étaient variées si l'on part de cette possibilité théorique. Dans notre corpus, d'autres grammairiens illustrent les classes mentionnées. Ainsi FR₄ Meigret (1550) catégorise les formes en FR. *V-é* invariables comme des « infinitifs prétérits » alors que le grammairien ES₁₇ Villar (1651) explique que le supin latin a donné en espagnol une forme de participe neutre, qui fonctionne à son tour comme un supin. Nous reviendrons sur la typification des options théoriques de recatégorisations dans le chapitre 12.

Il reste à expliquer la catégorisation du point de vue de l'accident du temps. Dans la terminologie de Roboredo, la FPTC en *V-do* est un *gerundio de preterito* [gérondif de prétérit], mais l'on ne retrouve pas d'explication pour le terme de *preterito*. Deux hypothèses au moins permettent d'expliquer un tel choix. Soit l'étiquette terminologique renvoie au type de tiroir verbal que la forme sert à former, en l'occurrence les temps du « prétérit », c'est-à-dire du passé ; soit elle souligne le trait [Passé] de la forme, qui exprime par elle-même une sémantique temporelle. Si l'on retient la dernière hypothèse, le rapprochement est aisé avec la catégorisation de FR Meigret (1550), pour qui la catégorie est un infinitif de la sous-classe « prétérit » en raison de la valeur temporelle qu'il apporte aux composés verbaux (voir 7.2.2.1 et 7.2.3.3.).

En ce qui concerne la diathèse de la forme, le grammairien signale que le gérondif exprime l'action (« tem actividade » [litt. il a activité / il exprime l'action]⁵⁵⁸). Le gérondif de prétérit partage le trait [Actif] avec l'autre membre de la classe du gérondif, à savoir la forme en *V-ndo* (qui est nommée aussi par l'expression « participe actif »). Mais le gérondif latin (soit les formes en *V-dum*, etc.) est plus généralement actif, le grammairien le signale par ailleurs : pour lui, ce sont des participes actifs (*vide supra*).

Assurément, cette caractéristique [Actif] sépare ce « gérondif » de la classe du participe passif en *V-do*, qui sert à traduire le participe passif latin en *V-tus* (p. 18) ; c'est avec lui aussi que l'on forme le passif (p. 68), quand bien même Roboredo ait utilisé

⁵⁵⁷ Conformément à la classification et définition que Roboredo (1619 : 67) donne du participe. Voir la définition PT₂ dans l'annexe 1. Sur l'option théorique qui consiste à classer le participe comme un « nom adjectif », voir notre développement dans le point 5.1.2.

⁵⁵⁸ Le verbe actif est défini avec des termes similaires : « O Verbo activo tem actividade, a qual termina em o Accusativo ; como *Amo literas* » (Roboredo 1619 : 13) [Le verbe actif possède une action, laquelle s'achève dans l'accusatif].

l'étiquette gérondif occasionnellement pour la formation du passif, comme nous avons signalé plus haut.

Par ailleurs, le trait [Actif] se trouve en corrélation avec le trait [Transitif] (« que passa em Accusativo », *op. cit.*, 33). Sans doute devons-nous entendre ce deuxième trait comme une possibilité en puissance, puisque le portugais de l'époque conjugue ses verbes intransitifs également avec l'auxiliaire PT. *ter*. Si la remarque du grammairien est succincte, elle pointe pourtant vers l'idée que c'est la FPTC en *V-do* qui régit le cas accusatif. C'est d'ailleurs un problème que nous avons évoqué dans l'analyse des œuvres du XVI^e siècle (voir chapitre précédent, 10.3.2.5.).

Le système ainsi créé sépare le point de vue global des catégories et le fonctionnement de ces formes. Les deux formes PT. *amado* et PT. *amando* sont nommées premièrement « participes » dans le tableau morphologique. Le grammairien déclare ensuite que ces deux formes sont des *gerundios* [gerondifs], autrement dit, on leur assigne une autre classe. En appliquant l'étiquette « gérondif » au type PT. *amando*, le grammairien évite une difficulté : dans la conjugaison la forme *amando* apparaît pour traduire deux items latins : le gérondif à l'ablatif (LAT. *amando*), et le participe présent (LAT. *amans*). Il échappe à la contradiction en déclarant que le participe PT. *amando* « est » en portugais un gérondif, c'est-à-dire une forme invariable issue de LAT. *V-ndo*.

Comment interpréter la recatégorisation en PT. *gerundio de preterito* [gérondif de prétérit] ? Il faut constater que dans le cas de PT. *amando* la terminaison (par son invariabilité et par son origine latine) joue considérablement dans la catégorisation ; pour PT. *amado* toutefois nous trouvons une solution *ad hoc* pour résoudre le problème de l'invariabilité de la forme du participe portugais dans les temps composés. En mettant en parallèle la catégorisation des deux participes du portugais, Roboredo confère au caractère « gérondif » de ce participe plus de profondeur théorique, puisque le phénomène s'étend à tous les membres de la classe de la langue vernaculaire. Autrement dit, les deux types de participes deviennent des « gérondifs », c'est-à-dire des formes verbo-nominales infléchies en portugais.

On peut objecter à notre analyse que la catégorisation du PT. *gerundio de preterito* [gérondif de prétérit] s'appuie uniquement sur quelques remarques brèves de *Methodo* (1619). Cependant on doit mettre en avant également que l'inscription dans une série textuelle des langues romanes porte des fruits dans l'interprétation du sens d'une telle démarche théorique. Plus précisément, la recatégorisation de la forme en *V-do* est fondée, comme dans les textes du XVI^e explorés dans le chapitre précédent, sur une poignée de propriétés, ce que nous dénommons les traits [Invariable], [Actif] et [Passé], ainsi que sur le critère syntagmatique de cooccurrence avec un verbe du type HABERE. La connaissance des textes de la Renaissance qui problématisent la question de la catégorisation du constituant participial des temps composés oriente positivement, nous semble-t-il, notre lecture de la méthode de Roboredo, puisqu'elle permet d'éclairer des remarques peu explicites.

La grammaire de Roboredo illustre ainsi l'une des options théoriques pour recatégoriser le constituant participial des temps composés. En effet, elle nous propose comme étiquette catégorielle l'une des formes verbo-nominales latines (gérondif, infinitif, supin), le seul exemple de ce type que nous ayons observé jusqu'à présent étant celui de l'« infinitif » chez Meigret et chez Ramus. À cet égard, l'option du « gérondif » est peu fréquente dans notre corpus, mais elle a l'intérêt de figurer de même dans une grammaire

d'une importance historique indiscutable, la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) de Port-Royal, qui fait partie des textes représentatifs que nous avons choisi de traiter pour le XVII^e siècle.

11.3

Gonzalo Correas (1627)

Professeur de grec, d'hébreu et de chaldéen à l'Université de Salamanque, Gonzalo Correas s'intéresse à l'étude de plusieurs langues et défend l'unicité de la grammaire en tant que système, même s'il n'a pas proposé de grammaire universelle (voir Taboada 1984, Llitas et Ridruejo 1996). Il subit l'influence de la grammaire latine de Sanctius (1587) et de ES10 Jiménez Patón (1614), qui se situe également dans la lignée des grammairiens sanctiens (Quilis et Rozas 1963, Brea Claramonte 1980). En effet, son *Trilingve de Tres Artes de Las Tres Lenguas Castellana, Latina i Griega* (1627) représente l'application des principes de la grammaire rationnelle dans trois traités sur les langues castillane, latine et grecque⁵⁵⁹. La première partie du traité, *Arte Kastellana*, reprend en la condensant une œuvre antérieure, *Arte grande de la lengua española castellana*, composée peu avant (ca. 1625) mais non publiée du vivant de l'auteur⁵⁶⁰.

La grammaire castillane de Gonzalo Correas nous intéresse ici à plusieurs titres. D'abord Correas, forge un terme pour désigner les verbes auxiliaires : ES. *verbo ministrat* [verbe assistant]. Ces verbes sont ES. *ser* [être] et ES. *haber* [avoir] (ou *aver* dans la graphie de l'auteur), qui servent respectivement à former le passif et les temps composés de l'actif. En outre, le grammairien crée pour décrire ces mêmes temps composés une sous-catégorie de participe, le ES. *partizipio ministro* [participe assistant]. Comme on voit par la racine commune des termes *ministrat* et *ministro*, l'auteur s'appuie sur la même notion pour mettre au jour ces innovations terminologiques. C'est pourquoi il faut s'interroger sur les liens que Correas entend déceler entre les deux catégories.

Les résultats de notre analyse s'organisent suivant un modèle déjà illustré dans les chapitres précédents. Dans un premier moment, nous nous intéressons au concept sous lequel le grammairien range le phénomène de l'analyticité verbale de l'espagnol, exprimé en l'occurrence par le terme de ES. *rodeo* [détour, périphrase]. Dans un deuxième moment, nous abordons la question des verbes auxiliaires, ou *verbos ministrales* dans la terminologie de Correas. Enfin, nous présentons la recatégorisation de la forme participiale des temps composés, c'est-à-dire le ES. *partizipio ministro*.

⁵⁵⁹ Le *Trilingve* devait contenir un quatrième *Arte* sur l'hébreu, mais Correas n'a pas trouvé d'imprimeur disposant des caractères nécessaires.

⁵⁶⁰ Nous avons confronté l'*Arte Kastellana* (1627) avec *Arte de la lengua española castellana*, éd. d'Emilio Alarcos García (1954). Une étude synthétique sur le contenu de ces œuvres se trouve dans Obernesser (2006).

11.3.1 Les « rodeos » du verbe

Posons comme analyse préliminaire l'emploi que Correas fait de la notion de « circonlocution » pour traiter les formes analytiques du verbe. La notion est désignée dans la tradition ibérique par les termes ES.-PT. *circunloquio* et ES.-PT. *rodeo*. Ces désignations sont attestées dans bon nombre de grammaires : ES1 Nebrija (1492), PT1 Barros (1540), PT2 Roboredo (1619) et les auteurs de grammaires espagnoles pour étrangers. Les grammairiens espagnols du XVII^e siècle perpétuent cette tradition : ES10 Jiménez Patón (1614), ES15 Correas (1627) ES17 Villar (1651). Certains auteurs consacrent des chapitres à l'étude de l'extension du concept dans la conjugaison verbale (voir 10.1).

Correas préfère le terme ES. *rodeo* (ES. *rrodeo* dans sa graphie réformée). Passons en revue les éléments catégorisés au moyen de cette étiquette :

a) les participes, formés par l'article et un pronom relatif (Correas 1627/1984 : 145), et cela pour tous les temps (présent, passé, futur ; par exemple ES. *el que ama* [celui qui aime] pour le participe présent), et pour la diathèse passive également : ES. *el que es amado* [celui qui est aimé] ;

b) le passif, formé avec le verbe *ser* et le participe passé ou bien au moyen de tournures impersonnelles (*op. cit.*, 157),

c) les temps composés, formés grâce au verbe ES. *aver* [avoir] et le ES. *partizipio ministro* [participe assistant] (*op. cit.*, 158),

d) l'expression du futur : ES. *aver + de + infinitif* (*op. cit.*, 162) [cfr. FR. avoir à + infinitif].

Nous pouvons signaler d'emblée deux aspects qui ne faisaient pas partie du système de Nebrija ni de Patón. D'abord, la présence de formes périphrastiques pour le participe. En effet, Correas n'admet pour le castillan que deux formes simples de participe : une forme du type *amante* [aimant] (qu'il considère comme hors usage) et le type en V-*do* qui sert à former la voix passive. Les autres formes se construisent, selon l'auteur, par *rrodeo*, avec des articles et le relatif, comme on peut le voir dans les exemples cités dans le point a).

On peut remarquer ensuite, deux constructions distinctes : l'union du *partizipio ministro* avec *aver* s'oppose à la formation du passif, qui recourt quant à elle au verbe *ser* et à un ES. *partizipio pasado i cunplido* [participe passé et accompli]. Les deux associations, les composés passifs et actifs font partie de l'extension commune des ES. *rodeos* depuis la grammaire de Nebrija, puis elles figurent dans les grammaires du XVI^e siècle (voir 10.1.2.). Or une nouveauté est apparue en ce sens que les deux verbes *ser* et *aver* ne sont pas catégorisés, dans les grammaires analysées au siècle précédent, comme « verbes auxiliaires ». Correas réunit les deux outils conceptuels : le ES. *rodeo* et le verbe auxiliaire. Il reste à examiner la façon dont les *verbos ministrales* possèdent un statut spécial dans l'ensemble des verbes de l'espagnol.

11.3.2 Les « verbos ministrales »

Il convient de regarder de plus près la division des verbes réalisée par le grammairien dans le chapitre « Del verbo. Segunda parte » (Correas 1627/1984 : 157 sv.). Chez Correas, il y a une seule « boz i conjugazion » [voix et conjugaison], l'active, car à différence du latin, du grec, de l'hébreu, et d'autres langues, la langue castillane ne possède pas le passif (*op. cit.*, 157). Dans le sous-chapitre « Del genero i espezies de los verbos » (*op. cit.*, 158-9), le

grammairien précise que tous les verbes de la langue espagnole sont d'un seul « genre », les actifs, qui se subdivisent en trois « espèces » : les transitifs, les absolus (intransitifs) et les impersonnels. Toutefois, deux verbes singuliers sont rangés à part :

Ai otros dos verbos unicos, que por ser solos cada uno de su manera, i apartada sinificazion de todos los otros, no los hago de ninguna espezie, que son el verbo *aver*, i el verbo *ser*: antes los llamo ministrales, porque son ministros de los otros. Al verbo *ser* en latin le llaman *sustantivo*, porque sinifica ser, i aver las cosas que ai en el mundo. I porque algunos tienpos de la conjugazion ativa, i todos los de la pasiva, se suplen por el verbo *ser*, i el verbo *aver* con el partizipio de pasado de cada verbo, es nezesario ponerlos primero, como ministros de los demas, i primero el verbo *aver*, porque sirve tambien al verbo *ser*. (Correas 1627/1984 : 159)

Traduction → Il y a encore deux verbes, qui sont uniques. Etant donné que chacun d'eux est d'une manière différente et d'une signification distincte de tous les autres, je ne les range dans aucune des espèces <déjà mentionnées>. Ce sont le verbe *aver* [avoir] et le verbe *ser* [être]. Or je les appelle *ministrales* [auxiliaires], parce qu'ils sont les *ministros* [assistants] des autres verbes. En latin on appelle le verbe *ser* « substantif », parce qu'il signifie « être et se trouver à l'égard des choses qu'il y a dans le monde » Comme certains temps de la conjugaison active et tous les temps de la passive se forment au moyen du verbe *ser* et du verbe *aver* avec le participe passé de chaque verbe, il est nécessaire de les mettre en tête, en leur qualité de *ministros* [assistants] des autres, et tout d'abord le verbe *aver*, parce qu'il assiste lui-même au verbe *ser*.

La raison de les mettre hors du système des espèces du verbe réside donc dans la signification spéciale qu'ils ont. Mettant l'accent sur l'assistance que les *verbos ministrales* apportent aux autres, la définition s'inscrit aisément dans la série des textes de la Renaissance qui catégorisent *être* et *avoir* comme « verbes auxiliaires ». Il faut noter toutefois que Correas rappelle que tant *ser* comme *aver* possèdent d'autres valeurs. Ainsi le premier est également le verbe « substantif ». Quant au deuxième, plusieurs valeurs sont détaillées dans la partie « Propiedades del verbo *aver* » (p. 162-3), dont voici le contenu :

- a) le verbe ES. *aver* est associé, en sa qualité de *verbo ministeral* aux *partizipios ministros*, c'est-à-dire des « participes assistants » en quelque sorte ;
- b) il entre dans la formation des périphrases de sens futur (cf. supra les ES. *rodeos*) : *aver* + préposition *de* + infinitif, dont le grammairien présente la conjugaison complète.
- c) il signifie ES. *tener* [avoir] lorsqu'il est employé tout seul, c'est-à-dire qu'il n'est pas dans l'une des structures précitées. Cela veut dire concrètement qu'il est un verbe lexical.
- d) précédé du verbe ES. *dever* [devoir], il exprime la quantité et le temps⁵⁶¹.
- e) il signifie la même chose que les verbes ES. *ser* [être] et ES. *estar* [être]. De fait, on retrouve dans les exemples l'impersonnel ES. *hay* [il y a] conjugué à tous les temps.

En somme, les valeurs d'auxiliaires des verbes *ser* et *aver* ne constituent qu'une possibilité d'emploi parmi d'autres. Il n'en demeure pas moins que Correas caractérise de façon spéciale la valeur d'auxiliaire en séparant ces deux verbes de l'ensemble des verbes de la langue, en vertu de leur fonctionnement spécifique : ils servent à faire des *rrodeos* pour former ES. « algunos tienpos de la conjugazion ativa, i todos los de la pasiva » (p. 159) [quelques temps de la conjugaison active et tous ceux de la passive].

Il nous reste à élucider ce qui a motivé l'innovation terminologique. Ce point nous permettra en même temps d'établir les liens avec la classe du ES. *partizipio ministro*. On

⁵⁶¹ Correas présente de façon confuse l'emploi de l'impersonnel pour exprimer la quantité (cfr. français, *il y a trois chaises*) et le temps (cfr. français *il y a un an*). En réalité, cette propriété sémantique Correas l'associe à *debe de aver* (il doit y avoir) et non pas à l'impersonnel *il y a*.

pourrait concevoir de prime abord que Correas véhicule par le changement de suffixe (ES. *verbo ministrál* et ES. *partizipio ministrál*) une distinction terminologique signifiante. Il nous faut nuancer ce point de vue. En effet, l'auteur emploie le terme *ministro* pour gloser *ministrál*, comme nous pouvons l'observer dans l'extrait cité plus haut : à deux reprises, Corres énonce que les verbes en question sont les *ministros* [assistants] des autres verbes. On ajoutera encore une définition du verbe *ministrál* :

Xuntase con todos los participios ministros de todos los verbos, i por eso le llamo *ministrál*, i con todos los infinitivos, como ministro suio, i con los suos mesmos como se á visto en su exenplar: i se verá en el verbo *soi*, i en las conjugaciones. I en la tal compañía hazen xuntos un sinificado, i no cada uno de por sí. (Correas 1627/1984 : 162).

Traduction → <Le verbe aver> se joint à tous les participes *ministros* [assistants] de tous les verbes. C'est pourquoi je l'appelle *ministrál* [auxiliaire]. Il se joint de même à tous les infinitifs, en qualité de *ministro* [assistant], et même avec les siens [*i.e.* son participe et son infinitif], comme on l'a vu dans l'exemple de sa conjugaison. On verra ultérieurement qu'il en est de même dans la conjugaison du verbe *soi* [je suis], et ensuite dans toutes les conjugaisons. Ils font un seul sens lorsqu'ils sont mis avec les autres et non pas séparément.

On voit bien que l'auxiliarité, conçue en termes d'« aide », que le verbe *ministrál* peut porter aux autres verbes se dit discursivement avec le terme ES. *ministro*, le même qui sert à désigner le constituant participial des temps composés. Le sens de ES. *ministro* est ici « serviteur », « adjuvant », soit « auxiliaire ». C'est le sens étymologique de *ministro* (de LAT. *minister*)⁵⁶², exploité dans un binôme terminologique qui exprime la même fonction. La siasie conceptuelle des tiroirs verbaux composés se réalise dans la théorie de Correas grâce à deux classes articulées et solidaires.

11.3.3 Le « partizipio ministro »

Correas distingue dans la conjugaison verbale deux types de temps selon un critère morphologique. En effet, les ES. *tiempos enteros* [temps entiers] ou temps simples s'opposent aux ES. *tiempos hechos por rrodeo* [temps faits par périphrase], c'est-à-dire les temps composés. Ces derniers sont formés par le verbe auxiliaire (ES. *ministrál*) ES. *aver* et le ES. *partizipio ministro*, le constituant en *V-do*. L'on distinguera dans l'étude de la classe deux aspects. D'une part, on s'intéresse à la nature de la nouvelle classe et à sa classification dans le système des classes de mots. D'autre part, on examine les diverses propriétés qui permettent de la catégoriser et qui la rendent commensurable avec d'autres descriptions du constituant participial que nous avons observé jusqu'à présent.

⁵⁶² Covarrubias (1611), lexicographe contemporain de Correas, donne sous l'entrée « ministro » : « MINISTRO, del nombre latino *minister*, el que ministra, y sirve a otro. Este nombre tomaron los Prelados de algunas Religiones por humildad, y ejemplo. » (Covarrubias, *Tesoro de la lengua española castellana*, Madrid, Turner, 1611/1979 : 804). [*Traduction* : ES. MINISTRO, du nom latin *minister*, celui qui aide ou sert quelqu'un. Les prélats de quelques religions prirent ce nom par humilité et pour exemple].

11.3.3.1 La définition et la place dans la classification des mots

Le ES. *partizipio ministro* est une classe créée *ad hoc* et n'a que une fonction unique et spécifique. Gonzalo Correas renvoie à cette caractéristique unique du ES. *partizipio ministro* à plusieurs reprises (après chaque tableau de conjugaison verbale). Par exemple, dans la conjugaison des verbes *aver* et *ser*, il note les observations suivantes :

Partizipio ministro. *Avido*.

Este *avido* sirve con las personas finitas de indicativo i subjuntivo, para suplir los tiempos que se hazen por rrodeo, sin variarse en numero ni genero. (Correas 1627/1984 : 161)

Traduction → Participe auxiliaire : *Avido*.

Avido sert, avec les personnes finies de l'indicatif et du subjonctif, à former [litt. suppléer] les temps qui se font au moyen d'une circonlocution [*rodeo*], sans varier en nombre ni en genre.

Partizipio ministro invariable : *Sido*, para todos numeros i generos.

Por guardar igual orden puse el partizipio rregular de presente, aunque no se usa : i el de pasado, aunque no se halla, porque de él salió el ministro *sido*: el qual tanpoco se usa solo, sino en conpañia de los tiempos que ajuda á formar i suplir, i en tal composición es mui frecuente: i su sinificado es de preterito que dize lo que fue. (Correas 1627/1984 : 165)

Traduction → Participe auxiliaire invariable : *Sido*, pour tous les nombres et les genres. Pour garder le même ordre <que dans les autres conjugaisons>, j'ai mis le participe régulier de présent, même si on ne l'utilise pas, ainsi que le participe de passé, même s'il n'est pas attesté, parce que c'est de ce participe que le participe auxiliaire *sido* provient. Ce dernier n'est pas utilisé tout seul mais en compagnie des temps qu'il aide à former et auxquels il supplée. Il est très fréquent dans une telle composition, et sa signification est celle du prétérit qui dit ce qui fut.

Au vu de ces extraits, il est clair que Correas considère que le ES. *partizipio ministro* est unifonctionnel : il sert exclusivement à former les temps dits ES. *por rrodeo*, c'est-à-dire les temps composés. En outre, le grammairien envisage ce participe comme une classe nettement différenciée du participe passé : le participe ES. *ministro* provient du participe passé auquel on a enlevé les marques de genre et de nombre. La preuve de la séparation catégorielle est que certains verbes comme *ser* fournissent un participe du type ES. *ministro* mais n'ont pas de participe passif. À cet égard, Correas signale dans le tableau de la conjugaison de ES. *ser* : « Partizipio de pasado, no usado. *sido sida sido* » (*op. cit.*, 165) [participe passé, non usité : *sido, sida, sido*] sous les formes de masculin / féminin / neutre, même si cette variation n'existe pas en espagnol (*cf.* en français l'opposition FR. *été/étéé).

Par ailleurs, on peut comparer la remarque de Correas le traitement du problème chez FR4 Meigret (1550), déjà étudié. L'analyse du grammairien tend à montrer que certains verbes, tels que FR. *dormir* n'ont pas de participe passif (FR. **un homme dormi*⁵⁶³) mais uniquement un FR. *infinitif prétérit* (exemple FR. (*j'ai dormi*), c'est-à-dire une FPTC⁵⁶⁴, une forme en V-é qui n'a rien à voir du point de vue catégoriel avec le participe si ce

⁵⁶³ Meigret (1550/1980 : 71 [§ 24.7])

⁵⁶⁴ L'*infinitif prétérit actif* est la classe que Meigret crée pour les constituants participiaux des temps composés conjugués avec FR. *avoir*.

n'est pas précisément une relation de genèse (voir 7.2.1.). Seulement, Meigret conçoit également la possibilité des verbes avec participes (FR. *aller* : *allé*) mais sans *infinitif prétérit*.

Correas emploie, à l'instar de Nebrija, le terme ES. *rodeo* pour désigner les formations verbales complexes. Or il semble s'être inspiré également du ES. *nombre participial infinito* (désormais NPI) de Nebrija, catégorie qui a la même fonction que le ES. *partizipio ministro*. Nous proposons donc la confrontation entre deux textes séparés d'un siècle et demi, mais dont l'effet d'écho est perceptible :

Una otra parte de la oración tiene nuestra lengua, la cual no se puede reduzir a ninguna de las otras nueve, τ menos la tiene el griego, latín, ebraico τ arávido. E por que aún entre nos otros no tiene nombre, osemos la llamar nombre participial infinito: nombre, por que significa substancia τ no tiene tiempos; participial, por que es semejante al participio del tiempo pasado; infinito, por que no tiene géneros, ni números, ni casos, ni personas determinadas. Esta parte fue hallada para que con ella τ con este verbo *e, as, ove*, se suplan algunos tiempos de los que falta el castellano del latín; e aún para dezir por rodeo algunos de los que tienen [...] (Nebrija 1492/1981 : 195)²⁰

Tiene mas la conjugazion otro partizipio ministro, llamole ansi, porque solamente sirve para suplir los tienpos hechos por rrodeo de palavras, i porque es semexante al partizipio de preterito, i pareze tomado de él en la boz neutra, comun al singular, i al plural sin mudarse. (Correas 1627/1984 : 158)

Traduction → La conjugaison a en outre un autre participe auxiliaire [*ministro*]. Je l'appelle ainsi parce qu'il sert uniquement à former les temps faits par périphrase [*rrodeo*] de mots, et parce qu'il est similaire au participe de prétérit et semble provenir de ce participe à la forme du neutre, commune au singulier et au pluriel, sans variation.

Dans les deux extraits, il est question de la présentation d'une classe nouvelle dans le système grammatical. C'est pourquoi la caractérisation est effectuée à partir d'une justification de la terminologie choisie⁵⁶⁶. La comparaison des arguments soutenant la création terminologique doit nous permettre de signaler l'adaptation de la catégorie au système de Correas. Chez Nebrija, la désignation contient trois éléments, dont la combinaison rend compte de la nature hybride de la classe. En effet, pris isolément, ces éléments ne peuvent pas garantir une description adéquate de la nouvelle classe. Ni ES. *nombre* [nom] ni ES. *participio* [participe] ne satisfont tout à fait à la catégorisation que le grammairien entend faire. Or un premier point de dissemblance est le fait que pour Nebrija l'étiquette catégorielle ES. *nombre* vient en premier alors que Correas choisit le terme ES. *partizipio*. À cet égard, il faut mentionner que Correas classe du ES. *partizipio* sous l'adjectif (ES. *nonbre adjetivo*), quoi qu'il reconnaisse au premier la valeur verbale du « temps », normalement absente du deuxième. Nous y reviendrons plus loin.

Cependant, il existe un aspect terminologique important, nous semble-t-il, qui sépare fondamentalement Nebrija et Correas. Le premier emploie un adjectif : ES. *participial*. Il nous semble que cette circonstance nous instruit sur le caractère descriptif de la définition. Autrement dit, on garde le terme ES. *participial* pour ne pas bousculer radicalement la terminologie, ES. *participial* servant de rappel de l'objet que la classe nommée, voire de la forme du mot plus que de sa nature. Au contraire, Correas choisit la désignation ES. *partizipio*, si bien que la FPTC semble demeurer un « participe ». Seulement, c'est un participe d'une espèce très singulière. Il faut donc nuancer cette catégorisation.

⁵⁶⁵ Pour la traduction de l'extrait voir la section 6.1.3.2.

⁵⁶⁶ Afin de renforcer l'originalité de sa création, Nebrija met l'accent sur le fait que rien d'équivalent n'existe dans d'autres langues (latin, grec, hébreu et arabe). Correas ne le suit pas dans cette idée, malgré sa maîtrise de plusieurs langues classiques.

Ainsi, les deux grammairiens sont d'accord sur le rapport entre le participe passé et la nouvelle classe : « Participial, por que es semejante al participio del tiempo pasado » (Nebrija), « por que es semexante al participio de preterito » (Correas). En conséquence, on continue à l'appeler *partizipio* par la ressemblance au participe passé, avec lequel il partage une même forme. Constitue-t-il pourtant une sous-classe du participe ?

On peut tenter de fournir une réponse en comparant la nouvelle classe de participe avec le statut des *ES. verbos ministrales*. Comme il a été signalé plus haut, ils sont appréhendés comme classes extérieures au classement général des verbes de l'espagnol. En effet, selon les « espèces » (terme employé chez Correas pour parler des classes des verbes) il y a les verbes actifs transitifs, les verbes actifs absolus ou neutres, et les verbes impersonnels. Or les verbes *ser* et *aver* sont singuliers, ils n'appartiennent à aucune sous-classe (« no los hago de ninguna espezie »), en vertu de leur signification et fonctionnement spécifiques. Ils sont en quelque sorte dans un système parallèle et complémentaire. Dans le cas du participe des temps composés, la solution théorique la plus commode était de créer une sous-classe participiale *ad hoc*, tout comme pour les verbes auxiliaires, et cela est fait sur la base du trait qui lui a permis de la repérer : son fonctionnement comme deuxième élément des temps composés par *ES. rrodeo*. La propriété la plus remarquable de la FPTC est, dans la définition de Correas, sa fonction d'assistance. En ce sens, le *ES. partizipio ministro* appartient à la classe formelle du participe mais il n'entre pas dans les cases temporelles ni diathétiques dont se sert le grammairien pour classer les formes participiales. Le *ES. partizipio ministro* conforme, à l'instar des *ES. verbos ministrales*, une classe de nature fonctionnelle et de ce fait non comparable avec les autres membres de la classe du participe.

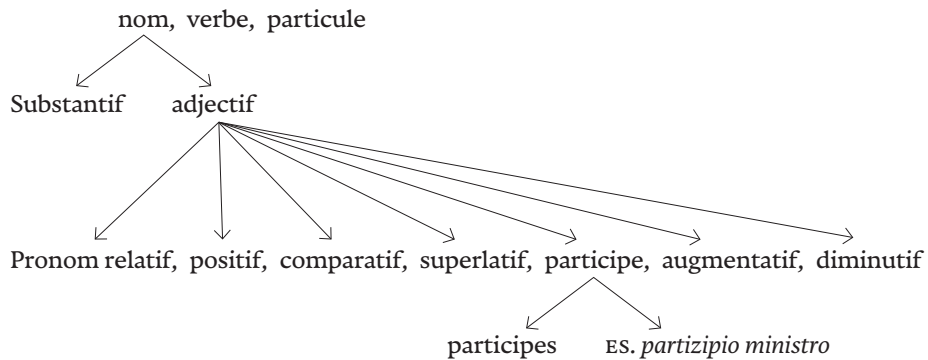
Au demeurant, le système des classes des mots de Correas ne se trouve pas perturbé substantiellement. À cet égard, il convient de préciser que la démarche de Nebrija et celle de Correas diffèrent complètement. Le premier entendait faire dans sa *GLC* de 1492 la description la plus adaptée à la langue castillane. Aussi, Nebrija n'hésite-t-il pas à ajouter des parties du discours à la liste de la grammaire latine (concrètement il introduit l'article, le gérondif, et le *ES. nombre participial inifinito*), portant les classes primaires de l'espagnol au nombre de dix. Correas quant à lui soutient que la grammaire est la même pour toutes les langues. Ainsi, une longue liste des parties du discours ne saurait pas s'adapter à la description de chacune d'entre elles. Il s'inspire de Sanctius dans son prologue pour défendre que les classes universelles sont trois (Yllera 1983), comme en hébreu et « d'autres langues orientales », à savoir le nom, le verbe et la particule, qu'il désigne comme *ES. particula* ou *ES. partezilla* [particule] (Correas 1627/1984 : 112). Prenant comme point de départ ces trois classes, on peut opérer toutes les subdivisions nécessaires⁵⁶⁷, mais cela ne contredit jamais le fait que toutes les parties qu'on puisse imaginer sont forcément englobées par les trois classes primaires. Comparons donc les deux systèmes afin de voir la place du NPI de Nebrija et le *ES. partizipio ministro* de Correas au sein du système des parties du discours :

⁵⁶⁷ « Mais si estos tres generos los dividimos en espezies, i subdivisiones, haremos mucha diversidad de partes » (Correas 1627/1984 : 112) [Mais si nous divisons ces trois genres en espèces et subdivisions, nous obtiendrons une diversité considérable de parties].

ES1 Nebrija (1492)

nom, pronom, article, verbe, participe, gérondif, ES. *nombre participial infinito*,
préposition, adverbe, conjonction.

ES15 Correas (1627)



Correas remarque au sujet des types de « noms adjectifs » (traités dans Correas, *op. cit.*, 126-130), qu'il est possible de trouver d'autres subdivisions, ce qui montre bien l'enjeu de son procédé par des emboîtements successifs de sous-classes, propre au système des parties du discours en général, mais spécialement productif dans une grammaire qui ne considère que l'existence de trois classes principales. En conséquence de quoi, l'on conçoit plus clairement une des raisons qui expliquent que le grammairien n'ait pas ressenti la nécessité de créer une nouvelle classe, comme l'avait fait Nebrija. En effet, Correas peut se servir de critères assez proches pour définir et catégoriser sa classe, mais il lui suffit de lui attribuer une place dans le système. Même la catégorie « participe », qui disparaît de la série des parties du discours, doit être classée sous le nom adjectif, tout en lui accordant des valeurs verbales. En dernière instance, si l'on doit créer une nouvelle sous-catégorie à l'intérieur du participe, cela ne pose pas de problème puisque de toute manière le participe a déjà été déplacé lui aussi dans le système. Correas ne s'évertue pas à délimiter de façon aussi tranchante que Nebrija les frontières avec des catégories voisines comme le nom et le participe : le *partizipio ministro* fait partie de l'un et de l'autre à deux degrés différents.

11.3.3.2 Les propriétés du « partizipio ministro »

On doit se pencher sur les propriétés de la catégorisation du *partizipio ministro*. Les critères pour définir la nouvelle classe sont essentiellement les mêmes que nous avons observé pour les catégorisations de la FPTC (en FR. V-é, ES.-PT. V-do, IT. V-to) chez ES1 Nebrija (1492), FR2 Palsgrave (1530), FR4 Meigret (1550), FR8 Ramus (1562), IT11 Castelvetro (1563) et PT2 Roboredo (1619)⁵⁶⁸. Aussi seront abordées dans ce qui suit les propriétés de l'invariabilité, de la sémantique temporelle de temps passé, la fonction unique de former des *rodeos* et le rapport entre la classe et le verbe auxiliaire *aver*. Pour ce faire, nous mettons en parangon la description de Correas avec le traitement du ES. *nombre participial infinito*, terme de comparaison déjà privilégié dans les pages précédentes.

⁵⁶⁸ Nous avons mené une étude comparative de ces propriétés dans les auteurs du XVI^e siècle (10.3.2.). Pour Roboredo, voir plus haut dans ce chapitre (11.2.3.).

On peut constater tout d'abord que les deux grammairiens utilisent le même critère morphologique de l'invariabilité de la forme en ES. *V-do* pour poser les bases de la catégorisation. En effet, pour Nebrija le NPI n'a pas les accidents de genre, de nombre, de cas et de personne (1492/1981 : 193). Cette absence de marques spécifiques conduit le grammairien à ajouter le terme ES. *infinito* au nom de la partie du discours. En outre, c'est ce critère morphologique qui distingue le ES. *nombre participial infinito* du participe passé, ce qu'il ne manque pas d'explicitier.

Quant à la catégorisation de Correas (1627), l'invariabilité est également un critère important, mais elle n'est pas décrite en termes d'absence d'accidents. Le grammairien suggère la possibilité que le ES. *partizipio ministro* prend la forme du neutre du participe passé, dans une forme commune au pluriel et au singulier (« i pareze tomado de él en la boz neutra, comun al singular, i al plural sin mudarse. », *op. cit.*, 158). Rappelons que pour cet auteur, le participe est une sous-classe du nom, et plus précisément du « nom adjectif », qui possède trois genres : masculin, féminin et neutre, si bien que les tableaux de la conjugaison affichent trois genres pour le participe, comme nous avons pu l'observer plus haut. La troisième forme, celle du neutre, est présentée donc pour être recatégorisée comme ES. *partizipio ministro* – comme il souligne plus précisément pour le verbe *ser* – car il n'y a pas de vrais adjectifs neutres en espagnol. Cela veut dire que le « neutre » est une façon d'indiquer l'invariabilité, car il ne s'agit pas d'un genre qui permettrait l'accord avec des mots du genre neutre⁵⁶⁹. Il s'agit d'une annulation de la variation en quelque sorte. On peut mentionner à titre comparatif la catégorisation de la FPTC de l'espagnol en tant que ES. *supino* [supin] dans la grammaire de ES17 Villar (1651). Le rapprochement avec le neutre du participe ou bien avec le supin est favorisé par la morphologie du latin, où le supin accusatif (LAT. *amatum* [pour aimer]) est homonyme du participe passif à la forme du neutre singulier au nominatif/accusatif : LAT. *amatum* [aimé]. La discussion de Villar se fonde pour catégoriser les formes en *V-do* sur le trait [Actif] mais aussi dans l'invariabilité, similaire, pour lui, à celle d'un neutre :

Quanto a el participio simple, que algunas vezes llamamos supino, porque haze en nuestra lengua el oficio de el supino en la latina, pues assi como del supino *amatum* se forma *amatus amata amatum*, tambien de esta voz *amado* salen nuestros participios *amado amada amado* (sino es el mesmo en el genero neutro) se note, que en los circunloquios de la voz activa significa accion, y assi dezir *yo e amado*, es dezir, yo e sido, de quien procedio la accion de amar, y en la passiva significa passion, quando conuerdan con el verbo, como quando se dize, *aquellos an sido amados* y no *amado*. (Villar 1651 : 79)

Traduction → Quant au participe simple, que nous appelons parfois supin parce que dans notre langue il fait le même office que le supin en latin, car de même que du supin *amatum* on forme *amatus, amata, amatum*, de même de cette voix *amado* sortent nos participes *amado, amada, amado* (si ce n'est pas le même au genre neutre), il faut noter donc que dans les circonlocutions de la voix active <le participe simple> signifie action, si bien que dire *yo e amado* [j'ai aimé] c'est comme dire « c'est de moi que l'action d'aimer est provenue » et dans la voix passive il signifie passion, lorsqu'il s'accorde avec le verbe, comme dans *aquellos an sido amados* [ils ont été aimés] et non pas *amado* [aimé].

⁵⁶⁹ Pour Correas, l'adjectif neutre n'existe pas en espagnol, car il n'y a pas de noms substantifs castillans auxquels le rattacher. Néanmoins, il considère la possibilité de substantiver un adjectif en ajoutant l'article neutre ES. *lo* (1627/1984 : 125), qu'il illustre avec des exemples tels que ES. *lo verde, lo alegre* [le vert/la couleur verte, le joyeux/la joie]. Par ailleurs, il qualifie les expressions ES. *cosa blanca* [chose blanche], ES. *cosa dulce* [chose douce], etc. comme une ES. « locuzion neutral indefinita » (*ibid.*), selon un critère sémantique et cela malgré la terminaison de féminin.

Le texte de Villar pose de façon plus générale le problème génétique de la FPTC invariable de l'espagnol. Ainsi, il s'interroge sur la possibilité que la forme verbale non finie (qu'il nomme un supin) soit à l'origine des formes variables, où si au contraire la forme invariable n'est qu'un participe, c'est-à-dire une forme variable, prise au neutre. C'est en tout cas une question légitime au regard de deux formes qui sont homonymes mais fonctionnellement et sémantiquement distinctes. Une réflexion de cette nature se manifeste également dans les grammaires françaises : cela a déjà été traité (voir chapitre 7) chez FR4 Meigret (1550) et chez FR8 Ramus (1562, 1572), qui postulent que la forme variable (le participe) provient de la forme invariable (catégorisée chez eux comme un « infinitif »).

Le critère de la sémantique temporelle est signalé par Correas, qui remarque que « su significado es de preterito » (*op. cit.*, 165) [sa signification est de prétérit], sans toutefois développer cette assertion. Le trait [Passé] est, comme on le sait pour l'étude des grammairiens précédents, presque constamment proposé dans les descriptions (voir 10.3.2.1.). En ce sens, Nebrija (1492/1981 : 193) précise que la sémantique temporelle provient de l'association du verbe *aver* et du NPI et non pas de ce dernier intrinsèquement.

Par ailleurs, on peut invoquer un critère fonctionnel pour délimiter la catégorie. Encore une fois, les deux grammairiens sont d'accord à propos de la fonction de cette forme invariable en *V-do* : elle sert à « suppléer » aux temps verbaux qui n'ont pas une forme synthétique en espagnol. On remarquera que du point de vue discursif, il y a une corrélation assez importante dans la façon de présenter les faits (voir les citations confrontées de Nebrija et Correas plus haut), avec un métalangage qui coïncide dans deux termes fondamentaux de la notion de substitution : ES. *suplir* et ES. *par rodeo* [au moyen d'une périphrase]

Le critère de la fonction ainsi que la coalescence avec *aver* jouent un rôle très différent dans l'établissement de la terminologie employée par Nebrija et par Correas, et à ce titre, dans le procédé de catégorisation. Nebrija reconnaît la périphrase verbale (ES. *rodeo*) comme le seul emploi possible de la classe du NPI, mais d'autres critères pèsent davantage dans le choix terminologique. Nous avons montré que l'hétérogénéité des critères n'est pas un problème pour la tradition, certains accidents pouvant être partagés par deux ou plus des classes. Mais c'est le constat que la combinaison des propriétés manifestes ne correspond ni au nom, ni au verbe ni au participe qui révèle que la nouvelle classe est irréductible à aucune des parties du discours connues jusqu'alors.

Cependant, le grammairien du XVII^e siècle procède autrement. À ses yeux, le seul emploi grammatical de la FPTC, c'est-à-dire en tant qu'élément constitutif du ES. *rrodeo*, doit être prépondérant dans la définition de la classe. Sur le plan terminologique, le mot ES. *ministro* accentue le rôle du participe. Correas nous propose de toute évidence un « participe auxiliaire ». En effet, *ministro* signifie ici « assistant », « adjuvant », etc. ; c'est en somme, toutes proportions gardées, la même idée exprimée par le terme « auxiliaire » forgée dans la tradition métalinguistique francophone. Il faut dès lors s'interroger sur les liens que Correas entend établir entre ces verbes et le participe ES. *ministro*.

Correas explique, comme nous l'avons déjà commenté, qu'il appelle ES. *ministrales* les verbes *ser* et *aver*, parce qu'ils sont ES. *ministros* des autres, c'est-à-dire, qu'ils aident à la formation des tiroirs verbaux de tous les verbes. Nous ne sommes pas à même de fournir les raisons qui ont prévalu chez Correas pour le choix de ES. *ministro* pour le participe et de l'adjectif formé sur lui, ES. *ministeral*, pour les verbes. Mais l'on peut tout de même faire

l'hypothèse qu'ils n'ont pas le même statut. En ce sens, il nous semble qu'il faut écarter la piste de l'analyse qui consisterait à voir dans la variation ES. *ministrál* / *minítro* la marque d'une relation de dépendance ou de hiérarchie entre les deux éléments. Du moins, le texte ne nous autorise pas à forger une telle interprétation. En effet, l'idée d'assistance est soulignée pour les deux éléments, mais il n'est jamais précisé que l'un serve à l'autre. Au passage, on doit attirer l'attention sur le fait que le discours du grammairien à propos de ces deux catégories réitère l'emploi du verbe ES. *servir* [servir], si des doutes restaient encore quant au sens à donner aux termes ES. *ministro* et ES. *ministrál*. Or ce verbe *servir* est employé toujours pour affirmer que l'une et l'autre classe assistent dans la formation des ES. *rrodeos*. À cet égard, quand les deux termes sont désignés ensemble, on emploie le mot ES. *compañía* [compagnie], comme on peut lire dans les citations (*vide supra*), notamment dans : « I en la tal *compañía* hazen xuntos un significado, i no cada uno de por si. » (Correas, *op. cit.*, 162), qui met l'accent sur la sémantique unique des formations analytiques dites ES. *por rrodeo*. Nous en inférons sur la base de ces preuves que le rôle de chacun des éléments est de concourir ensemble à la formation d'un ES. *rrodeo*.

Il est évident que les caractéristiques que l'on vérifie dans le ES. *partizipio ministro* de Correas sont les mêmes que l'on découvre dans les grammaires du XVI^e siècle qui s'intéressent à la catégorisation de la FPTC. Cela a bien pu apparaître comme un signe de l'inscription de l'auteur dans une tradition grammaticale, l'espagnole plus précisément, étant donné qu'il connaît Nebrija. Il est désormais manifeste que cela ne doit en rien nous incliner à penser à une imitation servile de l'auteur humaniste. Correas incorpore à son appareil théorique le concept de verbe auxiliaire pour lequel il forge un nouveau terme : ES. *verbo ministrál*. L'auteur est un continuateur de Nebrija dans l'idée que les composés verbaux sont des ES. *rodeos*, mais leur formation doit être pensée désormais en termes d'auxiliarité.

La nouveauté de la proposition théorique de Correas réside dans le fait qu'il exploite le concept d'auxiliarité pour catégoriser la FPTC de l'espagnol. Par la fonction de cette forme l'idée d'« auxiliaire » acquiert une nouvelle signification. Il n'est pas uniquement question d'un verbe qui assiste un autre dans la formation de la conjugaison ; l'auteur met en avant l'idée que deux classes, le ES. *verbo ministrál* et le ES. *partizipio ministro*, coopèrent à la formation de tout tiroir verbal composé actif. La proposition de Correas est suggestive parce qu'elle renvoie à l'idée sous-jacente que chacune des deux formes impliqués, *aver* + *V-do*, appartiennent, de par leur fonction spécifique, à des classes séparées des autres verbes et des autres participes respectivement. Nous avons appris chez quelques auteurs du XVI^e siècle que le verbe ES. *aver* (mais aussi FR. *avoir* et IT. *avere*) n'est pas, du moins dans l'un de ces emplois, un verbe comme les autres, indépendamment du fait qu'ils utilisent l'étiquette terminologique *auxiliaire* ou pas ; d'autres auteurs quant à eux signalent que la forme en *V-do* n'est pas un participe comme les autres (FR₂ Palsgrave (1530) FR₉ Cauchie (1580), IT₁₁ Castelvetro(1563), suivant des raisons diverses) ou qu'il n'est pas un participe du tout (ES₁ Nebrija (1492), FR₄ Meigret (1550), FR₈ Ramus (1562) et PT₁₂ Roboredo (1619), tous différant dans l'attribution de la nouvelle classe). Correas nous offre la possibilité épistémologique de réunir la polycatégorisation de HABERE et la recatégorisation de la FPTC sous le seul concept d'« auxiliaire ».

L'option théorique et terminologique de cet auteur n'est pas un hapax historique. L'on retrouve un choix similaire, parmi d'autres, chez FR₁₈ Dangeau (1694-1722/1927 : 105), qui parle de FR. *participe auxiliaire* et de FR₂₆ Real Academia Española (1771 : 181-4), dont

l'une des trois sous-classes du participe est le ES. *participio auxiliar* [participe auxiliaire]. Ces auteurs partagent le fait de mettre en avant la « fonction » (FR. *usage* chez Dangeau, ES. *oficio* [office] chez RAE) pour catégoriser la forme. Nous mettrons en résonance ces textes et d'autres en les constituant en série dans le chapitre suivant (12.2.).

11.4

Antoine Arnauld et Claude Lancelot (1660)

Le présent sous-chapitre examine le traitement de la forme participiale des temps composés du français, de l'italien et de l'espagnol dans les grammaires rédigées par Claude Lancelot. Cet auteur y propose une catégorisation des formes associées à FR. *avoir* / ES. *haber* / IT. *avere* en tant que FR. *gerondifs* lorsqu'elles sont invariables et comme FR. *participes* lorsqu'elles montrent une variation morphologique.

Les grammaires de l'italien et de l'espagnol sont des manuels de langues à l'usage des Petites Écoles de Port-Royal des Champs ; elles portent le titre de *Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole* (1660) et *Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue italienne* (1660). Les deux méthodes⁵⁷⁰ (désormais NME et NMI) présentent une structure commune, comme l'auteur lui-même l'annonce (NME 1660 : 1665 : XI). Lancelot a rédigé en premier la méthode d'italien, de sorte que l'on trouve de nombreuses références à l'italien dans la méthode d'espagnol (voir Díaz Villalba et Quijada Van den Berghe 2016). Il faut ajouter à ces deux œuvres la *Grammaire Générale et Raisonnée* (1660), dont Lancelot est le coauteur avec Antoine Arnauld. La rédaction a dû précéder les deux autres ; toutes les trois ont été publiées en 1660 pour la première fois⁵⁷¹. Les trois œuvres doivent se lire en regard si l'on veut

⁵⁷⁰ Sur le genre des *méthodes* au XVII^e siècle, on peut consulter Delesalle et Mazière (2011). À propos du terme *méthode* Swiggers (1997) note : « Le concept englobant de méthode ne tardera pas à envahir le domaine des sciences, et tout particulièrement celui de la grammaire, et cela pour deux raisons : d'une part, parce que les grammairiens sont souvent conscients du fait que les grammaires scolaires, purement pratiques, ont besoin d'un supplément systématique, d'une réflexion sur les *raisons* qui sous-tendent les faits, et d'autre part, parce que dans le domaine de la grammaire française, le privilège royal accordé à l'Académie française (fondée en 1635) défend l'emploi, en France, de la désignation « grammaire française » dans les titres d'ouvrages. À partir de 1656, on voit donc se multiplier les ouvrages portant les termes *méthode*, *methodique* ou *methodus* dans leur titre. [...] Mais c'est Port-Royal qui consacre le lien entre *méthode* et *description grammaticale*. Entre 1644 et 1660, Claude Lancelot publie ses « nouvelles méthodes » du latin (1644), du grec (1655), de l'italien (1660) et de l'espagnol (1660). Le champ d'application de la méthode y est avant tout celui de la syntaxe, car vers 1654, Lancelot a lu la *Minerva* de Sanctius et y a trouvé les principes fondamentaux de la langue en tant que système global, et en tant qu'essence de toutes les langues (*Nouvelle méthode latine* [éd. de 1819], p. XIV-XVI). » (Swiggers 1997 : 184-5).

⁵⁷¹ Le Privilège du Roi est pour toutes les trois du même jour, le 26 août 1659. La première parution des méthodes est du 20 mars 1660, alors que la GGR est du 28 avril 1660.

comprendre l'importance des catégorisations de Port-Royal. En effet, quelques points de l'exposé grammatical sur le participe dans les méthodes ne peuvent être éclairés que si l'on tient compte des développements théoriques de la *Grammaire générale et raisonnée* voire du texte de la *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue latine* (1644), désormais *NML*⁵⁷².

La littérature critique sur la *GGR* de Port-Royal est abondante et riche par les thématiques abordées. Or l'intérêt pour les trois grammaires mentionnées plus haut est guidé par la nature même du projet d'écrire une grammaire générale qui serve d'introduction à l'étude d'autres langues, notamment de l'espagnol et de l'italien. On a remarqué à juste titre que la *GGR* doit sa célébrité « surtout au fait qu'[elle] répond avec élégance et originalité au problème théorique et pratique le plus difficile que la Renaissance ait suscité : comment dominer la diversité des langues du monde ? » (Auroux 2000 : 1022). Le projet de la grammaire générale fait suite à des séries de textes qui ont préparé le chemin. Aussi, l'émergence de la grammaire générale est expliquée par Auroux et Mazière (2007 : 149-150) comme l'aboutissement de plusieurs séries qui convergent vers ce projet théorique : a) la grammatisation des vernaculaires et le mouvement de grammaire universel (dans lequel s'insère par exemple Roboredo), b) le mouvement « causaliste » de la grammaire latine, c) l'apport de la logique. La contribution de ces séries est imbriquée :

La grammatisation des vernaculaires est la cause empirique qui fait naître la grammaire générale, comme problème, aussi bien que comme projet intellectuel et pédagogique ; la tradition causaliste lui fournit son projet explicatif ; la logique des idées est ce qui lui donne son assise théorique et ses limites. (Auroux et Mazière 2007 : 150)

Dans l'entreprise généraliste, la réflexion linguistique passe par les connaissances d'un nombre réduit de langues. Cette connaissance est sans doute médiatisée par la grammatisation de chacune d'entre elles. En particulier, Lancelot se base sur des traditions linguistiques diverses : il connaît la série des grammaires de l'italien (dont il cite quelques membres illustres dans la préface à la *NMI*), ainsi que la tradition de grammaires de l'espagnol pour étrangers. Les théories de Port-Royal intègrent également la linguistique rationaliste initiée dans les grammaires latines au XVI^e siècle. Enfin, cette œuvre constitue le point de convergence des tentatives « universalisantes », dont Roboredo était un représentant, mais apportant une base théorique et méthodique tout à fait singulière. La *GGR* est donc le point de départ d'une tradition de grammaire générale différente des recherches rationalistes de la série du XVII^e siècle que nous avons examinées jusqu'ici telles qu'elles apparaissent dans les textes de PT2 Roboredo (1619), ES15 Correas (1627) et IT16 Buommattei (1643). De toute évidence les séries sont perméables entre elles. Ainsi par exemple, le « mouvement « causaliste » d'analyse du latin », selon la formule d'Auroux et Mazière citée plus haut, peut influencer les grammaires des langues vernaculaires. Pour ne citer que deux exemples représentatifs, l'œuvre de ES15 Correas (1627) retient des propositions théoriques de Sanctius (1587), l'un des modèles de cette tendance ; tout

⁵⁷² Nous avons abordé la question de la lecture de la *NME* en regard avec les autres grammaires de Lancelot dans Díaz Villalba et Quijada Van den Berghe (2016). On peut consulter également Fournier et Raby (2013) dont la proposition consiste à lire la *GGR* « à la lumière des *Méthodes* ».

comme IT16 Buommattei (1643) adapte à l'italien la théorie « causaliste » de Scaliger (1540). Ainsi, d'autres séries restent possibles⁵⁷³.

En ce qui concerne la place de la grammatisation des vernaculaires dans cette convergence des séries, notre propos est de mettre l'accent sur la façon dont la grammaire générale relaie la réflexion sur la catégorisation de la FPTC. L'articulation entre la grammatisation des vernaculaires et la grammaire générale se trouve précisément dans le fait que les grammaires des langues romanes, comme nous l'avons observé depuis le texte de ES1 Nebrija (1492), posent des questions sur les catégories. Si la *GGR* s'est saisie de la question c'est parce que la catégorisation est éminemment un problème de grammaire générale.

Notre objectif principal tout au long de l'étude reste toutefois le projet de déceler les difficultés que les grammaires des vernaculaires romans retrouvent à catégoriser les formes de participe. Pour surmonter tous les obstacles que l'on trouve dans la classe « participe » pour traiter la FPTC, les grammairiens mettent en œuvre une panoplie de notions et de procédés qui ont un air de famille. On pourrait dire en retournant le raisonnement dans l'autre sens que ces auteurs font des propositions semblables malgré les langues à traiter parce que c'est un problème qui est du ressort de la « grammaire générale ».

Revenons à la comparaison des trois œuvres qui nous occupent. Elles ont une organisation des matières et un but très différents. En effet, les *NMI* et *NME* ont un caractère très succinct et manquent du trait distinctif de la *GGR*, à savoir l'exploration spéculative de la grammaire. Cela s'explique aisément par la façon dont les textes ont été conçus, c'est-à-dire comme des descriptions des langues particulières, pour lesquelles la *GGR* apporte une base théorique précisément plus « générale » et abstraite quant au fonctionnement du langage. Ainsi, les deux méthodes sont la suite logique de la *GGR*. Cette dernière est « une propédeutique à la grammaire des langues particulières » (Auroux 2002 : 1023), et c'est sans doute comme ça que nous proposons de les interpréter, dans une lecture de la *GGR* qui ne fait pas l'économie des objets décrits dans les méthodes particulières, que la « méthode générale » introduit.

Nous suivrons le plan ainsi conçu. En premier lieu, nous traiterons de la question du statut des verbes auxiliaires dans la construction théorique des trois grammaires. En deuxième lieu, nous décrirons la polycatégorisation des formes participiales des temps composés. En troisième lieu, nous examinerons la façon dont ladite polycatégorisation sert au traitement de l'accord du participe.

573 Par exemple Padley (1985) étudie les différentes voies de la grammaire universelle. Il situe autour d'un pôle commun, l'idée du langage comme reflet de la pensée, trois auteurs : Sanctius (grammaire latine), Correas (grammaire espagnole) et la grammaire de Port-Royal (grammaire générale). Bien que les liens entre Sanctius et Port-Royal soient solidement établis dans la littérature critique, Correas demeure un maillon inhabituel de cette série : « With the Port-Royal authors figurative construction will, following Sanctius, be elevated to the status of a necessary part of linguistic theory. Correas's importance lies partially at least in his being a comparatively milestone on this road. » (Padley 1985 : 282).

11.4.1 Les verbes auxiliaires et les circonlocutions du verbe

Nous avons observé dans les textes de la série que les temps composés sont décrits au moyen de deux étiquettes, à savoir la FR. *circonlocution* (ou des termes similaires tels que ES.-PT. *rodeo* ou FR. *périphrase*) pour la formation analytique, et *verbes auxiliaires* pour l'un des membres des tiroirs verbaux complexes. Il s'agira ici d'examiner le rôle de l'un et de l'autre dans la description de GGR, NMI et NME.

11.4.1.1 La place des verbes auxiliaires dans la classification des verbes

Le classement des verbes subit une évolution entre la NML de Claude Lancelot, et la GGR, qu'il élabore avec la collaboration d'Antoine Arnauld. Déjà dans la NML, s'inspirant des grammaires latines de Scaliger et de Sanctius (Donzé [1967] 1971 : 102-3), Lancelot refuse la division en cinq genres : LAT. *activa, passiva, neutra, deponentia, communia* des grammaires latines. En effet, le grammairien groupe tous les verbes en deux ensembles : actifs et passifs. En revanche, dans la GGR, le classement des verbes est différent. D'abord, parce que le verbe a un statut particulier dans la mesure il est une des « manières de notre pensée », conformément au groupement des classes des mots port-royaliste en « manières » et « objets » de la pensée. La division entre parties du discours subit de cette sorte une reconfiguration. Ainsi, la définition du verbe est formulée en fonction de son importance dans l'analyse de la proposition :

Ainsi les hommes n'ont pas eu moins de besoin d'inventer des mots qui marquassent l'affirmation, qui est la principale manière de notre pensée, que d'en inventer qui marquassent les objets de notre pensée.

Et c'est proprement ce que c'est que le verbe, *vn mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation*: c'est à dire de marquer que le discours où ce mot est employé, est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme. (GGR [1660] 1676 : 95)

Or, cette définition ne correspond, dans leur cadre théorique, qu'au verbe *être* à la troisième personne du singulier. Comme on sait, les autres verbes de la langue sont des *verbes adjectifs*, c'est-à-dire, des verbes qui ajoutent à FR. l'affirmation un autre élément, FR. l'attribut. En ce sens, même le verbe FR. *être* peut devenir FR. *verbe adjectif*, puisque « on y joint le plus général de tous les attributs, qui est l'être » (GGR [1660] 1676 : 121). Au sein des FR. *verbes adjectifs*, la GGR réintroduit la division en *espèces* : les actifs et les neutres (« que quelques Grammairiens appellent *Verba intransitiva*, verbes qui ne passent point au dehors » (*ibid.*, 122). Ainsi, sont actifs les verbes qui permettent un retournement au passif, ce dernier ne constituant qu'une « inflexion » que certaines langues ont donnée au verbe actif pour marquer la passion (par exemple, le latin et le grec, qui ont des formes synthétiques pour le passif : LAT. *amor*, je suis aimé). Les langues modernes ne connaissent pas ces sortes de verbes, ce qui veut dire qu'elles n'ont pas de terminaisons spécifiques pour exprimer la passion.

Le critère pour le classement des FR. *verbes adjectifs* n'est pas morphologique, mais plutôt sémantique (action/passion) et syntaxique (transitivité). Cependant dans la considération du verbe passif, le critère formel est crucial. C'est pourquoi, les verbes passifs n'ont pas de place dans le système général des langues : toutes les langues ne réalisent pas l'option morphologique qui consiste à exprimer la signification de la passion dans une forme synthétique. On peut reconnaître dans le refus de voir un véritable passif en français, une position qui est, comme on sait, observable dans le corpus des grammaires des langues vernaculaires romanes

Donzé reproche aux Messieurs ce point de la théorie concernant le passif et remarque l'hypothétique influence de Ramus⁵⁷⁴. Nous tenterons de démontrer plus tard que cette conception des formes analytiques du verbe (FR. *par périphrase* dans le métalangage de Ramus) est importante pour la description des vernaculaires de Lancelot, même si elle n'est pas de premier ordre dans la GGR.

Au vu du système de Port-Royal on peut s'interroger sur le positionnement des verbes auxiliaires dans cet ensemble aussi structuré. Après avoir posé le classement général des verbes, les auteurs introduisent dans le chapitre XXXIII « Des Verbes Auxiliaires des Langues vulgaires » ([1660] 1676 : 135-150) un « échantillon de la Grammaire Française » (p. 135) pour illustrer un fait qui appartient néanmoins à toutes les langues de l'Europe. Les verbes auxiliaires font déjà partie de la pratique descriptive des grammairiens français depuis le XVI^e siècle (voir 7.1.2.2.). Cependant, on peut s'interroger à bon droit quel est le sens de ce chapitre sur un problème de quelques langues particulières au sein d'une grammaire générale. Jean-Claude Chevalier donne quelques pistes pour élaborer une réponse à la question :

C'est la *Grammaire générale et raisonnée* qui, pour la première fois, consacre un long chapitre (pp. 92-101) au problème, intitulé : *Des Verbes auxiliaires des Langues vulgaires*. De toutes les raisons qui ont pu émouvoir Port-Royal, trois semblent se détacher : 1^o Le binôme *être/avoir* met en cause un élément fondamental de construction de la proposition et, au-delà, de la pensée : le verbe *être*. 2^o La répartition des formes est extrêmement complexe ; sa résolution montrera la force de la démarche rationnelle utilisée par Port-Royal. 3^o Dans un système spécifiquement européen, il est intéressant de ramener le cas français au cas général comme exemple d'analyse de grammaire générale. (Chevalier 1999 : 29)

Ces hypothèses appellent quelques commentaires. D'abord, le traitement des auxiliaires met en cause effectivement le verbe FR. *être*, fondamental dans la théorie du verbe de Port-Royal. À cet égard, les auteurs semblent moins embarrassés dans le traitement de l'auxiliaire *être* pour le passif que par l'explication de l'existence de l'auxiliaire *avoir*. L'importance de *être* se montre aussi dans la distinction entre ES. *ser* et ES. *estar* que Lancelot fait dans la NME, distinction qu'il modifiera dans les éditions successives dans le but de mieux dégager *estar* comme verbe secondaire par rapport à *ser*. Quant à la « démarche rationnelle » illustrée par ce passage de la GGR, notre but est de montrer aussi son application en la comparant avec les descriptions de la NMI

574 « [...] Arnauld et Lancelot décident que le passif n'existe pas dans toutes les langues vulgaires, puisque celles-ci se servent pour l'exprimer d'une construction (verbe substantif + participe), et non pas d'une flexion. Ce serait une erreur que de donner trop de poids à cette conclusion inattendue, si peu conforme aux définitions conceptuelles proposées d'abord. Il n'y a ici qu'un très faible écho de la doctrine de Ramus, qui renvoie à la syntaxe l'étude de tous les temps composés (« Le verbe passif s'exprime par périphrase », p. 88), et ne reconnaît pour voix que celles qui sont marquées dans le verbe par une terminaison distincte. » (Donzé [1967] 1971 : 104).

et de la *NME* dans lesquelles Lancelot met en place des adaptations aux particularités de chaque langue.

La valeur du chapitre sur les verbes auxiliaires nécessite la prise en compte de plusieurs variables de la question ou, pour mieux dire, d'autres objets abordés dans ledit chapitre. Tout d'abord, l'un des objectifs des auteurs est de traiter l'accord du participe passé ; Arnauld et Lancelot reprennent ainsi l'un des sujets les plus particuliers qui soit, en ce sens qu'il appartient à la grammaticographie française (voir 7.1.4.). Pour ce faire, ils confèrent à la description une portée « générale » parce qu'ils mettent en place une explication ayant recours à des questions de catégorisation des formes variables et invariables. Plus précisément, ils soumettent l'hypothèse que les formes invariables et les formes invariables des temps composés sont des « gérondifs » et des « participes passifs » respectivement. Ils proposent ainsi une polycatégorisation des formes en *V-é* du français. La démarche n'est pas nouvelle dans la série des grammaires du français ni dans les grammaires de l'espagnol et du portugais, comme nous l'avons observé dans les chapitres 9 et 10. De manière plus générale, le traitement de la FPTC associé à *avoir/avere/haber/ter* et les propriétés qu'elle manifeste ont été problématisés depuis les débuts de la grammatisation des vernaculaires romans. La prise en compte de ce problème descriptif (y compris la manière caractéristique de le résoudre sur le plan théorique au moyen de la recatégorisation) représente bel et bien un moyen d'incorporer un problème épineux et présent dans plusieurs langues à la démarche d'approche « générale » des classes.

En outre, comme Chevalier le signale dans la citation ci-dessus, la *GGR* présente en effet l'exemple français des verbes auxiliaires en se rapportant à un contexte européen. C'est pourquoi, nous choisissons de faire une lecture parallèle des *NMI* et *NME*, qui sont d'autres exemples de ce qui a été dit dans la *GGR* à propos des auxiliaires et de l'accord du participe. Notre lecture d'autres textes (*NMI* et *NME*) prétend ainsi enrichir la compréhension du chapitre.

Mais la question du rapport des verbes auxiliaires au reste du système reste sans réponse. Elle pose des problèmes théoriques importants quant aux liens entre grammaire générale et grammaire particulière. En effet, la question de la nature « auxiliaire » du verbe FR. *être* trouve une solution dans la *GGR*, comme nous verrons dans quelques instants. Mais le statut de FR. *avoir* est à mi-chemin entre la grammaire générale et la grammaire particulière : beaucoup de langues l'emploient pour former les temps composés, mais il n'est pas aussi générale que l'on puisse l'élever à une catégorie universelle. En définitive, il s'intègre mal au classement des *espèces* des verbes.

11.4.1.2 Le verbe *être* comme auxiliaire du passif

La *GGR* reconnaît dans *être* deux valeurs d'auxiliaire bien distinctes. La première, comme auxiliaire du passif (FR. *Je suis aimé*), la seconde comme auxiliaire des temps prétérits (FR. *Je suis allé*). Or, sous le titre « ESTRE » les auteurs traitent uniquement sa fonction d'auxiliaire passif :

Pour le Verbe, *estre*, nous avons dit qu'il formoit tous les passifs, avec le participe du verbe actif, qui se prend alors passivement ; *Je suis aimé, j'estois aimé*, etc. dont la raison est bien facile à rendre, parce que nous avons dit que tous les Verbes, hors le substantif, signifient l'affirmation avec vn certain attribut qui est affirmé. D'où il s'ensuit que le verbe passif, comme *amor*, signifie l'affirmation de l'amour passif : et par consequent *aimé* signifiant cet amour passif, il est clair qu'y joignant le verbe substantif, qui marque l'affirmation, *je suis aimé, vous estes aimé*, doit signifier la mesme chose qu'*amor, amaris*, en Latin. Et les Latins mesme se servent du verbe *sum* comme auxiliaire dans toutes les preterits passifs, et tous les temps qui en dépendent, *amatus sum, amatus eram*, etc. comme aussi les Grecs en la pluspart des verbes.

Mais ce mesme verbe, *estre*, est souvent auxiliaire d'une autre maniere plus irreguliere, dont nous parlerons après avoir expliqué le verbe AVOIR. (GGR [1660] 1676 : 136-7)

L'analyse frappe par sa simplicité et sa cohérence avec la théorie du verbe telle qu'elle est développée par cette grammaire. En effet, à partir de la réanalyse canonique du verbe en *est* + attribut, le verbe latin *amor* peut se résoudre comme le verbe *être* suivi d'un attribut, le participe passif. Cet attribut est, pour le verbe FR. *aimer*, l'« attribut de l'amour passif ». En conséquence, si *est* signifie l'affirmation et *aimé* signifie l'attribut de la notion de passion, la réunion des deux doit signifier l'« l'affirmation de l'amour passif ».

Par ailleurs, rappelons que dans la GGR les exemples de l'attribut sont normalement représentés soit par un adjectif (« la terre est ronde » [1660] 1676 : 28), soit, dans la décomposition des *verbes adjectifs*, par un participe présent : FR. *Pierre vit* est analysé comme FR. *Pierre est vivant* (p. 96). Le participe passif ne doit pas faire obstacle à une décomposition du verbe passif, puisque l'on emploie à la même fin le participe actif pour analyser les propositions avec un verbe actif.

Il est intéressant de remarquer que les langues vulgaires montreraient par cette structure la distinction entre *affirmation* et *attribut* dans les verbes passifs, alors qu'en latin elle n'est pas toujours visible (seulement dans certains temps, ex. LAT. *amatus sum*). C'est une façon d'envisager le caractère synthétique de la conjugaison latine par rapport aux langues modernes dans le cadre de la théorie de la proposition. Lorsque le verbe signifie l'action, l'attribut peut être invisible par l'amalgame *affirmation* + *attribut* (FR. *Pierre vit*) ou être visible (comme les auteurs l'affirment pour le grec ou l'hébreu). De même, pour la passion, on peut avoir une forme simple qui reprend et l'affirmation et l'attribut (LAT. *amor*) ou une forme composée où l'on voit les deux éléments distincts (FR. *je suis aimé*).

Les méthodes de Lancelot, NMI et NME, ne recourent pas à une explication de cette nature pour justifier l'emploi de IT. *essere* et de ES. *ser* comme auxiliaires du passif en italien et en espagnol. En effet, si l'on convient que la GGR doit servir d'introduction à l'étude des langues particulières, de telles explications théoriques ne sont pas nécessairement évoquées dans ces méthodes, qui pour le chapitre sur le verbe s'en tiennent principalement à une description morphologique. Dans le même sens, le classement des *espèces* du verbe de la GGR n'est pas retenu. Il nous semble que l'on peut donner la même explication à ce fait : la distinction entre FR. *aimer* (actif) et FR. *parler* (neutre) n'a aucune incidence sur la description morphologique. C'est pourquoi, Lancelot distingue uniquement trois classes et cela sans expliciter le critère : FR. *auxiliaires, actifs et passifs*. Voici la classification dans les deux langues :

a) en italien :

Les Italiens ont des verbes auxiliaires, des actifs & des passifs comme les François.

On appelle verbes auxiliaires ceux qui peuvent servir à former certains temps dans les autres verbes. Il y en a deux, sçavoir *ho*, j'ay, pour l'actif, & *sono*, je suis, pour le passif. (Lancelot, *NMI* [1660] 1684 : 34)

b) en espagnol :

Les Verbes peuvent estre icy diuisez en actifs & passifs, comme en Latin.

Mais le passif ne se fait que du participe joint avec vn verbe auxiliaire, comme en Italien & en François ; *ser amado*, estre aimé.

Ces verbes auxiliaires sont ainsi appelez, parce qu'ils seruent à former non seulement tout le passif : mais aussi divers temps de l'actif.

Les Espagnols en ont deux ordinaires, *hauer*, *avoir*, pour l'actif, & *ser*, *estre*, pour le passif. Et ils se seruent encore quelquefois de *tener* pour l'actif, & de *estar* pour le passif. (Lancelot, *NME* [1660] 1665 : 39)

Lancelot se limite donc à fournir la conjugaison de chaque auxiliaire. Quant à la formation du passif, elle sera encore expliquée dans le chapitre III « *Du Preterit & des temps formez par circonlocution des participes en do avec les verbes auxiliaires* ». C'est-à-dire, comme les grammairiens espagnols font d'habitude, l'explication du passif est mise dans le même chapitre que d'autres formations verbales analytiques :

Pour le passif, la manière de le former avec le verbe substantif, *ser*, *estre* ; est la mesme qu'en italien & en françois, joignant le participe passé de chaque verbe avec les temps de celui-cy pour tous les temps qu'on veut former ; comme, *soy amado*, je suis aymé ; *seré amado*, je seray aymé, &c. Ce qui ne peut faire aucune peine. (Lancelot, *NME* [1660] 1665 : 74)

Pour le passif italien, la présentation se fait dans des termes proches. Toutefois, Lancelot néglige un problème d'organisation de son texte, à savoir qu'il devra parler des neutres en italien pour leur assigner un auxiliaire différent des actifs, précisément l'auxiliaire IT. *essere* [être], par exemple dans IT. *sono venuto* [je suis venu] (*NMI*, *op. cit.*, 88). De fait, nous trouvons le terme FR. *neutre* référé au verbe uniquement dans ce chapitre.

En ce qui concerne la distribution des auxiliaires, les verbes espagnols *ser* et *estar* sont tous les deux auxiliaires du passif. Leur description oppositive évolue de la première à la deuxième édition dans le sens de la clarté et de l'exhaustivité (*NME* 1660 : 74-5, *NME* 1665 : 71-72). Quant aux deux auxiliaires actifs de l'espagnol, notre étude doit se pencher sur la question lors de l'étude des phénomènes d'accord (10.4.3.3.).

11.4.1.3 Les verbes *avoir* et *être* comme auxiliaires des prétérits

Les Messieurs de Port-Royal se trouvent dans un plus grand embarras pour justifier l'existence du verbe FR. *avoir* comme auxiliaire : « L'autre verbe auxiliaire, *avoir*, est bien plus étrange, & il est assez difficile d'en donner la raison. » (*GGR*, *op. cit.*, 137).

Contrairement au verbe FR. *être*, dont l'analyse pouvait trouver sa place dans le système de la théorie du verbe comme expression de la décomposition verbale de *est* + attribut, la *GGR* ne peut résoudre le problème de *avoir* en suivant la même démarche. L'objet ne s'insère pas de façon cohérente dans le système général, construit surtout à partir des langues anciennes, qui n'attestent pas ce type d'auxiliaire. D'ailleurs,

son absence en latin, poussent les auteurs à postuler l'exogenèse du phénomène de l'auxiliarité :

Mais si cette façon de parler de toutes les Langues vulgaires, qui paroist estre venuë des Allemands est assez estrange en elle-mesme ; elle ne l'est pas moins dans la construction avec les noms, qui se joignent à ces preterits formez par ces Verbes auxiliaires & le participe. (GGR [1660] 1676 : 139)

Sur le plan pédagogique, depuis ses origines les grammaires des langues romanes ont signalé la différence entre les formes synthétiques latines et les composées vernaculaires pour le passif (LAT. *amor* / FR. *je suis aimé*) et pour les prétérits (LAT. *amavi* / FR. *j'ai aimé*). En dernière instance, ce constat a conduit à l'émergence de la catégorie de *verbe auxiliaire*, c'est-à-dire une classe *ad hoc*. La GGR prend donc acte des deux éléments de la réflexion (les formations analytiques dans les langues modernes et la notion d'auxiliarité). Or sur le plan théorique, la formation analytique et l'emploi d'un auxiliaire *être* sont intégrés à la théorie du verbe avec aisance. Dans le cas de la formation des temps composés et de l'auxiliaire *avoir*, le pouvoir explicatif – ce que Chevalier appelle, dans le texte cité plus haut, la « force rationnelle » de la grammaire générale – se montre non pas dans la justification du verbe auxiliaire, mais plutôt dans le traitement des problèmes d'accord du participe au moyen de la catégorie « gérondif » opposée à celle de « participe », que examinerons plus loin.

Le traitement de l'accord du participe associé au verbe FR. *être* dans les temps composés fait également l'objet d'un traitement dans la GGR, dans la sous-partie intitulée « Deux rencontres où le Verbe Auxiliaire estre prend la place de celui d'auoir » ([1660] 1676 : 145-6). Les deux cas de figures étudiés par les auteurs sont les constructions réflexives du type FR. *il s'est tué*, et les formations des prétérits des certains verbes intransitifs comme dans FR. *il est allé*, dans lesquelles les Messieurs voient une substitution de FR. *être* à l'auxiliaire FR. *avoir*. L'explication de ce changement de verbe auxiliaire est de nature sémantique en termes de *action / passion*. Dans les deux cas, l'*action* de la sémantique verbale est modifiée, soit parce que la même construction exprime l'action et la passion dans le type *il s'est tué*, dans une identification entre le sujet et le patient, soit parce que l'*action* n'est pas reliée à la transitivité (« l'action ne passe hors de celui qui agit, comme *aller, partir, [...]* D'où vient aussi qu'alors le participe s'accorde en nombre et en genre, avec le nominatif du verbe : *Cette femme est allée à Paris* » (GGR, *op. cit.*, 149-150).

Toutefois, dans NMI, Lancelot s'en tient à signaler le remplacement de l'auxiliaire IT. *avere* par IT *essere* tant dans « [l]es verbes actifs, ausquels on donne une signification réciproque » que dans « plusieurs neutres » (NMI [1660] 1684 : 89).

La proposition d'explication pour le français semble être cohérente avec le classement des *espèces* des verbes opérée dans la GGR. Comme il y a des langues anciennes qui ont une inflexion spéciale pour les réciproques, un type de verbe « qui signifie l'action du verbe sur le sujet mesme du verbe » (GGR, *op. cit.*, 122), ce qui est mis en parallèle avec les verbes passifs, l'existence d'un même auxiliaire et pour le passif et pour les réciproques n'est pas si étrange.

Quant aux verbes intransitifs, l'explication de Port-Royal est moins consistante. On peut opposer la démarche des Messieurs à celle de FR₄ Meigret (1550) dont le choix de FR. *être* pour les temps composés est conçu également comme une substitution au verbe FR. *avoir* (7.2.3.). Il faut pourtant constater une différence fondamentale concernant la nature

des formes en V-é. Pour Meigret, il existe des verbes qui ne forment pas d'*infinitif prétérit* (c'est-à-dire la FPTC) mais uniquement un participe. C'est cette condition essentielle de certains verbes qui impose la conjugaison avec *être* (seul verbe pouvant relier un nom et un participe) et qui exclue l'*infinitif prétérit*.

Or la GGR conçoit autrement la nature des formes en V-é, c'est-à-dire les *gérondifs* et les *participes*, qui sont des étiquettes non inhérentes. En effet, les auteurs ne s'interdisent pas de procéder à des recatégorisations de la même forme selon son fonctionnement syntaxique (en termes de régime) et morphologique (critère de l'accord). Ainsi, des formulations discursives illustrent cette démarche. Par exemple, la GGR indique qu'une forme peut « devenir » gérondif, comme dans cet exemple de construction avec le pronom *reciproque* :

Mais si ce participe regit quelque chose different du reciproque ; comme quand je dis ; *Oedipe s'est crevé les yeux* : alors le participe ayant ce regime, devient gerondif actif, et n'a plus de genre ny de nombre; de sorte qu'il faut dire :
Cette femme s'est crevé les yeux. (GGR [1660] 1676 : 146)

En définitive, c'est véritablement dans la possibilité de la recatégorisation en tant que phénomène local (*i.e.* ce sont des étiquettes mobiles) que la proposition théorique de Port-Royal se distingue de celle de Meigret. En outre, une telle capacité recatégorisante fournit une souplesse considérable aux classes du *gérondif* et du *participe*, les rendant aptes pour décrire les phénomènes de l'accord dans d'autres langues, comme l'espagnol et l'italien.

11.4.1.4 Les circonlocutions du verbe dans les méthodes d'espagnol et d'italien

La GGR présente un tableau des temps du verbe FR. *avoir* mis en parallèle avec les « Temps qu'ils forment dans les autres verbes estant auxiliaires » (GGR, *op. cit.*, 139), dont Lancelot donne des exemplaires analogues dans les méthodes d'italien et d'espagnol⁵⁷⁵. Lancelot, dans sa collaboration avec Arnauld pour l'élaboration de la GGR, et dans la rédaction de ses méthodes des langues modernes fait le même constat que les trois langues, français, italien et espagnol, forment plusieurs tiroirs verbaux par l'assemblage d'un verbe dit FR. *auxiliaire* et d'une forme de participe passif, cette dernière étant recatégorisée comme FR. *gerondif* lorsqu'elle est invariable. Or il faut s'interroger sur le statut que Lancelot confère à la réunion des deux éléments.

En ce qui concerne le passif, nous l'avons déjà mentionné, la GGR affirme qu'il n'existe pas dans les langues vulgaires. Pourtant, pour les temps composés des verbes FR. *neutres* et des verbes FR. *actifs*, rien de semblable n'est indiqué. Ils sont désignés comme FR. *temps composez*, mais la formation composite n'est décrite dans les mêmes termes que pour le passif en ce sens que les auteurs ne nient pas l'existence d'un prétérit. Cependant, dans NMI et NME, Lancelot insiste sur le caractère construit des temps composés, envisagés comme un véritable fait de syntaxe :

575 On peut en voir une reproduction dans Fournier et Raby (2013).

Mais c'est une faute que font ordinairement les Grammairiens, d'embrasser les conjugaisons de ces temps, qui regardent proprement la Syntaxe & qui ne peuvent faire aucune peine, puis qu'on n'a qu'à les expliquer mot à mot, lors qu'on les rencontre comme *havevo*, j'avois, *scritto*, écrit. Et ainsi des autres. (Lancelot, *NMI* [1660] 1684 : 88)

Le fait de traiter les temps composés comme un fait de syntaxe et non de morphologie avait déjà été suggéré par FR8 Ramus (1562, 1572). Or le texte de la *GGR* affirme que le passif n'existe pas dans les langues vulgaires (*vide supra*). Sur ce point, Donzé signale qu'il s'agit d'une influence de Ramus, qui conçoit le passif comme un fait de syntaxe (voir aussi citation plus haut). On pourrait ajouter à cette remarque que Ramus traite comme des faits de syntaxe également les temps composés de la voix active, qu'il décrit effectivement dans le *Second Livre* de sa grammaire, consacrée à la syntaxe. C'est en effet dans le chapitre sur « la periphrase verbale » que l'auteur décrit ces temps (voir notre chapitre 7.3.2.).

L'exploration des différentes séries textuelles nous autorise à considérer que c'est un cadre explicatif partagé par diverses traditions grammaticales des vernaculaires européens, comme nous avons conclu dans 10.1.2. et 10.1.3.

Les mêmes idées de Ramus se retrouvent dans *NMI* et *NME*. Ainsi, dans la méthode d'italien, le passif et les temps composés ne sont pas décrits dans la première partie, mais dans la deuxième, celle consacrée à la syntaxe (*SECONDE PARTIE. De quelques remarques curieuses sur la Syntaxe, & la liaison du Discours*). Le chapitre concerné est le quatrième (*NMI, op. cit.*, 87-90), qui offre ces subdivisions:

IV. Des temps formez des verbes auxiliaires.

I. *D'havere*

II. *Temps formez du verbe avere, par circonlocution.*

III. *Manière de former le passif par le verbe essere.*

IV. *Manière d'accorder les participes joints aux verbes auxiliaires avec leur substantif.*

On y décrit la formation des temps composés avec *IT. avere* et *IT. essere*, la formation du passif, ainsi que les phénomènes d'accord. Le tableau de la conjugaison du verbe *IT. avere* et des temps composés à l'aide de cet auxiliaire, auquel nous avons fait allusion plus haut, se trouve dans « I. *D'havere* » (p. 87). Il s'agit d'une version italienne du tableau des temps composés précité que propose la *GGR*.

Toutefois c'est dans la *NME* que Lancelot présente le plus grand nombre de *FR. circonlocutions*. Elles se repartissent dans deux chapitres, dont nous donnons les types traités :

III. *Du Preterit & des temps composez formez par circonlocution des participes en do avec les verbes auxiliaires. (NME [1660: 75-77] 1665: 72-74)*

1) Temps composés (*haver* + « gérondif »)⁵⁷⁶; 2) le passif (*ser* + participe); 3) impersonnel (*haver* à la place du verbe *sum* latin. Ex. « catorze años ha, il y a quatorze ans » (1665 : 74).

IV. *Temps formez par circonlocution de l'Infinitif avec les verbes auxiliaires. (NME [1660: 77-78] 1665: 74-75)*

576 Dans la première édition (1660), Lancelot donne aussi l'auxiliaire *ser* pour la formation des temps composés des verbes neutres.

1) « vne espece de futur », dont deux types : a) « Yo he, yo tengo de amar, il faut que j'aime, j'aimeray, je dois aimer », b) « Estar por hazer⁵⁷⁷, deuoir faire, estre pour faire » ; 2) le futur « darte la hè, je vous la donneray » ; 3) le conditionnel (« second Imparfait ») comme dans « escriuir te hia, pour escriuiria, je vous écrirois. »⁵⁷⁸.

Le chapitre III contient la même table des formes verbales que la *GGR* dans le chapitre sur les auxiliaires. Mais dans la *NME*, elle s'appelle « TABLE DES TEMPS FORMEZ PAR CIRCONLOCVTION » (*NME* [1660 : 76] 1665 : 73). En définitive, ce chapitre ne présente rien d'original par rapport à la tradition espagnole, qui utilise les étiquettes de ES. *circunloquio* [circonlocution] ou de ES. *rodeo* [détour, périphrase], pour décrire toute une série de formations verbales complexes. En ce sens Lancelot mentionne dans sa préface Nebrija (1492), Miranda (1566) et Covarrubias (1611), et affirme avoir consulté également des auteurs étrangers (*NME* 1665 : X-XI).

Le procédé descriptif de la *circonlocution* est en tout cas bien présent dans les séries textuelles des différents vernaculaires analysés ici. Lancelot présente comme des *circonlocutions* des formes verbales espagnoles qui sont déjà conçues comme ES. *rodeos* chez Nebrija. L'influence des grammaires de l'espagnol se laisse ainsi sentir dans l'élaboration de la *NME*, puisque le contenu que Lancelot y met est le résultat d'une transmission textuelle. Or ce phénomène ne remonte pas explicitement jusqu'à la rédaction de la *GGR*, c'est-à-dire que Lancelot et Arnauld ne thématissent pas le problème, même si le tableau des formes verbales du français dans la *GGR* est similaire à celui de l'espagnol dans la *NME*.

Dans cette partie nous avons analysé l'intégration, dans les trois œuvres, des concepts tels que *verbe auxiliaire* et *circonlocution* pour traiter des formes verbales analytiques dans les langues modernes. Voyons à présent comment sont catégorisées les formes participiales de ces tiroirs verbaux complexes.

11.4.2 La catégorisation de la forme participiale des temps composés

Comme annoncé plus haut, les formes en FR. *V-é*, les formes en ES. *V-do* et les formes en IT. *V-to* que l'on associe aux verbes auxiliaires dans les temps composés se voient assigner deux étiquettes, selon qu'elles sont variables (FR. *participes*) ou invariables (FR. *gerondifs*). Afin de comprendre les enjeux d'une telle polycatégorisation nous proposons tout d'abord quelques remarques sur la nautre de trois classes proches mais distinctes : le nom verbal, le participe et le gérondif. Nous nous livrons ensuite à une étude sur les divers emplois de l'étiquette FR. *gerondif* dans les langues décrites dans *GGR*, *NMI* et *NME*. Enfin, nous nous intéresserons à la catégorisation de la FPTC invariable avec FR. *avoir* / IT. *auere* / ES. *haber*.

577 Dans la première édition (1660), Lancelot donne la locution « ser por far », qui est corrigée par la suite en « estar por hazer ».

578 Le futur et le conditionnel proviennent en espagnol comme dans d'autres langues romanes de la grammaticalisation de l'infinitif et des formes du verbe LAT. *habere*. En espagnol ancien on peut interposer un pronom mésoclitique entre les deux éléments. Notons que ES₁ Nebrija ([1492] 1981 : 188) signale déjà la nature de *rodeo* de ces deux tiroirs verbaux.

11.4.2.1 La distinction entre le « nom verbal », le « participe » et le « gérondif »

On s'arrêtera un moment pour expliquer la distinction entre le nom verbal et le participe latins présentée dans la *GGR*, un aspect qu'il est utile d'élucider pour souligner la position centrale qu'occupe l'utilisation du critère syntaxique du « régime ». Ce critère sera réutilisé à d'autres fins dans l'explication du gérondif port-royaliste.

La distinction entre le participe actif et le nom verbal se fait au moyen du régime. Lorsque la forme (participiale) présente le même régime que le verbe dont elle est dérivée, les auteurs considèrent qu'il s'agit d'un participe ; lorsque la forme a le régime d'un nom, ils la considèrent comme un nom verbal, si bien que l'on assiste à une distinction catégorielle illustrée par l'opposition entre *LAT. amans Deum* [aimant Dieu] et *LAT. amans Dei* [amant de Dieu] où la première forme est un participe et la deuxième est un nom. Le participe dans la fonction de nom est de même rapproché des autres noms verbaux (par exemple dans *LAT. amator Dei* [amant de Dieu]).

Ensuite, les grammairiens réfutent la théorie selon laquelle le gérondif serait un adjectif passif dont le substantif est l'infinitif du verbe. Ici, c'est la position de Sanctius (1587) qui est visée, puisque ce grammairien refuse de distinguer les deux types en *LAT V-nd-* (par exemple *LAT. amandus, a, um* et *LAT. amandum*). L'argumentation chez Port-Royal s'appuie sur une critique de l'abus de l'ellipse comme procédé explicatif. Nous nous intéressons uniquement aux conclusions, exprimées à la fin de la démonstration :

Le croy donc que le Gerondif est vn nom substantif, qu'il est toujours actif, et qu'il ne differe de l'Infinitif considéré comme nom, que parce qu'il adjoûte à la signification de l'action du verbe, vne autre de nécessité ou de devoir, comme qui diroit l'action qui se doit faire. (*GGR* [1660] 1676 : 134)

Le gérondif est ainsi défini comme un classe verbale de nature active et proche de l'infinitif. Quant à la différence entre gérondif et participe, la *GGR* invoque deux traits distinctifs pour le participe :

Or on peut considerer deux choses dans les participes : l'une d'estre vrais noms adjectifs, susceptibles de genres, de nombres, & de cas ; l'autre d'auoir, quand ils sont actifs, le mesme regime que le verbe, *amans virtutem*. Quand la premiere condition manque, on appelle les participes *gerondifs*, comme *amandum est virtutem* : Quand la seconde manque, on dit alors que les participes actifs sont plustost des noms que des participes. (*GGR* [1660] 1676 : 141-2)

Le participe et le gérondif s'opposent donc par un seul trait : la variation formelle (en genre, nombre et cas) ; ils ont en commun le régime verbal. La distinction est effectuée au moyen d'exemples latins, elle est théorique et nous devons comprendre qu'elle ne se réalise pas de la même façon dans toutes les langues – c'est un point crucial pour le développement de la théorie, comme nous allons le montrer-. Le croisement des deux critères produit un système local tripartite comme le suivant :

Tableau 11.1

La catégorisation contrastive du nom, du participe et du gérondif dans la GGR

TRAITS CLASSÉS	RÉGIME	GENRE ET NOMBRE
nom verbal	nominal	+
participe	verbal	+
gerondif	verbal	-

Ce schéma reproduit les critères dont les auteurs se servent pour la description du latin. Toutefois ils doivent être appréhendés comme généraux, tout comme les classes qu'ils permettent de définir. Sur la base d'une catégorisation générale, les classes des langues romanes ne seront pas identifiées à partir des formes, mais à partir des propriétés que ces dernières manifestent, et cela de manière indépendante des signifiants. En ce sens, la recatégorisation est un principe opératoire crucial dans le traitement des classes verbo-nominales et verbo-adjectivales chez Port-Royal.

11.4.2.2 L'étiquette « gérondif » appliquée à différentes formes vernaculaires

Après ces indications préliminaires relatives au latin, nous sommes en mesure de comprendre la théorie de Port-Royal sur les formes du participe en général. On montrera ici le cas illustratif des formes en FR. *V-ant*. Pour trancher dans le problème de la variation au sujet de ces formes et des étiquettes à poser, les auteurs s'appuient sur les traits catégorisants que nous avons évoqués plus haut.

La position des Messieurs est la suivante. Tous les termes en *V-ant* qui ont un régime verbal sont invariables en français. Dans cette langue, on ne retrouve donc que deux types de formes : une variable (le nom adjectif) et une autre invariable (le gérondif). Dès lors, ce que nous considérons comme la marque du gérondif, la préposition FR. *en*, n'apparaît que comme une variante – on sous-entend la préposition quand elle n'est pas exprimée (GGR [1660] 1676 : 142) –. Le problème de l'instabilité morphologique des formes en *-ant* que le français du XVII^e siècle montre en fonction participiale est résolu par les grammairiens de la manière suivante : le participe présent n'a pas de féminin, affirment-ils, et le pluriel masculin est un faux pluriel « le *t*, ny l's, ne se prononçant point d'ordinaire » (*ibid.*). Par conséquent, le système français résultant est structuré en deux unités (nom adjectif et gérondif), puisque le français ne réalise pas la possibilité linguistique d'un participe actif associant variation morphologique et régime verbal.

Cela ne constitue qu'une position parmi d'autres dans la longue série de descriptions des formes en FR. *V-ant*⁵⁷⁹. C'est la démarche de séparation entre classes qui est significative dans notre récit.

579 Pour une synthèse de l'histoire descriptive de cette question voir Arnavielle (2007).

Quel est est l'emploi de l'étiquette FR. *gerondif* dans les manuels *NMI* et *NME* ? Dans la méthode d'espagnol, la désignation est employée en concurrence avec *participe* pour nommer tant les formes en *V-nte* que les formes en *V-ndo* de l'espagnol⁵⁸⁰, mais il y a peu de développements théoriques, à la différence de ce que l'on observe dans *NMI*.

Dans le chapitre VII « Des Verbes » de la *NMI*, Lancelot utilise tantôt *gerondif* tantôt *participe* pour désigner les mêmes formes du type en IT. *V-ndo* (comme dans IT. *amando*). Cette identification se fait dès le début de la description du verbe :

La seconde <chose> qu'il faut remarquer <dans les Verbes> est le participe present qui est ordinairement actif, & qu'on peut nommer aussi Gerondif, comme *amando*, aimant. (Lancelot *NMI* [1660] 1684 : 35)

Cette classe de nature verbale recouvre toutefois deux objets linguistiques connectés :

a) Il est d'abord question d'une déclinaison du gérondif, qui est en réalité une classe latine dont on donne la traduction en langue vernaculaire. En effet, dans sa description de l'italien, Lancelot conserve le procédé typique de la grammaticographie romane de rendre les valeurs des cas latins au moyen d'équivalences fonctionnelles, en l'occurrence au moyen de prépositions suivies de l'infinitif. La seule exception est le gérondif au cas ablatif, que l'on traduit au moyen de la préposition *in* + *V-ndo* (en italien) ou *en* + *V-ant* (en français).

b) On observe dans la *NMI* la catégorisation, de nature plus générale, du gérondif comme un « nom substantif ». Cela est posé de façon théorique dans la *GGR* ([1660] 1676 : 132-5). Cette caractéristique est aussi illustrée dans *NMI* au moyen de la transformation d'exemples tels que IT. *leggendo* [en lisant], que l'on paraphrase par IT. *in lettione* [dans la leçon]. Dans les exemples italiens, cette valeur substantive du gérondif est représentée aussi par l'infinitif : l'exemple IT. *in studiando* [en étudiant] est paraphrasé par IT. *con lo studiare* [avec le fait d'étudier]. Pour l'espagnol, Lancelot signale aussi que l'on peut rendre le gérondif par un substantif à la manière du gérondif italien (*NME* [1660] 1665 : 78), mais il ne propose aucun exemple.

Cette observation nous conduit à signaler que Lancelot s'intéresse de même aux limites catégorielles entre le gérondif et l'infinitif. L'infinitif est, dans la *GGR*, un « nom » lorsqu'il ne retient pas FR. l'*affirmation*. Il n'a ni genre ni personne. Le gérondif est également un nom « mais qui n'a qu'un genre et un nombre » (*GGR* [1660] 1676 : 132). Or le gérondif diffère du verbe parce qu'il a une signification de « nécessité ou devoir ». Mais cette caractéristique n'est attribuée qu'au gérondif latin, car le français n'a pas « ce gerondif », c'est-à-dire que le gérondif français n'a pas cette valeur. Elle peut manquer aussi en latin, et alors le gérondif « ne conserve que celle de l'action du verbe. » (*ibid.*, 135).

Notre approche retiendra de cette présentation la séparation entre deux classes, l'« infinitif » et le « gérondif », posées en termes généraux. Toutes les deux sont des formes verbales saisies comme des « noms ». En tant que nom, l'infinitif est dépourvu des catégories du genre et de la personne, alors que le gérondif réduit à une seule forme les deux catégories (un seul genre, un seul nombre). Les deux classes ont le trait [Actif].

Cependant, ces définitions sont générales, la catégorisation des formes pouvant se réaliser différemment dans les langues. En ce qui concerne le gérondif, c'est un nom substantif dans toutes les langues, et l'italien démontre cette caractéristique générale.

580 Nous avons développé ce point dans Díaz Villalba (2014).

Mais pour la description des formes concrètes, tant de l'italien que de l'espagnol, les étiquettes sont utilisées de façon peu systématique pour les formes en IT./ES. *V-ndo* et en ES. *V-do* ou IT. *V-to* en raison de la proximité de deux classes, dont la distinction est tenue (deux critères les séparent) ou du moins pas toujours pertinente dans l'exposé de Lancelot.

11.4.2.3 Le « gérondif » des temps composés

Dans la *GGR*, mais aussi dans *NMI* et *NME* les étiquettes de FR. *participe* et de FR. *gérondif* sont les désignations employées pour parler des formes verbo-nominales et des formes verbo-adjectives, selon les critères mentionnés. Le problème de la description des formes en FR. *V-ant* (*aimant*), de IT./ES *V-ndo* (*amando*) et IT./ES *V-nte* (*amante*) reçoit un traitement chez Lancelot sur la base des étiquettes précitées.

Mais l'opposition entre les deux classes est également mise au service de l'explication de la nature de la FPTC (FR. *V-é*, IT. *V-to*, ES. *V-do*). Le développement théorique n'est présent que dans la *GGR* ; il est cohérent et unifié dans son traitement des formes en *V-ant* et en *V-é* du français. Pourtant, Lancelot fait l'économie de cette base théorique dans *NMI* et *NME*, deux textes qui constituent cependant l'occasion d'illustrer l'opposition catégorielle dans d'autres langues. Le texte de la *GGR* concerné mérite d'être cité intégralement :

Tous ces verbes de nostre Langue ont deux participes; l'un en *ant*, et l'autre en *é*, *i*, *u*, selon les diverses conjugaisons, sans parler des irreguliers, *aimant*, *aimé*; *écrivant*, *écry*; *rendant*, *rendu*.

Or on peut considerer deux choses dans les participes: l'une d'estre vrais noms adjectifs, susceptibles de genres, de nombres, et de cas; l'autre d'avoir, quand ils sont actifs, le mesme regime que le verbe; *amans virtutem*. Quand la premiere condition manque, on appelle les participes *gerondifs*, comme *amandum est virtutem*: Quand la seconde manque, on dit alors que les participes actifs sont plustost des noms verbaux que des participes.

Cela estant supposé, je dis que nos deux participes *aimant* et *aimé*, entant qu'ils ont le mesme regime que le verbe, sont plustost des Gerondifs que des participes. [...]

Or je croy qu'on doit dire la mesme chose de l'autre participe, *aimé*; sçavoir que quand il regit le cas du verbe, il est Gerondif, et incapable de divers genres, et de divers nombres, et qu'alors il est actif, et ne differe du participe ou plutôt du Gerondif en *ant*, qu'en deux choses: L'une en ce que le Gerondif en *ant* est du present, et le gerondif en *e*, *i*, *u*, du passé: l'autre, en ce que le gerondif en *ant*, subsiste tout seul, ou plutôt en sous-entendant la particule *en*, au lieu que l'autre est toujours accompagné du verbe auxiliaire, *avoir*, ou de celui d'*estre* qui tient sa place en quelques rencontres comme nous dirons plus bas. *J'ay aimé Dieu*, etc.

Mais ce dernier participe, outre cet usage d'estre Gerondif actif, en a un autre, qui est d'estre participe passif, et alors il a les deux genres et les deux nombres selon lesquels il s'accorde avec le substantif, et n'a point de regime. Et c'est selon cet usage qu'il fait tous les temps passifs avec le verbe *estre*, il est aimé, elle est aimée, ils sont aimez, elles sont aimées.

Ainsi pour resoudre la difficulté proposée, je dis que dans ces façons de parler, *j'ay aimé la chasse*, *j'ay aimé les livres*, *j'ay aimé les sciences*, la raison pourquoy on ne dit point; *j'ay aimée la chasse*, *j'ay aimez les livres*; c'est qu'alors le mot *aimé* ayant le regime du verbe, est gerondif, et n'a point de genre ny de nombre.

Mais dans ces autres façons de parler, *la chasse qu'il a AIMÉE*; *les ennemis qu'il a VAINCVS*, ou *il a deffait les ennemis*, *il les a VAINCVS*, les mots *aimé*, *vaincu*, ne sont pas considerés alors comme gouvernant quelque chose: mais comme estant regis eux-mêmes par le verbe *avoir*; comme qui diroit, *quam habeo amatam*, *quos habeo victos*: et c'est pourquoy estant pris alors pour des participes passifs qui ont des genres et des nombres, il les faut accorder en genre et en nombre avec les noms substantifs, ou les pronoms auxquels ils se rapportent. (*GGR* [1660] 1676 : 141-144)

Le passage indique les traits qui servent à délimiter les deux catégories « participe » et « gérondif ». Elles ne sont pas identifiées à un morphème précis. En effet, c'est une définition selon des critères généralisables : la variation formelle en genre et en nombre, la sémantique diathétique et la capacité de régime verbale. Le gérondif est ainsi une classe définies selon les traits [Invariable], [Actif] et [Régissant]. Dans les participes français (tant les formes en *V-ant* que les formes en *V-é*) le premier trait manque souvent, ce qui implique que certaines formes doivent être classées sous l'étiquette *gerondif*. Nous nous sommes déjà occupé du premier type. La catégorisation du type FR. *V-é* comme gérondif est sans doute plus inattendue, puisque les formes se prêtent moins à ce virage théorique. C'est pourquoi le texte présente cette innovation avec prudence (« je croy »).

Les traits [Actif] et [Invariable] sont déjà connus de nous grâce aux catégorisations de la FPTC de la Renaissance (voir chap. 11). Quant au critère du régime, il joue un rôle central dans le texte de la *GGR*. Son traitement fait intervenir un critère syntaxique, l'ordre des mots. En effet, il existe une corrélation entre le régime et la place du mot régi. C'est par le repérage de l'élément régissant que l'on saura s'il est question de participe ou de gérondif.

Le « gérondif » en *V-é* manifeste également la propriété d'être [Passé] ; il se distingue ainsi du « gérondif » en *V-ant*, comme les auteurs l'indiquent. Nous avons déjà observé qu'il s'agit d'une caractéristique de premier ordre dans les catégorisations ; qui plus est, elle sert souvent à désigner la classe, c'est ainsi chez FR2 Palsgrave (1530), FR4 Meigret (1550), FR8 Ramus (1562), IT11 Castelvetro (1563), PT2 Roboredo (1619).

L'autre propriété qui distingue les deux gérondifs, toujours selon les auteurs, est de nature syntaxique, parce que le « gérondif » en *V-ant* est autonome (« subsiste tout seul ») alors que le « gérondif » en *V-é* n'est imputable que d'une configuration sur l'axe syntagmatique : « l'autre est toujours accompagné du verbe auxiliaire, *avoir*, ou de celui d'*estre* » (*GGR, op. cit.*, 143). L'association au verbe auxiliaire n'est pas uniquement un critère d'identification, elle permet de surcroît de préciser la nature de la forme en *V-é*. En effet, on peut observer que les auteurs ont recours à une traduction au latin, ou plutôt à une manipulation des exemples français à l'aide d'énoncés latins par lesquels ils sont à même de gloser l'appartenance catégorielle des signes français et l'organisation de la phrase, suivant un procédé que l'on appellera avec Jean-Marie Fournier (2007) des « métaphrases ». En effet, les exemples latins « *quam habeo amatam, quos habeo victos* » ne sont pas la traduction d'un passé composé français mais constituent plutôt la représentation construite des rapports syntaxiques que le participe établi avec le pronom relatif à l'accusatif (*quam, quos*). En particulier, ces métaphrases tendent à montrer que les formes variables en *V-é* correspondent à des participes manifestant deux propriétés : a) ils ont le trait [Passif], b) ils ne sont pas des mots régissants mais régis⁵⁸¹. L'analyse que sous-tend cette façon de catégoriser est que le participe, lorsqu'il est combiné avec FR. *avoir*, est plutôt de nature à établir une prédication seconde. Ce lien que les Messieurs mettent en évidence va à l'encontre de la distinction entre deux constructions du type

581 Pour l'application de la *métaphore* à l'analyse des exemples de la tradition française, voir Fournier (2007) Notamment, l'exemple « *quam habeo amatam* » y est traité (p. 95-96). Par ailleurs, il est intéressant de comparer cette métaphore avec celle pour décrire la FPTC invariable chez Bouhours (1675 : 468) qui reçoit le terme de « supin » : « Nous avons deux sortes de verbes auxiliaires, le verbe *estre* & le verbe *avoir*. Le participe se joint avec l'un & l'autre, mais d'une manière différente. Avec le verbe *estre* il a régulièrement deux genres & deux nombres de même qu'en Latin ; il est *aimé, elle est aimée ; ils sont aimés, elles sont aimées*. Avec le verbe *avoir* il est naturellement indéclinable, n'ayant ni genre ni nombre. *J'ay reçu vos Lettres ; j'ay reçu vos Livres*, parce que c'est plutôt comme si on disoit, *habeo acceptum Litteras, habeo acceptum libros*. », cité par Nathalie Fournier, 1998, p. 328.

HABERE + participe dans les langues romanes que les auteurs de la Renaissance ont repérée et problématisée (voir 10.3.2.5.) En effet, FR4 Meigret (1550) et IT11 Castelvetro (1563) ont analysé la différence entre un tiroir verbal et une construction avec participe en fonction prédicative. De toute évidence, ce n'est pas le propos d'Arnaud et Lancelot que de traiter ce problème mais c'est plutôt de montrer que le rapport entre la forme en *V-é* et l'objet s'établit toujours en français dans l'ordre régissant-régi.

Il faut noter, en se plaçant sur un plan plus général de la signification épistémologique de la proposition, que la recatégorisation de Lancelot s'aligne dans un ensemble de tentatives pour expliquer la présence du participe dans ces temps composés (la série qui commence chez ES1 Nebrija (1492), etc.). Cependant, l'option théorique de la *GGR* et des *NMI* et *NME* a cela d'original qu'elle réunit deux problématiques différentes touchant les formes participiales : celle des limites entre le gérondif et le participe pour les formes en *V-ant*, et celle de la catégorisation de la FPTC (homonyme du participe) dans les temps composés de la voix active.

Roland Donzé critique l'emploi abusif de la catégorie du gérondif : « Une telle méconnaissance de la véritable nature du gérondif latin déconcerte. Mais ce singulier détour est une transition nécessaire à l'étude des règles d'accord françaises. » (Donzé [1967] 1971 : 109). Cependant, les auteurs de la *GGR* connaissent bien le fonctionnement du gérondif latin, comme ils le prouvent dans leur traitement de cette catégorie en latin. La contradiction apparente entre la description du gérondif latin et l'emploi du terme « gérondif » pour expliquer le non accord de la FPTC française en *V-é*, se trouve éclaircie si l'on tient compte du phénomène de la recatégorisation. La grammaire générale – c'est l'un de ces atouts – retient de la catégorie les traits constitutifs de sa définition (forme verbale sans variation en genre ni en nombre, et de caractère actif). Elle peut ainsi attribuer à des formes linguistiques non apparentées (du point de vue génétique⁵⁸²) avec le gérondif latin l'étiquette « gérondif » tant que ces formes satisfont aux traits contenus dans la définition de la classe.

L'opposition entre le participe et le gérondif apparaît aussi dans les méthodes des langues italienne et espagnol. C'est surtout dans la *NMI* que Lancelot tire profit de l'opposition d'un emploi comme « gérondif » de la forme participiale en IT. *V-to*, en vertu de l'existence du problème de l'accord, déjà thématé dans la tradition italienne :

Nous venons de voir quels sont les temps qui se forment des verbes auxiliaires, avec le participe en *to* ou *so* ; comme *ho amato*, j'ay aimé.

Mais ce participe change quelquefois de genre & de nombre, & alors il retient le nom du participe : & souvent aussi il ne change ny de genre ny de nombre ; & alors on le peut appeler gerondif. Voicy les regles qu'on peut donner sur cela. (*NMI* [1660] 1684 : 89)

La forme en IT. *V-to* qui accompagne l'auxiliaire est *participe* lorsqu'elle est variable (en genre et en nombre) et *gérondif* lorsqu'elle est invariable. C'est le constat expéditif qu'on lit dans la *NMI*. Cette grammaire ne présente pas de justification raisonnée et méthodique de l'emploi des deux étiquettes de *gérondif* et de *participe*, seule une lecture préalable de la *GGR* fournit la raison qui a poussé Lancelot à proposer deux désignations distinctes pour la même forme.

⁵⁸² Ni du point de vue fonctionnel. Mais la *GGR* ne construit pas une syntaxe des fonctions. La propriété syntaxique retenue est ainsi plus générale : le rapport régissant-régi.

Il reste à analyser plus concrètement comment les auteurs procèdent dans le traitement de l'accord du participe dans les trois langues.

11.4.3 L'accord du participe

Fort de critères généraux dont les assises théoriques sont exposées dans la *GGR*, Lancelot se sert des étiquettes *gérondif* et *participe* pour décrire les phénomènes d'accord en italien, mais sans pour autant justifier les désignations. Dans la *NME* en revanche il offre un échantillon d'illustration de la façon dont on peut procéder pour analyser les données d'une autre langue à partir des classes qu'il a définies dans le *GGR*. En effet, les étiquettes sont plutôt au service de l'explication de la diversité d'auxiliaires de l'espagnol, en l'occurrence, de l'opposition entre *ES. tener* et *ES. haber*.

Bien entendu, ce n'est pas notre but de justifier le choix théorique des auteurs en adhérant à leur thèse. Notre démarche épistémologique est tout une autre, à savoir, nous estimons qu'il est plus pertinent d'examiner la façon dont la création théorique parvient à apporter une représentation adéquate des faits, autrement dit, il s'agit de voir la solidité de la catégorie dans sa mise en œuvre. Concrètement, la lecture des textes de Lancelot nous mène à un questionnement sur la nature de la « généralité » dans la classification des formes.

11.4.3.1 Les trois règles de position et le rôle nul du nominatif

Le chapitre sur les verbes auxiliaires comporte deux sous-parties consacrées aux verbes *FR. avoir* et *FR. être* respectivement. La première pourrait être divisée selon ce plan :

Tableau 11.2

Le contenu du chapitre sur les verbes auxiliaires de la *GGR*

1.	Présentation du phénomène de l'auxiliarité avec <i>avoir</i> , commun à plusieurs langues. Tableau de la conjugaison d' <i>avoir</i> et de la conjugaison des temps composés avec cet auxiliaire. (<i>GGR, op. cit.</i> , 137-9)
2.	Trois règles sur l'accord. (p. 139-141)
3.	Les auteurs énoncent que le participe invariable en <i>FR. V-ant</i> est un « gérondif », tout comme la forme en <i>FR. V-é</i> lorsqu'elle ne s'accorde pas. Lorsque cette dernière s'accorde, elle reste un « participe passif ». (p. 141-3)
4.	Traitement des cas d'accord et de non accord. (p. 143-5)
5.	Sous-partie intitulée « Deux rencontres où le Verbe Auxiliaire <i>estre</i> prend la place de <i>celuy d'auoir</i> » (p. 145-6)

Dans cet ensemble, le premier point est le seul qui peut être considéré comme général puisqu'on mentionne plusieurs langues (français, allemand, italien, espagnol)⁵⁸³. Les autres points abordent des faits du français.

Dans le point que nous avons signalé en (2) les Messieurs énoncent les trois règles qui président aux phénomènes d'accord de la forme en FR. V-é lorsqu'elle se combine avec *avoir* :

Mais si cette façon de parler de toutes les Langues vulgaires, qui paroist estre venuë des Allemands est assez étrange en elle-mesme ; elle ne l'est pas moins dans la construction avec les noms, qui se joignent à ces preterits formez par ces verbes auxiliaires et le participe.

Car I. le Nominatif du verbe ne cause aucun changement dans le participe. C'est pourquoy l'on dit aussi bien au pluriel qu'au singulier, et au masculin qu'au féminin, *Il a aimé ; Ils ont aimé ; elle a aimé ; elles ont aimé*, et non point, *Ils ont aimez ; elle a aimée, elles ont aimées*.

2. L'Accusatif que regit ce preterit ne cause point aussi le changement dans le participe, lors qu'il le suit, comme c'est le plus ordinaire. C'est pourquoy il faut dire, *Il a aimé Dieu, il a aimé l'Eglise, il a aimé les livres, il a aimé les sciences*. Et non point, *il a aimée l'Eglise, ou aimez les livres, ou aimées les sciences*.

3. Mais quand cet accusatif precede le Verbe auxiliaire (ce qui n'arrive gueres en prose que dans l'accusatif du relatif, ou du pronom) : Ou mesme quand il est après le Verbe auxiliaire, mais avant le participe ; (ce qui n'arrive gueres qu'en vers) alors le participe se doit accorder en genre et en nombre avec cet accusatif. Ainsi il faut dire ; *la lettre que j'ay écrite ; les livres que j'ay leus, les sciences que j'ay apprises*. (GGR [1660] 1676 : 139-140)

La description ne concerne en effet que les faits d'accord en français. Toutefois la présentation fait jouer deux variables qui peuvent être érigées au statut de générales pour d'autres langues. Les auteurs tiennent compte a) du cas du nom auquel le participe se rapporte et b) de l'ordre des mots. Sur cette base, on dégage en français un système que l'on peut schématiser ainsi :

- Le cas nominatif : aucune incidence sur le participe
- Un accusatif à droite du verbe : aucune incidence sur le participe.
- Un accusatif à gauche du verbe : l'accord se déclenche sur le participe.

On doit se rappeler que les grammaires françaises se sont focalisées principalement sur le deuxième ensemble pour décrire l'accord du participe employé avec FR. *avoir*, car l'accord avec le sujet se produit uniquement dans les participes auxiliés par FR. *être*. La variable se répartit de façon exclusive : nominatif à propos de l'auxiliaire *être* / accusatif à propos de l'auxiliaire *avoir*. Or la GGR dans la recherche d'une rationalité dans le traitement du problème systématisé les deux paramètres.

Il peut être intéressant de mettre en perspective la proposition d'Arnauld et Lancelot dans l'ensemble de la série textuelle des grammaires de notre corpus. On a pu observer dans les chapitres précédents que la prise en compte du rôle du nominatif dans l'approche de la morphologie de la FPTC associée à HABERE apparaît chez d'autres auteurs. Ainsi, ES1 Nebrija (1492/1981 : 193) montre dans ses exemples que le ES. *nombre participial infinito* de l'espagnol ne s'accorde pas avec le sujet ni avec l'objet, mais il signale que l'accord se

⁵⁸³ Dans la préface de la NME, Lancelot attribue à un passé linguistique partagé situé dans une époque prélatine l'existence de certaines caractéristiques de ces langues : « comme de n'auoir point de cas dans les noms, point de passifs dans les verbes : de se seruir de verbes auxiliaires ; & de beaucoup de choses qui ne pourroient pas estre semblables si elles n'auoient esté tirées d'un mesme principe. » (Lancelot, NME [1660] 1665 : [V-VI]).

réalise parfois dans les textes anciens (l'exemple montre un complément direct antéposé). Les exemples de non accord sont :

*nos otros avemos amados las mugeres [*nous avons aimés les femmes]

*nos otros avemos amadas las mugeres [*nous avons aimées les femmes]

Le critère est également présent dans quelques textes français de la Renaissance (voir 7.1.4.) : FR2 Palsgrave (1530), FR3 Sylvius (1531) et FR7 Garnier (1558). Mais on doit mettre l'accent notamment sur l'importance du critère dans la tradition grammaticale italienne, dans laquelle l'absence d'une véritable distinction nominatif/accusatif dans les premiers textes (IT3 Bembo (1525) et les auteurs qui le suivent) se fait sentir, comme il a été commenté dans le chapitre sur l'accord dans cette tradition (voir 8.4). Si la confusion persiste dans cette tradition au XVII^e siècle, des auteurs tels que IT5 Accarisio (1543) et IT11 Castelvetro (1563) remarquent pourtant que le participe conjugué avec *it. avere* ne s'accorde pas avec le nominatif. Lancelot, qui écrit la *NMI* à la même époque que la *GGR* ne fait pas l'impasse sur ce point obligé de la tradition italienne (*NMI* [1660] 1684 : 89-90).

En effet, Lancelot semble avoir une connaissance approfondie de cette tradition⁵⁸⁴. Sans doute l'intérêt de la proposition théorique de Port-Royal qui consiste à souligner le rapport très différent que la forme en FR. *V-é* entretient avec le nominatif et l'accusatif réside dans la démarche tendant à explorer le champ des possibilités. Mais il convient de considérer leur exposé comme la thématization d'un critère déjà bien présent dans la série des vernaculaires. Les deux facteurs ne sont d'ailleurs pas contradictoires.

On peut remarquer enfin que la *GGR* traite le problème de l'accord du participe conjugué avec FR. *avoir* dans des configurations diverses pour lesquelles il existe débat, selon une casuistique complexe élaborée dans la tradition des grammaires françaises mais aussi, à partir de Vaugelas (1647), dans le genre des *remarques* sur la langue. L'originalité de Port-Royal vis-à-vis du débat ne réside pas tant dans les propositions avancées que dans l'appareil théorique pour expliquer la nature de la variation morphologique en tant que l'expression de propriétés sémantiques et syntaxiques.

11.4.3.2 L'accord en italien

L'accord du participe en italien soulève quelques problèmes de description à Lancelot. Lorsque le complément direct précède le verbe, l'auteur affirme que l'accord est de mise en italien, à la manière du français. Mais dans les cas où le verbe précède le complément, les données de l'italien sont plus hétérogènes qu'en français :

Quand l'accusatif du verbe suit le verbe, alors le participe peut encore demeurer gerondif, comme en François, ne changeant ny de genre, ny de nombre ; comme *io ho ricevuta la vostra lettera*, j'ay receu vostre lettre.

Mais en quoy la langue Italienne differe de la nostre, c'est qu'il leur est aussi permis d'accorder le participe avec le nom qui le suit : *io ho ricevuta una vostra lettera* : j'ay receu une de vos lettres : *havendo veduta una donna*, Boc. ayant veu une femme : *havendo udite molte cose*, ayant oüy plusieurs choses, *Egli ha dette bellissime cose* ; il a dit de tres belles choses. (Lancelot, *NMI* [1660] 1684 : 89-90)

⁵⁸⁴ Il mentionne dans la préface de la *NMI* (*op. cit.*, VII-VIII) : Bembo, Fortunio, Gabriele, Alunno, Corso, Acarisio, Dolce, Ruscelli, Pergamini, Salviati, Buommattei.

Les exemples de l'extrait mettent en évidence qu'en italien le participe, lorsqu'il est suivi d'un nom (nous dirions qu'il est suivi d'un complément), peut s'accorder avec lui ou bien être un « gérondif », c'est-à-dire, rester invariable.

Mais Lancelot n'énonce l'autre caractéristique de ce gérondif : le fait de constituer un terme régissant. Remarquons que dans la *GGR*, le régime est un critère fondamental pour la recatégorisation de la forme du type FR. *aimé* comme « gérondif ». L'auteur ne pose pas, pour l'italien, le problème de savoir pour quelle raison dans le même type de construction *avere* + participe + accusatif, le mot *ricevuto* peut fonctionner tantôt comme participe tantôt comme gérondif. La question du régime comme celle de l'ordre des mots qui caractérisent l'exposé sur l'accord du participe français sont absentes. Les deux désignations catégorielles ne sont mentionnées dans la *NMI* que pour indiquer le simple fait de l'accord ou de son absence, sans aucune base théorique pour l'étayer. À cet égard, l'expression « le participe peut encore demeurer gérondif, comme en François » du texte, dans laquelle le terme FR. *gerondif* n'est pas justifiée mais semble se limiter à signifier « invariable ». La formulation discursive au moyen du verbe FR. *demeurer* abonde dans notre sens.

En matière d'accord, Lancelot organise son discours sur les faits linguistiques de l'italien en les accommodant aux points qui l'intéressent en français également. Leur exposition ne sera pas détaillée ici. Néanmoins, on peut remarquer qu'il ne néglige pas les points controversés de la grammaticographie italienne. À la fin du chapitre sur l'accord du participe, le grammairien introduit deux remarques sous l'intitulé « Avertissement » (*NMI* [1660] 1684 : 90-91). Le premier point concerne la citation du passé composé de Pétrarque où l'accord ne se fait pas avec le sujet dans un verbe intransitif auxiliaire par IT. *essere* [être] : « Passato è quella » au lieu de « passata è quella ». C'est IT₃ Bembo (1525) qui remarque, dans la série textuelle que nous avons construite, cette absence d'accord et l'admet comme une variante possible (voir 8.4.). Le deuxième point aborde la possibilité d'accorder ou non le participe absolu italien (par exemple dans l'exemple IT. *miratola* [l'ayant admirée] où *mirato* est un participe passé masculin, et *la* un pronom clitique accusatif féminin).

Sur le premier point, Lancelot se range de l'avis de IT₁₁ Castelvetro (1563) (qu'il désigne comme « l'auteur des additions à Bembo »). Ce dernier pense que la construction de Pétrarque constitue une licence poétique, car le participe employé avec IT. *essere* [être] doit régulièrement s'accorder avec le sujet. En ce sens, Castelvetro reproche à Bembo le fait d'avoir appliqué à la prose ce qui n'est acceptable qu'en vers.

Sur le deuxième point aussi, Lancelot, valide la construction invariable du participe absolu, l'expliquant comme font plusieurs grammairiens italiens, par une omission du gérondif en IT. *V-ndo* (*havendo*) devant le participe (voir notre description dans 5.6.4.2.2. et dans 8.4.).

Ces deux exemples nous renvoient l'image d'un Lancelot lecteur attentif des grammaires de l'italien.

En résumé, on peut dire du traitement de l'accord du participe dans *NMI*, que Lancelot utilise les mêmes étiquettes de catégorisation que dans la *GGR*, à savoir *gerondif* et *participe* pour désigner les formes invariables et variables respectivement. Il est vrai qu'il le fait sans apporter une argumentation du choix terminologique. Il organise le chapitre de la *NMI* selon les mêmes cas exposés dans la *GGR*, ce qui lui permet de décrire la plupart des variantes combinatoires que les grammaires italiennes disposaient autrement, puisque les paramètres utilisés étaient différents. Or il retient deux éléments

des grammaires italiennes. Le premier est théorique et consiste à définir les paramètres en fonction desquels on fait l'accord : sujet et objet. Celui de l'accord entre sujet et participe employé avec *avere* est indiqué par les grammaires italiennes et il ne l'omet pas dans sa *NMI*. Mais le fait que cet élément se retrouve également dans la *GGR* est encore plus intéressant.

Il nous reste à traiter les faits d'accord en espagnol. Dans cette langue, le participe employé avec ES. *haver* [avoir] est toujours invariable, et partant *gerondif* dans le métalangage de la *GGR*. Mais Lancelot trouve un type d'auxiliaire employé avec le *participe*, qui exige l'accord de ce dernier avec l'objet : le verbe ES. *tener*. Il peut ainsi faire la même distinction gerondif/participe passif pour l'espagnol.

11.4.3.3 L'accord en espagnol : l'auxiliaire *tener*

La *NME* de Claude Lancelot signale que l'espagnol a deux couples d'auxiliaires, à savoir les auxiliaires *ser* et *estar* pour le passif, et les auxiliaires ES. *haver* et ES. *tener* pour l'actif (*NME* [1660] 1665 : 39), même s'il donne le primat à ES. *ser* et ES. *haver*. Or la forme en ES. *V-do* employée avec les auxiliaires *haver* et *tener* est classée sous deux catégories distinctes. En effet, ces verbes se partagent de manière exclusive les deux catégories, le FR. *gerondif* et le FR. *participe* respectivement, qui en français et en italien se combinent avec l'unique auxiliaire actif FR. *avoir* ou IT. *avere*.

La catégorisation de ES. *tener* en tant que verbe auxiliaire n'est pas une innovation de Lancelot ; elle existe depuis la grammaire de l'espagnol pour francophones de ES8 César Oudin (1597), comme nous avons eu l'occasion d'observer plus haut (9.4.). C'est un fait assez répandu dans les grammaires de l'espagnol pour étrangers du XVII^e siècle, si bien que la nature d'auxiliarité de *tener* est de plus en plus consolidée dans les textes, notamment dans le « foyer français ». Aussi des grammaires parues en France avant Lancelot mentionnent cette catégorisation : ES12 Texeda (1619), ES13 Encarnación (1624), ES16 Doujat (1644) et ES18 Dupuis (1659). Quant à la division quadripartite de la classe des auxiliaires espagnols en deux groupes, à savoir *ser* et *estar* pour la voix passive et *haber* et *tener* pour la voix active, elle est déjà proposée par Dupuis (1659 : 88), devenant usuelle par la suite⁵⁸⁵. Parmi les textes de la série de grammaires de l'espagnol, Lancelot profite de la lecture de Jean Doujat à qui il a pu emprunter les exemples, comme le montre la confrontation des deux passages ci-dessous :

Encore que ces deux verbes *hauer* & *tener* signifient auoir, il y a neantmoins de la difference entre l'vn & l'autre pour l'vsage ; d'autant que *hauer* sert toujours d'auxiliaire pour la conjugaison des autres verbes, actifs : & *tener* signifie posseder quelque chose, ou l'auoir en sa puissance. Quelquefois neantmoins on se sert de *tengo* pour auxiliaire, au lieu de *he*, comme *yo tengo dicho*, i'ay dit : & en ce sens il se construit avec le participe plurier, aussi bien qu'avec le sinlier [sic], ce que ne fait pas *he* : si bien que l'on dira, *tengo referidas muchas cosas*, & *he referido muchas cosas*. (Doujat 1644 : 62-63)

Hauer, est bien plus souvent auxiliaire que *tener*, lequel neanmoins se trouue quelquefois ; comme *yo tengo dicho*, j'ay dit : mais alors c'est presque comme si on disoit, je tiens cela pour dit. Car *tengo* signifie proprement tenir & auoir en sa puissance. C'est pourquoy *tengo* gouuerne toujourns le participe au mesme genre & nombre que le substantif qui le suit ; comme *tengo referidas muchas cosas*. Et *he* au contraire le laisse comme gerondif ; *he referido muchas cosas*, j'ay rapporté beaucoup de choses. (Lancelot *NME* [1660] 1665 : 71)

⁵⁸⁵ Nous avons étudié dans un autre travail la classe des verbes auxiliaires dans les grammaires de l'espagnol en France et en particulier le traitement de l'auxiliaire *tener* (Díaz Villalba 2015).

Il faut constater que Lancelot s'inspire fortement du texte du grammairien toulousain⁵⁸⁶, mais l'introduction de la polycatégorisation des formes en ES. *V-do* donne à la présentation du premier une autre pâte théorique. L'extrait appelle une série de remarques sur la nature des auxiliaires comme sur le fonctionnement du FR. *gerondif* et du FR. *participe*.

Pour commencer, le grammairien de Port-Royal retient une information précieuse, l'accord du participe associé à l'auxiliaire *tener*. On sait en effet que la forme ES. *V-do*, provenant toujours d'un verbe transitif, s'accorde avec le complément direct dans ce type de périphrases verbales⁵⁸⁷. L'espagnol offre ainsi à l'auteur l'occasion de vérifier dans une langue autre que le français l'existence de deux classes homonymes, mais le critère de distribution est d'une nature absolument nouvelle. En effet, en français la présence des classes répond au critère de l'ordre des mots, alors qu'en espagnol c'est le choix de l'auxiliaire qui est décisif.

Le traitement de l'auxiliaire ES. *tener* est aussi particulièrement révélateur de l'intégration d'éléments de la série de grammatisation des vernaculaires au cadre théorique de Port-Royal. Ainsi, la caractérisation sémantique de *tener* comme le verbe de la « possession », face à l'auxiliaire *haber* est attesté dans la série française des grammaires de l'espagnol depuis ES8 Oudin ([1597] 1606 : 59)⁵⁸⁸. Lancelot exploite cette propriété en catégorisant ES. *tener* du point de vue sémantique et syntaxique. En effet, le verbe instaure un régime direct avec le substantif comme avec le participe. En réalité, le participe a un rôle prédicatif. Au moyen de la paraphrase FR. *je tiens cela pour dit* le grammairien interprète ES. *yo tengo dicho* / FR. *j'ay dit*. Cela permet à Lancelot d'utiliser à des fins pédagogiques le verbe FR. *tenir*, étymologiquement apparenté à ES. *tener*, mais la manipulation de l'exemple exprime surtout le rapport syntaxique (rôle prédicatif) de l'élément ES. *dicho* / FR. *dit* que met en évidence le groupe FR. *pour dit*⁵⁸⁹. Le grammairien suggère dans son texte que *tener* ne perd à aucun moment la sémantique de la possession, mais nous pourrions dire qu'avec le participe ce sens est plus abstrait. En outre, l'exemple offre une autre possibilité d'interprétation sémantique, dans le sens que FR. *je tiens cela pour dit* traduit l'expression de l'état résultant par lequel on caractérise la périphrase verbale avec ES. *tener* (voir notre étude dans 3.3.2.3.1).

Nous pouvons constater que Lancelot a réussi à faire dans la *NME* la même distinction entre gerondif et participe passif que dans la *GGR*, même si cette dernière contient une présentation plus détaillée et construite pour le français. Le grammairien adapte le schéma *gerondif* (classe régissante, élément actif) / *participe* (classe régie, élément passif) à l'espagnol. Il n'a pas besoin d'expliquer la présence d'une catégorie ou de l'autre en fonction du positionnement des éléments dans l'énoncé, puisque ce critère n'entre pas en ligne de compte pour l'accord. Sa description, brève, concise, prête moins son

⁵⁸⁶ La grammaire de César Oudin, revue par son fils Antoine Oudin (Paris 1659 : 69) fournit un texte quasi identique à celui de Doujat. Nous n'avons pas pu vérifier dans quelle édition la grammaire des Oudin introduit les exemples cités pour la première fois, c'est-à-dire nous ne savons pas si cela se produit avant la parution de la grammaire de Doujat.

⁵⁸⁷ Nous avons décrit succinctement les propriétés de la périphrase verbale *tener* + *V-do* dans 3.3.2.3.1.

⁵⁸⁸ On peut voir la citation dans cette étude dans le point 9.4.

⁵⁸⁹ On peut évoquer ici un commentaire lexicographique qui ne manque pas de piquant. Dans son dictionnaire grammatical, Amador (1954 : 1398-1401) étudie la périphrase en question et note la possibilité d'employer la préposition ES. *por* entre le verbe auxiliaire et le participe : « *ten por sabido* », « *tenlo por dicho* », « *tenía por entendido que debía ser la más bella criatura del orbe* » (*Quichotte*, II, 32). En ce sens, la traduction de Lancelot correspond à une tournure qui existe aussi en espagnol déjà à l'époque.

flanc à d'éventuelles objections. Pourtant, l'enjeu théorique de la catégorisation semble moindre, car le couple gérondif/participe n'explique qu'un élément assez marginal de la description des grammaires de l'espagnol. En tout cas il n'est pas comparable avec les faits de l'accord du français, complexifiés au cours de la grammatisation de cette langue.

11.5

Comparaison de la série textuelle des grammaires du XVII^e siècle

La comparaison des textes de la Renaissance a été faite dans le chapitre 11 autour de deux thématiques, à savoir le traitement des formes verbales analytiques d'un côté, le traitement de la forme participiale constituant ces temps d'un autre côté. L'analyse des textes du XVII^e siècle qui a été présentée dans le présent chapitre nous invite, en vertu de la similarité des thématiques qui y figurent, à suivre la même démarche. Il s'agit de présenter tout d'abord des remarques synthétiques sur les concepts touchant les temps composés, en l'occurrence FR. *circonlocution*, ES. *rodeo*, PT. *rodeio*, qui mobilisés dans les textes de la Renaissance, continuent leur chemin, et celui de *verbes auxiliaires*, qui se consolide fortement dans les textes du XVII^e siècle. Il est question ensuite d'une comparaison des propriétés attribuées à la nouvelle classe proposée par les grammairiens pour catégoriser la forme participiale des temps composés. Nous suivrons pour cela la même grille constituée par « traits » que nous avons mise au point pour l'analyse des textes de la Renaissance.

11.5.1 Formes verbales analytiques et propriétés de la forme participiale des temps composés

La saisie des formes analytiques est opérée, dans les textes du XVII^e siècle de notre série, au moyen de concepts que l'on observe déjà dans les textes des XV^e et XVI^e siècles. Il s'agit d'une part de la *circonlocution* (et des termes synonymes en français comme dans d'autres langues), d'autre part des *verbes auxiliaires*. Nous avons développé la question du traitement grammatical des formes verbales complexes dans 10.1. Nous nous limiterons ici à mettre l'accent sur l'effet de continuité.

En ce qui concerne la circonlocution, le chapitre précédent met en relief la diversité de termes pour désigner la notion de formation verbale complexe. L'analyse s'est centrée

spécialement sur quatre auteurs qui offrent des chapitres spécifiques pour décrire tous les items concernés par cette notion. Ainsi, ES1 Nebrija (1492) et ES' Anonyme de Louvain (1559) parlent de ES. *circunloquio* [circonlocution] et ES. *rodeo* [détour, périphrase]. PT1 Barros (1540) quant à lui utilise les termes PT. *circunloquio* [circonlocution], PT. *rodeo* [détour, périphrase] et PT. *suprimento* [supplément]. Pour sa part, FR8 Ramus (1562) se sert principalement des termes FR. *periphrase* et FR. *circunlocution*.

Les termes employés dans les grammaires du XVII^e siècle analysées sont les mêmes. Ainsi, on trouve ES. *rrodeo* (ES15 Correas 1627) et ES. *circunloquio* (ES17 Villar 1651), PT. *rodeio* et PT. *circunloquio* (PT2 Roboredo 1619), FR. *circunlocution* (ES19 Lancelot (NME) 1660 et IT' Lancelot (NMI) 1660). L'étendue de ces termes contient des objets variés mais les temps composés de la voix active comme de la voix passive sont des éléments communs à ces œuvres. Cependant, de même qu'au XVI^e les concepts servent à décrire des objets hétérogènes, de même les grammaires du siècle suivant traitent sous ces termes des items qui intéressent moins directement notre sujet d'étude. Un seul exemple illustrera ce propos. ES15 Correas (1627/1984 : 145) met sous la rubrique ES. *rrodeo* les « participes » formés par circonlocution de plusieurs mots, comme ES. *el que es amado* [celui qui est aimé]. De même, FR12 Maupas emploie FR. *circunlocution* ([1607] 1698 : 156r^o) pour les expressions au moyen du relatif qui remplacent les participes actifs, et le verbe FR. *periphraser* (*op. cit.*, 129v^o-130r^o, 143r^o) pour décrire la formation analytique des gérondifs et des futurs français.

Quant à l'étiquette de FR. *verbes auxiliaires*, la comparaison des séries textuelles du corpus montre que c'est la tradition française qui vers le milieu XVI^e siècle fournit les premières attestations du terme (en latin et en français)⁵⁹⁰, y compris dans les grammaires de langues étrangères écrites en français⁵⁹¹. Parmi les six grammaires examinées en détail pour le XVI^e siècle, seulement celle de PT2 Roboredo (1619) n'offre pas de terme spécifique pour cette classe des verbes. Il faut remarquer à cet égard que notre série des grammaires portugaises n'atteste pas le terme PT. *verbo auxiliar* avant PT4 Argote (1725 : 81). On peut opportunément faire une mise en parallèle avec la tradition italienne, qui incorpore pareillement cette innovation terminologique (IT. *ausiliare*) au XVIII^e siècle (voir 8.2.2.).

Trois textes ont retenu particulièrement notre attention au sujet des verbes auxiliaires. Le premier est FR12 Maupas (1607), dont la proposition théorique tend à articuler les deux verbes auxiliaires du français en vertu des formes participiales en V-é qu'ils partagent. Le deuxième est ES15 Correas (1627), qui dénomme la classe comme ES. *verbos ministrales*, se servant d'une corrélation terminologique avec le ES. *partizipio ministro*, qui désigne la FPTC. Le troisième texte qui nous intéresse est la GGR de Port-Royal (FR16 Arnauld et Lancelot 1660), parce que dans cette grammaire on voit une thématization de la question de l'auxiliarité en tant que question qui concerne plusieurs langues européennes. Ainsi, les auteurs s'interrogent sur la nature d'un objet commun à plusieurs langues, intégrant une innovation terminologique de la grammatisation des vernaculaires à un discours sur la généralité. Néanmoins, nous avons suggéré, dans la ligne d'autres auteurs critiques, que l'articulation avec la théorie générale du verbe ne va pas sans problèmes.

⁵⁹⁰ Voir 7.1.2.2. et 10.2.

⁵⁹¹ Le sujet est abordé dans notre chapitre 9.

En somme, on peut affirmer que ces grammaires attestent un degré de continuité important dans la manière d'envisager les formations verbales analytiques comme des circonlocutions, avec toutes les questions que cette notion soulève relativement à la saisie des phénomènes hétérogènes abordés. Ainsi, on compte souvent parmi les circonlocutions les temps composés, mais il ne s'agit pas d'une constante. Quant aux verbes auxiliaires, on assiste à des développements théoriques qui explorent la nature de l'auxiliarité à partir des questionnements divers sur le lien entre le participe et le verbe auxiliaire.

11.5.2 Propriétés de la nouvelle classe

Dans la comparaison des différentes propositions de catégorisation de la FPTC dans les textes du XVI^e siècle nous avons procédé à une schématisation en cinq propriétés récurrentes⁵⁹². Dans notre analyse, nous avons conçues trois de ces propriétés comme des traits, à savoir le trait [Passé] ou bien le trait [Parfait] souvent associé au premier, le trait [Actif] et le trait [Invariable]. Nous avons énoncé la quatrième propriété comme la coalescence avec le verbe HABERE (*i.e.* les différents signifiants que l'auxiliaire du type FR. *avoir* prennent dans les langues romanes). La cinquième propriété, sur laquelle il y a moins de consensus, est le caractère régissant du participe ou au contraire du verbe HABERE.

Ce petit groupe d'attributs réapparaissent dans les grammaires du XVII^e siècle. Parcourons donc en parallèle le traitement de ces attributs dans la série de textes représentatifs analysés, soit FR12 Maupas (1607), PT2 Roboredo (1619), ES15 Correas (1627), FR16 Arnauld et Lancelot (*GGR*, 1660), ES19 Lancelot (*NME* 1660), IT¹ Lancelot (*NMI* 1660), ainsi que des renvois occasionnels à a ES17 Villar (1651).

Le trait [Passé] est présent dans cette série. Il fait partie de la désignation de PT2 Roboredo (1619), qui dénomme la FPTC en question PT. *gerundio de preterito*. Dans la *GGR* de FR16 Arnauld et Lancelot (1660), c'est la temporalité qui oppose le gérondif en FR. *V-é* et celui en FR. *V-ant*, le premier étant « du passé » ([1660] 1676 : 142). Dans le cas de Maupas, la forme peut être appelée FR. *participe preterit passif*, mais l'étiquette désigne la classe entière et ne renvoie à aucune caractéristique spécifique de la FPTC ([1607] 1618 : 96v^o). Au contraire, dans la grammaire de ES15 Correas (1627/1984 : 165), la signification du ES. *partizipio ministro* est explicitement caractérisée comme étant de ES. *de preterito* [de prétérit], tout comme le participe homonyme en ES. *V-do*.

En ce qui concerne le trait [Actif], PT2 Roboredo (1619 : 33) attribue au *gerundio* la signification de l'action. Si ES15 Correas (1627) ne fait pas mention de cette propriété, ES17 Villar avance à propos du ES. *supino* [supin] de l'espagnol « que en los circunloquios de la voz activa significa accion » (1651 : 79) [dans les circonlocutions de la voix active il signifie action]. Dans la formulation de FR12 Maupas, « estant joint à l'auxiliaire actif, il constitue des temps actifs » ([1607] 1618 : 97r^o), la signification active n'est pas prise en charge par la forme participiale mais par le temps composé. Les deux positions, celle de Villar et celle de Maupas illustrent un thème déjà repéré à la Renaissance, que l'on peut formuler comme la recherche sur l'élément auquel on doit assigner certaines caractéristiques (la sémantique temporelle, la diathèse et le régime), à la forme participiale simple ou au combiné verbal. L'avis des auteurs de Port-Royal sur ce point est qu'il faut distinguer deux

592 Dans la section 10.3.2.

formes en *V-é*, selon qu'elles soient invariables ou non, c'est-à-dire le FR. *Gerondif actif* et le FR. *participe passif* respectivement (GGR [1660] 1676 : 143). Nous avons déjà évoqué que la décomposition et représentation analytique des temps composés en unités catégorielles (on entend par là les différentes métaphrases de GGR, NMI et NMI) vont dans le sens d'une saisie distincte et individuée des valeurs propres à chacun des signifiants de la formation verbale.

Si l'on se réfère maintenant à la variation morphologique, l'on doit constater que tous les auteurs signalent l'invariabilité de la nouvelle classe. Cela étant, le trait que nous nommons [Invariable] soulève des enjeux de catégorisation singuliers dans les différents textes explorés dans ce chapitre. Les auteurs espagnols, ES15 Correas et ES17 Villar, imputent le caractère invariable de la forme en ES. *V-do* à sa nature de « participe neutre », dans un emploi qui ne relève pas de la catégorie du genre grammatical mais qui pointe plutôt, c'est notre avis au vu de la formulation discursive de ces auteurs, à une sorte d'abstraction ou d'annulation, nous avons presque envie de dire de « neutralisation », du genre. Chez PT2 Roboredo (1619) la propriété est exprimée par le terme PT. *indiclinavel* [indéclinable], le terme étant cependant ambivalent, dans le sens où il désigne aussi que l'élément ne se décline pas, comme c'est aussi le cas pour le participe passif de la voix passive (1619 : 32) qui est lui aussi « indéclinable ». En revanche, l'approche de Maupas est tout à fait différente puisque l'invariabilité est l'un des facteurs qui justifient la désignation de FR. *participe commun*. En effet, le grammairien déclare « qu'il sert en commun à plusieurs et divers temps [...] L'auxiliaire change seulement es temps et personnes, mais ce participe demeure commun » (Maupas, *op. cit.*, 97r^o). L'accent est ainsi mis sur un comportement distinct de l'auxiliaire, qui montre des terminaisons différentes, et du participe qui montre au contraire une invariance face aux changements de l'autre forme. Enfin, dans la théorie de Port-Royal l'invariabilité est un élément fondamental dans la mesure où c'est pour expliquer le comportement des formes en *V-é* du français que les auteurs bâtissent un appareil théorique complexe. En effet, la polycatégorisation des formes participiales est la réponse que les auteurs donnent au problème de l'accord du participe en français.

S'agissant de la coprésence de la classe et du verbe auxiliaire, on peut dire la même chose que pour la propriété de l'invariabilité, c'est-à-dire qu'elle est constante ; c'est sans doute une propriété primordiale. Les auteurs décrivant l'espagnol et le portugais incluent cette caractéristique comme élément définitionnel. Il en va autrement pour les auteurs de la série française. Chez Maupas, la possibilité des formes en FR. *V-é* de s'associer à deux verbes (FR. *être* et FR. *avoir*) fonde la nature « commune » de la classe multifonctionnelle (l'autre élément qui autorise la catégorisation comme FR. *participe commun* est, comme nous l'avons signalé, son invariabilité lorsqu'il se combine avec *avoir*). En revanche, la GGR propose une classe dont l'extension est foncièrement différente. Aux antipodes de la catégorisation d'une classe « commune » intégrant la variation formelle et fonctionnelle, les auteurs proposent deux classes séparées pour les formes en *V-é* (le gérondif actif, régissant et invariable, le participe passif et variable) dont le clivage traverse les emplois avec FR. *avoir*. Cette sorte de catégorisation retrouve la même division, toutes choses égales par ailleurs, que FR8 Ramus (1562) propose pour les formes en *V-é* associées à *avoir* : FR. *l'infiny* lorsque la forme est invariable, le FR. *participe* lorsqu'elle est variable⁵⁹³.

593 Voir notre section 7.3.3.

Dans la *NMI* (1660), Lancelot envisage également les tiroirs verbaux de l'italien conjugués avec l'auxiliaire IT. *avere* [avoir] tantôt comme une structure comportant un verbe auxiliaire et un participe (mot accordé) tantôt comme l'union d'un verbe auxiliaire et d'un gérondif (invariable). En revanche, l'espagnol, offre à Lancelot l'occasion d'illustrer une autre option combinatoire. En effet, le grammairien consigne le fait que cette langue met à disposition deux auxiliaires pour la formation des temps composés actifs, ES. *haber* et ES. *tener*, dont la différence, suivant la conception de Lancelot, se trouve précisément dans la sélection de deux classes différentes, le *gérondif* et le *participe*. En conséquence, les lignes de partage entre les deux classes « participiales » et les deux « auxiliaires » coïncident et leurs catégorisations s'épaulent mutuellement.

Or dans sa description des deux auxiliaires espagnols, Lancelot signale que « *tengo* gouerne toûjours le participe au mesme genre & nombre que le substantif qui le suit ; comme ES. *tengo referidas muchas cosas*. Et *he* au contraire le laisse comme gerondif » (*NME* [1660] 1665 : 71). Cela veut dire que le verbe auxiliaire instaure un rapport en qualité de terme régissant vis-à-vis des formes en *V-do*. Par ailleurs, on a constaté dans la *GGR* que le *gérondif* en FR. *V-é* conserve le même régime que le verbe, alors que le participe passif n'a pas de régime. Ainsi, lorsqu'on parle de régime dans les grammaires de notre corpus, il faut bien être averti que ce régime peut être du ressort du verbe auxiliaire ou de la forme participiale. Dans les grammaires de Port-Royal, le verbe auxiliaire est nettement un élément régissant, mais d'autres auteurs ne proposent pas ce type de saisie des temps composés. Ainsi PT2 Roboredo (1619) ne signale que le régime du PT. *gerundio* (i.e. la forme en PT. *V-do* des temps composés), mais n'analyse pas en termes de régime l'union *ter + V-do*.

En revanche, ES15 Correas (1627) ne signale pas de propriété régissante ni pour le ES. *verbo ministrat* [verbe auxiliaire] ni pour le ES. *partizipio ministro* [participe auxiliaire]. De même, FR12 Maupas (1607) ne signale rien dans ce sens. Il est intéressant de noter que les deux auteurs s'accordent sur le fait que c'est la réunion des deux items des temps composés qui exprime le sens actif. On sait que les traits [Actif] et [Régissant] sont intimement liés chez Roboredo et Port-Royal. Cela posé, il est plus facile de concevoir que Correas et Maupas, qui insistent sur le caractère unitaire du point de vue sémantique n'établissent pas entre les deux éléments de rapport de dépendance et qu'ils ne signalent pas que le régime puisse provenir du seul participe.

Comme on peut le constater, les thèmes liés à la catégorisation de la FPTC peuvent être appréhendés à partir du même procédé analytique que nous avons tenté pour le XVI^e siècle. Les points sont communs et permettent d'établir des coïncidences dans le choix des sujets relatifs à la classe : caractère invariable, sémantique temporelle de passé et diathèse active, corrélation forte avec le verbe auxiliaire HABERE, le régime. Les divergences se trouvent donc dans les positions adoptées (ou dans les omissions) à l'égard des problèmes mentionnés.

11.6**Synthèse**

L'analyse d'une sélection de textes du XVII^e siècle nous a permis de présenter l'image d'une continuité par rapport à la série du XV^e et du XVI^e siècle. L'objet d'étude, à savoir les temps composés et la forme participiale qui en fait partie, montre à travers les membres de la série diverses facettes individuelles que l'analyse s'efforce d'éclairer. L'enjeu de la mise en série d'un nombre réduit de textes réside dans l'examen de ces particularités tout en dégagant des axes communs, que les textes manifestent à un haut degré. Passons en revue succinctement les aspects majeurs de cette série textuelle.

La proposition de FR₁₂ Charles Maupas (1607) consiste à employer dans le discours l'étiquette FR. *participle commun*. Celle-ci répond au besoin de se doter d'une désignation unique pour un ensemble de formes partageant un morphème (les formes FR. en V-é). En effet, la variation fonctionnelle et morphologique interdirait, selon notre point de vue, des étiquettes trop marquées à l'égard de la catégorisation. C'est pourquoi le grammairien, en pédagogue soucieux, avance cette création terminologique fondée sur deux propriétés du participe en V-é : 1) elle est « commune » au sens d'invariable, face à la variation du verbe auxiliaire *avoir* ; 2) elle est « commune » au sens de partagée par les deux auxiliaires FR. *être* (propre à la construction passive, à quelques neutres et aux verbes réflexifs) et FR. *avoir* (pour les verbes *actifs* et les *neutres actifs*). En définitive, la catégorisation de Maupas s'appuie sur l'unité morphématique d'un participe qui peut être variable en genre et en nombre ou former des temps actifs ou passifs. Elle est révélatrice des difficultés retrouvées pour assigner une étiquette catégorisante indiquant des propriétés telles que [Actif]/[Passif] ou [Invariable]/[Variable] pour l'ensemble des occurrences du participe en V-é.

La deuxième option que nous avons étudiée, la recatégorisation comme PT. *gerundio de preterito* [gérondif de prétérit] dans le texte de PT₂ Amaro de Roboredo (1619), illustre l'option du recours à des classes latines pour répondre à des problèmes descriptifs de la langue vernaculaire. Cela s'explique par le fait que la démarche comparative latino-portugaise implique l'utilisation des mêmes étiquettes terminologiques pour les deux langues moyennant une généralisation des critères qui servent à les choisir. Ainsi le membre participial des temps composés qui s'associe à PT. *ter* [avoir] est qualifié de PT. *gerundio de preterito* en raison de ses traits [Invariable] et [Actif] principalement. Mais la classe est identifiée également grâce au critère syntagmatique (coprésence de *ter*). Ce « gérondif » est en outre porteur du trait [Régissant] et présumablement de celui de [Passé].

La troisième option se trouve dans le texte de ES₁₅ Gonzalo Correás (1627), qui forge la désignation ES. *partizipio ministro* [participle assistant]. La classe ainsi nommée présente des traits tels que [Invariable] et [Passé]. Nous avons comparé la définition et la description du grammairien avec la catégorisation d'auteurs espagnols : ES₁ Nebrija (1492), dont la FPTC est le ES. *nombre participial infinito* [nom participial indéfini] et ES₁₇ Villar

(1651), qui propose la classe du ES. *supino* [supin]. On peut conclure de ces analyses que la caractéristique majeure de la FPTC est chez Correas sa fonction : former les ES. *tienpos hechos por rrodeo* [temps formés par circonlocution], c'est-à-dire les temps composés. Cette qualité motive le terme ES. *ministro* [assistant], qu'il faut mettre en corrélation avec ES. *verbos ministrales*, qui sert chez lui à nommer les verbes auxiliaires de l'espagnol. Plusieurs aspects permettent de rapprocher le *partizipio ministro* des *verbos ministrales*. Premièrement, la nature fonctionnelle, dans la mesure où l'auxiliarité est conçue en termes d'aide réciproque que se prêtent entre eux les deux membres précités d'un tiroir verbal *por rrodeo*. Deuxièmement, parce que chacune des deux catégories constitue un type à part au sein de la classe du verbe et du participe, en ce sens qu'elles ne suivent pas la classification mise en place pour les autres membres de la classe (selon la transitivité et la diathèse pour le verbe, le temps pour le participe), mais seulement le critère fonctionnel. Enfin, du point de vue historique, la proposition de Correas réunit deux innovations produites dans la grammatisation des vernaculaires : la catégorisation de HABERE et ESSE comme « verbes auxiliaires » et la catégorisation de la FPTC. En leur assignant des étiquettes similaires et connectées, le grammairien embrasse deux objets distincts attestés précédemment dans la série textuelle des grammaires des langues romanes.

Fermant la série, trois textes écrits par les Messieurs de Port-Royal, la *Grammaire générale et raisonnée* (FR16 Arnauld et Lancelot 1660), la *Nouvelle méthode pour apprendre... la langue italienne* (NMI, IT' Lancelot 1660) et la *Nouvelle méthode pour apprendre... la langue espagnole* (NME, ES19 Lancelot 1660) contiennent une proposition théorique partagée qui sert à examiner les faits de trois langues : français, italien et espagnol. Notre démarche a consisté à mener une lecture comparée des textes fondée sur le principe que la GGR présente un programme de description des langues que NMI et NME servent à illustrer. Ce procédé s'est avéré fécond pour examiner la catégorisation de la FPTC.

En ce qui concerne le traitement des formations verbales analytiques, les trois œuvres de Port-Royal présentent deux outils conceptuels différents. D'un côté, ces formations sont décrites comme un phénomène de syntaxe et se voient attribuer l'étiquette de FR. *circonlocutions*. Le terme, on s'en souvient, est largement utilisé dans la série des grammaires des vernaculaires pour décrire des formes verbales, dont les temps composés et la voix passive. Cependant, le terme n'est utilisé que dans la NMI et la NME, mais non dans la GGR. D'un autre côté, la GGR consacre un chapitre aux FR. *verbes auxiliaires*. Ce fait implique l'accès d'une création terminologique de la grammatisation des vernaculaires (et en premier lieu du français) à un discours sur la généralité linguistique. Dans notre perspective sérielle, ce chapitre représente également le lieu du transfert d'une autre problématique provenant de la série des grammaires de la Renaissance vers la grammaire générale : la polycatégorisation de la FPTC.

À l'égard de la classe de la FPTC, les auteurs proposent la distinction entre un FR. *gérondif* et un FR. *participe passif* dans la GGR, dans le cadre du traitement de l'accord du participe des temps composés conjugués avec le verbe FR *avoir*. La première classe est [Invariable] alors que la deuxième est [Variable]. En outre, le *gérondif* jouit de certaines propriétés telles que le trait [Actif], [Régissant] et [Passé].

Nous avons montré que pour comprendre le choix terminologique des auteurs il faut se pencher sur la catégorisation plus générale qu'ils offrent pour examiner les classes latines du « nom verbal », du « participe » et du « gérondif » à partir d'un petit nombre de traits. La distinction qu'ils établissent n'est pas exploitée uniquement pour

le traitement de la FPTC en français, italien et espagnol ; elle sert également à aborder le problème des formes en FR. V-ant, IT.-ES. V-nte et IT.-ES. V-ndo. Cela constitue ainsi une sorte de solution commune pour les questions de classification relatives aux participes des langues romanes.

Un aspect qui a particulièrement retenu notre attention est la souplesse de la catégorisation de Port-Royal. En effet, s'appuyant sur quelques traits, les étiquettes terminologiques sont mobiles et permettent la recatégorisation des mêmes formes selon les propriétés qu'elles exhibent dans la phrase. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une catégorie a priori toujours associée au verbe auxiliaire du type HABERE (comme c'est le cas pour le NPI de Nebrija ou FR. *l'infinitif prétérit* de Meigret), mais c'est au contraire le contexte qui détermine l'apparition du *gérondif* ou du *participe* avec HABERE.

La souplesse traverse et articule aussi les différences interlinguistiques en ce sens que les facteurs qui induisent la présence d'une classe ou de l'autre sont variables. Par exemple, la distribution entre les deux classes s'explique en français selon deux paramètres : le régime et l'ordre des mots. En réalité, Port-Royal intègre des éléments explicatifs de l'accord du participe provenant de la série textuelle de grammatisation du français, comme ceux décrits plus haut dans notre étude⁵⁹⁴. Quant à l'italien, où de véritables règles de position ne sont pas définies dans la tradition italienne⁵⁹⁵, les deux étiquettes ne servent qu'à indiquer le caractère variable ou invariable des formes en IT. V-to. L'espagnol offre une illustration particulière de distribution des classes en ce sens que les formes en ES. V-do variables (*i.e.* des *participes* dans le métalangage de Lancelot) s'associent à l'auxiliaire *tener* alors que les formes en ES. V-do variables (des *gérondifs*) s'associent systématiquement au verbe auxiliaire ES. *haber*. Ce faisant, Lancelot récupère un objet descriptif de la série des grammaires de l'espagnol pour étrangers, spécialement celles parue en France (voir Díaz Villalba 2015), à savoir la catégorisation de ES. *tener* comme verbe auxiliaire, pour l'intégrer à son nouveau modèle de catégorisation des participes romans. En définitive, notre étude comparée des trois œuvres est à même de dégager une vision plus englobante de la théorie des participes présentée dans la GGR. En dernière instance, elle permet d'expliquer pourquoi une œuvre destinée à parler du général inclut un chapitre traitant des verbes auxiliaires et de l'accord du participe, des phénomènes qui semblent de prime abord ne concerner que la grammaire du français.

De manière générale, le traitement des formations verbales analytiques, notamment des temps composés et de la voix passive, passent par l'emploi de deux concepts attestés également dans les grammaires de la Renaissance : la *circonlocution* et les *verbes auxiliaires*. Le premier apparaît dans les textes de PT2 Roboredo (1619), ES15 Correas (1627) et les méthodes de Lancelot (IT' Lancelot, NMI 1660 et ES 19 Lancelot, NME 1660). Le deuxième apparaît chez FR12 Maupas (1607), ES15 Correas (1627), et chez Port-Royal (FR16 Arnauld et Lancelot, GGR 1660, ainsi que dans NMI et NME). Nous avons comparé précédemment les différentes utilisations de ces termes dans les œuvres⁵⁹⁶ et nous avons constaté leur consolidation dans les textes du XVII^e siècle. On peut observer au regard des *verbes auxiliaires* que la classe, créée *ad hoc* dans les grammaires françaises du XVI^e siècle, fait l'objet d'une réflexion plus poussée dans la série du XVII^e siècle, en ce sens

⁵⁹⁴ Dans la section 7.1.4.

⁵⁹⁵ Pour ce problème, voir la section 8.4.

⁵⁹⁶ Dans la section 11.5.1.

que les grammairiens explorent leur nature et tentent d'articuler cette classe avec la catégorisation de la FPTC.

Dans cette étude l'accent a été régulièrement mis sur certaines propriétés attribuées à la forme participiale des temps composés. Quelques-unes vont dans le sens d'une adéquation ou d'une réadaptation des accidents du verbe, principalement le temps – on qualifie cette forme de [Passé] –, la signification ou diathèse – la forme aurait le trait [Actif] –, ou le régime verbal – la forme est une unité avec le trait [Régissant] –. Une autre qualité attribuée est le trait [Invariable], qui nie – ou tout au moins la met entre parenthèses – la nature adjectivale du participe. En ce sens, la grille d'analyse dont nous nous sommes équipé possède encore une rentabilité opérationnelle à un degré acceptable pour le XVII^e siècle, permettant une approche comparative entre des textes divers.

En ce sens, les grammaires du XVII^e siècle sont aptes à constituer une série textuelle avec les grammaires de la Renaissance. Au-delà des particularités de catégorisation, le fait même de la continuité des propositions théoriques consistant à examiner le fonctionnement de la FPTC et à proposer des nouveaux termes constitue un objet historique aux contours nets grâce au croisement de grammaires décrivant des langues différentes. L'étude permet ainsi de repérer un problème propre à la grammatisation des langues romanes et non pas uniquement à une tradition nationale. Cependant, la comparaison des membres de la série textuelle offre un socle d'études suffisamment large pour interroger désormais le type de procédés utilisés dans ces grammaires et avancer dans une réflexion sur les options théoriques que le cadre grammatical dans lequel évolue la grammatisation (extension de la grammaire latine, rationalisation de la grammaire, nouveau paradigme de la grammaire générale) est en mesure de produire. Ainsi, le chapitre suivant aborde cette question en élargissant la série textuelle par l'incorporation des grammaires du XVIII^e siècle.

**LES OPTIONS
DE (RE)CATÉGORISATION
DE LA FORME PARTICIPIALE
DES TEMPS COMPOSÉS
(XV^e–XVIII^e SIÈCLES)**

L'étude comparée des propositions de recatégorisation du formant verbal des temps composés du XVI^e siècle (voir 10.3) nous a conduit à nous demander quelle est la place qu'occupe la classe dans le système des parties du discours d'auteurs tels que ES1 Nebrija (1492), FR4 Meigret (1550) et FR8 Ramus (1562). Suivant les options de catégorisation (*nombre participial infinito, infinitif passé ou prétérít, infini/perpétuel prétérít*) l'insertion de la classe dans le système varie. De même, la classe de l'« infinitif » se trouve modifiée à cause de l'inclusion de nouvelles formes.

Le problème se pose également pour les recatégorisations dont témoignent les textes du XVII^e siècle. L'éventail des options de catégorisation s'élargit par rapport aux étiquettes que nous avons consignées dans la série de la Renaissance. Eu égard aux limitations de cette étude, la série textuelle a été analysée en détail jusqu'en 1660, mais la question du classement et de la caractérisation des formes participiales des temps composés ne se cantonne bien entendu pas à cette période. Au contraire, sous l'impulsion des premières descriptions des vernaculaires et notamment à partir de la problématisation dans la GGR de Port-Royal, les grammaires continuent leur investigation sur la nature de ces formes soit dans des grammaires particulières soit dans des grammaires générales. C'est pourquoi l'analyse qui suit tient compte de la projection du problème vers les deux siècles qui suivent la parution de la GGR.

On peut dégager des analogies, voire des connexions à partir des options de catégorisation du participe que nous avons examinées. Nous avons tenté une confrontation plus directe des textes de la Renaissance. Si l'on aborde maintenant des séries plus longues, on peut se mouvoir vers des réflexions d'une autre espèce. En matière de catégorisation des formes participiales des temps composés, le corpus représentatif intégral (du XV^e au XVIII^e siècle) fournit des options diverses que l'on peut réduire à une typologie. Pour ce faire, il convient d'isoler deux aspects dans notre examen épistémologique : on peut s'interroger, d'une part, sur le statut de la classe dans laquelle on place une forme (ou un ensemble de formes) ; on peut s'intéresser, d'autre part, à la nature, à la définition et aux propriétés de ladite classe. Les réflexions qui suivent sont fédérées autour de ces deux composants de la question.

12.1

Le classement : reconversion des classes latines et création de classes

Dans notre étude l'un des axes majeurs consiste dans l'analyse des différentes manières dont le formant verbal des temps composés est décrit dans le corpus des grammaires. Il ressort de cette analyse que quelques grammairiens mettent à l'œuvre un procédé de recatégorisation des formes pour expliquer le comportement de ce que l'on peut identifier formellement comme des formes participiales ou homonymes des participes passifs et passés.

Si, tout d'abord, la création d'une nouvelle classe chez ES1 Nebrija (1492) a pu apparaître comme un signe d'innovation conceptuelle et comme une preuve de la capacité des grammairiens des vernaculaires à renouveler le système des parties du discours, il est désormais manifeste que l'accroissement des classes de mots n'est pas la seule option ni même la plus récurrente.

Afin de comparer les classes qui servent à étiqueter la forme participiale, nous établissons au préalable un inventaire des désignations. Considérant l'éventuelle polycatégorisation des formes (par exemple en fonction de la variation morphologique en genre et en nombre ou en fonction de l'auxiliaire sélectionné), nous retenons le terme employé pour la forme participiale sans variation en genre ni nombre et associée avec le verbe auxiliaire HABERE. Cette forme est à appréhender comme une sorte d'item prototypique pour toutes les opérations de recatégorisation relevées. Outre les grammaires du corpus, nous consignons trois références supplémentaires qui étoffent la série.

Tableau 12.1
Catégorisation du formant participial des temps composés (1492-1799)

date	indice dans la série	auteur	désignation de la forme participiale	catégorie
1492	ES1	Nebrija	<i>nombre participial infinito</i>	nouvelle classe
1530	FR2	Palsgrave	<i>participle preterit</i>	participe
1550	FR4	Meigret	<i>infinitif passé et actif, infinitif prétérit</i>	infinitif
1563	IT11	Castelvetro	<i>partefice passato</i>	participe
1562	FR8	Ramus	<i>infiny preterit</i>	infinitif
1570	FR9	Cauchie	<i>vox præteriti</i>	forme verbale
1607	FR12	Maupas	<i>participe commun</i>	participe
1619	PT12	Roboredo	<i>gerundio de preterito</i>	gérondif
1627	ES15	Correas	<i>partizipio ministro</i>	participe
1651	ES17	Villar	<i>supino</i>	supin
1656	FR14	Irson	<i>participe commun actif</i>	participe
1660	FR16	Arnauld et Lancelot	<i>gérondif</i>	gérondif
1660	IT'	Lancelot	<i>gérondif</i>	gérondif
1660	ES19	Lancelot	<i>gérondif</i>	gérondif
1675	FR'	Bouhours	<i>supin</i>	supin
1681	FR17	Vairasse d'Allais	<i>participe (de signification active)</i>	participe
1685	IT19	Mambelli	<i>participio preterito de significazione attiva</i>	participe
1694	FR18	Dangeau	<i>participe auxiliaire</i>	participe
1705	FR19	Régnier-Desmarais	<i>participe absolu, participe passé adjectif & actif</i>	participe
1708	ES21	Vayrac	<i>participe actif</i>	participe
1719	FR21	Vallange	<i>supin</i>	supin
1728	ES22	Torre y Ocón	<i>participe prétérit actif</i>	participe
1730	FR22	Dumarsais	<i>supin, nom substantif abstrait & méthaphysique</i>	supin, nom
1730	FR23	Restaut	<i>participe passif (de signification active)</i>	participe
1744	FR24	Vallart	<i>participe auxiliaire</i>	participe
1754	FR'	Duclos	<i>supin</i>	supin
1760	FR27	D'Açarq	<i>supin</i>	supin
1767	FR28	Beauzée	<i>supin</i>	supin
1769	ES24	San Pedro	<i>participio de preterito (significacion activa)</i>	participe
1770	PT5	Lobato	<i>participio de preterito indeclinavel</i>	participe
1770	ES25	Puig	<i>participio de preterito (significacion activa, voz neutra)</i>	participe
1771	IT25	Soave	<i>participio passato + nome universale oggetto</i>	participe + nom sous-entendu
1771	ES26	Real Academia	<i>participio auxiliar</i>	participe
1775	FR29	Condillac	<i>participe substantif</i>	participe
1783	PT6	Bacelar	<i>nominativo indeclinavel</i>	nom
1793	ES27	Muñoz	<i>terminacion neutra del participio de pretérito perfecto</i>	participe
1796	ES29	Ballot	<i>participio de pretérito (de significacion activa)</i>	participe
1798	FR31	Sicard	<i>supin</i>	supin
1799	FR32	Serreau	<i>participe absolu</i>	participe
1799	PT10	Figueiredo	<i>supino</i>	supin

La série pourrait être étendue. Il faudrait inclure aussi la réception de certaines recatégorisations ou la critique à l'attribution de propriétés particulières aux formes participiales⁵⁹⁷. De même, on peut élargir la liste au-delà des limites chronologiques de notre corpus. Le relevé dans les grammaires du XIX^e siècle nécessiterait le dépouillement d'un nombre important de textes. Nous pouvons proposer toutefois quelques noms qui permettent de saisir la récurrence de certains termes.

Tableau 12.2

Catégorisation du formant participial des temps composés (XIX^e siècle)

date	code langue	auteur	désignation du formant participial	catégorie
1803	FR'	Destut	<i>participe actif passé</i>	Participe
1802	FR'	Thiébauld	<i>supin</i>	Supin
1804	FR'	Morel	<i>supin</i>	Supin
1806	PT'	Silva	<i>supino</i>	Supin
1814	CAT'	Ballot	<i>particip de pretérit, particip substantiu (significació activa)</i>	Participe
1832	ES'	Lacueva	<i>participio*</i>	Participe
1838	ES'	Reyes	<i>participio + neutro objeto ó cosa</i>	participe + nom abstrait
1839	ES'	Noboa	<i>2^a voz de infinitivo</i>	Infinitif
1841	ES'	Martínez López	<i>adjetivo activo (+ infinitivo substantivo tácito)</i>	Adjectif
1847	ES'	Bello	<i>participio sustantivo / participio sustantivado (+ infinitif)**</i>	participe + infinitif
1849	FR'	Jullien	<i>infinitif</i>	Infinitif
1868	FR'	Chabaneau	<i>substantif verbal abstrait</i>	Nom
1876	ES'	Caballero	<i>participio invariable***</i>	Participe

* Lacueva désigne comme ES. *participio* [participe] ou comme ES. *modo adjetivo* [mode adjectif] uniquement les participes des temps composés, alors que les formes entrant dans la composition de la voix passive sont considérées comme des adjectifs (1832 : 59-62, en particulier la note a).

** Bello change la désignation au cours des éditions de sa grammaire, expliquant sa décision par le fait qu'il conçoit la forme invariable comme un participle substantivé qui se rapporte à un infinitif omis.

*** Nous n'avons pas pu consulter cet ouvrage, mais nous nous fondons sur une source secondaire : « Caballero, junto a los participios *activo* y *pasivo*, habla del *participio invariable*, que es utilizado para formar los tiempos compuestos del verbo. » (Calero Vaquera 1986: 135, n. 3).

⁵⁹⁷ On pourrait nommément inclure la réception du gérondif de FR16 Arnould et Lancelot (1660) chez FR19 Régnier-Desmarais (1705). Mais il y a aussi une opposition plus ou moins explicite à la recatégorisation – avec une profondeur inégale dans l'argumentation – chez les auteurs suivants : FR25 Girard (1747), ES' Yriarte (1774) dans une dissertation préparatoire de la grammaire de l'Academia, IT26 Valdastrì (1783) contre la grammaire de IT16 Buommattei (1643), PT' Sousa (1804) contre les auteurs de grammaire générale, FR' Obyr (1851) selon le paradigme de la grammaire historique et comparée contre les auteurs de la tradition française, etc. Le réseau autour de cette problématique reste encore à établir plus précisément.

Dans la colonne de droite figurent les options de catégories retenues. On peut être sensible au nombre restreint des classes qui servent à catégoriser les formes en question. D'ailleurs ces classes (le nom, le participe, l'infinitif, le gérondif et le supin) appartiennent à l'inventaire de classes ou de sous-classes héritées de la grammaire latine. Ainsi, on peut schématiser le procédé de catégorisation selon deux types : a) créer une classe nouvelle, b) utiliser une étiquette catégorielle déjà existante.

Concernant la création de classes, deux options se présentent dans les textes grammaticaux. La première option est l'introduction d'une classe primaire complètement nouvelle, dont l'exemple unique est le ES. *nombre participial infinito* de ES1 Nebrija (1492). Il s'agit d'une nouvelle partie du discours irréductible, aux yeux de Nebrija, à d'autres classes. Il y a toutefois un risque d'éclatement de la classe, dont Nebrija est conscient, de telle sorte qu'il oriente son argumentaire vers le refus de la catégorisation des formes en ES. *V-do* invariable comme des noms ou comme des participes (voir le chap. 6). La deuxième option consiste à créer une subdivision à l'intérieur d'une autre classe déjà existante. Un exemple qui illustre bien cette possibilité est la création du ES. *partizipio ministro* de ES15 Correas (1627). En effet, ce « participe auxiliaire » est une sous-classe séparée des autres.

Quelques remarques complémentaires sont nécessaires. Tout d'abord, la simple étiquette terminologique ne permet pas d'appréhender la portée de la recatégorisation. Ainsi, IT11 Castelvetro (1643) désigne cette forme comme IT. *partefice passato* [participe passé], ce qui peut sembler tout à fait anodin si l'on n'est pas informé que, suivant cet auteur, le participe n'exprime pas le temps, hormis les formes des temps composés. Il faut ensuite remarquer que les frontières entre la recatégorisation sous une étiquette existante et la création d'une nouvelle classe ne sont pas constamment nettes, c'est plutôt la superposition qui est productive. Ce point apparaît clairement dans la classe FR. *infinitif passé* ou *prétérit* de FR4 Meigret (1550), qui est une recatégorisation sous une étiquette différente du *participe*, mais la sous-classe relève en quelque sorte de la création *ad hoc*, puisque son extension ne comprend aucune forme outre les FPTC du français.

Remarquons enfin que l'examen des désignations n'est pas suffisant pour dévoiler tous les enjeux de la recatégorisation, dans la mesure où la caractérisation d'une classe peut contenir des éléments du ressort d'autres classes. Par exemple, nous avons observé que pour la GGR de Port-Royal (FR16 Arnauld et Lancelot 1660) le FR. *gérondif* désigne des formes du verbe saisies comme des « noms » qui n'ont qu'un genre et qu'un nombre. Comme on voit, cette sorte de données s'avère être clé pour appréhender la teneur de la catégorisation comme « gérondif » chez Port-Royal. En outre, la catégorisation comme « nom » du participe en *V-é* invariable entre en résonance avec d'autres désignations de type « nominal » de la série telles que le *nombre participial infinito* (ES1 Nebrija 1492) ou le *nom substantif abstrait & métaphysique* (FR22 Dumarsais 1730). C'est pourquoi il faut se demander quelles caractéristiques fondamentales pointent les différentes classes de la série.

12.2

La nature de la (nouvelle) classe

Dans cette partie nous abordons la caractérisation de la classe attribuée au constituant verbal invariable sous un nouvel angle : nous nous intéressons à la nature grammaticale que de façon plus générale les grammairiens perçoivent dans la classe. Plus concrètement, il s'agit de développer deux aspects assez différents qui émergent au fil de nos analyses précédentes. Ce sont deux manières de concevoir la classe qui se détachent en ce sens qu'elles s'éloignent de la classe du participe. D'une part, nous examinons les catégorisations dans lesquelles la caractéristique saillante est la nouvelle fonction, c'est-à-dire que le rôle constructif pour les temps composés est mis en avant. D'autre part, nous étudions le rangement du formant verbal dans des classes qui appartiennent à la sphère nominale (le formant verbal est ainsi considéré comme un nom substantif ou bien il est classé sous une classe avec des propriétés de nom).

L'une des caractéristiques notoires de la FPTC est sa fonction, qui s'écarte du comportement du participe en tant que ce dernier manifeste des propriétés d'adjectif, y compris dans les rôles syntaxiques prototypiques de cette classe, tels que modifieur du nom ou attribut (voir chap. 3). Or la prise en compte du formant participial se concrétise dans la création d'une classe séparée chez FR12 Maupas (1607), ES15 Correas (1627), FR14 Irson (1656), FR18 Dangeau (1694-1722), FR24 Vallart (1744) et ES26 Real Academia Española (1771). On peut aisément établir des liens d'influence entre ces textes. Ainsi, Irson s'inspire de Maupas, Vallart revendique l'influence de Dangeau dans sa grammaire⁵⁹⁸, et l'Academia se fait l'écho de la proposition de Correas, suite au travail d'exploration des premiers textes de la tradition hispanique qui caractérise cette grammaire⁵⁹⁹.

Les grammaires de la série précitée soulignent la nature fonctionnelle sur laquelle repose la création de la nouvelle sous-classe de participe. Ainsi Maupas ([1607] 1618 : 97r⁹) justifie son choix en affirmant que le participe est FR. *commun* parce qu'il sert à former les temps actifs comme les passifs, se joignant aux deux auxiliaires FR. *être* et FR. *avoir* (voir 1.1.3.). Correas pour sa part signale que le ES. *partizipio ministro* [participe auxiliaire] n'apparaît jamais seul, mais uniquement « en compañía de los tiempos que ayuda á formar i suplir » (1627/1984 : 165) [en compagnie des temps qu'il aide à former et auxquels il supplée]. La notion d'« aide » ou d'« assistance » est ainsi exprimée et par le « verbe auxiliaire » et par le « participe auxiliaire » (voir 11.3.). Dans les textes postérieurs, l'essence fonctionnelle de la classe est signalée au moyen du terme FR. *usage* chez Dangeau (1694-1722/1927 : 100, 103, 105) et chez Vallart (1744 : 234) ainsi que par le terme ES. *oficio* [office] chez RAE (1771 : 182).

⁵⁹⁸ Il note explicitement l'emprunt terminologique à Dangeau (Vallart 1744 : 234).

⁵⁹⁹ Voir l'introduction de Ramón Sarmiento à la grammaire de la RAE (1771/1984).

Par ailleurs, le composant fonctionnel met en lumière la raison qui préside au choix terminologique de FR. *participe auxiliaire* (Dangeau, Vallart), ES. *partizipio ministro* (Correas) et ES. *participio auxiliar* (RAE). À cet égard, nous avons présenté l'histoire de la classe des « verbes auxiliaires » comme une innovation terminologique *ad hoc* pour désigner commodément des verbes fondamentaux pour la conjugaison des langues vernaculaires, mais la seule propriété définissant cette classe est, à la Renaissance, sa valeur d'« assistance » à la conjugaison, c'est-à-dire une fonction formative. Ces verbes constituent une classe située en quelque sorte à l'extérieur de la division des verbes en actifs, passifs et neutres, une classification qui fait appel à des critères sémantiques et syntaxiques différents.

La désignation FR. *auxiliaire* / ES. *ministro* / ES. *auxiliar* représente ainsi un transfert d'une innovation terminologique de la classe du verbe à la classe du participe. Néanmoins l'exploitation de la nouvelle classe du « participe auxiliaire » a moins de retentissement dans l'histoire des grammaires que celle des « verbes auxiliaires », qui au XVIII^e siècle est en phase de s'intégrer progressivement à la vulgate grammaticale.

L'autre type de catégorisation qui s'écarte de la classe du participe, lorsqu'elle est entendue comme un « adjectif », c'est le type nominal ou substantif. L'item qui nous intéresse, le constituant verbal des temps composés, est ainsi soit directement catégorisé comme un substantif ou comme un participe substantivé, soit comme une forme non finie du verbe avec des propriétés nominales. On peut être sensible au nombre important de grammairiens qui préconisent une étiquette d'une des deux variantes de ce type nominal, soit comme nom substantif (une sorte de participe substantivé) soit comme forme non finie du verbe. Nous nous centrerons sur la dernière option qui met en jeu des classes préexistantes (c'est-à-dire présentes dans les grammaires latines) et non pas des créations. Cependant les remarques qui leur sont consacrées peuvent être facilement extrapolées aux recatégorisations comme « noms » ou comme « substantifs ».

Si le participe est une classe verbo-adjectivale – doit-on le rappeler – d'autres formes non finies du verbe s'assimilent à des noms. En latin, ces classes sont l'infinitif, le gérondif et le supin⁶⁰⁰, qui ont des propriétés qui s'ajustent à la description de la forme participiale des temps composés ; c'est le sentiment des grammairiens de notre corpus, en ce sens qu'ils n'ont pas de terminaisons de genre ni variation en nombre. En outre, on attribue la diathèse active au supin et au gérondif ainsi qu'à l'une des formes de l'infinitif du latin. Les formes de ces classes manifestent au surplus la capacité de régir le même cas que les formes finies des verbes. On peut comprendre que ces classes représentent de bons candidats pour la recatégorisation des formes invariables des participes.

Suivant l'ordre de parution des grammaires, les trois options correspondent à :

a) L'infinitif :

FR4 Meigret (1550)

FR8 Ramus (1562)

On peut noter que chez Ramus l'infinitif est en réalité un FR. *infini*, une classe qui regroupe toutes les formes verbales dépourvues de l'expression formelle du nombre grammatical. Il s'agit donc d'une classe verbale assez générale, dont les autres espèces sont l'infinitif présent et le gérondif (voir chap. 7.3.1). Nous avons vu également que

⁶⁰⁰ Nous avons proposé une caractérisation générale des formes non finies du verbe du point de vue typologique dans le chapitre 2. Une description sommaire de ces classes en latin ainsi que leur traitement descriptif et théorique dans les grammaires latines se trouvent dans le chapitre 4.

le FR. *infinitif prétérit* de Meigret n'a pas les mêmes propriétés que les autres formes de l'infinitif (le type FR. *aimer*), dans la mesure où ces dernières sont dépourvues de l'expression du temps.

Cette option se compte au nombre des premières étiquettes catégorielles qui apparaissent dans la série. Pourtant, elle ne fait pas l'objet d'adhésions immédiatement. Peu après Meigret et Ramus, Cauchie ([1570] 1586 : 38r^o) se fait l'écho des débats sur la catégorisation de la FPTC comme infinitif, mais l'auteur ne fait pas le choix de la classe de l'infinitif. Comme on voit dans les références du XIX^e siècle (ES' Noboa 1839, FR' Jullien 1849), la possibilité demeure toujours, dans la mesure où l'infinitif est considéré comme une forme verbo-nominale très générale⁶⁰¹.

b) Le gérondif :

PT2 Roboredo (1619)

FR16 Arnauld et Lancelot (*GGR* 1660)

ES19 Lancelot (*NME* 1660)

IT' Lancelot (*NMI* 1660)

Les auteurs se basent dans les caractéristiques de la classe du *gerundium* latin (formes en LAT. *V-ndum, -di, -do*)⁶⁰², à savoir son régime, sa sémantique « active » et l'absence de variation en genre et en nombre, pour proposer cette étiquette pour les langues vernaculaires.

Cette option est circonscrite dans le temps (une cinquantaine d'années), malgré le rôle important de ces textes, notamment la *GGR*, dans la tradition européenne. Le principal obstacle à la reprise de cette catégorisation est sans doute la spécialisation du terme FR. *gérondif*, ES. *gerundio*, IT. *gerundio*, PT. *gerúndio* pour nommer les formes dérivées du LAT. *V-do* à l'ablatif (c'est-à-dire FR. (*en*) *V-ant*, ES. ~PT. ~IT. *V-ndo*)⁶⁰³. Roboredo et Lancelot tentent d'esquiver cet écueil en distinguant des gérondifs présents (les dernières formes) et des gérondifs prétérits (les constituants des temps composés), mais la mesure ne semble pas tout à fait satisfaisante.

c) Le supin :

ES17 Villar (1651)

FR' Bouhours (1675)

FR21 Vallange (1719)

FR30 Dumarsais⁶⁰⁴ (1730, 1751)

FR' Duclos (1754)

FR27 D'Açarq (1760)

FR28 Beauzée (1767)

FR31 Sicard (1798)

PT10 Figueiredo (1799)

⁶⁰¹ Il faut noter que la perspective d'analyse change complètement au XIX^e siècle. Ainsi Jullien fait appel aux données néohelléniques pour défendre sa thèse de recatégorisation comme infinitif. En effet, on se souvient que le grec moderne utilise un formant des temps composés qui est d'origine infinitivale (voir notre description dans le point 3.3.2.1.2).

⁶⁰² Voir chap. 2 et 4.

⁶⁰³ Sur le problème du gérondif comme classe générale ainsi que son application aux descriptions des formes des langues romanes, on peut consulter le point 2.2.2. Pour le conflit fonctionnel avec les participes présents, voir 2.2.4.2.2.

⁶⁰⁴ Les deux références de Dumarsais ne sont pas des grammaires mais des textes appartenant à des genres différents, où il est question de recatégoriser la FPTC. En effet, les dates correspondent au traité *Des tropes ou des différents sens* (1730) et à l'article « auxiliaires » de l'*Encyclopédie*, tome I (1751).

Cette série est plus étoffée que les précédentes. On peut encore ajouter à cette liste quelques noms du XIX^e (FR' Thiébault 1802, FR' Morel 1804, PT' Silva 1806), qu'une recherche plus approfondie sur la période nous porterait assurément à compléter.

Rappelons que le supin (LAT. *supinum*) est une forme verbale avec des propriétés de nom en latin, tout comme l'infinitif et le gérondif (voir chap. 4.2.1.1). Il faut signaler que le supin en latin présente un morphème homonyme à celui du participe passé~passif, ce qui fait que, dans les terminaisons du neutre, le participe a une forme identique (participe neutre au nominatif/accusatif LAT. *amatum*, supinum à l'accusatif LAT. *amatum*). Ils se forment tous les deux sur le même thème verbal de présent (racine + voyelle thématique). Cette homonymie est même exploitée dans la représentation de la classe, comme dans cette métaphore de FR' Bouhours :

Avec le verbe *avoir* il est naturellement indéclinable, n'ayant ni genre, ni nombre. *J'ay receû vos Lettres; j'ay receû vos Livres*, parce que c'est plutôt le supin des Latins, que le participe; & que c'est comme si on disoit, *habeo acceptum Litteras, habeo acceptum libros* (Bouhours 1675 : 360).

En outre, le supin manifeste une propriété fondamentale sur laquelle les grammairiens peuvent s'appuyer pour la recatégorisation, à savoir il est « actif », contrairement au participe du type *amatus*, -a, -um ; il peut donc avoir un régime direct lorsque le verbe est transitif. Nous avons déjà souligné l'importance du trait [Actif] pour la recatégorisation du constituant participial des temps composés⁶⁰⁵. ES17 Villar (1651) que nous avons cité plus haut (11.3.3.2) signale l'aptitude du supin ES. *amado* [aimé] à exprimer l'action dans ES. *yo e amado* [j'ai aimé] alors que dans la voix passive le participe exprime la passion : ES. *aquellos an sido amados* [ils ont été aimés] (Villar 1651 : 79).

Le texte de Villar met au jour également une caractéristique que l'on retrouve régulièrement dans la série, à savoir la terminaison « neutre » du participe-supin. En effet l'auteur suggère que ce supin peut être également la forme neutre du participe ES. *amado* [aimé]. Ainsi l'homonymie des deux formes latines est transposée en espagnol, pourrait-on dire. Dans notre corpus, des auteurs tels que ES15 Correas (1627) et ES25 Puig (1770) font également le rapprochement entre la classe de la FPTC et une terminaison neutre.

Nous avons déjà signalé plus haut, lors du traitement de Correas et de Villar (11.3.3.2), que la considération comme « neutre » reflète une sorte d'annulation de la catégorie du genre, mais la catégorisation comme « neutre » pointe de même vers un degré d'abstraction sémantique de la classe, car le participe neutre ne s'accorde avec aucun substantif de l'espagnol. Il serait intéressant de mettre en parallèle la catégorie du « neutre » et des tentatives pour expliquer l'invariabilité du participe comme une sorte d'accord avec un mot de contenu sémantique très général. Dans notre corpus, l'explication de IT25 Soave reconstitue un nom sous-entendu :

Nei verbi attivi <il participio passato> dovrebbe sempre accordarsi coll'oggetto, a cui il suo significato si riferisce; e perciò si dovrebbe dire: «ho vedute molte persone, ho veduta molta gente»; ma si dice anche «ho veduto molte persone, o molta gente»; e ciò forse perché sentendo *ho veduto* noi vi suppiamo colla mente il nome universale *un oggetto*, il quale oggetto vien poi determinato qual sia dalle parole seguenti *molte persone, o molta gente*. (Soave 1771/2001 : 153).

⁶⁰⁵ Voir notamment le point 10.2.2.2 (grammaires des XV^e et XVI^e siècles) et 11.5.2 (grammaires du XVII^e siècle).

Traduction → Dans les verbes actifs, le participe passé devrait s'accorder toujours avec l'objet auquel le sens se réfère. Pour cette raison il faudrait dire : « ho vedute molte persone, ho veduta molta gente » [j'ai vu beaucoup de personnes, j'ai vu beaucoup de gens], mais on dit également « ho veduto molte persone, o molta gente » [j'ai vu beaucoup de personnes ou beaucoup de gens], la raison en est peut-être que, lorsque nous entendons *ho veduto* [j'ai vu], nous y ajoutons avec l'esprit le nom commun *un oggetto* [un objet], cet objet étant ensuite déterminé par n'importe quel mot subséquent : *molte persone* ou *molta gente*.

Le terme *IT. nome universale* [nom universel] est la désignation utilisée par Soave pour ce que nous nommons la classe des noms communs. Soave postule ainsi l'existence d'une unité grammaticale non apparente qui complète sémantiquement le verbe. Il s'agit en quelque sorte d'une externalisation de la nominalisation à l'égard du groupe verbal, mais c'est toujours dans la sphère du nominal qu'il faut chercher l'explication de l'invariabilité du participe. D'autres textes postérieurs au corpus de référence (ES' Reyes 1838, ES' 1847 Bello) conçoivent également un accord du participe avec un élément, qui demeure à l'état virtuel, extérieur au groupe auxiliaire + *ES. V-do*.

S'agissant d'abstraction, un aspect de la question que les étiquettes terminologiques ne laissent pas percevoir de prime abord c'est que la nature substantive du supin ou d'autres classes est saisie du point de vue sémantique comme un nom abstrait d'action. À cet égard, on peut évoquer également le texte de ES17 Villar :

[...] el participio simple, que algunas vezes llamamos supino [...] en los circunloquios de la voz activa significa accion, y assi dezir *yo e amado*, es dezir, yo e sido de quien procedio la accion de amar [...] (Villar 1651 : 79)

Traduction → [...] le participe simple, que nous appelons parfois *supin* [...] dans les circonlocutions de la voix active, signifie action, si bien que dire *yo e amado* [j'ai aimé] c'est comme dire « c'est de moi que l'action d'aimer est venue »

Ce type de conceptualisation du contenu sémantique du supin (ou d'autres catégories) est approfondi par les grammaires du XVIII^e siècle. Ainsi, la sémantique verbale de la forme en FR. *V-é* peut être perçue comme générale, voire indéterminée, ce que FR23 Restaut (1730) énonce comme une sorte de saisie sémantique vague du verbe :

Ces mêmes participes cessent d'avoir la signification passive, lorsqu'ils forment avec l'auxiliaire *avoir*, les temps composés tant des verbes actifs que des verbes neutres, comme dans *j'ai vaincu, j'ai agi*. Ils ne paroissent alors présenter par eux-mêmes qu'une signification vague & indéfinie du verbe dont ils dépendent, puisque *vaincu* & *agi* considérés seuls & dans le sens qu'ils ont étant joints à l'auxiliaire *j'ai*, n'expriment aucune idée déterminée, & ne peuvent être joints à aucun nom, ni comme adjectifs, ni comme attributs. Mais ils sont déterminés à avoir une signification active, par la jonction de l'auxiliaire *avoir*. Ainsi l'on pourrait dire que les participes qui forment avec cet auxiliaire, les temps composés des verbes actifs & des verbes neutres, sont des mots incomplets qui ne signifient rien de fixe qu'avec quelque temps du verbe *avoir* : en sorte que dans *j'ai vaincu, j'ai* & *vaincu* pouroient être regardés comme un seul & même mot, dont l'emploi est de signifier l'action du verbe au passé, comme *je vaincrai* la signifie au futur. (Restaut [1730] 1758 : 356-7)

Il faut d'emblée observer l'entière dépendance du participe à l'égard du verbe auxiliaire au niveau sémantique, puisque le participe n'exprime pas de contenu déterminé si ce n'est pas en coprésence du verbe FR. *avoir*. Nous retrouvons ici un problème déjà repéré dans les textes de notre corpus relativement à certaines propriétés (diathèse,

temps, régime) que l'on peut assigner, en fonction de l'auteur sélectionné, soit au formant participial invariable soit à l'ensemble verbal. La remarque de Restaut se place, nous semble-t-il, à un niveau plus abstrait et général qui concerne l'autonomie de la classe. À cet égard, le traitement des participes « neutres » tels que FR. *monté, descendu, tombé* mentionnés par Restaut diffère des participes actifs en ce sens que les premiers expriment par nature « une idée déterminée, & qu'ils peuvent être joints à un nom comme adjectifs ou comme attributs » (Restaut [1730] 1758 : 357). Ainsi, ils expriment sans recourir à un autre verbe la « signification active » et le « temps passé » (*ibid.*). Ces mêmes participes, qui sont auxiliés par *être*, semblent se présenter pour Restaut comme moins problématiques du point de vue sémantique (diathèse et temporalité) dans la mesure où l'on peut établir – c'est l'argument du grammairien – une continuité sémantique entre les emplois avec un rôle syntaxique d'adjectif (adnominal) tel que FR. *un couvreur monté sur le toit* (*op. cit.*, 357) et les emplois avec un verbe FR. *être* : FR. *je suis venu* (*ibid.*).

L'intérêt pour la sémantique de la FPTC cristallise, dans les grammaires générales, dans un type de conceptualisation qui appréhende cette forme comme le signifiant qui exprime une abstraction de l'action verbale. On peut avancer comme exemple la manière dont FR22 Dumarsais présente la signification abstraite du supin français. Pour cet auteur, le supin français est un « nom abstrait & métaphysique ». Il explique ainsi cette catégorisation :

J'ai aimé, le verbe n'est que *ai, habeo*; *j'ai* est dit alors par figure, par métaphore, par similitude. Quand nous disons, *j'ai un livre*, &c. *j'ai* est au propre, & nous tenons le même langage par comparaison, lorsque nous nous servons de termes abstraits; ainsi nous disons, *j'ai aimé*, comme nous disons *j'ai honte, j'ai peur, j'ai envie, j'ai soif, j'ai faim, j'ai chaud, j'ai froid*; je regarde donc alors *aimé* comme un véritable nom substantif abstrait & métaphysique, qui répond à *amatum, amatu* des Latins, quand ils disent *amatum ire*, aller au sentiment d'aimer, ou *amatum iri*, l'action d'aller au sentiment d'aimer, être faite, le chemin d'aller au sentiment d'aimer, être pris, *viam iri ad amatum*; or comme en Latin *amatum, amatu*, n'est pas le même mot qu'*amatus*; *a, tum*, de même *aimé*, dans *j'ai aimé*, n'est pas le même mot que dans *je suis aimé* ou *aimée*; le premier est actif, *j'ai aimé*, au lieu que l'autre est passif, *je suis aimé*; ainsi quand un officier dit, *j'ai habillé mon régiment, mes troupes*; *habillé* est un nom abstrait pris dans un sens actif, au lieu que quand il dit, *les troupes que j'ai habillées, habillées* est un pur adjectif participe qui est dit dans le sens que *paratas*, dans la phrase ci - dessus, *copias quas habebat paratas*. César. (Dumarsais 1751 : 903b-904a, *Encyclopédie I, s.v. « auxiliaires »*)

L'encyclopédiste propose de concevoir le supin en tant que nom abstrait comme le sont aussi les mots FR. *honte, peur, envie*, etc. qui s'associent en français au verbe *avoir* pour signifier des contenus notionnels abstraits. Il y a toutefois une différence entre les supins et les autres termes abstraits dans la mesure où le premier est qualifié de FR. *métaphysique*. Cette étiquette figure ailleurs dans l'œuvre de Dumarsais (Seguin 1980) et renvoie à une activité de conceptualisation métalinguistique, c'est-à-dire qu'elle désigne des classes dont la sémantique est d'ordre grammatical et non pas lexical. En d'autres termes, l'abstraction du supin est du ressort des catégories grammaticales⁶⁰⁶. Continuateur des articles de l'*Encyclopédie* après le décès de Dumarsais, Nicolas Beauzée, approfondit quelques années plus tard (*Encyclopédie* 1765, *Grammaire* 1767) la recherche sur la sémantique du supin, proposant à son tour que cette classe exprime l'« acte »,

⁶⁰⁶ Un cas plus connu de ce terme classificatoire c'est la classe de l'« adjectif métaphysique » à laquelle Dumarsais apportera une profondeur théorique considérable (voir l'article « adjectif » dans l'*Encyclopédie*, 1751, 1 : 133-7).

représentation de l'évènement qui fait abstraction de l'« action » et de la « passion », dans la mesure où le supin annule une telle dichotomie⁶⁰⁷.

La considération de ces formes comme des noms abstraits se retrouve à la fin du siècle chez des auteurs de grammaire générale tels que FR29 Condillac (1775 : 278), PT6 Bacelar (1783 : 56-7), FR31 Sicard ([1798] 1808 : I, 259-260) et PT' Silva (1806 : 59,53).

En résumé, aussi variées les options de recatégorisations soient-elles, on peut en dégager deux types majeurs. Le premier type met l'accent sur la fonctionnalité du participe pour former les temps composés de la voix active. Il s'agit d'un emploi non prévu par la définition de la classe telle qu'elle est héritée de la grammaire latine. Le deuxième type ressort clairement comme une recatégorisation qui rapproche la forme participiale des temps composés de la nature nominale, très souvent sous une étiquette de forme non finie du verbe (*infinitif, gérondif* et surtout *supin*).

12.3

Synthèse

La mise en série de toutes les étiquettes de recatégorisation du constituant verbal associé à LAT. HABERE dans l'espace d'un peu plus de trois siècles montre une riche diversité d'options terminologiques, et partant théoriques. Nous avons cherché à subsumer ces options sous quelques types. Ainsi, la recatégorisation offre fondamentalement deux possibilités : a) soit on recourt à une classe disponible dans l'inventaire classificatoire de la grammaire ; en ce sens, les formes nominales du verbe de la grammaire latine (*infinitif, gérondif, supin*) sont privilégiées par les grammairiens sur le long terme, b) soit on crée une nouvelle classe ou une nouvelle sous-classe, la deuxième option étant la plus commune, surtout grâce à l'attribution d'une étiquette à la classe du « participe », ce qui permet de cerner la spécificité de la nouvelle forme. L'examen approfondi des textes des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles nous a permis de dégager les traits qui caractérisent la classe (actif, invariable, passé, régissant) et de montrer que certains d'entre eux servent de plus à forger de nouvelles désignations.

Par ailleurs, un nombre important de recatégorisations se fondent sur deux aspects touchant la nature de la classe elle-même. Le premier aspect étudié concerne le primat accordé à la fonction de la nouvelle classe, appréhendée comme classe « auxiliaire », équivalente de celle des « verbes auxiliaires ». Le phénomène est intéressant, quoique non majoritaire, parce qu'il représente le focus sur le composant fonctionnel au détriment d'autres propriétés catégorisantes telles que la morphologie ou la sémantique, sur lesquelles repose en bonne partie le système des parties du discours. Le deuxième aspect

⁶⁰⁷ Nous avons abordé ailleurs (Díaz Villalba 2015) l'étude du *supin* dans les articles « auxiliaires », « participe » et « supin » de l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert rédigés par Dumarsais et Beauzée.

abordé a trait à la nature nominale que les grammairiens accordent à la nouvelle classe. Cette nature est en corrélation avec la catégorisation comme une forme nominale du verbe (notamment du supin, classe homonyme du participe passif neutre en latin) et à partir du XVIII^e siècle, dans la considération des formes invariables des temps composés comme des noms abstraits.

C'est sans doute par l'impact de la *GGR* de Port-Royal dans l'histoire des idées grammaticales au XVIII^e siècle, que la grammaire générale récupère cette problématique de la grammatisation des langues vernaculaires. Comme nous avons déjà signalé plus haut, Port-Royal thématise la question de la catégorisation comme une problématique de portée générale pour toutes les langues. Bien que les étiquettes proposées par les grammaires générales ne coïncident avec Port-Royal, elles se saisissent du problème en lui conférant une dimension épistémologique majeure en ce sens que l'investigation sur la validité des classes met à l'épreuve la méthode d'analyse linguistique pour appréhender la nature des catégories ainsi que la portée « générale » de la démarche.

Sur le plan méthodologique, la série constituée par des textes de plusieurs traditions grammaticales permet des comparaisons sur un matériau documentaire très large, conduisant à la généralisation et typification justifiée des résultats. L'étude montre également que la série pourrait être étendue du point de vue chronologique, puisque le procédé théorique de la recatégorisation de la FPTC, par le truchement de la grammaire générale, se répercute sur les grammaires ultérieures, surtout dans la première moitié du XIX^e siècle.

CONCLUSIONS

Cette étude aborde le traitement du participe dans une centaine de grammaires de l'espagnol, du français, du portugais et de l'italien parues entre le XV^e siècle et le XVIII^e siècle. Ainsi, le projet assumé est l'élaboration, sur la base d'une analyse épistémologique, du *récit* historique de la mise en œuvre d'une classe grammaticale héritée, adaptée, aménagée au cours du processus de la grammatisation des vernaculaires romans en Europe. Notre attention s'est portée tout particulièrement sur la période de la Renaissance, moment pendant lequel se mettent en place les bases de la description de ces langues par transfert du modèle grammatical latin vers les grammaires des langues vernaculaires.

Un tel sujet nous pousse à nous demander comment on grammatiser des langues à partir d'un cadre théorique hérité. Il s'agissait d'observer concrètement les formes que prend l'adaptation d'une *partie du discours* dans un corpus de textes élargi. Par ailleurs, le processus de grammatisation des données des langues vernaculaires représente le moment de la découverte et de la délimitation de nouveaux problèmes dans les textes. C'est pourquoi, notre étude a été attentive à la place que les grammairiens accordent aux faits de langue romans dans le traitement de la classe « participe ». En particulier, nous avons consacré une partie importante de nos analyses à la délimitation des problèmes théoriques posés par la forme participiale des temps composés, parce qu'il s'agit d'un objet singulier des langues romanes. En conséquence, les textes où le problème est traité constituent un terrain favorable pour tester l'aptitude du dispositif à s'adapter à la description des faits.

Le rôle de l'historien *dans* la linguistique

Notre étude porte sur le traitement du participe dans les grammaires des langues romanes, mais aussi dans les grammaires du latin et du grec. Le choix de cet objet se justifie par l'intérêt que présentent la délimitation et la caractérisation d'une classe pour la réflexion linguistique. Nous avons montré dans la première partie de notre étude que la question de la catégorisation des mots est au cœur de nombre d'études générales sur le langage et sur les langues, dans la mesure où la nature et le fonctionnement de types universels restent une préoccupation scientifique d'actualité, d'autant plus pertinente dans le cas du participe, qui manifeste des propriétés d'autres classes telles que le verbe, l'adjectif ou le substantif.

Ainsi, l'idée sous-tendant notre démarche est que l'on peut se poser des questions d'ordre linguistique avant d'aborder les textes, ou en d'autres termes, que le travail de l'historien est inspiré par des préoccupations intellectuelles à l'égard d'un problème linguistique. C'est pourquoi notre exposé débute par des questions générales sur le participe et les formes non finies du verbe. Il nous a paru pertinent de nous tourner vers des approches qui pouvaient nous apporter des éléments de réponse : des modèles de catégorisation en linguistique générale, et des travaux de recherche en typologie et en diachronie. Nous avons constaté que les propositions théoriques à l'égard du participe

vont dans le sens d'une caractérisation hésitante : comme forme verbale non prototypique, comme classe non majeure (à la différence du nom, du verbe ou de l'adjectif), comme classe hybride, etc. De même, nous avons rassemblé des renseignements factuels intéressants qui servent notre projet. Ainsi, l'état des connaissances actuelles permettent de constater que le participe n'existe que dans les langues où il y a des adjectifs, que les morphèmes propres aux participes dans les langues indo-européennes sont, à l'origine, des suffixes adjectivaux, et que l'on peut établir une typologie (sémantique) des participes les plus fréquents dans les langues du monde : le participe passif ou résultatif et le participe actif ou présent. Assurément, la réflexion historique et l'analyse épistémologique des textes se doivent d'être bien informées des problèmes contemporains autour de l'objet d'étude. Cependant, l'enjeu de notre questionnement ne saurait se réduire à une recherche sur les données. La position assumée dans ce travail est que l'histoire des théories linguistiques offre des réponses à des questions générales. En ce sens, notre étude contribue à la réflexion sur les classes de mots et sur la catégorisation en linguistique grâce à un apport de nature historique. En effet, nous avons montré quelle est l'épaisseur historique de la constitution de la classe du participe : comment elle est définie, quelles propriétés on lui attribue, de quelles autres classes on la rapproche, etc. Les procédés de catégorisation reflètent une des formes que prend un état de la science dans une période donnée. En effet, on peut montrer que les questions que l'on se pose aujourd'hui répondent à des constructions sur la longue durée. Si l'on peut reconnaître dans le passé des problématiques analogues aux nôtres, cela ne veut pas dire pour autant que l'on doive négliger la dimension historique : on doit en effet pouvoir expliquer pourquoi la mise en forme de ces problématiques n'est pas la même à toutes les époques. En somme, la réflexion de l'historien apporte des réponses historiques et épistémologiques à des problèmes linguistiques.

L'articulation entre les questions générales et l'étude de textes, ou, en d'autres termes, entre la description contemporaine et la constitution historique des problèmes, prend la forme d'une interrogation constante sur la nature de la catégorisation. En effet, la réflexion sur la nature des classes de mots constitue le fil rouge de notre traitement historique de la classe du participe.

Apports et limites de l'histoire comparée

Il convient de remarquer tout d'abord que les résultats de recherche présentés dans cette étude souffrent des inconvénients liés à la délimitation chronologique d'une période dans le cadre de l'histoire sérielle. En effet, nous avons choisi comme borne temporelle initiale les premiers textes de grammatisation des langues romanes parus à la Renaissance, mais l'examen a nécessité de se tourner vers des textes antérieurs afin de mieux comprendre certains phénomènes. Par exemple, un objet tel que l'appréhension des formes verbales composées comme des « périphrases » du verbe a bénéficié d'un regard sur qui se passe dans les grammaires occitanes. En effet, le noyau de problématisation dont témoignent les grammaires de la Renaissance est déjà présent dans *Las Leys d'Amors* (XIV^e siècle), qui conçoivent les temps composés comme des formes de substitution des formes synthétiques latines. De manière symétrique, un autre objet étudié, la recatégorisation du participe des temps composés, dépasse la borne finale de 1800. Ainsi, les grammaires générales du XVIII^e siècle, mais aussi les grammaires particulières, se saisissent du

problème de la nature de ces formes participiales. Or, comme nous l'avons évoqué au chapitre 12, la construction d'un récit historique complet de cet objet nécessite l'analyse des textes du XIX^e siècle, en particulier des grammaires générales tardives, afin d'observer les différentes facettes du problème, et le cas échéant, sa transformation suite au déplacement de l'intérêt des linguistes vers des zones en dehors du projet scientifique de la grammaire générale. Des pistes de recherches sont donc à explorer afin d'étoffer la série textuelle en incluant des textes d'autres époques et d'autres langues européennes.

Cela étant, la focalisation sur une période, le XVI^e et le XVII^e siècles, porte ses fruits. En effet, la mise en série sur la longue durée fait apparaître des phénomènes récurrents et nous permet d'analyser la temporalité des changements. Quant à la méthode comparative, nous pouvons affirmer que la mise en série de textes de grammaires romanes est empiriquement possible et épistémologiquement rentable. L'enjeu de l'histoire comparée, c'est-à-dire le procédé consistant à croiser des traditions grammaticales différentes, produit des résultats qui ne seraient pas envisageables dans le cadre d'une « histoire nationale ». Les découvertes qui découlent de la mise en parallèle des traditions sont nombreuses. Les cas de figure rencontrés sont de deux types.

En premier lieu, la méthode comparative présente des avantages similaires à ceux de la mise en série des textes en général. Ceci signifie qu'elle permet d'insérer un texte donné dans un ensemble qui éclaire en retour ce texte. Par exemple, le fait de concevoir les temps composés comme des périphrases du verbe chez Ramus peut être mis en série avec d'autres textes représentatifs de traditions voisines. On offre ainsi au texte de Ramus la possibilité de faire partie d'un groupe plus large que la tradition nationale, sur la base de caractéristiques communes. Le procédé tend à connecter des descriptions ou des éléments conceptuels qui semblent peu représentés dans une série nationale, mais qui se mettent à résonner par le rapprochement avec des textes d'autres traditions. Un autre exemple est l'étude consacrée à la diathèse et à la temporalité du participe passé, à laquelle nous avons consacré la part la plus importante du chapitre 5. La constitution de séries parallèles montre que des problématiques qui s'avèrent marginales à une époque dans une tradition peuvent en réalité appartenir à des séries consistantes de textes si l'on envisage la comparaison de différentes grammaires nationales. Le cas le plus remarquable est sans doute celui de la catégorisation de la forme participiale des temps composés, sur laquelle nous reviendrons un peu plus bas.

En second lieu, la comparaison fait apparaître les similarités ou au contraire les spécificités du traitement d'une question dans une tradition de description portant sur une langue-objet. Voici deux exemples qui illustrent des résultats différents. Le premier porte sur la grammatisation des formes participiales en *V-do* de l'espagnol et du portugais (par exemple ES./PT. *entendido*) interprétées comme « participes de signification active ». Dans ce cas, les deux séries textuelles, durant la même période (dernier tiers du XVIII^e siècle), montrent un intérêt certain pour la description des participes de ce type et surtout dressent un inventaire de plus en plus complet des formes, c'est à dire elles procèdent à la grammatisation des formes, que l'on peut dater précisément. Le processus est contemporain en Espagne et au Portugal, il répond à l'existence d'un même problème. On atteste des influences locales de la série espagnole sur la série portugaise, et au niveau discursif, la préférence pour le même format : la liste. La méthode comparée est à même de fournir une analyse détaillée du développement théorique dans chaque pays et de confronter, comme nous l'avons expérimenté, les inventaires chronologiques d'items

grammatisés, une démarche favorisée par le partage d'un fond lexical relativement proche dans ces deux langues ibéro-romanes. Cela plaide pour l'intérêt de la comparaison de traditions grammaticales portant sur des langues plus ou moins fortement apparentées, telles que les langues espagnole et portugaise sur le plan lexical.

Le deuxième exemple est constitué par le traitement de l'accord du participe des temps composés dans la série française et dans la série italienne. Nous avons choisi d'étudier l'émergence des règles de l'accord. Pour cette raison, nous avons analysé les textes du XVI^e siècle. Notre examen s'effectue à partir du repérage des caractéristiques ou des critères que les auteurs mobilisent afin d'aborder le problème (voir tableau 7.2). La conclusion qui découle de l'étude des deux traditions est que la mise en forme de la règle est très différente d'une tradition à l'autre : les critères ne sont pas manipulés de la même façon (l'ordre des mots et le repérage du mot régi, importants dans la tradition française, ne sont pas opératoires chez les Italiens au XVI^e siècle), l'attitude normative n'est pas la même (plus grande liberté dans la série italienne que dans la série française), les enjeux ne sont pas identiques (la série italienne veut proposer une analyse des textes classiques, la série française insiste sur le caractère idiosyncrasique de la langue française) non plus que les exemples (forgés, pour la plupart, dans la tradition française, alors qu'ils sont souvent littéraires dans la tradition italienne). En conséquence, la confrontation nous permet de discerner ce que la constitution de la règle de l'accord a de spécifique dans chaque tradition. Elle soulève de surcroît la question épistémologique du rôle de la grammatisation, et des conditions sociologiques et culturelles, dans la fixation des phénomènes langagiers.

L'écriture d'une intrigue historique : la forme participiale des temps composés

Nous avons accordé une place très importante à l'étude de la grammatisation de la forme participiale des temps composés (FPTC). Sans doute, l'un des aspects qui crée une intrigue historique stimulante est d'examiner la description d'une structure qui est devenue, par un processus de grammaticalisation, un signifiant complexe du type ES. *he hablado* [j'ai parlé]. Nous avons décrit d'abord, dans les chapitres 2 et 3, ce que nous considérons comme un fonctionnement participial prototypique. Nous avons décrit ensuite la spécificité de la FPTC comme une entité qui n'est plus un participe. Nous avons enfin observé (toute la troisième partie de cette étude) cette question dans les grammaires. Nous nous sommes intéressés au traitement de deux problèmes dans la série textuelle. D'un côté, nous avons examiné la manière dont les grammairiens de la Renaissance décrivent et conceptualisent les temps composés. De l'autre côté, nous avons analysé les textes où l'on traite la catégorisation de la forme participiale. Ces deux aspects constituent des axes complémentaires d'une même étude.

a) Traitement des formes verbales analytiques

S'agissant de la formation des temps composés, deux ensembles conceptuels et terminologiques émergent de la série textuelle plurilingue, que l'on peut résumer d'une part dans la création de l'étiquette *verbe auxiliaire*, d'autre part dans l'appréhension des formes verbales analytiques en tant que « périphrases » du verbe.

Ainsi, se développe assez tôt la notion d'auxiliarité verbale, exprimée en termes d'assistance qu'un verbe porte à un autre. Cette idée apparaît dans un nombre important de textes avec des formulations discursives variées ; elle s'est cristallisée dans la création terminologique FR. *verbes auxiliaires* ou LAT. *verba auxiliaria*, attestée dès le milieu du XVI^e siècle dans la série française et dans des grammaires des autres langues rédigées en français ; ensuite, au XVII^e siècle, dans la série nationale espagnole, enfin, au XVIII^e siècle, dans les grammaires portugaises et italiennes. L'apparition du terme relève, dans un premier moment, de l'innovation terminologique plutôt que conceptuelle, dans la mesure où son attestation dans les textes ne représente pas d'emblée la théorisation du phénomène de l'auxiliarité. C'est plutôt l'inverse qui est empiriquement observable : on découvre une réflexion sur la nature du verbe *avoir* et *être* dans les temps composés chez des auteurs tels que FR₄ Meigret (1550) et IT₁₁ Castelvetro (1563), qui ne catégorisent pas ces verbes dans une classe spécifique.

Ainsi, les verbes auxiliaires apparaissent constamment dans les grammaires. Le dispositif de présentation de la conjugaison verbale adopte un format courant dans les grammaires depuis la Renaissance. En tête des conjugaisons des verbes, sont mis les paradigmes complets des verbes du type HABERE et ESSE des langues vernaculaires. Les grammairiens signalent leur utilité pour la formation des temps des autres verbes, cela indépendamment du fait que le grammairien ignore l'innovation terminologique *verbes auxiliaires*, comme en témoigne la présentation de IT₂ Fortunio (1516) :

Degl'infiniti parleremo dopo la declinatione delli sui seguenti verbi, delli quali sí per la resolutione in loro degli altri verbi, si etiandio perché sono alquanto anomali, sarà la inflessione loro agli imparanti non inutile. (Fortunio 1516/2001 : 72).

Traduction → Quant aux infinitifs, nous en parlerons après la déclinaison [*i.e.* la conjugaison] des verbes suivants, dont la flexion ne doit pas être inutile aux apprenants, en raison de la *resolutione* [résolution, périphrase] que les autres verbes font grâce à eux, et aussi parce que ces verbes sont en grande partie anomaux.

Ensuite, IT₂ Fortunio (1516) signale à plusieurs reprises que les autres verbes IT. *si risolvono* [se résolvent] au moyen des verbes IT. *avere* [avoir] et IT. *essere* [être], c'est-à-dire que leurs tiroirs verbaux se construisent par un procédé périphrastique.

En somme, les définitions (ou la caractérisation) des verbes auxiliaires présente un caractère nettement fonctionnel à la Renaissance. C'est la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) de Port-Royal qui soulève plus tard la question sur la nature même des verbes auxiliaires et attire l'attention sur l'étrangeté de leur fonctionnement. Dans leur présentation, les auteurs accordent un statut général (dans les langues modernes) à la catégorie en question. Par ailleurs, la classe, née dans la série francophone, est assez tôt intégrée au dispositif pédagogique de l'apprentissage des langues étrangères, ce qui a dû contribuer à son adoption par d'autres séries textuelles étrangères. En tout cas, on trouve un réaménagement de l'extension de la classe (qui comprend alors quatre items : ES. *ser*, *estar*, *haber* et *tener*) dans les grammaires de l'espagnol parues en France au XVII^e siècle. Un tel réajustement est également représenté dans la méthode d'espagnol par ES₁₉ Lancelot (1660), auteur (avec Arnould) de la GGR de Port-Royal, ce qui tend à montrer que les innovations locales (élaborées en série) doivent être prises en compte et articulées avec des développements qui se produisent au devant de la scène théorique.

Notre étude s'est focalisée sur la Renaissance pour déterminer les conditions d'émergence du concept de *verbe auxiliaire*. Néanmoins, c'est seulement un travail sur la catégorie en question dans les grammaires du XVIII^e siècle qui nous permettrait d'apporter plus de détails sur l'extension progressive de cette innovation.

Nous nous sommes également penché sur la question de la conception des temps composés comme des « périphrases » ou « circonlocutions ». On trouve en effet, dans nombre de grammaires de la Renaissance, l'idée que les langues vernaculaires manquent, par comparaison avec le latin, de certains tiroirs verbaux. Une telle appréhension du phénomène de l'analyticité de certains paradigmes verbaux caractérise ainsi les origines de la grammatisation des langues romanes. À ce propos, nous pouvons faire une série de remarques.

Tout d'abord, on peut constater la diversité terminologique dont témoignent les désignations utilisées pour se référer au caractère périphrastique des formes verbales. Ainsi, dans la métalangue espagnole ou portugaise, on atteste ES./PT. *circunloquio* et ES./PT. *rodeo* (ou PT. *rodeio*), ou encore PT. *suprimento*, tandis que les grammaires françaises emploient les termes FR. *périphrase* et FR. *circonlocution* pour décrire des faits similaires. La tradition italienne quant à elle, mobilise le terme IT. *voce* pour distinguer, au niveau du signifiant, les formes simples des formes composées.

Ensuite, il faut signaler que les faits que l'on décrit à l'aide d'un tel éventail d'options terminologiques sont très divers. En effet, le recours à l'explication au moyen de la « périphrase » répond au besoin de rendre compte de la correspondance entre les formes simples latines et des entités pluriverbales romanes. Dans la série textuelle, les termes mentionnés ci-dessus peuvent désigner les temps composés mais aussi la construction passive, la construction impersonnelle et, en dehors du domaine verbal, toutes sortes de phénomènes : les locutions prépositionnelles, les degrés de l'adjectif, etc. Cette extension notoire du champ de la « périphrase » contraste avec ce que l'on a observé pour l'expression *verbes auxiliaires*, dont le référent est d'autant mieux délimité que le terme a été créé *ad hoc* pour désigner une classe de verbes. Au contraire, les « périphrases » naissent par comparaison avec le système latin, comme l'illustre l'emploi discursif des verbes FR. *suppléer*, ES. *suplir*, pt. *suprir*, it. *supplire*, en corrélation avec l'idée de manque de formes synthétiques. À cet égard, nous avons signalé que cette conception de la morphologie romane a été préparée par l'enseignement médiéval du latin qui fait usage de la langue vernaculaire des apprenants en recourant à la pratique de la traduction. C'est notamment le cas dans la méthode de la *grammatica proverbianti*, bien attestée dans la Péninsule Ibérique¹, qui propose des exercices consistant à chercher des moyens d'expression de formes ou de structures du latin en langue romane et vice versa (désignés comme LAT. *suppletiones*).

En dépit de la nature hétérogène des faits décrits comme des FR. *circonlocutions*, FR. *périphrases*, ES./PT. *rodeos*, etc., nous avons proposé une mise en parallèle de quatre grammaires de la Renaissance – ES1 Nebrija (1492), PT1 Barros (1540), ES' Anonyme de Louvain (1559) et FR8 Ramus (1562) – qui réunissent sous un même chapitre de grammaire les différents phénomènes « périphrastiques » (voir le tableau 10.1), parmi lesquels on trouve des éléments invariants : le verbe impersonnel, le passif et les temps composés. Ces trois types verbaux problématiques se trouvaient déjà regroupés dans la grammaire

1 Voir Calvo Fernández (1993, 1995, 2000), Calvo Fernández et Esparza Torres (1994, 1999).

occitane contenue dans *Las Leys d'Amors* (XIV^e siècle), qui explique leur formation comme une *oc. supletio*. On doit voir là sans doute un noyau descriptif constitué au cours de la longue tradition d'apprentissage du latin au Moyen Âge. On a signalé, dans des travaux sur la transmission scolaire des manuels connus sous le nom générique de *FR. donats* (Colombo Timelli 1996 : 10-13), la façon dont les traductions des traités grammaticaux portant sur le latin dans la langue vernaculaire constituent une étape dans le chemin qui mène vers l'élaboration d'une grammaire du vernaculaire écrite en vernaculaire. Le transfert du modèle latin vers la grammatisation des langues romanes est ainsi complexe, puisqu'il faut tenir compte des adaptations des textes mais aussi d'un travail d'adaptation de la métalangue vulgaire à l'acquisition du latin. Il s'agit d'une démarche qui pousse à la comparaison avant la parution des premières grammaires des langues nationales, qui héritent aussi des « techniques comparatistes » à des fins didactiques. Cela étant, les « périphrases » du verbe font l'objet d'une thématization dans les grammaires de la Renaissance, particulièrement prégnante dans les séries ibériques. Les principes d'analyse que sous-tend cette conception (notions d'absence et de construction à l'aide de plusieurs mots) sont sans doute le résultat de l'*extension* de la grammaire latine. Du point de vue historique, il est important de souligner que l'identification de la « périphrase » comme telle est le dispositif qui a permis empiriquement le traitement des tiroirs verbaux composés dans bon nombre de textes.

Au XVI^e siècle, les deux procédés de conceptualisation des formations composés, à savoir les *verbes auxiliaires* et les *périphrases* ou *circonlocutions*, apparaissent également dans les textes, sans véritable solution de continuité. Nos analyses mettent en évidence qu'il faut construire une histoire en parallèle de ces deux objets théoriques. Tous les deux jouent un rôle important dans la saisie des données des vernaculaires et dans l'élaboration d'un discours sur les formations analytiques.

b) Recatégorisation de la forme participiale des temps composés

Nous nous sommes intéressé également au traitement de la FPTC dans la série textuelle. En effet, l'appréhension des formations analytiques (temps composés et constructions passives) comme l'association de deux éléments explique en partie que chacun de ces éléments puisse faire l'objet d'une caractérisation spécifique. Certes, le premier élément (le concept de *verbes auxiliaires*) doit faire l'objet d'un travail historique d'envergure, dont nous avons posé ici quelques jalons. Or le traitement du second élément des formations analytiques (la forme participiale) est tout aussi complexe que celui du verbe auxiliaire dans notre série.

L'intérêt d'étudier une telle question est, tout comme pour le problème des formations verbales périphrastiques, de se focaliser sur un point qui met à l'épreuve les outils théoriques et descriptifs de l'*extension* de la grammaire latine. Toutefois, il existe une différence importante concernant les moyens que le dispositif offre aux grammairiens pour aborder l'analyticité du verbe d'un côté, et pour décrire des nouvelles classes ou de nouveaux morphèmes de l'autre côté. Ainsi, la grammaire latine médiévale, telle qu'elle était enseignée dans l'Europe latine, représentait déjà une comparaison de la langue-objet avec la langue vernaculaire de l'étudiant. La *latinisation* des grammaires des langues modernes se reflète dans la comparaison consciente et assumée par rapport au latin. Cependant, lorsque les grammairiens s'intéressent à la description et à la catégorisation

des formes, la réflexion se concentre sur le vernaculaire. Cela se répercute sur le contenu du dispositif, qui fait émerger le terme de *verbes auxiliaires* pour désigner le premier élément des temps composés, mais en même temps cela conduit à un questionnement sur la catégorisation du second élément, la forme participiale.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que la grammaticalisation des formes participiales avec un verbe auxiliaire implique la naissance d'un nouvel item non envisagé par le modèle théorique latin. À cet égard, les questions que nous nous sommes posées étaient d'ordre épistémologique : quels sont les problèmes pertinents lorsqu'on étudie une forme prise dans un processus de grammaticalisation ? comment aborder des données nouvelles à l'aide du cadre théorique et descriptif dont les grammairiens héritent ? les grammairiens se saisissent-ils du problème de la même façon dans toutes les traditions ?

L'exploration de plus d'une centaine de textes parus entre 1400 et 1800 nous autorise à apporter tout d'abord une réponse factuelle : quarante auteurs s'intéressent à la catégorisation de la FPTC (voir tableau 12.1), soit qu'ils observent dans cette forme des propriétés différentes de celles du participe homonyme, soit qu'ils la classent décidément dans une autre catégorie de mot. L'éventail des possibilités est large dans une telle série textuelle. Ainsi, IT19 Mambelli (1689 : 547) se limite à indiquer que le IT. *participio preterito* [participe prétérit] possède un sens actif lorsqu'il est régi par le verbe IT. *havere* [avoir], tandis que le participe associé au verbe IT. *essere* [être] est qualifié de passif (dans la voix passive, p. 561) ou d'intransitif (comme dans IT. « quello, che à Me È Piaciuto » [ce qui m'a plu], p. 563). Pour sa part, Beauzée consacre une longue partie de l'article « participe » dans l'*Encyclopédie* (Beauzée 1765 : XII, 96-8) à argumenter en faveur d'une analyse du participe des temps composés des langues modernes (français, italien, espagnol et allemand)² comme véritable supin. Il y a une distance certaine entre les deux catégorisations dans la portée théorique, dans le dispositif descriptif ou dans les implications pour l'organisation des classes de mots. Néanmoins, la mise en série d'un grand nombre de textes nous permet d'identifier dans la longue durée, en dépit de l'hétérogénéité des textes et des langues-objet, un problème historiographique d'une grande stabilité, dont on peut dégager les caractéristiques partagées par les membres de la série.

Afin de favoriser la commensurabilité des différentes descriptions, nous avons distingué deux aspects dans la catégorisation, que les auteurs mentionnés plus haut peuvent illustrer. D'un côté, nous avons étudié les propriétés que les grammairiens attribuent à la classe, en les ramenant à des types. Ainsi, dans notre exemple, Mambelli attribue le trait « actif » et celui de mot « régi » au participe des temps composés. D'un autre côté, la série montre de nombreuses propositions de recatégorisation de la FPTC dans d'autres classes, tel Beauzée lorsqu'il recatégorise le participe comme un supin. En ce sens, Beauzée est représentatif de la façon dont le courant de la grammaire générale s'est intéressé à la nature de la forme en question, assurément parce que la question de la catégorisation constitue un problème majeur pour la réflexion sur le langage telle qu'elle s'est manifestée chez les auteurs s'inscrivant dans ce cadre théorique. Ce fait est d'une importance historique majeure, puisque la série textuelle des recatégorisations devient plus consistante au XVIII^e siècle, au gré de l'impact de la grammaire générale dans les différentes traditions.

2 Cf. l'article « supin » du même auteur (Beauzée : 1765 : XV, 670b).

Il faut noter que la recatégorisation est souvent accompagnée d'une argumentation qui se fonde précisément sur les propriétés de la classe. Les textes d'une série plus restreinte ont été analysés en détail, ce qui nous a conduit à percevoir la richesse argumentative des options. Ces textes représentatifs sont ES1 Nebrija (1492), FR4 Meigret (1550), FR8 Ramus (1562), FR12 Maupas (1607), PT2 Roboredo (1619), ES15 Correas (1627), et trois grammaires de Port-Royal, à avoir la *Grammaire générale et raisonnée* de FR16 Arnauld et Lancelot (1660), la méthode d'espagnol de ES19 Lancelot (1660) et la méthode d'italien du même auteur IT' Lancelot (1660). Ils ont servi notre récit comme une sorte de canevas, auquel se sont ajoutés d'autres auteurs.

La comparaison des textes sur des points précis, pratiquée notamment dans les chapitres 11, 12 et 13, fait émerger quelques caractéristiques générales que la « nouvelle forme » romane manifeste dans un grand nombre de grammaires. Il s'agit, d'une part, de traits catégorisants : deux traits sémantiques, « actif » et « passé » (voire « parfait »), et un trait morphologique, « invariable ». Il est question, d'autre part, d'observations grammaticales sur le rapport entre le verbe auxiliaire et la forme participiale des temps composés. Ainsi, la coprésence du verbe HABERE constitue un critère combinatoire d'identification de la forme en question, dans la mesure où les grammairiens remarquent qu'elle n'apparaît que dans un contexte syntagmatique. Or les grammairiens pensent le rapport entre les deux éléments (le verbe auxiliaire et la FPTC) souvent en termes de « régime » du verbe HABERE (le participe est, dans ce cas, régi par le verbe auxiliaire), ce qui donne lieu à des analyses variées de la formation analytique. Par ailleurs, la catégorie du régime est plus problématique que les traits catégorisants précités, d'autant plus que la nature « régissante » de la forme verbale constitue également une propriété mise en avant dans les descriptions de la classe de FPTC.

Certaines propriétés décrites ci-dessus peuvent entrer en conflit avec des données observables dans les langues. Par exemple, en français et en italien, il existe aussi un verbe auxiliaire ESSE avec lequel le participe exhibe un comportement morphosyntaxique différent, et ces langues connaissent le phénomène de l'accord de la forme participiale associée à HABERE. Les auteurs doivent naturellement résoudre ces problèmes théoriques. Nous en avons montré quelques exemples. Mais cela n'ébranle pas leurs constructions théoriques. En réalité, dans la série textuelle, il y a une tendance nette à appréhender la structure HABERE + forme participiale invariable comme la structure prototypique des temps composés, si bien que les grammairiens adoptent souvent la démarche d'expliquer les écarts par rapport à ce modèle. En ce sens, il est possible d'affirmer que les auteurs de la série, qui recatégorisent les FPTC de l'espagnol, du français, de l'italien ou du portugais, décrivent des objets présentant des analogies notoires.

En termes d'adaptation du cadre latin, on peut observer que le traitement de la « nouvelle forme » se fait au moyen des catégories grammaticales fournies par l'outillage théorique de la grammaire latine. En effet, les grammairiens partent d'une classe connue, le participe, qui fonctionne comme un terme de comparaison pour la description de la FPTC, et mobilisent des catégories grammaticales élaborées dans le cadre conceptuel hérité (le temps, la diathèse, le régime, le nombre, le régime, etc.) pour parler d'un objet nouveau. Sans doute, le socle commun de l'extension de la grammaire latine nous permet de comparer leurs analyses. Dans leur travail descriptif, les auteurs font des découvertes locales grâce au maniement de ces catégories et appréhendent de façon plus ou moins adéquate les faits. Nous pouvons en rendre compte parce que leurs catégories

sont similaires et donc commensurables. Notre étude contribue ainsi à montrer que la grammatisation n'est pas un simple processus de reproduction aveugle à la spécificité des langues mais qu'elle permet des découvertes factuelles et théoriques.

En ce qui concerne la recatégorisation du participe des temps composés, deux grands types de procédés sont à l'œuvre (voir notamment le chapitre 12). En effet, on peut dégager deux options : a) la création d'une classe ou d'une sous-classe ; b) le recours à une étiquette catégorielle déjà existante dans la grammaire latine. La première option (vingt-deux textes sur quarante) consiste dans la proposition d'une nouvelle subdivision du participe (par exemple la classe ES. *partizipio ministro* [participe assistant] chez ES15 Correas (1627), alors que la proposition d'une nouvelle partie du discours, illustrée par le ES. *nombre participial infinito* [nom participial infini] de ES1 Nebrija (1492) s'est avérée un modèle non productif, car non repris. La seconde option de recatégorisation évoquée, c'est-à-dire l'attribution d'une autre classe en dehors du participe, est attestée dans dix-sept textes. Quinze parmi ces textes proposent la recatégorisation de la FPTC en tant que formes nominales du verbe : « infinitif », « gérondif » et « supin ». Quant aux deux autres textes, on peut signaler que pour PT6 Bacelar (1783) la forme en question est un nom indéclinable, et que pour FR9 Cauchie (1570) elle est une forme verbale.

Il convient de porter notre attention sur les options de recatégorisation du participe des temps composés en tant qu'infinitif, gérondif ou supin. Il est tout à fait remarquable que les grammairiens se tournent vers des classes de la grammaire latine, mais appréhendées comme des catégories générales. On peut en effet constater que le dispositif théorique du latin influence l'appréhension de nouveaux phénomènes. Ainsi, les grammairiens proposent de recatégoriser les formes participiales en question dans des classes dont le comportement peut sembler éloigné, sans que pour autant un tel recours puisse être considéré comme une facilité théorique de la part des auteurs. En effet, la catégorisation de la FPTC comme un infinitif – par exemple chez FR4 Meigret (1550) –, comme un gérondif – chez FR16 Arnauld et Lancelot (1660) – ou comme un supin – chez FR22 Dumarsais (1730, 1751) – fait l'objet d'une argumentation aussi forte que celle développée par ES1 Nebrija (1492) à propos de la nouvelle partie du discours qu'il veut introduire dans la grammaire castillane. Nous avons expliqué les caractéristiques particulières d'un tel choix dans bon nombre de textes. Mais il est tout aussi remarquable que les grammairiens sélectionnent des catégories de formes verbales non finies qui montrent un comportement (syntaxique, morphologique et discursif) de type nominal en latin. Nous avons expliqué (chapitre 2) que les possibilités linguistiques de formes hybrides du verbe se réduisent à trois types (verbe-nom, verbe-adverbe et verbe-adjectif). Des formes de participe qui appartiennent au type verbe-adjectif se voient ainsi attribuer un type verbe-nom. L'analyse de la « nature nominale » de ces participes des temps composés peut être caractérisée, dans notre corpus, par certains traits : nom abstrait, nom neutre (au sens de « invariable »), etc.

En résumé, l'exploration des textes sur les possibilités théoriques et descriptives d'une nouvelle entité (ou d'un comportement morphologique et syntaxique nouveau, suite à la grammaticalisation) montrent que la saisie du problème se réalise dans la série des grammaires romanes au moyen de deux types de recherche : d'une part, le questionnement sur les propriétés de la classe « participe », c'est-à-dire sur une partie du discours héritée ; d'autre part, l'assignation d'une nouvelle classe ou une nouvelle sous-classe, distincte du participe passé ou passif.

c) Conditions d'élaboration du discours métalinguistique

L'effort de (re)catégorisation dont témoignent les textes met en relief au moins trois aspects des conditions d'élaboration du discours métalinguistique. Le premier aspect concerne le dispositif lui-même. La prégnance du cadre théorique informe la réflexion et le discours grammaticaux ; concrètement, le traitement des temps composés se fait à partir des outils théoriques fournis par la tradition linguistique gréco-latine : les parties du discours et les *accidents* (ou propriétés grammaticales). L'innovation (émergence progressive du concept de *verbes auxiliaires*, réajustement de la classe participe ou recatégorisation des formes), les découvertes et les explications de plus en plus fines se font dans ce cadre.

Le deuxième aspect a trait à l'influence de la langue latine, c'est-à-dire la langue qui sert d'étalon pour entamer la grammatisation des langues modernes. Il faut tenir compte, dans la description du processus complexe d'outillage d'une langue, de la langue à partir de laquelle se fait l'extension. Dans le cas particulier des temps composés, on assiste à la prise de conscience progressive de l'existence d'entités verbales construites à partir de plusieurs éléments. Mais nous avons montré que la première étape se constitue dans un processus de comparaison avec la langue latine. Il ne faudrait pas voir dans cette étape une sorte de période chronologique – délimitable historiquement – mais un moment d'ordre épistémique qui peut se prolonger plus ou moins selon les points abordés et le but des textes. La délatinisation de la grammaire n'a pas un point d'aboutissement définitif.

Le troisième aspect concerne la possibilité de circulation du discours des savoirs : il existe un socle commun qui permet de penser les objets linguistiques et qui permet surtout les échanges au sein d'une même culture métalinguistique basée sur un outillage conceptuel analogue. En réalité, le fait qu'il y ait des idées et des problématiques similaires dans l'espace européen s'explique de deux manières. D'une part, des solutions relativement analogues peuvent être expliquées par la circulation des idées. On peut trouver les traces de ces emprunts dans les textes. Nous avons effectué ce travail historiographique à propos de différents points. Cette activité nécessaire rend nos connaissances historiques plus exactes. D'autre part, l'*extension* de la grammaire latine, parce qu'elle suppose la diffusion d'un outillage conceptuel et descriptif dans les processus de grammatisation des langues romanes produit un nombre de solutions que l'on doit pouvoir déterminer. En somme, la parenté linguistique et le cadre métalinguistique commun rendent aisé un travail d'histoire comparée. Il y a en ce sens une commensurabilité forte entre les grammaires des langues romanes. Cette hypothèse, vérifiée dans nos analyses comparatives, ouvre des voies d'investigation historique qui peuvent apporter un éclairage nouveau à l'étude de la grammatisation des langues vernaculaires de l'Europe latine et au-delà, ainsi qu'à l'étude du traitement des problèmes et de l'élaboration de constructions théoriques à des époques plus récentes.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

LISTE D'ABRÉVIATIONS

- Un astérisque <*> après le nom de l'auteur signale l'existence d'une notice dans la base *Corpus de textes linguistiques fondamentaux* [CTLF].
- [BDH] signale que l'ouvrage est consultable sur la Biblioteca Digital Hispánica, répertoire numérisé de la Biblioteca Nacional de España.
- [BNF] signale que l'ouvrage est consultable à la Bibliothèque Nationale de France.
- [BNP] signale que l'ouvrage est consultable à la Biblioteca Nacional de Portugal.
- [CGL] signale que l'ouvrage est consultable en ligne sur le site *Corpus Grammaticorum Latinorum* à l'adresse <<http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp>>.
- [Crusca] signale que l'ouvrage est consultable en ligne sur le site de la *Biblioteca digitale dell'Accademia della Crusca* à l'adresse <www.bdcrusca.it>.
- [EEBO] signale que l'ouvrage est consultable dans *English Early Books Online*.
- [GC] signale que l'ouvrage est consultable dans le *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIVe-XVIIe s.)*. L'indication est suivie du nom de l'éditeur scientifique.
- [GL] signale que l'ouvrage figure dans *Grammatici Latini* de H. Keil.
- [Gómez] signale que l'ouvrage est consultable dans la compilation de J. J. Gómez Asencio (2001).

Grammaires et traités sur le français

- ARNAULD* Antoine, LANCELOT* Claude ([1660] 1676), *Grammaire générale et raisonnée*, 3^e éd., Paris, Pierre Le Petit. [GC – Jean-Marie Fournier et Bernard Colombat]
- BARTON* Johan [commanditaire] (ca 1409/2011), *Donait françois*, ms. 182, f.316r^{ob}-321v^{oa}, Oxford, Codrington Library (All Souls Collège). [GC – B. Colombat]
- BEAUZÉE* Nicolas (1765), « Participe », in D. Diderot et Jean le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. XII, Paris, Le Breton/Durand/Briasson/Michel-Antoine David, p. 90-99.
- BEAUZÉE* Nicolas (1765), « Supin », in D. Diderot et Jean le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. XV, Paris, Le Breton/Durand/Briasson/Michel-Antoine David, p. 670-1.
- BEAUZÉE* Nicolas (1767), *Grammaire Générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires au langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, 2 vol., Paris, J. Barbou.

- BOSQUET* Jean ([ca 1566] 1586), *Elemens ou institutions de la langue françoise*, Mons, Charles Michel. [GC – Odile Leclercq]
- BOUHOURS* Dominique ([1675] 1692), *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, 3^e éd., Paris, G. Josse et Loüis Josse. [GC – G. Siouffi]
- BROSSES* Charles de (1765), *Traité de la formation mécanique des langues*, t. 2, Paris, Saillant/Vincent/ Desaint.
- BUFFIER* Père [Claude] (1709), *Grammaire françoise sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs & la pratique plus aisée*, Paris, Le Clerc/Brunet/Leconte/Montalant.
- CAUCHIE* Antoine ([1570] 1586), *Grammaticae gallicae libri tres*, Strasbourg, Bernard Jobin. [GC – Colette Demaizière, Geneviève Clerico]
- CHABANEAU Camille (1868), *Histoire et théorie de la conjugaison française*, Paris, A. Franck.
- CHIFLET* R. P. Laurent (1659), *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques Van Meurs. [GC – Ch. Wionet, S. Baddeley, B. Colombat, O. Leclercq, F. Mazière, C. Pagani-Naudet, V. Raby]
- D'AÇARQ* Jean-Pierre (1760), *Grammaire française philosophique*, 2 vol., Genève, Moreau & Lambert. [Disponible en ligne sur gallica.bnf.fr]
- DANGEAU* Abbé Louis de Courcillon de (1694-1722/1927), *Opuscules sur la grammaire*, édition de Manne Ekman, Uppsala, Almqvist & Wiksells Boytrickeri-A.-B.
- DESTUTT* Antoine Louis Claude (Comte de Tracy) (1803), *Eléments d'idéologie. Sencode partie. Grammaire*, Paris, Courcier.
- DOMERGUE* Urbain (1778), *Grammaire française simplifiée, ou Traité d'orthographe, avec des notes sur la Prononciation et la Syntaxe, des observations critiques, et un nouvel essai de Prosodie*, Lyon, chez l'auteur.
- DUCLOS Charles (1754), « Remarques » [pas de mention des *Remarques* dans la page de couverture], in Antoine Arnauld et Claude Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Chez Prault. [disponible sur gallica.bnf.fr]
- DUMARSAIS* César Chesneau (1729-1756/1987), *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, édition de F. Douay-Soublin, Paris, Fayard.
- DUMARSAIS* César Chesneau (1730/1988), *Des tropes ou des différents sens*, édition de F. Douay-Soublin, Paris, Flammarion.
- DUMARSAIS* César Chesneau (1751), « Auxiliaires », in D. Diderot et Jean le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 1, Paris, Le Breton/Durand/Briasson/Michel-Antoine David, p. 903-4.
- ESTIENNE* Robert (1557), *Traicté de la grāmaire Françoise*, Genève, Robert Estienne. [GC – Odile Leclercq]
- GARNIER* Jean (1558), *Institutio gallicae linguae in usum iuuentutis Germanicae*, Genève, Jean Crespin. [GC – Alain Cullière]
- GIRARD* Gabriel (1747a), *Les vrais principes de la Langue Françoise ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, 2 vol., Paris, Le Breton.
- GIRARD* Gabriel (1747b), *Synonymes françois, leurs significations et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse*, 2^e éd, Paris: d'Houry.
- GRIMAREST Charles-Honoré de (1712), *Eclaircissemens sur les principes de la langue française*, Paris, Florentin Delaulne.

- IRSON* Claude ([1656] 1662), *Nouvelle methode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise contenant plusieurs traitez*, Paris, Pierre Baudouin. [GC – Odile Leclercq, Simone Delesalle, Francine Mazière]
- JULLIEN Bernard (1832), *Grammaire générale. Abrégé de grammaire*, Dieppe, Veuve Marais. [Disponible sur gallica.bnf.fr]
- JULLIEN Bernard (1849), *Cours supérieur de grammaire*, Paris, L. Hachette et Cie.
- LA GRUE* Thomas (1669), *La Vraye Introduction A La Langue Françoise Avec Quatre Dialogues François & Flamans, Dernière Edition reveüe, corrigé [sic] & Augmentée*, Amsterdam, Samuel Imbrechts. [GC – N. Fournier, G. Clérico, J-M. Fournier, J. Noordegraaf]
- LA TOUCHE [Pierre de] ([1696] 1730), *L'art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire, et les façons de parler douteuses*, 2 vol., Amsterdam, Wetsteins et Smith. [GC – J-M. Fournier]
- LHOMOND* Charles-François (1780), *Eléments de la grammaire françoise*, Paris, Colas.
- MASSET Jean (1606), *Exact et tres-facile acheminement à la langue françoise*, Paris, Douceur. [GC – Serge Vlassov]
- MATTHIEU Abel (1559), *Devis de la langue francoyse*, Paris, Richard Breton. [GC – Alberte Jacquetin-Gaudet, Valérie Raby]
- MATTHIEU Abel (1560), *Second devis et principal propos de la langue francoyse*, Paris, Richard Breton. [GC – Alberte Jacquetin-Gaudet, Valérie Raby]
- MAUGER* Claude ([1653] 1684), *Grammaire françoise de Claude Mauger Avec des augmentations*, Londres, [s. n.]. [GC – Serge Vlassov]
- MAUPAS* Charles ([1607] 1618), *Grammaire et syntaxe françoise*, Orléans, Olivier Boynard et Jean Nyon. [GC – Nathalie Fournier, Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier]
- MEIGRET* Louis (1550/1980), *Le traité de la grammaire française*, édition de Franz-Josef Hausmann, Tübingen, Gunter Narr. [GC – Bernard Colombat]
- MOREL Pierre (1804), *Essai sur les voix de la langue française, ou Recherches sur l'accent prosodique des voyelles ; suivi d'un Traité ou examen analytique de la phrase et de la période, par leurs membres ou parties constitutives ; terminé par un Traité de la concordance du participe prétérit, ou distinction entre le participe prétérit et le supin*, 2^e éd., Paris, Le Normant.
- OBRY Jean-Baptiste-François (1851), *Étude historique et philologique sur le participe français et sur ses verbes auxiliaires*, Paris, Auguste Durand.
- OLIVET Pierre-Joseph d' (1754), *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, Paris, chez Bernard Brunet, imprimeur de l'Académie Française, 1759 [Slatkine reprints, Genève, 1969]
- OUDIN* Antoine ([1632] 1640), *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Paris, Antoine de Sommaville. [GC – Bérangère Bouard]
- PALSGRAVE* John (1530/1852), *L'éclaircissement de la langue française*, Paris, Imprimerie Nationale. [GC – S. Baddeley, B. Colombat, G. Clerico, J-M. Fournier, O. Leclercq, F. Mazière, V. Raby, M. Sejjido]
- PILLOT* Jean ([1550] 1561), *Gallicæ linguæ institutio, latino sermone conscripta*, Paris, Etienne Grouleau. [GC – Bernard Colombat]
- RAMUS* Petrus (1562), *Gramerę*, Paris, André Wechel. [GC – Geneviève Clerico, Jean-Marie Fournier]

- RAMUS* Petrus (1572), *Grammaire*, Paris, André Wechel. [GC – Geneviève Clerico et Jean-Marie Fournier]
- RÉGNIER-DESMARAIS* François Séraphin ([1705] 1706/1973), *Traité de la grammaire française*, reproduction en fac-similé de la 2^e éd., Genève, Slatkin Reprints.
- RESTAUT* Pierre ([1730] 1758), *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, 8^e éd., Paris, Vve Lottin, J. Desaint et C. Saillant.
- SERREAU* Jean-Edme (1799) (Floréal an VII), *Grammaire raisonnée, ou principes de la langue française, appropriés au génie de la Langue. Ouvrage élémentaire*, Paris, chez Richard, Caille et Ravier.
- SERREIUS Ioannes ([1598] 1623), *Grammatica Gallica nova*, Strasbourg, Héritiers de Lazare Zezner. [GC – Alberte Jacquetin-Gaudet]
- SICARD* [Roch-Ambroise-Cucurron] Abbé ([1798] 1808), *Elémens de grammaire générale, appliqués à la langue française*, 3^e éd. revue et corrigée, Paris, Deterville.
- SILVESTRE DE SACY* Antoine-Isaac (1799), *Principes de la grammaire générale, mis à la portée des enfans, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris, Fuchs.
- SVEDELIUS* Carl (1897), *Analyse du langage appliquée à la langue française*, Upsala, Almqvist et Wiksell.
- SYLVIUS* Jacobus Ambianus (1531), *In linguam Gallicam isagoge, vnà cum eiusdem Grammatica Latino-gallica*, Paris, Robert Estienne. [GC – Colette Demaizière, Geneviève Clerico]
- SYLVIUS* (Jacques Dubois) (1531/1998), *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire (1531)*, texte latin original, traduction et notes de Colette Demaizière, Paris, Honoré Champion.
- THIÉBAULT Dieudonné (1802), *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, 2 t., Paris, Courcier.
- VAIRASSE D'ALLAIS* Denis (1681), *Grammaire méthodique*, Paris, chez l'auteur. [GC – Florence Lefeuvre]
- VALLANGE (De) ([1719] 1721), *Grammaire française raisonnée, qui enseigne la pureté & la délicatesse de la Langue, avec l'Orthographe*, Paris, Claude Jombert et al.
- VALLART Abbé Joseph (1744), *Grammaire Française*, Paris, Desaint et Saillant. [Gallica]
- VAUGELAS* Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit. [GC – Wendy Ayres-Bennet]
- WAILLY* Noël-François de ([1754] 1786), *Principes généraux et particuliers de la langue française*, 10^e éd., Paris, J. Barbou.

Grammaires et traités sur l'italien

- ACCARISIO Alberto (1543), *Vocabolario, grammatica, et orthographia de la lingua volgare d'Alberto da Cento con ispositioni di molti luoghi di Dante, del Petrarca et del Boccaccio*, Cento, chez l'auteur. [Crusca]
- ALBERTI* Leon Battista (ca 1441/2003), *Grammatichetta. Grammaire de la langue toscane*, édition de Giuseppe Patota, traduction de Laurent Vallance, Paris, Les Belles Lettres.

- BARBA* Giovanni (1734), *Dell'Arte e del Metodo delle lingue*, Rome, Zempel/Giordano.
- BARTOLI Daniello (1655), *Il torto e il diritto del non si puo dato in giudicio sopra molte regole della lingua italiana*, Roma, de Lazzeri/Hallè. [Crusca]
- BEMBO* Pietro (1525/1960), *Prose e rime*, édition de Carlo Dionisotti, Torino, Unione Tipografico/Editrice Torinese.
- BUOMMATTEI* Benedetto (1643/2007), *Della lingua toscana*, éd. de Michele Colombo, Florence, Presso l'Accademia.
- CASTELVETRO* Lodovico (1563/2004), *Giunta fatta al ragionamento degli articoli et de' verbi di Messer Pietro Bembo*, édition de Matteo Motolese, Roma, Padova, Antenore.
- CECI Battista ([1618] 1623), *Compendio d'avvertimenti di ben parlare volgare*, Venise, Ghirardo & Iseppo Imberti Fratelli.
- CESAROTTI* Melchiorre (1785), *Saggio sulla filosofia delle lingue applicata alla lingua italiana*, Padoue, Penada.
- CORSO* Rinaldo (1549), *Fondamenti del parlar toschano di Rinaldo Corso non prima veduti corretti et accresciuti*, Venise, Melchiorre Sessa. [Crusca]
- CORTICELLI* Salvatore (1745), *Regole ed Osservazioni della lingua toscana ridotte a metodo*, Bologna, Lelio Dalla Volpe. [Crusca]
- DOLCE* Lodovico (1550), *Osservationi della volgar lingua di M. Lodovico Dolce divise in quattro libri*, Venise, Gabriel Giolito de Ferrari e fratelli. [Crusca]
- ERICO Giovanni Pietro (1674), *Le prime linee o Lettioni della lingua italiana*, Venise, Hertz.
- FORTUNIO* Giovan Francesco (1516), *Regole grammaticali della volgar lingua*, Ancona, Berardin Vercellese.
- FORTUNIO Giovan Francesco (1516/2001), *Regole grammaticali della volgar lingua*, édition de Brian Richardson, Roma, Padova, Antenore.
- GABRIELE Giacomo (1545), *Regole grammaticali di m. Iacomo Gabriele non meno utili che necessarie a coloro che drittaemente scriuere ne la nostra natia lingua si dilettono*, Venise, Giovanni Farri & fratelli. [Crusca]
- GIAMBULLARI* Francesco (1552/1986), *Regole della lingua fiorentina*, édition d'Illaria Bonomi, Florence, Presso l'Accademia.
- GIGLI Girolamo (1721), *Regole per la toscana favella*, Roma, A. de' Rossi.
- LAMPUGNANI Agostino (1652), *Lumi della lingua italiana diffusi da regole abbreviate*, Bologna, Carlo Zenero. [Crusca]
- LANCELOT Claude (1660), *Nouvelle Methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue italienne*, Paris, Pierre Le Petit. [gallica]
- LANCELOT Claude ([1660] 1684), *Nouvelle Methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue italienne*, 4^e éd., Amsterdam, chez François L'Honoré.
- MAMBELLI* Marcantonio (1685), *Osservazioni della lingua italiana*, Forlì, Gioseffo Selua. [Crusca]
- MANNI* Domenico Maria (1737), *Lezioni di lingua toscana*, Firenze, Pietro Gaetano Viviani. [Crusca]
- LOUDON César (1610), *Grammaire italienne mise et expliquée en François*, Paris, Jean Gesselin.
- PALLAVICINO Sforza (1661), *Avvertimenti gramaticali per chi scriue in lingua italiana*, Rome, Il Varese. [Crusca]
- PERGAMINI Giacomo (1613), *Trattato della lingua*, Venise, B. Giunta, G. Battista Ciotti & compagni. [Crusca]

- ROGACCI Benedetto (1720), *Pratica, e compendiosa istruzione a' principanti, circa l'uso emendato & elegante della lingua italiana*, Venise, N. Pezzana. [Crusca]
- ROMANI* Giovanni (1826), *Teorica della lingua italiana*, Milano, Giovanni Silvestri. [Crusca]
- ROSSI Pio (1677), *Osservazioni sopra la lingua volgare con la dichiarazione delle men note, e più importanti voci [...] et in fine la Grammatica volgare*, Piacenza, G. Bazachi.
- RUSCELLI* Girolamo (1581), *De' commentarii della lingua italiana*, Venise, Damian Zenaro. [Crusca]
- SALVIATI* Leonardo (ca 1576/1991), *Regole della toscana favella*, édition d'Anna Antonini Renieri, Firenze, Presso L'Accademia.
- SAN MARTINO Matteo di (1555/1999), *Le osservazioni grammaticali e poetiche della lingua italiana*, édition d'Antonio Sorella et al., Pescara, Libreria dell'Università Editrice.
- SOAVE* Francesco (1771/2001), *Gramatica ragionata della lingua toscana*, édition de S. Fornara, Pescara, Libreria dell'Università Editrice.
- SORESI Pier-Domenico (1756), *I rudimenti della lingua italiana*, Milano, Regio-Ducal Corte.
- TRISSINO* Giovan Giorgio (1529), *La grammaticchetta*, Vicence, Tolomeo Ianiculo. [Crusca]
- TRISSINO* Giovan Giorgio (1986), *Scritti linguistici*, édition d'Alberto Castelvechi, Roma, Salerno Editrice.
- VALDASTRIS* Ildelfonso (1783), *Corso teoretico di logica e lingua italiana*, Guastalla, Regio-Ducale Stamperia di Salvatore Costa et compagno.
- VANZON Carlo Antonio ([1828] 1834), *Grammatica ragionata della lingua italiana*, 2^e éd. revue par l'auteur, Livorno, Dai Torchi di Luigi Angeloni.

Grammaires et traités sur l'espagnol

- ALESSANDRI* Giovanni Mario (1560), *Il Paragone della lingua toscana et castigliana*, Naples, Mattia Cancer.
- AMÉZAGA Braulio (1846), *Nueva gramática de la lengua castellana*, Madrid, Imprenta de Sanchiz.
- ANONYME* (dit « Anonyme de Louvain de 1555 »), *Vtil, y breve institution, para aprender los principios, fundamentos de la lengua Hespañola*, Louvain, Barthélémy de Grave. [Gómez]
- ANONYME* (dit « Anonyme de Louvain de 1559 ») ([1559/1966]), *Gramática de la lengua vulgar de España*, éd. en fac-similé de Rafael de Balbín et Antonio Roldán, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas.
- ANTON Pasqual Joseph (1771), *Grammatica española, que con el mas breve, y claro Methodo, manuduce à vn Inglés al cabal conocimiento de tan difusa Lengua*, Londres, Daniel Brown, Thomas Ward.
- CABALLERO José (1876), *Epítome de la gramática elemental de la lengua castellana*, Madrid, Librería de Hernando.
- BALLOT Joseph Pablo ([1796] 1825), *Gramática de la lengua castellana dirigida á las escuelas*, Séptima impresión, Barcelone, Juan Francisco Piferrer.

- BELLO* Andrés ([1847]1988), *Gramática de la lengua castellana al uso de los americanos. Con las notas de Rufino José Cuervo*, Estudio y ed. de Ramón Trujillo, Madrid, Arco/Libros.
- BERTERA Bartolomeo Antonio (1764), *Nouvelle méthode contenant en abrégé tous les principes de la langue espagnole*, Paris, Nyon.
- CALLEJA Juan Manuel (1818), *Elementos de gramática castellana*, Bilbao, Pedro Antonio de Apraiz. [Gómez]
- CHARPENTIER* Antoine (1596), *La Parfaicte Methode pour entendre, escrire et parler la langue espagnole*, Paris, Lucas Breyel/Matthieu Guillemot. [Édition moderne dans Carmen Quijada Van den Berghe (2010), *Edición facsimilar, transcripción y estudio*, Universidad de Salamanca]
- CHIRCHMAIR, Mattia (1709), *Grammatica spagnuola, et italiana*, Florence, Giuseppe Manni.
- CALDERÓN Juan (1843), *Análisis lógica y gramatical de la lengua española*, Madrid, La Revista Gramatical.
- CONDILLAC* Étienne BONNOT DE (1775), *Grammaire*, dans *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme*, t. 1, Parme, Imprimerie Royale.
- CONTAUT Pedro (1763), *Gramatica española y francesa*, Madrid, Imprenta del Diario.
- CORREAS* Gonzalo (1627/1984), *Arte Kastellana*, éd. de Manuel Taboada Cid, Saint-Jacques de Compostelle, Universidad de Santiago de Compostela, Secretariado de Publicaciones.
- CORREAS* Gonzalo ([ca. 1625] 1954), *Arte de la lengua española castellana*, éd. d'Emilio Alarcos García, Madrid, C.S.I.C.
- CORRO* Antonio del (1590), *Grammer. With certeine Rules teaching both Spanish and French tongues*, Londres, John Wolf. [Gómez]
- DOERGANGK Henrich (1614), *Institutiones in linguam hispanicam*, Cologne, Petrus Brachel. [Gómez]
- DOUJAT Jean (1644), *Grammaire espagnole abrégée*, Paris, Antoine de Sommaville/Augustin Courbé. [disponible sur www.gallica.bnf.fr]
- DUPUIS Claude (sieur des Roziers) (1659), *La Grammaire Espagnole*, Paris, chez l'auteur.
- ENCARNACIÓN* Diego de (1624), *Grammaire espagnolle, expliquée en François, divisée en III. Livres*, Douai, Balthazar Bellere.
- FABRO Antonio (1626), *Grammatica per imparare le lingue italiana, francese, e spagnola*, Roma, Francesco Corbelletti.
- FERRUS (1695), *Nouvelle grammaire espagnole, fort utile et necessaire pour apprendre en peu de temps cette langue*, Lyon, Jean Thioly.
- FRANCIOSINI Lorenzo ([1624] 1707), *Grammatica spagnuola, ed italiana, in questa nova e quinta Impressione*, Genève, Associati. [Gómez]
- GIRAL DEL PINO H. S. Joseph (1766), *A new Spanish grammar*, Londres, J. Nourse.
- GÓMEZ HERMOSILLA* José (1835), *Principios de gramática general*, Madrid, Imprenta Nacional.
- GONZÁLEZ DE VALDÉS Juan Antonio (1798), *Gramática completa grecolatina y castellana combinada en caracteres latinos*, 2ª impr., Madrid, Julian Pereyra.
- HOWELL Claude (1656), *A Grammar of the Spanish or the Castillian Toung*, Londres, T. Williams/H. Brome/H. Marsh.

- JIMÉNEZ PATÓN* Bartolomé (1614), *Instituciones de la Gramatica Española*, Baeza, Pedro de la Cuesta. [Gómez]
- JIMÉNEZ PATÓN* Bartolomé (1614/1965), *Epítome de la ortografía latina y castellana. Instituciones de la Gramática española*, éd. de Antonio Quilis y Juan Manuel Rozas, Madrid, C.S.I.C.
- JOVELLANOS* Gaspar Melchor de ([ca. 1795] 1858), *Curso de Humanidades castellanas*, éd. de Cándido Nocedal in [Jovellanos] *Obras publicadas e inéditas*, I, Biblioteca de Autores Españoles, Madrid, M. Rivadeneyra.
- KRAMER Matthias (1709), *Grammatica & syntaxis hispanicae*, Nuremberg, Johann Zieger.
- MATA ARAUJO Luis (1805), *Nuevo epítome de gramática castellana, ó Verdadero y sencillo método de enseñar el castellano por principios generales á la filosofía comun de las lenguas, arreglado también á la latina para su estudio*, Madrid, Administración del Real Arbitrio de Beneficiencia.
- LACUEVA Francisco (1832), *Elementos de Gramática General con relacion á las Lenguas Orales, ó sea esposicion de los principios que deben servir de base al estudio de las lenguas*, Madrid, Imprenta de D. J. Espinosa.
- LANCELOT* Claude (1660), *Nouvelle Methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole*, Paris, Pierre Le Petit.
- LANCELOT* Claude (1665), *Nouvelle Methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole*, Paris, Pierre Le Petit.
- LUNA Juan de (1616), *Arte breve, y compendiosa, para aprender, a leer, pronunciar, escrevir, y hablar la lengua española*, Paris, Estevan Perrin.
- LUNA, Juan de (1623), *Arte breve, y compendiosa para aprender a leer, escreuir, pronunciar, y hablar la Lengua Española*, Londres, Juan Guillermo. [Gómez]
- MARTÍNEZ GÓMEZ GAYOSO* Benito ([1743] 1769), *Gramática de la lengua castellana, Reducida a breves reglas, y fácil método para instrucción de la Juventud*, 2^o éd., Madrid, Gabriel Ramírez. [Gómez]
- MARTÍNEZ LÓPEZ Pedro (1841), *Principios de la lengua castellana ó prueba contra todos los que asienta D. Vicente Salvá en su Gramática*, 2^o éd., Madrid, Viuda de Calleja e hijos. [Gómez]
- MAUNORY Guillaume de ([1701] 1704), *Grammaire et dictionnaire françois et espagnol*, Paris, Veuve Claude Barbin.
- MEURIER Gabriel (1558), *Coniugaisons, reglas, et instrucciones, mout propres et necessairement requises, pour ceux qui desirent apprendre François, Italien, Espagnol, & Flamen*, Anvers, Jan van Waesberghe. [Gómez]
- MINSHEU John ([1599] 1623), *A Spanish Grammar*, Londres, John Haviland.
- MIRANDA* Giovanni (1566), *Osservationi della lingua castigliana*, Venise, Gabriel Giolito de' Ferrari. [Gómez]
- MULERIUS Carolus (1636), *Linguae Hispanicae compendiosa Institutio*, Leyde, Officina Elseviriana Acad. Typogr.
- MUÑOZ ÁLVAREZ Agustín ([1793] 1799), *Gramática de la lengua castellana, ajustada à la latina para facilitar su estudio*, 2^o éd., Séville, Félix de la Puerta.
- NEBRIJA* Elio Antonio de (1492/1980), *Gramática de la lengua castellana*, éd. d'Antonio Quilis, Madrid, Editora Nacional.
- NEBRIJA* Elio Antonio de (1492/1992), *Gramática castellana*, édition de Miguel Ángel Esparza et Ramón Sarmiento, Madrid, Fundación Antonio de Nebrija.

- NOBOA A[ndrés] M[artínez] de (1839), *Nueva gramática de la lengua castellana segun los principios de la filosofía gramatical, con un apéndice sobre el arreglo de la ortografía*, Madrid, Eusebio Aguado. [Gómez]
- LOUDIN* César ([1597] 1604/2004), *Grammaire et observations de la langue Espagnolle recueillies & mises en françois* (2^e éd.), éd. d'Andre Klump, Hildesheim/Zürich/ New York, Goerg Olms.
- LOUDIN César ([1597] 1606), *Grammaire espagnolle expliquée en françois*, 3^e éd., Paris, Marc Orry. [Gómez]
- OWEN Lewis (1605), *The key of the Spanish tongue*, Londres, T[homas] C[reede].
- PELEGRÍN Lamberto ([1825] 1826), *Elementos de Gramática Universal, aplicados a la lengua española*, Marseille, Achard.
- PERCYVALL Richard (1591), *Bibliotheca Hispanica. Containing a Grammar, with a Dictionarie in Spanish, English and Latine, gathered out of divers good Authors*, Londres, John Jackson for Richard Watkins.
- PERGER Jean (1704), *Nouvelle grammaire de la langue espagnolle*, Paris, Pierre Ribou.
- PINEDA Pedro (1726/1992), *Corta y compendiosa Arte para aprender a hablar, leer y escribir la Lengua Española* [Londres, T. Woodward], éd. d'E. Hernández et M.I. López, Murcia, Universidad, Secretariado de Publicaciones.
- PUCHOL Sebastián (1739), *A new Spanish grammar*, Londres, T. Meighan.
- PUIG Salvador (1770), *Rudimentos de la Gramatica Castellana*, Barcelone, Thomas Piferrer.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA* (1771/1984), *Gramática de la lengua castellana* [Madrid, Joaquín de Ibarra], fac-similé et étude de Ramón Sarmiento, Madrid, Editora Nacional.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA (1796), *Gramática de la lengua castellana. Quarta edición corregida y aumentada*, Madrid, Viuda de Don Joaquín Ibarra. [Gómez]
- REYES Juan Justo (1838), *Principios analíticos de gramática general aplicados a la lengua castellana*, La Havane, Imprenta de R. Oliva.
- RODRÍGUEZ Carlos (1662/2007), *Linguae Hispanicae Compedium* [Copenhague, Matias Godicchenius], éd. de María Luisa Viejo Sánchez, Madrid, Arco/Libros.
- SALAZAR Ambrosio de ([1614] 1623), *Espexo general de la gramatica en dialogos, para saber la natural y perfecta pronunciacion de la lengua Casatellana. Miroir general de la grammaire en dialogues pour sçavoir la naturelle & parfaicte prononciation de la langue Espagnole*, Rouen, Adrien Morront.
- SALVÁ* Vicente ([1830] 1852), *Gramática de la lengua castellana según ahora se habla*, 9^e éd., Madrid/Paris/México, Garnier/J.M. Andrade. [Gómez]
- SAQUENIZA Jacobo (1828), *Gramática elemental de la Lengua Castellana, con un compendio de ortografía*, Madrid, Imprenta de Núñez.
- SAN PEDRO* Benito de (1769), *Arte del romance castellano*, Valence, Benito Monfort. [Gómez]
- SANFORD John (1611), *An entrance to the Spanish tongue*, Londres, T. Haveland. [Gómez]
- SAULNIER* Jean (1608), *Introduction en la Langue Espagnolle par le moyen de la Française, fort utile & necessaire pour ceux qui desireront en auoir l'intelligence & prononciation*, Paris, Jean Millot. [Bibliothèque Nationale de France]
- SOBRINO, Francisco ([1697] 1738), *Gramatica nueva española y francesa*, 4^e éd., Bruxelles, François Foppens. [Gómez]

- SMITH John (1674), *Grammatica quadrilinguis, or brief instructions for the French, Italian, Spanish, and English tongues*, Londres, Joseph Clarck, John Lutton. [EEBO]
- STEPNEY W[illiam] (1591), *The Spanish Schoole-master*, Londres, R. Field for John Harison. [Stepney]
- STEVENS John (1725), *A new Spanish grammar*, Drury-Lane (Londres), T. Meighan.
- TEXEDA Jerónimo de (1619/1979), *Gramática de la lengua Española* [Paris, Nicolas Bourdin], éd. en fac-similé de J.M. Lope Blanch, México, Universidad Nacional Autónoma de México.
- TORRE Y OCÓN* Francisco de la (1728), *Nuevo methodo breve, util y necessario para aprender a escribir entender y pronunciar las dos principales lenguas española y francesa*, Madrid, Juan de Ariztia.
- VAYRAC [Jean] Monsieur l'abbé de (1708), *Nouvelle grammaire espagnole pour apprendre facilement & en peu de tems à bien parler, lire & écrire la Langue Castellane*, Paris [s. n.].
- VILLALÓN* [Cristóbal de] (1558), *Gramatica Castellana. Arte breue y compendiosa para saber hablar y escreuir en la lengua castellana congrua y deçentemente*, Anvers, Guillermo Simon. [Gómez]
- VILLAR* Juan de (1651), *Arte de la lengua española. Reducida a reglas, y preceptos de rigurasa gramatica*, Valence, Francisco Verengel. [Gómez]
- YRIARTE Juan de (1774), « Discurso VI. Qüestion Académica: Qué Parte de la Oracion es el Participio Pasivo, v. g. *Amado, Leido*, quando sirve de circunloquio para suplir algun tiempo », *Obras sueltas de D. Juan de Yriarte publicadas en obsequio de la literatura, a expensas de varios caballeros amantes del ingenio y del mérito*, t. 2, Madrid, Francisco Manuel de Mena, p. 295-301.
- ZUMARAN Juan Ángel de (1634), *Grammatica y pronunciacion alemana y española, española y alemana*, Vienne, Miguel Riccio.

Grammaires et traités sur le portugais

- ARGOTE* Jerónimo Contador de ([1721] 1725), *Regras da lingua portugueza, espelho da lingua latina*, 2^e éd., Lisbonne, Off. da Musica. [BNP, version en ligne : <http://purl.pt/10/1/index.html#/o>]
- BACELAR* Bernardo de Lima e Melo (1783/1996), *Gramática Filosófica da Língua Portuguesa de Bernardo de Lima e Melo Bacelar*, fac-similé, introduction et notes d'Amadeu Torres, Lisbonne, Academia Portuguesa da História.
- BARBOSA* Jerónimo Soares (1822), *Grammatica philosophica da lingua portugueza ou principios de grammatica geral applicados á nossa linguagem*, Lisboa, Typographia da Academia das Sciencias. [BNP, en ligne : <http://purl.pt/128>]
- BARROS* João de (1540), *Grammatica da lingua portuguesa*, Lisbonne, Luís Rodrigues. [BNP, <http://purl.pt/12148>]
- CASIMIRO* João Joaquim ([1792] 1803), *Methodo grammatical resumido da lingua portugueza*, 2^e éd., Porto, António Alvarez Ribeiro. [BNP, version en ligne : <http://purl.pt/16662>]
- CUNHA* João Pinheiro Freire da (1791), *Conjugações portuguezas regulares, e irregulares mothódicamente ordenadas*, Lisboa, António Gomes.

- FERREIRA* Francisco Soares (1819), *Elementos de grammatica portugueza, ordenados segundo a doutrina dos melhores grammaticos para aplanar á mocidade o estudo da sua lingua*, Lisbonne, Impressão Régia.
- FIGUEIREDO* Pedro José de ([1799] 1811), *Arte da grammatica portugueza, ordenada em methodo breve, facil, e claro, offerecida a sua alteza o serenissimo senhor Dom Antonio, Principe da Beira*, 3^o éd., Lisbonne, Impressão Régia.
- FONSECA* Pedro José da (1799), *Rudimentos da grammatica portugueza, accomodados á instrucção da Mocidade, e confirmados com selectos exemplos de bons Auctores*, Lisbonne, Simão Thaddeo Ferreira. [BNF : X-14836 ; l'exemplaire ne contient pas de nom d'auteur]
- LOBATO* António José dos Reis (1770), *Arte da grammatica da lingua portugueza*, Lisboa, Regia Officina Typographica. [BNP, version en ligne : <http://purl.pt/196>]
- MELO* João Crisóstomo do Couto e (1818), *Grammatica filosofica da linguagem portugueza*, Lisbonne, Impressão Régia. [BNP, en ligne : <http://purl.pt/16660>]
- OLIVEIRA* Fernão de (1536/1975), *Grammatica da lingoagem portuguesa*, éd. de M. L. Carvalhão Buescu, Lisbonne, Imprensa Nacional / Casa da Moeda.
- OLIVEIRA* Fernão de (1536/2000), *Grammatica da lingoagem portuguesa*, Edição crítica, semidiplomática e anastática de Amadeu Torres e Carlos Assunção, Lisbonne, Academia das Ciências.
- PEREIRA* Bento (1672), *Ars grammaticæ pro lingua lusitana addiscenda latino idiomate proponitur*, Lyon, Laurent Anisson. [BNF : X-14834]
- ROBOREDO* Amaro de (1619/2002), *Methodo Grammatical para todas as Linguas*, éd. de Marina A. Kossarik, Lisbonne, Imprensa Nacional/Casa da Moeda.
- SILVA* António de Moraes (1806), *Epitome da grammatica da lingua portugueza*, Lisbonne, Simão Thaddeo Ferreira. [BNF : X-14840]
- SOUSA* Manuel Dias de (1804), *Gramatica portugueza, ordenada segundo a doutrina dos mais celebres grammaticos conhecidos, assim nacionaes como estrangeiros, para facilitar á mocidade Portugueza o estudo de lêr e escrevêr a sua propria Lingua, e a intelligencia das outras em que se quizer instruir*, Coimbra, Imprensa da Universidade. [BNP, en ligne : <http://purl.pt/17363>]

Grammaires et traités sur le latin

- ALCUIN*, *Grammatica*, in J-P. Migne (éd.), *Patrologia Latina* 101, col. 854-902.
- ANONYME, *Ars Ambianensis*, Cod. Sang. 877, p. 450-454. [Stiftsbibliothek St. Gallen, en ligne : < <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/list/one/csg/0877> >]
- ANONYME, *Ars Ambrosiana. Commentum Anonymum in Donati Partes Maiores*, éd. de Bengt M. Löfstedt (1982), Turnhout, Brepols. [*Corpus Chirstianorum Series Latina* 133C]
- ANONYMUS AD CUIMNANUM, *Expositio Latinitatis*, éd. de Bernhard et Bengt M. Löfstedt (1992), Turnhout, Brepols. [*Corpus Chirstianorum Series Latina* 133D]
- ASPER, *ars maior* (GL 5,547-554). [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=To6> >]
- CHARISIUS*, *Ars*, éd. K. Barwick 1964² = GL 1,1-296. [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T20> >]

- CLEDONIUS, *Cledonii ars* (GL 5,9-79). [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T22> >]
- CLÉMENT D'Irlande [=Clemens Scottus], *Ars grammatica*, éd. de Joannes Tolkiehn (1928), *Clementis ars grammatica*, Philologus Supplement 20.3, Leipzig, Dieterich'she Verl.
- DIOMÈDE* [=Diomedis], *Diomedis ars* [GL 1,299-529] [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T25> >]
- DONAT* [=Donatus], *Ars maior*, éd. de L. Holtz (1981 : 603-674). [GCL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T27> >]
- DONAT* [=Donatus], *Ars minor*, éd. de L. Holtz (1981 : 586-602). [GCL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T28> >]
- DONATUS ORIGRAPHUS, *Ars grammatica*, éd. de John Chittenden (1982), Turnhout, Brepols. [*Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis* 40D]
- DOSITHÉE* [=Dositheus], *Dosithei ars*, éd. de J. Tolkiehn 1913 (=GL 7,376-436). [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T29> >]
- JULIEN DE TOLÈDE [=Julianus Toletanus], *Iuliani Toletani ars*, éd. de M. Maestre Yenes (1973) (=GL 5,317-324). [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T33> >]
- KEIL Heinrich (éd) (1855-1880), *Grammatici Latini ex recensione Henrici Keilii*, 7 vol., Leipzig, B.G. Teubner.
- LANCELOT* Claude (1644), *Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue latine*, Paris, A. Vitre.
- LINACRE* Thomas (1524), *De Emmendata Structura Latini Sermone Libri sex*, Londres, R. Pynson.
- MACROBE* [=Macrobius], *Macrobii escerpta Bobiensa* (GL 5,631-633). [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T34> >]
- MIGNE Jacques-Paul (éd.) (1844-1864), *Patrologia Latina*, 221 vols., Paris, Migne.
- NEBRIJA* Elio Antonio de ([1495] 1552), *Introductiones in latinam grammaticem per eundem redognitae atque exactissime correctae glossematis cum antiquo exemplari collatis*, rééd. de la 3^e rédaction, Granada, [Xantus et Sebastianus Nebrissensis]. [BDH : < <http://bdh-rd.bne.es/viewer.vm?id=0000118150&page=1> >]
- POMPÉE* [=Pompeius], *Pompeius in artem Donati* (GL 5,95-312). [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T41> >]
- PRISCIEN* [=Priscianus], *Institutionum grammaticorum libri XVII*, éd. Heinrich Keil (1855-1880), GL 2-3. [GCL : <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T43>]
- PRISCIEN* (2010), *Grammaire. Livre XVII - SYNTAXE, 1*, Texte latin, traduction introduite et annotée par le Groupe *Ars Grammatica*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.
- PROBUS, [*Probi*] *Instituta artium = Palladius* (GL 4,47-192), [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T48> >]
- QUINTILIEN* (1975), *Institution oratoire, Livre I*, texte établi et traduit par Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres.
- RAMUS* Petrus (1559), *Scholæ grammaticæ*, Paris, André Wechel [Andreas Wechelus].
- SACERDOS*, *Sacerdotis artes* (GL 6,427-546), [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp> >]
- SÁNCHEZ DE LAS BROZAS Francisco [=Sanctius*] (1587/1995), *Minerva o De causis Linguae Latinae*, éd. de Eustaquio Sánchez Salor et César Chaparro Gómez,

- Cáceres, Institución Cultural El Brocense. [Version en ligne: < <http://iessapostol.juntaextremadura.net/latin/minerva/index.html> >]
- SANCTIUS* Franciscus (1587/1982), *Minerve, ou les causes de la langue latine*, Introduction, traduction et notes par Geneviève Clérico, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- SCALIGER* Jules César (1540), *De causis linguae latinae*, Lyon, Sébastien Gryphe.
- SCALIGER* Jules César (1540/1986), *De causis linguae latinae*, traduction de Jean Stéfanini, Centre aixois d'histoire de la grammaire. [Texte hébergé par CTLF-HTL : < http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=1251 >]
- SERGE [=Sergius], *Explanationes in artes Donati (GL 4,486-565)*. [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T59> >]
- SERVIUS*, *Seruius in Donati artem maiorem (GL 4,421-448)*, [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T63> >]
- SERVIUS*, *Seruius in Donati artem minorem (GL 5,405-420)*. [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T64> >]
- VARRON* (1985), *La langue latine, Livre VI*, texte établi, traduit et commenté par Pierre Flobert, Paris, Les Belles Lettres.
- VICTORINUS*, [*Victorini siue Palaemonis*] *ars (GL 6,187-215)*. [CGL : < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/text.jsp?id=T69> >]

Grammaires et traités sur le grec

- APOLLONIOS DYSCOLE* (1997a), *De la construction (syntaxe)*, vol. 1., Introduction, texte et traduction par Jean Lallot, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.
- APOLLONIOS DYSCOLE* (1997b), [Apollonius Dyscole] *De la construction (syntaxe)*, vol. 2, Notes et index par Jean Lallot, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.
- DENYS LE THRACE* (1998), *La grammaire de Denys le Thrace*, traduite et annotée par Jean Lallot, 2^e éd. revue et augmentée, Paris, CNRS Éditions.
- SOPHIANOS* Nikólaos (ca 1550/1870), *Grammaire de la langue grecque vulgaire*, éd. d'Émile Legrand, Paris, Maisonneuve.
- UHLIG Gustavus (éd.) (1878-1919), *Grammatici Graeci*, 10 vols., Leipzig, Teubner.

Autres sources primaires

- ARISTOTE (2002), *Poétique*, Bilingue. Traduction, introduction et notes de Barbara Gernez, Paris, Les Belles Lettres.
- BALLOT i TORRES Josep Pau (ca 1814), *Gramática y apologia de la llengua catalana*, Barcelone, Joan Francisco Piferrer. [Disponible en ligne sur *Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes* : www.cervantesvirtual.com]
- BULLOKAR* William (1586/1906), *Pamphlet for grammar* [1^e éd.: 1586, Londres, Edmund Bollifant], éd. de Max Plessow, *Geschichte der Fabeldichtung in England bis zu John Gay (1726)*, Palaestra LII, Berlin, Mayer & Müller, p. 331-388.
- DIDEROT Denis, D'ALEMBERT Jean le Rond (dir.) (1751-1772), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris: Le Breton/ Durand/ Briasson/ Michel-Antoine David. [En ligne : < <http://portail.atilf.fr/encyclopedie/> >]

- GUEINTZ* Christian (1641/1978), *Deutscher Sprachlehre Entwurf*, éd. de Ludwig Erich Schmitt, Hildesheim/New York, Georg Olms Verl.
- HARRIS* James (1796), *Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle, ouvrage traduit de l'anglais de Jacques Harris, avec des remarques et des additions par François Thurot*, Paris, Impr. de la République.
- LAMY Bernard (1675), *De l'art de parler*, Paris, André Pralard.
- [MOLINIER Guilhem (avant 1356)] (1843), *Las flors del gay saber estier dichas Las leys d'amors. Les fleurs du gai savoir, autrement dites Lois d'amour*, 3^e partie, traduction de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre, revue et complété par M. de Gatien-Arnoult, Toulouse, J.-B. Paya.

Corpus littéraire

- BOCCACE (1884), *Le Décaméron*, traduction nouvelle de Francisque Reynard, Paris, Charpentier et Cie. [gallica]
- GÓNGORA Luis de (1991), *Soledades*, éd. de John Beverley, Madrid, Cátedra.
- MAROT Clément (1990), *Œuvres poétiques complètes*, Paris, Bordas.
- MARTÍN Eutimio (2010), *El oficio de poeta. Miguel Hernández*, Madrid, Aguilar.
- MONCADA, Francisco de (1623/1941), *Expedición de los catalanes y aragoneses contra turcos y griegos*, éd. de Samuel Gili y Gaya, Madrid, Escasa-Calpe.
- PÉTRARQUE (1988), *Canzonere, Le Chansonnier*, éd. bilingue de Pierre Blanc, Paris, Classiques Garnier.
- PÉTRARQUE (2009), *Chansonnier, Rerum Vulgarium Fragmenta*, 2, vol, éd. de Giuseppe Savoga, traduction et commentaires de Gérard Genot avec la collaboration de François Livi, Paris, Les Belles Lettres.
- Mercure Galant* (1672-1710), périodique édité par Nathalie Berton-Blivet et Anne Piéjus, OBVIL-IREMUS. [Texte numérique en ligne : <<http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/mercure-galant/>>, dernière consultation : 18/06/2017] [Textes originaux disponibles en images sur : <gallica.bnf.fr>]

HISTOIRE DES IDÉES LINGUISTIQUES

Études générales ou comparatives

- AARTS Bas (2004), « Conceptions of gradience in the history of linguistics », *Language Sciences* 26, p. 343-389.
- AARTS Bas (2006), « Conceptions of categorization in the history of linguistics », *Language Sciences* 28, p. 361-385.
- ARCHAIMBAULT Sylvie, FOURNIER Jean-Marie, RABY Valérie (éds) (2014), *Penser l'histoire des savoirs linguistiques. Hommage à Sylvain Auroux*, Lyon, ENS Éditions.
- AUROUX Sylvain (1980a), « L'Histoire de la linguistique », *Langue française* 48/1, p. 7-15.

- AUROUX Sylvain (1980b), « Éléments bibliographiques et informatifs », *Langue française* 48/1, p. 113-118.
- AUROUX Sylvain (1980c), « Le rôle des reconstitutions dans l'histoire des sciences », Linx, hors-série 1, in *Les sciences humaines : Quelle histoire !*, t. 1, Actes du colloque de mai 1980, p. 160-168.
- AUROUX Sylvain (1984), « Constitution du fait en Histoire de la Linguistique », in P. Achard et al., *Histoire et linguistique*, Paris, Éditions de la maison des Sciences de l'homme, p. 201-209.
- AUROUX Sylvain (1988a), « La grammaire générale et les fondements philosophiques des classements de mots », *Langages* 92, p. 79-92.
- AUROUX Sylvain (1988b), « Les critères de définition des parties du discours », *Langages* 92, p. 109-112.
- AUROUX Sylvain (dir.) (1989), *Histoire des idées linguistiques*, t. 1 : *La naissance des métalangages en Orient et en Occident*, Liège, Mardaga.
- AUROUX Sylvain (1991), « Lois, normes et règles », *Histoire Épistémologie Langage* 13/1, p. 77-107.
- AUROUX Sylvain (dir.) (1992), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2 : *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège, Mardaga.
- AUROUX Sylvain (1994), *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- AUROUX Sylvain (1998), *Le langage, la raison et les normes*, Paris, PUF.
- AUROUX Sylvain (2000), *Histoire des idées linguistiques*, t. 3 : *L'hégémonie des comparatismes*, Liège, Mardaga.
- AUROUX Sylvain, DESCHAMPS, Jacques, KOULOUGHLI, Djamel (2004), *La philosophie du langage*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BREVA CLARAMONTE Manuel (1980), « La teoría gramatical del Brocense en los siglos XVII y XVIII », *Revista Española de Lingüística* 11, p. 351-371.
- BRØNDAL Viggo (1948), *Les parties du discours. Partes orationis. Études sur les catégories linguistiques* [1928], traduction française de Pierre Naert, Copenhague, Einar Munksgaard.
- CARAVOLAS Jean (2000), « Les origines de la didactique des langues en tant que discipline autonome », in Sylvain Auroux, E.F.K. Koerner, Hans-Josef Niederehe, Kees Versteegh (éd.), *History of the Language Sciences. An international Hand-book on the Evolution of the Study of language from the Beginnings to the Present*, vol. 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 1009-1021.
- CLÉRICO Geneviève (1979), « Rhétorique et syntaxe. Une « figure chimérique » : l'énullage », *Histoire Épistémologie Langage* 1/2, p. 3-25.
- COLOMBAT Bernard (1988), « Présentation : Éléments de réflexion pour une histoire des parties du discours », *Langages* 92, p. 5-10.
- COLOMBAT Bernard (dir.) (1988), *Les parties du discours*, *Langages* 92.
- COLOMBAT Bernard (1992), « L'adjectif : perspectives historique et typologique. Présentation », *Histoire Épistémologie Langages* 14 /1, p. 5-23.
- COLOMBAT Bernard (éd.) (1998), « Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques (tome 1) », *Histoire Épistémologie Langage*, Hors série n° 2.
- COLOMBAT Bernard, FOURNIER Jean-Marie, PUECH Christian (2011), *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck.

- DE LIBERA Alain, ROSIER Irène (1992), « Définitions des catégories grammaticales », in S. Auroux (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège, Mardaga, p. 130-136.
- DÍAZ VILLALBA Alejandro (2014), « Gerundio y participio en la descripción de las lenguas romances de Port-Royal », in Vicente Álvarez Vives et al. (coord.), *Dándole cuerda al reloj: ampliando perspectivas en lingüística histórica del español*, Valencia, Tirant Humanidades, p. 409-425.
- FOURNIER Jean-Marie, RABY Valérie (2008), « Faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui : faits, hypothèses, propositions », in J. Durand, B. Habert, B. Laks (éd.), *Actes du 1^{er} Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF'08*, Paris, EDP Sciences, p. 957-969 (disponible en ligne sur www.linguistiquefrancaise.org), [DOI 10.1051/cmlfo8269]
- FOURNIER Jean-Marie, RABY Valérie (2013), « Grammaire générale et grammaires particulières : relire la Grammaire de Port-Royal à la lumière des Méthodes italienne et espagnole ». in *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* 51, p. 59-85.
- GIARD Luce (1984), « Du latin médiéval au pluriel des langues, le tournant de la Renaissance », *Histoire Épistémologie Langage* 6/1, p. 35-55.
- HASSLER Gerda (2000), « Les séries de textes dans l'histoire de la linguistique », in Annick Anglebert, Michel Pierrard, Laurence Rosier et Dan Van Raemdonck (éd.) *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes. Bruxelles, 23-29 juillet 1998*, vol. 1. *L'histoire de la linguistique, médiatrice de théories*, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, 2000, p. 97-104.
- HASSLER Gerda (2001), « Textos de referencia y conceptos en las teorías lingüísticas de los siglos XVII y XVIII » in Miguel Ángel Esparaza Torres, Benigno Fernández Salgado, Hans-Josef Niederehe (éd.), *SEHL 2001. Estudios de Historiografía Lingüística. Actas del III Congreso Internacional de la Sociedad Española de Historiografía Lingüística, Vigo, 7-10 de febrero de 2001*, vol. 2, Hamburg, Helmut Buske Verl., p. 559-586.
- HASSLER Gerda (2009), « Partizip », in Gerda Haßler, Cordula Neis (éd.), *Lexikon sprachtheoretischer Grundbegriffe des 17. und 18. Jahrhunderts*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 1262-1274.
- LAGARDE Jean-Pierre (1988), « Les parties du discours dans la linguistique moderne et contemporaine », *Langages* 92, p. 93-108.
- LAW Vivien (2003), *The History of Linguistics in Europe, from Plato to 1600*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LECOINTRE Claire (1979), « Figure ou chimère ? », *Histoire Épistémologie Langage* 1/2, p. 27-32.
- LÉON Jacqueline et al. (à paraître), « chapitre 2. Le mot », in Bernard Colombat et Aimée Lahaussais (dir.), *Histoire des parties du discours*, Orbis Supplementa – Peeters.
- MILNER Jean-Claude (1984), « La constitution du fait en Linguistique », in P. Achard et al., *Histoire et linguistique*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 177-190.
- MOSCA Alessandra (2010), *Terminologie grammaticale comparative et historique du français et de l'italien: autour de l'adjectif*, Thèse de doctorat, Université Paris Diderot / Università degli Studi di Bescia,

- MOUNIN Georges (1967), *Histoire de la linguistique, des origines au XX^e siècle*, Paris, Quadrige/P.U.F.
- PADLEY George Arthur (1985), *Grammatical Theory in Western Europe, 1500-1700: Trends in Vernacular Grammar I*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PADLEY George Arthur (1988), *Grammatical Theory in Western Europe, 1500-1700: Trends in Vernacular Grammar II*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PERCIVAL W. Keith (2003), *Studies in Renaissance Grammar*, Aldershot/Brookfield/Ashgate.
- ROBINS Robert Henry (1965), *A Short History of Linguistics*, Londres, Longman.
- ROSIER Irène (dir.) (1988), *L'héritage des grammairiens latins, de l'Antiquité aux Lumières, Actes du colloque de Chantilly (2-4 sept. 1987)*, Paris/Louvain, Peeters.
- SCHLIEBEN-LANGE Brigitte (1991), « Hermeneutik und Serie », in Schlieben-Lange et al. (éd.), *Europäische Sprachwissenschaft um 1800*, t. 2., Münster, Nodus Publickationen, p. 307-318.
- SCHLIEBEN-LANGUE (1992), « La Grammaire Générale dans les Écoles Centrales », in Schlieben-Lange et al. (éd.), *Europäische Sprachwissenschaft um 1800*, t. 3, Münster, Nodus Publickationen, p. 213-262.
- SWIGGERS Pierre (1997), *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, P.U.F.
- ZAMORANO AGUILAR Alfonso (2010), « Epihistoriografía de la lingüística y teoría del canon », in M. Veyrat Rigat et al. (éd.), *La Lingüística como reto epistemológico y como acción social. Estudios dedicados al Profesor Ángel López García con ocasión de su sexagésimo aniversario*, vol. 1, Madrid, Arco/Libros, p. 209-220.

Études sur l'histoire de la linguistique grecque et latine

- ANDERSEN P. Kent (1994), « Remarks on Dionysios Thrax's concept of 'diathesis' », *Historiographia Linguistica* 21/1, p. 1-37.
- BARATIN Maric (1989), *La naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- BARATIN Marc, CASSIN Barbara, ROSIER-CATACH Irène, ILDEFONSE Frédérique, LALLOT Jean, LEÓN Jacqueline (2004), « mot », in B. Cassin (dir.) *Vocabulaire européen des philosophies*, Paris, Le Robert/Seuil, p. 830-844.
- BORER Hagit (1998), « Morphology and Syntax », in Andrew Spencer et Arnold M. Zwicky (éd.), *The Handbook of Morphology*, Oxford / Malden (Massachusetts), Blackwell, p. 151-190.
- CHOMARAT Jacques (1981), *Grammaire et rhétorique chez Erasme, t. 1*, Paris, Les Belles Lettres.
- COLOMBAT Bernard (1988), « Les « parties du discours » (*partes orationis*) et la reconstruction d'une syntaxe latine au XVI^e siècle », *Langages* 92, p. 51-64.
- COLOMBAT Bernard (1993), *Les figures de construction dans la syntaxe latine (1500-1780)*, Louvain/Paris, Peeter/Bibliothèque de l'information grammaticale.
- COLOMBAT Bernard (1999), *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique. Théories et pédagogie*, Grenoble, ELLUG.
- COLOMBAT Bernard (2003), « La problématique de la « transativité » dans la tradition grammaticale latine. Quelques jalons de Priscien aux premiers humanistes », *Histoire Épistémologie Langage* 25/1, p. 151-172.

- COLOMBAT Bernard (à paraître), « dictio », in Bernard Colombat et Aimée Lahaussais, *Histoire des parties du discours*, Peeters, Orbis Supplementa.
- COLOMBAT Bernard (à paraître), « participium », in Bernard Colombat et Aimée Lahaussais, *Histoire des parties du discours*, Peeters.
- COLOMBAT Bernard, ROSIER-CATACH Irène, BARATIN Marc, LALLOT Jean (1999), « Dictionnaire de la terminologie linguistique : concordantia, congruitas, consequentia, katallèlotès », *Histoire Épistémologie Langage*, 21/2, p. 149-156.
- CLÉRICO Geneviève (1977), « F. Sanctius : Histoire d'une réhabilitation », in Joly et Stéfani (éd.) *La Grammaire générale. Des Modistes aux Idéologues*, Villeneuve-d'Ascq, PUL, p. 125-143.
- DESBORDES Françoise (1991), « Latinitas : Constitution et évolution d'un modèle de l'identité linguistique », in Susanne Saïd (éd.), *Hellenismos. Quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque*, Leiden / New York, Brill, p. 33-47.
- DUBUISSON Michel (1981), « Vtraque lingua », in *L'Antiquité Classique* 50/1, p. 274-286.
- FERNANDES Gonçalo (2007), « De Institutione grammatica libri tres (1572) de Manuel Álvares », *Revista da Academia Brasileira de Filologia* 4, p. 85-99.
- HOLTZ Louis (1981), *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical. Étude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IV^e - IX^e siècle) et édition critique*, Paris, CNRS Éditions.
- KELLY Louis G. (1977), « La physique d'Aristote et la phrase simple dans les ouvrages de grammaire spéculative », in Joly et Stéfani (éd.), *La Grammaire générale des Modistes aux Idéologues*, Villeneuve-d'Ascq, PUL, p. 107-124.
- LALLOT Jean (1988), « Origines et développement de la théorie des parties du discours en Grèce », *Langages* 92, p. 11-23.
- LALLOT Jean (1997a), [Apollonius Dyscole] *De la construction (syntaxe)*, vol. 1., Introduction, texte et traduction par Jean Lallot, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.
- LALLOT Jean (1997b), [Apollonius Dyscole] *De la construction (syntaxe)*, vol. 2., Notes et index par Jean Lallot, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.
- LALLOT Jean (1998), *La grammaire de Denys le Thrace*, traduite et annotée par Jean Lallot, 2^e éd. revue et augmentée, Paris, CNRS Éditions.
- LALLOT Jean (2007), « « Dis-moi comment tu traites les exemples, je te dirai quel grammairien tu es ». Application à Apollonius Dyscole », *Langages* 166, p. 58-70.
- LALLOT Jean (à paraître), « Rhêma », in Bernard Colombat et Aimée Lahaussais (dir.), *Histoire des parties du discours*, Orbis Supplementa/Peeters.
- LALLOT Jean (à paraître), « metokhê », in Bernard Colombat et Aimée Lahaussais (dir.), *Histoire des parties du discours*, Orbis Supplementa/Peeters.
- LECOINTRE Claire (2000), « Les transformations de l'héritage médiéval dans l'Europe du XVII^e siècle », in Sylvain Auroux, E.F.K. Koerner, Hans-Josef Niederehe, Kees Versteegh (éd.), *History of the Language Sciences. An international Hand-book on the Evolution of the Study of language from the Beginnings to the Present*, vol. 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 1002-1008.
- MANZANO VENTURA Maria Victoria (2012), « Las nociones de "concordancia" y "régimen" en la gramática antigua y medieval: principales logros y aportaciones » in E. Battaner Moro, V. Calvo Fernández, P. Peña Jiménez (eds), *Historiografía lingüística: líneas actuales de investigación*, vol. 2, Münster, Nodus Publikationen, p. 583-594.

- MARGOLIN Jean-Claude, PENDERGRASS Jan, POEL Marc Van Der (1991), *Images et lieux de mémoire d'un étudiant du XVI^e siècle. Étude, transcription et commentaire d'un cahier de latin d'un étudiant néerlandais*, Paris, Guy Trédaniel.
- MARTÍNEZ GAVILÁN María Dolores (1999), « La *Grammatica audax* (1654) de Juan Caramuel y la tradición de la gramática general y filosófica », in Mauro Fernández Rodríguez, Francisco García Gondar, Nancy Vázquez Veiga (éd.), *Actas del I Congreso Internacional de la Sociedad Española de Historiografía Lingüística. A Coruña, 18-21 de febrero de 1997*, Madrid, Arco/Libros, p. 479-491.
- MATTHAIOS Stephanos (1999), *Untersuchungen zur Grammatik Aristarchs: Texte und Interpretation zur Wortartenlehre*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht.
- MICHELENA Luis (1975), « El Brocense hoy », in *Homenaje a la memoria de D. Antonio Rodríguez-Moñino 1910-1970*, Madrid, Castalia, p. 429-442.
- PADLEY George Arthur (1976), *Grammatical theory in Western Europe, 1500-1700. The latin tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ROSIER Irène (1981), « La notion de partie du discours dans la grammaire spéculative », in *Histoire Épistémologie Langage* 3/1, p. 49-62.
- ROSIER Irène (1988), « Les parties du discours aux confins du XII^e siècle », in *Langages* 92, p. 37-48.
- ROSIER Irène (1992), « Quelques aspects de la diversité des discussions médiévales sur l'adjectif », in *Histoire Épistémologie Langages* 14/1, p. 75-100.
- SÁNCHEZ SALOR Eustaquio (1996), « La gramática racional del XVI ¿continuidad o ruptura? », in E. Sánchez Salor, L. Merino Jerez, S. López Moreda (éd.), *La recepción de las artes clásicas en el siglo XVI*, Cáceres, Universidad de Extremadura, p. 25-48.
- SCHAD Samantha (2007), *A Lexikon of the Latin Terminology*, Pisa/Roma, Fabrizio Serra.
- SWIGGERS Pierre, WOUTERS, Alfons (2007), « On the origins of the participle as a part of speech », in Douglas A. KIBBEE (éd.), *History of Linguistics 2005, Selected papers from the tenth International Conference on the History of the Language Sciences (ICHOLS)*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamin Publishing, p. 50-66.
- URÍA Javier (2015), « Homonimia y las partes orationis en las gramáticas latinas », communication scientifique au Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, Paris, le 30 octobre 2015.
- VALLETTE-CAGNAC Emmanuelle (2005), « VTRAQUE LINGUA. Critique de la notion de bilinguisme », in Florence Dupont et Emmanuelle Vallette-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 7-35.
- VISSER Louise J. (2010), *The participle in Latin grammars in the Early Middle Ages (400-900 AD). A linguistic, philological, and cultural-historic study*, Louvain, Katholieke Universiteit Leuven. Thèse de doctorat.
- VISSER Louise (2011), « Latin Grammatical Manuals in the Early Middle Ages: Tradition and Adaptation in the Participle Chapter », in Stephanos Matthaios, Franco Montanari, Antonios Rengakos (éd.), *Ancient Scholarship and Grammar: archetypes, concepts and contexts*, Berlin, De Gruyter, p. 375-404.

Études sur l'histoire de la linguistique italienne

- COLOMBO Michele (2007), *Benedetto Buommattei, Della lingua toscana*, éd. de Michele Colombo, Firenze, Presso L'Accademia.
- CORTELAZZO Michele A. (2000), « Sondaggi sulla terminologia grammaticale nelle *Prose: il verbo* », in S Morgana, M. Piotti, M. Prada (éd.), *Prose della volgar lingua di Pietro Bembo*, Milano, CISALPINO/Istituto Editoriale Universitario, 655-664.
- FORNARA Simone (2004), « Varietà e Struttura nelle prime grammatiche delle lingue volgari », in Celestina Milani et Rosa Bianca Finazzi (éd.), *Per una storia della grammatica in Europa, Atti del convegno, Milano 11-12 settembre 2003*, Milano Università Cattolica, p. 183-203
- MATTARUCCO Giada (2000), « Alcuni punti critici nelle grammatiche italiane da Fortunio a Buommattei », *Studi di grammatica italiana* 19, p. 93-139.
- NENCIONI Giovanni (1986), « L'Accademia della Crusca e la lingua italiana », in P. Ramat, H-J. Niederehe, K. Koerner (éd.), *The history of Linguistics in Italy*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1986, p. 107-119.
- POGGIOGALLI Danilo (1999), *La Sintassi nelle grammatiche del Cinquecento*, Florence, Presso l'Accademia.
- VITALE Maurizio (1966), « La III edizione del « Vocabulario della Crusca ». Tradizione e innovazione nella cultura linguistica secentesca », in *Acme, Annali di Lettere e Filosofia dell'Università degli Studi di Milano* 19/1-2, p. 109-153.
- VITALE Maurizio (1978), *La questione della lingua*, Palerme, Palumbo.
- SCARANO Antonietta (1999), « Storia grammaticale dell'aggettivo. Da sottoclasse di parole a parte del discorso », *Studi di Grammatica Italiana* 18, p. 57-90.
- SKYTTE Gunver (1991), « Participio presente e gerundio: tradizione descrittiva », in Luciano Giannelli et al. (éd.), *Tra Rinascimento e strutture attuali. Saggi di linguistica italiana (Atti del Primo Convegno della Società Internazionale di Linguistica e Filologia Italiana, Siena, 28-31 marzo 1989)*, vol. 1, Turin, Rosenberg & Sellier, p. 155-161.
- SKYTTE Gunver (1996), « Nascita della grammatica ragionata nel '600. Un confronto tra la Grammatica di Buommattei e la Grammaire de Port-Royal ». in G. Dell'Agata et al. (dir), *Italia ed Europa nella linguistica del Rinascimento: confronti e relazioni. Atti del Convegno internazionale, Ferrara, Palazzo Paradiso, 20-24 marzo 1991*. vol. 1, Ferrara, Franco Cosimo Panini, p. 381-389.
- TRABALZA Ciro ([1908] 1984), *Storia della grammatica italiana*, Bologne, Arnaldo Forni.

Études sur l'histoire de la linguistique française

- AUROUX Sylvain (2000), « Port-Royal et la tradition française de la grammaire générale », in (collectif) *Histoire des sciences du langage, Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 1022-1029.
- AUROUX Sylvain, MAZIÈRE (2007), Francine, « Une «grammaire générale et raisonnée» en 1651 (1635 ?), Description et interprétation d'une découverte empirique », in Douglas Kibee (éd.), *History of Linguistics 2005, Selected papers from the*

- tenth International Conference on the History of the Language Sciences (ICHoLS), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 131-155.
- AYRES-BENNETT Wendy, CARON Philippe (1996), *Les Remarques de l'Académie française sur le Quinte-Curce de Vaugelas 1719-1720, Contribution à une histoire de la norme grammaticale & rhétorique en France*, Paris, Presses de l'École normale supérieure.
- AYRES-BENNETT Wendy, SEIJIDO Magali (2011), *Remarques et observations sur la langue française. Histoire et évolution d'un genre*, Paris, Classiques Garnier.
- BEACCO Jean-Claude, KALMBACH Jean-Michel, SUSO LÓPEZ Javier (2014), « Les contextualisations de la description du français dans les grammaires étrangères : présentation », *Langue française*, 181, p. 3-17.
- BOUARD Bérengère (2007), *Structure de la proposition et construction verbale : régime, complément et transitivité dans les grammaires françaises 1651-1683*, Thèse de doctorat, Université Paris 7 - Diderot.
- BRUNOT Ferdinand (1967), *Histoire de la langue française, tome 2 : Le XVI^e siècle* (réédition) Paris, Armand Colin.
- CHERVEL André (1982/2000), *Les Grammaires françaises. Répertoire chronologique*, 2^e éd. révisée et augmentée, Paris, Institut National de Recherche Pédagogique, Service d'Histoire de l'Éducation [ressource disponible en ligne : <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/chervel>]
- CHEVALIER Jean-Claude (1977), « Grammaire générale de Port-Royal et tradition grecque. La constitution des parties du discours : classement et signification » in André Joly et Jean Stéfanini (dir.), *La grammaire générale, des modistes aux idéologues*, Villeneuve-d'Ascq, Publications de l'Université de Lille, p. 145-156.
- CHEVALIER Jean-Claude (1994), *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF.
- CHEVALIER Jean-Claude (1999), « La notion d'auxiliaire verbal. Origine et développement », *Langages* 135, p. 22-32.
- COLOMBAT Bernard (2003), *Institution de la langue française (Jean Pillot, Gallicae linguae institutio, 1561)*, Paris, Honoré Champion.
- COLOMBAT Bernard Colombat, FOURNIER Jean-Marie, RABY Valérie (éd.) (2012), *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives. Actes du colloque international de Paris (HTL/SHESL, 27-28 janvier 2011)*, Paris, Honoré Champion
- COLOMBAT Bernard, FOURNIER Nathalie (2007), « De *grammatica gallica* à *grammaire française* : une nouvelle dénomination pour une nouvelle discipline ? », *Le Français préclassique* 10, p. 145-167.
- COLOMBO TIMELLI Maria (1996), *Traductions françaises de l'Ars minor de Donat au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, Firenze, La Nuova Italia.
- DEFAUX Gérard (dir.), COLOMBAT Bernard (coll.) (2003), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS Éditions.
- DELESALLE Simone, MAZIÈRE Francine (2003), « Meigret, la langue française et la tradition grammaticale », in Gérard Defaux (dir.), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS Éditions, p. 47-62.
- DELESALLE Simone, MAZIÈRE Francine (2007), « Grammaire générale et grammaire particulière : Les Méthodes de Claude Irsou », in Eduardo Guimarães et Diana Luz Pessoa de Barros (éd.), *Actes du dixième colloque ICHoLS, São Paulo/Campinas, août 2002*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamin, p. 41-62.

- DELESALLE Simone, MAZIÈRE Francine (2011), « Les *Méthodes* au XVIIe siècle. Un outil composite. Irson, Lancelot, Nicole », in Gerda Hassler (éd.), *History of Linguistics 2008, Selected papers from the eleventh International Conference of the Language Sciences (ICHoLS XI), september 2008, Postdam, Germany, Amsterdam / Philadelphia, Benjamins*, p. 251-263.
- DEMAIZÈRE Colette (1998), *Jacques Dubois (Sylvius), Introduction à la langue française suivie d'une grammaire (1531)*, Texte latin original, traduction et notes de Colette Demaizière, Paris, Honoré Champion.
- DEMAIZÈRE Colette (2008), *La grammaire française au XVIe siècle : les grammairiens picards*, Paris, Honoré Champion.
- DÍAZ VILLALBA Alejandro (2012), « Le participe dans les grammaires des langues romanes, de la Renaissance à la grammaire générale (1492-1660) », in Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier, Valérie Raby (éd.), *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives. Actes du colloque international de Paris (HTL/SHESL, 27-28 janvier 2011)*, Paris, Honoré Champion, p. 653-670.
- DÍAZ VILLALBA Alejandro (2015), « La catégorie « supin » dans l'*Encyclopedie* de Diderot et D'Alembert », in Angelina Aleksandrova et al. (éd.), *Les Classifications en linguistique : Problèmes, Méthodologie, Enjeux. Actes du Colloque International Jeunes Chercheurs, Université de Strasbourg, 6, 7 et 8 juin 2012*, Bochum, Westdeutscher Universitätsverlag, p. 125-143.
- DÍAZ VILLALBA Alejandro, ELALOUF Aurélie (2015), « La representación de la lengua española en las gramáticas y las *remarques* en Francia en los siglos XVI y XVII », in J. M. García Martín (éd.), *Actas del IX Congreso Internacional de Historia de la lengua española (Cádiz, 2012)*, t. 2, Madrid/Frankfurt, Iberoamericana Vervuert, p. 2359-2376.
- DOMINICY Marc (1984), *La naissance de la grammaire moderne. Langage, logique et philosophie à Port-Royal*, Liège, Mardaga.
- DONZÉ Roland ([1967] 1971), *La Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, Contribution à l'histoire des idées grammaticales en France* [2^e éd.], Berne, A. Francke.
- FOURNIER Jean-Marie (2003), « Les exemples dans le discours grammairien de l'âge classique », in Jacqueline Authier-Revuz et al. (éd.), *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, p. 99-112.
- FOURNIER Jean-Marie (2007a), « Présentation générale », *Langages* 166, p. 3-4.
- FOURNIER Jean-Marie (2007b), « Constitution des faits/validation des données dans les grammaires de la tradition française », *Langages* 166, p. 86-99.
- FOURNIER Jean-Marie (2011), « A propos des règles dans les grammaires françaises de l'âge classique : forme, fonction, statut (le cas de l'accord du participe passé) », in Gerda Hassler (éd.), *History of Linguistics 2008, Selected papers from the eleventh International Conference of the Language Sciences (ICHoLS XI), september 2008, Postdam, Germany, Amsterdam / Philadelphia, Benjamins*, p. 265-276.
- FOURNIER Jean-Marie (2013), *Histoire des théories du temps dans les grammaires françaises*, Lyon, ENS Éditions.
- FOURNIER Nathalie (2002), « Approches de la syntaxe du verbe dans la *Grammaire et syntaxe française* de Charles Maupas (1618) », *Histoire Épistémologie Langage* 24/1, p. 33-63.

- FOURNIER Nathalie (2004), « Le discours des grammairiens au XVII^e siècle », *Littératures classiques* 50, p. 167-196.
- GLATIGNY Michel (1982), « La notion de règle dans la « grammaire » de Meigret », *Histoire Épistémologie Langage* 4/2, p. 93-106.
- GLATIGNY Michel (1987), « À l'aube de la grammaire française : Sylvius et Meigret », *Histoire Épistémologie Langage* 11/1, p. 135-155.
- GLATIGNY Michel (1989), « Norme et usage dans le français du XVI^e siècle », in Pierre Swiggers, Willy Van Hoecke (éd.), *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Leuven, Leuven University Press, p. 7-31.
- GRAMMAIRE ET CONTEXTUALISATIONS (GRAC) (2011), « Programme de recherche », Paris, EA 2288 DILTEC, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 [en ligne : http://www.univ-paris3.fr/1325700515231/o/fiche___document/]
- HASSLER Gerda (2007), « Texts of reference and serial texts in the constitution of a notional paradigm: The example of the French ideologues », in E. Gimarães et D. L. Pessoa de Barros (éd.), *History of Linguistics 2002: Selected papers from the Ninth International Conference on the History of the Language Sciences*, Amsterdam, John Benjamins, p. 63-73.
- HAUSMANN Franz Joseph (1980), *Louis Meigret, humaniste et linguiste*, Tübingen, Gunter Narr.
- JOLY André, STÉFANINI Jean (dir.) (1977), *La grammaire générale, des modistes aux idéologues*, Villeneuve-d'Ascq, Publications de l'Université de Lille.
- JULIEN Jacques (1988), « La terminologie française des parties du discours et de leurs sous-classes au XVI^e siècle », *Langages* 92, p. 65-78.
- KIBBEE Douglas A. (1990), « Language variation and linguistic description in 16th-century France », *Historiographia Linguistica* 27/1, p. 49-65.
- KIBBEE Douglas A. (2003), « Louis Meigret Lyonnais et les politiques de la langue française à la Renaissance », in Gérard Defaux (dir.), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS Éditions, p. 63-75.
- KUKENHEIM Louis (1962), *Esquisse historique de la linguistique française et de ses rapports avec la linguistique générale*, 2^e éd. revue, corrigée, augmentée, Leiden, Universitaire Pers Leiden.
- LE GUERN Michel (2009), *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe*, Paris, Honoré Champion.
- LIVET Charles-Louis ([1859] 1967), *La grammaire française et les grammairiens du XVI^e siècle*, Genève, Slatkine Reprints.
- SEGUIN Jean-Pierre (1980), « Une grammaire « métaphysique » dans l'*Encyclopédie*. Recherche sur l'adjectif « métaphysique » dans l'œuvre de Du Marsais grammairien », *La Licorne* 4, p. 77-94.
- STÄDTLER Thomas (1988), *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache. Textausgaben und Wortschatzstudien*, Tübingen, Max Niemeyer.
- STÉFANINI Jean (1978), « Remarques sur l'influence de Varron grammairien au Moyen Âge et à la Renaissance », in Jean Collart (dir.), *Varron, grammaire antique et stylistique latine*, Paris, Les Belles Lettres, p. 185-192.
- SWIGGERS Pierre, VAN HOECKE Willy (dir.) (1989), *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain/Paris, Leuven University Press/Peeters.

- SWIGGERS Pierre (1988), « Les premières grammaires des vernaculaires gallo-romans face à la tradition latine. Stratégies d'adaptation et de transformation », in Irène Rosier (dir.), *L'héritage des grammairiens latins, de l'Antiquité aux Lumières, Actes du colloque de Chantilly (2-4 sept. 1987)*, Paris, Louvain, Peeters, p. 259-269.
- SWIGGERS Pierre (1998), « Le statut du participe dans la grammaire française du seizième siècle », in (collectif), *Et multum et multa, Festschrift für Peter Wunderli zum 60. Geburtstag*, Tübingen, G. Narr, p. 181-195.

Études sur l'histoire de la linguistique espagnole

- BAHNER Werner (1966), *La lingüística española del siglo de oro. Aportaciones a la conciencia lingüística en la España de los siglos XVI y XVII*, Madrid, Ciencia Nueva.
- BATTANER MORO Elena, CALVO FERNÁNDEZ Vicente, PEÑA JIMÉNEZ Peña (éd.) (2012), *Historiografía lingüística: líneas actuales de investigación*, Münster, Nodus Publikationen.
- CALERO VAQUERA María Luisa (1986), *Historia de la gramática española (1847-1920): de A. Bello a R. Lenz*, Madrid, Gredos.
- CALVO FERNÁNDEZ Vicente (1993), « Un ejemplo de empleo del romance en la didáctica del latín medieval: la traducción de participios en la *Gramática de Prisciano y castellano* », *Revista de Filología Románica* 10, p. 267-283.
- CALVO FERNÁNDEZ Vicente (1995), *Grammatica Proverbiandi. La enseñanza escolar del Latín en la Baja Edad Media española: estudio y edición del texto contenido en el ms. 8950 de la Biblioteca Nacional de Madrid*, thèse de doctorat, Universidad Complutense de Madrid.
- CALVO FERNÁNDEZ Vicente (2000), *Grammatica Proverbiandi. Estudio de la Gramática Latina en la Baja Edad Media Española*, Tübingen, Nodus Publikationen.
- CALVO FERNÁNDEZ Vicente, ESPARZA TORRES Miguel Ángel (1993), « Una interpretación de la *Gramática Castellana* de Nebrija a la luz de la tradición escolar », *Cuadernos de Filología Clásica. Estudios Latinos* 5/1, p. 49-180.
- CALVO FERNÁNDEZ Vicente, ESPARZA TORRES Miguel Ángel (1994), « La *grammatica proverbiandi* y la *nova ratio nebrissensis* », *Historiographia Linguistica* 21/1, p. 39-64.
- CALVO FERNÁNDEZ Vicente, ESPARZA TORRES Miguel Ángel (1999), « El « Arte de Prisciano y Castellano » : una gramática medieval con glosas romances », *Romanistik in Geschichte und Gegenwart* 5/2, p. 135-158.
- COLLET SEDOLA Sabina (1996a), « Gramáticos y gramáticas : España en Francia (1600-1650) », in I. Arellano et al. (éd.), *Studia Aurea. Actas del III Congreso de la AISO*, vol. I, Pamplona, Griso, p. 161-168.
- COLLET SEDOLA Sabina (1996b), « Les hispanisants français du XVIIe siècle et la langue italienne », in Mirko Tavoni et al. (ed), *Italia ed Europa nella linguistica del Rinascimento*, Ferrara, Franco Cosimo Panini, p. 443-458.
- COMORERA Sacra (1996), « Esquisse d'une notion grammaticale : la périphrase verbale avoir / haber / haver + participe passé dans les grammaires du français, de l'espagnol et du catalan (XV^e-XIX^e siècles) », in Juan García-Bascuñana, Brigitte Lépinette et Carmen Roig (éd.), *L'universalité du français et sa présence dans la Péninsule Ibérique*, Actes du colloque de la SIHFLES tenu à Tarragone

- (Universitat Rovira i Virgili) du 28 au 30 septembre 1995, *Documents de la SIHFLES* 18, p. 443-7.
- CORVO SÁNCHEZ María José (2011), « El foco alemán : gramáticas y otros libros para extranjeros », in J. J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 327-245.
- CUYÁS DE TORRES María-Elisa (2005), « Juan de Iriarte *versus* Nebrija. A propósito del participio pasivo castellano en locuciones con valor temporal », *Cuadernos de Filología Clásica. Estudios Latinos*, 25/2, p. 123-140.
- DÍAZ VILLALBA Alejandro (2015), « La classe des « verbes auxiliaires » dans les grammaires de l'espagnol en France au XVII^e siècle », in Cécile Bruley et Javier Suso López (éd.), *La terminología gramatical del español y del francés : emergencias y transposiciones, traducciones y contextualizaciones. La terminologie grammaticale de l'espagnol et du français: émergences et transpositions, traductions et contextualisations*, Frankfurt am Main/Bern/Bruxelles/New York/Oxford/Wien, Peter Lang, p. 97-119.
- DÍAZ VILLALBA Alejandro, QUIJADA VAN DEN BERGH Carmen (2016), « Propuesta crítica para una nueva edición de la *Nouvelle Methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole* de Claude Lancelot (1660) », *Sintagma* 27, p. 23-38.
- DOMÈNECH VAL, Alicia (2006), « La diátesis pasiva en las primeras gramáticas del español », *Res Diachronicae* 5, p. 4-14. En ligne : < <https://resdi.net/volumen-v/> >
- ENCINAS MONTEROLA María Teresa (2006), « El foco italiano : Giovanni Miranda », in José J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*, vol., Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 239-253.
- ENCINAS MONTEROLA María Teresa (2011), « El foco italiano en el siglo XVIII : Chirchmair (1734), Borroni (1812) y Marín (1837) », in José J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*, vol. 3, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 389-418.
- ESCAVY ZAMORA Ricardo (2002), *Ideas lingüísticas hispánicas : de San Isidoro a Ortega*, Murcia, Universidad de Murcia.
- ESCAVY Ricardo, HERNÁNDEZ TERRÉS José Miguel, ROLDÁN Antonio (1994), *Actas del Congreso internacional de historiografía lingüística: Nebrija V Centenario*, vol. 1. *La obra de Nebrija*, vol. 2. *Nebrija y las lenguas amerindias*, vol. 3. *Nebrija y otros temas de historiografía lingüística*, Murcia, Secretariado de Publicaciones e Intercambio Científico de la Universidad de Murcia.
- ESPARZA TORRES Miguel Ángel, NIEDEREHE Hans-J. (2012), *Bibliografía cronológica de la lingüística, la gramática y la lexicografía del español (BICRES IV)*, Amsterdam, John Benjamins.
- ESTEBA RAMOS Diana (2014), « Las gramáticas del español frente a las gramáticas del italiano de los maestros de lenguas del siglo XVII : escenarios de continuidad », in Maria Luisa Calero et al. (éd.), *Métodos y resultados actuales en Historiografía de la Lingüística*, vol. 1, Münster, Nodus Publikationen, p. 173-182.
- GARCÍA FOLGADO María José (2005), *La gramática española y su enseñanza en la segunda mitad del siglo XVIII y principios del XIX (1768-1815)* [thèse doctorale], Valencia, Universitat de València, Servei de Publicacions.

- GIRÓN ALCONCHEL José Luis (1995), « Nebrija y las gramáticas del español en el Siglo de Oro », *Historiographia Linguistica* 22/1, p. 1-26.
- GÓMEZ ASENCIO José Jesús (1981), *Gramática y categorías verbales en la tradición española (1771-1847)*, Salamanca, Ediciones Universidad de Salamanca.
- GÓMEZ ASENCIO José J. (1998), « Los anónimos de Lovaina del siglo XVI juntos y en contraste », in Nicole Delbecq et Christian De Paeppe (coord.), *Estudios en honor del profesor Josse De Kock*, Louvain, Leuven University Press, p. 855-869.
- GÓMEZ ASENCIO José J. (éd.) (2001), *Antiguas Gramáticas del Castellano*, Clásicos Tavera, serie VIII : Lingüística y antecedentes literarios de la Península Ibérica, vol. 1, nº 63, Madrid, Fundación Histórica Tavera. [cd-rom]
- GÓMEZ ASENCIO José J. (dir.) (2006), *El castellano y su codificación gramatical, vol. 1. De 1492 (A. de Nebrija) a 1611 (John Sandford)*, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua.
- GÓMEZ ASENCIO José J. (dir.) (2008), *El castellano y su codificación gramatical, vol. 2: De 1614 (B. Jiménez Patón) a 1697 (F. Sobrino)*, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua.
- GÓMEZ ASENCIO José J. (dir.) (2011a), *El castellano y su codificación gramatical, vol III. De 1700 a 1835*, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua.
- GÓMEZ ASENCIO José J. (2011b), *Los principios de las gramáticas académicas (1771-1962)*, Berne/Berlin/Frankfurt am Main, Peter Lang.
- GÓMEZ ASENCIO José J. (2011c), « Combinados preposicionales de espacio y de tiempo en gramáticas del español (del siglo XVI al siglo XX) », in María José García Folgado, Carsten Sinner, Alfonso Zamorano Aguilar (éd.), *Tiempo, espacio y relaciones espacio-temporales en la historia de la gramática española*, Hamburg, Buske, p. 79-108.
- GÓMEZ ASENCIO José J. (2015a), « Capítulo 1: Terminología gramatical española de los principios/Principios de la terminología gramatical española », in Cécile Bruley et Javier Suso López (éd.), *La terminología gramatical del español y del francés. La terminologie grammaticale de l'espagnol et du français. Emergencias y transposiciones, traducciones y contextualizaciones. Émergences et transpositions, traductions et contextualisations*, Frankfurt am Main/Bern/Bruxelles/New York/Oxford/Wien, Peter Lang, p. 25-74.
- GÓMEZ ASENCIO José J. (2015b), « Terminología gramatical luso-castellana de los comienzos. De Antonio de Nebrija a João de Barros », *Beiträge zur Geschichte der Sprachwissenschaft*, 25/2, p. 177-220.
- LÁZARO CARRETER Fernando (1985), *Las ideas lingüísticas en España durante el siglo XVIII*, 2ª ed., Barcelona, Ed. Crítica.
- LÉPINETTE Brigitte (2006), « El foco francés : dos gramáticas para la enseñanza del español a los franceses (Oudin 1597 y Charpentier 1597) », in José J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical, vol. 1: De 1492 (A. de Nebrija) a 1611 (John Sanford)*, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 301-322.
- LLITERAS Margarita, GARCÍA-JALÓN DE LAMAS Santiago (2006), « El foco vallisoletano : El caso Villalón y la recepción de las artes hebreas », in José J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*,

- vol. 1: *De 1492 (A. de Nebrija) a 1611 (John Sanford)*, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 215-238.
- LLITERAS Margarita, RIDRUEJO Emilio (1996), « La gramática racional en las obras de Correas y de Buommattei », in Mirko Tavoni (dir.), *Italia ed Europa nella lingüística del Rinascimento. Italy and Europe in Renaissance Linguistics*, vol. 1, Ferrara, F. Cosimo Panini, p. 365-380.
- LOPE BLANCH Juan M. (1979), [Jerónimo de Texeda] *Gramática de la lengua española*, Edición y estudio, México, Universidad Nacional Autónoma de México.
- LOPE BLANCH Juan M. (1983), « La lingüística española del Siglo de Oro », *A.I.H.*, Actas VIII.
- LOPE BLANCH Juan M. (1990), *Estudios de Historia Lingüística Hispánica*, Madrid, Arco/Libros.
- MARTÍNEZ GAVILÁN María Dolores (1989), *Las ideas lingüísticas en España en el siglo XVII: los tratados gramaticales*, León, Universidad de León. [thèse doctorale en ligne : www.revistacontextos.es/econtextos.es/01TESIS_MODALORES.pdf]
- MAUX-PIOVANO Marie-Hélène (2000), *Les débuts de la didactique de l'espagnol en France: Les premières grammaires pratiques (1596-1660)*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses.
- MAUX-PIOVANO Hélène (2008), « Las gramáticas castellanas para extranjeros : el foco francés », in José J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*, vol. 2: *De 1614 (B. Jiménez Patón) a 1697 (F. Sobrino)*, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 387-410.
- MEDINA LÓPEZ Javier (1992), « Gramáticas españolas : acercamiento bibliográfico », *Revista de Filología de la Universidad de La Laguna* 11, p. 151-170.
- MOREL-FATIO Alfred (1901), *Ambrosio de Salazar et l'étude de l'espagnol en France sous Louis XIII*, París/Toulouse, Picard & Privat.
- NIEDEREHE Hans-Josef (1994a), *Bibliografía cronológica de la lingüística, la gramática y la lexicografía del español. Desde los principios hasta el año 1600*, (BICRES), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.
- NIEDEREHE Hans-Josef (1994b), « Los ejemplos de la «Gramática de la lengua castellana» de Elio Antonio de Nebrija », in E. Escavy, J.M. Hernández Terrés, A. Roldán (éd.), *Actas del Congreso Internacional de Historiografía Lingüística. Nebrija V Centenario*, vol. 1 *La obra de Nebrija*, Murcia, Secretariado de Publicaciones e Intercambio Científico de la Universidad de Murcia, p. 413-423.
- NIEDEREHE Hans-Josef (1999), *Bibliografía cronológica de la lingüística, la gramática y la lexicografía del español. Desde el año 1601 hasta el año 1700* (BICRES II), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.
- NIEDEREHE Hans-Josef (2002), « La Gramática de la lengua castellana (1492) de Antonio de Nebrija », *Estudios de Lingüística del Español* 16 < <http://elies.rediris.es/elies16/Niederehe1.html> >.
- NIEDEREHE Hans-Josef (2005), *Bibliografía cronológica de la lingüística, la gramática y la lexicografía del español. Desde el año 1701 hasta el año 1800*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.
- OBERNESSER Alkinoi (2006), « Los principios teóricos de Gonzalo Correas : constantes y variables en el Arte de las tres lenguas y en el Arte grande de la lengua española

- castellana* », in J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*, t. 2, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 191-218.
- PELLEN René, TOLLIS Francis (2011), « *La Gramática castellana* » d'Antonio de Nebrija: *grammaire d'une langue, langue d'une grammaire*, 2 t., Limoges, Lambert-Lucas.
- PEÑALVER CASTILLO Manuel (1993), *Estudios de historia de la lingüística española*, Granada, Instituto de Estudios Almerienses, 1993.
- QUIJADA VAN DEN BERGHE Carmen (2006), « Datos y criterios para una edición de la obra de Charpentier », in José J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*, vol. 1: *De 1492 (A. de Nebrija) a 1611 (John Sanford)*, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 323-334.
- QUIJADA VAN DEN BERGHE Carmen (2010), *La Parfaicte Methode pour entendre, escrire, et parler la langue espagnole de Charpentier (1596): estudio, edición facsimilar, transcripción y traducción* [thèse de doctorat], Salamanca, Universidad de Salamanca.
- QUIJADA VAN DEN BERGHE Carmen, SWIGGERS Pierre (2009), « La terminología del pronombre en la gramática española, de Nebrija (1492) a Bello (1847): Algunos apuntes », *Res Diachronicae* 7, p. 263-292.
- QUILIS Antonio, ROZAS Juan María (1963), « La originalidad de Jiménez Patón y su huella en el *Arte de la lengua* del maestro Correas », *Revista de Filología Española* 46, p. 81-95.
- QUILIS Antonio, ROZAS Juan María (1965), [Bartolomé Jiménez Patón] *Epítome de la ortografía latina y castellana*, *Instituciones de la gramática española*, Estudio y edición, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas.
- RAMAJO CAÑO Antonio (1987), *Las gramáticas de la lengua castellana desde Nebrija a Correas*, Salamanca, Ediciones Universidad de Salamanca.
- RIDRUEJO Emilio (1997), « Notas romances en gramáticas latino-españolas del siglo XV », *Revista de Filología Española* 59, p. 47-80.
- SÁEZ RIBERA Daniel M. (2007), *La lengua de las gramáticas y métodos de español como lengua extranjera en Europa (1640-1726)*, Madrid, Universidad Complutense de Madrid. [thèse de doctorat]
- SÁNCHEZ PÉREZ Aquilino (2006), « El foco británico : de A. del Corro a J. Sanford », in José J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*, vol. 1, Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 255-299.
- SARMIENTO Ramón (1992), « Section 2. Espagne », in Sylvain Auroux (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t.2, Liège, Mardaga, p. 329-338.
- SWIGGERS Pierre (2006), « El foco 'belga' : las gramáticas españolas de Lovaina (1555, 1559) », in José J. Gómez Asencio (dir.), *El castellano y su codificación gramatical*, vol. I., Burgos, Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, p. 161-214.
- SWIGGERS Pierre, VANVOLSEM, Serge (1987), « Les premières grammaires vernaculaires de l'italien, de l'espagnol et du portugais », *Histoire Épistémologie Langage* 9/1, p.157-181.
- TABOADA CID Manuel (1984), [Gonzalo Correas] *Arte Kastellana*, édition critique, Santiago de Compostela, Universidad de Santiago de Compostela.
- TOLLIS Francis (1998a), « L'orthographe du castillan d'après Villena et Nebrija », in F. Tollis, *La description du castillan au XVe siècle, Villena et Nebrija*, Paris, l'Harmattan, p. 13-90.

- TOLLIS Francis (1998b), « À propos des *circunloquios* du verbe castillan chez Nebrija : Le nombre participial infinitif », in F. Tollis, *La description du castillan au XVe siècle, Villena et Nebrija*, Paris, l'Harmattan, p. 91-121.
- YLLERA Alicia (1983), « La gramática racional castellana en el siglo XVII : la herencia del Brocense en España », (collectif) *Serta Philologica F. Lázaro Carreter, Natalem diem sexagesimum celebranti dicata, vol. 1*, Madrid, Cátedra, p. 649-664.
- ZAMORANO AGUILAR Alfonso (2001), *Gramaticografía de los modos del verbo en español*, Córdoba, Servicio de Publicaciones de la Universidad de Córdoba.
- ZAMORANO AGUILAR Alfonso (2005), *El subjuntivo en la historia de la gramática española (1771-1973)*, Madrid, Arco/Libros.
- ZAMORANO AGUILAR Alfonso (2010a), « El gerundio en la gramática española pre-académica (1492-1771). Conceptualización y gramatización », *Sintagma* 22, p. 83-99.
- ZAMORANO AGUILAR Alfonso (2010b), « Teoría del canon y gramaticografía. La tradición española de 1750 a 1850 », in V. Gaviño Rodríguez *et al.* (éd.), *Gramática, canon e historia literaria : estudios de Filología española entre 1750 y 1850*, Madrid, Visor, p. 421-466.

Études sur l'histoire de la linguistique portugaise

- CARDOSO Simão (1994), *Historiografia gramatical (1500-1920)*, *Língua Portuguesa - Autores Portugueses*, Porto, *Revista da Faculdade de Letras, "Línguas e Literaturas"*, annexe VII.
- BUESCU Maria Leonor Carvalhão (1978), *Gramáticos portugueses do século XVI*, Lisboa, Instituto de Cultura Portuguesa.
- BUESCU Maria Leonor Carvalhão (1984), *Historiografia da Língua Portuguesa*, Lisboa, Livraria Sá da Costa.
- BUESCU Maria Leonor Carvalhão (1988), « Le paradigme grammatical médiévo-latin dans la grammaire portugaise de la Renaissance », in Irène Rosier (dir.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux Lumières, Actes du colloque de Chantilly (2-4 sept. 1987)*, Paris/Louvain, Peeters, p. 271-282.
- FONSECA Maria do Céu (2003), « Historiografia linguística portuguesa : o contributo do século XVII », *Linguística histórica e História da Língua Portuguesa, Actes do encontro em homenagem a Maria Helena Paiva*, Porto, Faculdade de Letras, p. 89-105.
- KOSSARIK Marina A. (2002), [Amaro de Roboredo] *Methodo grammatical para todas as Linguas*, Introduction de M. A. Kossarik, Lisboa, Imprensa Nacional-Casa da Moeda.
- MAILLARD Michel (2008), « L'évolution des modèles propositionnels dans la grammaire portugaise de 1536 à 1936 », *Cahiers de l'ILSL* 25, p. 201-216.
- MOURA Teresa Maria Teixeira de (2012), « O tratamento do participio nas gramáticas portuguesas no século das luzes ». in E. Battaner, V. Calvo, P. Peña (éd.), *Historiografía lingüística: líneas actuales de investigación*, vol. 2, Münster, Nodus Publikationen, p. 853-862.

- PONCE DE LEÓN ROMEO Rogelio (2002), « O Brocense na teoria gramatical portuguesa no início do Século XVII », *Revista da Faculdade de Letras de Porto*, série “*Linguas e literaturas*” 19, p. 491-520.
- PONCE DE LEON ROMEO Rogelio (2009), « Gramaticografia e lexicografia em Portugal durante o século XVI : do Latim au Português », *Limite* 3, p. 45-65.

Études sur d’autres traditions linguistiques

- ALMEIDA Maria-Elisette, MAILLARD Michel (2001), « Divergences français/portugais dans le métalangage grammatical et recherche de nouvelles convergences », in B. Colombat et M. Savelli (éd.), *Actes du Colloque International Métalangage et terminologie linguistiques (1998)*. Université Stendhal, Grenoble, Orbis/Supplementa, t. 17, Leuven, Peeters, p. 915-930.
- ARCHAIMBAULT Sylvie (1992), « L’adjectif dans la tradition grammaticale russe », *Histoire Épistémologie Langage*, 14/1, p. 211-221.
- AUSSANT Émilie (à paraître), « Les parties du discours dans la grammaire sanskrite de tradition pāṇinéenne », in Bernard Colombat et Aimée Lahaussais (dir.), *Histoire des parties du discours*, Orbis Supplementa – Peeters.
- BUESCU Maria-Leonor Carvalhao (1987), *O Estudo das Línguas Exóticas no Século XVI*, Lisboa, Instituto de Cultura e Língua Portuguesa.
- JOLY André (1977), « La linguistique cartésienne : une erreur mémorable », in André Joly, Jean Stéfanini (éd.), *La grammaire générale, des modistes aux idéologues*, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 165-199.
- MICHAEL Ian (1970), *English grammatical categories and the tradition to 1800*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VERRAC Monique (1985), « Des notions de signe et de verbe substantif à la notion d’auxiliaire », *Histoire Épistémologie Langage* 7/2, p. 87-106.
- ZWARTJES Otto (2003), « La lengua española y la teoría gramatical a través de las fuentes misioneras de la época colonial: la categoría del participio en las gramáticas del náhuatl », in Fernando Sánchez Miret (éd.), *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica*, vol. V, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 305-318.

Autres disciplines

- BOSS Gilbert (dir.) (1994), *La Philosophie et son Histoire*, Zurich, Éditions du Grand Midi.
- BRUUN Otto, CORTI Lorenzo (éd.) (2005), *Les Catégories et leur histoire*, Actes du Colloque International *Les Catégories entre l’Antiquité et le Moyen Âge dans les traditions grecque, latine et orientale* (Genève 28-30 juin 2002), Paris, Vrin.
- CIORANESCU Alexandre (1983), *Le Masque et le visage : du baroque espagnol au classicisme français*, Genève, Droz.
- PANACCIO Claude (1994), « De la reconstruction en histoire de la philosophie », in Gilbert Boss (éd.), Zurich, Éditions du Grand Midi, p. 173-195.
- VEYNE Paul (1971), *Comment on écrit l’histoire*, Paris, Éditions du Seuil.

ÉTUDES SUR LA LANGUE

Études sur le latin

- DELÉANI Simone, VERMANDER Jean-Marie (2003), *Initiation à la langue latine et à son système*, Paris, SEDES.
- ERNOUT Alfred ([1914] 1953), *Morphologie historique du latin*, 3^e éd., Paris, Klincksieck.
- ERNOUT Alfred, MEILLET Antoine ([1932] 1959), *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, 4^e éd., Paris, Klincksieck.
- ERNOUT Alfred, THOMAS François (1953), *Syntaxe latine*, 2^e éd., Paris, Klincksieck.
- HASPELMATH Martin (1987), *Verbal Noun or Verbal Adjective? The Case of the Latin Gerundive and Gerund*, *Arbeitspapier 3 (Neue Folge)*, Köln, Institut für Sprachwissenschaft.
- JOFFRE Marie-Dominique (1987), « Le signifié diathétique du morphème *to », in (collectif), *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, Société pour l'Information Grammaticale, Paris, 1987, p. 307-315.
- MALTBY Robert (1991), *A Lexicon of Ancient Latin Etymologies*, Cambridge, Francis Cairns.
- MEILLET Antoine ([1928] 1977), *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, Paris, Klincksieck.
- MORISSET R., GASON J., THOMAS A., BAUDIFFIER E. (2000), *Précis de grammaire des lettres latines*, Paris, Magnard.
- SAUSY Lucien (2010), *Grammaire latine complète*, Paris, Eyrolles.
- SPES [dictionnaire] (1970), *Resumen de gramática latina. Apéndice al diccionario ilustrado latino-español, español-latino*, 7^e éd., Barcelona, Biblograf.
- TOURATIER Christian (1984), « Il y a un passif en latin ; mais de quoi s'agit-il ? », *Travaux du Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence* 2, p. 75-92.
- TOURATIER Christian (1994), *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.

Études sur le grec

- BAILLY Anatole (1950), *Dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette.
- CHANTRAINE Pierre (1968-1980), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck.
- COSERIU Eugenio (1977), « El aspecto verbal perifrástico en griego antiguo (y sus reflejos románicos) », in E. Coseriu, *Estudios de lingüística románica*, Madrid, Gredos, p. 231-263.
- FIFE James, KING Gareth (1998), « Celtic (Indo-European) », in A. Spencer et A. M. Zwicky (éd.), *The Handbook of Morphology*, Oxford/Malden (Massachusetts), Blackwell, p. 477-499.

- GIANNAKOPOULOU Panagiótis E. (1991), *Syntaktikó tis neoellinikís glóssas*, 2^e éd., Athènes, Dim. N. Papadima.
- HOLTON David, MACKRIDGE Peter, PHILIPPAKI-WARBURTON Irene (1997), *Greek: A Comprehensive Grammar of the Modern Language*, London/New York, Routledge.
- IORANIDOU Anna (1991), Τα ρήματα της νέας ελληνικής [*Ta rímata tis néas ellinikís*], Athènes, Pataki.
- KLAIRIS Christos, BABINIOTIS Georgios (dir.) (2005), Γραμματική της νέας ελληνικής [*Grammatikí tis néas ellinikís*], Athènes, Elliniká Grámmata.
- LAMBERT Frédéric (2006), « Le participe passé à valeur coordinative en grec ancien », *Les formes non finies du verbe 1, Travaux linguistiques du Cerlco* 19, p. 13-31.
- MIRAMBEL André (1983), *Grammaire du grec moderne*, Paris, Klincksieck.
- POMPEI Anna (2004), « Propriétés nominales et propriétés verbales du participe », *Studi Italiani di Linguistica Teorica e Applicata*, 23/1, p. 31-48.
- POMPEI Anna (2012), « Particípio greco e converbi », *Archivio Glottologico Italiano* 97, p. 160-204
- RODRÍGUEZ ADRADOS Francisco (1992), *Nueva sintaxis del griego antiguo*, Madrid, Gredos.
- TONNET Henri (2011), *Histoire du grec moderne*, Paris, L'Asiathèque.
- TRIANTAFYLLIDIS Manolis ([1941] 1996), Νεοελληνική Γραμματικής της δημοτικής [*Neollinikí grammatikí tis dimotikís*], Thessalonique, Université Aristote de Thessalonique, Institut d'Études Néohelléniques, Fondation Manolis Triantaphyllidis.

Études sur l'italien

- ACCADEMIA DELLA CRUSCA - Scuola Normale Superiore, *Vocabolario degli Accademici della Crusca, Edizione elettronica*, coordonné par Giovanni Nencioni et Paola Barocchi, Accademia della Crusca, <http://vocabolario.sns.it/html/_s_index2.html> [consultation: 22/07/2015].
- ACCADEMIA DELLA CRUSCA, *Lessicografia della Crusca in Rete*, sous la direction de Massimo Fanfani et Marco Biffi, Accademia della Crusca [En ligne : <<http://www.lessicografia.it/>>, dernière consultation : 22/07/2015].
- BATTAGLIA Salvatore (dir.) (1984), *Grande dizionario della lingua italiana*, vol. XII *Orad-Pere*, Torino, UTET.
- BELLETTI Adriana, RIZZI Luigi (1996), « Su alcuni casi di accordo del participio passato in francese e in italiano », in P. Benincà et al. (éd.), *Italiano e dialetti nel tempo. Saggi di grammatica per Giulio C. Lepschy*, Roma, Bulzoni Editore, p. 7-22.
- BENINCÀ Paola, CINQUE Guglielmo (1991), « Frasi subordinate al participio : Participio presente », in L. Renzi et G. Salvi (éd.) *Grande grammatica italiana di consultazione*, vol. 2, Bologna, il Mulino, p. 604-609.
- BERTUCELLI PAPI Marcella (1991), « Participio passato », in L. Renzi et G. Salvi (éd.) *Grande grammatica italiana di consultazione*, vol. 2, Bologna, il Mulino, p. 593-604.
- BRAMBILLA AGENO Franca (1978), « Concorde », in Umberto Bosco (dir.), *Enciclopedia Dantesca*, t. 6 *Appendice*, p. 332-4.
- BURZIO Luigi (1986), *Italian Syntax: a Government-Binding Approach*, Dordrecht, Reidel.

- CARATÙ Pascale (2004), *Grammatica storica della lingua italiana. Lineamenti essenziali*, Bari, Giuseppe Laterza.
- COLETTI Vittorio (1993), *Storia dell'italiano letterario. Dalle origine al Novecento*, Torino, Piccola Biblioteca Einaudi.
- CORTELAZZO Manlio, ZOLLI Paolo ([1979-1988] 1999), *Dizionario etimologico della lingua italiana*, 2° éd., Manlio Cortellazzo et Michele A. Cortellazzo (éd.), Bologna, Zanichelli.
- DARDANO Maurizio, TRIFONE Pietro ([1985] 2003), *La lingua italiana*, Bologna, Zanichelli.
- EGERLAND Verner (2010), « Frasi subordinate al participio », in G. Salvi et L. Renzi (dir.), *Grammatica dell'italiano antico*, vol. 2, Bologna, Il Mulino, p. 881-901.
- JERNEJ Josip, REGULA Moritz (1965), *Grammatica italiana descrittiva su basi storiche e psicologiche*, Berne, Francke Verlag.
- LABAT-JACQUIN Sarah (2006), « La prise en compte de la valence des verbes non finis pour la définition de contraintes en analyse automatique de l'italien », in O. Blanvillain et C. Guimier (dir.), *Les formes non finies du verbe 1*, (Travaux linguistiques du Cerlico 19), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 217-230.
- LEONE Alfonso (1986), *Complementi di grammatica italiana. L'origine latina e l'evoluzione storica della lingua. Le strutture. Rilievi stilistici e metrici*, Palermo, Libreria Commissionaria Sansoni.
- LEPSCHY Laura, LEPSKY Giulio (1998 [1977]), *La lingua italiana. Storia, varietà dell'uso, grammatica*, Milan, Bompiani.
- LUCCHESI Valerio (1962-1963), « L'accordo fra participio passato e oggetto nei tempi perifrastici retti da avere nel volgare antico (secc. XIII-XIV) », *Atti e memorie dell'Accademia toscana di scienze e lettere La Colombaria*, XXVII, p. 191-278.
- LURAGHI Silvia (1999), « Il suffisso -ante/-ente in italiano : fra flessione e derivazione » in A. Mioni, L. Vanelli (éd.), *Atti del XXXI Congresso della SLI*, Roma, Bulzoni, p. 261-272.
- MAIDEN Martin (1998), *Storia linguistica dell'italiano*, Bologna, il Mulino.
- MANNI Paola (2003), *Storia della lingua italiana. Il Trecento toscano*, Bologna, Il Mulino.
- MANZINI M. Rita, SALVI Giampaolo, SKYTTE Gunver (1991), « Frasi subordinate all'infinito » in L. Renzi et G. Salvi (éd.) *Grande grammatica italiana di consultazione*, vol. 2, Bologna, il Mulino, p. 483-569.
- MATARRESE Tina (1993), *Storia della lingua italiana. Il Settecento*, Bologna, Il Mulino.
- MIGLIORINI Bruno (1987 [1937]), *Storia della lingua italiana*, Firenze, Sansoni Editore.
- PERLMUTTER David M. (1989), « Multiattachment and the unaccusative hypothesis: The perfect auxiliary in Italian », *Journal of Latin and Romance Linguistics* (I)1, p. 63-19.
- RENZI Lorenzo, SALVI Giampaolo (éd.) (1991), *Grande grammatica italiana di consultazione*, vol. 2 : *I sintagmi verbale, aggettivale, avverbiale. La subordinazione*, Bologna, il Mulino.
- ROHLFS Gerhard (1969), *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, vol III : *Sintassi e formazione delle parole*, traduzioni di Temistocle Franceschi e Maria Caciagli Fanelli, Torino, Einaudi.
- SALVI Giampaolo (2010), « L'accordo », in G. Salvi et L. Renzi (dir.), *Grammatica dell'italiano antico*, vol. 1, Bologna, Il Mulino, p. 547-568.

- SALVI Giampaolo, RENZI, Lorenzo (2010), *Grammatica dell'italiano antico*, 2 vol., Bologna, Il Mulino.
- SERIANNI Luca (1986), « Il problema della norma linguistica dell'italiano », *Annali della Università per Stranieri di Perugia* 7, p. 47-69.
- SERIANNI Luca (1988), *Grammatica italiana, italiano comune e lingua letteraria*, Torino, UTET.
- SERIANNI, Luca (1989), *Storia della lingua italiana. Il primo Ottocento*, Bologna, Il Mulino.
- SERIANNI Luca (1990), *Storia della lingua italiana. Il secondo Ottocento*, Bologna, Il Mulino.
- SERIANNI Luca, TRIFONE Pietro (dir.) (1993), *Storia della lingua italiana*, vol. 1. *I luoghi della codificazione*, Torino, Giulio Einaudi editore.
- ŠKERLJ Stanko (1932), « Costrutti participiali del tipo "veduto la bellezza" », *L'Italia dialettale* 8, p. 117-178.
- SKYTTE Gunver, SALVI Giampaolo, MANZINI M. Rita (1991), « Frasi subordinate all'infinito », in L. Renzi et G. Salvi (éd.), *Grande grammatica italiana di consultazione*, vol. 2 : *I sintagmi verbale, aggettivale, avverbiale. La subordinazione*, Bologna, il Mulino, p. 483-569.
- SORACE Antonella (1995), « Contraintes sémantiques sur la syntaxe : l'acquisition de l'inaccusativité en italien L2 », *Acquisition et interaction en langue étrangère* 5, p. 79-113 [Mis en ligne le 04 juin 2012. URL : <http://aile.revues.org/4926>]
- SORACE Antonella (2000), « Gradients in auxiliary selection with intransitive verbs », *Language* 76, p. 859-890.
- SQUARTINI Mario (2010), « Il verbo », in G. Salvi et L. Renzi (dir.), *Grammatica dell'italiano antico*, vol. 1, Bologna, Il Mulino, p. 511-545.
- TEKAVČIĆ Pavao (1972), *Grammatica storica dell'italiano*, vol. 2 : *Morfosintassi*, Bologna, Il Mulino.
- TESI Riccardo (2005), *Storia dell'italiano. La lingua moderna e contemporanea*, Bologna, Zanichelli.
- VITALE Maurizio (1978), *La questione della lingua*, Palerme, Palumbo.

Études sur le français

- APOTHÉLOZ Denis (2016), « Sémantique du passé composé en français moderne et exploration des rapports passé composé / passé simple dans un corpus de moyen français », *Cahiers Chronos* 28, p. 199-246.
- APOTHÉLOZ Denis (2017), « Le parfait d'expérience et l'évolution de la relation passé composé – passé simple », in Sophie Prévost, Benjamin Fagards (éd.), *Le français en diachronie. Dépendances syntaxiques, morphosyntaxe verbale, grammaticalisation*. Berne, Peter Lang, 157-188.
- ARNAVIELLE Teddy (2003), « Le participe, les formes en -ant : positions et propositions », *Langages* 149, p. 37-54.
- ARNAVIELLE Teddy (2007), *Le morphème -ant : unité et diversité. Étude historique et théorique*, Louvain/Paris, Peeters.
- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel (1986), *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.

- BLANCHE-BENVENISTE Claire (1984), « Commentaires sur le passif en français », *Travaux du Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence* 2, p. 1-23.
- BONNARD Henri (1973), « Le gérondif », in Louis Guilbert, René Lagane, Georges Niobey (dir.), *Grand Larousse de la langue française*, t. 3, Paris, Larousse, p. 3927-3937.
- BONNARD Henri (1976), « Le participe », in Louis Guilbert, René Lagane, Georges Niobey (dir.), *Grand Larousse de la langue française*, t. 5, Paris, Larousse, p. 2169-2173.
- BUCHARD Anne, CARLIER Anne (2008), « La forme verbale « être + participe passé » en tant que marqueur d'aspect et de structure argumentale : une typologie graduée », in J. Durand, B. Habert, B. Lakds (éd.), *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 2008*, EDP Sciences, p. 2421-2437 <www.linguistiquefrancaise.org> [DOI 10.1051/cml8267]
- BURIDANT Claude (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- BRUNOT Ferdinand, BRUNEAU Charles (1966), *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie.
- CARLIER Anne (2002), « Les propriétés aspectuelles du passif », *Cahiers Chronos* 10, p. 41-63.
- COHEN Marcel (1987), *Histoire d'une langue : le français, (des lointaines origines à nos jours)*, Paris, Messidor-Éditions sociales.
- COMBETTES Bernard (1995), « Textualité et règles syntaxiques : les constructions détachées dans la prose narrative au XIX^e siècle », in W. Ayres-Bennett et P. O'Donovan (éd.), *Syntax and the literary system : New approaches to the interface between literature and linguistics*, Cambridge, Cambridge French Colloquia, p. 79-121.
- COMBETTES Bernard (2003), « L'évolution de la forme en -ant : aspects syntaxiques et textuels », *Langages* 149, p. 6-24.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (1990), « Les rectifications de l'orthographe », *Journal officiel de la République Française, Édition des Documents Administratifs*, 6 décembre 1990. [en ligne sur le site de l'Académie Française : <<http://academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications.pdf>>]
- CREISSELS Denis (2000), « L'emploi résultatif de être + participe passé en français », *Cahiers Chronos* 6, p. 133-142.
- DAMOURETTE Jacques, PICHON Édouard (1911-1940), *Essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- FOURNIER Nathalie (1998), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- FRAGONARD Marie-Madeleine, KOTLER Éliane (1994), *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, Paris, Nathan.
- GARDES-TAMINE Joëlle (1986), « Le passif », *L'information grammaticale* 31, p. 44-47.
- GOUGEINHEIM Georges (1974), *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard.
- GREVISSE Maurice, GOOSSE André (2008), *Le bon usage. Grammaire française*. 14^e éd., Bruxelles, De Boeck/Duculot.
- GUILLAUME Gustave (1973), « Existe-t-il un déponent en français ? », *Langage et science du langage*, Paris, Nizet / Québec, Presses de l'université de Laval, p. 127-142.

- GUILLAUME Gustave (1994), « De la répartition des trois radicaux du verbe *Aller* », *Langage et science du langage*, réédition, Paris, Nizet / Québec, Presses de l'université de Laval.
- KLEIBER Georges (1999), *Problèmes de sémantique, La polysémie en questions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- LAGAE Véronique (2008), « Les participe passés et la prédication seconde : les constructions en *de* du type *Elle a un article de terminé* », *Travaux de linguistique* 57, p. 89-104.
- LE GOFFIC Pierre (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- LEGENDRE Géraldine (1989), « Unaccusativity in French », *Lingua* 79, p. 95-164.
- LEGENDRE Géraldine, SORACE Antonella (2003), « Auxiliaires et intransitivité en français et dans les langues romanes », in Danièle Godard (dir.), *Les langues romanes. Problèmes de la phrase simple*, Paris, CNRS Éditions, p. 185-213.
- LEHMANN Alise, MARTIN-BERTHET Françoise (2008), *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, 3^e éd., Paris, Armand Colin.
- MORIN Yves-Charles (2008), « L'évolution des distinctions de durée vocalique dans la flexion nominale du français », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française (9-12 juillet 2008)*, Paris, CMLFo8, p. 115-128. Disponible en ligne : < <http://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2008/01/cmlfo8349.pdf> >
- HALMØY Odile (2003), *Le gérondif en français*, Gap/Paris, Ophrys.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.
- REY Alain, DUVAL Frédéric, SIOUFFI Gilles (2007), *Mille ans de langue française : Histoire d'une passion*, Paris, Perrin.
- ROUVERET Alain, VERGNAUD Jean-Roger (1980), « Specifying Reference to the Subject : French Causatives and Conditions on Representations », *Linguistic Inquiry* 11/1, p. 97-202.
- SARRÉ Nguissaly (2000), « Morphologie des formes en *-ant* en moyen français », *L'Information Grammaticale*, 86, p. 40-52.
- SECHEHAYE* Charles-Albert (1926), *Essai sur la structure logique de la phrase*, Paris, H. Champion.
- SPILLEBOUT Gabriel (1985), *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, Picard.
- TOGEBY Knud (1979), *Précis historique de grammaire française*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- TOGEBY Knud (1983), *Grammaire française*, publié par M. Berg, G. Merad et E. Spang-Hanssen, Copenhague, Akademisk Forlag.
- TORTERAT Frédéric (2012), « Les Participes, l'Infinitif et le Gérondif, entre scalarité et rattachement [+ / - local] », *Studii de lingvistică* 2, p. 169-210.
- WAGNER Robert Léon, PINCHON, Jacqueline (1991), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette Supérieur.
- WILMET Marc (1997), *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Hachette / Duculot.

Études sur l'espagnol

- ALARCOS LLORACH Emilio (1947), « Perfecto simple y compuesto en español », *Revista de filología española* 31, p. 108-139.
- ALARCOS LLORACH Emilio (1970), *Estudios de gramática funcional del español*, Madrid, Gredos.
- ALARCOS LLORACH Emilio (1994), *Gramática de la lengua española*, Madrid, Espasa-Calpe.
- ALCINA FRANCH Juan, BLECUA José Manuel (1975), *Gramática española*, Barcelona, Ariel.
- ALCINA FRANCH Juan, BLECUA José Manuel ([1975] 1994), *Gramática española*, 9^e éd., Barcelona, Ariel.
- ALVAR Manuel, MARINER Sebastián (1659), « Latinismos » in Manuel Alvar *et al.*, *Enciclopedia Lingüística Hispánica*, t. 2, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, p. 3-49.
- ALVAR Manuel, POTTIER Bernard (1983), *Morfología histórica del español*, Madrid, Gredos.
- ANDRÉS-SUÁREZ Irene (1994), *El verbo español. Sistemas medievales y sistema clásico*, Madrid, Gredos.
- ARANOVICH Raúl (2003), « The semantics of auxiliary selection in Old Spanish », *Studies in Language* 27, p. 1-37.
- BENZING Joseph (1931), « Zur Geschichte von *ser* als Hilfszeitwort bei den intransitiven Verben im Spanischen », *Zeitschrift für romanische Philologie* 51, p. 385-460.
- BOSQUE Ignacio (1989), *Las categorías gramaticales*, Madrid, Síntesis.
- BOSQUE Ignacio (1990), « Sobre el aspecto en los adjetivos y en los participios », en Ignacio Bosque (éd.), *Tiempo y aspecto en español*, Madrid, Cátedra, p. 177-214.
- BOSQUE Ignacio (1999), « El sintagma adjetival. Modificadores y complementos del adjetivo. Adjetivo y participio », in Ignacio Bosque, Violeta Demonte (dir.), *Gramática descriptiva de la lengua española*, vol. 1, Madrid, Espasa Calpe p. 217-310.
- CALZADO ROLDÁN Araceli (1997), « La pérdida de la concordancia del participio con el objeto en los tiempos compuestos medievales », *Interlingüística* 6, p. 23-26.
- CANO AGUILAR Rafael (1988), *El español a través de los tiempos*, Madrid, Arco/Libros.
- CARRASCO GUTIÉRREZ Ángeles (éd.) (2008a), *Tiempos compuestos y formas verbales complejas*, Madrid / Frankfurt am Main, Iberoamericana Editorial Vervuert.
- CARRASCO GUTIÉRREZ Ángeles (2008b), « Los tiempos compuestos del español: formación, interpretación y sintaxis », in Á. Gutiérrez Carrasco (éd.) *Tiempos compuestos y formas verbales complejas*, Madrid / Frankfurt am Main, Iberoamericana Editorial Vervuert, p. 13-64.
- COMPANY COMPANY Concepción (1980), *Formalización del paradigma verbal compuesto en siete textos de la Edad Media*. Tesis de Licenciatura, México, U.N.A.M.
- COMPANY Concepción (1983), « Sintaxis y valores de los tiempos compuestos en español medieval », *Nueva Revista de Filología Hispánica* 32/2, p. 235-257.
- COMPANY COMPANY Concepción (2006), *Sintaxis histórica de la lengua española. Primera parte: La frase verbal* (vol. 2), México, FCE, UNAM.

- DARBORD Bernard, POTTIER Bernard (2004), *La langue espagnole : Grammaire historique*, Paris, Armand Colin.
- DELPORT Marie-France (2004), *Deux verbes espagnols : « haber » et « tener ». Étude lexico-syntaxique, perspective historique et comparative*, Paris, Éd. Hispaniques.
- DI TULLIO Ángela (2008), « Participios y adjetivos », in M. J. Rodríguez Espiñeira, J. Pena Seijas (coords.), *Categorización lingüística y límites intercategoriales*, Verba, Anexo 61, Universidad de Santiago de Compostela, p. 99-125.
- DUPONT Pierre (1998), *La Langue du Siècle d'Or. Syntaxe et lexique de l'espagnol classique*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- FÁBREGAS Antonio (2008), « Categorías híbridas en morfología distribuida : el caso del gerundio », in M. J. Rodríguez Espiñeira et J. P. Seijas (éd.), *Categorización lingüística y límites intercategoriales, Verba Anexo I*, Universidad de Santiago de Compostela, p. 57-88.
- FORTINEAU Chrystelle (2006), « En + gérondif. Un signifiant complexe pour un représenté complexe », in Gilles Luquet (éd.), *Le signifié de langue en espagnol. Méthodes d'approche*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- GARCÍA MARTÍN José M. (2001), *La formación de los tiempos compuestos del verbo en español medieval y clásico. Aspectos fonológicos morfológicos y sintácticos*, Cuadernos de Filología, Anejo XLVII, Valencia, Universitat.
- GILI GAYA Samuel ([1961] 1980), *Curso superior de sintaxis española*. 13^e éd., Barcelona, Vox/Bibliograf.
- GONZÁLEZ PÉREZ Rosario (2008), « El tratamiento lexicográfico de los participios de pasado de los verbos con doble participio en español », in Dolores Azorín Fernández et al. (coord.), *El diccionario como puente entre las lenguas y culturas del mundo. Actas del II Congreso Internacional de Lexicografía Hispánica*, Alicante, Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes, p. 247-252.
- GUITER Enrique (1982), « La expresión del indicativo pasado en iberorrománico medieval » in Eugenio de Bustos (éd.), *Actas del IV Congreso Internacional de Hispanistas*, t. 1, Salamanca, Universidad de Salamanca, p. 703-733.
- HARRE Catherine E. (1991), *Tener + past participle : A case study in linguistic description*, London/New York, Routledge.
- HERNANZ CARBÓ María Luisa (1982), *El infinitivo en español*, Barcelona, Servicio de Publicaciones de la Universidad Autónoma de Barcelona (Bellaterra).
- HERNANZ M. Lluïsa (1999), « El infinitivo », in Ignacio Bosque, Violeta Demonte (dir.), *Gramática descriptiva de la lengua española*, Madrid, Espasa Calpe, p. 2197-2356.
- KEMPAS Ilpo (2008), « El pretérito perfecto compuesto y los contextos prehodiernales », in Á. Carrasco Gutiérrez (éd.) *Tiempos compuestos y formas verbales complejas*, Madrid / Frankfurt am Main, Iberoamericana Editorial Vervuert, p. 231-273.
- KENINSTON Hayward (1937), *The Syntax of Castilian prose. The sixteenth century*, Chicago, The University of Chicago Press.
- LAPESA Rafael ([1981] 2014), *Historia de la lengua española*, Madrid, Gredos.
- LENZ* Rodolfo (1920), *La oración y sus partes. Estudios de gramática general y castellana*, Madrid, Junta para Ampliación de Estudios e Investigaciones Científicas. Centro de Estudios Históricos. Publicaciones de la Revista de Filología Española.
- LUNA TRAILL Elizabeth (1980), *Sintaxis de los verboides en el habla culta de la Ciudad de México*, México, Universidad Nacional Autónoma de México.

- LUQUET Gilles (2004), *La teoría de los modos en la descripción del verbo español (un nuevo planteamiento)*, Madrid, Arco / Libros.
- MACPHERSON Ian R. (1967), « Past Participle Agreement in Old Spanish: Transitive Verbs », *Bulletin of Hispanic Studies* 44, p. 241-254.
- MARCOS MARÍN Francisco (1972), *Aproximación a la gramática española*, Madrid, Cincel.
- MARTÍNEZ AMADOR Emilio M. (1954), *Diccionario Gramatical*, Barcelona, Ramón Sopena.
- MENDIKOETXEA Amaya (1999), « Construcciones inacusativas y pasivas », in Ignacio Bosque, Violeta Demonte (dir.), *Gramática descriptiva de la lengua española*, vol. 2, Madrid, Espasa Calpe, p. 1575-1629.
- MÉNENDEZ PIDAL Ramón (1982), *Manual de gramática histórica española*, Madrid, Espasa-Calpe.
- MOLHO Maurice (1975), *Sistemática del verbo español*, Madrid, Gredos.
- OCTAVIO DE TOLEDO Y HUERTA Álvaro S. (2002), « Auxiliación con *ser* de verbos intransitivos de movimiento (1450-1600): el caso de *ir(se)* », *Res Diachronicae Virtual*, p. 257-269. [En ligne : <http://resdi.net/volumen-i/>]
- PENNY Ralph ([1993] 2014), *Gramática histórica del español*, Traduction de J. I. Pérez Pascual et M. E. Pérez Pascual, actualisée par B. Ribera de Madariaga, Barcelona, Ariel Letras.
- PÉREZ RIOJA José Antonio ([1953] 1966), *Gramática de la lengua española*, 6^e éd., Madrid, Tecnos.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA (1917), *Gramática de la lengua castellana*, Madrid, Perlado, Páez y Compañía (Sucesores de Hernando).
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA (1920), *Gramática de la lengua castellana*, Madrid, Perlado, Páez y Compañía (Sucesores de Hernando).
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA (1931), *Gramática de la lengua española*, Madrid, Espasa-Calpe.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA Y ASOCIACIÓN DE ACADEMIAS DE LA LENGUA (2009), *Nueva gramática de la lengua española*, Madrid, Espasa-Calpe.
- ROCA-PONS* José (1960), *Introducción a la Gramática (con especial referencia a la lengua española)*, Barcelone, Vergara.
- RODRÍGUEZ ESPÍÑEIRA María José (2008), « El infinitivo como categoría híbrida o ambivalente », in M. J. Rodríguez Espiñeira, J. Pena Seijas (coords.), *Categorización lingüística y límites intercategoriales*, Verba, Anexo 61, Universidad de Santiago de Compostela, p. 127-148.
- RODRÍGUEZ RAMALLE Teresa María (2008), *Las formas no personales del verbo*, Madrid, Arco/Libros (*Cuadernos de Lengua Española* 103).
- ROMANI Patrizia (2006), « Tiempos de formación romance I. Los tiempos compuestos », in C. Company Company (dir.), *Sintaxis histórica de la lengua española. Primera parte: La frase verbal*, vol. 1, México, UNAM - Fondo de Cultura Económica, p. 243-346.
- SANZ MARTÍN Blanca Elena (2011), *El proceso de auxiliarización del verbo tener*, Aguascalientes, Universidad Autónoma de Aguascalientes.
- SCHMIDELY Jack (1979), *La personne grammaticale et son expression en langue espagnole*. Thèse présentée devant l'Université de Paris IV le 31 mai 1977, Lille, Atelier reproduction des thèses Université de Lille III.

- SECO* Manuel (1972), *Gramática esencial del español. Introducción al estudio de la lengua*, Madrid, Aguilar.
- SEIFERT Eva (1930), « *Haber y tener como expresiones de la posesión en español* », *Revista de Filología Española* 27, p. 233-276, 346-389.
- SEPÚLVEDA BARRIOS Félix (1988), *La voz pasiva en el español del siglo XVII. Contribución a su estudio*, Madrid, Gredos.
- TOLEDO Ángel Eduardo (2013), *Histoire thématique et descriptive du double paradigme des participes passés espagnols*, thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- YLLERA Alicia (1980), *Sintaxis histórica del verbo español: las perífrasis verbales*, Zaragoza, Pórtico.
- YLLERA Alicia (1999), « *Las perífrasis verbales de gerundio y participio* », in Ignacio Bosque, Violeta Demonte (dir.), *Gramática descriptiva de la lengua española, vol. 2*, Madrid, Espasa Calpe, p. 3391-3442.

Études sur le portugais

- BARROS Anabela (2002), « *A adopção de participios passados fortes por verbos da 1^a conjugação* », in Anabela Gonçalves et Clara Nunes Correia (éd.), *Actas do XVII Encontro Nacional da Associação Portuguesa de Linguística*, Lisboa, APL, p. 53-67.
- CUNHA Celso et CINTRA Lindley ([1984] 1992), *Nova Gramática do Português Contemporâneo*, 9^e éd., Lisboa, Edições João Sá da Costa.
- DUARTE Inês (2003), « *A família das construções inacusativas* », in M. H. Mira Mateus et al., *Gramática da língua portuguesa*, Lisboa, Caminho, p. 506-548.
- ELISEU André (1984), *Verbos ergativos do português: descrição e análise* [Mémoire de master], Universidade de Lisboa.
- OLIVEIRA Fátima (2003), « *Tempo e aspecto* », in M. H. Mira Mateus et al., *Gramática da língua portuguesa*, Lisboa, Caminho, p. 128-178.
- MATEUS Maria Helena Mira, BRITO Ana Maria, DUARTE Inês, FARIA Isabel Hub (2003), *Gramática da língua portuguesa*, 6e. éd., Lisboa, Caminho.
- MATTOS E SILVA Rosa Virgínia (1989), *Estruturas trecentistas, Elementos para uma gramática do Português Arcaico*, Lisboa, Imprensa Nacional–Casa da Moeda.
- NUNES José Joaquim ([1919] 1975), *Compêndio de gramática histórica portuguesa. Fonética y morfologia*, 8^{ème} éd., Lisboa, Livraria Clássica Editora.
- SAID ALI Manuel (1971), *Gramática histórica da língua portuguesa*, 7^e éd., Rio de Janeiro, Livraria Acadêmica.

Autres études linguistiques

- ALVAREZ-PEREYRE Frank (éd.) (2008), *Catégories et categorisation. Une perspective interdisciplinaire*, Louvain/Paris, Peeters.
- ANDERSON John M. (1997), *A Notional Theory of Syntactic Categories*, Cambridge, Cambridge University Press.

- ANSALDO Umberto, DON, Jan, PFAU, Roland (éd.) (2010), *Parts of speech: empirical and theoretical advances*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.
- ARCHE, María J., FÁBREGAS, Antonio, MARÍN, Rafael (2014), « Argument structure and aspect in adjectives and participles: Where are we? », *Lingua* 149, p. 95-117.
- ARONOFF Mark (1976), *Word Formation in Generative Grammar*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.
- ARONOFF Mark (2000), « Morphology between lexicon and grammar », in Geert Booij, Christian Lehmann, Joachim Mugdan (éd.), *Morphologie. Ein internationales Handbuch zur Flexion und Wortbildung, Morphology. An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, t. 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 344-349.
- AWARD Jan (2001), « Parts of speech », in M. Haspelmath et al. (éd.), *Language Typology and Language Universals*, vol. 1, Berlin/New York, de Gruyter, p. 726-735.
- BAKER Mark C. (2003), *Lexical categories : Verbs, Nouns and Adjectives*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BALLY* Charles (1932), *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Librairie Ernest Leroux.
- BASSET Louis, PÉRENNEC Marcel (dir.) (1994), *Les classes de mots. Traditions et perspectives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- BAUER Laurie (2000), « Word », in Geert Booij et al. (éd.), *Morphologie. Ein internationales Handbuch zur Flexion und Wortbildung, Morphology. An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, t. 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 247-257.
- BENVENISTE* Émile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, vol. 1, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE* Émile (1974), *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE Émile ([1948] 1975), *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien Maisonneuve.
- BISANG Walter (2001), « Finite vs. non finite languages », in Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Oesterreicher, Wolfgang Raible (éd.), *Language Typology and Language Universals*, Berlin/New York, de Gruyter Mouton, p. 1400-1413.
- BLANVILLAIN Odile, GUIMIER Claude (2006), « Préface », *Les formes non finies du verbe 1, (Travaux linguistiques du Cerlico 19)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 7-11.
- BŁASZCZAK Joanna et al. (dir.) (2015), *How categorical are categories? New Approaches to the Old Questions of Noun, Verb, and Adjective*, Boston/Berlin, de Gruyter.
- BLOOMFIELD Leonard (1933), *Language*, Londres, George Allen and Unwin.
- BOSQUE Ignacio, GUTIÉRREZ-REXACH Javier (2009), *Fundamentos de sintaxis formal*, Madrid, Akal.
- BOTTINEAU Didier (2006), « Les formes non finies du verbe basque », in O. Blanvillain et C. Guimier (dir.), *Les formes non finies du verbe 1, (Travaux linguistiques du Cerlico 19)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 33-60.
- BRØNDAL* Viggo ([1935] 1943), « Structure et variabilité des systèmes morphologiques », *Essais de linguistique générale*, Copenhague, Ejnar Munksgaard.
- BROWN Keith, MILLER Jim (1999), *Concise encyclopedia of grammatical categories*, Amsterdam, Elsevier.

- CAMUS BERGARECHE Bruno (2008), « El perfecto compuesto (y otros tiempos compuestos) en las lenguas románicas: formas y valores », in A. Carrasco Gutiérrez (éd.) *Tiempos compuestos y formas verbales complejas*, Madrid / Frankfurt am Main, Iberoamericana Editorial Vervuert, p. 65-99.
- CHOMSKY Noam (1970), « Remarks on nominalizations », in R. Jacobs et P. Rosenbaum, *Readings in English transformational grammar*, Waltham, Ginn & Co., p. 184-221.
- CINQUE Guglielmo (1990), « Ergative adjectives and the lexicalist hypothesis », *Natural Language & Linguistic Theory* 8/1, p. 1-39.
- CLAIRIS Christos (1984), « Nom et verbe », *Modèles linguistiques* 4/1, p. 23-28.
- CREISSELS Denis (2006), *Syntaxe générale. Une introduction typologique*, vol. 1 : *Catégories et constructions*, Paris, Hermes Sciences.
- CROFT William (1991), *Syntactic categories and grammatical relations : the cognitive organization of information*, Chicago, University Press.
- CRYSTAL David (1967), « English », *Lingua* 17, p. 24-56.
- DAHL Östen (2000), « The tense-aspect systems of European languages in a typological perspective », in Östen Dahl (éd.) *Tense and aspect in the languages of Europe*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, p. 3-25.
- DE CARVALHO Paulo (2003), « « Gérondif », « participe présent » et « adjectif déverbal » en morphosyntaxe comparative », *Langages* 149, p. 100-126.
- DELBECQUE Nicole (éd.) (2002), *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage*. Bruxelles, De Boeck & Larcier, Éditions Duculot.
- DELBECQUE Nicole (2008), « Semántica cognitiva y categorización lingüística », in M^a José Rodríguez Espiñeira & Jesús Pena Seijas (coord.), *Categorización lingüística y límites intercategoriales*, Verba, Anexo 61, Santiago de Compostela, Universidade de Santiago de Compostela, p. 19-56.
- DELESALLE Simone (dir.) (1986), *Histoire des conceptions de l'énonciation*, numéro de revue, *Histoire Épistémologie Langage* 8/2.
- DENY Jean (1952), *Les langues du Monde. Langues turques, langues mongoles et langues tounougouzes*, réimpression (1981), Genève/Paris, Slatkine.
- DIETRICH Wolf (1983), *El aspecto verbal perifrástico en las lenguas románicas*, version espagnole par Marcos Martínez Hernández, Madrid, Gredos.
- DIXON Robert M. W. (1982), *Where have all the adjectives gone? And other essays in semantics and syntax*, Berlin, Mouton Publishers.
- EMONDS Joseph E. (1985), *A unified theory of syntactic categories*, Dordrecht/Cinnaminson, Foris.
- FAARLUND Jan Terje (2001), « From Ancient Germanic to modern Germanic languages », in Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Oesterreicher, Wolfgang Raible (éd.), *Language Typology and Language Universals*, vol. 2, Berlin/New York, de Gruyter, p. 1706-1719.
- FEIXÓ CID Xosé (2008), *Gramática da lingua galega. Síntese práctica*, 3^e éd., Vigo, Edicións Xerais de Galicia.
- FERGUSON Charles A. (1978), « Introduction », in Joseph H. Greenberg (dir.), *Universals of Human Language*, vol. 3. *Word Structure*, Stanford, Stanford University Press, p. 1-6.
- GARDE Paul (dir.) (1983), *Les parties du discours. Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence/Marseille, Publications de l'Université de Provence/Diffusion J. Laffitte.

- GIVÓN Talmy (1979), *On understanding grammar*, New York, Academic Press.
- GIVÓN Talmy (1984), *Syntax: A Functional-Typological Introduction*, 2 vols., Amsterdam, John Benjamins.
- GREENBERG Joseph H. (dir.) (1978), *Universals of Human Language*, vol. 3. *Word Structure*, Stanford, Stanford University Press.
- GRØVNIK Ottar (1986), *Über den Ursprung und die Entwicklung der aktiven Perfekt- und Plusquamperfektkonstruktionen des Hochdeutschen und ihre Eigenart innerhalb des germanischen Sprachraumes*, Oslo, Solum Forlag.
- HASPELMATH Martin (1994), « Passive Participles across Languages », in Barbara Fox, Paul J. Hopper (éd.), *Voice: form and function*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 151-177.
- HASPELMATH Martin, (1995), « The converb as a cross-linguistically valid category », in Martin Haspelmath et Ekkehard König (éd.), *Converbs in Cross-Linguistic Perspective. Structure and Meaning of Adverbial Verb Forms –Adverbial Participles, Gerunds–*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, p. 1-55.
- HASPELMATH Martin (2001), « Word classes and parts of speech », in Paul B. Baltes et Neil J. Smelser (éd.), *International encyclopedia of the social and behavioral sciences*, Amsterdam, Pergamon, p. 16538-16545.
- HASPELMATH Martin (2007), « Pre-established categories don't exist: Consequences for language description and typology », *Linguistic Typology* 11, p. 119-132.
- HASPELMATH Martin (2010), « Comparative concepts and descriptive categories in crosslinguistic studies », *Language* 86/3, p. 663-687.
- HASPELMATH Martin, KÖNIG Ekkehard (1995), *Converbs in Cross-Linguistic Perspective. Structure and Meaning of Adverbial Verb Forms –Adverbial Participles, Gerunds–*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter.
- HAUDRY Jean (1981), « La dérivation en indo-européen », *L'Information Grammaticale* 8, p. 3-11.
- HEINE Bernd (1997a), *Possession. Cognitive sources, forces, and grammaticalization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HEINE Bernd (1997b), « Grammaticalisation and language universals », in A. Lemaréchal (éd.) *Grammaticalisation et reconstruction. Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, Nouvelle Série*, vol. 5, Paris, Klincksieck, p. 11-23.
- HEINE Bernd, CLAUDI Ulrike, HÜNNEMEYER Friederike (1991), *Grammaticalization: a conceptual framework*, Chicago, University of Chicago Press.
- HJELMSLEV Louis (1928), *Principes de grammaire générale*, Copenhagen, Bianco Lunos Bogtrykkeri.
- HOPPER Paul, THOMPSON Sandra (1984), « The discourse basis for lexical categories in universal grammar », *Language* 60, p. 703-752.
- HOPPER Paul J., TRAU GOTT Elisabeth Closs (1993), *Grammaticalization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JESPERSEN* Otto (1914), *A Modern English Grammar on Historical Principles, part II. Syntax. First volume*, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung.
- JESPERSEN* Otto (1924), *The philosophy of grammar*, Londres/New York: Allen & Unwin/Holt.
- JESPERSEN* Otto ([1924] 1971), *Linguistique générale*, traduction, Paris, Les Éditions de Minuit.

- KAZENIN Konstantin I. (2001), « The passive voice », in M. Haspelmath *et al.*, *Language Typology and Language Universals*, vol. 2, Berlin/New York, de Gruyter Mouton, p. 899-916.
- KÖNIG Ekkehard, VAN DER AUWERA Johan (1990), « Adverbial participles, gerunds and absolute constructions in the languages of Europe », in Johannes Behert, Giuliano Bernini, Claude Buridant (éd.), *Toward a Typology of European Languages*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, p. 337-355.
- KOPTJEVSKAJA-TAMM Maria (1994), « Finiteness », *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, R. E. Asher (éd.), Oxford, Pergamon Press, p. 1245-8.
- KURZOVÁ Helena (1994), *From Indo-European to Latin: the evolution of a morphosyntactic type*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins.
- LAMBERT Frédéric, MOREAU Catherine, ALBRESPIT Jean (dir.) (2007), « Les formes non finies du verbe, 2 » [numéro de revue], *Travaux linguistiques du Cerlico* 20.
- LANGACKER Ronald W. (1987), *Foundations of Cognitive Grammar*, vol I: *Theoretical Prerequisites*, Stanford, Stanford University Press.
- LARSSON Ida (2009), *Participles in time. The Development of the Perfect Tense in Swedish*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis.
- LAZARD Gilbert (1984), « La distinction entre nom et verbe en morphologie et syntaxe », *Modèles linguistiques* 6/1, p. 29-40.
- LEHMANN Christian (1988), « Towards a typology of clause linkage », in John Haiman, Sandra Thompson (éd.), *Clause Combining in Grammar and Discourse*, Amsterdam, Benjamins, p. 181-125.
- LEMARÉCHAL Alain (1989), *Les parties du discours. Sémantique et syntaxe*, Paris, Presses universitaires de France.
- LEMARECHAL Alain (éd.) (1997), *Grammaticalisation et reconstruction. Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, Nouvelle Série*, vol. 5, Paris, Klincksieck.
- MARCELLO-NIZIA Christiane (2006), *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck.
- MARTINET André (1985), *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin.
- MEILLET Antoine (1917), *Caractères généraux des langues germaniques*, Paris, Hachette.
- MEILLET* Antoine ([1926]1982), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- MEILLET* Antoine, COHEN* Marcel (dir.) ([1924] 1952), *Langues du monde*, Paris, Société de Linguistique de Paris, dépositaire Honoré Champion.
- MEL'ČUK Igor (1993), *Cours de morphologie générale*, vol. 1 *Introduction et Première partie: Le mot*, Les Presses de l'Université de Montréal / CNRS Éditions.
- MEYER-LÜBKE Wilhelm (1890-1906), *Grammaire des langues romanes*, 4 vol., traduction d'Eugène Rabiet (vol. 1) et d'Auguste et Georges Doutrepoint (vol. 2-4), Paris, H. Welter [reproduction en fac-sim. Genève, Slatkine / Marseille, Lafitte, 1974].
- NEDJALCOV Vladimir P., NEDJALCOV Igor' V. (1987), « On the typological characteristics of converbs », in Toomas Help (éd.), *Symposium on language universals*, Tallinn, Academy of Sciences of the Estonian SSR, p. 75-79.
- PERLMUTTER David M. (1978), « Impersonal Passives and the Unaccusative Hypothesis », *Proceedings of the 4th Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, Berkeley, Berkeley Linguistics Society, p. 157-189.

- PICA Pierre, RONAT Mitsou (éd.) (1985), « Catégories vides et explication en syntaxe », *Modèles linguistiques* 7/1, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- PLANK Frans (1997), « Word classes in typology: Recommended reading », *Linguistic Typology* 1, p. 185-192.
- PREVOST Sophie (2006), « Grammaticalisation, lexicalisation et dégrammaticalisation : des relations complexes », *Cahiers de praxématique*, 46, p. 121-140.
- RANDALL Janet H. (1988), « Inheritance », in W. Wilkins, *Thematic Relations*, New York, Academic Press, p. 129-146.
- RODRÍGUEZ ADRADOS Francisco, BERNABÉ, Alberto, MENDOZA, Julia (1996), *Manual de lingüística indoeuropea. II. Morfología nominal y verbal*, Madrid, Ediciones Clásicas.
- ROSCH Eleanor (1973), « Natural categories », *Cognitive Psychology* 4, 328-350.
- ROSS John Robert (1972), « The Category Squish: Endstation Hauptwort », in P. M. Peranteau, J. N. Levi, G. C. Phares (éd.), *Papers from the eighth regional meeting*, Chicago Linguistic Society, p. 316-328.
- ROSENBAUM Peter S (1967), *The Grammar of English Predicate Complement Constructions*, Cambridge, MIT Press.
- RUAIX I VINYET Josep (2000), *Català complet. Curs superior de llengua, vol. 2. Morfologia i sintaxi*, Moià, Ed. Ruaix.
- SAPIR Edward (1921), *An Introduction to the Study of Language*, New York, Harcourt, Brace and Company.
- SASSE Hans-Jürgen (1993), « Syntactic Categories and Subcategories », in J. Jacobs et al., *Syntax, Ein internationales Handbuch zeitgenössischer Forschung, An International Handbook of Contemporary Research*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 646-686.
- SASSE Hans-Jürgen (2001), « Scales between nouniness and verbiness », in M. Haspelmath et al. (éd.), *Language Typology and Language Universals: An International Handbook*, vol. 1, Berlin/New York, de Gruyter, p. 495-509.
- SCHACHTER Paul, SHOPEN Timothy (1985), « Parts-of-speech systems », in T. Shopen (éd.), *Language typology and syntactic description*, vol. 1, Cambridge, Cambridge University Press, p. 3-61.
- SCHADEN Gerhard (2009), *Composés et surcomposés. Le « parfait » en français, allemand, anglais et espagnol*, Paris, L'Harmattan.
- SCIDA Emily (2004), *The Inflected Infinitive in Romance Languages*, New York / London, Routledge.
- SHOPEN Tymothy (éd.) (2007), *Language Typology and Syntactic Description*, second edition, Cambridge, Cambridge University Press.
- SPENCER Andrew (2000), « Morphology and syntax », in Geert Booij, Christian Lehmann, Joachim Mugdan (éd.), *Morphologie. Ein internationales Handbuch zur Flexion und Wortbildung, Morphology. An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, t. 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, p. 312-335.
- SQUARTINI Mario (1998), *Verbal Periphrasis in Romance. Aspect, actionality and grammaticalization*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- STOWELL Tim (1991), « The alignment of arguments in adjective phrases », *Syntax and Semantics* 25, p. 105-135.
- TESNIÈRE Lucien (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

- TIKKANEN Bertil (2001), « Converbs », in Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Oesterreicher, Wolfgang Raible (éd.), *Language Typology and Language Universals*, vol. 2, Berlin/New York, de Gruyter, p. 1112-1123.
- TIMBERLAKE Alan (1977), « Reanalysis and actualization in syntactic change », in Charles N. Li (éd.), *Mechanisms of Syntactic Change*, Austin, University of Texas Press, p. 141-177.
- VENDRYES Joseph (1952/1981), *Les langues du Monde. Langues indo-européennes* [réimpression], Genève/Paris, Slatkine.
- VOGEL Petra M., COMRIE, Bernard (éd.) (2000), *Approaches to the typology of word classes*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- WANNER Dieter (2001), « From Latin to the Romance languages », in Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Oesterreicher, Wolfgang Raible (éd.), *Language Typology and Language Universals*, vol. 2, Berlin/New York, de Gruyter, p. 1691-1706.
- WITTGENSTEIN Ludwig ([1953] 1961), *Tractatus logico-philosophicus*, suivi de *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard.

SITOGRAPHIE ET BASES DE DONNÉES

- [ATILF-CNRS] Université de Lorraine, Base textuelle *Frantext-CTLF*,
<http://www.frantext.fr/ctlf/> [dernière consultation : 18/06/2017]
- [CGL] Classiques Garnier Numérique (2011), *Grand corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XVI^e-XVII^e siècles)*. Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier y Wendy Ayres-Bennet (eds.),
 <<http://www.classiques-garnier.com/numerique/>> [accès restreint]
- [CGL] *Corpus Grammaticorum Latinorum*
 < <http://kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/>> [dernière consultation : 18/06/2017]
- [CORDE] Real Academia Española – *Corpus Diacrónico del Español (CORDE)*,
<http://corpus.rae.es/cordenet.html> [dernière consultation : 18/06/2017]
- [CTLF] *Corpus de textes linguistiques fondamentaux*,
 <http://ctlf.ens-lyon.fr/n_form.asp> [dernière consultation : 18/06/2017]
- [EEBO] *English Early Books Online*,
 <<https://eebo.chadwyck.com/home>> [accès restreint].
- [OVI] *Corpus OVI dell'Italiano antico*,
 <<http://www.ovi.cnr.it/index.php?page=banchedati>>.
 [dernière consultation : 19/04/2014]
- [TLFi] *Trésor de la langue française informatisé*,
 <<http://atilf.atilf.fr/>> [dernière consultation : 18/6/2017]
- [Crusca] Accademia della Crusca, *Biblioteca digitale dell'Accademia della Crusca*,
 <www.bdcrusca.it> [dernière consultation : 1/6/2016]

Tableau 2.1	Les divisions des formes verbales non finies chez Haspelmath et König (1995)	96
Tableau 2.2	Les participes prototypiques dans les langues du monde selon Haspelmath (1994)	106
Tableau 3	La double évolution du présent de l'indicatif de HABERE en ancien castillan (Penny 2014 : 224)	160
Tableau 4.1	Les participes du verbe GR. <i>βουλεύω</i> (formes du masculin au nominatif)	187
Tableau 4.2	Les significations des participes dans l'<i>Ars maior</i> de Donat	215
Tableau 4.3	Les cas régis par les verbes et les participes selon Priscien (<i>GL</i> 2,550)	221
Tableau 5.1	Le nombre des définitions et la justification étymologique	244
Tableau 5.2	Le participe en <i>V-nte</i> dans les grammaires italiennes de la Renaissance	274
Tableau 5.3	Les exemples des participes en <i>V-do</i> actifs dans les grammaires de l'espagnol	285
Tableau 5.4	Les formes des participes en <i>V-do</i> de signification active grammatisées dans les traditions espagnole et portugaise	286
Tableau 5.5	Longévité de la grammatisation des participes actifs en <i>V-do</i>	288
Tableau 5.6	Les exemples des participes en <i>V-do</i> actifs dans les grammaires du portugais	291
Tableau 5.7	Les classes de participe chez Buommattei	300
Tableau 5.8	Exemples et transformations des participes communs chez Buommattei	301
Tableau 7.1	Analyse des temps composés dans les grammaires françaises des XV^e et XVI^e siècles	361
Tableau 7.2	L'accord du participe dans les grammaires françaises du XVI^e siècle	377
Tableau 9.1	Le traitement des verbes auxiliaires dans les grammaires de l'espagnol de la Renaissance	446
Tableau 9.2	Synthèse du traitement des temps composés dans les grammaires de l'espagnol au XVI^e siècle	448
Tableau 10.1	Le contenu des chapitres sur les « circonlocutions » du verbe	459
Tableau 10.2	Le contenu prototypique des chapitres sur les périphrases dans les grammaires de la Renaissance	460
Tableau 10.3	Distribution syntagmatique du participe et du NPI chez Nebrija	480
Tableau 11.1	La catégorisation contrastive du nom, du participe et du gérondif dans la GGR	530
Tableau 11.2	Le contenu du chapitre sur les verbes auxiliaires de la GGR	535
Tableau 12.1	Catégorisation du formant participial des temps composés (1492-1799)	555
Tableau 12.2	Catégorisation du formant participial des temps composés (XIX^e siècle)	556

SOMMAIRE	14
ABRÉVIATIONS ET CONVENTIONS	16
INTRODUCTION	21
Définition de l'objet d'étude	22
Enjeux de l'histoire comparée des grammaires des langues romanes	25
Cadre théorique et méthodologique: la mise en série des textes et le principe de commensurabilité à l'épreuve	27
Présentation du corpus	32
Structure de l'étude	38
PARTIE I	
CATÉGORISATION DU PARTICIPE ET FAITS DE LANGUE	41
Chap. 1 LA CATÉGORISATION	43
1.1 Le concept de catégorisation et les critères de classification des parties du discours	46
1.1.1 Le découpage du discours	46
1.1.2 Précisions terminologiques sur la catégorisation	47
1.1.3 Les critères de catégorisation	48
1.1.4 Les définitions et les accidents des parties du discours	50
1.1.5 L'universalité face à l'historicité des classes	52
1.2 Tour d'horizon sur la catégorisation dans la linguistique contemporaine	55
1.2.1 Le rôle de la catégorisation dans la réflexion linguistique	55
1.2.2 Études et approches	56
1.2.2.1 Les approches fonctionnelles et distributionnelles	57
1.2.2.2 Les approches sémantiques	59
1.2.2.3 Les approches morphologiques	60
1.2.3 Les grandes divisions	61
1.2.3.1 Mots variables et invariables	62
1.2.3.2 Mots lexicaux et mots grammaticaux	62
1.2.3.3 Classes ouvertes et classes fermées	64
1.2.3.4 Le nom et le verbe	64
1.2.4 Les théories contemporaines face aux classes hybrides	65
1.3 Bilan et projection	68
Chap. 2 LE PARTICIPE ET LES FORMES NON FINIES DU VERBE	71
2.1 Questions d'ensemble	74
2.1.1 Questions terminologiques	74
2.1.1.1 « Formes » et « modes »	75
2.1.1.2 Autres désignations hétérogènes	76
2.1.2 Les formes verbales non finies et les propositions subordonnées	83
2.1.3 Les propriétés verbales : étude sélective de trois catégories grammaticales	86
2.1.3.1 Le mode	86

2.1.3.2	La diathèse	87
2.1.2.3	La complémentation du verbe et le régime	88
2.2	Les classes : infinitif, gérondif et participe	92
2.2.1	Les infinitifs	96
2.2.1.1	Propriétés verbales et propriétés nominales	96
2.2.1.2	L'origine des infinitifs	97
2.2.1.3	Types d'infinitifs	98
2.2.2	Les gérondifs	99
2.2.2.1	Propriétés verbales et propriétés adverbiales	99
2.2.2.2	L'origine des gérondifs et des « participes adverbiaux »	101
2.2.2.3	La question terminologique autour des « gérondifs »	102
2.2.2.4	La coréférentialité du sujet	103
2.2.3	Les participes	104
2.2.3.1	Propriétés verbales et propriétés adjectivales	104
2.2.3.2	L'origine des participes	105
2.2.4	Typologie des participes	105
2.2.4.1	Premier type : participe passif / passé / parfait	107
2.2.4.1.1	Le trait « passif »	108
2.2.4.1.2	Le trait « parfait »	118
2.2.4.1.3	Le trait « passé »	122
2.2.4.2	Deuxième type : participe actif / présent / habituel	123
2.2.4.2.1	De l'indo-européen au latin : de l'adjectif au verbe	123
2.2.4.2.2	Du latin aux langues romanes : du verbe à l'adjectif	124
2.2.4.2.2	Le participe présent homonyme d'autres classes : un morphème français <i>-ant</i> polyfonctionnel	128
2.3	Synthèse	131
Chap. 3	PROBLÈMES DESCRIPTIFS DANS LES LANGUES ROMANES : CONSTRUCTIONS ABSOLUES ET FORMES VERBALES ANALYTIQUES	135
3.1	Emplois prototypiques : les fonctions de l'adjectif	138
3.2	Constructions participiales absolues	139
3.3	Formes verbales analytiques	144
3.3.1	La formation en ESSE + participe	145
3.3.2	La formation en HABERE + participe	146
3.3.2.1	Perspective typologique : un phénomène européen	146
3.3.2.1.2	Le verbe auxiliaire HABERE	147
3.3.2.1.2	La classe de la forme du verbe auxilié	148
3.3.2.1.3	À l'origine une périphrase de formation « récente »	151
3.3.2.3	D'un système à l'autre : la grammaticalisation de HABERE + participe	153
3.3.2.3.1	Réanalyse : questions de sémantique et de morpho-syntaxe	154
3.3.2.3.2	La forme du verbe auxiliaire	159
3.3.2.3.3	La morphologie du participe et problèmes de catégorisation	160
3.3.3	Variation dans les temps composés dans les langues romanes	165
3.3.3.1	Le choix de l'auxiliaire	165
3.3.3.2	L'accord du participe	169
3.3.3.3	Les valeurs temporelles	177

PARTIE II

LE TRAITEMENT DU PARTICIPE DANS L'HISTOIRE DES GRAMMAIRES 181

Chap. 4 LE PARTICIPE DANS LES GRAMMAIRES DU GREC ANCIEN ET DU LATIN 183

4.1 Le participe dans la tradition grecque	186
4.1.1 Le participe et les formes verbo nominales en grec	186
4.1.2 Le traitement de la classe dans les grammaires du grec	189
4.1.2.1 La définition et la place du participe dans la liste des parties du discours	189
4.1.2.2 Débats sur le statut catégoriel du participe	191
4.1.2.3 La syntaxe du participe : un substitut du verbe	192
4.1.2.4 Le statut des autres formes verbo-nominales	193
4.1.3 Synthèse	193
4.2 Le participe dans la tradition latine	194
4.2.1 Le participe et les formes verbo-nominales en latin	194
4.2.1.1 Les formes verbales avec des propriétés de substantif	194
4.2.1.2 Les formes verbales avec des propriétés d'adjectif	196
4.2.2 Le traitement de la classe dans les grammaires du latin	199
4.2.2.1 La définition et la place du participe dans la liste des parties du discours	200
4.2.2.2 Le statut catégoriel du participe	203
4.2.2.3 Le statut d'autres formes verbo-nominales	203
4.2.2.3.1 Les <i>gerundia</i> et les supins	205
4.2.2.3.2 Les différences entre les <i>gerundia</i> et les <i>gerundiva</i>	207
4.2.2.4 Les accidents et les propriétés du participe	209
4.2.2.4.1 Les accidents du nom : le genre et le cas	209
4.2.2.4.2 Deux propriétés nominales problématiques : les degrés de comparaison et la dérivation adverbiale	209
4.2.2.4.3 Les accidents du nom et du verbe : le nombre et la figure	210
4.2.2.4.4 L'accident verbal du temps	211
4.2.2.4.5 L'accident verbal de la signification (la diathèse)	214
4.2.2.4.6 La valence : le régime (nominal ou verbal) du participe	215
4.2.2.5 L'extension de la classe du participe	216
4.2.2.5.1 La recatégorisation et la distinction entre classes homonymes	217
4.2.2.5.2 Représenter les participes : la périphrase en qu+V	222
4.2.2.6 Les propriétés syntaxiques et discursives du participe	227

Chap. 5 LE PARTICIPE DANS LES GRAMMAIRES DES LANGUES ROMANES : DÉFINITION ET ACCIDENTS 231

5.1 Autour de la définition	235
5.1.1 Le terme « participe »	235
5.1.2 Le terme définitoire : vers une première classification du participe	237
5.1.3 La motivation étymologique (<i>definitio nominis</i>) du terme « participe »	241
5.2 Les accidents du nombre et du genre	246
5.3 Les accidents du cas et de la déclinaison	250
5.4 Les accidents de la figure et de l'espèce	251

5.5 L'accident du temps	252
5.5.1 Comment le participe signifie le temps	253
5.5.1.1 L'indétermination temporelle des participes	253
5.5.1.1.1 Les grammaires italiennes	254
5.5.1.1.2 Les grammaires françaises	258
5.5.1.1.3 Les grammaires espagnoles	266
5.5.1.1.4 Analyse comparée et synthèse	268
5.5.1.2 Le participe signifie « avec temps »	269
5.5.2 La classification des participes selon le temps : étude de cas autour des formes en <i>V-nte</i> et <i>V-ant</i>	273
5.5.2.1 Les grammaires italiennes : les désignations du type en <i>V-nte</i>	273
5.5.2.2 Les grammaires françaises : les désignations du type en <i>V-ant</i>	276
5.5.2.3 Analyse de comparaison et synthèse	277
5.6 L'accident de la signification (l'expression de la diathèse)	278
5.6.1 La désignation de l'accident	278
5.6.2 Critères et divisions fondées sur la signification (et le genre)	280
5.6.3 Le participe passif et la voix passive	281
5.6.4 Les participes de forme passive mais de « signification active »	283
5.6.4.1 Les participes en <i>V-do</i> actifs dans les grammaires de l'espagnol et du portugais	284
5.6.4.1.1 Les grammaires espagnoles	284
5.6.4.1.2 Les grammaires portugaises	291
5.6.4.1.3 Analyse de comparaison et synthèse	293
5.6.4.2 Les participes en <i>V-to</i> actifs dans les grammaires de l'italien	294
5.6.4.2.1 Les participes en <i>V-to</i> comme substituts des participes en <i>V-nte</i>	294
5.6.4.2.2 Les participes invariables des constructions absolues (le type <i>veduto la bellezza</i>)	295
5.6.4.2.3 Synthèse	305
5.6.4.3 Les participes en <i>V-é</i> actifs dans les grammaires du français	306
5.6.4.4 Analyse de comparaison et synthèse	309
5.7 L'accident du régime (verbal)	313
5.7.1 Notes sur les désignations du régime	314
5.7.2 Le régime comme critère de distinction entre le participe et les noms (adjectifs)	315
5.7.2.1 Le régime comme critère de distinction dans les grammaires italiennes	316
5.7.2.2 Le régime comme critère de distinction dans les grammaires françaises	320
5.7.2.3 Le régime comme critère de distinction dans les grammaires espagnoles	321
5.7.3 Analyse comparative et synthèse	322
5.8 La dérivation/formation à partir du verbe	325
5.9 La « qualité » ou la propriété de « qualifier un substantif » à la manière de l'adjectif	327
5.10 Autres accidents ou propriétés	331

PARTIE III

LE PARTICIPE DES TEMPS COMPOSÉS DANS LES GRAMMAIRES DES LANGUES ROMANES 333

Chap. 6 LE PARTICIPE DES TEMPS COMPOSÉS DANS LES GRAMMAIRES DE L'ESPAGNOL ET DU PORTUGAIS (XV^e-XVI^e SIÈCLES) 335

6.1 Elio Antonio de Nebrija	338
6.1.1 Notes sur les temps composés de l'espagnol à la fin du Moyen Âge	339
6.1.2 La conception des temps composés : <i>rodeo</i> et <i>circunloquio</i>	340
6.1.2.1 Le contenu extensionnel des <i>circunloquios</i>	340
6.1.2.2 La méthodologie contrastive du <i>circunloquio</i>	341
6.1.2.3 La méthode des <i>grammaticæ proverbiandi</i> et les premières grammaires des langues romanes	344
6.1.3 La catégorisation du constituant V- <i>do</i> des temps composés : le <i>nombre participial infinito</i>	346
6.1.3.1 La définition du <i>participio</i>	346
6.1.3.2 La définition du nombre participial infinito	347
6.1.3.3 Des critères de catégorisation croisés	350
6.2 João de Barros	351
6.2.1 Le participe chez Barros	352
6.2.2 Les temps composés chez Barros : <i>suprimentos</i> et <i>rodeos</i>	353

Chap. 7 LE PARTICIPE DES TEMPS COMPOSÉS DANS LES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS (XV^e-XVI^e SIÈCLES) 357

7.1 Vue d'ensemble	360
7.1.1 Notes sur les faits de langue : les temps composés du français	363
7.1.2 Nommer les temps composés : la <i>circonlocution</i> et le <i>verbe auxiliaire</i>	364
7.1.2.1 Les termes LAT. <i>circumlocutio</i> / FR. <i>circonlocution</i> et LAT. <i>periphrasis</i> / FR. <i>périphrase</i>	364
7.1.2.2 Le terme LAT. <i>auxiliarium</i> / FR. <i>auxiliaire</i>	365
7.1.3 Le constituant V- <i>é</i> des temps composés	367
7.1.4 L'accord du participe : émergence des « règles »	369
7.2 Louis Meigret (1550)	379
7.2.1 Le participe chez Meigret	380
7.2.2 L'infinitif prétérit chez Meigret	381
7.2.2.1 Le temps et la diathèse de l'infinitif prétérit	382
7.2.2.2 L'absence des propriétés adjectivales de l'infinitif prétérit	383
7.2.2.3 Le régime de l'infinitif prétérit et la sémantique de l'auxiliaire	384
7.2.2.4 Trois traits catégorisants : [Passé], [Actif], [Invariable]	384
7.2.3 L'infinitif prétérit dans le système verbal	385
7.2.3.1 Le choix du verbe auxiliaire	385
7.2.3.2 La catégorisation comme « infinitif » et sa place dans la genèse des formes verbales conjuguées]	386
7.2.3.3 De la valeur de « prétérit » vers celle de « parfait » des temps composés	388
7.2.4 La question de l'accord du participe chez Meigret	389
7.2.4.1 Les concepts de « congruité » et d'« usage »	390
7.2.4.2 Le conflit entre la règle et l'usage	393

7.3 Petrus Ramus	395
7.3.1 Le participe et l'« infini prétérit »	396
7.3.1.1 Le système verbal : le « verbe fini » et le « verbe infini »	396
7.3.1.2 Le participe passif chez Ramus	399
7.3.1.3 L'« infini prétérit » chez Ramus	400
7.3.2 La conjugaison et la « périphrase des verbes »	403
7.3.2.1 Le concept de « périphrase »	403
7.3.2.2 La conjugaison verbale comme un fait de syntaxe	405
7.3.3 La question de l'accord du participe chez Ramus	407
7.3.3.1 Le critère esthétique	407
7.3.3.2 Les arguments en faveur de l'accord	408
7.3.3.3 Le livre de la Syntaxe et l'autonomie du français	409
Chap. 8 LE PARTICIPE DES TEMPS COMPOSÉS DANS LES GRAMMAIRES DE L'ITALIEN (XV^e-XVI^e SIÈCLES)	411
8.1 Notes sur les faits de langue : les temps composés dans l'italien de la Renaissance	414
8.2 La conception des temps composés	416
8.2.1 Parler des formes simples et des formes composés : les <i>voci</i>	416
8.2.2 Le rapport entre <i>avere / essere</i> et la forme <i>V-to</i>	422
8.3 Le constituant <i>V-to</i> des temps composés	425
8.4 L'accord du participe des temps composés	427
Chap. 9 LE PARTICIPE DES TEMPS COMPOSÉS DANS LES GRAMMAIRES DE L'ESPAGNOL DANS LES « FOYERS » EUROPÉENS (XVI^e SIÈCLE)	435
9.1 Le foyer belge	438
9.2 Le foyer italien	442
9.3 Le foyer britannique	444
9.4 Le foyer français	445
9.5 Synthèse	447
Chap. 10 COMPARAISON DES GRAMMAIRES DE LA RENAISSANCE	451
10.1 Le traitement des formes analytiques du verbe : « circonlocutions », « périphrases » et « rodeos »	453
10.1.1 Désignations de la formation verbale analytique	454
10.1.2 Le principe de construction par « périphrase »	457
10.1.3 Un sous-système de formation au sein de la conjugaison	462
10.2 Une innovation terminologique : « verbe auxiliaire »	465
10.3 Catégorisation de la forme participiale des temps composés	468
10.3.1 L'innovation conceptuelle : une nouvelle classe grammaticale	469
10.3.2 Les traits de la classe	472
10.3.2.1 Les propriétés de « passé » et « parfait »	473
10.3.2.2 La propriété d'« actif »	475

10.3.2.3 La propriété d'« invariable »	476
10.3.2.4 La coalescence avec le verbe HABERE	479
10.3.2.5 La question du régime des verbes <i>haber, avoir, avere</i>	482
Chap. 11 LE PARTICIPE DES TEMPS COMPOSÉS DANS LES GRAMMAIRES AU XVII^e SIÈCLE	487
11.1 Charles Maupas (1607)	490
11.1.1 Mise en série pour une innovation terminologique : le « participe commun »	490
11.1.2 La « disposition » des verbes	492
11.1.3 Le « participe commun »	493
11.1.3.1 La définition et les fonctions de la classe	493
11.1.3.2 La diathèse et le verbe auxiliaire	495
11.1.3.3 Le « participe commun » face à la variation morphologique	496
11.2 Amaro de Roboredo (1619)	498
11.2.1 Les « rodeios » du verbe	499
11.2.2 Le classe du « gérondif »	500
11.2.3 Le « gerundio de preterito »	503
11.3 Gonzalo Correas (1627)	506
11.3.1 Les « rodeos » du verbe	507
11.3.2 Les « verbos ministrales »	507
11.3.3 Le « partizipio ministro »	509
11.3.3.1 La définition et la place dans la classification des mots	510
11.3.3.2 Les propriétés du « partizipio ministro »	513
11.4 Antoine Arnauld et Claude Lancelot (1660)	517
11.4.1 Les verbes auxiliaires et les circonlocutions du verbe	520
11.4.1.1 La place des verbes auxiliaires dans la classification des verbes	520
11.4.1.2 Le verbe <i>être</i> comme auxiliaire du passif	522
11.4.1.3 Les verbes <i>avoir</i> et <i>être</i> comme auxiliaires des prétérits	524
11.4.1.4 Les circonlocutions du verbe dans les méthodes d'espagnol et d'italien	526
11.4.2 La catégorisation de la forme participiale des temps composés	528
11.4.2.1 La distinction entre le « nom verbal », le « participe » et le « gérondif »	529
11.4.2.2 L'étiquette « gérondif » appliquée à différentes formes vernaculaires	530
11.4.2.3 Le « gérondif » des temps composés	532
11.4.3 L'accord du participe	535
11.4.3.1 Les trois règles de position et le rôle nul du nominatif	535
11.4.3.2 L'accord en italien	537
11.4.3.3 L'accord en espagnol : l'auxiliaire <i>tener</i>	539
11.5 Comparaison de la série textuelle des grammaires du XVII^e siècle	541
11.5.1 Formes verbales analytiques et propriétés de la forme participiale des temps composés	541
11.5.2 Propriétés de la nouvelle classe	543
11.6 Synthèse	546
Chap. 12 LES OPTIONS DE (RE)CATÉGORISATION DE LA FORME PARTICIPAILE DES TEMPS COMPOSÉS (XV^e-XVIII^e SIÈCLES)	551
12.1 Le classement : reconversion des classes latines et création de classes	554

12.2 La nature de la (nouvelle) classe	558
12.3 Synthèse	564
CONCLUSIONS	569
Le rôle de l'historien <i>dans</i> la linguistique	569
Apports et limites de l'histoire comparée	570
L'écriture d'une intrigue historique : la forme participiale des temps composés	572
a) Traitement des formes verbales analytiques	572
b) Recatégorisation de la forme participiale des temps composés	575
c) Conditions d'élaboration du discours métalinguistique	579
BIBLIOGRAPHIE	581
SOURCES PRIMAIRES	581
Grammaires et traités sur le français	581
Grammaires et traités sur l'italien	584
Grammaires et traités sur l'espagnol	586
Grammaires et traités sur le portugais	590
Grammaires et traités sur le latin	591
Grammaires et traités sur le grec	593
Autres sources primaires	593
Corpus littéraire	594
HISTOIRE DES IDÉES LINGUISTIQUES	594
Études générales ou comparatives	594
Études sur l'histoire de la linguistique grecque et latine	597
Études sur l'histoire de la linguistique italienne	600
Études sur l'histoire de la linguistique française	600
Études sur l'histoire de la linguistique espagnole	604
Études sur l'histoire de la linguistique portugaise	609
Études sur d'autres traditions linguistiques	610
Autres disciplines	610
ÉTUDES SUR LA LANGUE	611
Études sur le latin	611
Études sur le grec	611
Études sur l'italien	612
Études sur le français	614
Études sur l'espagnol	616
Études sur le portugais	620
Autres études linguistiques	620
SITOGRAFIE ET BASES DE DONNÉES	626
INDEX DES TABLEAUX	627
ANNEXE 1 Les définitions du participe	639
ANNEXE 2 Définitions du participe : le terme définitoire	671
ANNEXE 3 Tableaux synthétiques sur le participe	680

RÉSUMÉ

L'étude présente l'histoire de la classe du participe à travers un corpus de grammaires de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais parues entre le xv^e et le xviii^e siècle. La démarche comparative s'appuie sur le principe méthodologique de la mise en série d'une centaine d'ouvrages regroupés et confrontés selon des paramètres variables: la chronologie, le thème ou la tradition grammaticale de la langue-objet.

La première partie aborde la question de la catégorisation en linguistique et s'interroge sur la nature des formes non finies du verbe, tout particulièrement du participe et de son emploi dans les formes verbales analytiques. La deuxième partie traite de l'histoire du participe sous un angle général. Ainsi, après avoir donné un aperçu des aspects problématiques qui intéressent les grammairiens grecs et latins, l'analyse se centre sur le traitement de la classe dans les grammaires des langues romanes. La troisième partie s'attache à étudier les approches et les concepts dont se servent les grammairiens de la Renaissance pour traiter les temps composés ainsi que la façon dont ils décrivent et (re)catégorisent les formes participiales de ces temps verbaux.

→ MOTS CLÉS : catégorie grammaticale, catégorisation linguistique, classes des mots, définition du participe, formes non finies du verbe, grammaire, grammatisation, grammaire espagnole, grammaire française, grammaire italienne, grammaire latine, grammaire portugaise, histoire comparée des grammaires, histoire des idées linguistiques, historiographie linguistique, langues romanes, linguistique romane, participe, participe passé invariable, participe des temps composés, parties du discours, Renaissance, série textuelle, temps composés, tradition linguistique, verbe auxiliaire, xv^e siècle, xvi^e siècle, xvii^e siècle, xviii^e siècle.

UNIVERSITÉ
SORBONNE
NOUVELLE –
PARIS 3

UNIVERSIDAD
DE SALAMANCA

ABSTRACT

The study investigates the history of the word-class of participle through a close study of a corpus of French, Spanish, Portuguese and Italian grammars which were published between the 15th and 18th centuries. The comparative approach is based on the methodological principle of "series of texts", by grouping and collating a hundred works according to several variable parameters: the chronology, the theme or the grammatical tradition of the language in question.

The first part of the study deals with the linguistic categorization and questions the nature of the non-finite verbal forms, especially the participle and its use in an analytical verbal form. The second part deals with the history of the participle from a more general point of view. Thus, after an overview of the problematic aspects of Greek and Latin grammarians, the analysis focuses on the treatment of the word-class in the grammars of the Romance languages. The third part focuses on the approaches and concepts used by the Renaissance grammarians to deal with compound tenses and on how they described and (re)-categorized the participle forms of these verbal tenses.

→ KEYWORDS: grammatical category, linguistic categorization, word classes, definition of the participle, non-finite verb forms, grammar, grammatization, Spanish grammar, French grammar, Italian grammar, Latin grammar, Portuguese grammar, compared history of grammars, history of linguistic ideas, linguistic historiography, Romance languages, Romance linguistics, participle, invariable participle, past participle of compound tenses, Renaissance, series of texts, compound tenses, linguistic tradition, auxiliary verb, 15th century, 16th century, 17th century, 18th century.

RESUMEN

El estudio presenta la historia de la clase del participio a través de un corpus de gramáticas de español, francés, italiano y portugués publicadas entre los siglos XV y XVIII. El enfoque comparativo se basa en el principio metodológico de la constitución de series textuales, que nos permite agrupar y cotejar un centenar de textos en función de parámetros variables: la cronología, el tema o la tradición gramatical de la lengua objeto.

La primera parte aborda el asunto de la categorización en lingüística e indaga la naturaleza de las formas no finitas del verbo, especialmente la del participio y su utilización en las formas analíticas del verbo. La segunda parte propone una aproximación a la historia del participio desde una perspectiva más general. Así pues, tras una cala en los aspectos problemáticos relacionados con el participio tratados por los gramáticos griegos y latinos, el análisis se centra en el tratamiento de la clase en las gramáticas de las lenguas romances. La tercera parte investiga sobre los enfoques y los conceptos que emplean los gramáticos del Renacimiento para tratar los tiempos compuestos, y sobre el modo en que describen y (re)categorizan las formas participiales de esos tiempos verbales.

→ PALABRAS CLAVE: categoría gramatical, categorización lingüística, clases de palabras, definición del participio, formas no finitas del verbo, gramática, gramatización, gramática española, gramática francesa, gramática italiana, gramática latina, gramática portuguesa, historia comparada de las gramáticas, historia de las ideas lingüísticas, historiografía lingüística, lenguas románicas, lingüística románica, participio, participio de pasado invariable, participio de los tiempos compuestos, parte de la oración, Renacimiento, serie textual, tiempos compuestos, tradición lingüística, verbo auxiliar, siglo XV, siglo XVI, siglo XVII, siglo XVIII.

**Université Sorbonne
Nouvelle – Paris 3**

ED 268 – Langage et langues:
description, théorisation, transmission
UMR 7597 – Laboratoire d’Histoire
des Théories Linguistiques

**Universidad
de Salamanca**

Facultad de Filología
Departamento de Lengua Española

THÈSE DE DOCTORAT

SCIENCES DU LANGAGE

Alejandro Díaz Villalba

ANNEXES

Alejandro Díaz Villalba

ANNEXES

ANNEXE

1

LES DÉFINITIONS DU PARTICIPE

Ces annexes rassemblent des textes qui, quoique dépassant le cadre stricte de la définition, décrivent des qualités générales de la classe, son statut, sa fonction ou qui, à défaut de définition, présentent les accidents de la classe.

1.1

Les définitions et les accidents du participe dans les grammaires italiennes

Les auteurs suivants ne proposent pas de définition du participe ou de textes décrivant de façon générale ses propriétés : ^{IT1} Alberti (ca. 1441), ^{IT2} Fortunio (1516), ^{IT11} Castelvetro (1563), ^{IT19} Mambelli (1685), ^{IT20} Rogacci (1720) et ^{IT22} Manni (1737).

^{IT3} Bembo, Pietro (1525)

Deesi, perciò che detto s'è del verbo e per adietro detto s'era del nome, dire appresso di quelle voci che dell'uno e dell'altro col loro sentimento¹ partecipano, e nondimeno separata forma hanno da ciascun di questi, come che ella più vicina sia del nome che del verbo. (Bembo 1525/1960 : 266)

↳ Traduction

Nous avons parlé du verbe et auparavant du nom. Nous devons à présent parler des mots [*litt.* voix] qui participent du sens de l'un et de l'autre, et qui néanmoins ont une forme distincte de chacun d'eux, même si cette forme est plus proche du nom que du verbe.

^{IT4} Trissino, Giovan Giorgio (1529)

TEXTE (A)

De le Parole'

De le syllabe si fannò le parole, le quali sònò significatrici de le cose che sònò. E, cònciò sia, che di queste cose alcune sianò sustanzie et altre accidenti; e de li accidenti alcuni sianò qualità e quantità de le sustanzie, altri azioni o passiòni di esse et altri altrò, però quelle parole che significanò sustanzie, qualità e quantità si kiamanò « nomi »; quelle che azioni o passiòni « verbi »; quell'altre, poi, che dinotanò azioni o passiòni e sustanzie insieme kiamansi « participii », perciò che hannò partizipazione còl nome e còl verbò. (Trissino 1529/1986 : 131)

↳ Traduction

Des mots

Des syllabes l'on fait les mots, lesquels signifient des choses qui existent. Parmi ces choses, certaines sont des substances et d'autres des accidents, et parmi les accidents certains sont des qualités et des quantités des substances, d'autres sont des actions et des passions et d'autres encore sont autre chose. Les mots qui signifient des substances, des qualités et des quantités s'appellent « noms » ; les mots qui signifient des actions ou des passions s'appellent « verbes ». Ceux qui dénotent conjointement des actions ou des passions et des substances s'appellent « participes », car ils participent du nom et du verbe.

¹ ^{IT13} Ruscelli (1581 : 268) utilise le terme *sentimento* pour désigner la diathèse ou la « signification » du verbe passif. Pour le terme *sentimento*, le dictionnaire de l'Accademia della Crusca (1612 : 786-787) (www.lessicografia.it/Controller?lemma=sentimento) propose comme

acceptations : « Senso. Lat. *sensus* » ; « Per Intelletto, Senno. Lat. *intellectus, sapientia* », « Per Significanza, Eccellenza, e Bellezza di contento. Lat. *sensi praestantia, excellentia* » ; « Per concetto, Pensiero, Opinione. Lat. *sententia, opinio* ».

TESTE (B)

DEL PARTICIPIO.

Meritamente, doppo il nome et il verbo, principalissime parti de la oratione, seguita il participio, il quale de l'un e de l'altro partecipa, donde n'ha tratto il nome, et anchora per l'un e per l'altro si pone. Là onde dal verbo pilja la significazione et il tempo, cose proprie de le azioni e de le passioni che elji dinota. Dal nome poi prende il genere et il caso, cose appartenenti a le sustanzie e qualità che elji insieme con le azioni e passioni rappresenta. (Trissino 1529/1986 : 160)

IT5 **Acarisio, Alberto (1543)***De Participi*

Due voci hanno in questa lingua i participi, l'una in Te, & l'altra in To, & possono servire à verbi di ciascun tempo, lequali assolutamente co nomi ponendo, richiegono il sesto caso, come, *Caduto lui, Me leggente*, si come si fà di alcune altre voci, che diciamo, *Lasso me, Me beato, Beata lei, Me felice*, & simiglianti. (Acarisio 1543 : 161^o)

IT6 **Gabriele, Giacomo (1545)**

Del participio non istimo che si debbia far ragionamento alcuno, perciò che la nostra fauella non l'ha, ne di lui se ne serue, se non rade uolte, che il proprio suo è di dire quello, che i latini dicono co'l participio, con il Gerondio. Essi adunque diriano cosi. *Id metuens regina Deum.* & i uolgarì in questa guisa. *Temendo cio la regina de i Dei.* Et se egli si ritroua alcuna uolta in questa maniera posto, *Ne le mani tenente la preda tanto seguita*, sara piu tosto a la latina detto, che altramente (Gabriele 1545 : f. 191^o-v^o).

↳ *Traduction*

Du participe

Après le nom et le verbe qui sont les parties du discours les plus importantes, le participe doit justement suivre, puisqu'il participe de l'un et de l'autre. C'est de ce fait que l'on a tiré son nom. Il se met à la place de l'un et de l'autre. Du verbe il prend la signification et le temps, c'est-à-dire les choses propres aux actions et aux passions qu'il dénote ; du nom, il prend le genre et le cas, c'est-à-dire les choses qui appartiennent aux substances et aux qualités, qu'il signifie conjointement avec les actions et les passions.

↳ *Traduction*

Des participes

Les participes ont deux formes dans cette langue, l'une en *-te*, l'autre en *-to*, et peuvent s'associer à des verbes de n'importe quel temps. Lorsqu'on met ces participes en construction absolue avec un nom ils régissent le sixième cas, comme dans *caduto lui* [« lui tombé »], *me leggente* [« moi lisant »], comme d'autres formes le font également, par exemple *lasso me* [« moi (étant) fatigué »] *me beato* [« moi (étant) joyeux »] *beata lei* [« elle (étant) joyeuse »] *me felice* [« moi (étant) heureux »], etc.

↳ *Traduction*

À l'égard du participe, je ne considère pas que l'on doive exposer des raisonnements, parce que notre langue n'a pas de participes, ou plutôt elle ne s'en sert que rarement. La particularité de cette langue est de dire avec le gérondif ce que les Latins disent avec le participe. Ainsi, les Latins disent *Id metuens regina Deum* alors que la langue vulgaire dit *Temendo cio la regina de i Dei* [la reine craignant cela des Dieux]. Il est vrai que l'on retrouve parfois ce participe exprimé de cette manière : *Ne le mani tenente la preda tanto seguita* [litt. Tenant dans les mains la proie tant

117 **Corso, Rinaldo (1549)**

DEL PARTECIPIO

Il participio è parte, dell'oratione, la qual si varia à guisa del nome, et deriuu dal uerbo ritenendo il significato di quello, come da spero, et temo, sperante, & temuto.

Egli perciò si chiama participio, che egli partecipa col nome, & col uerbo.

De gli accidenti suoi,

Gli accidenti del participio sono sei. De quali due si conuengono col nome, cio è genere, & caso.

Due col uerbo, il tempo, & la significatone [sic].

Due con l'uno, et con l'altro, cio è il numero, et la figura.

Nel participio non cade la spetie, perche egli è sempre deriuato dal uerbo, & non è mai di prima natura. (Corso 1549: 74v^o)

118 **Dolce, Lodovico (1550)**

DE PARTECIPII.

Entrano etiandio alle uolte nella Lingua Thoscana alcune uoci; lequali, perche hanno parte dal Nome e dal Verbo, sono PARTECIPII chiamate. (Dolce 1550: 34r^o)

119 **Giambullari, Francesco (1552)**

DE' L PARTICIPIO

Il participio, chiamato così da' Latini ancora, è una parte del parlare, che piglia alcuna cosa da 'l nome; alcuna da 'l uerbo; ed alcuna da l'uno et da l'altro. Imperoché e' piglia da 'l nome, il genere di maschio, o di femmina, come amato, ed amata: et pigliane il senso del caso; non avendo noi casi determinati, come altrove si è dimostrato. Da 'l uerbo il

suivie], mais il s'agit plutôt d'une tournure latinisante.

✧ *Traduction*

Du participe

Le participe est une partie du discours qui a la même variation que le nom et qui dérive du verbe, dont il retient la signification [significato], comme <les verbes> *spero* et *temo*, <à partir desquels on forme les participes> *sperante* et *temuto*. La raison pour laquelle il s'appelle participe est qu'il participe du nom et du verbe.

De ses accidents

Les accidents du participe sont au nombre de six. Il partage deux de ces accidents avec le nom, à savoir le genre et le cas. Il en partage deux autres avec le verbe : le temps et la signification. Deux sont communs à l'un et l'autre, à savoir le nombre et la figure.

L'accident de l'espèce n'échoit pas au participe parce qu'il est toujours dérivé du verbe et qu'il n'est jamais de première nature.

✧ *Traduction*

Des participes

Il y a également (parfois) dans la langue toscane quelques voix qui, parce qu'elles prennent part du nom et du verbe, sont appelées participes.

✧ *Traduction*

Du participe

Le participe, ainsi déjà nommé par les Latins, est une partie du discours qui prend quelque chose du nom et quelque chose du verbe, et d'autres choses encore appartenant à la fois à l'un et à l'autre. Ainsi il prend du nom le genre masculin ou féminin, comme *amato* et *amata*, et il en prend (le sens du) le cas, dans la mesure où nous n'avons pas de cas déterminés,

tempo, ed il senso di fare, o patire, come amante, colui che ama; ed amato, colui a chi è voluto bene. Da'l nome, et da'l verbo insieme, piglia il numero del meno et del più: il che si conosce senza altro esempio. (Giambullari 1552 : 71-72/1986 : 65)

IT10 **San Martino, Matteo di (1555)**

I participii

Segue hor la parte de la oratione detta participio, però che participa di nome e di verbo, ben che più si avvicini al nome, alla quale sei qualità intervengono, ciò è: genere e casi, tempi, significazione, numeri et figure. Di cui due ne prende dal nome che sono genere et casi, sì come parti appertinenti a le sustantie et qualità del nome, due ne piglia dal verbo, ciò è tempi et significazione, sì come proprie et appertinenti a le attioni et passioni che i verbi dinotano, e l'altre due prende da ambe duo, sì come ad essi comuni, che sono i numeri et figure. (San Martino 1555 : 87/1999 : 246)

IT12 **Salviati, Leonardo (1576)**

DEL PARTICIPIO.

De' participi, altri [dimostrano il tempo presente], e altri dimostrano il tempo passato. (Salviati ca. 1576/1991 : 181)

IT13 **Ruscelli, Girolamo (1581)**

DEL PARTICIPIO.

CAP. XXXIX.

PARTICIPIA chiamano i Latini, & μετοχὰς i Greci, quella parte del parlamento, che contiene in se uoci, le quali deriuandosi dal uerbo, & come uerbi reggendo nomi doppio loro, si uariano poi come nomi per casi & per generi. Et da questo participar che fanno, dal uerbo la significazione, &

comme nous avons démontré ailleurs. Il prend du verbe le temps et le sens de faire ou de souffrir, comme dans *amante*, « celui qui aime », et *amato*, « celui que l'on aime bien ». Du nom et du verbe à la fois, il prend les nombres singulier et pluriel, ce qu'on peut aisément comprendre sans exemple.

↳ *Traduction*

Les participes

Il est question maintenant de la partie du discours dite participe parce qu'elle participe du nom et du verbe, bien qu'elle soit plus proche du nom. Six qualités interviennent dans celle-ci, à savoir le genre et le cas, le temps, la signification, le nombre et la figure. Elle prend deux <de ces qualités> au nom, le genre et les cas, qui appartiennent aux substances et aux qualités du nom ; elle en prend deux au verbe, à savoir les temps et la signification, qui sont des propriétés des actions et des passions que les verbes dénotent ; et les deux dernières <qualités>, les nombres et les figures, elle les prend à la fois au nom et au verbe, puisqu'elles leur sont communes.

↳ *Traduction*

Du participe

Quant aux participes, quelques-uns expriment le temps présent, d'autres expriment le temps du passé.

↳ *Traduction*

Chapitre XXXIX.

Du participe

Les Latins appellent *participia* et les Grecs μετοχὰς la partie du discours qui contient des voix dérivées du verbe, lesquelles régissent, à la manière des verbes, les noms qui les suivent. Ils varient en cas et en genre comme les noms. C'est en raison de la participation au verbe – par

il reggimento, & dal nome la uariatione, i casi, & i generi, sono detti da' Latini Participia, & Participij gli diremo ancor noi [...] (Ruscelli 1581: 329)

IT14 Pergamini, Giacomo (1613)

È il Participio vn Misto, per così dire, di Nome, e di Verbo: e perché partecipa egualmente dell'uno, e dell'altro ha sortito questa nominatione.

Come Nome, ha Genere, e Caso.

Come Verbo, ha Tempo, e Significatione.

E come Composto di Nome, e di Verbo ha Numero, e Figura. (Pergamini 1613: 338)

IT15 Ceci, Giovanni Battista (1618)

D'alcune voci, che di nome,
e di verbo partecipano
dette da latini participi.

Capitolo VII.

Vi sono etiamdio alcune altre voci, che di verbo, e di nome col loro sentimento partecipano: e se bene separata forma hanno da ciascuno d'essi; nondimeno più s'auicinano al Nome, ch'al verbo; e sono dette da latini Partecipij. (Ceci 1618: 61)

IT16 Buommattei, Benedetto (1643)

TEXTE (A)

(Trattato Settimo. Cap. XXI
« Divisione delle parole
secondo la forma »)

Vorremo alcuna fiata accennar con un solo segno e la cosa e l'azione. E, per ciò fare, si cava alcuna significazione del verbo e, se ella include tempo e riceve accidenti di nome e costruzione di verbo, si dice *participio*; e con esso esplichiamo e la cosa e l'operazione della cosa insieme, come « Dio, spirante amore, crea »; SPIRANTE,

la signification et par le régime du verbe – et de la participation au nom – par la variation, les cas et les genres – qu'ils sont appelés *participia* par les Latins, et que nous les appellerons également *participes*.

↳ *Traduction*

Le participe est un mélange, pour ainsi dire, de nom et de verbe. Et parce qu'il participe tant de l'un que de l'autre, on lui a donné cette dénomination.

Comme le nom, il a le genre et le cas.

Comme le verbe, il a le temps et la signification.

Et comme composé de nom et de verbe il a le nombre et la figure.

↳ *Traduction*

Chapitre VII.

De quelques voix qui participent
du nom et du verbe, nommées
participes par les Latins

Il y a également quelques autres voix qui participent du verbe et du nom par leur sens, et bien qu'elles aient une forme distincte de chacun d'eux, elles sont tout de même plus proches du nom que du verbe. Elles sont nommées « participes » [Partecipij] par les Latins.

↳ *Traduction*

Traité Septième. Chap. XXI.

Division des mots selon la forme

Nous voudrions parfois indiquer par un seul signe et la chose et l'action. Pour ce faire, on emprunte quelque signification au verbe. Si cette signification inclut un temps, reçoit les accidents du nom et la construction du verbe, on appelle <ce signe> « participe ». Avec lui, nous exprimons à la fois la chose et l'opération, comme dans *Dio, spirante amore, crea* [Dieu,

cioè “il quale spira” o “mentre che spira”. Ma se la detta significazione non include tempo e non riceve accidenti di nome nè costruzion di verbo è appellato *gerundio*; e con esso tocchiam nelle stesso modo la cagion di essa azione, come «Dio amando crea»; AMANDO, cioè “perché ama”. (Buommattei 1643/2007: 128).

soufflant de l’amour, crée], *spirante*, c’est-à-dire « qui souffle » ou « alors qu’il souffle ». En revanche, si ladite signification n’inclut pas un temps et ne reçoit pas les accidents du nom ni la construction du verbe, on parle de « gérondif », avec lequel nous touchons de la même manière la cause de l’action, comme dans *Dio amando crea* [Dieu, en aimant, créé], *amando*, c’est-à-dire « parce qu’il aime ».

TEXTE (B)

(DEL PARTICIPIO.
Trattato Tredicesimo)
Participio che sia, e onde
così detto. Cap. I.

Participio pare a noi sufficientemente descritto così: parte d’orazione declinabile per casi e tempi, che formandosi da alcun verbo; accenna brevemente alcun significato di quello.

Che dicendosi *parte d’orazione* s’accenni il genere, già s’è più volte detto di sopra, ma serve di più ad escluder l’opinione di coloro, che negano il participio esser parte d’orazione. *Declinabile* è la differenza che lo distingue da tutte l’indeclinabili. Ma quel che s’aggiunge *per casi e tempi*, lo particolareggia in ispezie dal verbo, che non ha casi, e dall’altre parti declinabili, che non hanno tempi.

Il rimanente poi dell’altre parti assegnate alla descrizione tocca e la sua derivazione e ’l suo ufficio, perché ogni participio deriva da qualche verbo, come da AMARE, AMANTE O AMATO, e da VENIRE, VEGNENTE O VENVTO, ed ha molta efficacia ad accennar il concetto con brevità, come si può scorgere in questi esempi: «Quando a lui dimorante in Irlanda venne voglia di sentire quello che de’ figliuoli fosse avvenuto» (g. 2, n. 7). Questo participio DIMORANTE è cavato dal Verbo DIMORARE, ed esplica il concetto più brevemente che se avesse detto: «Quando a lui, il qual dimorava» o «mentre che dimorava e c.».

↳ Traduction

(Du participe. Traité 13)
Chap. I. Ce qu’est
le participe et pourquoi
il est appelé ainsi

Il nous semble que le participe est assez bien décrit ainsi : partie du discours déclinable en cas et en temps qui, étant formée à partir d’un verbe, en indique brièvement quelque signification. On a déjà vu plus haut qu’en disant « partie du discours » on met en évidence son genre [genere], mais cela nous sert en plus à contredire ceux qui nient que le participe est une partie du discours. C’est «le fait d’être» «déclinable» qui le distingue de toutes «les parties du discours» indéclinables. Mais en ajoutant à la définition du participe “en cas” et “en temps” on le distingue d’une autre “espèce”, le verbe, qui n’a pas de cas, et des autres parties du discours déclinables, qui n’ont pas de temps.

Les autres parties composant la définition concernent sa dérivation et sa fonction [ufficio], parce que tout participe dérive de quelque verbe, comme *amante* et *amato*, dérivés d’*amare*, et *vegnente* et *venuto*, dérivés de *venire*; et qu’il est très utile pour exprimer le concept avec brièveté, comme on peut l’observer dans ces exemples : *Quando a lui dimorante in Irlanda venne voglia di sentire quello che de’ figliuoli fosse avvenuto*² [Quand, demeurant en Irlande, il eut envie de savoir ce que ses filleuls était devenus]. Le participe *dimorante* est tiré du verbe *dimorare* et exprime

² *Décameron* II 8, 74.

E similmente dicendo: «Non per crudeltà della donna amata», AMATA è tratto dal verbo AMARE e tanto vale quanto «della donna, la quale io amava».

Quanto all'interpretazion del vocabolo, si dice "participio", quasi "partecipante", perch'è trae i suoi accidenti parte dal verbo, parte del nome, come nel seguente potrà vedersi. (Buommattei 1643/2007: 370-1)

TEXTE (C)

Degli accidenti del participio.

Cap. II.

Gli accidenti del participio son sei, due de' quali trae dal verbo, cioè *tempo* e *significazione*, due dal nome, *genere* e *caso*, due dal verbo e dal nome scambievolmente, *figura* e *numero*. Altri aggiugnon la declinazione, ma noi tra gli accidenti non la registriamo per le ragioni che portammo in parlando del nome.

Vedremo di ciascuno brevemente, ma non già col medesim'ordine che gli abbiam nominati qui, ma come pare a noi che sia per esser più facile all'intelligenza di chi leggerà. (Buommattei 1643/2007: 371)

IT17 **Lampugnani, Agostino (1652)**

Del Participio.

Il Participio, è misto di nome, e di verbo, e partecipa dell'vno, e dell'altro, come, nome, hà genere, e caso, come verbo, hà tempo, e significazione, e come composto dell'vno, e dell'altro, hà numero, e figura. (Lampugnani 1652: 123)

le concept plus brièvement que si l'on avait dit *Quando a lui, il qual dimorava* [Quand lui, qui demeurerait] ou *mentre che dimorava*, etc. [lorsqu'il demeurerait, etc.]. De la même façon dans *Non per crudeltà della donna amata*³ [non par cruauté de la femme aimée], *amata* est tiré du verbe *amare*, il équivaut à *della donna, la quale io amava* [de la femme que j'aimais].

Quant à l'interprétation du vocable, il s'appelle *participe* presque comme si l'on disait *participant*, parce qu'il tire ses accidents en partie du verbe, en partie du nom, comme l'on pourra le voir dans le prochain chapitre.

↳ *Traduction*

Chap. II.

Des accidents du participe

Les accidents du participe sont au nombre de six, dont deux proviennent du verbe, à savoir le temps et la signification, deux du nom, le genre et le cas, et deux du verbe et du nom à la fois [*litt. réciproquement*], la figure et le nombre.

D'autres y ajoutent la déclinaison, mais nous ne la consignons pas parmi les accidents pour les raisons que nous avons rapportées en parlant du nom.

Nous verrons chacun d'eux brièvement, mais nous ne suivrons pas le même ordre que nous avons suivi pour les nommer, mais l'ordre qui nous semblera le plus facile pour la compréhension du lecteur.

↳ *Traduction*

Du participe

Le participe est un mélange du nom et du verbe, et il participe de l'un et de l'autre. Comme nom, il a un genre et un cas; comme verbe, il a le temps et la signification, et comme composé de l'un et de l'autre, il a le nombre et la figure.

IT18 Rossi, Pio (1677)

DE' PARTICIPII. Cap. IIL.

IL Participio tale da primi Grammatici ha sortito il Nome, perche parte ha del Nome, parte ha del Verbo. Come Nome ha il medesimo Genere, & Caso: Come Verbo, ha Tempi, & Significato: Come composto dell'vno, e dell'altro, ha Numero, & Figura. (Rossi 1677: 284b)

↳ *Traduction*

Chap. IIL. Des participes

Le participe a reçu un tel nom chez les premiers grammairiens du fait qu'il a une part de nom et une part de verbe. En tant que nom, il a le genre et le cas ; comme verbe, il a des temps et la signification [significato] ; en tant que composé de l'un et de l'autre, il a le nombre et la figure.

IT21 Gigli, Girolamo (1721)

DEL PARTICIPIO.

EGli è il Participio *un misto di nome, e di verbo, perche ugualmente partecipa dell'uno, che dell'altro*. Onde come nome ha genere, et caso; come verbo ha tempo, e significazione; e come composto di nome, e di verbo ha numero, e figura. (Gigli 1721: 207)

↳ *Traduction*

Du participe

Le participe est un mélange de nom et de verbe, parce qu'il participe autant de l'un que de l'autre. C'est pourquoi, en tant que nom, il a le genre et le cas ; en tant que verbe, il a le temps et la signification ; en tant que composé de nom et de verbe, il a le nombre et la figure.

IT23 Corticelli, Salvatore (1745)

TEXTE (A)

(CAP. IV. Quante,
e quali sieno le parti della
toscana orazione)

Participio è parola declinabile, la quale formandosi da alcun verbo, accenna alcun significato di quello, come amante, amato. (Corticelli 1745: 17)

↳ *Traduction*

(Chap. IV. Combien
et lesquelles sont les parties
du discours en toscan)

Le participe est un mot déclinable qui, étant formé à partir de quelque verbe, en indique quelque signification. Exemples : *amante, amato*.

TEXTE (B)

CAP. XXXIX. Del Participio

Il participio è così detto, perchè partecipa del nome, e del Verbo, in quanto che essendo formato da un Verbo, e declinandosi a guisa di nome, accenna con brevità qualche significato del medesimo Verbo, come amante, amato, amabile. (Corticelli 1745: 144)

↳ *Traduction*

Chap. XXXIX. Du participe

Le participe est ainsi appelé parce qu'il participe du nom et du verbe en ce sens que, étant formé à partir d'un verbe et se déclinant à la manière d'un nom, il indique avec brièveté quelque signification du même verbe. Exemples: *amante, amato, amabile*.

IT24 Soresi, Pier-Domenico (1756)

LEZIONE XIV.

Del Participio, del Gerondio,
e de' Verbi Passivi.

IL Participio è una Parte del Discorso, che nasce del Verbo, e si declina come Nome. Ed appunto riceve la sua denominazione dal partecipare dell'uno, e dell'altro. (Soresi 1756: 40)

IT25 Soave, Francesco (1771)

TEXTE (A)

Introduzione.

Delle parti del discorso
in generale

Per lo stesso fine d'abbreviare il discorso, e di variarlo si usa pure spesse volte di cangiare i verbi in nomi aggettivi, come sono *amante, amato; vedente, veduto* ecc., i quali perché partecipan del nome, e del verbo, si chiamano *participj*. La loro proprietà si è quella di ridurre due, o più proposizioni in una sola. E a questo uso pur servono alcuni altri nomi derivati dai verbi, e che perciò si dicon *verbali*, come *amatore, conoscitore* ecc. Oltreché in vece dei *participj* *amante, vedente* ecc., spesso si adoprano i *gerundj* *amando, vedendo*, che fanno lo stesso ufficio, e si chiaman *gerundj* perché hanno la terminazione del *gerundio* dativo dei Latini. Come sappiano questi nomi restringere il numero delle proposizioni si potrà osservar di leggieri ne' seguenti versi del Petrarca:

*Giunto Alessandro alla famosa tomba
Del fero Achille sospirando disse ecc.*

Qui non abbiamo che una sola proposizione: laddove sostituendo alle voci *giunto*, e *sospirando* i verbi, da cui derivano, le proposizioni sarebber tre: *Giunse Alessandro alla famosa tomba del fero Achille; ivi egli sospirò; e disse* ecc. Che le parole di Alessandro fossero: «Perché non ho io pure un Omero celebratore delle mie imprese?», questa proposizione equivarrebbe anch'essa alle due: *Perché*

↳ Traduction

Leçon XIV.

Du participe, du gérondif
et des verbes passifs

Le participe est une partie du discours qui naît du verbe et se décline comme le nom. En effet, il reçoit sa dénomination du fait de participer de l'un et de l'autre.

↳ Traduction

Introduction.

Des parties du discours
en général

Dans le but d'abrèger et de varier le discours, on a très souvent coutume de changer les verbes en noms adjectifs, tels que *amante, amato, vedente, veduto*, etc. lesquels, parce qu'ils participent du nom et du verbe, s'appellent participes. Leur propriété est de réduire deux propositions ou plus en une seule. D'autres noms dérivés des verbes servent également à cet emploi, et pour cette raison on les appelle <noms> verbaux, comme *amatore, conoscitore*, etc. Par ailleurs, on utilise souvent, à la place des participes comme *amante, vedente*, etc., les gérondifs, comme *amando, vedendo*, qui remplissent la même fonction [ufficio], et on les appelle "gérondifs" parce qu'ils ont la terminaison du gérondif datif des Latins. On peut observer facilement la manière dont ces noms peuvent restreindre le nombre des propositions dans ces vers de Pétrarque :

*Giunto Alessandro alla famosa tomba
Del fero Achille sospirando disse ecc.*

[Alexandre arrivé devant la célèbre
tombe du fier Achille, dit soupirant...]

Nous n'avons ici qu'une seule proposition, alors que si l'on substitue aux voix *giunto* [arrivé] et *sospirando* [soupirant] les verbes dont elles dérivent, les propositions seraient au nombre de trois: *Giunse Alessandro alla famosa tomba del fero Achille; ivi egli sospirò; e disse...* [1] Alexandre

non ho io pure un Omero; che celebri le mie imprese? (Soave 1771: 8-9/2001: 80-1)

arriva devant la célèbre tombe du fier Achille, 2) il y soupira 3) et il dit...]. Si les paroles d'Alexandre avaient été: *Perché non ho io pure un Omero celebratore delle mie imprese?* [Pourquoi n'ai-je pas, moi aussi, un Homère glorificateur de mes actions?], cette proposition serait équivalente aussi à deux autres: *Perché non ho io pure un Omero; che celebri le mie imprese?* [1) Pourquoi n'ai-je pas, moi aussi, un Homère 2) qui glorifie mes actions?].

TEXTE (B)

CAPO X.

Del participio, del gerundio
e dei nomi verbali

Siccome il participio non è che un verbo trasformato in nome, così ritiene la proprietà del verbo di significar varj tempi. I Latini avevano tre participj uno pel presente, uno pel passato, e un altro pel futuro, come *amans*, *amatus*, e *amaturus*. (Soave 1771: 142/2001: 152)

✧ *Traduction*

Chapitre X.

Du participe, du gérondif
et des noms verbaux

Comme le participe n'est qu'un verbe transformé en nom, il retient la propriété du verbe de signifier plusieurs temps. Les Latins avaient trois participes, un pour le présent, un pour le passé, et un autre pour le futur, comme *amans*, *amatus* et *amaturus*.

IT26 **Valdastri, Ildefonso (1783)**

ARTICOLO QUARTO.

del participio.

Il Participio è una parola, che partecipa della natura del nome, e del verbo.

È chiaro, che il partecipiar della natura di due cose importa oltre l'essenza ancor l'attitudine ai loro rispettivi accidenti, o affetti. Questo si verifica appunto nella presente parte dell'Orazione ch'io divido in tre classi [...] (Valdastri 1783: 330)

✧ *Traduction*

Article quatrième.

Du participe

Le participe est un mot qui participe de la nature du nom et du verbe.

Il est évident que le fait de participer de la nature de deux choses importe, non seulement à l'essence, mais surtout à la disposition vis-à-vis de leurs respectifs accidents ou affections. On vérifie ceci précisément dans la présente partie du discours que je divise en trois classes [...]

1.2

Les définitions et les accidents du participe dans les grammaires françaises

Les auteurs suivants ne proposent pas de définition du participe ou de textes décrivant de façon générale ses propriétés : FR1 *Donait françois* (ca. 1409), FR12 Maupas (1607), FR13 Oudin (1632), FR22 Dumarsais (1729), FR27 D'Açarq.

FR2 Palsgrave, John (1530)

OF THE PARTICIPLE

Participles be suche in frenche as, in some accidentes, resemble vnto their verbes, and in some accidentes, vnto their nownes adjectyves.

Of participles be two sortes: some betoken doying as aymánt, parlánt, regardánt, and suche with us ende ever in yng, as louyng, spekyng, beholdyng. Some betoken suffryng, as aymé, conuertý, faict, loved, conuerted, done. Participles betokenyng doying have thre accidentes, formacion, tyme and declynacion with dyversite of gendre and nombre [...] Participles betokenyng suffring have fyve accidentes: formation, tyme, termynation, declynacion, with diversyte of gendre and nombre, and agreynge with the relatyve or some other accusatyve case governed of the verbe. (Palsgrave 1530/1852 : 134-5)

FR3 Sylvius (1531)

Participium.

Participio accidunt genus, casus, tempus, significatio, numerus, figura.

Participium nobis tantum duplex præsens semper in ant pro masculino et neutro, in antè pro fœminino. et Preteritum, primæ quidem semper in é: quartæ verò in i: Sed secundæ et tertie

↳ Traduction

Du participe

Les participes sont en français de telle sorte qu'ils ressemblent, par certains accidents, aux verbes et, par d'autres accidents, aux noms adjectifs.

Il existe deux sortes de participes. Les uns signifient "faire", comme *aymánt, parlánt, regardánt*, ils correspondent à ceux qui chez nous se terminent toujours par *-yng*, comme *louyng* [aimant], *spekyng* [parlant], *beholdyng* [regardant]. Les autres signifient "subir", comme *aymé, conuertý, faict*, <en anglais> *loved, conuerted, done*. Les participes signifiant "faire" ont trois accidents : la formation, le temps et la déclinaison avec variation en genre et en nombre. [...] Les participes signifiant "subir" ont cinq accidents : la formation, le temps, la terminaison, la déclinaison avec variation en genre et en nombre, et l'accord avec le relatif ou quelque autre <mot au> cas accusatif régi par le verbe.

↳ Traduction

Le participe

Le participe a pour accidents : le genre, le cas, le temps, la signification, le nombre, la figure.

Pour nous, le participe est seulement double, le présent toujours en **ant** pour le masculin et le neutre, en **ante** pour le féminin et le passé de la première

maxime varium. Reliqua duo tempora exprimimus per futurum indicatiui suæ significationis, vel per verbum debeo et infinitivum. vt sum amaturus, id est amabo g'-aimerai: vel debeo amare, g-è doi aimer. sum amandus, amabor, g-è serai aimé: vel debeo amari g-è doi être aimé. (Sylvius 1531 : 150)

conjugaison, toujours en **é**, mais de la quatrième en **i**, de la deuxième et de la troisième, très divers. Nous exprimons les deux temps qui restent à l'aide du futur de l'indicatif de même sens ou à l'aide du verbe *debeo* et de l'infinitif, comme *sum amaturus*, c'est à dire *amabo*, **g'aimerai** ou *debeo amare*, **ge doi aimer** ; *sum amandus*, *amabor*, **ge serai aimé** ou *debeo amari*, **ge doi estre aimé**. (Traduction de Demaizière 1998 : 365)

FR4 Meigret, Louis (1550)

Des Participes. Chap. XXV.

1. Le participe est une partie du langage, faisant le devoir du verbe duquel il est dérivé et qui a genre et nombre comme les noms, souffrant les articles et prépositions sans aucune différence de personnes ni de modes. J'ai dit «faisant le devoir du verbe» en tant que touche l'action et passion, et a gouvernement tout tel que lui, vu que le participe peut gouverner un nom, pronom, préposition et adverbe de même que le verbe. Car nous disons aussi bien Pierre frappant un cheval comme Pierre frapp' un cheval: et en semblable du passif, comme Pierre frappé du cheval tout ainsi que Pierr' et frappé du cheval.
2. Or semble-t-il avoir été inventé pour plus grande brièveté de langage, lorsqu'un verbe transitif est gouverné ou gouverne quelque nom ou pronom, faisant ou recevant quelque autre action ou passion: comme quand nous disons en allant a Paris j'ey rencontré Pierre chevauchant une haquenée: il faudrait qu'à faute de participe je disse: come j'alloç a Paris, j'ey rencontré Pierre qi chevauchoët, etc. (Meigret 1550/1980 : 98)

FR5 Pillot, Jean ([1550] 1561)

Participium est duplex. Actiuæ vocis desinens in *ant* masculini generis [...] Alterum participium est passiuæ vocis, et terminatur in *é* masculinum (Pillot [1550] 1561 : 168)

↳ *Traduction*

Le participe est double. Le participe de la voix active prend la désinence *ant* au masculin. L'autre participe est de la voix passive et se termine en *é* masculin.

FR6 Estienne, Robert (1557)

DES PARTICIPES.

Participes sont mots deriuez des verbes participans de l'action et passion de leurs verbes, ayans pareil gouuernement, entant qu'ils se ioingnent avec les Noms, Pronoms, Prepositions, et Aduerbes, ainsi que le verbe. Oultre ce ils ont genres et nombres comme les Noms, sans aucune difference de personnes ne de modes. Il semble auoir esté inuenté pour plus grande briueuté de langage: et se met pour le verbe: comme au lieu de dire, Pierre aimoit ceste fille, et luy donnoit force dons: pour abregier nous vsons du Participe, disans, Pierre aimant ceste fille, luy donnoit force dons. (Estienne 1557 : 71)

FR7 Garnier, Jean (1558)

De participijs.

Participia sunt duplicis generis, quemadmodum verba ipsa à quibus descendunt, actiui scilicet et passiuui [...] Declinantur autem hæc participia in vtroque genere et numero, nominum more, nempe per articulos duntaxat (Garnier 1558 : 89)

↳ *Traduction*

Des participes

Les participes sont de deux genres, comme les verbes dont ils proviennent, c'est-à-dire ils sont actifs et passifs. [...] Ces participes se déclinent dans les deux genres et les deux nombres, à la manière des noms, mais seulement à l'aide des articles.

FR8 Ramus, Petrus (1562, 1572)

Chapit. I3. des participes.

D. Nous auons icy (comme ie vois,) vne grande difference es temps & genres verbaux. Ny a il point de nom forme du verbe? P. Le participe en est forme, & en est pourtant ainsi nôme, quil est nom participât du verbe en tēps & forme. Le participe actif est tousiours presēt, & est prins du gerōdif, comme Aymant pour le masculin, Aymante pour le femenin. Nous disōs aussi Amāt, combien que Amer ne soit en vsaige. Le participe passif est prins du parfaict præterit infinit, comme Ayme pour le masculin, & pour le femenin, Aymee, Ainsi, Basti, Bastie.

Çapit. I3. des participes.

D. Nvs avons icy (Komę ję voę) unę grandę difērēņę ęs tams ę jęņręs vęrbaus. Ni á il point dę nom forme du vęrbę? P. Lę partifipę ęn ęt forme, ę ęn ęt pęrtant ęinęi nome, Kil et nom partifipant du vęrbę ęn tam ę formę. Lę partifipę aKtif ęt tęjęr pęzęnt, ę ęt prin du jęron dif, Komę Ęimant pęr lę maęKulin, Ęimantę pęr lę fęmęnin. Nvs dizons auęi Amant, Kombięn Kę Amer nę foęt ęns uzaję. Lę partifipę pařif ęt pęri du parfęt pętęrit infini, Komę, Ęime pęr lę maęKulin, ę pęr lę fęmęnin, Ęimeę Ęinęi, Bati, Batię. (Ramus 1572 : 79-80)

FR9 Cauchie, Antoine ([1570] 1586)

DE PARTICIPIO.

Duplex est Participium, alterum præsentis, alterum præteriti temporis. (Cauchie 1586 : 68r^o)

↳ *Traduction*

Du participe

Le participe est double. L'un est du temps présent, l'autre du prétérit.

FR10 Bosquet, Jean (1586)

DE LA QVARTE PARTIE
D'Oraison, DICTE-PARTICIPE.

Qu'est-ce de-Participe?

C'est vne partie d'oraison, laquelle ayant la signification du verbe, se decline, & denote quelque temps.

D'où deriue le participe?

De participer, pource qu'il participe du nom, & du verbe.

Que reçoit le participe du-Nom?

Quatre choses, à sçavoir-Genre, Cas, Nombre, & Figure.

Que tient il aussy du verbe?

Quatre choses aussy-temps, signification, figure, & nombre semblablement.

Quantes choses conuiennent au participe?

Six-Genre, Nombre, Cas, Figure, Temps, & Signification. (Bosquet [ca 1566] 1586 : 129)

FR11 **Serreius, Ioannes ([1598] 1623)**

↳ Traduction

DE PARTICIPIO.

Du participe

Quum è doctrina de verbo liqueat, duplicia esse Participia, Activa et Passiva quæque sit utrorum que in omnibus coniugationibus terminatio. (Serreius [1598] 1623 : 94)

Comme il est manifeste par la théorie du verbe que les participes sont doubles, il y a deux terminaisons, l'une active et l'autre passive, dans chacune des conjugaisons.

FR14 **Irson, Claude (1656)**

AVERTISSEMENT.

ON peut comprendre sous le nom Adjectif *le Participe*, qui est ainsi nommé; parce qu'il participe en quelque façon du *Nom* et du *Verbe*; exemple *portant, enseignant, porté, enseigné*.

Le Participe est ou { Actif
{ Commun

Le Participe Actif, qui s'écrit et se termine toujours par *ant*, est ou Declinable ou Indclinable.

Le Declinable est celui, qui est pur adjectif, comme sont ces mots *obligeant, changeant, approchant*, etc. car on dit fort bien *voilà vn homme obligeant, des hommes obligeans, vne femme obligeante, des femmes obligeantes*.

L'indclinable est celui qui ne change ny de genre, ny de nombre: comme dans ces exemples: *ie les ay veu pillant la ville*, et non pas *pillans, j'ay rencontré des femmes discourant de la pieté*, et non pas *discourantes*, etc.

Le participe Commun (que quelques Grammairiens ont appelé Preterit passif) est ainsi nommé; parce qu'il peut estre pris actiuement, comme quand je dis *j'ay porté*; ou passiuement, comme *j'ay esté porté*. Je parleray de la construction du participe dans la Syntaxe. (Irson, « Du nom. Chapitre VIII » [1656] 1662 : 19-20)

FR15 **Chiflet, Laurent (1659)**

TEXTE (A)

I5. *Le Participe* est vne partie du Verbe, qui deuiet comme vn Nom, & en participe la nature & les proprietéz; d'où il est appelé *Participe*: parce qu'à la façon des Noms, il a le genre masculin, dont on se sert en parlant des hommes; & le féminin, qui conuiet aux femmes: comme, du verbe *Viure*, l'on dit. *Viuant, & Viuante*. Du verbe *Aimer*, on dit *Aimant & Aimante*: *Aimé & Aimée*. *Aimant*, est le Participe Actif, du verbe Actif, *l'aime*; qui signifie

cette action, de laquelle il prend le Nom d'Actif. *Aimé* est le Participe *Passif*, du verbe *Passif*, *Je suis aimé*: qui signifie qu'on est celui enuers lequel vn autre exerce cette action d'aimer: ce que les Philosophes appellent patir, ou estre considéré passiuement. (Chiflet 1659 : 5)

TEXTE (B)

Le cinquieme Mode est le *Participe*, qui s'appelle ainsi, à cause qu'il participe des qualitez du Verbe; ayant des temps, le passé, le present, le futur: comme; *Ayant aimé*, *Aimant*, *Deuant aimer*: Et qu'il participe aussi des qualitez des Noms, ayant des Genres differents, le Masculin et le Feminin: comme; *Aimant*, *Aimante*. (Chiflet 1659 : 63)

FR16 **Arnauld, Antoine et Lancelot, Claude (1660)**

CHAPITRE XX.

Des Participes.

LES Participes sont de vrais noms adjectifs, et ainsi ce ne seroit pas le lieu d'en parler icy, si ce n'estoit à cause de la liaison qu'ils ont avec les verbes.

Cette liaison consiste comme nous avons dit, en ce qu'ils signifient la mesme chose que le Verbe, hors l'affirmation, qui en est ostée, et la désignation des trois differentes personnes, qui suit l'affirmation. C'est pourquoy en l'y remettant on fait la mesme chose par le participe que par le verbe; comme *amatus sum*, est la mesme chose qu'*amor*; et *sum amans*, qu'*amo*: Et cette façon de parler par le participe, est plus ordinaire en Grec et en Hebreu qu'en Latin, quoy que Ciceron s'en soit servy quelquefois.

Ainsi ce que le participe retient du Verbe, est l'attribut; et de plus la désignation du temps, y ayant des participes du present, du preterit et du futur, principalement en Grec. Mais cela mesme ne s'observe pas toûjours; vn mesme participe se joignant souvent toutes sortes de temps: Par exemple le participe passif *amatus*, qui passe dans la plupart des Grammairiens pour le preterit, est souvent du present et du futur comme *amatus sum*, *amatus ero*: Et au contraire celui du present, comme *amans*, est assez souvent preterit. *Apri inter se dimicant, indurantes attritu arborum costas*. Plin. c'est à dire, *post quam induravere*, et semblables. Voyez Nou. Meth. Lat. Remarq. sur les Participes.

Il y a des participes actifs, et d'autres passifs: les actifs en Latin se terminent en *ans* et *ens*, *amans*, *docens*. Les Passifs en *us*, *amatus*, *doctus*, quoy qu'il y en ait quelques-vns de ceux-cy, qui sont actifs; sçavoir ceux des verbes deponens, comme *locutus*. Mais il y en a encore qui adjoûtent à cette signification passive, *que cela doit estre, qu'il faut que cela soit*: qui sont les participes en *dus*, *amandus*, *qui doit estre aimé*; quoy que quelquefois cette derniere signification se perde presque toute. Ce qu'il y a de propre au participe des verbes actifs, c'est qu'il signifie l'action du verbe, comme elle est dans le verbe, c'est à dire, dans le cours de l'action mesme: au lieu que les noms verbaux, qui signifient aussi des actions, les signifient plutôt dans l'habitude que non pas dans l'acte. D'où vient que les participes ont le mesme regime que le verbe, *amans Deum*; au lieu que les noms verbaux n'ont le regime que des noms, *amator Dei*. Et le participe mesme rentre dans ce dernier regime des noms, lors qu'il signifie plus l'habitude que l'acte du verbe, parce qu'alors il a la nature d'un simple nom verbal, comme *amans virtutis*. (Arnauld et Lancelot [1660] 1676 : 130-132)

FR17 Vairasse d'Allais, Denis (1681)*DU PARTICIPE.*

LE PARTICIPE est une partie du discours, qui derivant du Verbe en retient la signification; et outre cela il prend souvent la forme du Nom.

Le Participe a tous les accidens ou circonstances qui accompagnent le Nom et le Verbe, à la personne prés.

A l'égard de sa signification, et des Verbes dont il descend, il se divise en *Actif*, en *Neutre*, en *Passif*, et a diverses terminaisons. (Vairasse d'Allais 1681 : 232)

FR18 Dangeau, Abbé Louis Courcillon de (1694-1722)

Outre ce que nous venons de dire, les Verbes ont, deus parties ou dépendances qu'on apèle des participes, sçavoir le participe actif, come *Chantant*. Le participe passif come *chanté*.

On les nome *participes*, parce que ce sont des mots qui participent quelque chose, de la nature des noms, & quelque chose de la nature des Verbes: ils participent de la nature des noms, parce qu'ils ont des singuliers, des pluriels, & même des genres come les noms, ils participent de la nature du Verbe, parce qu'ils en ont la signification, & qu'ils marquent l'action signifiée par le Verbe. (Dangeau 1694-1722/1927 : 100)

FR19 Régnier-Desmarais, Abbé François-Séraphin (1705)

La nature du Participe est en quelque sorte marquée par sa dénomination, qui ne luy a esté donnée que parce qu'il participe du Nom & du Verbe. Il participe du Verbe, en ce qu'il conserve le regime de son Verbe; & il participe du Nom, en ce qu'il est susceptible de genre, & qu'il se decline ainsi que les Noms. Comme cependant tous les Participes ne se déclinent pas, il faut distinguer; & pour cela reprendre icy une partie de ce que nous avons dit sur le sujet des Participes du Prétérit dans le Traité des Verbes. (Régner-Desmarais [1705] 1706 : 484).

FR20 Buffier, Claude (1709)

106. *Participes sont des noms adjectifs.*

2°. Ce que les Grammairiens apellent communément *participes* des verbes, sont de véritables noms adjectifs; bien qu'avec certains raports au verbe que nous marquerons, en parlant des verbes. Il suffit d'indiquer ici que selon nos principes ils doivent se mettre au rang des noms adjectifs. (Chap. « Des noms & de ce qui y a raport » 1709 : 64)

137. Nous avons dit aussi que les *participes* sont des noms *adjectifs*; leur dénomination se prend de ce qu'étant noms, ils *participent* à quelques propriétés du verbe dont ils tirent leur signification & dont ils ont le régime: ces raports de l'infinitif & des participes avec les verbes est ce qui les fait si communément confondre avec les verbes.

138. Il y a deux sortes de participes ; l'un nommé actif, parce qu'il exprime le sujet qui fait l'action du verbe, comme *enseignant, lisant* ; l'autre nommé *passif*, parce qu'il exprime le sujet qui reçoit l'action du verbe comme *enseigné, lu*. (Chap. « Des verbes & de ce qui y a rapport », Buffier 1709 : 75-76)

FR21 **Vallange (1719)**

13. *Participe.*

Participe présent, *Chantant.*

Participe préterit, *Ayant chanté.*

Chantant, & ayant chaté, sont appelés *Participes*, parce que ces mots participent du Verbe & du Nom, comme nous le verrons ailleurs. (Vallange [1719] 1721 : 168)

FR23 **Restaut, Pierre ([1730] 1758)**

CHAPITRE VII.

DU PARTICIPE.

- D. *QU'est-ce qu'un Participe ?*
 - R. C'est un nom adjectif qui a quelques propriétés du verbe.
 - D. *Pourquoi l'appelle-t-on participe ?*
 - R. Parce qu'il participe de la nature du nom adjectif & de la nature du verbe.
 - D. *En quoi participe-t-il de la nature du nom adjectif ?*
 - R. En ce qu'il se joint ou a rapport à un nom substantif, dont il exprime quelque qualité ou quelque attribut.
 - D. *Quelles propriétés le participe emprunte-t-il du verbe ?*
 - R. Il en a la signification & le régime, avec désignation du temps.
 - D. *Qu'entendez-vous par là ?*
 - R. J'entends que le participe exprime le même attribut, & régit le même cas que le verbe dont il est formé, & qu'il désigne tantôt le présent & tantôt le passé, comme on l'a vu dans la conjugaison des verbes.
 - D. *En quoi donc principalement le participe est-il différent du verbe ?*
 - R. En ce qu'il en exprime l'attribut sans affirmation, par conséquent sans la désignation des personnes, qui est une suite de l'affirmation.
 - D. *Combien y a-t-il de sortes de participes ?*
 - R. Il y en a de deux sortes ; les *participes actifs*, & les *participes passifs*.
- (Restaut [1730] 1758 : 346-7)

FR24 **Vallart, Joseph (1744)**

CHAPITRE V.

Des Participes.

Les participes sont des adjectifs formez des verbes dont ils prennent la signification & le régime, comme, *Aimant la vertu, etant estimé des honnêtes gens.*

Les participes sont ainsi appelez parce qu'ils participent de la nature du nom & de la nature du verbe. Ils participent de la nature du nom en ce qu'ils servent toujours à qualifier un nom substantif, & qu'en certaines occasions ils ont deux terminaisons, l'une

masculine & l'autre féminine, comme, *Un homme estimé ; une femme estimée*. Ils participent de la nature du verbe en ce que non seulement ils en ont la signification & le régime, mais encore les deux voix active & passive, avec divers temps. (Vallart 1744 : 360-1)

FR25 **Girard, Gabriel (1747)**

[...] Le Participe n'ayant donc point de service distingué de celui de verbe, sa fonction en portant le caractère, il ne doit pas faire ordre à part, mais doit être mis dans celui du Verbe comme un des ses Modes. (Girard 1747 : 68)

FR26 **Wailly, Noël François de ([1754] 1786)**

DES TEMPS DE L'INFINITIF.

Les Temps de l'Infinitif sont le *Présent*, le *Participe*, le *Parfait*, les *Géronatifs* présent & passé. [...]

Le *Participe* est ainsi appelé, parce qu'il participe de la nature du Verbe & de celle de l'Adjectif. Tel est *aimé, lu, promis*, dans *j'ai aimé, j'ai lu, j'ai promis*, &c. Il participe du Verbe parce qu'il en a la signification & le régime, & qu'avec *avoir* ou *être*, il forme des temps du Verbe, comme on vient de le voir. Il participe de l'Adjectif, parce qu'il sert à qualifier les Substantifs, & qu'en plusieurs occasions il a un masculin & un féminin, un singulier & un pluriel. *Un livre bien* [sic] *écrit, des lettres bien écrites. Les hommes que j'ai vus. Les femmes que j'ai vues*. (Wailly [1754] 1786 : 53)

FR28 **Beauzée, Nicolas (1767)**

§. 2. *PARTICIPE*. Le *Participe* est un Mode impersonnel qui énonce un être indéterminé, en le désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut.

Il semble que je ne mette en effet aucune différence entre la définition générale du verbe, celle de l'indicatif, & celle du Participe : j'en énonce cependant une très-remarquable. En premier lieu, je présente le verbe comme une sorte de mot, & je donne l'indicatif & le Participe comme différents Modes du verbe ; sous cet aspect, il n'est pas surprenant que la nature générale du verbe se retrouve à l'indicatif & au Participe. En second lieu, je remarque que l'indicatif est un Mode personnel, & le Participe un Mode impersonnel ; ces deux caractères suffisent pour différencier les deux Modes, & pour n'en pas confondre les notions avec celle du verbe, qui fait essentiellement abstraction de personnalité & d'impersonnalité. (Beauzée 1767-II : 297-8)

On peut donc dire avec vérité que le Participe est un *adjectif-verbe*, puisqu'il réunit, dans sa nature propre, la nature indestructible de l'adjectif & celle du verbe ; & de là vient qu'on lui a donné le nom de *Participe*. Ce n'est point exclusivement un adjectif, qui emprunte par accident quelque propriété du verbe, comme Sanctius semble le décider assez clairement ; ce n'est pas non plus un verbe, qui emprunte accidentellement quelque propriété de

l'adjectif: c'est une sorte de mot dont l'essence comprend également & nécessairement les deux natures, en sorte que l'une n'y est pas plus éminemment que l'autre. (Beauzée 1767-II : 299)

FR29 **Condillac, Étienne Bonnot de (1775)**

Puisqu'on multiplie les verbes, en composant une idée totale de l'idée du verbe substantif & de celle de quelque adjectif, il faut qu'en décomposant cette idée, on retrouve un adjectif dans les verbes d'action & dans les verbes d'état. Or, cet adjectif est ce qu'on nomme *participe*, & il y en a deux: l'un est le participe du présent, ainsi nommé d'après ce qu'il paroît être, *faisant*; l'autre est le participe du passé, qui concourt aux formes composées des temps passés, *fait*. Ces noms participent de l'adjectif & du verbe; de l'adjectif en ce qu'ils modifient un substantif, du verbe en ce qu'ils le modifient avec un rapport de simultanéité à une époque quelconque. Je dis à *une époque quelconque*, parce qu'ainsi que l'infinitif *faire*, ils ne sont ni passés, ni présents, ni futurs. Quand nous traiterons particulièrement de ces noms, nous verrons que ce sont souvent encore de vrais substantifs. (Condillac, « chapitre IX. *Des modes* », 1775 : 187-8)

FR30 **Domergue, François Urbain (1778)**

ARTICLE V.
Du Participe (I).

Le participe est un adjectif dérivé d'un verbe quelconque, et construit ou avec le verbe *avoir*, ou avec le verbe *être*.

L'argent que je vous ai envoyé vous est-il parvenu ?

Envoyé et *parvenu* sont participes. 1^o. parce qu'ils sont adjectifs : *envoyé, envoyée, parvenu, parvenue*. 2^o. parce qu'ils sont construits, l'un avec le verbe *avoir*, et l'autre avec le verbe *être*. Telles sont les deux marques distinctives du participe françois. (Domergue 1778 : 146)

* * *

(I) *Participe*. Ce mot vient du latine *particeps utriusque naturae*, c'est-à-dire, mot qui participe de la nature de l'adjectif et de la nature du verbe.

Les Latins en ont de plusieurs sortes. Ils disent *amans, legens, amaturus, lecturus, amatus, lectus, amandus, legendus*. Notre langue n'en a qu'un : *aimé, lu*. Pour ce qui regarde *aimant, lisant, etc.* je les renvoie à la classe des gérondifs; ils en doivent porter le nom, puisqu'ils en ont le caractère. (Domergue 1778 : 53)

FR31 **Sicard, Roch-Ambroise-Cucurron (1798)**

Veut-on enfin exprimer l'existence, sous un attribut, comme une idée communicable à plusieurs, c'est-à-dire, propre à exprimer cette modification? On donne alors au verbe une nouvelle forme, qui devient un autre mode; et comme cette partie tient alors et du

verbe, et de l'adjectif, on l'appelle PARTICIPE ; on l'appelle aussi, MODE IMPERSONNEL. Elle tient du VERBE, parce que, comme lui, cette partie marque l'existence, et qu'elle a les trois temps généraux. Elle tient de l'ADJECTIF, parce qu'ainsi que lui, elle modifie un sujet par l'idée accidentelle de l'événement qu'elle exprime, et quelle [sic] prend, pour cela, les terminaisons relatives aux accidens. (Sicard [1798] 1808 : t. I, 261)

FR32 **Serreau, Jean-Edmé (1799)**

DES PARTICIPES.

Des Participes actifs et des Gérondifs.

J'ai dit que les Verbes adjectifs sont des expressions abrégées, équivalentes à deux éléments du discours, c'est-à-dire à un *Adjectif* et au Verbe *être* ; qu'ainsi *aimer* est l'équivalent d'*être aimant* ; *lire*, d'*être lisant* ; *étudier*, d'*être étudiant*. C'est de ces Adjectifs que je vais traiter sous le nom de *Participes actifs* et de *Gérondifs*. (Serreau 1799 : 96)

DES PARTICIPES PASSIFS.

Les Participes passifs doivent leur nature à deux éléments du discours, le *Verbe* et l'*Adjectif* ; et sont *indéclinables* ou *déclinables*, suivant qu'ils participent de l'un ou de l'autre. Je nommerai les premiers *Participes verbes*, ou *Participes absolus* ; et les derniers *Participes adjectifs*. (Serreau 1799 : 98)

1.3

Les définitions et les accidents du participe dans les grammaires espagnoles

Les auteurs suivants ne proposent pas de définition du participe ou des textes décrivant de façon générale ses propriétés : ES3 Villalón (1558), ES4 Alessandri (1560), ES11 Luna (1616), ES16 Doujat (1644), ES19 Lancelot (1660) et ES20 Sobrino (1697).

ES1 **Nebrija, Elio Antonio de (1492)**

CAPÍTULO XIII
DEL PARTICIPIO

Participio es una de las diez partes de la oracion, que significa hazer τ padecer en tiempo como verbo, τ tiene casos como nombre; τ de aqui se llamó participio, por que toma parte del nombre τ parte del verbo. Los accidentes del participio son seis: tiempo, significacion, genero, numero, figura, caso con declinacion. (Nebrija 1492/1980 : 191)

↳ *Traduction*

Chapitre XIII
Du participe

Le participe est une des dix parties du discours, laquelle signifie faire et souffrir dans le temps comme le verbe, et elle a des cas comme le nom. C'est pourquoi on l'a appelée participe, parce qu'elle prend part du nom et part du verbe. Les accidents du participe sont au nombre de six : temps, signification, genre, nombre, figure, cas avec déclinaison.

ES2 **Anonyme de Louvain (1555)**

DEL PARTICIPIO

La definition del participio como la del Latino.

Generos, significacion, y tiempos, tienen los Hespáñoles como los Latinos. (Anonyme de Louvain 1555 : 101)

La definition du participe, est comme celle du latin.

Les Espagnols, comme les Latins, ont les genres, la signification, & le temps. (Anonyme de Louvain 1555 : 102)

ES5 **Miranda, Giovanni (1566)**

DEI PARTECIIPII.

Partecipii hanno i suoi generi significazione e tempi, come i latini, nella nostra lingua, e primieramente, quei del presente sono molto pochi & poco usati [...]. (Miranda 1566 : 221)

↳ *Traduction*

Des participes

Les participes ont des genres, une signification et des temps dans notre langue, comme ceux du latin. Premièrement, les participes du présent sont très peu nombreux et ne sont guère usités.

ES6 Corro, Antonio del (1590)

Of the Participles.

In the Spanish tongue there are two sorts of participles, actives and passives. (Corro 1590 : 110)

↳ *Traduction*

Des participes

Il y a deux sortes de participes dans la langue espagnole, les actifs et les passifs.

ES7 Charpentier, Antoine (1596)

DES PARTICIPES.

Aux participes se remarquent le genre et le temps. Les genres masculin, féminin, et neutre. Les temps present, passe et futur. (Charpentier 1696 : 88v)

ES8 Oudin, César (1597)

Les participes ont leurs genres, signification & temps, ainsi que les latins [...]. (Oudin 1606 : 126)

ES9 Saulnier, Jean (1608)

Du Participe, Cinquiesme partie.

Le Participe estant comme le deffinissent les Latins, vne partie laquelle prouient tant du nom que du verbe, à raison qu'elle se decline par des cas & nombres, ainsi que le nom : & qu'elle retient aussi la signification du verbe duquel elle descend, ayant comme vn temps present, preterit & futur : comme nous verrons icy ensuiuant. (Saulnier 1608 : 87)

ES10 Jiménez Patón, Bartolomé (1614)

El Participio no hace distinta parte de la oracion que nombre, porqes cierta manera de nombre verbal adjetiuo, y si por alguna causa auia de ser parte distinta fuera por sinificar con tiempo, no sinifica luego no es? Porque Amans en Latin, y Amante en Español puede ser de todos tiempos, como soy amante amans sum, fui amante, amans fui; auia sido amante amans fueram, sere amante amans ero, abre sido amante amans fuero. Assi lo enseñó san Iustino martir. Quando quidem (dice) haec sillaba. Ens. non unum duntaxat, sed Tria innuit tempora: praeteritum, praesens, atque futurum. Platon puso esta palabra. Ens. Con el tiempo futuro. Ciceron dixo.

↳ *Traduction*

Le participe ne constitue pas une partie du discours différente du nom, car c'est une sorte de nom verbal adjectif. S'il fallait trouver une raison pour le considérer comme une partie distincte, ce serait le fait qu'il signifie le « temps ». Or il ne signifie pas le temps, il n'est donc pas [une partie distincte]. En effet, *amans* en latin et *amante* en espagnol peuvent être de tous les temps, comme *soy amante, amans sum; fui amante, amans fui; auia sido amante, amans fueram; sere amante, amans ero; abre sido amante, amans fuero*. C'est ainsi que saint Justin Martyr l'enseigne : « Quando quidem – dit-il – haec sillaba. Ens. non unum duntaxat, sed Tria innuit

Et abfui proficiscens in Graeciam. Iulio Cesar. Quos ab urbe descendens Pompeius erat adhortatus. Terencio. Sed postquam amans accessit precium pollicens. El mismo. Vltro ad eam venies indicans amare. A querer traer todos los exemplos que desto ay fuera non querer acabar. Amatus, Amaturus, Amandus al variar de los verbos los vemos juntos con todos los tiempos. (Jiménez Patón 1614 : 15r^o-16r^o)

tempora: praeteritum, praesens, atque futurum ». Platon mit le mot *ens* au temps futur. Cicéron dit : « Et abfui proficiscens in Graeciam ». Jules-César dit : « Quos ab urbe descendens Pompeius erat adhortatus ». Térence dit : « Sed postquam amans accessit precium pollicens ». Le même auteur : « Vltro ad eam venies indicans amare ». Si l'on voulait mentionner tous les exemples à cet égard, ce serait une affaire infinie. Les mots *amatus*, *amandus*, *amaturus*, on les trouve associés à tous les temps que produit la variation des verbes.

ES12 Texeda, Jerónimo de (1619)

De el participio.

Ay tres suertes de participios como va notado en todos los verbos actiuos el vno masculino, otro femenino, y el otro absoluto, estos siruen de adiectiuos para con los nombres sustantiuos. (Texeda 1619 : 268)

Du participe.

Il y a trois sortes de participes, comme il esté remarqué en tous les verbes actifs, l'un masculin, l'autre féminin, & l'autre gerundif. Ceux-cy seruent d'adiectif avec les noms substantifs. (Texeda 1619 : 269)

ES13 Encarnación, Diego de (1624)

Pour les participes, il y a qui sont du temps present qui se forment des gerondifs, changeant le *do*, dernier, en *te*, comme *amando*, *amante*, *aymant*, ou celui qui *ayme* [...]

Les participes de preterit sont tous passifs, comme nous auons veu aux chap. 4. & 5. precedents [...] (Encarnación 1624 : 119)

ES14 Franciosini, Lorenzo (1624)

De' Participii.

I Participii in lingua Spagnuola sono di trè tempi, come nella Latina, cioè di presente, passato, e futuro. (Franciosini 1707 : 231)

✧ *Traduction*

Des participes

Les participes en espagnol sont de trois temps, comme en latin, à savoir du présent, du passé et du futur.

ES15 Correas, Gonzalo (1627)

Del partizipio.

El partizipio es nonbre adjetivo que sale del verbo i sinifica con tiempo en latin i en griego: i porque tiene parte del verbo, que es el tiempo, i del nonbre genero, i declinazion, i casos se llama partizipio.

✧ *Traduction*

Du participe

Le participe est un nom adjectif qui provient du verbe et signifie avec temps en latin et en grec. Puisqu'il a une part de verbe, c'est à dire le temps, et une part de

En kastellano le daremos este nonbre, aunque tiene aca diferente rrazon, i no le ai de preterito ni futuro [...] (Correas 1627/1984 : 144)

nom, à savoir le nombre, le genre, la déclinaison et les cas, il s'appelle « participe ». En castillan, nous lui donnerons ce nom, même s'il a dans cette langue un caractère [litt. raison] différent, et il n'y en a pas de participe prétérit ni de participe futur [...]

ES17 **Villar, Juan de (1651)**

Cap IX. De el Participio.

Avnque a el participio ponen entre las partes de la oracion despues de el verbo ; tratamos antes de el : Porque como se dixo en el numero 5. en rigor es nombre, y ambos tienen unos mesmos accidentes. El participio es un adjetivo que se deriva de verbo, y conota tiempo. (Villar 1651 : 17)

↳ *Traduction*

Chap. IX. Du participe

Bien que dans les parties du discours l'on mette le participe après le verbe, nous le traitons avant, parce que, comme il a été dit au point 5, il est en rigueur un nom, et tous les deux [i.e. le nom et le participe] ont les mêmes accidents. Le participe est un adjectif dérivé du verbe qui connote le temps.

ES18 **Dupuis, Claude (1659)**

DV PARTICIPE.

Le Participe cinquième partie ou parole de la Langue Espagnole, est vn mot qui deriue du verbe, & s'accorde comm vn adiectif avec les noms substantifs, de sorte qu'il participe à leurs genres & à leurs nombres : exemples. *hombre querido*, homme aimé [...] (Dupuis 1659 : 233)

ES21 **Vayrac, Jean de (1708)**

Le cinquième *Mode* est le *participe*, ainsi appellé entant qu'il participe à la nature des Verbes, & à celle des noms adjectifs, comme *aimé*, *aimée*. (Vayrac 1708 : 123-4)

ES22 **Torre y Ocón, Francisco de la (1728)**

[Chap. IV. Des verbes, & de leurs conjugaisons]

ARTICLE VI. DES PARTICIPES, ET GERONDIFS des verbes.

La langue espagnolle n'a proprement que deux Paticipes ; l'un est actif, & l'autre passif, & tous deux son [sic] Participes du Preterit, mais avec cette difference, que le participe du préterit actif est invariable, au lieu que le participe préterit passif se varie par genres, nombres, & cas. Ils s'appellent participes, parce qu'ils participent du Nom, & du verbe. Ils participent du Nom en ce qu'ils se varient quelque fois par Nombres, & Cas, comme le Nom ; & ils participent du verbe en ce, qu'ils ont la signification, & construction du verbe dont ils sont Participes. (Torre y Ocón 1728 : 315)

ES23 Martínez Gómez Gayoso, Benito ([1743] 1769)

PARTE QUINTA. *Del Participio.*
LECCION UNICA. *De la Definicion, y*
Accidentes del PARTICIPIO.

El *Participio* es un Nombre Adjetivo Verbal, ò derivado del Verbo, que guarda la significación, y régimen de su Verbo, con señal de tiempo.

Llámase *Participio*, porque participa de los accidentes del Nombre, y del Verbo, tomando los géneros, y casos del Nombre; la significación, régimen, y tiempo, del Verbo; y de entrambos el *Número*, la *Especie*, y la *Figura*.

Es de dos modos, *Activo*, y *Passivo*: el *Activo* se acaba en estas terminaciones: *ánte*, *iente*, como *Amánte*, *sirviente*: y el *Passivo* se acaba regularmente en éstas: *ádo*, *ído*, como *Amádo*, *servído*. (Gayoso [1743] 1769: 243-4)

↳ *Traduction*

Cinquième partie. *Du participe.*

Leçon simple. De la définition et des accidents du participe

Le participe est un nom adjectif verbal, ou dérivé du verbe, qui conserve la signification et le régime de son verbe, avec l'expression [*litt.* signal] du temps.

Il s'appelle participe parce qu'il participe des accidents du nom et du verbe. Il prend les genres et les cas du nom, la signification, le régime et le temps du verbe; il prend des deux le nombre, l'espèce et la figure.

Il est de deux sortes: actif et passif. L'actif prend les terminaisons *ante*, *iente*, comme *amante*, *sirviente*, et le passif prend régulièrement les terminaisons *ado*, *ido*, comme *amado*, *servido*.

ES24 San Pedro, Benito de (1769)

CAPITULO V. DEL PARTICIPIO.
LECCION UNICA.

Definicion, i accidentes del Participio.

Participio es una dición verbal o que sale del verbo, que guarda la señal de tiempo con significacion i regimen de verbo, que se declina por generos, numeros, i casos. I por participar del verbo, i del Nombre se llama Participio. (San Pedro 1769: 76)

↳ *Traduction*

Chapitre V. Du participe.

Leçon simple.

Définition et accidents du participe.

Le participe est un mot verbal – ou qui provient du verbe – qui conserve l'expression du temps, avec la signification et le régime du verbe, qui se décline selon le genre, le nombre et les cas. Il s'appelle participe parce qu'il participe du verbe et du nom.

ES25 Puig, Salvador (1770)

DEL PARTICIPIO.

Participio es una Voz significativa de acción ò de pasión con tiempo; pero declinable por generos, numeros, y casos.

[nota] Los *Participios* (que vienen à ser Nombres adgetivos) se llaman así, por lo que participan del Verbo, que es la significacion. Y en efecto asistidos de sus *respectivè* Verbos auxiliares, tienen ò pueden tener la de todos los modos y tiempos [...] (Puig 1771: 131)

↳ *Traduction*

Du participe

Le participe est un mot signifiant l'action ou la passion avec temps, mais <en même temps> il est déclinable en genre, nombre et cas.

Note. Les participes (qui sont en réalité des noms adjectifs) s'appellent ainsi parce qu'ils participent du verbe par leur signification. En effet, aidés par leur respectifs verbes auxiliares, ils ont, ou peuvent avoir, tous les modes et temps.

ES26 Real Academia Española (1771)

CAPÍTULO VII. Del Participio.

ARTÍCULO I. De su definición y división. EL PARTICIPIO es una parte de la oración llamada así, porque en latin participa del verbo en la formación y significacion, y del nombre en la declinacion. Entre nosotros solo puede llamarse participio por la participacion del verbo, pero no por la declinacion del nombre. (GRAE 1771: 172)

ES27 Muñoz Álvarez, Agustín (1793)

DEL PARTICIPIO.

EL PARTICIPIO *es una palabra ó parte declinable de la oracion, que participa del nombre la declinacion, y del verbo la accion ó pasion, y el tiempo.* (Muñoz [1793] 1799: 45)

ES28 Real Academia Española (1796)

CAPÍTULO IX. Del Participio.

I EL PARTICIPIO es una parte de la oración llamada así, porque participa de nombre y verbo. Participa de nombre en quanto tiene todas las propiedades de adjetivo: y de verbo en quanto significa *accion, pasion* y *tiempo* como él. (GRAE 1796: 211)

ES29 Ballot, Joseph Pablo (1796)

TEXTE (A)

« De las palabras ó partes de la oración »

Pada espresar de varios modos la significacion activa y pasiva del verbo, nos servimos del participio, que se llama así, porque participa del nombre y del verbo, como: *El príncipe ha ganado la batalla. Los moros fueron echados de España.* (Ballot [1796] 1825: 8-9)

TEXTE (B) « Participio »

P[regunta]. Qué es el participio?

R[respuesta]. Es una palabra que nace del verbo, y participa de su naturaleza y régimen. (Ballot [1796] 1825: 136)

✧ Traduction

Chapitre VII. Du participe

Article I. De sa définition et division

Le participe est une partie du discours ainsi appelée parce qu'en latin il participe du verbe par sa formation et sa signification, et du nom par la déclinaison. Chez nous, on ne peut l'appeler participe que parce qu'il participe du verbe, mais non pas par la déclinaison du nom.

✧ Traduction

Du participe

Le participe est un mot ou une partie du discours déclinable, qui participe du nom par sa déclinaison, et du verbe par <l'expression de> l'action ou la passion et <l'expression du> temps.

✧ Traduction

Chapitre IX. Du participe

I. Le participe est une partie du discours ainsi appelée parce qu'elle participe du nom et du verbe. Elle participe du nom dans la mesure où elle a toutes les propriétés de l'adjectif; elle participe du verbe dans la mesure où elle signifie, à l'instar du verbe, l'action, la passion et le temps.

✧ Traduction

Des mots ou parties du discours

Pour exprimer de plusieurs manières la signification active et passive du verbe, nous nous servons du participe, qui s'appelle ainsi parce qu'il participe du nom et du verbe, comme dans : *El príncipe ha ganado la batalla. Los moros fueron echados de España.* [Le prince a gagné bataille. Les Maures furent expulsés d'Espagne].

Participio

Question. Qu'est-ce que le participe ?

Réponse. C'est un mot qui naît du verbe et participe de sa nature et de son régime.

1.4

Les définitions et les accidents du participe dans les grammaires portugaises

Les auteurs suivants ne proposent pas de définition du participe ou de textes décrivant de façon générale ses propriétés : PT1 Barros (1540), PT6 Bacelar (1783) et PT7 Cunha (1791).

PT2 Roboredo, Amaro de (1619)

Participio he Adjectivo derivado de Verbo, do qual participa tempo en algũas linguas. O Participio activo rege o caso de seu Verbo: como, Amans, Amaturus,; Motus, Movendus. Porem na Latina estas terminaões. Di, Dum, Do, formadas do Participio passivo, tem actividade, & por consequinte regencia: como disse em seu lugar liv. I. cap. 3. pag. 34. (Roboredo 1619: 67)

↳ Traduction

Le participe est un adjectif dérivé du verbe. Il participe du verbe par le temps dans certaines langues. Le participe actif régit le même cas que son verbe, comme *amans, amaturus, motus, movendus*. Cependant, en latin les terminaisons *di, dum, do*, formées du participe passif, expriment l'action, et en conséquence elles ont un régime, comme j'ai signalé dans livre I, Chap. 3, p. 34.

PT3 Pereira, Bento (1672)

TEXTE (A)

[CLASSIS I. De nominibus, & eorum declinationibus] SVBSELLIVM IV,
De vocibus quae nominis naturam imitantur, qualia sunt Participia, Pronomina, & similia.

Voces quæ imitantur naturam nominis, & cum eo magnam affinitatem habent, sunt participia, & pronomina. Participium dicitur à participando, quia à nomine & verbo participat : & est pars orationis quae tum casus tum tempora habet. Apud Latinos vox vna est, non ita apud Lusitanos. (Pereira 1672 : 13)

↳ Traduction

[Cours I. Des noms et de leurs déclinaisons] Sous-partie IV, des mots qui imitent la nature des noms : participes, pronoms et similaires
Il y a des mots qui imitent la nature du nom et qui ont une grande affinité avec lui; ce sont les participes et les pronoms. Le participe est nommé ainsi à cause de sa participation, parce qu'il participe du nom et du verbe, et parce que c'est une partie du discours qui a des cas et des temps. Chez les Latins, il s'agit d'une voix <simple>, mais il n'en est pas de même chez les Portugais.

TEXTE (B)

[CLASSIS II. De verbis,
& eorum conjugationibus]
DE PARTICIPIIS & formationibus
primae conjugationis.

Participium est pars orationis, quae habet casus, & tempora, proindeque sic vocatur, quia participat accipiens à nomine casus, & à verbo tempora. (Pereira 1672 : 111)

↳ Traduction

[Cours II. Des verbes
et de leurs conjugaisons]
Des participes et de la formation
de la première conjugaison

Le participe est une partie du discours qui comporte des cas et des temps ; il est ainsi nommé parce qu'il participe du nom dont il reçoit les cas et du verbe dont il reçoit les temps.

PT4 Argote, Jerônimo Contador de (1725)

- M. E que cousa he Participio?
— D. Participio he huma palavra, que tem casos, e tempos, assim como, Amado, Lido, &c.
— M. E Porque se chama Participio?
— D. Porque tem parte de Verbo; porque tem tempos; e tem parte de nome, porque tem casos. Porem isto dos Participios só na Gramatica Latina he que se percebe bem. (Contador de Argote [1721] 1725 : 61-62)

↳ Traduction

- Maître : ¿Qu'est-ce que le participe?
— Disciple : Le participe est un mot qui a des cas et des temps, comme *amado*, *lido*, etc.
— Maître : Et pourquoi s'appelle-t-il « participe » ?
— Disciple : Parce qu'il a une part de verbe, puisqu'il a des temps, et il a une part de nom, puisqu'il a des cas. Cependant, la question des participes ne se perçoit clairement que dans la grammaire latine.

PT5 Lobato, Antônio José dos Reis (1770)

LIÇÃO V
Da natureza do Participio,
e sua divisão.

Participio he hum nome adjectivo, que participa (do que lhe provém o nome) do verbo, de que se deriva a propriedade de mostrar tambem o tempo, em que se obra a cousa, que significa, como v.g. o Participio Reinante, que significa não só a pessoa, que reina, mas tambem mostra que reina no tempo presente.

O Participio ou he activo, ou passivo. (Lobato 1770 : 167)

↳ Traduction

LEÇON V.
De la nature du participe
et de sa division

Le participe est un nom adjectif qui participe - d'où l'origine du nom - du verbe, dont il reçoit la propriété d'exprimer également le temps dans le quel s'opère la chose qu'il signifie, comme par exemple le participe *reinante*, qui ne signifie pas seulement « la personne qui règne », mais il exprime aussi qu'elle règne au temps présent.

PT6 Bacelar, Bernardo de Lima et Melo (1783)

O *Adjectivo* he hum som declinavel por 6 casos, como o sustantivo ; e representa hum'a qualidade do agente, ou paciente,

↳ Traduction

L'adjectif est un son déclinable selon six cas, comme le substantif, et représente une qualité de l'agent ou du patient,

como cousa abstracta, e concordavel com elle. O *adjectivo bom* v.g. representa a bondade do pai agente ou paciente, e concorda com elle em genero, numero, e caso, como se vê no seguinte Capitulo.

Ha *Adjectivos de duas formas* [...] *de hum'a forma*; [...] *positivo* ou *absoluto*; [...] *comparativo*; [...] *superlativo*; [...] *patrio*; [...] *nacional*; [...] *numeral*, [...] *universal* [...] *particular* [...] *individual* [...] *prenome* [sic] (*d*) *demonstrativo*; [...] *prenome possessivo* [...] *prenome relativo* [...] *prenome interrogativo* [...] *participio* (*e*) *activo*, *passivo* &c.

(*d*) Assim chamado; porque se poem em logar do nome. (*e*) Assim denominado; porque participa do verbo em ter accusativo. (Bacelar 1783: 43-44)

c'est-à-dire une chose abstraite, et accordable avec ce dernier. L'adjectif *bom* [bon] représente la bonté du père agent ou patient et s'accorde avec celui-ci en genre, nombre et cas, comme on peut le voir dans le chapitre suivant. Il est des adjectifs de deux formes [...] d'une seule forme [...], le positif et l'absolu [...], le comparatif [...], le superlatif [...], celui de la patrie [...], le national [...], le numéral [...], l'universel [...], le particulier [...], l'individuel [...], le pronom [...] [note d], le démonstratif [...], le pronom possessif [...], le pronom relatif [...], le pronom interrogatif [...], le participe actif et le passif [note e], etc.

Notes. (*d*) Ainsi appelé parce qu'il se met à la place du nom. (*e*) Ainsi nommé parce qu'il participe du verbe du fait qu'il a un accusatif.

PT8 Casimiro, João Joaquim (1792)

PARTICIPIO.

Participio he huma voz, que dos nomes participa os casos, e dos verbos os tempos. ([1792] 1803: 58)

↳ *Traduction*

Participe.

Le participe est un mot qui participe des noms parce qu'il a des cas, et des verbes parce qu'il a des temps.

PT9 Fonseca, Pedro José da (1799)

CAPITULO VI. Do Participio.

§. I. Da sua definição, e divisão.

PARTICIPIO he hum nome adjectivo, que tem algumas propriedades do verbo, de que se forma. Taes são amante, e amado, ambos formados do verbo amar.

Chama-se participio, porque participa da natureza do nome, e da natureza do verbo.

Participa da natureza do nome adjectivo, porque serve para qualificar os substantivos, e muitas vezes tem hum masculino, e hum feminino, hum singular, e hum plural, como: homem amante da verdade, e temente a Deos: justiça amada pelo inocente, e temida pelo criminoso. A qualquer destes se póde igualmente dar hum plural, a que se refira.

↳ *Traduction*

Chapitre VI. Du participe.

§. I. De sa définition et sa division

Le participe est un nom adjectif qui a quelques propriétés du verbe dont il est formé, tels *amante* et *amado*, formés du verbe *amar*.

Il s'appelle « participe » parce qu'il participe de la nature du nom et de la nature du verbe. Il participe de la nature du nom adjectif parce qu'il sert à qualifier les noms substantifs, et très souvent il a une forme pour le masculin et une forme pour le féminin, une forme pour le singulier et une forme pour le pluriel, comme *homem amante da verdade, e temente de Deos* [homme aimant la vérité et craignant Dieu] *justiça amada pelo inocente, e temida pelo criminoso* [justice aimée par l'innocent

Participa da natureza do verbo, de que se deriva, tanto na formação, como na significação.

O participio divide-se em activo, e passivo. Activo he o que significa acção, como: amante, temente, ouvinte. Passivo he o que significa paixão, como: amado, temido, ouvido. (Fonseca 1799: 175-176)

PT10 Figueiredo, Pedro José de (1799)

TEXTE (A)

VII. Das diferentes especies
de Nome Adjectivo.

O Nome Adjectivo ou he Adjectivo propriamente dito, isto he, que se junta, ou accrescenta á cousa, ou á substancia, para lhe denotar a sua qualidade: Ou he Pronome, isto he, que se põe em lugar da mesma cousa, não já para lhe declarar alguma qualidade; mas para representar a mesma cousa em si: Ou he Participio, isto he, que não só lhe denota qualidade, mas até lhe chega a descobrir a acção. E estas são as tres propriedades da substancia, que vem a ser: qualidade, pessoa, e acção. ([1799] 1811: 11-12)

TEXTE (B)

« Dos Preteritos, e Supinos dos Verbos;
e dos Participios »

[...] Participio, como a sua mesma voz significa, he um Nome Adjectivo, que participa juntamente da natureza do Nome, e do Verbo; isto he, tira do Nome o genero, e o caso; e do Verbo o tempo, e a acção; mas he de ordinario incluído nas Conjugações. ([1799] 1811: 85)

et crainte par le criminel]. On peut également former un pluriel pour ces derniers.

Il participe de la nature du verbe dont il dérive tant par sa formation que par sa signification.

Le participe est divisé en actif et passif. L'actif est celui qui signifie l'action, comme *amante, temente, ouvinte* [aimant, craignant, entendant]. Le passif est celui qui signifie la passion, comme *amado, temido, ouvido* [aimé, craint, entendu].

✧ *Traduction*

VII. Des différentes espèces
du nom adjectif

Le nom adjectif est soit un adjectif à proprement parler, c'est-à-dire qu'il se joint ou s'ajoute à la chose ou à la substance pour en signifier une qualité; soit il est un pronom, c'est-à-dire il se met à la place de la chose même, non plus pour en signifier quelque qualité, mais pour représenter la chose elle-même; soit il est un participe, c'est-à-dire, il ne signifie pas seulement une qualité mais aussi il exprime l'action. Et ce sont là les trois propriétés de la substance, à savoir, la qualité, la personne et l'action.

✧ *Traduction*

Des préterits, des supins des verbes et
des participes

Le participe, comme son nom l'indique, est un nom adjectif qui participe à la fois de la nature du nom et du verbe, c'est-à-dire il tire du nom le genre et le cas et du verbe le temps et l'action. Cependant, d'ordinaire il est inclus dans les conjugaisons des verbes.

ANNEXE

2

**DÉFINITIONS
DU PARTICIPE :
LE TERME
DÉFINITOIRE**

2.1

Le terme définitoire dans les grammaires italiennes

code	1 ^{ère} édition	auteur	terme définitoire	rapport au verbe (formation, dérivation)
IT1	ca 1441	Alberti	-	
IT2	1516	Fortunio	-	
IT3	1525	Bembo	voci	separata forma da ciascun di questi ⁴
IT4	1529	Trissino	parte de la orazione	
IT5	1543	Acarisio	voci ⁵	
IT6	1545	Gabriele	-	
IT7	1549	Corso	parte, dell'orazione	deriua dal uerbo ritenendo il significato di quello
IT8	1550	Dolce	voci	
IT9	1552	Giambullari	parte del parlare	
IT10	1555	San Martino	parte de la oratione	
IT11	1563	Castelvetro	-	
IT12	1576	Salviati	-	
IT13	1581	Ruscelli	parte del parlamento, che contiene in se uoci	deriuandosi dal uerbo, & come uerbi reggendo nomi doppo loro
IT14	1613	Pergamini	vn Misto [...] di Nome, e di Verbo	
IT15	1618	Ceci	voci	se bene separata forma hanno da ciascuno d'essi; nondimeno più s'auicinano al Nome, ch'al verbo
IT16	1643	Buommattei	segno / parte d'orazione	Ogni participio deriva da qualche verbo / formandosi da alcun verbo; accenna brevemente alcun significato di quello
IT17	1652	Lampugnani	misto di nome, e di verbo	
IT18	1677	Rossi	-	
IT19	1685	Mambelli	-	
IT20	1720	Rogacci	-	
IT21	1721	Gigli	un misto di nome, e di verbo	
IT22	1737	Manni	-	
IT23	1745	Corticelli	parola	formandosi da alcun verbo, accenna alcun significato di quello / essendo formato da un Verbo, e declinandosi a guisa di nome, accenna con breuità qualche significato del medesimo Verbo
IT24	1756	Soresi	Parte del Discorso	nasce del verbo
IT25	1771	Soave	-	verbo trasformato in nome
IT26	1783	Valdastri	una parola	

⁴ C'est à dire « forme séparée du nom et du verbe ».

⁵ L'auteur ne définit pas le participe, mais se limite à dire qu'il a deux voci [voix].

2.2

Le terme définitoire dans les grammaires françaises

code	1 ^{ère} édition	auteur	terme définitoire	rapport au verbe (formation, dérivation)
FR1	ca 1409	Barton	-	
FR2	1530	Palsgrave	-	
FR3	1531	Sylvius	-	
FR4	1550	Meigret	une partie du langage	faisant le devoir du verbe duquel il est dérivé
FR5	1550	Pillot	-	
FR6	1557	Estienne	mots	
FR7	1558	Garnier	-	quemadmodum verba ipsa à quibus descendunt
FR8	1562, 1572	Ramus	nom	formé ⁶ du verbe
FR9	1570	Cauchie	-	
FR10	1586	Bosquet	vne partie d'oraison	
FR11	1598	Serreus	-	
FR12	1607	Maupas	-	
FR13	1632	Oudin	-	
FR14	1656	Irson	nom Adjectif	
FR15	1659	Chiflet	vne partie du Verbe/ Mode	qui devient comme vn Nom
FR16	1660	Arnauld et Lancelot	de vrais noms adjectifs	
FR17	1681	Vairasse d'Allais	une partie du discours	qui dérivant du Verbe en retient la signification / des Verbes dont il descend
FR18	1694-1722	Dangeau	deus parties ou dépendances [des verbes]	
FR19	1705	Régnier-Desmarais	-	
FR20	1709	Buffier	des noms adjectifs	
FR21	1719	Vallange	ces mots	
FR22	1730	Dumarsais	-	
FR23	1730	Restaut	un nom adjectif	régit le même cas que le verbe dont il est formé
FR24	1744	Vallart	des adjectifs	forment des verbes dont ils prennent la signification et le régime
FR25	1747	Girard	un de ses Modes [du Verbe]	
FR26	1754	Wailly	-	
FR27	1760	D'Açarq	-	
FR28	1767	Beauzée	un Mode impersonnel / un adjectif-verbe	
FR29	1775	Condillac	un adjectif	
FR30	1778	Domergue	un adjectif	dérivé d'un verbe quelconque
FR31	1798	Sicard	forme / mode / cette partie	On donne alors au verbe une nouvelle forme , qui devient un autre mode
FR32	1799	Serreau	adjectifs	

⁶ Dans l'original *formé* est écrit *forme*, selon l'orthographe réformée de Ramus.

2.3

Le terme définitoire dans les grammaires espagnoles

code	1 ^{ère} édition	auteur	terme définitoire	rapport au verbe (formation, dérivation)
ES1	1492	Nebrija	una de las diez partes de la oracion	
ES2	1555	Anonyme	-	
ES3	1559	Villalón	-	
ES4	1560	Alessandri	-	
ES5	1566	Miranda	-	i verbi donde proceddono
ES6	1590	Corro	-	
ES7	1596	Charpentier	-	
ES8	1597	Oudin	-	
ES9	1608	Saulnier	une partie	elle retient aussi la signification du verbe duquel elle descend
ES10	1614	Jiménez Patón	nombre verbal adjetiuo	
ES11	1616	Luna	-	
ES12	1619	Texeda	-	
ES13	1624	Encarnación	-	
ES14	1624	Franciosini	-	
ES15	1627	Correas	nonbre adjetivo	que sale del verbo
ES16	1644	Doujat	-	
ES17	1651	Villar	nombre	que se deriva de verbo
ES18	1659	Dupuis	partie ou parole/vn mot	qui deriue du verbe
ES19	1660	Lancelot	-	
ES20	1697	Sobrino	-	
ES21	1708	Vayrac	Mode	
ES22	1728	Torre y Ocón	-	ils ont la signification, & construction du verbe dont ils sont Participes
ES23	1743	Martínez Gómez Gayoso	un nombre Adjetivo	derivado del verbo
ES24	1769	San Pedro	una diccion verbal	o que sale del verbo, que guarda la señal de tiempo con signification i regimen de verbo
ES25	1770	Puig	una Voz	
ES26	1771	RAE	una parte de la oración	participa del verbo en la formación y signification
ES27	1793	Muñoz Álvarez	una palabra ó parte declinable de la oracion	
ES28	1796	Ballot	Una parte de la oracion	nace del verbo, y participa de su naturaleza y régimen
ES29	1796	RAE	palabra	

2.4

Le terme définitoire dans les grammaires portugaises

code	1 ^{ère} édition	auteur	terme définitoire	rapport au verbe (formation, dérivation)
PT1	1540	Barros	-	
PT2	1619	Roboredo	adjectivo	derivado do Verbo
PT3	1672	Pereira	voces / pars orationis	
PT4	1725	Argote	huma palabra	
PT5	1770	Lobato	hum nome adjectivo	que participa (do que lhe provém o nome) do verbo, de que se deriva a propriedade de mostrar tambem o tempo, em que se obra a cousa, que significa
PT6	1783	Bacelar	-	
PT7	1791	Cunha	-	
PT8	1792	Casimiro	huma voz	
PT9	1799	Fonseca	hum nome adjectivo	que tem algumas propriedades do verbo, de que se forma / Participa da natureza do verbo, de que se deriva , tanto na formação, como na significação
PT10	1799	Figueiredo	um Nome Adjectivo	

ANNEXE

3

**TABLEAUX
SYNTHÉTIQUES SUR
LE PARTICIPE
DANS LE CORPUS**

3.1

Tableau synthétique sur le participe dans les grammaires italiennes

7 Il ne s'agit pas d'une classification à proprement parler : *amato* est désigné comme *participio preterito passivo* (1441/2003 : 23) dans le passage sur formation de la voix passive, alors que seule la forme *amante* figure sous l'étiquette *participio* dans le tableau de la conjugaison (p. 29).

8 Ces désignations sont utilisées pour parler de leur formation, mais aucune explication n'est donnée à propos de leur division.

9 Désignation générale pour le participe en V-to.

10 Dans la définition du participe les propriétés sémantiques du nom sont chez Trissino la substance et les accidents de la qualité et de la quantité. Il dit que le participe emprunte au nom la substance et au verbe les actions et les passions. Le statut de la qualité en tant qu'accident est donc quelque peu ambigu.

11 Dans l'orthographe d'usage ces formes correspondent à *honorante* et *honorato*.

12 Les temps composés ne sont pas décrits dans leur formation. L'auteur mentionne les termes des tiroirs verbaux et leur sémantique.

13 Les accidents ne sont pas précisés, mais il signale que le participe peut prendre le sixième cas (*i.e.* avoir un emploi absolu) (fol. 16r^o), et varie avec le verbe *avere*.

14 Même désignation que pour le participe de la voix passive (Trissino 1546 : 161^o).

15 Bien que Gabriele déclare qu'il y a huit parties du discours, il ne les énumère pas.

16 Gabriele n'organise pas son œuvre en chapitres distincts. Après le traitement du verbe, l'auteur se limite à indiquer que le participe n'existe pas en italien (1545 : 19r^o-v^o). Cependant il mentionne plus haut un participe passif dans la formation de la voix passive (19r^o).

17 L'auteur traite le passé composé mais ne décrit pas sa formation (Gabriele 1545 : 14r^o-v^o).

18 L'auteur refuse l'accident de l'espèce.

19 Corso (1549 : 75r^o-v^o) ne fait pas de classification, mais parle, pour l'accident du temps, de deux formes (*voci*) à la sémantique temporelle variable et, pour la signification (*i.e.* la diathèse), de deux types.

20 Dolce (1550 : 28v^o) explique que cette désignation équivalait à ce que les Latins appellent participe *passivo*.

21 Il n'y a pas de désignation « actif » pour ce type, même si Giambullari signale qu'il y en a qui exprime « le senso di fare, o patire, come *amante*, colui che ama; ed *amato*, colui a chi è voluto bene » [le sens de faire ou de subir, comme *amante*, celui qui aime, et

amato, celui à qui on veut du bien] (1552/1986 : 65). Les désignations *in te* et *in o* (*ibid.*) sont utilisées pour éviter des étiquettes renvoyant au temps.

22 San Martino considère toutefois que le participe est plus proche du nom (1555/1999 : 140).

23 San Martino (1555/1999 : 140) reconnaît qu'il ne s'agit de véritables participes mais de *nomi participiali* [noms participiaux].

24 Si l'auteur considère que les participes expriment le temps de façon indistincte, il utilise cependant le terme *participii presenti* [participes présents] (1555/1999 : 140-1).

25 Castelvetro ne suit pas un plan traditionnel divisé en parties du discours.

26 L'auteur ne propose pas de classification des participes. La désignation est relevée dans les chapitres concernant la description de chacune des formes : *partefici presenti* (1563/2004 : 128), *partefici del presente* (p. 296), *partefici preteriti* (p. 156), *partefici passato* (p. 191), *quelli del preterito* (p. 296).

27 Malgré une terminologie basée sur la temporalité, le seul participe exprimant le temps est la forme en V-to lorsqu'elle sert à former les temps composés ou dans les constructions absolues (Castelvetro 1563/2004 : 297).

28 Le terme est reconstruit à partir de l'édition d'A. Antonini Renieri : « De' participi, altri [dimostano il tempo presente], e altri dimostrano il tempo passato. » (1575/1991 : 181) [En ce qui concerne les participes, certains expriment le temps présent, les autres le temps passé].

29 Le second terme est utilisé dans la conjugaison du verbe *essere* (1575/1991 : 180)

30 Ceci ne fournit pas de liste des parties du discours. Nous nous basons sur le plan de l'œuvre, divisée en chapitres consacrés à des classes de mots, dont le participe.

31 Le genre et le nombre sont mentionnés au sujet de l'accord du participe passé avec *havere* (Ceci [1618] 1623 : 62).

32 Ceci considère que les participes n'expriment pas intrinsèquement le temps, mais dans le chapitre qui nous concerne il utilise une terminologie de nature temporelle (Ceci [1618] 1623 : 62-3).

33 Si Buommattei ne cite pas le mode dans la liste des accidents, il aborde la question de cet accident dans le chapitre sur le temps du participe (Traité XIII, Chap. V), où il affirme que les participes n'expriment pas par eux-mêmes de temps ou de modes distincts, mais qu'ils les empruntent au verbe principal dont ils dépendent.

34 Il ne s'agit pas d'une véritable classification. L'auteur décrit les sous-types de participes en fonction des différents accidents. En ce qui concerne le temps, chacun des cinq temps pris en considération peut être exprimé par les formes participiales.

35 La première désignation est utilisée pour décrire la formation des temps analytiques du verbe (1652 : 109) ; les trois dernières pour parler de l'accord du participe (p. 124-5).

36 L'œuvre de Mambelli est un traité sur le verbe, dans lequel il est difficile de discerner la place que le grammairien assigne au participe dans le système des parties du discours.

37 Rogacci ne fournit pas de liste des parties du discours.

38 Le participe futur n'existe pas en italien, mais Rogacci (1720 : 143) explique la façon de l'exprimer par une périphrase : *lo son per andare, E cosa da farsi*.

39 La justification étymologique ne fait pas partie de la définition, mais apparaît après la conjugaison de *amare* : « il Participio, così detto dall'esser parte del Verbo, e del Nome » (Gigli 1721 : 84) [Le participe est ainsi nommé parce qu'il fait partie du verbe et du nom].

40 Dans le chapitre sur la syntaxe du participe (*Della Costruzione del participio*, p. 304-8), Corticelli emploie les termes *participio presente* et *participio preterito*.

41 Soresi se sert de la désignation *secondo Participio* (1756 : 40) ou *Participio secondo* (p. 42, 47) pour parler de la forme en V-to qui sert à former les temps composés et le verbe passif. Le grammairien justifie la désignation *Participio Passivo* pour la forme en V-to par le fait que ces participes servent à former la voix passive, contrairement aux formes de *Participio Attivo* (V-nte).

42 Le verbe et le participe sont traités dans la même partie de la grammaire : « Parte II. Del verbo, e del participio » ([1771] 2001 : 119-154). Le participe est traité dans le dernier chapitre (« Capo X. *Del participio, del gerundio e dei nomi verbali* », p. 152-4). On ne le mentionne que deux fois dans les autres chapitres, pour décrire la formation de la voix passive (p. 131, 140).

43 Soave mentionne que Boccaccio et Dante ont formé des participes futurs (*perituro, passuro*) pour imiter les Latins (Soave [1771] 2001 : 152).

44 Dans le chapitre du verbe on mentionne la formation de la voix passive à l'aide d'un participe, mais on ne parle pas du participe pour les temps composés.

code	date	nom du grammairien	statut du participe	chapitre où il est traité	définition	justification étymologique	nombre	genre	cas / déclinaison	temps	signification	figure	régime	autres accidents	divisions et formes reconnues	critères de classification	forme auxiliaire des temps composés	
IT1	ca 1441	Alberti	?	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ [sans désignation]: <i>amante</i> → p. preterito passivo: <i>amato</i> ⁷	T,S	→ participio	
IT2	1516	Fortunio	V	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ participij attivi: <i> crescente</i> → participij passivi: <i> cresciuto</i> ⁸	S	-	
IT3	1525	Bembo	pdd?	P,V ^{TC}	D	E	-	-	-	non	-	-	-	-	→ <i> amante</i> → <i> amato</i> [sans désignation]	F	→ voce del passato ⁹	
IT4	1529	Trissino	pdd	P	D	E	N	G	C	T	S	F	-	Q ¹⁰	→ Participio del presente: <i> hōnōrante</i> → Participio del passato: <i> hōnōratō</i> ¹¹	T,(S)	- ¹²	
IT5	1543	Acarisio	pdd	P	-	-	-	-	[C] ¹³	-	-	-	-	-	→ Voce in Te : <i> leggente</i> → Voce in To: <i> caduto</i>	F	→ voci terminanti in O ¹⁴	
IT6	1545	Gabriele	pdd ¹⁵	V ¹⁶	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- ¹⁷	
IT7	1549	Corso	pdd	P,V ^{TC}	D	E	N	G	C	T	S	F	-	E ¹⁸	→ prima voce /significazione attiva: <i> sperante</i> → seconda [voce]/significazione passiva: <i> sperato</i>	F,S ¹⁹	→ participio perfetto	
IT8	1550	Dolce	pdd	P,V ^{TC}	D	E	[N]	[G]	-	[T]	[S]	-	-	-	→ [participii] da verbi operativi: <i> amante</i> → [participii] da verbi di cosa operata: <i> amata</i>	S	→ [participio] di cosa operata ²⁰	
IT9	1552	Giambullari	pdd/N	P,V ^{TC}	D	E	N	G	C	T	S	-	-	-	→ in te ²¹ : <i> amante</i> → participio passivo/in o: <i> amato</i>	S,F	→ passato participio / participio finito / participio del preterito	
IT10	1555	San Martino	pdd	P	D	E ²²	N	G	C	T	S	F	-	Q	→ voci [...] da i verbi attivi/participii presenti: <i> amante</i> → [voci] da' passivi /participii di senso passivo: <i> amato</i> → passivi: <i> venerando</i> ²³	S(T) ²⁴	→ Participio del tempo passato / participii di senso passivo	
IT11	1563	Castelvetro	?	V ²⁵	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ partefici presenti / partefici del presente ²⁶ : <i> amante.</i> → partefici preteriti/del preterito: <i> amato</i>	T	→ Partefici preteriti ²⁷	
IT12	1576	Salviati	pdd	P,V	D	E	-	-	-	T	-	-	-	-	→ [presente] ²⁸ : <i> passante, passando</i> → preteriti participi/participio passato ²⁹ : <i> bramato</i>	T	→ voce del participio / participi di preterita voce / preteriti participio	
IT13	1581	Ruscelli	pdd	P,V	D	E	-	G	C	-	S	-	R	-	→ Participio Attiuo: <i> amante</i> → Participio Passiuo: <i> amato</i>	S	→ Participio Passiuo	
IT14	1613	Pergamini	pdd	V	D	E	N	G	C	T	S	F	-	-	→ maschile: <i> amato</i> → féminile: <i> amata</i> → comune: <i> amante</i>	→ significazione attiva: <i> amante</i> → significazione passiva: <i> pianto</i>	G,S	→ Participio Passiuo
IT15	1618	Ceci	pdd ³⁰	P?	D	E	[N] ³¹	[G]	-	T	-	-	-	-	→ voce del presente: <i> amante</i> → voce del passato: <i> amato</i>	T ³²	→ voce del tempo passato	
IT16	1643	Buommattei	pdd	P,V ^{TC}	D	E	N	G	C	T	S	F	-	[M] ³³	→ Attiui: <i> amante</i> → Passiui: <i> amabile, reuerendo</i> → Comuni: <i> amato</i>	S	→ participio	
IT17	1652	Lampugnani	pdd	V	D	E	N	G	C	T	S	F	-	-	→ maschile: <i> amato</i> → féminile: <i> amata</i> → comune: <i> amante</i>	→ di terminatione attiva: <i> amante</i> → passiva: <i> amata</i>	G,S(T) ³⁴	→ participio, del proprio verbo, participio passiuo, participio maschile, féminile ³⁵
IT18	1677	Rossi	pdd	P,V ^{TC}	D	E	N	G	C	T	S	F	-	-	→ maschile: <i> amato</i> → féminile: <i> amata</i> → neutro : <i> amante</i>	→ attivo: <i> amante</i> → passiuo: <i> amato</i>	G,S(T)	→ participio passiuo
IT19	1685	Mambelli	? ³⁶	V	-	-	[N]	[G]	[C]	[T]	[S]	-	-	-	→ presente: <i> amante</i> → preterito: <i> amato</i>	T	→ participio preterito	
IT20	1720	Rogacci	V ? ³⁷	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ presente: <i> amante</i> → preterito: <i> amato</i> [→ futuro] ³⁸	T	→ participio	
IT21	1721	Gigli	pdd	V	D	E ³⁹	N	G	C	T	S	F	-	-	→ maschile: <i> chiamato</i> → féminile: <i> chiamata</i> → neutro: <i> chiamante</i>	→ significazione attiva: <i> parlante</i> → significazione passiva: <i> pianto</i>	G,S(T)	→ participio passivo
IT22	1737	Manni	?	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ participio	
IT23	1745	Corticelli	pdd	P,V ^{TC}	D	E	N	G	D	T	S	-	-	-	→ mascolino: <i> amato</i> → femminino: <i> amata</i> → comune: <i> amante, amabile</i>	→ attivi: <i> amante</i> → passivi: <i> amabile, reverendo</i> → comuni: <i> trovato</i>	G,S,(T ⁴⁰)	→ Participio preterito
IT24	1756	Soresi	pdd	P,V	D	E	N	G	D	non	-	-	-	-	→ [attivo]: <i> pensante</i> → [secondo Participio/passivo] ⁴¹ : <i> pensato</i>	F,S	→ secondo Participio	
IT25	1771	Soave	pdd	V ⁴²	D	E	-	-	-	T	-	-	-	-	→ presente: <i> amante</i> → passato: <i> amato</i> ⁴³	T	→ participio passato	
IT26	1783	Valdastri	pdd	P,V ^{pass44}	D	-	-	-	-	[T]	[S]	-	-	-	→ presente, o passato (imperfetto): <i> portando</i> ; passato compiuto: <i> avendo portato</i> → passato compiuto passivo: <i> scavato</i> → presente, o passato imperfetto: <i> pensante, pensatore, raggiratrice</i>	T,(S)	→ participio passivo	

3·2

Tableau synthétique sur le participe dans les grammaires françaises

- 45 Le participe est, parmi d'autres parties du discours, un mot qui se décline (Barton 1409 : 318^v°).
- 46 Tous les participes sont de la troisième personne (Barton 1409 : 317^v°).
- 47 C'est-à-dire, « participe prétérit ».
- 48 Le genre et le nombre sont regroupés dans l'accident de la déclinaison : « declinacion with diversite of genre and nombre » (p. 134) [déclinaison avec variation de genre et de nombre].
- 49 La formation (« formacion » ou « formation ») est un accident des deux sous-classes des participes (134-5), la terminaison (« termynation ») et l'accord (« agreynge with the ratyve or some other accusatyve case governed of the verbe ») sont des accidents du participe passif (p. 135).
- 50 Les exemples ne sont pas donnés lorsqu'on énonce la division de la classe, mais plus bas (1531 : 150).
- 51 Des formes proposées pour exprimer les deux participes latins qui n'existent pas en français (1531 : 150).
- 52 Meigret ne parle pas de cas pour le participe français, mais affirme que c'est « une partie du langage [...] souffrant les articles et prépositions » ([1550] 1980 : 98).
- 53 « sans aucune différence de personnes ni de modes » (Meigret [1550] 1980 : 98).
- 54 Formes qui figurent dans la conjugaison, avec la remarque : « Futurum. Qui aymera. *Amaturus* : non habet propriam vocem. » ([1550] 1561 : 107). Pour le passif : « *Participium futuri temporis proprium desyderatur. Sic autem exprimitur* ; Qui sera aymé. Vel, Qui doit estre aymé. *Amandus*. » (p. 116).
- 55 Pour le participe de la voix passive, Pillot parle de : *participio perfecto* ([1550] 1561 : 107), *participium præteriti temporis* (p. 129). L'auteur déclare que c'est le même participe que pour le second prétérit parfait (passé composé).
- 56 « sans aucune différence de personnes ne de modes » (Estienne 1557 : 71).
- 57 L'indication temporelle ne figure pas au moment de la division en deux classes, mais le grammairien utilise cette désignation plus loin (p. 88).
- 58 Garnier déclare que le participe futur manque en français et s'exprime par circonlocution (1558 : 88).
- 59 La formation des temps composés est traitée dans un chapitre sur la syntaxe.
- 60 Accident non explicite, mais sous-entendu par la définition de la classe.
- 61 Dans la seconde édition (1572 : 79-80), Ramus affirme que le participe retient du verbe la « forme ».
- 62 « Le participe actif est toujours presēt » (Ramus 1572 : 79).
- 63 Le régime est traité dans le chapitre sur la syntaxe ([1570] 1586 : 104^v°).
- 64 Cauchie explicite l'option terminologique fondée sur le temps : « *Participium presens (actuum aliàs dici uolunt) in ant desinit* » (f. 68r)
- 65 « *Participia passiuæ* » correspond à un titre de chapitre de syntaxe (f. 105).
- 66 Le participe exprime trois temps, « present, passé, et futur, ou aduenir » (Bosquet [1566] 1586 : 129), mais le grammairien ne présente aucun exemple du futur.
- 67 Le terme *Præsens* est utilisé dans le chapitre sur la syntaxe (« De syntaxi Participiorum », p. 120).
- 68 Manière de traduire le participe futur latin (« *Futurum participii latinorum in RVS circumscribitur aliàs per futurum Indicativi* » ([1598] 1623 : 120).
- 69 Le chapitre sur le pronom (Chap. 3) comporte une section consacrée à l'accord du participe des temps composés : « SECTION CINQUIÈME. Des Pronoms Relatifs. L'usage des Participes passifs, dans les Preterits, après les Relatifs » (1659 : 52-3).
- 70 L'accident du temps apparaît dans la description des modes verbaux (1659 : 63). Cf. définition FR15b dans l'annexe 1.
- 71 La classification temporelle reproduite ici correspond à la définition donnée à la page 63 (chapitre sur le verbe), mais les tableaux de conjugaison (cf. annexe 4) contiennent également le gérondif (*en aimant*) et des formes passives pour chacun des quatre types : (*en estant aimé, estant aimé, ayant esté aimé, deuant estre aimé*).
- 72 Le participe, à la différence du verbe, n'a pas l'affirmation et les personnes.
- 73 Vairasse d'Allais refuse au participe l'accident de la personne (1681 : 231).
- 74 L'auteur n'utilise pas le terme « actif » mais dit qu'« ils servent à la voix active » (1681 : 239) et que leur « signification est active » (240).
- 75 « je ne regarde pas les participes, comme un meuf du verbe, mais comme des adjectifs verbaux » (Dangeau [1694-1722] 1927 : 82).
- 76 Le genre et le nombre sont donnés comme des propriétés des participes passifs (Restaut [1730] 1758 : 355).
- 77 Le participe a des propriétés de l'adjectif : il exprime la qualité et il se joint au substantif.
- 78 Des propriétés qui distinguent le participe du verbe : « « il » exprime l'attribut sans affirmation, par conséquent sans la désignation des personnes, qui est une suite de l'affirmation » ([1730] 1758 : 347).
- 79 La catégorie du genre n'affecte le participe « qu'en certaines occasions » (Vallart 1744 : 361)
- 80 « Ils participent de la nature du nom en ce qu'ils servent toujours à qualifier un nom substantif » (Vallart 1744 : 361).
- 81 Le genre et le nombre ne sont pas des catégories essentielles de la classe, elles ne sont pas incluses dans la définition : « On les voit seulement changer d'ornement & se revêtir quelquefois, selon le génie de la Langue, de genre & de nombre comme de purs accidens : dans lesquels on ne sauroit trouver rien d'immuable ni de propre à être la base d'une définition & à constater la nature du Participe. » (Girard 1747 : 66).
- 82 L'accident du temps affecte à tous les modes du verbe sauf au participe (Girard 1747 : 18).
- 83 Le participe se voit refuser la catégorie de la diathèse : « ces participes excluent alors de leur essence ce qui fait celle de l'actif & du passif : par conséquent cette épithète de *passif* donné généralement à ce mode n'est pas la réflexion d'une exacte & profonde logique, ni même, j'ose le dire, d'une grande attention à tous nos usages. Le participe est donc de l'espece du verbe auquel il appartient, ainsi que tous les autres modes. » (Girard 1747 : 9).
- 84 Le nombre et le genre affectent les participes « en plusieurs occasions » (Wailly [1754] 1786 : 53). Cf. Girard.
- 85 « Il participe du verbe parce [...] qu'avec *avoir* ou *être*, il forme des temps du Verbe » (Wailly [1754] 1786 : 53).
- 86 Le participe a la propriété de « qualifier les Substantifs » (Wailly [1754] 1786 : 53)
- 87 La grammaire de D'Açarq est inachevée, le chapitre sur le participe n'existe pas, mais il est annoncé au chapitre sur le verbe : « Je ne parle ni du *participe* qui fournira le sujet d'un traité particulier, ni du *gérondif* [...] » (D'Açarq 1760, t. II : 84).
- 88 D'Açarq n'affecte pas d'étiquettes à ces deux formes, mais nous renseigne sur les catégorisations proposées par d'autres : *participe actif & présent* ou *gérondif* pour les formes en *V-ant*, *participe passif*, *participe passé*, *supin*, *participe passé absolu* pour les formes en *V-é* (D'Açarq : II, 87-8).
- 89 Beauzée (1767 II : 298-9) parle du nombre, du genre et du cas comme des accidents qui affectent les participes dans les langues où ces variations existent : en grec, en latin et en allemand.
- 90 Beauzée ne parle pas de qualification, mais il affirme que le participe, à la manière des adjectifs, « énonce un être indéterminé, en le désignant par une idée précise » (Beauzée 1767 II : 298).
- 91 « Ces noms participent [...] de l'adjectif en ce qu'ils modifient un substantif » (Condillac 1775 : 187-8).
- 92 On attribue au participe des propriétés adjectivales, signalées en ostension mais sans les catégoriser : « *Envoyé* et *parvenu* sont participes. 1^o. parce qu'ils sont adjectifs : *envoyé, envoyée, parvenu, parvenue* » (Domergue 1778 : 46).
- 93 L'une des propriétés définitoires du participe est son aptitude à s'associer aux verbes *être* et *avoir* (Domergue 1778 : 46).
- 94 Le participe en tant qu'adjectif, en prend les *accidens* (I, 261), mais ces derniers ne sont pas explicités dans la définition.
- 95 Le participe « modifie un sujet par l'idée accidentelle de l'événement qu'elle exprime » (Sicard [1798] 1808 : t.I, 261).
- 96 Cette forme n'est pas incluse dans les tableaux de conjugaisons, mais elle figure dans la partie de syntaxe ([1798] 1808, t. II : 203).
- 97 Dans la définition du verbe, Serreau (1799 : 73) fait allusion à la forme de participe que renferme tout verbe adjectif.

code	date	nom du grammairien	statut du participe	chapitre où il est traité	définition	justification étymologique	nombre	genre	cas / déclinaison	temps	signification	figure	régime	autres accidents	divisions et formes reconnues	critères de classification	forme auxiliaire des temps composés
FR1	XV ^e s.	Donait François	pdd	-	-	-	-	-	[D] ⁴⁵	-	-	-	-	Pers ⁴⁶	-	-	→ participe preterit ⁴⁷
FR2	1530	Palsgrave	pdd	P, V ^{TC}	D	-	[N] ⁴⁸	[G]	D	T	[S]	-	-	F, Ac, T ⁴⁹	→ betokenyng doing /active / present: <i>aymant</i> → betokening suffering / preterit or passive: <i>aymé</i>	S, T	→ participe passive / participe preterit
FR3	1531	Sylvius	pdd	P, V ^{TC}	-	-	N	G	C	T	S	F	-	-	→ præsens: in ant/antè (<i>aimant/aimantè</i>) ⁵⁰ → preteritum: in é, etc. (<i>aimé/aimée</i>) [→ g'- <i>aimerāi</i> , g-è <i>doi aimer</i> ; g-è <i>serāi aimé</i> , g-è <i>doi être aimé</i>] ⁵¹	T	→ participium præteriti temporis
FR4	1550	Meigret	pdd	V	D	-	N	G	C ⁵²	non	S	-	R	-M, -P ⁵³	→ actif: <i>eymant</i> → passif: <i>eymé</i>	T	→ Infinitif passé
FR5	1550	Pillot	pdd	P, V ^{TC}	-	-	[N]	[G]	[D]	-	[S]	-	-	-	→ <i>actiuæ vocis</i> : <i>aymant</i> → <i>passiuæ vocis</i> : <i>aymé</i> [→ futurum: <i>Qui aymera, Qui sera aymé</i>] ⁵⁴	S(T)	→ participium passiuum ⁵⁵
FR6	1557	Estienne	pdd	P, V ^{TC}	D	-	N	G	[D]	-	S	-	R	-M, -P ⁵⁶	→ presens actifs: <i>aimant, aimante</i> → preterits passifs: <i>aimé(e)</i>	T, S	→ participe préterit, participe du temps passé
FR7	1558	Garnier	pdd	P, V ^{TC}	-	-	N	G	D	[T]	S	-	-	-	→ actiua (præsens temporis) ⁵⁷ : <i>aimant, aimante</i> → passiuæ (præteriti temporis): <i>aimé, aimée</i> [→ futuri temporis: <i>sum amaturus = i'aimeray, ie doy aimer</i> ; <i>sum amandus = ie seray aimé, tu dois estre aimé</i>] ⁵⁸	S	→ participium passiuum
FR8	1562	Ramus	mot avec nombre	P, V ^{TC59}	D	E	[N] ⁶⁰	[G]	-	T	S	-	-	F ⁶¹	→ actif (present) ⁶² : <i>aymant(e)</i> → passif: <i>aymé</i>	S	→ perpétuel préterit, infiny préterit
FR9	1570	Cauchie	pdd	P, V ^{TC}	-	-	[N]	[G]	-	[T]	[S]	-	[R] ⁶³	-	→ præsens temporis (actiuum) ⁶⁴ : <i>aimant(e)</i> → præteriti temporis (passiuæ ⁶⁵): <i>aimé</i>	T	→ vox præteriti
FR10	1586	Bosquet	pdd	P, V ^{TC}	D	E	N	G	C	T	S	F	-	-	→ actif (présent): <i>aimant(e)</i> → passif (préterit): <i>aimé</i> [→ futur] ⁶⁶	S(T)	→ participe passif/participe preterit
FR11	1598	Serreius	pdd	P, V ^{TC}	-	-	-	[G]	-	[T]	S	-	-	-	→ Activa (præsens) ⁶⁷ : <i>courrant</i> → passiva: <i>basti</i> [→ futurum: <i>l'espere qu'il viendra</i>] ⁶⁸	S	→ <i>participio passiuo/ præterito participii</i>
FR12	1607	Maupas	pdd	N, Pro, V, P	-	-	-	-	[D]	-	[S]	-	[R]	-	→ présent et imparfait actif: <i>ayant aimant</i> → préterit parfait et plus-que-parfait actif: <i>aimé</i> → préterit passif ou « commun »: <i>aimé</i>	T, S	→ participe commun
FR13	1632	Oudin	V?	N, V	-	-	[N]	[G]	-	-	[S]	-	[R]	-	→ participe en <i>ant</i> , participe present: <i>aimant</i> → passif: <i>aimé</i>	Forme, T, S	→ participe passif
FR14	1656	Irson	N(Adj)	N, V ^{TC} , Synt	D	E	[N]	[G]	-	-	[S]	-	[R]	-	→ actif: <i>aimant</i> → commun: <i>aimé</i>	S	→ participe commun
FR15	1659	Chiflet	pdd	N, V, Pro ⁶⁹	D	E	-	G	-	T ⁷⁰	[S]	-	-	-	→ actif: <i>aimant.</i> → passif: <i>aimé</i> → present: <i>aimant</i> → passé: <i>ayant aimé</i> → futur: <i>deuant aimer</i>	S, T ⁷¹	→ participe passif
FR16	1660	Arnauld et Lancelot	Pdd/N(Adj)	P, V	D	-	[N]	[G]	[C]	T	S	-	[R]	-P, -Aff ⁷²	→ présent: <i>ayant</i> → préterit: <i>ayant disné</i> → préterit, passif: <i>aimé</i>	T, S	→ gérondif → participe passif
FR17	1681	Vairasse d'Allais	pdd	P, N, V ^{TC}	D	-	[N]	[G]	-	[T]	S	-	[R]	-P ⁷³	→ actif / du Temps Present et de l'Imparfait / participe simple: <i>portant, en portant</i> → composé: <i>ayant porté</i> → [verbe auxiliaire servant au] futur: <i>deuant porter</i> → passif / du Preterit ou Temps passé: <i>étant porté, deuant être porté</i>	T, S, formation	→ participes de signification active ⁷⁴
FR18	1694-1722	Dangeau	V, adj. verbal ⁷⁵	V	D	E	N	G	-	-	S	-	-	-	→ participe actif: <i>chantant</i> → participe passif: <i>chanté</i>	S	→ participe passif
FR19	1705	Régnier-Desmarais	pdd	P, V ^{TC}	D	E	-	G	D	[T]	[S]	-	R	-	→ actifs ou du présent: <i>aimant</i> → passez ou du préterit: <i>aimé</i>	S, T	→ participes passez adjectifs & actifs: <i>aimé</i> → Participes passez adjectifs & passifs: <i>venu</i> → participes passez absolus: <i>parlé</i>
FR20	1709	Buffier	N(Adj)	N, V	D	E	N	G	-	[T]	S	-	R	-	→ actifs: <i>aimant, ayant aimé</i> → passifs: <i>aimé</i>	S	→ participe passif
FR21	1719	Vallange	V	V	-	E	-	-	-	-	-	-	-	-	→ présent: <i>chantant</i> → préterit: <i>ayant chanté</i>	T	→ supin
FR22	1729-1756	Dumarsais	pdf?	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ Participe / supin, nom substantif abstrait & métaphysique
FR23	1730	Restaut	pdd	P, V ^{TC}	D	E	[N] ⁷⁶	[G]	-	T	S	-	R	Q ⁷⁷ , Att, -Aff, -P ⁷⁸	→ actif: <i>aimant</i> → actif préterit: <i>ayant aimé</i> → passif: <i>aimé</i>	S, T	→ participes passifs (signification active)
FR24	1744	Vallart	pdd	P, V	D	E	-	G ⁷⁹	-	T	S	-	R	Q ⁸⁰	→ actifs: présent (<i>aimant</i>), passé (<i>ayant aimé</i>), futur (<i>deuant aimer</i>) → passif: présent (<i>aimé, aimée</i> ou <i>étant aimé</i>), passé (<i>ayant été aimé</i>), futur (<i>deuant être aimé</i>)	S, T	→ participe auxiliaire
FR25	1747	Girard	V	V	D	-	[N]	[G] ⁸¹	-	[-T] ⁸²	[-S] ⁸³	-	[R]	-	→ <i>aimé</i>	-	→ participe
FR26	1754	Wailly	T de l'infinitif	V	D	E	[N]	[G] ⁸⁴	-	-	S	-	R	TC ⁸⁵ , Q ⁸⁶	→ <i>aimé</i>	-	→ participe
FR27	1760	D'Açarq	pdd?	V ⁸⁷	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ <i>donnant</i> ⁸⁸ → <i>donné</i>	-	→ supin
FR28	1767	Beauzée	Mode	V	D	E	[N]	[G]	[C] ⁸⁹	T	-	-	-	-P, [Q] ⁹⁰	→ présent: <i>chantant</i> → préterits: <i>ayant chanté, ayant eu chanté, venant de chanter</i> → futur: <i>deuant chanter</i>	T	→ supin
FR29	1775	Condillac	Adj	P, V	D	E	-	-	-	-T	-	-	-	Modif ⁹¹	→ du présent: adjectif (<i>aimant</i>), substantif (<i>en aimant</i>) → du passé: adjectif (<i>aimé(e)s</i>), substantif (<i>aimé</i>) → composé: <i>ayant aimé</i>	T, Adj/St	→ participe substantif
FR30	1778	Domergue	pdd	P	D	E	[N] ⁹²	[G]	-	-	-	-	-	TC ⁹³	→ <i>aimé</i>	-	→ participe
FR31	1798	Sicard	mode	V	D	E	[N] ⁹⁴	[G]	-	T	-	-	-	Modif ⁹⁵	→ participe présent: <i>portant</i> → passé positif: <i>ayant porté</i> → passé comparatif: <i>ayant eu porté</i> → passé prochain: <i>venant de porter</i> → futur: <i>deuant porter</i> [→ participe passif: <i>aimé</i>] ⁹⁶	T(S)	→ supin
FR32	1799	Serreau	Temps de l'inf/Adj	P, V ⁹⁷	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ participe actif imparfait: <i>faisant</i> → participe actif parait: <i>ayant fait</i> → participe passif: <i>fait</i>	-	→ Participe indéclinable, participe absolu ou partici-pe verbe / participe déclinable ou adjectif

3.3

Tableau synthétique sur le participe dans les grammaires espagnoles

98 Les temps composés font l'objet d'un chapitre séparé (Chap. XI, « De los circunloquios del verbo »). La forme d'auxilié verbal est traitée dans le chapitre XIII, « Del nombre participial infinito ».

99 À la place d'une définition, l'auteur indique : « La definición del participio como la del Latino » (Anonyme 1555 : 101) [La définition du participe est comme celle du participe latin].

100 Les participes en Qu-V sont appelés « por circunloquio » (Anonyme 1555 : 101).

101 La seconde forme est un substitut de la première, peu usitée : « in uece, d'i quali si parla per circunloquio » (Miranda 1566 : 222) [à sa place, on parle par circonlocution].

102 Pour décrire les temps composés l'auteur n'utilise pas le terme de *participle* mais signale que le verbe *hauer* se construit avec l'aide d'un autre verbe (Miranda 1566 : 230).

103 Le second (*el que ama*) est désigné comme participe « par circonlocution » (Charpentier 1596/2010 : 89r-v^o).

104 Si Charpentier (1596/2010 : 88v^o) dit que les participes peuvent avoir le temps futur, il n'en présente pas pour autant des formes.

105 L'auteur ne signale pas cet accident, mais il utilise le terme *participes du passif* une fois (1596/2010 : 89r^o).

106 Charpentier parle des temps composés en indiquant qu'ils se forment avec l'aide de *haver* (par exemple f. 81), mais il décrit seulement l'association des deux formes dans : « Mais quand il est accompagné il signifie le verbe auquel il est conioinct, et luy sert d'ayde, comme *he amado, he corrido*, i'ay aimé, i'ay couru » (f. 58v^o).

107 Oudin n'établit pas de liste des parties du discours, mais il lui consacre un chapitre à part, comme pour d'autres classes de mots.

108 La deuxième forme est donnée en un équivalent fonctionnel : « au lieu desquels quelquesfois se met le verbe avec l'article ou pronom *el*, & le relatif *que*, comme *el que ama : el que escriue : el que oye* » (1606 : 126).

109 Pour les autres sous-classes, Saulnier (1608 : 87-89) propose des listes de formes, mais non pas pour le futur.

110 Il ne s'agit pas d'une véritable classification. Nous relevons les deux types de formes qui apparaissent dans les exemples.

111 Il fait partie du mode infinitif, comme l'un de ses cinq temps (1623 : 29). Dans la première édition (1616 : 19), il n'y figurait pas encore.

112 Signalé dans le tableau de conjugaison (1623 : [57]) : « Participio singular. amado » et « plural. Amados ».

113 La terminologie est la même pour la forme auxiliée des temps composés (1623 : [83]) et pour celle de la voix passive (1623 : [81]).

114 Encarnación ne parle pas du régime dans le chapitre sur les participes mais dans le livre sur la syntaxe (Livre III. De la Construction, Chap. III, *Des verbes & des participes*, p. 169-170).

115 Les temps composés sont décrits dans la partie de la grammaire consacrée à la syntaxe (cf. 1651 : 71-74).

116 Villar indique que les participes ont les mêmes accidents que le nom (1651 : 17), mais c'est seulement dans les tableaux de conjugaison que l'on voit le nombre et le genre des formes (p. 34, 37).

117 L'auteur dit que les formes qui fonctionnent comme « adjectifs », « en ninguna manera significan la accion de su verbo » (1651 : 18).

118 Le deuxième type du présent et le deuxième du futur sont passifs (Villar 1651 : 18).

119 On n'indique le temps que pour la forme en *V-nte* : « Il y a dans les Langues vn certain participie qui marque vn temps present » (1659 : 235).

120 Donnée comme forme première du participe (p. 233), *V-do* n'est pas catégorisé.

121 Il y a trois occurrences de participes en *el che* dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de France (microfiche X-14692), rayées et corrigées dans la marge.

122 La voix passive se forme avec un participe catégorisé de façon similaire : « le participe de certains verbes actifs » (Dupuis 1659 : 109).

123 Ce participe n'est étiqueté qu'une fois, pour la formation du passif (« participe passé de chaque verbe », [1660] 1665 : 74). Dans les autres occurrences on ne parle que de *participle*.

124 L'auteur ne fournit pas de liste des parties du discours mais affirme que « nous en trouvons neuf, qui est une plus que parmi les Latins (1697 [1738] : 10). Nous en concluons que la liste des Latins doit comprendre le participe. Par ailleurs, il dit que l'article sert à la déclinaison des « autres parties déclinaibles » : noms, pronoms et participes (p. 13).

125 Aucune forme de participe ne figure dans les tableaux des conjugaisons ni dans le chapitre sur le verbe.

126 La distinction ici présentée est décrite dans la partie sur la syntaxe (Vayrac 1708 : 342-4); ailleurs, les formes sont désignées comme *participes* ou *participes passifs*.

127 Pour désigner le régime verbal, Torre y Ocón (1728 : 315) parle de « construction du verbe ».

128 Accident de l'espèce.

129 Dans la conjugaison verbale, *amado, amada* est un « Participio de Pretérito » (Gayoso [1743] 1769 : 157-8). Cf. annexe 4.

130 San Pedro considère que le participe présent actif n'est plus en usage en espagnol, car le forme en *V-nte* est un adjectif (1769 : 78).

131 Les formes en *V-do* sont actives lorsqu'elles sont associées à l'auxiliaire *aver* et passives avec l'auxiliaire *ser* (San Pedro 1769 : 76-8), même si ces dernières sont désignées ailleurs *participio de preterito* (p. 70, 113).

132 Si le chapitre sur le verbe mentionne la formation des temps composés à l'aide du participe, c'est surtout dans le chapitre sur le participe que l'on décrit ses fonctions, parmi lesquelles le rôle de former les temps de la voix active.

133 RAE (1771 : 172) signale que le participe a la déclinaison uniquement en latin, mais pas en espagnol.

134 Accident de la *formación* [formation], qui lie le participe au verbe.

135 La GRAE (1796 : 211) indique dans sa définition que le participe a toutes les propriétés de l'adjectif, mais elle ne les explicite pas.

136 Il reçoit aussi la désignation *participio pasivo auxiliar* (RAE 1796 : 184).

137 L'auteur considère que le participe n'a pas de déclinaison en castillan, mais il propose tout de même des paradigmes de flexion ([1796] 1825 : 140-1).

138 Le participe castillan n'a pas de futur, comme en latin, il s'agit d'*expresiones equivalentes* [expressions équivalentes] dont se sert la langue ([1796] 1825 : 142).

139 Cette dernière expression n'est pas à proprement parler une désignation, mais une qualification évaluative de l'auteur ([1796] 1825 : 140).

code	date	nom du grammairien	statut du participe	chapitre où il est traité	définition	justification étymologique	nombre	genre	cas / déclinaison	temps	signification	figure	régime	autres accidents	divisions et formes reconnues	critères de classification	forme auxiliaire des temps composés
ES1	1492	Nebrija	pdd	P V ^{TC} NPI ⁹⁸	D	E	N	G	C	T	S	F	-	-	→ participio del presente: <i>amante</i> → participio del tiempo pasado: <i>amado</i> → participio del futuro: <i>amadero</i>	T	→ Nombre participial infinito
ES2	1555	Anonyme	-	P	- ⁹⁹	-	-	G	-	T	S	-	-	-	→ participios que significan action / participio de presente: <i>amante, el que ama</i> ¹⁰⁰ → passion / participio de preterito: <i>amado, el que es amado</i> → participio de futuro: <i>el que ha de ser amado</i>	T,S	-
ES3	1559	Villalón	?	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ Participios del presente: <i>El que ama</i> → Participios del tiempo venidero: <i>El que a, o espera de amar</i>	T	-
ES4	1560	Alessandri	?	V	-	-	-	-	-	-	[S]	-	-	-	→ participi in e: <i>andante</i> → participi in, o: <i>vencido</i> → participi del tempo da uenire: <i>exigideros</i> → del presente: <i>amante, el que ama</i> ¹⁰¹ → participi di preterito: <i>amato</i> → participio di futuro [...] per circonloquio: <i>que ha de ser amado</i>	T	→ participio passiuo
ES5	1566	Miranda	pdd	P,V ^{TC}	-	-	-	G	-	T	S	-	-	-	→ participio di futuro [...] per circonloquio: <i>que ha de ser amado</i>	T	→ [uerbo] ¹⁰²
ES6	1590	Corro	pdd	P,V ^{TC}	-	-	[N]	[G]	-	-	[S]	-	-	-	→ actives: <i>el que ama</i> → passives: <i>comprado</i>	S	→ the participle of the verbs
ES7	1596	Charpentier	pdd	P	-	-	-	G	-	T	-	-	-	-	→ participes du présent: <i>amante, el que ama</i> ¹⁰³ → Passé/ participes du passif: <i>amado</i> → futur ¹⁰⁴	T(S ¹⁰⁵)	→ verbe ¹⁰⁶
ES8	1597	Oudin	pdd ¹⁰⁷	P	-	-	-	G	-	T	S	-	-	-	→ present: <i>amante / el que ama</i> ¹⁰⁸ → du preterit: <i>amado</i> → futur [par circonlocution]: <i>el que ha de ser amado</i>	T	-
ES9	1608	Saulnier	pdd	P,V ^{TC}	D	E	N	-	C	T	S	-	-	-	→ Participes du present: <i>buscante</i> → Participes du preterit: <i>buscado</i> → futur ¹⁰⁹	T	→ participe
ES10	1614	J. Patón	N	N,V	D	-	-	-	-	Non	[S]	-	-	-	→ <i>amante</i> → <i>Leido</i>	F ¹¹⁰	-
ES11	1616, 1623	Luna	V ¹¹¹	V	-	-	[N] ¹¹²	-	-	-	-	-	-	-	→ participio: <i>amado</i>	-	→ particula ¹¹³
ES12	1619	Texeda	pdd	P,V ^{TC}	-	-	-	G	-	-	-	-	-	-	→ Masculins: <i>amado</i> → Feminins: <i>amadas</i> → Absoluto: <i>amante</i>	G	→ participio
ES13	1624	Encarnación	pdd	P,V ^{TC}	-	-	N	G	-	T	S	-	R ¹¹⁴	-	→ du temps present: <i>amante</i> → de preterit: <i>amado</i>	T	→ participe passif
ES14	1624	Franciosini	pdd	P,V ^{TC}	-	-	-	-	-	T	-	-	-	-	→ di presente: <i>amante/el que ama</i> → del passato: <i>amado</i> → del futuro: <i>el que ha de ser amado</i>	T	→ participio
ES15	1627	Correas	N	N,V ^{TC}	D	E	-	G	D	T	-	-	-	-	→ presente: <i>amante, el que ama</i> → preterito: <i>el que amó, el que es amado</i> → futuro: <i>el que à de amar, el que será amado, el que à de ser amado</i>	T	→ partizipio ministro
ES16	1644	Doujat	?	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ Actif: <i>amante</i> → Passif: <i>amado</i>	S	→ participe de chaque verbe
ES17	1651	Villar	N(Adj)	P,V ^{TC} ¹¹⁵	D	-	[N] ¹¹⁶	[G]	-	T	S	-	R ¹¹⁷	-	→ presente: <i>el que ama / el que es amado, amado</i> → futuro: <i>e que à o tiene de amar / el que à o tiene de ser amado</i>	T(S) ¹¹⁸	→ Participio, supino
ES18	1659	Dupuis	pdd	P,V ^{TC}	D	-	N	G	-	[T] ¹¹⁹	-	-	-	-	→ <i>querido</i> ¹²⁰ → marque vn temps present: <i>leyente, el che lee</i> ¹²¹	(T)	→ Participes des verbes actifs ¹²²
ES19	1660	Lancelot	?	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ <i>amado</i> ¹²³ → participes en nte: <i>distante</i>	Forme	→ gérondif, participe
ES20	1697	Sobrino	pdd ¹²⁴	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- ¹²⁵	-	-
ES21	1708	Vayrac	mode	V	D	E	-	-	-	-	-	-	-	-	→ passifs: <i>amado/a(s)</i> → actifs declinables: <i>(tengo) escrito/a(s)</i> → actifs indeclinables: <i>(he)escrito</i>	S, Aux, Term ¹²⁶	→ participes actifs indéclinables
ES22	1728	Torre	?	V	-	E	N	-	C	[T]	[S]	-	R ¹²⁷	-	→ préterit actif, invariable: <i>(he)hecho</i> → préterit passif: <i>(eres)alabado</i>	T,S,Term	→ participe préterit actif
ES23	1743	Gayoso	pdd	P,V ^{TC}	D	E	N	G	C	T	S	F	R	E ¹²⁸	→ Activo: <i>amante</i> → Passivo: <i>amado</i> ¹²⁹	S	→ participios de pretérito
ES24	1769	San Pedro	pdd	P,V ^{TC}	D	E	N	G	C	T	S	-	R	-	→ [de presente activo: <i>amante</i>] ¹³⁰ → activo: <i>amado</i> → passivo: <i>amado(s)/a(s)</i>	S, Aux ¹³¹	→ participio activo
ES25	1770	Puig	pdd	P,V	D	E	N	G	C	T	S	-	-	M	→ de Presente: <i>Amante</i> → de Preterito: <i>Amado</i>	T	→ Participio de Preterito (significación activa)
ES26	1771	RAE	pdd	P,V ^{TC} ¹³²	D	E	-	-	D ¹³³	[T]	S	-	-	F ¹³⁴	→ Activo: <i>causante</i> → Pasivo: <i>causado</i>	S	→ participio auxiliar
ES27	1793	Muñoz	pdd	P,V ^{TC}	D	-	-	-	D	T	S	-	-	-	→ de presente y pretérito imperfecto, activo: <i>am-ante</i> → de pretérito perfecto, y plusquamperfecto, pasivo: <i>amado,a,o</i>	T,S	→ terminacion neutra del participio de pretérito perfecto
ES28	1796	RAE	pdd	P,V ^{TC}	D	E	- ¹³⁵	-	-	T	S	-	-	-	→ de presente, activo: <i>obediente</i> → de pretérito, pasivo: <i>obedecido</i> → de futuro, activo: <i>habiendo de obedecer</i> → de futuro, pasivo: <i>habiendo de ser obedecido</i>	T,S	→ participio de pretérito, participio auxiliar ¹³⁶
ES29	1796	Ballot	pdd	P	D	E	[N]	[G]	[D] ¹³⁷	[T]	[S]	-	R	-	→ de presente: <i>habitante</i> → de pretérito: <i>amado</i> [→ de futuro: <i>yo he de amar</i>] ¹³⁸	T	→ (participio de pretérito) de significación activa, "verdadero participio" ¹³⁹

3.4

Tableau synthétique sur le participe dans les grammaires portugaises

140 Dans le chapitre sur le verbe (Lobato 1770 : 167), le participe est divisé en deux types : l'actif, dit de temps présent (*amante*) et le passif, dit de temps passé (*amado*).

141 La forme du verbe auxilié dans les temps composés reçoit plusieurs étiquettes chez Lobato : *participio indeclinavel* (2 fois), *participio indeclinavel de huma só fôrma* (3 fois), *participio de huma só forma* (1 fois), *participio de huma só forma indeclinavel* (1 fois), *participio de preterito indeclinavel* (3 fois), *primeira forma do participio passivo* (3 fois).

142 Ce classement du participe coïncide avec celui de Roboredo. Les sous-classes adjectivales sont quasiment les mêmes chez les deux auteurs.

143 Le grammairien fait une seule mention à l'existence de participes actifs et passifs, mais il n'identifie pas ces classes.

144 Cunha ne propose pas de liste des parties du discours mais il utilise cependant le terme « partie du discours », par exemple il donne au chapitre sur le verbe le sous-titre *Segunda Parte da Oração* (1791 : 1), où le verbe est traité, et au chapitre sur l'adverbe, *Tercera Parte da Oração* (p. 81).

145 Les trois sous-classes correspondent aux formes des tableaux de conjugaison. Dans le sous-chapitre sur le participe, les formes du participe présent sont *Amamdo*, *Amante* (Casimiro [1792] 1803 : 59).

146 Dans les passages où Casimiro parle des temps composés et des verbes auxiliaires (p. 15, 47), il ne nomme pas les formes en *V-do*.

147 Le participe participe du verbe dans sa formation (Fonseca 1799 : 176)

148 Le participe qualifie le substantif (Fonseca 1799 : 176)

code	date	nom du grammairien	statut du participe	chapitre où il est traité	définition	justification étymologique	nombre	genre	cas / déclinaison	temps	signification	figure	régime	autres accidents	divisions et formes reconnues	critères de classification	forme auxiliaire des temps composés
PT1	1540	Barros	pdd	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ de passado, pretérito: <i>amado</i>	T	→ participio pasado
PT2	1619	Roboredo	N(Adj)	N,V	D	-	-	-	-	T	-	-	R	-	→ passivo: <i>amado</i>	S	→ gerundio de preterito
PT3	1672	Pereira	pdd	N,V	D	E	-	-	C	T	-	-	-	-	→ praesentis: <i>o que ama, e amava / amante.</i> → praeteriti: <i>cousa amada</i> → futuri: <i>o que hà de amar.</i> → futuri (pass.): <i>O que hà de ser amado</i>	T,S	→ participium praeteriti passivi
PT4	1725	Argote	pdd/V	V	D	E	-	-	C	T	-	-	-	-	→ passivo: <i>amado</i>	S	→ participio passivo
PT5	1770	Lobato	pdd	P, V ^{TC}	D	E	-	-	-	T	[S]	-	-	-	→ activos de presente, indeclinavel: <i>amando</i> ; declinavel: <i>amante</i> → circumloquios do participio de preterito: <i>tendo amado, havendo amado</i> → participio simples passivo do preterito: <i>amado, a</i> ¹⁴⁰	S,T,F	→ participio do preterito indeclinavel ¹⁴¹
PT6	1783	Bacelar	N(Adj) ¹⁴²	N, V ^{TC}	D	E	-	-	-	-	-	-	R	Q	→ activo ¹⁴³ → passivo	S	→ nominativo indeclinavel
PT7	1791	Cunha	V ¹⁴⁴	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	→ do Presente, e Imperfeito: <i>amante</i> → do Preterito Perfeito, e maisque Perfeito: <i>amado</i>	T	→ Participio do Preterito perfeito, e maisque Perfeito
PT8	1792	Casimiro	pdd	V	D	-	-	-	C	T	[S]	-	-	-	→ do presente: <i>louvando</i> ¹⁴⁵ → circumloquios: <i>tendo, ou havendo louvado</i> → do preterito: <i>louvado, louvada.</i>	T,Form	_146
PT9	1799	Fonseca	pdd	P, V(mode) V ^{TC}	D	E	N	G	-	-	S	-	-	F ¹⁴⁷ ,Q ¹⁴⁸	→ activo: <i>amante</i> → passivo: <i>amado</i>	S	→ participio passivo
PT10	1799	Figueiredo	N(Adj)	N,V	D	E	-	G	C	T	S	-	-	Q	→ passivo ou preterito: <i>amado</i>	S,T	→ supino

